

# *Le Castelo Lillois*



## **Archives municipales de Roubaix**

*concernant Croix, Leers, Lys lez Lannoy, Roubaix, Saily lez Lannoy,  
Dottignies, Néchin, Toufflers, Hem, Wattrelos et Wasquehal*

*Par Maxime Senave*



Hors-série

n° 39 – Octobre 2018

Dépouillements

Carembault – Ferrain – Mélandois – Pévèle – Weppes ISSN 2494-5315

**CONSULTEZ CE NUMERO  
ET TELECHARGEZ-EN  
D'AUTRES GRATUITEMENT  
SUR**

**<http://www.lillechatellenie.fr>**



Florent de Ligne, marquis de Roubaix (1588-1622)

## Introduction

Roubaix est l'une des communes les plus importantes du Ferrain. Les actuelles archives municipales conservées en mairie sont très riches pour la période d'Ancien Régime, elles comportent 239 liasses. On pourra se reporter à l'inventaire téléchargeable sur [Googlebooks](#). On pourra également consulter le site de Yoan BOUZIN qui propose le même inventaire avec son supplément et plusieurs liasses d'archives à consulter en ligne [familledelebecque.jimdo.com](#).

C'est de ces archives que Maxime SENAWE a extrait plusieurs documents qui lui ont semblés intéressants généalogiquement parlant. Il nous partage le fruit de son dépouillement dans le présent numéro de la revue.

Il resterait beaucoup à faire pour dépouiller intégralement ce fond d'archives. On pourrait également se reporter au fond du marquisat de Roubaix conservé aux A.D.59 en série J 472. Avis aux bonnes volontés...

## Index des documents contenus dans ce numéro

Référence	Description	Période	Page
AA 10/1	Brief et cartulaire Srie de Roubaix	vers 1588	5
AA 10/2	Brief des rentes Srie de Roubaix	1525	62
AA 11/2	Brief des rentes Srie de Roubaix*	1554	88
AA 13/2	Chasserel Srie de Roubaix	1641	136
AA 13/4	Brief et cartulaire Srie de Roubaix	vers 1588	171
AA 14/1&2	Brief et cartulaire du marquisat	1683	192
BB 16-2	Pauvres et ouvriers	1694	267
CC 171/1	Brief des rentes du Busquet à Croix	1552	274
CC 171/2	Brief et cartulaire du Quesnoy à Toufflers	1682	277
CCbis 5/29	Brief de Lobel à Néchin	1578	298
CCbis 13/9	Chasserel de Lobel, du Bois et Quesnoy	1652	315
DDbis 1/25	Comptes de la Srie de Roubaix	1589-1601	342
IIbis 3	Rapport des terres en coterie de Grincourt	1677-1684	375

\* Copie partielle en CCbis 21.



# A.M. Roubaix – AA 10-1

## Briefs et cartulaires des rentes de la seigneurie de Roubaix

Fin du 16<sup>ème</sup> siècle non daté mais probablement vers 1588.

Guillaume HANGOUART par relief de Philippe, son père, venant auparavant de Wallerand HANGOUART en son vivant aulmosnier de l'empereur notre Sire, sur 2 bonniers 2 cens demi ou environ de terre à labour gisant entour le Larondrie, paroisse d'Hem.

Le dit Guillaume par relief venant comme dessus sur 10 cens 8 verges demi ou environ de terre à labour.

Lui par relief et venant comme dessus et auparavant d'Anthoine DUAZIER et Catherine PICAVET, sa femme, sur 8 cens 15 verges demi de terre gisant la dite Arondrie, paroisse d'Hem, haboutant au chemin qui maisne des Haultcamps à la fosse de le Leuvrye et de la dite fosse tournant à l'Arondrye.

La chapelle du Sépulcre au dit Roubaix sur 15 cens de terre à labour gisant à Hem, haboutant au chemin qui maisne de le Leuvrye à l'église du dit Hem.

Maître Jehan DEFFRENNES, chirurgien, par achat de venant de la Chapelle du Saint-Sépulcre à Roubaix sur 10 cens demi de terre, haboutant au chemin qui maisne vers Espinoy.

- à Thomas PETIT à cause de Marie DEFFRENNES, sa femme, par relief. A la veuve Otte DELEDICQ par achat. A Pierre DELEDICQUE par relief de la dite veuve.

Lui par achat et venant comme dessus 4 cens de terre, haboutant au chemin qui maisne vers le mollin.

- lui comme dessus. Au dit DELEDICQUE par relief comme dessus.

Lui comme dessus sur un bonnier de terre, haboutant au dit chemin.

- à Jehan DEFFRENNES. A Robert et Anthoine DEFFRENNES par relief.

Lui par achat et venant comme dessus sur un bonnier 4 cens de terre, haboutant au chemin qui maisne de le Grimbye au mollin.

- à Magdelaine DEFFRENNES, par relief pour 4 cens demi. A Ambroise DEFFRENNES, aussi par relief pour 4 cens. Jacques LEURIDAN en a acquis 9 cens pris au dit bonnier 4 cens demi en avril 1629. Le tout A Jacques LEURIDAN.

Le dit maître Jehan DEFFRENNES par achat de Pierre PREVOST, fils de feu Guillebert sur son lieu manoir contenant parmy jardin 6 cens 16 verges demi appelé Les Clocquettes.

- à Marie DEFFRENNES, femme de Bon MARISSAL et Catherine DEFFRENNES, chacun par moitié. A Oste BOSSUT. A Jacques DUFOREST, par achat.

Martine DELAOUTRE, veuve de Blaze DELESPIERRE, Guillaume, Jehan, Josse, Anthoine, Blaze et Maryette DELESPIERRE, ses enfants sur demi bonnier de terre à labour pris en un bonnier contre Anthoine CRAUWIN, fils de Jehan par Louyse DELESPIERRE, sa mère gisant à Hem emprès le fosse de le Peuvrys.

- Jehan, Blaze, Jossine, Marie et Catherine DELESPIERRE la part Guillaume, leur père par relief. Josse DELESPIERRE relief 15 décembre. Hubert BOUSSEMAR et Margheritte CARDON, sa femme par achat du dit DELESPIERRE en l'an 1637

Les dits veuve et enfants sur 6 cens 3 quartrons de terre à labour en 2 pièces, l'une contenant 3 cens haboutant au chemin de Lampempont à Roubaix et l'autre 3 cens 3 quartrons haboutant au chemin dessus dit, les 5 cens un quartron par relief de sa mère et un cent acquis par la dite veuve.

- aux veuve et hoirs de Jehan DELESPIERRE pour 3 cens par relief et les autres 3 cens 3 quarterons à Anthoine DEL'ESPIERRE, par relief. Les dits 3 cens à Josse DELESPIER.

Les dits veuve et enfants sur 10 cens de terre à labour acquis par le dit feu Blaze à Ollivier LECLERCQ, gisant emprès Larondrie, paroisse de Hem, haboutant au chemin qui maisne de le Leuvrye à Lampempont.

- à Jehan DELESPIERRE tenant au dit Blaze et Marguerite DELESPIERRE, femme d'Anthoine REGNART. A Jehan BAYART, par achat.

Anthoine CRAUWIN, fils de Jehan, par relief de Louyse DELESPIERRE, sa mère sur demi bonnier de terre à labour pris en un bonnier contre les avant-dits veuve et enfants Blaze DELESPIERRE, haboutant au chemin dessus dit.  
- à Jehan DEL'ESPIERRE, par achat. A Michiel AGACHE à cause de Bastienne DELESPIERRE, sa femme. A Anthoine POLLET, demeurant au Faubourg Delebar à Lille, la dite Bastienne, sa femme. A Adrien CASTEL, par achat.

Lui par relief de sa dite mère sur 10 cens de terre à labour pris en un bonnier contre Anthoine GOUBE.  
- à Simon BAYART par achat en juin 1599. Jehenne DELESPIERRE, femme de Franchois DELEPLACE, par relief. A Jean MULLIER par acquet de Franchois DELEPLACE. Gérard BRUSLOIS par achat.

Anthoine GOUBE par Jasparde DEFROMOND, sa femme sur 6 cens de terre à labour pris en un bonnier contre Anthoine CRAUWIN, fils de Jehan, gisant à Hem.  
- à Claude DESMARESCAULX par achat. Jean DESMARESCAULX par achat des enfants Charles DUBAR. A Gérard BRUSLOOS par achat.

Simon BAYART, par proximité venant des enfants de Jehan DELESPIERRE sur 8 cens une verge demi de terre à labour gisant à Hem, haboutant au chemin qui maisne de Lampempont à le Leuvrye.  
- aux veuve et enfants. A Pierre BAYART, fils du dit Simon, par relief et partage. A Marcq BONTE par Michelle BAYART, sa femme par relief de Pierre BAYART, son père.

Lui par achat aux hoirs THIBAULT sur 4 cens de terre gisant comme dessus, haboutant au dit chemin.  
- au dit Pierre BAYART comme dessus. Martin DELATTRE.

Lui par achat aux veuve et hoirs Anthoine DUCASTEL sur 7 cens 3 quarterons de terre à labour gisant comme dessus.  
- à Jehan PARFAICT à cause de Michelle CEULLENAIRE, sa femme, par partage. A Philippe LHERNOULT, par achat le 4 de février 1619. Lequel Jehan BAYART l'a retiré à titre de proximité lignagière. Aux hoirs Jean BAYART demeurant en Hollande. A Michel WAIGNON, par achat.

Lui par achat aux enfants de Jehan LECLERCQ sur les deux tiers de 6 cens demi et de sixième d'un cent de terre à labour gisant emprès Larondrie, paroisse de Hem.  
- au dit Pierre BAYART par relief et partage comme dessus. A Martin DELATTRE.

Franchois FERDINANDE, par achat sur son lieu manoir contenant parmy jardin demi bonnier ou environ gisant aux Haultchamps, paroisse d'Hem.  
- à maître Pierre PLATEL, notaire, demeurant à Lille.

Lui par achat comme dessus sur 4 cens de mesure haboutant au chemin dessus-dit qui maisne de Maulfaict aux dits Haulxcamps.

Lui comme dessus sur 4 cens de jardin, haboutant au sus-dit chemin.

Evrard PLOUCQUET, par achat à Jacques et les enfants Anthoine LECLERCQ, sur son lieu manoir contenant parmy jardin 6 cens gisant emprès Larondrie, paroisse de Hem haboutant au chemin dessus dit.  
- à Jacques HOUZET à cause d'Anne PLOUCQUET, sa femme, par relief. A Anthoine BAUWET et Jeanne HOUZET, sa femme par relief.

Lui par achat comme dessus sur 3 quartrons de jardin manoir gisant comme dessus et haboutant au chemin qui maisne de Maulfaict à le Leuvrye.  
- à Anthoine BAUWET, censier.

Lui par achat comme dessus sur un autre lieu manoir contenant parmy jardin 4 cens gisant comme dessus.  
- à Louys PLOUCQUET par relief. Aux enfants Noël PLOUCQUET et Simon MEURISSE. A Jean AGACHE et les enfants Noël PLOUCQUET.

Le dit Evrard PLOUCQUET par ... LECLERCQ, sa femme, pour la moitié et Philippotte LECLERCQ, pour l'autre moitié par relief de Marguerite MASUREL, veuve de Noël LECLERCQ sur 6 cens un quartron et le sixième d'un cent de terre à labour gisant emprès Larondrie.  
- à Nicaise LECLERCQ la part de la dite Philippotte. A Beltremieu LECLERCQ par relief la part du dit Nicaise. A Noël PLOUCQUET, par relief. A Marie PLOUCQUET, fille de Noël par relief en l'an 1651.

La dite Philippotte LECLERCQ par relief comme dessus sur 6 cens 1 verge 3 quartrons et un tiers de verge de terre à labour gisant à Hem emprès le bois de Ritanbus.

- à Evrard PLOUCQUET, par relief. A Jacques HOUZET à cause d'Anne PLOUCQUET, sa femme, par relief du dit Evrard, son père.

Denis DUPIRE par achat de Jehan, Caterine et Marie DELECAMBRE sur 4 cens d'héritage ci-devant amassé, haboutant au chemin qui maisne du Grand Quesnoy au mollin de la Pontenerie.

- à Robert LEZY par achat l'an 1613.

Noëlle FERRET, veuve de Jacques LEZYS, Isembart, Jehan, Robert, Wallerand et Jehenne LEZYS, ses enfants sur un lieu manoir contenant parmy jardin 5 cens acquis par le dit feu Jacques des hoirs de Otte et Guillaume DELECAMBRE, haboutant au chemin qui maisne de le Disme au Petit Quesnoy.

- à Jehan AGACHE à cause de Jehenne LEZY, sa femme par relief et partage. Maintenant à Isabeau SALEMBIER par relief. A Wallerand LEZY. A Adrien LEZY par relief du dit Wallerand, son père en l'an 1638.

Les dits veuve et enfants sur demi bonnier de terre à labour acquis par le dit feu Jacques des hoirs Martin SORYS et Philippe LECLERCQ, gisant vers le Vigne.

- à Isembart LEZY par relief et partage. A Wallerand LEZY. A Wallerand LEZY, son fils par relief.

Les dits veuve et enfants sur 3 cens de jardin acquis par le dit feu Jacques à Philippe DUPIRE et sa femme sur 3 cens de jardin pris en 8 cens contre Jacques LHERNOULT.

- à Robert LEZY par relief et partage.

Jehan PREVOST, fils de feu Guillebert par achat des hoirs de maître Pierre DUCROCQ sur 8 cens de terre à labour ci-devant amassée gisant et tenant au tries du Wault à présent arrenté par le dit Jehan PREVOST, la piedsente qui maisne de le viese forge à Lille passant parmy.

- à Guillebert PREVOST, par relief. Aux veuve et hoirs du dit PREVOST. A Jean MATON à cause de Catherine PREVOST, sa femme. A Wallerand MATON par eschangement contre le dit Jan.

Lui sur 6 cens de terre à labour ci-devant amassé, les 5 cens acquis de Guillebert DUJARDIN et l'autre cent de Martin PARISIS, haboutant au chemin qui maisne de Roubaix à Lampempont.

- à Jan MATON à cause de Catherine PREVOST, sa femme. A Wallerand MATON.

Le dit Jehan PREVOST par relief sur 4 cens demi de terre à labour, la piedsente qui vient de Lille à Hucquets passant parmy.

- à Guillebert PREVOST, par relief. A Claude LEZY.

Lui par achat à Jacques PREVOST, son frère sur 3 cens de terre à labour, la piedsente allant de de Roubaix à Barbyeur passant parmy.

- à Jan MATON à cause de Catherine PREVOST. A Wallerand MATON.

Lui par achat venant de Wallentin GLORIEUX et Catherine PREVOST, sa femme sur 12 cens 3 quartrons un quart de verge de terre à labour ci-devant en deux pièces et à présent en une.

- à Claude LEZY à cause d'Adrienne PREVOST, sa femme.

Lui par achat sur 6 cens de terre à labour, les 2 cens acquis à Pierre ROUSSEL et les 4 cens à Margueritte CORNILLE, veuve de Jehan MENIN.

- à Antoine PREVOST.

Lui sur un cent ou environ de terre à labour ci-devant appelé le tries du Wault par lui arrenté de ma dicte dame.

Jacques LHERNOULT par achat de Jehan DELERUE, fils de feu Jehan sur 5 cens 23 verges emprès le triés du Wault

- à Catherine LHERNOULT, par relief. A Pierre FLEURQUIN. A Pierre DELEBECQ.

Lui par achat à Martine DEBUSNE sur 4 cens et le sixième d'un cent gisant au Wault.

- à Pieronne LHERNOULT, par relief. A Jacques DEBUSNES, par achat en juillet 1599. A Louys BONNER par achat du dit DEBUSNES. A Paul MORTIER.

Lui par achat aux hoirs d'Anthoine et Grard WILLOCQ sur 5 cens de jardin manoir pris en 8 cens contre les veuve et enfants Jacques LEZYS, haboutant au chemin qui maisne du Tilloeul à la Pontenerie.

- à Ypolite LHERNOULT et les enfants Noël THIERS, par relief. Aux enfants Jacques LERNOULD.

Lui par achat à Jehan CAUCHETEUR sur 11 cens et le tiers d'un cent de jardin manoir gisant au Wault ci-devant en deux pièces, haboutant au chemin qui maisne du mollin du dit Roubaix au triez de le Bonnerie.

- à Pieronne LHERNOULT, par relief. A Jacques DEBUSNES, par achat en juillet 1599. A Louys BONNER par achat du dit DEBUSNES. A Paul MORTIER.

Marguerite PREVOST, fille d'Anthoine par relief d'Anthonette FARVACQ, sa mère sur 11 cens de terre labeur, ci-devant en deux pièces à présent en une, haboutant au chemin qui maisne du mollin du dit Roubaix au triez de le Bonnerie.

- à Blaze ROUSSEL, par achat. A Jehan LECONTE à cause de Péronne ROUSSEL, sa femme. A Pierre DELEBECQ par achat pour la moitié, Jacques DESREVEAUX, pour trois quarts et Josse LECONTE, l'autre quart.

La dite Marguerite PREVOST, par relief comme dessus sur son lieu manoir contenant parmy jardin 6 cens gisant au Thilloel, haboutant au chemin qui maisne de le Grange de le Disme à Lannoy.

- à Jacques LEZAIRE, par achat. A Jacques DELATTRE à cause de Marie LEZAIRE, sa femme, par relief du dit Jacques, son père en l'an 1636.

Pierre DEBUSNES par achat à Pierre PARISIS sur un cent de terre à labeur ci-devant à gardinet pris en 2 cens contre Jehan PREVOST.

- à Hubert DEBUSNES. Demi cent à sa veuve et l'autre demi cent à la veuve Guilbert PREVOST, par achat. A Wallerand MATHON.

Jehan LECLERCQ par achat à Simon LECLERCQ, fils de feu Jehan sur demi bonnier de fief esclichie du fief de la Ronderie en deux pièces à savoir 4 cens et un quartier, haboutant au chemin allant de le Fosse de le Lenurye à Lannoy.

- à Pater Guille HANGONART par achat l'an 1593.

Lui par achat à Anthoine DUCASIER sur 12 cens de terre à labeur gisant emprès Larondrye, haboutant au chemin qui maisne de le Lenurye à Lampempont.

- Jehan LECLERCQ. A Catherine LECLERCQ, veuve de Jehan BAYART par relief. A Aman CASTEL, censier Delahaye par achat.

Nicaise LECLERCQ par relief de Grard MATHON et sa femme sur 3 cens demi quartron et le douzième d'un cent de terre gisant comme dessus.

- à Beltremieu LECLERCQ, frère du dit Nicaise par relief l'an 1596.

Lui par relief de Perronne LECLERCQ, veuve du dit Grard MATHON sur 2 cens 18 verges de terre gisant à Hem emprès Larondrye.

- au dit Beltremieu LECLERCQ par relief que dessus.

Charles FARVACQUE par relief de Michiel, son père sur 4 cens demi et le sixième d'un cent de terre à labeur pris en 9 cens et le tiers d'un cent contre Pierre FARVACQUE, son frère et la piedsente menant des Huchons à Hucquets passant du loing.

- à la veuve. Aux hoirs d'icelle. A Glaude LEZY, par achat en l'an 1637.

Le dit par achat à Marguerite FARVACQUE sur son lieu manoir contenant parmy jardin 4 cens demi desquels Jehan DUBAR en a 4 grandes verges par achat du dit FARVACQUE, haboutant au chemin qui maisne de l'église à Fontenoit.

- Les dits 4 cens à Beltremieu ROUSSEL. Jehan DUBAR pour les dites 4 grandes verges. Aux enfants Pierre CASTEL par relief. Les dites 4 grandes verges sont à Jacquemine DELEBECQUE par achat de Bettremieu JOUSSELIN l'an 1638.

Pierre FARVACQUE par relief de Michiel, son père sur 4 cens demi et le sixième d'un cent de terre à labeur pris en 9 cens et le tiers d'un cent contre Charles, son frère.

- à Guillebert PREVOST. Aux veuve et hoirs du dit PREVOST. A Jean et Guilbert PROUVOST, fils de Philippe. A Claude LEZY, par achat.

Jehan BRACQUAVAL, par achat à Jehan DEBUISNES pour la moitié et Jacques, Jehan, Pierre, Marie, Péronne et Chrestienne BRACQUAVAL, par relief de Marguerite DELERUE, leur mère pour l'autre moitié sur 8 cens de terre à labour emprès le Wault.

- à Cornille LEMESRE à cause de Péronne BRACQUAVAL, sa femme. Présentement à Guilbert PREVOST par achat de Jacques BRACQUAVAL. Aux veuve et hoirs du dit PREVOST. A Jehan et Guilbert PROUVOST.

Les dits enfants par relief de Marguerite DELERUE, leur mère sur 5 cens 4 verges de terre à labour gisant aux Bucquets.

- à Jacques LEMESRE par relief de Cornille, son père.

Le dit Jehan et ses enfants par achat et relief comme dessus sur 6 cens de terre à labour.

- à Jehan BRACQUAVAL, fils du dit Jehan. A Pierre BRACQUAVAL, seul par eschangement. A Otte FLEURCQUIN. A Josse et Pierre DESBOUVRIE par achat.

Le dit Jehan et ses enfants par achat et relief comme dessus sur un cent demi de jardin pris en 2 cens contre les enfants Gilles LOCQUIFFIER, haboutant au chemin qui maisne du Thilleul au triez de le Bonnerie.

- à Marie BRACQUAVAL, veuve d'Adrien LECLERCQ. A Jehan LECLERCQ, par relief. Aux veuve et enfants Jehan LECLERCQ. A Pierre FAUVARCQ avec demi cent.

Le dit Jehan et ses enfants par achat aux hoirs Pierre LOCQUIFFIER sur son lieu manoir contenant parmy jardin et terre à labour 15 cens, gisant emprès le mollin à lhuile, haboutant au chemin qui maisne du Quesnoit au Tilloel.

- à Jacques et Pierre BRACQUAVAL, chacun par moitié par indivis. Cornille LEMESRE. A Jehan et Catherine LEMESRE, par relief. A Jacques FAUVARCQ par achat. A la veuve Jacques FAUVARCQ 5 cens et 10 cens aux dits Jehan et Catherine LEMESRE. A Philippe et Jacques FAUVARCQ par relief de leur grand-mère l'an 1643. 5 cens à Jacques ROUSSEL et 5 cens à la veuve Adrien LEZY.

Lui comme dessus avec ses dits enfants venant par achat aux hoirs Jehan DELERUE sur 6 cens demi de terre à labour.

- à la dite Marie BRACQUAVAL, veuve du dit Adrien LECLERCQ. A Jehan LECLERCQ, par relief. Aux veuve et enfants du dit Jehan LECLERCQ. A la veuve d'Adrien LEZY par achat à Agnès LECLERCQ. A Jacques FLORQUIN. A Pierre FAUVARCQ.

Catherine LHERNOUL, veuve de Pierre LEURIDAN, Jacques, Franchoise, Marguerite, Agnies et Helaine LEURIDAN, ses enfants sur 9 cens demi 11 verges trois quarts de verge ou environ de terre à labour gisant au Wault.

- à Philippe DUGARDIN, par achat.

Marie TEIZE, veuve d'Isembart DEBUISNES et Hubert DEBUISNES, son fils sur leur lieu manoir contenant parmy jardin 8 cens 8 verges demi ou environ, haboutant à la piedsente qui maisne du Tilloel à Lille.

- à Hubert DEBUISNES, par relief. A la veuve.

Franchois LADMERAND par relief de Jehan, son père sur 4 cens de terre à labour.

- aux enfants du dit Franchois. A Jean LEURIDAN par relief de Franchois LADMERAND, son père-grand.

Lui par achat à Josse et Marie GRANDIN sur 3 cens 6 verges demi de terre à labour.

- à Hughes, Perronne, Michiele, Catherine, Jehenne et Franchoise LADMERAND par relief de Franchoise DELERUE leur mère par moitié. A Hugues et Michiel chacun par moitié.

Le dit Franchois LADMERAND par relief de Jehan, son père sur 8 cens de terre à labour acquis par le dit feu Jehan à Jacques ROUSSEL.

- au dit Jehan LEURIDAN, par relief comme dessus.

Le dit Franchois LADMERAND à cause de Franchoise DELERUE, sa femme sur un cent demi de jardin manoir.

- aux dits enfants Franchois LADMERAND par relief de leur dite mère.

Legierre PLOUCQUET, veuve de Mahieu FLAMENG, Christophe, Marguerite, Barbe et les enfants de Grard et Anthoine FLAMENG sur un lieu manoir contenant parmy jardin et terre à labour 10 cens un quartron pris en 12 cens contre Jehan MALFAICT, gisant emprès le Wault, haboutant au chemin qui maisne des Hucquets au triez de le Bonnerie.

- à Pierre DELEBECQ à cause de sa femme par relief. A Pierre DELEDICQ à cause de Legiere DELEBECQ, sa femme par relief les dits 12 cens.

Jehan MALFAICT par achat aux hoirs Rolland DELECAMBRE sur un cent 3 quartiers de manoir pris aux sus-dits 12 cens, haboutant au sus-dit chemin.

- au dit DELEDICQ par achat.

Beltremieu ESCROHART à cause de Guillemette DELERUE, sa femme sur son lieu manoir contenant parmy jardin 11 cens 18 verges demi ci-devant en deux pièces emprès le Wault, haboutant au chemin des Hucquets à Lampempont.

- maintenant à Lion SLOSSE à cause de sa femme par relief du dit Beltremieu, son père. A Pierre DELEBECQ, fils de feu Pierre, par achat.

Micquiel CASTEL par relief et retraicte lignaigiere sur un bonnier 19 verges de labeur à labeur gisant emprès le Grimbye.

- à Michiel CASTIEL, fils de feu Pierre par retraicte lignagier l'an 1599. A présent à Pierre DELEBECQ, par achat. Au dit DELEDICQ comme dessus.

Le dit Michiel CASTEL par retraicte de Nicaise, son frère sur 7 cens de terre à labeur gisant aux Barbyeurs.

- à Michel CASTIEL, fils de feu Pierre par retraicte lignagiere l'an 1599. A présent à Pierre DELEBECQ par achat. Au devant DELEDICQ.

Wallerand HEDDEBAULT par décret, venant de Jehenne DEFFRENNES, veuve de Guillebert PREVOST sur son lieu manoir contenant parmy jardin 13 cens d'héritage gisant à le Grimbye ci-devant en deux pièces et à présent en une.

- à Otte FREMAULT par achat. A Jehan DELESPAULT et Pierre FLAMENG par relief.

Martine PREVOST, veuve de Cornille DELERUE sur 8 cens demi et demi quartier de terre à labeur pris en 16 cens demi contre Beltremieu DELOBEL.

- à Estienne GLORIEUX par Perrone DELERUE, sa femme. A Robert LEZY par achat l'an 1610. La moitié aux enfants Thomas DELERUE à cause de Jeanne LEZY, sa femme et l'autre moitié à Claude LEZY.

La dite veuve et ses enfants par achat à maîtres Jehan et Willotin DELAOUTRE, sur un lieu manoir contenant parmy jardin 4 cens ou environ, haboutant au chemin qui maisne du Petit Quesnoy au Thilloel.

- à Jacques DELERUE. A Michiel ALAVEN par achat en décembre 1604. A Jacques DELESPAULT, fils de feu Jean, par achat.

Eux par achat comme dessus sur un autre lieu manoir contenant parmy jardin 2 cens ou environ, haboutant au chemin dessus-dit.

- au dit Estienne. A Martin DELERUE par achat l'an 1610. A Rolland DELERUE.

Eux par achat à Jehan PREVOST, fils Jacquiart sur un autre lieu manoir contenant parmy jardin 7 cens gisant emprès le Thilloel, haboutant au dit chemin.

- à Jacques DELERUE. A Michel ALAVEN, demeurant à Lannoy par achat en décembre 1604. A Jean BAILLET, par achat. A Jenne LECOCQ par achat au dit BAILLET en l'an 1638.

Les dits veuve et ses enfants par achat au dit Jehan PREVOST et ses enfants sur demi bonnier et le tiers de demi cent de labeur à labeur, haboutant à la ruyelle qui maisne du Quesnoit au Pire.

- à Jacques DELERUE. A Michel ALAVEN, par achat en décembre 1606. Au dit Jean BAILLET. A la dite Jenne LECOCQ par achat comme dessus.

Eux par achat comme dessus sur 4 cens de labeur à labeur.

- à Nicolas ALAVEN par Marguerite DELERUE. A Pierre LECONTE par achat. A Marguerite LECONTE, sa fille par relief l'an 1649.

Eux par achat de Jehan HUBERT et sa femme, sur un bonnier 12 cens de terre à labeur escliché et pris en un fief nommé Le Masure contenant 3 bonniers 4 cens à lui même appartenant, mué et changé en main ferme et terre côtère, haboutant au chemin qui maisne de Roubaix au tries de le Bonnerie.

- aux dits Estienne GLORIEUX et Nicollas ALAVEN par leurs femmes chacun par moitié et la partie suivante. La moitié à Josse DELERUE. 8 cens à Jean LECONTE, fils de Pierre, 8 cens à Walerand LEZY, 8 cens à Pierre ALLAVAINNE et consorts et 4 cens à Pierre DELESPAULT. 2 cens à Michiel WALLET.

Eux sur un bonnier 4 cens de terre à labeur pris au dit fief Delemasure et mué semblablement en main ferme, haboutant au chemin sus-dit.

- A Josse DELERUE par relief la moitié. A Pierre DELESPAULT, fils d'Adrien par achat.

Eux par achat à Jehan DESPLANCQUES, dit Nocq sur un lieu manoir contenant parmy jardin 7 cens ou environ, haboutant au chemin qui maisne de Lhomelet au Bois au mollin Desmasures.

- à Nicollas ALAVEN. A Marcq BROCCUART par achat. A Pierre LEPERS par achat. A Louys LEPERS par relief du dit Pierre LEPERS, son père en l'an 1646.

Les dits veuve et enfants par achat comme dessus sur 6 cens de terre à labour gisant au bois Hermont.

- à Jacques DELERUE. A Michiel ALAVEN par achat en août 1606. A Guillaume DELESPAUL par achat Engrand LECLERCQ à cause de sa femme.

Eux par achat à Anthoine DELECROIX et Bettyr DESPLANCQUES, sa femme sur 6 cens de terre à terraige.

- à Nicolas ALAVEN. A Jean LEPERS par achat. A Charles LEMAHIEU par relief par sa... A Charles MAHIEUX par relief de son père.

Beltremieu DELOBEL, fils de Willame par relief de Jehenne PREVOST, sa mère sur 7 cens 3 quartrons demi de terre à labour qui est le reste des 16 cens demi contre Cornille DELERUE ci-devant par sa femme.

- à Anthoine SPRIET, par achat.

Jacques WAYMEL, par achat de Toussain LEBLAN et Jehenne DELOBEL, sa femme sur 2 cens de terre à labour gisant emprès le Grimbrye.

- à Gilles LOCQUIFFIER, par achat en décembre 1612. Aux hoirs du dit LOCQUIFFIER. A Jean VANDALLE par achat les dits 2 cens.

Le dit Jacques WAYMEL par Péronne DELANNOY, sa femme sur 2 cens de jardin ci-devant amassé, haboutant au chemin allant de l'église au mollin de Roubaix.

- à Maximilien LORFEBVRE. 20 verges grandes et un cent 5 verges à Adrien BRACQUAVAL par sa femme. Le cent 5 verges à Pierre TREZEL, par achat.

Lui par sa dite femme sur son lieu manoir contenant parmy jardin un cent deux tiers de cent, haboutant au dit chemin.

Lui par achat à Pierre MOUTON et Marguerite AGACHE, sa femme venant auparavant de maître Jehan DESCAMPS, prêtre sur 4 cens demi et demi quartron de terre pris en 9 cens un quartron contre Adrien et Catherine LECLERCQ, haboutant au chemin qui maisne du Thilloel à Lannoy.

- à Pierre LECONTE par achat en décembre 1612. A Marguerite LECONTE, fille du dit Pierre par relief l'an 1649.

Germain LEDRUD par relief sur son lieu manoir appelé le Grimbrye contenant 14 cens 11 verges en ce compris la moitié de la ruyelle tenant au lieu manoir Wallerand HEDDEBAULT à l'issue allant des Clocquettes à le Grimbrye.

- à Marcq LOCQUIFFIER par achat. A Gilles LOCQUIFFIER par relief. Aux hoirs par relief. A Jean VANDAL par achat aux dits hoirs l'an 1637.

Lui par relief comme dessus sur 7 cens 5 verges de terre à labour où solloit estre la justice.

- à Marcq LOCQUIFFIER par achat. Au dit Gilles par relief. Aux hoirs du dit Gilles par relief. Au dit VANDALLE par achat comme dessus.

Lui sur sur 8 cens 20 verges demi de terre à labour, haboutant du loing au chemin qui maisne de le Grimbrye aux Barbyeurs.

- à Marcq LOCQUIFFIER, par achat. A Mahieu LOCQUIFFIER 4 cens 10 verges par relief, les autres 4 cens 10 verges aux hoirs Gilles LOCQUIFFIER. Les dits 4 cens 10 verges à Maximilien LECONTE à cause de Magdelaine LOCQUIFFIER, sa femme par relief du dit Gilles LOCQUIFFIER, son père. La moitié Pierre DELESPAULT, fils d'Adrien et l'autre la veuve Josse LEZAIRE.

Lui encore par relief comme dessus sur 12 cens 22 verges de terre à labour gisant comme dessus, haboutant au dit chemin.

- à Marcq LOCQUIFFIER par achat. Aux hoirs Gilles LOQUIFFIER par relief. A Jan VANDALLE par achat comme dessus.

Demoiselle Jehenne LEDRUD, veuve de Regnault BRAEM, par relief de maître Paul LEDRUD sur 13 cens 5 verges de jardin par ci-devant en deux pièces et à présent en une dont les 6 cens 22 verges sont gardinet gisant devant le lieu de le Grimbrye,.

- à Maître Franchois et Guillo BRAEM, par relief.

La dite veuve comme dessus sur 7 cens 6 verges de terre à labour.

La dite veuve comme dessus sur 18 cens 11 verges demi de labour ci-devant en deux pièces et à présent en une gisant à le Grimbye.

La dite veuve par relief comme dessus sur 20 cens 8 verges de terre à labour.

Elle sur 25 cens 12 verges de terre à labour gisant comme dessus ci-devant en deux pièces et à présent en une.

Anthoine PREVOST à cause de Catherine LEURIDAN, sa femme par relief de Pierre LEURIDAN sur 7 cens de terre à labour y compris la ruyelle, la piedsente allant de Barbyeur à Huchon passant dessus.

- A Guillebert PREVOST 10 verges demi par achat du dit Anthoine l'an 1609. Jacques LEURIDAN pour 6 cens 3 quartrons par achat.

Les enfants Anthoine LEZY et Jehenne POLLET, à savoir Adrien, Anthoine, Magdeleine, Jehenne, Phlippotte et Franchoise par relief de leur mère sur 6 cens 9 verges 3 quartrons de terre labour, y compris le ruyelle y tenant gisant derrière le Petit Quesnoit.

- à Adrien DUCOUROUBLE par achat. A Franchois DECOUROUBLE par relief.

Charles PETITPAS par relief de maître Ipolite, son père venant auparavant de Guillaume PETITPAS, en son vivant seigneur de Gamans, sur 14 cens 20 verges de labour à labour gisant vers les Hucquets ci-devant en deux pièces, haboutant au chemin qui maisne du mollin au tries de le Bonnerye.

- au seigneur de le Pontenerie.

Lui par relief et venant comme dessus sur un rejet et flegard contre les dits 14 cens 20 verges sur le dessus dit chemin allant jusque le jardin manoir Martin LECLERCQ et lesquels 14 cens 20 verges en sont les habouts.

Item une mesure contenant parmy jardin et ruyelle 2 cens ou environ gisant au Grand Quesnoit acquis par le dit feu Guillaume PETIPAS de Simon WAUCQUET, la dite ruyelle menant du dit Roubaix à Lannoy.

Germain PETITPAS par relief de damoiselle Jehenne SEGON, veuve de Guillaume PETITPAS, sa mère sur un lieu manoir appelé le lieu des Casiers acquis par le dit feu Guillaume d'Anthoine HUBAULT contenant parmy fossé, jardin, ruyelle et terre à labour tout tenant ensemble 2 bonniers ou environ d'héritage gisant emprès la viese forge à savoir 12 cens de jardin et 20 cens de terre à labour.

- à Isabeau PETITPAS, fille du dit Germain par relief du trépas de son père advenu juin 1597. A demoiselle Marie PETITPAS, veuve d'Anthoine LANDRE.

Lui par relief comme dessus sur 9 cens de terre à labour, la piedsente allant des mollins de Roubaix à Lannoy passant parmy et aux terre de le Pontenerie.

- à Isabeau PETITPAS par relief que dessus. A la dite Marie.

Item 7 cens de terre à labour par relief et venant comme dessus gisant assez près du lieu manoir dessus dit.

- à Isabeau PETITPAS par relief que dessus. A la dite Marie.

Lui comme dessus sur 2 cens demi de terre à labour.

- à Isabeau PETITPAS par relief que dessus. A la dite Marie.

Lui par relief comme dessus sur 5 cens demi de terre à labour.

- à icelle Isabeau PETITPAS par relief que dessus. A la dite Marie.

Lui par achat de Jehan ROUSSEL sur un cent 11 verges et le tiers d'une verge de jardin ci-devant amassé.

- A Adrien CUVELLE par achat au dit PETITPAS le premier de février 1595. A Jehan LEPERS par achat au dit Adrien CUVELLE du dit an 1595. A Charles LEMAHIEU à cause de Gillette LEPERS, sa femme par relief du dit Jean, son père.

Jehan LOCQUIFFIER par achat sur 4 cens de jardin.

- à Jehan LECLERCQ à cause de Marie LOCQUIFFIER, sa femme, par partage en l'an 1606.

Lui par proximité sur 4 cens de terre à labour.

- Au dit Jehan LECLERCQ par partage.

Lui par achat de Pierre, son père sur son lieu manoir contenant parmy jardin 5 cens demi.  
- au dit Jehan LECLERCQ à cause de sa dite femme.

Lui par achat aux enfants Michiel HUBERT, sur 5 quartiers ou environ de terre à labeur emprès le mollin.  
- les 11 cens à Claude BONTE à cause de Jehenne LOCQUIFFIER, sa femme à prendre du lez de Lille et le surplus au dit Jehan LECLERCQ à cause de la dite Marie LOCQUIFFIER, sa femme. La dite pièce ne contient par mesure que 11 cens de sorte que le dit Jehan LECLERCQ n'en a que 5 cens qui sont échus à la dite Marie LOQUIFFIER par le trépas de Jehenne PREVOST, qui fut sa mère.

Jehan, Marcq, Bettri et Yolente LOCQUIFFIER par relief de Melchior, leur père sur leur lieu manoir contenant parmy jardin un cent demi pris en 7 cens contre Jehan et les enfants Pierre LOCQUIFFIER, haboutant au chemin qui maisne du Petit Quesnoy au Thilleul.  
- à Marcq LOCQUIFFIER.

Les enfants Pierre LOCQUIFFIER, à savoir ..., par relief de Pierre, leur père sur leur lieu manoir contenant parmy jardin un cent demi pris en sus-dits 7 cens contre les dessus-dits, haboutant au sus-dit chemin.

Michiel, Anthoine, Jehan, Pasquier et Isabeau LOCQUIFFIER, par relief de Gilles, leur père sur leur lieu manoir contenant parmy jardin demi cent pris en 2 cens contre Jehan BRACQUAVAL, haboutant au chemin dessus-dit.  
- à Marie BRACQUAVAL, veuve d'Adrien LECLERCQ par achat l'an 1608. A Jehan LECLERCQ par relief du dit Adrien, son père.

Adrien et Catherine LECLERCQ par relief de Martin, leur père sur 2 cens de terre à labeur.  
- à Jehan BRACQUAVAL par Catherine LECLERCQ. Un cent 3 verges petites à Adrien BRACQUAVAL et 97 verges à Jehan BRACQUAVAL, par relief de leur mère.

Les dits Adrien et Catherine LECLERCQ par relief de Jacquemine LOCQUIFFIER, leur mère sur un cent et demi de jardin.  
- à Marie BRACQUAVAL, veuve du dit Adrien. Cornille LECLERCQ par relief du dit Adrien, son père. A Maximilien LORFEBVRE.

Eux par relief de leur dite mère sur leur lieu manoir contenant parmy jardin.

Eux par relief sur 4 cens demi et demi quartron de terre à labeur pris en 9 cens un quartron contre Jacques WAYMEL, haboutant au chemin qui maisne de Roubaix à Lannoy.  
- au dit Jehan BRACQUAVAL par sa femme. A Pierre BRACQUAVAL par relief de sa mère.

Eux par relief sur 4 cens et les deux tiers de demi cent, haboutant au chemin qui maisne du Thilleul à la Pontenerie.  
- à Marie BRACQUAVAL, veuve du dit Adrien. Cornille LECLERCQ par relief du dit Adrien, son père.

Pierre, Franchois, Vincenette et Jehenne CUELLE par relief de Jacques, leur père sur un petit lieu manoir contenant parmy jardin demi cent d'héritage pris en 2 cens contre Marcq LOCQUIFFIER, haboutant au sus-dit chemin.  
- à Franchois seul. A Jacques LEZAIRE, par achat. A Jacques LEZAIRE par relief du dit Jacques, son père.

Marcq LOCQUIFFIER par relief de Gilles, son père sur un cent demi de jardin pris en 2 cens contre les enfants Jacques CUELLE, haboutant au chemin dessus-dit.  
- à Péronne LOCQUIFFIER, sa fille par relief en l'an 1611. Depuis à Légère DELEBECQ par relief. A Maximilien LORFEBVRE à cause de la dite Légère DELEBECQ, sa femme.

Lui par proximité sur 6 cens de terre à labeur et héritage sur lesquels le moulin à huille est assis, lesquels 6 cens sont du gros du fief de Roubaix.  
- à la dite Péronne LOCQUIFFIER, sa fille les 5 cens par relief que dessus et l'autre cent sur lequel est le mollin à Gilles LOCQUIFFIER, son frère. Aux hoirs Gilles LOCQUIFFIER le dit cent et mollin. Le dit cent à Mahieu LOCQUIFFIER par relief de Gilles, son père. A Maximilien LORFEBVRE à cause de Légier DELEBECQ, sa femme les 5 cens.

Lui par relief du dit Gilles, son père sur 11 cens de terre à labeur, haboutant au chemin qui maisne des Hucquets à la cense de Beaumont.  
- à la dite Péronne LOCQUIFFIER, sa fille par relief. Aux enfants Philippe DESPLANCQ par relief de leur mère. 6 cens un tiers à Philippe DESPLANCQ, le reste à Maximilien.

Lui sur 6 cens de lieu manoir et jardin, les 4 cens acquis aux enfants Jehan DELANNOY et les 2 cens par achat de Willaume DUGARDIN et Isabeau, sa fille, haboutant au chemin qui maisne de l'église au mollin du dit Roubaix.  
- à icelle Péronne LOCQUIFFIER, sa fille par relief. Aux dits enfants. 2 cens à Maximilien LORFEBVRE, 2 cens à Pierre HONORÉ et Catherine DESPLANCQ et 2 cens à Philippe DESPLANCQ.

Lui par achat à Jehan POLLET, fils Clément venant auparavant de Jehan DELESCLUZE, dit Frero sur un cent 4 verges et le sixième d'une verge de jardin manoir, haboutant au chemin sus-dit.  
- à la dite Péronne LOCQUIFFIER par relief. A Maximilien LORFEBVRE à cause de sa femme. 6 cens et un tiers de cent à Catherine DESPLANCQ et 2 cens deux tiers de cent à Maximilien LORFEBVRE. Le tout à présent à Maximilien LORFEBVRE par achat de Pierre HONORÉ et Catherine DESPLANCQ, sa femme.

Le dit Marcq LOQUIFFIER par achat à Martin LECLERCQ sur 8 cens de terre à labour, la piedsente qui maisne des Hucquets à Lille passant parmy.  
- à Philippe DESPLANCQ à cause de la dite Péronne LOCQUIFFIER par relief. Aux sus-dits enfants. 5 cens et un tiers de cent à Catherine DESPLANCQ et 2 cens deux tiers à Maximilien LORFEBVRE. Le tout à présent à Maximilien LORFEBVRE par achat de Pierre HONORÉ et Catherine DESPLANCQ, sa femme.

Jehan, Guillaume, Jacques, Nicollas, Marcq, Marye et Margueritte LOCQUIFFIER par relief de Pierre, leur père sur 2 cens de terre à labour.  
- la partie du dit Marcq à la dite Margueritte, sa sœur par achat l'an 1603 en août. Le tout à présent à Nicollas LOCQUIFFIER tant par relief que achat. A Pierre LEURIDAN par achat.

Eux par relief comme dessus sur 7 cens 5 verges de jardin manoir, y compris les haies et fossés.  
- au dit LEURIDAN.

Jacques FARVARCQUE par relief de Jehan, son père sur 8 cens 6 verges demi de terre à labour, haboutant au chemin qui maisne du Thilloel à Lannoy.  
- à la veuve du dit FAUVARCQ. A Josse DEHALLEWIN par Catherine FAUVARCQ, sa femme.

Lui par relief comme dessus sur un lieu manoir contenant parmy jardin 2 cens 2 verges un quart de verge, haboutant au chemin qui maisne de Roubaix à Fontenoit.  
- à Jean POLLET à cause de Chrestienne FAUVARCQ, sa femme.

Les enfants Pierre SLOSSE à savoir Pierre, Margueritte, Anthonnette et Jehenne SLOSSE par relief de Barbe FAUVARCQUE, leur mère sur leur lieu manoir contenant parmy jardin 8 cens gisant emprès la viese forge.  
- à Robert LECLERCQ. A Philippote DELEBECQ par achat l'an 1615.

Les dits enfants par relief comme dessus sur 5 cens demi de terre à labour.  
- au dit Robert. A la dite Philippote par achat.

Les dits enfants par relief comme dessus sur 5 cens de terre à labour, haboutant au chemin qui maisne du Thilloel à Lannoy.  
- à la dite Philippote par achat.

Le dit Pierre SLOSSE et ses enfants par achat aux enfants Adrien LOCQUIFFIER sur 2 cens et le tiers de demi cent de jardin, haboutant au chemin qui maisne du Thilloel au Petit Quesnoy.  
- à Jehan LECLERCQ par achat en mai 1615. Aux veuve et enfants du dit LECLERCQ. Aux hoirs Jean FARVARCQ.

Grard et Jehan FARVARCQ par relief de Michiel FAUVARCQUE, leur père sur leur lieu manoir contenant parmy jardin 7 cens ou environ, haboutant au chemin qui maisne de Roubaix à Lannoy.  
- à Jacques LEZAIRE par achat. A Jean LECAT par relief à cause de Franchoise LEZAIRE, sa femme l'an 1636.

Eux par relief comme dessus sur 4 cens de terre ou environ gisant emprès le Thilloel, haboutant au chemin qui maisne de Fourquencroix à Lannoy.  
- au dit LEZAIRE par achat. Au dit Jean LECAS à cause de la dite Franchoise LEZAIRE, sa femme par relief comme dessus.

Eloy LEURIDAN par achat aux hoirs Pierre LOCQUIFFIER sur un lieu manoir contenant parmy jardin 6 cens 3 quartrons demi pris en 7 cens demi contre Jehan MERLIN.

- à Christophe LECLERCQ par Jehenne LEURIDAN, sa femme par relief.

Lui par achat à Jehenne BOURGHOIS, veuve de Pierre BONENFFANT sur un autre lieu manoir contenant parmy jardin 4 cens ou environ gisant au Petit Quesnoy.

- à Pierre VANREUST à cause de Maghueritte LEURIDAN, sa mère par partage.

Lui par achat aux enfants Pierre ROUSSEL sur 11 cens demi de terre à labour.

- à Pierre LEURIDAN, fils de Philippe par achat à Jehan TRIAILLE.

Lui par achat aux enfants Pierre HESPEL et Marguerite FARVARCQUE, sa femme sur 10 cens de terre à labour, haboutant au chemin qui maisne du Thilloel à Lannoy.

- à Jehan BATAILLE à cause de Marie LEURIDAN, sa femme par relief et partage l'an 1618. Les 5 cens à Jacques DECOURCHELLES par Anne BATAILLE, les autres 5 cens à Jean LECLERCQ par achat à Pierre LIBERT et Marie BATAILLE, sa femme. Le tout à Philippe LEURIDAN.

Jehan MERLIN par relief de Margueritte LOCQUIFFIER, sur son lieu manoir contenant parmy jardin demi cent et demi quartron.

- à Pierre FLEURQUIN par achat.

Blaze ROUSSEL par relief de Marie ESCHEVINS, sa mère sur son lieu manoir contenant parmy jardin 4 cens gisant devant le Thilloel, haboutant au chemin qui maisne du dit Roubaix à Lannoy.

- aux hoirs Jehan ROUSSEL par relief l'an 1636. A Pierre ROUSSEL.

Les enfant de Jehenne SORYS par relief sur 2 cens de jardin manoir, haboutant au chemin du Thilloel au Petit Quesnoy.

- à Jehan LECLERCQ par relief. A Claude LECLERCQ.

Les dits enfants par relief venant de Jacques SORYS, leur oncle sur le tiers de 2 cens de jardin, impartis à l'encontre de Magdelaine et Péronne SORYS, haboutant au dit chemin.

- à Jehan LECLERCQ, par relief. Au dit Claude LECLERCQ.

Josse LECOMPTE par Magdelaine SORYS, sa femme par relief du dit Jacques sur un semblable tiers des dits 2 cens de jardin, haboutant au sus-dit chemin.

- à Jehan LECLERCQ par relief. A Claude LECLERCQ.

Lui par sa dite femme par relief de Grard SORYS sur 2 cens de jardin manoir, haboutant au chemin dessus-dit.

- à Magdelaine SORYS, veuve de Josse LECOMPTE par relief. A Pierre LECOMTE par relief. A Philippe HESPEL et Catherine LECONTE, sa femme par relief l'an 1649.

Péronne SORYS veuve de Jehan MATHON, fils de feu Jehan par relief de Jacques SORYS, son frère sur un semblable tiers de 2 cens de jardin ci-devant déclaré allencontre des dits Martin MARTIN et Josse LECOMPTE par les dites femmes impartis, haboutant comme est déclaré ci-devant.

- à Jehan LECLERCQ par relief. Au devant dit Robert LECLERCQ.

La dite Péronne par relief de Grard SORYS sur 2 cens de jardin, haboutant au chemin dessus-dit.

- à Magdelaine SORYS, veuve de Josse LECOMPTE par relief. A Pierre LECOMTE par relief. A Philippe HESPEL et Catherine LECONTE, sa femme par relief l'an 1649.

Les hoirs Jehan MATHON par relief sur 3 cens 6 verges de terre labour à la Croisette du Pret, haboutant au chemin qui maisne de la Croisette Dupret aux Blancqmailles.

- à Anthonette MATHON, fille de Guillebert par relief de Jehan MATHON, son oncle. A Jehan MOUTON. A Jacques LEFEBVRE à cause de Péronne MOUTON, sa femme. A la veuve Philippe DELEBECQ par achat.

Nicaise LOCQUIFFIER, veuve de Philippe DUPISRE, Jehan et Denis DUPIRE et les enfants de feu Lenard à savoir Pierre, Denis, Guillebert et Franchois DUPIRE, venant de Philippe MIROUL sur leur lieu manoir et forge contenant parmy jardin 5 cens 15 verges un quartier de verge, haboutant au chemin qui maisne Roubaix à Lampempont.

- Robert LEZY.

Eux venant comme dessus sur 7 cens de jardin tenant au lieu de manoir dessus dit, haboutant au chemin qui maisne du mollin au Petit Quesnoy.

- Robert LEZY.

Mahieu PLOUCQUET par achat à Alizon DUPRET et aux enfants Jehan DEBUISNES, à savoir Pierre, Péronne, Martine, Susanne, Margueritt DEBUISNES, Michiel DEBUISNES, fils de feu Jacques sur son lieu manoir contenant parmy jardin 6 cens, haboutant au chemin qui maisne du Thilloel vers Lille.

- à Thomas BATAILLE, par ratraicte en 1590. A Rolland DELERUE par achat.

Allard DELECOURT par achat à Pierre HESPEL et Margueritte FARVARCQUE, sa femme venant de Michiel FARVARCQUE sur un lieu manoir contenant parmy jardin 5 cens moins le sixième d'un cent emprès le Thilloel, haboutant au chemin qui maisne de Roubaix au dit Thilleul.

- à Jacques LEZAIRE, par achat. A Jacques DELATTRE à cause de Marie LEZAIRE, sa femme par relief du dit Jacques, son père en l'an 1636.

Jehan CORNU, fils de feu Jehan par relief du dit Jehan, son père sur son lieu manoir contenant parmy jardin 10 cens, haboutant au chemin qui maisne du Thilloel à la Grange de le Disme.

- à Otte FLEURQUIN par achat. A Josse et Pierre DESBOUVRIER par achat. A Jean ROUSSEL dit Rue par achat.

Philippe LEURIDAN par relief de Beltremieu, son père sur son lieu manoir contenant parmy jardin 4 cens quartron et demi ou environ, haboutant au chemin qui maisne du Thilloel au Petit Quesnoy. Le dit héritage est du gros du fief de Roubaix.

- à Eloy LEURIDAN, par achat. A Jehan BATAILLE à cause de Marie LEURIDAN, sa femme, par partage. Aux enfants Pierre HESPEL et Jenne BATAILLE et aux enfants Pierre BATAILLE.

Damoiselle Catherine DUPRET, par relief de Robert DUPRET, son oncle sur 2 bonniers de terre à labour ou environ.

La dite Catherine par relief comme dessus sur 6 cens de terre à labour ou environ.

Item 5 cens demi de terre à labour ou environ par relief comme dessus, haboutant au chemin qui maisne de la dite Vigne à le Haye.

Item par relief comme dessus sur 3 quartiers de terre ou environ.

Marguerite CORNILLE, veuve de Jehan DEMENIN par relief sur son lieu manoir contenant parmy jardin un cent demi pris en 7 cens contre Josse WILLOCQ et Pierre MATHON, haboutant au chemin de la Cauchie.

- à Antoine DEMENIN. A Nicolas DESESPERCHIN par achat. Marie DUJARDIN par achat. Philippe DUJARDIN par relief. A Pierre DELESPAU par achat.

La dite Margueritte par achat à Pierre DUGARDIN, sur les trois pars de 3 quartrons de jardin pris en 14 cens contre Charles DUJARDIN et Josse WILLOCQ, haboutant au chemin dessus-dit et aux terres de Madame.

- à Nicolas DESESPERCHIN par achat. A Philippe DUJARDIN par relief comme dessus. A Pierre DELESPAU, fils de feu Adrien, par achat.

Josse WILLOCQ par achat et relief sur l'autre part de dits 3 quartrons de jardin pris comme dessus, haboutant au chemin dessus-dit.

- à Pierre DELEDICQ par achat.

Lui comme dessus sur son lieu manoir contenant parmy jardin 3 cens demi pris en 7 cens contre la sus-dite Margueritte CORNILLE, haboutant au chemin dessus-dit.

- au dit DELEDICQ les dits 3 cens.

Pierre MATHON par achat à Anthoine DEMENIN sur son lieu manoir contenant parmy jardin 2 cens pris en 7 cens contre le dit DEMENIN et le dit Josse WILLOCQ, haboutant au chemin.

- au dit DELEDICQ les dits 2 cens.

Michiel LOCQUIFFIER par relief sur 5 cens demi de jardin ci-devant en deux pièces et à présent en une.

- à Victor LOCQUIFFIER par relief. A Pierre LOCQUIFFIER par relief du dit Victor, son père en l'an 1625. Aux veuve et hoirs Philippe LECLERCQ.

Charles DUJARDIN par relief de Pierre, son père sur son lieu manoir contenant parmy jardin 15 cens un quartron pris en 16 cens contre Margueritte CORNILLE et Josse WILLOCOQ, haboutant au chemin qui maisne de le Cauchie au mollin.  
- à Gauthier DUCOULLOMBIER à cause de Marie DUJARDIN, sa femme par relief. A Philippe DUGARDIN par relief. A Pierre DELESPAU, lieutenant par achat.

Lui par achat aux enfants Thomas LEURIDAN sur un autre lieu manoir contenant parmy jardin 3 cens 2 verges d'héritage, haboutant au dit chemin de le Cauchie.  
- à Florys LECLERCQ, fils d'Helainne DUJARDIN par relief et partage. A Jean DELESPAULT et Pierre FLAMENG par achat.

Jacques FLORIN par achat de Phlippotte CAUCHETEUR, fille de feu Jehan sur 2 cens de jardin manoir pris en 4 cens contre Marcq LOCQUIFFIER, haboutant au chemin dessus-dit.  
- à Philippe FLORIN. A Jean LORFEBVRE.

Jacques DESREVEAUX par Marie DELANNOY, sa femme sur un tiers de cent de jardin pris en 2 cens contre Jacques WAYMEL, par Perronne DELANNOY, sa femme, haboutant au sus-dit chemin.  
- aux enfants Jacques WAYMEL par ratraict lignagier. A Maximilien LORFEBVRE par sa femme. Jean DELESCLUZE.

Lui par sa dite femme sur 2 cens de jardin pris en 4 contre le dit Jacques WAYMEL, haboutant au dit chemin.  
- aux dits enfants Jacques WAYMEL. Au dit Maximilien.

Jehan DELEBECQUE par Perronne DELESCLUZE, sa femme par relief sur un cent 4 verges et le sixième d'une verge de jardin, haboutant au dit chemin de le Cauchie.  
- à Jenne DELEBECQ, veuve de Josse DELESPAULT.

Le dit Jehan par achat aux enfants Alexandre DUPREY sur son lieu manoir contenant parmy jardin 6 cens 6 verges, haboutant au chemin qui maisne de l'église à Fontenoit.  
- maintenant à Mathis CASTEL par achat en novembre 1616. Depuis il en a vendu 30 verges petites à Martin CAPPART.

Jehan DESPLANQUES, fils d'Anthoine par relief de Catherine DELESCLUZE, sa mère sur un cent 4 verges et le sixième d'une verge de jardin pris en 8 cens et le sixième de cent, haboutant au dit chemin de le Cauchies.  
- à Jehenne DELEBECQ, veuve de Josse DELESPAULT par achat l'an 1600.

Jehan DELESCLUZE par Marguerite DELESCLUZE, sa femme sur un semblable cent 4 verges et le sixième d'une verge de jardin pris en 8 cens et le sixième de cent, haboutant au dit chemin.  
- à Adrien BRACQUAVAL par Marie DELESCLUZE, sa femme.

Jacques BAULDOULT pour la moitié et Jehan HERNOURT et Guillemette BAUDOULT par relief de Roze DELESCLUZE, leur mère pour l'autre moitié de 2 cens 8 verges et le tiers d'une verge pris en 8 cens et le sixième d'un cent, haboutant au dit chemin.  
- à Florys LECLERCQ, par achat. A Jean DELESPAULT et Pierre FLAMENG par achat.

Ernould DELESALLE par Isabeau DELESCLUZE, sa femme sur aussi 1 cent 4 verges et le sixième d'une verge de jardin manoir pris en 8 cens et le sixième de cent, haboutant au dit chemin.  
- à Florys LECLERCQ, par achat. A Jean DELESPAULT et Pierre FLAMENG par achat.

Jehan LORFEBVRE par achat de Jehan CAUCHETEUR et Jehenne LORFEBVRE, sa femme sur 8 cens de terre à labour.  
- à Pierre LEURIDAN les 4 cens. A Chrestienne LORFEBVRE les autres 4 cens. A Franchois et Jenne LEPOULTRE (lire LORFEBVRE). A la dite Jenne femme d'Adrieu MATHON les dits 4 cens.

Lui par relief de Collette BOURGOIS, sa mère sur 7 cens de terre à labour gisant derrière la maison des casières appartenant à Germain PETITPAS.  
- à Hugues LORFEBVRE 3 cens demi, les autres 3 cens demi à Philippe LORFEBVRE. A la veuve Adrien LEZY les 3 cens demi de Philippe LORFEBVRE.

Lui par relief sur 7 cens de lieu manoir haboutant au chemin qui maisne de Roubaix au Pire et Lannoy.  
- à Hugues LORFEBVRE. Aux dits Franchois et Jenne LORFEBVRE par relief.

Marie DESOBRY, veuve de Philippe HESPEL, Jehan, Robert, Péronne, Jacqueline et Marie HESPEL, ses enfants sur 4 cens ou environ de terre à labour maintenant manoir et jardin entre le Thilloel et le Ponchel de Courcelle, haboutant au chemin qui maisne de Roubaix à Lannoy.

- à Jacques LEPERS à cause de Péronne HESPEL, sa femme par partage. Maintenant à Jacques LEPERS, fils du dit Jacques. A Guillaume DUBOIS par achat. A Jean, Marguerite, Roze et Catherine LECONTE par donation à cause de Péronne LECONTE, sa femme. A Jean LECONTE seul par partage.

Noël LEFEBVRE par achat sur un cent de jardin manoir, haboutant au chemin dessus-dit.

- à Andrieu MATHON.

L'Eglise et chapelle Nostre Dame en Tournay pour leur lieu de le Disme de Roubaix contenant 6 cens ou environ, haboutant au chemin qui maisne de Roubaix au Petit Quesnoit.

Jehan DESBONNETS par achat venant d'Andrien CAPPON et les hoirs Jacques ROUSSEL sur 4 cens de jardin, haboutant au chemin qui maisne de l'église de Roubaix à le Fosse du Quesne.

- à Pasquier FAUVARCQ par achat à Jacques FAUVARCQ par relief. A Adrien LEZY par achat.

Josse DELESPAULT par achat aux enfants d'Anthoine DUBOIS par relief sur son lieu manoir contenant parmy brasserie, jardin 14 cens demi et demi quartron pris en 21 cens un quartron contre Pierre DUBOIS, Pierre LORFEBVRE et autres. N'en a été trouvé par mesure que 13 cens un tiers de cent et 18 verges petites, haboutant au chemin qui maisne de l'église à Fontenoit.

- à Pierre, Jehan et Catherine DELESPAULT, la moitié par relief du dit Josse, leur père. Aux dits Pierre et Catherine la partie du dit Jehan par relief l'an 1594.

Pierre DUBOIS par relief comme dessus sur 4 cens de jardin manoir, haboutant au dit chemin.

- au dit Pierre DUBOIS 18 petites verges par achat avec les 4 cens l'an 1592. Maître Jacques DESREVEAUX pour un cent demi et 27 petites verges et encore 33 verges. Jehan LORFEBVRE un cent. A maître Pierre DESREVEAUX par relief du dit maître Jacques, son père 3 cens 45 verges et autres 73 verges. A Lucas COUSIN par achat de Jaspert TIBREGHIEN.

Pasquier LECOMPTE et Jaspert THIBREGHIEN, fils de Jaspert et de Jehenne LECOMPTE, par relief sur leur lieu manoir contenant parmy jardin un cent d'héritage pris des dits 21 cens un quartron, haboutant au dit chemin.

- la partie du dit Pasquier au dit Jaspert TIBREGHIEN par achat l'an 1613. Au dit Lucas COUSIN par achat comme dessus.

Pierre LORFEBVRE par achat à Jehan DELERUE sur un cent demi et demi quartron de jardin pris au sus-dits 21 cens un quartron contre les dessus-dits.

- à Chrestienne LORFEBVRE, fille du dit Pierre par relief l'an 1606. A maître Pierre DESREVEAUX et Jacques DELESPAULT par achat.

Lui par achat au dit Jehan DELERUE sur son lieu manoir contenant parmy jardin 12 cens ou environ, haboutant au dit chemin qui maisne de l'église à Fontenoit.

- à Jacques DELESPAULT, fils de feu Jean pour 3 cens deux tiers de cent. Au dit DELESPAULT et maître Pierre DESREVEAUX les autres 8 cens et tiers de cent par achat.

Martin LEFEBVRE par relief de Jehan LEFEBVRE, son frère sur 16 cens ou environ de terre à labour ci-devant en deux pièces et à présent en une, les 6 cens acquis par le dit feu Jehan à Gadram DUBOIS et les 10 cens à maître Louys BLANCQUART gisant en le cousture des Merlins, la piedsente qui maisne de Roubaix à le Bourde passant parmy.

- à Jehenne LEFEBVRE, veuve de Jacques LECOMPTE 8 cens par achat aux enfants Lambert POLLET par Marguerite LECONTE, leur mère. A Pierre DUBAR les dits aussi par sa femme. Les autres 8 cens à Jehan DELESPAULT par achat l'an 1596. Les dits 8 cens à Pierre DELESPAULT, son fils qui était fils de Jean.

Marguerite WILLOCQ, fille de Jacques par achat et décret venant de Pierre, son frère pour la moitié et l'autre moitié aussi par décret venant de Mahieu WILLOCQ, son frère de tout un lieu manoir contenant parmy jardin 4 cens 8 verges ou environ, haboutant au dit chemin qui maisne de la dite église vers Fontenoit.

- à maître Pierre WILLOCQ par achat. A Pierre BAULDOUL par Catherine WILLOCQ, sa femme. Maître Anthoine GONIER 84 verges par achat. A maître Adricq DUVALLEERS 28 verges petites par achat.

L'Eglise de Roubaix pour la coustre du dit lieu contenant parmy lieu manoir et jardin le tiers de 2 cens ou environ, haboutant au chemin dessus-dit.

La dite église par donation faite par Jaqueline et Marguerite POLLET, filles de Daniel sur la moitié de 2 cens demi 3 verges demi de terre à labour admorties allencontre des pauvres de Roubaix pour l'autre moitié pris en 8 cens allencontre de Pierre DELESPAULT, Anthoine POLLET et Wallerand DESCAMPS gisant vers Frommes.

Franchois DELETHOMBE par relief sur son lieu manoir contenant parmy jardin un cent 10 verges ou environ, haboutant de deux sens au chemin qui maisne de l'église à Fontenoit.

- à Anthoine DELECROIX par achat. A maître Jacques DESREVEAUX, chirurgien par achat l'an 1601.

Péronne DECOUROUBLE, veuve de Gilles ROUSSEL, Pierre, Jacques, Gilles, Artus et Marguerite ROUSSEL, Yolente DESTOMBES, fille de Jehan et de Ollive ROUSSEL sur 4 cens de terre à labour venant ci-devant de Nicollas LECOMPTE, haboutant au chemin qui maisne de St George au Ponchel Dupret.

-à Arthus ROUSSEL par partage. Vendu par Jeanne ROUSSEL à Marie FLAMENG, veuve de Jean DELESPAU.

Les dite veuve et enfants venant comme dessus sur leur lieu manoir contenant parmy jardin 6 cens, haboutant au dit chemin.

-à Arthus ROUSSEL, par partage.

Eux venant comme dessus sur 2 cens 14 verges de jardin et terre à labour pris en 6 cens contre Pierre BOURGOIS et les enfants Pierre DESTOMBES, les 2 cens haboutant au chemin et les 14 cens oultre le dit chemin.

-à Arthus ROUSSEL, par partage.

Les dite veuve et enfants sur 4 cens 6 verges et le tiers d'une verge de terre à labour acquis ci-devant de Jehan ROUSSEL et sa femme gisant à la Rondel.

- à maître Jacques ROUSSEL. A la veuve. A Pierre LECONTE à cause de Jenne ROUSSEL, sa femme par relief en l'an 1638.

Les dits enfants par relief comme dessus du dit Gilles leur père sur 15 cens de terre à labour ci-devant en deux pièces et à présent en une, haboutant au chemin qui maisne de la Croisette Dupret au mollin du Fresnoyt.

- à Arthus ROUSSEL, par partage. A Gilles ROUSSEL, Jenne et Catherine ROUSSEL, chacun un tiers. La part Gilles ROUSSEL à la veuve Michiel DELANNOY.

Les dite veuve et enfants sur demi bonnier de terre à labour acquis par le dit feu Gilles aux hoirs Jacques CORNILLE, haboutant au chemin qui maisne de la Croisette Dupret au mollin du Fresnoit.

- à Arthus ROUSSEL, par partage. A Gilles, Catherine et Jenne ROUSSEL, chacun un tiers. La part du dit Gilles ROUSSEL vendue à la veuve Michiel DELANNOY.

Eux par proximité venant de Laurent FRESMAULX et Marguerite ROUSSEL, sa femme sur leur lieu manoir contenant parmy jardin 5 cens ou environ appelé Leschequier, haboutant de la Grande rue allant de l'église à St George et de la dite église vers Fontenoit.

- à maître Jacques ROUSSEL. A la veuve. A Pierre LECONTE à cause de Jenne ROUSSEL, sa femme par relief du dit maître Jacques, son père 4 cens une verge grande. A Jean LEMAHIEU à cause de Marguerite ROUSSEL, sa femme 8 verges grandes par relief comme dessus et le reste à Franchois POLLET portant 16 verges grandes. Les dites 16 verges grandes de Franchois POLLET à Thomas HOUZET par achat l'an 1639.

Pierre BOURGOIS par achat à Pasquier LECOMPTE et à Jaspar THIBREGHIEN, fils de Jaspart et défunte Jehenne LECOMPTE sur 3 cens 11 verges de jardin, haboutant au grand chemin qui maisne de Roubaix à Lille.

- à Vincent FLORYS et Guillaume BOURGOIS par relief. Maintenant à Guillaume POLOR par achat.

Les enfants de Pierre DESTOMBES à savoir Pierre et Anthonnette DESTOMBES par relief sur 2 cens de jardin manoir pris en 6 cens contre Pierre BOURGOIS et les veuve et enfants Gilles ROUSSEL, haboutant au dit chemin.

- à maître Jacques ROUSSEL par achat. A la dite veuve. A Marie ROUSSEL veuve de Jean LEAUCOURT par relief de maître Jacques, son père.

Pierre LEMOUTON, fils de feu Josse par achat à Eloy DEGRIMAUPONT sur 6 cens un quartron de terre à labour pris en 12 cens demi contre Garrin DEGRIMAUPONT, haboutant au chemin qui maisne de Fontenoit à le Croisette Dupret.

- à Jehan MOUTON 3 cens demi et à la veuve Josse MOUTON 2 cens 3 quartrons. Les dits 3 cens demi à Charles DELANNOY par achat. A Jean MOUTON les dits 2 cens 3 quartrons.

Luy par achat à ... DUBOIS, fille de feu Jehan sur 7 cens demi de terre à labour gisant en le coulure de le Croisette Dupret.

- à Jehan MOUTON 3 cens demi. A Charles DELANNOY par achat les dits 3 cens demi et le surplus aux veuve et hoirs Josse MOUTON. A Jean MOUTON par relief les dits 4 cens.

Garrin DEGRIMAUPONT sur 6 cens un quartron de terre à labour pris en 12 cens demi contre Pierre LEMOUTON, haboutant au chemin qui maisne de Fontenoit à le Croisette Dupret.

- à Louys MOUTON par achat. Maintenant à Evrard DELEBECQ par achat. Jehan MICQUET

Le dit Jehan MAUCQUIER par achat au dit DEGRIMAUPONT, venant des hoirs Gilles LEMRE sur son lieu manoir contenant parmy jardin 5 cens 3 quartrons pris en 11 cens demi contre les enfants Willame DELESCLUZE, haboutant au chemin qui maisne de l'église à Fontenoit.

Lui par achat comme dessus sur 3 cens 3 verges de jardin, haboutant au dit chemin.

Jehenne WASTEL, veuve de Jehan MATHON, Mahieu, Louys, Andrieu, Ollivier, Jehenne, Péronne, Noelle et Marie MATHON, ses enfants sur 8 cens 12 verges et les parts d'une verge de terre gisant à le Croisette du Pret, haboutant au chemin qui maisne de le Croisette Dupret au Fresnoit.

- à Jehenne DELEBECQ, veuve de Josse DELESPAULT par achat l'an 1604.

Jehan SEGARD par relief d'Ollivier, son père sur son lieu manoir contenant parmy jardin de 9 cens, haboutant au chemin qui maisne au Fourquiepire.

- à Pierre DELEBECQ par achat. La veuve Philippe DELEBECQ, demeurant à Lille.

Lui comme dessus sur 2 cens de terre à labour, haboutant au dit chemin.

- au dit Pierre DELEBECQ par achat. La veuve Philippe DELEBECQ.

Philippe CORNILLE par relief sur son lieu manoir contenant parmy jardin 11 cens moitié par relief de Jacques, son père et moitié par achat de Michielle CORNILLE, sa soeur, haboutant de deux sens au chemin qui maisne de Fourquiepire.

- à Philippe CASTEL à cause de Jehenne CORNILLE, sa femme, fille du dit Philippe, par relief. A Pierre DEHALLUWIN par achat.

Lui par relief et achat comme dessus sur 5 cens demi de terre.

- au dit Philippe CASTEL. Au dit Pierre DEHALLUWIN par achat comme dessus.

Lui par achat et relief comme dessus sur 8 cens de terre à labour, haboutant au chemin qui maisne de Fourquiepire à Lestocquoit.

- au dit Philippe CASTEL. Au dit Pierre DEHALLUWIN par achat comme dessus.

Bertrand DUJARDIN par relief de Charles DUJARDIN sur 8 cens de terre à labour, haboutant au chemin qui maisne de le Croisette Dupret au mollin du Fresnoit.

- à la veuve Jehan HACHY par achat en novembre 1618. A Pierre HACHIN par relief. A Jean CASTEL, fils de Jean par achat.

Anthoine MULLIER par achat à Philippe LECLERCQ et Marguerite SLOSSE, sa femme sur 6 cens de terre à labour.

- à Gilles MULLIER. A Jacques LECLERCQ.

Le dit Anthoine par achat à Anthoine DUQUESNOIT sur 4 cens ou environ de jardin manoir.

- à Gilles MULLIER. A Pierre MULLIER.

Lui par achat de Rolland, Anthoine, Isabeau et Péronne DUBOIS, enfants d'Anthoine sur son lieu manoir contenant parmy jardin 7 cens gisant à Cousteaux, haboutant au chemin qui maisne de Lhomelet au Bois au mollin Desmasures.

- à Jacques LECLERCQ à cause de Péronne MULLIER, sa femme, la moitié et l'autre moitié au fils Nicollas LECONTE qu'il a eu de défunte Anne MULLIER.

Lui par achat comme dessus sur 7 cens de terre à labour à terrage.

- à Péronne FAUVARCQ, veuve d'Adrien LEZY.

Lui par achat sur 23 cens de terre à labour pris en 30 cens contre les enfants Franchois DELEBECQUE et lui même qui souloit estre fief esclichie.

- à Josse MOUTON par achat l'an 1598. 17 cens sur Jean MOUTON et 6 cens sur la veuve et hoirs Pierre MOUTON.

L'hospital Sainte-Elisabeth à Roubaix sur 7 cens demi de terre à labour ci-devant en quatre pièces et à présent en une gisant en le coulure de Lhomelet et donné au dit hospital par sœur Marguerite FARVARCQUE, religieuse au dit hospital.

Maître Pierre PREVOST, prêtre curé du dit Roubaix, homme vivant et mourant pour cette partie et la séquente.

Par le trépas duquel maître Pierre PREVOST advenu le 28 de janvier 1608 a été dénommé homme vivant et mourant L'Admoral DUJARDIN, fils de Philippe tant pour cette partie que la séquente présent le sieur De GRINCOURT, bailly.

Le dit hospital par donation comme dessus sur 3 cens 3 verges de terre à labour, haboutant au chemin de Larondel.

Le dit hospital sur 26 cens de jardin où il y a une petite maison, haboutant au chemin qui maisne de l'église au mollin.

- Philippe DUJARDIN, fils de feu Pierre en est responsable.

Le dit hospital sur 12 cens d'héritage à savoir 3 cens qui furent Olivier DECOURCELLE où à présent la grange du dit hospital est assise, et 9 cens qui furent Paul WAUCQUET, le chemin allant de l'église au mollin passant parmy.

- Jehan DELAHAYE, fils de feu Rolland en est responsable. Jacques MONSNIER, greffier de Roubaix est responsable.

Le dit hospital pour 5 cens d'héritage où le dit hospital est assis et 5 cens 3 quartrons de jardin qui fut la pâture monsieur.

- Hughes CLARISSE, fils de Josse en est responsable. Nicolas DELEBECQ, fils de feu Pierre est responsable.

Le dit hospital sur 3 bonniers 15 verges de terre gisant vers les Blancques Mailles.

- le sus-dit Hughes CLARISSE en est responsable. Père Claude DUJARDIN est responsable, religieux minuit.

Pierre FARVARCQUES par relief de Jehan, son père sur 18 cens et les deux tiers de cent ci-devant en deux pièces et à présent en une, haboutant au chemin qui maisne de l'église à Fontenoit.

Le 7 de janvier 1608 a été vendu 4 cens à Chrestienne LORFEBVRE, veuve de Pierre ROUSSEL. A la veuve Philippe DELEBECQ le Rue par achat. À savoir 4 cens par achat de Marie LEGRAND et le reste par achat de Pierre FAUVARCQ. A Philippote DELEBECQ.

Jehan FARVARCQUES, fils de feu Jehan par relief de Jehan, son père sur son lieu manoir contenant parmy jardin 9 cens 6 verges gisant à l'opposite de la Coustrie de Roubaix, haboutant au chemin dessus-dit.

- à Jehan DELEPLANCO, marissal par achat. A Jean CASTEL par achat. A la veuve du dit CASTEL. A Pierre LCONTE, fils de Jacques.

Le dit Jehan venant du dit Jehan, son père sur son fief tenant au fief de Le Rue et au fief Pasquier FARVARCQ, son frère.

- à Péronne ROUSSEL, veuve de Pasquier FAUVARCQ par achat.

Jehenne FAUVARCQUE, veuve de Philippe LEGRAND, par relief de Jehan, son père sur son lieu manoir contenant parmy jardin 4 cens demi, haboutant au chemin dessus-dit.

- à Evrard DELEBECQ par achat. A Jacques DELESPAULT, fils de feu Jean par achat.

Péronne DUBOIS par relief de Jehan, son père sur son lieu manoir contenant parmy jardin 7 cens ou environ, haboutant au dit chemin.

- à Jacques LCONTE par achat. A Jacques LCONTE son fils par relief.

La dite Péronne par relief comme dessus sur 3 cens demi de terre à labour.

- à Jehan DELESPAULT par achat l'an 1601. Sauf qu'il y en a 80 petites verges acquis par Jehan DELEBECQ. Le tout aux enfants Jean DELESPAULT.

La dite Péronne par relief comme dessus sur 4 cens de terre à labour ci-devant en deux pièces, la piedsenté qui maisne de Roubaix à Lhomelet au Bois passant parmy.

- à Jacques ROUSSEL par achat, lequel en a vendu à Jehan DELEBECQ, le jeune 28 petites verges.

La dite Péronne comme dessus sur 3 cens 16 verges et les deux parts d'une verge de terre, la dite piedsente passant parmy.

- à Jehan DELESPAULT par achat l'an 1601. A Jean DELESPAULT, son fils par relief.

La dite Péronne par relief comme dessus sur 2 cens 13 verges trois quarts de terre pris en 3 cens demi contre Jehan DELEBECQUE, fils de Jehan.

- au dit Jehan DELESPAULT par achat l'an 1601. A Jean DELESPAULT, son fils par relief.

Anthoine ROUSSEL par relief de Michiel, son père sur son lieu manoir contenant parmy jardin 4 cens, haboutant au chemin qui maisne de l'église à le Fosse au Quesne.

- à Nicollas LECONTE par achat. A la veuve Wallerand LEZY par achat. A Jean LEZY par relief du dit Wallerand, son père en l'an 1638.

Lui par achat à Péronne ROUSSEL, sa sœur, veuve de Jehan VANREUST sur 2 cens 2 verges et un quart de verge de jardin pris en 4 cens 4 verges demi contre Jacques FARVARCQUE.

- au dit Nicollas LECONTE par achat. A la sus-dite veuve. A Jean LEZY par relief comme dessus.

Lui par relief de son dit père sur 3 cens et par achat à la dite Péronne, sa sœur sur un cent faisant 4 cens ou environ de jardin pris en 5 cens contre Michiel CAULDRON par Marguerite POLLET, haboutant au dit chemin.

- au dit Nicollas LECONTE par achat. A la sus-dite veuve. A Jean LEZY par relief comme dessus.

Lui par achat à Philippe et Anthoine DELEBECQUE sur 3 cens de terre à labour pris en 6 cens contre la veuve Jehan CATTOIRE.

- à Marcq BROCCART par achat. A Jehan BROCCART par relief.

Les veuve et enfants Pierre HOUBLON, venant des enfants Willame ROUSSEL sur la moitié d'un bonnier et le tiers d'un cent de terre à labour pris contre les enfants Jehan DUPONT, haboutant au chemin qui maisne de l'église à Lhomelet au Bois et à le ruelle qui maisne de le Fosse au Quesne à Fontenoit.

- à Philippe DELEBECQ l'ainé par achat. A Jenne DELEBECQUE, veuve de Charles LECLERCQ par relief.

Eux sur un rejet et flegard commençant au bonnier sus-dit.

- au dit Philippe l'ainé. A la dite Jenne comme dessus.

Les dits veuve et enfants venant par ci-devant des hoirs Michiel MULLIER sur leur fief de Le Rue contenant 4 bonniers 12 cens.

- au dit Philippe DELEBECQ l'ainé par achat. A Pierre DELEBECQUE par relief.

Josse, Pasquier, Marie et Jehenne DUPONT par relief de Jehan DUPONT, leur père sur la moitié d'un bonnier et le tiers d'un cent de terre à labour contre les veuve et enfants Pierre ROUSSEL, haboutant au chemin qui maisne de le Fosse au Quesne à Lhomelet au Bois et de la dite Fosse au Quesne au triez de Fontenoit.

- à Gilles MULLIER par achat. A Philippe DELEBECQ, fils de Philippe par achat. A Philippe DELEBECQUE, son fils par partage.

Les dits enfants sur un rejet commençant au bout du demi des veuve et enfants Pierre HOUBLON.

- au dit Gilles MULLIER par achat. A Philippe DELEBECQ, le jeune 117 pieds par achat du dit Gilles MULLIER. A Pierre DELESPAULT le reste portant 195 pieds.

Catherine LEURIDAN, veuve de Lambert VANREUST, Jehan et Annette VANREUST, et les enfants de Pasquier et Cornille VANREUST sur 3 cens de jardin acquis par le dit feu Lambert aux hoirs Michiel ROUSSEL, haboutant au chemin qui maisne de l'église à Lhomelet au Bois.

- à Jehan VANREUST par relief l'an 1606. A la veuve. A Pierre DELOBEL.

Les dits veuve et enfants sur 2 cens un quartron de terre à labour pris en 9 cens contre les veuve et hoirs Pasquier DUQUESNOIT.

- à Anthoine VANREUST et Jean DESMAISTRES à cause de sa femme, chacun par moitié. La part Anthoine à Jacques VANREUST.

La dite Catherine et ses enfants sur 4 cens de terre à labour acquis par le dit feu Lambert aux hoirs Jehenne DUPONT.

- à Anne VANREUST, sa fille par relief de l'an 1606. A Daniel DELESPAULT.

La dite veuve et enfants sur leur lieu manoir contenant parmy jardin 8 cens acquis par le dit feu Lambert aux hoirs Guillebert DELESPAULT, haboutant au chemin qui maisne de Lhomelet au Bois au mollin Desmasures.

- au devant dit Jehan VANREUST par achat des enfants Pasquier et Cornille VANREUST. A la veuve. A Anthoine VANREUST et Jehan DESMAITRES, par moitié avec les deux pièces suivantes. La part Anthoine à Jacques VANREUST.

La dite veuve et ses enfants sur 4 cens de terre à labeur, la moitié acquis par le dit feu Lambert et l'autre moitié par la dite veuve aux hoirs Daniel DUPONT.

- au dit Jehan VANREUST par achat que dessus.

La dite Catherine LEURIDAN, veuve du dit Lambert sur 4 cens de terre à labeur par elle acquise à Péronne DUPONT, la piedsente qui maisne de Lhomelet au Bois à Tourcoing passant parmy.

- au dit Jehan VANREUST par achat que dessus.

La dite veuve par achat à Jehan DELERUE venant auparavant des hoirs Margueritte THIBREGHIEN, veuve d'Anthoine DESBUCQUOIS sur 2 cens 2 verges ou environ de terre à labeur ci-devant jardin pris en 4 cens 4 verges contre Anthoine DELECROIX, haboutant au chemin allant de l'église à la Fosse au Quesne.

- à Jehan VANREUST par relief l'an 1606. A la dite veuve que dessus. A Estienne HALLE, Léon FLORIN occupe l'autre partie.

Michiel CAULDRON à cause de Margueritte POLLET, sa femme par relief de Philippe POLLET, sur leur lieu manoir contenant parmy jardin un cent pris en 5 cens contre Anthoine ROUSSEL, haboutant au dit chemin.

- à la veuve Wallerand LEZY par achat. A Jean LEZY par relief du dit Wallerand son père en l'an 1638.

Jehan DESTOMBES par achat à Pierre ROUSSEL pour 7 cens un quartron, et à Pierre DUQUESNOIT pour 3 quartrons faisant 8 cens de terre à labeur ci-devant amassé et à gardinet pris en 9 cens contre Jehan VANREUST, haboutant au chemin qui maisne de le Fosse au Quesne à Lhomelet au Bois.

- à Pierre et Louys DESTOMBES, frères par relief et partage l'an 1596. A Pierre DESTOMBES l'ainé. Maintenant à Philippe DELEBECQ, fils de Philippe par achat en mai 1617. A Louys DEHALLEWIN à cause de sa femme.

Jehan VANREUST par achat de Pierre DUPIRE venant auparavant de Robine DUPIRE, veuve de Baltazart LONNART et Jehan LONNART, son fils sur un cent de jardin pris des dits 9 cens contre le dit Jehan DESTOMBES, haboutant au chemin dessus-dit.

- à Pierre DELOBEL.

Lui par achat comme dessus sur son lieu manoir contenant parmy jardin 5 cens ou environ emprès Lhomelet au Bois.

Lui par achat à Pierre DUPONT, fils de feu Daniel sur 2 cens 3 quartrons de jardin ci-devant amassé gisant à l'opposite de Lhomelet au pris pris en 5 cens demi contre Jehan DELEBECQUE, haboutant au chemin qui maisne de Fourquencroix au mollin Desmasures.

- à Jacques VANREUST par relief.

Catherine DEBUISNES, veuve de Willaume ROUSSEL, Jehan, Marguerite et Anne ROUSSEL ses enfants sur leur lieu manoir contenant parmy jardin 4 cens 6 verges, haboutant au chemin qui maisne de l'église à Fontenoit.

- A Jehan ROUSSEL seul par relief. A Jehan ROUVROY par achat.

Anthoine DELECROIX, fils de feu Otte par achat de Jacques PLATTEL et Martine DELECROIX, sa femme, sur son lieu manoir contenant parmy jardin et terre à labeur 2 cens 2 verges pris en 4 cens 4 verges allencontre Catherine LEURIDAN, veuve de Lambert VANREUST, haboutant au chemin dessus-dit.

- au dit Jehan ROUSSEL par achat. A Adrien LEZY par achat.

Le dit Anthoine par achat à Martin LEFEBVRE sur 4 cens de jardin ci-devant amassé, haboutant au chemin qui maisne de Fourquencroix à Lhomelet au Bois.

- Les 2 cens à Pierre DELESPAULT, fils de Jehan par achat et les autres 2 cens à Jacques LECOMTE, marchand. A Marie LECONTE les dits 2 cens de son père par relief.

Lui par achat sur un cinquième en 5 cens demi de terre allencontre des enfants Jehan DELESPAULT et Anthonnette MARTIN.

- deux cinquième des dits 5 cens demi à Jacques DELESPAULT, fils de feu Jehan.

Lui par achat à Melchiotte DESPLANCQUES, veuve d'Otte DELECROIX sur 2 cens demi de terre à labour.

- A Jean MOUTON, fils de feu Josse par achat du dit Anthoine.

Lui par achat à Adrien MALFAICT et Anthonnette DELECROIX, sa femme, Pierre DESESPERCHINS et Marie DELECROIX, sa femme sur 4 cens de terre à labour acquis par feu Otte DELECROIX aux hoirs Gilles CATTOIRE.

- à Pierre LEPERS par achat. A Jacques LEPERS par relief de Pierre, son père en l'an 1646.

Jacques MARTIN par relief de Vincent, son père sur un lieu manoir contenant parmy jardin un cent une verge ou environ, haboutant au chemin qui maisne de l'église à Fontenoit.

- à Catherine LEURIDAN, veuve de Lambert LEURIDAN par achat. A Jehan VANREUST par relief l'an 1606. A la veuve.

Gilles HOUZET, Josse CUVELLE par Jacquemine HOUZET, sa femme, Pierre DESSAUAIGE mari de Péronne HOUZET, Pierre, Gilles, Anne et Jacquemine DELESCLUZE, enfants de Josse et d'Anne HOUZET pour chacun un quart par relief de Rolland HOUZET, leur père sur leur lieu manoir contenant parmy jardin 14 cens, 7 cens et le tiers d'un cent, haboutant au chemin qui maisne de l'église de Roubaix à Fontenoit.

- maintenant à Otte DELECROIX à cause d'Anne DESSAUAIGE, sa femme les deux quarts des dits 7 cens et tiers de cent qui est la moitié et le quart d'un autre quart allencontre de Pierre DELESCLUZE aussi par partage en mars 1619. A Pierre DELEBECQ, fils de feu Philippe un quart et Pierre DELESCLUZE trois quarts d'un quart et le dit Otte pour le reste. A présent à Pierre DELECROIX.

Pierre DESSAUAIGES par achat à Rolland HOUZET, son beau-père sur son lieu manoir contenant parmy jardin 4 cens et les deux parts d'un cent de jardin gisant devant la Fosse au Quesne, haboutant au sus-dit chemin.

- à Rolland, Jehan, Pierre, Catherine et Anne DESSAUAIGES par relief l'an 1591. A Jehan DESSAUAIGES par partage en mars 1619. Maintenant à Charles LECLERCQ par achat.

Josse DELESCLUZE par relief de Willaume DELESCLUZE, sur un septième de 5 cens 3 quartrons de jardin pris allencontre de la veuve Philippe DELESCLUZE, Jehan MARTIN et Jehan MARTIN, son fils, haboutant au chemin qui maisne de l'église à Fontenoit.

- à Otte DELECROIX les dits 5 cens 3 quartrons. A Nicolas DELECROIX qui en a deux et Anthoine DELECROIX, l'autre tiers.

Le dit Josse pour deux autres septièmes des dits 5 cens 3 quartrons, l'un des dits septièmes par achat aux enfants aux enfants Vincenette DELESCLUZE et l'autre par relief de Marie DELESCLUZE, ses sœurs, haboutant au dit chemin.

Philippotte DUPONT, veuve de Philippe DELESCLUZE et ses enfants savoir Pierre, Philippote et Marie par relief du dit Philippe, leur père sur un semblable septième des dits 5 cens 3 quartrons de jardin pris allencontre des devant nommés, haboutant au dit chemin.

La dite veuve et ses dits enfants sur 4 cens de terre à labour pris en 8 cens contre la veuve Lambert VANREUST.

- à Jehan VANREUST par achat. A Jacques VANREUST par relief.

Jehan MARTIN par achat à Paul et Jehan DELESCLUSE pour un septième et Jehan MARTIN, son fils par relief de Catherine DELESCLUZE, sa mère pour deux autres septièmes parfaits des dits 5 cens 3 quartrons de jardin, haboutant au dit chemin.

- au dit Otte DELECROIX.

Anne LEURIDAN, veuve de Pasquier DUQUESNOIT, venant de Jehan VIANE à cause de sa femme sur 7 cens ou environ de terre à labour, haboutant au chemin qui maisne de le Fosse au Quesne au triez de Fontenoit.

- les 5 cens à Louys DESTOMBES et les autres 2 cens à Pierre DESTOMBES, son frère, le tout par relief et partage. Maintenant le tout à Pierre DESTOMBES le jeusne par partage. A Philippe DELEBECQ par relief.

La dite veuve sur 6 cens 3 quartrons de terre à labour pris en 9 cens contre la veuve et enfants Lambert VANREUST gisant devant le Masure.

- à Pierre DESTOMBES seul par relief et partage. A Jehenne DESTOMBES, femme de Philippe DELEBECQ le jeusne par relief et partage.

La dite veuve venant de Willame PREVOST sur 6 cens de terre à labour devant le lieu manoir Anthoine MULLIER.

- à Pierre DESTOMBES seul par relief et partage. La partie entière à Pierre DESTOMBES le jeusne par relief et partage sauf demi cent à Philippe DELEBECQ par sa femme. Le tout à Jenne DESTOMBES, femme de Philippe DELEBECQ, fils de feu Philippe par relief.

Roland DEVILLERS à cause de Damoiselle De LANDAS, sa femme sur 5 cens un quartron ou environ de terre à labour.  
- maintenant à Pierre DELESPAULT par achat. A Arthus ROUSSEL par achat.

Item un quartier ou environ de terre à labour par relief et par sa dite femme gisant à Lhomelet.  
- au dit ROUSSEL par achat. A Jeanne ROUSSEL. Depuis à Marie FLAMENG, veuve de Jean DELESPAU par achat.

Item encore un quartier ou environ de terre à labour, haboutant au chemin qui maisne des Blancques Maille à Lille.  
- au dit ROUSSEL par achat. Au enfants Franchois ROUSSEL.

Les pauvres de Roubaix sur demi bonnier de terre à labour gisant en la coulture de Lhomelet.

Les dits pauvres sur 10 cens de terre gisant au Quesne Cattier.

Les dits pauvres par donation de Jaquimine et Marguerite POLLET, filles de feu Daniel sur la moitié de 2 cens demi 3 verges demi de terre à labour amorties allencontre de l'église du dit Roubaix pour l'autre moitié pris en 8 cens allencontre de Pierre DELESPAULT, Anthoine POLLET et Wallerand DESCAMPS gisant vers Fromes.

Pasquier FARVARCQUE par relief de Jehan, son père venant auparavant de Jacques CARETTE sur son lieu manoir contenant parmy jardin 3 cens et demi, haboutant au chemin qui maisne de l'église à Fontenoit.  
- à Jacques FAUVARCQ par relief et partage.

Lui par relief et venant comme dessus sur 7 cens demi de jardin.  
- au dit Jacques FAUVARCQ par relief comme dessus.

Lui venant de son dit père et auparavant de Jacques LEGRAND sur son fief tenant au fief De Le Rue et au fief Jehan, son frère.  
- A Pierre DELEBECQ, le Rue par achat du dit Jacques FAUVARCQ.

Jehan DELEBECQUE, fils de Jehan par achat à Anthoine BAULLIN sur 6 cens demi de terre à labour appelé le camp Gallet.  
- Aux enfants Pierre DELEBECQ et de Marie DELESPAU. Les 5 cens et le cent et demi à Jean DELESPAULT fils de Jehan. Pierre DELEBECQ en a 2 cens et Arthus LEZY 4 cens et demi.

Lui par achat comme dessus sur 23 verges et 3 quarts de terre à labour pris en 3 cens demi contre Péronne DUBOIS.  
- A Jean DELESPAULT, lieutenant par achat. A Jean DELESPAULT, son fils par relief.

Lui par achat comme dessus sur son lieu manoir contenant parmy jardin 9 cens ou environ ci-devant en trois pièces et à présent en une, haboutant au chemin qui maisne de Lhomelet au Bois à le Fosse au Quesne.  
- A Jean LEZAIRE et Gillette DELESPAULT, sa femme.

Le dit Jehan à cause d'Anne LEURIDAN, sa femme par relief de Pierre DESPLANCQUES et Anthonnette LEZAIRE, ses grand-père et mère sur 10 cens de terre à labour, haboutant au chemin allant de Fourquencroix à Lhomelet au Bois.  
- 2 cens à Pierre DELESPAULT, fils de feu Jean et le surplus à la dite Anne. 8 cens au dit Pierre DELESPAULT, un cent à Pierre DELEBECQ, fils de feu Jean et un cent à sa veuve.

Lui par relief comme dessus sur 2 cens de prêt au pretz Delebecq. A Abraham DESPLANCQUES par achat. A sa veuve. A Jaspert DESPLANCQUES par partage. A Anthoine DELESPAU par achat en l'an 1666.

Lui par achat aux enfants Jacques DUPONT sur son lieu manoir contenant 2 cens 3 quartrons pris en 5 cens demi contre Jehan VANREUST, haboutant au chemin qui maisne de le Fosse au Quesne à Lhomelet au Bois.  
- A Jean LEZAIRE et Gillette DELESPAULT, sa femme.

Lui par achat comme dessus sur 8 cens d'héritage dont partie est gardinet pris en un bonnier contre Phlippote DUPONT.  
- A Jean LEZAIRE et Gillette DELESPAULT, sa femme.

Lui par achat comme dessus sur 2 cens demi de terre à labour au camp Gallet.  
- Jean DELESPAULT, fils de feu Jean. A Arthus LEZY par achat.

Jacques ROUSSEL par achat aux hoirs Jehan DUBOIS sur 8 cens de terre à labour.  
- à Jacques LECONTE par achat. A Jacques LEPERS par Agnès LECONTE, sa femme.

Le dit Jacques par achat aux enfants Pasquier DELESPAULT sur 4 cens de terre à labour ci-devant amassé pris en 8 cens contre Martin DELESPAULT, haboutant au chemin allant de Lhomelet au Bois au mollin Desmasures.  
- A Engrand LECLERCQ par sa femme.

Martin DELESPAULT par relief de Guillebert, son père venant auparavant d'Anthoine THIBREGHIEN sur 4 cens de jardin manoir gisant à Lhomelet au Bois faisant le touquet du chemin allant de le Gombrye à le Fosse au Quesne.  
- à Jacques ROUSSEL par achat. A Jacques LECONTE par achat. A Jacques LEPERS par Agnès LECONTE, sa femme par relief.

Lui par relief comme dessus sur son lieu manoir contenant parmy jardin de 4 cens demi pris en 8 cens demi contre Jacques ROUSSEL, haboutant au chemin dessus-dit.  
- à Guillaume DELESPAULT, fils du dit Martin. A Engrand LECLERCQ par sa femme.

Lui par relief comme dessus sur un cent demi ou environ de terre à labour.  
- au dit Guillaume DELESPAULT. A Engrand LECLERCQ par sa femme.

Les veuve et enfants Guillaume DELYOT venant du Seigneur de Hermez, par sa femme sur 2 cens de terre à labour pris en 15 cens contre eux-mêmes nommé le Camp à Mousque gisant à Hem.  
- le seigneur De La HAYE.

Jacques LEPERS par relief de Pierre, son père sur un lieu manoir contenant parmy jardin 6 cens 16 verges ci-devant en deux pièces venant de Jehan De Le FARVARCQ, dict Frommez.  
- Jean LEPERS par relief. A Charles LEMAHIEU à cause de Gillette LEPERS, sa femme par relief du dit Jean LEPERS, son père.

Lui par relief comme dessus venant de Nicollas DELEGATTE, fils de feu Gilles sur 5 cens de jardin ci-devant amassé gisant à Fromes.  
- Jean LEPERS par relief comme dessus. Au dit LEMAHIEU par relief comme dessus.

Jehenne HAZART, fille de feu Pierre par relief de Catherine De Le FARVARCQUE, sa mère pour la moitié, Jehan, Michiel, Jehenne et Marguerite De Le FARVARCQUE par relief pour l'autre moitié d'un bonnier de terre à labour gisant à Fromez.  
- la moitié à Pierre AZART. Maintenant à Philippe TIBREGHIEN à cause de Jehenne AZART, sa femme. L'autre moitié à Jehan LEPERS par achat en octobre 1607. Les 8 cens de Jean LEPERS à ses hoirs. Au dit Jean LEPERS le dit bonnier, savoir la moitié par achat de Jean FAUVARCQ et l'autre moitié par achat de Jenne AZART l'an 1628. Au dit Charles LEMAHIEU par relief comme dessus.

Jaspart DESPLANCQUES, fils de Pierre la moitié par relief et l'autre moitié par achat venant de Willame, son frère sur son lieu manoir contenant parmy jardin 10 cens 22 verges demi, haboutant au chemin qui maisne de Fourquencroix à Lhomelet au Bois.  
- A Jacques LECONTE par Willemine DELEPLANCO, sa femme. A Marie LECONTE, sa fille par relief.

Lui par relief et achat comme dessus sur 6 cens demi d'héritage dont partie est à gardinet.  
- au dit LECONTE un cent et 62 verges petites et le surplus aux hoirs Anthoine DESPLANCQUES. Le cent et 62 verges à Marie LECONTE, sa fille par relief comme dessus.

Lui comme dessus sur 10 cens de terre à labour et passe la piedsente parmy allant de Roubaix à le cense Delebourde.  
- Aux dits hoirs Anthoine DESPLANCQUES. Jacques LEPERS par achat des deux parties, le reste à Pieronne DESTOMBES, fille de Charles et de Marie LECONTE portant avec la partie d'en haut.

Lui comme dessus sur 6 cens ou environ de terre à labour en la coulure des Merlins.  
- A Abraham DESPLANCQ. A Jaspart DESPLANCQ par partage. A Catherine LECONTE veuve de Charles DESTOMBES par achat.

Lui comme dessus sur 3 cens demi de terre à labour en la coulure des Fromez.  
- La moitié à Laurent DEVRENAY par sa femme, l'autre moitié aux enfants Jean TRENTESAUX par sa femme.

Lui par achat Jehan DELEBECQUE et sa femme, sur 4 cens de terre auprès les Fromez et la piedsente passant parmy allant du Huttin à Frommes.

- A Philippe DESPLANCQ par relief. Depuis à Abraham son frère par achat. Aux enfants Philippe DESPLANCQUES par relief de leur père.

Lui par relief et achat sur 16 cens demi 5 verges de terre à labour en la dite culture ci-devant en deux pièces, la piedsente qui maisne de Wattlelos à Fontenoit passant parmy.

- Les 10 cens un quartron à Philippe DESPLANCQUES et les 6 cens à Abraham DESPLANCQ. Depuis les 10 cens un quartron à Abraham DESPLANCQ par achat. Depuis les dits 16 cens demi à Laurent DEVRENAY par sa femme et l'autre moitié aux enfants Jean TRENTESAUX par Jeanne DESPLANCQUES, leur mère.

Lui par achat à Margueritte CASTEL, veuve de Michel HUBERT sur 9 cens de terre à labour.

- Aux enfants Jacques MARISSAL par relief. Depuis à Abraham DESPLANCQ par achat. A Gilles LEBRUN et les enfants Philippe DESPLANCQ.

Lui par achat aux hoirs Mahieu DECOURCELLES sur 8 cens de terre à labour pris en 15 cens contre Wallerand DESCAMPS gisant à Fromez.

- Pierre DUTRONCQUOIT par Margueritte DESPLANCQ, sa femme.

Jehan DELESPAULT, fils de Pierre à cause de Noëlle LEFEBVRE, sa femme par relief de Jehan LEFEBVRE sur son lieu manoir contenant parmy jardin 9 cens 2 verges demi, haboutant au chemin qui maisne de Fourquencroix à Lhomelet au Bois.

- à Jacques DELESPAULT par relief du dit Pierre, son père.

Lui à cause de sa dite femme venant du dit Jehan LEFEBVRE, sur 14 cens de terre à labour ci-devant en deux pièces, haboutant au chemin sus-dit et la piedsente qui maisne des Merlines à l'église du dit Roubaix passant parmy.

- le dit DELESPAULT par relief comme dessus.

Anne DESREVEAUX, fille de défunts Willame et Anne LEPERS par relief sur 3 cens 16 verges de terre à labour gisant à Fromez.

- à Gilles LEPERS par achat l'an 1598. A Pierre LEPERS par achat. A Jacques LEPERS par relief en l'an 1646.

La dite Anne DESREVEAUX par relief de sa dite mère sur 9 cens 6 verges de terre à labour gisant au Hustin.

- à Jehan LEPERS par achat l'an 1587. A Charles LEMAHIEU par relief à cause de sa femme.

La dite Anne comme dessus sur 6 cens 19 verges de terre à labour gisant comme dessus.

- au dit Jehan LEPERS par achat l'an 1597. Maintenant à Wallerand DESCAMPS par achat au dit LEPERS l'an 1601. A Mathieu DESCAMPS par relief de Wallerand, son père.

La dite Anne par relief comme dessus sur un lieu manoir contenant 3 cens demi pris en 4 cens demi contre Anthoine POLLET gisant et tenant au tries du Huttin.

- à Gilles LEPERS par achat l'an 1598. A Pierre LEPERS par achat. A Jacques LEPERS par relief en l'an 1646.

Pierre LEFEBVRE, par relief de Jehan LEFEBVRE venant par ci-devant Martin FASCHEL par sa femme sur 8 cens de terre à labour gisant au Huttin où l'on dit le Bois Hermont.

- à Jaspas DESPLANCQS par achat. A Abraham DESPLANCQUES par relief. La moitié à Leurent DEVRENAY par Marie DESPLANCQUES, sa femme, l'autre moitié aux enfants Jean TRENTESAUX par Jeanne DESPLANCQS, leur femme.

Noël DESTOMBES par relief de Jacques, son père venant auparavant de Jehenne DUPONT, veuve de Pierre DUPRET, et de Margueritte DESTOMBES, veuve Jehan DESPLANCQUES, dit des Barges sur 9 cens de terre à labour et pret.

- à Jacques DESTOMBES par relief. A la veuve Rogier DESTOMBES

Catherine POTTIER, veuve de Jehan CATTOIRE, Jehan, Andrieu et Jacquemine CATTOIRE, ses enfants venant des veuve et hoirs Jehan DESPLANCQUES sur 5 cens de terre à labour pris en cens gisant à Lobel Vingtemaille, haboutant au chemin qui maisne Delebecque à Coutteau, la piedsente quyi mène Delobel à Fontenoit passant parmy.

- à Andrieu CATTOIRE par relief. A Noël CATTOIRE par relief du dit Andrieu, son père.

La dite veuve par achat venant de Michiel CATTOIRE sur 6 cens de terre labour, haboutant au chemin qui maisne de Roubaix à mollin Desmasures.

- au dit Andrieu CATTOIRE par relief. Au dit Noël CATTOIRE par relief du dit Andrieu, son père.

Les dits Jehan et Andrieu CATTOIRE par relief de Jehan, leur père sur leur lieu manoir contenant parmy jardin 8 cens ou environ gisant à Lobel Vingtemaille, haboutant au dit chemin.  
- au dit Andrieu CATTOIRE par relief. 4 cens à Jacques DELESPAULT, fils de Pierre par achat. Au dit CATTOIRE les autres 4 cens.

La dite veuve par achat à Gilles DELEBECQUE sur 3 cens de terre à labour pris en 6 cens contre Anthoine ROUSSEL gisant comme dessus.  
- au dit Andrieu CATTOIRE par relief.

Nicollas DUBOSQUEL à cause de damoiselle Catherine DEWARENGHIEN, sa femme sur 8 cens de terre à labour.  
- à la veuve. Pierre MULLIER par achat l'an 1651.

Anthonnette MARTIN par relief sur un cinquième en 5 cens demi de terre à l'encontre des enfants Jehan DE LESPALUT et Anthoine DELECROIX.  
- Anthoine DELECROIX par achat. A Jacques DELESPAULT, fils de feu Jean par partage.

Les enfants Jehan DELESPAULT à savoir Jacques, Catherine et Jehenne DELESPAULT par relief de leur dit père sur trois cinquième des dits 5 cens demi de terre à labour pris allencontre des dits Anthonette MARTIN et Anthoine DELECROIX, haboutant comme dessus déclaré.  
- à Pierre LEMAN par sa femme. Les dits 13 verges à Jacques BOIAVALLE par Jenne LEMAN, sa femme par relief du dit Pierre LEMAN, son père en l'an 1638.

Les dits enfants par relief comme dessus sur leur lieu manoir contenant parmy jardin 9 cens demi ci-devant en deux pièces et à présent en une gisant au Huttin.  
- les 6 cens à Pierre LEMAN. Les dits 6 cens sont à Jacques BOIAVALLE à cause de Jenne LEMAN, sa femme par relief du dit Pierre LEMAN, son père en l'an 1638. Et le reste portant 3 cens et demi sont aux hoirs Jacques DELESPAULT dit Porte.

Les dits enfants par relief comme dessus sur deux cens de terre à labour.  
- au dit hoirs Jacques DELESPAULT les dits 2 cens par relief comme dessus. A Antoine DELESPAULT.

Les hoirs Guillebert DESROEUX venant de Jehan DESPLANCQUES sur leur lieu manoir contenant parmy jardin 8 cens 16 verges et le tiers d'une, haboutant au chemin qui maisne de Fourquencroix à Lhomelet au Bois.  
- aux enfants Jehan DESBOUVRIES moitié impartie. A Jehan VANREUST par sa femme la moitié. Au dit VANREUST l'autre moitié par achat. Aux enfants Nicolas VANREUST.

Lambert DUPONT pour 3 cens 20 verges et Pierre LEMAN par relief et achat à Willame, son fils pour 2 cens 5 verges faisant ensemble 6 cens de jardin gisant emprès Lhomelet au Bois, haboutant au chemin qui maisne de le Fosse au Quesne à Lhomelet au Bois.  
- à Jehan VANREUST la partie du dit Lambert par achat l'an 1590. Les 2 cens 5 verges à Louys DESTOMBES par achat au dit LEMAN. Les dits 6 cens sont à Jean VANREUST par achat. A Jacques VANREUST par relief. A Pierre DELOBEL. Le tout à Charles LECLERCQ.

Le dit Lambert DUPONT comme dessus sur 65 verges, le dit Pierre LEMAN pour 15 verges et Fermin CLAY pour 20 verges qui font 4 cens d'héritage, haboutant au dit chemin.  
- au dit Jehan VANREUST la partie du dit Lambert. Jehan DESTOMBES un cent demi et demi quartron des dits 65 verges et Jehan VANREUST 24 verges demi grande moins le huitième de verge. A Pierre et Louys DESTOMBES, frères par partage et relief du trépas du dit Jehan, leur frère l'an 1596. Le dit cent demi et demi quartron à Pierre DESTOMBES l'ainé. Maintenant à Philippe DELEBECQ le jeune par achat. Les hoirs du dit Philippe un cent demi quartron faisant 3 cens un quartron.

Pierre DELESPAULT, fils de feu Pierre par relief et achat sur son lieu manoir contenant parmy jardin 8 cens ci-devant en quatre pièces, haboutant au chemin qui maisne de Roubaix au mollin Desmasures.  
- à Gillette DEHENNION, veuve du dit Pierre DELESPAULT et ses enfants par relief l'an 1601. A Jacques DELESPAULT, fils du dit. A Pierre DELEBECQUE Delerue par sa femme.

Lui par relief sur 2 cens de pret au pretz De Le Becque.  
- à Franchois FAUVARCQ, fils de Michiel et défunte Philippotte DELESPAULT par relief et partage. Maintenant à Jean DELESPAULT par ratraict lignager. A Jean LEZAIRE et Gillette DELESPAULT, sa femme.

Lui par achat à Jehan LEFEBVRE et Jacquemine DELESPAULT, sa femme sur 4 cens demi quartron de terre à terraigne pris en 9 cens demi contre les enfants Anthoine DELESPAULT, haboutant au chemin du Plat Delebecque.  
- à la dite Gillette DEHENNION et ses enfants par relief et partage l'an 1601. Au dit LEZAIRE.

Lui par décret venant de Gilles DELEBECQUE sur 6 cens de terre à labour, la piedsente qui maisne de Roubaix à le Plancque Desmasures passant parmy.  
- à la dite Gillette DEHENNION, veuve du dit Pierre et ses enfants. A Jacques DELESPAULT, fils de Pierre par relief. A Jean DESTOMBES par Marie DELESPAU, sa mère.

Lui par achat sur 2 cens demi de terre à labour contre l'église et pauvres de Roubaix contre Anthoine POLLET et Wallerand DESCAMPS pris en demi bonnier de terre à labour.  
- à Jean DELESPAULT, l'aisné. A Pierre DELESPAULT, fils du dit Jean par partage. A Mathis DESCAMPS par achat.

Jehan et Gilles DELESPAULT par relief d'Anthoine, leur père sur 5 cens un quartron demi de terre à labour pris en 9 cens demi à Happe contre Pierre DELESPAULT, haboutant au chemin du Plat Delebecque.  
- maintenant à Jacques DELESPAULT par achat et ratraict lignagier. A Pierre DELEBECQUE Delerue par Phlipotte DELESPAU, sa femme.

Charles PETITPAS par relief de maître Jehan PETITPAS, fils de feu Guillaume en son vivant seigneur de Gammand sur 9 cens 3 quartrons de terre à labour en trois pièces savoir 3 cens gisant au bois Hermont, item 2 cens emprès la grande plancke Desmasures et 4 cens 3 quartrons, la piedsente entredeulx.

Lui par relief et venant comme dessus sur 11 cens de terre à labour.

Lui par relief comme dessus sur 5 cens 2 verges demi de pret aux prets Delebecque.

Lui par relief comme dessus sur 4 cens de pret aux dits prets Delebecque, haboutant au chemin emprès le Ponchel.

Lui par relief comme dessus sur un cent de prêt aux dits prets Delebecque.

Lui sur 5 quartrons demi de prêt aux dits prets en deux pièces.

Jaspar LEPERS par relief de Pierre, son père venant de Marcq LEFEBVRE, dit Dupire sur 4 cens de terre à labour.  
- à Gilles LEPERS par achat l'an 1593. Maintenant à Pierre LEPERS par achat le dernier de janvier. A Louys LEPERS par relief du dit Pierre, son père.

Lui par relief comme dessus sur la moitié de 3 cens demi de terre à labour contre Pierre, son père, haboutant les dit 3 cens demi à la piedsente qui maine du Fontenoit à Wattlelos.  
- à Jehan LEPERS par achat le tout. A Charles LEMAHIEU à cause de Gillette LEPERS, sa femme par relief du dit Jean, son père.

Le dit Jaspar par relief sur 3 cens 8 verges de terre à labour.

- à renseigne sur Jacques LEPERS. Aux enfants Louys LEPERS doit estre aux hoirs Jean LEPERS. Aux veuve et enfants Louys LEPERS et sont joints en son jardin tenus de le Vigne.

Maître Jacques ROUSSEL à cause de Jehenne LEPERS, sa femme par relief sur 3 cens 1 quartron de manoir et jardin, haboutant au chemin qui maisne de Lhomelet au Bois au mollin Desmasures.

- à la veuve. A Pierre LECONTE à cause de Jenne ROUSSEL, sa femme et Marie ROUSSEL, veuve de Jean LEAUCOURT, chacun par moitié par relief de maître Jacques ROUSSEL, leur père.

Lui par sa dite femme sur 6 cens de terre à labour gisant au camp à le Croisette, haboutant au chemin dessus-dit.  
- au dit LECONTE et la dite Marie ROUSSEL chacun par moitié par relief comme dessus.

Philippe DELEBECQUE la moitié par relief et l'autre moitié par achat sur son lieu manoir contenant parmy jardin 6 cens gisant aux Coutteaulx, haboutant au dit chemin.

- à Marcq BROCCART par achat. A Jehan BROCCART par relief. Aux hoirs Martin CASTEL par achat.

Raphaël MASQUELIN par achat à Anthoine DELEBECQUE par relief de Jehan, son père sur le tiers d'un lieu manoir contenant 4 cens 4 verges contre Raphaël MASQUELIN, haboutant au chemin dessus dit.

- le tiers avec les deux tiers mentionnés en la partie suivante, faisant 4 cens 4 verges de lieu manoir, jardin et héritage sont appartenant par partage et relief l'an 1585 à savoir Noël MULLIER et Jehenne MASQUELIN, sa femme un cent à prendre du lez de Lille et le surplus à Marguerite MASQUELIN, veuve de Pierre DELEAUCOURT faisant 3 cens 4 verges. A Marcq BROCCUART un quartron demi par achat. Le 16 de décembre l'an 1602 les dits Noël MULLIER et sa femme ont vendu à la dite Marguerite MASQUELIN un quartron et demi de jardinage pris au cent sus-dit du côté de Lille.

Raphaël MASQUELIN par décret venant de Gilles DELEBECQUE sur un lieu manoir contenant parmy jardin les deux autres tiers des dits 4 cens 4 verges contre le sus-dit Anthoine DELEBECQUE gisant aux Coutteaulx.

- à Marguerite MASQUELIN.

Gilles LEPERS par achat à Mahieu CLARISSE par Clémence LEPERS, sa femme par relief de Pierre LEPERS sur 4 cens de terre à labour.

- à Pierre LEPERS par achat le dernier janvier 1617. Aux enfants Loys LEPERS.

Lui comme dessus par sa dite femme sur 10 cens de terre à labour gisant à Fromez.

- à Pierre LEMAN par achat l'an 1613. A Jacques BOYAVALLE par Jenne LEMAN, sa femme par relief du dit Pierre, son père les dits 10 cens en l'an 1638.

Pierre LEPERS par relief de Pierre, son père sur la moitié de 3 cens demi de terre à labour contre Jaspert, son frère, haboutant les dits 3 cens demi à la piedsenté qui maisne de Fontenoit à Wattrelos.

- à Jehan LEPERS par achat. A Charles LEMAHIEU à cause de Gillette LEPERS, sa femme par relief du dit Jean, leur père.

Lui par relief comme dessus venant d'Anthoine POLLET sur un lieu manoir contenant parmy jardin 4 cens une verge demie, haboutant au chemin qui maisne de Roubaix au chemin Desmasures.

- à Jehan LEPERS par achat. Au dit LEMAHIEU par sa dite femme par relief comme dessus.

Lui par relief comme dessus sur 9 cens de terre à labour acquis à Jehan DEBEAUCARNE gisant en le coulture des Fromez.

- au dit Jehan LEPERS par achat. Au dit LEMAHIEU par relief comme dessus.

Gilles LEPERS par relief de Pierre, son père sur 6 cens de terre à labour.

- A Pierre LEPERS, son frère par achat le dernier de janvier 1617. A Jacques LEPERS par relief du dit Pierre, son père en l'an 1646.

Lui comme dessus sur 5 cens de terre à labour.

- au dit Pierre LEPERS par achat le dernier de janvier 1617. A Jacques LEPERS par relief comme dessus.

Wallerand DESCAMPS par achat à Pierre et Pasquier DECOURCELLES sur son lieu manoir contenant parmy jardin 7 cens ci-devant terre à labour gisant à Fromez.

- à Mathis DESCAMPS par relief et partage.

Lui sur 7 cens de terre à labour, moitié par Marie DECOURCELLES, sa femme et l'autre moitié par achat à Jehan DECOURCELLES, pris en 15 cens contre Jaspert DESPLANCQUES gisant comme dessus.

Lui par achat à Pierre DESMULLIER et Catherine DECOURCELLES, sa femme sur un cent 21 verges demi de terre à labour pris en 8 cens contre l'église et pauvres de Roubaix, Pierre DELESPAULT et Anthoine POLLET.

Pierre DECOURCELLES par relief de Nicollas, son père sur son lieu manoir contenant parmy jardin 7 cens gisant à Fromez, haboutant à la ruyelle des dits Fromez.

- à la veuve Abraham DESPLANCQ. La moitié à Pierre DUTRONCQUOY par Marie DESPLANCQ, sa femme et aux enfants Philippe DESPLANCQ, l'autre moitié à eux succédé par partage.

Lui par achat Pasquier LECOMPTE, fils de Jehan sur un autre lieu manoir contenant parmy jardin 7 cens gisant comme dessus.

- à Anthoine DEHALLEWIN par achat. A Wallerand DESCAMPS par ratraict lignagier en juillet 1608. A Mathis DESCAMPS par relief.

Noël LEZAIRE à cause de Suzanne DEBEAUCARNE, sa femme par relief de Jehan DEBEAUCARNE et Péronne LEFEBVRE, ses père et mère sur 13 cens de terre à labour gisant à Fromez.

- à Pierre LEZAIRE Meurchin.

Jehan et Philippe DEBOUVINES par relief de Jehan, leur père sur 8 cens de terre à labour gisant en la paroisse de Lys à savoir le dit Jehan 6 cens et le dit Philippe 2 cens, la piedsente qui maisne de Roubaix à Leers passant parmy.

- à Otte BONTE par achat l'an 1612.

Anthoine POLLET par achat à Gilles LECOMPTE sur un cent de jardin pris en 4 cens demi contre Anne DESREVEAUX gisant emprès Huttin.

- à Anthoine POLLET par relief. A Pierre LEPERS par achat. A Jacques LEPERS par relief en l'an 1646.

Lui par achat comme dessus sur un cent d'héritage pris en demi bonnier contre l'église et pauvres de Roubaix, Pierre DELESPAUL et Wallerand DESCAMPS.

- à Jehan POLLET par relief. A Jehan DELESPAULT, lieutenant par achat. A Pierre DELESPAULT, son fils par relief. A Mathias DESCAMPS par achat.

Jehan LEPERS par relief sur 3 cens de terre à labour venant ci-devant de Pierre FREMAULT gisant au Huttin.

- à Charles LEMAHIEU par relief à cause de sa femme.

Jehenne DESREVEAUX, fille de Jacques par relief de Marie DELESPAULT, sa mère sur 5 cens demi de labour à labour.

- à Marcq BROCQUART par achat l'an 1598. A Noël CATOIRE par achat de Jean BROCQUART en l'an 1636. Jacques DELESPAULT, fils de Jean par achat l'an 1641 du dit Noël CATOIRE.

Jehan, Isambart, Pierre et Micquielle LOCQUIFFIER, enfants d'Hugues par relief de Catherine DELESPAULT, leur mère sur 14 cens de terre à labour gisant en le coulure des pretz Delebecque.

- à Jacques BAUDOULT la moitié par achat et l'autre moitié à Anthoine DEHALLEWIN, par achat l'an 1601. A Jehan BAUDOULT, fils du dit Jacques par relief. Maintenant à Anthoine DEHALLEWIN par achat, sauf un quartron vendu à feu Jehan DESTOMBES. Maintenant à Philippe DELEBECQ à cause de Jehenne DESTOMBES, sa femme le dit quartron par relief.

Philippe DELANNOY, fils de feu Philippe, seigneur Desmasures par relief sur 5 cens ou environ de terre à labour.

Jehan ROUSSEL, fils de Pasquier pour deux tiers par relief en 5 cens 4 verges de jardin ci-devant amassé, contre Anthoine ROUSSEL, fils de Cornille gisant et tenant au tries de Huttin.

- à Pierre AZART. A Pierre LEPERS. A Jacques LEPERS par relief de Pierre, son père l'an 1646.

Anthoine ROUSSEL par relief de Cornille, son père pour son lieu manoir contenant l'autre tiers des dits 5 cens 4 verges d'héritage contre les dessus nommés, haboutant au dit tries.

- à Pierre AZART par achat octobre 1600. Au dit Jacques LEPERS par relief du dit Pierre, son père comme dessus.

Mahieu DELABARGE, par achat à Jehan REUBINS et damoiselle Amelberghe DEDRUE, sa femme sur son fief de Courcelles, gisant et tenu de la seigneurie de Roubaix doit de rente par un un pourcelet.

- à Jehan DELEHAYE par achat l'an 1598. A Franchois CORDONNIER par achat l'an 1613.

Lui pour l'esclichement de 2 bonniers 2 cens et demi pris en 13 bonniers 9 cens esclisché avec les 9 bonniers de l'article suivant hors du fief de Courcelles.

Lui pour l'esclichement de 9 bonniers de terre cottiere pris en 13 bonniers 9 cens esclichiel hors du dit fief de Courcelles en payant à l'advenant d'un chapon en plume de chacun bonnier.

- à Franchois CORDONNIER, veuve WARESQUEL, Jacques LECONTE, Jacques LEZAIRE et les enfants Mahieu DELABARGE. La part de Jacques LECONTE maintenant à Cateline LECONTE, sa fille, par relief l'an 1637. La part de Jacques LEZAIRE portant 8 cens demi et une verge demi est maintenant à Jacques DELATTRE par Marie LEZAIRE, sa femme par relief l'an 1636.

Guillaume HANGOUART par relief de Wallerand, son père sur son fief de la Ronderie, gisant en la paroisse de Hem qui doit aussi par an un pourcelet dont le dit HANGOUART paie par an 11 deniers, Jehan LECLERCQ par achat de Simon LECLERCQ venant auparavant de Chrestienne LECAT, veuve de Pierre LECLERCQ 16 deniers et Jehan et Guillaume DELESPIERRE par relief de Blaze, leur père 16 deniers dont le tout est ci-devant compté avec leurs parties.

Le seigneur de Hem et Gilles MARISSAL sur un fief nommé le fief de Hem qui doit par an un pourcelet dont le dit seigneur en paie 16 deniers et le dit Gilles MARISSAL 12 patars 8 deniers.

Les hoirs Pierre HOUBLON venant auparavant de Nicollas MULLIER, Jehan FAVARCQ, fils de feu Jehan et Pasquier FARVARCQ, fils du dit feu Jehan sur le fief Delerue, lequel doit par an un pourcelet dont le dit Jehan FARVARCQ en paie par an 9 deniers, le dit Pasquier FARVARCQ aussi 9 deniers et les hoirs du dit HOUBLON 12 patars 6 deniers dont le tout est ci-devant compté avec leurs parties.

Damoiselle Margueritte DELEFORTERIE, veuve de Gilles MARISSAL et Georges MARISAL, son fils sur 6 bonniers 12 cens tant bois, flégard, jardin que terre à labour à présent mué et esclichie en main ferme et terre cottière.

La dite veuve et son fils Georges sur 30 cens de prêt et hayes, que terre à labour aussi par ci-devant fief esclichie en terre cottière pris en 4 bonniers 2 cens dont les autres 2 bonniers sont deux fiefs au dit Jehan appartenant.

La Chapelle Notre-Dame de Lorette fondée au cimetièrre de l'église St-Etienne en la ville de Lille par feu messire Jehan RUFAULT, en son vivant chevalier, pour l'amortissement par lui fait du consentement de feu monsieur le Sénéchal que "Dieu absoulue" en son vivant seigneur de Roubaix d'un fief tenu du dit Roubaix "se comprenant en une disme" gisant à Roncq, laquelle il a donné pour la fondation de la dite chapelle, à la charge de livrer hommes vivants et mourant qui est à présent à Pierre De MONCHEAULX à la mort duquel est due 10 livres de relief.

Jehan DELEDICQUE par Marie REGNARD, par relief de Jehan REGNARD pour un rejet qu'il tient en fief de Roubaix gisant à Marquette sur le chemin qui maisne du Quesnoit au grand chemin qui maisne à Lille.  
- à Albert DELEDICQUE, par relief.

Jehenne LEFEBVRE, veuve de Jacques LECOMPTE par relief de Jehan, son frère sur 2 bonniers de terre esclichies hors d'un fief qui contenait 4 bonniers 6 cens impartis à l'encontre des enfants Jacques DESTOMBES, dont les 6 cens sont demeurés pour fief de la charge tel qu'ils devaient pris des dits 4 bonniers contre les enfants Jacques DESTOMBES.  
- à Adrien LECOMPTE, un bonnier tenant de deux sens aux terres de le Vigne, Delehaye et à l'héritage Wallerand LEZY. L'autre bonnier à Wallerand LEZY à cause de Jacqueline LECOMTE, sa femme par relief et partage tenant au dit pret Delehaye, à l'héritage Adrien LECOMPTE, d'autre à l'héritage Jacques DESTOMBES et à la piedsente menant des Hucquet à la cense delehaye et à l'héritage Guillebert PROUVOST.

Les enfants Jacques DESTOMBES savoir Jacques, Noël, Marye et Jehenne DESTOMBES et Philippe DESTOMBES, fils de feu Louys, leur neveu par relief du dit Jehan LEFEBVRE, leur bel-oncle sur semblable 2 bonniers de terre à labour parfait des dits 4 bonniers allencontre de la dite Jehenne LEFEBVRE esclichies comme dessus.  
- Wallerand LEZY 8 cens qu'il a acquit de Philippe DESTOMBES, fils de Louys en février 1600 tenant au bonnier sus-dit à lui appartenant à l'héritage de la veuve Jacques DESTOMBES. Le bonnier 8 cens à la veuve Jacques DESTOMBES haboutant au chemin menant du petit Quesnoy à la cense de le Vigne tenant au dit Wallerand LEZY et de Robert LEZY, et est icelle veuve tenue de livrer passage pour charrier brouter et mener charrue aux dits Adrien LECOMTE et Wallerand LEZY.

Phlippotte, Jenne et Marguerite DELEBECQUE, enfants de feu Franchois par relief de Marie DUQUESNOIT, leur mère sur 4 cens de terre à labour pris en 27 cens allencontre de la veuve Josse MOUTON, esclichies hors d'un fief qui contenait 30 cens.  
- à Jehan DESTOMBES par achat l'an 1594. A Barbe DESPLANCQ par relief et partage l'an 1597. A la veuve Philippe DELEBECQ Delerue par achat.

Martin DELECROIX sur 12 bonniers 6 cens 10 verges de terre rente esclichies par le consentement de Madame hors du fief de le Vigne qui contenait 16 bonniers 6 cens 10 verges demeurant les 4 bonniers fief à la charge du relief.

## **Orifontaine**

Betremieux MASUREL, Bourgeois et marchand, demeurant à Lille sur 21 cens de terre à labour gisant en La Magdeleine lez Lille, esclichies par le consentement de Madame hors du fief Orifontaine l'an 1592 lequel contenant 5 bonniers 7 cens 4 verges de terre à labour, haboutant iceux 21 cens du boult du chemin menant de Beaubalo au buisson de Wallencamp.

Gilles DELAOUTRE et Jehan LECERF, laboureur, demeurant à La Magdeleine lez Lille sur 2 bonniers 4 cens de terre esclichies du dit fief.

- à messieurs de la ville par achat depuis le 9 d'octobre 1628 en ont été vendus 18 cens à Guillaume CASTELAIN, 4 cens et 14 cens à Pierre DUFORT dépositaire par achat à savoir 12 cens demi des héritiers de Gilles DELAOUTRE du surnom Labbé et 1 cens demi de messieurs de la ville.

Charles MANNESIER et Jehan LEROUX, marchands, demeurant à Lille sur 29 cens de terre à labour dont le dit MANNESIER en a retenu de 8 cens et le dit LEROUX 21 cens esclichies du dit fief d'Orifontaines, haboutant au chemin menant de le chaussée du faulbourg de Courtray à certaine maison appartenant à Martin MUETTE.

Esclichement du fief du Rozyer

Andrieu DOUWE, marchand, demeurant à Lille sur 2 cens 9 verges de terre pris en une pièce de 26 cens 9 verges esclichies du dit fief du Rozyer.

Pierre DESROUSSEAUX, demeurant à La Magdeleine sur 12 cens de terre pris des dits 26 cens 9 verges esclichies du dit fief du Rozyer.

- à messieurs de la ville par achat. Depuis vendu à Guillaume CASTELAIN.

Le dit Pierre DESROUSSEAUX sur 5 cens moins demi quartron de prêt esclichies du dit fief tirant du faulbourg de Le Magdeleine vers le faulbourg Desrigneaux.

Philippe DUTHOIT demeurant au dit faulbourg de Le Magdeleine sur 12 cens de terre parfait du dit esclichement.

- à messieurs de la ville par achat.

Autres rentes dues au fief et seigneurie De Le Vigne gisant et incorporé au gros de la dite seigneurie de Roubaix

Jaspar LEPERS par relief de Pierre, son père venant auparavant des enfants Noël DESPRETZ sur son lieu manoir contenant parmy jardin 5 cens 3 verges demi, haboutant au chemin qui maisne de Lhomelet au Bois au mollin Desmasures.

- aux hoirs Loys LEPERS.

Chrestienne SEGARD par relief de Jacques, son père sur son lieu manoir contenant parmy jardin 6 cens, haboutant au chemin dessus-dit.

- à Adrien DESREVEAUX, par le trépas de la dite Chrestienne, sa grand-mère par relief. A Jaspar LEPERS par achat l'an 1597. Maintenant à Pierre SEGARD, demeurant à Lille. A Martin BUSQUET.

Anthoine POLLET, par relief de Jehan POLLET, son père sur son lieu manoir contenant parmy jardin 5 cens gisant et tenant au tries du Huttin.

- à Jacques DELESPAULT par achat.

Lui par relief d'Andrieu POLLET, son frère, Pasquier ROUSSEL et Isabeau POLLET, sa femme sur 3 cens demi 2 verges demi pris en 5 cens contre les veuve et enfants Lambert VANREUST gisant et tenant au sus-dit lieu manoir.

- à Antoine POLLET par relief pour un cent. Au dit DELESPAULT le surplus.

Catherine LEURIDAN, veuve de Lambert VANREUST, Jehan et Annette VANREUST, ses enfants et les enfants de Pasquier et Cornille VANREUST sur un cent 10 verges de terre à labour pris en 5 cens contre le sus-dit Anthoine POLLET.

- à Anne VANREUST, sa fille par relief l'an 1606. A Pierre LEPERS. A Jacques LEPERS par relief du dit Pierre, son père l'an 1646.

Charles PETITPAS, Seigneur de La Pontenerie par relief de maître Jehan PETITPAS, son frère sur 6 cens de terre tenant aux terres de la chapelle St Jehan au dit Roubaix.

Gilles LEPERS par achat et décret de Mahieu CLARISSE et Clémence LEPERS, sa femme sur son lieu manoir contenant parmy jardin 6 cens, 5 cens demi quarteron venant du dit Mahieu et sa femme et 3 quartrons demi par décret venant des hoirs Caterine DELELYS gisant et tenant à la ruyelle allant au Huttin.

- à Pierre LEMAN par achat l'an 1613. A Péronne LEMAN par relief de Pierre, son père l'an 1638.

Raphaël MASQUELIN à cause de Phlippotte LEMOUTON, sa femme par relief de Willame LEMOUTON sur son lieu manoir contenant parmy jardin 3 cens d'héritage gisant aux Coutteaux, haboutant au chemin qui maisne de Lhomelet au Bois au mollin Desmasures.

- à Josse et Marie MASQUELIN, enfants du dit Raphaël par partage et relief l'an 1585. A Simon MALFAICT. Aux enfants du dit MALFAICT par leur mère. Philippe et Michielle MALFAICT par relief de Marie MASQUELIN, leur mère.

Willame LEMOUTON par relief de Pierre, son père sur son lieu manoir contenant parmy jardin 3 cens d'héritage gisant aux Coutteaux, haboutant au dit chemin.

- à Jacques DELESPAULT par achat. A Anthoine DELESPAULT dit Daniel.

Gilles LEPERS par relief de Pierre, son père venant auparavant de Jehenne STEPPE, veuve de Jacques DELESCLUZE dit Drien sur 3 cens de terre à labour à terrage pris en 5 cens contre Jehan de Le FARVARCQUE gisant vers les Fromez, la piedsente qui maisne des Fromez à Roubaix passant parmy.

- à présent à Jehan LEPERS, les dits 3 cens par achat en décembre 1600. A Charles LEMAHIEU par Gillette LEPERS, sa femme par relief du dit Jean, son père. A Blazette LEMAHIEU par relief.

Le dit Gilles par relief et venant comme dessus sur 8 cens de terre à labour à terrage gisant entre les Quatre Frettes.

- à Pierre LEMAN par achat l'an 1613. A Péronne LEMAN par relief de Pierre, son père l'an 1638.

Le dit Gilles LEPERS par achat à De LANDAS et damoiselle Jehenne DUPRET, sa femme sur 5 cens de terre à labour gisant envers la cense de Le Vigne.

- à Pierre LEMAN par achat l'an 1613. A la dite Pieronne LEMAN par relief du dit Pierre, son père l'an 1638.

Lui par achat comme dessus sur 3 cens demi de terre.

- à Pierre DUFORRET par achat l'an 1612. Maintenant à Philippe DELEBECQ l'ainé par achat. A la veuve Pierre FLAMENG. Anthoine DELESPAU par achat.

Lui par achat et venant comme dessus sur 7 cens de terre.

- les 6 cens à Pierre LEMAN par achat l'an 1613 et l'autre cent au dit Gilles LEPERS et l'a depuis vendu aux hoirs de feu Jehan DELESPAULT. Les dits 6 cens du dit pierre LEMAN à Péronne LEMAN par relief.

Jaspart DESPLANCQUES par achat à Jehan et Michiel SLOSSE, venant auparavant de Jehan LEFEBVRE sur 4 cens 14 verges de terre à labour à terrage.

- à Pierre DESPLANCQ.

Lui par achat aux hoirs Guillaume CARDON sur 7 cens de terre à labour, la piedsente qui maisne de Lhomelet au Bois aux Fromez passant parmy.

- à Philippe DESPLANCQ par relief. A Abraham, son frère par achat. La veuve et hoirs du dit DESPLANCQ.

Michel CATTOIRE par relief de Gilles, son père sur 11 cens demi de terre à terrage ci-devant en deux pièces à présent en une, haboutant au chemin qui maisne de Lhomelet au Bois au mollin Desmasures.

- à Franchois DELERUE à cause de Jehenne CATTOIRE, sa femme par relief. A Jacques DELESPAULT l'ainé par achat

Pierre DELESPAULT, fils de feu Pierre par achat à diverses fois sur 4 cens demi de terre à labour à terrage.

- à Gillette DEHENNION, veuve du dit Pierre et ses enfants par relief et partage l'an 1601.

Lui par achat aux hoirs Catherine CATTOIRE, veuve de Pierre PREVOST sur 8 cens de terre à labour à terrage, haboutant au chemin qui maisne de Lhomelet au Bois au mollin Desmasures.

- 6 cens 6 verges et demi à Pierre DELEBECQ, fils de Pierre.

Le dit Pierre DELESPAULT par achat à Jacques DELEBECQUE sur 5 cens 11 verges de terre à terrage pris en 6 cens contre Jaspas DESPLANCQUES.

- à Jean CASTEL.

Le dit Pierre DELESPAULT pour les quatre parts de 6 pièces et Josse DELESPAULT 5 cens par relief de Jacquemine FREMAULT, leur mère pour les deux autres parts de 4 cens demi de terre à labour à terrage venant de Jehan DELEBECQUE et le dit DELESPAULT père seul pour autre 4 cens demi par achat à Anthoine DELEBECQUE qui font 7 cens en une pièce.

- à Pierre et Catherine DELESPAULT, enfants de feu Josse par relief et partage l'an 1601, 5 cens 3 quartiers 9 petites verges. Et le surplus aux dits enfants à Pierre DELESPAULT et à Franchois FAUVARCQ, fils de Michiel et de défunte Philippote DELESPAULT.

Les enfants Jehan DELESPAULT à savoir Jacques, Catherine et Jehenne DELESPAULT par relief de leur dit père sur 6 cens terre à labour.

- à Pierre LEPERS par achat. A Jacques LEPERS par relief l'an 1646.

Les dits enfants par relief comme dessus sur un cent de terre à labour à terrage.

La veuve et enfants Cornille DELERUE venant par achat de Jehan DESPLANCQUES sur 7 cens de terre à terrage.

- à Jacques DELERUE par partage. A Jehan LEPERS par achat en janvier l'an 1600. A Charkles LEMAHIEU par Gillette LEPERS, sa femme par relief du dit Jean, son père. A Blazette LEMAHIEU par relief. A Jaspert LECONTE.

Jehenne AZART, fille de Pierre par relief de Catherine De Le FARVARCQ, sa mère pour la moitié, Jehan, Michiel, Jehenne et Marguerite De Le FARVARCQ aussi par relief sur 2 cens de terre à terrage.

- à Pierre AZART tous les dits 2 cens par achat. Maintenant tous les dits 2 cens à Philippe TIBREGHIEN à cause de Jehenne AZART, sa femme

Les hoirs Denis De La CHAPELLE venant de maître Jacques De La CHAPELLE sur 2 cens 3 quartiers de terre à terrage.

- à Jehan LEPERS par achat en août 1608. Au dit LEMAHIEU par sa femme par relief comme dessus. A Blazette LEMAHIEU par relief.

### Fontenoit

Autres rentes dues chaque an à Fontenoit, paroisse et seigneurie de Roubaix dont les grains se rechoipvent à la mesure et priserie de Lille comme il s'ensuit.

Philippe DELEBECQUE par achat aux hoirs de Pierre HOUBLON, leur père sur 8 cens de jardin ci-devant amassé, haboutant au chemin qui maisne de le Fosse au Quesne à Fontenoit et de la dite Fosse à Lille.

- à Phlippotte DELEBECQ par relief.

Le dit Philippe par achat comme dessus venant auparavant de Jehan LOCQUIFFIER, dit Fournier sur 3 cens 5 verges de terre à labour ci-devant à jardin, haboutant au chemin sus-dit.

- à la dite Phlippotte.

Josse, Pasquier, Marie et Jehenne DUPONT par relief de Jehan, leur père sur 7 cens une verge demie de bosquet gisant au Fontenoit.

- à Pierre DUFORRET le jeune par achat l'an 1605. Maintenant à Philippe DELEBECQ l'ainé par achat. A la veuve. Jenne DELEBECQUE par relief.

Anne LEURIDAN, veuve de Jehan DESTOMBES, Jehan, Pierre et Louys DESTOMBES, ses fils par achat et relief sur leur lieu manoir maison contenant par jardin 7 cens demi gisant et tenant au tries de Fontenoit.

- Bon au dit Pierre DESTOMBES. Les 4 cens 3 quartiers à Pierre DESTOMBES l'ainé et les autres 2 cens 3 quartiers restant à Marie DUQUESNOY, femme à Pierre DUFORRET par relief et partage. Maintenant à Philippe DELEBECQ L'ainé par achat. Les 4 cens 3 quartiers à Philippe DELEBECQ, fils de Philippe par achat en mai 1617 et les 2 cens 3 quartiers de reste à Jenne DELEBECQUE par relief du dit Philippe, son père.

La dite Anne veuve de Pasquier DUQUESNOIT par achat et relief venant de Pierre MASUREL et sa femme sur 3 cens de jardin, haboutant au chemin qui maisne de le Fosse au Quesne à Fontenoit.

- à Gilles GLORIEULX à cause de Catherine DUQUESNOY, sa femme. Maintenant à Gilles MULLIER par achat. A Philippe DELEBECQ, fils de Philippe par achat.

La dite veuve de Pasquier DUQUESNOIT sur son lieu manoir contenant parmy jardin 5 cens, haboutant au petit tries de Fontenoit.

- à Louys DESTOMBES 4 cens et demi, l'autre demi cent à Gilles MULLIER. A Gilles DESTOMBES, fils du dit Louys les dits 4 cens demi. Philippe DELEBECQ le jeusne demi cent venant de Gilles MULLIER. Gilles DESTOMBES. A présent Philippe DELEBECQ par achat.

La dite veuve de Pasquier DUQUESNOIT par achat et relief sur 3 cens de terre à labeur pris en 11 cens contre Jehan DESTOMBES et Eloy LEURIDAN.

- à Anthoine LECONTE un cent 3 quartrons, l'autre quartron à Jacques MULLIER. Maintenant à maître Franchois BECQUART pasteur par achat

La dite veuve de Pasquier DUQUESNOIT venant de Jehan VIANNE sur 10 cens de terre à labeur.

- le dit Louys en a à présent la moitié montant 5 cens. Les dits 5 cens maintenant à Jehenne DESTOMBES femme à Philippe DELEBECQ et un quartron ci-devant mentionné.

La dite Anne veuve de Jehan DESTOMBES venant de Jehan CATTOIRE sur 4 cens de jardin gisant à Fontenoit.

- acquis en déduit à Pierre DESTOMBES les dits deux tiers, fils du dit Louys. L'autre tiers aux enfants Marie DELEBECQ. A Jenne DESTOMBES femme à Philippe DELEBECQ par relief.

La dite veuve de Pasquier DUQUESNOIT par achat à Jehan CATTOIRE et ses sœurs sur 4 cens de jardin.

- à Marie DUQUESNOY femme à Pierre DUFORRET. Maintenant à Philippe DELEBECQ l'aisné par achat.

La dite veuve de Pasquier DUQUESNOIT sur 3 quartrons de jardin pris en un cent demi contre elle même et ses enfants qu'elle a eu de Jehan DESTOMBES en secondes noces, haboutant au chemin qui maisne de le Fosse au Quesne au tries de Fontenoit.

- maintenant à Pierre DESTOMBES le jeusne les deux tiers, l'autre tiers aux enfants Marie DELEBECQ. A Jenne DESTOMBES femme à Philippe DELEBECQ par relief.

La dite veuve de Jean DESTOMBES et ses enfants sur les autres 3 quartrons parfaits des dits cent demi gisant et tenant au petit tries de Fontenoit, haboutant au sus-dit chemin.

- maintenant à Pierre DESTOMBES, le jeusne les deux tiers et l'autre tiers aux enfants Marie DELEBECQ. A Jenne DESTOMBES femme à Philippe DELEBECQ par relief comme dessus.

La dite veuve de Pasquier DUQUESNOIT par achat aux hoirs Pasquier DELESPAULT, à Catherine et Magdelaine DELESPAULT sur 5 cens de jardin gisant et tenant au petit tries de Fontenoit.

- un cent demi quartron à Anthoine LECOMTE, demi cent à Arnould MIROUL. Un cent demi quartron maintenant à Nicollas LECOMTE, en a acheté à Pierre DESTOMBES l'aisné 2 cens un quartron par achat en juin 1617, maintenant à Adrien LEZY. Le dit cent demi quartron d'Arnould MIROUL à Jacques LEBLAND à cause de Marie MIROUL, sa femme.

Maître Jacques ROUSSEL, chirurgien à cause de Jehenne LEPERS, sa femme, par relief de Pierre LEPERS sur 8 cens ou environ de terre à labeur ci-devant en deux pièces et à présent en une gisant emprès Fontenoit.

- à la veuve. A Pierre LECOMTE par Anne ROUSSEL.

Jehan MACQUET par achat aux enfants Anthoine DUBOIS venant d'Otte MACQUET sur un lieu manoir contenant parmy jardin un cent demi ou environ, haboutant au chemin qui maisne de le Fosse au Quesne à Fontenoit.

- A Philippe LECONTE par achat. A Pierre LORFEBVRE par achat le 4 de février 1599. A Jehan L'ORFEBVRE, son fils par relief l'an 1606. A Philippe DELEBECQ.

Jehan DESTOMBES, fils de feu Jehan par achat à Gilles GLORIEUX et Catherine DUQUESNOIT, sa femme sur 8 cens de terre à labeur pris en 11 cens contre Anne LEURIDAN, sa mère et Eloy LEURIDAN.

- à Barbe DESPLANCQUES, veuve du dit Jehan DESTOMBES, par partage et relief en l'an 1596. A Anthoine DEHALLUWIN à cause de la dite Barbe DESPLANCQ, sa femme.

Lui par achat comme dessus sur 4 cens de jardinage ci-devant amassé, haboutant au tries de Fontenoit.

- à Pierre et Louys DESTOMBES, ses frères par partage et relief l'an 1596. A Pierre DESTOMBES seul. Maintenant à Philippe DELEBECQ par achat.

Lui par achat à Adrien POLLET, fils de Jehan sur 4 cens 13 verges trois quarts de jardinage pris en 14 cens 24 verges gisant et tenant au tries de Fontenoit.

- à la sus-dite Barbe DESPLANCQUES par relief. A Anthoine DEHALLUWIN à cause de la dite Barbe DESPLANCQUES, sa femme comme dessus.

Le dit Jehan DESTOMBES, par achat aux veuve et enfants Pierre DESROEULX sur 4 cens 8 verges de terre à labour.

- à Pierre et Louys DESTOMBES par relief du dit Jehan leur frère l'an 1596. Maintenant à Jacques DESTOMBES, fils du dit Louys. A Philippe DELEBECQ par achat.

Lui par achat à Noël DELESPAULT sur 4 cens 8 verges de jardin manoir.

- à Barbe DESPLANCQUES par relief et partage comme dessus. A Georges DEHALLUWIN par relief et partage. A Pierre DEHALLEWIN par relief.

Eloy LEURIDAN par relief de Beltremieu, son père sur son jardin manoir contenant 8 cens demi d'héritage.

- à Jehan TRIAILLE à cause de Péronne LEURIDAN, sa mère. Depuis le tout à Anthoine DEHALLEWIN par achat. A Gillette DEHALLEWIN ou ses enfants.

Lui par relief comme dessus sur un lieu manoir contenant parmy jardin 2 cens, haboutant au dit tries de Fontenoit.

- au dit Anthoine DEHALLEWIN par achat que dessus.

Lui sur le tiers d'un cent de terre pris en 11 cens contre Jehan DESTOMBES et la veuve Jehan DESTOMBES.

- au dit Anthoine DEHALLEWIN par achat que dessus.

Phlippotte, Jehenne et Marguerite DELEBECQUE, enfants de Franchois par relief de Marie DUQUESNOIT, leur mère sur un lieu manoir contenant parmy jardin 3 cens une verge demie, haboutant au dit tries de Fontenoit.

- à Jehan DESTOMBES par achat l'an 1594. A Pierre et Louys DESTOMBES, frères du dit Jehan par relief et partage l'an 1596. A Jacques DESTOMBES, fils de Louys. A Philippe DELEBECQ.

Les dites filles Franchois DELEBECQUE par relief comme dessus sur 2 cens 16 verges et demie de jardin manoir.

- à Jehan DESTOMBES par achat l'an 1594. Aux dits Pierre et Louys DESTOMBES, frères par partage et relief comme dessus. A Jacques DESTOMBES, fils de Louys par partage. A Philippe DELEBECQ.

Pierre DESSAUVAIGES à cause de Péronne HOUZET, sa femme par relief de Rolland HOUZET et Péronne THIBREGHIEN, leurs père et mère sur 2 cens 7 verges demi ou environ de terre à labour pris en 6 cens 20 verges, haboutant au chemin qui maisne de la Fosse au Quesne au tries de Fontenoit.

- à Otte DELECROIX à cause d'Anne DESSAUVAIGES, sa femme par partage en mars 1619.

Jehenne FREMAULT, veuve d'Anthoine DEHALLEUWIN sur 6 cens de terre à labour ci-devant à jardinet et amassé.

- à Jacques BAUDOULT pat achat. A Jacques MULLIER par achat l'an 1604. A Pierre CASTEL, fils de feu Otteaux par ratraict du dit MULLIER.

La veuve et enfant Nicollas POLLET, à savoir Catherine POLLET par relief de son dit père sur leur lieu manoir contenant parmy jardin 5 cens 4 verges un quart d'héritage pris en 14 cens 24 verges contre Jehan DESTOMBES et autres, haboutant sur le dit tries de Fontenoit.

- à Jacques HELLIN, par relief. A Gillette DEHALLEWIN.

Pasquette POLLET par relief de Jehan, son père sur son lieu manoir contenant parmy jardin 6 cens 16 verges trois quart pris en 29 cens un quart de verge allencontre des enfants Nicollas, Jacques, Noëlle POLLET et autres, haboutant au tries de Fontenoit.

- à Jehan DELEROEUX par relief du trépas de la dite Pasquette POLLET, sa mère. Au sieur Pierre DELESPAU, lieutenant par achat.

Anthoine, Jehenne et Catherine ROUSSEL, enfants de feu Micquiel par relief de Noelle POLLET, leur mère sur leur lieu manoir contenant parmy jardin un cent 4 verges pris des dits 29 cens un quart de verge allencontre des précédents, haboutant au tries de Fontenoit.

- à Anthoine ROUSSEL par relief du dit d'Anthoine, son père et par achat de Marie ROUSSEL, sa soeur. A Anthoine DEHALLEWIN.

Antholette POLLET par relief de Jacques, son père sur son lieu manoir contenant parmy jardin un quartron demi d'héritage, haboutant sur le dit tries de Fontenoit.

- Pierre LAMPE. A Jan FREMAULT par achat. A Martin FREMAULT par achat de Jean, son frère. A présent à Jeanne FREMAULT par relief.

Jacques BAUDOULT sur 10 cens demi 2 verges et le huitième d'une verge de jardin manoir pris des dits 29 cens un quart de verge d'héritage allencontre des devant nommés, les 7 cens 16 verges trois quart par achat à Toussain POLLET et le surplus portant 2 cens 12 verges trois quart et huitième de verge aussi par achat Antholette POLLET, fille de Jacques, haboutant sur le tries de Fontenoit.

- les 7 cens 16 verges trois quart à Arnould BAUDOULT par partage. Il les a vendu à maître Franchois BECQUART, prêtre pasteur de Roubaix en novembre 1613. Et les 2 cens 12 verges trois quart et huitième de verge à Pasquier DESPLANCQUES à cause de Rosse BAUDOULT, sa femme. Les 7 cens 16 verges au sieur Pierre DELESPAU, lieutenant par achat et le surplus encore au dit Pasquier DESPLANCQUES.

Lui par relief de Jehan BAUDOULT et Péronne POLLET, ses père et mère sur son lieu manoir contenant parmy jardin 7 cens un quartron, haboutant au dit tries de Fontenoit.

- à Anthoine BAUDOULT a le lieu manoir et 4 cens demi quartron d'héritage et Pasquier DESPLANCQUES à cause de Rosse BAUDOULT, sa femme à le surplus du dit jardin faisant 3 cens demi quartron.

Pasquier FARVACQUES par relief de Jehan, son père sur 9 cens d'héritage ci-devant à jardinet pris en 18 cens contre Barbe FARVARCQUE, fille de Micquiel gisant et tenant au tries de Fontenoit.

- à Jacques BAUDOULT par achat l'an 1603. Ces 18 cens appartient ci-come à maître Franchois BECQUART, prêtre pasteur de Roubaix par partage 9 cens et le tiers d'un cent, item à Pierre BAUDOULT 4 cens et le tiers d'un cent et à Jehenne BAUDOULT 4 cens tiers de cent. Pierre DELESPAU 9 cens et tiers moins. Gillette DEHALLEWIN 9 cens et un tiers de cent. Pierre LEPERS, fils de Jacques.

Barbe FARVARCQUES par relief de Micquiel, son père sur 9 cens d'héritage à jardinet pris en 18 cens contre le dit Pasquier FARVARCQ gisant et tenant au dit tries de Fontenoit.

- à Jacques BAUDOULT par achat en décembre 1603. A Pierre BAUDOULT les 8 cens et deux tiers. A Jenne DESTOMBES les dits 8 cens deux tiers. A Georges DEHALLEWIN par relief. A Gillette DEHALLEWIN par relief.

Robert MULLIER par achat à Daniel LIBERT, sur son lieu manoir contenant parmy jardin 6 cens d'héritage.

- à Jacques MULLIER, son fils par relief. A Pierre CASTEL, fils de feu Otte par ratraict du dit MULIER.

Germain PETITPAS par relief de Guillaume, son père sur 4 cens de terre à labour.

- à Auguste PETITPAS par relief à cause du trépas d'icelui Germain, son père advenu en juin 1597.

Lui par relief comme dessus sur 6 cens de terre à labour.

- au dit Auguste par relief que dessus.

Jehan LEPERS par relief de Pierre, son père venant auparavant de Guillaume PETITPAS sur son lieu manoir contenant parmy jardin 10 cens d'héritage gisant au Gauquier, haboutant au chemin qui maisne de Lhomelet au Bois à le cense de le Vigne.

- à Charles LEMAHIEU à cause de Gillette LEPERS, sa femme par relief du dit Jean, son père.

Gilles LEPERS par achat de maître Jacques ROUSSEL et Jehenne LEPERS, sa femme sur 14 cens de terre à labour ci-devant en deux pièces et à présent en une.

- à Jehan LEPERS par achat en juin 1610. Au dit LEMAHIEU par sa dite femme par relief comme dessus.

Lui par relief de Pierre, son père venant auparavant de Jacques DELESCLUZE, dit Drien sur 4 cens de terre à labour à présent en pret gisant à le Gobrye.

- le dit Jehan LEPERS en a acheté 2 cens en juin 1610 et les 2 autres cens le dit Gilles les a réservé et les a contourné en prêt et les a vendu à Pierre LEPERS, son frère. Les dits 2 cens de Jean LEPERS sont au dit LEMAHIEU par relief comme dessus. Jobert LEMAHIEU par relief de Charles, son père pour 2 cens et les autres 2 cens sont à Jacques LEPERS par relief de Pierre, son père pour 2 cens de prêt en l'an 1646.

Aultres rentes dues à la dite seigneurie de Roubaix sur plusieurs héritages en la paroisse de Dottignies qui doibvent double rente à la mort des héritiers et le dixième denier à la vente don ou tranbsport ou aultrement.

Christophe LE FLAMENG par achat à Philippe et Pasquier DELEWALLE, fils de feu Woultre sur un bonnier demi cent de terre à labeur, haboutant au chemin qui maisne de Dottignies vers Courtray.

- à Pierre CASTEL par relief.

Lui par achat comme dessus sur 17 cens 12 verges de terre aussi à labeur.

- doit être 13 cens 12 verges à Pierre CASTEL et 4 cens à Jacques DELESPAULT et ne doit dire que 16 cens 12 verges. Marguerite FLAMENG, veuve de Jacques DUHAMEL, icelle est décédée le premier de l'an 1667. A ses héritiers, Jacques par Jeanne DELEDICQUE, sa femme, ayant droit de toute la moitié, ....

Le dit Christophe par achat à Jehan LECLERCQ venant auparavant des veuve et enfants de Martin HELLIN sur 6 cens de terre à labeur.

- au dit Pierre CASTEL.

Martin HELLIN sur 6 cens de terre à labeur haboutant au dit chemin allant de Dottignies vers Courtray.

Le dit Christophe par achat et venant comme dessus sur 6 cens de terre à labeur.

Le dit Christophe par achat aux devant dits Philippe et Pasquier DEWALLE sur 5 cens de terre à labeur.

- au dit Pierre CASTEL.

Lui par achat comme dessus sur 3 cens 9 verges de jardin.

- à Pierre CASTEL par la dite Marie FLAMENG, sa femme avec les 6 cens ci-devant.

Lui par achat aux dits DEWALLE sur un autre jardin contenant 21 cens 21 verges en deux parties, haboutant au dit chemin du second sens.

- à Pierre CASTEL pour 10 cens par Marie FLAMENG, sa femme, le reste à Jacques DELESPAULT et Jacques DUHAMEL par leurs femmes.

Lui venant comme dessus sur un cent demi de pret et terre à labeur ci-devant jardin amassé.

Le dit Christophe par achat et venant des dits DEWALLE sur 12 cens demi de terre à labeur, haboutant au chemin dessus-dit.

- aux dits DELESPAULT et DUHAMEL. La partie Jacques DELESPAU succédé à Jean FAVAR par Jeanne DELEPAU, sa femme la moitié et l'autre moitié à Pierre et Jeanne LEFEBVRE par leur mère. La partie du dit DUHAMEL est succédé à Jacques DELESPAU par Jeanne DELEDICQUE, sa femme à elle succédé par le trépas de Marguerite FLAMENG advenu le premier de l'an 1667.

Le dit Christophe par achat comme dessus sur 28 cens de terre à labeur, haboutant au dit chemin et d'aultre sens.

- à Jacques DELESPAULT et Jacques DUHAMEL, chacun par moitié. Succédé à Jean FAUVARCQ et Pierre et Jeanne LEFEBVRE la part du dit Jacques DELESPAU et la part du dit DUHAMEL à Jacques DELESPAU.

Lui comme dessus sur 10 cens de terre à labeur.

- aux dits DELESPAULT et DUHAMEL. Succédé comme dessus.

Lui par achat des dits Philippe et Pasquier DEWALLE sur 10 cens 3 verges de terre à labeur.

- aux dits DELESPAULT et DUHAMEL. Succédé comme dessus.

Le dit Christophe par achat comme dessus sur demi bonnier 15 verges de terre à labeur.

- aux dits DELESPAULT et DUHAMEL. Succédé comme dessus.

Le dit Christophe par achat à Jehan DELEBERGHE et sa femme, venant auparavant de Jehan RIDOEN et Chrestienne DEWALLE, sa femme, sur 17 cens 10 verges de terre à labeur.

- aux dits DELESPAULT et DUHAMEL. Succédé comme dessus.

Lui par achat venant des enfants Grard DELEHONDT, sur 17 cens 7 verges de terre à labour ci-devant en deux pièces et à présent en une.

- aux dits DELESPAULT et DUHAMEL. Succédé comme dessus.

Le dit Christophe par achat à Catherine DELEBERGHE, fille de feu Willame sur 8 cens de terre à labour.

- aux dits DELESPAULT et DUHAMEL. Succédé comme dessus.

Legierre PLOUCQUET, veuve de Mahieu FLAMENG par achat durant sa viduité aux hoirs Willame VAERSCURE sur un lieu manoir contenant parmy jardin 5 cens.

- à Jacques MALFAICT à cause de Marguerite FLAMENG, par relief et partage l'an 1600. A Jacques DUSOULIER par Catherine MALFAICT, sa femme, par relief.

La dite veuve par achat pendant sa viduité à Michiel DELENESTE, sur 3 cens 6 verges de jardin.

La dite veuve par achat venant comme dessus sur 12 cens de terre à labour.

La dite veuve par achat pendant sa dite viduité venant des hoirs Simon DEDEUREWAERDER sur 4 cens de jardin.

- à Jacques DECOURCHELLES à cause de Helaine FLAMENG, sa femme, par relief et partage l'an 1600. A Jacques DELESPAULT et Jacques DUHAMEL par achat du dit DECOURCHELLES. Succédé comme dessus.

La dite veuve Mahieu FLAMENG et ses enfants par achat fait par le dit Mahieu à Simon TANGHE, sur leur lieu manoir contenant parmy jardin 10 cens.

- à Christophe FLAMENG, par relief et partage l'an 1600. Au susdits DELESPAULT et DUHAMEL par leurs femmes. Succédé comme dessus.

Eux comme dessus sur 10 cens de terre à labour en trois articles.

- à Jacques MALFAICT à cause de Marguerite FLAMENG, par relief et partage l'an 1600. A Jacques DUSOULIER à cause de Catherine MALFAICT, sa femme, par relief.

La dite veuve et ses enfants par achat venant comme dessus sur autre 10 cens de terre à labour séant au devant lieu manoir Mathias STEELANT.

- à Pierre FLAMENG, fils de feu Grard par partage et relief l'an 1600. Maintenant à Christophe FLAMENG par achat. Au devant dits DELESPAULT et DUHAMEL par leurs femmes. Succédé comme dessus.

La dite veuve et ses enfants venant du dit Simon TANGHE sur encore 10 cens de terre à labour.

- à Anthoine FLAMENG, fils de feu Anthoine, par relief et partage l'an 1600. depuis à Pierre TIBREGHIEN par achat aux tuteurs du dit Anthoine l'an 1602. Maintenant à Jacques DECOURCHELLES par achat en janvier 1611. A Jacques DELESPAULT et Jacques DUHAMEL par achat du dit DECOURCHELLES. Succédé comme dessus.

Eux devant comme dessus sur 5 cens de terre aussi labour.

- à Jacques DECOURCHELLES à cause de Helaine FLAMENG, sa femme, par relief et partage l'an 1600. A Jacques LECOUTRE par achat de la dite Elaine FLAMENG l'an 1637.

La dite veuve et ses enfants venant comme dessus sur 10 cens de terre aussi à labour.

- à Pierre FLAMENG, fils de feu Grard par partage et relief l'an 1600. Maintenant à Christophe FLAMENG par achat.

La dite Legierre PLOUCQUET et ses enfants venant comme dessus sur un bonnier de terre à labour en une pièce.

- à Jean MASUREL. A Jacques DUSOULLIER par Catherine MALFAICT, sa femme.

Maître Jherome DEBRABANT par décret venant des enfants Zeghers FARIN sur 4 cens 6 verges de jardin qui solloit ci-devant être pret.

- à Jehan MASUREL à cause de Marie FLAMENG, sa femme par relief et partage l'an 1600. A maître Jacques BRABANT avec les parties suivantes.

Le dit maître Jherome par décret comme dessus sur 12 cens de terre à labour, haboutant au chemin qui maisne du dit Dottignies à Courtray.

Le dit maître Jherome comme dessus sur 14 cens de terre à labour en deux pièces haboutant des deux costés à la ruyelle qui maisne de la petite Havrye au grand chemin de Courtray.

Lui comme dessus sur 4 cens de jardin ci-devant amassé.

Lui par décret comme dessus venant de Leuren DELEHONT sur 8 cens 2 verges demi de terre à labour, haboutant au chemin qui maisne de la dite Havrye à le Lampardrie.

Jehan TANGHE par relief de Lion, son père et achat de Jean BOTTU sur 20 cens demi et le tiers de demi cent de terre à labour ci-devant en deux pièces.

- à Thomas TANGHE, son fils. A Jehan TANGHE par relief du dit Thomas, son frère.

Lui par relief comme dessus sur 10 cens de terre à labour pris en 5 quartiers contre Christophe FLAMENG.

- à Christophe FLAMENG et Jacques DECOURCHELLES par achat des deux parties contenant 18 cens et demi en appartient à Christophe FLAMENG 9 cens 34 verges petites et Jacques DECOURCHELLES 9 cens 16 verges petites. Les dits 9 cens 16 verges de Jacques DECOURCHELLES sont à Jacques DELESPAULT et Jacques DUHAMEL par achat. Succédé comme dessus.

Le dit Jehan par relief comme dessus sur 8 cens demi de terre à labour pris en 5 quartiers demi cent contre le dit Christophe.

Jehan BOTTU par sa femme sur 7 cens et le tiers de cent de terre à labour venant des veuve et enfants Pierre ROHART.

- à Péronne BOTTU, veuve de Jacques DURIEU, par achat.

Joos BLOME par relief d'Andrieu BLOME, son père venant par achat des veuve et enfants Pierre ROHART sur 13 cens 2 verges de terre à labour venant paravant de Collin CALLEWART, tenant au fief de le Lampardrie.

- à Louis ZIVER, marchand, demeurant à Tournai par achat en septembre 1599.

Lui comme dessus sur 7 cens de terre à labour.

- à Joos BLOME. A Philippe BLOME, par relief du dit Josse, son père.

Lui par relief comme dessus 39 verges de terre à labour venant par devant de Simon CALLUWART, haboutant au chemin qui maisne de le Havrye à Courtray.

- à Pietter NOLLET à cause de Jehenne BLOME, sa femme. A François BRAYE par achat.

Lui par relief comme dessus sur un bonnier 12 cens demi de terre pris en 2 bonniers 9 cens demi de terre à labour allencontre de Zeghers DEHAZEBROUCQ, par sa femme venant auparavant de Simon CALLEWART, haboutant au chemin qui maisne de le Havrye à Courtray.

- à Marie BLOME 9 cens demi par relief de Josse BLOME, son père

Zeghers HAZEBROUCQ, par sa femme sur 13 cens de terre à labour pris des dits 2 bonniers 9 cens demi contre Joos BLOME, haboutant au chemin qui maisne de le Havrye à Courtray.

- à Jean BOTTU par sa femme les dits 13 cens. A Louys ZYVER. A Louys BARBIGANT.

Les hoirs Jehan HAZEBROUCQ sur 8 cens 20 verges demi de terre à labour.

- à Louys GYVEY. A Louys BARBIGANT.

Les dits hoirs Jehan DEHAZEBROUCQ sur 8 cens 6 verges demi de terre à labour.

- à Louys ZIVER. Au dit DEBARBIGANT

Les hoirs Andrieu DEHAZEBROUCQ, sur un bonnier de terre à labour.

- à Isabeau PLOUVIER, 8 cens au dit bonnier. A Jehan BOTTU les autres 8 cens. Maintenant à Louys GYNEY le tout.

Les dits hoirs Andrieu DEHAZEBROUCQ sur 2 cens pris en 5 cens de terre à labour allencontre de Jehan DELEBARRE auquel les deux autres tiers appartiennent.

- la dite Isabeau PLOUVIER, veuve du dit Jehan LIAGE un cent pris sur les dits 5 cens. A Jehan BOTTU un cent par sa femme. Au dit GYNEY le tout..

Jehan DELEBARRE par achat sur les autres 3 cens des dits 5 cens ci-dessus allencontre des dits hoirs Andrieu DEHAZEBROUCQ.

Les enfants Josse DELENESTE, par relief de Catherine DUTRIES, leur mère sur 8 cens 12 verges demi de terre à labour appelé le camp à Poincte.

- à Louys GYNEY par achat avec le demi bonnier séquent.

Les dits enfants par relief comme dessus sur demi bonnier de terre à labour tenant au bois de le Lampardie.

- à Christophle FLAMENG par achat avec la partie séquente.

Les dits enfants de leur dite mère sur 2 cens de terre à labour tenant au demi bonnier sus-dit.

- au dit Christophle FLAMENG par achat.

Aultres rentes dues à la dite seigneurie de Roubaix à Carihem, paroisse de Lers sur plusieurs héritages qui doibvent le dixième denier à la vente don ou transport ou aultrement et double rente de relief.

Jehan DELECAMBRE par relief de Willame DELECAMBRE et Marie DUHAMEL, ses père et mère sur 12 cens de terre à labour dont les 3 cens sont à terrage acquis par le dit feu Willame à Denis CHOCQUEL et Betty DELECAMBRE, sa femme.

- à Pierre DELECAMBRE, fils du dit Jehan par partage.

Lui sur 3 cens de terre à terrage.

- au dit Pierre DELECAMBRE, fils du dit Jehan par partage.

Le dit Jehan sur 10 cens demi de terre à labour ci-devant en 2 pièces et à présent en une.

- au dit Pierre DELECAMBRE par partage.

Lui par relief comme dessus sur 6 cens de terre à labour.

- à Gilles CATOIRE et Jehenne DELECAMBRE, sa femme, par achat l'an 1591. A Jehan HESPEL les 5 cens par achat, l'autre cent à Pierre DELECAMBRE par partage. A Philippe DELECAMBRE les autres 5 cens par relief à cause de Marie HESPEL, sa femme.

Lui comme dessus sur 5 cens de terre à labour envers GHERMANPRET.

- aux enfants Jehan HESPEL et de défunte Marie DELECAMBRE par relief en décembre 1616. A Jehan CAUDRON par achat pour un cent demi. Au dit CAUDRON tous les dits 5 cens.

Le dit Jehan par relief comme dessus sur 5 cens de terre à labour ci-devant en deux pièces et à présent en une.

- aux dits enfants Jehan HESPEL par relief comme dessus. A Jehan CAUDRON par achat.

Lui par relief comme dessus sur 5 cens 4 verges de terre à labour.

- à Pierre HESPEL par relief. Aux dits enfants Jehan HESPEL par relief que dessus. A Pierre HESPEL, fils de feu Jean par relief.

Lui par relief comme dessus sur 9 cens 15 verges de terre à labour, la moitié par Isabeau CAULDRON, sa femme et l'autre moitié par achat gisant entre Carihem et Roubaix.

- aux dits enfants Jehan HESPEL par relief que dessus. A Philippe DELECHAMBRE.

Lui par relief comme dessus sur 4 cens 8 verges de terre à labour ci devant en deux pièces.

- au susdit Pierre DELECAMBRE, par partage.

Lui par relief de ses dits père et mère sur son lieu manoir contenant parmy jardin 13 cens, haboutant au tries de Carihem.

- au dit Pierre DELECAMBRE, par partage.

Adrien TRENTESAULX, fils de feu Jehan, demeurant à Leers par achat à Gilles DECOURCELLES sur son lieu manoir contenant parmy jardin 4 cens, haboutant au tries de Carihem.

- à la veuve.

Lui par Gardinne DECOURCELLES, sa femme sur 13 cens demi de terre à labour, la piedsente qui maisne de Roubaix à Leers passant parmy.

- à Adrien TRENTESAULX à cause de sa femme par relief. A la veuve Jean DEHALLEWIN 10 cens par achat de la veuve Adrien TRENTESAULX et les autres 3 cens échus à la dite veuve TRENTESAULX.

Jehan, Rolland et Willame GLORIEUX par relief de Olivier, leur père, sur 2 cens demi de terre à labeur ci-devant à jardinet pris en 3 cens contre Jacques DELECAMBRE, haboutant au dit tries de Carihem.

- à Philippe DUJARDIN par achat l'an 1610.

Les dits Jehan, Rolland et Willame GLORIEUX par relief comme dessus sur 5 cens de jardin manoir pris en 10 cens contre Charles DUJARDIN, haboutant au tries du dit Carihem.

- à Charles DUJARDIN par achat. A Philippe DUGARDIN par relief.

Charles DUJARDIN par achat à Adrien GLORIEUX, fils de feu Jehan sur 5 cens de jardin manoir pris en 10 cens contre les dessus nommés, haboutant au dit tries.

Martin PRUS, demeurant à Herseaux par Sainte RYS, sa femme sur 3 cens de terre pris en 6 cens contre Jehan RYS, fils de Jehan.

- à Arnould DEVRENAY à cause de Jossine DEFFRENNES, sa femme. A Philippe DUJARDIN par achat au dit Arnould DEVRENAY l'an 1609.

Jehan RYS, fils de feu Jehan, par relief sur 3 cens de terre à labeur pris en 6 cens ci-dessus contre les dessus nommés.

- à Pierre, Jacques, Catherine CARETTE et Marguerite DELESCLUZE par relief de Catherine RYS, leur mère. A Jehan DECOURCHELLES par achat. A Michel DECOURCELLES par relief du dit Jean, son père. Aux hoirs Philippe LOCQUIFFIER par achat.

Jehan DECOURCELLES par relief de Bernard, son père sur 2 cens un quartron de terre à labeur.

- à Michel DECOURCELLE par relief du dit Jean, son père.

Le dit Jehan par relief comme dessus sur 4 cens demi de terre à labeur.

- à Michiel DECOURCHELLE, demi cent, à Loys SPRIET par Michelle DECOURCHELLE, sa femme 2 cens, les autres 2 cens aux enfants Pierre LEFEBVRE par Jenne DECOURCHELLE, leur mère.

Jehan DUGRINCQUIER par Marguerite DECOURCELLES, sa femme, fille de feu Bernard sur son lieu manoir contenant parmy jardin 4 cens demi.

- à Jehan et Rolland DECOURCHELLES, frères, par relief de la dite Marguerite DECOURCHELLES, leur soeur, terminée l'an 1605. A Jehan DECOURCHELLES la moitié et l'autre moitié à Denis DEBARGE par Barbe DECOURCHELLE, sa femme. La moitié au sieur Pierre DEBISCOP, bailly de Watrelos par achat des curateurs de Pierre LECLERCQ et l'autre moitié à Jean DECOURCHELLES.

Le dit Jehan DUGRINCQUIER par sa dite femme par relief de Jehenne DECOURCELLES sur 5 quartrons contre Andrieu CAULDRON.

- A Jehan et Rolland DECOURCHELLES, frères, par relief à cause de la dite Marguerite DECOURCHELLES qui fut leur soeur, l'an 1605. Les dits 5 quartrons à la veuve Guilbert DUBAR par achat et Jacques DECOURCHELLES, fils de feu Rolland par moitié.

Jehan DECOURCELLES par achat d'Isaacq DECOURCELLES sur un cent un quartron et le dit Isaac par relief de Bernard, son père, sur un cent demi et demi quartron faisant ensemble 3 cens d'héritage.

- à Michel DECOURCELLES les 3 cens.

Andrieu, Jehan, Anthoine et Beltremieu DUPONT, enfants de Pierre, par relief de Philippotte CAULDRON, leur mère sur leur lieu manoir contenant parmy jardin 3 cens, haboutant au chemin qui maisne du dit Roubaix à Carihem.

- le tout à Jean CAUDRON. Maintenant à Andrieu DUPONT.

Les dits enfants par relief comme dessus sur 6 cens de terre à labeur, haboutant au tries du dit Carihem.

- le dit Andrieu DUPONT sur 2 cens pris des dits 6 cens. Le surplus à Isabeau CAUDRON.

Sainte LEROY, veuve de Thomas DELATTRE par achat de Guillebert BARBIEUR et ses enfants, venant auparavant de Jehan RYS, l'ainé sur 6 cens 3 quartrons pris en 8 cens contre Jehan et Jacques DECOTTIGNIES, haboutant au tries du Carihem.

- à Jehan HESPEL par achat l'an 1598. A Philippe DELECAMBRE, par sa femme.

Jehan et Jacques DECOTTIGNIES, par relief sur 5 quartrons de terre à labour, haboutant au dit tries.

- la moitié à Guillaume DECOTTIGNIES et Jacques LECOUSTRE, par partage et relief. Le dit LECOUSTRE est terminé et sa part est succédé au dit Guillaume DECOTTIGNIES. L'autre moitié à la veuve du dit Jehan DECOTTIGNIES. Le tout à Guillaume DECOTTIGNIES.

Le dits Jehan et Jacques DECOTTIGNIES, par relief sur 4 cens 15 verges 2 quartrons demi de verges de jardin gisant au tries de Carihem.

- la moitié à Guillaume DECOTTIGNIES et Jacques LECOUSTRE, par partage et relief. Le dit LECOUSTRE est terminé et sa part est succédé au dit Guillaume DECOTTIGNIES. L'autre moitié à la veuve du dit Jehan DECOTTIGNIES. Le tout à Guillaume DECOTTIGNIES.

Jehan, Gilles, Wallerand et Louise CATTOIRE par relief de Gilles CATTOIRE, leur père sur 4 cens demi de terre à labour.

- à Jehan DECOURCHELLES, 3 cens demi et demi quartron par achat et le surplus à Catherine CATTOIRE, fille de Wallerand. Au dit Jehan aussi par achat. A Michiel DECOURCHELLES par relief du dit Jean, son père.

Jacques DELESCLUZE par décret sur 8 cens demi et Charles DUJARDIN pour 4 cens 3 quartrons 5 verges grandes un quart faisant ensemble 13 cens 12 verges venant de Simon DESESPERCHINS et autres, ci-devant jardin et à présent à labour, haboutant au tries et chemin de Carihem.

- les dits 8 cens demi à Guillaume NOLF à cause de Jehenne DELESCLUZE, sa femme par relief. Les dits 4 cens 3 quartrons 5 verges grandes un quart sont occupés par le censier de Carihem. A Philippe DELECAMBRE par achat des enfants Jehan DESESPERCHINS.

Les enfants Jehan TRESEL par relief de Jenne DEBOUVINES, leur mère sur 4 cens de terre à labour.

- à Anthoine et Pierre TRESEL, par partage et relief de Jehenne DEBOUVINES, leur mère. A Arthus DUBAR et Michielle LECOMPTE, sa femme par achat en décembre 1608.

Les dits enfants par relief comme dessus sur autre 4 cens de terre à labour.

- aux dits Anthoine et Pierre TRESEL, par partage et relief que dessus.

Adrien VANDENHENDEN, par achat à Evrard CLARISSE sur 4 cens de terre à labour gisant à Ghermaupret et haboutant au rieu de Lespierre.

- à Jehan CAUDRON, par achat.

Marguerite CLARISSE, veuve d'Arnould DEFFERRETS sur 8 cens et Gilles, Grégoire, Gardine et Jehenne DEFFERRETS sur 2 cens faisant 10 cens de terre à labour.

- Grégoire DEFFERRETS, 5 cens par relief et les autres 5 cens à Charles RENAULT par Jehenne DEFFERRETS, sa femme aussi par relief. A Charles DUJARDIN, par achat tous les dits 10 cens. A Philippe DUJARDIN, par relief du dit Charles, son frère.

Louys DUBUS, par achat venant des veuve et enfants Jehan DELEMONTAIGNE, sur 3 cens de terre à labour gisant entre Carihem et Leers.

- à la veuve Jehan DUTHOIT, par achat.

Charles, seigneur DE MARCHENELLES, par relief de Gabriel, son frère sur 10 cens de pré venant des hoirs Pierre DEHEULLE gisant vers Ghersempret.

- à Fleury DE MARCHENELLES par relief.

Anthoine DEBERTAUD, dict de Hollande, par achat de Guillebert BARBIEUR, venant auparavant de Jacques DEFFRENNES, sur 4 cens de terre pris en 8 cens contre les hoirs Jehan DEBOUVINES.

- à Josse DELESPIERRE par achat l'an 1609.

Laurence DECOURCELLES, par relief de Jehan DECOURCELLES sur 4 cens de terre, haboutant au chemin qui maisne du dit Carihem à Ghermaupret.

- à Baltazart GLORIEUX par achat. A Isabeau DUBAR et Jehan MARLIER, mari et bail de Chrestienne DUBAR, par relief de la dite Laurence, leur mère.

La dite Laurence par relief comme dessus sur 3 quartrons de terre à labour.

- à Nicollas DELEMARRE, par achat. A Martin DELEMARRE, fils du dit Nicolas par partage.

Jacques, Jehan et Jehenne GLORIEUX par relief de Jehan, leur père sur leur lieu manoir contenant parmy jardin 5 cens demi pris en 6 cens contre Pierre DELECAMBRE haboutant au tries de Carihem.

- le dit Jehan GLORIEUX qui a un tiers l'a vendu à Charles NANTE l'an 1613. A Loys SPRIET.

Pierre DELECAMBRE, par relief de Beltremieu, son père sur un cent de jardin manoir pris en 6 cens demi contre les dits du surnom GLORIEUX, haboutant au tries du dit Carihem.

- à Jacques DELECAMBRE. A Philippe DELECAMBRE, par relief. A Bettremieu DELECAMBRE, par relief.

Lui par relief comme dessus sur son lieu manoir contenant parmy jardin 10 cens ci-devant en deux pièces et à présent en une, haboutant au tries de Carihem.

- à Jacques DELECAMBRE. A Philippe DELECAMBRE, par relief.

Mahieuwette MULLIER, veuve de Jehan DEFFRENNES, auparavant veuve de Beltremieu DELECAMBRE, venant de Jaspar DUBUS et sa femme sur 7 cens de terre à labeur pris en 13 cens contre Pierre DUPONT par sa femme.

- à Philippe DELECAMBRE par achat. A Balthazart GLORIEUX par achat.

Jacques DELECAMBRE par relief sur 2 cens 10 verges de terre à labeur pris en 12 cens contre Jehan DELECAMBRE gisant entre Carihem et Roubaix.

- à Philippe DELECAMBRE, par relief.

Le dit Jacques par relief et proximité sur 9 cens de terre à labeur gisant entre Carihem et Leers.

- aux enfants Guillebert TRUFFAULT, par relief.

Le dit Jacques par relief sur 8 cens de terre à labeur ci-devant en deux pièces.

- à Gilles DELECAMBRE, par relief. A Philippe DELECAMBRE par relief de Jacques DELECAMBRE son père.

Le dit Jacques par achat à Adrien GLORIEUX sur demi cent de jardin pris en 3 cens contre Philippe DUJARDIN, haboutant au tries de Carihem.

Philippe DESFONTAINES à cause de Jehenne LEPLAT, sa femme par relief de Margueritte DUHAMEL, mère de la dite Jehenne venant auparavant d'Estiennette GLORIEUX, veuve de Jehan DUHAMEL, sur 4 cens de terre à labeur.

- à Josse DELESPIERRE par achat le 13 août 1598.

Nicollas DELEMARRE par achat à Jehenne RYS, veuve de Jehan DESUSLEMONT et Lucq LEFEBVRE sur 4 cens 20 verges de jardin, haboutant au tries de Carihem.

- à Paul, Martin, Gilles, Pierre, Jenne et Helaine et les enfants Jehan DELEMARRE, la moitié par relief en 1595. Aux enfants Jehan DELEMARRE par partage. Anthoine FREMAULT, 3 cens tiers le reste à Rogier DELEMARRE portant un cent demi moins 3 petites verges.

Le dit Nicollas par achat sur 5 cens 3 verges de terre à labeur ci-devant à gardinet.

- à Martin DELEMARRE par partage.

Le dit Nicollas à cause de Jehenne DECOURCELLES, sa femme par proximité sur son lieu manoir contenant parmy jardin 5 cens un quartron, haboutant au tries de Carihem.

- au dit Martin DELEMARRE par partage. A Nicolas DELEMARRE 3 cens tiers et Rogier DELEMARRE le reste.

Lui par achat à Gilles DECOURCELLES, fils de feu Jehan sur 2 cens un quartron de terre à labeur.

- au dit Martin DELEMARRE par partage. Moitié à Rogier DELEMARRE et le reste à Nicolas DELEMARRE.

Jossine DECOTTIGNIES par relief sur 3 cens de terre à labeur tenant aux terre de la cense de Hevaucamp.

- à Arthus DUBUS. A Pierre LEFEBVRE

Quand à 2 cens de terre à labeur appartenant savoir l'un des cent à Catherine DELECAMBRE gisant et enclavé es terres de la dite cense de Carihem et l'autre cent à Jehan CATTOIRE, gisant entre Carihem et le Coullombier.

- Roland DELAHAYE, lors receveur de Roubaix les a acquis au profit de madame mère de monseigneur que Dieu pardon le 17/12/1661.

Aultres rentes dues à la dite seigneurie de Roubaix sur plusieurs héritages gisant en la paroisse de Néchin qui doivent double rente de relief et le dixième denier à la vente don ou transport ou autrement.

Louys, Robert Jossine et Marie DELANNOY par relief de Charles DELANNOY en son vivant seigneur du Haulpont, leur père pour 5 cens de terre venant d'une pièce de 20 cens.

Les dits enfants par relief comme dessus sur 18 cens de terre ci-devant en 5 pièces et à présent en une.

Les dits enfants par relief comme dessus pour l'arrentement fait par leur dit feu père d'une motte ou souloit estre un mollin a battre huille appelé «la motte à Loke» contenant 3 quartrons de terre cottière enclavés en leurs devant-dits héritages.

Magdeleine GARGATTE par relief de Jehan, son père pour 2 cens, Philippe DELAOUTRE par Agnès GARGATTE, sa femme aussi par relief pour 1 cens et Willame MASUREL par achat pour 4 cens faisant 7 cens de jardin.

- à Jehan DEWERP au lieu de la dite Magdeleine sur 3 cens. Paul FLORENT, fils de feu Philippe en a 3 cens 3 quartrons par relief de Catherine MASUREL, sa mère et un quartron par relief de Philippe FLORIN dit Gasette et Anne DELAHAYE par achat. 3 cens à Pasquier BOURGOIS par Jeanne DEWEPPE, sa femme.

Le dit Willame MASUREL par Marie DEFFRENNES, sa femme sur son lieu manoir contenant parmy jardin 5 Cens pris en 12 cens demi.

Agnès, Marguerite et Isabeau DEFFRENNES par relief de Godefroy DEFFRENNES sur leur lieu manoir contenant parmy jardin 7 cens demi pris en 12 cens demi contre le dit Willame MASUREL.

Pierre PREVOST par relief de Daniel, son père sur 5 cens et le tiers de demi cent de terre à labour pris en 15 cens demi contre Toussaint DUBRUISLE et Jehan DESMONS, fils de feu Martin.

- à Moysse DELERUE par Achat. Jacques DEFRESNES par achat. Au seigneur du Haulpont par achat.

Lui par relief comme dessus sur un quartier ou environ de terre à labour.

- au dit Moysse par achat. Au dit DEFRESNES par achat comme dessus. Pierre DEFRESNES par relief.

Lui par relief comme dessus sur 4 cens 13 verges de terre à labour.

- à Pierre PREVOST par relief.

Le dit Pierre PREVOST par relief comme dessus sur 5 cens demi de terre à labour.

- Antoine PREVOST, par relief.

Le dit Pierre PREVOST par Michielle PREVOST, fille de feu Grard, sa femme sur un quartier de terre à labour.

- à Alexandre LECLERCQ à cause de Catherine PREVOST, sa femme par partage. A Pierre PREVOST.

Lui par sa dite femme sur un quartier de terre à labour gisant emprès le Royère en le coulure du pendu.

- à Michielle PREVOST par relief. Depuis à Gardine PREVOST. Maintenant à Jacques DEFRESNES par achat l'an 1613.

Le dit Pierre PREVOST par sa dite femme sur 5 cens de terre à labour.

Jehan DESMONS, fils de feu Martin par relief de Marguerite ESPIERGARD, sa mère sur le tiers de 15 cens demi de terre à labour contre les dits Pierre PREVOST et Toussaint DUBRUISLE en le coulure de le longue Saulch.

- à Nicollas DESMONS fils du dit Jehan par relief. A messire Louys DELANNOY, chevalier, seigneur du Haultpont par achat en juillet 1613.

Toussaint DUBRUISLE par achat sur un semblable tiers des dits 15 cens demi de terre à labour contre les dits Pierre PREVOST et Jehan DESMONS par sa dite mère.

- au seigneur du Haulpont.

Jacqueline PLOUCQUET, femme à Estienne DELERUE et auparavant de Michiel DEFRESNE par relief sur 7 cens demi de terre à labour.

- Hughues DUPRET à cause de sa femme et Antoine CARETTE chacun par moitié. Les dits 7 cens demi sont à Jacques DEFRESNE par achat des dits DUPRET et CARETTE.

L'église de Néchin sur 2 cens 16 verges ou environ de terre.

Jehan TAVERNE par relief de Margueritte MORGEANT, sa mère sur 6 cens de jardin, haboutant au chemin qui maisne de l'église du dit Néchin à le Lee Rue.

- à Jacques DESBONETS par achat en avril 1599.

Philippe DEFRESNE Par relief de Collard, son père sur son lieu manoir contenant parmy jardin 12 cens, haboutant au chemin qui maisne de l'église à Lespinette.

- à Hughes DELESCLUZE par achat.

Hughes DELERUE par relief de Jehan, son père venant de Pierrart DEFFRENNES sur 9 cens de terre et le tiers d'un cent de jardin.

- à Guillaume GLORIEULX. A François CORION par achat l'an 1626.

Les hoirs de Hues DEFRESNE par relief du trépas de Jehan, son père sur 2 cens de jardin.

- Jacques DEFFRENNES par relief du dit Hughes, son père-grand.

Lui par achat à Otte et Grardine DEFFRENNES sur son lieu manoir contenant parmy jardin 5 cens, haboutant au chemin qui maisne de l'église du dit Néchin à le Lee Rue.

Le dit Hues par relief comme dessus sur 7 cens demi de terre à labeur venant ci-devant de Guillebert DELATTRE.

Le dit Hues par relief comme dessus sur 2 cens de terre à labeur.

Jehenne LECLERCQ, veuve d'Amand CAPPETTE sur 15 cens un quartron de terre à labeur par relief de Jehan, son père, ci-devant en 3 pièces et à présent en une dont est dit par les briefs précédents qui ne contient que 14 cens.

Pierre DUCHASTELER par relief de Nicollas, son père sur 5 cens de jardin appelé «le Courtil Gahide» venant des enfants Jehan LEMAIRE.

- aux enfants Robert CRAUWIN.

Ollivier DESPRETZ par Marie DUCHASTELER, sa femme sur 4 verges demi de terre acquis par le dit feu Nicollas DUCHASTELER à Clément DEFRESNE pris en un cent de terre contre le dit DEFRESNE.

Clément DEFRESNE par achat à Jehan DESBRAYELLES sur un cent moins 4 verges demi de terre contre le dit DESPRETZ.

- à Ollivier DESPRETZ par achat l'an 1608.

Maître Jehan TAVERNE, fils de Jehan par proximité venant de Sire Martin HAEGHE, fils de feu Jehan sur son lieu manoir contenant parmy jardin 7 cens, haboutant au grand chemin qui maisne de Lannoy au Bacqs à Warcoing.

- à Glaude AGACHE par achat en novembre l'an 1600. A Jean AGACHE par relief de son père.

La charité des pauvres de Roubaix sur 10 cens 3 quartrons de terre à labeur emprès le Haultpont.

Grard DUCHAMGE par relief de Jacquemine DECAMBRIS, sa mère sur 3 bonniers 6 cens de terre.

La chapelle de Néchin sur 2 cens de terre à labeur.

Lucq PLOUCQUET sur son lieu manoir contenant parmy jardin 7 cens, les 4 cens par achat aux enfants Christophe PLOUCQUET et les 3 cens venant de Marion PLOUCQUET.

- à Hughes PLOUCQUET, fils du dit Lucq. A maître Thomas ROUSSEL par damoiselle Marie MORTELETTE, sa femme à laquelle ils sont succédés par relief de feu maître Franchois DELCOURT.

Les enfants Jean DESFRENNES, fils de feu Thomas par relief de Catherine PLOUCQUET, leur mère sur leur lieu manoir contenant parmy jardin 5 cens.

- à Pierre DUQUESNE et consors.

Aultres rentes dues au dit Roubaix sur plusieurs héritages ci-devant arrentés par deffunct les seigneurs du dit lieu, lesquels héritages sont du gros du fief.

Les veuves et enfants Jehan HESPEL venant de Pierre DUPRET et auparavant de Christophe MIROUL sur leur lieu manoir contenant une verge demi, haboutant sur la place.

- Jacques FAUVARCQ par achat l'an 1599.

Jacques DELEDEULLE par achat à Michiel DELESCLUZE, fils de feu Jacques sur son lieu manoir contenant une verge demie un quart de verge, haboutant sur la dite place.

- à Jacques DESBONNETS par achat. A Jean MARTIN.

Lambert VANREUST par relief de Pierre, son père venant auparavant de Martin FASSET pour son lieu manoir contenant 2 verges un quart, haboutant sur la dite place.

Charles BOURGOIS par achat Adrien et Noël DUCOCQ, venant de maître Pierre DUCOCQ sur son lieu manoir contenant 2 verges 3 quartrons, haboutant par devant comme dessus.

Les enfants Grard LECLERCQ et Phlipotte DELEAULCOURT par relief sur leur lieu manoir contenant 3 verges trois quarts, haboutant par devant et par derrière comme dessus.

Quant a la maison qui fut Mathieu DUSSOLIER, contenant 3 verges trois quarts, haboutant et tenant comme dessus, et a la maisons des Baigneries, qui doit aussy faulcquier et espartre demy bonnier de pret icelle maison appartient a ma dicte Dame, et est adjoincte a la maison des Baigneries.

Aussi quand a 4 verges trois quarts de verges de jardin y tenant, dont le dict DUSOLLIER rendoit 3 chapons par an, le dict jardin appartient a ma dicte dame et est mis avecq la maison des Baigneries.

Et aussi quant a la maison des baigneries tenant a la dessus dicte, et l'hostel des Boutailles, tenant a icelle, et au lieu masnoir et jardin Lambert VANREUST, les dicts deux maisons appartiennent a ma dicte dame et le dicte hostel des Boutailles se baille en louaige, et la maison des Baignerie ma dicte dame la reserve pour en faire son bon plaisir.

Lambert VANREUST devant mentionné par achat aux enfants Alexandre DUPREY auparavant venant de Jaspar MARISSAL et par le dit MARISSAL acquis de Magdelaine DEGHEBERCHES, veuve de Adrien DELAMOTTE, escuyer sur son lieu manoir contenant parmy jardin 2 cens 14 verges demi.

- à Pierre VANREUST pour 2 cens 3 verges et demi. A Floris DUJARDIN des dits 3 verges et le surplus aux enfants Estienne VANREUST et Pierre VANREUST.

Marie CAULDRON, veuve de Jaspar DUBUS pour la moitié, Anthoine, Hughes, Jenne Louyse et Isabeau DUBUS, ses enfants pour l'autre moitié de tout un lieu manoir contenant parmy jardin 2 cens.

- à la veuve Jean DEHALLEWIN un cent, Pierre DELEBECQ l'autre cent.

Pierre FAVARCQUE par achat à Jacques VENDEVILLE venant auparavant de Martine DEBUISNES, veuve de Jehan LEURIDAN sur son lieu manoir contenant parmy jardin 3 cens.

- à Pierre DELEBECQ par achat.

Noé DELESPAULT par achat aux veuve et hoirs maître Louys BLANCQUART sur son lieu manoir contenant parmy jardin 2 cens demi qui fut Alyx ROUSSEL, haboutant à la dite rue.

- à Pierre DELESPAULT, fils de Pierre par échangeement. A la veuve Anthoine DELESPAULT.

Les veuve et enfants Jacques FLEURCQUIN par achat à Chonette DELESCLUZE et Pierre LOCQUIFFIER venant auparavant de Philippe LECOMPTE sur leur lieu manoir contenant parmy jardin 2 cens.

- à la veuve Jacques FAUVARCQ par relief.

Chonnette DELESCLUZE par relief de Jacques, son père, sur son lieu manoir contenant parmy jardin 2 cens, haboutant par devant à la dite rue.

- à Jean DELESPAULT, fils de feu Jean par relief. Les 6 quartrons avec le lieu manoir à Jean Baptiste DELESPAULT par relief et les 3 quartrons à Arthus LEZY à cause de Catherine DELESPAULT, sa femme, réunis en la maison de la rue Pourette.

Legierre PLOUCQUET, veuve de Mahieu FLAMENG et ses enfants sur leur lieu manoir contenant parmy jardin 2 cens 10 verges ci-devant en trois parties venant ci-devant des enfants Jehan PLOUCQUET, Willame Weron et autres, haboutant à la dite rue.

- à Christophle FLAMENG par relief en l'an 1600. 3 quartrons à la veuve Jean DELESPAULT et le surplus à Pierre FLAMENG, son frère par relief de Pierre FLAMENG, leur père. Une verge de Pierre CASTEL au dit FLAMENG.

Anne DESREVEAULX, fille de Jacques par relief de Marie DELESPAULT, sa mère sur son lieu manoir contenant parmy jardin 2 cens une verge contre la sus-dite Legierre PLOUCQUET et Raphaël MASQUELIN, haboutant à la dite rue faisant le touquet de la rue du Pottier.

- à Christophle FLAMENG par achat l'an 1599. A Pierre CASTEL, fils de feu Otte à cause de Marie FLAMENG, sa femme. Une verge à la veuve Pierre FLAMENG.

Raphaël MASQUELIN par achat à Pierre DUTAILLY sur un quartron d'héritage, haboutant à la dite rue.

- aux enfants Jacques MASQUELIN par relief et partage l'an 1585. A Jean DELESPAULT par achat. A sa veuve.

Le dit Raphaël par achat à Marie ALBRECHT sur demi quartron, la dite Marie sur autre demi quartron et les enfants Pierre DUTAILLY pour demi quartron et une verge demi et 8ème de verge faisant ensemble 11 grandes verges d'héritage, haboutant à la dite rue Pouret.

- à Pierre FLAMENG par achat des enfants du dit TAILLY. La veuve et hoirs Jean DELESPAULT par partage.

### En la grande rue faisant le touquet devant le Sépulcre tirant vers le marché.

Legierre PLOUCQUET, veuve de Mahieu FLAMENG et ses enfants venant de maître Andrieu DEROUBAIS sur son lieu manoir contenant parmy jardin un cent 3 verges 3 quartrons faisant le coin de la grande rue.

- à Pierre DELEBECQ par partage à cause de Barbe FLAMENG, sa femme en l'an 1600. Aux hoirs de Jacques DELEBECQ.

Simon CHAVATTE par achat à Pasquier LIBERT, fils de feu Gard sur son lieu manoir contenant parmy jardin 2 cens demi, haboutant à la Grande rue allant de l'église au sépulchre.

- à Pierre DELESPAULT, fils de Pierre. A Noël DELESPAULT par échangeement. A Jean DELESPAULT, fils du dit Noël par relief.

Jehan DEBOUVINES par relief à Péronne DUGARDIN, sa mère sur 5 quartrons de lieu manoir, haboutant à la dite Grande rue.

- à Jehan DUGARDIN par achat. A Charles LECLERCQ 2 quartrons 7 verges, Fleury DUGARDIN, l'ainé, 2 quartrons 7 verges, Fleury DUGARDIN, le jeune, un quartron 7 verges, Charles FARVARCQ un quartron 7 verges de ses deux parties.

Jehan DUGARDIN par achat à Pierre, son père sur 5 quartrons de lieu manoir, haboutant à la dite Grande rue.

... DUGARDIN par relief de Lambert, son père sur 5 quartrons de lieu manoir, haboutant à la dite Grande rue.

- la veuve Lambert DUJARDIN. Jacques DUJARDIN par relief. Jean HONNORÉ par achat.

Jacques FAVARCQUE par relief de Jehan, son père venant auparavant de Jehan DELESCLUZE sur son lieu manoir contenant parmy jardin un cent 3 quartrons, haboutant à la dite Grande rue.

Jehan LEFEBVRE par Jacquemine DELESPAULT, sa femme par relief d'Estienne DELESPAULT venant auparavant de Gilles FREMAULT sur son lieu manoir contenant parmy jardin un cent demi, haboutant à la dite rue.

Philippe et Jacques DEMALLERY par don à eux fait par feu sieur Isambart de deux parties sur leur lieu manoir contenant parmy jardin 2 cens, haboutant à la dite Grande rue.

- à Jehan FLAMENG par achat. Pierre DELESPAULT, fils de feu Adrien par achat de la veuve Jean FLAMENG l'an 1638.

Hughes DUGARDIN par relief de Pierre, son père venant auparavant du sieur Franchois CORNILLE sur son lieu manoir contenant parmy jardin les deux tiers d'un cent.

- à Jehan DUPONT par achat l'an 1595. A Pierre DUPIRE par achat. A Nicolas DUPIRE par relief du dit Pierre, son père en l'an 1639.

Andrieu LECLERCQ par achat à Martin SORYS sur son lieu manoir contenant parmy jardin un cent.

- à Pierre LECLERCQ par partage.

Estienne LECLERCQ par partage de Marie LECHISNE, sa mère sur son lieu manoir contenant parmy jardin un quartron, haboutant à la dite rue.

- les trois quarts de la dite maison et l'héritage appartiennent à Charles LECLERCQ, fils d'Estienne et l'autre quart à Pierre VANREUST à cause de sa femme par partage. Le tout à Charles LECLERCQ.

Pierre DELEBECQUE par achat aux hoirs de Clémence CAULDRON, veuve de Jehan HOUZET sur son lieu manoir contenant parmy jardin 7 verges, haboutant par devant à la dite rue.

- à Philippe DELEBECQUE, demeurant à Lille.

Jehan MARTIN par achat à Sire Grard LEBOURGOIS, prêtre, venant de Toussaint DELINSELLES sur son lieu manoir contenant parmy jardin un quartron, haboutant à la dite rue.

- à Jacques et Philippe MARTIN par relief chacun par moitié.

Josse CLARISSE pour la maison faisant le coin sur la Place par lui arrenté de Madame.

- à Jacques CLARISSE par relief du dit Josse, son père.

Quand à la maison tenant à elle du dit Josse CLARISSE, que tenait par ci-devant Marcq LEMAY, ma dite Dame l'a présentement accordé aux sergents du dit Roubaix pour y résider jusqu'à son rappel.

- à Guillaume POLLET, prêtre par achat par arrentement l'an 1595. A charge de deux chapons en plume chaque an de rente seigneuriale au terme de Noël.

L'hôpital Sainte-Elisabeth au dit Roubaix sur les 3 maisons en suivantes jusqu'aux Boucheries, à la charge de loger les religieux qui viendront prêcher au dit Roubaix.

Jehan DELAHAYE, fils feu Rolland, greffier de Roubaix en est responsable.

Les Boucheries, Belfroyt et Halles sont tenant ensemble jusqu'au dit hospital, appartiennent à ma dite Dame.

Tous lesquels héritages sont du gros du fief du dit Roubaix.

Florys DUJARDIN pour 2 verges et demie d'héritage par lui arrenté le 6 de juillet 1626 de Madame tenant à la maison des Desboutailles.

Rue St George et du Triechon

Les Abalestriers du dit Roubaix sur leur jardin manoir contenant 2 cens demi appartenant à St George haboutant à la Grand-Rue qui maisne de l'église à St George, haboutant à la dite Grande rue qui maisne de l'église à St George.

Guillamme LHERNOULT par Hélaïne DUGARDIN, sa femme par relief de Pierre DUGARDIN, son père sur son lieu manoir contenant parmy jardin 2 cens.

- le tout à Charles LECLERCQ. A Marguerite ROUSSEL, veuve de Pasquier FAUVARCQ par achat. A Jacques FAUVARCQ par relief l'an 1636.

Le dit Guillame par achat aux enfants et héritiers de Gilles DUPRET sur un autre lieu manoir contenant parmy jardin 2 cens demi, haboutant à la dite rue.

- à Philippe LHERNOULT. A la dite Marguerite ROUSSEL pour 5 quartrons par achat du dit LHERNOULT. A Jacques FAUVARCQ les dits 5 quartrons par relief de l'autre Marguerite ROUSSEL, sa mère et un cent demi quartron qu'il a par achat du dit LHERNOULT faisant 2 cens demi moins demi quartron et l'autre demi quartron au dit Philippe LHERNOULT.

Pierre BOURGOIS par achat de Pierre HALLET, venant auparavant de Willame AGACHE sur son lieu manoir contenant parmy jardin un cent 18 verges haboutant au dit chemin.

- à présent les deux tiers à Jehan DELEAUCOURT et l'autre tiers à Jehenne BOURGOIS. Le tout au dit LEAUCOURT par achat.

Marie FASCHET, veuve Jehan LEBOURGOIS, par relief de Martin FASCHET, son père sur son lieu manoir contenant parmy jardin 2 cens et le tiers d'un quartron, haboutant à la dite rue.

- à Jacques et Pierre BOURGHOIS, chacun par moitié. Les hoirs Charles BOURGHOIS pour un cent 56 verges trois quarts de verge petites et le reste portant 52 verges à Anthoine POLLET par relief de Pierre, son père. Pierre CASTEL, fils de feu ..., demeurant à Croix par relief de Marie DESTOMBES, veuve d'Anthoine ROUSSEL.

Philippe LECLERCQ par achat de Vincent VANREUST, fils de feu Pierre venant de Melchior DUBUS, sur son lieu manoir contenant parmy jardin 2 cens 2 verges, haboutant à la dite rue.

Jehan POLLET par achat de Jehan ROUSSEL et sa femme sur son lieu manoir contenant parmy jardin 21 verges un quart de verge pris en un cent demi et une verge contre Arnould BOUTRY, faisant le coin de la ruyelle du Triechon.

- à Jehan POLLET, fils de feu Jehan par achat. Les 13 verges à Thomas ROUZE et les 8 verges et un quart à Pierre DELESPAULT, fils de feu Adrien.

Arnould BOUTRY par achat à Guillebert AGACHE sur 17 verges un quart de verge de jardin manoir, haboutant à la ruyelle du Triechon.

### Au Trichon

Pierre ROUSSEL, fils feu Gilles par décret venant de Gilles DEHEMBRE sur son lieu manoir contenant parmy jardin un quartron demi pris en 3 cens 24 verges un tiers et un quart de verge contre Jehan DESPLANCQUES et Willame POLLET, haboutant à la ruyelle du Triechon allant à Lille.

- à Charles DUJARDIN par décret. A Jehan LECONTE par achat. A Pierre DELESPAULT 8 verges. A Pierre DELESPAULT, fils d'Adrien doyant. Le surplus aux veuve et hoirs Jean DELEAUCOURT avec les deux parties suivantes.

Jehan DESPLANCQUES par achat à Louyse POLLET, veuve Lambert DECRESNE sur son lieu manoir contenant parmy jardin un cent 14 verges, tiers et quart de verge et demi quartron pris comme dessus, haboutant à la dite ruyelle.

- à Jehan LECONTE par achat l'an 1607. A Jean LEAUCOURT par achat. A Jacqueline ROUSSEL et Nicolas LECONTE par moitié.

Willamme POLLET par achat à Lambert VANREUST et consors sur son lieu manoir contenant parmy jardin un cent demi, haboutant à la dite ruyelle.

- à Jehan DELEAUCOURT par achat. A Jacques ROUSSEL et Nicolas LECONTE.

Pierre DELESPAULT par achat à Franchois VANREUST sur son lieu manoir contenant parmy jardin un cent demi.

- à Adrien DELESPAULT. A Pierre DELESPAULT, fils de feu Adrien par relief.

Catherine DEBUSNE, veuve Pierre DUPRET par relief et achat sur son lieu manoir contenant parmy jardin demi cent faisant le coin de la dite ruyelle du Triechon du lez de St George.

- à Pierre DELESPAULT, fils de Pierre.

Adrien DELEAUCOURT par relief de Jehan, son père venant de Blaze THIBREGHIEN sur son lieu manoir contenant parmy jardin un quartron d'héritage.

- au dit DELESPAULT par achat des hoirs Adrien LEAUCOURT en l'an 1630.

Les Confrères St George et St Sébastien pour 3 quartrons d'héritage où la chapelle est assise.

- les confrères arbalétriers la moitié et les confrères archers l'autre.

### Oultre les Hayes St George

Marie MALFAICT, veuve de Nicollas LECOMPTE et ses enfants sur leur lieu manoir contenant parmy jardin 2 cens acquis par le dit feu Nicollas aux hoirs Grard BOURGOIS, haboutant au dit chemin, les dits 2 cens en une pièce de terre du fief Dupret qui fut à Allardin DEMARCHENELLES avec les cinq parties suivantes et arrentées aux conditions des arrentements précédents sauf que l'on rend pour chaque cent 25 sols et une pouille par an.

- à Jehan et Charles LECONTE par relief. A Jacques LECONTE, de Lannoy.

La dite veuve et ses enfants par achat des veuve et enfants Ollivier LEFEBVRE sur un autre lieu manoir contenant parmy jardin 2 cens, haboutant au dit chemin.

- à Arthur ROUSSEL.

Péronne COUROUBLE, veuve de Gilles ROUSSEL et ses enfants par achat aux hoirs Martin FREMAULT sur leur lieu manoir contenant parmy jardin 2 cens.

- à Arthus ROUSSEL par partage.

Mahieu, Louys, Andrieu, Ollivier, Jehenne, Péronne, Noëlle et Marie MATHON par relief de Jehan, leur père sur leur lieu manoir contenant parmy jardin 2 cens, haboutant au dit chemin.

- à Jehan MOUTON, fils feu Pierre à cause de sa femme par partage. A Guillaume POLLET un cent moins trois quarts de verges. Jenne DELEDICQ un cent demi à prendre le reste à la partie ci-dessus.

Le sus-dit Louys MATHON par achat aux hoirs Jehan MATHON, son oncle sur son lieu manoir contenant parmy jardin 2 cens 5 verges trois quarts.

- au sus-dit Jean MOUTON. A Jossine MOUTON un cent 3 quartrons, le reste à Jenne DELEDICQ ci-dessus.

Les devant-dits enfants de Jehan MATHON par relief comme dessus sur un autre lieu manoir contenant parmy jardin 2 cens 5 verges trois quarts.

- à Hubert HEDDEBAUT. Depuis à Louys MATHON par achat 1652.

Les devants-nommés Péronne COUROUBLE, veuve de Gilles ROUSSEL et ses enfants sur leur lieu manoir de manoir contenant parmy jardin 7 cens et le tiers d'un cent. Les 2 cens acquis par le dit feu Gilles ROUSSEL à Louyse MALFAICT et le surplus acquis par la dite Péronne aux enfants de la dite Louyse.

- à Arthus ROUSSEL par partage.

Les Archers du dit Roubaix pour la rente de leur jardin contenant un cent d'héritage gisant devant la chapelle St George.

Guillebert PREVOST par achat d'Anthonnette PREVOST, sa soeur venant par relief de Willamme, son père sur son lieu manoir contenant parmy jardin 2 cens 4 verges pris en 4 cens 2 verges, haboutant au dit chemin.

- à Jehan PREVOST par relief du trépas du dit Guillebert, son père. A Pierre DELESPAULT, fils de feu Adrien par achat.

Jehan PREVOST par achat aux hoirs Calixte DUVILLERS sur son lieu manoir contenant parmy jardin 5 quartrons 2 verges trois quarts pris des dits 4 cens 2 verges, haboutant au dit chemin.

- à Philippe POUCHAIN par achat. A Wallerand MATHON. 2 verges vendues au dit ROUZEE en la partie ci-devant réunie.

Jacques MOUCQUE par achat et relief sur son lieu manoir contenant parmy jardin un cent demi quartron une verge, les 14 verges prises des dits 4 cens 2 verges et le surplus en un cent un quartron demi contre Jehan POLLET, par sa femme faisant le coin du toucquet de la Noeufve Rue de Lhomelet et rue St George.

- Thomas ROUZE par achat.

#### Toucquet de la rue St George et de la Noeufve Rue

Jehan POLLET à cause d'Adrienne REGNARRE, sa femme sur son lieu manoir contenant parmy jardin 3 quartrons pris en un cent quartron demi allencontre du dit Jacques MOUCQUE, haboutant à la rue de Lhomelet.

- à Philippe, Mathyas, Robert et Jehan LECLERCQ à cause de Marie POLLET, leur mère. A Pierre DELESPAULT, fils de feu Adrien par achat des dits enfants.

Et si doibvent les dicts deux dernières parties porter le fiestre St George allant à la procession les jours du St Sacrement et procession du dict Roubaix au lieu de pennaige et fennaige.

Pierre PLANCQUE par Magdelaine VANREUST, sa femme pour la moitié et par achat à Adrien VANREUST pour l'autre moitié sur 3 cens demi quartron d'héritage amassé de deux maisons faisant le coin de la Noeufve Rue, haboutant au dit chemin.

Lui par achat d'Anthoine LECLERCQ sur deux quarts de verge d'héritage pris en 2 cens appartenant à Mathieu DELIGNY, haboutant à la dite Grande Rue St George.

Mathieu DELIGNY par décret venant d'Anthoine LECLERCQ, sur un lieu manoir appelé Ste Barbe contenant parmy jardin un cent 24 verges demi pris en 2 cens contre Pierre PLANCQUE, haboutant à la rue St Georges.

- à Pierre DELECROIX par achat. A maître Jacques DESREVEAUX par achat. A maître Pierre DESREVEAUX par relief du dit maître Jacques, son père l'an 1636.

Lambert VANREUST par relief de Pierre, son père sur son lieu manoir contenant parmy jardin un cent et deux tiers d'un cent venant par ci-devant de Lucquette DESALOUX, dite Desreveaux, haboutant à la dite rue.

- à Nicollas LEFEBVRE par relief de Catherine VANREUST, sa femme pour un cent et les deux tiers de cent sont aux hoirs Charles BOURGHOIS par relief.

Jehan POLLET par achat à Pierre HULLET venant de Jehan PARISIS sur deux lieux manoirs amassés contenant ensemble 20 verges demi haboutant au dit chemin.

- Pierre, Mathias et Robert LECLERCQ par relief. La veuve Pierre LECLERCQ par achat. A Pierre TIBREGHIEN par Marie LECLERCQ.

Péronne DECOUROUBLE, veuve de Gilles ROUSSEL et ses enfants venant par proximité de Marguerite ROUSSEL, veuve Laurent FREMAULT sur un cent 4 verges demi de jardin pris en 4 cens contre les dessus-dits.

- à maître Jacques ROUSSEL. A Jean LEMAHIEU à cause de Marguerite ROUSSEL, sa femme par relief du dit maître Jacques, son père.

Marie LEMOSNIER, veuve maître Hector LECOCQ et Helaine LECOCQ, sa fille par relief du dit maître Hector sur leur lieu manoir contenant parmy jardin un quartron, haboutant par devant au dit chemin.

- Guillaume LHERNOULT, Florys LECLERCQ. A la veuve Pierre LECLERCQ par achat des hoirs du dit Florys en l'an 1638. A Jean LECLERCQ fils de feu Philippe par achat.

Guillaume LHERNOULT par achat à Pierre MATON et Sainte LECOCQ, sa femme sur son lieu manoir contenant un quartron .

- à Florys LECLERCQ. A la dite veuve Pierre LECLERCQ par achat comme dessus. Au devant est Jean LECLERCQ.

Christophe MIROUL, serrurier, par achat de Willame DUPIRE sur son lieu manoir contenant parmy jardin 12 verges le tiers et quart d'une verge.

- à Robert LECLERCQ par achat. Aux aux enfants Philippe LECLERCQ par relief.

Jehan LECONTE par achat de Christophe MIROUL sur son lieu manoir contenant parmy jardin un quartron d'héritage.

- à Charles LECONTE par achat de Jean LECONTE.

La devant dite veuve Gilles ROUSSEL et ses enfants par proximité de Marguerite ROUSSEL sur 4 cens une verge et les deux tiers d'une verge, haboutant au dit chemin.

- à maître Jacques ROUSSEL. A Franchois POLLET, fils de Jean 42 verges et demie petite par relief. A Thomas HOUZET les dites 42 verges et demi par achat du dit POLLET l'an 1639. Les enfants Jean ROUSSEL pour 12 verges petites par relief comme dessus. Et le reste portant 3 cens 46 verges demi et les deux tiers de verge petites à Jean LEMAHIEU à cause de Margueritte ROUSSEL, sa femme par relief du dit maître Jacques ROUSSEL, son père l'an 1639.

Tous les dessus ditcs arrentements sont du gros du fief de Roubaix, réservés les 6 mentionnés 3 et 3 feuillets précédents après qu'il dict oultre es hayes lesquels sont du fief Dupret notta que ce sont grandes verges.

### Rue de Lhomelet

Michiel, Jehan, Marie et Catherine ROUSSEL, par relief de Pierre DECOURCELLES, leur grand-père sur leur lieu manoir contenant parmy jardin 3 cens 10 verges par relief de Franchoise DECOURCELLES, leur mère, haboutant à la rue de Lhomelet.

- à Guillaume ROUSSEL 1 cent 5 verges grandes et le surplus contenant 2 cens 5 verges grandes à Jehan ROUSSEL. Les dits 1 cent 5 verges par achat Andrien DUBUISSON, prévôt des marissals de Lille. Maintenant aux hoirs du dit DUBUISSON.

Anne PICAVET, veuve de ..., par relief de Nicollas, son père venant auparavant de Glaude CUVELLE, sur son lieu manoir contenant parmy jardin un cent 19 verges demie, haboutant à la dite rue.

-à Jehan ROUSSEL par achat. A Mathis CASTEL.

Michielle LECLERCQ, veuve Gard LEBOURGOIS et Willame son fils par achat sur leur lieu manoir contenant parmy jardin 10 verges demie et la moitié de demi quartron, haboutant à la rue de Lhomelet.

- à Evrard DELEBECQ par achat le 15 de juin 1610. A Jacques DELEBECQUE par relief. A Pierre MULLIER par achat du dit Jacques l'an 1637.

Jehan DELECROIX, fils feu Anthoine par échange à Josse LEPERS sur son lieu manoir contenant parmy jardin un cent 6 verges demie pris en un cent 17 verges sus-dits, haboutant à la rue.

- à la veuve Josse SORYS par achat et la veuve Pierre DELECROIX par relief chacun par moitié. A Guillaume ROUSSEL au lieu de la veuve Pierre DECROIX par achat.

Noël et Gilles DESTOMBES par achat venant de Pierre ROUSSEL sur leur lieu manoir contenant parmy jardin un cent demi et la moitié de demi quartron.

- à Raphaël MASQUELIN par achat. A Pierre et Jehan MASQUELIN, enfants du dit Raphaël par relief et partage l'an 1585. A Jacques FAUVARCQ par achat l'an 1603. Guillaume ROUSSEL pour demi cent par achat l'an 1610.

Jacques DUBOIS par relief de Gadrain, son père sur son lieu manoir contenant parmy jardin 3 cens appelés la Houblonnerie, haboutant à la rue Dorée.

- à Pierre DELEBECQUE, le jeune par achat. A Jean DELESPAULT, fils de Jacques par Marie FLAMENG, fille Philippe et de Catherine DELEBECQ.

Jehan WAUCQUET par relief d'Hugues WAUCQUET, venant auparavant de Guillebert WAUCQUET sur son lieu manoir contenant parmy jardin 2 cens 13 verges demi, haboutant à la rue de Lhomelet.

- à Jehan DELEBECQUE, fils Guillaume par achat en avril 1609. A Adrien DELESPAULT par achat en janvier 1615.

Pierre DELANNOY par achat à Simon WAYMEL, venant auparavant de Franchois DELEMOTTE sur son lieu manoir contenant parmy jardin 2 cens demi, haboutant à la dite rue.

- à Charles DELANNOY par relief du dit Pierre, son père.

Le dit par relief de Catherine DECOURCELLES, sa mère sur un autre lieu manoir contenant parmy jardin 2 cens un quart de verge, haboutant à la rue Dorée.

- au dit Charles DELANNOY par relief comme dessus.

Anthoine DECOURCELLES par relief de Pierre, son père sur son lieu manoir contenant parmy jardin un cent et le tiers d'une cent, haboutant à la dite rue.

- à Pierre DELANNOY. Au dit Charles DELANNOY par relief comme dessus.

Le dit Anthoine par relief comme dessus sur un autre lieu manoir contenant parmy jardin un cent demi haboutant à la dite rue Dorée.

- à Pierre DELANNOY. Au dit Charles DELANNOY par relief comme dessus.

#### Rue Pellart dit Pouret

Catherine DUJARDIN, veuve de Jacques FLEURCQUIN par achat à Adrienne LEURIDAN et aux enfants Rolland LEURIDAN sur 2 lieux manoirs amassés contenant parmy jardin 4 cens moins le tiers de demi quartron venant auparavant de Jehan SEGARD et Pierre DEBUISNES, haboutant à la dite rue Pouret.

- à Chrestienne FLEURCQUIN, veuve de Jacques FAUVARCQ.

La dite veuve et ses enfants par achat fait par le dit feu Jacques FLEURCQUIN aux hoirs Grard LIBERT sur un cent 7 verges trois quarts de verge de jardin pris en un cent et demi et le tiers de demi quartron contre Lambert GROILLON.

- à la dite veuve.

Lambert GROILLON par relief de Pierre, son père sur son lieu manoir contenant parmy jardin 5 verges trois quarts de verge pris au sus-dit cent demi et le tiers de demi quartron, haboutant à la dite rue Pouret.

Charles DUJARDIN par achat de Caterine SABIN, veuve de Jehan CAULTRON un cent et un semblable cent de jardin par donation à lui faite par Chonnette DELESCLUZE, haboutant à la dite rue.

- Aux hoirs Chonnette DELESCLUZE. A Jean DELESPAULT par achat. A Jean Baptiste DELESPAULT.

Jehan LEBLAN par Margueritte PREVOST, sa femme pour un quart et trois autres quarts par achat de Martin, Nicollas et Jacques PREVOST, ses beaux-frères en un lieu manoir contenant parmy jardin 2 cens, haboutant à la dite rue.

- à Christophe FLAMENG par achat. A Pierre CASTEL, fils de feu Otte à cause de Marie FLAMENG, sa femme.

La veuve Jehan LECOMPTE et Ernould et Clémence LECOMPTE, ses enfants sur leur lieu manoir contenant parmy jardin demi cent et le tiers d'un cent faisant le coin de la dite rue et de la rue Pottier.

- à Gilles FLEURCQUIN par achat de Bettremieu ROUSSEL.

Gilles DELORGE par achat à Jehan DELETHOMBE sur son lieu manoir contenant parmy jardin 3 cens 14 verges, haboutant à la dite rue Pouret.

- à Pierre DELESPAULT, fils de Pierre par achat. A Arthus ROUSSEL par sa femme.

Jehenne LEFEBVRE, veuve Jacques LECOMPTE, Pierre, Nicollas, Adrien, Jacques, Marguerite, Marie et Jacqueline LECOMPTE, ses enfants par achat venant de Clément POLLET sur leur lieu manoir contenant parmy jardin 3 cens 14 verges, haboutant à la dite rue.

- à Pierre LECOMPTE par relief et partage l'an 1614. A Jacques LECONTE, hoste.

Jaspar, Jehenne et Marie DUBOIS et les enfants Magdelaine DUBOIS par relief sur leur lieu manoir contenant parmy jardin 8 cens ci-devant en deux pièces, haboutant à la dite rue.

- les 6 cens au dit TIBREGHIEN et 2 cens à Anthonette LEZY. 7 cens 3 quartrons à Jacques LECONTE, fils de feu Jacques et le quartron à Gilles FLEURCQUIN.

Christophe, Franchois, Jehan et Pierre LECOMPTE, enfants de Pasquier par relief de Franchoise DELETHOMBE, leur mère venant auparavant du Franchois CORNILLE sur leur lieu manoir contenant parmy jardin 4 cens, haboutant à la rue Pouret.

- à présent les 6 cens à Jaspar TIBREGHIEN et Jehenne DUBOIS, sa femme, à savoir les 4 cens par partage et 2 cens par achat Jaspar DUBOIS, et les autres 2 cens à Anthonette LEZY, fille de feu Marguerite DUBOIS avec la grande maison et édifice étant dessus aussi par partage. Le tout à présent à Franchois LECONTE par partage. A Jean DELESPAULT, fils de feu Jean par relief du dit Jean, son père l'an 1636.

La devant dite Jenne LEFEBVRE, veuve Jacques LECOMPTE, par relief de Nicolas LECOMPTE, son père, sur son lieu manoir contenant parmy jardin 9 cens demie verge tenant ensemble, haboutant à la dite rue.

- à Jacques LECONTE par relief et partage. Depuis à Anthoine LECONTE par relief en l'an 1626.

Christophe MIROUL par Catherine CRAUWIN, sa femme et Pierre DUPIRE par Margueritte CRAUWIN, sa femme sur leur lieu manoir contenant parmy jardin 4 cens 4 verges demie dont le dit Christophe en a un cent 17 verges un quart et le dit Pierre 2 cens 12 verges un quart.

- le tout à présent à Jehan VANREUST par achat l'an 1598. A Estienne HALLE, teinturier par achat du dit VANREUST.

### Rue du Pottier

Catherine DELESPAUL par relief de Marie LEFEBVRE, sa mère pour un cent 4 verges demie et Jehan GROILLON par Jenne LEFEBVRE, sa femme pour un cent 11 verges demie faisant 2 cens 16 verges de lieu manoir et jardin faisant le coin de la rue Pottier.

- à Pierre LEYMAN pour un cent 4 verges demie et le reste portant un cent 11 verges demie sont aux enfants d'Allard GROUILLON. Le tout à Philippe LEMAN.

Catherine LEURIDAN, veuve de Lambert VANREUST et ses enfants à savoir Jehan et Annette VANREUST, et les enfants Pasquier et Cornille VANREUST sur un lieu manoir contenant parmy jardin un cent 22 verges trois quarts et le tiers d'une verge. Le cent 11 verges demie acquis par le dit feu Lambert et le surplus par la dite Catherine, haboutant à la dite rue.

- à Anne VANREUST, sa fille par relief l'an 1606. A Charles LEMAHIEU par achat de Cornil DELESPAULT.

Jacques DELESCLUZE par achat à Pierre DUPIRE, venant auparavant d'Anthoine SORYS sur son lieu manoir contenant parmy jardin un cent demi et trois quarts demie de verge, haboutant à la dite rue.

- à Jehan DEL'ESCLUZE, fils du dit Jacques par relief.

Pierre LEFEBVRE par relief venant ci-devant de sire Jehan DESCAMPS, sur son lieu manoir contenant parmy jardin les trois parts de cinq en un cent 11 verges et Marguerite ROUSSEL, veuve de Leurent FREMAULT sur les autres deux parts de cinq de jardin manoir compris au dit cent 11 verges, haboutant à la dite rue.

- à Pierre FLAMENG la part Pierre LEFEBVRE par relief. A Pierre DELESPAULT, fils de Pierre la part Marguerite ROUSSEL, par achat. A Philippe DELESPAULT la part de feu Pierre DELESPAULT, son père par relief et les autres parts à Philippe FLAMENG par relief du dit Pierre, son père. Aux hoirs du dit Philippe FLAMENG. A Jean DELESPAULT par Marie FLAMENG, sa femme les trois parts par relief et les deux autres parts à Pierre DELEBECQ par achat des enfants Philippe DELESPAULT.

Margueritte PREVOST, veuve Noël LEMAHIEU sur un quartron demi, Denis DUPRET sur aussi un quartron demi et Baltazart DESTOMBES pour un quartron de lieu manoir amassé venant ci-devant de Daniel POLLET faisant ensemble un cent, haboutant à la dite rue.

- Pierre DELEBECQ, fils de Guillaume sur un quartron demi, Eustache BRACQUAVAL par relief sur un quartron venant de Denis DUPRET et l'autre quartron au sus-dit DELEBECQ par achat de Jean LECONTE.

Michiel LOCQUIFFIER par achat à Sire Daniel HESPEL sur son lieu manoir appelé le Blancque Maison, contenant parmy jardin un cent 5 verges par achat de sire Daniel HESPEL, faisant le toucquet de la dite rue vers la chapelle du sépulcre.

- Victor LOCQUIFFIER par relief. Pierre DELEBECQ pour 4 verges par achat. A Pierre DELEDICQUE les dits 4 verges par relief à cause de Légière DELEBECQUE, sa femme. Et l'autre cent à Pierre LOCQUIFFIER par relief de Victor, son père.

Jehan AZART par relief de Jehan, son père sur son lieu manoir contenant parmy jardin un cent 2 verges et le quart d'une verge d'héritage.

- à Pierre DELEBECQUE par achat. A Pierre DELEDICQ par relief à cause de Légière DELEBECQ, sa femme.

Pierre BOURGOIS par Catherine MONNET, sa femme, fille de feu Michiel sur son lieu manoir contenant parmy jardin un quartron, haboutant à la dite rue du Pottier.

- à Victor BOURGOIS par relief. A Pierre FLAMENG par achat.

Anthoine DELECROIX, moitié par relief de Otte, son père et l'autre moitié par achat à Marie ALBRECHT sur un quartron de jardin ci-devant amassé, haboutant à la dite rue du Pottier.

- à Sébastien PICAVET par achat. A Isabeau DUBUS par achat l'an 1605. A Louise DUBUS, sœur de la dite Isabeau par achat le 20 de juillet 1610. Au dit FLAMENG par achat.

#### Rue de la Brasserie

Pierre DELEBECQUE par achat des enfants Anthoine DUBOIS sur son lieu manoir contenant parmy jardin 18 verges trois quarts de verge, haboutant au chemin qui maisne du sépulcre à le brasserie de Madame.

- à Jacques DELEBECQUE par relief de Pierre, son père.

Melchior BOURGOIS et Anthoine, son fils venant de Jehan LIBERT, fils feu Grard sur 3 quartrons demi et demie verge et Chrestienne SEGARD par achat au dit Melchior faisant un cent demi verge de jardin manoir, haboutant au dit chemin.

- maintenant le tout à Pierre DELEBECQUE par achat en mai 1605. A Pierre DELESPAULT, fils de feu Pierre à cause de Marie DELEBECQ, sa femme par relief du dit DELEBECQ.

Avecq ce doibvent les héritiers des dictes deux parties d'héritage chaque an porter une torche au jour du Sacrement et procession de Roubaix en allant à la procession et à faulte de ce destre desgaige de la velleur de six gros pour chaque fois la dite subiestion en lieu de pennaige et fennaige.

#### Autres arrentemens hors des Grandes Hayes allant du Sépulcre à Fourquencroix sur le chemin

Estienne DECRUVENBOURG moitié par décret venant de Jaspar MARISSAL et l'autre moitié par achat de Rolland et Jehan DELAHAYE et autres leurs frères et sœurs sur son lieu manoir contenant parmy jardin 4 cens appelés Paradis, haboutant au grand chemin qui maisne du Sépulcre à Fourquencroix.

- A Pierre DELESPAULT, fils de Noël par achat.

Margueritte FAUVARCQ, veuve d'Adrien DELAHAYE par relief de Marguerite DUPRET, veuve de Jehan FAUVARCQ, sa mère sur son lieu manoir contenant parmy jardin 4 cens, haboutant au dit chemin .

- à Chrestienne FLORCQUIN, veuve de Jacques FAUVARCQ par achat. Depuis à Jehan DELEPLANCQ et Marguerite FAUVARCQ, sa femme par ratraict lignagier. A Pierre FLAMENG par achat.

Aultres arrentemens bailles aux dictes conditions sauf que l'on en paye 25 sols du cent et une pouille en lieu de fennaige

Thomas BATAILLE par Margueritte MULIER, sa femme sur 4 cens de jardin manoir, haboutant à la dite rue.

- à Pierre DELEBECQUE l'ainé par achat. A Pierre DELEBECQ, son fils.

Nicollas DELETHOMBE par relief de Christophe, son père sur son lieu manoir contenant parmy jardin 4 cens.  
- à Jehan, Nicollas et Anthoine DELETHOMBE par relief du dit Nicollas, leur père. Ils en ont vendu un cent à Thomas DELERUE. A Pierre DELEDICQUE par achat. A Hughes DELEDICQ les 3 cens par relief, le cent aux enfants Thomas DELERUE.

Lui par relief comme dessus sur 2 cens de jardin amassé comme dit est, haboutant à la dite rue.  
- à Mahieu, Catherine et Marie DELETHOMBE par relief. Anthoine LEMESRE. A Pierre DELEDICQ par achat. A Pierre DELEDICQUE, fils du dit Pierre par relief.

Melchior BOURGOIS par achat aux enfants sur son lieu manoir contenant parmy jardin 17 verges.  
- à Thomas DEELRUE par achat l'an 1605. Aux enfants Thomas DELERUE, fils du dit Thomas par relief.

Jehan POLLET par achat aux enfants Gilles POLLET sur son lieu manoir contenant parmy jardin 3 cens 17 verges demie.  
- à Denis DUHAMEL par achat. A Jehan DUHAMEL, son fils par relief. Aux enfants Denis DUHAMEL par ratraict sur la vente du dit Jean l'an 1657.

Jehan LORFEBVRE par relief de Jehan, son père sur son lieu manoir contenant parmy jardin 4 cens faisant le touquet devant la maison sus-dite.  
- à Pierre DELECROIX par Anthonnette L'ORFEBVRE, sa femme par relief l'an 1596. La veuve Jehan POLLET par achat. A Josse LEZAIRE. A sa veuve et enfants.

Lui par achat des enfants Jehan DESMULLIERS sur un autre lieu manoir contenant parmy jardin 2 cens.  
- à Olive LORFEBVRE, fille du dit Jehan par relief l'an 1596. Pierre BROCCUART par achat. A Denis DUHAMEL par achat du dit BROCCUART. Aux enfants Pierre DUHAMEL qui fut fils du dit Denis par relief.

Franchois DELEBECQUE par décret venant de Pierre POLLET sur 2 cens de jardin ci-devant amassé, haboutant au sus-dit chemin.  
-à Jean DELEBECQUE par achat de ses sœurs et par reliefs du dit Franchois, son père.

Gilles et Vinchent DESPLANCQUES, enfants d'Anthoine par relief de Péronne BACCART, leur mère sur leur lieu manoir contenant parmy jardin 2 cens, haboutant au dit chemin.  
- à Gilles DESPLANCQUES seul par partage. A Chrestien DESPLANCQ. A Franchois PETIT par achat du dit Chrestien. A Gilles FLORQUIN par achat du dit Franchois PETIT l'an 1639. A Pierre FLEURCQUIN, fils du dit Gilles par relief.

Pierre DEVRENAY sur son lieu manoir contenant parmy jardin 2 cens par achat et décret, haboutant au dit chemin.  
- à Jacques LECONTE par achat. A Marie LECONTE, fille du dit Jacques. A Péronne DESTOMBES, fille de Charles et de la dite défunte.

Jehan, Isambart, Pierre et Michielle LOCQUIFFIER par relief de Catherine DELESPAULT, leur mère sur leur lieu manoir contenant parmy jardin 2 cens.  
- Pierer LORFEBVRE fils de Jehan par achat. A la sus-dite Marie LECONTE comme le précédent.

### Rue de le Gobrye

Aultres arrentemens prins les terres de le GOBRYE bailles à 20 sols et une pouille en nature de chaque cent, et doibt avoir sur 2 cens une maison aux conditions avant dites.

Jehan LEPERS par achat de la veuve Urbain SEGARD et à Pasquier et Barbe SEGARD, ses enfants sur son lieu manoir contenant parmy jardin 4 cens demi pris des dites terres de le Gobrye du lez vers le Vigne, où il doibt laisser widenghe pour lyssus de le coultre, haboutant au chemin qui maisne de Lhomelet au Bois au mollin Desmasures.  
- à Charles LEMAHIEU à cause de Gillette LEPERS, sa femme par relief du dit Jean, leur père.

Jacques ROUSSEL sur son lieu manoir contenant parmy jardin 10 cens, les 9 cens par achat aux enfants Pasquier DELESPAULT et l'autre cent à Pasquier BOURGOIS, haboutant au chemin dessus-dit.  
- à Jacques LECONTE par achat. A Jacques LEPERS par Agnès LECONTE, sa femme par relief du dit Jacques LECONTE, son père l'an 1636.

Marguerite LEURIDAN, veuve Pasquier VANREUST et ses enfants, venant de Philippe DELESCLUZE sur leur lieu manoir contenant parmy jardin 2 cens, haboutant au chemin qui maisne de Lhomelet au Bois à Fourquencroix.

- maintenant à Pierre VANREUST, par échangeement à Jehan VANREUST 2 cens une verge demie tant par achat que par hoirie. Et le surplus à Pierre VANREUST, fils de Pasquier tant par hoirie que par achat.

Les enfants Gilles ROUSSEL par relief sur leur lieu manoir contenant parmy jardin 2 cens, haboutant au dit chemin.

- aux enfants Gilles ROUSSEL, le jeune. A Pierre DELESPAUL, fils de feu Jean par achat.

Melchiotte DESPLANCQUES, veuve de Otte DELECROIX et ses enfants, venant des enfants Jehan DUTAILLY sur leur lieu manoir contenant parmy jardin 2 cens.

- à Pierre DELESPAUL, fils de Jan par achat d'Oste DELECROIX.

Anthoine DELECROIX par relief d'Otte, son père sur son lieu manoir contenant parmy jardin 2 cens 16 verges demie.

- à Guillaume DELECROIX par relief la moitié et l'autre moitié à Pierre DELESPAUL par achat d'Hugues DELECROIX, fils de Jean. Le tout à Pierre DELESPAUL qui a acheté la part de Guillaume DELECROIX. A Nicolas DELECROIX, fils du dit Guillaume en septembre 1639.

Péronne LEBLANC, femme et ses enfants de feu Pierre BOURGOIS et la dite Péronne sur deux lieux manoir contenant parmy jardin 6 cens, les 3 cens acquis aux veuve et enfants Pierre DESMULLIERS et les autres 3 cens de Noé DURIEU.

- à Anthoine, Gilles, Guillaume, Marguerite et Marie LEBOURGOIS par relief de la dite Péronne, leur mère par relief l'an 1593. 3 cens à Pierre DELESPAUL, fils de Jean par relief de Gilles BOURGHOIS et les autres 3 cens à Anthoine BOURGHOIS. Pierre DELESPAUL la moitié et l'autre moitié aux enfants Anthoine BOURGHOIS.

Otte et Georges DELECROIX, enfants de Pierre par Jehenne DESMULLIERS, leur mère venant de Willame, son père sur son lieu manoir contenant parmy jardin 2 cens.

- à Pierre DELESPAUL, fils de feu Jean par relief.

Jehan FARVARCQUE par achat à Anthoine DUPONT et sa femme sur son lieu manoir contenant parmy jardin 2 cens.

- aux enfants Jehan FAUVARCQUE. A Michel DELEBECQUE à cause de Margheritte FAUVARCQUE, sa femme. A Pierre DELESPAUL par achat.

Anthoine DELECROIX par relief de Guillebert, son père sur 2 cens de lieu manoir, haboutant au dit chemin.

- à Anthoine DELECROIX, fils de feu Otte par achat en l'an 1614. A Pierre DELESPAUL, fils de feu Jehan par relief.

Le devant dit Anthoine DELECROIX, fils de feu Otte par achat à Melchiotte DESPLANCQUES, veuve d'Otte DELECROIX, son père sur 2 cens de jardin haboutant au dit chemin.

- Le 7 de novembre 1606 le dit Anthoine a vendu à Philippe DELECROIX 20 petites verges d'héritage à prendre des dits 2 cens du lez de Tournay tenant à l'héritage Jehenne LEFEBVRE. Aux enfants Jacques LECONTE les 20 verges et le surplus au sus-dit Pierre DELESPAUL. Les dites 20 verges à Marie LECONTE par relief.

Jehenne LEFEBVRE, veuve de Jacques LECOMPTE par relief de Jehan LEFEBVRE, son frère sur son lieu manoir contenant parmy jardin 2 cens, haboutant au dit chemin.

- à Daniel DELESPAUL à cause de Jehenne VANREUST, fille de Marie LECONTE par relief et partage.

La dite Jehenne LEFEBVRE par relief comme dessus pour 4 cens de jardin amassés de deux maisons.

- au dit Daniel DELESPAUL et Jehenne VANREUST, sa femme par relief et partage comme dessus.

Noël DESTOMBES, fils de Jacques par relief de Jehan LEFEBVRE, son oncle sur son lieu manoir contenant parmy jardin 6 cens.

- à Jehan DELESPAUL. 4 cens à Jacques DELESPAUL, son fils et les autres aux enfants Pierre DELEBECQ par Marie DELESPAUL.

Josse LEPERS par achat et échange sur son lieu manoir contenant parmy jardin 3 cens d'héritage, haboutant au dit chemin.

- à Jehan DELESPAUL. Aux dits enfants Pierre DELEBECQ.

Pierre POLLET par relief de Pierre, son père sur son lieu manoir contenant parmy jardin 3 cens 4 verges demie ci-devant arrenté.

- à Franchois DELEBECQUE par achat. A Jean DELEBECQUE par relief du dit Franchois, son père.

Le devant dit Thomas BATAILLE par Anne MULLIER, sa femme venant de Louys PARISIS sur son lieu manoir contenant parmy jardin 2 cens.

- à Hughues DELEBECQUE par achat.

Anthoine DESPLANCQUES par relief de Marguerite MULLIER, sa mère sur son lieu manoir contenant parmy jardin 6 cens faisant le touquet de Fourquencroix.

- à Jehan DESPLANCQUES 2 cens deux tiers de cent par relief du dit Anthoine, son père et à Vinchent DESPLANCQ 2 cens par achat et un cent le tiers de cent par relief du dit Anthoine, son père. Le tout au dit Jehan seul le 4 de mars 1603, Martin PARISIS en a acquis demi cent. A Jehan LORFEBVRE par achat du dit Jehan DELEPLANCQUES. A Martin PARISIS.

#### Aultres arrentemens prins en terres de Beaurewart vers le mollin de Roubaix qui sont du gros du fief.

Charles DUJARDIN par achat aux enfants Thomas LEURIDAN sur 3 cens demie verge de jardin.

- à Florys LECLERCQ par hoirie. A Pierre FLAMENG et Jean DELESPAULT par achat.

Ernould DELESALLE à cause d'Isabeau DELESCLUZE, sa femme sur un cent de jardin pris en 7 cens contre les personnes suivantes déclarées.

- à Florys LECLERCQ par achat l'an 1601. Aux dits FLAMENG et DELESPAULT.

Les enfants Jacques BAUDOULT par relief de Roze DELESCLUZE, leur mère sur 2 cens de jardin pris des dits 7 cens.

- au dit Florys par achat. Aux dits FLAMENG et DELESPAULT.

Marcq LOCQUIFFIER par achat à Jehan POLLET, fils Clément sur un cent d'héritage pris des dits 7 cens.

- à Péronne LOCQUIFFIER, sa fille par relief l'an 1611. A Philippe DESPLANCQUES à cause de sa femme. A Maximilien LORFEBVRE à cause de Legier DELEBECQUE, sa femme.

Jehan DELEBECQUE par Péronne DELESCLUZE, sa femme sur un semblable cent d'héritage pris des dits 7 cens.

- à Jenne DELEBECQUE.

Jehan DESPLANCQUES, fils d'Anthoine par relief de Catherine DELESCLUZE, sa mère sur aussi un cent d'héritage pris des dits 7 cens.

- à Jenne DELEBECQUE, veuve de Josse DELESPAULT par achat l'an 1600.

Jehan DELESCLUZE par Marguerite DELESCLUZE, sa femme sur un semblable cent d'héritage parfait des dits 7 cens.

Marcq LOCQUIFFIER dit Fournier par relief de Gilles, son père sur son lieu manoir contenant parmy jardin 4 cens 10 verges pris en 10 cens de terre de Beaurewart.

- à Péronne LOCQUIFFIER, sa fille par relief l'an 1611. A Philippe DESPLANCQUES. A Maximilien LORFEBVRE.

Hubert DESREVEAULX par achat à Piat LESAUVAIGE pour 9 verges un quart d'héritage emprès le Mollin Desmasures.

- à Anthoine DELESPAULT par achat l'an 1597. A Jacques DUTRIES par achat l'an 1660.

#### Aultres arrentemens prins es terres de Fontenoit au lieu de la Cailluyère bailles par feu mademoiselle mère de monseigneur aux conditions avandictes

Jehenne FREMAULT, veuve Pierre DELEBECQUE, pour la moitié Franchois, Pierre, Philippe, Marye, Philippotte, Jehenne, Catherine et Péronne DELEBECQUE, ses enfants pour l'autre moitié de 4 cens de jardin ci-devant amassé.

- à Philippe DELEBECQUE par achat. A Philippe DELEBECQ, son fils par relief.

Philippe DELEBECQUE par achat à Péronne WAYMEL, veuve de Pierre LIBERT sur son lieu manoir contenant parmy jardin 6 cens et les deux tiers d'un cent arrenté par la dite feu mademoiselle comme dessus.

- au dit DELEBECQUE par relief comme dessus.

Jehan WATRELOS par relief de Jehan, son père sur son lieu manoir contenant parmy jardin 5 cens 20 verges demie.

- Salmon DEBUISNES pour 2 cens par achat et Raphaël DELEAUCOURT pour le surplus.

Pierre MOUTON par achat sur son lieu manoir contenant parmy jardin 6 cens 4 verges demie arrenté comme dessus.

- à Salmon DEBUISNES à cause de Marie MOUTON, sa femme par partage.

**Arretemens nouveaux baillés a plusieurs personnes l'an 74 prins es hayes Carrette hayes Agache et aultrement comme il s'ensuit**

Jehenne LEFEBVRE, veuve de Jacques LECOMPTE, Pierre, Nicollas, Adrien, Marguerite, Marie et Jacqueline LECOMPTE, ses enfants sur un cent 19 verges de terre à labour pris des dites hayes Carrette.

- à Jacques LECOMPTE par relief et partage. A Anthoine LECONTE par relief du dit Jacques, son père en l'an 1636.

Pierre DUPISRE, fils de feu Willame sur 5 cens 11 verges demie de terre à présent celui avec son jardin manoir, haboutant d'un bout à le rue Pouret.

- les 4 cens 8 verges à Jehan VANREUST par achat et le surplus à Catherine CRAUWIN, veuve de Christophle MIROUL. Maintenant le dit surplus à Cornille DELAHAYE. Maintenant le tout à Estienne HALLE.

Jehan GROILLON par Jehenne LEFEBVRE, sa femme et Catherine DELESPAULT, fille de Jehan par Marie LEFEBVRE, sa mère par relief de Jacques LEFEBVRE, leur père et grand-père sur un cent 4 verges trois quarts de verge d'héritage pris des dites hayes Carrette.

- à Pierre LEMAN, mari de la dite Catherine DELESPAULT demi cent et le reste portant demi cent 4 verges trois quarts sont aux hoirs d'Allard GROUILLON. La part Pierre LEMAN est à Jacques BOYAWALLE.

Catherine LEURIDAN, veuve de Lambert VANREUST sur 15 verges demie d'héritage prises des dites hayes Carrette.

- à Anne VANREUST, sa fille par relief et partage. A Charles LEMAHIEU par achat de Cornille DELESPAULT.

Jacques DELESCLUZE par achat de Pierre DUPIRE venant auparavant du dit DUPREZ, escuyer de Roubaix sur 15 verges 3 quarts de verge d'héritage prises des dites hayes Carrette.

- Jehan DELESCLUZE, fils du dit Jacques par relief. A Jacques LECONTE, fils de feu pierre par sa femme par relief.

Pierre LEFEBVRE par relief de Jehan, son frère venant comme dessus sur 16 verges d'héritage prises des dites hayes Carrette.

- à Philippe FLAMENG.

Jehan AZART par achat du dit escuyer de Roubaix sur un cent 14 verges un quart d'héritage priss des dites hayes Carrette.

- à Pierre DELEBECQUE par achat. A Pierre DELEDICQUE à cause de Legerre DELEBECQUE, sa femme

Charles DUJARDIN par relief du sieur Victor, son frère sur un cent 18 verges d'héritage pris des dites hayes Carrette faisant le coing des dites hayes sur lequel héritage il y a une maison amassée haboutant au chemin allant du sépulcre à Fourquencroix.

- à Robert LECLERCQ, fils d'Elainne DUJARDIN par partage. Aux enfants Philippe LECLERCQ. A Franchois BARBE carlier par achat.

Pierre et Anthonnette DESTOMBES, par relief de Pierre, leur père venant auparavant du dit DUPREY, escuyer de Roubaix sur 5 quartrons d'héritage y compris la ruyelle du chemin privé des dites hayes Agache, haboutant au chemin allant de l'église de Roubaix au Ponchel Dupret.

- à maître Jacques ROUSSEL par achat. A Pierre LECONTE, fils de feu Pierre par Marie ROUSSEL, sa femme.

Jehan DELECROIX par achat du dit Alexandre DUPREY escuyer de Roubaix sur un cent 16 verges d'héritage à présent amassé maison et aucquie, haboutant au dit chemin.

- Otte DECROIX par relief. A Jacques LEMAHIEU par achat. A Jacques DESCATS par Catherine LEMAHIEU, sa femme par relief. A Pierre LECONTE par achat de la dite Catherine.

Pierre ROUSSEL, fils de Gilles au lieu de Pierre LORFEBVRE venant par achat du dit DUPREY sur 3 cens 11 verges d'héritage pris des dites hayes Agache à présent amassé de maison et aucquie et plante, haboutant au chemin allant de Roubaix à le Croisette Dupret.

- Jehan DESTOMBES. A Pierre et Louys DESTOMBES, frères par partage et relief du trépas du dit Jehan DESTOMBES, leur frère l'an 1596. Maintenant à Jehenne DESTOMBES, fille du dit Louys par relief et partage l'an 1614, femme de Philippe DELEBECQUE, le jeune.

### Fin de registre endommagé

Pierre LORFEBVRE par achat et venant comme dessus sur un cent 7 verges d'héritage pris des dites hayes Agache

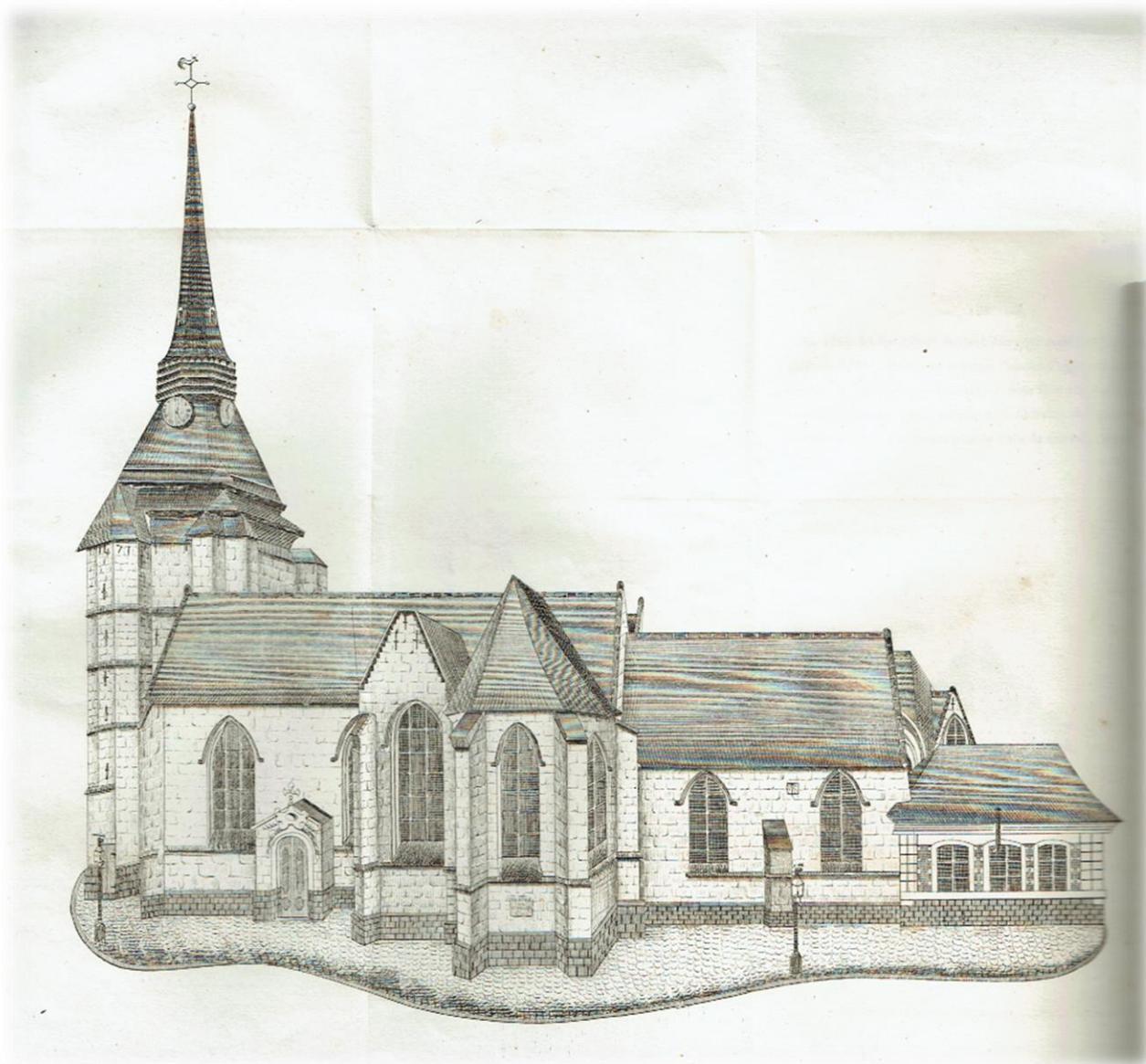
Jehenne FARVARCQUE, veuve de Philippe LEGRAND par le trépas de Jehan FARVARCQUE, son père venant auparavant comme dessus sur un cent 16 verges d'héritage pris des dites hayes Agache, haboutant au chemin allant de l'église au Fosse au Quesne

- à présent à Evrard DELEBECQUE par achat. Jacques DELESPAULT par achat.

La devant-dite Jehenne LEFEBVRE, veuve de Jacques LECOMPTE et ses enfants par achat et relief venant du dit Alexandre DUPREY, receveur de Roubaix sur 30 cens 3 verges demie de terre.

- à Nicollas LECOMTE 16 cens un quartron et à Jacques LECONTE 14 cens un quartron par partage. Wallerand LEZY par achat de Nicolas LECONTE les 16 cens un quartron. Jean LEZY par relief du dit Wallerand, son père en l'an 1638.

Vincent DELEMONTAIGNE ... (acte déchiré)



*Eglise saint Martin de Roubaix*

## A.M. Roubaix – AA 10-2

### Brief des rentes de la seigneurie de Roubaix de 1525

Le tiret indique le(s) successeur(s)

L'empereur notre seigneur pour 2 bonniers 2 cens de terre ou environ qui appartiennent ci-devant à Georges DEBUISNES, gisant à le Leuvrye, paroisse d'Hem en 4 pièces, savoir 5 quartiers, 10 cens et les deux tiers d'un cent, 3 cens et finalement 24 verges un tiers pris en 2 cens et le tiers d'un.

Notre empereur pour encore 10 cens 8 verges demie de terre ou environ.

Notre Seigneur encore sur le fief de Larondrye pour portion d'un pourchiel.

La chapelle du Sépulcre à Roubaix pour 15 cens de terre en la paroisse de Hem.

La dite Chapelle pour 10 cens demi de terre.

La dite Chapelle encore pour 4 cens de terre.

La dite Chapelle pour un bonnier de terre.

La dite Chapelle pour un bonnier 4 cens demi de terre.

Jehenne et Olive DELESPIERE pour un bonnier de terre qui fut leur père, gisant en la paroisse de Hem emprès de la Fosse de le Leuvrye.

- la moitié à Blaze DELESPIERE et l'autre moitié à Loyse DELESPIERE.

Hacquinot et Willo DELESPIERE, frères, pour un bonnier de terre ou environ gisant en la paroisse de Hem.

- à la dite Loyse les 60 cens et 6 cens à Lucq MULLIER.

Les dits Hacquin et Willo DELESPIERE pour 6 cens une verge demie ou environ contre Marie DELESPIERE.

- Simon BAYART.

Marie DELESPIERE, femme à Colin MULLIER pour 2 cens de terre pris contre les dessus-dits.

- au dit BAYART.

Caline DESBONNETZ, veuve de Lyon MEURISSE et ses enfants à savoir Hacquin, Chonnette, Jennette, Margo, Alizon et Micquelette pour demi bonnier de terre et manoir gisant à Haucamps, paroisse de Hem

- à Franchois FERDINANDES.

Les dits veuve et enfants pour 4 cens de mesure.

- au dit FERDINANDES.

Les dites veuve et enfants pour 4 cens de jardin, haboutant au chemin qui maisne de Maufet à Haucamps et aux terres de le Haye.

- au dit FERDINANDES.

Bettremieu DUBAR pour 6 cens de jardin manoir gisant emprès Larondrye par achat à Hacquin MORTIER.

Mahieu DUSSOLIER pour 3 quartrons de manoir acquis de Catterine LECLERCQ.

- Olivier LECLERCQ.

Willamme PICAVET dit Cuvellier à cause d'Ostellette LECLERCQ, sa femme pour 7 cens 15 verges demie de terre ou environ.

- à Anthoine DUCASIER.

Le dit Willamme pour 7 cens 3 quartrons de terre dont les 3 cens 3 quartrons lui appartiennent de par sa femme et les 4 cens par achat.

- au dit CASIER.

Le dit Willamme pour 12 cens de terre qui furent Pierart DESMULLIERS à lui par achat, gisant auprès de le Leuvrye.

- au dit DUCASIER.

Victor DUGARDIN à cause de sa femme pour 10 cens demi de terre ou environ.

- à Blase DELESPIERE.

Anthoine LECLERCQ pour 4 cens de jardin manoir ou environ.

- Hacquinnot, Olivier et Noël. A Olivier LECLERCQ.

Philippot DELOBEL 6 cens 3 quartrons de terre ou environ en une pièce à Fourcque.

- A Blaze DELESPIERE les 5 cens un quartron, à Eloy DEMENIN un cent demi.

Le dit Philippot pour un bonnier du fief de Larondrye pour sa portion du pourchelet à savoir 10 et 6 cens de terre.

- à Anthoine et Jehan LECLERCQ.

Hostellet et Willo DELECAMBRE pour 4 cens de terre qui furent Jehan, leur père, la demie de 5 cens de relief, l'autre demie à leur mère.

- à Louis et Willamme DELECAMBRE.

Les dits Hostellet et Willo pour la moitié de 5 cens de jardin manoir à eux par relief et l'autre moitié à leur mère par achat fait aux hoirs Pierre MIROUL.

- à Jacques LEZIS.

Cottin CATOIRE pour 8 cens de manoir gisant au Trieu du Wault.

- à Jehan LECLERCQ.

Le dit Cottin pour 5 cens de terre.

- Jehan DEBUISNES - A Michiel FAUVARCQ.

Béatrix CATTOIRE, veuve Jehan PARSIS pour 7 cens de terre gisant au Wault.

- à Hues PARSIS par hoirie. A Guillaume PETIPAS par achat. A maître Ypolite PETIPAS.

La dite Béatrix la moitié de 7 cens 20 verges de terre contre les enfants Philippart DEBUISNES gisant au Wault.

- au dit Hues par échangeement. Au dit Guillaume PETIPAS par achat. Au dit PETIPAS.

La dite Béatrix et ses enfants pour la moitié du fond de fosset.

- au dit Hues par hoirie. Au dit Guillaume PETIPAS par achat. Au dit PETIPAS.

La dite Béatrix pour la moitié de 2 cens de jardin contre les enfants Philippart DEBUISNES gisant au Trieu du Wault.

- à Anthoine PARSIS par échangeement. A Anthoine PARSIS.

La dite Béatrix pour la moitié de 3 cens 23 verges de terre gisant au dit Wault.

- au dit Anthoine par hoirie. A Jehan DELERUE.

Les enfants Philippart DEBUISNES pour la moitié de 7 cens 20 verges contre Béatrix CATTOIRE gisant au Wault.

- au dit Anthoine PARSIS par échangeement.. A Guillaume PETIPAS par achat. Au dit PETIPAS.

Les dits enfants pour la moitié du dit fond de fosset.

- au dit PETIPAS par achat.

Les dits enfants pour la moitié de 2 cens de jardin contre Béatrix CATTOIRE gisant au Trieu du Wault.

- à Anthoine PARSIS.

Les dits enfants pour 6 cens de terre ou environ gisant au Wault, haboutant au chemin qui maisne au mollin au Trieu de Bouverye.  
- à Jehan DEBUISNES. A Michiel FAUVARCO.

Les dits enfants pour la moitié de 3 cens 23 verges contre Béatrix CATTOIRE gisant au dit Wault.  
- à Jehan DELERUE.

Les dits enfants pour 4 cens de jardin gisant au Wault.  
- à Jehan CAUCHETEUR.

Les dits enfants pour 7 cens et le tiers d'un cent de jardin ou environ, gisant au Wault.  
- à Jehan CAUCHETEUR.

Guillebert DELECAMBRE pour 11 cens 8 verges demie de jardin manoir gisant emprès le Wault.  
- à Thomas LEURIDAN par sa femme.

Le dit Guilbert pour 5 cens 4 verges de pret, gisant emprès le Wault.  
- à Jehan BRACQUAVAL.

Jehan et Piero LEURIDAN pour 3 cens 6 verges demie de terre, gisant vers les Barbieurs.  
- à Pierre LEURIDAN.

Jehenne DESBARBIEURS, femme Pierart PATIN, Michiel CASTIEL par achat pour un bonnier 19 verges de pret, gisant emprès le Grimbye.  
- aux enfants.

Jehan PREVOST, le josne, fils de feu Guilbert dit Des Huchons pour 7 cens de jardin manoir à le Grimbye.  
- Jehan PREVOST, fils de Jacques.

Le dit Jehan pour 6 cens de jardin ou environ en le Grimbye.  
- au dit PREVOST.

Le dit Jehan pour 16 cens demi de terre à le Grimbye.  
- à Jenne PREVOST la moitié et Cornille DELERUE, l'autre moitié.

Le dit Jehan pour 2 cens de terre acquis des hoirs Margo DECOURCELLES à le Grimbye.  
- à la dite Jenne.

Le veuve de Jehan DELEHAYE, de Lille pour 7 cens de terre gisant à Barbieurs  
- aux enfants Martin CASTEL.

Jehenne DELESCLUZE, femme de Jehan DELESPIERE pour 6 cens 16 verges demie de jardin manoir nommé Les Clocquettes.  
- à Jehan DESFRENNES.

Maîtres Pol et Germain LEDRUT pour un lieu manoir nommé le Grimbye contenant 14 cens 11 verges, en ce compris la moitié de la ruelle qui maisne de le Grimbye à Barbyeur.  
- à maître Germain LEDRUD.

Les dits maîtres Pol et Germain pour 6 cens 8 verges de jardin, gisant devant le dit manoir.

Eux encore pour 7 cens 6 verges de terre.

Eux encore pour 20 cens 8 verges de terre.

Eux encore pour 7 cens 5 verges de terre où solloit estre la Justice.

Eux encore pour 11 cens 5 verges de terre gisant à la dite Grimbye.

Eux encore pour 6 cens 22 verges de terre.

Eux encore pour 7 cens 6 verges demie de terre.

Eux encore pour 12 cens 10 verges de terre.

Eux encore pour 12 cens 22 verges de terre.

Eux encore pour 8 cens 20 verges demie de terre.

Eux encore pour 12 cens 22 verges de terre.

Nota que ces partyes cy dessus leurs en appartient les deux parts de 8 cens par achat a Simon BOUTRY.

Guilbert PREVOST, fils Jehan, dit Des Huchons pour 4 cens demi de terre, et passe le voye qui vient de Lille à Hucquez parmy.

- à Jehan PREVOST.

Le dit Guilbert pour 10 cens de terre gisant aux Huchons.

- à pierre LEURIDAN les 7 cens. Au dit PREVOST les autres 3 cens.

Le dit Guilbert pour 9 cens demi de terre.

- au dit PREVOST.

La veuve et enfants Jacquemart PREVOST, à savoir Jehan, Piero, Josson, Jennette, Chonette et Pelonne PREVOST pour 3 cens 6 verges demie de terre gisant à le Grimbrye.

- au dit PREVOST.

Jehan DELAOUSTRE à cause de Jehenne PREVOST, sa femme pour 6 cens de terre par moitié relief du trépas de Jehan PREVOST, son père.

- à Jehan DELERUE.

Pierart LOCQUIFIER à cause de Jacquette DEBUISNES, sa femme pour 5 cens une verges trois quarts et demie de verge de terre gisant à Hem, emprés le Bos de Ribaubuz.

- Marguerite MASUREL.

Le dit Pierart pour 7 cens de manage ou environ.

- à Jehan LOCQUIFIER, Melchior et Pierre, ses frères.

Le dit Pierart pour 4 cens de jardin.

- au dit LOCQUIFIER.

Le dit Pierart pour 6 cens de terre sur lesquels le mollin à oille est assis.

- aux hoirs.

Le dit Pierart pour 11 cens de terre.

- aux hoirs.

Betremieu MULLIER pour le tiers de 6 cens demi et le sixième d'un cent de terre.

- à Jehan LECLERCQ.

Pierart MASUREL à cause d'Yzabeau PREVOST, sa femme par proximité pour 4 cens de terre ou environ gisant à Larondrye.

- aux hoirs.

Le dit Pierart MASUREL pour 5 cens un quartron et le sixième d'un cent de terre gisant à Larondrye.

- aux hoirs Noël LECLERCQ.

Les enfants Henry DEBUISNES à savoir Pierre et Jehan DEBUISNES, frères pour 8 cens 8 verges demie de jardin manoir, haboutant au Trieu du Wault.  
- à Ysambart DEBUISNES.

Charles PLOUCQUET à cause de Jehenne DEBUISNES, sa femme pour 5 cens demi de terre pris en 11 cens contre les hoirs Jehan DEBUISNES, de Mouvaux.  
- aux hoirs Jehan FAUVARCQ.

Ernoul DELEPLANCQUE à cause de Péronne DEBUISNES, sa femme pour 4 cens de terre pris en 8 cens contre les hoirs Jehan DEBUISNES, de Mouvaux.

Jehan DESCAMPS à cause de Willemine DEBUISNES, sa femme pour 2 cens 18 verges de terre, gisant à Hem emprès le fief de Larondrye de deux bouts.  
- à Chrestienne LECAT, veuve de Pierre LECLERCQ par achat.

Le dit Jehan à cause de sa dite femme pour le tiers de 6 cens et le sixième d'un cent de terre gisant à Hem.  
- à Jehan LECLERCQ.

Les dits dénommés Pierre et Jehan DEBUISNES pour la moitié de 7 cens et le sixième d'un cent de terre contre les hoirs Jehan MAS, gisant entre le Wault et le Grimbye.  
- à Michiel FAUVARCQ.

Catherine PREVOST, veuve d'Henry DEBUISNES A Pierre DEBUISNES par plein relief pour 8 cens de terre, gisant emprès le Wault.  
- à Jehan BRACQUAVAL.

La dite Catherine A Wille PREVOST pour le tiers de 7 cens de jardin contre Wille DELAYENS gisant au Quesnoit.

La dite Catherine A Magritte DEBUISNES, femme à Gilles DESFRESNES et deux parts de 8 cens 6 verges.  
- à Gilles PREVOST par achat les deux tiers et l'autre tiers à lui par partage. Aux hoirs Jehan FAUVARCQ.

Les hoirs Jehan MAS à savoir Jehan CAUCHETEUR pour 12 cens de terre gisant emprès le Wault.  
- à Mahieu FLAMENG les 10 cens un quartron, les 7 quartrons à Glaud DELECAMBRE par décret.

La veuve du dit Jehan MAS nommée Péronne DEBUISNES pour 2 cens et le sixième d'un cent de terre par achat, gisant entre le Wault et le Grimbye.  
- à Michiel FAUVARCQ.

La dite veuve pour la moitié de 7 cens et le sixième d'un cent contre les enfants Henry DEBUISNES à savoir Pierre et Jehan, gisant entre le Wault et la Grimbye.  
- à Michiel FAUVARCQ le tout.

La dite veuve pour 7 cens 11 verges trois quarts de verge de terre ou environ gisant au Wault.  
- à Pierre LEURIDAN.

La dite veuve encore pour 4 cens de terrage ou environ.

La dite veuve pour 4 cens de terre.  
- à Ysambart DEBUISNES.

Les enfants Jehan DEBUISNES, de Mouvaux, fils à savoir Jehan et Guilbert pour 7 quartrons de terre ou environ.  
- à Pierre LEURIDAN.

Le dit Jehan pour 3 quartrons de terre ou environ, gisant entre le Wault et le Grimbye.  
- à Pierre LEURIDAN.

Le dit Jehan pour sa portion du pourcelet due sur le fief de Larondrye.  
- à Blase DELESPIERE.

Jehenne DEBUSNES, veuve Bettremieu LECLERCQ pour la moitié de 5 cens un quartron et le sixième d'un cent de terre, gisant auprès Larondrye.  
- aux hoirs Noël LECLERCQ.

Jehan et Guilbert DEBUSNES, enfants de Jehan pour 4 cens de terre contre Péronne DEBUSNES, femme Ernoul DELEPLANCQUE.

Eux les dits enfants pour 5 cens demi de terre pris en 11 cens contre Jehenne DEBUSNES, femme à Charles PLOUCQUET.  
- à la veuve Guillaume PETIPAS.

Caline MIROUL, veuve Jehan LOCQUIFFIER, mosnier pour 7 cens demi de terre, gisant auprès le mollin à oille.  
- à Jehan BRACQUAVAL.

La dite Caline pour 7 cens demi de jardin à elle échus par le trépas de Sire Grard MIROUL, son frère.  
- au dit BRACQUAVAL. A Eloy LEURIDAN.

La dite Caline et ses enfants, à savoir Pierchon, Jennette, Chonette, Caline et Margo LOCQUIFFIER pour les 5 parts de 6 cens et la dite Caline pour l'autre sixième part de 7 cens et demi de jardin manoir.  
- au dit BRACQUAVAL.

Grard BOURGEOIS à cause de Jenne MIROUL, sa femme pour 7 cens de terre, gisant derrière la maison des hoirs Wille CASIER.  
- à Eloy LEURIDAN.

Le dit Grard à cause de sa dite femme pour encore 4 cens de jardin manoir, gisant au Grand Quesnoit.

Margo MIROUL, veuve Gontier LESCHEVIN pour 11 cens demi de terre.  
- au dit LEURIDAN.

La dite Margo pour 4 cens de jardin manoir.  
- aux hoirs.

Les enfants Philippart LECLERCQ pour 4 cens de terre pris en un demi bonnier contre les enfants pierart SORIS, gisant vers le Vigne.  
- à Jacques LEZIS.

Pierart SORIS pour 4 cens de terre pris au dit demi bonnier contre les dits hoirs, gisant vers le Vigne.  
- à Jacques LEZIS.

Le dit Pierart SORIS pour 6 cens de manoir ou environ séant au Tillloel.  
- à Michiel FARVARCQ.

Le dit Pierart pour un quartier de terre ou environ, gisant devant le Grange de le Disme.  
- à Grard SORIS.

Philippe LECLERCQ par achat à Allard MIROUL pour 8 cens de terre, gisant au Wault.  
- aux hoirs.

Philippe MIROUL pour 6 cens de terre, gisant derrière le Petit Quesnoit.

Le dit Philippe pour 6 cens et Philippe DUPIRE pour un cent par achat au dit MIROUL, qui font ensemble 7 cens de jardin manoir.  
- à Philippe DUPIRE.

Le dit Philippe pour 6 cens de jardin, gisant au Petit Quesnoit.

Le dit Philippe pour 8 cens de terre.  
- à Jehan LAMMERAND.

Gilles WAUCQUET pour une mesure et ruelle contenant 2 cens ou environ, gisant au Grand Quesnoit.  
- à maître Hypolite PETIPAS.

Anthoine BOURGOIS pour 10 cens de terre ou environ.  
- à Michiel FAUVARCQ.

Willame PREVOST dit de Layens pour les deux parts de 7 cens de terre contre la veuve Henry DEBUISNES, gisant au Quesnoit.  
- à Pierre LOCQUIFIER.

Le dit Willame pour 5 verges de terre en hayes du long les fossez.  
- à Pierre LOCQUIFIER.

Le dit Wille pour le tiers de 8 cens 6 verges demie de terre contre la veuve du dit Henry DEBUISNES.  
- à Gilles PREVOST le dit tiers par partage et les deux autres tiers par achat. Aux hoirs Jehan FAUVARCQ.

Le dit Wille à cause de Jehenne MERLIN, sa femme pour 6 cens de terre.

Le dit Wille à cause de sa dite femme pour 3 cens demi de terre ou environ, gisant à le Gobrye nommé le Campelet Boussut.

Le dit Wille à cause de sa dite femme pour 6 cens demi de terre appelé le Camp Gallet.  
- aux hoirs Anthoine TIBREGHIEN.

Le dit Wille à cause de sa dite femme pour 2 cens de terre pris en 5 cens contre les hoirs Wille STEPPE, gisant à le ruelle de Frommez et terre de le Vigne.

Meurant MANNUCHET et les hoirs de feu Wille CASIER pour 2 bonniers de jardin manoir pâtures et terre, tenant ensemble, gisant emprès de la viese forge.  
- à la veuve Guile PETIPAS.

Le dit Meurant pour 9 cens de terre en deux pièces.  
- à la dite veuve

Le dit Meurant pour 7 cens de terre ou environ, gisant assez près de son manoir.  
- à la dite.

Le dit Meurant pour 2 cens demi de terre.  
- à la dite veuve.

Alis CASIER, veuve Gontier ESCHEVIN pour 4 cens de jardin en deux pièces.  
- Gard SORIS.

Maître Jehan et Willotin DELAoustre pour 4 cens de jardin.  
- à Cornille DELERUE.

Les dits maître Jehan et Willotin DELAoustre pour 2 cens de manoir.  
- au dit DELERUE.

Jehan et Gard FAVARCQ par achat la moitié pour demi bonnier de lieu manoir.  
- aux hoirs de feu Jehan FAUVARCQ.

Le dit Jehan par achat la moitié pour 5 cens de terre ou environ.  
- aux dits hoirs.

Adrien LOCQUIFFIER dit Fournier, fils de feu Jacquemart pour 8 cens de jardin manoir ou environ.  
- à Jehan et Michiel LOCQUIFIER.

Le dit Adrien pour 4 cens demi de jardin.  
- à Martin LECLERCQ.

Le dit Adrien et Piero son frère pour demi bonnier de terre.

Adrien et Piero FOURNIER, enfants d'Allard pour 6 cens demi, gisant devant le Grange de le Disme, tenant à Adrien FOURNIER, oncle des dits Adrien et Piero.  
- à Martin LECLERCQ. A Pierre, fils du dit.

La veuve et enfants Robert CARETTE pour 10 cens de jardin manoir.  
- à Jehan CORNU par achat.

La dite veuve et enfants pour 4 cens quartron demi de jardin manoir ou environ.  
- à Philippe LEURIDAN.

La dite veuve et enfants pour 6 cens demi de terre.  
- à Jehan DELERUE. A Bernard DESMULLIER par achat.

La veuve et enfants Guillaume WILLOCOQ, à savoir Jacquet, Anthonin, Grardin, Jenette et Marion pour 7 cens de jardin manoir.

La dite veuve et enfants pour 2 cens de terre contre Béatrix PARSIS et les hoirs Philippart DEBUISNES.  
- à Hues PARSIS par achat.

La dite veuve et enfants pour 4 cens 8 verges de jardin manoir.

Jehan PREVOST, fils de Jacquemart pour 7 cens de jardin par achat, gisant emprès le Tilloel.

Jacquemart PREVOST et ses enfants, à savoir Jehan PREVOST et les enfants de Nicaise PREVOST pour demi bonnier et le tiers de demi cent.

Les dits PREVOST pour 4 cens de terre ou environ.

Lambin DUPRET pour 6 cens de jardin manoir ou environ, gisant emprès le Grange de le Disme au Tilloel.

Pierart DELETOMBE dit Brugois pour 4 cens de terre ou environ.  
- à Jehan FARVACQ par achat.

Le dit Pierart pour le mesure et jardin qui fut GODAU, contenant 7 cens ou environ.

Hacquinot SORIS pour 4 cens de terre ou environ, gisant entre le Tilloel et le Poncheau de Courcelles.

Le dit Hacquinot pour 5 cens de jardin ou environ.

Maroye ROUSSEL, femme à Jehan DESFRESNE pour 4 cens quartron demi moins le sixième d'un cent de manoir, Jenon BOUTRY pour demi cent et Belin BOUTRY pour demi quartron, le tout en une pièce contenant 5 cens et le sixième du dit moins.  
- à Ollivier DEPEVELE les 4 cens trois quartrons demi moins le sixième du dit cent par don fait par la dite Maroye et demi quartron par achat à Lambin DECRESNE.

Jehan LORPHEVRE par achat pour 7 cens de jardin manoir ou environ.

Messire Jehan DESCAMPS, prêtre pour 9 cens un quartron de terre ou environ.

Pierre DUPRET pour 2 bonniers de terre ou environ.

Le dit Pierre pour 6 cens de terre ou environ.

Le dit Pierre pour 5 cens demi de terre ou environ.

Le dit Pierre pour trois quartiers de terre ou environ.

Guilbert MERLIN dit Petit Bin pour 10 cens de jardin manoir.

Le dit Guilbert pour 6 cens de terre.

Le dit Guilbert pour 8 cens de terre ou environ où son mollin doille est assis.

Le dit Guilbert pour 3 cens demi de terre au Camp Gallet.

Jehan MERLIN dit Nocq pour 7 cens de jardin ou environ.  
- à Cornille DELERUE.

Le dit Jehan MERLIN et sa mère pour 6 cens de terre, gisant au Bos Hermont.

Le dit Jehan et sa dite mère pour 8 cens 16 verges et le tiers d'une verge de terre et jardin nommé le gardin Tombaune, haboutant à front de rue sur le chemin de Gobrye.

La dite veuve MERLIN et ses enfants pour 5 cens demi de terre.

Charlot LECLERCQ à cause de Margo STEPPE, sa femme pour 10 cens de terre ou environ, gisant en le cousture des Merlin.

Martin FASSET à cause de Pelonne STEPE, sa femme pour 8 cens de terre, gisant au Bos Hermond.

Hannonette STEPPE, veuve de Jacques DELESCLUZE dit Dryen pour 3 cens de terre pris en 5 cens contre Wille DELAYENS.  
- il est sur le Vigne ci-après.

Jehan et Gilles WAUCQUET pour 6 cens de terre, gisant au vinage des Couteaux.

Jehenne MERLIN, femme à Wille DELAYENS et que possèdent les enfants Jehan DELAYENS, ses petits-enfants pour 4 cens une verge de jardin.

La dite Jehenne et possèdent les dits enfants pour 3 cens 8 verges de terre.  
- au dit Willo.

Guilbin DUCROCQUET à cause de Magdelaine MERLIN, sa femme pour 2 cens 3 quartrons de terre à terrage.

Guilbert DESPLANCQUES dit Grant Bin Merlin pour 5 cens de jardin manoir pris en 6 cens demi contre les hoirs Jehan MERLIN.

Le dit Guilbert pour 6 cens demi de terre dont une partie est à Jardinet.

Le dit Guilbert pour 6 cens de terre ou environ en le cousture des Merlin.

Le dit Guilbert pour 3 cens demi de terre en le cousture de Frommez.

Le dit Guilbert pour 4 cens de terre, gisant emprès Frommez.

Le dit Guilbert pour 6 cens de terre à terrage.  
- à Anthoine DELECROIX par sa femme.

Le dit Guilbert pour 7 cens de terre à terrage.

Le dit Guilbert pour 16 cens demi de terre pris en 5 quartiers contre les hoirs Jehan MERLIN.

Le dit Guilbert pour 10 cens demi de terre en le cousture de Frommez.

Le dit Guilbert pour 6 cens 5 verges de terre ou environ.

Le dit Guilbert pour 2 cens de pret ou environ des prets Delebecq, à lui par proximité de sa femme.

La veuve et enfants Jehan DESPLANCQUES dit Merlin pour 5 cens de jardin pris en 6 cens demi contre Guilbert MERLIN.

Le dit veuve et enfants pour 3 cens 16 verges de terre ou environ, gisant à Frommez.

La dite veuve et enfants pour la moitié de 9 cens de terre appelé le Camp Cornu contre Pierre DUPRET, emprès le pret Delebecq.

Pierre DUPRET pour l'autre demie des dits 9 cens appelé le Camp Cornu contre les dits veuve et hoirs Jehan MERLIN.

Bin BOUSSUT pour 4 cens de lieu manoir ou environ dont Belin DELEPORTE est viagière.

Demoiselle Jehenne DUPRET, veuve de Jehan DECROIX pour 6 cens 6 verges de jardin ou environ à elle par achat.

L'église de Roubaix pour le lieu manoir de le Cousterye contenant demi cent et le sixième d'un cent ou environ.

Jehan DEREUST dit Boulut pour 8 cens de terre ou environ.

Le dit Jehan pour 7 cens de terre ou environ.

Jacquemart CORNILLE pour environ 11 cens de terre par achat.

Le dit Jacques CORNILLE pour 5 cens demi de terre par achat.

Olivier SEGARD pour 9 cens de jardin manoir à l'encontre de Wille SEGARD.

Le dit Olivier pour 2 cens de terre pris en 5 cens contre Jacques CORNILLE, tenant à Jehan VANREUST, fils de Jehan.

Wille Jehan et Hubert SEGARD pour 8 cens de terre pris en 18 cens contre Olivier SEGARD et Jacques CORNILLE.

La veuve Guilbert DUPONT et Estienne, son fils pour 6 cens de jardin, gisant emprès le Bos.

La dite veuve et le dit Estienne pour 4 cens de jardin.

La dite veuve et Maroye, sa fille sur un cent de pret des prets Delebecque, haboutant au Camp Cornu.

La dite veuve, Danin et Jacquet DUPONT, ses fils sur 5 cens demi de jardin manoir.

La dite veuve, Danin et Jacques, ses fils sur un bonnier de terre ou environ dont partie est à jardinet.

La dite veuve et Maroye, sa fille sur 3 cens demi de terre.

La dite veuve et Betty, sa fille sur 5 cens de jardin ou environ.

La dite veuve et Maroye, sa fille sur un cent à présent en bos.

La dite veuve et Maroye, sa fille sur 3 cens de terre, gisant en le cousture du Quesne Cattier, assez près du Camp Gallet.

La dite veuve, Bettremine et Philippotte, ses filles sur un bonnier de terre et tiers d'un cent.

La dite veuve et Jenette, sa fille sur 4 cens de terre, gisant aux mesures.

La veuve et enfants Jehan DUPIRE, à savoir Marcque, Pierchon, Philippo et Chonette pour 4 cens de terre.

Les dessus-dits enfants sur 3 cens un quartron de terre ou environ de vieil manage.

Les dits enfants pour 6 cens de terre, gisant au Camp à le Croisette.

Noël DESPREZ sur 5 cens 3 verges demie de jardin manoir.  
- est cy après avec le fief de le Vigne.

Gillo CATTOIRE sur 4 cens de terre.

Le dit Gillo sur 6 cens de terre contre Philippe DELEBECQUE.

Le dit Gillo pour 8 cens de jardin, gisant à Roubaix à Laubel Wytmaille.

Philippo DELEBECQ sur 6 cens de mesure par achat contre Gillo CATTOIRE.

Le dit Philippo sur 6 cens de terre pris en 7 cens 11 verges et le tiers d'une verge ou environ, gisant au Hustin contre Péronne FOURNIER.

Le dit Philippo sur 6 cens de terre qui était en deux pièces venant de Guilbin DELEBECQ, gisant aux Cousteaux.

Pierart LEPERS par achat sur 4 cens de terre ou environ.

Le dit Pierart sur 10 cens de terre, gisant à le Fromez.

Le dit Pierart LEPERS par achat pour 9 cens 6 verges de terre, gisant au Hustin, tenant aux terres de le Vigne.

Maître Jehan WARENGHIEN par sa femme pour 8 cens de terre, tenant au Camp Danset.

Guilbert DELESPAULT sur 8 cens demi de jardin manoir et terre, gisant au Bos.

Le dit Guilbert sur un cent et demi de terre ou environ, gisant au Bos.

Le dit Guilbert sur 3 cens demi de terre ou environ.

Pierart DELESPAULT par achat sur 4 cens de terre ou environ.

Le dit Pierart pour 9 cens demi de terre.

Le dit Pierart sur 2 cens des prez Delebecq.

Hacquin DELEFAVARCQ, fils de feu Jehan, deux des fils Jacquet DELEGATTE, l'un nommé Gillo et l'autre Toussain, et Margo DELEFAVARCQ sur 10 cens de jardin manoir.

- les 3 cens à Nicolas DELEGATTE par relief et les 7 cens aux veuve et enfants Pierre LEPERS.

Le dit Hacquin DELEFAVARCQ sur 6 cens 19 verges de terre, gisant à Froymez.

Le dit Hacquin sur un cent 16 verges de terre, gisant à Froymez.

Le dit Hacquin sur un bonnier de terre, gisant à Fromez.

Le dit Hacquin sur 9 cens de terre en la dite cousture.

- à Jehan DEBEAUCARNE, de Wattrelos par achat.

Le dit Hacquin sur 6 cens de terre.

- à Pierre LEPERS par achat.

Le dit Hacquin sur 9 cens de terre, gisant à Fromez.

Le dit Hacquin sur 5 cens de terre, gisant au dit Fromez.

- à Pierre LEPERS par achat.

Jehenne DEBUISNES, fille de Jehan sur 7 cens de jardin manoir, gisant à Fromez.  
- à Colin DECOURCELLES, fils Jehan par relief du trépas de la dite Jehenne, sa mère.

La dite Jehenne sur 7 cens de terre ou environ.  
- à Mathieu DECOURCELLES, fils de la dite Jehenne par plein relief

La dite Jehenne sur 8 cens de terre.  
- à Marguerite DECOURCELLES, veuve de Pierre CARETTE, fille de la dite Jehenne par plein relief.

La dite Jehenne sur 5 cens de terre ou environ.  
- à la dite Marguerite que dessus.

Jehenne DELEFAVARCQ, femme à Pierart LEGATE pour 15 cens d'héritage ou environ.  
- à Mathieu DECOURCELLES, fils de Jehan par achat.

La dite Jehenne pour 7 cens de jardin manoir.  
- à Pasquette et Jennotte LECONTE, par plein relief échus en l'an 1540.

Jehen FREMAULT par achat sur 4 cens demi de jardin manoir, gisant au Hustin.

Le dit Jehan sur demi bonnier de terre dont Gillo CATTOIRE en à la dixième partie.

Le dit Jehan sur 3 cens de terre, gisant vers les Fromez.

Daniel POLLET, fils de feu Jehan par achat pour 3 cens demi de jardin manoir, gisant au Hustin.

Le dit Daniel pour 5 cens demi de terre.

Le dit Daniel pour 2 cens de terre ou environ.

Le dit Daniel sur 6 cens de jardin ou environ.

Le dit Daniel sur 14 cens de terre par achat en la cousture des Prez Delebecque.

Les hoirs Monseigneur DESARS pour 5 cens de terre ou environ.

Jacques DEBRESILLES pour 9 cens 3 quartrons de terre ou environ, à sa voir 3 cens au Bos Hermont, item 2 cens de terre envers les Grands Plancques des Masures et 4 cens 3 quartrons tenant au manoir de Fromez nommé le Blancquerye.  
- à Guillaume PETIPAS par achat. A Jehan PETIPAS par relief.

Le dit Jacques pour 11 cens de terre ou environ qui furent Madame de Croix.  
- au dit Jehan.

Le dit Jacques pour 5 cens 2 verges demie de pret aux prez Delebecq, à savoir 2 cens qui furent LESPALUT.  
- au dit Jehan.

Le dit Jacques pour 4 cens de pret aux dits prez Delebecq, qui furent à la dite Dame de Croix.  
- au dit Jehan.

Le dit Jacques pour un cent de pret aux dits prez Delebecq, qui furent à la dite Dame de Croix.

Grardin ROUSSEL à cause de Péronne FOURNIER, sa femme pour 5 cens 4 verges de jardin manoir, gisant au Trieu du Hustin.  
- à Cornille ROUSSEL un tiers et les deux autres tiers à Pasquier ROUSSEL.

Le dit Grardin à cause de sa femme pour un cent 11 verges et le tiers d'une verge de terre pris en 7 cens 11 verges et le tiers d'une verge contre Philippe DELEBECQ, gisant au Hustin.  
- à Germain PETIPAS par achat.

Adrien LESAUVAIGE par achat pour 3 quartrons des prez Delebecq pris en 5 quartrons demi ou environ.

Jehan DESTOMBES, fils de feu Jehan pour 9 cens de terre ou environ gisant devant le Masure.

Le dit Jehan pour 4 cens de jardin ou environ.

Le dit Jehan pour 6 cens de terre gisant devant le Tombe nommé le Masure.

Germain DESTOMBES pour un quartron demi des prez Delebecq.

La dit Germain par achat pour 8 cens de terre ou environ à Laubel Wytmaille.  
- à Pierre LEPERS la moitié par achat. A Calyne DESTOMBES, fille du dit Germain par plein relief l'autre moitié.

Le dit Germain par achat aux hoirs Guilbin DELEBECQUE sur un quartier de terre.  
- à Pierre, Estienne, Hacquet, Lonquin et Flourence DELESPAULT.

Jacquemart ROUSSEL à cause de Vinchenette DESTOMBES, sa femme pour un quartron de pret des prez Delebecq.

Baudechon et Vinot DELESPAULT pour 8 cens de manoir pris en 12 cens contre Jenotte, leur sœur.

Hannotte DELESPAULT pour 4 cens de terre pris en 12 cens d'héritage contre les dits Baudechon et Binot, ses frères.

Daniel DUPONT par achat aux dits DELESPAULT pour 2 cens demi de terre, gisant assez près de Lhommelet au Bos.

Les enfants Jehan DUPIRE, à savoir Marguet, Pierchon, Philippo, Jene et Chonette pour 6 cens de terre, gisant au Camp à le Croisette.

Les dits enfants avec leur mère pour 4 cens de terre qui furent Guilbin DELEBECQ.

Jehan LEMICQUIEL pour 3 cens de jardin manoir ou environ, gisant à Lhommelet au Bos.

Le dit Jehan pour 4 cens de mesure.

Le dit Jehan pour 8 cens de terre gisant au Bos.

Le dit Jehan pour 3 cens 16 verges et les deux tiers d'une verge de terre.

Jehan ROUSSEL pour 12 cens de jardin manoir.

Le dit Jehan pour la moitié de 11 cens demi de jardin manoir contre les hoirs Jacquemart DELESCLUZE.

Le dit Jehan sur 3 cens 3 verges de jardin.

Le dit Jehan pour 2 cens de terre pris en 6 cens contre Péronne CATTOIRE.

Le dit Jehan pour 11 cens du fief Delerue ou environ contre Jehan DELEBECQ.

Willotin DELESCLUZE pour la moitié de 11 cens demi de jardin manoir contre Jehan ROUSSEL.

Gilles HOUZET pour 7 cens et le tiers d'un cent de jardin manoir.

Le dit Gilles pour 4 cens et les deux tiers d'un cent de jardin manoir, gisant devant le Fosse au Quesne.

Agniez LEMOSNIER, veuve Pierart DESCAMPS pour 2 cens de terre en le cousture de Lhommelet.

La dite Agniesz pour 3 cens 6 verges de terre à le Croisette Dupret.

La dite Agniesz pour 4 cens de jardin manoir.

La dite Agniez pour 5 cens de jardin manoir.

La dite Agniez pour 4 cens de jardin manoir, gisant au Bos, faisant le Toucquet du chemin allant de le Gobrye à le Fosse au Quesne.

Pierart DEGRIMAUPONT et Pierart MATON pour 9 cens de terre ou environ.

Le dit Pierart pour 3 cens demi de terre, gisant à Larondel.

Pierart DELETOMBE dit Brugois pour 2 cens de jardin manoir ou environ gisant au Bos.  
- à Estienne DUPONT par achat.

Le dit Pierart pour 2 cens demi de terre ou environ au Camp Gallet.

Le dit Pierart pour 6 cens de terre ou environ.

Le dit Pierart pour un cent de terre ou environ, tenant à l'enclostre du Quesne.

Jehan DUPRET sur 5 cens un quartron de terre ou environ.

Le dit Jehan sur un quartier de terre ou environ, gisant à Lhommelet.

Le dit Jehan sur un quartier de terre ou environ de le terre des Marins.

Les enfants Guilbert DELEFAVARCQ, à savoir Jenette, Marion, Jacquemine et Maryo pour la moitié de 4 cens 4 verges de jardin manoir contre Guilbert TIBREGHIEN.

Guilbert TIBREGHIEN par achat à Justice venant de Jehan CARETTE pour l'autre moitié des dits 4 cens 4 verges avec un cent une verge qui font ensemble 3 cens 3 verges de jardin manoir.

Henry DELETOMBE à cause de Catterine POLLET, sa femme pour 4 cens 6 verges de terre.

Péronne CARETTE, femme à Phippo POLLET pour le tiers et Catterine HOVINE pour les deux tiers de 4 cens de jardin manoir, gisant devant le chemin qui maisne de le Fosse au Quesne à Roubaix.

Michiel ROUSSEL par achat à Jehan DUWALT pour 4 cens de jardin manoir.

La veuve et hoirs Adryen DUBRUISLE, à savoir Jehan, Jenotte et Jossine DUBRUISLE pour 2 cens 2 verges un quart de jardin contre le dit Michiel et Marcq DUBRUISLE.

La dite veuve et hoirs sur 5 cens de jardin manoir ou environ.

Marcq DUBRUISLE sur 2 cens 2 verges un quart de jardin contre le dit Michiel et la veuve Adryen DUBRUISLE.

Jehan LEMATON, fils de Guilbert pour 8 cens 12 verges et la moitié des deux tiers de 2 verges.

Mahieu et Annechon CARETTE pour 4 cens demi de jardin manoir dont la dite Annechon en a demi cent.  
- à Jacquot CARETTE la part du dit Mahieu par plein relief. A Jehan FAUVARCQ les 4 cens et le demi à Jehan CARRETTE.

Le dit Mahieu pour un cent de terre, gisant près Lhommelet.  
- au dit Jacquot par plein relief.

Le dit Mahieu pour les hoirs Lyon DELEBECQUE, l'un nommé Franchois, l'autre ..., ses fils pour un cent de terre.

Piero et Veno CARETTE pour la moitié de 18 cens et deux tiers d'un cent de jardin contre Jacquemart CARETTE.  
- aux hoirs Jehan FAUVARCQ.

Jacquemart CARETTE pour 7 cens demi de jardin manoir.  
- à Jehan FAUVARCQ.

Le dit Jacquemart pour 3 cens demi de jardin.  
- à Jehan FAUVARCQ.

Le dit Jacquemart pour 9 cens et le tiers d'un cent de terre.  
- aux hoirs Jehan FAUVARCQ.

Nicolas LECLERCQ, fils Guille et la veuve Pierre DELETOMBE, viagère pour un lieu manoir contenant 9 cens 6 verges, gisant devant le cousterye de l'église de Roubaix.  
- à Jacques LEGRAND.

L'église de Roubaix pour la cousterye du dit lieu contenant la moitié du tiers de 4 cens ou environ.

Jehan DELETOMBE par achat pour un cent 10 verges de lieu manoir ou environ.

Jehan DELEFAVARCQ par achat au hoirs Binet DELEBECQ pour 4 cens demi de jardin manoir.

Le dit Jehan par achat aux dits hoirs pour 3 cens demi de terre.

Damoiselle Jehenne DUPRET, veuve Jehan DECROIX pour 6 cens 6 verges de jardin ou environ par achat aux hoirs Jehan DEMARCHENELLES.  
- à Gaspar MARISSAL par achat.

La veuve et enfants Pierchon DUBOS, à savoir Anthoine et Wille DUBOS pour 7 cens de jardin manoir.  
- à Jehan DUBOIS.

La dite veuve et enfants pour 7 cens demi de terre en le cousture de le Croysette Dupret.  
- au dit Jehan DUBOIS.

Les pauvres de Roubaix pour demi bonnier de terre en le cousture de Lhommelet.

Les dits pauvres pour 10 cens de terre, gisant au Quesne Cattier.

Gabriel MALFAIT par achat pour la moitié d'un bonnier de terre contre Lambert BARBION, par sa femme gisant vers le Vigne.

Lambert BARBION, par sa femme pour l'autre moitié du dit bonnier de terre contre le dit Gabriel.

Le dit Lambert par sa femme pour 4 cens 4 verges de jardin manoir, gisant aux Coutteaux.

Le dit Lambert par sa femme pour 7 cens de jardin manoir, gisant aux Couteaux.  
- Guilbert DESPLANCQ dit Grand Bin par achat.

Gadrain DUBOS, Anthoine et Wille DUBOS, enfants de feu Pierchon, et Marcque DEBUISNES à cause de sa femme pour un jardin manoir où il y a deux brasseryes contenant 21 cens un quartron ou environ, gisant devant le Betihart.  
- à Anthoine DUBOIS les 14 cens 22 verges demie par relief. A Pierre et Jacques DUBOIS 3 cens 3 quarterons. A Jacques LECOMPTE un cent par achat. A Jehan DELERUE un cent demi demi quartron.

Marcq DEBUISNES par achat sur 5 cens demi de jardin manoir ou environ.  
- à Jehan DELERUE.

La dit Marcq par achat sur 7 cens de jardin.  
- au dit DELERUE.

Maîtres Georges et Jacques ROUSSEL pour un lieu manoir nommé l'Eschequier, gisant derrière le Betihart.  
- à Gilles ROUSSEL.

Willotin MATON, fils de feu Guilbert pour 4 cens de terre pris en 10 cens contre Marion AGACHE, le chemin outre Saint George entre deux.

- à Nicolas LECOMPTE.

Le dit Willotin pour 6 cens de terre pris en 8 cens contre la dite Marion AGACHE, gisant à l'autre côté du chemin.

- à Jacques LECOMPTE un quartron. Aux hoirs Robert VANREUST 14 verges. A Grard BOURGOIS 3 cens 4 verges trois quarts. A Pierre VANREUST les deux cens.

Le dit Willotin pour 4 cens 6 verges et le tiers d'une verge de terre, gisant à Larondel.

Marion AGACHE pour 6 cens de jardin manoir pris en 10 cens contre le dit Willotin, le chemin outre Saint George entre deux.

- à Nicolas LECOMPTE.

La dite Marion pour 2 cens de terre pris en 8 cens contre le dit Willotin, son oncle.

- à Nicolas LECOMPTE.

La veuve et hoirs Jehan DESMULLERS, à savoir Pasquot et Haquinot, avec leurs sœurs un cent et demi pour 3 cens 3 verges de terre, gisant à Larondel. Le cent et demi par relief et le reste patrimoine, à présent en une pièce.

- aux hoirs Jehan FAUVARCQ

Simon LARGENT, fils Simon, demeurant en Lalloet pour 2 cens de jardin manoir ou environ, gisant au chemin de le Cauchie allant au mollin.

- à Pierre DUGARDIN.

Jacques DUGARDIN pour 14 cens de jardin manoir.

- à Pierre DUGARDIN les 13 cens un quartron et à Marguerite CORNILLE les 3 quartrons.

Le dit Jacques DUGARDIN pour 2 cens de jardin pris en 3 cens contre Willo DUGARDIN.

- à Jehan CAUCHETEUR.

Le dit Jacques DUGARDIN pour 2 cens de jardin par achat, gisant à l'autre côté du dit chemin.

- aux enfants Jehan DELANNEY.

Le dit Jacques par achat pour 2 cens de jardin pris en 6 cens contre Willo et Gillette DUGARDIN.

- à Marcq LOCQUIFIER.

Gillette DUGARDIN pour 2 cens de jardin pris en 6 cens contre le dit Jacques et le dit Willo.

- à Marcq LOCQUIFIER.

Willo DUGARDIN pour 2 cens de jardin manoir pris en 6 cens contre les dessus dits.

- à Marcq LOCQUIFIER.

Nicaise BRACQUAVAL pour 3 cens 2 verges de jardin manoir par achat.

- à Jacques DUGARDIN par achat . Aux hoirs Thomas LEURIDAN.

Le dit Nicaise par achat à Gilles POLLET et Elaine MATON pour 4 cens et le sixième d'un cent de jardin manoir ou environ.

- à Jehan DELESCLUZE, fils de Jehan par achat. Au dit LESCLUZE.

Le dit Nicaise pour 4 cens de jardin manoir par achat.

- au dit Jehan que dessus. Au dit LESCLUZE.

Pieronne CATTOIRE pour 7 cens de jardin manoir.

- à Marguerite CORNILLE la moitié et l'autre moitié aux enfants Grard WILLOCQ.

La dite Pieronne pour 4 cens de terre pris en 6 cens contre Jehan ROUSSEL.

- à la dite Marguerite.

Jehan LEMONNOYER pour 2 cens de terre, gisant en la paroisse de Hem, pris en 13 cens.  
- au Sieur DELEHAYE.

Gilles LECLERCQ pour 8 cens de terre en la paroisse de Lys, à lui par achat.

L'hospital Sainte Elizabeth à Roubaix pour 26 cens de jardin où il y a une petite maison.

Le dit Hospital pour 12 cens d'héritage à savoir 3 cens qui furent Olivier DECOURCELLES où a présent la grange du dit hospital est assise et 9 cens qui furent Pol WAUCQUET.

- Jehan MATON, fils de Guilbert qui fut corduanier en est responsable et demeure à Estaimpuis.

Le dit hospital pour 5 cens d'héritage où le dit hospital est assis et 5 cens 3 quartrons de jardin qui fut la pasture Monseigneur. Avec ce 4 bonniers 5 cens 12 verges de terre.

Le dit hospital pour 3 bonniers 15 verges de terre, gisant vers les Blancqs, savoir 2 bonniers 3 cens 15 verges et 13 cens de terre.

Declaration des 4 fiefs qui doivent chacun un pourchelet de 14 sols

Damoiselle Agnès DESAINT-AUBIN, veuve de Raphaël DEDRUART pour le fief de Courcelles doit par an un pourchelet de 14 sols.

Le fief de Larondrye doit par an un pourchelet de 14 sols.

Le fief de Hem doit par an un pourchelet de 14 sols.

Le fief Delerue doit par an un pourchelet de 14 sols.

Jehenne LEMAN, fille de feu Allard, femme de Jehan RENART pour un rejet qu'elle tient en fief de Roubaix, gisant à Marquette sur le chemin qui mène du Quesne au grand chemin qui va à Lille.

Jehan DUPONT, fils de feu Guilbert pour un rejet qui fut son père et que Madame DERICHEBOURG lui donna le 20/01/1499.

L'église du Chapitre Notre-Dame de Tournay pour le lieu de la Disme au dit Roubaix.

Le Vigne

Noël DESPREZ pour 5 cens 3 verges demie de jardin manoir.  
- à la veuve Pierre LEPERS.

Jenne CATTOIRE, veuve Pierart SEGARD sur 6 cens de jardin manoir.  
- à Jacques SEGARD.

Jehan FREMAULT par achat pour 10 cens de terre.  
- à la veuve Lambert VANREUST un cent 10 verges.

Jacques DEBRESILLE pour 6 cens de terre ou environ qui furent à la Dame DECROIX.  
- à Jehan PETIPAS.

Jacquemart DELYS pour 6 cens de jardin manoir, gisant au Trieu de Hustin.  
- à Catherine DELELIS les 3 quartrons demi et le reste aux enfants Pierre LEPERS.

La veuve et hoirs Jehan LEMOUTON, à savoir Willotin et Pierchon pour 6 cens de jardin manoir, gisant aux Couteaux.  
- aux hoirs.

Wille DELAYENS à cause de Jehenne MERLIN, sa femme pour 2 cens de terre à terrage pris en 5 cens contre Henotte STEPPE venant de Jacquet DRYEN.

Henotte STEPPE, veuve Jacquet DRYEN pour 3 cens de terre à terrage pris des dits 5 cens dessus dits.  
- à la veuve Pierre LEPERS

La dite Henotte pour 8 cens de terre à terrage, gisant entre les quatre Frettes.  
- à la dite veuve.

Guilbin DUCROCQUET à cause de Magdeleine MERLIN, sa femme pour 2 cens 3 quartrons de terre à terrage.

L'église de Roubaix pour 4 cens de terre à terrage ou environ, séant emprès le Hustin.

La veuve et enfants Jehan MERLIN, à savoir Bin, Jenotte et ... pour 4 cens de terre à terrage, gisant au Frommez.  
- à Jehan LEFEBVRE.

Jehan DUPRET sur 5 cens de terre à terrage.

Item 3 cens demi de terre.

Item 2 cens un quartron de terre.

Et 7 cens de terre.

Gillo CATTOIRE pour 3 cens demi de terre à terrage, gisant vers le Hustin.  
- les enfants Gilles CATTOIRE.

Le dit Gillo pour 8 cens de terre à terrage.

Le dit Gillo pour encore 8 cens de terre à terrage.

Philippe DELEBECQ pour 7 cens de terre à terrage, les 5 cens par Jehenne CATTOIRE, sa femme et les 2 cens par achat.  
- à Pierre DELESPAULT.

Le dit Philippe à cause de sa dite femme pour 6 cens de terre à terrage.

Daniel POLLET par achat pour 9 quartrons de terre à terrage, gisant vers la maison Pierart DEDONCLE.

Le dit Daniel pour 6 cens de jardin manoir appelé le Masure Robin.

Le dit Daniel pour un cent de terre à terrage.

Guilbert MERLIN dit Petit Bin pour 7 cens de terre à terrage par achat.

Jacques CARDON, fils de Jehan, demeurant à Lille pour 7 cens de terre.

Fontenoit

Jehan ROUSSEL pour demi bonnier de jardin manoir.  
- à Pierre HOUBELON.

La veuve Guillebert DUPONT et Jehenne, sa fille pour 7 cens une verge demie de bosquet.  
- à Jehan DUPONT.

La dite veuve et Betty, sa fille pour 3 cens 5 verges de jardin, gisant à Fontenoit.  
- au dit HOUBELON.

La veuve et enfants Jehan MERLIN, à savoir Bin, Willotin, Henotte et Caline pour 6 cens 20 verges de jardin manoir.  
- à Anthoine DUBOIS cent demi. A Pasquier DUQUESNOIT. A Roland HOUZET 2 cens 7 verges demie.

La dite veuve et enfants pour les deux parts de 11 cens de terre à labour contre les hoirs Anthoine POLLET.  
- au veuve et enfants Pasquier DUQUESNOIT.

Les enfants Anthoine POLLET, à savoir pour les deux parts de 5 Willotin, Pierchon, et Gillequin pour les trois autres parts.  
- aux dits veuve et enfants.

Pierchon POLLET pour la cinquième partie et Guilbert TIBREGHIEN pour les quatre autres parties de 6 cens de jardin manoir.  
- au enfants Gilles FAUVARCO.

Piat LEMICQUIEL pour demi bonnier de jardin.  
- à Eloy LEURIDAN.

Le dit Piat pour demi cent de jardin manoir.  
- au dit LEURIDAN.

Le dit Piat Jehenne ESCQUIGNET, de Roubaix pour 4 cens de jardin manoir par achat aux hoirs Anthoine HOVINE.  
- au veuve et enfants Pasquier DUQUESNOIT.

Le dit Piat à cause de Jehenne DEROUBAIX, sa femme et Caline DEROUBAIX, sa belle-sœur pour un cent demi de jardin manoir, dont la dite Caline en a demi cent.  
- à Péronne POLLET.

La dite Caline DEROUBAIX pour demi cent de jardin manoir.  
- à Eloy LEURIDAN.

Les enfants Pierre LESAUVAGE, à savoir Jehan, Adrien, Jacqueline et Jossine pour 7 cens demi 8 verges de jardin manoir.  
- à Jehan POLLET, fils 3 cens demi. Au dit Jehan la reste par achat.

Les dits enfants pour 14 cens 24 verges de terre.  
- au dit Jehan POLLET 8 cens demi. Le reste par achat au dit POLLET.

La veuve et enfants Allard POLLET, à savoir Thiebault, Belotte pour 4 cens un quartier de jardin manoir.  
- au dit Jehan POLLET par achat.

Colin POLLET pour 7 cens un quartier de jardin manoir.  
- à Jehan CARMIER.

### Ennechin

Terres tenues de la dite seigneurie de Roubaix gisant en la paroiche Denechin lesquelles doivent double rente de relief et dixième à la vente ou transport et telles

Martin DELANNOY, escuyer par achat à Pierre DELANNOY pour 4 cens de terre ou environ.  
- à Charles DELANNOY.

Jehan GARGATTE par achat pour 5 cens de jardin ou environ.

Eluter DESFRESNES, fils Grard pour 6 cens demi de jardin manoir ou environ.  
- à Willame MASUREL par sa femme.

Le dit Eluter avec Adnechon DELESTRER pour 6 cens de jardin.  
- à Bernard DESFRENNES.

Hacquin DUBUZ, Jehan DELEPLANCQ dit Gallois et Jacquemart ESPEGARD pour 15 cens demi de terre ou environ, dont les dits ESPEGART et GALLOIS en ont chacun un cent par achat.  
- à Daniel PREVOST, Martin DESMINS et Simon MOREAU chacun un tiers.

L'église de Néchin pour 2 cens 16 verges de terre ou environ.

Hacquin DUBUZ pour un quartier de terre ou environ.

- Daniel PREVOST.

Jehan MORGAUT pour 6 cens d'héritage ou environ.

- Jehan TAVERNE à cause de Magdeleine MORGAUT, sa femme.

Les hoirs Gard DEFRESNE à savoir Jehan, Colart, Pierart et Jehenne DEFRESNE, ses enfants pour 6 cens de jardin ou environ.

- à Jehan et Philippe DEFRESNE.

Les dits hoirs pour 6 cens de jardin ou environ.

Jacquemart ESPEGARD par Amande DESFRESNES, sa femme pour 7 cens demi de terre ou environ.

- à la dite.

Jehan DELATTRE et Anthoine JOSEPH par sa femme pour 9 cens et le tiers d'un cent de jardin ou environ.

- à Jehan DELERUE.

Jehan DEFRESNE, fils de feu Philippart par achat pour 2 cens de jardin ou environ.

- à Hues DESFRESNE.

Le dit Jehan DEFRESNE pour un quartier de terre.

- à Gard PREVOST.

Le dit Jehan DEFRESNE et Martin DELANNOY pour 2 cens de terre ou environ.

- au dit Hues.

Le dit Jehan DEFRESNE par achat pour un quartier de terre ou environ venant de Jehan BEGUIN, gisant emprès la Royère en le cousture du Pendu.

- au dit Gard.

Le dit Jehan par achat Jehan DUBUZ, fils de Cornille pour 4 cens 13 verges de terre ou environ contre feu Cornille DUBUZ.

- Daniel PREVOST.

Le dit Jehan DEFRESNE avec Martin DELANNOY dit de Hardiplancq par achat pour 6 cens de terre ou environ.

- à Charles DELANNOY les 4 cens et à Hues DEFRESNE les 2 cens.

Le dit Martin pour 6 cens de terre ou environ.

- au dit Charles.

Les enfants Guilbin DELATTRE, à savoir une fille nommée ... pour 2 cens demi de terre.

- la veuve Amand CAPPETTRE.

Les dits enfants pour 2 cens 3 quartrons de terre ou environ.

- à la dite veuve.

Les dits enfants pour 10 cens de terre ou environ.

- à la dite veuve.

Jehan DELATTRE, fils de Colart par achat pour 5 cens demi de terre ou environ.

- à Daniel PREVOST.

Jenotte DESFRESNES, fille de Jehan DESFRESNES dit Fresmel pour le courtil Gahide contenant 4 cens ou environ.

- Nicolas DUCHATELER.

Les filles Jehan POUILLAIN, à savoir Jenotte, Marion, Margo et Leurence pour 5 cens de terre ou environ.

- à Gard PREVOST 1573.

Jehan DELEHAGHE par Jene POUILLAIN, sa femme pour 2 cens de jardin.  
- à lui 1573.

Noël ESPINOY à cause de Gardine DESFRESNES, sa femme et Jehan DESFRESNES, frère de la dite Gardine pour 5 cens de jardin manoir ou environ.  
- à Hues DEFRESNE.

Jehan GARGATTE pour 2 cens de jardin qui fut Rolland DESFRESNES.

Le carité des pauvres de Roubaix dont Pierart SORIS, fils de Liévin est responsable pour 10 cens 3 quartrons de terre ou environ en plusieurs pièces.

Maître Michiel CAMBRY pour 3 bonniers de terre.  
- à Jacqueline CAMBRY.

Jaspart POUILLAIN pour 5 cens de jardinage en deux parties qui fut à son père.  
- à Jehan HAEGHE.

Quant est un cent et le tiers d'un cent de terre ou environ venant d'une pièce de 4 cens sur Oste PROUVOST.

Aussi quant est à la motte du mollin a olle contenant environ 3 quartrons qui solloit devoir 3 cappons.

La Chappellerye de Néchin apparent en ung cayeuil pour 2 cens de terre.

Jehan DESBRAYELLES, fils de Jehan pour un cent de terre.  
- à Clément DEFRESNES.

Christofle PLOUCQUET, fils de feu Jehan pour 12 cens de terre en jardin.  
- à Lucq PLOUCQUET et autres.

Quant à 5 cens de terre au dit cayeuil sur Walleran DESSENERGUE venant d'une pièce de 20 cens.  
- à Charles DELANNOY.

Cy apres sont les nouveaux arentemens donnez par Monseigneur Piere, seigneur de Roubaix de Herselles, chevalier en la dite ville de Roubaix, au bourg du dit lieu.

Philippe MIROUL, marissal pour son lieu manoir qu'il a acquis à Jehan DELECOURT contenant une verge demie.

Estienne DUPONT pour son lieu qu'il a acquis de Jehan DUHAMEL, contenant une verge demie et un quart de verge.

Martin FASSET pour 2 verges un quart de lieu manoir acquis à Marcq DUBRUISLE.

Sire Jehan SEGARD, prêtre pour 2 verges trois quarts de lieu manoir acquis à Pierchon AZART.

Calotte et Jenon DELEBECQ, bastardes pour 3 verges trois quarts de lieu manoir acquis à Jacques LECOUSTRE.

Damoiselle Jehenne DUPRET, veuve de Jehan DECROIX pour 2 cens 14 verges demie de jardin manoir qu'elle a acquis aux hoirs Pierre DEHEULLE.

Hoste DELETOMBE pour 2 cens de manoir.

Pierre DEBUISNES pour 3 cens de jardin manoir.

La veuve Willame BOURGOIS pour 2 cens demi de jardin manoir.

La dite veuve pour accroissement de rejet sur les dits héritages.

Charles LECOMTE pour 2 cens de jardin manoir.

La veuve et hoirs Jacques DELESCLUZE dit Dryen pour 2 cens de jardin manoir.

Quentin PLOUCQUET pour 2 cens 10 verges de manoir.

Simon PICALET dit Cuvellier pour 2 cens 13 verges demie de jardin manoir.

En la Grant Rue faisant le Toucquet devant le sepulcre, tenant vers le marché.

Maître Andrieu DEROUBAIX pour un cent 3 verges trois quarts de verge de mesure faisant le Toucquet, baillé par le feu Seigneur à Jacques DEBAUDIMONT en l'an 1460.

Jehan LOCQUIFFIER dit Fournier pour 2 cens demi de manoir par achat.

Pierre MIROUL pour 2 cens demi de manoir.

Pierre DUGARDIN pour un cent un quartron de jardin manoir.

Jehan DELESCLUZE par sa femme pour un cent 3 quartrons de jardin manoir.

Mahieu PETIT pour un cent demi de jardin manoir.

Jehan DEWALLE dit Hottin pour 2 cens de jardin manoir, baillé par mon dit seigneur à Jehan DEVRENAY en l'an 1455.

Sire Jehan DUBAR, prêtre pour les deux parts d'un cent de jardin manoir pris en un cent et les deux parts du dit cent qu'il a acquis à la veuve et hoirs Jacques DESBUCQUOIS.

Martin SORIS pour un cent de jardin manoir pris en la sus-dite pièce acquis à la dite veuve et hoirs.

La veuve et enfants Jehan LECOUVREUR au lieu de Jehan RAMART, pour un quartron de jardin manoir que feue Magdelaine DERICHEBOURG donna au dit feu Jehan par son testament.

La veuve et hoirs Jacques DESBUCQUOIS pour le manoir au Four contenant 7 verges.

Toussaint DELINSELLES pour un quartron de jardin manoir acquis aux hoirs France RAMART.

Les trois maisons ensuivant allant jusqu'aux Bourcheryes appartiennent à l'ospital Sainte Elizabeth à charge d'y loger les religieux qui viendront prêcher au dit Roubaix. Jehan DUPONT, fils de feu Guilbert en est responsable.

Les Bourcheryes Belfroy et la halle du dit Roubaix sont tenant ensemble jusqu'au dit hospital.

Rue Saint George et du Triechon

Les arballestriers du dit Roubaix pour 2 cens demi de jardin manoir appartenant à Saint George.

Jehan WAUCQUET et ses enfants pour 2 cens de jardin manoir.

Jehan BREUZE pour 2 cens demi de jardin manoir qui fut Ruffin MATON.

La veuve et hoirs Jehan LECOUVREUR pour un cent 18 verges de jardin manoir.

Jacques DERASSE à cause de Bettyr STEPPE, sa femme pour 2 cens et le quart d'un quartron de jardin manoir.

Martin FASSET pour 2 cens 2 verges de jardin manoir.

Willotin MATON, corduanier pour un cent demi et une verge de jardin manoir.

Les enfants feu Guille AGACHE, à savoir Bin, Jacquet, Guilbert et Margo pour la rente de la moitié de 3 cens 24 verges un tiers et un quart de verge d'héritage qui fut leur père.

Guilbert AGACHE pour le reste de l'autre moitié du dit héritage.

Philippe LEBÆT dit Testelette pour un cent de jardin manoir par achat.

La veuve Wille ROUSSEL et Anthoine ROUSSEL, carpentier pour demi cent de jardin manoir .

Jehan BREUZE pour un quartron de jardin manoir.

L'héritage où gît la chapelle Saint George et St Sebastyen et aussi la maison contenant 3 quartrons.

Oultre les hayes de Saint George

Six maisons baillées par ma dite Dame qui furent monsieur le sénéchal, en une pièce du fief Dupret qui fut a Allardin DEMARCHENELLES.

Jacques ROUSSEL, fils de Philippot pour 2 cens de jardin manoir.

Les hoirs au dit Willotin AGACHE pour 2 cens de jardin manoir.

Cottin DERVEAU dit Leman pour 2 cens de jardin manoir.

La veuve et hoirs Philippe BOURGOIS dit Cousin pour 2 cens de jardin manoir.

Jehan MATON, fils de Guilbert pour 4 cens 11 verges demie de jardin où il doit y avoir deux maisons.

Jehan MALFAIT dit Deletombe pour 7 cens et le tiers d'un cent de jardin manoir.

Les archiers de Roubaix pour leur jardin contenant un cent gisant devant la chapelle Saint George.

Ruffin MOUCQUE pour 4 cens 2 verges de jardin manoir.

Toucquet de la rue Saint George et de la Neufve rue

La veuve et hoirs Jacquemart FONTENIER pour un cent un quartron et demi de jardin manoir faisant le Toucquet de la rue St George et de la Neufve rue de Lhommelet.

La veuve et enfants de Josse DEVRENAY pour un cent et demi de jardin manoir faisant l'autre Toucquet de la dite Neufve rue.

La dite veuve et enfants pour un cent et demi et demi quartron de jardin manoir.

Pasquier ALLOWE pour 2 cens de jardin manoir qui fut Jehan MATON.

Jehan DUCOULEMBIER pour un cent et les deux tiers de cent de jardin manoir acquis à Maigne DUBRUISLE.

La veuve et hoirs Jehan PARISIS pour 45 cens de jardin manoir arrenté par mon dit feu Seigneur de Roubaix à Jehan PARISIS, père du dit Jehan l'an 1466.

Gilles GLORIEUX pour demi cent de jardin manoir acquis à Martin CASTEL.

Betremieu CRUDENESRE, brasseur pour 11 verges et le tiers d'une de jardin manoir pris en 2 cens 3 quartrons demi.

Sire Pasquier LEHACQUIN, prêtre pour 7 verges demie de jardin manoir pris des dits 2 cens 3 quartrons demi.

Maître Georges et Jacques ROUSSEL pour 4 cens une verge de jardin manoir.

Tous les dessus dits arentemens sont du gros du fief de Roubaix reservez ceulx qui sont du fief Dupret mentionnez cidevant.

### Rue de Lhommelet

Jehan DELETOMBE, fils Hoste pour un cent 10 verges de manoir à lui donné par la veuve Pierart GONTIER.

Jehan DELENESTE pour un cent 19 verges demie de manoir.

Guilbert CUVELLIER pour un cent 17 verges de manoir à lui par achat.

Piatte POLLET pour un cent demi demi quartron de manoir à elle par achat.

Les enfants Jacques DESNOLLEZ pour 3 cens de manoir qu'on dit le Houblonière que mon dit feu Seigneur de Roubaix arrenta au dit Jacques en l'an 1489 à condition de faire porter la grande torse Saint George le jour de la procession de Roubaix.

La veuve et enfants Jehan WAUCQUET pour 2 cens 13 verges demie de jardin manoir.

Rolland DELESCLUZE à cause de Marguerite DORMART, sa femme pour 2 cens demi de jardin manoir acquis à Jacques CORNILLE.

Willotin MATON pour 2 cens un quart de verge de jardin manoir.

La veuve du dit GONTIER et Eloy, son fils un cent et le tiers d'un cent de manoir.

Willame AUXHAIZES pour un cent et demi de jardin manoir.

### Rue Povret

Loygnin MIROUL dit Meutin pour 2 cens de jardin manoir acquis après dit GONTIER.

Jacques AUXHAIZES pour 2 cens de jardin manoir.

Jehan DELESCLUZE pour le reste de un cent demi de jardin manoir.

Philippote et Jehenne RUELLE pour 2 cens de mesure.

Colart DELEBECQ par achat pour 2 cens de manoir.

Josse POLLET pour un cent et le tiers d'un cent de manoir.

La veuve Noël LEMAN pour 3 cens 14 verges de jardin manoir, gisant à l'opposite des dits manoirs.

La veuve Pierchon DUBOS et Wille et autres, ses enfants pour 3 cens 14 verges de jardin manoir par achat.

Pieronne WELLECOMME pour 2 cens 23 verges un quart d'une verge de jardin contre Jehenne DELETOMBE, sa nièce.

Jehenne DELETOMBE, femme à Colin LAMPE pour demi cent et demi quartron de jardin manoir.

Sire Jacques JOSEPH, prêtre pour 4 cens 10 verges de jardin manoir.

Sire Franchois CORNILLE, prêtre par achat à la veuve et enfants Garin POLLET pour 4 cens de jardin manoir.

Colart ... par achat aux hoirs Jenon DELESCLUZE pour 3 cens 17 verges demie de jardin manoir.

Le dit Colart par achat fait aux hoirs DELESCLUZE comme à Jehan POLLET pour 5 cens 8 verges de jardin manoir.

Jehan POLLET pour 3 cens 17 verges de jardin manoir.

Hoste CROIN pour demi cent de jardin manoir par achat.

### Rue du Pottier

La veuve et enfants Jehan DELESPAULT à savoir Jacquet, Pierchon, Bettremieu, Estienne, Collin, Belotte et Bettry pour 2 cens 11 verges demie de jardin manoir, faisant le coing de la rue Povret.

Estienne HOUZET pour les deux tiers d'un cent de manoir et 6 verges d'accroissement.

Le dit Estienne pour un cent trois quarts de verge qui fut Jehan LENOIR.

La veuve et hoir Jehan PICAVET pour un cent et demi et trois quarts demi de verge de manoir.

La veuve et enfants Pierre DESCAMPS pour la rente d'un cent 11 verges de jardin manoir.

La veuve et hoirs Jacquemart CASTELLAIN pour un cens de manoir.

Les hoirs Philippe MOREL pour un cent 5 verges de jardin mesure qui lon solloit nommer le Blancq Maison.

Jehan DESOBRIS par achat à Marie ROUSSEL, venant de Wille BOURGOIS pour un cent 2 verges et un huitième de verge de jardin manoir.

### Rue de la Brasserie

Pierart BONENFFANT pour 18 verges trois quarts de verge de jardin manoir.

Jacques ROUSSEL, dit Cron Net par achat pour un cent et demie verge de Jardin mesure.

Arentemens entre le sepulcre et Fourquencroix au long du chemin

Jehan DELESCLUZE pour 4 cens de jardin manoir par lui acquis à Quintin PLOUCQUET, lesquels 4 cens furent arrentés au dit Quintin par feu Monseigneur le Sénéchal.

Lambin DUPRET pour 4 cens de jardin manoir acquis à feu Liévin YAN, baillé par feu Monseigneur le Sénéchal semblablement au dit Liévin.

Le dit Lambin DUPRET pour 4 cens d'héritage.

Pierchon BONENFFANT pour 2 cens 17 verges de semblable arrentement par lui pris de Madame.

Lui le dit Pierchon pour encore 2 cens de lieu manoir.

La veuve Huart ESTOCQUART et Pelonne, sa fille pour 2 cens de jardin manoir.

Gilles POLLET pour 3 cens 17 verges demie de lieu manoir acquis à Jehan MATON.

Jehan LORPHEVRE, fils de Jehan pour 2 cens de lieu manoir pris des terres de la cense de Dupret qui est du gros du fief faisant le Toucquet devant la maison dessus dite.

Le dit Jehan pour 2 cens de jardin acquis à feu Jehan HESPEEL dit le Morb.

Lambin POLLET pour 2 cens d'héritage jardin manoir.

Pierart MAS, fils de Chrestien pour 2 cens d'héritage.

Rasse BOUSSUT pour 2 cens d'héritage.

Guilbert DEVRENAY pour 2 cens d'héritage.

Mahieu DEBAISIEU pour 2 cens d'héritage.

## Rue de le Gobrye

Ernoul LEROY, ollyeur pour 4 cens demi de terre à rente pris des terres de le Gobrye.

Allard DELESPAULT pour 4 cens d'héritage où il doit deux maisons.

Guilbert DELESPAULT dit Fuiant pour 2 cens acquis à Loys DUMONT.

La veuve et enfants Liévin YAN pour 4 cens d'héritage où il doit aussi deux maisons.

Sire Jehan SEGARD, prêtre pour 2 cens de manoir.

Allard CLAPELLE pour 2 cens de mesure.

Pierre DECOURCELLES dit Gaignon pour 2 cens de manoir.

Sire Jehan SEGARD vicegerent de Roubaix pour 2 cens 16 verges demie d'arrentement acquis à Loys LEPERS où il a édifié une maison.

Le dit Sire Jehan SEGARD pour 3 cens 16 verges demi d'héritage contre les hoirs Martin LEROUGE.

Pierchon SEGARD pour 2 cens de manoir.

Charles DEVRENAY pour 2 cens de manoir.

Martin DELESPAULT pour 2 cens de manoir.

Jehan HESPEEL, Gillo et Jenette ses enfants pour 4 cens d'héritage.

Guilbert CAUDRON pour 2 cens de manoir.

Jehan LECLERCQ, fils de Guilbert pour 2 cens de manoir.

Petit Bin MERLIN pour 6 cens d'héritage.

Loys DUMONT pour 2 cens de manoir.

Jehan GODIN pour 6 cens d'héritage.

Arentemens vers le mollin de Roubaix

Nicaise BRACQUAVAL pour 7 cens demie verge d'héritage acquis de Gilles POLLET, pris des terres de la cense de Beaufewart qui est gros du fief de Roubaix.

Gilles LOCQUIFFIER dit Fournier pour 4 cens 10 verges de jardin manoir pris en 10 cens des terres de Beaufewart.

Wille LESAUVAGE pour 9 verges un quart d'héritage emprès le mollin des Mesures.

## A.M. Roubaix – AA 11-2

### Briefs et cartulaires de rentes de la seigneurie de Roubaix de 1554

#### Roubaix

Wallerand HANGOUART, aulmonier du Sieur receveur par achat sur 2 bonniers 2 cens demi de terre ou environ qui furent ci-devant à Georges DEBUISNES gisant et hoirs le Leuvrye, paroisse de Hem en quatre pièces, savoir 5 quartiers, item 10 cens et les deux tiers d'un cent, item 3 cens, et 24 verges un tiers pris en 2 cens et le tiers d'un cent.  
- à Philippe HANGOUART, son frère par relief l'an 1567. A Guillaume HANGOUART.

Le dit Wallerand par achat comme dessus sur 10 cens 8 verges demie de terre ou environ.

Lui par achat comme dessus sur le dit fief de Larondrie pour portion d'un porcelet.

La Chapelle du Sépulcre au dit Roubaix sur 15 cens de terre à labour gisant en la paroisse de Hem, haboutant au chemin qui maisne de le Leuvrye à l'église du dit Hem.

La dite Chapelle sur 10 cens demi de terre, haboutant au chemin qui maisne vers Espinoy.  
- à maître Jehan DESFRENNES par achat 1578. A Pierre DELEDICQ.

La dit Chapelle sur 4 cens de terre, haboutant au chemin qui maisne vers le mollin.  
- au dit DELEDICQ.

La dit Chapelle sur un bonnier de terre à labour.  
- au dit Jean DEFFRENNES. Robert et Anthoine DEFFRENNES, dernier relevant.

La dite Chapelle sur un bonnier 4 cens demi de terre, haboutant au chemin qui maisne de la Grimbrye au mollin.  
- au dit par achat 1575. Aux enfants Jacques LEURIDAN.

Robert MULLIER, fils de feu Blaise par relief du trépas Olive DELESPIERE, sa mère et Jehenne DELEDICQUE, veuve de Willamme DELESPIERE par achat à Blaise, Caterine et Loyse ses enfants par relief sur un bonnier de terre à labour à savoir le dit Robert la moitié et la dite Jehenne et ses enfants l'autre moitié gisant en la paroisse de Hem emprès le fossé de la Leuvrye, haboutant au chemin qui maisne de la Fosse Lampapont.

- Guillaume WIBERT 4 cens par achat 1561. Le demi bonnier de Robert appartenant à Loyse DELESPIERE femme de Guillaume WIBERT et l'autre demi bonnier à Blaise DELESPIERE par achat 1559. Moitié aux enfants Hubert BOUSSEMAR par relief, l'autre à Anthoine POLLET demeurant au faubourg Delebare à Lille à cause de Bastienne DELESPIERE

Les dits veuve et enfants par achat et relief comme dessus sur 5 cens un quartron de terre à labour et les veuve et hoirs Jehan MULLIER sur un cent demi qui fait 6 cens 3 quartrons en une pièce, haboutant au chemin dessus dit.

- au dit Blaize les 5 cens un quartron. Aux veuves et hoirs Jean DELESPIERE 3 cens et les autres 3 cens 3 quartrons. A Anthoine DELESPIERRE.

Les dits veuve et enfants Willamme DELESPIERE Blaize par relief du trépas Jacques, son frère sur un bonnier de terre à labour qui est fief pris et escliché du fief de Laronderie gisant comme dessus en quatre pièces savoir 4 cens de jardinage, item 2 cens de pret, item 6 cens de terre à labour et 4 cens de terre à labour, haboutant au chemin qui maisne de le Leuvrye à Lannoy.

Pasquier, Willame, Anthoinette, Maroie et Belotine DELESPIERE, enfants de feu Jehan par relief sur 6 cens de terre à labour pris en un bonnier contre les veuve et enfants Willamme DELESPIERE gisant au fit Hem.

- à Lucq MULLIER par achat 1558. A Anthoine GOUBE par Jaspard DUFROMOND, sa femme. A Jean DESMARESCAULX par achat des enfants Charles DUBAR.

Les dits enfants par relief comme dessus sur 6 cens une verge demie de terre gisant comme dessus, haboutant au chemin de le Leuvrye.

- à Simon BAYART par proximité. A Marcq BONTE à cause de Michielle BAYART, sa femme par relief de Pierre BAYART, son père.

Les dits enfants par relief comme dessus sur 2 cens de terre à labour, haboutant au dit chemin allant à Lapapont.

Marie ALOE à présent femme Renault DHOMMESSANT et auparavant veuve de Nicollas DELECROIX et ses enfants qu'elle a eu du dit Nicollas sur leur lieu manoir contenant parmi jardin demi bonnier ou environ acquis par le dit feu Nicollas DELECROIX aux veuve et hoirs Lyon MEURISSE gisant à Haulxcamps, paroisse de Hem.  
- à Franchois FERDINANDUS par achat l'an 1560. A Franchois FERDINAND.

Les dits veuve et enfants sur 4 cens de mesure, haboutant au chemin qui maisne de Maulfait au dit Haulxcamps.  
- aux dits par achat 1560.

Les dits veuve et enfants sur 4 cens de jardin, haboutant au dit chemin dessus-dit.

Jacquemine DESMAISTRES, veuve de Bettremieu DUBAR et ses enfants sur leur lieu manoir contenant parmi jardin 6 cens acquis par le dit Bettremieu à Hacquin MORNER, gisant emprès Larondrie, paroisse de Hem, haboutant au chemin dessus dit.  
- Evrard PLOUCQUET par achat Jacques LECLERCQ. A Jacques HOUZET par Anne PLOUCQUET, sa femme avec les 3 quartrons suivants.

Olivier LECLERCQ par achat des hoirs Jacques OXROHART sur 3 quartrons de manoir gisant au dit Haulxcamps et haboutant au chemin qui maisne de le Leuvrye au Maulfait.  
- au dit Evrard PLOUCQUET. Idem au dit HOUZET.

Le dit Olivier par achat aux veuve et enfants Anthoine LECLERCQ sur 10 cens demi de terre à labour gisant emprès Laronderie.  
- à Blaize DELESPIERE par achat l'an 1566. Aux veuve et hoirs Jean BAYART.

Le dit Olivier par relief du trépas Anthoine, son père sur son lieu manoir contenant parmi jardin 4 cens gisant comme dessus.  
- au devant-dit Evrard PLOUCQUET. Aux enfants Noé PLOUCQUET 2 cens et les autres 2 cens aux enfants Thomas MEURISSE par Chrestienne PLOUCQUET, leur mère.

Loys et Willamme DELECAMBRE, frères par relief sur 4 cens d'héritage, chacun par moitié dont les 2 cens du dit Willamme sont amassé de maison manable gisant comme dessus, haboutant au chemin qui maisne du Grand Quesnoit au mollin du dit Roubaix.  
- Marie DELECAMBRE, fille de feu Loys les 2 cens. Jehan DELECAMBRE, fils de Willame les 2 cens et le tiers de 2 cens. Pierre PARENT par Marguerite DELECAMBRE, sa femme le tiers de 2 cens. Catherine DELECAMBRE le tiers de 2 cens. A Denis DUPIRE par achat l'an 1567. A Robert LEZY par achat l'an 1613. A sa veuve.

Jacques LEZY par achat des enfants et hoirs Oste et Willamme DELECAMBRE sur son lieu manoir contenant parmi jardin 5 cens, haboutant au chemin qui maisne de le Disme au Petit Quesnoy.  
- à Adrien LEZY, par relief de Wallerand son père. A sa veuve.

Sieur Pierre DUCROCQ, prêtre par achat à Anthoine PARSIS sur son lieu manoir contenant parmi jardin 8 cens gisant et tenant au Trieu du Wault.  
- Jehan MATHON par ... PREVOST, sa femme par relief de Guilbert, son père. A Wallerand MATHON.

Lui par achat comme dessus 5 cens 23 verges de terre à labour emprès le Trieu du Wault.  
- Jehan DELERUE par achat 1558. A Jacques LERNOUL par achat 1578. A Jenne DESREMEAUX veuve de Pierre REBECQ et ses enfants.

Jehan DEBUISNES, fils de Pierre par achat au dit Anthoine PARSIS sur 5 cens de terre à labour gisant au Wault.  
- à Michel FAUVARCQ par achat 1570. A Marguerite PREVOST fille d'Anthoine par Anthonnette FARVARCQ, sa mère.

Antoine PARSIS par relief sur son lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens gisant et tenant au Tries du Wault, haboutant au chemin qui maisne du mollin au Tries de le Bouverye.  
- à Pierre PARSIS par relief l'an 1589. A Jehan PRESVOT un cent, à Pierre DEBUISNES aussi un cent par achat. A Jehan MATHON par ... PREVOST, sa femme pour un cent, à l'autre cent moitié à la veuve Hubert DEBUISNE.

Marguerite MASUREL, veuve de Noël LECLERCQ et ses enfants sur 6 cens une verge trois quarts et un tiers de verge de terre à labour gisant à Hem auprès le bois de Ribabus acquis par le dit feu Noël à Pierart LOCQUIFFIER et sa femme.  
- à Philippote LECLERCQ par partage. A Evrard PLOUCQUET par achat. A Jacques HOUZET par Anne PLOUCQUET, sa femme.

Jacques DUWALT par achat à Bettremieu MULLIER sur le tiers de 6 cens demi et le sixième d'une cent de terre gisant auprès Larondrie, paroisse de Hem.  
- à Jehan LECLERCQ par achat à Lyise DELESPIERE, fille de feu Willamme 1559. Simon BAYART par achat. Aux hoirs Martin DELATTRE.

Péronne MASUREL, veuve de Daniel THIBAUT par relief sur 4 cens de labour ou environ gisant comme dessus, haboutant au chemin de le Leuvrye.  
- Simon BAYART par achat 1574. Aux hoirs Martin DELATTRE.

La dite Péronne sur 6 cens un quartron et le sixième d'un cent de labour gisant comme dessus.  
- à Marguerite MASUREL, veuve de Noé LECLERCQ. A Evrard LECLERCQ par Chrestienne LECLERCQ la moitié, à Philippote LECLERCQ l'autre moitié par relief. Aux enfants de Noël PLOUCQUET, la moitié et l'autre moitié aux enfants Bettremieux LECLERCQ.

Chrestienne LECAT veuve de Pierre LECLERCQ par achat à Pierchon DESCAMPS sur le tiers de 6 cens et le sixième d'un cent de terre gisant comme dessus.  
- à Jehan LECLERCQ. Aux enfants Jehan LECLERCQ par relief l'en 1564. Simon BAYART. Aux hoirs Martin DELATTRE.

La dite Chrestienne par achat à Jehan DEBUISNES, fils de Jehan sur un bonnier de fief escliché du dief de Larondrie en trois pièces, ci-comme demi bonnier, item un quartier et un quartier.  
- à Jehan LECLERCQ la moitié et l'autre à ... HANGOUART par achat 1575.

Grand MATON, à cause de Péronne LECLERCQ, sa femme par relief sur 3 cens demi quartron et le douzième d'un cent de labour gisant comme dessus.  
- à Nicaise LECLERCQ par achat. Aux enfants de Bettremieux LECLERCQ.

Anthoine DUCASIER à cause de Caterine PICAVET, sa femme pour 9 bonnier 8 cens 15 verges demie de terre ou environ gisant auprès Larondrie, paroisse de Hem, haboutant au chemin qui maisne des Haulxcamps à la Fosse de le Leuvrye.  
- à Philippe HANGOUART par achat 1577.

Le dit Anthoine par sa dite femme sur 7 cens 3 quartrons de terre à labour gisant comme dessus.  
- Simon BAYART par achat 1577. A la veuve et enfants Jean BAYART.

Le dit Anthoine par sa dite femme sur 12 cens de terre à labour gisant comme dessus et haboutant au chemin qui maisne de le Leuvrye à Lampempont.  
- à Jan LECLERCQ, fils de Jan par achat à Gilles Anthoine DUCASIER, fils Gilles l'an 1568 dont le dit Gilles en avait le relief de la femme du dit Anthoine CAZIER, sa grand-mère. A la veuve Jean BAYART par relief de Jean LECLERCQ, son père.

Pierre DEBUISNES, fils de feu Henry par achat à Anthoine PARISIS sur 6 cens de terre à labour gisant au Wault, haboutant au chemin qui maisne du mollin du dit Roubaix au tries de le Bouverye.  
- à Jehan DEBUISNES par achat à ... sa sœur 1565. Michel FAUVARCQ par achat 1570. A Marguerite PREVOST, fille d'Anthoine par Anthonnette FARVARCQ, sa mère.

Le dit Pierre DEBUISNES par achat aux hoirs Péronne DEBUISNES, veuve de Jehan MAS sur 9 cens et le douzième de terre, ci-devant en deux pièce et à présent en une, gisant entre le Wault et le Grimbrye.  
- à Michel FARVARCQ par achat l'an 1569. A Charles et Pierre FARVARCQ chacun moitié par relief. A Claude LEZY la moitié par achat de Charles FARVARCQ.

Lui par relief du trépas de son dit feu père sur 8 cens de terre à labour auprès le Wault.  
- à Jehan BRACQUAVAL par achat Jehan DEBUISNES 1569.

Le dit Pierre par achat aux hoirs Péronne DEBUSNES sur 9 cens demi 11 verges trois quarts de verges de terre à labour ou environ gisant au Wault ci-devant en trois pièces à présent en une.

- à Pierre LEURIDAN par achat à ... DEBUSNES 1564. A Catherine LERNOUL, veuve du dit LEURIDAN et à Jacques, Franchoise, Marguerite, Agnès et Elaine LEURIDAN par partage l'an 1583. A Philippe DUJARDIN par achat.

Le dit Pierre par relief du trépas de la dite Péronne DEBUSNES sur 4 cens et le sixième d'un cent de terre à labour gisant comme dessus.

- à Jacques LERNOUL dit Daniel par achat l'an 1564.

Jehan DEBUSNES, fils de feu Henry par relief sur son lieu manoir contenant parmi jardin 8 cens 8 verges demie ou environ, haboutant au Tries du Wault.

- à Isambart DEBUSNES par achat l'an 1568.

Le dit Jehan par relief comme dessus sur 4 cens de terre à labour gisant comme dessus.

- au dit Isambart par achat que dessus 1568. A Jehan LAMERAND par achat 1574. A Jean LEURIDAN par relief de Franchois LADMERAND.

Pierre CAUCHETEUR par relief du trépas de Jehan, son père sur 12 cens d'héritage partie à jardinet et le reste terre à labour gisant emprès le Wault et haboutant au chemin qui maisne des Hucquetz au tries de le Bouverye.

- à Mahieu FLAMENG les 10 cens un quartrons par achat et les 7 quartrons à Rolland DELECAMBRE par décret 1567 et depuis à Jan MALFAYT par achat 1581. Les dits 12 cens sont à Pierre DELEDICQUE par Légère DELEBECQ sa femme par relief.

Philippe LECLERCQ par relief du trépas Philippart, son père sur 4 cens de terre à labour pris en demi bonnier contre Martin SORYS gisant vers le Vigne.

- à Jacques LEZY par achat l'an 1569. A Wallerand LEZY, fils de feu Wallerand par relief l'an 1638. A sa veuve.

Le dit Philippe par achat à Allard MIROUL sur 8 cens de terre à labour gisant au Wault.

- à Martin LECLERCQ moitié par relief et l'autre par achat à Willamme, son frère. A Marcq LOCQUIFFIER par achat l'an 1589.

Le dit Philippe par achat à Allart DELECAMBRE sur son lieu manoir contenant parmi jardin 5 cens demi 9 verges un quart de verge gisant emprès le Wault, haboutant au chemin qui maisne des Hucquetz à Lampapont.

- à Thomas LEURIDAN par achat.

Margueritte DELORTHIOIR, veuve de Jehan DELERUE et Jehan, Micquielle et Margueritte, ses enfants sur leur lieu manoir contenant parmi jardin 5 cens demi 9 verges un quart de verge gisant comme dessus acquis par le dit feu Jehan DELERUE aux veuve et enfants Guillebert DELECAMBRE et haboutant au chemin qui maisne du mollin au Tries de le Bouverye.

- à Thomas LEURIDAN par Guillemette DELERUE, sa femme par moitié et l'autre par achat 1569.

Les dite veuve et enfants sur 5 cens 4 verges de terre à labour gisant et acquis comme dessus.

- à Jehan BRACQUAVAL par sa femme. A Jacques LEMAISRE par relief de Cornille, son père.

Pierre LEURIDAN par relief sur 3 cens 6 verges demie de terre à labour gisant vers les Barbyeurs.

- à Franchois LADMERAND par achat. Hugues et Michiel par relief du dit Franchois, leur père.

Martin CASTEL par relief du trépas Micquiel, son père sur un bonnier 19 verges de terre à labour gisant emprès la Grimbrye.

- aux enfants par relief l'an 1564. A Nicaise et Micquiel CASTEL. A Pierre DELEDICQUE par sa femme le dit bonnier 19 verges.

Jehan PREVOST, fils de feu Guillebert, dit Des Huchons sur son lieu manoir contenant parmi jardin 7 cens gisant à le Grimbrie.

- à Jacques PREVOST par relief l'an 1562. A Guillebert PREVOST par achat au dit Jacques l'an 1571. A Jehan PREVOST, fils de Jacques par proximité. A Guilbert par achat 1575. A Wallerand HEDDEBAULT par décret.

Le dit Jehan sur 6 cens de jardin ou environ gisant comme dessus.

- au dit Jacques par relief que dessus. Au dit Guillebert comme dessus 1576. Au dit Wallerand HEDDEBAULT.

Lui sur 16 cens demi de terre gisant à la dite Grimbrie.

- à Jehenne PREVOST, veuve de Jehan DELOBEL par relief que dessus. Les 8 cens à Beltremieu DELOBEL et les 8 cens demi à Martine PREVOST, femme de Cornille DELERUE aussi par relief.

Le dit Jehan par achat aux hoirs Margo DECOURCELLES sur 2 cens de terre à labeur gisant comme dessus.

- à la dite Jehenne PREVOST par relief que dessus. A Toussaint LEBLAN par Jenne DELOBEL, sa femme. A Jacques WAYMEL par achat. A Gilles LOCQUIFFIER. A Jean VANDALLE par achat des 2 cens du dit LOCQUIFFIER.

Les enfants Jehan DELEHAYE à savoir Guillaume et Arnoul sur 7 cens de terre à labeur par relief gisant aux Barbyeurs.

- à Martin CASTEL par achat. Depuis à ses enfants par relief l'an 1631.

Pierre PREVOST, fils de feu Guillebert par relief sur son lieu manoir contenant parmi jardin 6 cens 16 verges demie appelé les Clocquettes.

- à Jehan DEFFRENNES par achat en 1562. A Marie DEFFRENNES, femme de Bon MARISSAL et Catherine DEFFRENNES, chacune par moitié.

Maîtres Paul et Germain LEDRUD, frères sur leur lieu manoir appelé le Grimbrie contenant 14 cens 11 verges en ce compris la moitié de la ruelle.

- à Germain LEDRUT, fils du dit maître Paul, par relief. A Gilles LOCQUIFFIER. A Jean VANDALLE par achat des enfants du dit LOCQUIFFIER.

Les dits maîtres Pol et Germain LEDRUD sur 7 cens 8 verges de jardin gisant devant le dit lieu manoir.

- au dit maître Germain LEDRUD. A Guillaume BRAEM par relief.

Eux sur 7 cens 6 verges de terre.

- au dit maître Germain. Au dit BRAEM comme dessus.

Les dits maîtres Paul et Germain LEDRUD sur 20 cens 8 verges de terre à labeur.

- au dit maître Germain. Au dit BRAEM comme dessus.

Eux sur 7 cens 5 verges de terre à labeur où solloit estre la Justice.

- à Gilles LOCQUIFFIER. A Jean VANDALLE par achat du dit LOCQUIFFIER.

Eux encore sur 11 cens 5 verges de terre gisant à la dite Grimbrie.

- au dit maître Germain. A Guillaume BRAEM.

Eux encore sur 6 cens 22 verges de terre.

- au dit que dessus. A Guillaume BRAEM par relief.

Les dits maîtres Paul et Germain LEDRUD sur 7 cens 6 verges demie de terre gisant comme dessus.

- au dit maître Germain. A Guillaume BRAEM.

Eux sur 12 cens 15 verges de terre à labeur gisant comme dessus.

- au dit maître Germain. Au devant dit BRAEM.

Eux encore sur 12 cens 22 verges de terre gisant comme dessus.

- au dit maître Germain. Au sus-dit BRAEM.

Eux encore sur 8 cens 20 verges demie de terre, haboutant du long au chemin qui maisne de le Grimbrie aux Barbyeurs.

- à Mahieu LOCQUIFFIER pour la moitié. A Philippe LECONTE et Josse LEZAIRE l'autre moitié par achat.

Les dits maîtres Paul et Germain LEDRUD sur 12 cens 22 verges de terre gisant comme dessus, haboutant au dit chemin qui maisne de la Grimbrie.

- à Gilles LOCQUIFFIER.

Jehan PREVOST, fils de feu Guillebert par relief sur 4 cens demi de terre à labeur.

- à Guilbert PREVOST, par relief. A Claude LEZY par Adrienne PREVOST, sa femme par relief.

Jehan DELERUE à cause de Jehenne PREVOST, sa femme par relief sur 7 cens de terre à labour et pret y compris la ruelle pris en 10 cens contre Jacques PREVOST.

- à Pierre LEURIDAN par achat l'an 1565. Aux enfants du dit LEURIDAN les dits 7 cens par partage l'an 1583 à savoir Martin, Catherine, Elhaine LEURIDAN. A Antoine PREVOST par Catherine LEURIDAN, sa femme.

Jacques PREVOST par relief du trépas Guillebert, son père sur 3 cens de terre à labour pris des dits 10 cens contre le dit Jehan DELERUE par sa femme.

- à Jehan PREVOST par achat l'an 1568. Jean MATHON par sa femme par relief.

Vallentin GLORIEUX à cause de Caterine PREVOST, sa femme sur 9 cens demi de terre à labour.

- à Jehan PREVOST par achat. A Claude LEZY par sa femme.

Lui par sa dite femme sur 3 cens 6 verges demie de terre gisant à le Grimbrie.

- au dit PREVOST. Au dit LEZY par sa femme.

Jehan DELAOUTRE par relief, Jehenne PREVOST, sa femme sur 6 cens de terre à labour.

- à Jehan, Gilles, Lion, Martine et Caterine DELAOUTRE, et les enfants de Piat DELAOUTRE et la fille Jenne DELAOUTRE. A Jan BRACQUAVAL par achat.

Anthoine LEZY par achat de Jehan CORNU, carlier sur 6 cens 9 verges trois quarts de terre à labour compris la ruelle y tenant gisant derrière le Petit Quesnoy.

- à Adrien, Anthoine, Magdeleine, Jenne, Philippotte et Franchoise LEZIS par Jenne POLLET, leur mère. A Adrien DUCOUROUBLE. A Franchois DUCOUROUBLE.

Guillame PETIPAS, Seigneur de Gamans par achat à Anthoine PARISIS et Caterine DEBUISNES, sa femme sur 14 cens 20 verges de terre à labour gisant vers les Hucquets ci-devant en deux pièces.

- à maître Hypolitte PETIPAS par relief. A Charles PETIPAS par relief du dit maître Hypolite l'an 1585.

Lui par achat comme dessus sur un rejet et flégard contre les dits 14 cens 20 verges sur le chemin qui maisne du Mollin au Tries de le Bouveryes, jusque le jardin manoir Willame LECLERCQ.

- au dit que dessus.

Item une mesure contenant parmi jardin et ruelle 2 cens ou environ gisant au Grand Quesnoit acquis de Simon WAUCQUET, la dite ruelle menant du dit Roubaix à Lannoy.

- au dit que dessus.

Item un lieu manoir appelé le lieu des Casiers par lui acquis d'Anthoine HUBAULT et Agnies MAMMECHET, sa femme contenant parmi fosses, jardin, ruelle et terre à labour, tout tenant ensemble, 2 bonniers d'héritage ou environ gisant emprès la viese forge.

- à la veuve Guillaume PETIPAS. A maître Germain PETIPAS par partage du 12 septembre 1585.

Item 9 cens de terre à labour par achat comme dessus, la piedsente allant des mollins à Lannoy passant parmi et aux terres de le Pontenerie.

- à la dite.

Item 7 cens de terre à labour par achat au dit HUBAULT et sa femme gisant assez près du lieu manoir dessus-dit.

- à la dite.

Le dit Guillaume par achat comme dessus sur 2 cens demi de terre à labour.

- à la dite.

Lui par achat à Jehan et Bonne PLOUCQUET, frère et sœur, enfants de feu Charles sur 5 cens demi de terre à labour.

- à la dite.

Jehan LOCQUIFFIER dit Fournier par relief du trépas Pierart, son père sur son lieu manoir contenant parmi jardin 7 cens ou environ, haboutant au chemin qui maisne du Petit Quesnoit au Thilloel.

- les 4 cens à Jehan LOCQUIFFIER, fils de Pierre par achat 1566 et les 3 cens à Melchior et Pierre LOCQUIFFIER, frères.

Le dit Jean par relief comme dessus sur 2 cens de jardin pris en 4 contre Gilles LOCQUIFFIER.  
- à Gilles LOCQUIFFIER demi cent. A Jehan DELERUE un cent demi par achat 1563. Depuis à Jan BRACQUAVAL par achat.

Le dit Jean par relief comme dessus sur 2 cens de terre à labour pris en 8 cens contre Gilles et Anthoine LOCQUIFFIER.  
- à Martin LECLERCQ par achat à Gilles LOCQUIFFIER, fils de Jehan 1563, Andrien et Caterine LECLERCQ la moitié des dits 2 cens par relief. Aux enfants Jean BRACQUAVAL.

Jacques CUELLE par achat à Gilles LOCQUIFFIER sur un petit lieu manoir contenant parmi jardin demi cent d'héritage pris en 2 cens contre le dit Gilles, haboutant au chemin qui maisne du Tilloel au Petit Quesnoit.  
- à Pierre, Franchois, Vincenette et Jenne CUELLE par relief.

Gilles LOCQUIFFIER dit Fournier par relief sur un cent demi de jardin pris des dits 2 cens contre le dit CUELLE, haboutant au dit chemin.  
- à Marcq LOCQUIFFIER par relief.

Le dit Gilles sur 6 cens de terre et héritage sur lesquels le mollin à huile est assis, les 4 cens par relief et les 2 cens par achat de Loys LOCQUIFFIER.  
- à Marcq LOCQUIFFIER par proximité 1565.

Lui par relief comme dessus sur 11 cens de terre à labour, haboutant au chemin qui maisne des Hucquets à la cense de Beaumont.  
- à Marcq LOCQUIFFIER par relief.

Le dit Gilles par relief comme dessus sur 2 cens de terre à labour pris en 8 cens contre Anthoine et Jehan LOCQUIFFIER.  
- à Pierre LOCQUIFFIER par relief.

Lui par achat aux enfants et hoirs Willamme PREVOST sur 7 cens 5 verges de jardin y compris les hayes et fosses.  
- à Pierre LOCQUIFFIER par relief. A Jehan, Nicollas, Guillaume, Jacques, Marcq, Marye et Marguerite LOCQUIFFIER par relief l'an 1567.

Margueritte LIBERT, veuve de Jehan FAVARCQ et ses enfants qu'elle a eu du dit Jehan à savoir Miquiel, Jehan, Cornille, Gilles, Ysabeau et Barbe sur 8 cens 6 verges demie de terre acquis à Gilles PREVOST.  
- à Jehan FAUVARCQ. A Jacques FARVARCQ, son fils par relief.

Les dits veuve et enfants sur 5 cens demi de terre à labour pris en 11 cens contre Guillame PETITPAS ci-devant acquis par le dit Jehan FAUVARCQ à la veuve Charles PLOUCQUET.  
- à Pierre SLOSSE. Pierre, Gérard, Marguerite, Anthonnette et Jenne SLOSSE par feue Barbe FAUVARCQ, leur mère.

Les dits veuve et enfants sur un lieu manoir contenant parmi jardin 8 cens, la moitié acquise par le dit feu Jehan à Grard, son frère et l'autre moitié par relief du trépas Bauduin, son père gisant emprès la viese forge.  
- à Pierre SLOSSE.

Les dits veuve et enfants par relief et achat comme dessus sur 5 cens de terre à labour ou environ, haboutant au chemin qui mène de le disme à Lannoy.  
- à Pierre SELOSSE

Les dits veuve et enfants sur 4 cens de terre ou environ acquis par le dit feu Jehan aux hoirs de feu Willamme DELETHOMBE, dit Brugois.  
- à Michiel FAUVARCQ. A Grard et Jehan FARVARCQ par moitié. A Jean LEPERS à cause de Jeanne LEZAIRE, sa femme par relief.

Les dits veuve et enfants par achat comme dessus sur un lieu manoir contenant parmi jardin 7 cens ou environ, haboutant au chemin dessus-dit.  
- à Michel FAUVARCQ par relief. Aux dits Grard et Jehan. Au sus-dit LEPERS à cause de sa femme.

Pierre LOCQUIFFIER par relief du trépas de Jehan, son père sur 7 cens demi de terre à labour partie à jardinet gisant emprès le Mollin à huile.  
- à Jehan BRACQUAVAL par achat. A Jacques ROUSSEL, les enfants Jean LEMAISRE et les enfants Jacques FAUVARCQ...

Lui par relief comme dessus sur son lieu manoir contenant parmi jardin 7 cens demi ou environ.

Le dit Pierre par relief comme dessus sur un lieu manoir emprès la viese forge contenant parmi jardin 7 cens demi.  
- à Eloy LEURIDAN par achat. A Jehan MERLIN un cent de jardin. A Cristoffle LECLERCQ pour 6 cens demi et un quartron demi, et le reste à Pierre FLORCQUIN.

Pierre BONENFFANT à cause de Jehenne LEBOURGEOIS, sa femme sur son lieu manoir contenant parmi jardin 4 cens ou environ gisant au Grand Quesnoit.  
- à Eloy LEURIDAN par achat l'an 1587.

Pierre ROUSSEL à cause de Marie ESCHEVIN, sa femme par relief de Margo MIROUL, sa mère sur 11 cens demi de terre à labeur.  
- à Eloy LEURIDAN par achat aux enfants du dit Pierre l'an 1572.

Le dit Pierre à cause de sa femme sur son lieu manoir contenant parmi jardin 4 cens gisant devant le Tilloel, haboutant au chemin qui maisne de Roubaix à Lannoy de deux sens.  
- à Blaze ROUSSEL.

Lui par relief du trépas Jehan, son père sur 2 cens de terre à labeur pris en 6 cens contre Péronne CATTOIRE.  
- à Jehan PREVOST par achat l'an 1567.

Grard SORYS par achat à Collette ESCHEVIN, fille de Gontier sur son lieu manoir contenant parmi jardin 4 cens, haboutant au chemin qui maisne du Tilloel au Petit Quesnoit.  
- Jacques SORYS 2 cens, Péronne SORIS 2 cens. A Josse LECONTE 2 cens. A Pierre LECONTE fils du dit par relief. A Jacques DELESPAULT.

Le dit Grard pour 3 cens et Ahonnette et Belo SORYS, ses sœurs pour un cent qui font 4 cens de jardinage gisant la grange de la Disme.  
- au dit Grard la part d'icelle Belo par achat 1564 et l'autre par achat l'an 1569. à Josse LECOMPTE 2 cens. A Pierre LECONTE, son fils.

Anthoine LOCQUIFFIER dit Fournier par relief sur 4 cens de terre à labeur pris en 8 cens impartis contre Jehan et Gilles LOCQUIFFIER.  
- à Jehan LOCQUIFFIER par proximité 1559.

Bernabé GHESQUIERE par achat de Pierre DELESCLUZE et Barbe LIBERT, sa femme sur son lieu manoir contenant parmi jardin 6 cens gisant au Tilleul, haboutant au chemin qui maisne de le grange de le Disme à Lannoy.  
- à Micquiel FARVACQ par achat l'an 1588. A Marguerite PREVOST fille d'Anthoine par Anthonnette FARVARCQ, sa mère. A Jacques DELATTRE par Marie LEZAIRE, sa femme.

Philippe DUPIRE par achat de Philippe MIROUL sur 7 cens de jardin, haboutant au chemin qui maisne du mollin au Petit Quesnoit.  
- à Robert LEZY, par achat.

Le dit Philippe par achat comme dessus sur son lieu manoir et forge contenant parmi jardin 5 cens 15 verges un quart pris en 6 cens contre Anthoine LEZY, haboutant au chemin dessus dit.  
- à Robert LEZY.

Jacques ROUSSEL par achat de Philippe MIROUL sur 8 cens de terre à labeur.  
- à Jean LAMERAND par achat 1569. A Jean LEURIDAN par relief de Franchois LADMERAND, son grand-père.

Micquiel FAVARCQ par achat aux veuve et enfants Anthoine LEBOURGEOIS sur 10 cens de terre à labeur, haboutant au chemin de Courcelles allant du Tilloel à Lannoy.  
- à Pierre HESPEL par Marguerite FARVARCQ. A Eloy LEURIDAN par achat l'an 1567. A Jean BATAILLE par Marie LEURIDAN, sa femme par relief.

Cornille DELERUE par achat de maîtres Jehan et Willotin DELAOULTRE sur un lieu manoir contenant parmi jardin 4 cens ou environ, haboutant au chemin qui maisne du Petit Quesnoit au Tilloel.

Le dit Cornille par achat comme dessus sur un autre lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens ou environ, haboutant au chemin sus-dit.  
- à Roland DELERUE par relief.

Lui par achat à Jehan PREVOST, fils Jacquemart sur un autre lieu manoir contenant parmi jardin 7 cens gisant emprès le Tilleul.

Le dit Cornille par achat au dit Jehan PREVOST et ses enfants sur demi bonnier et le tiers de demi cent de terre à labour, haboutant à la piedsente qui maisne du Quesnoit au Pire.

Lui par achat comme dessus sur 4 cens de terre à labour, haboutant au chemin qui maisne du Tilleul à Lannoy.  
- à Pierre LECONTE et est à jardinet.

Péronne FAVARCQ, veuve de Lambert DUPRET et ses enfants par relief sur leur lieu manoir gisant emprès le Tilleul, contenant parmi jardin 6 cens, haboutant au chemin qui maisne du dit Tilleul vers Lille. Le dit héritage est du gros de fief de Roubaix.  
- à Jehan DEBUISNES par ... DUPRET, sa femme 2 cens et Alizon DUPRET 2 cens. A la veuve Roland DELERUE nommée Marie MULLIER par relief.

Olivier DEPEVELE par don fait par Jehan DEFRESNES sur son lieu manoir contenant parmi jardin 5 cens moins le sixième d'un cent emprès le Tilleul.  
- à Bernabé GHESQUIERE par achat. A Micquiel FARVARCQ par achat. A Pierre HESPEL par Marguerite FARVARCQ. A Jacques DELATTRE, bailly de Willems par Marie LEZAIRE, sa femme.

Jehan CORNU, carlier par achat des hoirs Robert CARRETTE sur son lieu manoir contenant parmi jardin 10 cens, haboutant au chemin qui maisne du petit Quesnoit à le grange de le Disme.  
- à Oste DESBOUVRIES par achat.

Bettremieu LEURIDAN par achat de Gilles CARRETTE sur son lieu manoir contenant parmi jardin 4 cens quartron demi ou environ. Le dit héritage est du gros de fief de Roubaix.  
- à Philippe LEURIDAN par relief. A Jean BATAILLE par Marie LEURIDAN, sa femme par relief.

Bernard DESMULLIERS par achat des enfants Robert CARRETTE sur 6 cens demi de terre à labour.  
- à Bernabé GHESQUIERES par achat 1556. A Jean DELERUE par achat au dit Bernabé 1561. Jehan BRACAVAL par achat 1578.

Anthoine WILLOCQ par relief du trépas Guillebert, son père sur son lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens demi de jardin pris en 8 cens contre Gard, son frère et Jacques LEZY, gisant au Grand Quesnoit.  
- à Jacques LERNOULD par achat 1569. A Pierre FLORCQUIN, l'aîné et Anthoine DELECROIX, chacun par moitié. Aux enfants Jacques LERNOULD, Anthoine DELECROIX et la partie suivante.

Gard WILLOCQ par relief comme dessus sur son lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens demi de jardin pris des dits 8 cens contre le dit Anthoine son frère et Jacques LEZYS, haboutant au chemin qui maisne de le grange de le Disme au Petit Quesnoy.  
- au dit Jacques LERNOULD par achat l'an 1583.

Jacques LEZY par achat à Philippe DUPIRE et sa femme sur 3 cens de jardin pris des dits 8 cens contre les dessus dits.  
- à Robert LEZY par relief. Wallerand LEZY. A sa veuve.

Jehan, Bonus et Robert DUPRET, frères, enfants de feu Pierre, par relief du trépas leur père sur 2 bonniers de terre ou environ.  
- à Robert DUPRET tout par relief et partage.

Eux par relief comme dessus sur 6 cens de terre ou environ.

Item 5 cens demi de labour à labour ou environ par relief comme dessus, haboutant au chemin qui maisne de la Vigne à la Hayes.

Les dits enfants par relief comme dessus sur trois quartiers de terre à environ.

Péronne CATTOIRE, veuve de Jehan CORNILLE sur son lieu manoir contenant parmi jardin 7 cens, haboutant à la Cauchie.  
- Marguerite CORNILLE, veuve de Jehan DEMENIN par relief la moitié des dits 7 cens et le reste aux enfants Grard WILLOCCQ. A Pierre MATON 2 cens par achat à Anthoine DEMENIN. Pierre DELEDICQUE pour 2 cens. Encore au dit DELEDICQUE 3 cens et demi.

Le dite Péronne sur 4 cens de terre à labour pris en 6 cens contre Pierre ROUSSEL, haboutant au chemin qui maisne du mollin aux Hucquets.

- à la dite Marguerite CORNILLE que dessus. A Jan PREVOST par achat l'an 1566.

Jehan HUBERT à cause de Jacquemine ROHART, sa femme sur 5 quartiers de terre à labour ou environ emprès le Moulin. Le piedsente qui maisne du dit mollin à Lille passant parmi.

- à Jan LOCQUIFFIER par achat l'an 1583.

Pierre LOCQUIFFIER dit Fournier, fils de feu Allart par relief sur son lieu manoir contenant parmi jardin 6 cens pris en 20 cens contre Chrestienne LOCQUIFFIER, veuve de Marcq DEBUISNES.

- à Jehan LOCQUIFFIER, fils du dit Pierre par proximité les 6 cens. A Pierre LOCQUIFFIER.

Lui par relief comme dessus sur 4 cens demi de jardin.

- Martin LECLERCQ par sa femme un cent demi et les autres 3 cens à Micquiel LOCQUIFFIER le tout par relief. A Pierre LOCQUIFFIER par relief pour 3 cens.

Le dit Pierre par relief par dessus sur 4 cens demi 2 verges et demie de jardin pris en 6 cens contre maître Adrien, son frère gisant devant la grange de le Disme, haboutant au chemin qui maisne du Tilloel au Petit Quesnoit.

- au dit LECLERCQ par Jacquemine LOCQUIFFIER, sa femme.

Chrestienne LOCQUIFFIER, fille de feu Adrien, veuve de Marcq DEBUISNES par relief sur son lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens pris en 8 cens contre Pierre LOCQUIFFIER dit Fournier, fils d'Allard.

- à Jehan LOCQUIFFIER, fils de Pierre, par achat. A Micquiel LOCQUIFFIER par relief. A Pierre LOCQUIFFIER.

Péronne MIROUL, veuve d'Adrien LOCQUIFFIER dit Fournier et ses enfants sur 2 cens et le sixième de demi cent pris en 6 cens demi pris contre Pierre FOURNIER.

- à Pierre SELOSSE, fils de Pierre par achat 1566.

Jacques DUGARDIN, fils de feu Jehan sur un lieu manoir contenant parmi jardin 5 cens, les 2 cens un quartron par hoirie et le reste par achat gisant et tenant au Tries du Wault

- à Jehan PREVOST par achat 1559. A Jean MATHON par ... PREVOST, sa femme par relief de Guilbert PREVOST, son frère.

Item un autre lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens par lui acquis d'Ysambart DELETHOMBE gisant et tenant au chemin Delecauchie.

- à Pierre DUGARDIN par achat aux veuve et hoirs Jacques DESCAMP par achat 1559 à Jenne DUGARDIN. A Charles DUJARDIN par relief.

Le dit Jacques par relief sur son lieu manoir contenant parmi jardin 14 cens gisant et tenant de la dite Cauchie.

- à Pierre DUGARDIN encore par achat à Jehenne DUGARDIN, veuve de Jehan DESBUISSONS, le reste par relief. A Marcq CORNILLE demi et la moitié de demi quartron pris des dits 14 cens 1576 par achat. A Grard WILLOCCQ demi quartron et la moitié de quartron par achat.

Lui sur 2 cens de jardin pris en 4 cens contre Willamme DUGARDIN, haboutant au dit chemin.

- à Jehan CAUCHETEUR par achat à Martin CASTEL et Marie DUGARDIN 1559. A Jacques FLORIN par achat.

Item 4 cens de jardin par achat à Jehan et Gillette DUGARDIN, haboutant au chemin allant de l'église au mollin.

- à la veuve Jehan DELANNOY. A Marcq LOCQUIFFIER par achat l'an 1568.

Le dit Jacques par achat des enfants Nicaise BRACQUAVAL sur son lieu manoir contenant parmi jardin 3 cens 2 verges d'héritage, haboutant au dit chemin.

- à Allard PARISY. A Thomas LEURIDAN par achat l'an 1566. A Charles DUJARDIN par achat l'an 1587.

Willamme DUGARDIN sur son lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens pris en 4 cens contre Jacques DUGARDIN, haboutant au dit chemin.

- à Marcq LOCQUIFFIER un cent par achat au dit Willame l'un 1571, l'autre 1577.

Jacques DESCAMPS par relief du trépas de Jehan, son père sur son lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens ou environ pris en 4 cens contre Jehan DELANNOY, haboutant au dit chemin.

- à Jehan DELANNOY par achat en 1559. Jacques DANIEL par Péronne DELANNOY.

Jehan DELANNOY, mosnier à cause de Péronne DUGARDIN, sa femme sur son lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens, haboutant au dit chemin.

- aux hoirs. Au dit Jacques un cent et les deux tiers d'un cent et le dernier tiers à Pierre et Marie DELANNOY, fille de Pierre, femme de Jacques DESREVEAUX.

Le dit Jean par achat à Jehan DESCAMPS sur 2 cens de jardin pris en 4 cens contre Jacques DESCAMPS, fils du dit Jehan.

- à la dit Pierre et Marie DELANNOY, enfant de Pierre avec le tiers du cent comme la partie précédente.

Jehan DELESCLUZE, fils de feu Jehan sur son lieu manoir contenant parmi jardin 4 cens et le sixième d'un cent par lui acquis des hoirs Nicaise BRACQUAVAL, haboutant au dit chemin.

- Jan DELEBECQUE par ... DELESCLUZE, sa femme un septième, Ernoul DELESALLE par Izabeau DELESCLUZE, sa femme un septième, les enfants Jacques BAUDOULT par relief de Roze DELESCLUZE deux septièmes, à Jehan DESPLANCQ par Catherine DELESCLUZE, sa mère un septième, à Jan DELESCLUZE par Marguerite DELESCLUZE un septième, à Marcq LOCQUIFFIER par achat Jan POLLET un septième de la partie du dessus. A Maximilien LORFEBVRE un septième, Jenne DELEBECQUE, veuve de Josse DELESPAUL deux septièmes, Jean DELESCLUZE un septième. A Pierre FLAMENT et la dite veuve DELESPAUL deux septièmes qui est le parfait de 8 cens et le septième d'un cent.

Le dit Jehan par achat comme dessus sur un autre lieux manoir contenant parmi jardin 4 cens.

Gadrain DUBOIS par relief sur son lieu manoir parmi brasserie et jardin 12 cens un quartron demi pris en 21 cens un quartron contre Anthoine DUBOIS, son fils, Pierre et Anthoine DEBUISNES.

Sieur Jehan DESCAMPS, prêtre par relief sur 9 cens un quartron de terre à labeur ou environ, haboutant au chemin qui maisne du Tilleul à Lannoy.

- Jacques WANNEL la moitié par achat 1577. Martin LECLERCQ par achat 1578. Adrien et Catherine LECLERCQ la moitié des dits 9 cens un quartron par relief. Aux enfants Jean BRACQUAVAL.

Martin SORYS par relief du trépas de Pierart, son père sur 4 cens de terre à labeur pris en demi bonnier contre Philippe LECLERCQ, gisant vers le Vigne.

- à Jacques LEZYS par achat l'an 1567. A Izambart, Jehan, Robert, Philippe, Wallerand et Jenne LEZYS par relief du dit Jacques la moitié et Anthonnette LEZYS, fille de Jacques. A Wallerand LEZY fils de feu Wallerand par relief l'an 1638. A sa veuve.

Jehan LECLERCQ, fils de Pierre par relief du trépas de son père venant de Jehenne DESBUISSSE veuve Bettremieu LECLERCQ par achat à Pierchon DESCAMPS sur 2 cens 18 verges de terre gisant à Hem emprès Larondrie.

- à Péronne LECLERCQ, veuve de Gard MATON par relief. A Nicaise LECLERCQ. Aux enfants Bettremieux LECLERCQ.

Jehan CAUCHETEUR, fils de Willamme par achat à Antoine PARISIS sur 11 cens et le tiers d'un cent de jardin manoir gisant au Wault, ci-devant en deux pièces, haboutant au chemin qui maisne du mollin du dit Roubaix au Tries de le Bonnerye.

- Jacques LERNOULT par achat 1577.

Chrestien LORFEBVRE par achat des veuve et enfants Jehan FAUVARCQ sur 8 cens de terre à labeur ci-devant en deux pièces et à présent en une.

- à Jehan LORFEBVRE par achat à Jehan CAUCHETEUR et Jehenne LORFEBVRE, sa femme 1571.

Le dit Chrestien LORFEBVRE par Collette LEBOURGOIS, sa femme sur 7 cens de terre à labeur emprès la maison des Lasiens appartenant à Germain PETIPAS.

Le dit Chrestien LORFEBVRE sur 7 cens de jardin manoir ou environ, les deux tiers par achat et l'autre par relief du trépas Jehan, son père, haboutant au chemin qui maisne de Roubaix au Pire et à Lannoy.

Eloy et Grard SORYS par relief du trépas Jehan, leur père sur 4 cens de terre ou environ entre le Thilleul et le ponchel de Courchelles, haboutant au chemin qui maisne de Roubaix à Lannoy.

- à Philippe HESPEL par achat l'an 1561. Marie DESOBRIS et Jehan, Robert, Péronne, Jacqueline et Marie HESPEL, ses enfants.

Les dits enfants par relief comme dessus 2 cens demi de jardin ou environ, haboutant au chemin dessus-dit.

- Jehan LECLERCQ, fils de feu Jehan.

L'Église et chapitre Notre-Dame en Tournay pour leur lieu de le disme au dit Roubaix contenant 6 cens ou environ, haboutant au chemin qui maisne du Tilleul au petit Quesnoy.

Pelonne POLLET, veuve de Jacques ROUSSEL par achat à Pelonne ROUSSEL, femme de Philippot POLLET pour le tiers et Andrieu CAPPON par relief du trépas Caterine HOVINE, sa mère pour les deux autres tiers en 4 cens de jardin manoir, haboutant au chemin qui maisne de l'église de Roubaix à le Fosse au Quesne.

- Jehan DESBONNETS, demeurant à Bondues 1564 pour les deux tiers par achat au dit CAPPON.

Gadrain DUBOIS par relief sur son lieu manoir contenant parmi brasseoir et jardin 12 cens un quartron demi pris en 21 cens un quartron contre Anthoine DUBOIS, son fils, Pierre et Anthoine DEBUISNES, haboutant au chemin qui maisne de l'église vers Fontenoit.

- à la veuve Josse DELESPAULT, Jacques DELESPAULT, fils de Jean, Pierre DESREVEAUX et la veuve Lucas COUSIN, brasseur, tous les dits 21 cens un quartron.

Anthoine DUBOIS, fils de feu Pierre par relief sur son lieu manoir, contenant parmi brasserye et jardin 7 cens un quartron pris des dits 21 cens un quartron, haboutant au dit chemin.

- à Jacques LECOMPTE un cent par achat.

Antoine DEBUISNES par relief comme dessus sur un cent demie et demi quartron contre le dit Gadrain et Anthoine DUBOIS.

- Arthus DEMELERY 1570. Jehan DELERUE par achat 1572. Pierre LORFEBVRE par achat 1573.

Le dit Gadrain par achat de Willamme PREVOST dit le Stayens et Jehenne MERLIN, sa femme sur 6 cens de terre à labour.

- à Jehan LEFEBVRE par achat l'an 1569. A Martin LEFEBVRE par relief.

Jacques WILLOCQ par relief du trépas Guillaume, son père sur son lieu manoir contenant parmi jardin 4 cens 8 verges ou environ, haboutant au chemin qui maisne de la dite église vers Fontenoit.

- à Pierre et Mahieu WILLOCQ par relief. A Gilles DELORGE la part du dit Pierre par décret l'an 1566. A Marguerite WILLOCQ par proximité.

L'église du dit Roubaix pour la Coustoir du dit lieu contenant parmi lieu manoir et jardin le tiers de 2 cens ou environ, haboutant au chemin dessus dit.

Jehan DELETHOMBE par achat sur son lieu manoir contenant parmi jardin un cent 10 verges ou environ, haboutant de deux sens au chemin qui maisne de l'église à Fontenoit.

- à Jehan DELETHOMBE par relief. A maître Jacques DESREVEAUX

Adrien DELAMOTTE, escuyer à cause de Damoiselle Magdelainne DEGHIEBRECHIES, sa femme par relief du trépas Damoiselle Jehenne DUPRET, veuve de Jehan DECROIX sur 6 cens 6 verges de jardin, haboutant au chemin qui maisne de l'église à Fontenoit.

- à Jacques MARISSAL par achat l'an 1567. A Alexandre DUPREY par achat 1576. A Jan DELEBECQUE par achat l'an 1583.

Les enfants Willamme MATON savoir Micquille et Marguerite MATON par relief sur 4 cens de terre à labour pris en 10 cens contre Pierre LECOMPTE, le chemin oultre St George entre-deux.

- aux enfants Robert VANREUST par partage venant de Pierre LECOMPTE, leur grand-père. A Nicolas LECOMPTE par achat l'an 1570. A Gilles ROUSSEL par achat.

Pierre LECOMPTE par achat à Marroy AGACE sur son lieu manoir contenant parmi jardin 6 cens qui est le reste des dits 10 cens, haboutant au chemin qui maisne de la Chapelle St George au ponchel Dupret.

- à Nicollas LECOMPTE par partage. A Pierre DEHALLEWIN par achat l'an 1564. A Gilles ROUSSEL par achat l'an 1585.

Lui par achat comme dessus sur 2 cens de jardin ci-devant terre à labour pris en 8 cens contre Péronne MATON, haboutant au dit chemin.  
- au dit Gilles ROUSSEL par partage.

Le dit Pierre par achat à Jehan ROUSSEL et sa femme pour 20 verges un quart de verge.  
- les 20 verges un quart aux enfants Robert VANREUST.

Jehan ROUSSEL à cause de Péronne MATON, sa femme sur 3 cens 4 verges trois quarts de verge de terre à labour pris des dits 6 cens contre le dit Pierre LECOMPTE et Messior DUBUS par sa femme.  
- à Grard LEBOURGOIS par achat. A Nicollas LECOMPTE par achat 1573. A Pierre BOURGOIS par achat.

Le dit Jehan à cause que dessus sur la moitié de 4 cens 6 verges et le tiers d'une de terre à labour contre le dit DUBUS par sa femme gisant à Larondel.  
- à Gilles ROUSSEL par achat à Jehan ROUSSEL et sa femme 1559. A Pierre LECONTE par le dit ROUSSEL et sa femme.

Messior DUBUS à cause de Jossine MATON, sa femme sur 2 cens de jardin pris en 6 cens dessus dits contre Pierre LECOMPTE et Jehan ROUSSEL par sa femme, haboutant au chemin avant dit.  
- à Pierre VANREUST par achat. A Pierre DESTOMBES par achat. A Marie ROUSSEL veuve de Jean LEAUCOURT par relief.

Lui par sa dite femme sur la moitié de 4 cens 6 verges et le tiers d'une de terre à labour contre le dit ROUSSEL par sa femme.  
- à Gilles ROUSSEL par achat. A Pierre LECONTE par Jenne ROUSSEL, sa femme.

Eloy DEGRIMAUPONT par relief du trépas Pierart, son père sur 6 cens un quartron de terre à labour pris en 12 cens demi ci-devant en deux pièces et à présent en une, haboutant au chemin qui maisne de Fontenoit à le Croisette Dupret.  
- à Pierre MOUTON par achat l'an 1569.

Allard DEGRIMAUPONT par relief comme dessus sur les autres 6 cens un quartron de terre à labour pris comme dessus, haboutant au dit chemin.  
- à Marin DEGRIMAUPONT par achant l'an 1567.

Jehan MATON, fils de feu Guillebert par achat à Jacques DUGARDIN et sa femme sur 3 cens 6 verges de terre à labour à le Croisette Dupret, haboutant de deux sens au chemin qui maisne de la dite Croisette à Blancques Mailles.  
- Jehan MATON, fils du dit Jehan par relief. A la veuve Philippe DELEBECQUE par achat. A Jean CASTEL par Gillette DELEBECQUE, sa femme.

Le dit Jehan par achat sur 8 cens 12 verges et les deux parts d'une verge de terre gisant comme dessus, haboutant au dit chemin qui maisne au Fresnoit.  
- Jehan MATON par achat de Pierre, son frère 1564.

Olivier SEGARD par relief sur son lieu manoir contenant parmi jardin 9 cens, haboutant au chemin qui maisne au Fourquiepire.  
- à Jehan SEGARD, son fils par relief.

Lui encore par relief sur 2 cens de terre à labour.

Micquielle DESCAMPS, veuve de Jacques CORNILLE et ses enfants sur 11 cens de terre à labour ou environ acquis par le dit Jacques, haboutant de deux sens au chemin de Fourquiepire.  
- à Philippe CORNILLE par relief.

La dite veuve et enfants pour 5 cens demi de terre acquis comme dessus.  
- à Philippe CORNILLE par achat.

Eux sur 8 cens de jardin acquis par le dit feu Jacques des enfants Willamme SEGARD, haboutant au chemin qui mère de Fourquiepire à Lestocquoit.  
- à Philippe CORNILLE par achat 1563.

La dite veuve et enfants sur demi bonnier de terre vers le Vigne ci-devant acquis par le dit feu Jacques CORNILLE à Gabriel MALFAICT et DELETHOMBE, haboutant au chemin qui maisne de le Croisette Dupret au Fresnoit.

- à Gilles ROUSSEL par achat aux hoirs Jacques CORNILLE 1558.

Paul DELEMOTTE sur 8 cens de terre à labeur ou environ, les 5 cens par proximité et les 3 cens par achat, haboutant au chemin qui maisne de le Motte à Larondée à Fourquiepire.

- à Bertrand DUGARDIN par achat. A Charles DUGARDIN par don 1570.

Jacques ROUSSEL par achat à Jehan VANREUST sur 7 cens de terre à labeur, haboutant au chemin du Fourquiepire.

- à Gilles ROUSSEL par relief, fils du dit feu Jacques.

Lui par achat à Lambert BARBYON sur la moitié d'un bonnier de terre à labeur contre les veuve et hoirs Jacques CORNILLE, haboutant au chemin qui maisne de la Croisette Dupret au Fresnoit.

Le dit Jacques sur son lieu manoir contenant parmi jardin 5 cens ou environ appelé Leschicquiet, la moitié par achat de maître Georges, son frère et l'autre moitié par relief, haboutant à la Grand rue allant de l'église à St George.

- à Marguerite ROUSSEL, veuve de Leurent FREMAULT par relief. A Gilles ROUSSEL par titre de proximité 1572.

Lui par achat à Gilles LEFEBVRE sur 4 cens 3 quartrons de terre à labeur et les enfants Willamme PREVOST savoir Hacquino et Caterine par relief sur 5 quartrons qui font 6 cens.

- à Jehan LEFEBVRE par achat l'an 1571. A Martin SLOSSE par relief. A Philippe LECLERCQ par Marie SLOSSE, sa femme. A Anthoine MULLIER par achat l'an 1586.

Pierre TIBREGHIEN à cause de Péronne ROUSSEL, sa femme sur son lieu manoir contenant parmi jardin 5 cens 3 quartrons pris en 11 cens demi contre Willamme DELESCLUZE, haboutant au chemin qui maisne de l'église à la Fosse au Quesne.

- à Gilles ... par achat l'an 1567. A Garin DEGRIMAUPONT par achat.

Le dit Pierre par achat à Pierre DUQUESNOIT sur 3 cens 3 verges de jardin, haboutant au dit chemin.

Margueritte LIBERT, veuve de Jehan FAVARCQ et ses enfants avant nommés sur un lieu manoir contenant parmi jardin 4 cens demi acquis par le dit feu Jehan aux hoirs de feu Guillebert DELEBECQUE, haboutant au chemin qui mène à Fontenoit.

- Marguerite FAUVARCQUE. Charles FAUVARCQ par achat l'an 1578. Jan DUBAR à 4 verges grandes par achat qu'il a fait l'an 1582. Au seigneur LELOZ 4 cens 8 verges et demie et les autres 4 verges à Pierre DELOBEL par achat.

Les dits veuve et enfants sur 3 cens demi de terre à labeur acquis comme dessus.

- Marguerite FAUVARCQ. L'hospital Ste-Élisabeth par achat l'an 1578.

Les dits veuve et enfant sur 3 cens 3 verges de terre à labeur acquis par le dit feu Jehan aux hoirs Jehan DESMULLIERS, haboutant au chemin de Larondée.

- Marguerite FAUVARCQ. Au dit hospital par don 1578.

Les sus-dits sur 2 cens de terre à labeur acquis par le dit feu Jehan à Jacques DUGARDIN et sa femme gisant en la coulure de Lhommelet vers le Croisette Dupret.

- à Marguerite FAUVARCQ. Au dit hospital 1578.

Les dits veuve et enfants sur un lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens 2 verges un quart de verge acquis par le dit feu Jehan à Marcq DUBRUSLE, haboutant au chemin qui mène de l'église à Fontenoit.

- Jehan FAUVARCQ. A Jacques FARVARCQ par relief du dit Jehan, son père.

La dite veuve par achat aux hoirs Estienne CARRETTE pour 3 cens 13 verges par achat des hoirs Estienne CARETTE et Jehan CARRETTE pour 5 cens 11 verges de jardin et héritage par relief qui sont 9 cens et le tiers d'un d'héritage, haboutant au chemin qui mène de l'église vers Fontenoit.

- à Jehan FAUVARCQ. A Pierre FARVARCQ par relief l'an 1563. A la dite Marguerite LIBERT le tout par achat l'an 1563.

La dite veuve par achat Jacques CARRETTE sur 9 cens et le tiers d'un cent de terre à labeur, haboutant au dit chemin.

- Jehan FAUVARCQ. Au dit Pierre par achat.

Jehan DEMALLERY par achat à Nicollas LECLERCQ et ses hoirs sur son lieu manoir contenant parmi jardin 9 cens 6 verges gisant à l'opposite de la Coustrye de Roubaix, haboutant au chemin qui maisne de de la dite église vers Fontenoit.  
- à Jacques LEGRAND par achat l'an 1558. A Jehan FAUVARCQ par achat. A Jehan FARVARCQ, son fils par relief l'an 1563. A la veuve Jean CASTEL par achat.

Jehan CARRETTE, fils de feu Mahieu par relief du trépas son dit père sur son lieu manoir contenant parmi jardin 4 cens demi, haboutant au chemin dessus dit.  
- à Jehan FAUVARCQ les dits 4 cens par achat 1562 et le dit demi reste au dit CARRETTE. A Philippe LEGRAND par Jenne FARVARCQ, sa femme les 4 cens par relief. A Jacques DELESPAUL par achat de la veuve Evrard DELEBECQ.

Le dit Jehan par relief comme dessus sur un cent de terre à labeur gisant emprès Lhommelet.  
- à Marguerite LIBERT, veuve de Jehan FAUVARCQ, par achat 1558. Marguerite FAUVARCQ. Au dit hospital 1578.

Franchois DELEBECQUE, fils de feu Lyon par relief sur un cent de terre à labeur gisant comme dessus.  
- à Marguerite LIBERT par achat 1572. Au dit hospital 1578.

Willamme DUBOIS par relief du trépas Pierre, son père sur son lieu manoir contenant parmi jardin 7 cens ou environ, haboutant au chemin qui maisne de l'église à Fontenoit.  
- à Jehan DUBOIS par relief.

Le dit Willamme par relief comme dessus sur 7 cens et demi de terre à labeur gisant en la coulture de le Croisette Dupret.  
- à Pierre LEMOUTON par achat. A Jean MOULIN 4 cens et les autres 3 cens demi à Charles DELANNOY.

Le dit Willamme par achat à Jacques LEBOURGOIS et sa femme sur 3 cens demi de terre à labeur.  
- à Péronne DUBOIS, fille de feu Jehan par relief.

Micquiel ROUSSEL à cause de Bettremine DUPONT, sa femme sur la moitié d'un bonnier et le tiers d'un cent de terre à labeur contre Philippotte DUPONT, soeur de la dite Bettremine.  
- à Willamme BEUCLET. A Pierre HOUBLON par achat. A Jenne DELEBECQUE, veuve de Charles LECLERCQ par relief.

Le dit Micquiel sur un rejet flégard, la moitié par sa femme et l'autre moitié par achat à Philippotte DUPONT, touchant au bonnier dessus dit.  
- au dit BEUCLET et Jehan DUPONT par achat. A Jenne DELEBECQUE par relief de Philippe, son père pour la moitié.

Lui par relief du trépas Jehan, son père sur 3 cens de jardin pris en 12 cens contre Jehan, son frère, haboutant au chemin qui maisne de l'église à Lhommelet au Bois.  
- au veuve et hoirs Lambert VANREUST.

Le dit Micquiel par achat Jehan DUWALT sur son lieu manoir contenant parmi jardin 4 cens, haboutant au chemin qui maisne de la dite église à le Fosse au Quesne.  
- à Anthoine ROUSSEL par relief. A Nicolas LECONTE par achat. A Jean LEZY par relief de Guillaume LECONTE par sa femme.

Lui par achat des hoirs Adrien DUBRUILLES sur 2 cens 2 verges et un quart de verge de jardin pris en 4 cens 4 verges demie contre les veuve et enfants Jehan FAVARCQ, haboutant au dit chemin.  
- à Péronne ROUSSEL, veuve Jehan VANREUST par relief. Au dit Anthoine par achat.

Le dit Micquiel par achat comme dessus sur un autre lieu manoir contenant parmi jardin 4 cens ou environ pris en 5 cens contre Philippe POLLET, haboutant au dit chemin.  
- à la dite Péronne 3 cens, au dit Anthoine par achat le cent. A Nicolas LECONTE par achat. A Jehan LEZY par Jacqueline LECONTE, sa mère.

Philippe POLLET par échange fait à Charles DERASCHE sur son lieu manoir contenant parmi jardin un cent pris en 5 cens d'héritage dessus-dit contre le dit Micquiel, haboutant au dit chemin et à l'héritage Andrieu CHAPPON.  
- Michiel CAUDRON par Marguerite POLLET, sa femme.

Jehan ROUSSEL par relief du trépas Jehan, son père sur son lieu manoir contenant parmi jardin 9 cens pris en 12 cens contre le devant nommé Micquiel ROUSSEL, son frère, haboutant au chemin qui maisne de le Fosse au Quesne à Lhommelet au Bois.

- les 8 cens au dit ROUSSEL et l'autre cent à ... DUPIRE par achat 1575. Anthoine ROUSSEL. Les 8 cens à Jehan DESTOMBES et l'autre cent à Jehan VANREUST. A Philippe DELEBECQUE, fils de Philippe par achat de ... DESTOMBES les 4 cens cens et l'autre cent à Pierre DELOBEL par .... VANREUST, sa femme.

Anthoine DEBUSNES par achat des veuve et hoirs de feu Henry DELETHOMBE sur un lieu manoir contenant parmi jardin 4 cens 6 verges, haboutant au chemin qui maisne de de l'église à Fontenoit.

- à Martin DELERUE par achat 1570. A Willamme ROUSSEL par achat 1575. Catherine DEBUSNES veuve du dit Wille ROUSSEL, Jan, Marguerite et Anne ROUSSEL, ses enfants.

Le dit Anthoine par relief du trépas Marcq, son père sur son lieu manoir contenant parmi jardin 12 cens ou environ ci-devant en deux pièces à présent en une, haboutant au dit chemin.

- au dit DEMELEUN par achat. Jehan ELERUE par achat 1572. Pierre LORFEBVRE par achat 1575.

Anthoine DESBUCQUOIS à cause de Margueritte TIBREGHIEN, sa femme sur son lieu manoir contenant parmi jardin 4 cens 4 verges ou environ, haboutant au dit chemin.

- Oste DELECROIX et Catherine LEURIDAN par achat chacun la moitié 1575.

Vinchant MARTIN par achat aux hoirs Guillebert DELEFAVARCQ sur un lieu manoir contenant parmi jardin un cent une verge ou environ, haboutant au dit chemin.

Philippotte DUPONT, veuve de Willame DESMETTRES et fille de feu Guillebert sur la moitié d'un bonnier et le tiers d'un cent de terre à labeur contre Micquiel ROUSSEL par Bettremine DUPONT, sa femme, haboutant au chemin qui maisne de le Fosse au Quesne à Lhommelet au Bois.

- à Jehan DUPONT par achat A Josse, Pasquier, Marie et Jenne DUPONT par relief. A Philippe DELEBECQUE par achat.

Rolland HOUZET par relief sur son lieu manoir contenant parmi jardin 7 cens et le tiers d'un cent, haboutant au chemin qui maisne de l'église de Roubaix à Fontenoit et du dit Fontenoit à Lille.

- à Josse CUELLE par Jacquemine HOUZET, sa femme un quart tenant au fief Pasquier FARVARCQ. A Pierre DESSAUVAGE par Péronne HOUZET, sa femme un quart. A Gilles HOUZET un quart. A Pierre, Gilles, Anne et Jacquemine DELESCLUZE enfants de Josse et de défunte Anne HOUZET, leur mère la même part du côté de la fosse au Quesne.

Le dit Rolland par relief comme dessus sur un autre lieu manoir contenant parmi jardin 4 cens et les deux parts de cent gisant devant la Fosse au Quesne, haboutant des deux sens au chemin qui maisne de la dite Fosse à Fontenoit.

- à Pierre DESSAUVAGE par achat l'an 1568. A Charles LECLERCQ par achat.

Willamme DELESCLUZE sur son lieu manoir contenant parmi jardin 5 cens 3 quartrons ou environ, haboutant au chemin qui maisne de l'église à le Fosse au Quesne.

- Jehan MARTIN par achat à Pol, Jehan, Josse, Vincenette, Marie DELESCLUZE, Catherine DELESCLUZE, femme au dit MARTIN, Pierre DELESCLUZE, fils de feu Philippe.

Jehan VIANE à cause de Noëlle DELETHOMBE, sa femme sur 7 cens de terre à labeur ou environ, haboutant au chemin qui maisne de le Fosse au Quesne au Triez de Fontenoit.

- aux veuve et hoirs. A Pasquier DUQUESNOIT par achat. A Philippe DELEBECQUE par Jenne DESTOMBES, sa femme

Izembart DELANDAS à cause de Damoiselle Jehenne DUPRET, sa femme et Jehan DUPRET, frère de la dite Jehenne par relief sur 5 cens un quartron de terre à labeur ou environ.

Item un quartier ou environ de terre à labeur par relief comme dessus gisant à Lhommelet.

Item encore un quartier de terre à labeur ou environ, haboutant au chemin qui maisne des Blancques Mailles à Lille.

Les pauvres de Roubaix sur demi bonnier de terre à labeur gisant en la coulture de Lhommelet.

Les dits pauvres sur 10 cens de terre gisant au Quesne Cattier.

Jehan LOCQUIER dit Fournier, à cause de Betty DUPONT, sa femme sur 5 cens de jardin ou environ gisant emprès Lhommelet au Bois.

- à Baltazart LOUVART par achat 1564. A Jehan et Catherine LOUVART par relief la moitié, l'autre moitié à Pierre DUPIRE. A Jehan VANREUST la moitié par achat à Izabeau MOUTON et le dit Jehan LOUVART, l'autre moitié par achat à Pierre DUPIRE l'an 1567.

Willamme DUBOIS par achat à Jacques LEBOURGOIS et sa femme sur 4 cens de terre à labour ci-devant en deux pièces dont l'un des cens était bois.

- Jehan DUBOIS.

Jacques CARRETTE par relief du trépas Jacquemart, son père sur 7 cens demi de jardin, haboutant au chemin qui maisne de l'église à Fontenoit.

- à Jehan FARVARCQ par achat 1558. A Pasquier FARVARCQ.

Lui par relief comme dessus sur 3 cens demi de jardin manoir, haboutant au dit chemin.

- à Jehan FARVARCQ par achat. Au dit Pasquier.

Antoine TIBREGHIEN par achat des veuve et enfants Estienne DUPONT sur 6 cens demi de terre à labour appelé le Camp Gallet.

- à Jan DELEBECQ, fils Jan par achat.

Le dit Anthoine par achat à Guillebert MERLIN dit Petit Bin sur 3 cens demi de terre à labour.

- à Jehan DUBOIS les 2 cens 23 verges trois quarts par achat 1576.

Le dit Anthoine par achat aux dits veuve et enfants Estienne DUPONT sur son lieu manoir gisant à Lhommelet au bois contenant parmi jardin 9 cens ou environ ci-devant en trois pièces et à présent en une, haboutant au chemin qui maisne du dit Hommelet au Bois à la Fosse au Quesne.

- à Jan DELEBECQ.

Le dit Anthoine par achat comme dessus sur 8 cens de terre à labour gisant au bois.

- à Jehan DUBOIS par achat l'an 1576. A Jacques ROUSSEL par achat l'an 1587.

Le dit Anthoine par achat comme dessus sur 3 cens 16 verges et les deux parts d'une verge de terre.

- à Jehan DUBOIS par achat l'an 1576.

Le dit Anthoine par achat à Marguerite DESCAMPS, femme de Jacques DUPRET sur 4 cens de jardin manoir gisant à Lhommelet au bois faisant.

- Guillebert DELESPAU par achat l'an 1566. A Martin DELESPAULT par relief.

Le Seigneur DANFROIPRET à cause de Damoiselle Jehenne DEHERIMEZ, fille de feu Jehan, sa femme sur 2 cens de terre à labour pris en 15 cens contre la dite Jehenne MAISINE nommé le Camp à Mousque gisant en la paroisse de Hem.

- Jenne PREVOST dite de Basserode par relief de maître Charles DEHERUMEZ, son oncle. A Sire DELAHAYE par achat.

Jehan DELEFARVARCQ dit Frommez, fils de feu Jehan par relief sur 5 cens de jardin manoir.

- à Pierre LEPERS par achat. Jacques LEPERS.

Le dit Jehan par relief comme dessus sur un cent 16 verges de terre.

- à Jacques LEPERS.

Lui par relief comme dessus sur un bonnier de terre à labour gisant comme dessus à ses Frommes.

- à Jan, Michiel, Jenne et Marguerite DELEFARVARCQ la moitié du dit bonnier par relief de Jan, leur père.

Pasquier DUQUESNOIT par achat à Willamme PREVOST, fils de Jehan dit de Stayens pour 6 cens 3 quartrons et Lambert VANREUST aussi par achat comme dessus 2 cens un quartron qui font 9 cens de terre à labour ou environ gisant devant le masure

- la veuve et enfants Lambert VANREUST les dits 2 cens un quartron. Philippe DELEBECQUE par ... DESTOMBES sa femme pour 6 cens 3 quartons et le reste à Anthoine VANREUST et Jean DESMESTRE par ... VANREUST, sa femme.

Le dit Pasquier par achat au dit Willamme sur 4 cens de jardin manoir ou environ.

- à Anthoine MULLIER par achat à Anthoine DUQUESNOIT.

Le dit Pasquier par achat comme dessus sur 6 cens de terre à labeur gisant devant le dit lieu manoir.

- à Philippe DELEBECQUE par ... DESTOMBES sa femme par relief.

Pierre DESPLANCQUES par relief sur son lieu manoir contenant parmi jardin 10 cens 22 verges demie, haboutant au chemin qui maisne de Fourquencroix à Lhommelet au Bois.

- à Jaspert DESPLANCQ la moitié par relief et l'autre moitié par achat de Willamme, son frère.

Le dit Pierre par relief comme dessus sur 6 cens demi d'héritage dont partie est à jardinet.

- au dit Jaspert par relief et partage.

Item le dit Pierre sur 10 cens de terre à labeur, haboutant au dit chemin.

- à Jean DELEBECQ par Agnès LEURIDAN, sa femme.

Item encore 10 cens de terre à labeur, et se passe la piedsente parmi allant de Roubaix à le cense Delebourde.

- au dit Jaspert DESPLANCQ.

Item 6 cens de terre ou environ en le coulure des Merlins.

- au dit Jaspert.

Item 2 cens de pret des prets Delebecque par relief comme dessus.

- à Jan DELEBECQ.

Item 3 cens et demi de terre en la coulure de Frommes.

- au dit Jaspert. Aux veuve et hoirs Abraham DESPLANCQ par achat.

Item 4 cens de terre gisant emprès Frommes et la piedsente passant parmi allant du Huttin à Frommes.

- au dit Jan DELEBECQUE. À Jaspert DESPLANCQ par achat au dit Jan DELEBECQ l'an 1580. Aux dits veuve et hoirs DESPLANCQ comme dessus.

Item 13 cens demi 5 verges de terre à labeur en la dite coulure, ci-devant en deux pièces, le tout par relief comme dessus.

- au dit Jaspert DESPLANCQ. Aux dits veuve et hoirs DESPLANCQ comme dessus.

Maître Loys BLANCQUART par achat à Charles LECLERCQ sur 10 cens de terre ou environ en le coulure des Merlins.

- Jehan LEFEBVRE par achat l'an 1558. A Martin LEFEBVRE par relief.

Jehan LEFEBVRE par achat de Willamme MULLIER sur son lieu manoir contenant parmi jardin 9 cens 2 verges demie, haboutant au chemin qui maisne de Fourquencroix à Lhommelet.

- à Jacques LEFEBVRE. A Jan DELESPAULT et Noëlle LEFEBVRE, sa femme.

Lui par achat comme dessus sur 6 cens de terre à labeur.

- au dit Jan DELESPAULT comme dessus.

Lui par achat comme dessus sur 8 cens de terre à labeur ou environ où le mollin à huile était assis.

- au dit Jehan DELESPAULT comme dessus.

Le dit Jehan par achat à Jennet DORIMONT sur 3 cens 16 verges de terre à labeur ou environ gisant à Frommes.

- à Jehan et Michiel SLOSSE par relief. Jan DELESPAULT par achat. A Anne DESREVEAULX femme à Willamme LEPERS.

Martin FASSET à cause de Péronne STEPPE, sa femme sur 8 cens de terre à labeur gisant où l'on dit le Bois Hermont.

- à Jehan LEFEBVRE par achat l'an 1559. A Jehan et Michiel SLOSSE par relief. Au dit LEFEBVRE par achat 1582. A Pierre LEFEBVRE par relief. Aux veuve et hoirs Abraham DESPLANCQ.

Cornille DELERUE par achat de Jehan DESPLANCQUES dit Nocq sur un lieu manoir contenant parmi jardin 7 cens ou environ, haboutant au chemin qui maisne de Lhommelet au mollin Desmasures.

Le dit Cornille par achat comme dessus sur 6 cens de terre à labour gisant au Bois Hermont.  
- à Engrand LECLERCQ par sa femme.

Lui par achat à Anthoine DELECROIX et Betty DESPLANCQUES, sa femme sur 6 cens de terre à terrage.

Anthoine DUBOIS, fils de Gadrain, par achat d'Antoine DELECROIX sur son lieu manoir contenant parmi jardin 6 cens un quartron demi gisant aux Coutteaux, haboutant au chemin qui maisne de Lhommelet au Bois au mollin Desmasures.  
- à Roland, Anthoine, Isabeau et Péronne DUBOIS par partage. A Anthoine MULLIER par achat l'an 1585.

Le dit Anthoine par achat comme dessus sur 7 cens de terre à labour à terrage.  
- au dit Anthoine MULLIER par achat au dessus dit DUBOIS l'an 1585.

Oste DELECROIX par achat à Anthoine, son père sur demi cent et demi quartron de jardin pris en 7 cens contre Anthoine DUBOIS dessus-dit, haboutant au dit chemin.  
- au dit Anthoine DUBOIS par achat 1559. Au dit Anthoine MULLIER par achat au dit DUBOIS l'an 1585.

Jehenne DUPONT, veuve de Pierre DUPRET par relief du trépas Guillebert DUPONT, son père sur 4 cens de terre à labour gisant aux Masures.  
- à la veuve Lambert VANREUST par achat. A Daniel DELESPAULT.

La dite Jehenne sur 4 cens demi de terre pris en 9 cens contre Margueritte DESTOMBES, veuve de Jehan DESPLANCQUES dit des Barges.  
- à Jehan DESTOMBES par achat 1563. A Noël DESTOMBES par relief avec la partie suivante.

Margueritte DESTOMBES, veuve de Jehan DESPLANCQUES dit des Barges et ses enfants sur 4 cens demi de terre à labour pris des dits 9 cens contre la dite Jehenne DUPONT acquis par le dit feu Jehan à Willamme DESPLANCQUES.

Les dits veuve et enfants sur 8 cens de terre à labour ou environ à Lobel Wittimaille acquis par le dit feu Jehan à Péronne et Caterine DESTOMBES, haboutant au chemin qui maisne Delebecque à Coutteaux.  
- à Jehan CATTOIRE les 5 cens par achat 1558. A Jacques DELESPAUL fils de Jean les dits 5 cens par achat à Noël CATOIR l'an 1641 et les autres 3 cens à Jenne DELEPLANCQUE.

Lambert VANREUST par achat des hoirs Guillebert DELESPAULT sur son lieu manoir contenant parmi jardin 8 cens, haboutant au chemin qui maisne de Lhommelet au Bois au mollin Desmasures.

Guillebert DELESPAULT par relief du trépas Pierre sur son lieu manoir contenant parmi jardin 4 cens demi pris en 8 cens demi contre Allard, son frère, haboutant au dit chemin.  
- à Martin DELESPAULT, par relief. A Engrand LECLERCQ par sa femme.

Le dit Guillebert par relief comme dessus sur un cent et demi de terre à labour ou environ.  
- au dit Martin. Au dit LECLERCQ comme dessus.

Allard DELESPAULT par relief comme dessus sur son lieu manoir contenant parmi jardin 4 cens pris des dits 8 cens demi.  
- à Jacques ROUSSEL par achat l'an 1566. A Engrand ROUSSEL par achat.

Nicolas DUBOSQUIEL à cause de Damoiselle Caterine DEWARENGHIEN, sa femme sur 8 cens de terre à labour.

Jehan LEFEBVRE par achat de Jehan DESPLANCQUES dit Nocq sur 4 cens de jardin, haboutant au chemin qui maisne de Fourquencroix à Lhommelet au Bois.  
- à Martin LEFEBVRE par relief. A Anthoine DELECROIX par achat.

Lambert DECRESNE ½ par achat au dit Jehan DESPLANCQUES sur 5 cens demi de terre à labour.  
- à Melchior, Anthoine et Pieronne DECRESME, les enfants de feue Jenne DECRESNE, Anthoine et Anthoinette MARTIN, enfants de Crestienne DECRESNE par relief. La fille Jan DELESPAUL 3 cens 5 verges, Anthoine DELECROIX un cent 5 verges, Anthoinette MARTIN un cent 5 verges.

Guillebert DESROEULX par achat au dit Jehan DESPLANCQUES sur son lieu manoir contenant parmi jardin 8 cens 16 verges et le tiers d'une, haboutant au chemin qui maisne de Fourquencroix à Lhommelet au Bois.

Les enfants Estienne DUPONT à savoir Ysambart, Betty, Pelonne, Maryette, Jacquemine et Anthoinette par relief du trépas leur dit père sur 6 cens de jardin gisant auprès Lhommelet au Bois  
- à Adrien CUVELLE les 4 cens une verge par achat Jehan et Jacquemine DUPONT 1571. A Jean ROUSSEL par sa femme 3 cens 20 petites verges. Pierre LEMAY par sa femme un cent 34 petites verges et Lambert DUPONT 4 cens 56 verges.

Eux sur leur lieu manoir par relief comme dessus sur 4 cens, haboutant au chemin qui maisne de la Fosse au Quesne à Lhommelet au Bois.

Daniel DUPONT par relief du trépas Guillebert, son père sur son lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens 3 quartrons pris en 5 cens demi contre Jacques, son frère, gisant à l'opposite de Lhommelet au Bois.  
- à Jehan DUPONT par relief.

Le dit Daniel par relief comme dessus sur 8 cens de jardin pris en un bonnier contre son dit frère.  
- à Philippote DUPONT, Philippe DELESCLUSE 2 cens par achat et la veuve Lambert VANREUST 4 cens.

Le dit Daniel par achat à Jennotte DELESPAULT sur 4 cens de terre à labour pris en 12 cens contre Lambert VANREUST, la piedsente passant parmi allant de Lhommelet au Bois à Tourcoing.  
- à Pierre DUPONT par relief. A la veuve Lambert VANREUST par achat 1572.

Lui par achat à Baude DELESPAULT sur 2 cens de terre à labour.  
- aux enfants Anthoine WILLOCOQ. A Oste DELECROIX par achat l'an 1569. A Melchiotte DESPLANCQUES veuve du dit Oste par partage. Anthoine DELECROIX par achat l'an 1586. A Jean MOUTON par achat.

Jacques DUPONT par relief du trépas Guillebert, son père sur son lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens 3 quartrons pris en 5 cens demi d'héritage contre Daniel, son frère, haboutant au chemin qui maisne de le Fosse au Quesne à Lhommelet au Bois.  
- à Anthoine, Micquiel et Marguerite DUPONT par relief du dit Jacques, leur père l'an 1568. A Jan DELEBECQ par achat.

Lui par relief comme dessus sur 8 cens d'héritage dont partie est à jardinet pris en un bonnier contre son dit frère.  
- au dit Jehan.

Le dit Jacques par achat aux hoirs Pierart DELETHOMBE sur 2 cens demi de terre à labour au Camp Gallet.  
- au dit Jehan.

Les enfants Pierre DELESPAULT et Jehenne DEBUISNES à savoir, Pierchon, Tonin, Noé et Philippotte par relief sur 2 cens de terre pris en 4 cens contre les enfants Pierart DELESPAULT, haboutant au chemin qui maisne du dit Roubaix au mollin Desmasures.  
- à Pierre DELESPAULT.

Les dits enfants par relief comme dessus sur 5 cens un quartron demi de terre à labour pris en 9 cens demi à happe contre les dits enfants Pierart DELESPAULT, haboutant au chemin du Plat Delebecque.  
- à Jehan DELEBECQUE par relief. A Gilles et Jehan DELESPAULT par relief.

Eux par relief comme dessus sur 2 cens de pret aux prets Delebecque.  
- à Pierre DELESPAULT par relief.

Les dits enfants encore par relief sur 2 cens de terre à labour pris en 4 cens contre les dessus nommés.  
- Pierre DELESPAULT.

Les enfants de Pierart DELESPAULT à savoir Estienne, Hacquinot, Loykin et Florence par relief sur 2 cens de terre à labour pris en 4 contre les avant-nommés.  
- à Pierre DELESPAULT par achat 1577. A Jan LEFEBVRE par Jacquemine DELESPAULT, sa femme et un cent aux enfants Hughes LOCQUIER par relief. A Pierre DELESPAULT le tout par achat.

Eux par relief comme dessus sur 4 cens demi quartron de terre à terrage pris des dits 9 cens demi contre les dits enfants.  
- à Estienne DELESPAULT par achat 1575. A Jan LEFEBVRE par Jacquemine DELESPAULT, par relief. Au dit Pierre DELESPAULT par achat l'an 1586.

Les dits enfants par relief comme dessus sur leur lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens d'héritage pris en 4 cens contre les dessus-dits.

- à Pierre DELESPAULT.

Les enfants Lambert LEDOUCH, à savoir Jacquet, Lambert, Hacquino et Anthoine par relief du trépas Maroye DUPONT, leur mère sur un cent de pret aux prets Delebecque.

- à Jehan PETIPAS par relief.

Guillaume PETITPAS par achat de Jacques DEBRESILLES sur 9 cens 3 quartrons ou environ de terre à labour, à savoir 3 cens gisant au Bois Hermont, 2 cens emprès la Grand Plancq Desmasures et 4 cens 3 quartrons tenant au manoir de Frommes nommé la Blancquerye.

- à Jehan PETIPAS par relief.

Lui par achat comme dessus sur 11 cens de terre à labour ou environ, tenant au Rieu nommé Lespierre.

Le dit Guillaume par achat comme dessus sur 5 cens 2 verges demie de pret aux prets Delebecque.

Lui par achat comme dessus sur 4 cens de prets aux dits prets Delebecque, haboutant au chemin emprès le Ponchel.

Lui sur un cent de pret aussi des dits prets Delebecque.

Le dit Guillaume par décret et réparation de justice et Marcq LEFEBVRE, fils de feu Jehan, dit Dupire, par relief chacun par moitié pour 4 cens de terre à labour.

- à Pierre LEPERS par achat. Jaspert LEPERS.

Eux par décret et relief comme dessus sur 3 cens un quartron de terre à labour ci-devant à mesure, haboutant au chemin qui maisne de Lhommelet au Bois au mollin Desmasures.

- au dit que dessus. Jenne LEPERS. A Pierre LECONTE à cause de Jenne ROUSSEL, sa femme et Marie ROUSSEL, veuve de Jean LEAUCOURT chacun par moitié.

Eux encore par décret et relief sur 6 cens de terre à labour gisant au Camp à le Croisette.

- Jenne LEPERS. Au dit LECONTE et à la dite Marie ROUSSEL chacun par moitié.

Les enfants de Gilles CATTOIRE à savoir Guillebert, Jehan, Micquiel et Manon sur 4 cens de terre à labour par relief.

- à Oste DELECROIX par achat. A Anthoine DELECROIX.

Les dits enfants par relief comme dessus sur 6 cens de terre à labour, haboutant au chemin qui mène du dit Roubaix au mollin Desmasures.

- à Jehan et Andrieu CATTOIRE. Caterine POTTIER, veuve de Jehan CATTOIRE par achat 1578.

Les dits enfants par relief comme dessus sur leur lieu manoir contenant parmi jardin 8 cens ou environ gisant au Lobel Vingt Mailles, haboutant au dit chemin.

- à Jehan CATTOIRE. Aux dits Jehan et Andrieu.

Jehenne CATTOIRE, veuve Philippe DELEBECQUE et ses enfants à savoir Gilles, Anthoine, et Jacques sur un lieu manoir contenant parmi jardin 6 cens, ci-devant acquis par le dit Philippe gisant aux Coutteaux, haboutant au chemin dessus-dit.

- à Jehan DELEBECQ par relief. A Philippe et Anthoine DELEBECQ par relief du dit Jehan, leur père. Au dit Philippe la part d'Anthoine, son frère par achat.

Les dits veuve et enfants sur 6 cens de terre à labour gisant comme dessus, ci-devant pris en 7 cens 11 verges et le tiers d'une contre Péronne FOURNIER.

- à Pierre ... par achat 1561.

Eux sur autre 6 cens de terre à labour venant de Guillebin DELEBECQ gisant comme dessus.

- à Jacques DELEBECQUE par relief. La moitié à Caterine POTTIER, veuve de Jehan CATTOIRE par achat et l'autre moitié à Anthoine et Philippe DELEBECQ par achat 1578. A Anthoine ROUSSEL les 3 cens des dits Philippe et Anthoine DELEBECQUE.

La dite Jehenne CATTOIRE par relief sur un autre lieu manoir contenant parmi jardin 4 cens 4 verges gisant comme dessus.

- à Gilles DELEBECQUE les 3 cens 4 verges et l'autre cent à Philippe et Anthoine DELEBECQUE. A Raphaël MASQUELIN la partie du dit Gilles par décret l'an 1567.

Pierre LEPERS sur 4 cens de terre à labour, la moitié par achat à Clémence HESPEL, sa mère et l'autre moitié par relief du trépas Pierre, son père.

- à Mahieu CLARISSE par Clémence LEPERS.

Lui par achat et relief comme dessus sur 10 cens de terre à labour gisant au Frommes.

- au dit Mahieu.

Le dit Pierre par achat et relief comme dessus sur 9 cens 6 verges de terre à labour gisant au Hustin.

- à Anne DESREVEAULX.

Le dit Pierre par relief et achat comme dessus sur 3 cens demi de terre à labour gisant comme dessus.

- Jaspard LEPERS la moitié, Pierre LEPERS l'autre moitié.

Lui par relief et achat comme dessus sur 6 cens de terre à labour ci-devant acquis à Hacquin DELEFAVARCQ dit Frommes.

- Gilles LEPERS.

Lui par relief et achat comme dessus sur 5 cens de terre à labour venant du dit Hacquin.

- Gilles LEPERS.

Le dit Pierre par achat à Anthoine POLLET sur un lieu manoir contenant parmi jardin 4 cens une verge demie, haboutant au chemin qui maisne de Roubaix au mollin Desmasures.

- Pierre LEPERS.

Lui par achat à Willamme PREVOST sur 3 cens une verge de terre à labour.

- Jaspard LEPERS.

Jehan DEBEAUCARNE par achat de Jehan DELEFAUVARCQ dit Frommes sur 9 cens de terre à labour gisant en le coulure de Frommes, et 9 cens de labour.

- Pierre LEPERS par achat l'an 1561.

Le dit Jehan par achat comme dessus sur autres 9 cens de terre à labour .

- à Michiel HUBERT à cause de Marguerite CASTEL, sa femme. A Jaspard DESPLANCQ par achat. A la veuve et hoirs Abraham DESPLANCQ.

Mathieu DECOURCELLES par achat à Jehenne DEBUSNES, femme de Jehan DECOURCELLES sur 7 cens de terre à labour ou environ gisant à Frommes.

- à Pierre DECOURCELLES 3 cens et Pasquier DECOURCELLES 4 cens. A Wallerand DESCAMPS par achat les dits 7 cens l'an 1584. A Mathys DESCAMPS, son fils par relief.

La dit Mathieu par achat à Jehenne DELEFAUVARCQ, femme qui fut à Pierart LECOMPTE sur 15 cens de terre à labour gisant comme dessus.

- à Jaspard DESPLANCQ par achat les 8 cens 1576. Jehan et Marie DECOURCELLES par relief . A Wallerand DESCAMPS 3 cens par Marie DECOURCELLES et les autres 3 cens au dit Wallerand par achat l'an 1584. Aux veuve et hoirs Abraham DESPLANCQ pour 8 cens et les autres 7 cens à Matys DESCAMPS.

Collin DECOURCELLES, fils de feu Jehan par relief du trépas Jehenne DEBUSNES, sa mère sur son lieu manoir contenant parmi jardin 7 cens gisant comme dessus, haboutant à la ruelle de Frommes.

- aux enfants par relief. A la veuve et hoirs Abraham DESPLANCQ.

La dit Collin par achat Jehan DELEFAUVARCQ sur 6 cens 19 verges de terre à labour gisant comme dessus.

- à Pierre LEPERS par achat l'an 1569. Anne DESREVEAULX. A Mathys DESCAMPS par de Wallerand, son père.

Marguerite DECOURCELLES, veuve de Pierre CARRETTE par relief sur 13 cens de terre à labour ci-devant en deux pièces et à présent en une gisant comme dessus.

- à Jehan DEBEAUCARNE, fils Jehan l'an 1561 par achat. Susanne DEBEAUCARNE la moitié par relief de Pieronne LEFEBVRE, sa mère 1580. A Pierre LEZAIRE par la dite Suzanne, sa mère par relief.

Les enfants de Jehan LECONTE à savoir Pasquier et Jehenne par relief sur leur lieu manoir contenant parmi jardin 7 cens gisant comme dessus.

- Pasquier LECONTE par achat 1566. A Pierre DECOURCELLES par achat. A Wallerand DESCAMPS par achat. A Mathys DESCAMPS par relief du dit Wallerand, son père en l'an 1638.

Gilles DELEGATTE, fils de feu Jacques sur son lieu manoir contenant parmi jardin 5 cens pris en 10 cens contre Jehan DELEFAVARCQ gisant comme dessus, la moitié par relief et l'autre moitié par achat à Toussains, son frère.

- à Nicolas DELEGATTE par relief. A la veuve Pierre LEPERS les 2 cens par achat 1571 et 3 cens 1575. Jacques LEPERS.

Margueritte MOUCQUE, veuve de Jehan WATTE et ses enfants à savoir Hacquino, Marion et Willame, demeurant paroisse de Lys par achat des hoirs Gilles LECLERCQ sur 8 cens de terre à labour.

- à Jehan DEBOUVINES par achat l'an 1570.

Pierre FREMAULT, fils de feu Jehan par relief et Jehan DESCAMPS par achat sur 4 cens demi de jardin manoir dont le dit Pierre en à un cent et le dit Jehan 3 cens demi gisant au Huttin.

- Jaspert et Pierre LEPERS 3 cens demi. Les dits 3 cens demi à Pierre LEPERS par achat 1566 et l'autre un cent à Pierre DUTAILLY. A Guillebert ROUSSEL un cent 1569. Anthoine POLLET le cent. A Anne DESREVEAULX les 3 cens demi.

Le dit Pierre par relief comme dessus, Daniel POLLET, Caterine CATTOIRE femme à Pierre PREVOST, Mathieu DECOURCELLES et Jehan DESCAMPS par achat sur demi bonnier de terre à labour vers Frommes, dont le dit Pierre FREMAULT en a un cent, le dit Daniel POLLET 2 cens demi 3 verges, la dite Caterine 2 cens demi, le dit Mathieu un cent 21 verges demie.

- les dits 2 cens demi 3 verges venant du dit Daniel POLLET sont admorties et donnés à l'église et pauvres de Roubaix. Pierre DELESPAULT 2 cens demi par achat. Catherine DECOURCELLES le cent 21 verges demie par relief. Les dits un cent 21 verges et demie à Mathys DESCAMPS.

Les dits Pierre FREMAULT et Jehan DESCAMPS chacun par moitié sur 3 cens de terre à labour gisant comme dessus.

- la part de Pierre FREMAULT à Bernard DELEMOTTE par achat. Pierre DESCAMPS un cent et demi par achat 1560 contre Jean DESCAMPS. Aux veuve et enfants Pierre LEPERS par achat à Bernard DELEMOTTE et sa femme un cent et demi contre Jean DESCAMPS 1564.

Daniel POLLET, fils de feu Jehan par achat sur son lieu manoir contenant parmi jardin 3 cens demi gisant au Huttin.

- à Marguerite et Jacquemine POLLET par relief. A estienne DELESPAULT par achat 1572. A Jan DELESPAULT par relief.

Le dit POLLET sur 5 cens demi de terre à labour.

- à Marguerite POLLET par relief. Au dit DELESPAULT par achat 1572. Au dit Jehan DELESPAULT par relief. A Jacques DESREVEAULX par Marie DELESPAULT, sa femme par relief. A Jenne DESREVEAULX par relief de la dite Marie, sa mère. A Jacques DELESPAULT, fils de Jean par achat l'an 1641.

Le dit Daniel sur 2 cens de terre à labour ou environ.

- A Jacquemine POLLET par relief. A Jan DELESPAULT par relief d'Estienne, son père.

Lui encore sur 6 cens de jardin ou environ.

- à la dit Jacquemine ci-dessus. A Jan DELESPAULT par relief d'Estienne, son père.

Le dit Daniel par achat sur 14 cens de terre à labour gisant en la coulure des prets Delebecque.

- à Estienne DELESPAULT par sa femme. A Jehan, Yzambart, Pierre et Micquielle LOCQUIFIER, enfants d'Hughes et Catherine DELESPAULT par relief.

Philippe DELANNOY, fils de feu Philippe, en son vivant Seigneur de Molembaix par relief sur 5 cens de terre à labour.

- au Seigneur Desmazures à Wattrelos.

Péronne FOURNIER, veuve de Grard ROUSSEL par relief sur son lieu manoir contenant parmi jardin 5 cens 4 verges gisant au Tries du Hustin.

- à Cornille ROUSSEL. A Pasquier et Jehan ROUSSEL par relief de Pasquier.

La dite Péronne par relief comme dessus sur un cent 11 verges et le tiers d'une verge pris en 7 cens 11 verges et le tiers d'une verge contre les enfants Philippe DELEBECQUE gisant comme dessus.

- à Germain PETIPAS par achat 1569.

Guillaume PETIPAS par achat à la veuve Andrieu LESAUVAIGE sur 5 quartrons et demi de pret ou environ des pretz Delebecque.

- à Jehan PETIPAS.

L'hospital Sainte Elyzabeth au dit Roubaix sur 26 cens de jardin où il y a une petite maison, haboutant au chemin qui maisne de l'église au Mollin, tenant à la ruelle allant au pret Thomas.

- Pierre DUCROCQ, fils de Jehan en est responsable. Philippe DUGARDIN, fils de Pierre en est responsable.

Le dit hospital sur 12 cens d'héritages à savoir 3 cens qui furent Olivier DECOURCELLES où a présent le grange du dit hospital est assis et 9 cens qui furent Paul WAUCQUET qui sont ensemble 12 cens, le chemin menant de l'église au mollin passant parmi.

- Jehan DELAHAYE, fils de feu Roland en est responsable.

Le dit hospital sur 5 cens d'héritage où le dit hôpital est assis et 5 cens 3 quartrons de jardin qui furent la pasture de mon dit seigneur avec 4 bonniers 5 cens 12 verges de terre savoir 3 bonniers 12 cens 12 verges et 9 cens de terre assez près.

- Hughues CLARIS, fils de Josse en est responsable.

Le dit hospital sur 3 bonniers 15 verges de terre gisant vers les Blancques Mailles à savoir 2 bonniers 3 cens 15 verges et 13 cens de terre.

- Hughues CLARIS, fils de Josse en est responsable.

Declaration des quatre fiefs qui doivent chacun an ung pourchelet de 14 sols pièce

Sire Ysambart DRUA, prêtre sur son fief de Courcelles gisant et tenu de la dite seigneurie de Roubaix.

Wallerand HANGOUART, au lieu du Roy notre Seigneur sur son fief de Larondrie gisant en la paroisse de Hem, avec lui Chrestienne LECAT, veuve Pierre LECLERCQ et Blase DELESPIERRE fils de feu Willamme, par relief du trépas Jacques, son frère et paravant de Willamme, son père.

Le Seigneur de Hem et Jehan DELEFORTRIE sur un fief nommé le fief de Hem

Nicollas MULLIER, fils de feu Micquiel, Micquiel ROUSSEL fils de feu Jehan, Jehan FAUVARCQ, fils de feu Jehan sur le fief Delerue.

- à Pierre DELEBECQUE par relief de Philippe, son père la part Collard MULLIER et celle Jean FAUVARCQ.

Jehan DELEFORTRIE, procureur de la ville de Lille sur 30 cens de prêt et hayes esclichié et pris en un fief qui contenait 3 bonniers 2 cens à lui maisme appartenant à présent en main ferme et terre cottiere.

Lui sur 6 bonniers 12 cens d'héritage en une masse au dit Hem dont portion d'environ 3 cens est nouvellement appliquée à usance de jardin et le surplus se comprend en terre à labour bois hayes et flégard.

Jehan RUFFAULT, en son vivant Chevalier pour l'amortissement par lui fait du consentement de mon dit Seigneur d'un fief tenu de la dite seigneurie de Roubaix ce comprenant en une disme gisant à Roncq, laquelle il a donné pour la fondation de la chapelle appelée la chapelle Notre-Dame de Lorette par lui fondée au chimetière de l'église Saint Estienne en la ville de Lille, à la charge de livrer hommage vivant ou mort qui est à présent Jehan BUISINE.

Jehan REGNARRE, fils de feu Wallerand par proximité venant d'Allard, son frère pour un rejet.

- Jean DELEDICQUE par sa femme. Marie REGNARD par relief qu'il tient en fief de Roubaix, gisant à Marcquette sur le chemin qui maisne du Quesnoit au grand chemin qui maisne à Lille.

Vincent DELEMONTAIGNE par arrentement procédant du jardin de le cure de Roubaix sur un quartron ou environ d'héritage.

Philippotte et Jacquemine FAUVARCQ sur un pareil quartron d'héritage.

### Le Vigne

Aultres rentes deues au fief et Seigneurie de le Vigne, gisant et rencorpore au gros de la dite Seigneurie de Roubaix.

Les enfants de Noël DESPRETZ par relief à savoir Jennette, Margueritte, Marion, Hacquino, Huchon, Pierchon, Bettremieu et Franchoise sur leur lieu manoir contenant parmi jardin 5 cens 3 verges demie, haboutant au chemin qui maisne de Lhommelet au Bois au mollin Desmasures.

- à Pierre LEPERS par achat. Jaspert LEPERS.

Jacques SEGARD sur son lieu manoir contenant parmi jardin 6 cens, les 3 cens par relief du trépas Pierart, son père et els autres 3 cens par achat à Aulme SEGARD, sa sœur, haboutant au chemin dessus dit.

- à Chrestienne SEGARD.

Jehan POLLET par achat aux hoirs Guillebert TIBREGHIEN et Marie FREMAULT, sa femme sur son lieu manoir contenant parmi jardin 5 cens ci-devant pris en 10 cens contre Pierre FREMAULT et Jehan DESCAMPS, gisant au Trieu du Hustin.

- Anthoine POLLET par relief.

Pierre FREMAULT, fils de feu Jehan par relief et Jan DESCAMPS, aussi par relief sur 5 cens de jardin pris des dits 10 cens dont le dit FREMAULT en a 3 cens demi 2 verges demie et le dits DESCAMPS un cent 10 verges gisant comme dessus.

- les 3 cens demi 2 verges demie à Jehan POLLET, fils de Jehan par achat au dit FREMAULT 1568-1569. Le cent 10 verges à Lambert VANREUST par achat 1566. A Anthoine POLLET les 3 cens demi 2 verges demie.

Guillamme PETIPAS par achat de Jacques DEBRESILLES sur 6 cens de terre ou environ.

- à Jehan PETIPAS par relief.

Jacques DELYS sur son lieu manoir contenant parmi jardin 6 cens gisant au Tries du Hustin.

- à Catherine DELELYS les 3 quartrons demi et le reste aux veuve et enfants Pierre LEPERS par achat 1563-1566-1571. Mahieu CLARISSE par Clémence LEPERS.

Willame LEMOUTON par relief du trépas Jehan, son père sur 3 cens de jardin manoir pris en 6 cens contre Pierre, son frère gisant aux Coutteaux, haboutant au chemin qui maisne de Lhommelet au Bois au mollin Desmasures.

- à Philippotte, Perronne et Toinette LEMOUTON, et Michiel et François MATON, enfants de feue Marguerite LEMOUTON. A Raphaël MASQUELIN par Philippote LEMOUTON. Aux enfants Simon MALFAIT par relief de leur mère.

Pierre LEMOUTON par relief comme dessus sur son lieu manoir contenant aussi parmi jardin 3 cens pris en 6 cens contre le dit Willame, gisant comme dessus, haboutant au dit chemin.

- à Willame, son fils par relief.

Jehenne STEPPE, veuve de Jacques DELESCLUZE dit Drien, sur 3 cens de terre à labeur à terrage pris en 5 contre Willame PREVOST gisant vers les Frommes.

- à Pierre LEPERS par achat l'an 1563. Gilles LEPERS.

La dit Jehenne sur 8 cens de terre à terrage gisant contre les Quatre Frettes.

- au dit Pierre LEPERS par achat comme dessus. Gilles LEPERS.

L'église de Roubaix sur 4 cens de terre à terrage ou environ séant emprès le Hustin.

Jehan LEFEBVRE par achat à Jennet DORIMONT sur 4 cens de terre à labeur à terrage gisant comme dessus.

- à Jehan et Michiel SLOSSE par relief. A Jaspard DESPLANCQ par achat 1581.

Izembart DELANDAS à cause de Damoiselle Jehenne DUPRET, sa femme et Jehan DUPRET, frère de la dite Jehenne sur 5 cens de terre à labeur gisant emprès le Vigne.

- à Gilles LEPERS par achat l'an 1567.

Item 3 cens demi de terre.

- au dit Gilles LEPERS par achat comme dessus.

Item 2 cens un quartron de terre.

- à Pierre DELESPAULT par achat comme dessus.

Et 7 cens de terre.

- au devant dit Gilles LEPERS par achat.

Les enfants de Gilles CATTOIRE à savoir Guillebert, Jehan et Micquiel par relief sur 3 cens demi de terre à terrage gisant comme dessus, haboutant au chemin qui maisne de Lhommelet au Bois au mollin Desmasures.

- à Michiel CATTOIRE.

Les dits enfants par relief sur 8 cens de terre à terrage, haboutant au dit chemin.

Pierre PREVOST à cause de Caterine CATTOIRE, sa femme sur 8 cens de terre à labour à terrage gisant comme dessus, haboutant au dit chemin.

- Pierre DELESPAULT par achat 1568.

Jehenne CATTOIRE, veuve de Philippe DELEBECQUE et ses enfants à savoir Gilles, Anthoine et Jacques sur 7 cens de terre à terrage, les 2 cens acquis par le dit feu Philippe gisant au bois de le Marcq.

- à Anthoine DELEBECQUE la moitié par relief et l'autre moitié à Pierre DELESPAULT par achat. Le tout à Pierre DELESPAULT par achat.

La dite Jehenne par relief sur 6 cens de terre à terrage gisant comme dessus.

- à Jaspert DESPLANCUES par achat. A Jehan LEFEBVRE 14 verges par achat et le reste à Jacques DELEBECQUE. A Pierre DELESPAULT par achat 1575.

Daniel POLLET par achat sur 9 quartrons de terre à labour à terrage, gisant derrière les Coutteaux.

- à Pierronne POLLET, veuve de Jehan POLLET par relief. A pierre DELESPAULT par achat 1579.

Lui sur son lieu manoir contenant parmi jardin 6 cens appelé le Masure Robin.

- à Marguerite et Jacquemine POLLET par relief chacune la moitié. A Estienne DELESPAULT par achat 1572. A Jan DELESPAULT par relief.

Le dit Daniel sur un cent de terre à terrage.

- à Marguerite POLLET par relief. A Estienne DELESPAULT par achat 1572. A Jan DELESPAULT par relief.

Cornille DELERUE par achat de Guillebert DESPLANCQUES dit Petit Bin sur 7 cens de terre à terrage.

- aux veuve et hoirs Abraham DESPLANCQ.

Jehan DELEFARVARCQ dit Frommez par achat à Willame PREVOST sur 2 cens de terre à terrage pris en 5 cens contre Jehenne STEPPE, veuve de Jacques DELESCLUZE dit Drien, gisant à la ruelle de Frommes.

- à Jan, Michiel, Jenne et Marguerite DELEFARVARCQ, enfants de Jehan par relief.

Maître Jacques DELACHAPELLE par achat aux hoirs Guillebin DUCROCQUET et Magdelaine MERLIN, sa femme sur 2 cens 3 quartrons de terre à terrage.

- à Denys, son fils par relief.

Guillamme CARDON par relief sur 7 cens de labour à labour, et la piedsente passant parmi allant de Lhommelet au Bois à Frommez.

- A Gaspard DESPLANCQ les 3 cens demi 1572. Au dit le reste par achat 1577.

## Fontenoit

Aultres rentes deues chacun an à Fontenoit paroisse et seigneurie du dit Roubaix

Pierre DUPRET par achat à Pierre DUQUESNOIT et Margueritte ROUSSEL, sa femme sur son lieu manoir contenant parmi jardin et terre à labeur demi bonnier ou environ, haboutant au chemin allant de le Fosse au Quesne à Fontenoit et de la dite Fosse à Lille.

- à Jacques LHERNOULD dit Daniel de Pierre DUPIRE l'an 1558. A Pierre HOUBLON par achat 1568

Jehenne DUPONT, veuve de Pierre DUPRET par relief du trépas Guillebert, son père sur 7 cens une verge demie de bosquet gisant au dit Fontenoit.

- à Jehan DUPONT par achat l'an 1564. A Jenne DELEBECQUE, veuve de Charles LECLERCQ par relief.

La dite Jehenne DUPONT et ses enfants à savoir Pierre, Willame, Gilles, Loybin et Jennotte par relief sur leur lieu manoir contenant parmi jardin 7 cens demi gisant au Tries de Fontenoit.

- à Pierre ROUSSEL la moitié par achat 1565 et l'autre moitié par sa femme. A Jehan DESTOMBES par achat 1566. Aux veuve et hoirs. A Philippe DELEBECQ 4 cens 3 quartrons par achat de Pierre DESTOMBES, l'ainé et les autres 2 cens 3 quartrons à Jenne DESTOMBES par relief du dit Philippe, son père.

Les dits veuve et enfants par relief sur 2 cens de terre à labeur acquis par le dit feu Pierre avec le lieu manoir dessus.

- à Pierre LEPERS par achat l'an 1563. Jenne LEPERS.

Jehan LOCQUIFFIER dit Fournier à cause de Bettry DUPONT, sa femme sur 3 cens 5 verges de jardin gisant au dit Fontenoit, haboutant au chemin qui maisne de le Fosse au Quesne au dit Fontenoit.

- aux enfants Baltazart LOUVART par relief du trépas Jehenne LOCQUIFFIER, leur mère. Au dit Pierre HOUBLON par achat aux dits enfants 1571.

Oste MACQUET par achat à Willamme DESPLANCQUES dit Merlin sur son lieu manoir contenant parmi jardin un cent demi ou environ pris en 6 cens 20 verges contre Pierre MASUREL et Josse DESPLANCQUES, haboutant au dit chemin.

- à Anthoine DUBOIS par décret. A Jehan MACQUET par achat l'an 1590.

Pasquier DUQUESNOIT par achat à Pierre MASUREL et sa femme et à Josse DESPLANCQUES sur 3 cens d'héritage pris des dits 6 cens 20 verges contre le dit Oste MACQUET et Rolland HOUSET, haboutant au dit chemin.

- à la veuve. A Philippe DELEBECQ, fils de feu Philippe par achat de Gilles MULLIER.

Le dit Pasquier par achat des hoirs Jehan MERLIN et Willamme POLLET sur 11 cens de terre à labeur.

- à la veuve 2 cens, à Jan DESTOMBES, son fils 8 cens 2 verges et Eloy LEURIDAN le reste.

Le dit Pasquier par achat aux hoirs Germain DESTOMBES sur un lieu manoir contenant parmi jardin 3 cens une verge demie, haboutant au Tries du dit Fontenoit.

- aux enfants François DELEBECQUE.

Le dit Pasquier par achat à Jehan VIANE sur 10 cens de terre à labeur.

- à la veuve. A Philippe DELEBECQ par sa femme pour 5 cens, la veuve Pasquier MULLIER pour 3 cens et demi et l'autre cent et demi à Josse LERICHE par sa femme.

Rolland HOUZET par achat à Pierre MASUREL et Caterine DESPLANCQUES, sa femme sur un lieu manoir contenant parmi jardin et terre 2 cens 7 verges demie ou environ pris des dits 6 cens 20 verges dessus-dit contre les dits DUQUESNOIT, haboutant au chemin qui maisne de le Fosse au Quesne au tries du dit Fontenoit.

- à Gilles, Annette, Péronne et Jacquemine HOUZET, la moitié par relief de Péronne THIBREGHIEN, leur mère. A Pierre DESSAUVAGES par partage l'an 1596. Aux enfants Oste DELECROIX par Anne DESSAUVAGES, leur mère par relief.

Les enfants de Vinchant MARTIN à savoir Anthoinette et Margo par relief du trépas Alexandre DUCOULLOMBIER, leur mère sur leur lieu manoir contenant parmi jardin 6 cens.

- à Gilles FARVARCQ par achat 1561.

Bettremieu LEURIDAN par achat à Jehan LEMICQUIEL sur son lieu manoir contenant parmi jardin 8 cens demi, haboutant au Tries du dit Fontenoit.

- à Eloy LEURIDAN par relief.

Jehan et Willamme DEGHERMAUPRET, frères, par relief les deux tiers et l'autre tiers par achat à Eloy, leur frère sur leur lieu manoir contenant parmi jardin 4 cens, haboutant au Tries de Fontenoit.

- à Pasquier DUQUESNOIT par achat. A Jan DESTOMBES par achat à Gilles GLORIEUX et Catherine DUQUESNOIT, sa femme. A Philippe DELEBECQ, fils de feu Philippe par Jenne DESTOMBES, sa femme.

Les dits par relief et achat comme dessus sur un autre lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens, ci-devant en deux pièces, haboutant au dit Tries.

- Noëlle POLLET un cent, Pasquette POLLET un cent. A Péronne POLLET par achat un cent demi 1565 et l'autre demi au dit Eloy LEURIDAN par relief.

Jehan POLLET par achat aux enfants Pierart LESAUVAIGE sur son lieu manoir contenant parmi jardin 7 cens demi une verge gisant eu dit Tries de Fontenoit.

- à Toussaint POLLET par partage 1577 7 cens, Pasquette POLLET 6 cens 16 verges demie, Nicolas POLLET 5 cens 4 verges.

Lui par achat aux dits enfants sur 14 cens 24 verges de terre à labour .

- Nicolas POLLET 5 cens 4 verges, Adrien POLLET 4 cens 13 verges demie. A Jan DESTOMBES par achat les 4 cens 13 verges un quart d'Adrien POLLET.

Le dit par achat aux veuve et enfants Allard POLLET sur un autre lieu manoir contenant parmi jardin 4 cens un quartron, haboutant au dit Tries.

- Jacques POLLET 3 cens demi quartron. Adrien, Jenne et Thoinette POLLET par relief les dits 3 cens demi quartron.

Nicolas POLLET, fils de feu Clément sur son lieu manoir contenant parmi jardin 7 cens un quartron, haboutant au Tries de Fontenoit.

- Jenne POLLET par achat au dit Nicolas 1558. A Jehan BAUDOULT et Péronne POLLET, sa femme. Jacques et Guillemette BAUDOULT par relief.

Margueritte LIBERT, veuve de Jehan FAVARCQ par relief du trépas de Pasquier, son père sur un lieu manoir contenant parmi jardin de 9 cens pris en 18 cens contre Pierre DELESCLUZE, par sa femme gisant au dit Fontenoit.

- aux enfants Gilles FAUVARCQ. Les 9 cens à Pasquier FARVARCQ.

Gilles FAVARCQ par achat à Pierre DELESCLUZE et Barbe LIBERT, sa femme sur son lieu manoir contenant parmi jardin 9 cens pris des dits 18 cens contre la dite Marguerite LIBERT.

- au enfants Gilles FAUVARCQ. Les dits 9 cens à Barbe FARVARCQ.

Daniel LIBERT par relief du trépas Pasquier, son père sur son lieu manoir contenant parmi jardin 6 cens.

- à Robert MULLIER par achat l'an 1571. A Jacques MULLIER, son fils par relief.

Le dit Daniel à cause de Jehenne CATTOIRE sa femme sur 4 cens une verge de terre à labour.

- à Jacques et Pierre LIBERT, frères, par relief. A Pierre DESROEULX par achat l'an 1572. A Jehan DESTOMBES par achat.

Jehan CATTOIRE par relief du trépas Micquiel, son père sur 4 cens de jardin gisant au dit Fontenoit.

- Anne LEURIDAN par achat 1576. A Philippe DELEBECQ par Jenne DESTOMBES, sa femme par relief.

Le dit Jehan CATTOIRE et ses sœurs à savoir Gillette, Jehenne, Jacqueline et les enfants Gillette CATTOIRE ci-comme Marion, Micquielle et Quintine sur 4 cens de jardin.

- aux veuve et enfants Pasquier DUQUESNOIT par achat. A Gilles GLORIEUX par Caterine DUQUESNOIT. A Jean DESTOMBES, fils de Jan par achat. A la veuve. A Philippe DELEBECQ, l'ainé par achat à Jenne DELEBECQ et par relief moins 6 verges petites.

Jehan VIANE à cause de Noëlle DELETHOMBE, sa femme sur son lieu manoir contenant parmi jardin 5 cens, haboutant au petit Tries de Fontenoit.

Guillame PETIPAS par achat à Pierart DELETHOMBE sur 4 cens de terre à labour et la piedsente passant parmi allant du dit Roubaix à Tourcoing.

- à Germain PETIPAS par relief. Au Seigneur de la Mousserye avec la partie suivante.

Le dit Guillamme par achat à Jacques DEBRESILLES, escuyer sur 6 cens de terre à labour.

- à Germain PETIPAS par relief.

Le dit Guillamme par décret et exécution de justice et Marcq LEFEBVRE dit Dupire, fils de feu Jehan par relief, chacun par moitié pour 10 cens de jardin et manoir gisant au Gauquier, haboutant au chemin qui maisne de Lhommelet au Bois à le cense de le Vigne.

- à Pierre LEPERS par achat et les parties dessous. Jehan LEPERS le tout.

Les dits Guillamme et LEFEBVRE par décret et relief comme dessus sur 6 cens de terre à labour .

- au dit Pierre dessus. Jenne LEPERS. Gilles LEPERS par achat.

Eux par décret et relief comme dessus sur 8 cens de terre à labour gisant vers le Bourde.

- au dit Pierre dessus. Jenne LEPERS. Gilles LEPERS par achat.

Eux encore par décret et relief comme dessus sur 6 cens de terre à labour ou environ gisant emprès Fontenoit.

- au dit Pierre dessus. Jenne LEPERS. A Pierre LCONTE pour un tiers, les enfants Jean LEMAHIEU pour un tiers et les enfants Jean ROUSSEL pour un tiers.

Jehenne STEPPE, veuve de Jacques DELESCLUZE dit Drien sur 4 cens de terre à labour gisant à le Gobrie.

- à Pierre LEPERS par achat l'an 1563. Gilles LEPERS.

Noé DELESPAULT, fils de feu Pierre venant par achat de Gilles DELEBECQUE sur 4 cens 8 verges de jardin manoir.

- à Jan DESTOMBES par achat l'an 1586. A Philippe DELEBECQ, fils de feu Philippe par achat.

Pasquier DUQUESNOIT par achat de Willame PREVOST sur 2 cens 16 verges demie de jardin manoir.

- aux enfants François DELEBECQUE par leur mère.

Le dit Pasquier par achat comme dessus pour 3 quartrons, Hacquino et Caterine PREVOST, enfants de Willame, par relief pour aussi 3 quartrons qui font un cent et demi de jardin gisant au Petit Tries de Fontenoit.

- à Jehan DESTOMBES par achat aux dits PREVOST 1564. A sa veuve. A Philippe DELEBECQ par Jenne DESTOMBES, sa femme par relief.

Catherine BETHZ, veuve d'Allard DELESPAULT par relief sur 5 cens de jardin manoir gisant au Petit Tries de Fontenoit.

### Dottignies

Aultres rentes deues a la dite Seigneurie de Roubaix sur plusieurs heritages en la paroisse de Dottignies qui doibvent double rente de relief a la mort des heritiers, et le dixiesme denier a la vent don transport ou aultrement.

Olivier DEWALLE par relief du trépas Jehan, son père sur un bonnier demi cent de terre à labour, haboutant au chemin qui maisne de Dottignies vers Courtray.

- à Woultre DEWALLE par relief. A Christoffle FLAMENG par achat à Philippe et Pasquier DEWALLE l'an 1587.

Lui par relief comme dessus sur 10 cens 12 verges de terre à labour, haboutant au dit chemin.

- Guilbert DELEBERGUE. Au dit Christoffle comme dessus.

Le dit Olivier par relief comme dessus sur 3 cens de terre à labour pris en 6 cens 6 verges contre Jehan LONGHELOT, haboutant au dit chemin.

- au dit Christoffle.

Lui par relief comme dessus sur un bonnier 14 cens demi de terre, haboutant au dit chemin.

- au dit Christoffle.

Lui par relief comme dessus sur 5 cens de terre à labour.

- à Woultre DEWALLE par relief. Au dit Christoffle FLAMENG

Le dit Olivier par relief comme dessus sur 10 cens 10 verges de terre pris en un bonnier 4 cens 10 verges contre Andrieu DELEHOLLE.

- au dit Christoffle par achat comme dessus.

Lui par relief comme dessus sur 17 cens 10 verges de terre pris en 25 cens demi contre Leurent DELEHOUT.  
- à Pierre DESCAMPS par sa femme. Au dit Christoffle par achat maître Jehan DELEBERGHE et sa femme l'an 1586.

Le dit Olivier par relief comme dessus sur demi bonnier 8 verges de terre à labeur, haboutant au Tries de la Havrye.  
- au dit Christoffle par achat au dit DEWALLE.

Le dit Olivier par relief comme dessus sur 12 cens de terre à labeur.  
- à Guillebert DELEBERGHUE par sa femme. Au dit Christoffle par achat comme dessus.

Lui par relief comme dessus sur un lieu manoir contenant parmi jardin un cent demi pris en 10 cens contre Simon TANGHE.  
- à Guillebert DELEBERGHUE par sa femme. Au dit Christoffle.

Lui encore par relief sur 10 cens de terre à labeur.  
- au dit Guillebert par sa femme. Au dit Christoffle.

Le dit Olivier par relief comme dessus sur 10 cens de terre à labeur pris en 18 cens contre Pierre DUQUESNOIT.  
- au dit Christoffle.

Lui encore par relief sur 3 cens 9 verges de terre.  
- au dit Christoffle.

Marie TERRINS, veuve de Gilles HAETSENS et ses enfants à savoir Josse, Grard, Adrienne, Marion et Caterine sur leur lieu manoir contenant parmi jardin 3 cens, ci-devant acquis par le dit feu Gilles aux hoirs Jehan DEPOND.  
- à Woultre DEWALLE, par achat 1561. Au dit Christoffle.

Jacques DELEBERGHE à cause de Péronne HAZEBROUCQ, sa femme par relief sur 6 cens 20 verges de terre à labeur.  
- Louis VENCQUIER par décret 1560. A Grard DELEHOUTTE par achat au dit Pierre 1567. A Joosse, Jehan, Péronne, Caterine et Marie DELEHOUTTE, ses enfants. A Christoffle FLAMENG à Catherine DELEHOUT.

Lui par sa dite femme sur 12 cens de terre à labeur.  
- au dit que dessus 1560. Aux enfants du dit VENCQUE par relief. A Légère PLOUCQUET, veuve de Mahieu FLAMENG par achat l'an 1586.

Lui encore par sa dite femme sur 8 cens 20 verges de terre à labeur.  
- à lui que dessus 1560. A Jehan DEHAZEBROUCQ par achat au dit VINQUES 1565. Jacquemine LERUSTRE, Daniel, Jacquemine, Marie et Jossine DEHAZEBROUCQ.

Le dit Jacques par sa dite femme sur son lieu manoir contenant parmi jardin 5 cens.  
- au dit enfants DEVENCQUIERE 1560 par décret. A Légère PLOUCQUET par achat 1586.

Adrien DEHAZEBROUCQ par relief du trépas Jehan, son père sur un bonnier de terre à labeur.

Jehenne CALLEWART, veuve de Pierre ROHART et ses enfants, à savoir Philippe, Caterine, Jossine et Pierre sur 13 cens 2 verges de terre à labeur, ci-devant acquis par le dit feu Pierre à Collin CALLEWART.  
- à Andrieu BLOMME par achat 1560. A Joos BLOMME par relief.

Les dits veuve et enfant sur 10 cens de terre à labeur ci-devant acquis par le dit feu Pierre des enfants Willamme NIFFLE.  
- Jehan BOTTU par sa femme par achat 1575 deux tiers et l'autre tiers à Jehan TANGHE par achat au dit BOTTU.

Eux sur 7 cens de terre à labeur par achat au dit CALLEWART.  
- à Andrieu BLOMME par achat 1560.  
Eux encore sur 39 verges venant par achat de Simon CALLEWART.  
- au dit Andrieu que dessus 1560.

Les dits veuve et enfants sur 2 bonniers 9 cens demi de terre à labeur acquis par le dit feu Pierre au dit Simon CALLEWART, haboutant au chemin qui maisne de la Havrye à Courtray.  
- Andrieu BLOMME en a un bonnier 12 cens demi 1560 et Zeghers HAZEBROUCQ 13 cens qui est le surplus de la dite terre.

Andrieu DELEHOTTE par achat à Grard DEWINBERBECQ sur 10 cens de terre à labour pris en un bonnier 4 cens 10 verges Olivier DEWALLE.

- à Marcq HOLLIN par achat aux hoirs Simon ROZE 1559. A Christoffle FLAMENG.

Le dit Andrieu par achat à Hannequin, Andries et Ollivier DEHOTTE sur 10 cens 12 verges de terre.

- à Grard HOULTMAN la tout par achat 1559. Au dit Christoffle FLAMENG.

Lui par achat comme dessus sur son lieu manoir contenant parmi jardin 4 cens 6 verges qui solloit cy devant en pré.

- à Zeghers PHARIN par achat.

Le dit Andrieu par achat à Jehan DEQUARMONT et sa femme sur 12 cens de terre à labour.

- au dit Zeghers par achat.

Lui encore par achat au dit DEQUARMONT, Grard et Willame DEWYMBREBECQ sur un autre lieu manoir contenant parmi jardin 6 cens ou environ, haboutant au dit chemin.

- à Marcq HOLLIN par achat aux hoirs Simon ROZE 1559. Au dit Christoffle FLAMENG.

Jehan TANGHE par relief du trépas Lyon, son père sur 17 cens de terre à labour.

Lui par relief comme dessus sur 10 cens de terre à labour pris en 5 quartiers contre Pierre DUQUESNOIT.

Le dit Jehan par relief comme dessus sur 8 cens demi de terre à labour pris en 5 quartiers demi contre Andrieu DELEHOTTE.

Pierre DUQUESNOIT par achat de Pierre BECQUART et Margueritte TANGHE, sa femme sur 10 cens de terre à labour pris en 5 quartiers contre Jehan TANGHE.

- à Simon DERREWADRE par achat. Willame DELEBECQUE par achat au dit Simon 1578. A Légère PLOUCQUET, veuve de Mahieu FLAMENG 2 cens et 7 cens à Christoffle FLAMENG aussi par achat.

Lui par achat comme dessus sur 2 cens de terre à labour.

- au dit Simon que dessus. A la dite veuve 2 cens par achat l'an 1588 qui est une pièce de 4 cens avec les 2 cens ci-dessus.

Le dit Pierre par achat à Micquiel SANDRART sur 8 cens de terre à labour, haboutant de 3 cens au chemin de Courtray.

- à Zeghers FARIN par achat. À maître Jheromme DEBRABANT par achat.

Jehenne DUFOUR, veuve de Jehan LONGHELOT sur son lieu manoir contenant parmi jardin un cent, ci-devant pris en 6 cens 6 verges contre Olivier DEWALLE.

- Michiel DEHAZE par achat à Hubert, Marie et Jenne LONGHELOT 1562. A Waultre DEWALLE par achat à Péronne SENAIVE, sa mère 1563.

Simon TANGHE par achat à Oudin, son frère sur 6 cens de terre à labour.

- à Mahieu FLAMANG par achat 1564.

Lui sur 12 cens de terre à labour, les 11 cens par achat à Paul NOLPHE et Ysabeau DELENESTE, sa femme et l'autre cent à Micquiel DELENESTE.

Le dit Simon sur 10 cens de terre à labour, les 6 cens 8 verges par achat aux enfants Josse TANGHE et le reste par relief.

Lui sur son lieu manoir contenant parmi jardin 8 cens 3 verges, les deux tiers par par achat et l'autre tiers par Jehenne DEGRIMAUPONT, sa femme.

Le dit Simon par achat et par sa femme comme dessus sur 19 cens de terre à labour.

Lui par achat et par sa femme sur un bonnier 18 verges de terre.

Le dit Simon par achat et par sa femme comme dessus sur 5 cens de terre à labour.

Micquiel DELENESTE par relief sur son lieu manoir contenant parmi jardin 3 cens 6 verges.

Leurent DELEHOULT par achat à Loys DESBONNETZ et Ostelette WIMBERBECQ, sa femme sur 8 cens 2 verges demie de terre à labour, haboutant au chemin qui maisne de la Havrye à la Lampardrie.  
- à Zeghers FARIN par achat 1572.

Caterine BALLEKINS, veuve d'Andrieu DEHAZEBROUCQ par relief sur 5 cens de terre à labour.  
- les deux tiers aux hoirs Oultre BALQUE et l'autre tiers aux veuve et hoirs Andrieu DEHAZEBROUCQ.

Jehan DEHAZEBROUCQ, fils de feu Jehan par relief sur 8 cens 6 verges demie de terre à labour.

Josse DELENESTE à cause de Caterine DUTRIES, sa femme, fille de feu Jehan sur 8 cens 12 verges demie de terre à labour.  
- à Guillaume, Simon, Daniel et Bernard DELENESTE par relief du trépas de la dite Caterine, leur mère l'an 1571.

Le dit Josse par sa femme sur demi bonnier de terre à labour appelé le Camp Apoincte.

Le dit Josse par sa dite femme sur demi bonnier de terre à labour.

Le dit Josse par sa dite femme sur 2 cens de terre.  
- à Daniel DELENESTE.

### Carihem

Aultres rentes deues à la dite seigneurie de Roubaix a Carihem proisse de Lers sur plusieurs heritaiges qui doibvent le dixieme denier a la vente, don transport ou aultrement et double rente de relief.

Jehan GLORIEUX par relief du trépas Jehan, son père sur son lieu manoir contenant parmi jardin 10 cens, haboutant au Tries du Carihem.  
- Jehan, Yoland, Willamme GLORIEUX enfants pour 5 cens. Adrien GLORIEUX aussi pour 5 cens. A Charles DUJARDIN les 5 cens du dit Adrien par achat.

Le dit Jehan par achat à Pierre DECOURCHELLES, fils de Mathieu sur un autre lieu manoir contenant parmi jardin 3 cens, haboutant au dit Tries.

Jehan DESFRENNES, caudrelier par relief du trépas Jehanne DELECAMBRE sur 4 cens demi de terre à labour pris en 9 cens contre Gilles DESFRENNES, haboutant au chemin du dit Carihem.  
- les dits 4 cens demi sont à Jehan CATTOIRE et rapporté en garant pour le cent acquis par Rolland DELAHAZE au profit de mes Dames. A Gilles CATTOIRE par relief. A Jehan, Gilles, Wallerand et Loyse CATTOIRE par relief l'an 1568.

Lui par relief comme dessus sur 5 cens un quartron de terre à labour gisant assez près de la dite pièce.  
- à Willamme DELECAMBRE par achat à Jehan DESFRENNES. A Jehan DELECAMBRE par relief.

Jehan CATTOIRE par achat de Jehan DEFFRESNES sur un cent de terre à labuer gisant au dit Carihem.  
- le dits cent de terre à été acquis au profit de mes Dames par Rolland DELAHAYE le 17 de décembre 1561.

Grardine DELAOUTRE, veuve de Bettremieu DELECAMBRE par achat sur son lieu manoir contenant parmi jardin 5 cens, haboutant au Tries du Carihem.  
- à Bettremieu DELECAMBRE, fils de Bettremieu par relief.

La dite Grardine sur 9 cens de terre à labour gisant entre Carihem et Leers.  
- à Jehan DELECAMBRE les 7 cens et à Jenne, sa sœur 2 cens par relief. A Bettremieu DELECAMBRE 3 cens des dits 7 cens par achat 1578. A Philippe LEFEBVRE par achat à Jan DELECAMBRE l'an 1583. A Jacques DELECAMBRE par proximation l'an 1584.

Bettremieu DELECAMBRE, fils de feu Bettremieu par relief du trépas son dit père sur son lieu manoir contenant parmi jardin 5 cens ou environ pris en 10 cens contre la devant nommée Grardine DELAOUTRE, sa mère, haboutant au dit Tries de Carihem.

Willamme DELECAMBRE par achat à Jehan LECLERCQ et Caterine DELECAMBRE, sa femme sur 6 cens de terre à labour.  
- à Jehan DELECAMBRE par relief.

Lui par achat à Denys CHOCQUET et Betty DELECAMBRE, sa femme sur 5 cens un quartier de terre à labour, gisant derrière le jardin Jehan GLORIEUX.  
- au dit Jehan par relief.

Lui par achat comme dessus sur 12 cens de terre à labour.  
- à Guilame DELECAMBRE par relief.

Le dit Willamme par achat comme dessus sur 5 cens de terre à labour auprès Ghermaupret.  
- au dit Guilame comme dessus.

Lui par achat à Jehan LECLERCQ et sa femme sur 5 cens 4 verges de terre à labour en allant du dit Carihem à Roubaix.  
- au dit Guilame comme dessus.

Pierre DELECAMBRE par relief du trépas Bettremieu, son père sur 4 cens de terre à labour pris en 8 cens contre Jehan, son frère.  
- à Philippe DELECAMBRE avec la partie suivante.

Jehan DELECAMBRE par relief du trépas comme dessus sur autres 4 cens de terre à labour pris des dits 8 cens contre le dit Pierre, haboutant au Tries du dit Carihem.

Quant a un cent de terre qui salloit appartenir a Caterine DELECAMBRE gisant des terres de la dite cense de Carihem.

Jehan GLORIEUX sur son lieu manoir contenant parmi jardin 6 cens demi ou environ, la moitié par relief du trépas son père et l'autre moitié par achat à Betty, sa sœur, haboutant au Tries du dit Carihem.  
- à Bettremieu DELECAMBRE un cent par achat.

Jehan DECOURCELLES par proximité venant de Gilles DEFFRENES sur 2 cens 8 verges de terre à labour.  
- à Gilles DECOURCELLES par relief. Jehan DELECAMBRE par achat 1574.

Le dit Jehan sur 13 cens demi de terre à labour ci-devant en quatre pièces et à présent en une, les 3 cens par achat à Jehenne GLORIEUX et le reste à Jehan DUHAMEL et sa femme, et à Gilles DECOURCELLES, son frère.  
- à Andrieu CAULDRON par sa femme.

Lui par relief du trépas Mathieu, son père sur son lieu manoir contenant parmi jardin 5 cens un quartier, haboutant au dit Tries de Carihem.  
- à Nicolas DELEMARRE et Jenne DECOURCELLES, sa femme par proximité 1570.

Le dit Jehan par achat à ses frères sur 2 cens de terre gisant derrière le jardin Bettremieu DELECAMBRE.  
- au dit Gilles DELECAMBRE par achat 1574.

Lui par achat à Micquielle DEGHERMAUPRET sur 4 cens de terre, haboutant au chemin qui maisne du dit Carihem à Ghermaupret.  
- à Laurence DECOURCELLES par relief.

Le dit Jehan par achat à Olivier DELECLUZE sur 2 cens un quartier de terre à labour.  
- au dit Gilles. Nicolas DELEMARRE par achat 1576.

Lui par achat à Jehenne HESPEL sur 3 quartiers de terre à labour.  
- à la dite Laurence par relief.

Le dit Jehan DECOURCELLES, Pierart et Péronne RYS sur 5 cens un quartier de jardin dont le dit Jehan en a demi cent par achat et les dits RYS 4 cens 3 quartiers par relief.  
- à Jehan DECOURCELLES.

Les dits Pierart et Péronne RYS par relief du trépas Jehan, leur père sur leur lieu manoir contenant parmi jardin 4 cens demi, haboutant au dit Tries de Carihem.  
- à Bernard DECOURCELLES par achat à Jehan RYS, fils de Bernard l'an 1556. Marguerite DECOURCELLES par relief. Femme à Jan DUGAUCQUIER.

Eux par relief comme dessus pour le tiers de 8 cens d'héritage à présent à labour contre Jehan RYS, haboutant au dit Tries.

- la veuve Jehan RYS, fils de feu Grégoire. A Guillebert BARBIEUR la part de Jean RYS. La dite part à Sainte LEROY, veuve de Thomas DELATTRE par achat au dit BARBIEUR et ses enfants.

Les dits Pierart et Péronne RYS par relief comme dessus sur 20 verges de jardin pris en 4 cens 20 verges contre Jehan DESUSLEMON par sa femme.

- la veuve Jehan DESUSLEMONT par achat 1567. A Nicolas DELEMARRE par achat.

Jehan RYS l'ainé, fils de feu Grigoire, fils de feu Grigoire sur son lieu manoir contenant parmi jardin les deux tiers de 8 cens contre les dessus dits.

- à Guillebert BARBIEUR par achat l'an 1584.

Jehan DESUSLEMONT à cause de Jehenne RYS, sa femme sur son lieu manoir contenant parmi jardin un cent 15 verges d'héritage pris en 4 cens 20 verges contre les dits Pierart et Péronne RYS, haboutant au dit Tries.

- à Nicolas DELEMARRE.

Péronne GLORIEUX sur 5 cens 3 verges d'héritage à labour, les 4 cens 21 verges trois quarts par relief et le reste portant un quartron par achat des enfants Jehan HAIZOU le josne.

- Toussain DELORTHIOIR 3 cens. Polle HAISOU 3 verges par relief. Nicolas DELEMARRE 2 cens par achat 1575. Au dit DELEMARRE le tout par achat par achat à Toussain DELORTHIOIR.

Bernard et Jehan RYS, fils de Grigoire par relief sur 6 cens de terre à labour, gisant et allant de Leers à Roubaix.

- à Jehan RYS les 3 cens par relief, les autres 3 cens aux hoirs Jehan RYS, le josne.

Jehan et Jacques DECOTTIGNIES, frères, par relief du trépas Leurence DECOURCELLES, leur mère sur 4 cens 15 verges demie de verge de jardin gisant au dit Tries de Carihem.

Bernard DECOURCELLES par relief du trépas Mathieu, son père sur 2 cens un quartron de terre à labour.

- Jan DECOURCELLES par relief.

Le dit Bernard par relief comme dessus sur 3 cens aussi terre à labour pris en 5 cens 3 quartrons contre Jehan, son frère gisant assez près de la pinche.

- à Isaac DECOURCELLES un cent 2 quartrons et demi. Roland DECOURCELLES 5 quartrons demi. A Michiel DECOURCELLES par relief.

Mathieu LEFEBVRE par relief sur 2 cens 10 verges de jardin pris en 4 cens 20 verges contre Pierart et Jehenne RYS, haboutant d'un sens au Tries du dit Carihem.

- Luc LEFEBVRE par relief. A Nicolas DELEMARRE par achat.

Anthoine HELLIN par achat à Jehan PARENT sur 4 cens et le tiers d'un cent de jardin pris en 13 cens contre Jehan DECOURCELLES et Jean JOVENEL, haboutant au dit Tries.

- à Willamme DELECAMBRE par achat.

Le dit Anthoine par achat sur 2 cens demi de terre à labour pris en 5 cens contre le dit Jehan DECOURCELLES.

- lui par achat

Jehan JOVENEL à cause d'Ysabeau DECOURCELLES, sa femme sur son lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens ou environ pris des dits 13 cens pris contre le dit Anthoine HELLIN et Jehan DECOURCELLES, desquels 13 cens l'on n'a trouvé que 12 cens, haboutant au dit Tries.

- lui par achat que dessus 1559.

Jehan CAUDRON par achat sur 9 cens 15 verges et Anthoine BRUNIN, fils de feu Grard par relief sur 2 cens 10 verges qui font 12 cens de terre à labour gisant entre Carihem et Roubaix.

- à Jehan DELECAMBRE les 9 cens 15 verges et les 2 cens 10 verges à Bettremieu DELECAMBRE par achat 1563.

Anthoine BRUNIN dessus nommé par relief sur 4 cens de terre à labour pris en 10 cens contre Ernoul FERRET par sa femme.

- à Ernoul FERRET par achat 1561. A Gilles, Grégoire et Jenne DEFFERRETS et Marguerite DEMENIN, fille de Adam et de Gardine DEFFERRETS par relief l'an 1588.

Arnould FERRET à cause de Margheritte CLARISSE, sa femme sur 6 cens de terre à labour pris des dits 10 cens contre le dit Anthoine BRUNIN.

Jehan CAUDRON dessus dit par achat à Jacques DUBAR sur 3 cens de jardin.

- à Pierre DUPONT par sa femme.

Le dit Jehan par achat à Jehan DEFFONTAINES et Loyse MONTAIGNE, sa femme sur 13 cens de terre à labour.

- Bettremieu DELECAMBRE à 7 cens 1566 et Pierre DUPONT 6 cens par sa femme.

Le dit Jehan par achat au dit DEFFONTAINES et sa femme sur 3 cens de terre à terrage.

- à Willamme DELECAMBRE par achat.

Gillart MEIGNOT par achat sur son lieu manoir contenant parmi jardin 13 cens 12 verges, haboutant au dit Tries.

- à Simon ... la moitié par sa femme et l'autre moitié au hoirs Guillaume MEIGNOT. A Jacques DELESCLUZE 8 cens demi et le surplus à Charles DUJARDIN.

Pierre CLARISSE à cause de Margueritte LEFEBVRE, sa femme sur 4 cens de terre à labour pris en 9 cens contre Jehan DECOURCELLES et Anthoine HELLIN, gisant à Ghermaupret.

- Andrieu VANHEYDEN.

Jacques DESCAMPS à cause de Chrestienne DELECAMBRE, sa femme par relief sur 3 cens de terre à labour gisant au Tries de Carihem à Leers.

- à Jehan DELAMONTAIGNE par achat. A Loys DUBUS.

Jehan DUHAMEL par relief sur 4 cens de terre à labour qui fut à Anthoine NEVE et auparavant à Jehan GLORIEUX dit Bucquesaint.

Jehan DEBOUVINES par achat venant de Jehenne LELEU, femme à Grigoire POL sur 4 cens de terre à labour.

Gardine DECOTTIGNIES par relief du trépas Jehan, son père sur 3 cens de terre à labour.

Anthoine DEMARCHENELLES, Seigneur du dit lieu, Fresne, etc... par relief du trépas Jehan, son père sur 10 cens de prêt gisant vers Ghermaupret.

Jehan HOUZET à cause de Micquielle FERRET, sa femme par relief du trépas Marie DEBARGES, sa mère sur 4 cens de terre à labour pris en 8 cens contre Pierre PREVOST, à cause de sa femme.

- à Jehan DEBOUVINES par achat l'an 1562.

Pierre PREVOST à cause de Jehenne DELANNOY, sa femme par relief du trépas Clémence DEBARGES, sa mère sur 4 cens de terre à labour pris des dits 8 cens contre le dit HOUZET par sa femme.

- A Jacques DEFFRESNES par achat 1566. Guilbert BARBIEUR par achat 1577.

Bernard DECOURCELLES par achat à Gilles DESFRENNES sur 4 cens demi de terre à labour pris en 9 cens contre Jehan DESFRENNES, caudrelier.

- aux hoirs à savoir Bettremieu, Jehan, Ysaac, Crestienne et Marguerite les 3 cens demi et l'autre cent à Roland, leur frère par relief.

Willamme DELECAMBRE par achat à Cornille DECOURCELLES sur son lieu manoir contenant parmi jardin 6 cens demi pris en 13 cens contre Anthoine HELLIN et Jehan JOVENEL, haboutant au dit Tries de Carihem.

Lui par achat comme dessus sur 2 cens demi de terre à labour pris en 5 cens contre Anthoine HELLIN.

## Roubaix à Néchin

Aultres rentes deues a la dite Seigneurie de Roubaix sur plusieurs heritaiges gisant en la paroisse de Néchin qui doivent double rente de relief et le dixieme denier a la vente don transport ou aultrement.

Charles DELANNOY, escuyer, Seigneur de Haultpont par relief du trépas Jehan, son frère sur 4 cens de terre ou environ.  
- à Loys, Robert, Jossine et Marie DELANNOY par relief l'an 1584.

Le dit Charles par relief comme dessus sur 4 cens de terre à labour pris en 6 cens contre Hues DEFRESNES.

Lui par relief comme dessus sur 6 cens de terre à labour ou environ.  
- aux dits.

Jehan GARGATTE par achat sur 7 cens de Jardin.

- Pierre DELETOMBE par achat 1561. Anthoine FLORIN par achat d'un cent 1564. Willamme MASUREL par achat 1575.  
A Philippe DELAULTRE par achat, Agnès GARGATTE un cent, Magdelaine GARGATTE 2 cens.

Agnies DELESTRÉE dite Taintenier, fille de feu Jehan par achat sur son lieu manoir contenant parmi jardin 5 cens pris en 12 cens.

- à Willamme MASUREL par Marie DESFRENES, sa femme 5 cens.

Godeffroy DESFRENES, corduanier par achat sur son lieu manoir contenant parmi jardin 7 cens demi.

- à Bernard DESFRENES. Agnies, Marguerite, Jacquemine et Ysabeau DESFRENES par relief.

Jehan DUBUS sur 5 cens et le tiers de demi cent de terre à labour pris en 15 cens demi contre Simon MOREL et Martin DESMONS par sa femme.

- à Daniel PREVOST par achat. A Pierre PREVOST.

Lui sur un quartier de terre à labour ou environ.

- au dit PREVOST.

Le dit Jehan sur 4 cens 13 verges de terre à labour.

Martin DESMONS à cause de Marguerite ESPERGARD, sa femme sur le tiers de 15 cens demi de terre à labour contre les dits Pierre PREVOST, DUBUS et MOREL en le coulture le long du Saulx.

Jacquemine ESPERGARD, veuve de Jacques PLOUCQUET par relief sur 7 cens demi de terre à labour.

- à Jacqueline PLOUCQUET, veuve de Michiel DEFRESNE.

Simon MOREAU par sa femme sur 5 cens et le tiers de demi cent de terre à labour pris en 15 cens demi contre les dits DUBUS et Martin DESMONS par sa femme.

- Toussain DUBRUSLE par achat.

L'église du dit Néchin sur 2 cens 16 verges de terre ou environ.

Margueritte MONGEAUT, veuve de Jehan TAVERNE par relief du trépas Jehan, son père sur 6 cens de jardin, haboutant au chemin qui maisne de l'église du dit Néchin à le Lerue.

Jehan et Philippe DEFRESNES, frères, enfants de feu Collart par relief sur leur lieu manoir contenant parmi jardin 12 cens, haboutant au chemin qui maisne de la dite église à Lespinette.

Jehan DELERUE, fils de Gilles par achat à Pierart DESFRENES, Anthoine JOSEPH et sa femme sur 9 cens et le tiers d'un cent de jardin.

- Jenne DELERUE 3 cens. A Agnès, Marguerite, Jacquemine et Ysabeau DESFRENES, filles de Godefroy et de la dite Jenne DELERUE.

Hues DEFRESNE par relief du trépas Jehan, son père sur 2 cens de bon jardin.

Lui par achat à Oste et Gardine DEFFRESNE sur son lieu manoir contenant parmi jardin 5 cens.

Le dit Hues par relief comme dessus sur 7 cens demi de terre à labeur.

Lui encore par relief sur 2 cens de terre à labeur pris en 6 cens.

- à Charles DELANNOY par achat 1561.

Le dit Hues par relief comme dessus sur 2 cens de terre à labeur.

Grard PREVOST à cause de Magdelaine DEFRESNE sur un quartier de terre à labeur.

- Pierre PREVOST par Michielle PREVOST, sa femme, fille des dits.

Lui par sa dite femme sur un quartier de terre à labeur qui fut Jehan BRUNIN gisant après le Royère en la coulure du pendu.

Le dit Grard par sa dite femme sur 5 cens de terre à labeur. Pierre par sa dite femme.

Amand CAPPETTE, clercq de l'église de Néchin à cause de Jehenne LECLERCQ, sa femme sur 5 cens un quartron de terre à labeur qui furent Jehan LECLERCQ, père de la dite Jehenne.

- Bernard LECLERCQ, occupeur.

Daniel PREVOST, fils de Pierre par achat à Nicollas DELATTRE, fils de Jehan sur 5 cens demi de terre à labeur.

Nicollas DUCHASTELLER sur 5 cens de jardin appelé le coulure Gahide venant des enfants Jehan LEMAISRE.

- à Pierre DUCHASTELLER par relief.

Jehan HAEGHE sur son lieu manoir contenant parmi jardin 7 cens, les 2 cens par Jehenne POUILLAIN, sa femme et les 5 cens par achat de Jacques POUILLAIN.

- le dit Jan TAVERNE par proximité l'an 1567.

Le Carité des pauvres de Roubaix sur 10 cens 3 quartrons de terre à labeur emprès le Haultpont.

Les hoirs maître Micquiel CAMBRY par relief sur 3 bonniers 11 cens de terre.

- à Jacquemine CAMBRY par eschangement 1560. A Pierre GOMER par relief de la dite Jacquemine, sa mère.

La Chapelle de Néchin sur 2 cens de terre à labeur.

Clément DEFRENES par achat à Jehan DESBRAYELLES sur un cent de terre à labeur.

Lucq PLOUCQUET par achat aux enfants Christoffe PLOUCQUET sur son lieu manoir contenant parmi jardin 7 cens.

Les enfants Christoffe PLOUCQUET à savoir Jehenne, Caterine, Marion, Christoffline, Margueritte et Péronne sur leur lieu manoir contenant parmi jardin 5 cens.

- Caterine PLOUCQUET femme à Jehan DESFRENES.

Marion PLOUCQUET, fille de feu Jehan par partage venant du dit Christoffe PLOUCQUET sur 3 cens de jardin.

- Luc PLOUCQUET par achat 1576.

Charles DELANNOY, escuyer, Seigneur de Haultpont par relief du trépas Jehan, son frère pour 5 cens de terre venant d'une pièce de 20 cens.

- Loys, Robert, Jossine et Marie DELANNOY par relief l'an 1584.

Les dits enfants sur 18 cens de terre, ci-devant en cinq pièces et à présent en une.

Aultres rentes deues au dit Roubaix sur plusieurs heritaiges cy devant a rentes par deffunctz les seigneurs du dit lieu, lesquels heritaiges sont du gros du fief.

Cristoffle MIROUL, serrurier par achat à Philippe MIROUL sur son lieu manoir contenant une verge demie, haboutant à la place.

- à Jehan HESPEL par achat à Pierre DUPONT 1559.

Izabeau LEHAZE, veuve d'Estienne DUPONT et ses enfants sur leur lieu manoir ci-devant acquis par le dit feu Estienne à Jehan DUHAMEL, contenant une verge demie et quart de verge, haboutant.  
- Marie AGACHE par décret 1561. A Jehan DUGARDIN par achat. Jacques DELESCLUZE par achat.

Martin FASSET par achat à Marcq DUBRUILLE pour son lieu manoir contenant 2 verges un quart, haboutant sur la dite place.

Sieur Pierre DUCROCQ, prêtre par achat à Jacques DUGARDIN sur son lieu manoir contenant 2 verges trois quarts, haboutant sur la dite place.  
- aux enfants Jehan DUCROCQ par don.

Gadrain DUBOIS par achat sur son lieu manoir contenant 3 verges trois quarts, haboutant comme dessus.  
- Grard LECLERCQ par achat 1570 fait a Anthoine DUBOIS.

Quant a la maison qui fut Mathieu DUSOLLIER contenant trois verges trois quarts, haboutant et tenant comme dessus et a la maison des Baigneries et demy bonnier de prêt, icelle maison appartenant à mon dit seigneur et la donne en louaige Charles LECLERCQ.

Aussi quant a 4 verges trois quarts de verghe de jardin y tenant, le dit jardin appartenant à mon dit seigneur et est mis avec la maison des Baigneries.

Et aussi quant a la dite maison des baigneries tenant a la dessus dite et l'hostel des Boutailles, tenant a icelle et au lieu manoir et jardin Adrien DELAMOTTE par sa femme, les dites deux maisons appartenant au dit Seigneur et se baillent en louaige.

Adrien DELAMOTTE, escuyer à cause de Magdelaine DEGHEBRECHES, sa femme sur son lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens 14 verges demie.  
- à Gaspar MARISSAL par achat 1567. A Alexandre DUPREY par achat 1576. A Lambert VANREUST par achat l'an 1583.

Jehenne DELANNOY de Maunée, fille de feu Martin en son vivant escuyer, Seigneur du Haultpont, par relief du trépas Damoiselle Jehenne DUPRET, veuve de Jehan DECROIX sur son lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens.  
- à Jaspert DUBUS par achat l'an 1563. Anthoine, Hughes, Jenne, Loise et Ysabeau DUBUS la moitié par relief de Jaspert, leur père l'an 1584.

Pierre DEBUISNES sur son lieu manoir contenant parmi jardin 3 cens.  
- à Martine DEBUISNES par relief l'an 1556. Andrienne LEURIDAN et les enfants de Roland LEURIDAN par relief de la dite Martine, leur mère. A Jacques DEVANDALLE par achat l'an 1585.

Maître Loys BLANCQUART, chirurgien par achat sur son lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens demi qui fut à Alys ROUSSEL.  
- à Noé DELESPAULT par achat aux veuve et hoirs Jehan BLANCQUART l'an 1562.

Philippe LECOMPTE par achat à Jacques, son frère sur son lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens.  
- Anthonette DELESCLUZE par décret 1566. A Jacques FLEURQUIN par achat un cent 3 quartrons 1570 et l'autre demi quartron à Pierre LOCQUIFIER. Au dit FLORCQUIN par achat 1576.

Jehenne STEPPE, veuve de Jacques DELESCLUZE dit Drien sur son lieu manoir contenant 2 cens parmy jardin.  
- Anthonette DELESCLUZE par relief.

Mahieu FLAMENG par achat aux enfants Jehan PLOUCQUET sur un lieu manoir contenant parmi jardin 20 verges pris en 2 cens 10 verges contre Willamme WERRIN et les dits enfants Jehan PLOUCQUET.  
- à Christoffle FLAMENG par partage.

Willamme WERRIN par Marie PLOUCQUET, sa femme sur un lieu manoir contenant parmi jardin 20 verges pris comme dessus contre le dit Mahieu et les enfants Jehan PLOUCQUET.  
- Jehan DELERUE par achat 1564. Au dit Mathieu FLAMENG par achat. Au dit Christoffle FLAMENG.

Les enfants Jehan PLOUCQUET par relief à savoir Pierchon, Jehan, Grard et Willo sur leur lieu manoir contenant parmi jardin 20 verges pris comme dessus.

- au dit Mathieu FLAMENG par achat. Au dit Christoffle.

Estienne DELESPAULT par achat à la veuve et enfants Simon CUVELLIER sur son lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens une verge, haboutant à la rue faisant le Toucquet de la rue Pottier.

- à Jacques DESREVEAULX par Marye DELESPAULT, sa femme par relief. A Anne DESREVEAULX par relief de Marie DELESPAULT, sa mère. Au dit Christoffle FLAMENG par achat.

Guillebert DEVRENAY par achat à Gilles FREMAULT sur son lieu manoir contenant parmi jardin un quartron.

- Mahieu DEVERNAY par échangeement.

Willamme AGACE par achat à la dite veuve et enfants Simon PIQUAVET dit Cuvellier sur son lieu manoir contenant parmi jardin un quartron 2 verges.

- Pierre ALBRECHT par achat. Marie et Jenne ALBRECHT sœurs du dit Pierre par relief.

Mahieu FLAMENG par achat à maître Andrieu DEROUBAIX sur son lieu manoir contenant parmi jardin un cent 3 verges faisant le coing de la Grande rue et de la rue Delebrasserye.

Jehan LOCQUIFFIER dit Fournier par achat sur son lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens demi, haboutant à la dite Grande Rue allant du Sépulchre vers la place.

- à Baltazart LOCQUIFFIER par relief. Aux enfants Grard LIBERT par achat. Simon CHAVATTE par achat 1578.

Pierre DUGARDIN par achat à Pierre MIROUL et aussi par relief sur 3 cens 3 quartrons d'héritage amassé de plusieurs maisons et édifices.

- à Pierre DUGARDIN 5 quartrons. Jehan DUGARDIN par achat 1578.

Jehan FAVARCQ par achat à Jehan DELESCLUZE sur son lieu manoir contenant parmi jardin un cent 3 quartrons.

- à Jacques FARVARCQ par relief l'an 1563.

Gilles FREMAULT par achat à Philippe DELESCLUZE sur son lieu manoir contenant parmi jardin un cent demi.

- à Jehan DESFRENNES par achat l'an 1562. Pierre DUGARDIN par achat 1566. A Pierre DELESPAULT par achat 1570. A Jan LEFEBVRE par Jacquemine DELESPAULT, sa femme par relief.

Sieur Ysambart DEDRUA, prêtre par relief sur son lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens.

- à Philippe et Jacques MATTON, frères, par don.

Sieur Franchois CORNILLE, prêtre par achat à Sieur Charles POTTIER, aussi prêtre sur son lieu manoir contenant parmi jardin les deux tiers d'un cent.

- à Jacques CORNILLE par relief du dit, son frère. Aux hoirs de Jacques DESCAMPS et Jacquemine CORNILLE par relief. Pierre DUGARDIN par achat 1575.

Martin SORYS par achat sur son lieu manoir contenant parmi jardin un cent.

- à Andrieu LECLERCQ, cordonnier, par achat 1561.

Jacquemine COESNE, veuve de Thomas LEURIDAN et Jehan et Barbette, ses enfants sur leur lieu manoir contenant parmi jardin un quartron.

- à Andrieu LECLERCQ par achat 1561.

Jehan HOUZET par achat à Gilles FREMAULT et sa femme sur son lieu manoir contenant parmi jardin 7 verges.

- à Alexandre CAUDRON par achat. A Pierre DELEBECQUE par achat l'an 1583.

Sieur Grard LEBOURGOIS, prêtre par achat à Toussains DELINSELLES sur son lieu manoir contenant parmi jardin un quartron.

Quant a la maison faisant le toucquet de la dite rue et du marche de la dite ville que tient et occupe en louaige de mon dit seigneur Jehan RAMART, escuyer.

Et semblablement quant a une maison y tenant que tient en louaige Marcq LEMAN.

L'hospital Sainte Elyzabeth au dit Roubaix sur les trois maisons allant jusques aux Boucheryes a la charge de loger les religieux qui viendront preschier au dit Roubaix.

Les boucheries, Belfroy et halles tout tenant ensemble jusques au dit hospital appartient à mon dit seigneur.

### Rue Saint Georges et du Triechon

Les abalestriers du dit Roubaix sur leur jardin manoir contenant 2 cens demi appartenant à St George, haboutant à la Grande rue qui maisne de l'église à St George.

Pierre DUGARDIN, fils de Jacques par achat à Simon PICAVET dit Cuvellier sur son lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens.

- à Marguerite ROUSSEL, veuve de Pasquier FAUVARCQUE par achat.

Gilles DUPRET par achat à Jehan BREUSE sur son lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens demi, haboutant à la dite rue.

Les veuve et enfants Thomas LEURIDAN à savoir Jehan et Barbette par relief sur leur lieu manoir contenant parmi jardin un cent 18 verges, haboutant au dit chemin.

- à Jehan DESFRENNES par achat 1561. A Willamme AGACE par achat l'an 1562. A Jehan CASTEL 1568. A Pierre HALLET par achat l'an 1571. A Pierre BOURGOIS par achat 1577.

Martin FASCHET par achat aux enfants Jacques DERASCHE sur son lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens et le tiers d'un quartron, haboutant à la dite rue.

- à Jehan LEBOURGHOIS par sa femme par échange.

Messior DUBUS à cause de Jossine MATON, sa femme par relief sur son lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens 2 verges, haboutant à la dite rue.

- à Jehan VANREUST par achat. A Philippe LECLERCQ par achat l'an 1564. A Vinchant VANREUST.

Jehan ROUSSEL à cause de Pieronne MATON, sa femme sur son lieu manoir contenant parmi jardin un cent demi et une verge, haboutant comme dessus.

- A Jehan POLLET par achat 1558 3 quartrons 6 petites verges demie. Guilbert AGACHE par achat le reste 1580.

### Au Triechon

Guillebert AGACE sur son lieu manoir contenant parmi jardin 3 cens 24 verges un tiers et un quart de verge d'héritage, la moitié par relief et l'autre par achat de Jacques, son frère, haboutant à la ruelle du Triechon allant à Lille.

- à Pierre VANREUST, la moitié par achat et l'autre moitié à ... POLLET par achat 1569. Une verge à Pierre DELESPAULT, fils d'Adrien et le reste à la veuve Jean LEAUCOURT.

Lucquette DESALOUX dit Desrevaux, veuve de Pierart DELEMOTTE et ses enfants sur leur lieu manoir contenant parmi jardin un cent acquis par le dit feu Pierart à Philippe LEBÆT, haboutant à la dite ruelle du Triechon.

- à Pierre VANREUST par sa femme. Adrien DELESPAULT.

Pierre DUPRET par achat à Anthoine et Chonnette ROUSSEL sur son lieu manoir contenant parmi jardin demi cent faisant le coing de la dite ruelle du Triechon .

- Catherine DEBUISNES, veuve du dit Pierre la moitié. A la dite veuve par achat 1578.

Les veuve et enfants Pierre DECOURCELLES sur son lieu manoir contenant parmi jardin un quartron.

- Jehan DELEAUCOURT par achat.

Les confrères St George et St Sébastien pour 3 quartrons d'héritage où la chapelle est assise.

### Oultre les Hayes St George

Peronne LEBOURGOIS, veuve de Philippe HOUZET et ses enfants à savoir Ysambart, Estienne et Godeffroy sur leur lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens acquis par le dit feu Philippe à Jacques ROUSSEL par ci-devant pris en une pièce de terre au fief Dupret qui fut a Allardin DEMARCHENELLES avec les cinq parties suivantes.

- à Grard LEBOURGHOIS par achat. Nicolas LECOMPTE par achat 1573.

Les veuve et enfants Olivier LEFEBVRE par relief sur leur lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens.

- Nicolas LECOMPTE par achat 1571.

Les enfants Martin FREMAULT à savoir Josse, Hacquino, Pierchon, Tonin, Belotine, Jennotte et Margotine par relief sur leur lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens.

- à Gilles ROUSSEL par achat 1560.

Jehan MATON dit Hure par achat aux veuve et enfants Pol BRACQUAVAL sur un lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens.

- Jehan MATON, son fils par relief l'an 1564.

Le dit Jehan MATON pour le reste de 4 cens 11 verges demie d'héritage qui est le demorant de la pièce où il y a deux maisons.

- Jehan MATON, le josne moitié par achat 1564 et l'autre par relief.

Jehan MALFAICT dit Delethombe sur son lieu manoir contenant parmi jardin 7 cens et le tiers d'un cent.

- à Loyse MALFAICT par relief les 5 cens et le tiers d'un cent et Gilles ROUSSEL 2 cens par achat.

Les archiers du dit Roubaix pour la rente de leur jardin contenant un quartron, gisant devant la Chapelle St George.

Gilles FREMAULT par achat des enfants Ruffin MOUCQUE sur son lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens 4 verges.

- à Willamme PREVOST par achat 1559.

Calixte DOUILLERS sur son lieu manoir contenant parmi jardin 5 quartrons 2 verges trois quarts, le demi au dit par Jehenne MOUCQUE, sa femme pris des dits 4 cens 2 verges.

Jehan MOUCQUE par relief du trépas Ruffin, son père sur son lieu manoir contenant parmi jardin 14 verges pris comme dessus.

- Jacques et Philippote ... par achat et relief 1569.

### Toucquet de la rue Saint George et de la Noefve Rue

Le dit Jehan MOUCQ et à lui venant des veuve et hoirs Jacquemart FONTEMURE sur leur lieu manoir contenant parmi jardin un cent un quartron demi faisant le Toucquet de le Noefve Rue de Lhommelet et de la rue St George.

- Jacques MOUCQUES par achat 1568. A Pierre et Adrienne REGNART par relief. Le tout à Adrienne REGNART par relief de Pierre, son frère. A Thomas ROUZET demi cent et demi quartron et le reste à Pierre DELESPAULT, fils de feu Adrien.

Et sy doibvent porter le fiestre St George allant a la procession les jours du sacrement et procession du dit Roubaix.

Robert VANREUST par achat à Jacques DUPONT sur 3 cens demi quartron d'héritage amassé de deux maisons faisant le coing de la dite Noefve Rue.

- aux enfants du dit Robert par relief. Pierre PLANCQ moitié par sa femme et l'autre par achat.

Anthoine LECLERCQ par achat à la veuve et enfants Pasquier ALOE sur son lieu manoir appelé Ste Barbe contenant parmi jardin 2 cens.

- Jehan, Vincent, Pierre et Jenne LECLERCQ par relief la moitié par le dit Anthoine, leur père.

Lucquette DESALLOUX dit Desreveaux, dernièrement veuve de Willame DESMULLIERS et paravant de Pierart DELEMOTTE sur son lieu manoir contenant parmi jardin un cent et les deux tiers d'un cent venant par achat de Jehan DUCOULLOMBIER.

- à Pierre VANREUST par sa femme. A Lambert VANREUST par relief.

Jehan PARISIS par relief sur demi cent de jardin manoir pris en 4 cens contre Jacques ROUSSEL et Pierre DECOURCELLES, haboutant au dit chemin.

- à Jan HALLET par achat. A Pierre HALLET par relief. A Jehan POLLET par achat 1577.

Jacques ROUSSEL par achat au dit PARISIS sur un cent demi de jardin pris des dits 4 cens contre les dessus dits.

- à Marguerite ROUSSEL. A Gilles ROUSSEL par achat 1572. Pierre HALLET par achat 1577.

Olivier LEFEBVRE par achat à Gilles GLORIEUX sur son lieu manoir contenant parmi jardin demi cent.

- à maître Hector LECOCQ par achat du dit Olivier 1565. A Jossine et Elaine LECOCQ par moitié. Les hoirs Pierre LECLERCQ demi cent par achat.

Willamme DUPIRE par achat à Pierre LECOMPTE sur son lieu manoir contenant parmi jardin 11 verges et le tiers d'une.

- à Christoffle MIROUL par achat. A Robert LECLERCQ avec une verge tiers et quart de verge de la partie suivante.

Sieur Pasquier LEHACQUIN, prêtre par relief sur son lieu manoir contenant parmi jardin 7 verges demie.

- à lui par achat. Jan LECONTE par achat un quartron 1580 et le reste à Robert LECLERCQ.

Jacques ROUSSEL sur 4 cens une verge et les deux tiers d'une verge de jardin, la moitié par relief et l'autre par achat à maître Georges, son frère.

- à la dite Marguerite ROUSSEL. Au dit Gilles ROUSSEL par achat. A maître Jacques ROUSSEL.

### Rue de Lhommelet

Pierre DECOURCELLES sur son lieu manoir contenant parmi jardin 3 cens 10 verges, les 2 cens par achat à Jehan PARISIS et le cent 10 verges par achat de Jehan DELETHOMBE, haboutant à la rue de Lhommelet.

- à Michiel, Jehan, Marie, Caterine ROUSSEL, enfants d'Anthoine et de Franchoise DECOURCELLES les 2 cens 10 verges par relief et l'autre cent à Marie DELANNOY, fille de Pierre et de Caterine DECOURCELLES aussi par relief. A Mathis CASTEL 2 cens 5 verges par achat.

Claude CUELLE par achat à Jehan DELENESTE sur son lieu manoir contenant parmi jardin un cent 19 verges demie.

- A Mathias PICAUVET par achat l'an 1564.

Jehan CUELLE par relief du trépas Guillebert, son père sur son lieu manoir contenant parmi jardin 10 verges demie et la moitié pris en un cent 17 verges par sa femme.

- à Guillaume CATTOIRE par achat l'an 1556. A Godeffroy HOUZET par achat au dit CATTOIRE. Michelle LECLERCQ par achat 1577.

Pierre DECELLES à cause de Jehenne CUELLE, sa femme par relief sur son lieu manoir contenant parmi jardin un cent 6 verges demie.

- à Jacques LEGRAND par décret. A Jacquemine SORYS 1560. A Philippe DELETHOMBE par achat 1562. A Josse LEPERS par achat aux hoirs Philippe DELETOMBE 1568. Jehan DELECROIX par eschangement 1573.

Pierre ROUSSEL par relief du trépas Jehenne DELETHOMBE, sa mère sur son lieu manoir contenant parmi jardin un cent demi et la moitié de demi quartron.

- à Pasquier ROUSSEL par relief. A Guillaume ROUSSEL un cent par relief et le reste par Jacques FAUVARCQ.

Gadrain DUBOIS par achat aux hoirs Jacques DESNOLLETZ sur son lieu manoir contenant parmi jardin 3 cens appelé la Houblonière, haboutant à la rue Dorée.

- aux enfants Gadrain DUBOIS à savoir Pierre et Jacques par relief. A Pierre DELEBECQUE par achat.

Guillebert WAUCQUET sur son lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens 13 verges demie, les quatre parts de cinq par achat et l'autre par relief, haboutant à la rue de Lhommelet à condition de porter le fiestre du Sépulchre les jours du sacrement et procession du dit Roubaix en allant à la dite procession.

- à Hughes WAUCQUET par relief. A Adrien DELESPAULT par achat.

Franchois DELEMOTTE par achat à Roland DELESCLUZE sur son lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens demi.

- Jacques WAIMEL par achat 1574. A Pierre DELANNOY par achat.

Micquielle et Mariette MATON, filles de Willamme par relief sur leur lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens un quart de verge, haboutant à la dite rue.

- à Pierre DECOURCELLES par achat 1558. A Pierre DELANNOY, enfant de Pierre et de Caterine DECOURCELLES par relief.

Eloy DELETOMBE par relief du trépas Jehan, son père sur son lieu manoir contenant parmi jardin un cent et le tiers d'un cent.

- à Pierre DECOURCELLES par achat. Au dit Pierre DECOURCELLES par relief. Au dit Pierre DELANNOY par achat.

Pierre MATON sur son lieu manoir contenant parmi jardin un cent demi. Est tenu chaque an de porter le Fiestre du St Sépulchre les jours de la dite procession.

- Pierre DECOURCELLES par achat 1575. Au dit DECOURCELLES par relief. Au dit DELANNOY.

### Rue Pellart et Pouret

Jehan SEGARD à cause de Jehenne MIROUL, sa femme sur son lieu manoir contenant parmi jardin un quartron pris en 2 cens contre Pierre DEBUSNES, haboutant à la dite rue Pouret.

- à Jacques SEGARD par relief. A Godeffroy HOUZET par achat 1565. Andrienne LEURIDAN et les enfants Roland LEURIDAN par relief du trépas Martine DEBUSNES, leur mère, femme au dit HOUZET par relief. A la veuve Jacques FLEURQUIN par achat. A la veuve Jacques FAUVARCQUE avec les parties suivantes.

Pierre DEBUSNES par achat des hoirs Eloy MIROUL dit Mentin sur un lieu manoir contenant parmi jardin un cent 3 quartrons pris des dits 2 cens, haboutant à la dite rue.

- à Martine DEBUSNES par relief. A la dite Andrienne et les dits enfants par relief de la dite Martine. A la veuve Jacques FLEURQUIN par achat l'an 1585. A la dite veuve Jacques FAUVARCQUE, boucher.

Le dit Pierre par achat à Jacques AUXHAIZES sur un autre lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens moins le tiers de demi quartron, haboutant à la dite rue.

- à la dite comme dessus. Aux dits comme dessus. A la dite veuve Jacques FLEURQUIN par achat comme dessus. A la dite veuve FAUVARCQ.

Jacques DESCAMPS dit Bracquaval par achat à Loys CANDENAIRE et sa femme et aux hoirs Jacques AUXHAIZES sur son lieu manoir contenant parmi jardin un cent demi et le tiers de demi quartron, haboutant à la dite rue.

- A Grard LIBERT par achat l'an 1566. A Jacques FLEURQUIN par achat 1574. Aux hoirs du dit LIBERT. A la dite veuve.

Guillebert FERRET à cause de Philippote RUELLE, sa femme sur son lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens, haboutant à la dite rue.

- à Melchior LECOMPTE par achat. A Thonnette DELECLUZE les dits 2 cens. A Jehan CAULETRON un cent par achat à la dite Thonnette 1570. A Charles DUJARDIN par achat 1586. A Jean DELESPAULT.

Marie VANREUST, veuve de Collart DELEBECQUE et Jehan, Pierre, Péronne et Jehenne DELEBECQUE, ses enfants par relief sur le lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens, haboutant à la dite rue.

- aux enfants Jehan PROUVOST. A Marguerite PREVOST par achat. A Pierre CASTEL, fils de feu Otte.

Jacques LECOMPTE par achat à Josse POLLET sur son lieu manoir contenant parmi jardin demi cent et le tiers d'un cent.

- à Gilles FLORQUIN par achat.

Margueritte GODDINET, veuve de Noël DESREVEAUX par relief du trépas Willamme, son père sur son lieu manoir contenant parmi jardin 3 cens 14 verges, haboutant à la dite rue.

- à Jehan DESREVEAUX par relief. A Jehan DELETOMBE par achat au dit DESREVEAUX. A Gilles DELORGE par achat. A Arthus ROUSSEL.

Anthoine DUBOIS, fils de feu Pierre par relief sur son lieu manoir contenant parmi jardin 3 cens 14 verges.

- à Chonette POLLET par achat. Roland DELAHAYE par achat 1564. Jacques LECOMPTE par achat 1566.

Le dessus nommé Jacques LECOMPTE par achat au sieur Jacques JOSEPH, prêtre et à Josse POLLET sur son lieu manoir contenant parmi jardin 8 cens, ci-devant en deux pièces.

- à Willame DUPREY par achat. Anthoine DUBOIS par achat 1576. A Jaspert, Jenne et Marie DUBOIS et les enfants Magdelaine DUBOIS par partage. 7 cens 3 quartrons à Jacques LECONTE, fils de feu Jacques et l'autre quartron à Gilles FLORQUIN.

Sieur Franchois CORNILLE, prêtre par achat sur son lieu manoir contenant parmi jardin 4 cens.

Nicolas LEFEBVRE, fils de feu Jehan sur ses deux lieux manoirs contenant parmi jardin 9 cens demie verge tenant ensemble par lui acquis des hoirs Simon DELESCLUZE et Jehan POLLET.

- à Jacques LECOMPTE par Jehenne LEFEBVRE, sa femme. Jacques LECOMPTE, marchand.

Oste CROYN par achat à Jehan POLLET sur son lieu manoir contenant parmi jardin 4 cens 4 verges demie.

- aux enfants du dit par relief. A Jehan VANREUST par achat l'an 1598.

### Rue du Pottier

Le dit Nicolas LEFEBVRE par achat aux veuve et enfants Jacques DELESPAULT sur un autre lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens 11 verges demie faisant le coing de la rue Pottier. Est tenu de porter aux procession le fiestre du St Sébastien.

- Jacques LEFEBVRE par relief.

Les veuve et enfants Estienne HOUZET sur deux lieux manoirs contenant parmi jardin tenant ensemble un cent 22 verges trois quarts et les deux tiers d'une verge, haboutant à la dite rue.

- à Lambert VANREUST par achat 1558. A Catherine LEURIDAN.

Willamme LEPERS par achat aux veuve et enfants Jehan PICALET sur son lieu manoir contenant parmi jardin un cent demi et trois quarts demie de verge.

- à Anthoine SORYS par achat 1569. A Jacques DELESCLUZE.

Sieur Jehan DESCAMPS, prêtre et Ysabeau DESCAMPS, sa soeur, veuve de Jehan DELESCLUZE sur leurs lieux manoirs contenant parmi jardin un cent 11 verges dont le dit Sieur Jehan en a les trois parts de cinq et le dite Ysabeau les deux autres parts.

- à Willame LECOMPTE par achat aux héritiers du dit DESCAMPS 1571. A Jacques LEFEBVRE par achat 1575.

Daniel POLLET par achat aux hoirs Jacquemart CASTELLAIN sur son lieu manoir contenant parmi jardin un cent.

- à Péronne POLLET, veuve de Jehan POLLET par relief. A la veuve Noël LEMAHIEU nommée Marguerite PREVOST par achat 1575. Oste CASTEL en a un quart demi par achat fait à la dite veuve l'an 1580. Jenne PICALET, veuve de Jan LEMAHIEU par achat un quart et le reste portant un quart demi à la dite veuve Noël LEMAHIEU.

Jacques LEMAISTRE, marissal, par achat à Philippe DELESCLUZE sur son lieu manoir appelé le Blancque Mauson contenant parmi jardin un cent 5 verges.

- à Daniel HESPEL, prêtre par achat 1563. A Micquiel LOCQUIFFIER 1576.

Péronne DEVRENAY, veuve de Jehan AZART et ses enfants à savoir Hacquino et Amberghe sur leur lieu manoir contenant parmi jardin un cent 2 verges et le quart d'une verge d'héritage.

- à Pierre DELEDICQUE par achat.

Micquiel MONNET par achat à Jacques LECOMPTE sur son lieu manoir contenant parmi jardin un quartron, haboutant à la dite rue Pottier.

- Catherine MONNET par relief. Le tout à Pierre LEBOURGOIS, mari de la dite Catherine ayant acheté la moitié. Le tout à Victor BOUGHOIS.

La veuve Willamme ALBRECHT sur son lieu manoir contenant parmi jardin un quartron, haboutant à la dite rue.

- Marie et Jenne ALBRECHT la moitié contre le dit Oste. A la dite veuve la moitié et aux enfants Grard LIBERT l'autre moitié. A Isabeau DUBUS par achat l'an 1605.

### Rue de le Brasserie

Pierre BONENFFANT sur son lieu manoir contenant parmi jardin 18 verges trois quarts de verge, haboutant au chemin qui maisne du Sépulchre à la Brasserie de mon dit seigneur.

- à Jacques DECALOGNE par achat aux enfants du dit Pierre 1570. Anthonne DUBOIS par achat 1576. A Pierre DELEBECQUE par achat l'an 1590.

Grard LIBERT par achat et Maryette ROUSSEL par relief sur un lieu manoir contenant parmi jardin

Un cent demi verge dont la dite Maryette en a seulement la sixième partie.

- aux enfants du dit Grard par relief. Melchior BOURGOIS par achat 1576. Crestienne SEGARD demi quartron par achat. A Pierer DELEBECQUE par achat de mai 1605.

Avec ce doivent les heritiers des deux parties d'heritage chacun an porter chacun une torse aux jours du sacrement et procession et a faulte de ce destre desgage de la vailleur de 6 gros.

#### Aultres arrentemens hors des grandes hayes allant du Sépulchre à Fourquencroix sur le chemin.

Willamme MULLIER par achat à Jehan LEFEBVRE sur son lieu manoir contenant parmi jardin 4 cens appelé Paradis, haboutant au grand chemin qui maisne du Sépulchre à Fourquencroix.

- à Rolland DELAHAYE par achat. A Estienne DECROENBOURG par décret et achat l'an 1588.

Péronne FAVARCQ, veuve de Lambert DUPRET et ses enfants sur son lieu manoir contenant parmi jardin 4 cens acquis par le dit feu Lambert à Rémy YAN.

- à Marguerite DUPRET, femme à Jehan FAUVARCQ. A Marguerite FARVARCQ veuve d'Adrien DELAHAYE par relief l'an 1583.

#### Aultres arrentemens bailles au dits conditions saulf que l'on en paye 25 sols du cent et une pouille en lieu de fermaige.

La dite veuve et enfants Lambert DUPRET sur 4 cens de jardin manoir.

- Jenne DUPRET.

Pierre BONENFFANT sur 4 cens 17 verges de jardin amassé de deux lieux manoirs.

- Jenne CORNILE, Nicolas DELETOMBE et Christophle, Francois, Jehan et Pierre LECOMPTE, enfants de Pasquier et de feu Franchoise DELETOMBE. A Christoffle DELETOMBE par achat aux enfants Pierre BONEFFANT les 4 cens 1569. Les 17 verges à Melchior BOURGOIS. 3 cens à Pierre DELEDICQUE et le cent 17 verges à Thomas DELERUE.

Sieur Franchois CORNILLE par achat à Péronne ESTOCQUART, veuve de Jehan LEBOURGOIS sur son lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens.

- à Jehenne ..., sa femme par relief l'an 1561. A Christoffle DELETOMBE par achat. A Pierre DELEDICQUE par achat.

Gilles POLLET par achat à Jehan MATON sur son lieu manoir contenant parmi jardin 3 cens 17 verges demie.

- à Jehan POLLET dit Hasquenot par achat. A Denys DUHAMEL par achat.

Jehan LORFEBVRE sur son lieu manoir contenant parmi jardin 4 cens par lui relevé du trépas Jehan, son père faisant le Toucquet devant la maison dessus dite.

- à Pierre DELECROIX par sa femme. A la veuve Jehan POLLET. A Josse LEZAIRE.

Bernard DESMULLIERS par achat à Lambin POLLET sur 4 cens d'héritage à jardinet amassés de deux lieux manoirs.

- la moitié à Pierre POLLET par achat contre Bernard DESMULLIERS et l'autre moitié à Jehan DESMULLIERS par relief. A Bernard, Jan, Noëlle et Péronne DESMULLIERS par relief Jan, leur père les 2 cens. A Jan LORFEBVRE, fils Jan la part des dits DESMULLIERS par achat l'an 1585. Denys DUHAMEL pour 2 cens et les autres 2 cens à Jehan DELEBECQ.

Gilles BACCART, fils de feu Jehan sur son lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens, les deux tiers par achat et l'autre tiers par relief du trépas Marie LAIGNEL, sa mère.

- à Gilles DESPLANCQUES par partage. A Cyprien DESPLANCQ. A François PETIT par achat.

Guillebert et Mahieu DEVRENAY, père et fils sur leur lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens, dont le dit Guillebert en a le tiers par achat à Pierre DELEMOTTE et Martine DEVRENAY, sa femme, et le dit Mahieu les deux autres tiers par relief du trépas Germaine DESCAMPS, sa mère.

- Jehenne SEGARD un cent 2 verges demi par échangeement. A Pierre DEVERNAY par achat. A Eloy DESREVEAULX pour 22 verges demie par achat 1561. Aux enfants du dit Eloy par relief. A Jacques LECONTE, marchand, par achat. A Marie LECONTE par relief du dit Jacques, son père.

Estienne DELESPAULT par achat à Jehan LEFEBVRE sur son lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens.

- à Jan, Yzambart, Pierre et Micquielle LOCQUIFIER, enfants de Hughes et de Catherine DELESPAULT par relief. Au dit Jacques LECONTE. A la dite Marie LECONTE par relief.

## Rue de le Gobrie

Aultres arentemens pris des terres de le Gobrie bailles a 25 sols et une pouille en nature de chacun cent et doibt avoir sur 2 cens une maison aux conditions devant dites.

Arnoul LEROY, ollyeur sur son lieu manoir contenant parmi jardin 4 cens demi pris des dits de le Gobrie du lez vers le Vigne.

- à Urbain SEGARD par achat. A Jean LEPERS.

Franchois DELESPAULT par relief du trépas Allard, son père sur son lieu manoir contenant parmi jardin 4 cens.

- à Pasquier DELESPAULT par achat. A Jacques ROUSSEL. A Jacques LECONTE par achat de Jacques ROUSSEL avec les articles suivants faisant 40.

Jacques LEBOUGOIS à cause de Margueritte DELESPAULT, sa femme sur son lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens gisant comme dessus.

- au dit rachat.

Cornille DELERUE par achat des hoirs Lievin YAN sur son lieu manoir contenant parmi jardin 4 cens.

- à Pasquier DELESPAULT par achat. Au dit Jacques ROUSSEL par achat l'an 1586.

Willamme MULLIER par achat à Jehan COLBIN sur son lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens.

- à Jehan DELANNOY par achat aux hoirs du dit MULLIER l'an 1563. A Philippe DELESCLUSE par achat. Pasquier VANREUST par achat 1571.

Jehenne MULLIER, fille de feu Blase, femme à Jacques ROUSSEL par relief sur son lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens.

- à Gilles ROUSSEL par relief. A Pierre DELESPAULT, fils de feu Jean avec les parties suivantes.

Jehan DUFAILY par achat à Pierre LEPERS sur son lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens.

- aux enfants du dit Jehan par relief. A Ost DELECROIX par achat 1561.

Betry DELESPAULT, veuve de Charles LECOMPTE par achat à Jehan POLLET, fils de Collart sur son lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens 16 verges demie.

- à Oste DELECROIX par achat 1559 les trois quarts.

Pierre DESMULLIERS, fils de Willame sur son lieu manoir contenant parmi jardin 6 cens, les 3 cens 16 verges demie par lui acquis de Sieur Jehan SEGARD et les 2 cens 8 verges demie par lui arrenté de feu Mademoiselle mère de mon dit Seigneur.

- à Anthoine DELESCLUSE par achat 3 cens 1570. A Noé DURIEU par achat les 3 cens 1573. A Pierre BOURGOIS les 3 cens par achat à la veuve Pierre DESMULLIERS l'an 1588.

Jehenne DESM...ES, veuve de Willame DESMULLIERS et Willotin et Marie, ses enfants par relief sur leur lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens acquis par le dit feu Willame à Pierre SEGARD.

- à Otte et Georges DECROIX par relief. A Jean DELESPAULT par achat. A Pierre DELESPAULT par relief du dit Jean, son père.

Les veuve et enfants Charles DEVRENAY sur son lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens.

- Anthoine DUPONT par sa femme. Jehan FAUVARCQ par achat 1576. A Michiel DELEBECQUE à cause de Margueritte FAUVARCQUE, sa femme.

Guillebert DELECROIX par achat à Simon POLLET sur son lieu manoir contenant parmi jardin 4 cens.

- à Oste DELECROIX les 2 cens par achat 1570 et les deux autres cens contenant le lieu manoir à Anthoine DELECROIX par partage. A Pierre DELESPAULT, fils de feu Jean 3 cens 80 verges petites par relief de son père et les autres 20 verges petites à Marie LECONTE par relief de Jacques, son père.

Jehan LEFEBVRE fils de Collart par achat à Jehan HESPEL, fils de Philippe sur son lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens.

- à Daniel DELEPAULT par sa femme avec la partie suivante.

### Sur les terres de Ecdupret du long les chemins vers Fourquencroix bailles comme dessus

Sieur Jehan DESCAMPS, prêtre pour 4 cens de jardin amassé de deux maisons, les 2 cens par achat de Guilbet CAUDRON et les autres 2 cens par achat de Jacques DESCAMPS.

- à Jehan HOUZET par achat. Jehan LEFEBVRE par achat 1577. Au dit DELESPAULT.

Margueritte MULLIER, veuve de Guillebert DESPLANCQUES par relief du trépas Olive DELESPIERRE, sa mère sur son lieu manoir contenant parmi jardin 6 cens.

- à Jehan LEFEBVRE par achat l'an 1564. A Jean DELESPAULT, lieutenant. A Jacques DELESPAULT, son fils 3 cens par relief et les autres 2 cens aux enfants Pierre DELEBECQUE et de Marie DELESPAULT par relief comme dessus.

Jehenne CARRETTE, veuve de Lambin POLLET sur son lieu manoir contenant parmi jardin 3 cens ci-devant acquis par le dit feu Lambin, ci-comme les 2 cens à Eloy DUMONT et l'autre cent par lui arrenté.

- Gilles MULLIER par achat 1559. A Jehan DELECROIX par achat may 1562. A Josse LEPERS par échangeement et achat 1573. Aux dits enfants Pierre DELEBECQUE et Marie DELESPAULT par relief.

Les enfants Lambin POLLET à savoir Pierchon et ... sur leur lieu manoir contenant parmi jardin 3 cens 4 verges demie ci-devant acquis comme dessus par le dit feu Lambin.

- à Pierre POLLET. A Pierre et Jacques POLLET, frères, par relief du trépas du dit feu Pierre l'an 1571. A Franchois DELEBECQ par achat.

Jehan POLLET, machon, sur son lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens par lui acquis à Jehan GODIN.

- à Thonnette POLLET et Thomas par relief. A Loys PARISIS la part de Thomas par achat 1565. Jenne DUPRET par achat 1575. A Hughues DELEBECQ par achat.

Margueritte MULLIER, veuve de Guillebert DESPLANCQUES par relief du trépas Olive DELESPIERRE, sa mère sur son lieu manoir contenant parmi jardin 6 cens faisant le Toucquet de Fourquencroix.

- à Anthoine DESPLANCQUES par relief. A Jehan LORFEBVRE 5 cens et demi et l'autre demi cent à Martin PARISIS.

### Aultres arentemens pris des terres de Beaucecourt vers le mollin de Roubaix qui sont du gros du fief.

Jacques DUGARDIN par achat à Nicaise BRACQUAVAL sur 3 cens demie verge de jardin pris en 10 cens demie verge contre Jehan DELESCLUZE.

- à Andrieu DUGARDIN par relief. Thomas LEURIDAN par décret 1566. A Charles DUGARDIN par achat l'an 1586. A Florys LECLERCQ par relief. A Pierre FLAMENG et la veuve Jean DELESPAULT par achat chacun par moitié.

Jehan DELESCLUZE, fils de feu Jehan dit Frero par achat au dit BRACQUAVAL sur 7 cens de jardin pris des dits 10 cens demie verge contre les dits DELESCLUZE.

- au dit FLAMENG et la dite veuve Jean DELESPAULT pour 3 cens et les autres 4 cens sont savoir les 2 cens à Jenne DELEBECQUE veuve de Josse DELESPAULT, un cent à Maximilien LORFEBVRE et l'autre cent à Jean DELESCLUZE.

Gilles LOCQUIFFIER dit Fournier sur son lieu manoir contenant parmi jardin 4 cens 10 verges pris en 10 cens des terres de Beaufewart, haboutant au chemin qui maisne de l'église au mollin du dit lieu.

- A Marcq LOCQUIFFIER par relief. A Philippe DESPLANCQ et Maximilien LORFEBVRE.

Piet LESAUVAIGE par achat à Mahieu LESAUVAIGE pour 9 verges un quart d'héritage emprès le mollin Desmasures.

- Hubert DESREVEAU par achat 1560. A Jacques DESTRIES par achat.

Aultres arentemens pris des terres de Fontenoit au lieu de le Cailluyere bailles par feue Mademoiselle mere de mon Seigneur aux conditions avant dites.

Péronne LIBERT par relief du trépas Jacques, son père sur son lieu manoir contenant parmi jardin 4 cens.

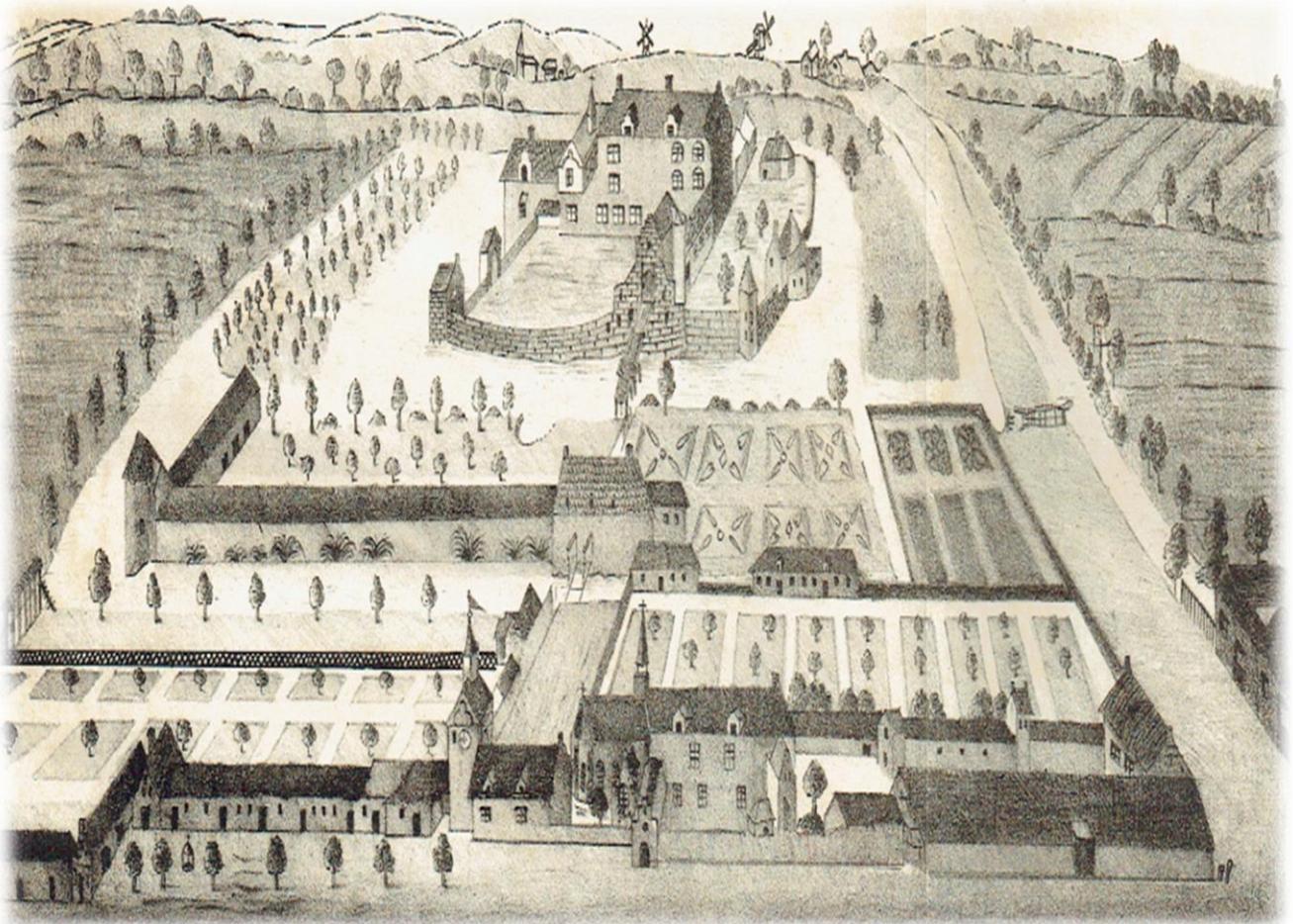
- à Pierre DELEBECQUE par décret 1562. Jenne FREMAULT, veuve et Franchois, Philippe, Pierre, Marie, Philippote, Jenne, Caterine DELEBECQUE et Péronne DELEBECQUE. A Philippe DELEBECQUE.

Pasquier LIBERT sur son lieu manoir contenant parmi jardin 6 cens et les deux tiers d'un cent par lui arrenté de ma dite Damoiselle comme dessus.

- à Gard LIBERT par relief. A Charles LIBERT par achat 1562. A la veuve Pierre LIBERT par achat 1571. Au dit DELEBECQ.

Paul LIBERT sur son lieu manoir contenant parmi jardin 6 cens par lui arrenté comme dessus.  
- à Vinchant WATRELOS par achat 1558. A Jehan WATRELOS par partage. 2 cens à Salmon DEBUISNES et les autres 4 cens à Raphaël LEAUCOURT.

Pierre LIBERT sur son lieu manoir contenant parmi jardin 6 cens par lui arrenté comme dessus.  
- à Pierre ROUSSEL par achat. A Pierre LEMOUTON par achat 1568. Au dit Salmon DEBUISNES par sa femme.



*Le château de Roubaix par Sanderus*

## A.M. Roubaix – AA 13-2

### Chassereau des rentes seigneuriales de Roubaix de 1641

Les pères de la société du nom de Jésus en la ville de Lille sur 2 bonniers 2 cens demi, 10 cens 8 verges demie, 8 cens 15 verges demie et sur demi bonnier du fief.

La chapelle du St Sépulcre fondée au dit Roubaix sur 15 cens de terre à labour.

Jacques DUFOREAU par Catherine LEURIDAN, sa femme par relief de Jacques LEURIDAN, son père sur un bonnier 4 cens et demi d'héritage haboutant au chemin qui mène des Barbieux au moulin de Roubaix et du dit moulin à le Ghimbrye.

Anthoine DUCOUROUBLE, demeurant à Marcq par achat d'Anthoine DELESPIERE en l'an 1638 sur 3 cens 3 quartrons de terre à labour pris en 6 cens 3 quartrons contre Josse DELESPIERE, fils de feu Jean.

Lui par achat l'an 1638 comme dessus du dit DELESPIERE pour 4 cens de jardin fief pris en 10 cens contre lui même et les autres 6 cens tenus de la seigneurie du Broeucq.

Josse DELESPIERE par relief de Jean, son père sur 3 cens de terre à labour pris en 6 cens 3 quartrons contre Anthoine DUCOUROUBLE ci-dessus.

Estienne DUBOUSSU, demeurant à Bailleul par Jeanne MARISSAL, sa femme par relief de Marie DESFRESNES, sa mère et Nicolas DUMORTIER, demeurant à Ramelies par Catherine DESFRESNES, sa femme sur 6 cens 16 verges et demie.

Jean GOBERT et Anthoine DESFRESNES sur un bonnier de terre à labour.

Charles DEBUIRRE par Margueritte CARDON, sa femme auparavant veuve de Hubert BOUSSEMAR par achat de Josse DELESPIERE en son temps censier du Coulombier en l'an 1637 sur demi bonnier de terre.

Pierre DELEDICQUE par relief de la veuve Otte DELEDICQUE venant auparavant de Nicolas PETIT sur 10 cens demi de terre et 4 cens.

La veuve et hoirs Jean BAYART par achat d'Anthoine REGNART à cause de Martien DELESPIERE, sa femme sur 10 cens demi de terre.

Les enfants Jean MULLIER sur 10 cens de terre à labour.

Les enfants Anthoine POLLET par relief de Bastienne DELESPIERE, leur mère sur demi bonnier de terre à labour.

Jean MARESCAULX, demeurant à Hem par achat de Marie MARESCAULX, veuve de Charles DUBAR sur 6 cens de terre.

Marcq BONTE à cause de Michelle BAYART, sa femme sur 4 cens de terre et sur les deux tiers de 6 cens demi et le sixième d'un cent.

Simon BAYART, demeurant à Lys Lez Lannoy par relief de ... BAYART, son père sur 8 cens une verge de terre à labour.

François Vaas FERNANDES sur demi bonnier de lieu manoir, 4 cens de mesure et encore 4 cens de jardin.

Les enfants Jacques HOUZET par relief d'Anne PLOUCQUET, leur mère sur 6 cens 3 quartrons en deux articles de lieu manoir et jardin, sur 6 cens une verge 4 quarts et tiers d'une verge.

Les enfants Louys ou Noël PLOUCQUET par relief sur 2 cens de lieu manoir et jardin pris en 4 cens contre les enfants Thomas MEURISSE.

Les enfants Thomas MEURISSE par relief de Chrestienne PLOUCQUET, leur mère sur les autres 2 cens pris en 4 cens contre les enfants PLOUCQUET, ci-dessus.

Le veuve et hoir Jean BAYART par ratraict au lieu de Philippe L'HERNOULT sur 7 cens 3 quartrons de terre à labour.

Jean LEZY par relief de Wallerand LEZY, son père sur 10 cens 2 verges et un quart de verge de lieu manoir et jardin pris en trois parties.

La veuve et hoirs Adrien LEZY, venant de Wallerand LEZY comme dessus sur 5 cens de lieu manoir et jardin.

Wallerand LEZY par relief du dit Wallerand, son père sur 8 cens de terre à labour.

Les hoirs Robert LEZY sur 4 cens d'héritage.

Eux sur 3 cens de jardin.

Eux sur 8 cens demi et demi quartron de terre.

Eux sur 5 cens 15 verges et un quart de verge de lieu manoir et jardin.

Eux sur 7 cens de lieu manoir et jardin.

Le veuve Robert MULLIER par achat d'Adrien LEZY sur un bonnier et demi d'héritage.

Les enfants Noël PLOUCQUET, fils de feu Evrard sur la moitié de 6 cens un quartron et le sixième d'un cent de terre à labour pris allencontre des enfants Bettremieulx LECLERCQ.

Les enfants Bettremieulx LECLERCQ, demeurant à Lannoy sur la moitié de 6 cens un quartron et le sixième d'un cent de terre à labour pris allencontre des enfants Noël PLOUCQUET ci-dessus.

Claude LEZY par achat des hoirs Charles FARVARCQ sur 4 cens demi et le sixième d'un cent pris en 9 cens et tiers d'un cent.

Pierre FLORCQUIN, l'aîné et Anthoine DELECROIX, fils d'Otte par Françoise LHERNOULD, sa femme, chacun par moitié sur 5 cens de lieu manoir et jardin.

Le sieur Adrien DELELOZ, receveur par achat des enfants Pierre CASTEL sur 4 cens demi moins 4 verges grandes de lieu manoir et jardin.

Jeanne DESREVEAULX, veuve de Pierre DELEBECQUE et ses enfants sur 5 cens 23 verges de terre à labour venant de Pierre FLORCQUIN.

Eux sur 5 cens et demi pris en 11 cens contre les enfants Jean LECONTE.

Eux comme dessus venant de Lion SELOSSE sur 6 cens 18 verges et demi de lieu manoir et jardin.

Jacques LEZAIRE par relief de Jacques, son père sur demi cent de lieu manoir et jardin.

Paul MORTIER à cause de sa femme sur 4 cens et le sixième d'un cent et 11 cens et le tiers d'un cent de lieu manoir et jardin.

Pierre ROUSSEL par relief de Jean ROUSSEL dit Blaze, son père sur 4 cens de lieu manoir et jardin.

Jeanne DESREVEAUX, veuve de Pierre DELEBECQUE par achat de Pierre LECONTE, fils de feu Jean et Josse LECONTE, par relief du dit Jean, son père sur 5 cens demi de terre chacun par moitié.

Jacques DELATTRE, bailly de Willems à cause de Marie LEZAIRE, sa femme par relief de Jacques LEZAIRE, son père sur 6 cens de lieu manoir et jardin.

Lui par relief comme dessus sur 5 cens moins le sixième d'un cent de lieu manoir et jardin.

Lui par sa dite femme comme dessus sur 8 cens demi 4 verges d'esclischement hors du fief de Courchelles.

Jean LECAS à cause de Françoise LEZAIRE, sa femme par relief du dus-dit Jacques, son père sur 7 cens de jardin et manoir.  
Lui comme dessus sur 4 cens de terre à labeur.

Jean LEURIDAN par relief de François LADMERAND, son grand-père sur 4 cens de terre à labeur.  
Lui par relief comme dessus sur 8 cens de terre à labeur.

Hugues et Michel LADMERAND par relief de François LADMERAND, leur père sur 3 cens 6 verges et demie de terre à labeur.

Pierre BAULDUIN dit Villaige par achat sur un cent demi de jardin.  
La veuve Jean BAYART par relief de Jean LECLERCQ, son père sur 12 cens de terre à labeur.

Pierre DELEDICQUE à cause de Légère DELEBECQUE, sa femme sur 12 cens de lieu manoir et jardin.  
Lui comme dessus sur un bonnier 19 verges de terre à labeur.  
Lui comme dessus sur 7 cens de terre à labeur.

Pierre FLAMENG et la veuve Pierre DELESPAULT, chacun par moitié au lieu d'Otte FREMAULT sur 13 cens de lieu manoir et jardin.

Anthoine SPRIET par achat de Bettremieux DELOBEL sur 7 cens 3 quartrons et demi de terre à labeur pris en 16 cens demi contre la veuve Robert LEZY.  
La veuve Josse DELERUE par relief de Pieronne DELERUE sur la moitié d'un bonnier 12 cens et la moitié d'un bonnier 4 cens contre Wallerand LEZY.  
La veuve Roland DELERUE par relief de par Martin DELERUE sur 2 cens de lieu manoir et Jardin.

La dite veuve nommée Marie MULLIER par relief de Thomas BATAILLE à cause d'Anne MULLIER, sa femme sur 6 cens de lieu manoir et jardin.

Mahieu LOCQUIFFIER par relief de Gilles, son père sur 4 cens 10 verges et quart de verge pris en 8 cens 20 verges et demi contre Philippe LECONTE et Josse LEZAIRE.

Philippe LECONTE et Josse LEZAIRE par achat de Maximilien LECONTE à cause de Magdelaine LOCQUIFFIER, sa femme sur les autres 4 cens 10 verges et quart de verge pris contre le dit Mahieu LOCQUIFFIER.

Jean VANDALLE par achat des hoirs Gilles LOCQUIFFIER sur 14 cens 11 verges de lieu manoir et jardin.  
Lui par achat comme dessus sur 7 cens 5 verges de terre à labeur.  
Lui comme dessus sur 12 cens 22 verges de terre gisant comme dessus.  
Lui par achat comme dessus sur 2 cens de terre à labeur.

Guillaume BRAEM par relief de Renault BRAEM, son père sur 13 cens 5 verges de lieu manoir et jardin.  
Lui comme dessus sur 7 cens 6 verges de terre à labeur.  
Lui sur 18 cens 11 verges et demie de terre.  
Lui sur 20 cens 8 verges de terre.  
Lui sur 25 cens 12 verges de terre.

Monsieur DEBELGEMBS, seigneur de la Potenerie par relief de maître Hipolite PETITPAS, son frère que 14 cens 20 verges, un rejet et flégard et 2 cens de manoir et jardin.

François DECOUROUBLE par relief d'Adrien DECOUROUBLE sur 6 cens 9 verges trois quarts de verge de terre à labour.

Le sieur PETITPAS, seigneur de la Mousserie sur 4 cens et 6 cens d'héritage.

Josse DESBOUVRIES par achat de la veuve Otte FLORCQUIN sur 6 cens de terre à labour.

Lui par achat comme dessus sur 10 cens de lieu manoir et jardin.

La veuve et enfants Jean BRACQUAVAL sur 2 cens de terre, 4 cens et demi et demi quartron de lieu manoir et jardin.

Jacques ROUSSEL par relief de Blaze, son père venant de Catherine LEMESRE, sa mère sur 6 cens pris en 15 cens de manoir et jardin et terre à labour contre les enfants Jean LEMAISRE et les enfants Jacques FAUVARCQUE.

Les enfants Jean LEMAISRE sur semblable 5 cens pris des dits 15 cens contre Jacques ROUSSEL et les enfants Jacques FAUVARCQUE.

Les enfants Jacques FAUVARCQUE par Chrestienne FLORCQUIN, leur grand-mère sur les autres 5 cens parfait des dits 15 cens contre le dit ROUSSEL et les enfants Jean LEMAISRE.

Jacques LEMAISRE par relief de Cornille LEMAISRE, son père du 5 cens 4 verges de terre à labour.

Damoiselle Marie PETITPAS, veuve d'Anthoine LANDA sur 2 bonniers d'héritage tant terre que manoir et jardin.

Elle sur 9 cens de terre à labour.

Elle sur 7 cens de terre.

Elle par relief comme dessus sur 2 cens et demi de terre.

Elle sur 5 cens et demi de terre.

Marcq LOCQUIFFIER, fils de feu Melchior sur un cent demi et encore un cent demi faisant 3 cens de lieu manoir et jardin.

Jean CASTEL, fils de Jean par Gillette DELEBECQUE, sa femme sur 3 cens 6 verges de terre.

Charles DELANNOYE par achat de Jean MOUTON sur 3 cens et demi pris en 6 cens un quartron contre Jean MOUTON.

Lui par achat comme dessus sur 3 cens et demi pris en 7 cens et demi contre le dit Jean MOUTON.

Jean MOUTON par relief de Josse, son père sur 2 cens 3 quartrons pris en 6 cens 1 quartron contre Charles DELANNOY.

Lui sur 4 cens pris en 7 cens contre le dit Charles DELANNOY.

Lui par achat l'an 16.. de la veuve Anthoine DELECROIX sur 2 cens et demi.

Pierre DELEDICQUE par achat de Bettremieux LECLERCQ sur 2 cens pris en 3 cens demi contre les hoirs Philippe DUJARDIN.

Lui par achat Josse WILLOCQ sur 3 cens demi pris en 7 cens contre lui même et les hoirs Philippe DUJARDIN.

Lui par achat comme dessus sur la part qui est un quart de 3 quartrons de jardin contre les hoirs du dit DUJARDIN.

Philippe LECLERCQ, fils de feu Robert par achat de Pierre LOCQUIFFIER l'an 1640 sur 5 cens demi de lieu manoir et jardin.

Pierre FLAMENG et la veuve Jean DELESPAULT par achat sur 3 cens et 2 verges de lieu manoir et jardin.

Eux sur 3 cens 12 verges le tiers et sixième d'une verge de jardin en deux articles pris en 8 cens et le sixième d'un cent contre Jeanne DELEBECQUE, veuve de Josse DELESPAULT et Maximilien LORFEBVRE et Adrien BRACQUAVAL par sa femme.

Maximilien LORFEBVRE à cause de Légère DELEBECQUE, sa femme sur 5 cens pris en 6 cens contre Mahieu LOCQUIFFIER.

Lui par sa dite femme sur un cent et demi de manoir et jardin.

Lui comme dessus sur un septième de 8 cens et le sixième d'un cent qui est un cent 4 verges et le sixième d'une verge Contre Pierre FLAMENG, la veuve Jean DELESPAULT, la veuve Josse DELESPAUL et Adrien BRACQUAVAL.

Lui sur un cinquième et Jean DELESCLUZE pour l'autre cinquième de 2 cens, 2 cens et 2 cens en quatre articles.

Adrien BRACQUAVAL, fils de feu Jean par Marie DELESCLUZE, sa femme sur l'autre cinquième des dits 6 cens d'héritage contre Maximilien LORFEBVRE devant.

Lui par sa dite femme sur un cent 4 verges et le sixième d'une verge qui est un sixième de 8 cens et le sixième d'un cent contre le dit LORFEBVRE, la veuve Josse DELESPAULT, Pierre FLAMENG et la veuve Jean DELESPAULT.

Jean BATAILLE et ses enfants à cause de Marie LEURIDAN, leur mère sur 10 cens et sur 4 cens un quartron et demi de lieu manoir.

Les enfants Pierre LECONTE, fils de Josse sur 2 cens de lieu manoir et jardin.

Eux comme dessus venant auparavant de Françoise ALAUEN, veuve de Gilles DUPONT sur 4 cens de terre.

Eux comme dessus sur 4 cens demi et demi quartron de terre à labour.

Les hoirs Christofle LECLERCQ à cause de Jeanne LEURIDAN, leur mère sur 6 cens 3 quartrons et demi de lieu manoir et jardin pris en 7 cens et demi contre Pierre FLORCQUIN.

L'hospital Sainte-Elisabeth à Roubaix sur 7 cens et demi de terre.

Et pour accroissement de rente sur les dites deux parties.

Le devant dit hospital sur 26 cens de jardin.

Le sus-dit hospital sur 12 cens d'héritage.

Le dit hospital sur 5 cens d'héritage, 5 cens 3 quartrons et 4 bonniers 5 cens 12 verges le tout en un article faisant 4 bonniers 15 cens 3 quartrons 12 verges.

Le dit hospital sur 3 bonniers 15 verges de terre.

Pierre MOUTON par relief de Josse, son père sur 23 cens de terre à labour pris en 30 cens.

Philippotte DELEBECQUE par relief de Philippe DELEBECQUE, son père sur 18 cens et les deux tiers d'un cent de jardin et terre à labour.

La dite par relief comme dessus sur 8 cens de lieu manoir et jardin.

La devant dite sur 3 cens 5 verges de terre à labour.

Jeanne DELEBECQUE par relief comme dessus sur la moitié d'un bonnier et le tiers d'un cent de terre à labour.

Elle avant dite sur un rejet et flégard.

La dite sur 7 cens une verge demie de bosquet.

Elle avant dite par relief comme dessus sur 2 cens 3 quartrons pris en 7 cens et demi de manoir et jardin contre Philippe, son frère.

La devant dite Jeanne DELEBECQUE par relief comme dessus sur 4 cens de lieu manoir et jardin moins 6 verges petites contre Philippe, son frère.

Philippe DELEBECQUE par relief comme dessus sur 6 verges petites prises en 4 cens contre Jeanne, sa sœur.

Lui par achat en mai 1617 de Pierre DESTOMBES sur 8 cens de terre à labour pris en 9 cens contre Pierre DELOBEL.

Lui par sa femme sur 6 cens 3 quartrons de terre à labour pris en 9 cens contre Anthoine VANREUST et Jean DESMETTRE par ... VANREUST, sa femme.

Lui par achat comme dessus sur 3 cens un quartron pris en 4 cens contre Jacques VANREUST.

Lui par sa dite femme par relief sur un quartron pris en 14 cens contre Anthoine DEHALLEWIN.

Lui par achat comme dessus sur 4 cens de jardin.

Lui par achat comme dessus sur 4 cens 3 quartrons de manoir et jardin pris en 7 cens demi contre Jeanne, sa sœur.

Lui par sa dite femme sur 6 cens de terre à labour.

Lui par sa dite femme sur 5 cens un quartron de terre à labour pris en 10 cens contre la veuve Pasquier MULLIER et Josse LERICHE par sa femme.

Lui par sa dite femme sur 7 cens de terre à labour.

Lui par sa dite femme sur 4 cens de lieu manoir et jardin.

Lui par sa dite femme sur sur un cent et demi en deux articles de jardin.

Lui par achat de Noël DESTOMBE sur un bonnier et demi des esclichements.

Lui par achat de Gilles MULLIER sur la moitié d'un bonnier et le tiers d'un cent de terre à labour.

Lui avant-dit sur 117 pieds de rejets contre Pierre DELESPAULT.

Lui par achat de Gilles MULLIER sur un cent de manoir et jardin pris en deux pièces de 5 cens contre la veuve Adrien LEZY, Jacques LEBLANCQ et ...

Lui par achat du dit MULLIER comme dessus sur 3 cens de jardin.

Lui par achat du dit Jacques DESTOMBE sur 4 cens 8 verges de terre à labour ci-devant à jardin.

Eux venant de Jacques DESTOMBE sur 3 cens une verge demie et 2 cens 16 verges demie.

Eux sur 2 cens 5 verges pris en 6 cens contre les dits VANREUST.

Jacques LEBLANCQ à cause de Marie MIROULLE, sa femme sur un cent demi quartron pris en 5 cens contre la veuve Adrien LEZY et Philippe DELEBECQ.

Les enfants Simon MALFAICT par relief de leur mère sur 3 cens de lieu manoir et jardin.

Les pauvres de Roubaix sur 8 cens de terre à labour.

Les dits pauvres sur 10 cens de terre gisant au Quesne Carlier.

Les sus-dits pauvres sur la moitié de 2 cens demi et 3 verges demie de terre à labour pris contre l'église.

Charles LECLERCQ, l'aîné, cordonnier par achat de la veuve Jean DESSAUVAIGE sur 4 cens et deux tiers d'un cent de lieu manoir et jardin.

Pierre DELEBECQUE Delerue par relief de Philippe, son père sur 4 bonniers 12 cens de fief nommé le fief Delerue.

Lui par achat de Jacques FAUVARCQUE sur un fief contenant 7 cens ou environ pris hors du dit fief Delerue.

Lui par achat sur un quart de 7 cens et le tiers d'un cent contre les enfants Otte DELECROIX et les hoirs Pierre DELESCLUZE.

Les hoirs Pierre DELESCLUZE sur les trois quarts d'un quart des dits 7 cens et tiers de cent.

Les enfants Otte DELECROIX par relief d'Anne SAUVAIGE, leur mère sur deux quart des dits 7 cens et le tiers d'un cent et un quart d'un autre quart des dits 7 cens et tiers de cent contre Pierre DELEBECQUE ci-devant et les hoirs Pierre DELESCLUZE.

Eux sur 2 cens 7 verges et demi environ de terre.

Eux sur 5 cens 3 quartrons de lieu manoir et jardin en un article.

Engrand LECLERCQ au lieu de Jacques ROUSSEL sur 4 cens de terre à labour.

Lui sur 6 cens de terre à labour.

Lui sur 4 cens demi de jardin manoir, sur un cent demi de terre.

La veuve et hoirs Rozier DESTOMBE sur 9 cens de terre à labour.

La veuve Jean CASTEL par achat des hoirs Jean DELEPLANCQUE sur 9 cens 6 verges de lieu manoir et jardin.

Daniel DELESPAULT sur 4 cens de terre à labour.

Jean ROUVROYE au lieu de Jean ROUSSEL par achat sur 4 cens 6 verges de lieu manoir et jardin.

Le Seigneur DELAHAYE au lieu de la veuve et enfants de Guillaume DELIOT sur 2 cens de terre à labour.

Le Seigneur DESMAZURE sur 5 cens de terre à labour.

Le Seigneur de Hem sur son fief pour portion d'un pourcelet.

La Chapelle de Lorette en la ville de Lille sur la disme de Roncq doit de reconnaissance un carolus d'or chacun an ou labour à la Saint Jean baptiste.

Le veuve et hoirs François CORDONNIER en son temps receveur de Wattrelos sur le fief du Courchelles contenant 2 bonniers.

Eux avant-dits sur un bonnier et cent et demi 6 verges et demie de terre côtière.

La veuve Charles WARESQUIEL sur 3 bonniers 8 cens 5 verges et demi de terre pris en 9 bonniers.

Mahieu DELABARGE par relief de Jacques, son père sur 3 bonniers pris aux devant-dits 9 bonniers.

Les enfants Jean FERRET par leur mère sur un bonnier et demi pris aux devant-dits 9 bonniers.

Albert DELEDICQUE sur un rejet qui contient 500 pieds.

Adrien LECOMTE par relief sur un bonnier de terre à labour pris en 2 bonniers contre Jean LEZY.

Pierre LECONTE par Jeanne ROUSSEL, sa femme par relief de maître Jacques ROUSSEL, son père sur 4 cens 6 verges de terre à labour.

Lui comme dessus sur la moitié de 3 cens un quartron de manoir et jardin contre Marie ROUSSEL.

Lui avant-dit comme dessus sur 3 cens de terre à labour pris en 6 cens contre la dite Marie ROUSSEL.

Lui comme dessus pour le tiers de 8 cens pris contre les enfants Jean LEMAHIEU et les enfants Jean ROUSSEL.

Lui comme dessus et par ratraict de Thomas ROUZÉ sur 5 cens de lieu manoir et jardin moins 8 verges grandes aux enfants Jean LEMAHIEU.

Les enfants Jean LEMAHIEU par Margueritte ROUSSEL, leur mère sur 8 verges grandes des dits 5 cens.

Eux par relief comme dessus sur le tiers de 8 cens pris contre Pierre LECONTE et les enfants Jean ROUSSEL, fils de maître Jacques.

Les enfants Jean ROUSSEL à savoir Jacques et Margueritte ROUSSEL par relief comme dessus sur l'autre tiers des dits 8 cens contre le dit LECONTE et les enfants Jean LEMAHIEU.

La veuve et hoirs Jean LEAUCOURT sur 2 cens de manoir et jardin.

Eux comme dessus sur un cent et demi et demi quartron pris en 3 cens un quartron contre Pierre LECONTE.

Eux comme dessus sur 3 cens de terre à labour pris en 6 cens contre le dit Pierre LECONTE.

La veuve et hoirs Abraham DESPLANCQ au lieu de Pierre DECOURCHELLES sur 7 cens de lieu manoir et jardin.

Eux comme dessus sur 2 cens de pret.

Eux sur 6 cens de terre ou environ.

Eux sur 3 cens et demi de terre.

Eux sur 4 cens de terre.

Eux sur 16 cens demi et 5 verges de terre.

Eux sur 9 cens de terre.

Eux comme dessus sur 8 cens de terre à labour pris ci-devant en 15 cens contre Mathis DESCAMPS.

Eux sur 8 cens de terre venant comme dessus.

Eux sur 7 cens de terre.

Jacques DELESPAULT, fils de feu Jean par achat de Noël CATOIR sur 5 cens, 6 cens, 4 cens pris en 8 cens contre Jacques DELESPAULT, l'aîné et 3 cens.

Lui par achat du dit CATOIR comme dessus sur 5 cens et demi de terre à labour.

Lui par achat de Jacques FAUVARCQ sur 8 cens moins le sixième d'un cent de lieu manoir et jardin pris en 12 cens contre maître Pierre DESREVEAUX.

Lui par achat de Jacques FAUVARCQ sur la moitié d'un cent demi et demi quartron de manoir et jardin pris en 21 cens un quartron contre maître Pierre DESREVEAUX, Lucas COUSIN et la veuve Josse DELESPAULT.

Lui par relief de Jean, son père sur 9 cens 2 verges et demie de jardin.

Lui comme dessus sur 14 cens de terre à labour.

Lui par achat de Josse LECONTE venant auparavant de Michiel ALAVEN sur 4 cens de lieu manoir et jardin.

Lui par achat de la veuve Evrard DELEBECQ sur 4 cens et demi de manoir et jardin.

Lui par achat de la dite veuve Evrard DELEBECQ sur 3 cens et deux tiers de cent de manoir et jardin pris en 12 cens.

Mathis DESCAMPS par relief de Wallerand, son père sur 6 cens 19 verges de terre à labour.

Lui comme dessus sur 7 cens de manoir et jardin.

Lui avant-dit comme dessus sur autre 7 cens de terre à labour pris en 15 cens contre la veuve Abraham DESPLANCO.

Lui comme dessus sur un cent 21 verges et demie pris en 8 cens contre l'église et pauvres de Roubaix.

Lui par relief comme dessus sur 7 cens de lieu manoir et jardin.

Pierre LEZAIRE, demeurant à Saily, beau-fils de Jean CASTEL par ci-devant censier en la cense Delahaye à Roubaix par relief Suzanne DEBEAUCARNE, sa mère sur 13 cens de terre à labour.

Pierre BAUDOULT au lieu de maître Pierre WILLOCQ sur 2 cens 96 verges petites de lieu manoir et jardin pris en 4 cens 8 verges contre maître Adrien DUWILLERS et Nicolas ROUSSEL.

Maître Adrien DUWILLERS par achat de Pierre BAUDOULT sur 28 verges petites prises en 4 cens 8 verges contre les dits BAUDOULT et ROUSSEL.

Nicolas ROUSSEL et Catherine BONDUEL, sa femme par achat de Jean et Péronne GOMER sur 84 verges petites prises des dits 4 cens 8 verges allencontre de Pierre BAUDOULT et maître Adrien DUWILLERS.

Maître Pierre DESREVEAUX par relief de maître Jacques, son père sur 3 cens 40 verges petites de lieu manoir et jardin pris en 21 cens un quartron contre la veuve Jean DELESPAULT, Lucas COUSIN et Jacques DELESPAULT.

Lui par relief comme dessus sur un cent 10 verges et la maison Jean DUBOIS.

Lui par achat sur la moitié d'un cent demi et demi quartron pris en 21 cens un quartron.

Lui comme dessus sur la moitié de 8 cens et le tiers d'une cent pris en 12 cens contre Jacques DELESPAULT, fils de feu Jean.

Lucas COUSIN, brasseur, demeurant à Menin par achat de Jaspert TIBREGHIEN sur un cent 73 verges petite de lieu manoir et jardin pris des devants-dits 21 cens un quartron contre la veuve Josse DELESPAULT, le devant-dit maître Pierre DESREVEAUX et Jacques DELESPAULT, fils de feu Jean.

Jacques FAUVARCQUE par relief de Pasquier, son père sur 3 cens demi et 7 cens demi de lieu manoir et jardin.

Jean MATHON à cause de Caterine PREVOST, sa femme sur 8 cens de terre à labour.

Lui par sa dite femme comme dessus sur 6 cens de terre à labour.

Lui par sa dite femme comme dessus sur 3 cens de terre à labour.

Lui sur un cent ou environ de terre à labour comme dessus appelé le Trieu de Wau.

Lui par sa dite femme comme dessus sur un cent demi mais n'est que demi cent d'autant que la pièce de 6 cens ci-dessus était 5 cens par le vieux brief et rejoint un cent du dit cent et demi pour faire la dite pièce de 6 cens.

Claude LEZY par Adrienne PREVOST, sa femme sur 12 cens 3 quartrons un quart de verge.

Lui par sa dite femme comme dessus sur 4 cens et demi de terre à labour.

Les enfants Philippe PREVOST par relief comme dessus sur 8 cens de terre à labour.

Eux par relief comme dessus sur 4 cens demi et le sixième d'un cent.

Anthoine ALAVEN, fils de Michel, Wallerand LEZY, les enfants Jean ALAVEN et Pierre ALAVOINE, demeurant à Haustain proche le pont de Tresin sur la moitié d'un bonnier 12 cens et la moitié d'un bonnier 4 cens, sur 6 cens faisant ensemble 2 bonniers dont chacun en ont demi bonnier.

Jeanne LECOQCQ par achat de Jean BAILLET sur 7 cens, 8 cens et le sixième d'un cent de terre à labour.

Pierre VANREUSTRE, fils de feu Pasquier et ses enfants sur 4 cens de lieu manoir et jardin.

Pierre LEURIDAN, fils de Philippe sur 11 cens demi de terre à labour.

Pierre FLORCQUIN par achat de Jean MERLIN sur demi cent et demi quartron de manoir et jardin pris en 7 cens demi contre Christoffle LECLERCQ.

Damoiselle Catherine DUPRET sur 2 bonniers 6 cens, 5 cens demi et trois quartiers.

Les hoirs Philippe DUJARDIN par relief du dit Philippe, leur père sur un cent et demi de lieu manoir et jardin pris en 3 cens et demi contre Pierre DELEDICQUE.

Eux par relief comme dessus sur les trois parts de 3 quartrons de jardin pris en 4 cens.

Les dits hoirs par relief comme dessus sur 9 cens et demi 11 verges et trois quarts de verge de terre à labour.

Les devant-dits hoirs par relief comme dessus sur 15 cens un quartron de lieu manoir et jardin.

Pierre FLAMENG et la veuve Jean DELESPAULT sur 3 cens 2 verges de lieu manoir et jardin, sur 2 cens 8 verges et le tiers d'une verge et un cent 4 verges et le sixième d'une verge.

Les veuves et hoirs Georges (Josse) DELESPAULT sur un cent 4 verges et le sixième d'une verge de lieu manoir et jardin.

Eux sur semblable un cent 4 verges et le sixième d'une verge pris en 8 cens comme dessus.

La dite par relief de Gillette HENNION, sa mère sur 7 cens de terre à terrage.

Des sus-dits venant des hoirs Jeanne MATON sur 8 cens 12 verges et les deux parts d'une verge de terre à labour.

Les devants dits sur 14 cens et demi et demi quartron de lieu manoir et jardin pris 21 cens un quartron.

François et Jeanne LEPOULTRE par relief de Christien L'ORFEBVRE sur 3 cens et demi pris en 7 cens.

Eux comme dessus sur 7 cens de lieu manoir et jardin.

Jean L'ORFEBVRE par échange au lieu de Jean DELAHAYE sur 2 cens de lieu manoir et jardin.

Pierre LEURIDAN par achat au lieu de Christienne, Jeanne, Gillette, Charles et Marie L'ORFEBVRE sur 4 cens de terre à labour.

Josse LERIS et ses enfants sur 9 cens et le tiers d'un quartron moins un quartron pris en 18 cens.

Eux comme dessus sur 7 cens 16 verges 3 quarts de verges pris en 29 cens un quart de verge.

Eux encore sur 2 cens et iceux 2 cens pris en 11 cens.

Eux encore comme dessus sur un cent et demi pris en 10 cens.

Pierre DEHALLOING, fils d'Anthoine par relief de Jeanne DETONGRE, sa mère sur 8 cens deux tiers de cent pris des dits 18 cens contre le dit LERISSE et ses enfants.

Pasquier DELEPLANCQUE par achat sur 7 cens un quartron de lieu manoir et jardin.

Lui à cause de sa femme sur 2 cens 22 verges huitième et trois quarts de verge pris aux devant-dits 29 cens un quart de verge .

Pierre DUBARRE à cause de sa femme venant auparavant de Margueritte LECOMTE, leur mère sur 8 cens de terre à labeur pris en 16 cens contre Pierre DELESPAULT, fils de feu Jean.

De Jean L'ORFEBVRE, brasseur par relief de Pierre, son père sur un cent et demi de lieu manoir et jardin.

Le chapitre Notre Dame à Tournay pour le lieu de la disme contenant 6 cens d'héritage.

Des enfants Pierre DELEBECQUE et Marie DELESPAULT par relief de Jean DELESPAULT, leur grand-père sur 5 cens pris en 6 cens et demi contre Jean DELESPAULT.

Jean LEZAIRE à cause de Gillette LESPALU, sa femme sur 9 cens de lieu manoir et jardin.

Lui par sa dite femme comme dessus sur 2 cens 3 quartrons de lieu manoir et jardin.

Lui comme dessus sur 8 cens d'héritage .

Lui encore sur 2 cens de prêt.

Lui encore sur 4 cens demi quartron de terre à labeur.

Lui par relief comme dessus sur 3 cens demi 28 verges et 3 cens demi en deux partie venant des hoirs Jean DELEBECQUE.

Pierre DELESPAULT, fils de feu Jean sur 8 cens de terre pris en un bonnier.

Lui sur 2 cens de lieu manoir et jardin pris en 4 cens contre Marie LECOMTE.

Lui sur 8 cens de terre pris en 10 cens.

Lui sur 2 cens et demi de terre.

Lui sur un cent d'héritage.

Lui sur un rejet contenant 195 pieds.

L'église de Roubaix sur le tiers de 2 cens que l'on dit la Coutrie du dit lieu contenant parmi lieu manoir et jardin.

La dite église sur la moitié de 2 cens et demi 3 verges et demie de terre à labeur.

La devant-dite église sur 4 cens de terre à terrage.

Marie LECOMTE par relief du dit Jacques LECOMTE, son père sur 2 cens pris en 4 cens contre Pierre DELESPAULT, sur 10 cens 22 verges demie et un cent 62 verges.

Catherine LECONTE par relief du sus-dit Jacques LECONTE, son père sur un bonnier 7 cens 9 verges en plusieurs parties contre les enfants Mahieu DELABARGE.

Jacques LEPERS à cause d'Agnès LECONTE, sa femme par relief du dit Jacques LECONTE, son père sur 8 cens et 4 cens de lieu manoir et jardin.

Jacques LECONTE par relief de Jacques, son père sur 7 cens de lieu manoir et jardin.

Arthus ROUSSEL sur 4 cens de terre à labour.

Lui comme dessus sur 6 cens de lieu manoir et jardin.

Lui encore sur 2 cens 14 verges de jardin.

Le dit Arthus sur 15 cens de terre à labour.

Le devant-dit ROUSSEL sur demi bonnier de terre à labour.

Le sus-dit ROUSSEL sur 5 cens un quartron de terre à labour.

Lui le dit ROUSSEL sur un quartier de terre à labour, item encore un semblable quartier.

Guillaume POLET par achat des hoirs Pierre BOURGOIS sur 3 cens 11 verges de lieu manoir et jardin.

La veuve Philippe DELEBECQUE en son temps faiteur, demeurant à Lille sur 9 cens de lieu manoir et jardin et 2 cens de terre à labour.

Pierre DEHALLOING par achat de Philippe CAPELLE sur 11 cens de lieu manoir et jardin.

Lui comme dessus sur 5 cens et demi de terre à labour.

Le dit HALLOING sur 8 cens de terre à labour.

Jean CATELLE, fils de Jean par achat de Pierre HACHIN sur 8 cens de terre à labour.

Pierre MULIER, fils de feu Jacques sur 6 cens de terre et 4 cens de lieu manoir et jardin.

La veuve Adrien LEZY par achat de la veuve Jacqueline MAHIEU le 4 de novembre 1642 sur la moitié de 7 cens de lieu manoir et jardin et la moitié de 7 cens de terre à labour contre Péronne MULIER.

Péronne MULIER, veuve sur l'autre moitié des dits 14 cens.

La veuve Philippe TIBREGHIN nommée Jeanne HAZARD sur 2 cens de terre à labour.

La veuve Nicolas DUBOSQUIEL sur 8 cens de terre à labour.

Jeanne DELEPLANCQUE, veuve de Samuel COURSIEZ par relief de Jean DELEPLANCQUE, son père sur 3 cens de lieu manoir et jardin pris en 8 cens contre Jacques DELESPAULT, fils de Jean.

Pierre et Catherine DELESPAULT, enfants de Josse sur 7 cens d'héritage à terrage.

Jacques DELESPAULT, l'aîné par achat de Jean et Gilles DELESPAULT, ses neveux sur 6 cens un quartron et demi de terre à labour.

Lui par achat de Noël CATTOIR sur 4 cens pris en 8 cens contre Jacques DELESPAULT, fils de feu Jean.

Lui encore par relief de Gillette HENNEAU, sa mère du 6 cens de terre à labour.

Le dit DELESPAULT par relief comme dessus sur 5 cens de lieu manoir et jardin venant des enfants Anthoine POLLET.

Lui encore par achat des enfants du dit POLET sur 3 cens et demi 2 verges et demie d'héritage.

Lui par achat de Willamme MOUTON sur 3 cens de lieu manoir et jardin.

Lui encore par achat de François DELERUE sur 11 cens et demi de terre à terrage.

La veuve et hoirs Denys MOREL et autres sur Roubaix sur 12 bonniers 6 cens 11 verges esclischez du fief de le Vin.

Philippotte DELEBECQUE, veuve de Robert LECLERCQ par achat des enfants Pierre CELOS sur 8 cens de lieu manoir et jardin.

La dite DELEBECQUE sur 5 cens et demi de terre à labour.

La dite par achat comme dessus sur 5 cens de terre.

Pierre LEURIDAN, fils de feu Philippe par achat de Nicolas LOQUIFIER sur 2 cens et 7 cens 5 verges de terre à labour.

Mathis CASTELLE par achat de Jean DELEBECQUE sur 6 cens 6 verges de lieu manoir et jardin moins 30 verges petites.

Martin CAPART par achat de Mathis CASTELLE sur 30 verges petites prises des sus-dits 6 cens 6 verges.

Jean LEURIDAN sur 6 cens 3 quartrons pris en 7 cens.

Jean VANDAL par achat de Gilles LOQUIFIER sur 10 verges de terre prises des devant-dits 7 cens.

Margueritte MARISSAL, fille de Jean et les enfants de Georges sur 2 fiefs et 8 bonniers 10 cens de terre cōtières.

Pierre CASTELLE, fils de feu Otte par ratraict venant de Jacques MULIER sur 6 cens de terre.

Lui sur 6 cens de lieu manoir et jardin.

Jacques HELLIN par relief de Catherine PAUL et sa mère sur 5 cens 4 verges un quart d'héritage pris en 14 cens 24 verges

Jacques LEPERS par relief de Pierre, son père sur 4 cens demi de manoir et jardin.

Lui par relief comme dessus sur 114 verges de lieu manoir et jardin.

Lui par relief comme dessus sur 11 cens de terre à labour.

Lui par relief comme dessus sur 3 cens de terre.

Lui par relief comme dessus sur 3 cens 16 verges de terre.

Lui par relief comme dessus sur 6 cens demi de terre.

Lui par relief comme dessus sur 2 cens de pret.

Jacques LEPERS venant de Jacques LECOMTE par donation sur 7 cens de lieu manoir et jardin.

Lui par Agnès LECOMTE, sa femme sur 8 cens demi de lieu manoir et jardin.

Les hoirs Jean DELEROYE venant auparavant de Pasquette POULET, leur grand-mère sur 6 cens 16 verges trois quarts de verge pris en 29 cens un quart de verge.

Anthoine ROUSSELLE par relief d'Anthoine ROUSSELLE, son père sur un cent 4 verges pris des sus-dits 29 cens 4 verges.

Les hoirs Martin FREMAULT que un quartron et demi pris aux dits 29 cens un quart de verge.

Robert LEMAHIEU par relief de Charles, son père sur 9 cens 6 verges de terre à labour.

Lui par relief comme dessus sur 10 cens de lieu manoir et jardin.

Le dit par relief comme dessus sur 14 cens de terre à labour.

Le devant-dit LEMAHIEU par relief comme dessus sur 2 cens de terre à labour pris en 4 cens contre Jacques LEPERS.

Blazette LEMAHIEU par relief de Charles, son père comme dessus sur un cent 11 verges et le tiers d'une verge de jardin.

Elle par relief comme dessus sur 3 cens demi de terre à labour ci-devant en une pièce et à présent en deux.

Elle par relief comme dessus sur 4 cens de terre à labour haboutant aux terres de la cense de le Vigne.

La dite Blazette par relief comme dessus sur 4 cens 4 verges de lieu manoir et jardin en deux articles et par ci-devant en une.

La devant-dite Blazette par relief comme dessus sur 4 cens une verge et demie de lieu manoir et jardin.

La sus-dite Blazette LEMAHIEU par relief comme dessus sur 9 cens de terre à labour.

Elle par relief comme dessus sur 3 cens de terre à labour.

La dite par relief venant comme dessus sur 3 cens de terre à terrage, sur 7 cens et 2 cens 3 quartiers de terre à terrage.

Charles LEMAHIEU par relief du dit Charles, son père sur 6 cens de terre à terrage, sur 6 cens 16 verges de lieu manoir et jardin.

Lui par relief comme dessus sur 5 cens de jardin.

Lui par relief comme dessus sur un bonnier de terre.

Pierre DELOBEL à cause de ... VANREUST, sa femme sur 3 cens de jardin, sur un cent et 5 cens aussi de jardin nommé le jardin Grand Guillebert.

Anthoine VANREUST et Jean DESMAISTRE à cause de ... VANREUST, sa femme sur 2 cens un quartier de terre à labour.

Eux sur 8 cens de lieu manoir et jardin.

Eux encore sur 8 cens en deux articles de terre à labour.

Jacques VANREUST par relief de Jean, son père sur 2 cens 3 quartiers de jardin.

Lui par relief comme dessus sur 4 cens, sur 6 cens.

Lui sur 24 verges et demie grandes moins le sixième d'une verge de jardin pris en 4 cens contre Philippe DELEBECQUE.

Philippe DESPLANCQ par relief de Philippe, son père sur 6 cens 28 verges petites pris en 11 cens contre Maximilien LORFEBVRE.

Lui par relief comme dessus sur 2 cens de jardin pris en 6 cens contre Pierre HONORÉ et Maximilien LORFEBVRE.

Maximilien LORFEBVRE par ratraict de Jaspert DESPLANCQ sur 4 cens 72 verges parfait des dits 11 cens.

Lui à cause de Légère DELEBECQ, sa femme sur 2 cens de jardin pris en 6 cens.

Lui à cause de sa dite femme sur un cent 2 verges de terre à labour, item encore un cent par achat de Pierre HONORÉ et Catherine DELEPLANCQ, sa femme en l'an 1642 faisant ensemble 2 cens 2 verges pris en 8 cens contre le dit Pierre HONORÉ.

Pierre HONORÉ à cause de Catherine DELEPLANCQUE, sa femme sur 2 cens le tiers d'un cent pris en 8 cens contre le dit Maximilien LORFEBVRE.

## Arrentemens de Roubaix commençant aux maisons de la Place du dit Roubaix

Premier

Les enfants Jacques FAUVARCQ par relief de Chrestienne FLORCQUIN, leur grand-mère sur un lieu manoir contenant une verge et demie.

Rogier COLEN par achat de Jean MARTIN sur son lieu manoir contenant une verge et demie et un quart de verge.

Les hoirs ... VANREUST sur leur maison tenante à la précédente contenant 2 verges un quart.

Les hoirs Charles BOURGOIS, chariotier sur leur maison tenante à la précédente contenant 2 verges trois quarts.

Maître Pierre DESREVEAUX pour sa maison tenante à la précédente contenant 3 verges trois quarts.

De monseigneur le Prince de Ligne pour sa maison tenante à la précédente contenant 3 verges trois quarts.

Fleury DUJARDIN au lieu de la veuve Lambert VANREUST sur demi cent 3 verges et demie pris en 2 cens 14 verges et demie contre les enfants d'Estienne et Pierre VANREUST.

Les enfants Estienne VANREUST sur un cent 7 verges un quart de verge pris des dits 2 cens 14 verges et demie.

Les enfants Pierre VANREUST, fils de Lambert sur demi cent 3 verges et demie et huitième de verge pris des dits 2 cens 14 verges et demie contre les sus-dits.

Jeanne DESREVEAUX, veuve de Pierre DELEBECQUE par achat d'Hugues DUBUS sur 3 cens de lieu manoir et jardin, item un cent 2 tiers de cent par achat de Jolente DEHALLOING.

Jolente DUHAMEL, veuve de Jean DEHALLOING sur un cent de lieu manoir et jardin moins un tiers de cent contre Jeanne DESREVEAUX.

Jeanne DELEDICQUE, veuve d'Adrien DELESPAULT par achat de la veuve Philippe DELEBECQUE sur 7 verges de lieu manoir et jardin.

L'hospital Ste-Elisabeth au dit Roubaix sur 3 maisons pour portion d'un chapon.

Pierre DELEDICQUE à cause de Legiere DELEBECQUE, sa femme par relief de Pierre DELEBECQUE, son père sur un cent 2 verges un quart de verge.

Lui par sa dite femme sur 4 verges prises en un cent 5 verges.

Lui encore par sa dite femme sur un cent 14 verges et un quart de verge de lieu manoir et jardin.

Les hoirs Jacques DELEBECQUE sur un lieu manoir contenant parmi jardin un cent 3 verges et trois quarts de verge.

Eux sur 18 verges trois quarts de verge de lieu manoir et jardin.

Pierre DELESPAULT, l'aîné à cause de sa femme sur un cent demie verge de lieu manoir et jardin.

Lui sur demi cent de lieu manoir et jardin.

Lui par achat des hoirs Adrien LEAUCOURT sur un quartier d'héritage.

Arthus ROUSSELLE et ses enfants venant de Jeanne DELESPAULT, sa femme sur 3 cens 14 verges de lieu manoir et jardin.

Lui venant de Jean LCONTE sur 4 cens de lieu manoir et jardin en deux articles.

Lui sur un lieu manoir et jardin contenant 7 cens et le tiers d'une cent.

La veuve Anthoine DELESPAULT par relief de Pierre, son père sur 2 cens et demi de lieu manoir et jardin.

Pierre DELESPAULT, fils de feu Adrien par relief du dit Adrien, son père sur un cent et demi de lieu manoir et jardin.

Lui par achat de la veuve Jean FLAMENG sur 2 cens de lieu manoir et jardin.

Lui par achat de Pierre DELECROIX sur 8 verges un quart pris en 21 verges un quart contre Thomas ROUSÉE.

Lui par achat comme dessus sur 8 verges grandes de lieu manoir et jardin.

Lui par achat de Marie DELEDICQUE sur 2 cens 4 verges de jardin.

Lui par achat des enfants Floris LECLERCQ sur 3 quartrons de lieu manoir et jardin.

Pierre FLAMENG par relief de Christophle FLAMENG, son père sur 5 quartrons 10 verges pris en 2 cens 10 verges contre la veuve Jean DELESPAULT.

La veuve Jean DELESPAULT par relief comme dessus sur 3 quartrons parfait des dits 2 cens 10 verges .

La dite sur un quartron 11 verges grandes de lieu manoir et jardin.

Elle sur 4 cens de lieu manoir et jardin.

Jean DELEBECQUE, fils de feu François par achat de Jean DELESPAULT, fils de feu Noël sur 2 cens et demi de lieu manoir et jardin.

Charles LECLERCQ à cause d'Heleine DUJARDIN, sa femme sur trois parts de sept de 2 cens et demi contre Fleury DUJARDIN.

Fleury DUJARDIN sur deux parts des dits 2 cens et demi contre le dit LECLERCQ.

Jolente DUJARDIN sur une part de sept des dits 2 cens et demi.

Les enfants Pierre DUJARDIN sur l'autre part de sept des dits 2 cens et demi.

Jean HONORÉ par achat de Jacques DUJARDIN sur 5 quartrons de lieu manoir et jardin.

Pierre DELESPAULT, fils de feu Adrien sur la moitié d'une cent et demi de lieu manoir et jardin par achat d'Estienne LEFEBVRE.

Alizon LEFEBVRE par relief de Jean, son père sur l'autre moitié du dit cent et demi contre le dit DELESPAULT.

Nicolas DUPIRE sur deux tiers d'un cent de lieu manoir et jardin.

Charles LECLERCQ par relief de Pierre, son père sur un cent de lieu manoir et jardin.

Charles LECLERCQ, l'aîné sur un quartron de lieu manoir et jardin.

Jacques et Philippe MARTIN sur un quartron de lieu manoir et jardin.

Jacques CLARISSE, escoignier par relief de Josse, son père sur la maison faisant le coing de la place.

Les arbaletriers de Roubaix sur leur jardin et manoir, sur leur chapelle.

Les confrères St-Sébastien sur leur chapelle et jardin.

Jacques LECONTE, demeurant à Lannoy par relief de Charles, son son frère sur 2 cens de lieu manoir et jardin.

La veuve Charles LECOMPTE sur un quartron de lieu manoir et jardin.

Pierre DELESPAULT, fils de feu Jean par achat des enfants Gilles ROUSSELLE sur 2 cens de lieu manoir et jardin, item sur 2 cens venant par achat d'Otte DELECROIX.

Lui par relief de Jean, son père sur 3 cens de lieu manoir et jardin pris en 6 cens contre les hoirs Anthoine BOURGOIS, item encore 2 cens de lieu manoir et jardin, item encore 2 semblables cens.

Lui par relief comme dessus sur un cent 3 quartrons 5 verges petites de lieu manoir et jardin pris en 2 cens contre Marie LECOMTE.

Lui par achat de la veuve Michel DELEBECQUE sur 2 cens de lieu manoir et jardin.

Les hoirs Anthoine BOURGOIS sur 3 cens de lieu manoir et jardin pris en 6 cens contre le dit DELESPAULT.

Marie LECOMTE par relief de Jacques, son père sur 20 verges petites prises en 2 cens contre le dit DELESPAULT.

Elle comme dessus sur 4 cens en deux articles de lieu manoir et jardin.

Anthoine LECOMTE par relief de Jacques, son père sur 9 cens demie verge de lieu manoir et jardin, item encore un cent 19 verges.

Lui et Jacques, son frère sur 14 cens un quartier de terre à labour pris en 30 cens 14 verges et demie.

Le dit Jacques LECOMTE par relief comme dessus sur 7 cens 3 quartrons pris en 8 cens de lieu manoir et jardin contre Gilles FLEURQUIN.

Jacques LEPAIRE par sa femme sur 10 cens de lieu manoir et jardin.

Gilles FLORQUIN par achat de Bettremieux ROUSSELLE sur demi cent et le tiers d'un cent de lieu manoir et jardin.

Lui sur un quartier pris en 8 cens contre Jacques LECOMTE ci-dessus.

Jean LEZY par relief de Wallerand, son père sur 16 cens un quartier d'héritage pris en 30 cens 13 verges et demie contre Anthoine et Jacques LECOMTE, ci-dessus.

Daniel DELESPAULT et ses enfants à cause de Jenne VANREUST, sa femme, mère des dits enfants sur 2 cens de lieu manoir et jardin, item encore 4 cens de manoir et jardin.

Jacques LECOMTE, hoste par relief de Pierre, son père sur 3 cens 14 verges de lieu manoir et jardin.

Estienne HALLET, teinturier, demeurant à Lille par achat de Cornille DELAHAYE sur 5 cens 11 verges et demie de lieu manoir et jardin, item 4 cens 4 verges et demie aussi lieu manoir et jardin.

Charles DELANNOY par relief de Pierre, son père sur son lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens et demi, 2 cens un quart de verge, un cent et tiers de cent, et un cent et demi.

Pierre MULIER par achat de Jacques DELEBECQUE sur 10 verges et demie et la moitié de demi quartier.

Philippe DELECROIX à cause de Jeanne FERRET, sa femme sur la moitié d'un cent 19 verges et demie de lieu manoir et jardin.

Jeanne DELEDICQUE, veuve d'Adrien DELESPAULT sur 2 cens 13 verges et demie de lieu manoir et jardin.

Mathis CASTELLE par achat de la veuve Jean ROUSSELLE sur 2 cens 5 verges grandes pris en 3 cens 10 verges.

Lui par achat des hoirs Josse SORY sur demi cent 3 verges et un quart de verge pris en un cent 6 verges et demie.

Les communs pauvres de Roubaix par achat de maître Adrien ROUSSELLE sur demi cent 3 verges un quart de verge pris en un cent 6 verges et demie contre le dit CASTELLE.

Eux par achat comme dessus sur un cent de jardin pris en un cent et demi et la moitié de demi quartron contre Jacques FAUVARCQUE.

Marie LECLERCQ par relief de Pierre LECLERCQ, son père sur 20 verges et demie de manoir et jardin.

La veuve Pierre DELEPLANCQUE sur 3 cens demi quartron idem sur deux quarts de verge.

Maître Pierre DESREVEAUX sur un cent 24 verges et demi.

Gilles BAULDUIN, procureur à cause de sa femme sur un cent 5 verges grandes pris en 3 cens 10 verges contre le dit Mathis CASTELLE ci-devant.

Philippote DELEBECQUE, veuve de Robert LECLERCQ sur 12 verges le tiers et quart de verge de lieu manoir et jardin, idem sur un cent 18 verges.

Wallerand MATHON par achat de Philippe POUCHAIN sur 5 quartrons 2 verges 3 quarts de verge.

Thomas ROUZÉ par achat de Jacques MOUCQUE sur un cent demi quartron une verge.

Martin MOUTON par relief de Jean, son père sur un cent 20 verges petites pris en 4 cens 5 verges et trois quarts de verge.

Jossine MOUTON par relief comme dessus sur un cent 3 quartrons de verge.

Jean FERRET à cause de sa femme pour le reste des dits 4 cens 5 verges.

Les hoirs Jean LEAUCOURT sur un cent 18 verges de lieu manoir et jardin, sur 3 cens 24 verges tiers et quart de verge en trois articles moins 8 verges grandes qu'à Pierre DELESPAULT, fils d'Adrien.

Guillaume LEROUST, cousturier par achat de la veuve Arnould BOUTRY sur 17 verges un quart de verge.

Marie LECLERCQ par relief de Pierre, son père sur un quartron, sur un autre quartron de lieu manoir et jardin.

Les enfants Jean LEMAHIEU par Margueritte ROUSSELLE, leur mère sur un cent 4 verges et demie de lieu manoir et jardin.

Eux par relief comme dessus sur 3 cens 46 verges et demie et le tiers d'une verge pris en 4 cens une verge et les deux tiers d'une verge contre les enfants Jean ROUSSELLE et Pierre LECOMTE.

Pierre LECOMTE par ratraict de Thomas ROUZÉ sur 42 verges et demie petites prise aux sus-dits 4 cens une verge et les deux tiers d'une verge.

Les enfants Jean ROUSSELLE sur 12 verges petites prise des dits 4 cens une verge et les deux tiers de verge.

Les devant-dits hoirs Jean LEAUCOURT par relief de Marie ROUSSELLE, leur mère sur 5 quartrons d'héritage compris la rue du chemin privé des hayes Agache.

La veuve Jean DELESPAULT et Pierre FLAMENG par achat de Fleury LECLERCQ sur 6 cens demie verge en trois articles de lieu manoir et jardin.

Jeanne DELEBECQUE, veuve de Josse DELESPAULT et ses enfants sur 4 cens de lieu manoir et jardin.

Adrien BRACAVALLE sur un cent de lieu manoir et jardin venant de .... LESCLUZE, sa femme.

Pierre DELESPAULT, fils de feu Anthoine sur 9 verges un quart d'héritage.

Maximilien LORFEBVRE à cause ... DELEBECQUE, sa femme sur un cent d'héritage, sur 4 cens 10 verges de lieu manoir.

Jacques LECOMTE, hoste à cause de Péronne DELESCLUZE, sa femme sur un cent et demi trois quarts de verge et demie, sur 15 verges trois quarts de verge de lieu manoir et jardin.

Les hoirs Philippe FLAMENG venant auparavant de Pierre FLAMENG sur trois parts de cinq en un cent 11 verges contre Philippe DELESPAULT, sur 16 verges grandes d'héritage.

Pierre DELEBECQUE, l'aîné, fils de feu Guillaume dit "Tin" sur un quartron et demi d'héritage, sur un quartron venant de Baltazar DESTOMBES pris contre Eustace BRACQUAVAL.

La veuve Eustace BRACQUAVAL sur un quartron et demi d'héritage contre le dit DELEBECQUE.

Jacques BOYAWALLE à cause de Jeanne LEMAN, sa femme sur un cent 4 verges et demi pris en 2 cens 16 verges contre les enfants d'Allard GROULLIONS de lieu manoir et jardin.

Lui comme dessus sur demi cent pris en un cent quatre verges et trois quarts contre les avant-dits.

Blazette LEMAHIEU par relief de Charles, son père sur un lieu manoir et jardin contenant un cent 22 verges et les trois quarts et tiers d'une verge.

Elle par relief comme dessus sur 15 verges et demie de jardin.

La dite par relief comme dessus sur 21 verges et demie petites prises contre les enfants Guillaume DEHALLUIN par sa femme.

Pierre LECLERCQ, fils de feu Pierre par achat venant de Pierre LOCQUIFFIER sur un cent une verge de lieu manoir et jardin pris en un cent 5 verges contre Pierre DELEDICQUE.

Pierre DELEDICQUE à cause de Légère DELEBECQUE, sa femme et achat des enfants Nicolas DELETOMBE sur 3 cens der jardin pris en 4 cens contre Thomas DELERUE, sur 2 cens de manoir et jardin par achat d'Anthoine LEMESRE.

Thomas DELERUE, sergent sur un cent pris en 4 cens contre Pierre DELEDICQUE, sur 17 verges de lieu manoir et jardin.

La veuve Pierre DELESPAULT, fils de feu Noël et ses enfants sur 4 cens de lieu manoir et jardin.

Pierre FLAMENG par achat de Jean DELEPLANCQUE, marissal sur 4 cens de lieu manoir et jardin.

La veuve Jean DELESPAULT et ses enfants sur 2 cens de lieu manoir et jardin.

Eux comme dessus sur 4 cens de lieu manoir et jardin.

Jacques DELESPAULT par relief de Jean, son père sur 3 cens de lieu manoir et jardin pris en 6 cens contre les enfants Pierre DELEBECQUE.

Les enfants Pierre DELEBECQUE et de Marie DELESPAULT venant de Jean DELESPAULT sur 3 cens pris en 6 cens contre Jacques DELESPAULT, sur autre 3 cens de lieu manoir et jardin.

Josse LEZAIRE par achat de la veuve Pierre DELANNOY sur 4 cens de lieu manoir et jardin.

Denys DUHAMEL par achat de Pierre BROCCUART sur 2 cens de lieu manoir et jardin.

Jean DELEBECQUE par achat et relief d'Hughes et ses autres frères sur 2 cens de lieu manoir et jardin.

Lui par relief de François, son père sur 3 cens 4 verges et demie de lieu manoir et jardin.

Lui par relief du dit François, son père et achat de ses frères sur 2 cens de lieu manoir et jardin.

Gilles FLORCQUIN par achat de François PETIT sur 2 cens de lieu manoir et jardin.

Pierre VANREUST, fils de feu Pasquier par échange en janvier 1618 contre Jean VANREUST sur 2 cens de lieu manoir et jardin.

Philippe DELEBECQUE par relief de Philippe, son père sur 4 cens de jardin, sur 6 cens de lieu manoir et jardin.

Jean L'ORFEBVRE, brasseur par achat de Jean DELEPLANCQUE sur 5 cens et demi de lieu manoir et jardin pris en 6 cens contre la veuve Martin PARISIS.

Charles ROZART par achat de la veuve Martin PARISIS, sa belle-mère sur demi cent parfait des dits 6 cens contre le dit L'ORFEBVRE.

Raphaël LEAUCOURT par achat venant des enfants DURELZ sur 3 cens 5 verges et demie pris en 5 cens 20 verges et demie contre Jean DEBUISNE.

Jean DEBUISNE par relief de Salomon, son père sur 2 cens pris des dits 5 cens 20 verges contre Raphaël, sur 6 cens 4 verges et demie de lieu manoir et jardin.

Jacques DELESPAULT, fils de feu Jean par achat de la veuve Evrard DELEBECQUE sur un cent 16 verges d'héritage, sur un cent 7 verges par achat.

Jean FARVARCQUE, clerq du dit Roubaix par relief d'Anthoine, son père sur 2 quartrons d'héritage en deux articles.

Pierre FLAMENG par achat de Victor BOURGHOIS sur demi cent de lieu manoir et jardin en deux articles.

Les enfants de Charles BOURGHOIS, carioteur par ratraict par achat de Pierre DELESPAULT sur un cent 56 verges trois quart de verge pris en 2 cens et tiers d'un quartron contre Anthoine POLLET.

Anthoine POLLET par relief de Pierre, son père sur 52 verges un quart de verge de lieu manoir et jardin pris en 2 cens et tiers de quartron contre les dits enfants Charles BOURGHOIS.

Les devant-dits enfants Charles BOURGHOIS sur les deux tiers d'un cent pris en un cent deux tiers de cent.

Thomas ROUZÉ par achat de Jean POLLET sur 13 verges de lieu manoir et jardin pris en 21 verges un quart contre Pierre DELESPAULT.

Pierre CASTEL, fils de feu Nicolas, demeurant à Croix sur 2 cens 2 verges de lieu manoir et jardin.

Jacques FAUVARCQUE par relief de Pasquier FAUVARCQUE, son père sur 2 cens de lieu manoir et jardin.

Lui par relief comme dessus sur 2 cens un quartron et demi pris en 2 cens demi contre Pierre HOLBECQUE.

Pierre HOLBECQUE par achat de Philippe L'HERNOULD sur demi quartron pris des dits 2 cens demi contre Jacques FAUVARCQUE.

Les enfants Nicolas LEFEBVRE, demeurant à Lannoy sur un cent de lieu manoir et jardin pris en un cent et les deux tiers d'un cent contre les enfants Charles BOURGHOIS.

Pierre FAUVARCQUE, marchand par relief de Chrestienne FLORCQUIN, sa mère sur 2 cens de lieu manoir et jardin.

Lui par relief comme dessus sur un cent 3 quartrons de lieu manoir et jardin.

Lui par relief comme dessus sur 20 verges petites prises en demi cent et la moitié de demi quartron et icelui pris en un cent et la moitié de demi quartron.

Lui par relief comme dessus sur un tiers de 4 cens moins le tiers de demi quartron, un cent 7 verges trois quarts de verges et 5 verges trois quarts contre Josse DEHALLEWIN, son frère.

Josse DEHALLEWIN à cause de Catherine FAUVARCQUE, sa femme par relief de la dite Chrestienne FLORCQUIN, sa mère sur 36 verges et huitième de verge pris en un cent et demi et la moitié de demi quartron qui est le parfait de demi cent et la moitié de demi quartron contre Pierre FAUVARCQUE, son frère.

Lui par relief comme dessus sur les deux tiers de 4 cens moins le tiers de demi quartron, un cent 7 verges trois quarts de verge et 5 verges et trois quarts de verge de manoir et jardin contre le dit Pierre FAUVARCQUE, son frère.

### Carihem

Pierre DELECAMBRE par relief de Pierre, son père sur 5 cens de terre à labour pris en 12 cens contre Anthoine, son frère.

Lui par relief comme dessus sur la moitié de 10 cens et demi de terre à labour contre le dit Anthoine, son frère.

Lui par relief comme dessus sur 5 cens demi quartron et le quart de quartron pris en 13 cens contre Anthoine, son frère et Jean MASURE.

Anthoine DELECAMBRE par relief de Pierre, son père pour le parfait des dits 12 cens contre Pierre, son frère mais il y en a 3 cens à terrage.

Lui par relief comme dessus sur la moitié de 10 cens et demi contre le dit Pierre, son frère.

Lui sur 4 cens et demi demi quartron et le quart de quartron pris en 13 cens contre le dit Pierre, son frère.

Jean MASURE par relief de Jeanne DELECAMBRE, sa mère sur 3 cens demi quartron pris des devant-dits 13 cens.

Lui par relief comme dessus sur 4 cens 10 verges de terre à labour.

Philippe DELECAMBRE par achat des hoirs Jean PERSIN sur 4 cens 3 quartons 5 verges un quart de verge pris en 13 cens 12 verges.

Lui et ses enfants venant de Jean HESPEL sur 5 cens pris en 6 cens contre Jean MASURE.

Lui sur 6 cens 3 quartrons d'héritage.

Les devant-dits DELECAMBRE par achat des hoirs Mahieunnette MULIER sur 7 cens de terre à labour.

Eux comme dessus sur 9 cens 15 verges de terre à labour.

Eux encore sur un cent de lieu manoir et jardin, sur 10 cens aussi manoir et jardin.

Eux encore sur 2 cens 10 verges de terre à labour, item encore 8 cens de terre.

Les hoirs Philippe DUJARDIN sur 2 cens et demi de terre à labour, item 17 cens en deux articles de lieu manoir et jardin.

Eux comme dessus venant auparavant d'Arnould VRENAGE sur 3 cens de terre à labour.

Eux encore sur 10 cens de terre à labour.

Eux encore venant de Jean DUPONT sur 6 cens de terre à labour.

La veuve et hoirs Adrien TRENTESAULCH venant d'Adrien CAUDRON sur 4 cens de lieu manoir et jardin.

Eux comme dessus sur 3 cens et demi de terre pris en 13 cens et demi contre Jolente DUHAMEL.

Jolente DUHAMEL par achat de la veuve Adrien TRENTESAULCH sur 10 cens de terre à labour parfait des dits 13 cens et demi.

Jacques DECOURCHELLES par relief de Roland, son père et la veuve Guillebert DUBARRE venant de Michel DECOURCHELLES sur 5 quartron de lieu manoir et jardin chacun par moitié.

Michel DECOURCHELLES par relief de Jean, son père sur 2 cens un quartier de terre à labour , sur 3 cens de terre.

Lui par relief comme dessus sur 3 cens d'héritage.

Lui comme dessus sur 4 cens et demi de terre à labour.

Lui comme dessus sur demi cent pris en 4 cens et demi contre Louys SPRIET et les enfants Pierre LEFEBVRE.

Louys SPRIET par Michelle DECOURCHELLES, sa femme par relief comme dessus sur 2 cens pris de dits 4 cens et demi contre Michel DECOURCHELLES.

Lui par achat de Baltazar GLORIEUX, la veuve Jacques PLOUCQUET et Guillebert TRUFAULT sur 6 cens et demi de lieu manoir et jardin.

Les enfants Pierre LEFEBVRE à cause de Jeanne DECOURCHELLES sur 2 cens pris des devant-dits 4 cens et demi contre Michel DECOURCHELLES et Louys SPRIET.

Jean DECOURCHELLES et les enfants Denys DEBARGE par Barbe DECOURCHELLES, leur mère chacun par moitié sur 4 cens et demi de lieu manoir et jardin.

Daniel CAUDRON par relief de Jean, son père sur 4 cens de terre à labour.

Lui par relief comme dessus sur 2 cens de terre à labour pris en 10 cens qui sont deux pièces de 5 cens .

Jean WACQUIER à cause de Catherine CAUDRON, sa femme par relief de Jean CAUDRON sur 3 cens de lieu manoir et jardin.

Lui par relief comme dessus sur 3 cens de terre à labour pris des dites deux pièces de 5 cens.

Jacques FREMAULT à cause de Magdeleine CAUDRON, sa femme sur trois cens pris des dits 10 cens.

Jacques DESTOMBES à cause de Marie CAUDRON, sa femme sur 2 cens de terre à labour parfait des dits 10 cens.

Les enfants Guillebert TRUFAULT par relief de Jacques DELECAMBRE leur grand-père sur 9 cens de terre à labour.

Hugues LADMERAND par achat d'Arthus DUBARRE en novembre 1643 sur 8 cens de terre à labour en deux articles.

Pierre LEFEBVRE par achat venant d'Arthus DUBARRE sur 3 cens de terre à labour.

Baltazart GLORIEUX par achat Isabeau et Christienne DUBARRE sur 3 cens 3 quartiers pris en 4 cens.

Anthoine DUBARRE par achat de Baltazart GLORIEUX sur un quartier d'héritage parfait des dits 4 cens.

Pierre HESPEL par relief de Jean, son père sur 5 cens 4 verges de terre à labour.

Les hoirs Josse DELESPIERRE venant d'Anthoine BERTAULT et Philippe DESFONTAINES sur 8 cens en deux articles.

Les enfants Guillaume COTTIGNIES sur 5 quartiers de terre.

Eux comme dessus sur 4 cens 15 verges deux quarts et demi de lieu manoir et jardin.

Fleury MARCHENELLES par relief de Charles MARCHENELLES, seigneur de Quevaucamps sur 10 cens de pret.

Rentes seigneuriales des terres enclavées au village de Dottignies à cause du fief de Roubaix escheant au my mars es se prend

Jacques LECOMTE, fils de feu Jean par achat d'Hélène FLAMENT, veuve de Jacques DECOURCHELLES sur 5 cens de terre à labour.

Jean TANGUE, fils de feu Thomas sur 20 cens et demi et le sixième d'un cent de terre à labour.

Les enfants Adrien BLOSINE sur 9 cens et demi de terre à labour pris en un bonnier 12 cens et demi contre François BRAY et Jean PLOUCQUART.

François BRAY, demeurant à Courtray par achat de Guillaume BLOMME sur 9 cens et demi pris au dit bonnier 12 cens et demi contre les dits enfants.

Jean PLOUCQUART par achat de Jean DEGHIEN en mars 1639 sur 9 cens et demi contre les dits enfants et BRAY.

Le dit François BRAY par achat des hoirs Pierre NOLLET sur 39 verges de terre à labour.

Otte LECLERCQ par relief de Jacquemine DURIEU sur 7 cens et le tiers d'un cent de terre à labour.

Philippe BLOMME par relief de Josse, son père sur 7 cens de terre à labour.

Pierre CASTELLE à cause de sa femme sur 16 cens et demi et 6 cens de terre à labour.

Lui par relief comme dessus sur 5 cens de terre et 16 cens pris en 28 cens contre Jacques DUHAMEL et Jacques DELESPAULT.

Lui sur 3 cens 9 verges et 10 cens pris en 21 cens 21 verges.

Jacques DELESPAULT, l'aîné à cause de Philippotte FLAMENG, sa femme et Jacques DUHAMEL par Margueritte FLAMENG, sa femme.

Eux par leurs dites femmes sur 11 cens 21 verges pris en 21 cens 21 verges contre Pierre CASTEL, sur un cent et demi, 12 cens et demi et douze cens pris en 28 cens contre le dit Pierre CASTEL, sur 10 cens et 10 cens 3 verges, 8 cens 15 verges, 17 cens 10 verges, 17 cens 7 verges, 8 cens, sur 10 cens et 10 cens de terre à labour.

Eux par achat de Jacques DECOURCHELLES et Helenne FLAMENG, sa femme sur 4 cens de lieu manoir et jardin, sur 6 cens de terre à labour, sur 9 cens 16 verges petites pris en 18 cens et demi contre eux même.

Eux encore sur 10 cens et 9 cens 34 verges petites pris les devant-dits 18 cens et demi contre eux même, sur 8 cens et deux cens de terre à labour.

François BARGIBAUT, demeurant à Tournay au lieu de Louys SISAIRE sur 13 cens 2 verges, 8 cens 20 verges et demie, 8 cens 6 verges et demie, item un bonnier 5 cens en deux articles, 8 cens 12 verges et demie et 8 cens de terre à labour.

Lui comme dessus sur 13 cens de terre à labour.

Rente seigneuriales deues par la terre et seigneurie de Wasquehal que l'on dict de le Marcq appartenantes à Monseigneur le Prince de Ligne dont les grains et chapons se rechoquent à la priserie Delespiere et mesure de Lille.

Jacques DELESPAULT, fils de feu Jean à Cause de Jeanne DELEDICQUE, sa femme sur 6 cens de terre.

Lui par sa dite femme par relief comme dessus sur 3 cens 3 quartrons et demi, sur 4 cens et le tiers d'une cent, sur 4 cens et demi de terre à labour.

Jeanne DELEDICQUE, veuve d'Adrien DELESPAULT par relief d'Otte DELEDICQUE sur 4 cens et le sixième d'un cent, sur 2 cens, sur 4 cens, sur 8 cens, sur la moitié de 5 cens un quartron et demi contre Jean DELERUE et la veuve Pierre PREVOST.

La dite sur 2 cens et demi, sur 5 cens et demi en deux articles par achat de Martin FLORCQUIN.

Marie DELEDICQ, veuve de Philippe DESREVEAUX sur 5 cens de terre à labour.

Les enfants Pierre PREVOST venant auparavant de François DERVEAU sur 3 cens et demi, sur les deux tiers de 6 cens et demi et le sixième d'un cent de terre à labour et jardin.

Eux venant de Philippe LEURIDAN sur 26 cens et demi pris en 2 bonniers 4 cens.

Eux encore venant de Jean WASTEL sur 4 cens de lieu manoir et jardin.

Eux encore venant de Nicolas DUPRETZ sur 4 cens et demi de lieu manoir et jardin.

Eux encore venant de Nicolas LEFEBVRE sur 14 cens de terre à labour.

Eux encore sur 6 cens pris en 8 contre Bettremieulx DESREUX.

Eux encore sur 8 cens de terre à labour.

Eux encore sur le quart de 5 cens un quartron et demi contre Jeanne DELEDICQUE et Jean DELERUE.

Eux encore venant de Bettremieulx DESREUX sur 3 cens et le tiers d'un cent pris en 10 cens et 3 cens pris en 9 cens contre les enfants Guillaume PREVOST et Jean LEFEBVRE.

Eux sur un cent demi contre les hoirs Pierre VANHED.

Jean LEFEBVRE par relief de Martin, son père sur 3 cens un tiers de cent pris en 10 cens et 3 cens pris en 9 cens contre les enfants du dit PREVOST.

Bettremieulx DESREUX sur 2 cens pris en 8 cens contre les dits enfants Pierre PREVOST, sur 6 cens et demi pris en 13 cens contre les enfants Guillaume PREVOST.

Les enfants Guillaume PREVOST sur 3 cens un tiers de cent pris en 10 cens et 3 cens pris en 9 cens contre le dit LEFEBVRE et les enfants Pierre PREVOST.

Eux venant de Pierre LEFEBVRE sur 4 cens de terre à labour.

Eux encore venant de Jean DESBONNETZ sur le tiers de 6 cens et demi et le sixième d'un cent, sur 7 cens et demi et demi quartron de lieu manoir et jardin, 8 cens 4 verges venant de Gilles DELERUE en deux articles.

Eux encore venant des hoirs Gilles DELERUE sur 4 cens 17 verges petites, 12 cens de terre à labour venant de Pia CASTEL, un bonnier 17 verges petites.

Eux venant de Philippe LEURIDAN sur 10 cens 3 quartrons d'héritage.

Eux encore venant de Pierre LEFEBVRE sur 7 cens pris en 13 cens et demi contre Bettremieulx DESREUX ci-devant.

Eux encore venant de Nicolas WASTEL sur 12 cens de terre, 8 cens et 8 cens de lieu manoir et jardin, sur 10 cens 2 verges de terre à labour.

Eux encore venant des hoirs Nicolas WASTEL sur la moitié de 13 cens et demi de terre à labour.

Les enfants Pierre LEFEBVRE à cause de Péronne DEHALLOING, leur mère sur 7 cens et demi de lieu manoir et jardin.

Eux comme dessus sur 7 cens et demi pris en 11 cens 9 verges et sur 9 cens de terre, sur 2 verges et demie, sur 16 cens et demi 2 verges et demie.

Eux venant comme dessus sur 8 cens 6 verges et demie de terre à labour.

Anthoine DEHALLOING par relief de Pierre, son père sur 7 cens de terre à labour.

Gilles DESREVEAUX à cause de Jacquemine DELEMOTTE, sa femme sur un cent de lieu manoir et jardin pris en 4 cens et demi.

Jean LECOMTE par achat de Jean BOUSSEMAR sur 3 cens et demi pris en 4 cens et demi contre Gilles DESREVEAUX.

Lui encore par achat de Martin LECOMTE sur 9 cens un quartron de terre et 10 cens de lieu manoir et jardin par achat de Jean DECOURCHELLES et ratraict de Pierre LEPERS sur 19 cens un quartron.

Jean PREVOST, fils de feu Pierre par achat des hoirs Philippe LEFEBVRE sur la moitié d'un cent 24 verges un quart de verge pris en 12 cens de verge contre les hoirs Martin LEFEBVRE et Marie NIEREM.

Adrien ROUSSEL à cause de Marie PAULET, sa femme sur l'autre moitié du dit cent 24 verges et le quart de verge.

Catherine LEFORT par achat des enfants Jean FREMAULT venant auparavant d'Otte FREMAULT, leur grand-père sur 11 cens de terre à labour, 3 cens et demi 3 verges et demie qui est la moitié de 7 cens 7 verges de terre, 5 cens 5 verges et 4 cens de terre.

Jean WASTEL sur 8 cens de terre et les deux tiers de 14 cens.

Mahieu LEPERS sur l'autre tiers des dits 14 cens contre le dit WASTEL.

Les enfants Denys DUTOICT à cause d'Izabeau, leur mère sur 8 cens de terre à labour.

Eux sur 5 cens de terre.

La veuve Jacques CASTEL et ses enfants venant de Philippe DURIEU sur 6 cens et demi pris en 9 cens et demi.

Eux sur un cent moins 17 verges petites pris en 5 cens contre Guillaume PREVOST.

Item 2 cens.

Eux comme dessus sur 3 cens 8 verges trois quarts de verge pris en 13 cens et demi.

Eux sur 2 quartrons et demi des dits 3 cens 8 verges trois quarts.

La veuve Jean WASTEL par ratraict venant de Noël DELERUE sur 14 cens de terre.

Charles FERRET par achat de Gilles et Jacques DESTOMBE sur 5 cens de terre à labour.

Les enfants Guillaume POLLET par Marguerite DESTOMBES, leur mère sur 4 cens 10 verges pris en 8 cens 20 verges contre Pierre DUCOULOMBIER.

Pierre DUCOULOMBIER à cause de Jeanne DESTOMBE, sa femme par relief de Philippe DESTOMBE, son père sur 4 cens 10 verges pris en 8 cens 20 verges contre les enfants Guillaume POLLET, sur 3 cens tiers de cent 15 verges petites et les deux tiers d'une verge.

Pierre LEMAN à cause d'Anthoinette DESTOMBE, sa femme par relief de Philippe DESTOMBE, son père sur 3 cens tiers de cent et les deux tiers d'une part d'une verge pris en 10 cens deux parts de verge contre les enfants Guillaume POLLET et Pierre DUCOULOMBIER, sur 3 cens et les trois parts d'un cent de terre.

La veuve Claude FREMAULT par achat l'an 1640 de Pierre LOQUIFIER sur 7 cens 4 verges et le tiers d'une verge de terre à labour.

Elle et ses enfants sur 4 cens de lieu manoir et jardin.

La dite et ses enfants sur 2 cens pris en 6 cens, sur 6 cens pris en 9 cens contre la veuve Pierre FREMAULT.

Eux comme dessus sur 5 cens de terre pris en 10 cens contre Pierre FREMAULT, sur 6 cens pris en 15 cens contre les hoirs Martin FREMAULT.

Les hoirs Martin FREMAULT sur 2 cens pris en 8 cens contre la veuve Claude FREMAULT, sur 3 cens de jardinage, sur 2 cens de terre à labour pris en 9 cens 4 verges et le tiers de 2 verges, sur 4 cens de terre à labour, sur 2 cens 18 verges petites, sur un bonnier 6 cens et demi 18 verges petites.

Les enfants Pierre FREMAULT et auparavant Jacques FREMAULT sur 6 cens de terre à labour pris en 9 cens 19 verges.

Eux comme dessus sur 3 cens pris en 9 cens contre la veuve Claude FREMAULT, sur 5 cens 2 verges et demie, sur un cent 22 verges et demie pris en 9 cens 19 verges, sur 3 cens pris en 6 cens, sur un cent et demi pris en 3 cens 15 verges contre Jean LECONTE, sur 3 cens de lieu manoir et jardin venant auparavant de Jean BOUSSEMART, sur un cent et demi.

Eux sur 3 cens et demi.

Eux encore sur 5 cens d'héritage pris en 10 cens contre la veuve Claude FREMAULT, sur 4 cens 6 verges.

Pierre FREMAULT, fils de feu Martin sur 7 cens un quartron de terre pris en 19 cens demi quartron contre Pierre AULENT.

Lui par achat d'Anthoine DUTHOICT sur un cent de terre à labour.

Pierre, Jean, Marie et Osine DUMORTIER par relief de Michelle BERNARD, leur mère, Roegier DEHENNION et Peronne DEHENNION chacun un tiers sur 8 cens de terre à labour pris en 11 cens.

- Mahieu LEPERS 5 cens des 8 cens et les 3 cens à Rogier DEHENNION.

Eux venant comme dessus sur 2 cens de terre à labour.

- Mahieu LEPERS un cent et Rogier DEHENNION un cent.

Josse FREMAULT, fils de feu Martin sur 3 cens de terre à labour pris en 11 cens contre les sus-dits BERNARD et HENNION.

Lui comme dessus sur un cent de terre à labour.

Federicq DUTHOICT à cause de Jeanne DELERUE, sa femme sur 12 cens 4 verges de terre à labour.

Jean DELERUE à cause de la veuve et hoirs Noël DELERUE sur 4 cens de terre et sur autres 4 cens.

Noël DELERUE sur demi quartron 4 verges grandes de pret pris en 2 cens demi quartron contre les hoirs Bettremeux DELERUE sur 6 cens de terre en deux articles, sur 8 cens d'héritage.

Les hoirs Bettermieux DELERUE sur 7 cens de jardin et 2 cens de pret moins 4 grandes verges.

Les hoirs François DELERUE sur 10 cens et les deux parts d'un cent, de quoi se dit par le vieux chassereau 10 cens et le tiers de cent, sur 7 cens pris en 8 cens et demi.

Les pauvres de Wasquehal sur 12 cens de terre à labour.

Les pauvres de Marcq sur 18 cens d'héritage savoir 8 cens de jardin et 10 cens de terre à labour.

Jean VANDAL par achat de Jacques BOUSSEMART sur 2 bonniers 13 cens 23 verges d'héritage pris en 5 bonniers contre la veuve François CORDONNIER et autres.

La veuve François CORDONNIER par achat en l'an 1643 sur 20 cens deux tiers de cent moins 23 verges.

Les enfants Guilbert DUCOUROUBLE sur 20 cens d'héritage.

Les enfants Jean DELEZELLE sur 13 cens et demi venant de Philippe TRAMERIES.

Les enfants Jean PREUDHOMES sur 20 cens et le tiers d'un cent de terre à labour et sur 2 cens de pret.

Jean DELEUIL, fils d'Abraham sur le quart de 6 cens un quartron et demi contre la veuve Pierre PREVOST et Jeanne DELEDICQUE.

Les enfants Guillebert DUCOUROUBLE venant d'Anne BOUSSEMART, leur mère sur 9 cens un quartron de lieu manoir et jardin.

Eux sur 10 cens de terre.

Les enfants Pasquier GADENNE venant auparavant de Toussaint GADENNE, leur grand-père sur 3 cens 62 verges et 2 cens 3 quartrons d'héritage.

François DELESPIERE sur 6 cens de terre à labour.

Mahieu et Jean BONTE, Guillebert DUBUS à cause de Jeanne BONTE, sa femme, Martin WASTEL à cause de Péronne BONTE, sa femme sur 11 cens pris en 22 cens contre les hoirs Mahieu BONTE, sur autres 11 cens pris en 22 cens contre les hoirs Guillebert DUHAMEL.

Les hoirs Mahieu BONTE sur 11 cens pris des dits 22 cens contre les dits BONTE, WASTEL et DUBUS.

Jacques DELESPAULT, fils de feu Jean à cause de Jeanne DELEDICQUE, sa femme venant auparavant d'Otte DELEDICQUE, son grand père sur demi bonnier en deux articles.

Arnould CATTOIRE et Jacques LEMERCHIER par relief de Pierre LEMERCHIER sur 11 cens un quartron, sur 6 cens demi quartron.

Pierre DESTOMBE, fils de feu Philippe par achat de Pierre DELANNOYE et Péronne DESTOMBE, sa femme sur 9 cens 15 verges de terre à labour.

Lui par achat de Jean BOUSSEMART sur 2 cens de terre à labour.

Lui par achat comme dessus sur 4 cens de lieu manoir et jardin.

Jean DELEFORTRIE par achat sur 9 verges grandes, sur 3 cens 16 verges et 9 cens de lieu manoir et jardin.

Lui sur 2 cens deux tiers de cent pris en 5 cens contre Martin LEFEBVRE.

Les hoirs Magdeleine MASSART, veuve de Jean DASSIN par achat de Vinchant LADESSOUBZ venant auparavant de Jaspert sur 2 bonniers 8 cens un quartron et demi, sur 8 cens 23 verges.

Eux sur 6 cens un quartron.

Eux encore sur 8 cens 17 verges en deux articles par achat.

Eux encore venant de Pierre FREMAULT sur 8 cens pris en 11 cens.

Les hoirs Jean ROUSSEL venant auparavant de Martin sur 4 cens et demi de lieu manoir et jardin et 2 cens un quartron de jardin qui font 6 cens 3 quartrons.

Jean VANDAL par achat des hoirs Otte BONTE sur 5 cens 6 verges et demie, 3 cens et demi 3 verges et demie pris en 7 cens 7 verges de terre, sur 4 cens de terre pris en 6 cens.

Lui par achat comme dessus sur 5 quartrons 2 verges de terre à labour.

Les enfants PIERCIES venant d'Anthoinette FLAMENG et Jacques NOLLET venant de Christophle Guillebert FLAMENG sur 3 cens 16 verges pris en 4 cens contre Jean DELEFORTRIE, sur 4 cens 16 verges pris en 8 cens contre le dit DELEFORTRIE.

Eux venant comme dessus sur 4 cens de terre à labour pris en 14 cens contre Marie NIEREM.

Eux sur demi quartron de terre pris en 6 cens contre les hoirs Guillebert DUHAMEL.

Eux comme dessus sur 13 cens et le tiers d'un cent de lieu manoir et jardin

Les hoirs Guillebert DUHAMEL sur 5 cens 3 quartrons et demi pris en 6 cens contre les sus-dits enfants et Jacques NOLLET.

Eux encore sur 14 cens et demi de terre à labour.

Eux encore sur 3 cens et demi et demi quartron, sur 6 cens et demi et le sixième d'un cent de terre à labeur, sur 9 cens 5 verges et demi et 9 cens.

Eux encore sur 5 cens et les deux tiers d'un cent de terre à labeur.

Eux ou Anthoine SELOS sur 11 cens pris en 22 cens de terre.

Jacques DUHAMAYLLE à cause de Margueritte FLAMENG, sa femme par achat de Jean et Pierre SALEMBIEN sur 5 cens et demi de terre.

Lui par achat de la veuve Pierre HERICOURS sur 4 cens de terre à labeur.

Lui encore par achat de François LEROY et Anthoinette FLORCQUIN, sa femme sur 3 cens et demi et demi quartron contre Jacques DEBEAUVOIS.

Jacques DEBEAUVOIS à cause de Louyse FLORCQUIN, sa femme par relief de Jean FLORCQUIN, son père aussi sur 3 cens et demi et demi quartron parfait des dits 7 cens un quartron contre Jacques DUHAMEL.

Guillaume BRAEM sur 6 cens 3 quartrons de terre à labeur.

Pierre D'ILLYE à cause de Marie FREMAULT, sa femme par relief de Pasquier FREMAULT sur 13 cens 16 verges deux tiers et quart d'une verge de terre.

Jacques DESTOMBE par achat du dit Pierre D'ILLYE sur 7 cens 3 verges de terre à labeur.

Marie LEFEBVRE par achat de ses frères et sœurs sur les trois parts de 7 cens pris en 7 cens et demi.

La dite par achat et relief comme dessus sur 9 cens de terre à labeur.

Anthoinette LEFEBVRE sur l'autre part des dits 7 cens et 9 cens.

Gilles FERRET par relief de Philippe, son père sur trois quarts de cent et demi de lieu manoir et jardin pris en 6 cens contre Christophe FLAMENG.

Lui par relief comme dessus sur 5 cens et demi de lieu manoir et jardin.

Les héritiers de Marie NIEREM venant auparavant de Michel sur un quartron de terre à labeur.

Eux par relief comme dessus sur 4 cens un quartron de terre à labeur.

Eux sur 7 cens de terre.

Eux encore venant comme dessus sur 2 cens et demi de terre à labeur pris en 3 cens, sur 2 cens moins 4 verges pris en 4 cens de terre à labeur contre les hoirs PIERSYES et Jacques NOLLET.

Eux encore par relief comme dessus sur 4 cens 21 verges grandes pris en 12 cens une verge contre les hoirs Martin LEFEBVRE et autres.

Anthoine PREVOST par relief de Marie DELEDICQUE, veuve de Philippe DESREVEAUX sur 5 cens de terre à labeur.

Les hoirs Jacques DELOZ venant auparavant de Pierre WASTEL sur 7 cens 3 quartrons de terre à labeur.

Eux venant auparavant comme dessus sur 5 cens de terre à labeur.

Pierre OLLENT par achat de Philippotte FREMAULT, veuve de ... sur 12 cens demi quartron pris en un bonnier 8 cens un quartron de lieu manoir qui est à l'issue de la coulture compris la ruelle, item 2 cens un quartron aussi de lieu manoir et jardin, item encore 3 cens 19 verges un quartron.

Les hoirs Jean PREVOST sur 13 cens 3 quartiers demie verge de terre à labour.

Eux comme dessus sur un cent et demi de terre pris en 8 cens contre la veuve Pierre VANEDE et sur 10 cens.

Eux encore sur 19 cens de lieu manoir et jardin pris en 28 cens.

Eux encore sur 8 cens de lieu manoir et jardin.

Fleure LECOMTE par relief de Martin LECOMTE, son père sur 8 cens de lieu manoir et jardin et 7 cens 11 verges de terre à labour.

La dite par relief comme dessus sur un rejet en longueur de 10 petites verges arrenté par le dit Martin LECOMTE l'an 1610 au devant de 7 cens 11 verges de terre ci-dessus à elle appartenant sur le chemin allant du Grand Cottignies à Mouvault.

Pierre DEHALLOING à cause de Françoise LECOMTE, sa femme par relief de Martin LECOMTE, son père sur 2 cens de terre, sur 6 cens, 9 cens et le tiers d'une verge en nombre 17 cens et le tiers d'une verge.

Les enfants Simonne VANSEDE par relief de la dite Simonne venant auparavant de Pierre VANSEDE sur 8 cens et demi 4 verges de terre à labour.

- Jacques FLORIN de rente et annonce le relief de Simonne le 25 mai 1646.

Eux par relief comme dessus sur 5 cens de terre à labour, sur autres 5 cens de terre à labour, sur 12 cens et demi et 2 cens de terre à labour, sur 3 cens pris en 11 cens contre les hoirs Magdeleine MASSART.

Les hoirs d'Anthonette MOLLET, veuve de Jacques LOHIER sur 4 cens de terre à labour, sur 3 cens et demi pris en 5 cens, sur 8 cens 8 verges petites prises en 10 cens et demi et 8 verges contre Noël DELERUE, sur 3 cens et demi de prêt et un cent 7 quartiers de jardin, sur 12 cens de terre à labour.

Philippe DELEBECQUE par achat de Gilles DESTOMBE sur 7 cens et demi de terre à labour.

Les enfants Noël MAHIEU venant de François CHOCQUET et des hoirs Louys DESTOMBE sur 10 cens 10 verges de terre à labour, sur 3 cens et demi 9 verges pris en 11 cens 9 verges contre les enfants Pierre LEFEBVRE.

Eux par relief comme dessus venant auparavant de Pierre FREMAULT sur 5 cens de terre à labour.

Anthoine DEHALLOING et les enfants Gilles DEHALLOING sur 8 bonniers 2 cens et les deux tiers d'un cent esclischés hors du fief du Fresnoit moyennant un chapon en plume de chacun bonnier.

Les enfants héritiers de Martin MULIER sur un cent et demi pris en 8 cens et demi contre les hoirs François DELERUE et 2 cens et demi de terre à labour.

Les hoirs d'Anthoine MASSE à cause de Marie DURIEUX, leur mère par relief sur 7 cens 7 verges et le quarante huitième d'une verge de terre à labour.

- à Jacques DECOTTIGNIES par Marie MASSE, sa femme par relief.

Eux par relief comme dessus sur demi cent pris en 3 cens.

Les dits hoirs par relief comme dessus sur 2 cens de terre à labour.

Les sus-dits hoirs par relief comme dessus sur 9 cens 4 verges grandes pris en 14 cens contre les enfants PIERSIES, Jacques NOLLET.

Gilles DESTOMBE par relief de Philippe, son père sur 3 cens 70 verges petites pris en 4 cens contre Pierre LEMAN, sur 2 cens 4 verges trois quarts de verge grandes pris en 3 cens 9 verges trois quarts de verge contre le dit LEMAN.

Pierre LEMAN à cause d'Anthoinette DESTOMBE, sa femme sur 30 verges petites prises en 4 cens contre Gilles DESTOMBE, sur un cent 5 verges grandes pris en 4 cens 6 verges contre le dit DESTOMBE.

Jacques DESTOMBE par relief du dit Philippe, son père sur 3 cens pris en 13 cens 15 verges contre Pierre DESTOMBE et Pierre WASTEL.

Pierre DESTOMBES par relief du dit Philippe, son père sur 5 cens pris des dits 13 cens 15 verges ci-devant contre les dits Jacques et Pierre.

Pierre WASTEL à cause de Marie DESTOMBE, sa femme par relief du dit Philippe DESTOMBE, son père sur 5 cens 15 verges grandes parfait des dits 13 cens 15 verges contre les sus-dits Pierre et Jacques DESTOMBE.

Lui par relief comme dessus sur 6 cens de lieu manoir et jardin pris en 12 cens 13 verges.

Martin CASTEL par achat de la veuve Mahieu CASTEL sur 6 cens de lieu manoir et jardin savoir les 3 cens par relief de sa femme.

Lui par relief et achat comme dessus sur 4 cens de terre à labour.

Jean FREMAULT par relief de Loys FREMAULT, son frère sur 4 cens de terre.

Lui par relief comme dessus sur 2 cens demi de terre.

Philippe Charles DECROIX, seigneur de Doyembourg par relief de Pierre, son père sur un cent, sur 7 cens, sur 12 cens, sur 4 cens pris en 9 cens contre Margueritte FREMAULT.

Lui sur 12 cens de terre à labour

Lui par relief comme dessus sur 4 cens et le sixième d'un cent de terre à labour.

Lui par relief comme dessus sur 33 cens d'héritage à ce compris le manoir appelé le Masure, 10 cens un quartron et 12 cens un quartron de terre à labour.

Le Hault Fontenoit

Pierre MOUTON par relief de Josse, son père sur 6 cens et demi pris en 7 cens et demi de terre à labour contre lui même.

Lui par achat de Jean DEBUISNE venant auparavant de Marie MOUTON, sa mère sur un cent parfait des dits 7 cens et demi.

Lui par achat comme dessus sur demi cent de terre à labour.

Pierre MALFAIT à cause de Marie DELEBECQUE, sa femme par relief de Philippe DELEBECQUE, son père sur un cent de lieu manoir et jardin pris en 8 cens contre les hoirs Pierre DUFOREST.

Lui par sa dite femme comme dessus sur 2 cens un quartron d'héritage.

Lui par sa dite femme comme dessus sur 8 cens 3 quartrons de terre à labour.

Lui encore par sa dite femme comme dessus par relief sur 4 cens de terre à labour en deux articles.

Le dit MALFAIT à cause de sa dite femme par relief comme dessus sur 13 cens 3 quartrons de terre à labour à savoir 11 cens 3 quartrons.

Et sur les deux cens parfait des dits 13 cens 3 quartrons.

Lui par sa dite femme comme dessus sur 73 verges et demie prises en 6 cens contre Gilles FERRET et Christophle FLAMENG.

Christophle FLAMENG sur 5 cens demi quartron moins 73 verges contre le dit Pierre MALFAIT et Gilles FERRET.

Le dit FLAMENG et Roland DELAOUTRE à cause de sa femme, savoir le dit FLAMENG pour 8 cens 3 quartrons et le dit DELAOUTRE pour 7 cens et demi faisant 13 cens un quartron de terre à labour.

Eux sur 12 cens et demi de terre à labour savoir 7 cens demi et 5 cens.

Otte FLAMENG par relief de Philippe FLAMENG, son père sur 5 cens un quartron moins 3 verges petites pris en 7 cens 3 quartrons contre les dits.

Lui par relief comme dessus sur un cent et demi pris en 3 cens contre les dits.

Lui sur 4 cens 3 quartrons pris en 9 cens un quartron, encore demi cent contre les hoirs Philippe FLAMENG.

Les hoirs Philippe FLAMENG sur 4 cens pris en 9 cens un quartron contre Otte FLAMENG.

Eux encore venant comme dessus sur 8 cens de terre à labour.

Les dits hoirs venant comme dessus sur 10 cens de lieu manoir et jardin.

Les hoirs Jean BOURGOIS sur 3 quartrons de jardin, sur 2 cens et demi, un cent 20 verges et demie, 3 cens et 5 quartrons de lieu manoir et jardin.

Jean DUPRET par relief de Philippe, son père sur 5 cens de terre à labour.

Jacques DECROIST par relief d'Adrien, son père, seigneur du Petit Wasquehal sur 3 bonniers un cent et les deux parts d'un cent d'héritage.

Les hoirs Noël DEHEULLE à cause de Michelle FREMAULT, leur mère sur 4 cens 19 verges trois quarts de verge et 8 cens.

Pierre DEHALLOING par achat de Philippe CASTEL sur 8 cens de terre à labour.

Lui par achat comme dessus sur 3 cens 16 verges et demie d'héritage.

Jean CASTEL par achat (l'an 1642) de Pierre HACHIN sur 8 cens de lieu manoir et jardin.

Lui par achat comme dessus sur 11 cens 3 verges et demie de terre à labour.

Anthoine DEHALLOING par achat de Léon CORNILLE sur 6 cens de terre à labour.

Jacques DUFOREAU et Jean DECALOINGNE à cause de Catherine DUFOREAU, sa femme par relief de Pierre DUFOREAU, leur père chacun par moitié sur 7 cens pris en 8 cens contre Pierre MALFAIT.

Eux par relief comme dessus venant auparavant de François DELEBECQUE chacun par moitié sur 14 cens de terre à labour.

Eux par relief comme dessus sur 4 cens de terre à labour.

Pierre DESTOMBE, fils de feu Philippe par achat de Margueritte ROUSSELLE, veuve de Pasquier FAUVARCQUE sur 8 cens en deux articles de terre à labour, sur 15 verges petites prises 7 cens contre Jean LECOMTE, sur 5 cens 10 verges de terre à labour.

Jean LECOMTE par achat d'Adrien LEZY sur 6 cens 3 quartrons 10 verges petites pris en 7 cens contre Pierre DESTOMBE ci-dessus.

Arthus ROUSSEL par achat des enfants Gilles ROUSSELLE sur 3 cens de terre à labour et 5 cens 9 verges aussi de terre à labour.

Lui par achat comme dessus sur 4 cens 2 verges de terre à labour.

Lui et ses enfants venant de Jeanne DELESPAULT, sa femme venant auparavant de Pierre DELESPAULT, son père sur 8 cens et demi de terre à labour.

Les hoirs Philippe DELEBECQUE, en son temps facteur, demeurant à Lille sur 5 cens de terre à labour.

Eux comme dessus sur 7 cens et demi de terre à labour.

Eux encore par relief comme dessus sur 6 cens et le sixième d'un cent de terre à labour.

Philippe DELEBECQUE par relief de Philippe, son père sur 5 cens un quartron de terre à labour pris en 9 cens contre Mahieu BONTE.

Lui par relief comme dessus sur 2 cens et demi 3 verges petites pris en 7 cens 3 quartrons.

Lui par relief comme dessus sur 7 cens de terre à labour haboutant à la cense de la Mousserie.

Mahieu BONTE à cause de Margueritte DELEBECQUE, sa femme sur 3 cens 3 quartrons de terre à labour pris en 9 cens contre Philippe DELEBECQUE ci-dessus.

Lui par sa dite femme comme dessus sur 4 cens 4 verges de terre à labour.

Lui par relief comme dessus sur 5 cens 20 verges d'héritage venant auparavant de Guillaume DELESPIERE à cause de sa femme.

Lui par relief que dessus sur 4 cens un quartron.

Jean DESTOMBE, fils de Noël sur 7 cens moins 6 verges pris en 7 cens 6 verges et le huitième d'une verge de jardinage contre Pierre FAUVARCQUE.

Pierre FAUVARCQUE à cause de Michelle DESTOMBE, sa femme par relief de Catherine TIBREGHIEN, sa mère sur 12 verges le huitième d'une verge pris en 7 cens 6 verges et le huitième d'une verge contre Jean DESTOMBE ci-dessus, sur 6 cens 6 verges de lieu manoir et jardin, sur 6 cens 7 verges et demie de terre à labour.

La veuve Jacques LIBERT nommée Marie BONTE par achat de Jean BAYART venant auparavant des hoirs Gilles TIBREGHIEN sur 6 cens de lieu manoir et jardin.

Josse DESTOMBE par relief de Noël sur 11 cens de terre à labour pris en 13 cens et demi.

La veuve Pierre BOURGOIS nommée Philippote FREMAULT par achat environ l'an 1612 de Louys FREMAULT, son frère, enfant d'Anthoine et d'Adrienne LEPLAT, laquelle l'avait acheté étant veuve sur un vieux demi bonnier de lieu manoir et jardin.

Les hoirs Anthoine IZEMBART venant auparavant d'Anthoine DUTHOICT et Marie FREMAULT, sa femme sur 2 cens 32 verges petites pris en 5 cens.

Eux encore sur 7 cens d'héritage.

Les enfants Pierre PREVOST venant auparavant de Martin SELOSSE et de ses hoirs sur 24 cens d'héritage savoir 7 cens de jardin pris contre Pierre OLLENT, d'une pièce de 14 cens et à l'héritage des hoirs Jean PREVOST, item 6 cens de terre, item les 11 cens cens de reste à l'héritage du dit OLLENT.

Les hoirs Barbe CARLIER venant auparavant de Mathieu ROHART et depuis de Georges CARLIER sur 8 cens de terre pris en 15 cens contre les hoirs Marie NIEREM.

Les hoirs Jean CORNUELLE venant auparavant de Louys DECOTTIGNIES sur 10 cens et demi et le sixième d'un cent de lieu manoir et jardin.

Eux encore venant comme dessus sur 3 cens de terre à labour.

### Cachereau de la terre et seigneurie du Busquet escheant a la St Remy

Les hoirs d'Anthoine GRONDELLE venant auparavant des hoirs Nicolas DEROCQUES sur 8 cens de terre à labour.

Eux venant comme dessus sur 8 cens 14 verges et demie de terre à labour.

Martin CAPART à cause de Catherine LECLERCQ, sa femme venant auparavant de Jean LECLERCQ sur 4 cens 2 verges et demie de terre à labour.

Lui par sa dite femme comme dessus sur 4 cens 2 verges et demie de terre à labour.

Pierre et Marie LIBERT par relief d'Hubert LIBERT, leur père venant auparavant de la veuve Toussaint PREVOST sur 4 cens de terre à labour.

Eux par relief comme dessus sur 4 cens pris en 14 cens 3 quartrons 2 verges d'héritage contre Hubert PICAVET.

Les hoirs Marie DELEDICQUE, veuve de Philippe DESREVEAUX sur 5 cens pris des dits 14 cens 3 quartrons 2 verges contre Pierre et Marie LIBERT et Hubert PICAVET.

Hubert PICAVET par relief de Michel, son père sur 6 cens 3 quartrons une verge parfait des dits 14 cens 3 quartrons 2 verges contre les sus-dits.

Lui par achat de Catherine PICAVET, sa sœur sur les trois parts de sept en 4 cens de terre contre Nicolas PICAVET, son frère.

Lui par achat d'Olivier LIBERT sur 5 cens et demi de terre à labour.

Le dit PICAVET par achat de Michel MULIER sur 8 cens 2 verges de terre à labour.

Jacques LEPERS à cause d'Agnès LECOMTE, sa femme par relief de Jacques LECOMTE, son père sur un cent 13 verges et demie de lieu manoir et jardin.

Philippe SORIS à cause de Marie BRACAVAL, sa femme sur 5 cens pris en 11 cens 3 quartrons contre Louys BAYART à cause de sa femme.

Jacques DUFOREAU à cause de Catherine LEURIDAN, sa femme venant auparavant de Jacques LEURIDAN, son père sur 3 cens un quartron de pret, sur encore un cent de pret.

Louys BAYART à cause de Jeanne LEURIDAN, sa femme sur 6 cens 3 quartrons pris en 11 cens 3 quartrons de terre à labour.

Au dit BAYART par sa dite femme comme dessus venant du dit Jacques LEURIDAN sur 3 cens pris en 6 cens contre Jean LEURIDAN ci-après.

Jean LEURIDAN venant auparavant de Jacques LEURIDAN, son père sur 3 cens d'héritage.

La veuve Jean DELESPAULT venant auparavant d'Otte FREMAULT sur 4 cens et demi de terre à labour.

Jacques LEZY par relief de Wallerand, son père sur 4 cens de terre à labour pris en 7 cens, item encore 4 cens un quartron pris en 17 cens 19 verges de terre à labour, sur un quartron et demi 4 verges d'héritage.

Les enfants Gery D'ANVERS à cause de Margueritte DELESCLUZE, leur mère sur 11 cens 5 verges et le quart d'une verge de terre à labour.

Eux venant comme dessus sur 8 cens 2 verges de terre à labour.

Eux encore venant comme dessus sur 4 cens 2 verges et demie de terre à labour.

Jean DAVID, Georges DEKIEN à cause de Marie DAVID, sa femme, Laurent DEROUBAIX à cause d'Adrienne DAVID, sa femme sur 6 cens de terre à labour.

Eux encore venant comme dessus sur 6 cens de terre à labour.

Eux sur 12 cens de terre à labour.

Les dits DAVID, DEKIEN et DEROUBAIX sur 5 cens 5 verges la quart d'une verge de lieu manoir et jardin venant comme dessus.

Eux sur encore 5 cens 5 verges un quart.

Marie ROUSSEL, veuve de Jean DELEAULCOURT venant par relief de sa mère et auparavant de Pierre FLEURCQUIN sur 12 cens de terre à labour.

Les hoirs Jacques FLORET par relief de Margueritte CORNILLE sur 8 cens 5 verges un quart de verge pris en 11 cens 5 verges un quart de verge de terre à labour contre les enfants Georges DELEMOTTE.

Les dits hoirs par relief comme dessus sur 7 cens de terre à labour.

Les dits hoirs pour 4 cens pris en 8 cens contre Hubert et Nicolas PICAVET.

Philippe POLLET par relief de Pierre, son père sur 6 cens de terre à labour.

Jean LEURIDAN à cause de Margueritte POLLET, sa femme par relief du dit Pierre sur 3 cens de terre à labour.

Anthoine POLLET par relief de Pierre POLLET, son père sur demi cent de lieu manoir et jardin pris en 2 cens 6 verges et demie.

Jean DELESPAULT, fils de feu Pierre à cause de Marie POLLET, sa femme par relief de Pierre POLLET, son père sur 5 cens 9 verges pris en 5 cens 20 verges .

Agnès POLLET par relief du dit Pierre, son père sur 8 verges prises en 5 cens 20 verges contre Marie POLLET, sa sœur et 7 cens de terre à labour.

Les enfants Josse DEBOUVRY venant auparavant de Bettremieux DELOBEL sur un lieu manoir contenant parmi jardin 10 cens d'héritage.

Les enfants Georges DELEMOTTE sur 3 cens de terre à labour pris en 6 cens 6 verges.

Eux par relief comme dessus venant auparavant de Jean ROUSSEL sur 3 cens pris en 11 cens 5 verges et un quart de verge de terre à labour.

Les hoirs Michel DEHERINNE par Margueritte DEBUINNE, leur mère sur 8 cens demi 9 verges et demie pris en 17 cens 19 verges de terre à labour contre Jacques LEZY et Pierre DELAOUTRE.

Pierre DELAOUTRE par achat de Barbe LIBERT sur 4 cens un quartron 4 verges trois quarts de verge de terre à labour pris en 17 cens 19 verges contre les dits hoirs DEHERINNE et LEZY.

Les hoirs Roland CASTEL à cause de Marie DELAOUTRE, leur mère sur 9 cens moins 4 grandes verges et demie pris en 12 cens.

Les hoirs Jean LEMAHIEU sur 13 cens tiers de cent de terre à labour, sur 8 cens 23 verges aussi de terre à labour, sur 5 cens 6 verges et demie de lieu manoir et jardin, faisant un bonnier 11 cens le tiers de cent 4 verges et demie.

Anthoine PREVOST par relief de Guilbert, son père sur 5 quartrons de pret.

Catherine MAHIEU par relief du dit Guilbert PREVOST, son grand-père sur autres 5 quartrons de pret pris en 2 cens et demi.

Claude LEZY à cause d'Adrienne PREVOST, sa femme sur un quartron d'héritage.

Jacques LEZY par achat de Jacques DESCAT en mars 1644 sur 16 verges petites de terre à labour.

Les enfants Jean DUBAR venant auparavant de Jean CORNILLE sur 12 cens de terre à labour, item sur 6 cens et 8 cens aussi de terre à labour en deux articles et 5 cens 4 verges et demie grandes pris en 12 cens contre les hoirs Roland CASTEL, et 3 cens pris en 6 cens.

Les enfants Philippe PREVOST par relief l'an 1636 du dit Philippe, leur père et auparavant de Guilbert PREVOST, leur grand-père sur 2 cens de pret et héritage pris en 4 cens.

### La seigneurie du Fresnes

Les héritiers messire Hermest DELARIVIERE venant auparavant de Jacques DEBETHE, seigneur d'Angreau sur un bonnier d'héritage tant lieu manoir et jardin que terre à labour.

Les hoirs et héritiers Philippe DUJARDIN sur la moitié de 15 cens de terre à labour.

Fleuris LETHIEULT au lieu de la veuve Michel LETHIEULT sur l'autre moitié des dits 15 cens de terre à labour.

Les hoirs et héritiers Anthoine MEURIS sur 4 cens de pret tenant à la rivière de la Marque.

Romain REMERIES ou ses enfants venant par achat des hoirs Jean DELESPIERE sur un bonnier de terre à labour et 12 cens, item 2 cens un quartron de pret.

Lui ou dessus dits enfants venant par achat de Thomas STRADE et Catherine LEROUGE, sa femme sur 4 cens et demi de lieu manoir et jardin.

Le seigneur de Croist sur 11 cens de terre à labour.

La veuve et hoirs Jacques DELESPIERE venant auparavant de Jean DELESPIERE sur 12 cens de terre à labour.

Eux par relief venant auparavant comme dessus sur le quart de 10 cens et demi en deux articles.

La dite veuve par achat de Pierre DELOBEL en mars 1641 sur les autres trois quarts des dits 10 cens et demi de lieu manoir et jardin.

Le seigneur Despiere à cause de mademoiselle, sa femme par relief de monsieur DELAVIGNE, son grand-père sur un bonnier de terre à labour et 12 cens un quartron de lieu manoir et jardin.

La veuve et hoirs Mahieu CASTEL sur 17 cens un quartron pris en 23 cens de terre à labour contre les hoirs Hugues LETHIEULT.

Les hoirs Hugues LETHIEULT venant auparavant d'Adrien GONSSE sur 5 cens 3 quartrons parfait des dits 23 cens contre la veuve et hoirs du dit Mahieu CASTEL ci-dessus.

Le seigneur Jacques DESBUISSONS par relief de sa mère venant auparavant par achat de Jean DUQUESNE sur 4 cens de lieu manoir et jardin pris en 5 cens contre les hoirs Bettremieux HOUSET.

Lui par relief comme dessus venant auparavant du dit Jean DUQUESNE à cause de sa femme sur 8 cens de jardin en deux articles.

Les hoirs Bettremieux HOUSET par relief de Jeanne LETHIEULT, leur mère sur un cent pris en 5 cens contre le seigneur DESBUISSONS.

Eux par relief comme dessus de la dite Jeanne LETHIEULT, leur mère sur 2 cens 8 verges de terre à labour.

Les hoirs Hugues LETHIEULT venant auparavant de Jean LETHIEULT, leur grand-père sur 5 cens de lieu manoir et jardin.

Eux par relief comme dessus venant auparavant du dit Jean LETHIEULT, leur grand-père sur autres 5 cens de lieu manoir et jardin.

Monsieur DEBELGEMS, seigneur de la Corbeille par relief de maître Hipolitte PETITPAS sur 14 cens de terre à labour.

## A.M. Roubaix – AA 13-4

Briefs et cartulaires de la seigneurie de Roubaix fin 16<sup>ème</sup> (1588)

### Wasquehal

Oste DELEDICQUE, fils de feu Pierre par relief du dit Pierre, son père, sur 4 cens et le sixième d'un cent de terre à labour.

Lui par relief comme dessus sur 6 cens de terre à labour.

- aux veuve et enfants Gilles DELEDICQUE par relief.

Lui par achat à Magdeleine, Péronne, Jenne SLOSSE et autres sur un lieu manoir contenant parmy jardin 4 cens d'héritage haboutant au chemin qui maisne de le Lerue à le Motte du Heulle.

Lui par achat à Anthoine et Franchois CHOCQUET sur 4 cens de terre à labour pris en 8 cens pris à allencontre des enfants Loyse SLOSSE, veuve de Nicollas DELEBECQUE.

Lui par achat aux dits Franchois et Anthoine CHOCQUET sur 4 cens et le tiers d'un cent de terre.

- aux veuve et enfants Gilles DELEDICQUE par relief.

Lui par achat aux enfants Mahieu SLOSSE sur 4 cens demi de terre à labour.

Vincent DEHENNION pour un sixième par relief de Jacquemine WASTEL, sa mère et trois autres sixièmes par achat à Jehan DEHENNION et Pierre LEPERS, faisant ensemble deux tiers de 6 cens demi et le sixième d'un cent de jardin contre les enfants Caterine WASTEL.

- à présent à Marguerite et Louyse DE HENNION et Marie LEROY, fille de Franchois et de défunte Anthonette DEHENNION qui fut soeur aux dites Marguerite et Louyse par relief du trépas du dit Jehan, leur père et Nicole PHILIPO, leur mère.

Les enfants Caterine WASTEL, veuve de Vincent DESBONNET à savoir Jehan, Charles, Caterine, Philippote et Masette sur l'autre tiers des dits 6 cens demi et le sixième d'un cent.

- à Jehan DESBONNETS par relief.

Jehan PREVOST, fils de Willame par relief de Philippotte DESPRETZ, sa mère sur 8 cens de terre à labour.

- à Willame, Pierre, Jenne, Caterine, Marie et Anne PREVOST par relief du dit Jan PREVOST, leur père. A la veuve Jehan PREVOST et ses enfants.

Eux par relief comme dessus sur un cent demi de terre à labour pris en 8 cens contre Jenne DESREVEAULX, fille de Vallentin.

Lui par achat à Jehan MATON, Jacques DESPRETZ et les enfants Pierre DESPRETZ sur 10 cens moins le tiers en un cent 5 verges de terre contre Jehan DESPRETZ.

Lui par relief de sa dite mère et de Péronne DESPRETZ, sa tante sur 19 cens 3 quartrons demi et Anthonette LEBLAN, veuve du dit Jehan PREVOST par achat à Pierre DESREVEAULX sur 2 cens un quartron demi faisant 22 cens de terre pris en 2 bonniers 4 cens de terre allencontre de Philippe LEURIDAN par Marie DESREVEAULX, Pierre DESREVEAULX et lui même.

- des dits 2 bonniers 4 cens y a 8 cens de lieu manoir et jardinage appartenant au dit Jehan PREVOST par achat et 20 cens 2 quartrons de terre à labour ce pris 2 cens un quartron qu'a acquis Anthonette LEBLAN, veuve du dit Jehan PREVOST en viduité. Et les autres 9 cens parfait des dits 2 bonniers 4 cens sont à Philippe LEURIDAN par Marie DESREVEAULX, sa femme.

Lui par achat de Jacques DESPRETZ et aux enfants Pierre DESPRETZ sur deux tiers de 4 cens 3 quartrons de terre contre Jehan DESPRETZ, fils de Jan, pris des dits 2 bonniers 4 cens.

- cette partie est comprise des dits 19 cens de terre de la partie précédente.

Lui par achat à Noël SLOSSE et Péronne WASTEL, sa femme, sur 13 cens 3 quartrons demie verge de terre à labour, haboutant au chemin qui maisne de le Mousserie au grand Cottignies.

Pierre DESREVEAULX, fils de Vallentin par relief de Chrestienne DESPRETZ, sa mère sur 2 cens un quartron demi de terre pris en 2 bonniers 4 cens contre devant dit Jehan PREVOST et autres.  
- pris ci-dessus en une pièce de 22 cens demi quartron sur Jehan PREVOST.

Philippe LEURIDAN par Marie DESREVEAULX, sa femme par relief sur 9 cens de lieu manoir pris en 2 bonniers 4 cens contre les dessus nommés, haboutant au chemin qui maisne du Grand Cottignies à Wasquehal.  
- à Pierre PROUVOST par achat en janvier 1618.

Lui par sa dite femme sur 10 cens 3 quartrons de terre à labour.  
- à Guillaume PREVOST, par achat. A Pierre PROUVOST, son fils.

Jenne DESREVEAULX, fille de feu Vallentin par relief de Chrestienne DESPRETZ, sa mère sur 6 cens demi de terre à labour pris en 8 cens contre Jehan PREVOST.

Franchois DESREVEAULX par relief de Caterine DESREVEAULX, sa soeur comme dessus sur 3 cens demi de terre à labour.  
- Pierre PREVOST par achat.

Jehan DESPRETZ, fils de Jan par relief sur un tiers de 4 cens 3 quartrons de terre contre Jehan PREVOST a qui les deux autres tiers appartiennent pris en 2 bonniers 4 cens.  
- à Anthonette LEBLAN, veuve de Jan PREVOST par achat l'an 1600.

Lui par relief sur un tiers d'un cent 5 verges de terre à labour contre le dit Jehan PREVOST pris en 10 cens, haboutant au sus-dit chemin.  
- à la dite Anthonette LEBLAN, veuve du dit Jan PREVOST par achat l'an 1600.

Pierre WASTEL par relief de Jehan, son père sur 11 cens de terre à labour.  
- à Jehan et Marie WASTEL par relief l'an 1590. A Oste FREMAUT par achat l'an 1592.

Lui par relief de son dit père sur 4 cens de lieu manoir jardin et héritage pris en 8 cens contre Gilles DELERUE.  
- à présent à Pierre PROUVOST par achat en janvier 1618.

Lui par relief comme dessus sur un autre lieu manoir contenant parmy jardin 8 cens pris en un bonnier contre les hoirs Mahieu WASTEL.  
- à Jan WASTEL par relief.

Lui par Margueritte LEFEBVRE, sa femme sur 8 cens de terre à labour.  
- à Martin LECONTE par achat l'an 1593.

Lui par sa dite femme sur 14 cens de terre à labour.  
- les deux tiers des dits 14 cens à Jehan WASTEL et l'autre tiers à Mahieu LEPERS à cause de Caterine WASTEL, sa femme par relief

Loys DELEMASURE à cause de Marie WASTEL, sa femme par relief sur 7 cens 11 verges de terre à labour, haboutant au chemin qui maisne du Grand Cottignies à Mouvaux.  
- Martin LECONTE.

Lui par sa dite femme sur 13 cens de terre à labour ci-devant en deux pièces et à présent en une, la piedsente qui maisne de la cense de Fammechons vers Mouvaux passant parmy.

Anthonnette WASTEL, fille de Jehan sur 13 cens le tiers d'un cent 3 verges demie, les 7 cens tiers de cent 3 verges demie par relief du dit Jehan, son père et les 6 cens par Jenne BONTE, sa mère, ci-devant en quatre pièces et à présent en une, haboutant au chemin qui maisne du Vivier Desprez au Grand Cottignies  
- à Martin LEFEBVRE par achat l'an 1591. 7 cens à Pierre PROUVOST et le reste à Bettremieux.

Noël DURIEU par achat Gilles et Marguerite WASTEL, enfants de Jacques sur 6 cens de terre à labour pris en 9 cens contre Pierre WASTEL.

- à Pierre DURIEU, son fils par relief et partage.

Lui par achat comme dessus sur un quartron de terre.

- au dit Pierre DURIEU comme dessus.

Adrien DESBONNETS par relief du trespas Marion WASTEL, sa mère sur son lieu manoir et jardin contenant 7 cens demi et demi quartron d'héritage, haboutant par devant au Tries du grand Cottignies au chemin allant du dit Tries au Vivier Despretz.

- Noël et Jehan DESBONNETS par relief.

Les enfants Hughes DESMARESCAULX à savoir Guillaume, Jacques, Simon, Jenne et Caterine DESMARESCAULX par relief de Caterine LEURIDAN, leur mère sur 3 cens demi 3 verges demie de terre à labour, la piedsente passant parmy allant du petit Cottignies au Tries de le Lerue.

- à Oste FREMAULT par achat en juillet 1609.

Les dits enfants par relief comme dessus sur 5 cens 5 verges de terre à labour, haboutant au chemin qui maisne de le Lerue à le Motte du Heulle.

- au dit Oste par achat comme dessus.

Les dits enfants comme dessus sur 4 cens de terre à labour, haboutant au chemin qui maisne du hamel à le Mousserie.

- au dit Oste par achat comme dessus.

Marie SEGARD, veuve de Michiel MARTIN et Chrestienne MARTIN, sa fille sur son lieu manoir contenant parmy jardin un cent 24 verges un quart dont il y a un cent 16 verges demii quartron par relief de Pierre SEGARD et le reste acquis par le dit feu Michiel à Caterine VIANE, haboutant au chemin qui maisne du Grand Cottignies au vivier Despretz.

- à Philippote LEPERS et Marie POLLET, enfants de Chrestienne MARTIN par relief l'an 1610.

Martin LEFEBVRE par relief d'Anthoine, son père sur son lieu manoir contenant parmy jardin 9 cens, haboutant sur le Tries du Grand Cottignies.

Lui par relief comme dessus sur 4 cens de terre à labour, la piedsente passant parmy allant de Mouvaux vers le Mousserie.

Lui par relief comme dessus sur 10 cens de terre à labour pris en 19 cens contre les enfants Anthoine LEFEBVRE.

Lui par achat à Marie LEFEBVRE sur 12 cens de terre à labour en deux pièces tenant ensemble.

- les 8 cens cens à Nicolas LEFEBVRE, fils de Martin.

La veuve Mathieu LEFEBVRE et Philippe LEFEBVRE, son fils sur son lieu manoir contenant parmy jardin 7 cens, haboutant du Tries du Grand Ciottignies au chemin qui maisne du dit Grand Cottignies à Mouvaux.

la dit veuve et Philippe, son fils sur 9 cens de terre à labour.

Caterine LEFEBVRE, fille d'Anthoine par relief sur 13 cens 16 verges deux tiers et le quart d'une verge de terre.

- à Pasquier FREMAULT par achat l'an 1593. Pierre DILLIES à cause de Marie FREMAULT, sa femme.

Nicollas WASTEL, Anthoine, Jehan et Jenne LEPERS, enfants d'Anthoine et de Chrestienne WASTEL, Jacques et Anthonnette WASTEL, enfants d'Anthoine, Pierre, Anthoine et Jacques, enfants de Wallerand par relief de Pierre WASTEL sur 5 cens de terre à labour.

- à Oste DELEDICQUE par achat l'an 1591. Marie DELEDICQUE par relief.

Jacques DELOS par achat à Pierre WASTEL sur 5 cens de terre à labour gisant entre le Grand et le Petit Cottignies.

Le dit Jacques DELOS par achat comme dessus sur 7 cens 3 quartrons de terre à labour gisant comme dessus, la piesente qui maisne du grand Cottignies au Petit Cottignies passant parmy.

Daniel FLEURQUIN par Louise LEPERS, sa femme sur 5 cens demi de terre à labeur.  
- à Martin FLORCQUIN, fils du dit Daniel par relief. A la veuve Otte DELEDICQ par achat.

Lui par sa dite femme 5 cens un quartron et par achat 2 cens faisant 7 cens un quartron de lieu manoir et jardin.  
- la moitié à Franchois LEROY par Anthonnette FLORCQUIN, sa femme, fille du dit Daniel par relief, l'autre moitié aux enfants Jan FLORCQUIN savoir Loy, Pierre et Marie FLORCQUIN par relief.

Lui par achat à Anthoine FREMAULT, fils de feu Laurens sur 2 cens demi de terre à labeur en la cousture de le Lerue.  
- à Anthoine DELEDICQ par Isabeau FLEURCQUIN, fille du dit Daniel par relief. A présent à Otte DELEDICQ par achat en juin 1613.

Jehan CASTEL à cause de Marie LEPLAT, sa femme par relief d'Arnoult LEPLAT sur 12 cens de terre à labeur.  
- Anthonnette MOLLET, veuve de Jacques LOISIER par achat du dit Jehan.

La veuve Pierre VANHEE pour la moitié et ses enfants à savoir Adrienne, Jenne, Marie, Caterine, Anthonnette et Simone VANHEE pour l'autre moitié par relief de leur père sur 8 cens demi 4 verges de terre à labeur, la piedsenté qui maisne de le Masurette au bas Vinaige passant parmy.

Les dits veuve et enfants sur 5 cens de terre à labeur, haboutant au chemin qui maisne du Grand Cottignies au bas Vinaige.

Les dits veuve et enfants sur un lieu manoir contenant parmy jardin et terre à labeur 12 cens demi.

Les dits veuve et enfants sur 2 cens de terre.

Les dits veuve et enfants sur 5 cens de terre à labeur.

Les dits veuve et enfants sur 3 cens de terre à labeur.

La dite veuve par achat à Jaspert LEPERS et Jenne DESREVEAULX, sa femme sur 6 cens demi de terre pris en 8 cens contre les enfants Jehan PREVOST.

Jacques SLOSSE par relief d'Abraham, son père sur 8 cens une verge de terre.  
- à Philippe PLATEL par achat aux enfants du dit Jacques SELOSSE en avril 1598. Maintenant à Otte FREMAULT.

Le dit Jacques par Philippote WASTEL, sa femme sur 3 cens demi et demi quartron de terre.  
- à Jaspert DELADESOUZ par achat l'an 1591. A la veuve Jacques COUROUBLE par ratraict.

La veuve Regnault BRAEM et ses enfants à savoir Franchois, Guillaume et Marguerite BRAEM sur 6 cens 3 quartrons de terre à labeur par achat à Nicollas DELORTHIOR et autres.

Les enfants Gilles WASTEL par relief de leur dit père sur leur lieu manoir contenant parmy jardin 3 cens gisant entre le Grand et le Petit Cottignies.  
- à Jaspert WASTEL par achat l'an 1595. A Mahieu CASTEL par achat.

Eux par relief comme dessus sur 8 cens de terre à labeur.  
- au dit Jaspert par achat comme dessus. A Mahieu CASTEL par achat.

Pierre WASTEL par relief de Jehan, son père sur 3 cens d'héritage pris en 9 cens contre Noël DURIEU.  
- à Mahieu CASTEL par achat.

Vincent WASTEL par relief de Jehan, son père sur 4 cens de jardin, haboutant à la ruyelle qui maisne du Grand Cottignies vers Croix.  
- à Mahieu CASTEL par achat.

Louyse LEPERS, veuve de Lambert DUPRET et ses enfants sur 4 cens demi de jardin manoir, haboutant au chemin qui maisne Desrousseaux au Grand Cottignies.  
- à Nicollas DUPRET par relief.

Adrienne LEPLAT, veuve d'Anthoine FREMAULT par achat durant sa viduité à Pierre CLARISSE sur son lieu manoir contenant parmy jardin 5 cens et 2 cens et tiers de cent pris en 15 cens un tiers de cent contre Jacques FREMAULT haboutant au chemin qui maisne de la Croix Mendalle aux Rousseaulx.

- à Loys FREMAULT par relief et partage. A présent à Philippote FREMAULT par achat.

La dite veuve pour la moitié par achat, Pierre, Jan, Noël, Loys, Anthoinette, Marguerite et Philippote FREMAULT, ses enfants par relief pour l'autre moitié de la moitié de 19 cens demi de terre appelé le Camp Cornu, contre Fabyot FREMAULT, fils de Pierre.

- Pierre FREMAULT et la veuve de Pierre BOURGHOIS chacun par moitié.

Les dits enfants par relief du dit Anthoine, leur père sur leur lieu manoir contenant parmy jardin 10 cens paravant en deux pièces et à présent en une, haboutant au chemin qui maisne de le Croix Mendalle aux Rousseaulx.

- la veuve Anthoine FREMAULT. Philippote FREMAULT. Pierre OLENT par achat.

Les dits enfants par relief comme dessus sur 3 cens de terre à labour.

- aux enfants Jehan LECONTE par relief à cause du trespas de Marguerite FREMAULT, leur mère, fille du dit Anthoine. A présent à Philippote FREMAULT par achat.

Fabyen FREMAULT, fils de feu Pierre par relief sur la moitié des dits 19 cens de terre à labour contre la veuve au dit Anthoine FREMAULT et ses enfants appelé le Camp Cornu.

à présent à Pierre FREMAULT et Pierre BOURGHOIS chacun par moitié par achat le 21/08/1606.

Anne LEURIDAN, veuve de Jehan DESTOMBES, Jehan, Pierre et Loys DESTOMBES, ses enfants sur 7 cens demi de terre à labour.

- à Loys DESTOMBES les trois quarts et à Pierre, son frère l'autre quart par relief. Le tout maintenant à Gilles DESTOMBES.

Marie LEBLAN, veuve de Guillaume FERRET et ses enfants sur un lieu manoir contenant 3 cens pris en 6 contre la veuve Mahieu SORYS et ses enfants.

- Jehan BOUSSEMARRE par achat l'an 1604.

Chrestienne FERRET, veuve de Mahieu SORYS et ses enfants à savoir Jehan et Jacques SORYS sur son lieu manoir contenant parmy jardin 3 cens parfait des dits 6 cens contre la veuve Guillaume FERRET.

- à Jacques FREMAULT par achat l'an 1602.

Jehan CASTEL par Jacquemine SLOSSE, sa femme par relief de Philippotte SLOSSE, sa soeur sur 18 cens 3 quartrons demi et le douzième d'un cent de terre à labour, la piedsente allant du grand Cottignies à le Lerue passant parmy.

- cette partie est en deux pièces dont l'une contient 12 cens à présent appartenant à Piat CASTEL, fils du dit Jan par relief et l'autre pièce contenant 6 cens 3 quartrons demi et le douzième d'un cent appartient à Guillebert DUHAMEL par achat en mars 1604. le dit Piat CASTEL à vendu les dits 12 cens à Guillaume PROUVOST l'an 1610. A Pierre PROUVOST.

Noël LEMAHIEU, fils de feu Noël sur 11 cens 9 verges de terre à labour par luy acquis des enfants Péronne et Jenne SLOSSE.

- le dit Noël a vendu à Gillette DELEDICQUE 7 cens pris des dits 11 cens 9 verges. Pierre LEFEBVRE par relief.

Luy par achat à Caterine DESTOMBES, veuve de Jacques DESTOMBES et à Jehan, Pierre et Loys DESTOMBES, enfants de Jehan sur 10 cens demy de gardin et terre à labour amassé de deux demeures haboutant au chemin qui maisne de le macqlerie à Mouscron.

- à Noël LEMAHIEU.

Marguerite PREVOST, veuve de Noël LEMAHIEU, Noël, Jehan, Pierre, Marie, Michielle, Philippote et Marguerite LEMAHIEU, ses enfants sur 5 cens de terre à labour eschambgé par le dit feu Noël à Pierre FREMAULT, gisant emprès la Macqlerye.

- à Noël LEMAHIEU par relief.

Pierre DEHALLEUWIN par eschambge Grard CORNILLE sur un lieu manoir contenant parmy jardin 7 cens demy haboutant d'un côté aux terres de Lestoquoit, d'aultre au chemin qui maisne de Lille à Mouscron.

- à présent à Pierre LEFEBVRE à cause de Pieronne DEHALLEWIN, sa femme.

Luy par eschangement sur 8 bonniers 2 cens deux tiers de cent de pré pris en 9 bonniers qui solloit estre le gros du fief de la maison et cense du Fresnoit, haboutant au chemin allant de Roubaix à Mouvaux et au fief Gobier Desprez.  
- à Anthoine DEHALLUWIN par relief.

Luy par eschambge au dit Grard CORNILLE venant auparavant des hoirs Robert VANREUST sur 2 verges demie de jardin.  
- à présent à Pierre LEFEBVRE à cause de sa femme.

Piat DESBONNETS par achat à Mahieu DUBAR et Marguerite DELANNOY, sa femme sur un lieu manoir contenant parmy jardin 8 cens 12 verges d'héritage, haboutant au chemin qui maisne de le Croix Mendalle à Lespinette Desrousseaux.  
- à Pierre LEPERS par achat l'an 1598. A Gilles CASTEL par Marguerite LEPERS, fille du dit Pierre.

Toussain LEFEBVRE par Jehenne DESTOMBES, sa mère sur son lieu manoir contenant parmy jardin 9 cens 3 verges et le tiers de 2 verges.  
- à Jacques FREMAULT par achat.

Lui par achat à Jehan DESTOMBES sur 2 cens de terre pris en 9 cens contre les enfants Loys DESTOMBES.  
- à Jacques FREMAULT par achat.

Christoffle, Jehenne, Beltremine, Michielle, Martine, Mariette et Caterine VANREUST sur leur lieu manoir contenant parmy jardin et terre à labour 10 cens 15 verges d'héritage pris en 13 cens 15 verges contre Philippe DESTOMBES, haboutant à la ruyelle allant de Lestocquoit au Fresnoit.

Péronne ROUSSEL, veuve du dit Jehan VANREUST par relief sur un rejet, rive et bord de chemin sur le chemin qui maisne de le Macqlerie au Hault Fontenoit depuis le jardin Jehan LECONTE jusque la piedsente qui maisne de Roubaix à Mouvaux.  
- Christoffle VANREUST, fils du dit Jan par relief.

La veuve Robert DESMULLIERS et ses enfants à savoir Martin, Pierre, Jehan, Marie, Jenne, Caterine, Anthonnette, Marguerite et Marie sur 4 cens de terre à labour ci-devant en deux pièces et à présent en une gisant entre le Famechon et le Grand Cottignies.

Jehan et Christoffle VANREUST par relief de Calixte, leur père sur un cent 6 verges demie de jardin pris en 8 cens 13 verges contre Pierre DEHALLEWIN gisant à Lestocquoit.  
- à Philippe DESTOMBES par achat le premier de mars 1610.

Nicollas WASTEL, fils de feu Mahieu par achat de Jacques SLOSSE et Philippotte WASTEL, sa femme sur la moitié de 13 cens demi de terre contre Gilles DELERUE, la piedsente allant du Grand Cottignies au Bas Vinaige passant d'un lez.  
- moitié à Pierre PROUVOST.

Martin LEPERS par achat à Pierre et Nicollas WASTEL, enfants de Mahieu et de Thomasse FREMAULT, Jehan WASTEL, fils de Jehan, leur neveu, par relief sur 11 cens un quartron gisant en le coulure Desrousseaux.

Jehan WASTEL, fils de feu Jehan par relief de Mahieu WASTEL et Thomasse FREMAULT, ses grands-père et mère pour 12 cens de terre à labour pris en 5 quartiers contre Nicollas WASTEL, acquis par le dit feu Mahieu à Jehan DELORTHOIR.

Le dit Nicollas WASTEL pour 8 cens de terre à labour à Nicolas pris des dits 5 quartiers contre le sus dit Jehan WASTEL, son neveu.

Le dit Nicollas WASTEL par relief des dits Mahieu WASTEL et Thomasse FREMAULT sur 10 cens 2 verges de terre à labour.  
- à Pierre PROUVOST

Le dit Nicollas sur 3 cens 10 verges de terre à labour pris en 13 cens demi contre Gilles DELERUE et Nicollas WASTEL.

Le dit Nicollas par relief comme dessus sur son lieu manoir contenant parmy jardin demi bonnier.

Pierre WASTEL par ratraict venant du dit Jehan WASTEL, fils de Jehan, son neveu sur 8 cens de terre à labour, la piedsente qui maisne de ramechon vers Lille passant parmy.  
- Nicollas WASTEL, fils de Pierre par relief. Martin WASTEL par achat.

Le dit Nicollas par relief comme dessus sur la moitié de 5 cens un quartron demi moins une verge demie de terre à labour ci-devant à jardinet contre Anthonnette WASTEL, haboutant au chemin qui maisne du Grand Cottignies à Mouvaux.

Josse FREMAULT, fils de feu Martin par relief sur 11 cens de terre à labour, la piedsente qui maisne Desrousseaux à Roubaix passant parmy.  
- à Martin FREMAULT, son fils par relief.

Lui par relief sur 3 cens de terre à labour ci-devant en deux pièces et à présent en une.  
- au dit Martin FREMAULT par relief.

Lui par achat au sieur Gilles COLLET, prêtre sur son lieu manoir contenant parmy jardin 7 cens un quartron, haboutant au chemin qui maisne de Lespinette Desrousseaux au Grand Cottignies.  
- au dit Martin par relief.

Jehan DELEMOTTE par relief de Willame, son père sur son lieu manoir contenant parmy jardin un cent haboutant au Tries de Lestocquoit.

Martine DELEMOTTE par relief de Pierre, son père sur un cent demi de terre à labour pris en 2 cens 2 verges contre Jehan BOUSSEMARRE.  
- à Jacques FREMAULT par achat.

Nicollas DELEMOTTE par relief de Pierre, son père sur 2 cens de jardin pris en 6 cens contre Philippe DESTOMBES.

Philippe DESTOMBES par achat à Jan BOUSSEMARE, Jehan DELERUE et Nicollas DELEMOTTE sur 6 cens de jardin haboutant et faisant le Tries de Lestocquoit.

Luy par achat aux enfants Jehan VANREUST sur 3 cens de jardin pris en 13 cens 15 verges contre les dits enfants Jehan VANREUST.

Le dit Philippe, fils de feu Loys moitié par relief et l'autre moitié par achat à Laurens, son frère sur son lieu manoir contenant parmy jardin 10 cens et les deux parts d'une verge gisant à Tourcoing au Petit Fresnoy, haboutant au chemin qui maisne du Blan du Quesne à Fourquiepire.

Luy par relief et achat comme dessus sur 3 cens et les trois parts d'un cent de terre haboutant à la piedsente qui maisne de Mouvaux à Wattrelos.

Luy par relief et achat comme dessus sur 8 cens 20 verges de pré, haboutant au chemin qui maisne de le Croix Mendalle à Fourquiepire.

Marie, Péronne, Gillette et, Michielle DESTOMBES par relief de Louis, leur père sur 7 cens 4 verges et le tiers de 2 verges de terre à labour pris en 9 cens 4 verges et le tiers de 2 verges contre Toussain LEFEBVRE gisant à Tourcoing, la piedsente entre-deux qui maisne de Lestocquoit à Mouvaux.  
- à Victor LOCQUIFFIER à cause de Michielle DESTOMBES, sa femme par partage.

Elles par relief comme dessus sur 5 cens de terre à labour.  
- à Philippe DESTOMBES par achat.

Les dites filles par relief comme dessus sur 9 cens 15 verges de terre à labour  
- à Pierre DELANNOY et Pieronne DESTOMBES, sa femme.

Elles par relief comme dessus sur 2 cens 3 verges un quart de jardin.  
- à Philippe DESTOMBES par relief à cause du trespas de Gillette DESTOMBES, sa soeur terminée l'an 1597.

Jan BOUSSEMARE par achat à Pierre FERRET et Marguerite DELEMOTTE, sa femme et Rusfin DELEMOTTE sur son lieu manoir contenant parmy jardin 3 cens demi, haboutant au Tries de Lestocquoit.

Lui par achat comme dessus sur 15 verges de pret.

Martin LEPERS par Marguerite MASUREL, sa femme, par relief de Lion MASUREL, son père sur deux lieux manoirs contenant parmy jardin 9 cens 8 verges d'héritage, haboutant au chemin qui maisne de le Croix Mendalle à Breneaulx.  
- à Jehan BOURGHOIS par achat en février 1608.

Lui par achat aux enfants Charles CORNILLE sur son lieu manoir contenant parmy jardin 4 cens un quartron d'héritage gisant à Lonchets, haboutant au chemin qui maisne de la Croix Mendalle à Breneaulx  
- à Pierre LEPERS par achat en février 1608.

Lui par achat à Pierre WASTEL, fils de feu Mahieu sur 6 cens demi de terre à labeur pris 11 cens un quart contre Nicollas WASTEL gisant en la coulture Desrousseaulx par achat de Pierre WASTEL, fils de feu Mahieu.

Antoine DESTOMBES sur 4 cens de terre à labeur, la moitié par relief de Jacques, son père et l'autre moitié aussi par relief de Baltazart, son frère.  
- Philippe DESTOMBES.

Jehan LECONTE par achat à Piat DESBONNETS sur son lieu manoir contenant parmy jardin 10 cens ou environ, haboutant au chemin qui maisne de la Macquelerye vers Mouscron.  
- Jehan LECONTE, fils de Jehan par relief et partage.

Pierre CATTRYE par décret venant de Lambert DELEMOTTE sur 2 cens de terre à labeur pris en 13 cens contre les enfants Louis DESTOMBES  
- à Jehan BOUSSEMARRE, fils de Jan par relief de Chrestienne SCREVE, sa tante. A Pierre DESTOMBES, fils de Philippe par achat du dit BOUSSEMARRE en mars 1614.

Lui par décret venant comme dessus sur son lieu manoir contenant parmy jardin.  
- au dit Jan BOUSSEMARRE, fils de Jan par relief comme dessus. Au dit Pierre DESTOMBES.

Jacques FREMAULT, fils de Pierre par relief sur un cent demi de terre à labeur pris en 4 cens contre Pierre et Marye FREMAULT, enfants de Jehan, ses neveux.  
- tous les dits 4 cens à Jacques FREMAULT. 2 cens à Gilles CASTEL et 2 cens à Claude FREMAULT.

Lui par relief comme dessus sur son lieu manoir contenant parmy jardin 6 cens 20 verges, ci-devant en deux pièces et à présent en une.

Lui par relief comme dessus sur 5 cens un quartron de terre à labeur pris en 9 cens contre Mahieu REGNART par Caterine FREMAULT, sa femme, la piedsente qui maisne de le Croix Mendalle à le Macquelerye passant parmy.  
- tous les dits 9 cens au dit Jacques FREMAULT et a joint à iceux un cent demi qu'il a acquis de Martine DELEMOTTE ci-devant mentionnée et un cent demi qu'il a acquis de Jacqueline DELEMOTTE faisant ensemble une pièce de 12 cens.

Lui par relief comme dessus sur 3 cens de terre à labeur.

Lui par relief de 7 cens de terre à labeur, la piedsente allant de Roubaix à Mouvaux passant parmy.

Lui par don de mariage sur 10 cens de terre à labeur, la piedsente qui maisne de le Croix Mendalle à le Macquelerye passant du long.

La dit Jacques par relief comme dessus sur 8 cens de terre à labeur.

Lui comme dessus sur 5 cens de terre à labeur.  
- il en a rendu à Anthoine DUTHOIT par eschangement 2 cens 32 petites verges, et le dit Anthoine DUTHOIT lui en a rendu 2 cens et demi qu'il avait des 4 cens ci-devant mentionnés.

Lui par achat à Jacquemine DELEMOTTE sur un cent demi de terre à labeur.

Le dit Jacques FREMAULT par achat aux enfants Charles CORNILLE sur un lieu manoir contenant parmy jardin 6 cens d'héritage, haboutant à la piedsente qui maisne de le Croix Mendalle à Lestocquoit.

Lui par achat à Jehan SLOSSE sur un cent 22 verges demie de terre à labeur pris en 9 cens 19 verges contre le dit SLOSSE.

Mahieu REGNART à cause de Caterine FREMAULT, sa femme par relief sur 3 cens 3 quartrons de terre à labour pris en 9 cens contre Jacques FREMAULT.

- à Jacques FREMAULT par achat et est mis ci-devant faisant 5 cens un quartron.

Pierre et Marie FREMAULT par relief de Jehan, leur père sur 2 cens demi de terre à labour pris en 4 cens contre Jacques FREMAULT.

- les 2 cens et demi sont à présent à Jacques FREMAULT par eschangement qu'il a fait avec Anthoine DUTHOIT et sa femme Marie FREMAULT en mars 1602 et sont mis des dits 4 cens ci-devant mentionnés.

Les dits Pierre et Marie par relief comme dessus sur 7 cens de terre à labour.

- à Anthoine DUTHOIT à cause de Marie FREMAULT, sa femme.

Eux par relief comme dessus sur 4 cens de terre à labour, la piedsente qui maisne de Lespinette Desrousseau à Roubaix passant parmy.

- à Jacques FREMAULT par achat. A Philippe DELANNOY.

Eux par relief comme dessus sur un cent de terre à labour, la piedsente qui maisne de Lespinette Desrousseau à le Macquelerie passant parmy.

- à la veuve Martin FREMAULT par achat.

Les dits Pierre et Marie FREMAULT par relief comme dessus sur 9 cens un quartron de terre à labour.

- à Martin LECONTE par achat l'an 1596. A Jehan LECONTE par achat.

Franchois CLARISSE par Marie FREMAULT, sa femme par relief sur 3 cens de Jardinage joindant le lieu manoir Jacques FREMAULT.

Péronne BONTE, veuve de Jacques DECOUROUBLE, Louyse et Caterine DECOUROUBLE, ses enfants sur un lieu manoir contenant parmy jardin 5 cens 3 quartrons demi pris en 6 cens contre Anthoine LEPLAT, haboutant au chemin qui maisne du Grand Cottignies à Tourcoing.

- à Guillebert DUHAMIEL par sa femme par relief.

La dite Péronne par achat aux veuve et enfants Jehan WASTEL sur 12 cens de terre à labour.

Les dits Louyse et Caterine DUCOUROUBLE par relief sur 14 cens demi de terre à labour.

Elles par relief comme dessus sur 6 cens demi et le sixième d'un cent de terre à Labour.

Elles par relief comme dessus sur 9 cens de terre à labour.

Jan et Philippotte et Jossine LECLERCQ, enfants de Gilles par relief de Jenne COUROUBLE, leur mère et Loyse FACON, leur soeur, fille de feu Philippe FACON premier mari de la dite Jenne COUROUBLE pour 3 parts et Péronne BONTE, veuve de Jacques DECOUROUBLE par achat à Adrien et Jossine LECLERCQ les deux autres parts en 5 cens 24 verges de terre à labour, haboutant au chemin qui maisne du Grand Cottignies à Lespinette Desrousseau.

- la part du dit Jan LECLERCQ à Pieronne BONTE par achat l'an 1597. La dite Philippote est terminée ayant délaissé plusieurs enfants. La part de la dite Philippote à Pieronne BONTE par achat en janvier 1601. A Guillebert DUHAMIEL à cause de sa femme par relief.

Les dits du surnom LECLERCQ pour 3 parts et la dite Péronne BONTE pour les deux autres parts comme dessus sur 9 cens 5 verges demie de terre à labour, la piedsente qui maisne du Petit Cottignies au Vivier Despretz passant parmy.

- la part Jan LECLERCQ à Pieronne BONTE par achat l'an 1597. La part Philippote LECLERCQ à Pieronne BONTE par achat en janvier 1601. Au dit Guillebert.

Mahieu CASTEL par achat de Philippe DEGRIMAUPONT sur son lieu manoir contenant parmy jardin 4 cens 21 verges pris en 12 cens demie verge contre Anthoine LEPLAT et la veuve Michiel MARTIN, haboutant au chemin qui maisne du Grand Cottignies au Vivier Despretz.

- à Pierre DURIEU, fils de Noël par achat.

Item sur 12 verges pris des dits 12 cens demie verge.

Lui par relief sur son lieu manoir contenant parmy jardin 6 cens haboutant au tries du Grand Cottignies.

Lui par reliefs sur 4 cens de terre à labour.

Lui par relief de Jacques, son frère sur 2 cens de terre à labour.

- à Pierre DURIEU, fils de Noël par achat. A Jehan MAS à cause de Marie DURIEU, sa femme.

Gilles DELERUE par relief de Nicollas, son père sur son lieu manoir contenant parmy jardin 4 cens 2 verges haboutant au Tries du Grand Cottignies.

Lui par achat de Jacques SLOSSE et Philippote WASTEL, sa femme sur semblable 4 cens 2 verges.

- à Jan et Gilles DELERUE, Jacquemine et Gillette DELERUE par relief la moitié de Mathieuwette DESCAMPS, leur mère.

Lui par relief de son dit père sur 4 cens de terre à labour.

- Guillaume PREVOST.

Lui par relief comme dessus sur 5 cens de terre à labour, haboutant au chemin qui maisne du Grand Cottignies à le Mousslerie, la piedsenté qui maisne du Wez à Ramechon passant parmy.

- Guillaume PREVOST 4 cens pris les dits 5 cens contre la veuve Jacques CASTEL.

Lui par relief comme dessus sur 3 cens 8 verges trois quarts de jardin pris en 13 cens demi contre les enfants Mahieu WASTEL et Nicollas WASTEL.

Maître Marcq et Noël DELERUE, frères, chacun par moitié par relief de Noël, leur père sur 12 cens 4 verges de terre à labour.

- Federic DUTHOIT à cause de Jehenne DELERUE, sa femme par relief de Noël DELERUE par retraict lignagier en décembre 1608.

Eux par relief comme dessus sur 2 cens demi quartron de pret.

- Bettremieu DELERUE pour 2 cens moins 4 verges, le surplus à Noël DELERUE. A Noël DELERUE par retraict lignagier en décembre 1608.

Eux par relief comme dessus sur 8 cens de terre à labour ci-devant en deux pièces et à présent en une.

Le dit maître Marcq DELERUE seul par relief du dit Noël, son père sur 6 cens de jardin, les 4 cens demi par achat par le dit feu Noël aux hoirs Pierrard DESHERRENGS et le reste par relief.

- Noël DELERUE par relief.

Le devant dit Noël DELERUE par relief du dit Noël, son père sur son lieu manoir contenant parmy jardin 7 cens d'héritage ou environ.

- à Bettremieu DELERUE par relief.

Le dit Noël DELERUE par Ysabeau DELEDICQUE, sa femme sur 10 cens et le tiers d'un cent de terre à labour haboutant au chemin qui maisne de le Mousslerie au Grand Cottignies.

- à Franchois DELERUE, fils du dit Noël par partage.

Le dit Noël par sa dite femme sur 7 cens de terre à labour.

- au dit Franchois aussi par partage.

Guillaume DESMASIERRES venant auparavant de Mahieu DELEDICQUE sur 6 cens et les deux tiers d'un cent de terre à labour pris en 10 bonniers contre Pasquier DEROUBAIX, Garin SALEMBIEN, la veuve et enfants Jehan FREMAULT et autres

- Anthoine BOUSSEMARE par achat.

Lui par achat comme dessus venant des enfants Pierre FREMAULT sur 8 cens demi de terre à labour pris en 20 cens contre Anthoine FREMAULT venant des dits 10 bonniers.

Pasquier DEROUBAIX par Pieronne SLOSSE, sa femme par relief sur un lieu manoir contenant parmy jardin et terre à labour 5 bonniers d'héritage tout en une pièce pris des dits 10 bonniers contre Jehan PREUDHOMME et autres gisant à Wasquehal, la piedsente qui maisne de le Croix Delaoultre au Grand Cottignies passant parmy.

- à Anthoine BOUSSEMARE 22 cens en une pièce par achat en mars 1598, Evrard DUCASTEL à cause d'Anthonnette DEROUBAIX par partage 22 cens, lesquels ont été vendus à Anthoine BOUSSEMARE, Philippe PLATEL en a par achat de Jan NOLLET et sa femme 21 cens qui les a vendue depuis à Anthoine BOUSSEMARE et le surplus des dits 5 bonniers par partage à Philippe DELETRAMERIE à cause de sa femme.

Lui par achat venant de Gilles CLAUWART et Martine LEPERS, sa femme sur son lieu manoir contenant parmy jardin 5 cens nommé le Douch pris comme dessus.

- à Anthoine BOUSSEMARE par achat en janvier 1599.

Lui par achat comme dessus sur 4 cens de terre à labour.

- au seigneur DOYEMBOURG par achat l'an 1600.

Lui par Péronne SLOSSE, sa femme sur 4 cens de jardin ci-devant amassé, haboutant au tries de le Lerue

- à Philippe PLATEL par achat aux enfants Pasquier DEROUBAIX. A Oste FREMAULT par achat au dit PLATEL.

Lui sur 4 cens de terre à labour, les 3 cens par sa dite femme et l'autre cent par achat.

- à Daniel FLORCQUIN par achat l'an 1597. A présent Anthoine MAS à cause de Marie FLORCQUIN, sa femme, fille du dit Daniel par relief.

Lui par achat à Pierre WASTEL et Péronne SEGARD, sa femme sur 3 cens 16 verges de terre à labour.

- à David DURIEU par achat le 17 de mars 1598. A Jehan DELEFORTERIE par achat.

Lui par achat comme dessus sur 2 cens deux tiers de cent de terre à labour pris en 5 cens contre Anthonnette WASTEL, fille de Jehan.

- au dit David DURIEU par achat comme dessus.

Lui par proximité venant de Pierre WASTEL sur 9 cens 9 verges de lieu manoir haboutant au Tries du Grand Cottignies.

- à David DURIEU par achat comme dessus.

Philippe REGNAULT par achat à Yzaac SLOSSE, fils de feu Abraham sur 12 cens de terre à labour.

- à Philippe DUBOIS à cause de Franchoise REGNAULT, sa femme.

Lui par achat comme dessus sur 8 cens demi de terre à labour.

Pasquier, Jehan, Philippe, Guillebert, Nicollas et Toussain GADENNE, enfants de Toussain par relief de leurs père et mère sur leur lieu manoir contenant parmy jardin et terre à labour 30 cens 5 verges et le tiers d'un cent d'héritage ci-devant en 5 pièces et à présent en une, haboutant au Tries de le Lerue.

Eux par relief comme dessus sur 2 cens de terre à labour.

Oste DESQUIENS par achat à Jehan SEGARD sur son lieu manoir contenant parmy jardin 3 cens ou environ, haboutant au Tries de le Lerue.

- à Oste FREMAULT par achat. Noël FERRET occupe et desrente.

Noël DURIEU, fils de feu Jacques par achat à Jehan DELERUE sur 7 cens 7 verges et le quarante huitième d'une verge de terre.

- Anthoine MAS à cause de Marie DURIEU, sa femme.

Lui par achat comme dessus sur 4 cens un quartron de terre à labour.

- en ces deux parties Pierre DURIEU en a 6 cens 3 quartrons, le surplus est à Anthoine MAS à cause de Marie DURIEU, sa femme.

Lui comme dessus sur 3 cens de terre à labour.

Lui par achat au dit Jehan et à Martin, Jehan, Pierre, Magdeleine et Marie DELERUE, ses enfants et Jacquemine LECOMPTE, leur mère sur un lieu manoir contenant parmy jardin 7 cens ci-devant pris en 14 cens contre Anthoine LEPLAT.

- à Anthoine MAS à cause de Marie DURIEU, sa femme.

Lui par achat au dit Jehan DELERUE et ses enfants comme dessus sur 4 cens de terre à labour pris des dits 14 cens.

- à Anthoine MAS à cause de Marie DURIEU, sa femme. Nota que les dits 4 cens le dit Noël DURIEU en a baillé par eschangement à Pierre DURIEU, son fils 2 cens 4 verges grandes à prendre du long le jardin du dit Pierre DURIEU qu'il a acquis de Mahieu CASTEL allant jusqu'au chemin qui maisne du Grand Cottignies à Tourcoing.

Pierre SLOSSE, fils de feu Mahieu sur 3 cens demi de terre à labour et jardinage pris en 5 cens.

- à la veuve Jacques LOHIER par achat.

Lui par relief comme dessus sur le quart de 5 cens un quartron demi de pret.

- les dits 5 cens un quartron demi de pret appartiennent à présent savoir un quart aux enfants Martin SELOSSE, un quart à Jehan DELERUE, fils d'Abraham par achat à Pierre SELOSSE, les deux autres quart qui est la moitié aux enfants Pierre SELOSSE qui l'ont depuis vendu à Oste ...

Loyse SLOSSE, fille d'Abraham, veuve de Nicollas DELEBECQUE, Jehan, Loyse et Marguerite DELEBECQUE, ses enfants par donation à eux faite par Chrestienne DELERUE, veuve du dit Abraham, leur grand-mère sur 4 cens de terre à labour pris en 8 cens contre Oste DELEDICQUE.

- à Jehan, Loyse et Marguerite SELOSSE par donation de la dite Chrestienne DELERUE. A Oste DELEDICQUE la part de la dite Marguerite DELEBECQ faisant un tiers des dits 4 cens par achat le 4 d'avril 1598. A Anthoine BOUSSEMARRE les deux autres tiers par achat le 4 d'avril 1598 aux dits Jan et Loyse SELOSSE faisant 2 cens 2 quartrons demi et tiers de demi quartron.

Bauduin DECROIX, escuyer, seigneur de Wayembourg par relief de damoiselle Caterine DEWAES, sa mère sur un cent de terre compris en l'issue de la cense de Trieste pris en 10 bonnier contre la seigneurie de Laoultre, Pasquier DEROUBAIX et autres.

Lui par relief comme dessus sur 7 cens de terre à labour acquis par son dit père, gisant et tenus comme dessus.

Lui par relief comme dessus sur 12 cens de terre à labour, haboutant sur le chemin de le Lerue.

Lui par relief comme dessus 4 cens et le sixième d'un cent de terre à labour haboutant d'un sens au chemin qui maisne de la Mousslerie au Grand Cottignies.

Lui comme dessus sur 33 cens de terre à labour en ce compris le lieu manoir appelé la Masure du Hamel et une partie de la ruyelle.

Lui par relief comme dessus sur 10 cens un quartron de terre à labour.

Lui par relief comme dessus sur 12 cens un quartron de terre à labour haboutant au chemin qui maisne de le Mousslerie au Grand Cottignies.

Anthoine LEPLAT par achat à Jacques LEBASEUR, dict de le Blancquerie sur 13 cens et le tiers d'un cent de lieu manoir et terre à labour, haboutant au chemin qui maisne du Grand Cottignies au Vinier Desprez.

- à Jehan DUTHOIT à cause de Marie FLAMENG, sa femme par hoirie la moitié, à Philippe DENOYELLES à cause d'Anthonnette LEPLAT, sa femme par hoirie l'autre moitié.

Lui par achat comme dessus sur 3 cens de terre à labour pris en 14 cens contre Jehan DELERUE.

- aux dits Jehan DUTHOIT et Philippe DENOYELLES chacun par moitié à cause de leurs dites femmes.

Lui par achat comme dessus sur demi quartron de terre à labour pris en 6 cens contre les veuve et hoirs Jacques DUCOUROUBLE, haboutant au chemin qui maisne du Grand Cottignies à Tourcoing.

Lui par achat à Pierre WASTEL sur 8 cens de terre à labour.

Jehan PREUDHOMME, escuyer, seigneur de Noefville, Laoultre, etc... par relief de Caterine DUPRET, sa mère sur 20 cens et le tiers d'un cent pris en 5 bonniers contre le seigneur de Wayembourg, Pasquier DEROUBAIX et autres.

Lui par relief comme dessus sur 2 cens de pret gisant emprés le pont de Laoultre.

La Carité des pauvres de Marcq sur 18 cens de lieu manoir et terre en deux pièces.

Adrien DELESPIERRE, chirier, demeurant à Lille par achat à Allard DESHERRENG sur 6 cens de terre à labour.  
- à Bauduin, Jehan, Franchoise, Caterine et Marye et Barbe DELESPIER la moitié par relief l'an 1593.

Les veuve et enfants Jacques LOHIER par achat aux hoirs Michiel LECOMPTE sur 3 cens demi de pret.

Eux sur un cent un quartron de jardinage venant comme dessus.

Eux comme dessus sur 6 cens 8 petites verges pris en 10 cens demi et 8 petites verges de terer à labour.

La carité des pauvres de Wasquehal sur 12 cens de terre à labour en deux pièces.

Antholette DELEDICQUE, veuve de Jehan FREMAULT par proximité venant d'Antholette LEPERS sur 4 cens de terre à labour pris en 5 bonniers contre Pasquier DEROUBAIX et autres haboutant à l'issue de Triestre.  
- à Louys FREMAULT par partage.

La dite veuve et ses enfants à savoir Oste, Franchois, Loys, Jehan, Philippe, Péronne et Marye FREMAULT par relief du dit Jehan, leur père sur leur lieu manoir contenant parmy jardin 7 cens un quartron ou environ, haboutant au chemin qui maisne du Grand Cottignies à le Mousslerie.  
- la moitié à Jaspert DELADESOUZ et l'autre moitié aux enfants Andrieu POUILLE à cause de Marie FREMAULT, sa femme.

Eux par relief de leur dit père sur 5 cens de terre à labour nommé le Fontenelle, la piedsente allant du Grand Cottignie à le Lerue passant parmy.  
- à Jaspert DELADESOUZ.

Eux venant de Jehan WASTEL sur 5 cens de terre à labour, la piedsente qui maisne de Croix à Bondues passant parmy.

Les dits enfants par relief sur 11 cens demi quartron deux quarts de verges d'héritage partie à jardin et le reste terre à labour, la piedsente qui maisne de Croix à Bondues passant du bout.  
- ce qui est à jardinage à Jaspert DELADESOUZ, la moitié de Pieronne FREMAULT, sa femme et l'autre moitié aux enfants Andrieu POUILLE. Ce qui est à labour contenant environ 8 cens au dit DELADESOUZ seul à cause de sa dite femme.

Les dits veuve et enfants par achat fait par le dit Jehan FREMAULT à Nicollas WASTEL et autres sur 7 cens de terre à labour pris en 7 cens demi contre Daniel FLEURQUIN.  
- nota que Noël FERRET est occupeur et doit desrente l'an 1601.

Les dite veuve et enfants par achat fait par le dit feu Jehan à Franchois DESREVEAULX sur 7 cens de terre à labour.  
- aux enfants Marie FREMAULT par partage. Jaspert DELADESOUZ.

la dite veuve par achat à Simon DUQUESNOIT, fils de Pierre sur 5 cens de terre à labour venant ci-devant de Claude CASTEL.  
- aux enfants Marie FREMAULT par partage. Le dit DELADESOUZ le desrente.

La dite veuve par relief de Pierre, son père sur 9 cens 5 verges demie de terre à labour.  
- Jaspert DELADESOUZ.

La dite veuve par relief comme dessus sur 13 cens 14 verges demie de terre à labour ci-devant en trois pièces tenant à la ruyelle qui maisne du Hamel de le Croix du Pirre au Bas Vinaige.  
- Oste FREMAULT par relief.

La dite par relief comme dessus sur 2 cens demi de terre à labeur gisant en la coulure de le Rue, la piedsente qui maisne de le Lerue au Petit Cottignies passant parmy.

- à Louys FREMAULT, fils du dit feu Jehan par partage.

La dite veuve par relief comme dessus sur 5 cens et le tiers de demi cent de lieu manoir, haboutant au chemin qui maisne de le Mousslerie au Grand Cottignies, à la ruyelle du Hamel et à la terre de la cense du Trieste.

- Floris LEFEBVRE occupe et desrente et doibt desrente l'an 1600. Oste FREMAULT.

La dite veuve et ses enfants par eschambge fait par le dit Jehan FREMAULT à Estienne LECLERCQ et Jacqueline DELERUE, sa femme sur 3 cens 3 quartrons demi de terre à labeur.

- Floris LEFEBVRE occupe et desrente et doibt desrente l'an 1600 à cause de Philippe GADENNE. Oste FREMAULT.

Les dits par eschambge comme dessus sur 5 cens de terre à labeur, haboutant au chemin qui maisne du Grand Cottignies à le Mousslerie.

- Floris LEFEBVRE occupe et desrente et doibt desrente l'an 1600 à cause de Philippe GADENNE. Oste FREMAULT.

Pierre FREMAULT par relief de Jehan, son père sur 8 cens de terre à labeur pris en 11 cens contre la veuve Pierre VANHEE, haboutant au chemin qui maisne du Grand Cottignies à le Mousslerie.

- Jaspard DELADESOUBZ.

La veuve Martin ROUSSEL, Jehan et Marie ROUSSEL, ses enfants sur 3 cens de terre par achat à la veuve Laurens FREMAULT, haboutant au chemin qui maisne de le Lerue au pont de Laoultre.

Les dits Jehan et Marie ROUSSEL par relief du dit Martin, leur père sur un lieu manoir contenant parmy jardin 3 cens 3 quartrons pris en 4 cens demi contre eux même, haboutant au dit chemin.

Jan DUCROQUET par achat à Jacquemart DELERUE sur 15 cens de terre à labeur, ci-devant en deux pièces et maintenant en une.

- Jehan, Jacques, Adrienne et Louise DUCROQUET et les enfants Jehan SEGARD, à savoir Georges, Jacques, Jehan et Marie par relief de Philippote DUCROQUET, leur mère. A Noël DURIEU. Les 7 cens à Pierre DURIEU et les 8 cens à Jacquemine LEROY, fille de Jehan et de Baulduine DURIEU.

Nicolas, Jehan, Oste, Jehenne et Péronne BONTE, par relief de Mahieu, son père et Caterine SELOSSE, sa mère sur 22 cens de terre à labeur acquis par le dit feu Mahieu à Cornille LEHAZE et à la veuve Jehan DURETZ, la piedsente allant des Cretelos à l'église de Marcq passant parmy.

- à Mahieu et Pierre BONTE, enfants du dit feu Jehan chacun par moitié et par relief l'an 1606.

Péronne BONTE par relief comme dessus que 11 cens de terre à labeur acquis comme dessus pris de 22 cens contre Nicollas BONTE.

- à Guillebert DUHAMIEL.

Nicollas BONTE par relief comme dessus sur 11 cens de terre à labeur pris des dits 22 cens contre la dite Péronne, sa soeur.

- les dits 11 cens de Nicollas BONTE à présent à Jehenne BONTE par relief l'an 1606. Mahieu, Jacques et Pierre BONTE par relief de Mahieu, leur père.

Eux sur 14 cens de terre à labeur.

- les dits 14 cens à Noël DELERUE par achat. maintenant à Jan WASTEL par ratraict lignagier.

Oste BONTE, fils de feu Mahieu, moitié par proximité à cause de Marie FREMAULT, sa femme et moitié par achat sur 3 cens demi 3 verges demie de terre à labeur.

Lui par achat sur 8 cens demi et le tiers d'un cent de terre venant de Jehan DESOBRYs, la dite piedsente passant parmy.

Lui à cause de sa dite femme sur 5 cens 6 verges demie de terre nommés le camp à Voys, la dite piedsente passant parmy.

Lui par proximité par sa dite femme sur 5 quartrons 2 verges de terre.

Lui par achat aux enfants Martin SLOSSE sur 6 cens de terre à labour, la piedsente qui maisne de le Lerue aux Obrys passant parmy.

Estienne LECLERCQ à cause de Jacqueline DELERUE, sa femme par eschambge à Jehan FREMAULT sur 8 cens de terre à labour.

- à Jaspert DELADESOUBZ par achat 23 grandes verges l'an 1593.

Lui par sa dite femme par relief de Guillebert DELERUE sur demi bonnier de terre à labour, la dite piedsente passant parmy.

- à Oste BONTE par ratraict lignagier.

Lui par sa dite femme comme dessus sur 3 cens de terre à labour acquis par le dit feu Guillebert aux hoirs Jehan DESOBRYE.

- à Jaspert DELADESOUBZ par achat avec la partie suivante.

Lui par sa dite femme par relief de Caterine FREMAULT, sa mère sur 5 cens 17 verges nommé le camp Grenu.

- au dit Jaspert DELADESOUBZ par achat.

Garin SALLEMBIER par Artusse SLOSSE, sa femme par relief de David SLOSSE sur 8 cens de terre à labour et par echambge à Pasquier DEROUBAIX et Péronne SLOSSE, sa femme sur 4 cens faisant ensemble 12 cens, ci-devant en trois pièces et à présent en une pris en 5 bonniers contre Jehan PREUDHOMME et autres.

- maintenant à monseigneur DOYEMBOURG par achat de Pierre SALLEMBIE, fils de Garin.

Lui par sa dite femme par relief comme dessus sur demi bonnier de terre à labour, ci-devant en deux pièces et à présente en une.

- à Franchois DELERUE par achat au mois d'avril 1616.

Lui par sa dite femme par relief comme dessus acquis par le dit feu David SLOSSE aux enfants Mahieu PICAVET sur 4 cens de terre à labour.

- à Antoinette NOLLET, veuve de Jacques LOHIER par achat à Pierre SALLEMBIEU l'an 1600.

Pierre et Jehan SALLEMBIEN, enfants de Nicolas par relief de Pasque LADMERAND, leur mère sur 5 cens demi de terre à labour venant des hoirs Allard DELERUE.

- Margueritte FLAMENG par achat.

#### Hault Fontenoit

Pierre LEMOUTON, fils de feu Josse par achat à Jehan MATON sur la moitié de 15 cens de terre à labour contre les veuve et hoirs Pierre DELEBECQUE.

- à la veuve Josse MOUTON 6 cens demi, l'autre cent à Salomon DEBUISNES à cause de Marie MOUTON, sa femme par relief et partage.

Lui par achat comme dessus sur 7 cens de terre à labour, ci-devant en deux pièces et à présent en une.

- au dit Salmon DEBUISNES comme dessus.

Lui par achat comme dessus sur demi cent de terre à labour.

- à icelui Salmon DEBUISNES comme dessus.

Jehan DELEBECQUE par achat à Jehan, son père sur un cent de jardin pris en 8 cens contre les veuve et enfants Pierre DELEBECQUE.

- veuve Jehan DELEBECQUE à savoir Pieronne DEL'ESCLUZE.

Lui par achat comme dessus sur 11 cens de jardinage, ci-devant en deux pièces et à présent en une, haboutant au chemin qui maisne de le Macquellerie au chemin Desmasures.

Lui par achat aux enfants Gilles DUPRET 4v cens de terre;

Lui par achat à Jehan FAUVARCQ et Marie DUCOULLOMBIÉ, sa femme sur 7 cens de terre à labour.

Les enfants Jehan DUPONT à savoir Josse, Michel, Pasquier, Jenne et Marie DUPONT par relief de Jenne THIBREGHIEN, leur mère sur 13 cens 3 quartrons de terre.

- à Jehan DELEBECQ par achat en mai 1605.

Les dits enfants par relief comme dessus sur 2 cens de terre pris en 8 cens contre les veuve et enfants Gilles ROUSSEL.

- à Margueritte ROUSSEL par achat.

Martin LEFEBVRE venant auparavant de Jehan LEFEBVRE, son frère sur 16 cens un quartron de terre à labour pris en 5 quartiers contre les enfants Jehan DUPONT.

- Philippe DELEBECQUE. A Christoffle FLAMENG par achat au dit Philippe DELEBECQ.

Philippe FERRET par achat à Pierre VANREUST sur 5 cens 9 verges demie d'héritage et 2 cens 15 verges demie de terre à labour par achat aux enfants Robert VANREUST, haboutant au chemin qui maisne de Lille à Mouscron.

- à Guillaume FERRET par relief. A Cornille WAUCQUET par achat en mars 1618. A Jacques FREMAULT par achat.

Lui par achat à Caterine DUCOULLOMBIER sur 3 quartrons demi de terre à labour, ci-devant à jardinet pris en 6 cens contre Franchois DELEBECQUE, haboutant au dit chemin.

- à Gilles FERRET par relief.

Lui par achat à Marguerite DUCOULLOMBIER sur 5 cens demi d'héritage, partie à jardinet et l'autre terre à labour ci-devant amassé, haboutant au dit chemin.

- à Gilles FERRET par relief.

Vinchent DELEMONTAIGNE par achat à Jacques DELEFARVARCQUE sur un lieu manoir contenant parmy jardin 5 cens un quartron pris en 7 cens 3 quartrons contre les veuve et enfants Pierre DELEBECQUE, haboutant au chemin qui maisne de Lille à Mouscron.

- Christoffle FLAMENG. A Jacques DELESPIER par relief.

Jan BOURGEOIS par achat à Jehan, Anthonnette et Jenne THIBREGHIEN sur un cent de terre à labour, la piedsente qui maisne des mollins Des Breveaux au mollin Desmasures passant parmy.

Lui par achat à Marie DUCOULLOMBIER sur 6 cens de terre à labour.

Jehan DUPRET, demeurant à Mouvaux par relief sur 5 cens de terre à labour, haboutant au chemin qui maisne de Lespinette Desrousseaux au mollin des Breveaux.

- à la veuve Philippe DUPRET.

Grard CORNILLE, fils de feu Jacques, demeurant à Mouvaux par relief sur 2 cens de jardin ci-devant amassé, haboutant au chemin qui maisne de Lespinette Desrousseaux au mollin des Breveaux.

- à Jan DUTRIES par Florette CORNILLE et Martin LECOMPTE par Marguerite CORNILLE, sa femme par relief du dit Grard, leur père.

Lui par relief comme dessus sur 9 cens et le tiers d'une verge de terre à labour.

Lui par relief comme dessus sur son lieu manoir contenant parmy jardin 6 cens, haboutant au chemin qui maisne de le Croix Mendalle au mollin des Breveaux.

Noël DESTOMBES, fils de feu Noël par relief sur 7 cens 6 verges et le huitième d'une verge de jardin et terre à labour, haboutant au chemin qui maisne de le Croix Mendalle à Tourcoing.

- à Jheremit DESTOMBES, fils du dit Noël par relief en novembre 1607.

Germain PETITPAS par relief de feu Guillaume, son père sur son lieu manoir et cense de le Mousserie contenant parmy jardin 22 cens demi.

- à Josse PETITPAS par relief.

Lui par relief comme dessus sur 10 cens de terre à labour.par

Lui par relief comme dessus sur un rejet flégard et bord de chemin sur le chemin dessus-dit allant de le Mousserie au Hault Fontenoit, en largeur de 5 pieds et 50 pieds en longueur du long l'héritage du dit Germain.

Pierre DECROIX, escuyer, seigneur du Petit Wasquehal par relief de Jehan, son père sur 18 cens de terre ou environ.

Lui sur 2 cens de terre à labeur.par

Lui par relief comme dessus sur 14 cens de terre à labeur ou environ.

Lui comme dessus sur un bonnier de terre à labeur.

Pierre POTTIER par achat de Noël DELERUE sur 2 cens de jardin, haboutant au chemin qui maisne Desherrengs à le Lerue.  
- à Anthoine, Jehan, Pierre et Marie POTTIER, par relief. A Otte DELEDICQUE.

Philippe CORNILLE par achat aux hoirs Loys DESTOMBES sur 3 cens de terre, haboutant au chemin qui maisne de le Croisette Dupret à Fourquempire.  
- à Philippe CASTEL par Jehenne CORNILLE, sa femme.

Lui par achat comme dessus sur demi bonnier de terre à labeur.  
- au dit Philippe CASTEL à cause de sa femme.

Lui par relief du trépas Jacques, son père sur 3 cens 16 verges demie, haboutant au dit chemin qui maisne de le Croisette Dupret au Fourquempire .

Lui par achat aux enfants Robert VANREUST sur 2 cens 16 verges demie de pret et jardin pris en 5 cens 9 verges contre Philippe FERRET, gisant à Lestocquoit.  
- à Cornille WAUCQUET à cause d'Anthonnette CORNILLE, sa femme par partage.

Lui par achat aux enfants Jacques DUJARDIN sur 2 cens 3 verges un quart de jardin pris en 4 cens 6 verges demie contre les hoirs Loys DESTOMBES.  
- au dit WAUCQUET par sa femme. Jacques FREMAULT par achat.

Bertrand DUGARDIN par relief de Charles, son père sur son lieu manoir contenant parmy jardin 8 cens, haboutant au chemin qui maisne de Lille à Mouscron.  
- à la veuve Jehan CANLIN à Lille.

Lui par relief comme dessus sur 11 cens 3 verges demie de terre à labeur gisant entre la Croisette Dupret et le mollin du Fresnoit, haboutant au chemin qui maisne de la dite Croisette Dupret au dit Fresnoit..  
- la dite veuve par achat comme dessus.

Robert CORNILLE par relief sur 9 cens de terre à labeur, ci-devant en deux pièces et à présent en une.  
- à Lion CORNILLE. A Anthoine DEHALLUWIN par achat.

Grard CORNILLE, fils de Philippe par eschambge à Pierre DEHALLEUWIN, venant auparavant de Jehan et Christoffle VANREUST sur 3 cens de jardin pris en 4 cens 6 verges demie contre les dits Jehan et Christoffle VANREUST.  
- à Philippe CORNILLE par achat, puis à Cornille WAUCQUET par Anthonnette CORNILLE, sa mère. A Jacques FREMAULT par partage.

Péronne DUCOUROUBLE, veuve de Gilles ROUSSEL, Pierre, maître Jacques, Gilles, Artus, Margueritte ROUSSEL et Yolente DESTOMBES fille de Jehan et feu Ollive ROUSSEL sur 4 cens de terre à labeur venant de Guillaume FERRET par achat et auparavant de Bernard DELEMOTTE.  
- à Margueritte ROUSSEL, veuve de Pasquier FAUVARCQ par partage et relief.

La dite veuve et enfants sur 7 cens de terre à labeur gisant à Lestocquoit venant du dit Guillaume FERRET.  
- à la dite Marguerite ROUSSEL comme dessus.

Eux venant par eschangement fait à Pierre DELEBECQUE venant ci-devant de Jacquemine SEGARD sur 6 cens de terre à labeur pris en 8 cens contre les enfants Jehan DUPONT par leur mère, haboutant au chemin qui maisne de Roubaix au mollin du Fresnoit.  
- à la dite Marguerite ROUSSEL.

La dite veuve et enfants sur 8 cens 9 verges de terre à labour, ci-devant en deux pièces et à présent en une, les 5 cens 9 verges par relief de leur dit père et les 3 cens acquis par le dit feu Gilles à Jehan SLOSSE, venant auparavant de Colart DELEBECQUE.

- aux enfants Gilles ROUSSEL par relief et partage. A Arthus ROUSSEL.

Les dits enfants par relief de leur dit père sur 4 cens 2 verges de terre à labour.

- aux enfants Gilles ROUSSEL comme dessus. Au dit Arthus ROUSSEL.

Eux par relief comme dessus sur 5 cens 10 verges de terre à labour, la piedsentente qui mainse de Mouvaux à Roubaix passant parmy.

- à Marguerite ROUSSEL comme dessus.

Rolland DEVILLERS, escuyer, seigneur du dit lieu à cause de Damoiselle Loyse DELANDAS, sa femme sur 8 cens demi de terre à labour.

- Pierre DELESPAULT par achat. A Arthus ROUSSEL par Jeanne DELESPAULT, sa femme.

Franchois, Pierre, Philippe, Marie, Philippote, Jenne, Caterine et Péronne DELEBECQUE par relief de Pierre, leur père sur son lieu manoir contenant parmy jardin 7 cens pris en 8 cens contre Jehan DELEBECQUE.

- à Pierre DUFORRET à cause de Caterine DELEBECQUE, sa femme.

Eux par relief comme dessus sur 14 cens partie jardinet et partie terre à labour.

- au dit DUFORRET 7 cens apparent 3 cens de jardinet et 4 cens de terre à labour et les autres 7 cens à François DELEBECQUE.

Eux comme dessus sur 4 cens de terre à labour venant de Nicollas DUPRET.

- au dit Franchois DELEBECQUE. A Jean DECALLONNE et Jacques DUFOREST par leur femme.

Eux par relief comme dessus sur 4 cens de terre à labour venant de Jacques ROUSSEL.

- au dit Franchois DELEBECQUE.

Jenne FREMAULT, veuve du dit Pierre DELEBECQUE avec les dits Franchois, Pierre, Philippe, Marie, Philippote, Jenne, Caterine et Péronne DELEBECQUE, ses enfants venant des hoirs Gilles LEFEBVRE sur 7 cens demi de terre à labour.

- à Christoffle FLAMENG à cause de Jehenne DELEBECQUE, sa femme.

Les dits veuve et enfants venant comme dessus sur 5 cens demy de terre à labour.

- à Rolland DELAOUTRE à cause de sa femme et Christoffle FLAMENG par relief.

Eux venant comme dessus sur 9 cens de terre à labour.

- à Philippe DELEBECQ.

Eux venant des dits veuve et hoirs sur 4 cens un quartron de terre tenant aux dits 9 cens et 7 cens demy et 4 cens 4 verges compris à eux appartenant.

- à Philippe DELEBECQ.

Eux devant dits venant des dits veuve et hoirs Gilles LEFEBVRE 4 cens et demi de terre à labour, haboutant au chemin qui maisne de Lille à Mouscron.

- à Guillaume DELESPIERRE à cause de Péronne DELEBECQ, sa femme. A Philippe DELEBECQ par achat l'an 1611.

Les dits veuve et enfants venant de Jehan ROUSSEL et sa femme sur 7 cens demy de terre à labour pris en 15 cens contre Pierre LEMOUTON.

- à Pierre DELEBECQ.

Eux venant de Jehan HOVINE sur 4 cens 4 verges de terre à labour.

- à Philippe DELEBECQ.

Les dits veuve et enfants par achat et relief sur 6 cens de terre pris en 7 cens demy contre Christoffle FLAMENG.

- à présent tous les dits 7 cens et demy à Philippe DELEBECQ.

Eux par achat fait par leur dit feu père aux hoirs Vinchent MARTIN sur 6 cens et sixième d'un cent de terre à labour.  
- à Pierre DELEBECQUE.

Les dits veuve et enfants venant de Jehenne POLLET sur 5 cens de terre à labour.  
- au dit Pierre DELEBECQ.

Les dits venant des hoirs Jehan SLOSSE sur 4 cens de terre à labour pris en 8 cens contre Christoffle FLAMENG.  
- au dit Christoffle FLAMENG. A Philippe FLAMENG par relief.

Eux venant comme dessus sur 2 cens demi de terre à labour pris en 5 cens contre le dit Christoffle FLAMENG.  
- au dit Christoffle FLAMENG. A Philippe FLAMENG par relief.

Les dits veuve et enfants venant des enfants Jehan PREVOST sur 4 cens demy pris en 9 cens un quartron de terre à labour contre Franchois DELEBECQUE.  
- à Guillaume DELESPIERRE à cause de sa femme. A Christoffle FLAMENG par ratraict lignagier.

Les dits veuve et enfants venant des hoirs Paul DELEMOTTE sur 2 cens demy 3 petites verges pris en 7 cens 3 quartrons contre Vinchent DELEMONTAIGNE.  
- à Philippe DELEBECQ.

Les dits par relief comme dessus sur 11 cens 3 quartrons de terre à labour pris en 5 quartiers contre le dit FLAMENG.  
- à Christoffle FLAMENG.

Eux les 2 cens par relief de leur dit père et autres 2 cens acquis par le dit Pierre, leur père à Jenne et Péronne POLLET faisant 4 cens.  
- au dit Christoffle FLAMENG. A Jacques DELESPIERRE par relief.

Franchois DELEBECQUE, fils de feu Pierre par achat sur 5 cens demi quartron de jardin pris en 6 cens contre Philippe FERRET, haboutant au chemin qui maisne de Lille à Mons.  
- au dit FLAMENG par achat.

Lui par achat aux enfants Jehan PREVOST sur 4 cens 3 quartrons de terre à labour contre ses frères et soeurs pris en 9 cens un quartron.  
- au dit Christoffle FLAMENG par achat. A Jacques DELESPIERRE par relief.

Christoffle FLAMENG par achat aux veuves et enfants Pierre DELEBECQUE sur son lieu manoir contenant parmy jardin 10 cens.  
- à Philippe FLAMENG par relief.

Lui par achat à Oste BONTE sur 4 cens de terre à labour pris en 8 cens contre les veuve et enfants DELEBECQUE, haboutant au chemin qui maisne de Lille à Mouscron.  
- à Philippe FLAMENG par relief.

Lui par achat comme dessus sur 2 cens demi de terre à labour pris en 5 cens contre les dits veuve et enfants Pierre DELEBECQUE, haboutant au chemin dessus dit.  
- à Philippe FLAMENG par relief.

Lui par achat comme dessus sur 4 cens un quartron de terre à labour pris en 5 quartiers contre les dits veuve et enfants Pierre DELEBECQUE.  
- à Jacques DELESPIER par relief.

Lui par achat comme dessus sur un cent demi pris en 7 cens demi contre les dits veuve et enfants, haboutant au chemin dessus dit.  
- à Philippe DELEBECQ par échange.

Gilles THIBREGHIEN par achat fait à Théry DEHALLEUWIN pour la moitié, Jean, Marie et Caterine THIBREGHIEN, par relief de Philippotte VANREUST, leur mère pour l'autre moitié sur leur lieu manoir contenant parmy jardin 6 cens, haboutant au chemin qui maisne de le Croix Mendalle à Tourcoing.  
- à Jean, Marie et Caterine THIBREGHIEN, la moitié par relief du dit Gilles, leur père et à Josse PHILIPOT par relief de

Suzanne THIBREGHIEN, sa mère, pour chacun un quart. A Pierre DESBONNETZ à cause de Jehenne TIBREGHIEN, sa femme par partage fait en l'an 1595. Maintenant à Gillette DELEDICQ par achat l'an 1601. Depuis à Jan BAYART par achat.

Le dit Gilles et ses enfants par achat au dit DEHALLEUWIN sur demi bonnier 6 verges demie de terre.

- à Pierre DESBONNETZ à cause de sa dite femme. A la dite Gillette DELEDICQ par achat comme dessus. A Pierre LEFEBVRE à cause de Pieronne HALLEWIN, sa femme par relief.

Le dit Gilles et ses enfants venant du dit DEHALLEUWIN sur 7 cens 3 verges nommés le Blandiquesne.

- Pasquier FREMAULT à cause de Marie TIBREGHIEN par partage en l'an 1595. Pierre DILLIE à cause de Marie FREMAULT, sa femme.

Le dit Gilles et ses enfants venant de Gilles DESROEULX et sa femme sur 9 cens 4 verges et le tiers de 2 verges de jardin et terre à labour gisant à Louchet.

- à Noël DESTOMBES à cause de Caterine TIBREGHIEN, sa femme.

Le dit Gilles et ses enfants venant de Noël DESTOMBES sur 9 cens de terre à labour gisant à Louchets, venant de Noël DESTOMBES.

- à Pierre DESBONNETZ à cause de sa dite femme par partage en l'an 1595. A la dite Gillette DELEDICQ par achat l'an 1601. A Pierre LEFEBVRE à cause de Pieronne HALLEWIN, sa femme.

Josse, Marie et Caterine THIBREGHIEN par relief de la dite Philippote VANREUST, leur mère sur 7 cens de terre à labour.

- à Pierre DESBONNETZ à cause de Jehenne TIBREGHIEN, sa femme par partage l'an 1595. A Gillette DELEDICQUE par achat l'an 1601. A présent à Anthoine DEHALLEWIN par relief.

Les dits enfants par relief comme dessus sur 11 cens de terre à labour, haboutant au chemin qui maisne du mollin du Fresnoit à le Croisette DUPRET.

- à Josse PHILIPO, fils de feu Jacques et de défunte Suzanne TIBREGHIEN par partage l'an 1595. Noël DESTOMBES par sa femme.

Les enfants Pierre DESTOMBES à savoir Jehan DESTOMBES, Pierre LEPERS par Anthonnette DESTOMBES, sa femme, par relief de leur dit père sur 11 cens 9 verges de terre à labour gisant à Lestocquoit, paroisse de Tourcoing.

- Pierre LEPERS à cause d'Anthonnette DESTOMBES. A Gilles CASTEL par Marguerite LEPERS.

Eux par relief comme dessus sur 5 cens de terre à labour, la piedsente allant de la Macquellerie à Lespinette Desrousseaulx passant parmy.

- à Gilles CASTEL.

Eux comme dessus sur 3 cens de terre à labour gisant comme dessus, la piedsente passant parmy allant du Vivier Despretz à Lestocquoit.

- au dit Gilles.

Les dits enfants par relief comme dessus venant auparavant des hoirs Pierre DESTOMBES sur 26 cens un quartron de terre à labour, ci-devant en trois pièces et à présent en une, la piedsente qui maisne de Roubaix à Mouvaux passant parmy.

- 13 cens à Pierre LEPERS, fils de Pierre et 13 cens à Robert DELANNOY par Marie LEPERS.

Eux par relief sur 11 cens de terre à labour pris en 13 cens contre Pierre CATTRYE.

- aux enfants Loys LEPERS 8 cens et 3 cens à Robert DELANNOY par Marie LEPERS.

Eux par relief comme dessus sur leur lieu manoir contenant parmy jardin 9 cens 21 verges et le quart d'une verge, haboutant au chemin qui maisne des Louchets aux Rousseaulx.

- à Pierre LEPERS, fils de Pierre par relief.

Les dits enfants par relief comme dessus sur 4 cens 3 quartrons demi de terre à labour.

- à Pierre LEPERS.

Loys DECOTTIGNIES par proximité venant auparavant des enfants Pasquier DELERUE sur 10 cens demi et le sixième d'un cent de terre à labour, ci-devant à jardin, gisant entre le Grand COTTIGNIES et le Petit.

Lui par proximité sur 3 cens de terre à labour venant des enfants Pasquier DELERUE.

Margueritte ROUSSEL, veuve de Leurent FREMAULT par achat fait par son feu mari sur 3 cens 3 quartrons demi de jardin et terre à labour pris en 7 cens 3 quartrons contre la veuve et hoirs Jehan FREMAULT.

- à Anthoine FREMAULT la moitié par relief et l'autre moitié à Philippote FREMAULT, fille de feu Pierre, l'autre moitié. A Oste DELEDICQ par achat l'an 1596.

La dite veuve comme dessus venant auparavant de Piat DELEDICQUE sur 2 cens demi de terre à labour en le coulture de le Lerue.

- aux dits comme dessus. A Daniel FLORCQUIN par achat. Au seigneur DOYEMBOURG par achat..

Anthoine FREMAULT, fils de feu Laurens par relief de Philippotte DELERUE, sa grand-mère sur 4 cens demi et demi quartron de jardin ci-devant amassé pris en 9 cens un quartron contre Jehan DELEDICQUE, haboutant au chemin qui maisne du pont de Laoultre.

- à Anthoine BOUSSEMAR par achat l'an 1599.

Le dit Anthoine par relief du dit Laurens, son père sur 11 cens demi de terre à labour pris en 20 cens contre Guillaume DESMASIERRES.

- au dit Anthoine BOUSSEMAR par achat l'an 1599.

Jehan DELEDICQUE par relief d'Augustin, son père venant par achat des enfants Pierre FREMAULT, fils du dit feu Laurens sur 4 cens demi et demi quartron de lieu manoir pris en 9 cens un quartron contre le devant dit Anthoine FREMAULT, gisant et haboutant au Tries de le Lerue.

- Anthoine FREMAULT par achat l'an 94. Au dit Anthoine BOUSSEMAR par achat l'an 1599.

Jehan SLOSSE par relief de Martin, son père sur 6 cens de terre à labour, ci-devant en deux pièces et à présent en une acquis par le dit Martin à Bernard et Yzabeau DESBONNETS.

Le dit Jehan par relief comme dessus sur 14 cens 11 verges de terre à labour, ci-devant en deux pièces et à présent en une venant auparavant de Grard CORNILLE et des veuve et enfants Willame CORNILLE.

- à Jacques FREMAULT par achat l'an 1592.

Le dit Jehan SLOSSE et les enfants Florent SLOSSE à savoir Jehan et Martine, chacun par moitié par relief du dit Martin sur leur lieu manoir contenant parmy jardin 14 cens un quartron demi, y compris la rueylle qui est l'issue de Coulture, ci-devant en deux pièces.

Les enfants du dit Florent par relief comme dessus sur 6 cens demi quartron de terre à labour.

- à Pierre LEMERCHIER.



## A.M. Roubaix – AA 14-1 et 14-2

### Brief et Cartulaire du Marquisat de Roubaix de 1683

Dans la boîte AA14 il y a deux volumes le premier AA 14-1 qui semble être l'original et qui est complet, le second AA 14-2 qui doit être la copie du précédent mais auquel il ne reste que 45 pages, le reste à disparu. C'est dommage car dans le second il y avait quelques annotations en marge intéressantes et j'ai pu y retrouver la date de décès de Jacques DHALLUIN, mon ancêtre le 29/12/1679 à Roubaix.

#### La Grande Rue et Place

Balthazar CASTEL par Marguerite CASTEL, sa femme fille et héritière de feu Jean au lieu de Philippe FAUVARQUE sur son lieu manoir contenant une verge et demie de 20 pieds la verge.

Charles LECLERCQ, fils de Robert par Marie Catherine CASTEL, sa femme fille et héritière de feu Jean, au lieu de Roger COELLE sur son lieu manoir contenant une verge et demi et un quart de verge grande.

Fleurentin LECLERCQ par Elizabeth FLORIN, sa femme fille et héritière d'Isabeau VANREUST sur son lieu manoir contenant 2 verges un quart.

Jacques DELETOMBE, fils de feu Jean sur son lieu manoir qu'il a acquis de Marguerite et Anthonnette BOURGOIS contenant 2 verges trois quarts.

Le Sieur GOUY par achat de maître Pierre DESREVEAUX, chirurgien sur son lieu manoir contenant 3 verges trois quarts.

Quant à la maison qui fut à Mathieu DUSOLLIER contenant 3 verges trois quarts, icelle maison appartient à son Excellence et est occupée par la veuve Pierre FLEURCQUIN, à présent par Thomas LOCQUIFFIER, sergent.

Quant à la maison des Baigneries avec 4 verges trois quarts de terre, laquelle terre s'avère appartenir au dit DUSOLLIER

Hughues et Thomas LOCQUIFFIER, enfants et héritiers de feu Philippe et de défunte Noëlle LECONTE, et Hughues DELEBECQ au lieu et par achat de Péronne LOCQUIFFIER, aussi fille et héritière du dit feu Philippe et défunte Noëlle LECONTE, sur leur maison et hostel des Bouteilles, arrentée en l'an 1663 par son Excellence le Prince de Ligne aux confrères canonniers qui en ont fait leur command du dit feu Philippe LOCQUIFFIER.

- les parties des dits Hughue et Thomas LOCQUIFFIER à Jean François LECONTE par ratraict en l'an 1682 sur Hughue DELEBECQUE qui l'avait acheté en l'an 1681.

Lambert VANREUST, fils de feu Estienne sur une maison manable tenante parmi jardin 64 verges petites, ci-devant en deux partis à lui dévolue par donation de feu Fleury DUJARDIN et Isabeau VANREUST, sa femme.

Le dit Lambert VANREUST pour trois quarts et Jeanne VANREUST, sa sœur pour un quart d'un lieu manoir contenant parmi jardin un cent 7 verges et un quart de verge.

Le dit Lambert VANREUST au lieu et par achat de Philippe VANREUST, son frère sur son lieu manoir contenant parmi jardin 103 verges deux quarts et demie.

Charles FARVACQUE, fils de feu Anthoine par achat de Jacques LEZAIRE sur son lieu manoir contenant parmi jardin deux tiers de cent faisant 66 verges et deux tiers de verge.

- à Isaac FARVACQUE, fils du dit Charles par achat savoir la moitié de son dit père et deux parts en quatre par achat de Charles Anthoine FARVACQUE, Franchois BARBE et Monique FARVACQUE, sa femme en l'an 1681 et une partie à lui par relief de Helaine DELESPAUL, sa mère.

Les héritiers de Pierre DELESPAUL et Marie DELEBECQUE, sa femme et les héritiers de feu Marie FLAMENG, fille et héritière de feu Philippe et de défunte Catherine DELEBECQ, chacun par moitié sur leur lieu manoir contenant parmi jardin impartit un cent tiers de cent.

Anthoine LEPERS, fils de feu Jacques par achat des hoirs de Pierre DELEBECQUE sur son lieu manoir et jardin contenant un cent.

Marie DELESPAUL, veuve de Pierre DELEBECQUE et ses enfants sur leur lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens à eux dévolu tant par succession d'Anne, Marie et Agnès Florence DELEBECQ, sœurs au dit feu Pierre DELEBECQ que par achat de maître Philippe DELEBECQ.

La dite Marie DELESPAUL, veuve de Pierre DELEBECQ par relief d'Antoine DELESPAUL, son père sur son lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens et demi.

Arthus LEZY, fils de feu Adrien par achat de Pierre FAUVARCQUE, fils de feu Jacques sur son lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens moins 7 verges.

Jacques DELESPAULT par achat de maître Jean Baptiste DELESPAUL, son neveu sur son lieu manoir contenant parmi jardin 5 quartrons.

Maître Pierre FLAMENG, prêtre et Venant DUCOULOMBIER par Catherine FLAMENG, sa femme par relief de Pierre FLAMENG, leur père sur leurs lieux manoirs contenant parmi jardin 2 cens 16 verges desquels ils en ont 69 verges par relief, 24 verges et demie par achat de Jean FERRET et Marguerite CASTEL, sa femme et 13 verges et demie par arrentement des dits FERRET et sa femme.

Jean FERRET par Marguerite CASTEL, sa femme et relief de Pierre, son père sur son lieu manoir contenant parmi jardin 175 verges demie faisant le coing de la dite rue qui contenait ci-devant 2 cens, dont le surplus a été par lui vendu aux dits Venant DUCOULOMBIER et sa femme.

La halle Belfroit et la maison jointante appartiennent à mon dit seigneur Prince, sauf que pour le regard de la dite halle, autrement maison de veille, ycelle ayant été rebatie depuis l'année 1663 par Pierre DELESPAUL, lieutenant de mon dit seigneur au dit Roubaix et pour ce paye les frais en résultats, il en tire les proufits jusqu'à ce que mon dit seigneur luy ayt refurny ses desbourses.

L'hospital Ste-Elizabeth pour l'arrentement de la place de la vieille halle où ils ont basty leur kare et une chambre où ils logent les estrangers a eux arrenté par son Excellence le Prince de Ligne en l'an 1664.

Le dit hospital Ste-Elizabeth au dit Roubaix sur les trois maisons en suivants haboutant sur la place et marché .

Si doibvent les dames prieure et religieuses et sont chargées de loger les religieux venans prescher au dit Roubaix, et donner responsif à la mort d'icelluy paier la double rente de relief et est à présent Augustin DECRESME, fils de feu Philippe.

Le dit hospital sur une autre maison arrentée ci-devant l'an 1595 à Guillaume POLLET.

Maître Jean CLARISSE, prêtre par relief de Jacques, son père sur sa maison faisant le coing de la place contenant 33 verges et demie petites.

Philippe MARTIN par le relief de Jean MARTIN, son père sur son lieu manoir contenant parmi jardin demi quartron.

Josse SCOMP, fils de feu Josse tant par relief de son père que par achat de ses cohéritiers sur son lieu manoir venant de ci-devant de Jacques MARTIN contenant parmi jardin demi quartron d'héritage.

Claire DELESPAUL, veuve de maître Martin CASTEL, vivant licencié en médecine et ses enfants au lieu de Jean DELESPAUL et par donation d'iceluy, auparavant de Jeanne DELEDICQUE, veuve d'Adrien DELESPAUL sur son lieu manoir contenant 7 verges, venant ci-devant des veuve et hoirs Philippe DELEBECQUE.

Jean LECLERCQ, fils de feu Charles par relief de son dit père sur son lieu manoir contenant un quartron.

Margueritte LEZY, veuve de Pierre LECLERCQ, fils de feu Pierre sur son lieu manoir qu'elle a acquis des curateurs commis aux biens laissés vacants de feu Charles LECLERCQ, fils du dit feu Pierre, contenant par mi jardin 3 quartrons et une verge qui souloit contenir un cent dont les 24 verges ont esté cy-devant vendu à Pierre DELESPAUL, fils de feu Adrien haboutant par la dite Grande rue.

Charles FARVARCQUE, par achat de Nicolas DUPIRE en l'an 1655 sur son lieu manoir contenant parmi jardin 5 verges et demie pris en deux tiers de cent qui doivent estre 24 verges contre Pierre DELESPAUL, haboutant à front de la dite rue.

Pierre DELESPAUL, fils de feu Adrien, lieutenant de Bailly du dit Roubaix par achat des hoirs Jean DUPONT pour le reste des dits deux tiers de cent faisant 11 verges et demie ou autrement 46 verges petites de jardin sur lesquels il y a présentement une grange et quelques escais, item sur son lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens, item sur 24 verges de jardin qu'il a acquis de Charles LECLERCQ, fils de feu Pierre au bout de l'heritaige appartenant à présent à Marguerite LEZY, veuve de Pierre LECLERCQ, finalement sur 16 verges et 5 pieds à lui arrentées le 27/10/1676 à deux chapons de rente par an, toutes ces parties revenant ensemble à 2 cens 76 verges et 5 pieds, le tout haboutant par-devant la dite Grande rue.

Le dit DELESPAUL par achat des hoirs Jean LEFEBVRE sur son lieu manoir contenant parmi jardin un cent et demi, et par achat de Pierre FARVARCQUE sur 10 verges haboutant à la dite rue.

Pasquier DECOTTIGNIES par achat des curateurs commis aux biens vacants par le trépas de Pierre FAUVARCQUE, fils de feu Jacques sur son lieu manoir contenant parmi jardin un cent 65 verges qui contenait ci-devant un cent 3 quartrons, dont les 10 verges ont été vendues auparavant à Pierre DELESPAUL haboutant à la dite rue.

Pierre HONORÉ, fils de feu Jean par relief de son dit père sur son lieu manoir qu'il a acquis de Jacques DUGARDIN contenant 5 quartrons, haboutant à la dite Grande rue.

Charles FLORIN par Marie Catherine MARTIN, sa femme fille d'Anthoine et de défunte Catherine DUJARDIN par le relief de sa dite mère et Charles FARVARCQUE sur leur lieu manoir venant des hoirs Jean DUJARDIN contenant 72 verges parmi jardin haboutant par devant la dite Grande rue.

Anne DESSAUAIGE, veuve de Vas DUHAMEL par achat des hoirs Jean DUJARDIN sur son lieu manoir contenant parmi jardin 72 verges haboutant à la dite Grande rue.

Jean LECLERCQ, fils de feu Charles par achat de Pierre LECLERCQ, son frère venant des hoirs Jean DUGARDIN sur son lieu manoir contenant parmi jardin un cent 8 verges haboutant à la dite Grande rue.

François DELEBECQUE, fils de feu Jean par relief de son dit père sur son lieu manoir contenant parmi jardin 5 quartrons pris en 2 cens demi contre Hughues DELEBECQUE, son frère haboutant à la dite rue.

Hughues DELEBECQUE, fils du dit feu Jean par relief de son dit feu père sur son lieu manoir contenant parmi jardin 5 quartrons pris en 2 cens et demi contre le dit Franchois, son frère haboutant à la dite rue.

Anthoine LOCQUIFFIER par achat de Jean DUPIRE et Chrestienne DELEBECQUE, sa femme sur son lieu manoir contenant 10 verges grandes haboutant à la dite rue.

Anthoine DELOBEL à cause de Gillette DUFOREAU, sa femme fille et héritière de feu Jacques sur son lieu manoir contenant parmi jardin 42 verges petites haboutant à la dite rue.

Pierre DUFOREAU, fils et héritier du dit feu Jacques sur son lieu manoir contenant parmi jardin 42 verges petites faisant le coing de la dite Grande rue et celle de la Brasserie.

### Rue de la Brasserie

Les enfants de Jean LCONTE, fils de Pierre et de Franchoise MOREL, la dite Franchoise MOREL auparavant veuve de Jacques DELEBECQUE par accord et cession faits par Jean DUPIRE et Chrestienne DELEBECQUE, sa femme sur son lieu manoir contenant parmi jardin 3 quartrons ou environ haboutant de la rue allant de la Brasserie devant le Sepulchre.

Les veuves et enfants Charles DESTOMBES par achat de Pierre DEBISSCHOP, greffier de Wattrelos, le dit DEBISSCHOP par achat de Jean VANDEPUTTE, le dit VANDEPUTTE par achat de Pierre DELESPAUL, fils de feu Pierre sur leur lieu manoir contenant parmi jardin 5 quartrons haboutant à la dite rue.

Avecq ce doivent les heritiers des dites deux parties d'heritaige porter chacun une torse chacun an au jour du St Sacrement, et procession du dit Roubaix s'en allant a la procession et a faute de ce d'estre d'esgaige de la valeur pour chacune fois la dite substitution au lieu fenaige et penaige.

## Rue St George allant au Trichon

Les arbalestriers du dit Roubaix sur leur lieu manoir contenant 2 cens et demi appartenant à la confrérie St George haboutant à la Grande rue allant de l'église à la chapelle St George.

Pierre LECONTE, fils de feu Jacques par achat de Pierre DELESPAU, fils de feu Pierre, le dit DELESPAU aussi par achat de Jacques FARVARCQUE sur son lieu manoir contenant parmi jardin 4 cens un quartron demi moins une verge, laquelle verge a été vendue en l'an 1679 à Guillebert DUHAMEL, haboutant le dit lieu manoir à la sus-dite rue.

Les enfants Pierre HOLLEBECQUE savoir Jean Baptiste, Jacques, Arthus et Augustin HOLLEBECQUE et Anne Marie HOLLEBECQUE, fille de feu Pierre qui fut aussi fils du dit feu Pierre par relief du dit feu leur père et père grand, respectivement et auparavant par achat de Philippe LERNOULD sur leur lieu manoir contenant demi quartron haboutant à la dite rue.

Guillebert DUHAMEL par Marie LECONTE, sa femme fille et héritière de feu Pierre et par relief d'icelui sur son lieu manoir contenant parmi jardin un cent 18 verges grandes et une petite par achat de Pierre LECONTE en l'an 1679 haboutant à la dite rue.

Louis DUCOULOMBIER par achat venant de Marguerite et Anthonnette BOURGOIS sur son lieu manoir contenant parmi jardin 53 verges haboutant à la dite rue.

Anthoine WACRENIER par achat venant des dites Marguerite et Anthonnette BOURGOIS sur son lieu manoir contenant parmi jardin un cent haboutant à la dite rue.

Anthoine POLLET, fils de feu Pierre par relief de son dit feu père sur son lieu manoir contenant parmi jardin demi cent 2 verges et tiers de verge petites haboutant à la dite rue.

Les hoirs Pierre CASTEL, fils de feu Nicolas sur leur lieu manoir amassé de 3 demeures contenant parmi jardin un cent 2 verges qui ci-devant contenait 2 cent 2 verges, le cent vendu à Pierre DELESPAUL, fils de feu Adrien haboutant à la dite rue.

Jean ROUZÉ, fils de feu Thomas par relief du dit feu Thomas, son père sur son lieu manoir contenant parmi jardin 13 verges grandes faisant 52 petites qui font le coing de la rue St George et celle allant au Trichon.

Pierre DELESPAUL, fils de feu Adrian, lieutenant de Roubaix sur son lieu manoir ci-devant à usage de taverne nommée Le petit four contenant parmi jardin un cent 32 verges, le cent venant par achat des hoirs Pierre CASTEL haboutant à la rue allant au Trichon.

Jeanne CASTEL, veuve d'Alfonse DECOTTIGNIES, venant par achat de Pierre BONTE et auparavant de Guillaume REUST sur son lieu manoir contenant parmi jardin 17 verges un quart haboutant à la dite rue allant au Trichon.

Gilles FLEURCQUIN, fils de feu Pierre sur son lieu manoir contenant parmi jardin 7 cens 52 verges qu'il a arrenté de son Excellence le Prince de Ligne hoirs DUBOIS vulgairement nommé le Trichon à charge de 2 havots de fourment et un chapon de chacun cent à priserie du seigneur, haboutant par devant à la dite rue menant vers le Trichon.

Le devant-dit Pierre DELESPAUL, fils de feu Adrian par achat de Jean LECONTE sur son lieu manoir contenant parmi jardin un quartron demi, haboutant à la dite rue du Trichon auprès de la Plancque.

Nicolas LECONTE, fils de feu Pierre et de défunte Jeanne DELEAUCOURT par relief venant de Marie ROUSSEL, veuve de Jean DELEAUCOURT sur son lieu manoir contenant parmi jardin un cent demi haboutant à la dite rue.

Jacques ROUSSEL, fils de feu Jean par relief venant de la dite Marie ROUSSEL sur son lieu manoir contenant parmi jardin un cent et demi haboutant à la dite rue.

Le dit Pierre DELESPAUL par relief du dit feu Adrien, son père sur son lieu manoir contenant parmi jardin un cent demi haboutant à la dite rue.

Péronne FLEURQUIN, veuve de Jacques CASTEL par achat de Catherine DELESPAUL, veuve d'Anthoine PROUVOST sur son lieu manoir amassé de 5 demeures contenant parmi jardin un cent haboutant et faisant le coing de la dite rue et de celle de St George.

Quant à la chapelle de St George et de St Sebastien elle at esté bastie par feu d'illustre mémoire monseigneur Pierre seigneur de Roubaix comme se voit plus a plain sur sa lame de cuivre jointce aux murailles dans la chapelle de Ste Croix en l'Eglise du dit Roubaix contre la sepulture du dit seigneur, et est la dite chapelle bastie sur trois quartrons d'heritaige.

### Outre les hayes St George

Jacques LECERF pour Marie LECONTE, sa femme, demeurant à Lannoy pour la moitié, Nicolas Louis et Franchoise LECONTE, demeurant au dit Lannoy pour un quartier par relief de Franchoise LECONTE, fille de feu Jacques et Jacques HOLLEBECQUE, fils de feu Pierre par achat pour l'autre quart de leur lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens, haboutant au grand chemin menant de Roubaix à Lille outre les hayes St George.

Les enfants Mathias LECLERCQ par relief de Marie ROUSSEL, leur mère qui fut fille de feu Arthus sur leur lieu manoir contenant 4 cens de jardin haboutant au dit chemin.

Louis MATHON, fils de feu Pierre par achat d'Hubert HEDDEBAUT sur son lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens 23 verges petites, haboutant au dit chemin.

Pierre SELOSSE, fils de feu Charles par relief du dit feu son père, venant de Jossine MOUTON sur son lieu manoir contenant parmi jardin 3 quartrons et demi, haboutant au dit chemin.

Jean SELOSSE, fils de feu Pierre par relief de Jossine MOUTON, sa mère sur son lieu manoir contenant parmi jardin de 2 cens 37 verges demie.

Les enfants Jean BONENFANT par Gillette POLLET, leur mère venant de Guillaume POLLET sur leur lieu manoir contenant parmi jardin 84 verges, haboutant au dit chemin.

Arthus HESPEL et Arthus ROUSSEL chacun par moitié sur 7 cens et deux tiers de cent venant d'Arthus ROUSSEL, leur père grand si comme au dit Arthus ROUSSEL 3 cens et demi et tiers de cent de lieu manoir et jardin haboutant et faisant le coing du grand chemin menant de l'église du dit Roubaix vers Lille et au dit Arthus HESPEL aussi 3 cens et demi et tiers de cent, haboutant au dit chemin.

Les confrères archers du dit Roubaix sur leur lieu manoir et jardin contenant un cent gisant devant la chapelle St George, haboutant au dit chemin.

Pierre DELESPAUL, fils de feu Adrien sur son lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens 66 verges petites par achat si comme 2 cens 16 verges des enfants Jean PROUVOST et 50 verges de Wallerand MATHON, haboutant au dit chemin.

Pierre PROUVOST, fils de feu Pierre sur son lieu manoir qu'il a acquis de Wallerand MATHON contenant parmi jardin 44 verges et demie, haboutant au dit chemin et rue St George.

Hubert DELEBECQUE, fils de feu Allard sur son lieu manoir le fond duquel il a pareillement acquis de Wallerand MATHON contenant parmi jardin 44 verges et demie, haboutant au dit chemin et rue St George.

Jean ROUZÉ par relief de Thomas, son père sur son lieu manoir contenant parmi jardin un cent demi quartier et 3 verges, haboutant à la dite rue, faisant le coing d'icelle rue St George et de la Noeufve rue dite rue Dorée.

Pierre DELESPAUL, fils de feu Adrien, lieutenant de bailly du dit Roubaix par achat des hoirs Fleury LECLERCQ sur leur lieu manoir amassé de plusieurs demeures contenant 3 quartrons, haboutant à la dite Noeufve rue dite rue Dorée.

Et si doibvent les dites deux dernieres parties porter la fiertre de St George allant a la procession le jour du St Sacrement et procession du dit Roubaix au lieu de pennaige et fennaige.

Pierre LECONTE, fils de feu Jacques par achat des veuve et hoirs Pierre PLANCO sur son lieu manoir et jardin contenant 3 cens demi quartier 2 verges petites faisant l'autre coing de la rue St George et de la dite Noeufve rue dite Dorée.

Anthoine CASTEL par achat des hoirs maître Pierre DESREVEAUX sur son lieu manoir nommé Ste Barbe contenant parmi jardin 2 cens moins 2 petites verges, haboutant à la dite rue St George.

Le dit Anthoine CASTEL par achat des exécuteurs du testament de feu Marguerite BOURGOIS, sur son lieu manoir contenant parmi jardin un cent deux tiers de cent moins 4 verges, haboutant à la dite rue.

Jean LAMPE par achat de Pierre TYBERGHIEU sur son lieu manoir contenant parmi jardin 52 verges petites, haboutant à la dite rue St George, desquels 52 verges le dit Jean LAMPE en a acquis 4 verges petites par achat de Marguerite et Anthonnette BOURGOIS.

Estienne LECLERCQ, fils de feu Josse par relief de Gérard DESBOUVRIES, sa mère sur son lieu manoir contenant parmi jardin 34 verges, haboutant par devant à la dite rue St George.

Jacques DUJARDIN par achat de Jean LECLERCQ sur son lieu manoir contenant parmi jardin demi cent, haboutant à la dite rue St George.

Les enfants Philippe LECLERCQ, qui fut fils de Robert par relief sur son lieu manoir contenant parmi jardin demi cent et tiers d'une verge, haboutant à la dite rue.

Thomas et Jean LECONTE, enfants de feu Pierre sur leur lieu manoir contenant un quartron.

Pierre LEMAHIEU, fils de feu Jean par relief de son dit père sur son lieu manoir contenant parmi jardin 42 verges, haboutant à la dite rue.

Jean et Péronne LEMAHIEU, enfants de feu Jean par relief de leur dit père sur leur lieu manoir contenant parmi jardin 4 cens 26 verges et sixième de verge, haboutant à la dite rue.

- la partie de la dite Péronne est succédé au dit Jean et à Pierre LEMAHIEU, ses frères et à Pierre, Noël, Jean, Jacques, Marguerite, Marie Jeanne, Péronne, Jossine et Catherine LEMAHIEU, enfants de feu Arthus, neveux et nièces de la dite Péronne.

Arthus LEMAHIEU, fils de feu Jean et par relief de son dit père sur son lieu manoir contenant parmi jardin 38 verges petites, haboutant à la dite rue.

- à présent à Pierre, Noël, Jean et Jacques, Marguerite, Marie, Jeanne, Péronne, Jossine et Catherine LEMAHIEU, enfants du dit feu Arthus, par relief.

#### Rue de l'Homelet dite rue Nain et rue Dorée

Nicolas Louis BAUDUWIN, greffier des villes et châtellenies de Lille, Douay et Orchies sur son lieu manoir contenant parmi jardin un cent 20 verges petites, haboutant à la dite rue de L'homelet allant du Bestriart vers les champs de l'hospital Ste Elisabeth.

Jean LECONTE, fils de feu Pierre par achat de Jean BOURGOIS sur son lieu manoir contenant un cent 9 verges petites, haboutant à la dite rue de L'hommelet.

Le dit Jean LECONTE par achat de Guillaume FERRET sur son lieu manoir contenant parmi jardin un cent 10 verges petites, haboutant à la dite rue.

Anthoine CASTEL, fils de feu Mathieu et Philippe MALFAIT par Barbe CASTEL, sa femme sur leur lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens 41 verges petites, haboutant à la dite rue.

Simon DEWATTRELOS par achat des ministres des pauvres de cette paroisse de Roubaix, venant auparavant de maître Adrien ROUSSEL sur son lieu manoir contenant parmi jardin un cent 63 verges petites, haboutant et faisant le coing de la dite rue de l'Homelet dite rue Nain et de la Neufve rue dite Dorée.

Jacques DE'HEULLE, fils de feu Noël pour Anthonnette MOUTON, sa femme, fille de feu Jean MOUTON par relief de son dit père, au dit MOUTON par achat de Pierre FAUVARCQUE sur ses lieux manoirs contenant parmi jardin un quartron, haboutant à la dite Neufve rue dite Dorée.

Jean ROUSSEL dit Rue par Marie DEHALLEWIN, sa femme, fille et héritière de feu Josse et par relief de Catherine FAUVARCQUE, sa mère sur son lieu manoir contenant parmi jardin 36 verges petites et huitième de verge, haboutant à la dite rue.

Pierre MULLIER par achat de Jacques DELEBECQUE sur son lieu manoir contenant parmi jardin demi cent moins une verge et trois quarts et quart d'une verge petite, haboutant à la dite Neufve rue.

Louis DELANNOY, fils de feu Pierre venant auparavant de Charles DELANNOY sur son lieu manoir contenant parmi jardin 7 cens 34 verges tiers de verge petites, haboutant à la dite Neufve rue.

Et si doibt aux processions du venerable St Sacrement et dedicace du dit Roubaix porter le caspanan de l'hospital de Ste Elizabeth, les fiestres du Saint-Sepulchre et de St George, et si doibt ayder a entasser les foings du chasteau.

Pierre DELESPAUL, fils de feu Adrien par relief de Jean, son frère sur son lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens 54 verges petites, haboutant à la dite Neufve rue dite Dorée et faisant le coing de l'issue des terres de l'hospital de Ste Elisabet.

Et si doibt porter le fiestre du St Sepulchre avecq les dits DELANNOY aux dites processions.

Les hoirs Marie FLAMEND, veuve de Jean DELESPAUL par relief de Pierre DELEBECQUE, père grand de la dite Marie FLAMEND sur son lieu manoir contenant 3 cens, haboutant à la dite rue.

Et si doibt porter la torse de St George aux processions.

#### Rue Pelart dite Pouret et rue Pottier

Jacques DEHALLEWIN, fils de feu Josse par relief de Catherine FAUVARCQUE, sa mère sur son lieu manoir contenant parmi jardin 4 cens 22 verges pris en 5 cens 22 verges petites impartis contre Jean ROUSSEL dit Rue par Marie DEHALLEWIN, sa femme venant si comme 2 cens par relief de la dite sa mère, un cent 22 verges ratraict vendus par Pierre FAUVARCQUE et un cent par succession venant de Pierre DEHALLEWIN, son neveu le tout haboutant à la rue Pelart dite Pouret.

- le dit Jacques est décédé le 29 de décembre 1679 et ses héritages succédés à Josse, Lambert, Franchois, Marguerite et Christienne DEHALLEWIN, ses enfants.

Jean ROUSSEL dit Rue par la dite Marie DEHALLEWIN, sa femme et relief de Pierre DEHALLEWIN, son neveu sur un cent de manoir et jardin pris des dits 5 cens 22 verges.

Jean MOUTON, fils de feu Jean par relief du dit feu son père, auparavant par achat de Pierre FAUVARCQUE sur son lieu manoir contenant 68 verges haboutant à la dite rue pris des dits 5 cens et demi.

Arthus LEZY, fils de feu Adrien par achat de maître Jean Baptiste DELESPAUL, son beau frère sur 2 cens de lieu manoir et jardin, haboutant à la dite rue Pelart.

Jean FERRET par Marguerite CASTEL, sa femme, fille de feu Pierre et de défunte Marie FLAMEND et par relief de sa dite mère sur son lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens haboutant à la dite rue Pelart.

- des présents 2 cens Arthus LEZY en a arrenté des dits FERRET et sa femme pour 100 ans le nombre de cent et demi, mais la rente se doibt payer par les dits FERRET et sa femme comme appert des actes passés à loy en l'an 1676.

Le sus-dit Arthus LEZY par achat des curateurs commis aux biens vacants de feu Pierre LECLERCQ, fils de feu Charles sur son lieu manoir faisant le coing des rues Pelart et Pottier contenant parmi jardin 30 verges.

Guillaume CORMAN, fils de feu Arnould par achat des dits curateurs commis aux biens vacants par le trépas du dit feu Pierre LECLERCQ sur son lieu manoir contenant parmi jardin 18 verges et 2 pieds pris des dits demi cent et tiers de cent, haboutant à la dite rue Pottier.

Mathieu BAYART, fils de feu Jacques par achat des dits curateurs comme ci-dessus sur son lieu manoir contenant parmi jardin 18 verges petites pris des dits demi cent et tiers de cent, haboutant à la dite rue Pottier.

La veuve et enfants d'Adrien LEZY, fils de feu Adrien par achat du dit Pierre LECLERCQ, fils de feu Charles sur leur lieu manoir contenant parmi jardin 18 verges petites pris des dits demi cent et tiers de cent, haboutant à la dite rue Pottier.

Maître Pierre FLAMEND, prêtre et Catherine FLAMEND, sa sœur, veuve de Venant DUCOULOMBIER, enfants de feu Pierre FLAMEND, par relief sur leur lieu manoir contenant parmi jardin demi cent, haboutant à la dite rue Pottier.

Le sus-dit Arthus LEZY, fils de feu Adrien à cause de Catherine DELESPAUL, sa femme fille de feu Jean et de Marie FLAMEND, par relief de ses père et mère sur ses lieux manoirs contenant parmi jardin ci-devant en 4 parties 2 cens 4 verges trois quarts grandes qui font 2 cens 19 verges petites haboutant à la devant dite rue Pottier, tire au boult des héritaiges de la Grande rue, les arrentemens de laquelle Grande rue se doibvent étendre jusques au courant de auwe venant de la fosse des Bouteilles vers la dite rue Pottier.

Pierre LECOMTE, fils de feu Jacques par achat en conjonction avec Anne FARVARCO, sa femme sur ses lieux manoirs ci-devant en trois parties à présent en une contenant parmi jardin 7 cens 12 verges petites, venant ci-come un quart par achat à Gilles ROUSSEL, autre quart par achat de Josse FLEURQUIN et Jeanne ROUSSEL, sa femme et ses deux autres quarts par achat des curateurs à l'hérédité jacente de feu Jacques LECOMTE, son père, le tout haboutant à la dite rue Pelart dite Pouret.

Agnès LECOMTE, veuve de Jacques LEPERS sur son lieu manoir à usance de plusieurs demeures contenant parmi jardin 6 cens pris en 8 cens contre Arthus LEZY, partie à elle appartenant par achat d'Anthoine LECOMTE, son frère, partie par relief de Jacques LECOMTE, son frère et partie par achat des hoirs Gilles FLEURQUIN haboutant à la sus-dite rue.

Le sus-dit Arthus LEZY, fils de feu Adrien sur son lieu manoir contenant parmi jardin 6 cens 3 quartrons, les 4 cens succédés à Catherine DELESPAUL, sa femme par relief de feu Jean, son père et les 2 cens 3 quartrons par achat qu'il a fait avec sa dite femme d'Anthoine LECOMTE, fils de feu Jacques, les 3 quartrons étant des arrentemens des hayes Carrette, haboutant à la sus-dite rue Pelart dite Pouret.

La sus-dite Agnès LECOMTE, veuve de Jacques LEPERS sur son lieu manoir en plusieurs demeures contenant parmi jardin 10 cens une verge et demie par achat d'Anthoine LECOMTE, son frère desquels il y a un cent et une verge des hayes Carrette, haboutant par devant à la rue Pelart dite Pouret.

Le sus-dit Arthus LEZY sur son lieu manoir amassé de diverses demeures qu'il a acquis de Marcq HERREN et Catherine HALLÉ, sa femme contenant parmi jardin 9 cens 64 verges petites, desquels il en a 5 cens 46 verges des hayes Carrette, haboutant par devant la dite rue Pelart.

Philippe BAYAVAL, fils de feu Jacques par relief pour sa part et par achat du surplus de ses cohéritiers sur son lieu manoir contenant parmi jardin 3 cens et un quartron desquels il en a un cent 9 verges des hayes Pollet, haboutant et faisant le coing des rues Pelart et Pottier.

Pierre BONTE, fils de feu Jean sur son lieu manoir contenant parmi jardin un quartron moins une verge par achat de Catherine BEAUSSART, veuve de Jacques BAUDOULT haboutant à la dite rue.

Jacques DELESPAUL, fils de feu Jean sur son lieu manoir contenant parmi jardin 79 verges petites par achat de Jacques BAYAVAL de quoi il y a 10 verges des hayes Carrette, haboutant à la dite rue Pottier.

Jaspar LECOMTE par Blasette LEMAHIEU, sa femme par relief de Charles LEMAHIEU, son père sur ses maisons en la dite rue contenant parmi jardin 2 cens 54 verges et demie petites et dont il y en a 62 verges des hayes Carrette ci-devant en deux parties et à présent en une, haboutant en la dite rue Pottier.

Adrien CASTEL, fils de feu Jean par achat avec Philippotte MULLIER, sa femme venant des hoirs Péronne DELESCLOSE, veuve de Jacques LECOMTE sur ses maisons à la dite rue par lui nouvellement bâties contenant parmi jardin 2 cens 18 verges petites dont il y en a 63 verges des hayes Pollet haboutant à la dite rue Pottier.

Marie FLAMEND, veuve de Jean DELESPAUL, icelle fille et héritière de feu Philippe par relief de son dit feu père sur son lieu manoir contenant parmi jardin un cent et demi en quoi sont comprises 16 verges grandes des hayes Carrette haboutant à la dite rue Pottier.

Les enfants de feu Pierre DELEBECQUE, fils de feu Pierre par relief de leur dit feu père sur leur lieu manoir à la dite rue contenant parmi jardin demi cent et 8 verges haboutant à la dite rue.

Germain DELEBECQUE, fils de feu Pierre par relief de son dit feu père sur son lieu manoir contenant parmi jardin demi cent demi quartron haboutant à la dite rue Pottier.

Anthoine FREMAULT, fils de feu Philippe et de défunte Barbe STATE par relief de son dit feu père sur son lieu manoir contenant 6 verges prises en 39 verges contre Jean MEURISSE haboutant à la dite rue Pottier.

Jean MEURISSE, fils de feu Gilles sur son lieu manoir en la dite rue par achat de Denis HENNION et Jolente FREMAULT, sa femme en l'an 1676, contenant parmi jardin 33 verges pris en 39 verges contre Anthoine FREMAULT haboutant à la dite rue Pottier.

Les enfants Pierre LECLERCQ, fils de feu Pierre sur leur lieu manoir au devant du St Sépulcre, par relief du dit feu leur père, contenant parmi jardin un cent 4 verges petites faisant le coing de la dite rue Pottier et d'icelle devant le St Sépulcre.

Pierre DELEDICQUE, fils de feu Pierre par relief de Légère DELEBECQUE, sa mère sur son lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens 82 verges en quoi sont comprises un cent 57 verges des hayes Carrette haboutant à la rue vis à vis de la chapelle du St Sépulcre.

François BARBÉ, carlier par achat des veuve et enfants Philippe LECLERCQ sur son lieu manoir contenant parmi jardin un cent 72 verges petites des hayes Carrette haboutant au chemin de la chapelle du St Sépulcre à Fourcq'emcroix.

Aultres arrentemens hors de grandes hayes allans du loing le chemin menant de la chapelle du St Sepulchre a Fourcq em croix

Jacques DELESPAUL, fils de feu Jean par achat des enfants Pierre DELESPAUL, fils de feu Noël sur son lieu manoir ci-devant à usance de taverne nommée Le Paradis, à présent le Blanc Lion contenant parmi jardin 3 cens et un quartron et 3 verges petites pris en 4 cens contre Jean LEPERS, lequel en a un quartron moins 3 verges petites pris au milieu de l'héritage du dit DELESPAUL, haboutant d'un sens au dit chemin.

Jean LEPERS, fils de feu Jean, lieutenant de Wattrelos par retraict sur vente faite par les curateurs aux biens de Pierre DELESPAUL, fils de feu Pierre qui fut fils de Noël sur son lieu manoir contenant parmi jardin 3 quartrons moins 3 verges petites, haboutant au dit chemin.

- à Jacques LEPERS, fils de feu Pierre par ratraict en mai 1681.

Maître Pierre FLAMEND, prêtre et Catherine FLAMEND, sa sœur, veuve de Venant DUCOULOMBIER par relief de feu Pierre, leur père et Catherine DELEBECQUE, leur mère sur leur lieu manoir contenant parmi jardin 4 cens, haboutant au dit chemin.

Les enfants Pierre DELEBECQUE, fils de feu Pierre par relief de leur dit feu père sur leur lieu manoir contenant parmi jardin 4 cens, haboutant au dit chemin.

Les enfants Jacques DELRUE, fils de feu Thomas par relief de leur dit feu père, et les enfants Augustin CUELLE par le relief d'Anne DELRUE, leur mère qui fut fille du dit feu Thomas, chacun par moitié sur chacun un lieu manoir contenant parmi jardin chacun la moitié de 168 verges petites, haboutant au dit chemin.

Les enfants Hugues DELEDICQUE, fils de feu Pierre par relief de leur dit feu père sur leur lieu manoir contenant parmi jardin 3 cens haboutant au dit chemin.

Pierre DELEDICQUE, fils de feu Pierre par relief du dit feu Pierre, son père sur 2 cens de jardin, haboutant au dit chemin.

La veuve et enfants Denys DUHAMEL, fils de feu Denys, par ratraict pendant la viduité d'icelle sur la vente faite par Jean DUHAMEL, son beau frère et par relief du dit Denys, son père sur leur lieu manoir contenant parmi jardin 3 cens 70 verges petites faisant le coing du dit chemin et de celui allant de Fourcq'emcroix vers Lannoy.

Germain DELEBECQUE par Gillette LEZAIRE, sa femme par relief de feu Josse LEZAIRE, son père sur son lieu manoir à usance de taverne nommé Le Galan d'Eau contenant parmi jardin 2 cens faisant l'autre coing du dit chemin et de celui venant de Lhomelet au Bois à Fourquemcroix.

Adrian MEURISSE par Lusette LEZAIRE, sa femme fille et héritière de feu Josse, par relief du dit feu Josse et de Marie DEHALLEWIN, sa mère sur son lieu manoir amassé de diverses demeures contenant parmi jardin 2 cens pris en 4 contre le sus-dit Germain DELEBECQUE et sa femme, haboutant au dit chemin.

Jacques DUHAMEL, fils de feu Pierre par relief du dit son père et auparavant de Denys DUHAMEL sur son lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens, haboutant au dit chemin.

Franchois DELEBECQUE, fils de feu Jean par relief de son dit feu père, auparavant de François DELEBECQUE sur son lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens, haboutant à la dite rue et chemin de Fourquemcroix.

Le dit Franchois DELEBECQUE par achat de Pierre FLEURQUIN, fils de feu Gilles sur son lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens, haboutant au dit chemin.

Les veuve et enfants Charles DESTOMBES en second lit sur leurs lieux manoirs contenant parmi jardin 4 cens ci-devant en deux parties données par Péronne DESTOMBES, fille du dit Charles et de défunte Marie LECONTE, fille de Jacques, au dit Charles DESTOMBES et sa femme du second mariage en considération de ce que le dit Charles et sa femme l'ont avancé de sa dote pour parvenir à l'habit de religieuse de l'hospital Ste Elizabet en ce lieu, haboutant par devant au dit chemin.

**Rue de le Gobrie** allante de Fourquemcroix au pont Despreaux commençant a l'issue contre les terres de la cense Delebecque

Charles ROHART à cause de ... PARISIS, sa femme, fille de feu Martin par relief du dit feu Martin, son père sur son lieu manoir contenant parmi jardin demi cent pris en 6 cens contre Philippe CARETTE par Marie Anne DELEBECQUE, sa femme, haboutant à la dite issue Delebecque Dupret.

Philippe CARRETTE, fils d'Anthoine à cause de Marie Anne DELEBECQUE, sa femme, icelle fille de feu Jean et par relief d'icelui sur son lieu manoir contenant parmi jardin 5 cens et demi faisant le coing de la rue de le Gobrie et de l'issue de la cense Delebecque Dupret.

Légère DELEBECQUE, veuve de Jacques LECONTE par relief de feu Jean DELEBECQUE, son père sur lieu manoir ci-devant en deux parties contenant parmi jardin 5 cens 18 verges petites, haboutant au dit chemin allant de Fourquemcroix vers le pont des Preaux.

Les enfants Pierre DELEBECQUE, fils de feu Pierre par relief de leur dit père sur leur lieu manoir contenant parmi jardin et pret 6 cens d'héritage, haboutant au dit chemin.

Jacques DELESPAUL, fils de feu Jean par relief du dit Jean, son père sur son lieu manoir contenant parmi jardin 3 cens ,haboutant au dit chemin.

Catherine DELESPAUL, veuve de Guilbert LADMERAND et fille de feu Daniel par relief du dit Daniel, son père sur son lieu manoir contenant parmi jardin 6 cens, haboutant au dit chemin.

Les veuve et enfants de Charles DESTOMBES en second lit par donation faite au dit feu Charles DESTOMBES par Péronne DESTOMBES, sa fille qu'il avait eu et retenu de Marie LECONTE, à laquelle il était échu par relief de la dite Marie LECONTE, sa mère sur 20 verges petites d'héritage, lieu manoir et jardin, haboutant au dit chemin.

Jean PREVOST à cause de Barbe DELESPAULT, sa femme, fille de feu Pierre par relief du dit Pierre, son père sur ses lieux manoirs contenant parmi jardin de 10 cens 80 verges petites, haboutant au dit chemin.

Les veuve et enfants Philippe DESPLANCQUE, fils de feu Abraham par relief et auparavant par achat fait par le dit DESPLANCQUE pendant son mariage avec Marie DELEBECQUE à présent ralliée à Wallerand DESCAMPS, venant des hoirs Mathieu BOURGOIS sur un cent demi de lieu manoir et jardin y compris la moitié de la ruelle du côté du chemin dont tout le dite ruelle appartient aux dits hoirs, et les veuve et hoirs Pierre BOURGOIS qui ont l'autre moitié d'icelle du côté des terres Delebecque Dupret et de la cense Delevigne appartenant à mon dit seigneur Prince, laquelle ruelle doit avoir la largeur pour y passer avec chariot et herches.

Les hoirs Pierre BOURGOIS, si comme Michiel BOURGOIS et les curateurs commis aux biens vacants de feu Anthoine BOURGOIS, iceux BOURGOIS par relief du dit feu Pierre, leur père sur leur lieu manoir contenant parmi jardin un cent et demi, haboutant au dit chemin.

Le devant-dit Jean PREVOST par sa dite femme comme dessus sur ses lieux manoirs et jardins contenant parmi jardin 6 cens 66 verges petites ci-devant en trois parties, haboutant au dit chemin.

Agnès LECONTE, veuve de Jacques LEPERS et ses enfants par relief elle de Jacques, son père sur son lieu manoir contenant 10 cens et autre lieu manoir contenant 2 cens tenant ensemble acquis du temps de son feu mari, haboutant au dit chemin et faisant le coing de Lhommelet au Bois.

Les enfants Robert LEMAHIEU, fils de feu Charles, si-comme Robert, Jaspard, Marie, Elizabet et Marguerite LEMAHIEU par relief de leur dit feu père sur 4 cens demi de jardin haboutant au dit chemin, la ruelle et issue de cousture entre deux, laquelle appartenant au dit jardin doit demeurer à suffisante largueur pour passer avec herches et chariots chargés.

Les enfants Pierre DELESPAULT, fils de feu Anthoine, par ci-devant censier à la Tannerie sur une place où souloit avoir un lieu manoir contenant 37 verges petites gisant auprès du moulin Desmazures, haboutant au chemin allant du dit moulin vers Mouscron.

Autre arrentemens prins es terres de Blaurewart vers le moulin de Roubaix qui sont du gros du fief et sur lesquels arrentemens l'on n'y peut planter arbres montans.

Maître Pierre FLAMEND, prêtre et Catherine FLAMEND, sa sœur, veuve du Sieur Venant DUCOULOMBIER, enfants de feu Pierre et de Catherine DELEBECQUE, par relief de leurs dits père et mère sur 6 cens 2 verges petites de jardin pris es dites terres de Blaurewart, haboutant au chemin des longues hayes.

Les enfants Pierre WAGNIN, ci-comme Jean, Pierre, Franchois, Maximilien, Marie, Claire et Légère WAGNIN par relief de feue Péronne LORFEBVRE, leur mère, fille de feu Maximilien et relief de Légère DELEBECQUE, sa mère sur un cent de jardin.

Jean DELESPAULT, fils de feu Pierre par relief de Jeanne DELEBECQUE, veuve de Josse DELESPAULT, sa mère grande sur 2 cens de jardin.

Le dit Jean DELESPAULT par achat des enfants d'Adrian BRACQUAVAL venant de Marie DELESCLUZE, leur mère sur un cent de jardin.

Jean HACQUET à cause de Légère LORFEBVRE, sa femme, fille de feu Maximilien par relief de Légère DELEBECQUE, sa mère sur 2 cens 20 verges petites pris en 4 cens 40 verges contre Jean DESROEUX et Agnès Florence LORFEBVRE, sa femme sur leur lieu manoir et jardin haboutant au chemin allant de la place du dit Roubaix au moulin du dit lieu.

Jean DESROEUX à cause d'Agnès Florence LORFEBVRE, sa femme, fille de feu Maximilien par relief de Légère DELEBECQUE, sa mère sur les deux autres cens 20 verges de lieu manoir et jardin haboutant au dit chemin.

Autres arrentemens prins es terres de Fontenoit dit la Cailluyre comme il sensuit

Jean, Philippe, Hypolitte et Péronne DUPONT, enfants de feu Hypolitte, par relief de Jolente DELEBECQUE, leur mère, fille de feu Philippe sur leur lieu manoir contenant parmi jardin 10 cens et deux tiers de cent, haboutant à la piedsente qui maisne Delerue au Haut Fontenoit.

Jean CARRETTE à cause de Catherine DELEAUCOURT, sa femme par relief de Raphaël DELEAUCOURT, son père sur son lieu manoir contenant parmi jardin 3 quartrons et demi, haboutant à la piedsente menant du Hault Fontenoit à l'église du dit Roubaix.

Jean SEGART à cause de Marie DELEAUCOURT, sa femme par relief du dit Raphaël, son père sur son lieu manoir contenant parmi jardin demi cent, haboutant à la sus-dite piedsente.

Marcq DELEAUCOURT, fils de feu Raphaël par relief de son dit feu père pour la moitié et par achat de son dit feu père pour l'autre moitié sur son lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens et demi, haboutant à la sus-dite piedsente menant du Hault Fontenoit vers Roubaix.

Paul DEBUISNE, fils de feu Jean par relief du dit Jean, son père et auparavant de Salomon DEBUISNE sur son lieu manoir contenant parmi jardin 8 cens 18 verges petites, haboutant à la dite piedsente.

Pierre MULLIER, fils de feu Pasquier sur 2 cens de lieu manoir et jardin nouveau arrentement pris au Trieu de Fontenoit qu'il a acquis avec Jacqueline DUPONT, sa seconde femme des hoirs Oste DELECROIX, haboutant au Trieu de Fontenoit.

#### Arrentemens des hayes Agache, et en la cousture du Quesne Quattrice et aupres de la cure

Guilbert DUHAMEL, fils de feu Denys à cause de Marie LECONTE, sa femme, fille de feu Pierre par relief de Jeanne ROUSSEL, sa mère sur son lieu manoir contenant parmi jardin 5 quartrons d'héritage y compris la rive du chemin pris des dites hayes Agache, haboutant au chemin allant de Roubaix à Lille.

Pierre LECONTE, fils de feu Jacques et ses enfants par achat de Catherine LEMAHIEU, fille de feu Jacques sur son lieu manoir contenant parmi jardin un cent 64 verges, haboutant au chemin de l'opposite du sus-dit héritage.

Les enfants Jean LECONTE par Marie Catherine DELEBECQUE, leur mère, fille de feu Philippe sur leur lieu manoir contenant parmi jardin 3 cens 44 verges petites, haboutant à l'issue des terres de l'hospital allant du Betthiart vers la Croisette Dupret.

Jacques DELESPAULT, fils de feu Jean par achat des veuve et hoirs Evrard DELEBECQUE sur 292 verges petites de jardin prises des dites hayes Agache, haboutant au chemin allant de l'église de Roubaix vers la Fosse au Quesne.

Jean FAUVARCQUE, fils de feu Jacques par achat d'Anthoine LECONTE, fils de feu Jacques sur 14 cens un quartrons de terre à labeur enclos des piedsentes qui sont de la dite terre allant l'une de la rue Pelart dit Pauvrette vers la Fosse au Quesne et l'autre vers Lhommelet au Bois, et autre petite piedsente étant entre l'héritage en suivant déclaré.

Jean DELEBECQUE à cause de Jeanne LEZY, sa femme par relief de Jean LEZY, son père sur 16 cens un quartron de terre en la cousture des Merlins.

Les enfants Jean FARVARCQUE, si comme Louis FONTAINE, partie par Anne Françoise FARVARCQUE, sa femme et relief en relief du dit feu Jean, son père et partie par achat de ses cohéritiers et Adrian Franchois BOURGOIS à cause de Catherine FARVARCQUE, sa femme aussi fille du dit feu Jean et par relief d'icelui sur leurs lieux manoirs contenant demi cent pris hors de la cure, haboutant au chemin qui maisne de l'église, et du Betthiart vers la Fosse au Quesne.

Anthoine CARRETTE, sergent et braconnier du dit Roubaix auquel son Excellence Monseigneur Claude Lamoral, Prince de Ligne a accordé en arrentement perpétuel par apostille sur requête en date du 12/01/1655, certaine fosse à Leauwe, haboutant à la rue au devant de l'hospital Ste Elizabet et au chemin allant de la dite rue vers la Fosse au Quesne du long des héritages des enfants Pierre BAUDOULT, à présent à Jean LECONTE ayant rempli environ 4 verges du dit fossé, et y fait ériger une maison, et depuis ayant vendu le reste d'icelle fosse aux eschevins du dit Roubaix par acte passé devant loy le dernier de mai 1679 à condition de par la communauté de Roubaix payer la moitié de son arrentement qui lui a été accordé à 2 chapons de reconnaissance par an, laquelle fosse est à présent mise à usance d'abreuvoir pour servir au commun.

Le susdit sieur Pierre DELESPAULT, lieutenant de bailly du dit Roubaix pour l'arrentement d'un cent de terre pris es terre de la cense de Baurewart sur lequel il a fait ériger un moulin à tordre huile à lui arrenté en l'an 1667.

Anthoine Floris MONIER, greffier du dit Roubaix sur 13 cens et demi d'héritage restant du bois du Trichon, quil a puis naguère fait en partie planté des hayes et arbres à fruits et sur lesquels il a fait ériger une maison à lui accordé en arrentement perpétuel par feu messire Anthoine DEBLONDEL, chevalier, bailly de Roubaix le 01/07/1668, les dits 13 cens et demi, haboutant au chemin de la chaussée.

Déclaration des heritages et terres cotieres tenus du dit Roubaix, lesquels doibvent rente en bled, avoine, chapons, pouilles, auwes, argent et autrement a la priserie de Lespiere de Lille, et a mesure du dit Roubaix, laquelle mesure est le 13me plus grande que celle de Lille, dont la priserie d'augment de douze a treize comme sensuit.

Marie FLAMENG, veuve de Jean DELESPAUL, fille et héritière de feu Philippe et de défunte Catherine DELEBECQUE, par achat de Gilles et Jeanne ROUSSEL sur 4 cens pris en 7 cens 20 verges à elle appartenant, haboutant à la piedsente menant de la rue Nain vers la Croisette Dupret.

Anthoine LEPERS, fils de feu Jacques sur son lieu manoir contenant parmi jardin demi cent, haboutant au chemin menant du Tilloeul à la Raverdie.

Le dit LEPERS sur son lieu manoir qu'il a ratraicté sur Adrien CASTEL venant d'Anthoine LECONTE, son oncle contenant parmi jardin 2 cens pris en 4 cens contre Jean PROUVOST, haboutant au chemin menant de Fourquemcroix à Lhommelet au Bois.

Le dit LEPERS sur son lieu manoir contenant parmi jardin 3 cens venant par achat des hoirs Anthonnette LEZY, haboutant au sus-dit chemin menant du Thilloeul à la Raverdie.

Les enfants Pierre DELEBECQ, fils de feu Pierre et de Marie DELESPAUL par relief de leur dit feu père sur 5 cens de terre à labour en la cousture de Lespinette, haboutant à la piedsente, icelle passant par dessus, allant de la planque Delespierre vers Lhommelet.

Pierre DELESPAUL, fils de feu Adrien, lieutenant de Roubaix et Marie DELEBECQUE, sa femme, sur leur lieu manoir contenant parmi jardin qu'ils ont acquis des hoirs Philippe DUJARDIN, 17 cens 31 verges un quart.

Marie DELESPAUL, veuve du dit feu Pierre DELEBECQUE et ses dits enfants sur 9 cens de terre à labour par elle acquis de maître Philippe DELEBECQUE, son beau-frère en l'an 1680, haboutant à la piedsente menant du moulin de Roubaix vers Lille.

Pierre DELESPAUL, fils de feu Adrien, Lieutenant de Roubaix et Marie DELEBECQUE, sa femme sur leur lieu manoir qu'ils ont acquis des hoirs Philippe DUJARDIN contenant parmi jardin 17 cens 31 verges et un quart, haboutant d'un sens au chemin dit de la chaussée, d'autre à la ruelle dit du Pret Thomas menant du dit chemin vers Barbieux.

Le dit DELESPAULT et sa dite femme sur 9 cens et demi 11 verges et trois quarts de terre à labour gisant eu dit Roubaix.

Le dit DELESPAUL et sa dite femme par achat de Mathieu LOCQUIFFIER sur 4 cens 41 verges de terre à labour gisant au dit Roubaix, haboutant au chemin allant de le Grimberie au vinaige des Barbieux.

Le dit DELESPAULT et sa dite femme sur 8 cens de terre à labour venant par achat de Wallerand LEZY.

Le dit DELESPAULT et sa dite femme sur un lieu manoir venant par achat des enfants Jean FARVARCQUE contenant parmi jardin 2 cens et sixième d'un cent gisant au dit Roubaix, haboutant au petit chemin menant du Tilloeul vers la Pontenerie.

Venant DUCOULOMBIER, fils de feu Anthoine et Catherine FLAMENG, sa femme sur 4 cens de terre à labour pris en 8 cens contre Arthus LEZY, venant par achat de Jean PROUVOST et Barbe DELESPAULT, sa femme, la piedsente passant sur les dits 8 cens manant de la Planche de Lespierre vers la cense de le Bourde.

Maître Pierre FLAMEND, prêtre et les dits Venant DUCOULOMBIER et Catherine FLAMENG, sa femme et par relief de feu Pierre FLAMENG, leur père sur 6 cens 55 verges petites faisant partie d'un lieu manoir et jardin contenant 12 cens 52 verges ci-devant en diverses parties à présent en une, le surplus étant arrentement des terres de Beaurewart, haboutant d'un sens au chemin menant de l'église du dit Roubaix vers le moulin du dit lieu, d'autre au chemin des longues hayes.

Le dit Pierre FLAMENG, prêtre, Venant DUCOULOMBIER et Catherine FLAMENG, sa femme par relief que dessus sur un lieu manoir contenant parmi jardin 13 cens gisant au dit Roubaix au vinage du Huchon haboutant à la piedsente menant du dit vinage du Huchon vers Barbieux.

Jean LECLERCQ, fils de feu Philippe par relief de son père sur son lieu manoir contenant parmi jardin le tiers de 4 cens et deux tiers de cent gisant au dit Roubaix, haboutant au chemin menant de la Fosse au Quesne au Trieu de Fontenoit.

Le dit Jean LECLERCQ par relief comme dessus sur 4 cens de terre à labour, la moitié par relief et moitié par achat de Pierre LECLERCQ, son frère pris en 6 cens contre Jeanne CASTEL, veuve d'Alfonce DECOTTIGNIES, haboutant au chemin de la dite Fosse au Quesne vers Lhommelet.

Arthus LEZY, fils de feu Adrian et de défunte Péronne FAUVARCQUE et Catherine DELESPAUL, sa femme sur 3 cens 3 verges de terre à labour gisant à Roubaix par achat de Marcq HERRENG et Catherine HALLÉ, sa femme, haboutant à la piedsente menant de la rue Pelart vers Tourcoing ou la Fosse au Quesne, icelle piedsente étant comprise des dits 3 cens 3 verges.

Les dits Arthus LEZY et Catherine DELESPAUL, sa femme sur 15 cens moins 2 verges de terre à labour moitié par relief de Jean DELESPAUL, son père et l'autre moitié par achat de maître Jean Baptiste DELESPAUL, leur frère, haboutant à la piedsente, icelle passant au travers, allant de la rue Pelart à l'Homelet.

Les dits Arthus LEZY et sa femme sur 4 cens de terre à labour pris en 8 cens allencontre de Venant DUCOULOMBIER et Catherine FLAMEND, sa femme venant par achat de Jean PROUVOST et Barbe DELESPAUL, sa femme, haboutant le dit demi bonnier à la piedsente, icelle passant dessus, menant de la planche Delepierre vers la cense Delebourde.

Les dits Arthus LEZY et sa femme sur 10 cens de lieu manoir et jardin pris en 15 cens contre Jacques ROUSSEL, 4 cens par relief de Péronne FAUVARCQUE, veuve d'Adrien LEZY, sa mère et autres 5 cens par achat de Pierre FAUVARCQUE, gisant au dit Roubaix au vinage du Tilloeul, haboutant au petit chemin menant du dit Tilloeul vers la Pontenerie et à la piedsente menant des moulins du dit lieu au Trieu de la Pontenerie.

Le dit Arthus LEZY par relief de la dite Péronne FAUVARCQUE, sa mère sur 5 cens de terre à labour pris en 6, le cent restant étant la motte du moulin, en cy devant souloit y avoir ung moulin à tordre huile, haboutant au dit chemin allant du moulin du dit Roubaix vers Baurewart.

Le dit Arthus LEZY par relief de la dite Péronne FAUVARCQ, sa mère sur 3 cens et demi de terre à labour gisant au dit Roubaix, au vinage du Tilloeul, haboutant à la piedsente menant de la piedsente de Roubaix à Lannoy vers le Tilloeul.

Marguerite LEZY, veuve de Pierre LECLERCQ par relief de Péronne FAUVARCQUE, veuve d'Adrien LEZY, sa mère sur son lieu manoir à 3 demeures gisant à Roubaix, contenant parmi jardin 2 cens 2 verges un quart, haboutant au chemin menant de l'église du dit Roubaix vers la Fosse au Quesne.

La dite Marguerite LEZY par relief de sa dite mère sur 4 cens de vieux jardin à présent mis à labour, haboutant au dit chemin menant de l'église du dit Roubaix vers la fosse au Quesne.

La dite Marguerite LEZY sur un lieu manoir contenant parmi jardin et terre à labour 13 cens tout tenant ensemble, si-comme 5 cens de lieu manoir et jardin par relief d'Adrien LEZY, son père, un cent et demi de jardin par relief de sa dite mère venant par achat de Maximilien LORFEBVRE et 6 cens de terre à labour aussi par relief de sa dite mère venant par achat de Pierre FAUVARCQ, le tout haboutant par-devant au chemin menant du Tilloeul vers la Pontenerie.

Jacques VANREUST, fils de feu Jean, par relief de son dit feu père sur son lieu manoir contenant parmi jardin et terre à labour la moitié de 18 cens un quartron contre Anthoine DESMAISTRE, son beau-fils, tout tenant ensemble et haboutant à la piedsente icelle passant dessus allant du chemin de Lhommelet vers le Trieu de Fontenoit et pont Despreaux, d'autre au grand chemin menant du dit Lhommelet au dit pont Despreaux. Desquels 18 cens il y en a 8 cens de lieu manoir et jardin dont la moitié appartenant au dit VANREUST haboutant le long du chemin menant du dit Lhommelet au dit pont Despreaux, et les 10 cens un quartron de labour ci-devant en trois pièces, ci-comme 4 cens, et 4 cens et 2 cens un quartron tiennent et haboutant à la dite piedsente.

Le dit Jacques VANREUST par relief comme dessus sur 6 cens 3 quartrons de jardin haboutant au dit chemin et Toucquet de Lhommelet.

Le dit VANREUST par relief de Catherine VANREUST, fille de feu Nicolas, sa nièce sur un autre lieu manoir contenant parmi jardin 8 cens 16 verges et tiers de verge, haboutant au chemin menant de Fourquemcroix à Lhommelet.

Anthoine DESMAISTRE, fils de feu Jean et de défunte Isabeau VANREUST sur l'autre moitié des dits 18 cens un quartron de lieu manoir, jardin et terre à labour contre Jacques VANREUST, son beau-père, 4 cens par achat avec Péronne VANREUST, sa femme de ses frères et sœurs et le surplus par relief de la dite Isabeau, sa mère, déclarés par habouts en la partie du dit VANREUST.

Légère DELEBECQUE, veuve de feu Jacques LECONTE sur son lieu manoir qu'elle a acquis avec son feu mari de Marguerite LECLERCQ, fille de feu Claude contenant parmi jardin 51 verges et demie pris en 10 cens 74 verges contre Anthoine CASTEL, Jaspar LECONTE, Franchois BARBÉ et autres, haboutant à la rue de la Cure menant de l'église vers la Fosse au Quesne.

La dite Légère sur une maison contenant en fond d'héritage 8 verges petites qu'elle a acheté de Robert LECLERCQ, Jean LECONTE et autres, haboutant à la rue menant de l'église à la chapelle St George, vis à vis de l'hospital Ste Elisabeth.

Hughues DELEBECQUE à cause de Marie Magdelaine DELESPAUL, sa femme par relief de Guillaume DELESPAUL, son père sur son lieu manoir contenant parmi jardin 6 cens, haboutant au chemin de Lhommelet au Bois vers le pont Despreaux.

Le dit Hughues DELEBECQUE à cause de sa dite femme comme dessus sur 4 cens de jardin ci-devant terre à labour, haboutant au dit chemin.

Le dit Hughues DELEBECQUE à cause de sa dite femme et par relief comme dessus sur 6 cens de terre à labour, haboutant à la piedsente menant de la cense Delevigne vers le Crétinier.

Anthoine DELOBEL, fils de feu Pierre, par relief d'Anne VANREUST, sa mère sur un lieu manoir amassé de diverses demeures contenant parmi jardin 3 cens, haboutant au chemin menant de la Fosse au Quesne vers Lhommelet au Bois faisant le coing vis à vis de la dite Fosse.

Le dit Antoine DELOBEL, par relief de ses dits père et mère sur sa maison contenant parmi fond d'héritage 16 verges et demie pris en 10 cens 74 verges contre Pierre BONTE, Hughues DELECRESMÉ, Pierre PROUVOST, Franchois BARBÉ et autres, haboutant par devant à la rue de la Cure manant de l'église vers la Fosse au Quesne.

Bettremieux MEURISSE, fils de feu Gilles à cause de Péronne DUFOREAU, sa femme par relief de Jacques DUFOREAU, son père et Catherine LEURIDAN, sa mère sur 12 cens 30 verges de terre à labour pris en un bonnier 4 cens et demi contre Louis DUFOREAU, leur frère.

Le dit MEURISSE à cause de sa dite femme par relief que dessus sur un lieu manoir contenant parmi jardin 6 cens 16 verges et demi gisant au dit Roubaix au vinage du Huchon.

Le dit MEURISSE à cause de sa dite femme et par relief que dessus sur 4 cens et demi de terre à labour pris en 9 cens contre Franchois DECOTTIGNIES, receveur à Lille haboutant à la piedsente, icelle passant dessus menant du Blan Four vers le Grimberie.

Louis DUFOREAU, fils de feu Jacques par relief de Catherine LEURIDAN, sa mère sur 8 cens 20 verges de terre à labour pris en un bonnier 4 cens et demi contre le dit Bettremieux MEURISSE par Péronne DUFOREAU, sa femme.

Le dit Louis DUFOREAU à cause de Jeanne DELOBEL, sa femme, fille de feu Pierre et par relief d'Anne VANREUST, sa mère sur 6 cens de jardin dont partie est à présent à labour en forme d'enclos gisant au dit Roubaix, haboutant au chemin menant de Lhommelet à la Fosse au Quesne.

Pierre DEDICQUE, fils de feu Pierre par relief de ses père et mère sur 3 cens 72 verges de terre à labour séant en la cousture de l'Espinettes, haboutant à la piedsente, icelle passant dessus allant de la planche Delepierre vers Lhommelet.

Louis DELANNOY, fils de feu Pierre par relief du dit feu son père sur 3 cens et demi de terre à labour pris en 6 cens un quartron contre Jean MOUTON gisant au dit Roubaix, haboutant au chemin menant de la Croisette Dupret à Blanche Maille.

Le dit Louis DELANNOY par relief que dessus sur 2 cens 65 verges aussi terre à labour pris en 7 cens et demi contre le dit Jean MOUTON, haboutant au dit chemin de la Croisette Dupret à Blanche Maille.

Philippe POLLET, fils de feu Pierre pour Élisabet ROUSSEL, sa femme par relief d'Arthus ROUSSEL, son père sur son lieu manoir contenant parmi jardin 3 cens pris en 6 cens contre les enfants Jeanne ROUSSEL gisant au dit Roubaix, haboutant au chemin menant de la Place du dit lieu vers Lille.

Le dit Philippe POLLET pour sa dite femme par relief comme dessus sur 4 cens 14 verges ci-devant toutes labours, à présent 3 cens à labour et le reste prêt tout enclos des hayes, haboutant au dit chemin vis à vis du dit lieu manoir, dont les dites 14 verges ci-dessus mentionnées étaient ci-devant rapportées avec 2 cens de jardin à présent appartenant aux dits veuve et enfants Pierre VANDECRUX.

Jean LECONTE, fils de feu Pierre par relief de Jeanne ROUSSEL, sa mère sur son lieu manoir nommé Lesquier contenant parmi jardin 5 cens moins 8 verges gisant au dit Roubaix, haboutant à la rue St George faisant le coing de la dite rue et du chemin de la Fosse du Bestiart.

Le dit Jean LECONTE par relief de sa dite mère sur 4 cens 6 verges de terre à labour gisant au dit Roubaix en la cousture de la Croisette Dupret.

Le dit Jean LECONTE par achat en conjonction avec Marie Catherine DELEBECQUE, sa femme sur un lieu manoir contenant parmi jardin 78 verges petites venant des enfants Jacques BAUDOULT pris en 4 cens 8 verges contre la veuve Jean HONORÉ, la veuve Nicolas ROUSSEL, la veuve Alfonse DECOTTIGNIES, Pierre LEVEUGLE, les enfants Jacques DELESPAUL et Robert LECLERCQ, et la veuve Jacques LECONTE, haboutant à la Fosse du Bestiart.

Guilbert DUHAMEL, fils de feu Denis par Marie LECONTE, sa femme fille de feu Pierre et par relief de Jeanne ROUSSEL, sa mère sur un lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens gisant au dit Roubaix tenant à 5 quartrons de jardin qui est arrentement des hayes Agache qui présentement par ensemble ne font qu'un jardin, haboutant du grand chemin menant de l'église du dit Roubaix vers Lille.

Le dit Guilbert DUHAMEL à cause de sa dite femme et par relief comme dessus sur un lieu manoir contenant parmi jardin 3 cens un quartron, haboutant au chemin des Cousteaux menant du dit Roubaix vers la taverne du Crétinier et au chemin des Cousteaux vers Tourcoing.

Le dit DUHAMEL à cause de sa dite femme et par relief comme dessus sur 6 cens de terre à labour, haboutant au susdit chemin menant du dit Roubaix vers le Crétinier.

Jaspart LECONTE, fils de feu Jean et Blazette LEMAHIEU, sa femme sur leur lieu manoir contenant parmi jardin 50 verges petites par eux acquis de Jean CASTEL pris en 10 cens 74 verges petites contre Anthoine CASTEL, la veuve Anthoine LECONTE, la veuve Jacques LECONTE, François BARBÉ et autres, haboutant par-devant à la rue de le Cure menant de l'église à la Fosse au Quesne.

Le dit Jaspart LECONTE par la dite Blazette LEMAHIEU, sa femme par relief de Charles LEMAHIEU, son père sur un cent 45 verges lieu manoir et jardin au vinage du Huttin, haboutant à la piedsente menant du chemin des Cousteaux vers le chemin des Mazures.

Le dit Jaspart LECONTE par sa dite femme et relief comme dessus sur 9 cens de terre à labour haboutant à une autre piedsente aussi menant du dit chemin des Cousteaux vers la dite Planche de le Mazures.

Le dit Jaspart LECONTE à cause de sa dite femme et par relief du dit Charles, son père comme dessus sur 3 cens de terre à labour terrage gisant au vinage du Huttin, haboutant à la dite dernière piedsente, icelle passant au travers.

Le dit Jaspart LECONTE à cause de sa dite femme et par relief comme dessus sur un lieu manoir contenant parmi jardin 8 cens 15 verges ci-devant en deux parties, haboutant au chemin menant du dit Roubaix au pont Despreaux.

Le dit Jaspart LECONTE sur 6 cens de terre à labour par lui acquis en conjonction avec sa dite femme de Guillaume LECLERCQ et consors.

Le dit Jaspart LECONTE sur 7 cens de lieu manoir, jardin et terre à labour terrage par lu acquis comme dessus de Guillaume LECLERCQ pris en 14 cens contre Pasquier DECOTTIGNIES par sa femme, haboutant au chemin des Cousteaux menant vers le dit pont Despreaux vis à vis des dits 8 cens 15 verges de lieu manoir.

Le dit Jaspart LECONTE sur 5 cens de terre à labour terrage nommé le Camp à cinq voyes par lui acquis en conjonction avec sa dite femme de Jean CASTEL gisant au vinage des Cousteaux dans la cousture de la Grande Vigne, la piedsente passant dessus allant de Lhommelet au Bois vers la planche de le Mazures

Le dit Jaspert LECONTE par sa dite femme et par relief comme dessus sur 9 cens 3 quartrons de terre à labour terrage ci-devant en deux pièces tenant aux sus-dits 5 cens à la sus-dite piedsente menant de Lhommelet au Bois à la planche de le Mazures.

Le dit Jaspert LECONTE par sa dite femme et par relief du dit Charles, son père comme dessus sur 3 cens de terre à labour, haboutant à la piedsente menant de Lhommelet vers la planche de le Mazures.

Le dit Jaspert LECONTE à cause de sa dite femme et par relief du dit Charles, son père sur 3 cens et demi aussi terre à labour, haboutant à la petite piedsente menant du chemin des Cousteaux au Crétinier.

Le dit Jaspert LECONTE sur un lieu manoir contenant parmi jardin 11 cens 16 verges, ci-devant en deux parties par lui acquis en conjonction avec sa dite femme de Charles LEMAHIEU, leur frère gisant à Fromé, haboutant à la piedsente et ruelle menant de Roubaix à la planche de le Mazure, icelle passant au travers.

Le dit Jaspert LECONTE sur 6 cens de terre à labour terrage par lui acquis comme la partie précédente gisant au vinage de Fromé.

Le dit Jaspert LECONTE sur un bonnier de terre à labour par lui acquis comme les deux parties ci-dessus gisant au dit vinage de Fromé, haboutant à la sus-dite ruelle menant de Lhommelet au Bois à la dite planche de le Mazure.

Anthoine CASTEL, fils de feu Matthieu sur 5 cens 48 verges de lieu manoir par lui acquis avec Isabeau BAUDOULT, sa femme du dit feu Mathieu, son père pris en 10 cens 74 verges contre la veuve Anthoine LECONTE, Jaspert LECONTE, la veuve Jacques LECONTE, François BARBÉ et consors, gisant au dit Roubaix, haboutant par-devant et faisant le coing des rues menant de l'église du dit Roubaix vers la Fosse au Quesne et de la rue Pelart.

Jacques DUJARDIN, fils de Jacques, lieutenant du dit Roubaix sur un lieu manoir à usance de taverne nommé Saint George amassé d'autres demeures contenant parmi jardin 175 verges petites par lieu acquis en conjonction avec Marie BOUCHERY, sa femme de Gilles FLEURQUIN ci-devant de Lucas COUSIN pris en 21 cens et un quartron allencontre de Jean DELESPAUL, les enfants Philippe LECONTE par Marie Catherine DELESPAUL, leur mère et maître Jean DERVEAUX, haboutant au chemin de la Fosse du Bestiart vers la Fosse au Quesne.

Le dit DUJARDIN sur un autre lieu manoir aussi à usance de taverne contenant parmi jardin 4 cens ci-devant en deux parties à présent en une par lui acquis en conjonction que dessus ci-comme des héritiers Jean LORFEBVRE et 2 cens pris en 6 contre la veuve Jean HONORÉ, des enfants Maximilien LORFEBVRE, le tout haboutant au chemin menant de l'église du dit Roubaix au moulin du dit lieu.

Philippe LEURIDAN, fils de feu Pierre par relief de son dit feu père sur un lieu manoir contenant parmi jardin 4 cens gisant au vinage de la Poterie, haboutant au chemin menant du Trieu de la Pontenerie à la ruelle de la viese forge, le dit lieu ci-devant à usance de forge.

Le dit LEURIDAN par relief que dessus sur 11 cens et demi de terre à labour.

Le dit LEURIDAN sur 10 cens aussi terre à labour par lui ratraict sur Jean LECLERCQ, fils de feu Charles qui l'avait acheté de Jean BATAILLE, gisant au vinage du Tilloeul, haboutant au grand chemin menant du Tilloeul vers Lannoy.

Le dit LEURIDAN sur 5 cens 23 verges de terre à labour au vinage du Hucquet par lui acquis en conjonction avec Barbe POLLET, sa femme des hoirs Pierre DELEBECQUE et Jeanne DERVEAUX, haboutant à la piedsente menant du Trieu du Wault vers le moulin de Barbieux.

Le dit LEURIDAN sur les trois quarts de 11 cens contre Josse LECONTE gisant au vinage du Hucquet par lui acquis en conjonction que dessus des hoirs Pierre DELEBECQUE et Jeanne DERVEAUX, haboutant au chemin menant du dit Roubaix vers Lempenpont.

Le dit LEURIDAN sur 11 cens 18 verges de lieu manoir et jardin gisant au vinage du Hucquet par lui acquis comme les parties précédentes, haboutant par devant au dit chemin menant du moulin du dit Roubaix vers Lempenpont.

Le dit LEURIDAN sur un cent et 3 verges de terre à labour pris en 2 cens contre Gilles DELRUE par Helaine BRACQUAVAL, sa femme et consort, par lui acquis en conjonction avec sa dite femme d'Adrien BRACQUAVAL, gisant au vinage de la Pontenerie, haboutant à la piedsente menant de la cense de Courchelles à la Pontene, un vieux fond entre-deux.

Jean DELEBECQUE, fils de feu Nicolas à cause de Jeanne LEZY, sa femme par relief de feu Jean LEZY, son père sur son lieu manoir contenant parmi jardin 11 cens 2 verges un quart, ci-devant en trois parties à présent en une gisant au dit Roubaix, haboutant au chemin menant de l'église du dit Roubaix vers la Fosse au Quesne.

Pierre DELEBECQUE, fils de feu Pierre, dit Del Rue par Philippotte DELESPAU, sa femme par relief de feu Jacques DELESPAU, son père sur son lieu manoir contenant parmi jardin 8 cens ci-devant en quatre parties gisant au vinage des Cousteaux, haboutant au dit chemin des Cousteaux menant au pont Despreaux.

Le dit Pierre DELEBECQUE sur 4 cens de lieu manoir et jardin par lui acquis avec la dite Philippotte, sa femme de Georges DESTOMBES et Gillette LEFEBVRE, sa femme qu'elle fut fille de feu Jacques et de défunte Légère DELESPAU, gisant au vinage des Cousteaux, la dite ruelle passant dessus menant du dit chemin des Cousteaux vers Roubaix, haboutant au dit chemin.

Le dit Pierre DELEBECQUE sur 5 cens un quartron et demi de terre à labour terrage gisant au vinage des Cousteaux, haboutant à la piedsente, icelle passant dessus, menant du dit chemin au Trieu du Huttin.

Le dit Pierre DELEBECQUE sur 11 cens demi de terre à labour aussi terrage par lui acquis de feu Jean DESTOMBES gisant au vinage des Cousteaux, haboutant à la sus-dite piedsente menant du dit chemin des Cousteaux au Trieu des Huttins.

Le dit DELEBECQUE et sa dite femme sur 6 cens 26 verges de terre à labour aussi terrage gisant au dit vinage des Cousteaux par eux acquis de Catherine DELESPAU, veuve de Jean FLAMENG.

Robert BOUVINNE et Marguerite LEURIDAN, sa femme sur un lieu manoir contenant parmi jardin 7 cens 5 verges dévolus à la dite Marguerite par relief de Pierre LEURIDAN, son père gisant au dit Roubaix, haboutant à la ruelle allant de la viese forge à le Pontenerie.

Le dit Robert BOUVINNE et sa dite femme, relief comme dessus sur 4 cens de terre à labour haboutant à la piedsente menant du Trieu de la Pontenerie à Maufait.

Anthoine DELESPAU dit Daniel, fils de feu Daniel sur son lieu manoir contenant parmi jardin 7 cens gisant au dit Roubaix à lui dévolu du chef et par relief du dit feu Daniel, son père, haboutant au chemin des Cousteaux menant au pont Despreaux.

Le dit Anthoine DELESPAU et Marie LEPERS, sa femme sur 7 cens de terre à labour terrage par eux acquis de Philippe LECONTE et Catherine DELESPAU, sa femmehaboutant au Rieu passant au pont Despreaux

Le dit DELESPAU et sa dite femme sur 9 cens demi de lieu manoir et jardin par achat ci-comme deux tiers des veuve et hoirs Jacques BAYAVAL et l'autre tiers par achat de Jacques DELESPAU dit Porte, gisant au dit Roubaix, haboutant au Trieu du Huttin.

Le dit Anthoine DELESPAU et sa femme sur 3 cens de terre à labour desquels il y en a un cent de terre terrage et le reste terre renteuse à eux appartenant par achat des enfants Jacques DELESPAU dit Porte, haboutant au dit Rieu.

Le dit Anthoine et sa dite femme sur 10 cens de terre à labour par achat des dits hoirs Jacques BAYAVAL.

Les dits DELESPAU et sa femme sur 7 cens de terre à labour terrage pris en 14 cens contre Jean MAZURE à cause de sa femme par achat des dits hoirs Jacques BAYAVAL, haboutant à la piedsente, icelle passant dessus, menant de la cense de le Vigne au chemin des Cousteaux vers le pont Despreaux.

Les dits DELESPAU et sa femme sur 3 cens demi de terre à labour terrage par eux acquis de maître Pierre FLAMENG, prêtre, Venant DUCOULOMBIER et sa femme, haboutant à la piedsente, icelle passant dessus, menant de la dite cense de le Vigne au dit chemin des Cousteaux vers le pont Despreaux.

Les dits DELESPAU et sa femme sur 3 cens de lieu manoir et jardin par achat de Jean FAUVARCQUE et Jeanne DELESPAU, sa femme, haboutant au dit chemin des Cousteaux.

Les dits Anthoine DELESPAU et sa femme pour 2 cens de pret pris au pret Delebecque.

Les dits DELESPAUL et sa femme sur 6 cens de terre à labour pris en 28 cens 5 verges contre Laurent DEVRENAY à cause de Marguerite DESPLANCQUE, sa femme, les enfants Jean TRENTSAUX à cause de Jeanne DESPLANCQUES, leur mère, iceux 28 cens 5 verges ci-devant en trois parties , ci-comme de 3 cens et demi, de 16 cens et demi, 5 verges et 8 cens, les dits 6 cens à eux appartenant par achat du dit DEVRENAY et sa femme.

Les dits Anthoine DELESPAUL et sa femme sur 3 cens de terre à labour par achat de Jeanne DESPLANCQUES, veuve de Samuel CORSY, haboutant à la piedsente menant du chemin des Cousteaux à Roubaix.

Le dit Anthoine DELESPAUL par relief du dit feu Daniel, son père sur 2 cens de terre à labour pris en 4 cens contre Catherine DELESPAUL, sa sœur.

Valentin LEURIDAN par relief de feu Pierre, son père sur 2 cens de terre à labour gisant au dit Roubaix, haboutant à la piedsente menant de Courchelle à la Pontenerie, le vieux fond entre-deux.

Jean NIS et Catherine LEURIDAN, sa femme fille de feu Pierre, par relief du dit Pierre, son père Catherine TIERSCH, sa mère sur 6 cens 3 quartrons demi de lieu manoir et jardin, haboutant au Trieu de la Pontenerie.

Jacques LEFEBURE et Catherine LORFEBVRE, sa femme, icelle fille de feu Maximilien par relief de Légère DELEBECQUE, sa mère sur 8 cens de terre à labour, savoir 7 cens et un quartron par relief que dessus et 3 quartrons par achat de Mathieu LECONTE et Barbe LORFEBVRE, sa femme, haboutant à la piedsente menant du Trieu du Wault vers le moulin de Barbieux.

Mathieu LECONTE et Barbe LORFEBVRE, sa femme, fille de feu Maximilien sur leur lieu manoir contenant parmi jardin 4 cens 80 verges petites pris en 6 cens qui ci-devant étaient en trois parties de 2 cens à l'encontre de Pierre TREZEL qui en a un cent 20 verges, 2 cens 80 verges dévolus à la dite Barbe LORFEBVRE par relief de Légère DELEBECQUE, sa mère et le reste par eux acquis des curateurs aux biens du dit feu Maximilien LORFEBVRE, son père, haboutant au chemin menant de l'église du dit Roubaix au moulin du dit lieu.

Wallerand DESCAMPS, fils de feu Mathieu par relief du dit feu Mathieu, son père sur 4 cens de lieu manoir , jardin et terre à labour pris en 14 cens à l'encontre d'Omer MESSEAN par Marie DESCAMPS, sa femme et Jean LEFEBVRE par Jeanne DESCAMPS, sa femme lesquels 14 cens souloient estre cy devant en deux parties de 7 cens, tout en une même masse, les dits 4 cens haboutant à la ruelle menant du vinage de Fromé à la planche Desmazures.

Le dit DESCAMPS par relief que dessus sur 7 cens de terre à labour pris en 15 cens contre le susdit Pierre DUTRONCQUOIT, par sa femme.

Le dit DESCAMPS par relief que dessus sur un cent de terrage pris en 2 cens contre le dit Omer MESSEAN par sa dite femme, haboutant à la piedsente, icelle passant dessus, menant du vinage des Cousteaux à celui de Fromé.

Le dit DESCAMPS par Marie DELEBECQUE, sa femme fille de feu Pierre et par relief du dit feu Pierre, son père sur 1 cent 82 verges de pret pris en 7 cens et un tiers de cent contre Pierre DELECROIX et la veuve et hoirs Jean DESTRIEUX, haboutant au chemin menant de l'église à la Fosse au Quesne, d'autre au chemin de la dite Fosse au Quesne vers Blanches Mailles.

Pierre, Marie, Jeanne, Agnès et Marie DESPLANCQUES, enfants de feu Philippe et de la dite Marie DELEBECQUE, par relief du dit feu Philippe, leur père sur 7 cens de lieu manoir et jardin gisant au dit Roubaix pris contre les enfants Pierre DUTRONCQUOIS par Marie DESPLANCQUES, leur mère haboutant à la ruelle menant du vinage de Fromé vers la planche Desmazures.

Les dits enfants Philippe DESPLANCQUES sur 4 cens de terre à labour par relief que dessus haboutant à la piedsente, icelle passant au travers, menant des Cousteaux à Fromé.

Les dits enfants Philippe DESPLANCQUES par relief que dessus sur 4 cens de terre à labour pris en 9 cens contre les enfants Gilles LEBRUN par Gillette DESPLANCQUE, leur mère haboutant à la voie dite voie de Rome menant de la planque Desmazures vers le Crétinier.

Jean LEFEBVRE, fils de feu Josse par Jeanne DESCAMPS, sa femme fille de feu Mathieu par relief du dit Mathieu, son père sur 7 cens pris en 14 cens à l'encontre de Wallerand DESCAMPS et Omer MESSEAN, par sa femme lesquels 14 cens souloit estre cy devant en deux parties de 7 cens, les dits 7 cens appartenant au dit LEFEBVRE et sa femme consistant en 4 cens de jardin et 3 cens de terre à labour tout en une masse, haboutant à la ruelle menant du vinage de Fromé à la planche Desmazures.

Le dit Jean LEFEBVRE par sa dite femme et relief que dessus sur 5 cens demi moins 3 verges demie de terre à labour pris en 8 cens contre l'église et pauvres du dit Roubaix, haboutant à la piedsente menant de la ruelle de Fromé à la planche Desmazures, la dite piedsente passant dessus. Lesquels 5 cens demi moins 3 verges demie sont en deux parties, ci-comme 2 cens et 3 cens moins 3 verges et demie appartenant aux dits église et pauvres du dits Roubaix.

Omer MESSEAN, fils de feu Rolland par Marie DESCAMPS, sa femme fille de feu Mathieu et par relief du dit Mathieu, son père sur 3 cens de lieu manoir et jardin pris en 14 cens à l'encontre de Wallerand DESCAMPS et Jean LEFEBVRE par Jeanne DESCAMPS, sa femme. Lesquels 14 cens souloient estre ci devant en deux parties de 7 cens , iceux 3 cens haboutant à la ruelle menant du vinage de Fromé à la planche Desmazures.

Le dit Omer MESSEAN par sa dite femme et par relief que dessus sur un cent de terrage pris en 2 cens contre Wallerand DESCAMPS haboutant à la piedsente, icelle passant dessus, menant du vinage des Cousteaux à celui de Fromé.

Le dit Omer MESSEAN par sa dite femme et relief que dessus sur 6 cens 19 verges de terre à labour, haboutant à la piesente menant du vinage de Fromé à la planche Desmazures.

Pasquier DECOTTIGNIES, fils de feu Robert et Monicque LEZY, sa femme sur son lieu manoir contenant parmi jardin 4 cens 20 verges petites ci-devant en deux parties, à présent en une dévolus à la dite Monicque par relief d'Adrien LEZY et Péronne FAUVARCQUE, ses père et mère qui l'avaient acquis ci-comme 2 cens 2 verges de Jean ... et 2 cens 18 verges par achat des hoirs Jean MACQUET, haboutant au chemin menant de l'église du dit Roubaix vers la Fosse au Quesne.

Le dit Pasquier DECOTTIGNIES et Monicque LEZY, sa femme par relief comme dessus sur 7 cens de lieu manoir, jardin et terre à labour terrage pris en 14 cens contre Jaspert LÉCONTE, haboutant au chemin des Cousteaux menant vers le pont Despreaux.

Les dits Pasquier DECOTTIGNIES et sa femme sur 8 cens de terre à labour par achat des enfants Jean CASTEL, venant ci-devant de Pierre HACHIN, haboutant au chemin qui maisne de la Croisette Dupret au moulin du Fresnoy.

Philippe HESPEL, fils de feu Jean à cause de Catherine LÉCONTE, sa femme par relief de Pierre son père, sur son lieu manoir contenant parmi jardin 4 cens gisant au dit Roubaix haboutant au chemin allant du Tilloeul à Lannoy.

François LEPOULTRE, fils de feu Jonas par relief de Hugues LORFEBVRE, son oncle sur son lieu manoir contenant parmi jardin et terre à labour 7 cens gisant au dit Roubaix, haboutant au chemin allant de Fourquemcroix vers le Pire et vers Lannoy.

Le dit Franchois LEPOULTRE par relief que dessus sur 3 cens demi de terre à labour pris en 7 cens allencontre d'Arthus LEZY.

Pierre MULLIER, fils de feu Pasquier et Isabeau DELEBECQ, sa femme sur 4 cens de lieu manoir et jardin qu'ils ont acquis de Péronne MULLIER, veuve de Jacques LECLERCQ, leur tante haboutant à la piedsente menant du petit Trieu de Fontenoit à la ruelle menant au vinage des Cousteaux.

Le dit Pierre MULLIER et Jacqueline DUPONT, sa seconde femme sur 4 cens de terre à labour pris en 8 cens contre Jacques DEHEULLE, par sa femme par achat, haboutant à la piedsente menant du Trieu de Fontenoit au vinage des Cousteaux

Wallerant, Adrienne et Catherine PROUVOST, enfants de feu Antoine par relief du dit leur feu père sur 6 cens de terre à labour haboutant au chemin menant du moulin de Roubaix vers Lempont.

Jeanne CASTEL, veuve d'Alfonce DECOTTIGNIES, par achat sur diverses demeures contenant parmi jardin 94 verges petites pris en 4 cens 32 verges à l'encontre de Jean LÉCONTE, Robert LECLERCQ, Pierre LEVEUGLE et autres, venant ci-comme 25 verges des veuve et enfants Nicolas ROUSSEL et le surplus de Pierre LECLERCQ, fils de feu Glaude, haboutant par devant au chemin de Bestiart allant à la Fosse au Quesne.

La dite Jeanne CASTEL par achat de Robert LECLERCQ sur un tiers de 4 cens et deux tiers de cent de lieu manoir et jardin contre Philippe POLLET, dit Mayeur et Jean LECLERCQ, haboutant à la ruelle menant de la Fosse au Quesne au Trieu de Fontenoit.

La dite Jeanne CASTEL sur un tiers de 6 cens de terre à labour par achat comme dessus pris allencontre du dit Jean LECLERCQ, haboutant au chemin menant de la Fosse au Quesne vers Lhommelet au Bois.

Franchois LADMERANT, Franchois CROMBECQ par Péronne LADMERANT, sa femme, Franchoise LADMERANT, veuve de Gilles CORNILLE, Pierre MULLIER et Jeanne LADMERANT, sa femme, le dit MULLIER, tuteur de Jean LECLERCQ, fils mineur de Michel et de défunte Marie LADMERANT, Jean DECALLONGNE, fils d'Anthoine, héritier de feu Marie LADMERANT, sa mère, tous héritiers de feu Jeanne LADMERANT, sur 3 cens 6 verges et demie de terre à labour gisant au dit Roubaix, au vinage des Barbieux.

Les enfants Pierre WAININ, savoir Jean, Pierre Franchois, Maximilien, Marie, Claire, Anne et Légère WAININ, par relief de feu Péronne LORFEVRE, leur mère, fille de feu Maximilien et relief de Légère DELEBECQUE, sa mère sur un cent 4 verges et sixième de verge de jardin, haboutant au chemin menant de l'église du dit lieu au moulin du dit Roubaix.

Eux par relief comme dessus sur 2 cens et deux tiers de cent de terre à labour pris en 11 cens contre Franchois CROMBECQUE et Anthoine GONS, haboutant au chemin menant du moulin de Roubaix vers Lempenpont.

Jean, Josse et Marguerite Jeanne LECONTE, enfants de Philippe et de défunte Marie Catherine DELESPAUL, par relief de leur dite feu mère, à laquelle il était échu par le trépas de Josse, son père qui l'avait hérité de Jeanne DELEBECQUE, veuve de Josse DELESPAUL, sa mère sur 7 cens 16 verges de jardin pris en 14 cens 32 verges contre Jean DELESPAUL, haboutant les dits 7 cens 16 verges par devant à la rue Dorée.

Les dits Jean, Josse et Marguerite Jeanne LECONTE par relief que dessus sur 4 cens 6 verges de terre à labour pris en 8 cens 12 verges contre le dit Jean DELESPAUL, haboutant au chemin menant de la Croisette Dupret vers le vinage de Blanches Mailles et celui de la dite Croisette Dupret vers le moulin du Fresnoy.

Jean DELESPAULT, fils de feu Pierre par relief de Jeanne DELEBECQUE, veuve de Josse DELESPAUL, sa mère-grande sur son lieu manoir amassé de diverses demeures contenant parmi jardin la moitié de 14 cens 32 verges contre les enfants Philippe LECONTE par Marie Catherine DELESPAUL, leur mère, haboutant et faisant le coing de la rue Dorée et du chemin menant de la Fosse du Bestiart vers la Fosse au Quesne.

Le dit Jean DELESPAUL sur un autre lieu manoir contenant parmi jardin 6 cens demi dévolus ci-comme 4 cens 32 verges par relief de la dite Jeanne DELEBECQUE, sa mère-grande et le surplus venant par achat fait avec Agnès DELOS, sa femme, d'Adrien BRACQUAVAL et ses enfants desquels 6 cens et demi il y en a 3 cens d'arrentement des terres de Baurewart, le tout haboutant au chemin menant de l'église du dit Roubaix vers le moulin du dit Roubaix.

Le dit Jean DELESPAULT par relief que dessus sur 4 cens 6 verges de terre à labour pris en 8 cens 12 verges contre les dits enfants Philippe LECONTE à cause de la dite Marie Catherine DELESPAUL, leur mère, haboutant au chemin menant de la Croisette Dupret vers le moulin du Fresnoy.

Jeanne LEPOULTRE, veuve d'André MATHON, fille et héritière de Jonas et de défunte Christinne LORFEVRE, par relief de ses dits père et mère sur 4 cens de terre à labour pris en 8 contre Robert BOUVINNE par Marguerite LEURIDAN, sa femme.

Jacques DELESPAUL, fils de feu Jean, par relief de son dit père sur son lieu manoir gisant au dit Roubaix contenant parmi jardin 9 cens 2 verges et demie, haboutant au chemin menant de Fourquencroix à Lhommelet au Bois.

Le dit Jacques DELESPAUL par relief que dessus sur 16 cens de terre à labour en deux parties, l'une de 7 cens et demi, haboutant au chemin sus-dit menant de Fourquencroix à Lhommelet au Bois et l'autre pièce de 8 cens et demi.

Le dit Jacques DELESPAUL et ses enfants qu'il a eu de Jeanne DELEDICQUE sur un lieu manoir contenant parmi jardin 18 cens d'héritage tout en une masse venant par achat de Noël CATTOIRE, haboutant au chemin menant de Lhommelet au Bois vers le pont Despreaux.

Le dit DELESPAUL et ses dits enfants sur 5 cens demi de terre à labour gisant comme dessus venant par achat du dit CATTOIRE.

Le dit Jacques DELESPAUL et dits ses enfants sur un lieu manoir contenant parmi jardin 8 cens et un quartron et demi ci-devant en deux parties à présent en une venant par achat ci-comme 4 cens de Josse DELERUE et le surplus de Pasquier DELERUE, le tout gisant au vinage du Tilloeul, paroisse de Roubaix, haboutant par devant au petit chemin venant du Tilloeul vers le Pontenerie.

Le dit Jacques DELESPAUL et ses enfants sur un lieu manoir contenant parmi jardin 4 cens et demi venant par achat de la veuve Evrard DELEBECQUE et ses enfants, haboutant par devant au chemin menant de l'église du dit Roubaix vers la Fosse au Quesne.

Le dit Jacques DELESPAUL et ses dits enfants sur 8 cens 66 verges, partie jardin et partie enclos pris en 12 cens contre maître Jean DERVEAUX et les hoirs Jean DUBOIS, venant par achat de la dite veuve Evrard DELEBECQUE et d'autre haboutant au dit chemin venant de la dite église vers la Fosse au Quesne.

Catherine BONDUEL, veuve de Nicolas ROUSSEL et ses enfants sur sa maison contre le chimetière de ce lieu contenant 74 verges petites, prises en 4 cens 32 verges petites contre Jean LECONTE, Robert LECLERCQ, la veuve Jacques LECONTE, la veuve Alfonse DECOTTIGNIES et autres, les dites 74 verges venant par achat de maître Anthoine GOMÉ, prêtre, haboutant au dit chimetière.

Jean MOUTON, fils de feu Jean par relief de son dit feu père, sur 2 cens 3 quartrons de terre à labour pris en 6 cens un quartron contre Louis DELANNOY, haboutant au chemin menant de la Croisette Dupret vers Blanchemaille.

Le dit Jean MOUTON par relief que dessus sur 4 cens 85 verges de terre à labour pris en 7 cens demi contre Louis DELANNOY.

Le dit Jean MOUTON par relief que dessus sur 6 cens un quartron de terre à labour, haboutant au sus-dit chemin menant de la Croisette Dupret vers Blanchemaille.

Anthoine GONS, fils de feu Jean sur 2 cens de terre à labour pris en 11 cens contre Pierre WAGNIN par sa femme et Franchois CROMBECQUE par lui acquis de Jean DESROEUX et Agnès Florence LORFEBVRE, sa femme, haboutant au chemin menant du moulin de Roubaix vers Lempenpont.

Franchois BARBÉ, fils de feu Gédéon par Jeanne DELEBECQUE, sa femme et par relief de feu Pierre, son père sur 2 maisons contenant parmi jardin un cent 17 verges petites pris en 10 cens 74 verges petites contre Anthoine CASTEL, Jaspert LECONTE, Pierre PROUVOST et autres, haboutant par-devant à la rue de la Cure menant de l'église à la Fosse au Quesne.

Jean HESPEL, fils de feu Jean par Marguerite LECONTE, sa femme par relief de feu Pierre, son père sur son lieu manoir contenant parmi jardin 4 cens, haboutant au chemin du Petit Quesnoy menant du Tilloeul à la Pontenerie.

Le dit HESPEL par sa dite femme et relief que dessus sur 4 cens et demi et demi quartron de terre pris en 9 cens un quartron contre les enfants Pierre BRACQUAVAL, haboutant au chemin qui maisne du Tilloeul à Lannoy.

Pierre PROUVOST, fils de feu Pierre qui fut fils de feu Guillaume, par achat de Pierre LECLERCQ, fils de feu Glaude sur un lieu manoir amassé de diverses demeures contenant parmi jardin un cent 3 quartrons pris en 10 cens 76 verges petites contre Anthoine CASTEL, Jaspert LECONTE, Franchois BARBÉ et autres, haboutant par-devant à la rue menant de l'église à la Fosse au Quesne.

Pierre LACQUEMAN, fils de feu Anthoine par Catherine POLLET, sa femme et par relief de Guillaume, son père sur ses lieux manoirs nommés le Petit Lannoy contenant parmi jardin 3 cens 11 verges, haboutant au grand chemin menant de l'église du dit lieu à la cense de le Vigne.

Messire Jean Baptiste DEHENNIN, chevalier, seigneur de Calbroeucq, par dame Jeanne DUBUS, par relief de damoiselle Jeanne DELAUDE, dame Desains sa cousine sur son lieu manoir contenant parmi jardin et terre à labour 2 bonniers d'héritage gisant à Roubaix au vinage du Tilloeul, haboutant à la ruelle menant du Trieu de la Pontenerie vers le vinage du Pire.

Le dit Seigneur DEHENNIN par sa dite femme et relief que dessus sur 9 cens de terre à labour gisant comme dessus, haboutant à la piedsente menant du Trieu de le Pontenerie.

Le dit Seigneur DEHENNIN par sa dite femme et relief comme dessus sur 7 cens de terre à labour haboutant d'un coing à la piedsente menant du dit Trieu de le Pontenerie à Courchelles.

Le dit Seigneur DEHENNIN par sa dite femme et relief comme dessus sur 5 cens et demi de terre à labour.

Le dit Seigneur DEHENNIN par sa dite femme et relief comme dessus sur 2 cens demi de terre à labour gisant comme dessus, haboutant à la piedsente menant du Trieu de le Pontenerie au chemin de Courchelles.

Michelle DESURMON, veuve de Philippe LECLERCQ, pour et au nom de ses enfants tels que Pierre LECLERCQ, Jean LEFEBVRE et Marguerite LECLERCQ, sa femme, et Jeanne LECLERCQ alliée à Jacques DEBOULONGNE, qu'elle a eu et retenu du dit feu Philippe LECLERCQ sur un lieu manoir contenant parmi jardin 8 cens gisant au dit Roubaix au vinage du Tilloeul dévolus à ses dits enfants par relief de Philippotte DELEBECQUE, veuve de Robert LECLERCQ, leur mère-grande, haboutant à la ruelle menant du Trieu de le Pontenerie au chemin du Tilloeul.

La dite Michelle DESURMON sur 5 cens et demi de jardin gisant comme dessus qu'elle a acquis de Pierre LOCQUIER en conjonction avec son dit feu mari, haboutant au chemin menant du Trieu de le Pontenerie à la cense des Caziers, à présent à monseigneur CALBROEUCQ.

La dite Michelle DESURMON pour ses dits enfants par relief de leur dite mère-grande sur 5 cens et demi de terre à labour gisant au dit Roubaix au vinage du Tilloeul, haboutant à la piedsente allant du Trieu de le Pontenerie au chemin du Tilloeul.

La dite Michelle DESURMON pour ses dits enfants par relief comme dessus sur 5 cens aussi terre à labour gisant comme dessus, haboutant au chemin menant du Tilloeul à Courchelles.

La dite DESURMONT pour ses dits enfants et par relief comme dessus sur un lieu manoir contenant parmi jardin et terre à labour tout en une masse 18 cens et les deux tiers d'un cent gisant au dit Roubaix, haboutant au chemin menant de l'église du dit lieu vers la Fosse au Quesne.

Jean ROUSSEL, dit Rue, fils de feu Jean sur son lieu manoir contenant parmi jardin 10 cens gisant au dit Roubaix au vinage du Petit Quesnoy par lui acquis avec Marie DEHALLEWIN, sa femme de Noël DELÈLOS, venant auparavant de Josse DEBOUVRIER, haboutant au chemin menant du Tilloeul à la Pontenerie.

Le dit Jean ROUSSEL sur 6 cens de terre à labour gisant et acquis comme dessus.

Le dit Jean ROUSSEL par la dite Marie DEHALLEWIN, sa femme sur 5 cens 4 verges de terre à labour pris en 8 cens 6 verges contre les héritiers de feu Jacques DEHALLEWIN, son beau-frère, dévolus à la dite Marie DEHALLEWIN par relief de Catherine FAUVARCQUE, veuve de Josse DEHALLEWIN, sa mère gisant au vinage du Tilloeul, haboutant au chemin menant du Tilloeul à Lannoy.

Franchois CROMBECQUE, fils de feu Franchois sur 6 cens et tiers de cent de terre à labour pris en 11 cens contre Pierre WAIGNIN, par sa femme et Anthoine GONS, qu'il a acquis des hoirs Philippe DESPLANCQUE gisant à Roubaix, haboutant au chemin menant du Blanfour à Lempenpont.

Maître Nicolas CASTEL, prêtre, Anthoinette CASTEL, Jerosme et Paul SERICQ, tous cousins et cousines, héritiers de Marie MORTIER, fille de feu Paul et par relief d'icelle sur leur lieu manoir contenant parmi jardin et enclos 11 cens et le tiers d'un cent gisant à Roubaix au vinage du Hucquet, haboutant au chemin menant du moulin du dit Roubaix vers Lempenpont.

Jacques LECLERCQ, fils de feu Jean, sur 3 cens 80 verges pris en 7 cens et demi contre les enfants Pasquier DELERUE, par Jeanne LEZY, leur mère, lesquels ont la moitié et contre les enfants Agnès LEZY qui en ont encore 52 verges. Les dits 3 cens 80 verges venant par achat de Jean et Jaspert DESBONNETS, enfants de la dite Agnès LEZY.

Les dits dessus nommés LECLERCQ et consors par relief comme dessus sur 5 cens et demi de lieu manoir et jardin impartit gisant au vinage du Tilloeul, haboutant à l'issue allant de la Pontenerie au Petit Quesnoy.

Les dits enfants Jean LECLERCQ qui fut aussi fils du dit feu Jean et de la dite défunte Marie LOCQUIFFIER, par relief de leur dit père qui aussi l'avait hérité de ses père et mère, sur 3 cens demi, et Anthoine LECLERCQ, fils de feu Pierre, lequel fut fils de feu Claude et le dit Glaude du dit feu Jean et Marie LOCQUIFFIER, par relief de son dit père sur demi cent faisant ensemble 4 cens de terre à labeur.

Les dits enfants Jean LECLERCQ sur 3 cens 3 quartrons, Jacques LECLERCQ, leur oncle sur un cent, Marie CAPPART sur un cent, la dite Marguerite LECLERCQ pour demi cent et finalement Pierre CAMUS par achat venant du sus dit Pierre LECLERCQ, fils de feu Claude sur demi cent faisant ensemble 6 cens 3 quartrons de terre à labeur pris en 5 quartiers contre Marie DELESPAUL, veuve de Pierre DELEBECQUE et autres gisant emprès du moulin du dit Roubaix, haboutant à la piedsente qui maisne du dit moulin à Lille.

Jean LANGE, fils de feu Jean, par relief de Jeanne LECOQC, sa mère sur un lieu manoir contenant parmi jardin 7 cens gisant au dit Roubaix au vinage du Tilloeul haboutant par devant au chemin ou radresse menant du Tilloeul vers la Pontenerie. Item sur 8 cens et sixième de cent de terre à labeur gisant comme dessus.

Philippe MASUREL, fils de feu Pierre, Anthoine DESTOMBES, fils de feu Allard, le dit MASUREL par Anthoinette DEBUISNE, sa femme, par relief d'Hubert, son père, le dit DESTOMBES par achat de Philippe LHAZOU et Marie LEMAISTRE, sa femme, icelle fille de feu Jean et de défunte Marie DEBUISNE sur un lieu manoir gisant au dit Roubaix au vinage du Hucquet contenant parmi jardin de 8 cens 21 verges, haboutant à la piedsente menant du Trieu du Vault vers Barbieux.

Pierre et Philippe CASTEL par relief de feu Martin, leur père sur leur lieu manoir contenant parmi jardin 6 cens et 3 cens de terre à labeur, tout tenant ensemble venant de Jean BROCCUART, gisant au dit Roubaix haboutant au chemin des Cousteaux.

Louis DEHALLEWIN par Marguerite DELEBECQUE, sa femme, fille et héritière de feu Philippe et de défunte Jeanne DESTOMBES et par relief d'iceux sur 8 cens de terre à labeur pris en 9 cens contre Louis DUFORAU à cause de Jeanne DELOBEL, sa femme, haboutant au chemin menant de Lhommelet à la Fosse au Quesne.

Le dit DEHALLEWIN par sa dite femme et relief comme dessus sur 7 cens de terre à labeur haboutant à la piedsente menant de la Fosse au Quesne vers le vinage des Cousteaux, d'autre à la piedsente menant du Toucquet de Lhommelet vers le vinage des Cousteaux et Trieu de Fontenoit.

Adrian DELEDICQUE, fils de feu Pierre par relief du dit feu Pierre, son père sur son lieu manoir contenant parmi jardin 5 cens demi pris en 7 cens contre les hoirs du Sieur Pierre DELESPAUL, haboutant au chemin allant de l'église du dit Roubaix au moulin du dit lieu.

Le dit Adrian DELEDICQUE par relief comme dessus sur demi quartron et moitié de demi quartron pris en 16 cens contre les dits hoirs de Pierre DELESPAUL.

Le dit Adrian DELEDICQUE par relief comme dessus sur 14 cens et demi de terre à labeur gisant au dit Roubaix, haboutant au chemin menant au moulin du dit Roubaix à Barbieux.

Jean FAUVARQUE, fils de feu Jacques par relief du dit feu Jacques, son père sur un lieu manoir contenant parmi jardin 11 cens, ci-devant en deux parties à présent en une, haboutant au chemin menant de l'église du dit Roubaix à la Fosse au Quesne.

Pierre BONTE, fils de feu Jean par achat des enfants Jean DELEBECQUE sur son lieu manoir contenant parmi jardin 59 verges pris en 10 cens 74 verges contre Hughues DECRESME, Anthoine DELOBEL, Pierre PROUVOST, Franchois BARBÉ, Anthoine CASTEL et autres, haboutant par devant à la rue de le Cure menant de l'église à la Fosse au Quesne.

Marie COUROUBLE, veuve de Nicolas DELEBECQUE et fille de feu Franchois par relief d'Anne CASTEL, sa mère sur 6 cens 9 verges trois quarts de terre à labeur gisant au dit Roubaix, haboutant à la ruelle, icelle passant dessus, menant de la Raverdie au Blan Four.

Noël et Jean LECAT, frères et enfants de feu Jean et de défunte Franchoise LEZAIRE, Jacques LECAT, fils de feu Jacques qui fut aussi fils des dits feu Jean et défunte Franchoise LEZAIRE, Philippe et Jean DUPRET, enfants de feu Jean et de défunte Marie LECAT, icelle aussi fille des dits feu Jean et de Franchoise LEZAIRE, par relief de la dite Franchoise, leur mère et mère-grande respectivement sur un lieu manoir contenant parmi jardin 7 cens gisant au dit Roubaix au vinage du Tilloeul, haboutant au chemin menant de Fourquemcroix au dit Tilloeul.

Les dits LECAT et consors par relief comme dessus sur 4 cens de terre à labeur gisant comme dessus, haboutant au dit chemin.

Pierre ROUSSEL, fils de feu Jean, par relief du dit feu Jean, son père sur son lieu manoir et jardin contenant 4 cens gisant au dit Roubaix, haboutant au chemin menant du Tilloeul à Courchelles et au chemin menant du dit Tilloeul à Fourquencroix.

Jeanne DELERUE, veuve de Guillaume POLLET, par relief de Rolland DELERUE, son père sur un lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens gisant au dit Roubaix au vinage du Tilloeul, haboutant au chemin menant du dit Tilloeul au vinage de la Pontenerie.

La dite Jeanne DELERUE par relief de Marie MULLIER, sa mère sur un autre lieu manoir contenant parmi jardin 6 cens gisant comme dessus, haboutant au sus-dit chemin.

Pierre et Romain AGACHE, Marie AGACHE veuve de Pierre PAU, Antoine LAMERAND par Jeanne AGACHE, sa femme, Jean LEPERS pour Jean Baptiste, Marie, Isabeau, Marie Elisabet et Catherine Franchoise LEPERS, ses enfants qu'il a retenu de Franchoise AGACHE, sa femme, Anthoine LEPERS aussi fils du dit Jean et de la dite défunte Franchoise AGACHE, les dits de soubnom AGACHE, enfants de feu Anthoine et de défunte Franchoise LEZY et par relief d'icelle Franchoise LEZY, leur mère qu'elle fut fille de feu Robert sur 4 cens 5 verges tiers et quart de verge de jardin pris en 12 cens 15 verges et quart de verge contre Franchois DECOTTIGNIES, receveur à Lille au lieu de Glaude LEZY, haboutant au chemin menant du moulin de Roubaix à la Reverdie.

Agnès LECONTE, veuve de Jacques LEPERS pour Pierre et Anthoine LEPERS, Estienne LECLERCQ et Marie Elisabet LEPERS, ses enfants par relief du dit feu Jacques LEPERS, leur père sur un lieu manoir contenant parmi jardin 4 cens et demi haboutant au Trieu du Huttin.

La dite Agnès LECONTE pour ses dits enfants et par relief comme dessus sur un autre lieu manoir contenant parmi jardin de 6 cens 14 verges, ci-devant en trois articles, tous tenus ensemble, haboutant au Trieu du Huttin.

La dite Agnès LECONTE pour ses dits enfants et par relief comme dessus sur 11 cens de terre à labeur ci-devant en deux parties au vinage du Huttin.

La dite Agnès LECONTE pour ses dits enfants et par relief comme dessus sur 4 cens de terre à labeur gisant au dit vinage.

La dite Agnès LECONTE pour ses dits enfants et par relief comme dessus sur sur 3 cens 16 verges de terre à labeur gisant au vinage du Huttin, haboutant à la ruelle menant du dit Trieu du Huttin à Fromé.

La dite Agnès LECONTE pour ses dits enfants et par relief comme dessus sur 6 cens de terre à labeur gisant comme dessus.

La dite Agnès LECONTE pour ses dits enfants et par relief comme dessus sur 2 cens de pret gisant à Roubaix.

La dite Agnès LECONTE par relief de Jacques LECONTE, son frère sur un lieu manoir parmi jardin 7 cens, haboutant par-devant au chemin menant de l'église à la Fosse au Quesne.

La dite Agnès LECONTE par relief de Jacques, son père sur un autre lieu manoir amassé de 2 demeures contenant parmi jardin 4 cens, haboutant au chemin menant de Fourquemcroix vers le pont Despreaux et vers la fosse au Quesne.

La dite Agnès LECONTE par relief de son dit père sur 8 cens de terre à labeur haboutant à la piedsente menant de Lhommelet au Bois à l'église du dit Roubaix, icelle passant dessus.

La dite Agnès LECONTE sur 7 cens 11 verges grandes de terre à labour par elle acquis des hoirs Anthoine DESPLANCQUES, en deux parties ci-comme 5 cens 11 verges grandes de labour haboutant à la piedsente, icelle passant dessus, menant de le Bourde à Roubaix et 2 cens de lieu manoir et jardin, haboutant au chemin menant de Lhommelet à Fourquemcroix.

Les héritiers de Jeanne DELEBECQUE, veuve de Charles LECLERCQ, savoir Marie et Marguerite LECLERCQ, Jean et Anthoine DELANNOY, enfants de feu Philippe qui fut fils de feu Pierre, allié en premières noces avec la dite Jeanne DELEBECQUE, Pierre DUPRET, mari de Jeanne DESCAMPS, veuve en premières noces de Sébastien ENGLEBERT, ayant la dite Jeanne DESCAMPS droit d'un quatrième aux héritages après déclarés par donation de Jeanne ENGLEBERT à présent religieuse, icelle fille du dit Sébastien et par relief de Catherine LECLERCQ, sa mère qui elle fut fille d'icelle Jeanne DELEBECQUE, icelles Marie et Marguerite LECLERCQ pour chacune un quatrième et Les dits DELANNOY pour le dernier quart en 8 cens et sixième d'un cent de terre à labour pris en un bonnier et tiers de cent à l'encontre des enfants Philippe DELEBECQUE, haboutant au chemin menant de la Fosse au Quesne au Trieu de Fontenoit et au chemin menant de la dite Fosse vers Lhommelet.

Les dits héritiers par relief et donation comme dessus pour chacun un quart sur un rejet et flégart au chemin et vis à vis de la dite Fosse au Quesne toue le long de 4 cens deux tiers de jardin venant de feu Charles LECLERCQ, le dit flégart planté d'arbres en longueur.

Pierre LEPERS, fils de feu Louis par relief du dit feu Louis, son père sur 8 cens de terre à labour ci-devant en deux parties.

Gilles DELERUE, fils de feu Martin par Helaine BRACQUAVAL, sa femme et Catherine BRACQUAVAL, icelles Helaine et Catherine BRACQUAVAL, enfants de feu Pierre et de défunte Catherine FLEURQUIN, par relief de leur dit feu père sur 4 cens demi et demi quartron de terre à labour vieux jardinage gisant au dit Roubaix au vinage du Tilloeul, haboutant au chemin menant de Roubaix vers Lannoy.

Les dits Gilles DELERUE par sa dite femme et la dite Catherine BRACQUAVAL par relief comme dessus sur un cent moins 3 verges aussi terre à labour pris en 2 cens contre Philippe LEURIDAN, lequel en a un cent 3 verges.

Les dits Gilles DELERUE par sa dite femme et la dite Catherine BRACQUAVAL par relief de la sus-dite Catherine FLEURQUIN, leur mère sur leur maison contenant parmi jardin demi cent demi quartron gisant sur le Trieu de la Pontenerie au dit Roubaix, haboutant au dit Trieu.

Jacques ROUSSEL, fils de feu Jean par relief de Catherine LEMAISRE, sa mère sur 5 cens de terre à labour pris en 16 cens contre Arthus LEZY, haboutant au chemin menant du moulin de Roubaix à la cense de Beurewart.

Les enfants Jacques LEMAISRE, savoir Jean et Pierre LEMAISRE, Georges DELEPORTE pour Helaine LEMAISRE, sa femme, Charles, Denys, Damas, Marie Péronne et Michelle DUTOICT, enfants de feu Anthoine et de défunte Péronne LEMAISRE, Jacques, Pierre, Jean Philippe, Elizabet Marguerite et Gerardine FLEURQUIN, enfants d'Evrard et de défunte Catherine LEMAISRE, les dits du soubnom LEMAISRE par relief du dit feu Jacques, leur père sur 5 cens 4 verges de terre à labour gisant au dit Roubaix, haboutant à la piedsente menant du Blanfour à Lempenpont, moitié d'icelle y comprise.

Georges DELEPORTE, fils de feu Bettremieux et Helaine LEMESRE, sa femme par achat venant de Pierre FAUVARCQUE sur son lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens gisant au vinage du Tilloeul, haboutant au chemin menant du Tilloeul à la Pontenerie.

Jean DUPRET, fils de feu Jean par achat de Robert LECLERCQ sur 8 verges de maison et héritage, les dites 8 verges prises en 4 cens 8 verges allencontre du dit Robert LECLERCQ, la veuve Jacques LECONTE, Jean LECONTE, la veuve Jean HONNORÉ, la veuve Nicolas ROUSSEL, les enfants Jacques DELESPAUL, Pierre LEVEUGLE et la veuve Alfonse DECOTTIGNIES.

Jean Louis et Pierre DELEBECQUE, Philippe DELEBECQUE pour Marguerite DELEBECQUE, sa femme, les dits Jean, Louis, Pierre et Marguerite DELEBECQUE, par relief de feu Philippe, leur père vivant censier de Fontenoit sur la moitié d'un bonnier et tiers de cent de terre à labour contre les enfants Jeanne DELEBECQUE, haboutant au chemin menant de la Fosse au Quesne au Trieu de Fontenoit.

Les dits DELEBECQUE par relief comme dessus du dit feu Philippe, leur père sur un tejet, rive et bord de chemin menant de la Fosse au Quesne vers le dit Trieu de Fontenoit, à l'endroit de la dite moitié du dit bonnier et tiers de cent en longueur de 117 pieds.

Les dits DELEBECQUE par relief comme dessus sur 6 cens 3 quartrons pris en 9 cens contre Jean LECLERCQ et autres, haboutant au chemin menant de la Fosse au Quesne au Trieu de Fontenoit, d'autre à la piedsente menant de la taverne de Fontenoit vers le vinage des Cousteaux.

Les dits DELEBECQUE par relief comme dessus sur 3 cens de terre à labeur et sur un cent de lieu manoir et jardin acquis par le dit feu, leur père en conjonction avec Marie LECONTE, leur mère de Jaspert DESURMONT, le tout tenant ensemble, haboutant au chemin menant de la Fosse au Quesne vers Lhommelet.

Les dits DELEBECQUE par relief comme dessus sur 6 cens de terre à labeur haboutant à la piedsente menant de la taverne de Fontenoit vers Cousteaux à l'opposite de l'héritage Pierre MULLIER.

Pierre LECONTE, fils de feu Jacques tant pour lui que pour Anthoine et Marie Jeanne LECONTE, ses enfants par relief d'Anne FARVARCQUE, leur mère sur 9 cens 24 verges petites de lieu manoir et jardin sur lesquels il a fait ériger plusieurs maisons, les dits 9 cens 24 verges venant par achat du receveur LELOS, haboutant d'un côté au chemin allant de l'église à la Fosse au Quesne, d'autre à la rue Pelart.

Le dit Pierre LECONTE et ses dits enfants par relief comme dessus sur un lieu manoir contenant parmi jardin 11 cens moins le sixième d'un cent sur lesquels il y a deux demeures, ci-devant en deux parties, l'une de 6 cens et l'autre 5 cens moins le sixième de cent venant par achat de Marie LEZAIRE, veuve de Jacques DELATTRE, haboutant au chemin allant de Fourquemcroix au Tilloeul et vis à vis, et sur le Toucquet du dit Tilloeul, sur lequel sus-dit chemin ils ont droit de planter aussy avant que leur héritage sextend, allendroit d'icelluy.

Le dit LECONTE et ses dits enfants par relief comme dessus sur 8 cens de terre à labeur venant par achat ci-comme de Jean et Guilbert PROUVOST et l'autre moitié de Charles FARVARCQUE gisant au dit Roubaix au vinage du Hucquet, haboutant à la piedsente menant du Trieu du Wault vers le moulin des Barbieux.

Hughues DECRESME, fils de feu Pierre et Anne DELEBECQUE, sa femme sur sa maison contenant parmi héritage 16 verges et demi pris en 10 cens 74 verges petites contre Anthoine DELOBEL, Pierre BONTE, Pierre PROUVOST, Franchois BARBÉ, la veuve Jacques LECONTE, Anthoine CASTEL et autres à eux appartenant par donation de Jacquemine DELEBECQUE, tante à la dite Anne DELEBECQUE, haboutant à la chimetiere de l'église paroissiale du dit Roubaix et faisant le coing de la rue du Papeu.

Chrestienne LEBRUN, veuve d'Anthoine LECONTE par relief de Damoiselle Jeanne BRUNEAU, sa mère, veuve de feu le Sieur Adrien LEBRUN, vivant secrétaire de son Excellence le Prince de Ligne sur une maison contenant 40 verges d'héritage acquis par la dite feu Damoiselle de Noël DELELOS pris des dits 10 cens 74 verges contre iceux Anthoine CASTEL, Jaspert LECONTE, la veuve Jacques LECONTE, Franchois BARBÉ et autres haboutant à la rue Papeu menant de l'église à la Fosse au Quesne.

Jacques DESTOMBES, fils de feu Rogier, Laurent et Marie Jeanne CORDONNIER, enfants de feu Jean par relief de Péronne DESTOMBES, leur mère, les dits Jacques et Péronne DESTOMBES par relief du dit feu Rogier, leur père sur 9 cens de terre à labeur et prêt gisant au dit Roubaix, haboutant d'un cens au pret de la cense de la Mousserie, d'autre au pret de la cense de le Tannerie.

Anne et Marie DEHALLEWIN, sœurs, enfants de feu Georges par relief de Gillette DEHALLEWIN, leur mère sur 13 cens 3 quartrons de terre à labeur.

Jean Baptiste et Margueritte GRENU, enfants de feu Nicolas et de défunte Michielle ROUVROIE, leur père-grand (?) sur 4 cens 6 verges de lieu manoir et jardin, haboutant au chemin menant de l'église du dit Roubaix à la Fosse au Quesne.

Robert et Jaspert LEMAHIEU, Pierre LOUAGE et Marie Elizabet LEMAHIEU, sa femme, Philippe DUPIRE et Marguerite LEMAHIEU, sa femme, les dits du soubnom LEMAHIEU, enfants de feu Robert et par relief du dit feu leur père sur 9 cens 6 verges de terre à labeur gisant au dit Roubaix, haboutant à la piedsente menant du Crétinier à Wattrelos vers la cense de le Masure au dit lieu.

Les dits LEMAHIEU par relief comme dessus sur un lieu manoir contenant parmi jardin 10 cens gisant au dit Roubaix, haboutant au chemin menant de Lhommelet au Bois au vinage des Cousteaux.

Les dits LEMAHIEU par relief comme dessus sur 14 cens de terre à labour gisant au dit Roubaix.

Les dits LEMAHIEU par relief comme dessus sur 2 cens de terre à labour pris en 4 cens contre les veuve et enfants Jacques LEPERS, haboutant à la piedsente menant de la cense de le Bourde à l'église du dit Roubaix

Jean LOCQUIFFIER, fils de feu Marcq et les enfants Jean DESOBRIS et de défunte Péronne LOCQUIFFIER savoir Marcq DESOBRIS, Anthoine TEFFRY et Marie DESOBRIS, sa femme, et Péronne DESOBRIS par relief de la dite Péronne, leur mère qu'elle fut fille du dit feu Marcq sur leur lieu manoir et jardin contenant 3 cens au vinage du Tilloeul au dit Roubaix, de quoi en appartient au dit Jean LOCQUIFFIER un cent 3 quartrons et 5 quartrons aux dits enfants Jean DESOBRIS, haboutant au petit chemin du Tilloeul vers la Raverdie.

Jean DEHALLEWIN, fils de feu Pierre par relief du dit feu son père et de Franchoise LECONTE, sa mère sur 2 cens et demi de terre à labour pris en 24 cens demi de manoir, jardin et terre à labour en une masse contre Louis et Jacques DEHALLEWIN, ses frères et Jacques DESTOMBES, haboutant au chemin menant de la Croisette Dupret au moulin du Fresnoy.

Louis DEHALLEWIN, fils du dit feu Pierre, par relief des dits feus ses père et mère sur 8 cens demi de terre à labour pris des dits 24 cens demi contre les dits Jean et Jacques DEHALLEWIN, ses frères et Jacques DESTOMBES, haboutant au chemin menant de la Croisette Dupret au moulin du Fresnoy.

Jacques DESTOMBES, fils de feu Pierre, par achat d'Anthoine et Jean FRANCHOMME, enfants de feu Philippe et de défunte Gillette DEHALLEWIN, qui elle fut fille du dit feu Pierre sur 8 cens d'héritage, ci-comme 6 cens de terre à labour et 2 cens de jardin pris des dits 24 cens et demi, haboutant au chemin menant du Haut Fontenoit à le Macquelerie.

Jacques DEHALLEWIN, fils du dit feu Pierre par relief que dessus sur 5 cens demi de lieu manoir et jardin pris des dits 24 cens demi à l'encontre que dessus, haboutant au chemin menant de la Croisette Dupret au moulin du Fresnoy.

Jacques DEHEULLE, fils de feu Noël par Anthonnette MOUTON, sa femme icelle fille de feu Jean par relief du dit feu son père sur 2 cens demi de terre à labour acquis par le dit feu Jean MOUTON des hoirs Otte DELECROIX gisant au dit Roubaix.

Le dit DEHEULLE par sa dite femme et par relief comme dessus sur 4 cens de terre à labour pris en 8 cens contre le susdit Pierre MULLIER gisant au dit Roubaix, haboutant à la piedsente menant du chemin des Cousteaux au Trieu de Fontenoit.

Gilles MASUREL, fils de feu Gilles par Franchoise DUHAMEL, sa femme, veuve en premières noces de Louis LEPERS sur 8 cens 11 verges et demie de lieu manoir et jardin gisant au dit Roubaix au vinage des Cousteaux acquis par la dite Franchoise DUHAMEL en conjonction avec le dit feu Louis LEPERS ci-devant en deux parties l'une de 5 cens 3 verges et demie et l'autre de 3 cens 8 verges, haboutant par devant au chemin menant de Lhommelet au Bois vers le pont Despreaux.

Le dit Gilles MASUREL et sa dite femme par achat de Jaspert DESPLANCQUES sur 4 cens de terre à labour terrage de la dite cense de le Vigne pris en 7 cens contre les enfants Jean DESPLANCQUE.

Louis LEPERS, fils de feu Louis, par relief de son dit feu père sur un lieu manoir contenant parmi jardin 7 cens gisant au dit vinage des Cousteaux, haboutant au chemin menant de Lhommelet au Bois au pont Despreaux.

Lambert LEURIDAN, Guilbert DELESPIERRE et Catherine LEURIDAN, sa femme, les dits LEURIDAN, enfants de feu Jean et de défunte Marguerite POLLET, par relief du dit feu Jean, leur père sur 12 cens de terre à labour ci-devant en deux pièces, haboutant à la piedsente menant de Barbieux à la Raverdie.

Les dits du soubnom LEURIDAN par relief comme dessus sur 6 cens 3 quartrons pris en 7 cens contre Wallerand MATHON, haboutant à la piedsente menant des Barbieux au Huchon.

Jean PREVOST, fils de feu Pierre pour Barbe DELESPAUL, sa femme par relief de feu Pierre, son père sur 2 cens de jardin, haboutant au chemin menant de Fourquemcroix vers Lhommelet au Bois.

Le dit PREVOST par sa dite femme et relief comme dessus sur 8 cens de terre à labour pris en 10 cens contre la veuve Charles DESTOMBES, haboutant à la piedsente menant de la rue Pelart ou Pottière par la planche Delepierre vers la cense de le Bourde.

Le dit PREVOST par sa dite femme et relief comme dessus sur un rejet, rive et bord de chemin en longueur de 185 pieds, haboutant vis à vis de la taverne dit Jaco, commençant depuis la Fosse au Quesne jusque à la piedsente menant de la dite taverne au vinage des Couteaux.

Catherine HALLÉ, veuve en secondes noces de Marcq HERRENG par relief de feu Estienne HALLÉ, son père sur un bonnier de terre à labour, haboutant au chemin menant du moulin du dit Roubaix vers Barbieux.

Pierre DUTRONCQUOIT pour Pierre, Jacques, Franchoise et Marie Claire DUTRONCQUOIT, ses enfants qu'il a eu de Marie DESPLANCQUES, sa femme, icelle fille de feu Abraham, aux dits enfants par relief de leur dite feu mère sur un lieu manoir contenant parmi jardin la moitié de 7 cens pris contre les enfants Philippe DESPLANCQUES, du lez de bize, haboutant à la ruelle menant du vinage de Fromé à la cense Desmazure.

Le dit Pierre DUTRONCQUOIT pour ses dits enfants et par relief comme dessus sur 8 cens de terre à labour.

Laurent DEVRENAY, fils de feu Anthoine pour Marguerite DESPLANCQUES, sa femme par relief d'Abraham, son père sur 8 cens 2 verges et demie pris en 28 cens 5 verges contre Anthoine DELESPaul qui en a 6 cens par achat des dits DEVRENAY et sa femme, contre les enfants Jean TRENTESAUX par Jeanne DESPLANCQUES, leur mère qui en ont 14 cens 2 verges et demie, les dites 28 cens 5 verges ci-devant en trois parties, l'une de 3 cens et demi, l'autre de 16 cens demi et 5 verges, et 8 cens le tout à présent réuni, les dits 8 cens 2 verges demie, haboutant à la piedsente menant de la cense de la Grande Vigne appartenant à sa dite Excellence vers la taverne du Crétinier.

Jean TRENTESAUX, fils de Charles pour Michiel, Franchois et Jean Baptiste TRENTESAUX, ses enfants qu'il a eu de Jeanne DESPLANCQUES, sa femme, icelle fille du dit feu Abraham par relief de leur dite feu mère sur 14 cens 2 verges et demie pris des sus-dits 28 cens 5 verges, haboutant à la piedsente menant de la sus-dite cense de le Vigne vers la dite taverne du Crétinier.

Les enfants Jean DESPLANCQUES, fils du dit feu Abraham sur 3 cens de terre à labour pris en 7 cens contre Gilles MAZUREL auquel le surplus appartient par achat de Jaspert DESPLANCQUE, haboutant à la piedsente, icelle passant parmi, allant de Lhommelet au Bois à Fromé.

Les enfants Hughues DELEDICQUE, fils de feu Pierre, ci-comme André LEPERS et Jeanne DELEDICQUE, sa femme, Franchois, Georges, Marie et Marie Anne DELEDICQUE, par relief du dit feu Hughues leur père sur leur lieu manoir contenant parmi jardin 12 cens gisant au Hucquet, y compris portion d'enclos, haboutant au chemin menant du moulin du dit Roubaix au bois du Croquet.

Les dits enfants par relief comme dessus sur un bonnier 19 verges de terre à labour gisant comme dessus, haboutant à la piedsente menant du Trieu du Wault, à présent appartenant aux hoirs Wallerand MATHON, vers le moulin des Barbieux.

Les dits enfants par relief comme dessus sur 7 cens de terre à labour gisant comme dessus, haboutant à la sus-dite piedsente.

Arthus ROUSSEL, fils de feu Franchois, qui fut fils de feu Arthus par relief de son dit feu père sur 4 cens de terre à labour, haboutant au chemin menant du vinage de Blanche Maille à Lille.

Le dit ROUSSEL sur 5 cens un quartron de terre à labour par lui acquis, ci-comme par ratraict venant des enfants Mathias LECLERCQ par Marie ROUSSEL, leur mère 2 cens un quartron et 3 cens par achat d'Anthoine CASTEAU et Estienne ROUSSEL, sa femme, venant ci-devant du sus-dit Arthus ROUSSEL.

Arthus HESPEL, fils de feu Jean et de défunte Catherine ROUSSEL, qui fut fille de feu Arthus, par relief de sa dite mère sur 7 cens de terre à labour pris en 15 cens contre Louis FONTAINE et Anne Franchoise FARVARCQUE, sa femme au lieu de Jeanne ROUSSEL, leur mère, haboutant au chemin menant de la Croisette Dupret vers le moulin du Fresnoy.

Louis FONTAINE, fils de feu Louis et Anne Franchoise FARVARCQUE, sa femme, icelle fille de feu Jean et de Jeanne ROUSSEL, icelle fille de feu Arthus, son père-grand pour un quart et deux autres quarts par achat d'Anthoine FARVARCQUE, Adrien Franchois BOURGOIS et Catherine FARVARCQUE, sa femme, l'autre quart appartenant à Marie Jeanne FLEURCQUIN, leur sœur, fille de la dite Jeanne ROUSSEL en secondes noces sur 3 cens de jardin pris en 6 cens allencontre des enfants Philippe POLLET, haboutant au chemin menant de l'église de Roubaix vers Lille.

Les dits Louis FONTAINE et sa femme par relief et achat comme dessus pour trois quarts, l'autre quart appartenant comme en la partie précédente appartenant à la dite Marie Jeanne FLEURCQUIN sur 8 cens de terre à labeur pris en 15 cens contre le sus-dit Arthus HESPEL, haboutant au chemin menant de la Croisette Dupret vers le moulin du Fresnoy.

Georges DUFOREAU pour Anthonnette BEAUSART, sa femme, icelle veuve en premières noces de Pierre VANDECRUX, Pierre, Augustin, Jeanne et Marie VANDECRUX, Pierre AGACHE pour Jacqueline VANDECRUX, sa femme, les dits VANDECRUX enfants de feu Pierre et de la dite Anthonnette BEAUSSART, à icelle Anthonnette pour la moitié et aux dits enfants pour l'autre moitié par relief du dit feu leur père sur 2 cens de lieu manoir et jardin venant par achat de Gilles ROUSSEL, fils de feu Arthus, haboutant au chemin menant de l'église du dit Roubaix vers Lille.

Philippe MALFAIT, fils de feu Simon par relief de Marie MASQUELAIN, sa mère sur 3 cens de lieu manoir et jardin, haboutant au chemin des Cousteaux.

Pierre DELECROIX, fils de feu Otte par relief d'Anne DESSAUVAGE, sa mère pour la moitié et l'autre moitié par ratraict venant des enfants Jean DELECROIX, son frère sur 4 cens 13 verges petites pris en 7 cens 33 verges contre Laurence DELESCUZE, veuve de Jean DESTRIEUX et Wallerand DESCAMPS par Marie DELEBECQUE, sa femme, haboutant au chemin menant de l'église du dit Roubaix à la fosse au Quesne.

Laurence DELESCUZE, veuve de Jean DESTRIEUX par relief de feu Pierre DELESCUZE, son père sur un cent 38 verges de lieu manoir et jardin pris des dits 7 cens 33 verges contre les sus-dits Pierre DELECROIX et Wallerand DESCAMPS, par sa femme, haboutant au chemin menant de la fosse au Quesne au petit Trieu de Fontenoit.

Charles FLORIN, fils de feu Nicolas par Catherine MACQUET, sa femme par relief d'Otte MACQUET, son frère sur 2 cens 20 verges de lieu manoir et jardin pris en 8 cens 78 verges contre Pasquier DECOTTIGNIES par Monique LEZY, sa femme, Jeanne VANREUST, veuve de Germain DELEBECQUE et Estienne MACQUET, haboutant au chemin menant de l'église à la Fosse au Quesne.

Estienne MACQUET, fils de feu Adrian, par relief de son dit feu père sur 2 cens 20 verges de jardin pris en 8 cens 78 verges contre les dessus nommés.

Jeanne VANREUST veuve en secondes noces de Germain DELEBECQUE, Evrard et Catherine DELEBECQUE, ses enfants, à la dite Jeanne pour la moitié venant par achat de Charles FLORIN et Catherine MACQUET, sa femme et aux dits Evrard et Catherine MACQUET par relief du dit feu Germain, leur père, pour l'autre moitié venant par achat comme dessus sur 2 cens 20 verges de lieu manoir et jardin pris des sus-dits 8 cens 78 verges à l'encontre que dessus, haboutant au chemin menant de l'église à la Fosse au Quesne.

Philippe POLLET, fils de feu Anthoine dit Mayeur pour sur un tiers de 4 cens et deux tiers de cent de lieu manoir et jardin contre Jean LECLERCQ, fils de feu Charles et Jeanne CASTEL, veuve d'Alfonce DECOTTIGNIES, qu'il a acquis avec Jeanne DESTRIEUX, sa femme de Pierre LECLERCQ, fils du dit feu Charles, haboutant au chemin menant de la Fosse au Quesne au Trieu de Fontenoit, d'autre au chemin menant de la dite Fosse au Quesne au vinage de Lhommelet.

Josse LECONTE, fils de feu Jean par relief de Blaze ROUSSEL, son père-grand maternel sur le quart de 12 cens de terre à labeur contre Philippe LEURIDAN gisant au vinage du Hucquet, haboutant au chemin menant du dit Roubaix vers Lempenpont.

Maître Jean DESREVEAUX, fils de feu Pierre, chirurgien sur 60 verges de lieu manoir et jardin pris en 110 verge, ci-comme 60 verges petites par relief du dit feu Pierre, son père et le surplus par achat de ses cohéritiers pris des dits 110 verges contre Nicolas VINCRE par Anne DESREVEAUX, sa femme et Anthoine LOCQUIFFIER par Jeanne DESREVEAUX, sa femme, haboutant à la rue menant de l'église vers la Fosse au Quesne dit rue Papeau.

Le dit DESREVEAULT sur 8 cens 2 verges de jardin et enclos, ci-comme 4 cens 93 verges pris en 21 cens contre Jean DELESPAU et Jacques DUJARDIN et 3 cens 9 verges pris en 12 cens contre Jacques DELESPAULT et les hoirs Jean DUBOIS, venant par achat par lui fait avec Marie Anne LONGE, sa femme et ses cohéritiers du dit feu Pierre, son père, haboutant au dit chemin menant de l'église à la Fosse au Quesne.

Nicolas VINCRE par Anne DESREVEAUX, sa femme et relief de feu Pierre, son père sur sa maison contenant en fond d'héritage 42 verges ou environ pris en un cent 10 verges contre maître Jean DESREVEAUX, leur frère et Anthoine LOCQUIFFIER, leur beau-frère et sa femme, haboutant par devant à la rue menant du Bestiart vers la Fosse au Quesne.

Anthoine LOCQUIFFIER, fils d'Anthoine tant pour lui que pour Jeanne DESREVEAUX, sa femme par achat venant des dits VINCRE et sa femme sur leur maison contenant en fond d'héritage 8 verges parfait des dits 110 verges, haboutant au sus-dit chemin.

Isabeau DUBOIS, veuve de Jean HELLIN, fille et héritière de feu Jean, par relief de son dit feu père sur sa maison contenant un quartron pris en 12 cens contre maître Jean DESREVEAUX et Jacques DELESPAUL, haboutant au chemin menant de l'église du dit lieu à la Fosse au Quesne.

Jean Baptiste et Anthoine HONNORÉ, enfants de feu Jean par relief d'Adrienne SEGARD, leur mère sur leur maison contenant en fond d'héritage 32 verges acquises par la dite Adrienne de maître Anthoine VASSEUR, prêtre, venant par ci-devant de Pierre BAUDOULT pris en 4 cens 8 verges contre Jean LCONTE, la veuve Alfonse DECOTTIGNIES, la veuve Jacques LCONTE, Robert LECLERCQ, Pierre LEVEUGLE et autres, haboutant à la chimetière du dit Roubaix.

Les dits Jean Baptiste et Anthoine HONNORÉ par relief des dits feus leur père et mère sur un lieu manoir contenant parmi jardin 4 cens venant par achat de Pierre HONNORÉ et Catherine DESPLANCQUES, sa femme, haboutant au chemin menant de l'église du dit Roubaix au moulin du dit lieu.

Jean DESTOMBES, fils de feu Jacques par relief de Marie DELESPAUL, sa mère sur son lieu manoir contenant parmi jardin 8 cens demi, 2 verges demie, ci-devant en deux partie et à présent en une gisant au vinage du Huttin au dit Roubaix, haboutant à la piedsenté menant de la cense de la Grande Vigne au Trieu du Huttin.

Le dit Jean DESTOMBES par relief comme dessus sur 6 cens de terre à labour, haboutant à la piedsenté menant de la cense de la Grande Vigne à la planche des Masures.

Le dit Jean DESTOMBES par Margueritte LEZAIRE, sa femme par relief de Pierre LEZAIRE, son père sur 13 cens de terre à labour gisant au vinage de Fromé.

Nicolas DELECROIX, fils de feu Otte, moitié par relief de son dit feu père et moitié par achat d'Ollivier L'AFFRICQUE et Péronne DELECROIX, sa femme sur son lieu manoir contenant parmi jardin deux tiers de 5 cens 3 quartrons à l'encontre de Marie Catherine DELESCLUZE, fille de Jean par relief de Marie DELECROIX, sa mère et Marie Jeanne DELECROIX, fille de feu Otte, ses petites nièces, haboutant au chemin de la Fosse au Quesne, vis à vis de la dite Fosse.

Marie Catherine DELESCLUZE, fille de Jean et de défunte Marie DELECROIX qu'elle fut fille de feu Anthoine, icelui fils de feu Otte, par relief d'icelle sa mère sur la moitié d'un tiers des dits 5 cens 3 quartrons de manoir et jardin contre le sus-dit Nicolas DELECROIX, son grand-oncle et la sus-dite Marie DELECROIX, sa cousine, haboutant au dit chemin et vis à vis de la dite Fosse au Quesne.

Marie Jeanne DELECROIX, fille de feu Otte, qui fut fils de feu Anthoine et le dit Anthoine de feu Otte, par relief de son dit père sur l'autre moitié du dit tiers de 5 cens 3 quartrons de manoir et jardin allencontre que dessus.

Jacques CROMBECQUE, fils de feu Michiel par Anne DELECROIX, sa femme, fille de feu Anthoine, par relief de Franchoise LERNOULD, sa mère sur 5 quartrons de lieu manoir et jardin pris en 5 cens contre Martin DELATTRE par Catherine DELECROIX, sa femme et les hoirs Pierre FLEURCQUIN auxquels la moitié des dits 5 cens appartient, gisant au vinage du tilloeuil, haboutant au chemin menant du dit Tilloeuil à la Raverdie.

Martin DELATTRE, fils de feu Jean par Catherine DELECROIX, sa femme fille du dit Antoine et par relief de Franchoise LERNOULD, sa mère sur 5 quartrons de jardin pris des dits 5 cens, haboutant au sus-dit chemin menant du Tilloeuil à la Raverdie.

Gilles, Jean, Chrestienne, Péronne et Michelle FLEURQUIN et consors, enfants et héritiers de feu Pierre sur 2 cens et demi de jardin pris des sus-dits 5 cens contre les dits CROMBECQUE et DELATTRE, par leurs femmes.

Jean LEZAIRE, fils de feu Jacques, Nantifort, Marie Anne, Martinne et Marie LEZAIRE, ses enfants qu'il a eu de défunte Gillette DELESPAUL, sa femme sur 9 cens de jardin qu'il a acquis avec sa dite femme de Jean DELEBECQUE, haboutant au chemin qui maisne de Lhommelet au Bois à la Fosse au Quesne.

Le sus-dit Jean LEZAIRE et ses dits enfants par achat comme la partie précédente sur son lieu manoir contenant parmi jardin et partie labour 10 cens 3 quartrons, haboutant au sus-dit chemin à l'opposite du dit jardin.

Le dit LEZAIRE pour ses dits enfants par relief de leur dite mère sur 2 cens de pret pris des prets Delebecque.

Le dit LEZAIRE pour ses dits enfants et par relief comme dessus sur 4 cens demi quartier de terre à terrage de le Vigne pris en 9 cens demi contre Anthoine DELESPAUL, haboutant au chemin du plat Delebecque.

Jean DELEMASURE, fils de feu Jacques par Marie Jeanne LEMAN, sa femme sur un lieu manoir contenant parmi jardin 6 cens dévolu à sa dite femme par Péronne et Marie LEMAN, ses tantes, haboutant à la ruelle menant du chemin des Cousteaux au Huttin, icelle estante de la comprise.

Le dit DELEMASURE par sa dite femme et relief comme dessus sur 6 cens de terre à labour terrage de le Vigne pris en 12 cens contre Anthoine DELESPAUL dit Daniel.

Le dit DELEMASURE par sa dite femme et relief comme dessus sur autres 6 cens de terre à labour terrage.

Robert DELERUE, Louis DESFRENES par Franchoise DELERUE, sa femme, Jerosme DESFONTAINE par Jeanne DELERUE, sa femme succédés à Franchois, Dominique, Jeanne, Angélicque et Marie Catherine DESFONTAINE, ses enfants, les dits du soubnom DELERUE, enfants de feu Pasquier et par relief de Jeanne LEZY, leur mère qui fut fille de feu Robert sur 4 cens de terre à labour, sur lesquels de leur consentement Jacques LECLERCQ a fait ériger une maison à présent à eux appartenant, haboutant au chemin menant du moulin de Roubaix vers la taverne de la Raverdie.

Les dits DELERUE par succession et relief que dessus sur la moitié de 8 cens demi et demi quartier de terre à labour contre le dit Jacques LECLERCQ, haboutant à la piedsente menant du Blanfour vers Barbieux

Barbe DELEBECQUE, veuve de Michiel DELANNOY, fille et héritière de feu Philippe et de défunte Marie CARLIER, par relief de ses dits père et mère sur son lieu manoir contenant parmi jardin 7 cens et 4 cens de terre à labour, tous tenant ensemble, haboutant au chemin menant de la Macquelerie au Haut Fontenoit.

La dite Barbe DELEBECQUE par achat de Gilles ROUSSEL sur 8 cens de terre à labour.

Catherine LECONTE, veuve de Charles DESTOMBES, Jean, Louis, Charles, Marie Catherine et Marie Barbe DESTOMBES, ses enfants sur 19 cens 90 verges de lieu manoir, jardin et terre à labour, tout tenant ensemble et pris en 27 cens 40 verges en trois pièces contre Agnès LECONTE, veuve de Jacques LEPERS, venant par donation de Péronne DESTOMBES, fille de feu Charles et de défunte Marie LECONTE, haboutant au chemin allant de Fourquemcroix à Lhommelet au Bois.

La dite Catherine LECONTE par achat de Jaspert DESPLANCQUES sur 6 cens de terre à labour en la cousture de Lespinette.

La dite Catherine LECONTE sur 2 cens de terre à labour en deux parties pris en 10 cens contre Jean PROUVOST, un cent haboutant à la piedsente menant de la rue Pottiere vers la cense de le Bourde, l'un des cens venant par achat de Marcq DELEAUCOURT et l'autre par achat de Pierre DELEBECQUE, fils de feu Jean.

Michelle FLEURQUIN, veuve d'Adrian LECLERCQ, maître Arnould LECLERCQ, Jean SELOSSE et Péronne LECLERCQ, sa femme, et Jean Franchois D'HALLEWIN et Catherine LECLERCQ, sa femme, ses enfants sur 4 cens un tiers de lieu manoir et jardin venant par achat de Cornille LECLERCQ, père du dit feu Adrian, haboutant au chemin menant du Tilloeul vers la Raverdie.

Pierre TREZEL, fils de feu Philippe, mosnier de Roubaix et Jacqueline JONVILLE, sa femme sur un cent 20 verges petites de jardin pris en 6 cens contre Mathieu LECONTE, par Barbe LORFEBVRE, venant par achat des enfants Adrian BRACQUAVAL à cause de Marie DELESCLUZE, leur mère, haboutant au chemin menant de l'église du dit Roubaix au moulin du dit lieu.

Jacques DEPETIPAS, escuyer, seigneur de Walle, Belleghem, Pontenerie etc... sur 14 cens 20 verges de terre à labour par relief de feu messire Jean DEPETIPAS, escuyer, seigneur des dites terres, son père, haboutant de deux sens au chemin des moulins du dit Roubaix au Trieu de le Bonnerie.

Le dit Sire de PETITPAS, seigneur de la Pontenerie sur un rejet et flégart sur le chemin qui haboute aux sus-dits 14 cens 20 verges jusqu'au jardin des veuve et enfants Pierre DELEBECQUE

Le dit Sire sur 2 cens de terre à labour ci-devant jardin, à présent rencorporés des issues et terres de la dite Pontenerie, haboutant à la ruelle allant du Trieu de la dite Pontenerie à Lannoy.

Charles LECLERCQ, fils de feu Franchois par achat de Germain DELEBECQUE, venant auparavant de Wallerand MATHON et Marie PROUVOST, sa femme sur 3 cens de terre à labour gisant au vinage du Hucquet pris en 7 cens dont le surplus est tenu de la seigneurie de le Grimberie.

Guillaume AHAIGE, fils de feu Jacques pour Preudenthienne MATHON, sa femme et Franchois CARRETTE, fils de feu Jean pour Albertine MATHON, sa femme par relief de Wallerand MATHON et Martine PROUVOST, leurs père et mère sur 14 cens demi d'héritage joindant le Trieu du Wault, portion jardin d'environ cent et demi et le reste labour, et le dit Trieu du Wault contenant un cent par ci-devant arrenté à Guilbert PROUVOST duquel cent d'arrentement Philippe MASUREL, demeurant à Tourcoing en a un quart et le surplus aux dits MATHON. Item une issue contenant un quartron pris en 7 cens contre les hoirs Jean LEURIDAN, toutes ces parties contenant ensemble 15 cens demi, sur lequel Trieu du Wault est assis le lieu manoir, le tout gisant au vinage du Hucquet, haboutant au chemin menant du moulin de Roubaix vers Lempenpont, d'autre à la piedsente moitié à eux appartenant aussi avant que s'extend l'héritage de Mathias SCRICQ, et plus avant emportant toute la ruelle du long leur héritage sauf allendroit du fief, icelle piedsente menant du sus-dit chemin vers le moulin des Barbieux.

Germain SORIS, fils de feu Philippe pour Michelle, Anthonnette, Marie Marguerite, Jeanne et Jacqueline SORIS, ses enfants par relief de Jacqueline SPRIET, leur mère sur 7 cens 3 quartrons demi de terre à labour, haboutant à la piedsente menant du Trieu du Wault au moulin des Barbieux.

Rémy POUILLE, escuyer, seigneur des Rameaux, du Burghes, Blancquerie etc... pour la maison mortuaire du sire Rémy, son fils, vivant prêtre seigneur d'Haut Grenier à lui succédé et échu par le trépas du seigneur Guillaume BRAEM, vivant avocat, son père-grand sur 13 cens 5 verges de jardin gisant au devant de la maison nommée La Grimberie appartenant au seigneur VANDALLE, contre laquelle se prend demie ruelle au chemin qui maisne du dit Roubaix au Toucquet aux Ourmes.

Le dit Sire POUILLE pour la dite maison mortuaire venant par relief comme dessus sur un bonnier 9 cens 12 verges.

Le dit Sire Rémy POUILLE pour la dite maison mortuaire sur 18 cens 11 verges et demie de terre à labour.

Le dit Sire Rémy POUILLE pour la dite maison mortuaire sur 20 cens 8 verges de labour.

Le dit Sire Rémy POUILLE pour la dite maison mortuaire sur 7 cens 6 verges de labour.

Pierre DUBAR, fils de feu ... pour Marie POLLET, sa femme par relief de feu Lambert POLLET, son père sur 8 cens 3 quartrons de terre à labour, haboutant à la piedsente qu'elle mène de la rue Pottière par la planche Delepierre au vinage de Couteaux, icelle comprise aux sus-dits 8 cens 3 quartrons.

Philippe BAYAVAL, fils de feu Jacques et Jeanne TIBERGIEN, sa femme par achat de Jeanne LEMAN, veuve du dit Jacques BAYAVAL, leur mère sur 3 cens 30 verges petites de terre à labour, haboutant d'un sens à la piedsente menant de la planche Delepierre vers la cense de le Bourde, icelle piedsente passant dessus.

Josse, Lambert et Franchois DEHALLEWIN, Pierre MALFAIT pour Marguerite DEHALLEWIN, sa femme et Marie Chrestienne DEHALLEWIN, par relief de feu Jacques, leur père, qui fut fils de feu Josse sur 3 cens 2 verges petites de terre à labour pris en 8 cens 6 verges contre Jean ROUSSEL par Marie DEHALLEWIN, sa femme gisant au vinage du Tilloeul au dit Roubaix, haboutant au chemin menant du Tilloeul vers Lannoy.

Robert LECLERCQ, fils de feu Charles sur sa maison contenant en fond d'héritage 98 verges pris en 4 cens 8 verges grandes allentcontre de Jean LCONTE, la veuve Alfonse DECOTTIGNIES, Pierre LEVEUGLE, les enfants Jacques DELESPAU, la veuve Nicolas ROUSSEL, la veuve Jacques LCONTE et autres venant par achat de Pierre BAUDOUT, haboutant vis à vis de la grande porte de l'hospital Ste Elizabet.

Jacques et Marie Anne DELESPAU, enfants de feu Jacques et d'Anthonnette CASTEL, sur leur maison contenant en fond d'héritage 19 verges petites à eux dévolue par relief de leurs feus père et mère qui l'avaient arrenté d'Anthoine CASTEL pour 100 ans et un jour, pris des sus-dits 4 cens 8 verges contre les dessus nommés, haboutant au chemin menant de la Fosse du Bestiart vers la Fosse au Quesne.

Pierre LEVEUGLE, fils d'Anthoine par achat de ses cohéritiers sur une maisonnette contenant en fond d'héritage 22 verges petites arrentées au dit CASTEL pour pareil terme que dessus, pris des sus-dits 4 cens 8 verges grandes contre les dessus nommés, haboutant au sus-dit chemin.

Messire Louis DETENREMONDE, chevalier, Seigneur de Mérignies pour Dame Anne Marie DELOGENAGHE, sa femme, fille et héritière de feu Francois pour la moitié, Charles MUISSART, escuyer, conseillé de sa Majesté au Conseil de Tournay pour un quart et Guillaume BRIDOULT, seigneur de la Verde rue, fils de feu Hypolitte pour le dernier quart sur 9 cens 3 quartrons de terre à labeur en trois pièces sur la paroisse de Roubaix, faisant partie de la cense de la Tannerie, ci-comme 3 cens, item 4 cens 3 quartrons, item 2 cens.

Les dits Seigneurs sur 12 cens 11 verges trois quarts, ci-comme 10 cens de pret et 2 cens 11 verges trois quarts de terre à labeur en deux parties, ci-devant en trois, le tout pris hors des prets Delebecque, haboutant ci-comme les dits 2 cens 11 verges trois quarts au chemin, le Rieu entre-deux, menant du pont Despreaux vers Tourcoing et les dits 10 cens qui sont pris en 16 cens, dont les autres 6 cens sont tenus de la seigneurie de le Vigne dite de le Vecte, haboutant au dit Rieu.

Jean LCONTE, fils de feu Pierre par relief du dit feu son père sur 4 cens de lieu manoir et jardin gisant au vinage du Tilloeul, haboutant au chemin menant du dit Tilloeul vers la cense de Courchelles.

Jean, Charles et Damoiselle Marie MARISSAL, enfants de Gilles par relief de ... sur 6 cens de terre à labeur vieux jardin gisant au dit Roubaix, haboutant à la piedsente menant du chemin des Couteaux au Huttin.

L'hospital Ste Elizabet au dit Roubaix sur 22 cens 3 quartrons d'héritage ci-devant en diverses parties à présent en deux, ci-comme l'enclos du dit hospital, l'église, couvent et tous les édifices enclos de murailles, et le jardin à l'opposite. Et est dénommé pour homme vivant et mourant la personne de Jean LCONTE, fils de Jean.

Le dit hospital sur 26 cens de jardin où il y a une petite maison, haboutant au dit chemin menant d'icelle église au dit moulin, tenant à la ruelle dite de la Thomasserie. Et est dénommé pour homme vivant et mourant la personne de Martin DECOTTIGNIES, fils de feu Alfons.

Le dit hospital sur 8 bonniers 9 cens de terre à labeur en plusieurs pièces en la cousture de la Croisette Dupret particulièrement repris par habouts et grandeurs ci-après à savoir un bonnier 8 cens y compris une portion de prêt, haboutant au grand chemin menant du dit Roubaix vers Lille, item 9 cens, Item un bonnier, item un bonnier 6 cens, item 2 bonniers, haboutant à la piedsente, icelle passant dessus, menant de la dite rue du Nain vers Fontenoit, item un bonnier 11 cens, item 4 cens aussi terre à labeur, item et finalement 3 cens menant de la Croisette Dupret au moulin du Fresnoy. Et est dénommé pour homme vivant et mourant la personne de Martin DELESALLE, fils de Bruno.

L'église du dit Roubaix sur la maison et jardin que l'on dit la Cousterie du dit lieu contenant en fond d'héritage le tiers de 2 cens, haboutant au chemin menant de l'église vers la Fosse au Quesne.

La dite église sur la moitié de 2 cens demi 3 verges de terre à labeur contre les pauvres du dit Roubaix auxquels appartient l'autre moitié gisant au prêt de la Planche Desmasure.

La dite église sur 4 cens de terre à labeur terrage gisant auprès de la Grande Vigne au vinage des Cousteaux. Et est dénommé pour homme vivant et mourant la personne de Anthoine Adrian MONIER, fils d'Anthoine Floris, greffier de ce lieu.

Les communs pauvres du dit Roubaix sur 8 cens de terre à labeur gisant au dit Roubaix en la cousture de la Croisette Dupret.

Les dits communes pauvres sur 10 cens de terre à labour gisant en la cousture du Quesne Quatrice ou autrement en la cousture de Lespinette, haboutant à la piedsente menant de la planche Delepierre vers la cense de le Bourde.

Les dits pauvres sur la moitié de 2 cens demi 3 verges de terre à labour contre l'église du dit Roubaix à laquelle appartient l'autre moitié gisant emprès de la planche Desmasures.

Franchois DECOTTIGNIES, receveur de Lille et ... MOUCQUE, sa femme par achat des veuve et hoirs Glaude LEZY sur une chocque de maisons à usance de 4 demeures, l'une à tenir vache et labour, le tout contenant parmi jardin, aucquié, et plante d'arbres fruicts portans et bois montans, deux tiers de 12 cens 15 verges un quart faisant 8 cens 10 verges en deux parties, à raison que l'autre tiers appartenant aux enfants de feu Franchoise LEZY, veuve d'Anthoine AGACHE est pris au milieu des dits deux tiers, le tout haboutant au chemin menant du moulin vers la Raverdie et par derrière tout le long des terres appartenant à Marie COUROUBLE, veuve de Nicolas DELEBECQUE.

Les dits Franchois DECOTTIGNIES et sa femme sur 4 cens et demi et sixième de cent de terre à labour pris en 9 cens et tiers de cent contre Bettremieux MEURISSE par Péronne DUFORAU, sa femme, haboutant à la piedsente menant du vieux lieu patibulaire, où autrement des Ourmes vers le Blanfour.

Les dits DECOTTIGNIES et sa femme sur 4 cens demi aussi terre à labour haboutant à la piedsente, icelle passant dessus, menant du Trieu du Wault, ou autrement du Blanfour vers le moulin des Barbieux.

Les dits DECOTTIGNIES et sa femme par achat comme les parties précédentes sur 12 cens 3 quartrons de terre à labour.

Jean Baptiste VANDALLE, fils de feu Jean, Seigneur de Grimaret par relief du dit feu son père sur un lieu manoir contenant parmi jardin 14 cens 44 verges gisant au vinage du Huchon, haboutant à la piedsente menant du chemin de la chaussée au dit vinage du Huchon, la ruyelle faisant partie de la mesme piedsente, estante de la comprise du dit jardin, aussy avant qu'il s'extend.

Le dit VANDALLE sur 12 cens 88 verges de terre à labour par relief que dessus contre lesquels il y a 4 cens tenus de la seigneurie de la Grimberie du lez du vinage des Barbieux, faisant ensemble une pièce de 16 cens 88 verges, le tout haboutant au chemin menant du vieux lieu patibulaire vers le dit vinage.

Le dit VANDALLE par relief que dessus sur 9 cens 20 verges de terre à labour gisant comme dessus, ci-devant en deux pièces, l'une de 7 cens 20 verges et l'autre de 2 cens haboutant au chemin menant du vieux lieu patibulaire au vinage des Barbieux.

Le dit VANDALLE par achat des hoirs Josse LEZAIRE sur 4 cens 10 verges de terre à labour gisant comme dessus, haboutant au dit chemin menant du dit vieux lieu patibulaire, ou autrement du moulin du dit Roubaix vers Barbieux.

Jaspart, Jean, Bettremieux et Adrian MEURISSE, Pierre POLLET, Catherine MEURISSE, sa femme, les enfants d'Estienne MEURISSE, ci-comme Jean, Anthoine, Michiel, Catherine et Marie MEURISSE, les enfants Pierre MEURISSE, savoir Gilles, Evrard, Michelle, Marie et Catherine MEURISSE, iceux du soubnom MEURISSE, enfants de feu Gilles et de défunte Catherine DESPLANCQUES, leur mère sur 4 cens de terre à labour terrage à eux dévolus par relief de Péronne DESPLANCQUES, leur tante haboutant à la piedsente, icelle passant dessus, menant de Lhommelet au Bois vers la planche Desmazures.

Messieurs du chapitre de Tournay sur leur lieu manoir et grande de la disme contenant parmi jardin 6 cens gisant au dit Roubaix, tenus en cotterie du marquisat du dit lieu, haboutant au petit chemin menant du Tilloeul vers la Pontenerie. Et est dénommé pour homme vivant et mourant la personne de ...

Jean Baptiste BAUDECHON et Jeanne CASTEL, sa femme, Denys BAUDECHON et Marie CASTEL, sa femme, Marcq Anthoine CAMPS et Helaine CASTEL, sa femme, les dites Jeanne, Marie et Helaine CASTEL, sœurs, enfants de feu Martin par relief de feu Jean CASTEL, leur père-grand sur 3 cens 6 verges de terre à labour haboutant des lez de levant et de midy au chemin menant de Blanches Mailles vers Lille, et vers le moulin du Fresnoy.

A la Cure du dit Roubaix appartient la maison presbytère contenant 4 cens ou environ, hors duquel héritage ont été autrefois tirées deux portions d'héritage qui ont été arrentées du consentement du seigneur du dit Roubaix, l'une des portions étant celle où est à présent bâtie la grange des pauvres du dit Roubaix pourquoi ils paient annuellement au curé 30 sols, et l'autre aux héritiers d'Anthoine FARVARCQUE, vivant clerq du dit Roubaix, chargés de payer annuellement au curé 60 sols.

Ci appartient à la dite Cure un bonnier de terre à labour qui est comme la partie ci-dessus pour la fondation de la Cure donnée par le dit seigneur de Roubaix et amortie de la partie précédente, haboutant au chemin menant de la Croisette Dupret vers Blanchés Mailles. Le dit bonnier eclissé et tiré du fief jadis fief du Pret.

A la Chapelle du St Sépulchre au dit Roubaix appartiennent 26 cens de terre à labour en une masse donné à la dite chapelle pour l'entretien des luminaires par feu d'illustre mémoire monseigneur Pierre, seigneur de Roubaix et ratifié par madame Isabeau de Roubaix, dame de Richebourg du dit Roubaix, sa fille par ses lettres du 3 d'avril an mil cinq cens, les dits 21 cens tirés du gros du dit fief du Pret, tenu de Roubaix, haboutant au chemin menant de la Croisette Dupret au moulin du Fresnoy.

### Roubaix à Hem

Les Révérends pères de la Compagnie de Jésus en la ville de Lille sur 2 bonniers, 2 cens et demi en 4 pièces, savoir 5 quartiers tenant au fief de la Ronderie et au fief de Werquinoeulle, item 10 cens et les deux parties d'un cent, item 3 cens de terre, et 24 grandes verges et tiers d'une verge prises en 2 cens et le tiers d'un cent.

Les dits Révérends pères sur 10 cens et 8 verges aussi terre à labour .

Les dits Révérends pères sur 8 cens 15 verges et demie aussi terre à labour haboutant au chemin qui maisne des Hauts Champs à la Fosse de le Levrier et au chemin tournant vers la Ronderie.

Les dits Révérends pères sur demi bonnier de terre haboutant au chemin qui maisne du vinage des hauts Champs vers la cense de Maufait.

Pour toutes lesquelles parties d'héritage ils ont livré homme vivant et mourant la personne d'Augustin DELESPAUL, fils de feu Pierre, vivant Lieutenant de Roubaix, marchand, demeurant à Lille, à la mort duquel ils devront payer double rente de relief.

Les dits Révérends pères sur 8 cens de terre en deux pièces jointes ensemble venant par achat de Charles DELERUE et Marie BONTE, sa femme en l'an 1670.

Et par-dessus ce sera la dite Compagnie tenu de payer pour le dit demi bonnier de terre un droit seigneurial de trente en trente ans pour droit d'indemnité, aussi est dénommé pour homme vivant et mourant la personne de Michiel Ignace MÉS, fils de Michel, escuyer, Seigneur de Darisart pour à la mort d'icelui payer double rente de relief.

Les dits Révérends pères sur leurs deux fiefs de la Ronderie. Et est le sus-dit Augustin DELESPAUL homme vivant et mourant.

Adrian CASTEL, fils de feu Jean sur 8 cens de terre à labour gisant sur la paroisse de Hem qu'il a acquis avec Philippotte MULLIER, sa femme des enfants d'Anthoine POLLET et Sébastienne DELESPIERRE, haboutant au chemin menant de la Fosse de le Levrier à Lempont.

Le dit Adrian CASTEL sur 12 cens de terre à labour par lui acquis avec sa dite femme des hoirs Jean BAYART gisant au dit Hem, haboutant au dit chemin menant de la Fosse de le Levrier à Lempont.

Maître Pierre PLATEL par Catherine VAS, sa femme et relief de feu Franchois VAS, son père sur 8 cens de lieu manoir et jardin gisant au hamel des Hauts Champs à Hem, haboutant au chemin menant de la Fosse de le Levrier à Wattlelos. Item 8 cens de terre à labour ci-devant en deux pièces à présent en une haboutant au chemin de la Fosse de le Levrier à Wattlelos.

Gérard BRULOIS, fils de feu Jacques sur 16 cens de terre à labour en deux pièces, l'une de 6 cens par lui acquis de Glaude MARESCAUX et l'autre de 10 cens par lui achapté de Pierre LADMERANT et Jeanne LEURIDAN, sa femme gisant auprès de la Fosse de le Levrier au dit Hem.

Les enfants Josse DELESPIERRE, savoir Jean, Anthoine, Philippe et Guilbert DELESPIERRE, Adrian LECLERCQ par Jacqueline DELESPIERRE, sa femme par relief du dit feu Josse, leur père sur 3 cens de terre à labour pris en 6 cens 3 quartrons contre Guillaume CASTEL, gisant au dit Hem, haboutant au chemin menant la Fosse de le Levrier à Lannoy et de la dite Fosse à Lempont.

Eux par relief comme dessus sur 4 cens de terre à labour fief pris en 12 cens contre guilbert DELESPIERRE et les Révérends pères Croissiers de Lannoy, haboutant au dit chemin.

Les enfants Jean LEURIDAN, savoir Lambert LEURIDAN et Guillebert DELESPIERRE et sa femme pour 6 cens et les Révérends pères Croisez de Lannoy pour 2 cens faisant 8 cens parfait du dit fief.

Guillaume CASTEL par Marie COUROUBLE, sa femme et relief d'Anthoine COUROUBLE, son père par achat d'Anthoine DELESPIERRE, sur 3 cens 3 quartrons de terre à labour parfait des sus-dits 6 cens 3 quartrons contre les sus-dits enfants Josse DELESPIERRE, haboutant à la piedsente, icelle passant dessus, venant du chemin menant de Lannoy à Lempenpont vers la cense de la Haye.

Le dit CASTEL par sa dite femme relief et achat comme dessus sur 4 cens de jardin fief pris en 10 cens, le surplus tenu de la seigneurie du Broeucq, haboutant au chemin menant de la Ronderie à Lannoy.

Jerosme et Cornille PLOUCQUET, Anthoine GRIMONPONT et Marie Franchoise PLOUCQUET, sa femme, les dits Jerosme, Cornille et Marie Franchoise PLOUCQUET, frères et sœur, enfants de feu Noël, par relief du dit feu leur père sur 2 cens de jardin pris en 4 cens contre Marguerite PLOUCQUET, veuve de Jean AGACHE, lesquels 2 cens sont présentement compris en un jardin de 8 cens dont 6 cens sont tenus du fief de la Moussonnerie, le tout gisant en la paroisse de Hem au vinage des Hauts Champs, haboutant au chemin menant de la Fosse de le Levrier au dit Hem vers la cense de Maufait à Roubaix.

Nicolas DU BERQUIN, fils de feu Estienne par relief de Chrestienne HOUZET, sa mère sur 6 cens une verge de terre à labour gisant au dit Hem, haboutant à la piedsente, icelle passant dessus, menant de la Fosse de le Levrier à Lempenpont.

Georges BOUSSEMART, fils de feu Jean et Marie LECONTE, sa femme sur 10 cens et demi de terre à labour par eux acquis des hoirs Jean BAYART, haboutant au chemin menant de la Fosse de le Levrier vers Trois Baudets.

Michel WAIGNON et Péronne BONTE, sa femme sur 7 cens 3 quartrons de terre à labour par eux acquis des hoirs Catherine BAYART, veuve de Jacques SELOSSE, haboutant à la piedsente menant de la Fosse de le Levrier aux bois de Ribobus.

Pierre et Marie BAYART, enfants de feu Simon, par relief du dit feu leur père sur 8 cens une verge demie de terre à labour gisant en la paroisse de Hem, haboutant au chemin menant des Trois Bodets à Lempenpont.

Pierre, Jean, Anthoine AGACHE, frères, enfants de feu Jean et de Marguerite PLOUCQUET, Adrian LIBERT pour Magdelaine LECONTE, sa femme et Jacques MULLIER pour Marie LECONTE, sa femme sur 2 cens de jardin pris en 4 cens contre les enfants Noël PLOUCQUET, gisant au vinage des Hault Champs paroisse du dit Hem, haboutant au dit chemin menant de la Fosse de le Levrier à Maufait.

Josse BLAUWET, Quintin MEURISSE pour Jeanne BLAUWET, sa femme, iceux de soubnom BLAUWET, enfants de feu Anthoine par relief de Jeanne HOUZET, leur mère sur leur lieu manoir contenant parmi jardin 6 cens 3 quartrons haboutant au sus-dit chemin menant de la Fosse de le Levrier vers Maufait.

Hubert BOUSSEMART, fils de feu Hubert par relief de son dit feu père sur 8 cens de terre à labour gisant au dit Hem, haboutant du chemin menant de Lannoy vers Lempenpont.

La chapelle du St Sepulchre à Roubaix sur 15 cens de terre à labour gisant à Hem, haboutant au chemin menant de la Fosse de le Levrier à Lempenpont. Et est dénommé homme vivant et mourant Jacques Philippe MONIER, fils d'Antoine Floris, greffier de ce lieu.

Martin CORDONNIER, baillly de Wasquehal par relief de Jacques, son père sur 4 cens de terre à labour pris en 11 cens, desquels 11 cens il y en a 3 cens tenus de l'échevinage de Lannoy et des dits 11 cens en appartient savoir 4 cens au dit CORDONNIER et 7 cens à la veuve Jacques CUPRE.

Anne FRUICT, veuve de Jacques CUPRE, demeurant à Lille pour la moitié et Thomas DECOUSTENOBLE et Jeanne CUPRE, sa femme pour l'autre moitié de 4 cens de terre à labour pris des dits 11 cens contre eux même et le dit Martin CORDONNIER, dont les autres 3 cens à eux appartenant, sont tenus de l'échevinage de Lannoy.

Les dits Anne FRUICT et sa dite fille sur 3 cens de terre à labour pris en 15 cens desquels 5 cens et demi sont tenus du fief de Marcherelle, 6 cens et demi de l'échevinage de Lannoy.

Messire Ernest DEHENNIN, chevalier, Seigneur du Cornet, Fremicourt, Blecourt etc... au cause de dame ... sa compagne par relief de ... sur 2 cens de terre à labour pris en une pièce de 15 cens à lui appartenant à cause de sa cense de la Haye à Roubaix, les dits 15 cens gisant sur la paroisse de Hem nommé le Camp à Mousques.

Franchois D'AMIENS, fils de feu Martin par Péronne PLOUCQUET, sa femme sur 4 cens de terre à labour pris en 13 cens gisant au dit Hem dont le surplus est tenu de l'échevinage de Lannoy.

#### Roubaix à Wattrelos

Messire Robert DUBUS, chevalier, Seigneur de Fresnel, Desmasures de Salle, du Grand Bus etc. sur 5 cens de terre à labour de sa cense Desmasures enclavés dans la masse des terres de la dite cense.

Messire Louis DETENREMONDE, chevalier, Seigneur de Merignies pour Dame Anne Marie DELOGHENAGHE, sa femme, fille et héritière de feu Franchois pour la moitié, le Sire Charles MUISSART, escuyer, conseiller de sa majesté au conseil de Tournay pour un quart et Guillaume BRIDOUULT de la Verde Rue, fils de feu Hypolitte pour le dernier quart sur 11 cens de terre à labour.

Les sus-dits Seigneurs sur 6 cens de terre à labour gisant sur la dite paroisse de Wattrelos.

La Chapelle de St Jean fondée en l'église paroissiale de Roubaix sur 9 bonniers 14 cens 16 verges de terre à labour du gros de la seigneurie de Roubaix estante de la fondation originelle d'icelle Chapelle fondée de feu noble et illustre mémoire Jean, Seigneur de Roubaix, chevalier de la Toison d'Or, les habouts et grandeur desquelles terres la déclaration sensuit : 14 cens, 30 cens, un bonnier haboutant au chemin menant du pont Despreaux vers Tourcoing, 12 cens, 20 cens haboutant au dit chemin, 15 cens haboutant au dit chemin, 15 cens haboutant au chemin menant du moulin dit Desmazures vers les Sept Fresnes hors desquels est pris une portion d'arrentement appartenant aux enfants de la Tannerie, 12 cens 17 verges, 12 cens et finalement 12 cens. Lesquels héritages sont à la dite fondation à la disposition de mon dit seigneur Prince.

#### Carihem

Autres rentes deues a la dite seigneurie de Roubaix a Carihem paroisse de Lers sur plusieurs heritages qui doibvent le dixiesme denier a la vente, don ou transport ou autrement et double rente de relief ainsy que sensuit

Jacques et Michiel TRUFAULT, enfants de feu Guilbert et par relief de Jeanne DELECAMBRE, leur mère, qu'elle fut fille de feu Jacques sur 9 cens de terre de terre à labour gisant au dit Leers, haboutant au petit chemin menant de la cense du Coulombier à Grimonpont.

Gilles DEVRENAY, fils de feu Anthoine par Marie BATAILLE, sa femme, par relief de feu Pierre, son père qui l'avait acquis de Pierre HESPEL, fils de feu Pierre et consors sur 5 cens 4 verges de terre à labour gisant à Leers.

Nicolas DELEMARRE, fils de feu Roger sur 6 cens de lieu manoir et jardin et 2 cens d'enclos, moitié par relief de feu Roger son père et moitié par achat de Nicolas DELEMARRE, son oncle, gisant au dit Leers, haboutant au Trieu du Carihem.

Le dit Nicolas DELEMARRE par relief de son dit feu père sur 5 cens 3 verges de terre à labour, ci-devant jardinage, haboutant à la dreue menant de Carihem à Roubaix.

Le dit Nicolas DELEMARRE par relief de son dit feu père sur 3 quartrons de terre à labour, haboutant à la piedsente menant de Carihem à Roubaix.

Le dit DELEMARRE par achat de Fleury DUBAR sur la moitié de 5 quartrons de lieu manoir et jardin à l'encontre de Marie DECOURCHELLES, veuve de Jean DEFFRENNES, haboutant au Trieu de Carihem.

Anthoine FREMAULT, fils de feu Pierre sur 6 cens de terre à labour par achat des hoirs Philippe LOCQUIFFIER qu'il avait acquis d'Estiennette DELEMOTTE, veuve de Michel DECOURCHELLE, ci-devant en deux parties à présent en une, haboutant à la piedsente, icelle passant dessus, allant de Roubaix à Leers.

Marie LADMERANT, veuve de Jean DUCASTELER, par relief de Hughues LADMERANT, son père sur la moitié de 8 cens de terre à labour gisant à Leers contre Thomas DUCASTELER.

Thomas DUCASTELER, fils du dit feu Jean par achat d'Anthoinette LADMERANT, sa tante sur l'autre moitié des dits 8 cens.

Jean DECOURCHELLES, fils de feu Rolland, demeurant à Lannoy par relief du dit feu Rolland, son père sur la moitié de 4 cens demi de jardin contre le Sieur Pierre DEBISSCHOP, bailly de Watrelos, gisant au dit Leers, haboutant au trieu de Carihem.

Le Sieur Pierre DEBISSCHOP, bailly de Watrelos sur l'autre moitié des dits 4 cens demi haboutant au dit Trieu de Carihem.

Marie DECOURCHELLES, veuve de Jean DEFFRENNES sur son lieu manoir contenant parmi jardin moitié de 5 quartrons faisant 62 verges demie à elle dévolu par relief de Jacques DECOURCHELLES, son père gisant au dit Leers, haboutant au Trieu de Carihem.

Pierre et Jacques TRENTESAUX, enfants de feu Jacques, par relief d'Anne DESTOMBES, leur mère à laquelle il était échu par relief de Marie CAUDRON, femme de Jacques DESTOMBES, sa mère sur 2 cens de terre à labour pris en 10 cens contre Maximilien DESBONNET par Judith CAUDRON, sa femme et Jean et Gilles FREMAULT, gisant au dit Leers.

Jean CAUDRON, fils de feu Jean, par relief de Catherine CAUDRON, sa sœur, qu'elle l'avait hérité du dit feu son père sur son lieu manoir contenant parmi jardin 3 cens haboutant à la ruelle menant du Trieu de Carihem à Roubaix.

Pierre DELECAMBRE, Jacques LECLERCQ pour Marie DELECAMBRE, sa femme, Macus DELEMARRE, père et tuteur de Pierre et Barbe DELEMARRE, qu'il a eu de Jeanne DELECAMBRE, les dits DELECAMBRE par relief de feu Pierre, leur père sur 5 cens de terre à labour pris en 12 cens allencontre de Balthazar DELECAMBRE, gisant au dit Leers, haboutant à la piedsente menant du Coulombier à la planche du Betre.

Les dits Pierre DELECAMBRE et consors, par relief comme dessus sur 8 cens et tiers de cent de lieu manoir et jardin en deux parties, ci-comme l'une de 5 cens pris en 13 contre Balthazar DELECAMBRE et 3 cens et tiers pris en 4 cens 20 verges contre Nicolas DELEMARRE, les sus-dits 3 cens et tiers venant par achat de Pierre DELEMARRE, haboutant au Trieu de Carihem.

Les dits Pierre DELECAMBRE et consors par relief comme dessus sur 7 cens demi pris en 15 cens contre Balthazar DELECAMBRE, et les dits 15 cens ci-devant en deux parties, ci-comme l'une de 10 cens et demi et l'autre de 4 cens 8 verges grandes.

Balthazar DELECAMBRE, fils de feu Anthoine par relief de son dit feu père sur 7 cens de terre à labour pris en 12 à l'encontre des sus-dits Pierre DELECAMBRE et consors, gisant au dit Leers, haboutant à la piedsente menant du Coulombier à la planche du Betre.

Le dit Balthazar par relief que dessus sur 3 cens de terre à labour terrage haboutant à la sus-dite piedsente menant de la cense du Coulombier à la planche du Betre.

Le dit Balthazar DELECAMBRE par relief comme dessus sur 7 cens et demi pris en 15 cens contre les sus-dits Pierre DELECAMBRE, Jacques LECLERCQ et Marie DELECAMBRE, sa femme et consors, et les dits 15 cens ci-devant en deux parties, savoir 10 cens et demi et 4 cens 8 verges grandes.

Le dit Balthazar DELECAMBRE par relief que dessus sur 8 cens de lieu manoir et jardin pris en 13 cens contre les sus-dits Pierre DELECAMBRE et consors, haboutant au sus-dit Trieu de Carihem.

Jean DUCATTILLON par Jeanne DELECAMBRE, sa femme et par relief de Philippe DELECAMBRE son père sur 11 cens de lieu manoir, jardin et enclos ci-devant en deux parties à présent en une, gisant au sus-dit Leers, haboutant au Trieu du Carihem.

Le dit Jean DUCATTILLON par sa dite femme et relief que dessus sur 5 cens de terre à labour, qui par les vieux chasseraux sont dits 6 cens, haboutant à la piedsente, icelle passant dessus, allant du Trieu du Carihem au moulin de Leers.

Le dit DUCATTILLON par la dite Jeanne DELECAMBRE, sa femme par relief que dessus sur 6 cens 3 quartrons de labour vieux jardin, haboutant au Trieu de Carihem.

Le dit DUCATTILLON par sa dite femme et relief que dessus sur 4 cens 3 quartrons 5 verges un quart grandes pris en 13 cens 12 verges contre Damoiselle DELEFOSSÉ, vieux jardin mis à labour, haboutant au chemin menant du dit Trieu de Carihem à Roubaix.

Le dit DUCATTILLON par sa dite femme et relief que dessus sur demi cent de terre à labour vieux jardinage, haboutant au dit chemin menant du Trieu de Carihem à Roubaix.

Le dit DUCATTILLON par sa dite femme et relief comme dessus sur 8 cens de terre à labour vieux jardinage, haboutant à la piedsente menant de la planche de Carihem au Coulombier.

Le dit DUCATTILLON par sa dite femme et relief que dessus sur 12 cens de terre à labour ci-devant en deux parties, haboutant à la piedsente, icelle passant dessus, menant du dit Roubaix à Leers.

Jacques DECOURCHELLES, Jean BRUSLOIS pour Jeanne DECOURCHELLES, sa femme, Jacques DUTOICT pour Anthonnette DECOURCHELLES, sa femme, iceux DECOURCHELLES, par relief de Michel, leur père, Michel et Jean DECOURCHELLES, enfants de feu Jean et par relief du dit Michel, leur père-grand, sur 6 cens de terre à labour pris en 9 cens contre les enfants de feu Jean SPRIET, gisant au dit Leers, haboutant à l'issue menant de Carihem vers la planche de Betre.

Jean FREMAULT, fils de feu Jacques, par relief de Magdeleine CAUDRON, sa mère sur 3 cens de terre à labour pris en 10 cens contre Gilles FREMAULT, son frère, les enfants Jacques TRENTESAUX et Maximilien DESBONNETS par sa femme, gisant au dit Leers.

Jean, Dominique, Marie Jeanne, Anthonnette et Catherine SPRIET, enfants de feu Jean, par relief de Louis SPRIET et Michelle DECOURCHELLE, leur père et mère-grands, venant de Balthazar GLORIEUX et Guilbert TRUFAUT sur 5 cens demi de lieu manoir et jardin, gisant au dit Leers sur le Trieu de Carihem, haboutant par devant au dit Trieu.

Les dits Jean, Dominique, Marie Jeanne, Anthonnette et Catherine SPRIET par relief que dessus sur 2 cens un quartron de terre à labour gisant au dit Leers.

Les dits Jean, Dominique, Marie Jeanne, Anthonnette et Catherine SPRIET par relief que dessus, sur 3 cens de terre à labour pris en 9 cens contre les enfants de Michelle DECOURCHELLES, haboutant d'un sens à l'issue menant de Carihem vers la planche du Betre, d'autre à la piedsente menant du Trieu de Carihem vers Leers.

Rolland DECOTTIGNIES, fils de feu Guillaume et Henry DESTRIEUX par Jeanne LADMERAND, fille de Franchois et de défunte Marie DECOTTIGNIES, les dits Rolland et Marie par relief de feu Guillaume, leur père sur 5 cens 88 verges petites de lieu manoir et jardin, ci-comme le dit Rolland pour deux tiers et le dit DESTRIEUX pour l'autre tiers gisant au dit Leers, haboutant au Trieu de Carihem.

Adrien et Clément TRENTESAUX, par relief de feu Adrian leur père sur 4 cens de lieu manoir et jardin gisant au dit Leers, haboutant par-devant au dit Trieu de Carihem.

Les dits Adrien et Clément TRENTESAUX par relief que dessus sur 3 cens demi de terre à labour pris en 13 cens demi contre maître Jean BAUÉ, chirurgien à Lannoy, haboutant à la piesente, icelle passant dessus et au travers, menant du dit Roubaix vers Leers.

Guillaume DEFRESNE, fils de Pierre par achat des curateurs aux biens de feu Jacques LEFEBVRE sur 3 cens de terre à labour gisant au dit Leers, haboutant à la piedsente menant des Bancqs Plaidoyables de St Obin vers le Trieu de Carihem.

Jean BRABANT par Michelle GLORIEUX, sa femme et relief de Balthazar, son père sur 7 cens de terre à labour gisant au dit Leers, haboutant à la piedsente, passant parmi, allant du Trieu du dit Carihem vers Roubaix, dite issue du dit Trieu ou la cense de Carihem.

Le dit Jean BRABANT par sa dite femme et relief que dessus sur 4 cens de terre à labour ci-devant jardin sur lesquels il y a encore présentement une petite maison gisant au dit Leers, haboutant à la sus-dite issue ou piedsente, tenant au courant d'eauwe séparant les paroisses de Roubaix et Leers.

Damoiselle Marie DELEFOSSE, veuve de Martin PORTOIS, vivant greffier criminel de la ville de Tournay, par relief de Nicolas DELEFOSSE, son père venant auparavant de Philippe DUJARDIN sur 10 cens de lieu manoir et jardin haboutant au Trieu de Carihem et à la ruelle, laquelle est moicturière allant du dit Trieu vers le moulin de Leers.

La dite Damoiselle par relief comme dessus sur 2 cens demi de terre à labour vieux jardin, haboutant au petit Trieu, joindant de Wez.

La dite Damoiselle par relief comme dessus sur 3 cens pris en 6 contre les hoirs Nicolas DECOURCHELLES.

La dite Damoiselle par relief que dessus sur 10 cens de terre à labour.

La dite Damoiselle par relief que dessus sur 6 cens de terre à labour haboutant aux terres de la cense de Carihem.

La dite Damoiselle par relief comme dessus sur 8 cens et demi vieux jardin mis à labour pris en 13 cens 12 verges grandes allencontre de Jean DUCATTILLON par Jeanne DELECAMBRE, sa femme, haboutant au Trieu et chemin de Carihem.

Messire Charles Philippe DOUGNY, comte de Zweveghem pour Madame Anthonnette Florence DEGRIBOVAL, dame et comtesse de Zweveghem, Dame de Brequin, Plessy, Quevaucamp et par relief de Messire Floris DEGRIBOVAL, son père sur 11 cent 4 verges de pret de la cense de Quevaucamps à Leers, haboutant au pret et héritage de la cense de Carihem.

Jean MULLIER, Philippe ST-LEGER pour Olive MULLIER, sa femme, Roger, Philippe, Jeanne et Anne MULLIER, enfants de feu Philippe et de défunte Catherine DUQUESNOY, par relief des dits leurs père et mère sur 8 cens de terre à labour nommé Deux Quartierots des Quatre Quartiers, dont les deux autres appartiennent l'un à la veuve Jean DECATTELER et l'autre à Thomas DECATTELER, les dits 8 cens venant par achat des hoirs Josse DELESPIERRE.

Catherine DUTOICT, veuve d'Emmanuel FARIA pour la moitié par relief de Jean DUTOICT, son père, les enfants Jean Baptiste DUTOICT pour un huitième, Monsieur le Baron de POUCCUES pour un autre huitième et Paul Isidore Ignace DELANNOY, receveur à Lille, pour un quart sur 3 cens de terre à labour, haboutant à la piedsente, icelle passant au travers, menant du Trieu du Fresnoy au Trieu de Leers.

Maître Jean Baptiste BAUE, chirurgien à Lannoy par relief de Jean, son père sur 10 cens de terre à labour pris en 13 cens demi allencontre d'Adrian et Clément TRENTESAUX, gisant au dit Leers sur le Trieu de Carihem, haboutant à la piedsente menant de Roubaix vers Leers, et icelle passant dessus.

Maximilien DESBONNETS, par Judicque CAUDRON, sa femme, par relief de Daniel, son père sur 4 cens de terre à labour, moitié sur la paroisse de Roubaix et moitié sur la paroisse de Leers.

Le dit DESBONNET par sa dite femme sur 2 cens de terre à labour pris en 10 cens contre les hoirs Jacques TRENTESAUX, et Gilles et Jean FREMAULT, les dits 2 cens étant présentement réunis et ne faisant qu'une pièce de terre à labour avec les 4 cens ci-dessus, iceux 2 cens séant sur la dite paroisse de Leers.

Quant a deux cens de terre à labour, cidevant acquis par les seigneurs ou dame du dit Roubaix, et qui ont este radiommet et réunis au gros de la cense de Carihem, iceux sont enclaves aux terres de la dite cense, gisant entre Carihem et le Coulombier et estoient chargés au dit terme de Noël.

### Petite Vigne

Declaration des heritages et terres cottieres tenus de la Seigneurie de le Vigne relevante du Marquisat de Roubaix acquise par son Excellence le Prince de Ligne en l'an 1664 du Seigneur Baron DESPIERE, et par ce moyen rencorporés au gros du fief du Marquisat de Roubaix lesquels héritages doibvent rente en bled, avoine, chapon, pouille, auwes et autrement a priserie de Lespierre de Lille, et mesure du dit Roubaix comme s'ensuit

Philippe LEURIDAN, fils de feu Pierre sur 4 cens et demi et sixième d'une cent de terre à labour à lui dévolu par relief du dit feu son père gisant au dit Roubaix, haboutant à la piedsente menant du vinage du Pire vers la cense de Lespierre.

Jean LEROUGE, fils de Jean par Marguerite HEDDEBAULT, sa femme par relief de Guillaume, son père sur 9 cens et tiers de cent de terre à labour gisant au dit Roubaix.

Mathieu BAYART, fils de feu Jacques, par achat d'Anthoine TIERCHE, Anthoine BONTE, Romain CORMAN et sa femme sur 4 cens demi et sixième de cent de terre à labour gisant au dit Roubaix, haboutant à la piedsente qu'elle mène de la cense de Lespierre en Pévèle.

Monsieur le Prince d'Espinoy à cause de sa cense de Maufait au dit Roubaix sur 9 cens et le tiers d'un cent de terre à labour pris en 28 cens contre les dits Mathieu BAYART, Jean LEROUGE, Philippe LEURIDAN.

Damoiselle Marie Catherine IMBERT, fille de feu Noble Homme Martin IMBERT, escuyer, seigneur de Lespierre par relief du seigneur Martin IMBERT, vivant escuyer, seigneur du dit Lespierre, son frère sur 3 bonniers 11 verges de terre à labour savoir un bonnier 8 cens haboutant au chemin menant du dit Roubaix vers Lannoy, un bonnier 2 cens 11 verges qui ne contient en labour qu'un bonnier et finalement un bonnier un cent.

Philippe MALFAIT, fils de feu Pierre, par relief de son dit feu père pour la moitié et Anthoine DESTOMBES, demeurant à Tourcoing, par donation à lui faite par Catherine et Anthonnette DESTOMBES, ses enfants qu'il a eu de Marguerite MALFAIT, laquelle fut fille du dit feu Pierre et par relief d'icelui sur l'autre moitié de 12 cens ou environ de terre à labour gisant au dit Roubaix.

La sus-dite Damoiselle Marie Catherine IMBERT, Dame de Lespierre sur 8 cens de terre à labour nommée une pièce de 10 cens, venant ci-devant de Pierre LECONTE et auparavant ...

Jaspart MEURISSE, fils de feu Gilles, par achat avec Anthonnette MOUTON, sa femme de Franchois LADMERAND sur 5 cens de terre à labour gisant au dit Roubaix, haboutant au chemin menant de Maufait à Lannoy.

Pierre SION pour Jeanne FLEURQUIN, sa femme, Evrard et Gillette FLEURQUIN, enfants de feu Charles, et les dits Charles et Jeanne FLEURQUIN, frère et sœur par relief de feu Jacques, leur père sur 4 cens de terre à labour gisant au dit Roubaix, haboutant au Verd chemin menant de la cense de Maufait vers la Fosse de le Levrier.

Josse LECONTE, fils de feu Jean, Josse, Péronne, Anthonnette, Catherine et Marie SORIS, et les enfants Jean SORIS, iceux de soubnom SORIS, enfants de Pierre et par relief de Marguerite LECONTE, leur mère, les dits Josse et Marguerite LECONTE, par relief du dit feu Jean, leur père sur 10 cens de terre à labour moitié au dit Josse LECONTE et moitié aux dits enfants, gisant au dit Roubaix, haboutant au Rieu descendant de la cense de Maufait.

La Chapelle de Lys sur 18 cens de terre à labour gisant à Roubaix. Et est dénommé responsif homme vivant et mourant Michel Pontus WAYMEL, fils de Michel, Lieutenant de Lannoy.

L'église de Wattrelos sur un bonnier de terre à labour gisant au dit Roubaix, haboutant à la piedsente, icelle passant au travers, menant de la cense de Lespierre vers le vinage de Pévèle. Et est dénommé responsif homme vivant et mourant

**Déclaration des terres vendues par son Excellence le Prince de Ligne en l'an 1664 aux personnes suivantes charges de payer un pattar du cent de terre de rente Seigneuriale chaque an au terme de Noël comme sensuit.**

Marie FLAMENG, veuve de Jean DELESPAUL sur 4 cens 10 verges de terre à labour gisant au dit Roubaix pris des terres ci-devant de la cense de le Becque, haboutant à la piedsente menant de la rue Pelart vers Lhommelet.

La dite Marie FLAMENG sur la moitié de 7 cens de terre à labour gisant au dit Roubaix nommé la Houblonnière, l'autre moitié appartenant à Jacques DELESPAUL, son beau-père, haboutant à l'issue des terres de l'hospital à la piedsente menant de la dite Issue vers le chemin de la Fosse au Quesne.

La dite Marie FLAMENG sur encore 3 cens 20 verges de terre à labour qui fait partie d'une pièce de 7 cens 20 verges, le surplus terre renteuse, par elle acquis de Gilles et Jeanne ROUSSEL, iceux 7 cens 20 verges haboutant à la piedsente menant de la rue Nain vers la Croisette Dupret.

Marie DELESPAULT, veuve de Pierre DELEBECQUE et ses enfants sur 8 cens 13 verges de terre à labour par elle acquis comme dessus avec son feu mari, haboutant par devant au chemin menant du St Sépulchre vers Fourquemcroix.

Venant DUCOULOMBIER, fils de feu Anthoine et Catherine FLAMENG, sa femme sur 8 cens 13 verges de terre à labour par eux acquis comme dessus gisant au dit Roubaix, haboutant par devant au dit chemin de Fourquemcroix.

Philippe CARRETTE, fils d'Anthoine à cause de Marie Anne DELEBECQUE, sa femme par relief de Jean DELEBECQUE et de Marguerite DELANNOY, ses père et mère sur 4 cens demi de terre à labour pris en 9 cens à l'encontre de Légère DELEBECQUE, veuve de Jacques LECONTE, leur sœur, haboutant au chemin menant de Fourquemcroix vers Lhommelet au Bois.

Légère DELEBECQUE, veuve de Jacques LECONTE, par relief du dit Jean DELEBECQUE, son père et de Marguerite DELANNOY, sa mère sur les autres 4 cens demi parfait des dit 9 cens, haboutant au dit chemin menant de Fourquemcroix à Lhommelet au Bois.

Pierre DELEDICQUE, fils de feu Pierre sur 4 cens 10 verges de terre à labour, haboutant par devant au chemin menant de la dit Chapelle du St Sépulchre à Fourquemcroix.

Anthoine DELESPAUL, fils de feu Daniel et Marie LEPERS, sa femme sur 7 cens demi de terre à labour haboutant à la piedsente menant du chemin des Cousteaux au Trieu du Huttin pris hors des terres de le Vigne.

Jacques DELESPAUL, fils de feu Jean et ses enfants qu'il a eu de Jeanne DELEDICQUE sur 22 cens de terre à labour tout tenant ensemble.

Le dit DELESPAUL et ses dits enfants sur la moitié de 7 cens de terre à labour nommé la Houblonnière pris allencontre des hoirs Marie FLAMENG, haboutant à l'issue des terres de l'hospital, la piedsente passant parmi allant de la sus-dite issue vers le chemin de la Fosse au Quesne.

Agnès LECONTE, veuve de Jacques LEPERS sur 8 cens 16 verges de terre à labour, haboutant par devant au chemin menant du Sépulchre à Fourquemcroix.

Pierre LECONTE, fils de feu Jacques, Anthoine et Marie Jeanne LECONTE, ses enfants par relief d'Anne FARVARCQUE, leur mère sur 10 cens de terre à labour acquis comme dessus, haboutant à la piedsente, icelle passant dessus, menant des rues Pelart et Pottière vers Lhommelet, et à celle aussi passant dessus menant des dites rues au chemin allant du dit Lhommelet à Fourquemcroix.

Le dit LECONTE et ses dits enfants sur 10 cens de terre à labour acquis comme les précédentes, pris hors de la masse vulgairement nommée le Bois du Trichon, un courant Deauwe entre-deux qui leur appartient aussi avant que s'étendent les dits 10 cens.

### Fontenoit

Declaration des heritages et terres cottieres tenus de la seigneurie de Fontenoit rencorporée au gros du fief du marquisat de Roubaix lesquels doivent rente en bled, avoine, chapons, pouilles, auwes, argent et autrement, a la priserie de Lespierre de Lille, et a mesure du dit Lille comme sensuit

Jean LECONTE, fils de feu Pierre par relief de Jeanne ROUSSEL, sa mère pour un tiers et par achat des enfants Jean ROUSSEL pour l'autre tiers, qui font deux tiers de 8 cens de terre à labour gisant au dit Roubaix pris contre Pierre MULLIER auquel l'autre tiers appartient, haboutant à la piedsente, icelle passant dessus, menant du Grand Trieu de Fontenoit vers le vinage des Cousteaux.

Le dit Jean LECONTE par achat en conjonction avec Marie Catherine DELEBECQUE, sa femme de Pierre DELECROIX, fils de feu Otte sur 2 cens 7 verges et demie gisant au dit Roubaix, haboutant au chemin menant de la Fosse au Quesne vers le Trieu de Fontenoit.

Le dit Jean LECONTE à cause de la dite Marie Catherine DELEBECQUE, sa femme par relief de Philippe DELEBECQUE, son père sur 4 cens de lieu manoir et jardin haboutant au Grand Trieu de Fontenoit.

Le dit Jean LECONTE à cause de sa dite femme par relief que dessus sur un lieu manoir contenant parmi jardin un cent pris en 10 cens contre les veuve et enfants de feu Philippe DELEBECQUE, leur frère, Pasquier DECOTTIGNIES, par sa femme et autres haboutant au chemin menant de la taverne dit Jacob au Petit Trieu de Fontenoit.

Le dit LECONTE à cause de sa dite femme et par relief que dessus sur 3 cens de jardin, haboutant au dit chemin.

Pasquier DECOTTIGNIES et Monique LEZY, sa femme par relief d'Adrian LEZY, son père et Péronne FAUVARCQUE, sa mère sur 3 cens un quartron demi de lieu manoir et jardin haboutant au Petit Trieu de Fontenoit, les dits 3 cens un quartron et demi pris en 10 cens contre Arthus LEBLAN et Jean LCONTE par Marie Catherine DELEBECQUE, sa femme.

Pierre MULLIER, fils de feu Pasquier et Jacqueline DUPONT, sa seconde femme sur un tiers de 8 cens de terre à labour pris à l'encontre de Jean LCONTE, fils de feu Pierre, par eux acquis des hoirs Jean LEMAHIEU, haboutant à la piedsente, icelle passant dessus, menant du Trieu de Fontenoit au chemin des Cousteaux.

Les dits Pierre MULLIER et sa femme sur les deux tiers de 5 cens de prêt et terre à labour pris à l'encontre du Sieur Pierre DELESPAUL, lieutenant de Roubaix, venant par achat de ses frères et sœurs, héritiers du dit feu Pasquier MULLIER.

Jean DEHERRINNE, fils de feu Michel par Catherine DESPLANCQUES, sa femme par relief de Pasquier, son père sur un lieu manoir contenant parmi jardin et terre à labour 7 cens un quartron, savoir 4 cens un quartron de manoir et jardin et 3 cens de labour, haboutant au Trieu de Fontenoit.

Jacques DUGARDIN, fils de feu Pierre par Anthoinette DESPLANCQUES, sa femme et relief du dit Pasquier, son père sur 3 cens de lieu manoir et jardin pris en 29 cens contre les enfants et héritiers de feu le Sieur Pierre DELESPAUL, les enfants et héritiers de Gillette DEHALLEWIN et Pierre LEPERS gisant au dit Roubaix.

Michelle DESURMON, veuve de Philippe LECLERCQ, pour et au nom de ses enfants tels que Pierre LECLERCQ, Marguerite LECLERCQ alliée à Jean LEFEBVRE, et Jeanne LECLERCQ alliée à Jacques DEBOULONGNE, qu'elle a eu du dit Philippe LECLERCQ sur 8 cens de jardin desquels il y a à présent environ 3 cens mis à labour au vinage de la Fosse au Quesne au dit Roubaix dévolus à ses dits enfants par relief de Philippotte DELEBECQUE, veuve de Robert LECLERCQ, leur mère-grande, haboutant au chemin menant de la Fosse au Quesne vers le Trieu de Fontenoit.

La dite DESURMON pour ses dits enfants par relief comme dessus sur 3 cens 5 verges de terre à labour, haboutant au dit chemin.

Mathias LEPERS par Marguerite CASTEL, sa femme, fille de feu Gilles par relief de Marguerite LEPERS, sa mère, sur la moitié de 8 cens et demi de terre à labour contre Monsieur Franchois DEPETIPAS, Chevalier, seigneur de Warcoing, gisant au dit Roubaix, haboutant à la piedsente menant du Trieu de Fontenoit à Tourcoing.

Louis DEHALLEWIN par Marguerite DELEBECQUE, sa femme, fille de feu Philippe et de défunte Jeanne DESTOMBES, et par relief de ses dits feus père et mère sur 5 cens un quartron de pret pris des prets Despreaux, un petit courant de auwe entre-deux.

Le dit DEHALLEWIN par sa dite femme et relief comme dessus sur 4 cens 3 quartrons de lieu manoir et jardin pris en 7 cens demi contre les héritiers de Jeanne DELEBECQUE, veuve de Pierre LECLERCQ, haboutant au Petit Trieu de Fontenoit vis à vis du Wez du dit Fontenoit.

Le dit Louis DEHALLEWIN par sa dite femme et relief comme dessus sur 5 cens 18 verges de lieu manoir et jardin haboutant au Grand Trieu de Fontenoit.

Le dit DEHALLEWIN par sa dite femme et relief comme dessus sur 4 cens 8 verges de terre à labour haboutant à la sus-dite piedsente menant du dit Grand Trieu de Fontenoit vers Lhommelet

Les héritiers de Jeanne DELEBECQUE, veuve de Charles LECLERCQ, savoir Marie et Marguerite LECLERCQ, Jean et Anthoine DELANNOY, enfants de feu Philippe qui fut fils de feu Pierre, allié en premières noces avec la dite Jeanne DELEBECQUE, Pierre DUPRET, mari de Jeanne DESCAMPS, veuve en premières noces de Sébastien ENGLEBERT, ayant la dite Jeanne DESCAMPS droit d'un quatrième aux héritages après déclarés par donation de Jeanne ENGLEBERT à présent religieuse, icelle fille du dit Sébastien et par relief de Catherine LECLERCQ, sa mère qu'elle fut fille d'icelle Jeanne DELEBECQUE, icelle Marie et Marguerite LECLERCQ pour chacune un quatrième et les dits DELANNOY pour le dernier quart en 4 cens de lieu manoir et jardin moins 6 verges petites gisant à Roubaix, haboutant au Petit Trieu de Fontenoit vis à vis du Grand Wez.

Les sus-dits héritiers par relief et donation comme dessus pour chacun un quart en 2 cens 3 quartrons de jardin pris en 7 cens demi contre les dits hoirs Philippe DELEBECQUE.

Les dits héritiers par relief et donation comme dessus pour chacun un quart sur 7 cens une verge et demie de terre à labour en clôture, ci-devant bocquet, haboutant d'un côté à la piedsente, icelle comprise, tout le long le dit héritage, et de celui de Louis DEHALLEWIN en longueur de 25 verges menant du Grand Trieu de Fontenoit vers Lhommelet.

Jean Louis et Pierre DELEBECQUE, Philippe DELEBECQUE pour Marguerite DELEBECQUE, sa femme, les dits Jean Louis, Pierre et Marguerite DELEBECQUE, enfants de feu Philippe et de Marie LECONTE sur un lieu manoir à usance de taverne nommée la taverne Jacob contenant un cent demi d'héritage, haboutant au chemin menant de la Fosse au Quesne vers le Trieu de Fontenoit, la dite taverne acquise par les dits Philippe DELEBECQUE et Marie LECONTE, vivant coniomète de Noël DELELOS qui l'avait acquis de Jean L'ORFEBVRE.

Les dits DELEBECQUE par relief du dit feu leu père pour la moitié contre la dite Marie LECONTE, leur mère encore vivante sur 4 cens et demi de lieu manoir et jardin venant par achat de Gilles DESTOMBES pris en 10 cens contre Pasquier DECOTTIGNIES par Monicque LEZY, sa femme, Jean LECONTE par Marie Catherine DELEBECQUE, sa femme et Jacques LEBLAN, haboutant au Petit Trieu de Fontenoit.

Les dits DELEBECQUE par relief pour la moitié comme dessus contre leur dite mère venant par achat de Pierre DEHALLEWIN, fils de feu Anthoine sur 4 cens 8 verges de lieu manoir et jardin pris en 9 cens dont le surplus est tenu de la seigneurie de le Vigne dite de la Vecte, haboutant à la piedsente menant du chemin de Lhommelet vers le Grand Trieu de Fontenoit, la piedsente passant parmi, allant du dit Trieu de Fontenoit vers le vinage des Cousteaux.

Les dits DELEBECQUE par relief du dit feu leur père sur 13 cens 6 verges de lieu manoir et jardin tous en une masse entre lesquels 13 cens 6 verges, il y en a 6 cens de fief, et le surplus cotterie, ci-comme 6 verges pris en 4 cens contre les héritiers Jeanne DELEBECQUE, item 4 cens de lieu manoir et jardin, encore un cent demi en deux articles, et encore un cent demi faisant ensemble 7 cens 6 verges, le tout haboutant au Petit Trieu de Fontenoit.

Anthoine DEHALLEWIN, fils de feu Georges, par relief du dit feu son père sur son lieu manoir contenant parmi jardin et terre à labour 9 cens, haboutant au Trieu de Fontenoit.

Anne et Marie DEHALLEWIN, sœurs, enfants de feu Georges, par relief de Gillette DEHALLEWIN, leur mère sur leur lieu manoir contenant parmi diverses demeures 11 cens 66 verges ci-devant en trois pièces, l'une de 8 cens demi, l'autre de 2 cens et la troisième d'un cent et 16 verges, haboutant au Grand Trieu de Fontenoit.

Les dites Anne et Marie DEHALLEWIN, par relief comme dessus sur 9 cens 46 verges de jardin venant ci-devant partie par achat de Jacques HELLIN pris en sus-dits 29 cens contre les hoirs du Sieur Pierre DELESPAUL, Jacques DUJARDIN et Pierre LEPERS, haboutant au dit Trieu de Fontenoit.

Bettreminne VANDALLE, veuve de Pierre LEPERS sur un tiers de cent de lieu manoir et jardin venant par achat qu'elle a fait avec son feu mari des enfants Pierre DESPLANCQUES, le dit tiers de cent pris en 9 cens contre les hoirs du Sieur Pierre DELESPAUL, haboutant au Grand Trieu de Fontenoit.

Arthus LEBLAN, fils de feu Jacques, par relief de Marie MIROU, sa mère sur un cent demi quartons de lieu manoir et jardin haboutant au chemin menant de la Fosse au Quesne au Petit Trieu de Fontenoit. Le dit cent et demi pris en 5 cens contre les dits DECOTTIGNIES et LECONTE, lesquels 5 cens sont présentement réunis en une seule pièce de 5 cens faisant ensemble 10 cens.

Pierre LEPERS, fils de feu Jacques et Marie Jeanne MONNIER, sa femme sur une maison contenant en fond d'héritage un quartron et demi qu'ils ont acquis de Martin AHAIGE et sa femme, pris en 29 cens contre les hoirs du Sieur Pierre DELESPAUL, Anne et Marie DEHALLEWIN et autres, haboutant au Grand Trieu de Fontenoit.

Messire Franchois DEPETITPAS, Chevalier, Seigneur de Warcoing, la Mousserie, etc... sur 4 cens de terre à labour, haboutant au fossé de la cense de la Mousserie à la piedsente allant de Roubaix à Tourcoing.

Le dit seigneur de la Mousserie sur 6 cens de terre à labour.

Le dit seigneur de la Mousserie sur 6 cens de lieu manoir et jardin par achat des curateurs de Gilles CASTEL, haboutant à la ruelle allant de Fontenoit à Tourcoing.

Le dit seigneur de la Mousserie par achat comme dessus sur 6 cens d'héritage, partie labour et partie jardin.

Le dit seigneur de la Mousserie sur 4 cens un quartron de terre à labour à prendre en 8 cens demi contre Mathias LEPERS à cause de Marguerite CASTEL, sa femme, haboutant à la piedsente allant de Fontenoit à Tourcoing.

Le dit seigneur de la Mousserie sur une rive et bord de chemin sur le chemin menant de la cense de le Mousserie au vinage du Hault Fontenoit commençant du lez de la Mousserie à un petit pont au milieu de la dreue en longueur de 36 verges 8 pieds jusque à un fief de 50 pieds en longueur sur le même chemin à lui appartenant , et poursuivant la dite rive et passant le dit fief à un flégart de 50 pieds à lui appartenant.

Autre rive commençant au dit flégart et allant jusqu'au coing du jardin de Dominique CASTEL contenant en longueur 26 verges 5 pieds arrentée le premier d'octobre 1676.

Philippe, Dominicque, Augustin, Claire et Monicque DELESPAUL, par relief de feu Pierre, leur père et Marie DELEBECQUE, leur mère sur 15 cens de jardin tout en une masse acquis par leurs dits feus père et mère des hoirs maître Franchois BECQUART, vivant pasteur de Roubaix pris en 29 cens contre les enfants Gillette DEHALLEWIN qui en ont 10 cens 62 verges, contre Pierre LEPERS, fils de feu Jacques qui en a 38 verges et Jacques DUJARDIN par Anthonnette DESPLANCQUES, sa femme qui en a 3 cens, sur lesquels 15 cens sont édifiés deux lieux manoirs.

Les dits DELESPAUL par relief et achat comme dessus sur 3 cens et deux tiers de cent de terre à labour y compris un cent de pret ou environ, ci-devant en deux parties ci-comme 2 cens qui ci-devant étaient pris en 11 cens, et un tiers de 5 cens, le dit tiers de 5 cens pris contre Pierre MULLIER, et les dits 3 cens deux tiers à présent en une pièce.

Les dits DELESPAUL par relief que dessus sur 8 cens deux tiers de terre à labour pris en 9 cens contre Bettreminne VANDALLE, veuve de Pierre LEPERS.

### Dottignies

Aultres rentes deues à la dite seigneurie de Roubaix sur plusieurs heritages en la paroisse de Dottignies qui doivent double rente de relief a la mort des heritiers et le dixieme denier a la vente, don ou transport ou autrement

Louis BLOMME, fils de feu André par relief de son dit père sur 9 cens et demi de terre à labour pris en un bonnier 12 cens demi contre le Sieur Jean Baptiste MOELENART, par sa femme et Philippe PLANCQUART, gisant en la paroisse de Dottignies, haboutant au chemin de Hastrate menant de la cense de la Havrie vers Courtray.

Philippe PLANCQUART, par relief de feu Jean, son père sur pareil 9 cens et demi de terre à labour pris des dits un bonnier 12 cens demi contre les sus-dits Louis BLOMME et le Sieur MOELENART, haboutant au sus-dit chemin menant de la cense de la Havrie au dit Dottignies vers le dit Courtray.

Le Sieur Jean Baptiste MOELENART, fils de feu Pierre, Conseiller pensionnaire de la ville de Courtray, par Damoiselle Jeanne Catherine BRAYE, sa femme et relief de feu Franchois BRAYE, son père sur 9 cens et demi parfait des dits un bonnier 12 cens et demi en deux parties, l'une de 7 cens et demi et l'autre de 2 cens, tous deux haboutant au sus-dit chemin menant du pont de la Havrie vers Courtray, du bout au Rieu descendant vers le dit pont.

Le dit Sieur MOELENART par sa dite femme et relief que dessus sur 2 cens de terre à labour petites qui par les vieux briefs sont dits 29 verges grandes pris en une pièce de 7 cens, desquels il y en a 5 cens châteltenie du dit Courtray, desquels 5 cens il y en a 4 cens sur la paroisse de Coyghem, et un cent sur la paroisse de Dottignies, et les 2 cens Châteltenie de Lille, pareillement sur la dite paroisse de Dottignies, haboutant tout le long le chemin qui est de la comprise des dits 2 cens menant du dit pont de le Havrie vers Courtray.

Jean HESPEL, Anthoine VANREUST pour Marie HESPEL, sa femme et Péronne HESPEL, veuve de Josse LEFEBVRE, les dits Jean, Marie et Péronne HESPEL, enfants de feu Jean et par relief de Catherine CASTEL, leur mère, qu'elle fut fille de feu Pierre et de défunte Marie FLAMENG, sur 5 cens de terre à labour gisant au dit Dottignies.

Les dits Jean, Marie et Péronne HESPELLE par relief que dessus sur 16 cens et demi de terre à labour gisant et tenus que dessus, haboutant au chemin menant de la cense de le Havrie au Rond Cheval ou vers Courtray.

Les dits Jean, Marie et Péronne HESPELLE par relief que dessus sur 2 cens demi pris en 3 cens 9 verges de terre à labour allencontre de la dite veuve Césart CASTEL, haboutant au dit chemin menant de la Havrie au Rond Cheval.

Balthazar CASTEL, Jean DESTOMBES et Péronne CASTEL, sa femme, Josse DELERUE et Catherine CASTEL, sa femme, les dits du soubnom CASTEL, enfants de feu César et par relief de leur dit père, qui fut fils de feu Pierre et auquel il était échu par le trépas et relief de Marie FLAMENG, sa mère sur 16 cens de terre à labour pris en 28 cens contre les enfants de Jacques DELESPAUL, Pierre et Jean LEFEBVRE, et consors haboutant au grand chemin menant de la dite cense de la Havrie au Rond Cheval.

Les dits Balthazar CASTEL et consors par relief que dessus sur demi cent et 9 verges de terre à labour pris en 3 cens 9 verges allencontre des dits Jean, Marie et Péronne HESPEL.

Les dits Balthazar CASTEL et consors sur 6 cens de terre à labour par relief que dessus haboutant à la piedsente, icelle passant dessus, menant de l'église de Dottignies au moulin de Coyghem.

Jean FERRET, fils de feu Gilles et Marguerite CASTEL, sa femme pour deux tiers de 10 cens de terre à la beur, moitié par achat de Gilles CASTEL, fils de feu Pierre, leur frère et l'autre moitié à la dite Marguerite par relief de Marie FLAMENG, sa mère et les enfants Jaspert DESPLANCQUES par Marie CASTEL, aussi fille du dit feu Pierre et de défunte Marie FLAMENG, savoir iceux enfants Pierre, Césart, Abraham et Catherine DESPLANCQUES, Jacques SELOSSE et Marie DESPLANCQUES, sa femme et Gilles DELEBECQUE, père et tuteur de Marie Anne DELEBECQ qu'il a retenu de Marguerite DESPLANCQUES, sa femme sur l'autre tiers des dits 10 cens gisant auprès de la taverne du Sarpe, haboutant au sus-dit chemin menant de la dite cense de la Havrie au Rond Cheval.

Les héritiers Catherine MALFAICT, veuve de Jacques DUSOULIER, savoir Anthoine MALFAICT, fils de feu Philippe, demeurant à Lille, Jean Baptiste JACOB, demeurant à Lannoy pour Jeanne MULLIER, sa femme, comme donataires de défunte Claire MALFAICT, sa fille qu'elle a eu de feu Philippe MALFAICT, son premier mari, Roger DUBAR, fils de feu Jean par relief de Marguerite MALFAICT, sa mère, demeurant à Lille, les curateurs de Jacques et Michel MALFAICT, Anthoine et Grégoire WAYMEL, enfants de feu Philippe, demeurant au dit Lannoy, Pierre WAYMEL, fils de feu Grégoire, Jean DECOTTIGNIES pour Gillette WAYMEL, sa femme, fille de feu Jacques, Toussaint, Jean Baptiste et Jeanne Catherine DESBUCQUOIS, enfants de feu Pierre et de défunte Jeanne WAYMEL, tous demeurant au dit Lannoy, Josse WAYMEL, prêtre chapelain de Velaines et Marie WAYMEL, veuve de Pierre PARENT, enfants de feu Anthoine, Anthoine DESTOMBES, demeurant à Tournay, donataire de ses enfants qu'il a eu de défunte Marguerite MALFAICT, sa première femme, fille de feu Pierre, Pierre BLAUWET, demeurant au dit Tournay, donataire de sœur Jeanne Franchoise MALFAICT, religieuse, fille de feu Philippe qui fut fils de feu Josse, sur 10 cens 6 verges de lieu manoir et jardin, desquels 10 cens 6 verges qui par mesurage en fait n'ont été trouvé contenir que 9 cens, en appartient 5 cens aux dits Anthoine MALFAICT, Jean Baptiste JACOB, Roger DUBAR et curateurs des dits feus Jacques et Michel MALFAICT, et les autres 4 cens aux dits enfants de feu Grégoire, Jacques et Anthoine WAYMEL.

Les dits Anthoine MALFAICT, Jean Baptiste JACOB, Roger DUBAR, et curateurs de Jacques et Michel MALFAICT sur 10 cens de terre à labour.

Anthoine et Grégoire WAYMEL, enfants du dit feu Philippe par relief du dit feu leur père sur 11 cens de terre à labour.

Anthoine DESTOMBES, Anthoine BLAUWET et les dits enfants Grégoire, Jacques et Anthoine WAYMEL sur un bonnier de terre à labour, ci-comme le dit DESTOMBES pour 8 cens, le dit BLAUWET 5 cens et les dits enfants 3 cens.

Philippe NIFLE, fils de feu Jacques par partage et échangeement à l'encontre de Marie NIFLE, sa fille qu'il a eu d'Anne TANGUE, sa femme à laquelle il était échu par relief de Jean TANGUE, son père sur 20 cens et demi et sixième de cent de terre à labour.

Le Sieur Pierre Franchois MEURISSE, escuyer, Seigneur de Moncheau, de la Havrie etc... par relief du Sieur Adrian MEURISSE, escuyer, seigneur des dits lieux, son père sur 12 cens 8 verges de terre à labour nommé le Camp Cornu.

Le dit seigneur de la Havrie par relief que dessus sur 12 cens aussi terre à labour.

Le dit seigneur de la Havrie par relief comme dessus sur 10 cens de terre à labour, ci-devant amassés et nommés la Petite Havrie.

Le dit seigneur de la Havrie par relief que dessus sur 8 cens aussi terre à labour, haboutant à Lespierre et à la piedsente qui maisne de l'église de Dottignies au moulin de Coyghem.

Joachim BEUCKELACRE, fils de feu Joachim et de défunte Marie ROHART, par relief de la dite Marie ROHART, sa mère sur 7 cens de terre à labour, à laquelle ils étaient échus par donation à elle faite par Philippe BLOMME.

Messire Louis DE BARGIBANT, prêtre chanoine de la cathédrale de Tournay, Marcq Anthoine DE BARGIBANT, escuyer, Seigneur de Haudion et Damoiselles Marguerite Franchoise, Marie Thérèse et Marie Barbe DE BARGIBANT par relief de feu le Sire Jean DE BARGIBANT, chevalier, Seigneur de la Cohaldrie et Président du conseil souverain de Tournay, leur père sur 13 cens et 2 verges demie grandes de terre à labour, item sur 2 bonniers un cent de terre à labour, item sur 13 cens 14 verges grandes aussi terre à labour, item sur 8 cens de terre aussi labour. Sur toutes les sus-dites parties d'héritages contenant ensemble 4 bonniers 3 cens 16 verges et demie grandes qui font 66 verges petites.

Les dits Sires DE BARGIBANT par relief que dessus sur 13 cens aussi terre à labour, haboutant au chemin menant de Dottignies à Courtray.

Robert VANDERZIPPE par relief de feu Philippe VANDERZIPPE, en son temps bailly de Coyghem sur 7 cens et tiers de cent de terre à labour acquis par le dit feu VANDERZIPPE des hoirs Otte LECLERCQ, venant ci-devant de Jacqueline DURIEU.

Le dit Robert VANDERZIPPE comme hoirs de Philippe VANDERZIPPE ci-devant par achat et aux dits hoirs par relief comme dessus sur la maison et taverne du Sapp au dit Dottignies contenant parmi jardin et héritage un cent et demi, haboutant à la piedsente menant de la place de Dottignies vers Coyghem.

Jacqueline LECONTE, veuve de Franchois LOCQUIFFIER, par relief de Jacques LECONTE, son père sur 5 cens de terre à labour.

Anthoine et Pierre DELESPAUL, Marguerite DELESPAUL, veuve de Pierre PROUVOST, Jean DESTOMBES pour Marie DELESPAUL, sa femme, Pierre TURBEL pour Jeanne DELESPAUL, sa femme, icelles Marie et Jeanne DELESPAUL, enfants et héritières de feu Jean, les dits Anthoine, Pierre, Marguerite et le dit feu Jean, enfants de Jacques et par relief de Jeanne DELEDICQUE, leur mère sur la moitié de 11 bonniers 15 cens 25 verges d'héritage ci-après déclarés, spécifiquement par pièces et habouts. Et la moitié de 17 cens 48 verges dévolus pour la moitié à icelle Jeanne DELEDICQUE, leur mère qui fut fille de feu Gilles par relief de Marguerite FLAMENG, sa mère, veuve en secondes noces de Jacques DUHAMEL.

Pierre et Jean LEFEBVRE, enfants de feu Jacques et de défunte Légère DELESPAUL, qu'elle fut fille de feu Jacques et par relief du dit feu Jacques, leur père-grand pour un quart des sus-dits 13 bonniers 78 verges.

Jean FAUVARCQUE, fils de feu Jacques pour Jeanne DELESPAUL, sa femme par relief du dit feu Jacques, son père pour l'autre quart. Les sus-dits héritages venant de la succession de Christophle FLAMENG et succédés au sus-dit Jacques à cause de Philippotte FLAMENG, sa femme, et à la dite Marguerite FLAMENG, veuve en secondes noces de Jacques DUHAMEL et consistant des parties suivantes qui sont rapportées en pièces spécifiquement ci-après selon qu'elles sont nommées mesurées à verge couverte sans y comprendre chemins et vifs fonds : Un lieu manoir contenant parmi jardin 19 cens haboutant à la piedsente menant du dit Dottignies au Sarpe, item 6 de terre à labour haboutant à la sus-dite piedsente, icelle passant dessus, menant de l'église du dit Dottignies au Sarpe, item les dits 3 bonniers 6 cens de terre à labour, haboutant à Lespierre descendant du pont David vers le pont de le Havrie, item 8 cens de terre à labour, item les dits 13 cens, item 20 cens aussi terre à labour, item 12 cens aussi terre à labour, item 12 cens encore terre à labour, item les dit 8 cens aussi terre à labour, item 10 cens de terre à labour, haboutant à la dite piedsente menant de l'église du dit Dottignies au Sarpe, item 16 cens aussi terre à labour haboutant au dit Rieu menant du pont David au pont de la Havrie, item 17 cens de terre à labour haboutant au dit Rieu menant du pont David au pont de la Havrie, item et finalement 4 cens de terre à labour sur lesquels autrefois il y a eu un petit manoir.

### Néchin

Aultres rentes deus a la dite seigneurie de Roubaix a cause de plusieurs heritages en tenus seans en la paroisse de Nechin lesquels doibvent double rente de relief a la mort de lheritier le dixieme denier, la vente, don ou transport quant le cas y escheit.

Paul FLORENT, fils de feu Philippe par relief de Catherine MASUREL, sa mère, icelle fille de feu Bernard sur 3 cens 3 quartrons de jardin pris en 4 cens contre les hoirs Philippe FLORIN dit Gasette, haboutant au chemin menant de l'église du dit Néchin au Quesne Pied de Leu.

Charles DESCAMPS, fils de feu Adrian pour Anne DELAHAYE, sa femme, veuve en premières noces de Philippe FLORIN, acquis par les dits Philippe FLORIN et Anne DELAHAYE de Jacques PIAT, lequel l'avait auparavant acquis de Paul FLORENT sur une maisonnette contenant parmi jardin un quartron pris des dits 4 cens, haboutant au dit chemin menant de l'église du dit Néchin au Quesne Pied de Leu.

Catherine PIPART, veuve de Jacques GLORIEUX tant pour elle que pour ses enfants qu'elle a eu du dit feu Jacques, son mari sur son lieu manoir contenant parmi jardin 8 cens ou environ, partie aux dits enfants par relief du dit feu Jacques, leur père et partie par achat des hoirs Guillaume GLORIEUX, haboutant au chemin menant de l'église du dit Néchin vers le Lerue.

Damoiselle Marie MORTELETTE, veuve de Thomas ROUSSEL, vivant licencié en médecine, demeurant à Lille sur son lieu manoir contenant parmi jardin 7 cens à elle dévolu par relief de maître Franchois DELECOURT, pasteur du dit Néchin.

Pierre DUQUESNE, fils de feu Anthoine pour trois quarts par relief de Michelle DEFRESNE, sa mère, Jacques et Marguerite DUQUESNE, enfants de feu Pierre qui fut aussi fils du dit feu Antoine par relief du dit feu leur père et auparavant d'icelle Michelle DEFRESNE sur un lieu manoir contenant parmi jardin 5 cens, haboutant au chemin de le Lerue.

Philippe DELESCLUZE, fils de feu Louis pour deux tiers par relief du dit feu Louis, son père, Jacques, Jeanne et Marie LEFEBVRE, Toussaint DUBAR pour Péronne LEFEBVRE, sa femme, enfants de feu Hughues pour l'autre tiers, par relief de Marie DELESCLUZE, leur mère qu'elle fut fille du dit feu Louis sur l'autre tiers de 12 cens de lieu manoir et jardin gisant au dit Néchin, haboutant au chemin menant de la place du dit Néchin à Estaimbourg.

Pierre FREMAULT, fils de feu Garin pour Marie Catherine LEPOULTRE, Gilles, Marie et Anthonnette LEPOULTRE, enfants de feu Gérard par relief de Marie MATHON, leur mère sur 4 cens vieux jardin dont partie est mis à labour gisant au dit Néchin, haboutant au chemin menant du Quesne Pied de Leu à la Royère.

Jacqueline DEFRENNE, veuve d'Anthoine COUTIN, par relief de Jacques DEFRESNE, son père sur 5 cens de lieu manoir et jardin pris en 7 cens contre Pierre DEFRENNE, son frère gisant au dit Néchin, haboutant au chemin qui maisne de l'église à le Lerue.

La dite Jacqueline DEFRENNE par relief que dessus sur 5 cens et le sixième d'un cent et 4 cens, le tout terre à labour et en deux pièces tenant ensemble.

La dite Jacqueline DEFRENNE par relief que dessus sur 4 cens aussi terre à labour gisant comme dessus auprès de la Royère.

Pierre DEFRENNE, fils de feu Jacques, par relief de son dit feu père sur 2 cens de lieu manoir et jardin pris en 7 cens contre la sus-dite Jacqueline DEFRESNE, sa sœur, haboutant au chemin qui maisne de l'église à le Lerue.

Le dit Pierre DEFRENNE par relief comme dessus sur 17 cens de terre à labour ci-devant en diverses parties, haboutant à la piedsente allant de l'église du dit Néchin au Fresnoy.

Le dit Pierre DEFRENNE par relief que dessus sur 9 cens vieux jardinage, haboutant à la piedsente menant de l'église du dit Néchin au Fresnoy.

Le dit Pierre DEFRENNE par achat de Henry VANDEPUTTE et Jacqueline DEFRENNE, sa femme et consors sur 4 cens 6 verges et demie de terre à labour pris en 5 cens contre Pierre DELERUE, mosnier du dit Néchin par Jacqueline DUTRONCQUOIS, sa femme, haboutant à la piedsente de la Longue Saulx.

Jean, Estienne, Nicolas, Marie Jeanne, Pasque et Catherine DELEPLANCQUE, par relief de feu Estienne, leur père venant auparavant de Jacques DESBONNET sur 6 cens de lieu manoir et jardin, haboutant au chemin menant de l'église du dit Néchin vers Estaimbourg.

Ferdinand LEMAISRE par Marie AGACHE, sa femme par relief de feu Jean, son père qui fut fils de feu Glaude sur 7 cens de lieu manoir et jardin gisant au dit Néchin, haboutant au dit chemin menant de la place de Néchin vers Estaimbourg.

L'église du dit Néchin sur 2 cens 16 verges de terre à labour gisant au dit Néchin, haboutant assez près d'un lieu appelé le Plancque de Hem.

Jean CRAUWIN, fils de feu Robert par relief de Marie DUCATTELER, sa mère sur 5 cens de jardin nommés le Courtil Gahide gisant au dit Néchin, haboutant à la piedsente menant de Tourcoing à Tournay.

La Chapelle du St Sépulchre à Roubaix sur 10 cens 3 verges de terre à labour gisant au dit Néchin, haboutant à la piedsente menant de l'église du dit lieu vers la cense du Haupont.

Marie Chrestienne et Marie Jeanne DEWERP, sœurs, demeurant à Lannoy, par relief de feu Gilles leur père sur 3 cens de terre à labour gisant au dit Néchin, haboutant au chemin menant du Quesne Pied de Leu à la Royère.

Pierre DELERUE, fils de feu Pierre, mosnier de Néchin par Jacqueline DUTRONCQUOIS, sa femme, par relief de Jacqueline CORNU, veuve de Jacques DEFRENNE, sa mère sur un cent 43 verges et demie de terre à labour pris en 5 cens demi contre Pierre DEFRENNE, fils de feu Jacques gisant au dit Néchin, haboutant iceux 5 cens demi à la piedsente, icelle passant dessus, menant du moulin du dit Néchin à la cense du Fresnoy.

Franchois QUEVALET, fils de feu Nicolas, tavernier à Néchin, par ratraict venant de Jean D'OUTRELIGNE et auparavant de Pierre PROUVOST sur 4 cens 13 verges de terre à labour.

Jean LIAGRE, fils de feu Gilles, laboureur au dit Néchin par achat de Messire Louis DELANNOY, chevalier, Seigneur et Marquis du Haupont en l'an 1680 sur 18 cens de terre à labour en deux pièces gisant au dit Néchin et 5 cens.

La Chapelle de Néchin sur 2 cens de terre à labour gisant au dit Néchin, haboutant à la piedsente menant de l'église du dit lieu à la Scienne Fosse.

Jacques Franchois DENNETIERES, escuyer, Seigneur de Montpinchon pour Damoiselle Marie Thérèse D'ENNETIERES, sa fille mineure, par relief de Damoiselle Marie Thérèse HACCART, sa mère à laquelle était échu par relief de Damoiselle Marie GOMMER, femme du Sieur Jean HACCART, escuyer, Seigneur du Pontois, sur 3 bonniers de terre à labour ou environ gisant à Bailleul qui par les vieux briefs sont dits contenir 3 bonniers 6 cens.

Messire Ferdinand DELANNOY, chevalier, Seigneur et Marquis du Haupont, Seigneur de Bersé par relief de Messire Louis Philippe DELANNOY, chevalier, Seigneur de Haupont, son frère sur 21 cens un quartron de terre ci-devant en diverses pièces, entre lesquelles terres y sont compris 3 quartrons d'héritage par ci-devant arrentées au seigneur du Haupont, sur lesquels 3 quartrons il y avait un moulin à tordre huile nommé le moulin à Loke. Les dits héritages pris des terres de la cense du Haupont à Néchin.

Anthoine DELESCLUZE, fils de feu Jacques, par relief de son dit feu père sur 11 cens de terre à labour gisant au dit Néchin, haboutant à la piedsente, icelle passant dessus, menant du Fresnoy au moulin du dit Néchin.

Jean TRENTESAUX, fils de Charles, par Marie DUTRONCQUOIS, sa femme et relief de feu Louis, son père sur 3 cens.

Daniel DECOURCHELLES, fils de feu Jacques, par achat de Jacques et Vincent DEBURGUE, venant auparavant de Josse MATON sur 5 cens pris en un bonnier un cent, le tout gisant à Néchin, les dits 5 cens ci-devant en deux parties savoir 4 cens et un cent du dit bonnier un cent, 8 cens sont tenus de la seigneurie de Courchelette et 4 cens de la seigneurie du Haupont.

Aultres rentes deues au fief et Seigneurie de Wasquehal qu'on dit de le Marcque du lez vers Courtray rencorporée au Marquisat de Roubaix, et s'extendante tant en la paroisse du dit Wasquehal, qu'es paroisses de Roubaix et Tourcoing, lesquelles rentes sont deues en bled, avoine, chapons, glines et argent aux termes de St Remy et Noël a mesure de Lille, et priserie de Lespierre du dit Lille sur les héritages dont la declaration sensuit qui doibvent double rente a la mort de l'heritier, de dixiesme denier a la vente, don, ou transport, quand le cas y escheit.

Jean DESALLE, fils de feu Mathieu et Péronne BOURGOIS, sa femme, demeurant à Bondues par achat de Jean DUPRET sur 5 cens de terre à labour en la paroisse du dit Wasquehal, haboutant au chemin de Lespinette des Rousseaux vers les Bruneaux.

Le dit Jean DELESALLE par sa dite femme, par relief de Philippotte FREMAULT, sa mère sur 2 cens deux tiers de lieu manoir et jardin pris en 8 cens contre Louis DELANNOY, à cause de sa femme et Mathieu PENEL aussi à cause de sa femme, gisant en la dite paroisse de Wasquehal, haboutant au sus-dit chemin de Lespinette des Rousseaux à Bruneaux.

Charles DEBEAUVOIS, fils de feu Henry, laboureur au dit Wasquehal par achat de Jacques DUHAMEL sur un lieu manoir contenant parmi jardin 3 cens demi et demi quartron pris en 7 cens un quartron contre Philippe TOULEMONDE à cause de sa femme, haboutant au chemin menant du Plommeu au Grand Cottignies.

Le dit Charles DEBEAUVOIS par achat comme dessus sur 4 cens de terre à labeur gisant au dit Wasquehal, haboutant au dit chemin menant du Plommeu au Grand Cottignies.

Jean Philippe TOUTLEMONDE, fils de feu Gilles pour Catherine DEBEAUVOIS, sa femme par relief de feu Jacques, son père sur un lieu manoir contenant parmi jardin 3 cens et demi demi quartron pris en 7 cens un quartron contre Charles DEBEAUVOIS, gisant au dit Wasquehal, haboutant au chemin menant de le Lerue au Plommeu.

Philippe et Jacques, Arnould, Pierre, Melchior, Jean et Jeanne GONS, enfants et héritiers de feu Jean et de défunte Magdelaine CASTEL, par relief de leur dite mère sur un lieu manoir contenant parmi jardin 4 cens gisant en la dite paroisse de Wasquehal au vinage du Grand Cottignies, haboutant à la ruelle menant du dit Grand Cottignies à Croix.

Les sus-dits Philippe et Jacques GONS, et consors par relief comme à la partie précédente sur 5 cens et un tiers de terre à labeur gisant comme dessus, haboutant à la ruelle menant du Grand au Petit Cottignies.

Pierre LEPERS, fils de feu Pierre par Franchoise VSILLE, sa femme et de Guillaume, son père qui l'avait acquis de Jacques et Mathieu CASTEL sur un lieu manoir contenant parmi jardin 6 cens , haboutant à la ruelle menant du Grand Cottignies à Croix.

Le dit Pierre LEPERS par sa dite femme et relief que dessus sur 2 cens deux tiers de terre à labeur gisant comme dessus.

Pierre, Gratien, Franchoise et Catherine CASTEL et les enfants Chrestienne CASTEL, iceux CASTEL, enfants de feu Pierre, les enfants d'icelle Chrestienne nommés Jean et Martin FERRET, le dit Martin étant décédé et ayant laissé vivant Jean FERRET, son fils, sur 11 cens de terre à labeur pris en 22 cens contre les enfants de Mathieu et Jean BONTE qu'ils ont acquis d'Anthoine BONTE et consors, enfants de feu Jean gisant au dit Wasquehal, haboutant à la rivière de le Marcq, d'autre à la piedsenté, icelle passant dessus, menant du dit Wasquehal à Marcq.

Les dits Pierre, Gratien et Catherine CASTEL sur 18 cens demi 11 verges, savoir 8 cens de lieu manoir et jardin et le surplus terre à labeur, le tout tenant ensemble en la paroisse du dit Wasquehal qu'ils ont acquis des enfants de feu Jacques DECOTIGNIES, haboutant au chemin menant du Grand Cottignies au vivier Despretz.

Pierre, Jean et Otte BONTE, Pierre COUVREUR par Jeanne BONTE, sa femme, les dits de soubnom BONTE, par relief de feu Mathieu, leur père sur 5 cens et demi de terre à labeur pris en 11 cens à l'encontre des hoirs de Jean BONTE, haboutant à la piedsenté, icelle passant dessus, menant de Wasquehal à Marcq.

Guilbert et Thomas BONTE, Jacques LEFEBVRE par Jeanne BONTE, sa femme, Michelle VILLIER par Elizabeth BONTE, sa femme, Adrien DESKIEN pour Catherine BONTE, sa femme, les dits du soubnom BONTE par relief de Jean, leur père sur les autres 5 cens et demi de terre à labeur pris des dits 11 cens contre les dessus nommés Pierre, Jean et Otte BONTE et consors, haboutant à la piedsenté, icelle passant dessus, allant de Wasquehal à Marcq.

Martin, Guillaume, Wallerant, Bauduine ROUSSEL, Philippe DESTOMBES pour Marie ROUSSEL, sa femme, les enfants de Jacques ROUSSEL, savoir Jean ROUSSEL, iceux du soubnom ROUSSEL par relief de feu Jean, leur père sur un lieu manoir contenant parmi jardin 6 cens 3 quartrons gisant en la dite paroisse de Wasquehal, haboutant au chemin menant de le Lerue au pont de Laoultre.

Jean LEURIDAN par Marie LEFEBVRE, sa femme, et relief de feu André, son père sur 5 quartrons et demi de pret gisant au dit Wasquehal, haboutant à la rivière de le Marcq.

Anthoine WATTEL, fils de feu Jean par relief d'Otte, son frère sur 5 cens de terre à labeur pris en 14 cens allencontre de Philippe DUBOIS et les enfants Marie WATTEL gisant au dit Wasquehal, haboutant au chemin menant de la Motte du Heulle à le Lerue.

Jean, Adrien et Cornille DESROEUX, enfants de feu Berthelemy et de défunte Marguerite LEFEBVRE, Jean Cornille, et Adrien et Marie DESROEUX, enfants de feu Martin, qui fut aussi fils des dits feu Berthelemy et défunte Marguerite LEFEBVRE, par relief d'icelle Marguerite LEFEBVRE, leur mère sur 6 cens demi de terre à labeur pris en 13 cens contre Pierre PROUVOST, fils de feu Guillaume, desquels 6 cens demi en appartient savoir au dit Jean DESROEUX 54 verges, au

dit Cornille 54 verges et au dit Adrien 2 cens 61 verges, et aux enfants Martin DESROEUX aussi 2 cens 71 verges, faisant ensemble les dits 6 cens demi, haboutant au chemin menant du Grand Cottignies au vivier Despret.

Adrian DESROEUX, fils du dit feu Berthelemy par relief de la dite Marguerite LEFEBVRE, sa mère sur 2 cens de terre à labour pris en 8 cens contre Pierre PROUVOST gisant au dit Wasquehal, haboutant à la piedsente menant du Grand Cottignies au Cretelos.

Les pauvres de Marcq lez Lille sur 8 cens de lieu manoir et jardin, et 10 cens de terre à labour, tout en une masse en la paroisse de Wasquehal, haboutant au chemin menant de le Motte du Heulle à le Lerue.

Pierre MAES, fils de feu Otte, demeurant à Marcq en Baroeul sur 8 cens de terre à labour qu'il a acquis avec Estiennette DELEDICQUE, sa femme de Fleure LCONTE, fille de feu Martin, gisant au dit Wasquehal au vinage du Grand Cottignies, haboutant au chemin menant du Grand Cottignies à Lobel Malade.

Pierre et Philippe CASTEL, enfants de feu Martin par relief de leur dit père et de Marguerite BAISEUR, leur mère sur 6 cens de lieu manoir et jardin, et 4 cens de terre à labour tout en une masse gisant en la dite paroisse de Wasquehal au vinage du Grand Cottignies, haboutant au grand chemin menant du dit Grand Cottignies vers la cense de le Mazures.

Jean, Pierre et Martin WATTEL, Gilles LEBRUN pour Jeanne WATTEL, sa femme, les dits de soubnom WATTEL, enfants de feu Martin par relief de Péronne BONTE, leur mère sur 11 cens de terre à labour venant de Jeanne BONTE, leur tante pris en 22 cens contre les enfants Jacques DELESPAU par Jeanne DELEDICQUE, leur mère haboutant à la piedsente menant de Mouvaux à Flouget.

Martin WATTEL, fils de feu Martin par achat de Noël DELERUE, veuve de Jean LEPLAT sur 5 cens et sixième de cent de terre à labour pris en 10 cens et tiers de cent contre monsieur MUISSART, conseiller au conseil souverain de Tournay, gisant en la paroisse de Wasquehal.

Pierre, Anthoine, Josse, Jacques et Jean DEFORTRIE, Philippe LIBERT par Marie DEFORTRIE, sa femme, maître Pierre SEGARD par Catherine DEFORTRIE, sa femme, Florent AGACHE par Michelle DEFORTRIE, sa femme, les dits de soubnom DELEFORTRIE, enfants de feu Jean sur 15 cens demi moins demie verge et tiers de verge d'héritage à savoir 8 cens de lieu manoir jardin et 7 cens et demi moins demie verge et tiers de verge de terre à labour, le tout tenant ensemble en la paroisse de Wasquehal, haboutant au chemin menant du Grand Cottignies à la cense de le Mazure.

Martin ANSART, fils de feu Martin pour Barbe FREMAULT, sa femme, fille de feu Georges par relief de Jeanne SELOSSE, sa mère pour la moitié, Jean et Jeanne HANSART, enfants de feu Jean et de défunte Catherine FREMAULT, laquelle fut aussi fille du dit Georges et par relief de la dite Jeanne SELOSSE, sa mère pour l'autre moitié sur 13 cens et 16 verges deux tiers et quart de verge de terre à labour gisant en la paroisse de Tourcoing, haboutant à la piedsente, icelle passant dessus, menant de Mouvaux à la Macquelerie.

Arnould, Jeanne, Marie, Marie Magdelaine et Catherine LEMAITRE, enfants d'Arnould et de défunte Marie DELEBOURDE, icelle fille de feu Arnould, héritière de Marie LEFEBVRE, sa mère pour trois quarts, Jean, Arnould, Marie, Adrienne et Jeanne DELEBOURDE, enfants de feu Arnould et de la dite Marie LEFEBVRE pour l'autre quart en 7 cens et demi de lieu manoir et jardin gisant au dit Wasquehal, haboutant au chemin menant du Grand Cottignies à Mouvaux.

Les dits du soubnom LEMAITRE pour aussi trois quarts et les dits DELEBOURDE pour l'autre quart, le tout par relief que dessus sur 9 cens de terre à labour gisant comme dessus, haboutant au sus-dit chemin menant du Grand Cottignies à Mouvaux.

Antholette BONTE, veuve d'Anthoine DUHAMEL par relief de Mathieu BONTE, son père sur 4 cens de terre à labour pris en 8 cens contre le Sieur Paul DEFOURMENTRAUX gisant au dit Wasquehal, haboutant à la piedsente, icelle passant dessus, menant du vinage du Grand Cottignies à le Lerue.

La dite Antholette BONTE, par relief comme dessus sur 2 cens aussi de labour à labour pris en 7 cens contre elle-même, les autres 5 cens tenus de la Seigneurie de Croix gisant au dit Wasquehal.

Jean DUPONT, fils de feu Jacques et Marie DUHAMEL, sa femme par achat des hoirs Jacques DUHAMEL, fils de feu Guilbert sur 12 cens de terre à labour en une pièce.

Philippe GADENNE, fils de feu Martin et de défunte Anthonnette FREMAULT, par relief de sa dite mère sur 11 cens 5 verges d'héritage savoir 9 cens de lieu manoir et jardin et 2 cens 5 verges de terre à labour pris en un bonnier 5 verges allencontre des enfants Jean BONENFFANT par Gillette POLLET, leur mère, gisant à Tourcoing, haboutant à la ruelle Destombes menant du chemin Destombes à Lestoquois.

La dit Philippe GADENNE par relief que dessus sur 14 cens et demi 17 verges trois quarts pris en un bonnier 15 cens 7 verges et trois quarts contre le dit Jean BONENFFANT et ses enfants gisant au dit Tourcoing, haboutant à la piedsente, icelle passant dessus, menant de Roubaix à Mouvaux.

Le sus-dit Philippe GADENNE, fils de feu Martin et de défunte Anthonnette FREMAULT, Marie GADENNE, aussi fille du dit feu Martin et de défunte Catherine VAINCRE, Gilles, Jean et Jeanne GADENNE, aussi enfants du dit feu Martin et de défunte Anne LEROY sur 6 cens 37 verges d'héritage par relief du dit feu Martin, leur père, savoir 3 cens 62 verges de lieu manoir et jardin gisant au dit Wasquehal sur le Trieu de le Lerue, item 2 cens 3 quartrons de terre à labour gisant comme dessus, desquels 6 cens 37 verges, 2 cens 12 verges étaient échus au dit feu Martin, leur père par relief de Philippe, son père et les 4 cens 25 verges acquis par icelui jointement avec la dite Anne LEROY, sa dernière femme des enfants Jean TIERS et autres.

Jean PENNEL, Charles DECOTTIGNIES pour Péronne PENNEL, sa femme, iceux PENNEL enfants de feu Mathieu et relief de Marguerite BOURGOIS, leur mère venant auparavant de Philippotte FREMAULT, leur mère-grande sur 2 cens deux tiers de lieu manoir et jardin pris en 8 cens contre Louis DELANNOY à cause de Marie BOURGOIS, sa femme et Jean DELESALLE par Péronne BOURGOIS, sa femme gisant au dit Wasquehal, haboutant au chemin de Lespinette Desrousseau menant vers les Bruneaux.

Pierre, Louis, Adrienne, Jeanne et Marie Jeanne DELANNOY, enfants de feu Louis, par relief de Marie BOURGOIS, leur mère à laquelle il était échu par relief de Philippotte FREMAULT, sa mère sur 2 cens deux tiers de lieu manoir et jardin pris des dits 8 cens contre les dits Jean PENNEL et consors comme dessus gisant au dit Wasquehal, haboutant au dit chemin de Lespinette des Rousseau vers Bruneaux.

Jean BONTE, fils de feu Pierre par Anne COUROUBLE, sa femme, fille de feu Guilbert et de défunte Anne BOUSSEMART par relief de ses dits père et mère sur 20 cens et demi de terre à labour pris en 30 cens contre Henry COUROUBLE, gisant en la paroisse du dit Wasquehal, haboutant au chemin menant de le Lerue au pont de Laoutre.

Henry COUROUBLE, fils de feu Guilbert et de défunte Anne BOUSSEMART, par relief de ses dits père et mère sur 9 cens et demi de terre à labour parfait des dits 30 cens contre le dit Jean BONTE par sa dite femme, haboutant au dit chemin de le Lerue au Pont de Laoutre.

Le dit Henry COUROUBLE par relief que dessus sur 9 cens un quartron de lieu manoir et jardin gisant au dit Wasquehal, haboutant au dit chemin de le Lerue au Pont de Laoutre.

Le dit Henry COUROUBLE par relief que dessus sur 8 cens de terre à labour gisant au dit Wasquehal, haboutant au chemin menant de le Lerue au Plommeu.

Marie LEPERS, veuve de Jean LIBERT et ses enfants, savoir Jean et Philippe LIBERT, Jean, Maximilien et Marie Anne DEFORTRIE, enfants de Jacques et de défunte Adrienne LIBERT, sa femme, Jean BONTE et Marie Anne LIBERT, sa femme, Anthoine AUDOUT et Anthonnette LIBERT, sa femme, les dits du soubnom LIBERT, enfants du dit feu Jean et de la dite Marie LEPERS sur un lieu manoir amassé de maison manable contenant parmi jardin 7 cens 18 verges acquis par les dits feu Jean LIBERT et Marie LEPERS à maître Philippe TAVERNE, venant ci-devant des hoirs Pierre SIX et Jacques NOULET, gisant en la paroisse de Wasquehal, haboutant au chemin menant du Grand Cottignies vers les Bruneaux.

Les dits veuve et enfants Jean LIBERT sur 9 cens de terre à labour venant par achat comme dessus, gisant en la dite paroisse de Wasquehal, haboutant au sus-dit jardin.

Les dits veuve et enfants Jean LIBERT par achat comme dessus sur 8 cens de terre à labour ci-devant en deux pièces, l'une de 3 et l'autre de 5 cens à présent réunis, gisant comme dessus.

La dite Marie LEPERS par relief de Pierre, son père sur 7 cens 11 verges, moitié jardin et moitié jardin gisant en la dite paroisse de Wasquehal, haboutant au chemin du Grand Cottignies à Lobel Malade.

La dite veuve Jean LIBERT sur un rejet en longueur de 10 petites verges ci-devant arrentées à Martin LECONTE en l'an 1610, au devant des sus-dits 7 cens 11 verges sur le chemin allant du Grand Cottignies à Lobel Malade.

Les pauvres de Wasquehal sur 12 cens de terre à labour en deux pièces, haboutant la première pièce de 6 cens à la piedsente menant du Cretelos à Lille. Et est homme vivant et mourant ...

Marie, Péronne, Marie Anne et Jeanne BONENFFANT, enfants de Jean par relief de Gillette POLLET, leur mère, fille de feu Guillaume et de défunte Marie FREMAULT qui fut fille de feu Pierre sur 8 cens 13 verges grandes de lieu manoir et jardin gisant sur la paroisse de Tourcoing, ci-devant en diverses parties qui font 7 cens 52 verges petites, haboutant à la piedsente comprenant icelle menant du vinage Destombes à Lestocquois.

Les dits du soubnom BONENFFANT par relief que dessus sur 6 cens de terre à labour gisant au dit Tourcoing.

Les dits BONENFFANT par relief que dessus sur 5 cens de terre à labour pris en 10 cens contre Pierre WATTEL à cause de Marie FREMAULT, sa femme, haboutant à la piedsente et comprenant moitié d'icelle menant du vinage Destombes vers Roubaix.

Les dits BONENFFANT par relief que dessus sur 6 cens 81 verges de terre à labour gisant au dit Tourcoing pour la moitié et l'autre moitié à Jean BONENFFANT, leur père qu'il a acquis avec sa dite femme de Pierre FREMAULT, haboutant à la piedsente menant du Petit Cottignies vers Lestocquois.

Les dits Jean BONENFFANT et ses dits enfants chacun par moitié, aux dits enfants par relief de leur dite mère sur 3 cens de terre à labour pris en 4 cens contre les enfants Pierre DESTOMBES et de Marie LEMAHIEU, sa femme gisant au dit Tourcoing, venant par achat de Pierre DESTOMBES, fils du dit Pierre, haboutant à la piedsente menant du vinage Destombes à Lestocquois.

Martin FREMAULT, fils de feu Pierre sur 4 cens 84 verges de lieu manoir et jardin pris en 7 cens un quartron contre Jean DESOBRIS, moitié par relief de son dit feu père, et moitié par achat de Jacques FREMAULT, son frère gisant au dit Tourcoing, haboutant au chemin menant du vinage Destombes au pont de Laoutre.

Franchoise TIERS, veuve d'Anthoine TIERCH pour la moitié, Jacques, Denis, Anne et Jacqueline Angélique TIERS, ses enfants par relief de leur dit père pour l'autre moitié de 6 cens de lieu manoir et jardin par achat d'Otte PLOUCQUET, fils de feu Evrard et de Marguerite FREMAULT, gisant à Wasquehal, haboutant au chemin menant du pont de Laoutre au dit Roubaix.

La dite Franchoise TIERS et ses dits enfants par moitié par achat et relief que dessus sur 8 cens de terre à labour.

La dite Franchoise TIERS et ses dits enfants par moitié sur 10 cens de terre à labour venant par achat de Toussaint LEPERS, fils de Nicolas et de défunte Jeanne GADENNE, aux dits enfants par relief de leur dit feu père.

La dite Franchoise TIERS et ses dits enfants par achat et relief comme la partie précédente sur 3 cens et deux tiers de jardin haboutant au chemin menant de Cretelos à Croix.

Bartholomé DUBOIS, fils de feu Pierre, demeurant à Lille, par relief du dit feu son père qui fut fils de feu Philippe et de défunte Franchoise RENAULT sur 12 cens de terre à labour gisant au dit Wasquehal, haboutant à la piedsente menant du chemin du Grand Cottignies à Lobel Malade vers Lille.

Le dit Bartholomé DUBOIS par relief que dessus sur 8 cens et demi aussi terre à labour gisant au dit Wasquehal, haboutant à la sus-dite piedsente. La dite piedsente entre-deux.

Nicolas, Catherine et Anthonnette LOHIER, frère et sœurs par relief de feu Jacques, leur père, demeurant à Lille sur 12 cens de terre à labour gisant au dit Wasquehal.

Les dits LOHIER par relief que dessus sur 4 cens de terre à labour gisant en la dite paroisse de Wasquehal.

Les dits LOHIER par relief que dessus sur autres 4 cens de terre à labour gisant au dit Wasquehal.

Les dits LOHIER par relief que dessus sur 3 cens et demi de pret gisant au dit Wasquehal, haboutant du lez de midi à la rivière de le Marcque.

Les dits LOHIER par relief que dessus sur 7 quartrons aussi terre à labour gisant au dit Wasquehal.

Monsieur Charles MUISSART, conseiller du Roy en son conseil souverain de Tournay par Dame Marie Agnès LEFORT, sa femme, fille de feu Anthoine par achat des enfants Jean FREMAULT, auparavant d'Otte FREMAULT, leur père-grand sur 11 cens de terre à labour gisant en la paroisse de Wasquehal, haboutant à la piedsente menant du vinage de Cretelos à Mouvaux.

Le dit Sieur MUISSART par la dite Dame, sa femme et achat comme dessus sur 3 cens et demi qui doivent être 3 cens demi 3 verges demie gisant au dit Wasquehal, haboutant à la piedsente, icelle passant dessus, menant du petit Cottignies à le Lerue.

Le dit Sieur MUISSART par la dite Dame, sa femme comme dessus sur 5 cens 5 verges aussi terre à labour gisant comme les parties précédentes, haboutant au chemin menant de le Lerue au Plommeu.

Le dit Sieur MUISSART par la dite Dame, sa femme comme dessus sur 4 cens aussi terre à labour gisant au dit Wasquehal, haboutant au chemin du Bas Vinage menant du Plommeu au Grand Cottignies.

Pierre Franchois DESURMONT, marchand à Lille par Damoiselle Jeanne Louyse DEROSDALLE, sa femme venant en avancement de mariage du Sieur Simon DEROSDALLE, son père lequel les avait acquis des curateurs aux biens de Franchois NERRINCK le 15 de juillet 1664 sur un lieu manoir amassé de maison manable et autres édifices, contenant parmi jardin 7 cens d'héritage gisant au dit Wasquehal, haboutant au chemin qui maisne du Grand Cottignies au vivier Despretz.

Le dit DESURMONT par sa dite femme comme dessus sur 6 cens 3 quartrons aussi terre à labour gisant comme la partie précédente.

Le dit DESURMONT par sa dite femme comme les parties précédentes sur 7 cens aussi terre à labour gisant comme dessus, haboutant à la piedsente qui maisne du Petit Cottignies au chemin du dit vivier Despret.

Philippe DUBOIS, fils de feu Jean par relief de Marie DUBOIS, femme d'Otte WATTEL, sa sœur sur 5 cens de terre à labour pris en 14 cens allencontre d'Anthoine WATTEL et les hoirs Marie WATTEL gisant au dit Wasquehal, haboutant au chemin menant de la Motte Duheulle à le Lerue.

Le dit Philippe DUBOIS par relief que dessus sur 3 cens demi pris en 7 cens allencontre des enfants Charles DESCAMPS par la sus-dite Marie WATTEL, leur mère gisant au dit Wasquehal.

Pierre FRANCHOMME, fils de feu Martin par achat de Magdelaine MASSART, veuve de Jean DASSIN sur un lieu manoir contenant parmi jardin et terre à labour 3 bonniers 9 cens 13 verges, tout tenant ensemble, en quoi il y a un bonnier ou environ de jardin et le reste labour, le tout gisant au dit Wasquehal, haboutant par-devant au chemin menant du Grand Cottignies au pont de Laoutre.

Le dit FRANCHOMME par achat comme dessus sur 8 cens 17 verges ci-devant en deux pièces à présent en une, haboutant à la piedsente, icelle passant sur un coing, menant du grand Cottignies vers Croix.

Le dit Pierre FRANCHOMME par achat comme dessus sur 8 cens pris en 11 contre Elizabeth TIEFFRY gisant au dit Wasquehal, haboutant au grand chemin menant du Grand Cottignies au pont de Laoutre.

Le Sire Wallerand AULENT, bourgeois rentier à Lille par relief de feu Pierre, son père sur un lieu manoir contenant parmi jardin 10 cens gisant à Tourcoing, haboutant au chemin qui maisne de Lespinette des rousseaux vers le moulin des Bruneaux.

Le dit Sire AULENT par relief que dessus sur 19 cens et demi de terre à labour en une pièce gisant au dit Tourcoing, haboutant d'un coing au chemin qui maisne de Lespinette Desrousseau au vivier Desprets.

Le dit Sire AULENT par relief que dessus sur 13 cens desquels il y en a 7 cens de jardin et 6 cens de labour, le tout en la dite paroisse de Tourcoing, haboutant au sus-dit chemin menant de Lespinette Desrousseau au vivier Desprets, et à la ruelle menant du dit chemin vers Roubaix à prendre jusqu'au borne.

Le dit Sire AULENT par relief que dessus sur 8 cens d'héritage, savoir 2 cens de jardinage et 6 cens de terre à labour gisant en la paroisse de Wasquehal.

Damoiselle Marie DEFOURMENTRAUX, veuve du Sire Jacques DESBUISSONS, demeurant à Lille, icelle fille de feu Estienne et par relief de feu Damoiselle Catherine IMBERT, sa mère sur 12 cens 4 verges de terre à labour gisant à Wasquehal.

Dominicque DESFONTAINE, marchand tanneur à Lille pour Agnès ROHART, sa femme, fille de feu Mathieu et par relief de Barbe CARLIER, qu'elle fut fille de feu Georges, Hubert Pierre et maître Anthoine RAISON, prêtre horiste de Saint Maurisse au dit Lille, Francois D'AMBRE, procureur au dit Lille par Marie Magdelaine RAISON, sa femme, Anthoine DELATTRE pour Marguerite RAISON, sa femme, Nicolas FERANDE pour Florence RAISON, sa femme, les dits du soubnom RAISON, enfants d'Hubert par relief de Florence ROHART, leur mère qu'elle fut aussi fille de feu Mathieu et de la dite Barbe CARLIER sur 8 cens de terre à labour gisant à Wasquehal, haboutant au chemin menant du Grand Cottignies à Lespinette Desrousseau.

Pierre POLLET, drapier à Lille et Anthonnette BLOMME, sa femme par achat de Philippe DUHAMEL, fils de feu Guilbert sur un lieu manoir contenant parmi jardin 6 cens gisant au dit Wasquehal, haboutant au chemin menant du Grand Cottignies à Tourcoing.

Le dit Pierre POLLET et sa femme par achat comme dessus sur 15 cens de terre à labour en une pièce ci-devant en deux, l'une de 9 cens et tiers et l'autre de 5 cens et deux tiers, haboutant au sus-dit chemin, tenant aux terres de la cense de le Mazure.

Pierre et Jean LEURIDAN, Pierre DELESALLE pour Marguerite LEURIDAN, sa femme, Charles BERNARD, père et tuteur de Charles, Catherine, Marie Catherine, Saine, Jeanne et Anthonnette BERNARD qu'il a eu de Catherine LEURIDAN, Pierre DESROUSSEAUX et Jacqueline LEURIDAN, sa femme, Philippe LEMAISRE et Jeanne LEURIDAN, sa femme, Jean DUMOULIN et Marie LEURIDAN, sa femme, les dits de soubnom LEURIDAN, enfants de feu Jacques par relief de Saine CASTEL, leur mère qu'elle fut fille de feu Jacques et par relief de Jacqueline DELERUE, sa mère sur 3 cens un quartron de terre à labour pris en 6 cens demi contre Gratien CASTEL, leur oncle gisant au dit Wasquehal.

Les dits LEURIDAN et consors par relief que dessus sur 3 cens 9 verges de jardin pris en 7 cens contre le dit Gratien CASTEL, gisant au dit Wasquehal.

Les dits LEURIDAN et consors par relief que dessus sur 83 verges de terre à labour gisant au dit Wasquehal.

Albertinne LEGRAND, veuve de Jean ROGIER et fille de feu Calixte, par relief de Marie DELERUE, sa mère, Jean Francois et Martin WATTRELOS, Jacques DELEFOSSE et Marie Catherine WATTRELOS, sa femme, Pantaleon, Clément et Angélique WATTRELOS, iceux du soubnom WATTRELOS, enfants et héritiers de feu Francois, par relief de la dite feu Marie DELERUE, leur mère, qu'elle fut fille de feu Bettremieux et le dit Bettremieux de feu Noël sur un lieu manoir contenant parmi jardin 7 cens gisant en la paroisse de Wasquehal, haboutant au chemin menant de la Motte du Heulle au Plommeu.

Les dites Albertinne LEGRAND et du soubnom WATTRELOS par relief que dessus sur un tiers de 5 cens et demi de pret dont le surplus est tenu de la Seigneurie du Heulle, gisant au dit Wasquehal, haboutant à la piedsente menant du Cretelos à Lille.

Pierre PROUVOST, fils de feu Pierre et de défunte Marguerite DESTOMBES, par relief de ses dits père et mère sur 26 cens demi d'héritage en deux parties, l'une de 17 cens de lieu manoir et jardin haboutant au chemin menant du Grand Cottignies au pont de Laoultre et 9 cens demi haboutant à la piedsente menant de Cretelos à Mouvaux.

Le dit Pierre PROUVOST et Philippotte DELESPIERRE, sa femme par achat de Nicolas LEFEBVRE, fils de feu Martin sur 14 cens de terre à labour gisant au dit Wasquehal, haboutant à la piedsente menant du Grand Cottignies au Cretelos.

Les dits Pierre PROUVOST et sa femme, par achat comme dessus sur 6 cens de terre à labour pris en 8 contre les hoirs Bettremieux DESROEUX, haboutant à la piedsente menant du Grand Cottignies au Cretelos.

Le dit Pierre PROUVOST par relief de sa dite mère sur 8 cens de terre à labour gisant au dit Wasquehal, haboutant à la piedsente menant du Cretelos à Mouvaux.

Le dit PROUVOST par relief comme dessus sur 3 cens demi gisant au dit Wasquehal.

Le dit Pierre DELESPAUL par relief que dessus sur la moitié de 13 cens 3 quartrons et demi de terre à labour contre les hoirs Gilles DELEDICQUE gisant au dit Wasquehal, faisant 6 cens 88 verges, haboutant au chemin menant du Grand Cottignies au pont de Laoutre.

Le dit Pierre DELESPAUL par relief que dessus sur un cent demi de terre à labour gisant au dit Wasquehal, haboutant d'un coing au chemin menant du Grand Cottignies au pont de Laoutre.

Le dit Pierre DELESPAUL par relief que dessus sur un lieu manoir contenant parmi jardin 4 cens gisant au dit Wasquehal, haboutant au chemin et wez du Grand Cottignies.

Jean WATTEL, fils de feu Jean et de défunte Marie LEPERS, par relief de ses dits père et mère sur 4 cens de lieu manoir et jardin gisant au dit Wasquehal, haboutant au chemin menant du Grand Cottignies au pont de Laoutre.

Le dit Jean WATTEL par relief que dessus sur 10 cens de terre à labour gisant au dit Wasquehal.

Le dit Jean WATTEL par relief que dessus sur 2 cens de terre à labour gisant au dit Wasquehal.

Jean et Nicolas, Marie et Chrestienne WATTEL, enfants de feu Martin qui fut fils de feu Jean, Anthoine et Jean Baptiste WAYMEL, enfants de Jacques par relief de Marguerite WATTEL, leur mère, qu'elle fut fille du dit feu Martin et icelui Martin fils du dit feu Jean et de défunte Marie LEPERS sur leur lieu manoir contenant parmi jardin 4 cens 23 verges et demie gisant au dit Wasquehal, haboutant au chemin qui maisne du Grand Cottignies au Plommeu.

Les dits enfants Martin WATTEL par relief comme dessus de leur dit père sur 3 cens 55 verges demie de terre à labour à prendre du lez de midy hors d'une pièce de 12 cens d'héritage gisant et tenus que dessus.

Les dits enfants par relief comme dessus sur 7 cens 17 verges de terre à labour du lez du soleil de dix heures hors de 9 cens 17 verges, gisant et tenus comme les parties précédentes, haboutant à la piedsente, et comprenant la moitié d'icelle, qui maisne de la cense du Quesnoy vers le Grand Cottignies.

Pierre DEHEULLE, fils de feu Noël par Marguerite WATTEL, sa femme, fille de feu Matthieu par relief de Catherine WATTEL, sa mère sur 4 cens 66 verges et tiers de verge de terre à labour gisant au dit Wasquehal, pris en 14 contre Jean WATTEL et les enfants Martin WATTEL, haboutant à la piedsente menant de la cense de le Dourle Au Cretelos.

Le dit Pierre DEHEULLE pour sa dite femme et relief du dit feu Mathieu, son père sur 4 cens de terre à labour pris en 10 cens contre Pierre LEPERS, fils de feu Pierre, gisant à Tourcoing, haboutant à la piedsente menant de Lespinette Desrousseau vers Roubaix.

Pierre LEPERS par relief de feu Pierre, son père, sur 6 cens de terre à labour pris en 10 cens contre Pierre DEHEULLE, à cause de Marguerite LEPERS, sa femme gisant en la paroisse de Tourcoing, haboutant à la piedsente, icelle passant dessus, menant de Lespinette Desrousseaux vers Roubaix.

Marie, Jeanne et Adrienne LEFEBVRE, sœurs, filles de feu Jean et par relief du dit feu leur père qui fut fils de feu Martin sur un lieu manoir contenant parmi jardin 3 cens et 3 cens un tiers de terre à labour faisant 6 cens un tiers, tout tenant ensemble, gisant à Wasquehal au vinage du Grand Cottignies, haboutant au chemin menant du pont de Laoutre vers Tourcoing, et à la piedsente menant du pont de Laoutre à Mouvaux.

Catherine CORDONNIER, fille de feu Franchois, demeurant à Lille par relief de Damoiselle Simone WARESQUEL, sa mère qu'elle l'avait acquis de Jean DECOURCHELLES et Péronne BOUSSEMART, sa femme et consors sur 20 cens de terre à labour haboutant au chemin de le Lerue au pont de Laoutre.

La dite Catherine CORDONNIER par relief et achat que dessus sur 2 cens deux tiers de terre à labour pris en 8 cens contre Claire DELESPAUL, veuve de maître Martin CASTEL, haboutant au chemin menant de le Motte du Heulle à le Lerue.

Franchois BRYÉ, fils de feu Martin, bourgeois à Lille par achat des veuve et enfants Guillaume DUPIRE sur un lieu manoir contenant parmi jardin et héritage 14 cens demi gisant au dit Wasquehal, haboutant au chemin menant de le Lerue au pont de Laoutre.

Maître Franchois DELEFOSSE, prêtre, demeurant à Lille par relief de Franchoise VANACKRERE, sa mère à son trépas veuve de Franchois DELEFOSSE sur 6 cens de terre à labour gisant en la paroisse de Wasquehal.

Jaspart LECONTE, fils de feu Jean, échevin de Roubaix par relief du dit feu Jean, son père sur 10 cens de lieu manoir et jardin gisant sur la paroisse de Tourcoing auprès de le Macquellerie, haboutant au chemin menant des Augers vers Masure.

Le dit Jaspart LECONTE par relief que dessus sur 9 cens un quartron de terre à labour gisant au dit Tourcoing.

Pasquier DECOTTIGNIES, fils de feu Robert et Monique LEZY, sa femme par achat de Josse DESTOMBES sur un lieu manoir contenant parmi jardin 11 cens pris en 13 cens demi contre les veuve et hoirs Pierre DESTOMBES, gisant sur la paroisse de Roubaix, haboutant au chemin menant de la Croisette Dupret au moulin du Fresnoy.

Les dits Pasquier DECOTTIGNIES et Monique LEZY, sa femme par achat des hoirs Jean CASTEL sur un cent de terre à labour pris en 11 cens 3 verges demie contre Cornille DESTOMBES à cause de Marie Jeanne CASTEL, sa femme, lequel cent fait le parfait de 9 cens de terre à labour qu'ils ont acquis par mesure des dits hoirs Jean CASTEL dont les autres 8 cens sont tenus de la seigneurie de Roubaix, haboutant au chemin menant de la Croisette Dupret au moulin du Fresnoy.

Les dits Pasquier DECOTTIGNIES et sa femme par achat de Jean DECALONNE sur 3 cens et tiers de verge de terre à labour gisant au dit Roubaix au vinage du Haut Fontenoit pris en 14 cens 34 verges contre Anthoine GONS par sa femme et consors, haboutant à la piedsente menant de la cense de Lerue au Hault Fontenoit.

Anthoine et Pierre DELESPAUL, Jeanne DELESPAUL, veuve de Pierre PROUVOST, les dits DELESPAUL, frères et sœur, enfants de Jean et de défunte Jeanne DELEDICQUE, par relief de leur dite mère, et les enfants de Jean DELESPAUL, aussi fils du dit Jean, par relief de la dite Jeanne DELEDICQUE, leur mère-grande, ci-comme sont Jean DESTOMBES pour Marie DELESPAUL, sa femme, Pierre TURBELLE pour Jeanne DELESPAUL, sa femme sur 6 cens de terre à labour pris en 20 cens à eux appartenant, le surplus tenu de la seigneurie du Quesnoy gisant à Wasquehal.

Les dits du soubnom DELESPAUL par relief que dessus sur 3 cens 3 quartrons de lieu manoir et jardin gisant au dit Wasquehal, haboutant au petit chemin menant du Bas Vinage vers le Croix du Pire.

Les dits DELESPAUL par relief que dessus sur 4 cens et tiers de cent de terre à labour gisant comme dessus, haboutant au dit petit chemin.

Les dits DELESPAUL par relief que dessus sur 4 cens et demi nommé le quartier à Happe gisant au dit Wasquehal.

Les dits DELESPAUL par relief que dessus sur 5 cens et demi gisant comme dessus, haboutant au dit petit chemin menant du Bas Vinage à le Croix du Pire.

Les dits DELESPAUL par relief que dessus sur 8 cens de terre à labour gisant au dit Wasquehal, haboutant au chemin menant du Plommeu au Cretelos.

Les dits DELESPAUL par relief que dessus sur 11 cens de terre à labour pris en 22 cens contre Martin WATTEL et consors, haboutant à la piedsente menant de Mouvaux à la planque du Triette.

Louy DUFOREST, fils de feu Jacques par relief de son dit feu père sur un lieu manoir contenant parmi jardin 4 cens 67 verges et 9 cens 43 verges de terre à labour gisant à Roubaix, haboutant à la ruelle, icelle entièrement comprise aussi avant que son héritage sextend, menant du Haut Fontenoit vers le bourg du dit Roubaix.

Anthoine DECALONNE, fils de feu Jean par relief du dit feu son père sur un lieu manoir contenant parmi jardin 175 verges pris en 14 cens 34 verges contre Pasquier DECOTTIGNIES ci-devant, Guilbert DUBAR, Estienne MEURISSE par leurs femmes et consors, comme ci-après gisant à Roubaix, et les dits 1 cent 65 verges y compris partie de la ruelle menant du Haut Fontenoit vers Roubaix.

Guilbert DUBAR, fils de feu Anthoine pour Jeanne DECALONNE, sa femme et Estienne MEURISSE, fils de feu Gilles pour Marguerite DECALONNE, sa femme sur 358 verges aussi jardin pris des dits 14 cens 34 verges contre les dessus nommés gisant au dit Roubaix et dévolus aux dites Jenne et Marguerite DECALONNE par relief de feu Jean, leur père.

Anthoine GONS, fils de feu Jean pour Catherine DECALONNE, sa femme, fille du dit feu Jean et par relief d'icelui sur 3 cens et tiers de verge de terre à labour pris en une pièce de 9 cens une verge contre les dits Pasquier DECOTTIGNIES et Jean DECALONNE, fils d'Anthoine, lesquels 9 cens une verge sont pris des dits 14 cens 34 verges contre les dessus nommés, iceux 9 cens une verge, haboutant à la sus-dite piedsente menant du Haut Fontenoit vers Roubaix.

Jean DECALLONNE, fils d'Anthoine par achat de Jean LOCQUIFFIER, lequel l'avait hérité de feu Jean DECALLONNE, son père-grand sur aussi 3 cens et tiers de verge à labour pris des dits 9 cens une verge contre Pasquier DECOTTIGNIES et le sus-dit Anthoine GONS, iceux 9 cens une verge pris des dits 14 cens 34 verges contre les dessus nommés, iceux 9 cens une verge haboutant comme dessus.

Pierre PROUVOST, fils de feu Pierre qui fut fils de feu Guillaume, par relief du dit feu Pierre, son père sur 12 cens de terre à labour gisant à Wasquehal, haboutant à la piedsente, icelle passant dessus, menant du Grand Cottignies à le Lerue.

Le dit Pierre PROUVOST par relief que dessus sur 8 cens 4 verges aussi terre à labour gisant comme dessus, haboutant à la dite piedsente menant du Grand Cottignies à le Lerue, d'autre à une autre piedsente, icelle passant dessus, menant du Grand Cottignies au Bas Vinage.

Le dit Pierre PROUVOST par relief que dessus sur 10 cens 2 verges de terre à labour gisant à Wasquehal, haboutant à la sus-dite piedsente menant du Grand Cottignies au Bas Vinage.

Le dit Pierre PROUVOST par relief que dessus sur 6 cens 3 quartrons aussi terre à labour gisant au dit Wasquehal.

Le dit Pierre PROUVOST par relief que dessus sur 7 cens de terre à labour pris en 13 cens demi contre les hoirs Bettremieux DESROEUX, gisant comme dessus, haboutant au chemin menant du moulin Desbruneaux vers le Plommeu.

Le dit Pierre PROUVOST par relief que dessus sur 10 cens 3 quartrons de terre à labour gisant comme dessus haboutant au chemin menant du Grand Cottignies au Plommeu, tenant à la piedsente, icelle passant dessus, menant du dit chemin vers Croix.

Le dit Pierre PROUVOST par relief que dessus sur un tiers de 6 cens demi et sixième de cent faisant 2 cens 28 verges de manoir et jardin contre Jean PROUVOST, gisant au dit Wasquehal, haboutant à la piedsente, icelle passant dessus, menant du Grand Cottignies à Croix, d'autre à la piedsente, icelle aussi passant dessus, menant du dit Grand Cottignies à l'église du dit Wasquehal.

Le dit Pierre PROUVOST par relief que dessus sur 12 cens 3 quartrons de terre à labour ci-devant en deux pièces, savoir 7 cens 3 quartrons et 5 cens gisant comme dessus, haboutant à la piedsente, icelle passant dessus un coing, menant du Petit au Grand Cottignies.

Le dit Pierre PROUVOST par relief que dessus sur 4 cens de terre à labour gisant comme dessus, haboutant à la piedsente, icelle passant dessus, menant de Mouvaux vers Lille, tenant à Pierre PROUVOST, son cousin.

Le dit Pierre PROUVOST par relief que dessus sur 6 cens de terre à labour gisant à Tourcoing.

Pierre DELANNOY, fils de feu Robert par relief de Marie LEPERS, sa mère sur 9 cens de lieu manoir et jardin gisant à Tourcoing, haboutant au chemin menant du moulin Desbruneaux au Grand Cottignies.

Pierre et Robert DELANNOY, enfants de feu Philippe par relief du dit feu leur père qui fut aussi fils du dit feu Robert et de défunte Marie LEPERS sur 14 cens de terre à labour gisant au dit Tourcoing, haboutant à la piedsente menant de Roubaix à Mouvaux, icelle piedsente moitié appartenant au dits enfants allencontre des enfants Louis LEPERS.

Les dits Pierre et Robert DELANNOY par relief de Philippotte DELAOUTRE, leur mère sur 7 cens un quartron et demi de terre à labour pris en 16 cens un quartron contre Arthus LEZY, gisant au dit Roubaix.

Marie LECONTE, fille de feu Louis par relief de Catherine BONTE, sa mère, fille de feu Mathieu sur un bonnier de terre à labour gisant au dit Roubaix en trois pièces toutes tenant ensemble, savoir deux parties de 5 cens et une de 6 cens.

Louis MOUTON, fils de feu Pierre et de défunte Marie DUPRET par relief de ses dits père et mère sur 8 cens et demi de terre à labour pris en 15 cens contre les enfants Josse MOUTON, gisant au dit Roubaix à le Calluwiere.

Pierre, Jean, Josse, Louis, Marie, Marie Jeanne et Marie Thérèse MOUTON, enfants de feu Josse, par relief du dit feu leur père qui fut fils de feu Pierre et de défunte Marie DUPRET sur 6 cens demi de terre à labour pris des sus-dits 14 cens demi contre Louis MOUTON, leur oncle gisant à la dite Caluwiere au dit Roubaix.

Mathias LEPERS par Marguerite CASTEL, sa femme, Jean Philippe DUPRET pour Anthonnette CASTEL, sa femme, icelles du soubnom CASTEL enfants de feu Gilles par relief de Marguerite LEPERS, leur mère sur 18 cens de terre à labour ci-devant en trois pièces, savoir 8 cens, 6 cens et 4 cens gisant à Tourcoing, haboutant à la piedsente, icelle passant dessus, menant Destombes à Lille.

Louis et Jean CASTEL, Anthoine POLLET par Marie CASTEL, sa femme, iceux du soubnom CASTEL enfants de feu Gilles par relief de la dite Marguerite LEPERS, leur mère sur 9 cens de lieu manoir et jardin qui par leur partage est dit 9 cens 11 verges gisant à Tourcoing, haboutant au chemin des Louchets menant du moulin des Bruneaux au Grand Cottignies.

Nicolas LEPERS, fils de feu Nicolas par relief d'Agnès LECONTE, sa mère venant auparavant par achat de Jacques DESTOMBES sur 7 cens 3 verges petites de terre à labour gisant à Tourcoing au chemin menant des Bruneaux au Grand Cottignies, et à la cense du Fresnoy qui est l'héritage sur lequel était ci-devant la taverne des Quatre Vents.

Jean, Philippe, Hypolitte DUPONT, Jaspert DUMORTIER par Marie DUPONT, sa femme, les dits du soubnom DUPONT enfants de feu Hypolitte par relief de Jolente DELEBECQUE, leur mère sur 7 cens demi de terre à labour gisant à Roubaix à le Calluwiere.

Les dits DUPONT par relief que dessus sur 8 cens et 5 cens un quartron de terre à labour en deux pièces gisant au dit Roubaix, haboutant au chemin menant des Mulliers au Haut Fontenoit.

Les dits DUPONT par relief que dessus sur 7 cens de terre à labour gisant au dit Roubaix, haboutant à la piedsente, icelle passant dessus, menant de la cense de la Mousserie au Hameau à Tourcoing.

Les dits DUPONT par relief que dessus sur 2 cens et demi et 3 verges petites pris en 6 cens demi contre les hoirs Otte FLAMENG gisant au dit Roubaix, haboutant au chemin menant des Mulliers au Haut Fontenoit.

Charles LECLERCQ, fils de feu Robert par Marie Catherine CASTEL, sa femme, fille de feu Jean par ratraict sur vente faite par Pierre MALFAIT et sa femme à Nicolas VANTHIENNE sur 7 cens de terre à labour gisant au dit Roubaix.

Le dit Charles LECLERCQ par sa dite femme et ratraict comme dessus sur 5 cens de terre à labour, haboutant à la piedsente menant du vinage du Hameau à la cense de la Mousserie.

Cornille DESTOMBES, fils de feu Cornille pour Marie Jeanne CASTEL, sa femme et par relief de feu Jean, son père sur 8 cens de lieu manoir et jardin gisant en la paroisse de Tourcoing venant par achat de Pierre HACHIN, haboutant au chemin menant de Lille à Mouscron.

Le dit Cornille DESTOMBES par sa dite femme et relife que dessus sur 10 cens 3 verges et demi de terre à labour, ci-devant en deux pièces, l'une de 7 cens 3 verges et demie et l'autre de 4 cens qui font 11 cens 3 verges et demie hors desquels Pasquier DECOTTIGNIES en a un cent par achat des hoirs du dit Jean CASTEL, tant qu'il ne reste que 10 cens 3 verges demie gisant à Roubaix, haboutant au chemin menant du moulin du Fresnoy vers Roubaix.

Jean Dominique CASTEL, fils de feu Jean, venant par ratraict du vivant de son père sur vente faite par Pierre MALFAIT et Marie DELEBECQUE, sa femme à Nicolas VANTHIENNE sur 7 cens 48 verges petites de lieu manoir et jardin pris en 13 cens 73 verges contre Jean DELEBECQUE par Helaine CASTEL, sa femme gisant au dit Roubaix, ci-devant en diverses pièces savoir 1 cent pris en 8 contre les hoirs Jean DECALONNE et Jacques DUFOREAU, 2 cens un quartron, 8 cens 3 quartrons, et 73 verges pris en 6 cens contre Arthus LEZY et Jean FERRET, haboutant au chemin menant du Haut Fontenoit vers la Mousserie.

Le dit Jean Dominique CASTEL comme dessus sur 6 cens 22 verges de terre à labour pris en 17 cens 3 quartrons contre le dit Jean DELEBECQUE par sa dite femme, ci-devant en deux pièce, l'une de 4 cens et l'autre de 13 cens 3 quartrons gisant au dit Roubaix au vinage du Haut Fontenoit, haboutant au dit chemin menant du Haut Fontenoit à le Mousserie.

Jean DELEBECQUE, fils de feu Pierre par Helainne CASTEL, sa femme sur 6 cens 25 verges petites de jardin pris des sus-dits 13 cens 73 verges contre le dit Jean Dominique CASTEL, leur frère, venant par ratraict contre sa partie, gisant au dit Roubaix, haboutant au sus-dit chemin menant du Haut Fontenoit vers le Mousserie.

Le dit Jean DELEBECQUE par sa dite femme et ratraict comme dessus ci-devant sur 11 cens 53 verges de terre à labour pris en 17 cens 3 quartons contre le sus-dit Jean Dominique CASTEL, leur frère, haboutant au chemin menant du Haut Fontenoit à le Mousserie.

Jean FERRET, fils de feu Gilles par relief du dit feu son père sur une maison contenant parmi jardin 3 quartons et demi gisant au Haut Fontenoit au dit Roubaix, haboutant au chemin menant du dit Haut Fontenoit à la cense de la Mousserie. Les dits 3 quartrons d'ici pris en 6 cens contre Arthus LEZY et les dits Jean DELEBECQUE et Helainne CASTEL, sa femme.

Pierre LEPERS, fils de feu Louis par relief du dit feu son père sur 8 cens de terre à labour gisant en la paroisse de Tourcoing, haboutant à la piedsente, icelle passant dessus, menant du moulin du Fresnoy à la Macquelerie.

Marguerite DECOURCHELLES, veuve de Cesart CASTEL sur 4 cens de jardin qu'elle a acquis avec son feu mari des hoirs Guillaume POLLET, gisant à Tourcoing, haboutant au chemin menant du moulin du Fresnoy au dit Tourcoing, d'autre à la piedsente, icelle passant dessus, menant du dit moulin du Fresnoy vers Mouvaux.

La dite DECOURCHELLES et ses enfants par achat comme dessus sur 4 cens 10 verges de terre à labour haboutant à la sus-dite piedsente, icelle passant dessus, menant du dit moulin du Fresnoy à Mouvaux.

Gilles DELERUE, fils de feu Martin et de défunte Marguerite MULLIER, par relief de Marguerite LEMAHIEU, veuve de Pasquier MULLIER, sa mère-grande sur un cent de terre à labour gisant à Tourcoing, haboutant au chemin menant de Mouscron à Lille.

Glaude FREMAULT, fils de feu Martin par achat de Gillette DEHALLEWIN sur 9 cens de terre à labour gisant à Tourcoing, haboutant à la piedsente menant du vinage de Lestocquoit au vinage des Louchets.

Le dit Glaude FREMAULT par relief de son dit père sur 8 cens 3 quartons de lieu manoir jardin et enclos gisant à Tourcoing, haboutant à la ruelle menant du vinage des Louchets au chemin de Lestocquois.

Le dit Glaude FREMAULT par achat des curateurs de Gilles CASTEL, qui l'avait acheté de Catherine FREMAULT, venant ci-devant de Martin FREMAULT, son père sur 2 cens et demi de jardin, par ci-devant à labour gisant à Tourcoing.

Jacques FREMAULT, fils de feu Martin par relief de son dit père sur 5 cens de terre à labour gisant au dit Tourcoing, haboutant à la piedsente menant de le Macquelerie à Lespinette.

Glaude SELOSSE, fils de feu Jean, Jean LEMAY pour Marguerite SELOSSE, sa femme, Jacques CLARISSE pour Jeanne SELOSSE, sa femme, Pierre LEPERS pour Marie SELOSSE, sa femme, Robert DEBEUYSNE et Blasette SELOSSE, sa femme, les dits du soubnom SELOSSE enfants du dit feu Jean par relief de Michelle FREMAULT, leur mère sur 2 cens deux tiers de jardin, haboutant à la ruelle menant de Lestocquois au vinage des Louchets.

Item sur un cent et tiers de cent de terre à labour.

Martin DUMOULIN, fils de feu Jean par achat des enfants Charles DUMOULIN sur 8 cens 10 verges d'héritage partie jardin et partie labour gisant à Tourcoing, haboutant au chemin menant de la cense de Fresnoy au moulin des Bruneaux.

Le dit Martin DUMOULIN par Adrienne WATTEL, sa femme et relief de Pierre, son père sur 3 cens 87 verges petites de jardin pris en 11 cens 60 verges contre Pierre WATTEL et Estienne SELOSSE par sa femme, gisant à Tourcoing, haboutant à la piedsente menant de le Macquelerie au moulin du Fresnoy.

Estienne SELOSSE, fils de feu Pierre par Estiennette WATTEL, sa femme sur 3 cens 87 verges, partie jardin et partie labour pris en 11 cens 60 verges contre Martin DUMOULIN par sa femme et Pierre WATTEL, gisant à Tourcoing, haboutant à la piedsente menant de la cense de le Vigne au chemin des Louchets, d'autre à la piedsente menant de le Macquelerie au moulin du Fresnoy.

Jean DESOBRIS, fils de feu Jean par achat de Pierre FREMAULT, fils de feu Pierre sur 2 cens 42 verges moins tiers de verge pris en 7 cens un quartron contre Martin FREMAULT, gisant au dit Tourcoing, haboutant au chemin menant du moulin des Bruneaux au pont de Laoutre.

Jean DEHALLEWIN, fils de feu Pierre par relief de son dit feu père sur 7 cens 3 verges de terre à labour pris en 14 cens 38 verges contre Jacques DESTOMBES, mosnier du Fresnoy gisant à Roubaix, haboutant au chemin menant de la Croisette Dupret au moulin du Fresnoy.

Jacques DESTOMBES, fils de feu Pierre, mosnier du Fresnoy sur 7 cens 35 verges parfait des sus-dits 14 cens 38 verges contre le dit Jean DEHALLEWIN haboutant au chemin menant du Hault Fontenoit à le Macquellerie, d'autre au chemin menant la Croisette Dupret au moulin du Fresnoy.

Jacques et Franchois DESTOMBES, Venant DUPRET pour Michelle DESTOMBES, sa femme, Jean LECAT pour Jolente DESTOMBES, sa femme, Michel DUHAMEL pour Marguerite DESTOMBES, sa femme, et Philippe BILLET, Marie Marguerite, Jeanne, Catherine et Michelle BILLET, frère et sœurs, enfants de feu Pierre et de défunte Anne DESTOMBES, les dits du soubnom DESTOMBES, enfants de feu Pierre et de défunte Marie LEMAHIEU par relief du dit feu leur père sur 5 cens de lieu manoir et jardin gisant à Tourcoing, haboutant à la ruelle menant de Lestocquois au moulin du Fresnoy.

Les dits DESTOMBES par relief de la dite Marie LEHAMIEU, leur mère sur 2 cens et demi et un quartron de jardin en deux parties, une ruelle entre-deux menant de Lestocquois au moulin du Fresnoy, icelle comprise ci-avant que leurs héritages s'extendent, gisant au dit Tourcoing.

Les dits DESTOMBES par relief de leurs dits feus père et mère venant par achat de Pierre DELANNOY sur 9 cens 60 verges petites de terre à labour gisant au dit Tourcoing, haboutant à la ruelle menant du moulin du Fresnoy à Lestocquois.

Les dits DESTOMBES par relief de leurs dits feus père et mère sur un cent de terre à labour pris en 4 contre Jean BONENFFANT gisant comme dessus, haboutant à la piedsenté menant du moulin du Fresnoy vers la ruelle qui maisne de Lestocquois au vinage de Louchets.

Les dits DESTOMBES par relief que dessus sur 5 cens aussi terre à labour gisant au dit Tourcoing, haboutant à la piedsenté menant de Lestocquois à le Macquellerie.

Les dits DESTOMBES par relief que dessus sur 10 cens 10 verges de labour gisant comme dessus, haboutant au chemin menant du Haut Fontenoit à le Macquellerie.

Les dits DESTOMBES par relief que dessus sur 8 cens de terre à labour gisant à Roubaix, desquels il y a 2 cens demi pris en 13 cens contre Pasquier DECOTTIGNIES, la rente étant ici réduite, haboutant au chemin menant de la Croisette Dupret au moulin du Fresnoy.

Jean DESTOMBES, fils de feu Jean par relief de son dit feu père sur 16 cens 95 verges d'héritage ci-comme 10 cens et 3 quartrons de jardinage en une partie haboutant au chemin menant des Bruneaux au Grand Cottignies et 6 cens 20 verges de labour.

Péronne DESTOMBES, veuve d'Alfonse CRESPEL sur 5 quartrons d'héritage jardin gisant à Tourcoing, ci-comme un quartron par relief de Jean DESTOMBES, son frère, 3 quartrons par relief de Michelle DESTOMBES, veuve de Pierre FAUVARCQUE et un quartron par achat de Noël DESTOMBES, son frère.

Pierre, Barbe, Marie Magdelaine et Marguerite HOUZET, enfants de Jacques, par relief de Catherine DESTOMBES, leur mère qu'elle l'avait hérité de Michelle DESTOMBES, sa tante et Jean DESTOMBES, son frère sur un cent de jardin gisant à Tourcoing.

André Constant TRISTAN, fils de feu André par relief de Marie ISAMBART, sa mère sur 2 cens et demi de terre à labour gisant au dit Tourcoing.

Le dit TRISTAN par relief que dessus que 7 cens aussi terre à labour, gisant comme dessus.

Jean PROUVOST, censier du Fresnoy à Tourcoing, par relief de feu Pierre, son père et Marguerite DESTOMBES, sa mère sur 12 cens de lieu manoir et jardin, 6 cens et 11 cens de terre à labour, tous tenant ensemble, gisant au dit Tourcoing, haboutant au chemin menant de Tourcoing au pont de Laoutre.

Le dit Jean PROUVOST et Barbe DELESPAUL, sa femme par achat des hoirs Adrian ROUSSEL sur 2 cens de lieu manoir et jardin gisant à Wasquehal, haboutant au chemin menant de Tourcoing au pont de Laoutre.

Les dits Jean PROUVOST et Barbe DELESPAUL, sa femme par achat de Bettremieux DESROEUX et sa femme sur 3 cens de lieu manoir et jardin gisant au dit Wasquehal à usance de taverne, pris en 9 cens contre les hoirs Martin LEFEBVRE, haboutant au Trieu du Grand Cottignies.

Les dits PROUVOST et sa femme par achat comme la partie précédente sur 3 cens et tiers de cent de terre à labour pris en 10 cens allencontre des hoirs Jean LEFEBVRE, gisant au dit Wasquehal, haboutant à la piedsenté menant du Cretelos à Mouvaux.

Le dit Jean PROUVOST par relief de ses dits père et mère sur deux tiers 6 cens et demi et sixième de cent faisant 4 cens 45 verges de lieu manoir et jardin pris contre Pierre PROUVOST, fils de feu Pierre, qui fut fils de feu Guillaume gisant au dit Wasquehal, haboutant à la ruelle menant du Grand Cottignies vers la cense de le Masure.

Le dit Jean PROUVOST par relief que dessus sur 10 cens de terre à labour gisant au dit Wasquehal, haboutant au chemin menant de Tourcoing au pont de Laoutre.

Marie et Marguerite DELOBEL, enfants mineurs de feu Jacques et de Marguerite CARÉ, par relief de leur dit feu père sur 5 cens de terre à labour gisant à Tourcoing, haboutant à la piedsenté, icelle passant dessus, menant de le Macquellerie à Mouvaux, le Rieu y tenant.

Arthus HESPEL, fils de feu Jean, censier de la Havrie à Roubaix par relief de Catherine ROUSSEL, sa mère, icelle fille de feu Arthus sur 2 cens demi quartron de terre à labour pris en 8 cens demi contre les enfants Mathias LECLERCQ par Marie ROUSSEL, leur mère gisant au dit Roubaix.

Jean, Arthus, Philippe et Florentin LECLERCQ, Jean LUCQ et Cécille LECLERCQ, sa femme, les dits du soubnom LECLERCQ, enfants de Mathias et par relief de Marie ROUSSEL, leur mère sur 6 cens un quartron demi de terre à labour pris des dits 8 cens demi contre le dit Arthus HESPEL gisant au dit Roubaix.

Les dits Jean, Arthus, Philippe et Florentin LECLERCQ et consors par relief que dessus sur 5 cens 9 verges aussi terre à labour gisant au dit Roubaix en la cousture de le Calluwiere.

Anthoine CATTEAU, fils de feu Jacques par Estiennette ROUSSEL, sa femme et relief de Franchois ROUSSEL, son père qui fut fils de feu Arthus sur 7 cens 2 verges de terre à labour ci-devant en deux pièces, ci-comme l'une de 3 cens et l'autre de 4 cens 2 verges gisant au dit Roubaix.

Philippe POLLET, fils de feu Anthoine et Pierre LEROUGE, fils de feu Jean par achat en l'an 1677 des enfants Glaude BERNARD et de défunte Michelle DELERUE sur 2 cens demi 9 verges de terre à labour pris en 3 cens demi 9 verges contre Gilles DELERUE par Marguerite MULLIER, sa mère, haboutant au chemin menant du Haut Fontenoit à la Macquellerie.

Arthus LEZY, fils de feu Adrian et Catherine DELESPAUL, sa femme par achat de Christofle FLAMENG sur 5 cens demi de lieu manoir et jardin gisant au Haut Fontenoit au dit Roubaix, haboutant au chemin menant de la cense de la Mousserie au moulin du Fresnoy.

Les dits Arthus LEZY et sa femme par achat comme dessus sur 5 cens et demi de terre à labour pris en 12 cens et demi contre les enfants Rolland DELAOUTRE, a présent 5 cens et demi à Anthoine DELESPAUL dit Daniel et un cent demi aux enfants Jacques DELAOUTRE, haboutant au chemin allant de le Mousserie au Haut Fontenoit.

Les dits Arthus LEZY et sa femme par achat comme dessus sur 8 cens 3 quartons demi de terre à labour pris en un bonnier et un quartron contre les enfants Rolland DELAOUTRE gisant au dit Roubaix.

Les dits Arthus LEZY et sa femme par achat comme dessus sur 4 cens 39 verges et demie de jardin pris en 6 cens contre Jean Dominicque et Helainne CASTEL, femme de Jean DELEBECQUE qu'ils en ont 73 verges, et Jean FERRET 3 quartons et demi gisant au dit Roubaix, haboutant au chemin menant de la Mousserie au moulin du Fresnoy.

Pierre LEPERS, fils de feu Pierre, dit Men Oncle par relief de son dit feu père sur 9 cens 22 verges de lieu manoir et jardin gisant à Tourcoing, haboutant au chemin menant du moulin Desbruneaux vers le Grand Cottignies.

Le dit Pierre LEPERS par relief comme dessus sur 13 cens de terre à labeur gisant au dit Tourcoing.

Louis DEBRAS, fils de feu Jacques par relief de Jossine PROUVOST, sa mère sur 5 cens de terre à labeur venant auparavant de Marie DELEDICQUE, veuve de Jean PROUVOST, sa mère-grande gisant à Wasquehal, haboutant à la piedsente menant du Petit Cottignies au Bas Vinage.

Jacques et Pierre DESTOMBES, frères, Pierre CASTEL et Marguerite DESTOMBES, sa femme, Jean Baptiste LEMAISRE et Jeanne DESTOMBES, sa femme, iceux DESTOMBES par relief de feu Philippe DESTOMBES, leur père sur un lieu manoir contenant parmi jardin et terre à labeur 6 cens, ci-comme 4 cens de jardin et 2 cens de labeur, tout tenant ensemble au vinage de Lestocquois à Tourcoing, haboutant à la ruelle, comprenant icelle aussi avant que les dits héritages s'extendent, menant du chemin Destombes vers la cense de le Vigne à Roubaix.

Philippe DESROEUX, fils de feu Estienne par relief de Marguerite GADENNE, sa mère, Péronne LECLERCQ, fille de feu Adrian et veuve de Pierre DUPONT, par relief de la dite Marguerite GADENNE, sa mère, Jacques et Jeanne CORNILLE, frère et sœur, enfants de Charles et de défunte Jeanne LECLERCQ qu'elle fut aussi fille du dit feu Adrian, aussi par relief de la dite Marguerite GADENNE, leur mère-grande sur 3 cens deux tiers de lieu manoir et jardin ci-devant pris en 11 cens contre la veuve Anthoine TIERS, Philippe GADENNE et consors à eux appartenant pour chacun un tiers par relief que dessus gisant à Wasquehal, haboutant au Trieu de le Lerue.

Le dit Philippe DESROEUX et consors pour chacun un tiers par relief comme la partie précédente sur 8 cens 5 verges de terre à labeur gisant au dit Wasquehal, haboutant à la sus-dite ruelle menant du dit Trieu à la cense de le Masure, un boult de laquelle ruelle leur appartient du côté du jardin ci-dessus et du long ces 8 cens 5 verges leur appartient entièrement.

Pierre LEMAN, fils de feu Pierre à cause de sa femme par relief sur un lieu manoir contenant parmi jardin 3 cens deux tiers pris en 11 cens contre Martin DUMOULIN et la veuve Cesart CASTEL, gisant à Tourcoing, haboutant au chemin menant du moulin du Fresnoy à Bruneau.

Le dit Pierre LEMAN comme dessus sur 4 cens de terre à labeur gisant au dit Tourcoing.

Le dit Pierre LEMAN comme dessus sur un cent et demi de pret gisant au vinage de Lestocquois au dit Tourcoing.

Jeanne FREMAULT, veuve de Pierre BAYART par ratraict sur vente faite par les hoirs Pierre FREMAULT sur un cent de terre à labeur gisant au dit Tourcoing.

Franchois PENNEQUIN, marchand à Lille, par Anne Jacqueline LECLERCQ, nièce et héritière de Jean CORNUEL sur 13 cens et demi et sixième de cent de terre à labeur ci-devant en deux pièces, l'une de 10 cens demi et sixième de cent, et l'autre de 3 cens gisant à Wasquehal.

Barbe DELEBECQUE, veuve de Michel DELANNOY, par relief de feu Philippe, son père et Marie CARLIER, sa mère sur 11 cens de terre à labeur qui par les vieux briefs sont dits contenir 12 cens demi, ci-comme 5 cens et 7 cens demi gisant à Roubaix, haboutant au chemin menant de la Macquelerie au Haut Fontenoit.

La dite Barbe DELEBECQUE par relief que dessus sur 6 cens et sixième d'un cent de terre à labeur gisant au dit Roubaix.

Les héritiers Simone VANHEDE, ci-comme Barbe TIEFFRY, veuve de Denys PENEL, demeurant à Lille tant pour elle que pour ses enfants pour 17 cens 81 verges qui par partage fait contiennent 18 cens 53 verges demie, Pétronille DEFOURMENTRAUX par relief de feu Jacques, son père pour 7 cens demi quartron qui par partage sont dits 7 cens 41 verges demie.

Les Ministres de la Bourse Commune des pauvres de la ville de Lille, iceux pauvres donataires d'Élisabeth TIEFFRY pour 7 cens demi quartron, qui par leur rapport et partage en fait contiennent 7 cens 41 verges demie.

André, Nicolas et Marie Brigitte DEFROS, enfants mineurs de feu Crespin et de défunte Jacqueline THIEFFRY sur 5 cens 29 verges et demie.

Catherine LEMAISRE, fille de feu Théodore et par relief de son dit père sur 7 cens demi quartron qui suivant leur partage doivent pareillement contenir 7 cens 41 verges demie.

Les dits heritages contenant suivant les vieux chassereaux deux bonniers dix cens demy et quatre verges grandes, et suivant le rapport d'aucuns des dits hoirs la 6<sup>ème</sup> parte des dits heritages comme celles des dits pauvres contient suivant leur rapport 7 cens 46 verges demy que monteroit pour les six partes a deux bonniers 14 cens 7 verges demy, le tout gisant à Wasquehal, haboutans sicomme deux bonniers deux cens, et plus au grand chemin menant de Wasquehal a Mouvaux, d'autre a la piedsente menante du Grand Cottignies au bas Vinage, item huit cens et demy, et quatre verges grandes gisant comme dessus haboutans au grand chemin et piedsente.

Anthoine DELESPAUL, fils de feu Daniel tant pour lui que pour Marie LEPERS, sa femme sur 5 cens et demi de terre à labeur gisant à Roubaix au vinage du Hault Fontenoit qu'ils ont acquis de Jean PROUVOST et Jeanne DELAOUTRE, sa femme pris en 12 cens contre Arthus LEZY et les enfants Jacques DELAOUTRE.

Le dit DELESPAUL par sa dite femme et relief de feu Louis LEPERS, son père sur 4 cens et demi de lieu manoir et jardin pris en 9 cens contre les enfants de Jean LECLERCQ, à cause de Franchoise LEPERS, leur mère gisant au vinage de Lestocquois à Tourcoing, haboutant au chemin menant du Fresnoy vers Mouvaux.

Gilles, Anthoine, Jean Baptiste, Marie Bernard, Anthonnette et Marie Elizabeth LECLERCQ, enfants mineurs de Jean, par relief de feu Franchoise LEPERS, leur mère qu'elle fut fille de feu Louis sur 4 cens demi de jardin pris en 9 cens contre Anthoine DELESPAUL à cause de la sus-dite Marie LEPERS, sa femme gisant au dit Tourcoing au vinage de Lestocquois, haboutant au chemin menant du Fresnoy vers Mouvaux.

Jean DELEDICQUE, fils de feu Gilles et de défunte Marie PROUVOST, Jacques et Marie DELAOUTRE, enfants mineurs de feu Jean et de défunte Marie DELEDICQUE, Pierre et Abraham DELEDICQUE, enfants de feu Pierre, les dits Pierre et Marie DELEDICQUE, frère et sœur au dit Jean et aussi enfants du dit feu Gilles et de défunte Marie PROUVOST, par relief de la dite Marie PROUVOST, leur mère sur un lieu manoir contenant parmi jardin et terre à labeur, tout en une masse 31 cens, ci-devant en trois parties, ci-come 15 cens de lieu manoir et jardin, 13 cens et 3 cens de terre à labeur gisant en la paroisse de Wasquehal, haboutant au chemin de le Deffeliere contre le Trieu du Grand Cottignies.

Les dits DELEDICQUE et DELAOUTRE par relief comme dessus sur 4 cens 17 verges petites pris en 5 cens contre les hoirs de la veuve Jacques CASTEL, gisant au dit Wasquehal, haboutant au dit chemin de le Deffeliere.

Les dits DELEDICQUE et DELAOUTRE par relief comme dessus sur 8 cens de terre à labeur gisant au dit Wasquehal, haboutant à la piedsente menant du Grand Cottignies vers la cense du Quesnoy.

Les dits DELEDICQUE et DELAOUTRE par relief comme dessus sur 6 cens 94 verges de terre à labeur pris en 13 cens 3 quatrtons demi contre Pierre PROUVOST, gisant au dit Wasquehal.

Eux par relief comme dessus sur 9 cens et demi pris en 28 cens contre le sus-dit Pierre PROUVOST l'ainé gisant comme dessus, haboutant à la piedsente menant de Mouvaux à Cretelos.

Les dits DELEDICQUE et DELAOUTRE par relief comme dessus sur le tiers de 10 cens de jardin pris contre Marie Jeanne et Adrienne LEFEBVRE, et le dit Pierre PROUVOST, gisant au dit Wasquehal, haboutant au chemin du Grand Cottignies à la Deffeliere.

Eux sur le tiers de 9 cens pris contre les dits Pierre PROUVOST, Marie Jeanne et Adrienne LEFEBVRE par relief et gisant comme dessus, haboutant à la piedsente menant de Mouvaux au Cretelos.

Eux par relief que dessus sur 8 cens de lieu manoir et jardin et 3 cens de terre à labeur gisant au dit Wasquehal, haboutant au Trieu du Grand Cottignies, au chemin menant du dit Trieu au moulin Desbruneaux.

Pierre WATTEL, fils de feu Pierre par Marie FREMAULT, sa femme et relief de Glaude FREMAULT, son père sur un lieu manoir contenant parmi jardin 6 cens 60 verges gisant au vinage des Louchets à Tourcoing, haboutant à la ruelle, icelle passant dessus, menant du vinage de Lestocquois au dit vinage des Louchets.

Le dit WATTEL par sa dite femme et relief que dessus sur 5 cens 78 verges de terre à labeur gisant au dit Tourcoing au vinage que dessus.

Le dit Pierre WATTEL par sa dite femme et relief que dessus sur 5 cens de terre à labeur, gisant au dit Tourcoing au vinage que dessus, haboutant à la piedsente, icelle passant dessus, menant du vinage Destombes à le Macquelerie.

Le dit WATTEL par sa dite femme et relief comme dessus sur 9 cens de terre à labeur, ci-devant en deux parties, l'une de 7 cens 60 verges de lieu manoir et jardin ci-dessus à la ruelle entre-deux menant du dit vinage de Lestocquois au chemin des Louchets.

Le dit Pierre WATTEL par relief de feu Pierre, son père sur 2 cens de jardin pris en 6 cens contre Martin DUMOULIN par Adrienne WATTEL, sa femme et Estienne SELOSSE par Estiennette WATTEL, sa femme gisant au vinage de Lestocquois à Tourcoing, haboutant à la ruelle ci-dessus menant de Lestocquois au vinage des Louchets.

Le dit WATTEL par relief de son dit père sur le tiers de 5 cens et demi de terre à labeur gisant et pris comme dessus. Le dit tiers de 5 cens demi faisant un cent 93 verges et tiers de verge.

Pierre, Josse, Jacques, Vincent et Jeanne DEHEULLE, Jean CATTOIRE et Marie Catherine DEHEULLE, sa femme par relief de Vincent DEHEULLE, leur père sur un lieu manoir contenant parmi jardin 8 cens et 8 cens de terre à labeur, tout tenant ensemble, gisant au vinage de Lestocquois à Tourcoing, haboutant à la ruelle menant de la cense de le Vigne eu moulin du Fresnoy.

Les dits DEHEULLE par relief que dessus sur 5 cens 88 verges, ci-comme 2 cens 21 verges de pret et 3 cens 67 verges de terre à labeur, les dits 2 cens 21 verges de pret pris en 4 cens contre Pierre LEMAN et les enfants Pierre DESTOMBES.

Gilles CATTEAU, fils de feu Matthieu par relief de Jossine FREMAULT, sa mère qu'elle fut fille de feu Josse pour la moitié, Philippe Jacques, Pierre Martin, Marie Anne et Jacqueline LEMAZURE, enfants de feu Philippe et de défunte Péronne CATTEAU, par relief de leur dite mère qu'elle fut aussi fille du dit feu Mathieu et de Jossine FREMAULT pour l'autre moitié sur 4 cens de terre à labeur gisant au vinage des Louchets à Tourcoing.

Pierre POLLET, drappier à Lille par Anthonnette BLOMME, sa femme et Hypollite BLOMME par relief d'Anthonnette DESMULLIERS, veuve de Pierre ROBERT, leur tante sur 4 cens 15 verges demie de terre à labeur gisant à Wasquehal, haboutant à la piedsente menant du Grand Cottignies au Cretelos. Les dits 4 cens 15 verges demie pris en une pièce de 14 cens dont le surplus est tenu d'icelle seigneurie du Quesnoy.

Adrian LOUAGE, fils de feu Pierre par relief de Marie ROUZÉ, sa mère sur 6 cens demi de jardin gisant à Wasquehal, haboutant au chemin menant de la Motte du Heulle à le Lerue.

Le dit LOUAGE par relief que dessus sur cent 3 quartiers de pret à Lagacherie au dit Wasquehal, haboutant à la rivière de le Marcque.

Chrestienne et Jeanne DELAOUTRE, enfants mineurs de feu Jacques, par relief de leur dit feu père sur un cent et demi de terre à labeur pris en 12 cens et demi contre Arthus LEZY et Anthoine DELESPAUL dit Daniel, gisant au vinage du Haut Fontenoit à Roubaix.

Pierre Philippe, Jean Franchois, Noël, Joseph et Marie Catherine FLAMENG, frères et sœurs par relief de feu Otte FLAMENG, leur père qui fut fils de feu Philippe, et Anthoine FLAMENG, fils mineur de feu Anthoine, le dit Anthoine aussi fils et par relief du dit Otte, son père pour chacun un sixième sur 20 cens de terre à labeur en une pièce ci-devant en trois, ci-comme 11 cens 3 quartiers, 4 cens un quartier et 4 cens gisant à Roubaix au Hault Fontenoit, haboutant au chemin menant du dit au Hault Fontenoit à le Macquelerie.

Les dits FLAMENG par relief que dessus sur 10 cens d'héritage, ci-comme 7 cens demi ou environ de lieu manoir et jardin, et 2 cens et demi de labeur, tout tenant ensemble au vinage du Hault Fontenoit, qui par les vieux briefs sont dits contenir 12 cens, ci-comme 5 cens un quartier, 4 cens 3 quartiers, et un cent demi, et demi cent pris en 4 cens demi, gisant comme la partie précédente, haboutant au dit chemin du Haut Fontenoit à le Macquelerie. Une piedsente menant du dit chemin au Trieu de Fontenoit séparant le jardinage de la labeur.

Messire Franchois PETITPAS, chevalier, Seigneur de Warcoing, la Mousserie etc... sur 22 cens et demi de jardin, sur lesquels est assise la cense vulgairement appelée la Mousserie au dit Roubaix.

Le dit Seigneur de la Mousserie sur 10 cens 2 verges de terre à labeur.

Le dit Seigneur de la Mousserie sur un flégard de 5 pieds de large et 50 pieds de loing sur le dit grand chemin.

Pierre LEFEBVRE, licencié en médecine, Louise Franchoise LEFEBVRE alliée à Henry DELETOMBE, Helainne et Jeanne Franchoise LEFEBVRE, iceux LEFEBVRE par relief de feu Pierre, leur père, vivant aussi licencié en médecine, demeurant à Tournay sur un lieu manoir contenant parmi jardin 7 cens demi gisant à Tourcoing au vinage de Lestocquois, haboutant à la ruelle menant de la cense de le Vigne vers le chemin des Louchets, d'autre au chemin menant du vinage du Haut Fontenoit à le Macquelerie.

Les dits LEFEBVRE par relief que dessus sur 7 cens et demi de terre à labeur gisant au dit Tourcoing, haboutant au dit chemin menant du Hault Fontenoit à le Macquelerie.

Les dits LEFEBVRE par relief que dessus sur 9 cens aussi terre à labeur gisant au dit Tourcoing.

Les dits LEFEBVRE par relief que dessus sur 8 cens 6 verges et demi gisant comme dessus au dit Tourcoing.

Marguerite LEZY, veuve de Pierre LECLERCQ, fille de feu Adrian et par relief de Péronne FAUVARCQUE, sa mère sur un lieu manoir contenant parmi jardin et terre à labeur, tout tenant ensemble, 17 cens et tiers de verge gisant en la paroisse de Tourcoing, haboutant au chemin menant du moulin des Bruneaux au pont de Laoutre.

La dite Marguerite LEZY par relief que dessus sur 7 cens de terre à labeur gisant au dit Tourcoing, haboutant au sus-dit chemin menant du moulin des Bruneaux au pont de Laoutre.

Catherine LECONTE, veuve de Charles DESTOMBES sur 5 cens 10 verges de lieu manoir et jardin, ci-comme 4 cens 10 verges par relief de feu Jean, son père, un cent par achat des hoirs Gilles DESREVEAUX gisant sur Tourcoing, haboutant à la ruelle menant de l'issue de le Vigne au chemin Destombes.

La dite Catherine LECONTE par relief comme dessus sur 7 cens de terre à labeur gisant au dit Tourcoing, haboutant à la piedsente menant de la sus-dite ruelle vers les champs Destombes, et à la piedsente menant de Roubaix vers Mouvaux.

La dite Catherine LECONTE par relief que dessus sur 3 cens aussi terre à labeur qui par les vieux cartulaires sont dits 3 cens demi gisant au dit Tourcoing.

Messire Pierre DECROIX, chevalier, Seigneur de Perseau, Doyembourg, etc Seigneur de Trieste par relief de Philippe Charles DECROIX, escuyer, son frère sur 33 cens de terre de sa cense de Trieste à Wasquehal sur lesquels souloit estre la mesure Duhamel.

Le dit Seigneur de Triette par relief que dessus sur 10 cens un quartron de terre à labeur.

Le dit Seigneur de Triette par relief que dessus sur 12 cens un quartron aussi terre à labeur.

Le dit Seigneur de Triette par relief que dessus sur 4 cens et sixième d'une cent de terre à labeur compris au bonnier de le Mousserie.

Le dit Seigneur de Triette par relief que dessus sur 12 cens aussi terre à labeur.

Le dit Seigneur de Triette par relief que dessus sur 4 cens de terre à labeur.

Le dit Seigneur de Triette par relief que dessus sur 12 cens encore terre à labeur.

Item sur 4 cens de terre à labeur.

Item sur 7 cens de terre à labeur.

Item et finalement sur un cent de terre compris en la dreue ou issue du dit Triette, commençant depuis le dernier tournant à l'endroit d'une chaingle jusques à la fin de la dite dreue vers le pont de Laoutre.

Simon et Anthoine DESCAMPS, Jean PLATEFEBVE, fils de feu Pasquier par relief de Jeanne DESCAMPS, sa mère, Philippe et Agnès DUFLOT, enfants de feu Philippe par relief de Marie DESCAMPS, leur mère, les dites Jeanne et Marie DESCAMPS, enfants de feu Charles et par relief de Marie WATTEL, leur mère sur 4 cens de terre à labeur pris en 14 cens contre Anthoine WATTEL et Philippe DUBOIS, gisant à Wasquehal venant d'Otte WATTEL, leur oncle, haboutant au chemin menant de la Motte du Heulle à le Lerue.

Les dits DESCAMPS et consors par relief que dessus sur 3 cens demi de terre à labour pris en 7 cens, gisant au dit Wasquehal contre le dit Philippe DUBOIS.

Paul DEFOURMENTRAUX, escuyer, Seigneur de Canteleu, le Masure, etc... sur 4 cens de terre à labour pris en 8 cens contre Anthonnette BONTE, veuve d'Anthoine DUHAMEL gisant au dit Wasquehal, à lui succédé par relief de Dame Marie DEFOURMENTRAUX, sa sœur, haboutant à la piedsente passant dessus menant du vinage du Grand Cottignies à le Lerue.

Rémy POUILLE, escuyer, Seigneur des Romeaux, du Burcques, Blancqueries, etc... sur 6 cens 3 quartons de terre à labour au lieu de Rémy, son fils, vivant prêtre, Seigneur d'Hautgrenier par relief de Guillaume BRAEM, vivant avocat et son père-grand, iceux 6 cens 3 quartrons gisant à Wasquehal.

Philippotte PLOUCQUET, veuve de feu Isaac CRESPIEN, par relief de Blaze PLOUCQUET et Marguerite FREMAULT, ses père et mère, et d'Otte PLOUCQUET, son frère sur un lieu manoir contenant parmi jardin 5 cens 5 verges gisant à Wasquehal, haboutant au chemin du Grand Cottignies, d'autre à la ruelle Duhamel.

La dite Philippote PLOUCQUET par relief que dessus sur 5 cens et tiers de cent de terre à labour gisant comme dessus, haboutant au dit chemin menant du Plommeu au Grand Cottignies, d'autre au chemin menant de celui ci-dessus vers Croix.

La dite Philippote PLOUCQUET par relief que dessus sur 4 cens aussi terre à labour gisant au dit Wasquehal, haboutant au chemin allant vers Croix.

La dite Philippote PLOUCQUET par relief que dessus sur 3 cens 25 verges aussi terre à labour, haboutant à la ruelle Duhamel.

La dite Philippote PLOUCQUET par relief que dessus sur 6 cens 5 verges de manoir et jardin par relief de la dite Marguerite FREMAULT, sa mère, gisant au dit Wasquehal, haboutant au chemin menant du Cretelos à Croix.

La dite Philippote par relief que dessus sur 3 cens de jardin pris en 9 cens allencontre des veuve et hoirs d'Anthoine TIERS gisant au dit Wasquehal, haboutant au chemin de le Lerue.

La dite PLOUCQUET sur 7 cens 7 verges de terre à labour par relief de sa dite mère comme dessus, gisant au dit Wasquehal.

La dite Philippote sur 4 cens aussi terre à labour par achat de David CLARISSE gisant au dit Wasquehal.

La dite PLOUCQUET par relief comme dessus sur 2 cens et demi aussi terre à labour gisant au dit Wasquehal, haboutant au dit chemin allant vers Croix.

La dite Philippote sur 3 cens et demi aussi terre à labour gisant et dévolus comme dessus, haboutant à la sus-dite ruelle Duhamel.

La dite Philippote PLOUCQUET sur 6 cens et demi aussi terre à labour dévolus et gisant comme dessus, haboutant à la sus-dite ruelle Duhamel.

Jean Baptiste VANDALLE, fils de feu Jean, Seigneur de Grimaret par relief de son dit feu père sur 2 bonniers 13 cens 23 verges de lieu manoir, jardin et terre à labour gisant au dit Wasquehal, haboutant au chemin menant du pont de Laoustre au Grand Cottignies, sur lesquels 2 bonniers 13 cens 23 verges est bâtie la taverne du pont de Laoustre.

Le dit Sire VANDALLE par relief que dessus sur 13 cens moins 10 verges de terre à labour gisant au dit Wasquehal, haboutant à la piedsente, icelle passant dessus, menant du dit pont de Laoustre au Grand Cottignies.

Le dit Sire VANDALLE par relief que dessus sur 5 quartons 2 verges aussi terre à labour gisant comme dessus, haboutant à la piedsente menant du Petit Cottignies au pont de Laoustre.

Pierre PROUVOST, fils de feu Pierre, qui fut fils de feu Guillaume par achat avec Marguerite DELESPAUL, sa femme de Pierre et Jacques CASTEL et consors sur 2 bonniers 8 cens 3 quartrons, ci-devant en diverses pièces à présent en trois venant ci-devant de Guilbert DUHAMEL, gisant au dit Wasquehal, savoir 2 bonniers à présent en une pièce de terre à labour et 8 cens 3 quartons qui sont en une pièce nommée 6 cens de labour et le reste en pret, le dit pret séparé d'une haie d'épines.

Claire DELESPAUL, veuve de Martin CASTEL, par ratraict sur Franchois COUSIN en l'an 1679 qu'il avait acheté des enfants Jacques DELESPAUL, fils de feu Adrian sur un lieu manoir amassé de maison manable contenant parmi jardin planté d'arbres fruits portans, bois montans 4 cens venant de Jeanne DELEDICQUE, femme d'Adrian DELESPAUL gisant au dit Wasquehal, haboutant au chemin menant de le Lerue à la Motte du Heulle.

La dite Claire DELESPAUL par ratraict et venant et gisant comme dessus sur deux tiers de demi bonnier de terre allencontre de Damoiselle Catherine CORDONNIER.

La dite Claire DELESPAUL par ratraict et venant et gisant comme dessus sur 6 cens et sixième de cent de jardin planté d'arbres comme dessus, sur lesquels sont érigés deux maisons ci-devant en deux parties, haboutant au sus-dit chemin menant de le Lerue à la Motte du Heulle vis à vis de ses dits héritages, n'ayant que le chemin entre-deux.

La dite Claire DELESPAUL par ratraict et venant et gisant comme dessus sur 2 cens et demi de terre.

La dite Claire DELESPAUL par ratraict et venant et gisant comme dessus sur la moitié de 5 cens un quartron et demi de pret allencontre des hoirs Franchois DEWATTRELOS et Adrian LOUAGE, haboutant à la rivière de le Marcque.

Philippe, Dominicque, Augustin, Claire et Monicque DELEPAUL, par relief de feu Pierre, leur père qui l'avait hérité de Jeanne DELEDICQUE, sa mère sur 5 cens et demi de terre à labour gisant au dit Wasquehal, haboutant au chemin qui maisne de la Motte du Heulle à le Lerue.

Jean DESTOMBES, fils de feu Charles par Marie DELESPAUL, sa femme et Pierre TURBEL pour Jeanne DELESPAUL, sa femme, icelles DELESPAUL, enfants de feu Jean et par relief de Marie FLAMENG, leur mère qu'elle fut fille de feu Philippe sur 10 cens de lieu manoir et jardin gisant à Roubaix au vinage du Haut Fontenoit, haboutant à la piedsente ou ruelle allant de l'issue de Lerue au Hameau de Tourcoing.

Les dits DESTOMBES et TURBEL par leurs dites femmes, et relief comme dessus sur 4 cens de terre à labour gisant au dit Roubaix pris en 9 cens un quartron contre les hoirs Otte FLAMENG, haboutant au jardin ci-dessus.

Eux par relief comme dessus sur 13 cens de terre à labour gisant au dit Roubaix, haboutant au chemin allant de Mouscron à Lille.

Messire Thomas Albert DEPREUDHOMME d'Hailly, Seigneur de Warquinoelles Laoutre etc... sur 20 cens et tiers de cent de terre à labour gisant à Wasquehal emprès le pont de Laoutre à lui succédé par relief de Messire Charles Philippe DEPREUDHOMME d'Hailly, chevalier, seigneur des dits lieux, son père pris en 5 bonniers contre le Sire DETRIETTE, Jean Baptiste VANDALLE et autres, haboutant au chemin qui maisne de le Lerue au dit pont de Laoutre, icelui chemin y compris.

Le dit Sire DELAOUTRE par relief que dessus sur 2 cens de pret gisant comme la partie précédente, tenant à la rivière de le Marcque emprès le dit pont de Laoultre.

Messire Pierre DECROIX, comte de Croix, Seigneur de Marcq en Baroeul et du Petit Wasquehal, par relief de Noble et Illustre Seigneur Messire Jacques DECROIX, chevalier, Seigneur Descou, Belsage etc... son père sur 13 cens 14 verges ou environ de terre à labour gisant à Wasquehal.

Item sur 18 cens ou environ aussi terre à labour gisant au dit Wasquehal, haboutant à la ruelle dite Famechon.

Item sur un bonnier aussi terre à labour gisant au dit lieu, haboutant aux terres de la cense de Trieste.

Item sur 2 cens 13 verges de terre à labour gisant comme les parties précédentes au dit Wasquehal, haboutant au chemin menant de le Lerue au Molinet.

André BECQUART par Marguerite OTTE, sa femme, fille de feu Arnould par relief d'Anthonnette LIBERT, sa mère sur 6 cens de lieu manoir et jardin gisant à Tourcoing au vinage des Louchets, haboutant au chemin menant du moulin Desbruneaux à Lespinette à Mouvaux.

### Ecclissemens

Declaration des fiefs ecclissés et terres commuées des fiefs tenus et relevans des terres et Marquisat de Roubaix appartenantes aux personnes suivantes aux charges des rentes seigneuriales chacun an au terme de Noël comme sensuit.

Pierre DELESPAULT, fils de feu Adrian, Lieutenant de Roubaix et marie DELEBECQUE, sa femme sur 2 bonniers un cent en trois parties de terre à labour, ci-comme 24 cens en une masse, haboutant au chemin menant du moulin de Roubaix vers Lempenpont, les dits 24 cens venant par achat des du soubnom DELERUE, item un cent par achat des du soubnom ALAVAINNE, item encore 8 cens de labour haboutant au dit chemin menant vers Lempenpont et à la piedsenté menant du Hucquet aux Guemes, le tout ecclissé hors du feif de le Mazure.

Jean LECLERCQ, fils de feu Charles par Catherine LECONTE, sa femme, fille de feu Jacques LECONTE, son père sur un bonnier 7 cens 9 verges de terre à labour en plusieurs pièces, ci-comme 11 cens, 3 cens, 9 cens 9 verges haboutant à la piedsenté menant du Trieu de la Pontenerie au prêt de la dite Pontenerie.

Arthus LEZY, fils de feu Adrian par relief de Péronne FAUVARCQUE, sa mère sur 4 cens de terre à labour gisant au dit Roubaix au vinage du Hucquet auprès de la Petite Vigne ecclissées et commuées d'un fief de 4 bonniers 6 cens, desquels les 4 bonniers sont commués comme dit est, n'étant resté pour fief que 6 cens qui présentement appartiennent aux enfants Robert MULLIER, le surplus de terres ecclissées appartenant ci-comme un bonnier à maître Josse WAYMEL, prêtre et consors, 20 cens aux dits enfants Robert MULLIER et 24 cens aux enfants Jean LECONTE à cause de Marie Catherine DELEBECQ, leur mère.

Le dit LEZY par relief de la dite Péronne, sa mère sur autres 4 cens de terre à labour ecclissés et commués du fief de le Mazure comme est déclaré ci-devant, gisant au dit Roubaix au vinage du moulin, haboutant au chemin menant du moulin du dit lieu vers Lempenpont.

Le dit LEZY et Catherine DELESPAUL, sa femme sur 3 cens de terre à labour par achat des du soubnom ALLAVAINNE ecclissés comme le 4 cens précédent hors du fief de le Mazure, haboutant au sus-dit chemin menant du dit moulin à Lempenpont.

Jean LECONTE, fils de feu Pierre par Marie Catherine DELEBECQUE, sa femme et relief de Philippe DELEBECQUE, son père sur un bonnier 8 cens de terre à labour ecclissés et commués d'un qui contenait 4 bonniers 6 cens.

Pierre DELEBECQUE, fils de feu Pierre sur 9 cens de terre à labour fief appelé le fief Delerue à lui échu et par relief du dit feu Pierre, son père pris en 4 bonniers 12 cens dont les 4 bonniers 3 cens sont ecclissés en terre renteuse. Les 9 cens de fief haboutant au chemin menant de la cense Delerue au vinage de Blanche Maille, la moitié du dit chemin appartenant au dit fief.

Pasquier DECOTTIGNIES par Monique LEZY, fille de feu Adrian, sa femme et relief de Péronne FAUVARCQUE, sa mère sur ses deux fiefs, l'un contenant 4 cens et l'autre contenant 11 cens et sixième de cent.

Le dit Pierre DELEBECQUE et Philippote DELESPAUL, sa femme par achat d'Abraham LEPERS et Agnès DELEBECQUE, sa femme, Michel LEPOULTRE et Marguerite DELEBECQUE, sa femme sur 6 cens de lieu manoir et jardin ecclissés du dit fief Delerue pris des dits 4 bonniers 3 cens, haboutant au dit chemin menant de la dite cense Delerue vers le dite Fosse au Quesne, la moitié du dit chemin y étant compris.

Wallerant DESCAMPS par Marie DELEBECQUE, sa femme, fille de feu Pierre et par relief du dit feu Pierre, son père sur un cent 89 verges de pret haboutant au chemin menant de l'église vers la Fosse au Quesne, et du chemin de la dite Fosse au Quesne vers Blanches Mailles, les dits un cent 84 verges ecclissés du fief Delerue.

Philippe DELEBECQUE, fils de feu Pierre par relief du dit Pierre, son père sur 73 verges de terre à labour ecclissées hors du fief Delerue jointes à 7 cens et tiers de cens de fief à lui appartenant et dévolus comme dessus, haboutant au chemin menant de la cense Delerue à la Fosse au Quesne.

Adrian DELEBECQUE, fils de feu Pierre par relief du dit Pierre, son père sur son lieu manoir contenant parmi jardin 6 cens 12 verges demie pris en 12 cens 25 verges contre Pierre DELEBECQUE, son frère ecclissés comme dessus hors du fief Delerue, haboutant au chemin menant de la Fosse au Quesne à Blanches Mailles, la moitié de la Dreue y ncomprise aussi avantr que le dit héritage s'extend.

Jean MOUTON, fils de feu Jean par relief du dit feu Jean, son père sur 17 cens de terre à labeur ecclissés d'un fief qui contenait 30 cens 5 verges dont 27 cens 5 verges auraient été ecclissés en terre renteuse, n'étant resté en fief que 3 cens qui appartiennent présentement aux enfants Jean LECONTE à cause de feu Marie Catherine DELEBECQUE, leur mère, le surplus des dits 27 cens 5 verges appartiennent savoir à Jacques DEHEULLE par Anthonnette MOUTON 4 cens une verge et à Louis MOUTON 6 cens, le tout tenant ensemble et au fief Blanches Mailles.

Louis MOUTON, fils de feu Pierre et de défunte Marie DUPRET par relief du dit son père sur 3 cens de terre à labeur pris en 6 cens allencontre des enfants Josse MOUTON, le tout ecclissé hors d'un fief qui ci-devant contenait 30 cens 5 cens gisant à le Calluwiere.

Pierre, Jean, Josse, Louis, Marie, Marie Jeanne et Marie Thérèse MOUTON, enfants de feu Josse et de Susanne LALLÉE par relief du dit feu Josse, leur père sur 3 cens de terre à labeur pris en 6 cens contre le dit Louis MOUTON, leur oncle ecclissés comme dessus.

Jean, Arthus et Claire LEZY par relief de feu Adrian, leur père venant auparavant de Péronne FAUVARCQUE, mère du dit feu Adrian LEZY sur 11 cens 52 verges de terre à labeur ecclissés hors du fief Delerue qui contenant 4 bonniers 12 cens haboutant à l'issue de la cense Delerue au vinage de Blanches Mailles.

Les dits Jean, Arthus et Claire LEZY par relief comme dessus sur la moitié de 8 cens 28 verges de terre à labeur acquis par le dit feu leur père en conjonction avec Helainne CASTEL, les mère des héritiers de feu Pierre DELEBECQUE ecclissés comme dessus du dit fief Delerue, haboutant à la sus-dite issue Delerue.

Jean DELEBECQUE, fils de feu Pierre par Helainne CASTEL sa femme, veuve en premières noces du dit feu Adrian LEZY sur l'autre moitié des dits 8 cens 28 verges contre les dits Jean, Arthus et Claire LEZY.

Le dit Jean DELEBECQUE par relief de feu Pierre, son père sur autres 8 cens 28 verges de terre à labeur ecclissés du dit fief Delerue, haboutant à la sus-dite issue, icelle comprise, tout d'un côté aussi avant que les dits 8 cens 28 verges s'extendent et de l'autre côté aussi avant que s'extendent les terres de la cense de Fontenoit contre la dite issue.

Noël et Jean LECAT, frères, enfants de feu Jean et de défunte Françoise LEZAIRE, Jacques LECAT, fils de feu Jacques, qui fut aussi fils des dit feu Jean et défunte Franchoise LEZAIRE, Philippe et Jean DUPRET, enfants de feu Jean et de défunte Marie LECAT, icelle aussi fille des dits feus Jean et Françoise LEZAIRE, par relief de la dite Franchoise LEZAIRE, leur mère et mère-grande respectivement sur 8 cens demi et 16 verges petites de terre à labeur ecclissés du fief de Courchelles venant par achat de Marie LEZAIRE, sœur à icelle Franchoise.

Jean, Louis et Pierre DELEBECQUE, Philippe DELEBECQUE pour Marguerite DELEBECQUE, sa femme, les dits Jean, Louis, Pierre et Marguerite DELEBECQUE, enfants de feu Philippe, vivant censier de Fontenoit moitié par relief du dit feu leur père sur 10 cens 89 verges de terre à labeur ecclissés hors du fief Delerue qui contenant 4 bonniers 12 cens, iceux 10 cens 89 verges acquis par le dit feu Philippe avec Marie LECONTE, sa femme de Denys DELEBECQUE et haboutant à la piedsente, icelle passant dessus, allant de la cense de Fontenoit et du vinage du Haut Fontenoit vers le bourgs de Roubaix.

Jacques DEHEULLE, fils de feu Noël pour Anthonnette MOUTON, sa femme, icelle fille de feu Jean par relief du dit feu son père sur 4 cens 5 verges de terre à labeur acquis par le dit feu Jean MOUTON de maître Pierre FLAMENG, prêtre et Venant DUCOULOMBIER et sa femme pris en 27 cens 5 verges de terre ecclissés d'un fief qui contenait 30 cens 5 verges, dont Jean MOUTON, son frère en a 17 cens et Louis MOUTON le surplus, et le fief étant de 3 cens appartenant à Jean LECONTE par sa femme.

Maître Josse WAYMEL, prêtre chapelain du village de Velaines, Marie WAYMEL, veuve de Pierre PARENT, Josse Alexandre PARENT, Bon LEVA en action de Marguerite PARENT, sa femme sur un bonnier de terre à labeur venant de la succession d'Adrian LECONTE, leur père-grand commué et ecclissé d'un fief qui contenait 4 bonniers 6 cens comme est déclaré ci-devant en la partie d'Arthus LEZY.

Nicolas MULLIER, fils de feu Robert, Jacques CARRETTE pour Michelle MULLIER, sa femme par relief du dit feu Robert, leur père sur 20 cens de terre à labour ecclissés qui contenait 4 bonniers 6 cens, n'étant resté pour fief que 6 cens, les 4 bonniers ecclissés comme dit est en terre renteuse. Desquels 4 bonniers le sus-dit maître Josse WAYMEL et consors en ont un bonnier, Arthus LEZY 4 cens, Jean LECONTE par Marie Catherine DELEBECQUE, sa femme un bonnier 8 cens et les dits Nicolas MULLIER et Jacques CARETTE les dits 20 cens haboutant à la piedsente menant du Hucquet à la cense de la Haye.

Jean LECONTE, fils de feu Pierre par achat de Guillaume ALAVAINNE et consors sur 6 cens de terre à labour pris en 8 cens contre Michel WALLET ecclissés du fief de le Masure, haboutant au chemin menant du moulin de Roubaix vers Lempenpont.

Michel WALLET, fils de ... par relief dessus les 2 autres cens parfait des dits 8 cens ecclissés comme la partie précédente.

Pierre Gilles MARISSAL, fils de feu Gilles, bourgeois rentier de Lille par relief de feue Anthonnette HESPEL, sa mère sur un cent 43 verges à présent en Trieu au-devant de sa cense au dit Hem, emprès de Lempenpont ecclissés d'un fief ci-devant contenant 10 bonniers 14 cens, haboutant d'un côté au chemin menant de Lempenpont vers Roubaix.

Le Sire Nicolas MARISSAL, avocat souverain Baillage de Lille, fils du dit feu Gilles par relief de la dite Anthonnette HESPEL, sa mère sur 9 cens 81 verges étant la moitié d'une pièce de 19 cens 62 verges ecclissés du dit fief de 10 bonniers 14 cens et pris contre le Seigneur DHAILLY par Damoiselle Marguerite Elizabeth MARISSAL, sa femme à prendre du lez de midy, haboutant du dit lez au chemin et comprenant le moitié d'icelluy, si avant que le dit héritage s'extend, menant de la Fosse de le Levrier à Lempenpont.

Item sur 26 cens 42 verges de terre à labour ecclissés et a lui dévolus comme dessus, haboutant du soleil de deux heures au chemin comprenant la moitié d'icelluy, si avant que le dit héritage s'extend, menant de la Fosse de le Levrier à Lempenpont.

Le dit Sire Nicolas MARISSAL sur son fief de 5 quartiers gisant au dit Hem.

Gabriel DHAILLY, bourgeois rentier de Lille pour Damoiselle Marguerite Elizabeth MARISSAL, sa femme, fille de feu Gilles, et par relief de Damoiselle Anthonnette HESPEL, sa mère sur 23 cens 25 verges de terre à labour gisant à Hem ecclissés hors d'un fief qui contenait 10 bonniers 14 cens, haboutant du lez d'escosse au chemin et comprenant tout icelluy aussy avant que le dit héritage s'extend, menant de la cense du Flot à Lempenpont.

Item sur 9 cens 81 verges moitié d'une pièce de 19 cens 62 verges.

Item sur une portion de bois nommé le Hault Bois y joindant une petite portion de labour contenant 7 cens d'héritage, haboutant du lez d'escosse au chemin et comprenant tout icelluy aussy avant que le dit héritage s'extend, menant de la cense du Flot à Lempenpont.

Anthoine Ferdinand BAUE, marchand, demeurant à Lille par Damoiselle Anthonnette DELAHAYE, fille de feu Bernard et par relief de feue Damoiselle Elizabeth FARVARCQUE, sa mère et partage fait avec le Sire Odoart DELAHAYE, son frère sur les héritages après déclarés acquis par la dite Damoiselle Elizabeth FARVARCQUE du Sire Pierre DERIAUCOURT et Damoiselle Marie Magdelainne MARISSAL, sa femme et ecclissés du sus-dit fief de 10 bonniers 14 cens, savoir 6 cens 14 verges de terre à labour haboutant à la piedsente, comprenant tout icelle, menant de la cense du Flot à Lempenpont, item 20 cens 83 verges de labour haboutant à la piedsente, comprenant tout icelle, menant de la Fosse de le Levrier à Lempenpont, item 9 cens 89 verges de plat bois, item 15 cens 50 verges de terre à labour, comprenant tout le fosset du long des deux fiefs appartenant à Nicolas et Pierre Gilles MARISSAL.

Jean PROUVOST, fils de feu Pierre, censier du Fresnoy à Tourcoing par Barbe DELESPAUL, sa femme et relief de feu Pierre, son père sur 2 bonniers 13 cens un tiers de terrer à labour, pret et jardinage pris en 7 bonniers 13 cens un tiers contre les veuve et enfants de Pierre DEHALLEWIN, drappier à Lille qui en ont 4 bonniers 13 cens et contre Jean BRACQUAVAL, mosnier des Bruneaux qui en a 3 cens par achat des veuve et enfants du dit DEHALLEWIN, le tout ecclissé hors du fief du Fresnoy au dit Tourcoing. Les dits 2 bonniers 13 cens un tiers haboutant ci-comme les dits pret et jardinage avec une pièce de labour au milieu à la piedsente menant du moulin du Fresnoy à Tourcoing, et le surplus des terres à labour haboutant au chemin menant du moulin du Fresnoy vers le moulin des Bruneaux.

Marie DEHALLEWIN, fille de feu Gilles et les enfants Pierre DEHALLEWIN qui fut aussi fils du dit feu Gilles savoir Franchois DEHALLEWIN, Hubert Franchois VANACKER pour Catherine DEHALLEWIN, sa femme, André PATOU pour Anne DEHALLEWIN, sa femme et Barbe DEHALLEWIN, enfants du dit feu Pierre sur 4 bonniers 13 cens d'héritage ecclissés hors du fief du Fresnoy savoir 15 cens 22 grandes verges et demie de jardin haboutant au chemin menant du moulin du Fresnoy au moulin des Bruneaux, item 5 cens 18 verges de pret haboutant à la piedsente qu'elle maisne de Lestocquois à Tourcoing, item 28 cens 11 verges et demie, item 15 cens 18 verges hors desquels est pris leur fief de 8 cens, haboutant au chemin qui maisne de le Croix Medalle à Roubaix, item 17 cens 20 verges demie haboutant à la piedsente qui maisne du Fresnoy à Fontenoit.

Jean BRACQUAVAL, fils de feu Paul, mosnier des Bruneaux à Tourcoing par achat de Pierre DEHALLEWIN, fils de feu Antoine sur 3 cens de pret pris en 6 cens contre le sus-dit Jean PROUVOST et par dite femme ecclissés hors du fief du Fresnoy, haboutant d'un coing à la piedsente menant de la cense du Fresnoy au Hameau.

Messire Balthazart DE STE ALDEGONDE DE NOIRE CARME, chevalier, Baron de Fromellet pour Dame Agnès DELESAULX, sa compagne, veuve en secondes noces de Sire Pierre DEBRAYE, vivant président second du conseil souverain de Tournay par et en vertu d'une transaction faite entre les héritiers du dit feu Sire DEBRAYE et la dite Dame datée du premier de septembre 1679 sur 6 cens de jardin aucquies et plantes d'arbres fruicts portans et bois montans gisant au dit Roubaix commué de fief en cotterie hors du fief de le Vigne, lequel fief contenait ci-devant 16 bonniers 6 cens 10 verges, duquel par ci-devant en ont été commué en cotterie 12 bonniers 6 cens 10 verges n'étant resté pour fief que 4 bonniers, et depuis par l'ecclissement permis par mon dit Seigneur le dit fief a été érigé en trois fiefs, l'un appartenant au Sire Jean Baptiste VANSOMPTELE, avocat par Damoiselle Henriette Florence MONGART, sa femme contenant 16 cens 31 verges qui est le gros du dit fief, le second au Sieur Alexandre TURPIN par Damoiselle Regine MONGART, sa femme contenant 2 bonniers 14 cens, et le troisième appartenant au Sire Jean DURETZ, avocat au dit Lille contenant un bonnier 50 verges, tellement que présentement il ne reste que 11 bonniers 7 cens 29 verges commués de fief en cotterie.

Le dit Baron par la dite Dame et suivant la sus-dite transaction sur 8 cens 12 verges de terre à labour gisant et commués comme dessus.

Le dit Baron par sa dite Dame comme dessus sur 14 cens 60 verges encore terre à labour.

Le dit Baron par sa dite Dame comme dessus sur 21 cens 48 verges de terre à labour en une pièce où passe une piedsente menant vers l'église de Roubaix.

Le dit Jean Baptiste VANSOMPELE, avocat à Lille par Damoiselle Henriette Florence MONGARD, sa femme, fille de feu Vincent et par relief de Damoiselle Marie MOREL, sa mère sur 10 cens 55 verges de jardin commués de fief en cotterie du dit fief de le Vigne gisant au dit Roubaix, compris la moitié du courant d'eauwe ayant son cours vers le bourg de Roubaix avant que le dit héritage s'extend.

Le dit Sire VANSOMPELE par sa dite femme et relief que dessus sur 13 cens 26 verges de terre commués comme la partie précédente, pour ausquels 13 cens 26 verge avoir accès à présent François DESTOMBES ayant acquis de la dite Damoiselle 17 cens 32 verges de labour, tenant doit livrer voye et issue de cousture sur le bout et vers midy.

Damoiselle Marie Magdelaine Aldegonde DEBEAUMARET, veuve de Sire Michel DUBOIS, escuyer, Seigneur de la Tourelle et fille de feu Arnould en qualité de nièce et héritière universelle de feue Damoiselle Franchoise CORDUAN, icelle fille et héritière de feu Jean et de Jacqueline DELECROIX, et icelle Jacqueline fille et héritière de feu Martin sur un bonnier 15 cens 68 verges d'héritage en trois parties commuées en cotterie du dit fief de le Vigne, savoir 8 cens de lieu manoir et jardin aucquie et plante d'arbres fruicts portans sur lesquels est le corps de logis de la cense dite de le Vigne au dit Roubaix.

La dite Damoiselle DEBEAUMARET comme dessus sur 15 cens 51 verges de terre à labour.

La dite Damoiselle DEBEAUMARET comme dessus sur 8 cens 17 verges de terre à labour.

Franchois DESTOMBES, fils de feu Pierre et Jeanne ROUSSEL, sa femme sur 17 cens 32 verges par eux acquis de la dite Damoiselle Marie Magdelaine Aldegonde DEBEAUMARET en l'an 1681 pris et commués comme dessus haboutant au chemin de Lille à Mouscron, compris la moitié de l'issue de la dite cense de le Vigne, aussi avant qu'ils s'extendent, menant du bourg de Roubaix vers le sus-dit chemin de Lille à Mouscron.

Claire DESLESPaul, veuve de maître Martin CASTEL, vivant licencier en médecine par achat comme dessus sur 13 cens 62 verges de terre à labour pris et commués comme ci-devant, haboutant d'un sens au Haut Chemin menant de la Croisette Dupret au moulin du Fresnoy.

Jean MOUTON, fils de feu Jean et Anthonnette LEPERS, sa femme par achat comme dessus sur 14 cens moins 5 verges de terre à labour commués du dit fief de le Vigne, haboutant au dit chemin du Fresnoy à Roubaix.

François MATHON, fils de feu André et Catherine DELAOUTRE, sa femme sur 16 cens 70 verges de labour par eux acquis comme dessus commués du dit fief.

Arthus ROUSSEL, fils de feu François et Jeanne LECONTE, sa femme sur 12 cens 67 verges de terre à labour par eux acquis comme dessus commués du dit fief de le Vigne, comprenant la moitié de la dite issue comme dessus.

Pierre CUVELLIER, marchand rentier à Lille par relief de feu Pierre, son père sur 4 bonniers 8 cens de terre à labour en sept pièces commués du fief de Courchelles au dit Roubaix en cotterie, savoir un bonnier de terre à labour haboutant à la piedsente, icelle passant dessus, menant de la Pontenerie à Lannoy, item 8 cens aussi terre à labour haboutant à la dite piedsente menant de la Pontenerie à Lannoy, item 14 cens et demi à la dite piedsente, icelle de la comprise aussi bien qu'à la partie précédente, item 9 cens et demi haboutant à la piedsente menant de la Pontenerie à Lannoy, item 11 cens aussi terre à labour haboutant à la piedsente menant du vinage du Pire à Lannoy, item 3 cens et demi aussi terre à labour, item 9 cens et demi haboutant à la piedsente menant du vinage du Pire au chemin du Tilloeul.

Jean JACOBS, fils de feu Sire ... et de damoiselle ... WARESQUEL par relief de feu le Sire François WARESQUEL, seigneur du Fresnoy, vivant greffier de la gouvernance de Lille sur 3 bonniers 8 cens 5 verges d'héritage tant manoir jardin que terre à labour commués du sus-dit fief de Courchelles en cotterie, qui suivant le rapport des tuteurs du dit Jean JACOBS, qu'ils ont exhibé par-devant échevins de Roubaix le 6 d'octobre 1682 ne contiennent que 3 bonniers 5 cens une verge, la verge de 40 pieds réduite à celle de 10 pieds et sont les parties suivantes, premier 5 cens demi quartron d'héritage sur lesquels sont assis les édifices de la cense, fosses et jardinet devant la porte de la dite cense, item 9 cens 5 verges de jardin, item 3 cens de pret pris en 9 cens 2 verges contre le dit Sire CORDONNIER à qui le surplus appartient, haboutant à la Becque descendante de la cense de le Vigne à la cense de Courchelles, item 2 cens demi quartron d'héritage pris en 4 cens un quartron présentement descende et mis à labour à prendre allencontre du dit Sire CORDONNIER, item 11 cens 8 verges de labour, item 4 cens demi 2 verges pris en plus grande pièce contre le dit Sire CORDONNIER, item 5 cens demi et 2 verges et demie à prendre en 11 cens 5 verges allencontre du dit Sire CORDONNIER, item 6 cens 5 verges de terre à prendre en 12 cens 10 verges contre le dit Sire CORDONNIER, finalement 5 cens et demi 9 verges, le tout de 25 verges pour le cent à prendre en 11 cens et 18 verges allencontre du dit Sire CORDONNIER. La piedsente menant de la Pontenerie à Lannoy passant dessus.

Martin CORDONNIER, fils de feu Jacques par relief de son dit père et auparavant de François CORDONNIER sur un bonnier un cent demi 6 verges demie d'héritage commués du sus-dit fief de Courchelles, lequel fief ne contient à présent que 2 bonniers 6 cens demi et contenant avant qu'il fut démembré et commué de fief en cotterie le nombre de 13 bonniers 9 cens tant manoir jardin que terre à labour et prêt, mais suivant le rapport du dit Martin CORDONNIER, la partie commuée du dit fief en cotterie ne contient que 13 cens 12 verges qui sont en parties suivantes savoir 3 cens et demi pris en 8 cens 2 verges allencontre des enfants de feu François WARESQUEL, la piedsente menant de Roubaix à Lannoy passant dessus, item 4 cens 12 verges pris en 8 cens 24 verges allencontre des dits enfants Pierre CUVELLIER, finalement 5 cens 3 verges et demie pris en 10 cens 7 verges allencontre des dits enfants Pierre CUVELLIER, haboutant au dit chemin.

Pierre DESMADRILLE par Damoiselle Anne Théodore MORGARD, sa femme et Nicolas SUISSSE par Damoiselle Théodore MORGARD, sa femme icelle fille de de feu Vincent et par relief de marie MOREL, leur mère sur un bonnier 4 cens 76 verges de terre à labour pris en une pièce de 2 bonniers 76 verges dont le surplus étant de 12 cens est fief tenu de mon dit Seigneur Prince et à eux appartenant, l'un et l'autre par indivis pris hors d'un fief qui ci-devant contenait 4 bonniers 5 cens dont le surplus a été commué par le consentement du Seigneur Marquis de Roubaix de fief en cotterie, dont le dit bonnier 4 cens 76 verges font parties, et les dits 2 bonniers 76 verges en une pièces gisant au dit Roubaix au Haut Fontenoit. Les dits 12 cens de fief pris le long du chemin menant de Lille à Mouscron et le reste ensuivant. Item sur 16 cens 26 verges aussi terre à labour commués comme dessus.

Nicolas DUCASTEAU par ... LEROY, sa femme et relief de feu Robert, son père, lequel l'avait acquis Jean Baptiste MOENS et Damoiselle Jeanne Bénédicte MORGART, sa femme sur un bonnier 4 cens 82 verges de terre à labour gisant au dit Roubaix au Haut Fontenoit, commués du fief comme à l'autre lez de cette, et consistant en deux pièces, l'une de 17 cens 26 verges du long desquels passe la piedsente à Tourcoing et au travers autre piedsente, item sur 3 cens 56 verges aussi terre à labour gisant comme dessus.

Jean François LECONTE, fils de feu Jacques par achat des hoirs du Sieur Pierre DELESPAUL, dit Petit Pierre sur ses deux fiefs aux deux rives du grand chemin auprès de la Chapelle de St George au dit Roubaix, menant de la dite Chapelle vers Lille.

... par achat de ... DELEDICQUE sur un rejet et bord de chemin qu'a ci-devant appartenu à Albert DELEDICQUE gisant à Marquette sur le chemin qui maisne du Quesnoy au grand chemin qui maisne vers Lille en longueur de 500 pieds qui est fief.

François DENIS, dépositaire de la ville de Lille sur son fief de trois quartiers d'héritage gisant à Hem.



## A.M. Roubaix – BB 16/2 de 1694

Liste des noms, surnoms des chartiers, bergers, valets, servantes, apprentifs, vachers  
et pauvres mandians de la paroisse de Roubaix

Jean LEZAIRE, chartier à son père  
Antonnette VANDALLE, servante

Gilles DELERUE, chartier, son ménage étant à Leers  
Jean Baptiste LEFEBVRE, vacher  
Antonnette LEFEBVRE, servante

Denis TISTRAN, chartier à son père  
Théodore NIVES, vacher

François DULEU, chartier, ayant son ménage à Wattrelos  
Michiel PARENT, valet  
Charles BOURGOIS, valet  
Magdeleine TESSE, servante  
Catherine DESPELCHIN, servante  
Marguerite DECOTTENIES, vachère

Denis CORMANT, chartier à son père  
Guilbert BOURGOIS, valet  
Antoine LEBLAN, vacher  
Judicq LEBLON, servante  
Marie Catherine HENNO, servante

Jacques MULIER, chartier à son père

François BONTE, chartier à son frère  
Jaspar BONTE, breger à son frère  
Beltremieux BRUSLOIS, valet  
Marie Marguerite GUTIN, servante

Philippe BOURGOIS, cartier  
Jean DUBOIS, valet  
Marie BOSSU, servante

Michiel DESCONSEILLIE, chartier

Beltremieux MEURISSE, cartier à son père

Jacques DELEPLANCQUE, chartier à son père  
Jean LEURIDAN, breger

Beltremieux VASQUEL, chartier, ayant son ménage à Wattrelos  
Jean MARTIN, molleur  
Pierre BRIFAU, valet  
Anne BRIFAU, servante

Josse DELECROIX, chartier, ayant son ménage à Leers  
Pierre LIEVIN, breger, ayant son ménage à Bondues  
Marguerite DESFONTEINE, servante  
Jeanne LECLERCQ, servante

Gilles CORNIL, chartier à son père  
Philippe DELEBECQUE, breger  
Pierre PARENT, valet

Alexandrine DELESCLUZE, servante

Marguerite Jeanne MEURISSE, servante

Marie MILESCAMPS, servante

Jeanne SPRIET, servante

Joseph DELECROIX, chartier à sa mère  
Pierre, valet

Jean Baptiste DUMORTIER, chartier à son beau-père  
Antoine DEROUBAIX, aspretif de la bergerie  
Antoine DESOBRY, valet  
Catherine STELANDRE, servante  
Marie Jeanne DESPELCHIN

Martin CRISTEL, chartier  
Gilles DEROUBAIX, breger  
Charles LANCART, valet  
Andrieu HELLIN  
Jeanne LEUDECAT, servante

Jacques HERMAN, chartier  
Anne POTIER, servante  
Tousainct BONTE, vacher

Otte DELECROIX, chartier à son père  
Gilles LEFEBVRE, valet  
Marguerite PRUS, servante

Martin TIERC, chartier, ayant son ménage à Croix  
Pierre RENAULD, moleur  
Charles AGAICHE, valet  
Françoise PLOUCQUET, servante

Philippe LEURIDAN, valet  
Jeanne DUSOLLIER, servante

Marie Jeanne GISDAL

Marie Catherine WATTEL

Pauvres mandians

Hupiere et Pevele

Melciors FREMAU, Catherine DECOTENIES, sa femme, Jean LHAYRUFFAUT

La veuve Jean MATHON, Jean MATHON, son enfant

Jean François LECONTE, Monicque LECONTE, Marie Catherine LECONTE

Marie LECLERCQ, Christienne LECLERCQ, Marguerite LECLERCQ

Jean François LEROUGE, Jean Baptiste LEROUGE, Jean François LEROUGE, Anne Marie LEROUGE, ses enfants

Liévin DUBAR, Jean DUBOIS, Jacques DUBOIS, Marie Jeanne DUBOIS

La veuve Pierre DELECAMBRE, Louis DELECAMBRE, Marie Anne DELECAMBRE, Michielle DELECAMBRE

Philippe BOUVRIERS, Marie PARENT, sa femme, Jean Philippe BOUVRIERS, Marie Jeanne BOUVRIERS

Michielle DELESPAUL, veuve de Pierre DELECAMBRE, Marguerite DELECAMBRE

La veuve Nicolas DELECAMBRE, Marie Catherine DELECAMBRE

### Pisre

Antoine TIBERGHEN

Françoise DESOBRY

Joseph SAMAIN, Barbe DUFOREST, sa femme, Jacques SAMAIN, Louys Joseph SAMAIN

Jean DILLIES, Barbe DELECOEUILLERIE, sa femme, Marie Joseph DELERUE

Gilles DELECOEUILLERIE, Marie BEUSQUART, sa femme

La veuve Pierre DELESCLUZE, César DELESCLUZE, Marie Jeanne DELESCLUZE, Adrienne DELESCLUZE

La veuve Guilbert DELESCLUZE, Pierre DELESCLUZE, Marie Gabrielle DELESCLUZE, Antoinette DELESCLUZE, Marie Christine DELESCLUZE, Marie Agnès DELESCLUZE

La veuve Pierre LECLERCQ, Augustin LECLERCQ, Jacques LECLERCQ

Marie Catherine LEROUGE

La veuve Jacques DESOBRY, Antonette DESOBRY

Pierre LECONTE, Jeanne KICQUE, sa femme

Pierre LECONTE, Jean Baptiste LECONTE, Pierre Joseph LECONTE, Marguerite Jeanne LECONTE, Antonette LECONTE, Marie Joseph LECONTE

Alard KICQUE

La veuve Pierre MERLIN, Jacques MERLIN, François MERLIN, Tousaint MERLIN

Jean LEMAISRE

Pierre DELEBECQUE, Anne DILIES, sa femme, Marguerite DELEBECQUE, Gatiene DELEBECQUE, Marie Anne DELEBECQUE, Marie DELEBECQUE

Guillaume DELEBECQUE

Marie LECONTE, Monicque LECONTE

Jean DUBAR, Marguerite BRUSLOIS, sa femme, Pierre DUBAR

Jacques DELESPAUL, Catherine DERACHE, sa femme, Jean Baptiste DELESPAUL, Marie Anne DELESPAUL

La veuve Jacques DUPONT, Jean DUPONT, Marguerite DUPONT, Marie Anne DUPONT, Catherine DUPONT

Antoine MEURISSE, Jacqueline LORFEBVRE, sa femme

Léonard MEURISSE, Jacques MEURISSE, Agnès MEURISSE

François HENNION, Marie Anne DESTRIEU, Marguerite HENNION

La veuve Vincent MEURISSE, Guilbert MEURISSE, Marie MEURISSE

La veuve Bon SEGARD, Jean Jacques SEGARD, Marie Françoise SEGARD, Catherine SEGARD

La veuve Jacques LECONTE

Michiel DESFONTAINES, Antonnette LEROY, Jean Philippe DESFONTEINES

Pierre DELESPAUL, Marie DESNOULET, Jean DELESPAUL, Denis DELESPAUL, Pierre DELESPAUL

La veuve Jacques LEURIDAN, Philippe LEURIDAN, Marie Philippine LEURIDAN

Antoine MARTIN, Catherine DUQUESNE, sa femme

Philippe LECONTE, chartier  
Cristienne DUPONT, servante

François LEMASLE, chartier  
Nicolas CUVELLE, breger  
Gilles SELOSSE  
Claire LECONTE, servante  
Monique FRELIN

La veuve Beltremieux DANSET, Guillaume DANSET, Philippe DANSET, Pierre Martin DANSET, Jean Baptiste DANSET, Marguerite DANSET, Marie DANSET

Noël DELECOEUILLERIE, Catherine MARTIN, sa femme

Pierre GRIMONPONT

Bernard DESROUSSEAUX, Marie Joseph DELERUE, sa femme, Marguerite Jeanne DESROUSSEAUX

Albert SELOSSE, Marie Anne DELESPAUL, sa femme

Albert DELESPAUL, Jeanne FLORIN, sa femme, Jean François FLORIN

Marcq Antoine FLORCQUIN, Catherine CLARISSE, sa femme, Pierre FLORCQUIN, Antoine Albert FLORCQUIN, Henry FLORCQUIN, Anne Françoise FLORCQUIN

La veuve Albert DELESCLUZE, Albert DELESCLUZE, Marie Joseph DELESCLUZE, Marie Péronne DELESCLUZE, Marguerite DELESCLUZE

Jacques FLORCQUIN, Marie DUBOIS, sa femme, Jean Jacques FLORCQUIN, Jean Michiel FLORCQUIN, Jean Baptiste FLORCQUIN

Jacques SEGARD, Catherine CARETTE, sa femme, Jean Baptiste SEGARD, Marguerite Jeanne SEGARD

Charles SELOSSE, Antonette ROUSSEL, sa femme, Adrian François SELOSSE, Antoine SELOSSE, Pierre Martin SELOSSE

Michiel DANSET, Marguerite DELECOEUILLERIE, sa femme, Noël DANSET

Jean CATOIRE, Anne DELECOUR, sa femme

Guillaume DANSET, Marguerite DELESCLUZE, Guillaume DANSET, Tousainct DANSET, Michiel DANSET, Catherine DANSET

Catherine SELOSSE

Thérèse GRIMONPONT

Jean DELESPAUL, Jacques DELESPAUL, Catherine DELESPAUL, Antonnette DELESPAUL

Robert DELESPAUL

La veuve Adrian DELORGE, Jean Baptiste DELORGE, Marie Joseph DELORGE

Antonnette ...

Marie Péronne DELESPAUL

La veuve Jacques LEMAISRE, Marie Anne LEMAISRE

Anne DELESPAUL

Anne Marie DELESPAUL

Louis Joseph DESPLANCQUES, Eleine DELEPORTE, sa femme, Marie Joseph DESPLANCQUES, Marie Gabrielle DESPLANCQUES

Jean PARENT, Catherine DANSET, sa femme, Jacques PARENT, P. Martin PARENT, Catherine PARENT, Marie Catherine PARENT

La veuve Albert BONTE, Clément BONTE

Jean Jaspar GRIMONPONT, Jean GRIMONPONT, Arnould GRIMONPONT, Fedricque GRIMONPONT, Marie Magdeleine GRIMONPONT, Catherine GRIMONPONT

Allard BRUSLOIS, Anne DELESPAUL, Marie Anne BRUSLOIS, Michiel BRUSLOIS, Marie Jeanne BRUSLOIS

Jean HECQUET, Legiere LORFEBVRE, sa femme, Jean HECQUET, Jacques HECQUET, Jean Baptiste HECQUET

Pierre Joseph DELESCLUZE, Jeanne DESREVEAUX, sa femme, Pierre DELESCLUZE, Marie Joseph DELESCLUZE

Jean DUBOIS, Philippote DELERUE, sa femme, Mathieu DUBOIS, Anne Marte DUBOIS, Anne Prudence DUBOIS

Mathias DELESCLUZE, Marie Françoise DELESCLUZE, Marie Joseph DELESCLUZE, Catherine DELESCLUZE

Marie DUBOIS, femme d'Antoine DUBAR, soldat, François DUBAR, Thérèse DUBAR

Nicolas DUBAR

Gillette DESTOMBES

Marie Catherine FLORCQUIN

La veuve Jean FLORIN, Marguerite FLORIN

La veuve François BRAYE, Marie Joseph BRAYE

Noël CALLEWART, Jean CALLEWART, Pierre CALLEWART, Bruno CALLEWART, Marguerite CALLEWART, Anne Marie CALLEWART

Jean Baptiste HONNORÉ, Marie Joseph DELEBECQUE, Marie Joseph HONNORÉ, Marguerite HONNORÉ, Elisabet HONNORÉ, Eleine HONNORÉ, Jean Baptiste HONNORÉ, François HONNORÉ

La veuve Mathieu LECONTE, Jean Baptiste LECONTE, Jacques LECONTE, Barbe LECONTE, Marie Joseph LECONTE

Antoine FREMAU, Marie Magdeleine MONTAGNE, sa femme, Jacques FREMAU, Emanuel Joseph FREMAU, Antoine FREMAU, Philippe FREMAU

Jean LEROY, Marguerite DUHAMEL, sa femme, Jean Philippe LEROY, Onesifort LEROY, Marie Claire LEROY, Marguerite Jeanne LEROY

Barbe LERNOULD, femme de Josse PARENT, soldat, Jean Baptiste PARENT, Pierre François PARENT, Pierre Joseph PARENT, Adrian François PARENT, Marie Barbe PARENT, Thérèse PARENT

Adrian DESCAMPS, Jeanne SPRIET, sa femme, Jacques DESCAMPS

Pasquier DESOBRY, Marguerite Jeanne DUBOIS, sa femme, Denis DESOBRY, Marie Magdeleine DESOBRY

Pierre François DELESCLUZE, Catherine Jeanne BONENFANT, sa femme, Jean François DELESCLUZE, Marie Jeanne DELESCLUZE

Jacques ROUSSEL, dit Philipo, Antonnette ROUSSEL, Marie Michiel ROUSSEL

Jacques ROUSSEL, Gillette LECONTE, sa femme, Maximilien ROUSSEL, Anne Marie ROUSSEL, Claire ROUSSEL

La veuve Charles FLORCQUIN, Pierre FLORCQUIN, Charles FLORCQUIN

Jean François NOFLE, Marie Jeanne SVELON, Joseph NOFLE, Marie Joseph NOFLE

La veuve Guillaume ROUSSEL

Jean MACQUET, Martine MARTIN, sa femme, Jean MACQUET, Charles MACQUET, Marguerite Jeanne MACQUET

La veuve Pierre DESPLANCQUES, Pierre DESPLANCQUES, Adrian DESPLANCQUES, Jeanne DESPLANCQUES, Philippote, Marie Joseph DESPLANCQUES, Marie Péronne DESPLANCQUES

La veuve Jacques BARBION, Marie Catherine BARBION

La veuve Philippe REUSTE, Marcq Antoine REUST

La veuve Estienne DELEBECQUE, Marguerite Jeanne DELEBECQUE, Marie Jeanne DELEBECQUE, Marie Joseph DELEBECQUE

La veuve Jean HERLAN, Andrieu HERLAN

François CORNIL, Pierre François CORNIL, Marie Marguerite CORNIL, Barbe Reine CORNIL

La veuve Pierre DUSOUSRE, Marie DUPISRE

Jean POLET, Marie Jeanne LEBLAN

La veuve Pierre CORNIL, Pierre CORNIL, Jacques CORNIL, Guilbert CORNIL, Jean CORNIL, Jean Baptiste CORNIL, Louys CORNIL, Marie Françoise CORNIL, Catherine Jeanne CORNIL

Pierre MULLIER, Michiel MULLIER, Antonnette MULLIER, Marguerite MULLIER, Marie Magdeleine MULLIER

Elisabeth LECONTE, Catherine LECONTE, Monicque LECONTE

La veuve Pierre CLAPETRE, Jacques Antoine CLAPETRE, François CLAPETRE, Jacques Philippe CLAPETRE, Pierre Joseph CLAPETRE, Marie Jeanne CLAPETRE, Marie CLAPETRE

Simone Marie MEURISSE

Antoine PAU

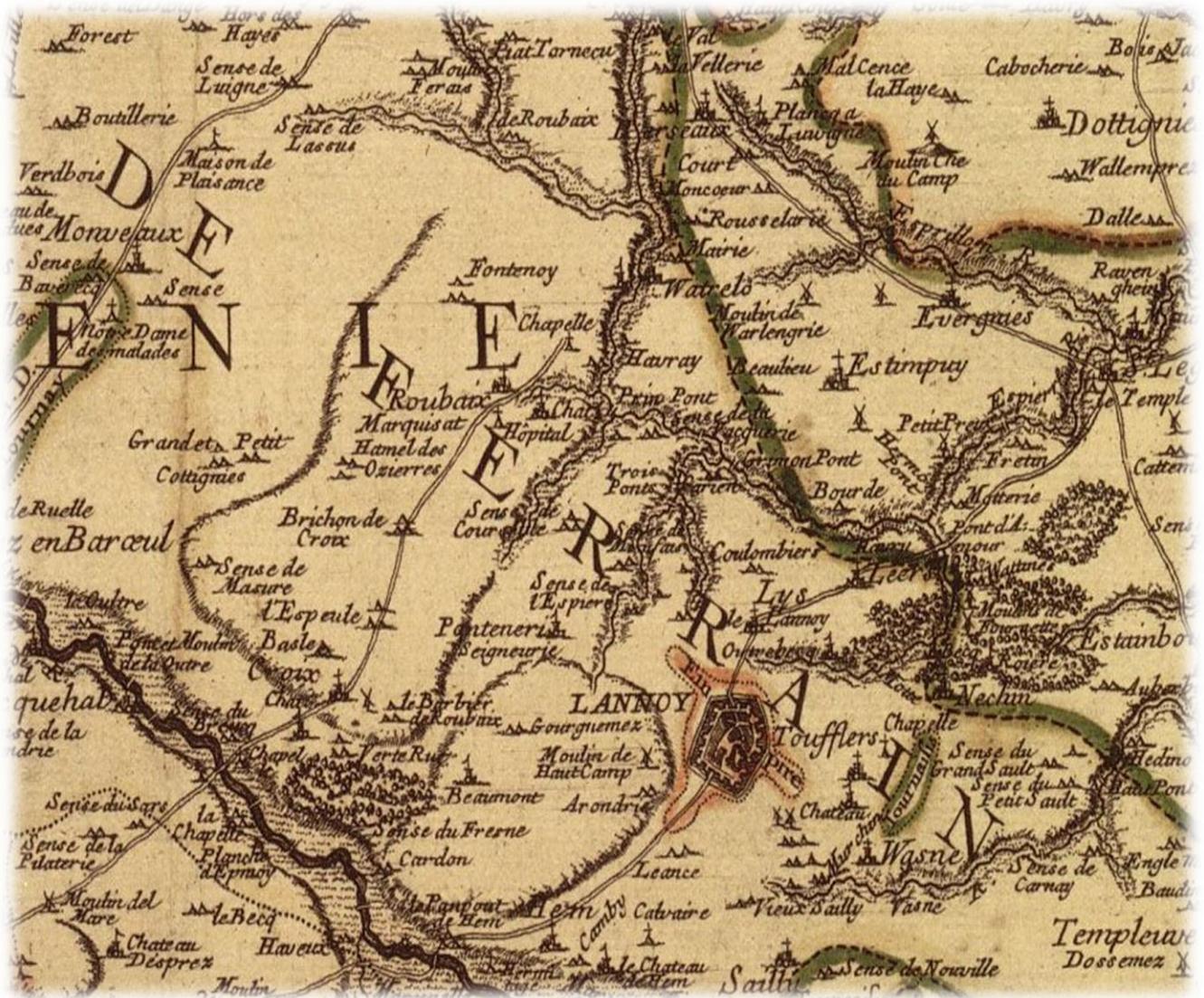
Martin MULLIER, Jeanne DELEDICQUE, sa femme, Philippe MULLIER, Antoine MULLIER, Marie MULLIER, Marie Jeanne MULLIER, Marie Anne MULLIER, Jeanne MULLIER

La veuve Jean DOUTRELIGNE, Jean DOUTRELIGNE, Vital DOUTRELIGNE, Jean François DOUTRELIGNE, Denis DOUTRELIGNE

La veuve Jacques FLORIN, Jean FLORIN, Marie Jeanne FLORIN

La veuve Jean BRACQUAVAL, Jean Philippe BRACQUAVAL, Pierre Antoine BRACQUAVAL, Marie BRACQUAVAL, Marie Elisabet BRACQUAVAL, Marie Joseph BRACQUAVAL

Marie DUVILLERS.



## A.M. Roubaix – CC 171-1

### Briefs des rentes de la seigneurie du Busquet à Croix du 07/10/1552

Le tiret indique les successeurs

Jehan MONTAIGNE par achat aux hoirs Pierart SABIN sur 7 cens de terre à labour gisant et tenus de la seigneurie du Busquet.

- à Jehan THONNEL. A Pierre ROUSSEL par achat à la veuve du dit Jehan l'an 1561.

Lui par relief sur 4 cens demi de terre à labour pris en 9 cens contre Jacques, son frère gisant et tenus comme dessus.

- à Péronne MONTAIGNE

Ledit Jehan sur 7 cens de terre à labour ci-devant en trois pièces et à présent en une, les 5 cens par achat de Jacques, son frère et Adrien CASIER et les 2 cens par relief, gisant et tenus comme dessus.

- à Péronne MONTAIGNE.

Lui sur 8 cens 2 verges de terre, les 7 cens par achat d'Olivier DESOBRY et les 27 verges par proximité ci-devant en deux pièces et à présent en une.

- à Péronne MONTAIGNE. A Pierre ROUZEE par achat l'an 1586.

Ledit Jehan par proximité venant d'Adrien CASIER sur 6 cens de terre à labour, la piedsente allant du Busquet au mollin de Roubaix passant parmy.

Lui par proximité venant de Willame LEFEBVRE sur 3 cens de terre à labour pris en 6 cens contre Willame DESREVEAULX.

- à Pierre LORFEBVRE par achat.

Ledit Jehan MONTAIGNE par achat aux hoirs Jacquemart PICALET sur 6 cens 6 verges demie de terre en deux pièces ci-comme 4 cens pris en 8 cens contre les veuve et enfants Jehan DELERUE et 2 cens 6 verges demie, haboutant au chemin qui maisne de Croix à Roubaix.

- à Péronne MONTAIGNE les 4 cens. La moitié des 2 cens 6 verges sont à Roland CORNILLE et l'autre moitié aux enfants Jehan ESCROHART.

Ledit Jehan par achat à Collette CASIER sur 4 cens 2 verges demie de terre à labour.

- au dit LORFEBVRE par achat. A Marguerite et Adrienne PREVOST par relief de Péronne DELERUE, leur mère.

Jehan DESBARBIEURS sur son lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens 6 verges demie par achat des hoirs Jacquemart PICALET.

- à Jenne DESBARBIEUR, femme de Daniel DELECROIX par relief.

Margueritte DELORTHIOIR, veuve de Jehan DELERUE et ses enfants à savoir Jehan, Guillemette, Anthonnette, Martin et Pélonne sur 4 cens de terre à labour pris en 8 cens contre Jehan MONTAIGNE acquis par Ledit feu des hoirs Jacquemart PICALET.

- à Liénard DUPIRE par sa femme. A Pierre CUVELLE par achat. à Jehan DELAOUTRE par achat l'an 1565.

Willame DESREVEAULX par achat à Pierart sur 3 cens de terre à labour pris en 6 cens contre Jehan MONTAIGNE.

- aux enfants par reliefs. A Jacques SLOSSE par sa femme. A Gard LEBLAN par achat avec la partie séquente.

Lui par achat au dit Pierart PATIN sur un cent 17 verges de pret pris en 3 cens contre Jacques PREVOST.

Lyon PLUCQUIN sur son lieu manoir jardin et terre à labour contenant en tout 13 cens un tiers de cent par lui acquit de Gard WAYMEL.

- à Vaas LEMAHIEU par achat. A Franchois LEMAHIEU par relief.

Ledit Lyon sur 8 cens 23 verges de terre à labour ci-devant en deux pièces à présent en une pièce par achat de Jehan WAYMEL et Gillart SABIN, haboutant au chemin qui maisne de Roubaix à Croix.

- au dit Franchois.

Alixandre PREVOST, fils de feu Jehan par relief du trespas son père sur 8 cens 2 verges de terre à labour.  
- aux enfants à savoir Marguerite, Adrienne PREVOST.

Franchois PREVOST, fils de feu Jehan aussi par relief du trespas son père sur 5 cens 20 verges de terre à labour, haboutant au chemin qui maisne de Croix à Roubaix.  
- à Pierre ROUSSEL par achat.

Jehan DELEPORTE par achat à Jacquemart HOUZÉ dit Duquesne sur 12 cens de jardin manoir et terre à labour ci-devant en quatre pièces à présent en une.  
- à Jehan DELAOUTRE par achat. Aux enfants du dit DELAOUTRE. Jehan CORNILLE en a acheté 5 cens l'an 1606. Le surplus à Rolland CASTEL à cause de Marie DELAOUTRE, sa femme.

Jacques LEFEBVRE par relief du trespas Willame, son père sur 5 cens 6 verges demie de jardin manoir ci-devant en deux pièces et à présent en une.  
- à Vaas LEMAHIEU. A Franchois LEMAHIEU par relief.

Jehan WAMET, fils de feu Guillebert sur son lieu manoir contenant parmy jardin 10 cens par relief du trespas de son dit père.  
- à Marie ROUZÉE venant de Jehan MASUREL par achat.

Isabeau LORNIER, veuve de Josse DENYS par achat à Jehan DECELLES sur un cent 13 verges demie de lieu manoir jardin et héritage.  
- à Pierre KELLEMAN par décret. A Pierre JONCQUET par achat.

Jehan FREMAULT, de Marcq sur 17 cens 19 verges de terre à labour et jardin, les 17 cens par achat de monsieur Anthoine DUHEM, escuier et les 19 verges à Cornille MASUREL ci-devant en deux pièces et à présent en une, haboutant au chemin qui maisne du dit Croix au dit Roubaix.  
- à Josse DESFRENES à cause de Jenne FREMAULT, sa femme et l'autre moitié à Jacquemine FREMAULT.

Jehan DELERUE à cause de Jehenne PREVOST, sa femme par relief du trespas Guillebert PREVOST dit des Huchons sur 2 cens demi de pret.  
- à Pierre LEURIDAN par achat. A Catherine LHERNOUL, veuve du dit LEURIDAN la moitié et Martin LEURIDAN un cent. A Anthoine PREVOST par Catherine LEURIDAN un quartron. Maintenant tous Lesdits 2 cens et demi à Jacques LEURIDAN par achat.

Jehan PREVOST par relief comme dessus sur un cent 3 quartrons de jardin.  
- à Quentin PREVOST par achat. A Catherine LHERNOUL, veuve de Pierre LEURIDAN par achat l'an 1585.

Urbain PREVOST par relief comme dessus sur 11 cens 3 quartrons de terre à labour.  
- à Pierre LEURIDAN par achat. A Catherine LHERNOUL, veuve du dit LEURIDAN les 5 cens, à Catherine LEURIDAN, femme d'Anthoine PREVOST les 6 cens 3 quartrons.

Gilles PREVOST par relief comme dessus sur 6 cens de jardin et pret.  
- à Pierre LEURIDAN. La moitié à la veuve du dit LEURIDAN nommée Catherine LHERNOUL et l'autre moitié à Catherine LEURIDAN, femme d'Antoine PREVOST.

Jehan DELEBECQUE à cause de Jacqueline DESMULLIERS, sa femme sur 12 cens de terre à labour ci-devant en deux pièces et à présent en une, gisant et tenus comme dessus.  
- à Noël WAIGNON par sa femme. A Nicollas, Charles et Marie WAIGNON par relief de Jacqueline DESMULLIERS, leur mère.

Ledit Jehan par sa dite femme sur 6 cens de terre à labour.  
- à Noël WAIGNIN par sa femme. A Nicollas, Charles et Marie WAIGNON par Jacqueline DESMULLIERS, leur mère.

Jacques ROUSSEL, fils Elyot par relief du trespas Jehenne MONTAIGNE, sa mère sur demi bonnier de terre à labour.  
- à Willame ROUSSEL, son fils.

Pierre AZART, fils de feu Jehan par relief sur son lieu manoir contenant parmy jardin 7 cens.  
- à Bettremieu DELOBEL par achat.

Lui par achat à Pierart SABIN sur 8 cens de terre à labour.

- à Nicolas PICAVET les 4 cens par achat et les autres 4 cens Roland CORNILLE par achat.

Ledit Pierre par achat à Adrien CASIER sur 11 cens 5 verges et un quart de verge de terre à labour, dont les 3 cens étaient ci-devant à jardinet.

- à Pierre ROUSSEL les 3 cens par achat, les 8 cens 5 verges un quart à Bettremieu DELOBEL.

Jehan PREVOST, fils de feu Guillebert par achat de Jehan DE WATTEL et les veuve et enfants Anthoine DESREVEAULX sur 8 cens de terre à labour.

- à Guillebert PREVOST par relief l'an 62. A Guillebert, Anthoine, Ambroise, Marie, Marguerite et Péronne PREVOST, par relief.

Lui par achat à Pierre AGACHE sur 4 cens de terre ou environ, haboutant à la piedsente qui maisne du dit Croix à Roubaix.

- à Willame PREVOST par relief comme dessus

Ledit Jehan sur 4 cens demi de terre à labour par relief.

- à Jacques PREVOST par relief comme dessus. A Guillebert PREVOST par achat. à Otte FREMAULT.

Ledit Jehan PREVOST sur 4 cens de terre à labour par achat à Grard WAYME.

- à Willame PREVOST par relief l'an 62. A Jenne, sa fille par relief. A Jan LOCQUIFFIER.

Lui encore par achat à Jehan MULLIER sur 8 cens 14 verges demie de terre gisant et tenus comme dessus.

- à Guillebert PREVOST par relief l'an 62. A Guillebert, Anthoine, Ambroise, Marie, Marguerite et Péronne PREVOST, par relief.

Ledit Jehan par achat à Adrien CASIER sur 4 cens 2 verges demie de terre, tenant d'un sens à l'héritage Jehan MONTAIGNE, d'autre à la ruielle dessus dite et à son héritage même.

- à Willame PREVOSTS. A Jan LOCQUIFFIER.

Ledit Jehan PREVOST par achat à Guillebert CASIER sur 12 cens de terre à labour.

- à Jehenne PREVOST, veuve de Willame DELOBEL et Martine PREVOST, femme de Cornille DELERUE chacun par moitié par relief comme dessus.

Jehan DELEBECQUE, fils de feu Collardt par achat de Lucq VANTUING sur 6 cens de terre à labour.

- à Jehan PREVOST par achat.

Ledit Jehan par achat comme dessus sur autres 6 cens de terre à labour.

- au dit Jehan PREVOST.

Philippe DUPIRE par achat à Baudechon GARIN sur 3 cens de jardin.

Jacques PREVOST, fils de feu Guillebert par achat des enfants Marye PREVOST sur 12 cens de terre à labour.

- à Jehan PREVOST par achat.

Lui par achat à Adrien CASIER sur 5 cens 5 verges et un quart de verge de jardin manoir, haboutant au chemin menant qui maisne de Roubaix à Croix.

- [à Jehan et Jacques CASIER par relief - Rayé]. A Jehan PREVOST par achat.

Ledit Jacques par relief du trespas son père sur 2 cens demi de pret.

- à Jehan PREVOST par achat.

Jehan LEPERS à cause de Pieronne PREVOST, sa femme sur 12 cens de terre à labour ci-devant en deux pièces et à présent en une, haboutant à la piedsente qui maisne du dit Roubaix à Croix.

- à Pierre LEURIDAN.

Jehan, Franchois et Arnoul FIN, enfants de feu Guillaume par relief sur 14 cens 3 quartrons 2 verges d'héritage en trois pièces à savoir 4 cens de terre à labour, item 5 cens de terre à labour et jardinage et 5 cens 3 quartrons 2 verges de jardin et terre à labour, haboutant au chemin allant du mollin de Croix aux Mulliers.

- à Nicolas PICAVET les 5 cens 3 quartrons 2 verges par achat.

Jehenne DUBRUILLE, veuve de Piat CASIER et ses enfants par (manque la page suivante)

- Jehan et Jacques CASIER par relief. A Jan PREVOST par achat.

## A.M. Roubaix – CC 171-2

**Briefs et cartulaires des rentes seigneuriales de la seigneurie et échevinage du Quesnoy s'étendant à Toufflers, Leers, Lys, Sailly et Roubaix relevant de la baronnie de Cysoing de 1682**

Antoine CARDON par relief des trépas de Jean CARDON et de Françoise CATTEL, ses père et mère, pour 4 cens un quartron de terre à labeur gisant à Toufflers.

Ledit CARDON par relief comme dessus pour 3 cens et demi de terre séant au dit Toufflers.

Lui pour 4 cens de terre gisant au dit Toufflers.

Ledit CARDON pour 7 cens et demi de terre.

Lui pour 9 cens de vieux jardin mis à labeur.

Le susdit CARDON pour 5 cens et demi de terre.

Lui pour 4 cens et demi de terre.

Ledit CARDON pour 5 cens de terre.

Lui pour autre 5 cens de terre.

Lui pour 3 cens et demi quartron de terre.

Ledit Antoine CARDON par relief comme dessus pour 11 cens de terre le tout gisant à Toufflers.

Philippe MULLIER par relief du trépas de François MULLIER, son père pour 4 cens de terre à labeur gisant au dit Toufflers.  
- aux religieuses de Roubaix par achat en l'an 1693

Ledit MULLIER par relief comme dessus pour autre 4 cens de terre séant au dit Toufflers.  
- à Pierre DELERUE, meunier de Lannoy par achat l'an 1693

Josse DUPRET à cause de Marie MULLIER, sa femme par relief du trépas du dit François MULLIER, son père pour 8 cens 3 quartrons de terre à labeur gisant au dit Toufflers.  
- aux dites religieuses de Roubaix par achat l'an 1693

Pierre BRAY, fils de feu Jacques par relief du trépas de Françoise LORFEBVRE, sa mère pour un cent 5 verges de lieu manoir et jardin gisant au dit Toufflers, haboutant au chemin menant de Lannoy à Tournay.

Michel DEGRUSON, fils de feu Jean par relief du trépas de Laurence BRUNIN, sa mère pour 3 cens de labeur à labeur séant au dit Toufflers.

Ledit DEGRUSON pour autres 3 cens de terre séant comme dessus.

Le susdit DEGRUSON par relief comme dit est pour encore 3 cens de terre à labeur gisant au dit Toufflers.

Noël DUPRET par achat de Michel HOVYNE, escuyer et damoiselle Claire Isabeau LEFLON, sa femme pour 4 cens de terre à labeur gisant au dit Toufflers.

Michel DELESCLUZE pour 4 cens de terre à labeur gisant au dit Toufflers.  
- à Nicolas LEURIDAN par achat en l'an 1693

Ledit DELESCLUZE par achat des enfants et héritiers de Pasquier DUMOULIN et Noëlle LECOQ pour 4 cens et demi de terre séant au dit Toufflers.  
- à Antoine CARDON par achat le 19 juin 1685

Ledit DELESCLUZE par achat des héritiers de feu Pierre PARENT pour 3 cens et demi quartron de terre à labour gisant à Toufflers.

Charles CHEVALIER par achat des enfants de défunte Marguerite CARDON, qu'elle fut fille de feu Jean et de Jeanne LEZY pour 6 cens de terre à labour situés au dit Toufflers.

Josse DELANNOY par donation de Chrestienne BATAILLE, fille de feu Wallerand, vivante femme de Nicolas Josse DELANNOY, son fils pour 8 cens et demi de terre à labour gisant au dit Toufflers.  
- aux religieuses de Roubaix par achat en l'an 1693

Marie Jeanne DELAPORTE et Simon Wallerand LELEU, à cause de Marie Anne DELAPORTE, sa femme, filles de feu maître Alexandre, par relief du trépas d'Anne MONIER, leur mère pour 8 cens et demi de vieux de jardin mis à labour situés au dit Toufflers, haboutant au chemin menant de Lannoy à Tournay.

Maître Luc BOUVINES, prêtre pour 6 cens et demi de terre à labour gisant au dit Toufflers.  
- doit être aux église et pauvres de Hem par donation du dit maître Luc BOUVINES

Michelle SORY, fille de feu Policarpe et de Catherine BAYART par donation de Jean BAYART, son oncle maternel pour 15 cens de terre à labour gisant au dit Toufflers, haboutant à la piedsente menant de Lys à Tournay.

Antoine et Marie Christine CARDON, enfants de Jean Baptiste et défunte Marguerite Françoise DUFORST, par relief du trépas de Jean Baptiste DUFORST, vivant escuyer, seigneur Despassez, leur oncle maternel, qui fut fils et héritier de feu Antoine, vivant aussi escuyer, seigneur Despassez pour 13 cens de vieux jardin mis à labour pris en 17 cens contre eux même dont les autres 4 cens sont fief tenus de la baronnies de Cysoing, acquis en l'an 1650 au siège de la gouvernance de Lille comme appartenant à la curation des biens de Françoise COQUEL, vivant femme du seigneur Jean Baptiste D'HOVERLANDE.

Lesdits CARDON pour 4 cens de terre gisant au dit Toufflers, acquis par Ledit feu seigneur Despassez comme la partie précédente.

Lesdits CARDON par relief comme dessus pour 4 cens de vieu jardin mis à labour acquis par Ledit seigneur Despassez des hoirs Jaspert LEPERS séant au dit Toufflers.

Pierre DESREVEAUX, par relief des trépas de François DESREVEAUX et Catherine BRUNIN, ses père et mère et de Jean BRUNIN, son père-grand pour 8 cens de lieu manoir et jardin séant au dit Toufflers.

Ledit DESREVEAUX pour un cent et demi et demi quartron de terre à labour séant que dessus à prendre en 6 cens et demi contre Charles Emanuel DUMORTIER.

Lui pour 3 cens un quartron de terre gisant au dit Toufflers.

Ledit DESREVEAUX pour 4 cens de terre gisant au dit Toufflers.

Ledit DESREVEAUX pour 3 cens de terre séant au dit Toufflers.

Antoine HALLEZ pour 2 cens de lieu manoir et jardin par lui acquis de Michel DELESCLUZE, gisant au dit Toufflers.  
- à la veuve Pierre DELOBEL, fermière Doutrewasnes dite Meurchin à Sailly par achat des curateurs du dit HALLEZ.

Jean FREMAUX par achat d'Antoine et Jeanne DELESCLUZE, enfants de feu Ollivier pour 2 cens de lieu manoir et jardin situés au dit Toufflers.

Dominique et Arnould JOSSON par relief du trespas d'Arnould JOSSON, leur père et Nicolas André DELATTRE, à cause de Catherine VINCO, sa femme qu'elle fut veuve du dit Arnould JOSSON pour 6 cens de lieu manoir et jardin gisant au dit Toufflers.

Antoine MASQUELIER par relief du trespas Jacques MASQUELIER et Péronne LECLERCQ, ses père et mère pour 6 cens de vieux jardin mis à labour gisant au dit Toufflers.  
- Nicolas LEURIDAN par achat en l'an 1694.

Nicolas LEURIDAN par achat des hoirs Pierre BONNENFANT et de la veuve Jean DELESCLUZE pour un bonnier de lieu manoir, jardin et terre à labour situé au dit Toufflers.

Ledit LEURIDAN par achat des dits hoirs BONNENFANT pour 9 cens de terre à labour gisant au dit Toufflers.

Ledit LEURIDAN par achat comme dessus pour 2 cens ou environ de terre à labour gisant au dit Toufflers, la piedsentente passant dessus allant du trieu du Quesnoy au chemin menant de Lannoy à Tournay.

Jacques CARETTE par achat des curateurs commis à l'hérédité jacente de Damoiselle Marie MUISSART, veuve de maître Robert DEPARMENTIER et d'Hippolyte DEPARMENTIER, escuyer, son fils pour 24 cens de terre à labour gisant à Toufflers.  
- à Anne CARETTE, veuve de Jacques TAINIGNIES et présentement femme de Jaspert DUMORTIER par succession et partage pour les dits 24 cens.

Et pour demi bonnier d'héritage séant que dessus.

Légère DESTOMBES, veuve de Jean MULLIER pour 14 cens ou environ de terre à labour venant de feu Jacques DUSOLIE séant au dit Toufflers.

Jacques ROUSSEL par achat de Nicolas LECLERCQ pour 4 cens de terre gisant au dit Toufflers.

Pierre, Marie Thérèse et Marie Madelaine LEMETTRE, enfants de feu Pierre et défunte Catherine DESTOMBES, par relief du trespas Jean et Péronne DELESCLUZE, leurs père et mère-grand du côté maternel pour 6 cens de terre à labour séant au dit Toufflers.

- à Pierre CARPENTIER par achat l'an 1694.

Adrian et François BRUNIN, fils de feu Gilles, par relief du trespas de Barbe LECOMTE, leur mère, pour 12 cens de terre à labour gisant au dit Toufflers, haboutant à la piedsentente menant du lieu patibulaire de Lobel vers Lannoy.

François DECOTTIGNIES par retrait lignager venant de Pierre DECOTTIGNIES, fils de feu Antoine pour 5 cens de terre à labour séant au dit Toufflers.

Les pauvres de la paroisse de la Madelaine à Tournay pour 15 cens de terre à labour gisant au dit Toufflers, haboutant à la piedsentente allant du trieu du Quesnoy à Néchin.

- Charles Baltazart CARETTE, fils de Jacques, demeurant à Néchin dénommé homme vivant et mourant.

Les dits pauvres pour 4 cens de terre séant que dessus.

Philippe CARPENTIER, à cause de Marie MATON, sa femme par relief du trespas de Pierre CARETTE, son père-grand du côté maternel pour 5 cens et un tiers de lieu manoir et jardin gisant au dit Toufflers.

Ledit CARPENTIER à cause de sa dite femme par relief comme dessus pour 2 cens et demi de terre séant au dit Toufflers.

Marie BOUCLA, veuve de Mathias INGLEBERT, Mathias et Marie Madelaine INGLEBERT, ses enfants pour 5 cens de terre à labour gisant au dit Toufflers.

Les dits veuve et enfants INGLEBERT pour 4 cens et demi de terre séant au dit Toufflers.

Eux pour 5 cens de pret gisant que dessus.

Les dits veuve et enfants pour 2 cens et demi de terre à labour situés au dit Toufflers.

Paul FLORENT par relief du trespas Philippe FLORENT, son père pour 2 cens deux tiers de terre à labour gisant au dit Toufflers, haboutant au chemin menant du lieu patibulaire de Lobel à Leers.

Michel WAYMEL par achat Jeanne DELATTRE, fille de feu Jean, venant ci-devant de Gilles DESFERREST pour 2 cens et demi de vieux jardin mis à labour situés au dit Toufflers, haboutant au dit chemin à la piedsentente, étant de là comprise des dits 2 cens et demi, menant du trieu du Quesnoy à Néchin.

- à Adrien François WAYMEL, son fils, prévôt de Lannoy par succession et partage du 07/11/1708.

Ledit WAYMEL par achat des enfants et héritiers de Jean PETIT et Antoinette CARDON, qu'elle fut fille de feu Jeanne LEZY pour 4 cens de terre à labour gisant au dit Toufflers.

- à maître Jacques Albert, avocat et Alexandre WAYMEL par succession et partage

Ledit WAYMEL par achat de Pierre BLAUWET, donataire de feu Jeanne Françoise MALFAIT, venant de Catherine MALFAIT veuve de Jacques DUSOLLIE pour 7 cens et un quartron ou environ de terre à labour séant au dit Toufflers, haboutant au chemin menant du dit lieu à Néchin.

- aux dits Jacques Albert et Alexandre WAYMEL.

Antoine, Floris, Adrian, Charles, Alexandre MONIER, Pierre LEPERS et Marie Jeanne MONIER, sa femme, Michel WAYMEL et Marie Christine MONIER, sa femme, et les enfants de François DEBELS qu'il a eu de défunte Anne MONIER, sa première femme, par relief du trespas de Jacques MONIER, leur père, venant de Pierre MALFAIT, fils de feu Jacques pour 8 cens demi et demi quartron de vieux jardin mis à labour gisant au dit Toufflers.

Lesdits MONIER par relief comme dessus pour 7 cens un quartron ou environ de terre à labour séant au dit Toufflers venant ci-devant de Jacques DUSOLLIE, haboutant du chemin menant du dit Toufflers à Néchin.

- à Pierre CARPENTIER par achat en l'an 1694.

Eloy DUCATTELER, à cause d'Anne CARETTE, sa femme, Jean François, Eloy, Pierre, Marie Jeanne et Catherine CARETTE, enfants de feu Pierre par relief du trespas de Jean CARETTE, père des dits Anne et Pierre CARETTE pour 6 cens de terre à labour gisant au dit Toufflers, haboutant au chemin menant du lieu patibulaire de Lobel à la Sauvegarde.

Pierre DUGARDIN, fils de feu Nicolas par relief du trespas de Noëlle LEZY, sa mère, fille de feu Isambart pour 10 cens de terre à labour situés au dit Toufflers, haboutant au dit chemin.

Les pauvres de Toufflers pour 4 cens de terre à labour gisant au dit lieu.

Les dits pauvres pour autres 4 cens de terre séant au dit Toufflers.

Marie DELERUE, veuve d'Hughes GRIMONPONT, par relief du trespas d'Allard DELERUE, son père pour 2 cens et demi quartron de terre à labour gisant au dit Toufflers, haboutant à la piedsente menant du pont Dusaucoit vers Tournay.

- à l'hôpital Ste Élisabeth à Roubaix par achat le 09/02/1685.

Philippe MATON, fils de feu Jacques pour 6 cens et demi de terre à labour séant au dit Toufflers.

- à François VANLANOOTE et Jacqueline VANWELSENERS, sa femme par achat le 17/07/1687.

Ledit MATON pour les deux tiers de 6 cens et demi de terre gisant au dit Toufflers.

- à Pierre DESREVEAUX par achat le 17/07/1687.

François DELANOTTE par achat de Josse PAYELLE pour les deux tiers et Antoinette CARPREAU, fille de feu Jean pour l'autre tiers de 10 cens ou environ de terre à labour gisant au dit Toufflers.

- au dit DELANOTTE le tiers de la dite CARPREAU par achat le 16/05/1695.

Jean, Roger, Philippe, Ollive, Jeanne et Anne MULLIER, enfants de feu Philippe, Mathieu et Marie POULAIN, enfants de feu Pierre et défunte Ollive MULLIER par relief des trespas des dits Philippe et Ollive MULLIER, leurs père et mère pour 12 cens de terre à labour séant au dit Toufflers, haboutant à la piedsente menant du pont Dusaucoit vers Tournay.

- les 6 cens des dits POULAIN à Isabeau MULLIER, veuve de Simon DUBOIS par achat l'an 1693, qu'elle a vendu à Michel WAYMEL en l'an 1697. Aux dits maître Jacques Albert et Alexandre WAYMEL.

Lesdits Mathieu et Marie POULAIN par relief du trespas de la dite Ollive MULLIER, leur mère pour 4 cens de terre à labour séant à Leers.

- à Jacques SPRIET, meunier de Roubaix par achat en l'an 1694.

Jacques BRIDOUL à cause de Marie Jeanne MULLIER, sa femme par relief du trespas de Josse MULLIER, leur père pour 4 cens de terre à labour gisant au dit Toufflers, haboutant à la piedsente menant du trieu du Quesnoy à la place du dit Toufflers.

Les dits MULLIER par relief comme dessus pour 2 cens de vieux jardin mis à labour séant au dit Toufflers.

Les religieuses de l'Hôpital Ste Élisabeth à Roubaix par achat de Robert CAUCHETEUR, fils de feu Jaspard pour 2 bonniers 5 cens et demi et demi quartron de lieu manoir jardin et terre à labour gisant au dit Toufflers, haboutant au chemin menant de la place de Toufflers au pont Dusaucoit, et à la piedsente allant d'icelle place au Trieu du Quesnoy.  
- Antoine Floris MONIER, greffier de Roubaix nommé homme vivant et mourant.

Charles DUCHAMBGE, escuyer, seigneur de la Saudrie Bourgies pour 5 cens de terre à labour gisant au dit Toufflers, haboutant au chemin menant de Toufflers à Leers.

Ledit Seigneur DUCHAMBGE pour 25 cens 2 verges de terre à labour dont par le vieux brief est dit 26 cens, gisant en la cousture du Grand Sart au dit Toufflers.

Lui pour 6 cens 22 verges de terre dont les anciens cartulaires est dit 6 cens demi séant au dit Toufflers en la dite cousture.

Lui pour un cent 25 verges dont par les vieux briefs est dit 2 cens séant au dit Toufflers.

Les sus-dites quatre parties venant du sieur Sébastien DUCHAMBGE, son père.

Ledit Sieur DUCHAMBGE par achat de Damoiselle Françoise COCQUEL, vivante femme de Jean Baptiste HOVERLANDE, escuyer, pour 13 cens et un quartron dont par les vieux cartulaires est dit 15 cens 19 verges séant à Toufflers.

Ledit Sieur DUCHAMBGE par achat comme dessus pour 18 cens de terre dont par les anciens briefs est dit 19 cens et demi gisant au dit Toufflers.

Lui par achat comme dit pour 4 cens de terre gisant à Leers.

Ledit Sieur DUCHAMBGE par achat comme dessus pour 3 cens de vieux bosquet mis à labour dont par les vieux cartulaires est dit 4 cens gisant au dit Leers, tenant au rieu coulant de Lannoy vers le pont d'Espierre.

Pierre BRUNEL Par achat venant de la dite Damoiselle Françoise COCQUEL pour un bonnier de terre à labour situé à Lys Lez Lannoy, haboutant au chemin menant du pont Dusaucoit au trieu du Fresnoy.  
- ce bonnier de terre est fief tenu de de la baronnie de Cysoing.

Pierre BRUNEL, un bonnier de labour à Lys, par achat de François COCQUEL, 10 cens de pret à Leers tenant au Rieu coulant des fossés de Lannoy au pont d'Espierre.

Ledit BRUNEL pour 7 cens de terre à labour situés au dit Toufflers, haboutant à la piedsente allant du trieu du Quesnoy à l'église du dit Toufflers.

Lui pour 19 cens de terre dont par les anciens cartulaires est dit 19 cens et demi gisant au dit Toufflers.

Lui pour 7 cens de terre situés au dit Toufflers.

Ledit BRUNEL par achat et venant comme dessus pour 12 cens de terre gisant au dit Toufflers.

Lui pour 6 cens de pret gisant à Leers tenant au rieu coulant des fossés de Lannoy.

Ledit BRUNEL par achat et venant comme dit pour 4 cens de pret séant au dit Leers.

Ledit BRUNEL et Jacques VERGHELLES, chacun par moitié par achat venant du dit sieur Jean Baptiste DHOVERLANDE pour 7 cens de pret gisant au dit Toufflers.

Les dits BRUNEL et VERGHELLES par achat et venant du dit DHOVERLANDE pour 8 cens 3 verges et demi de vieux jardin gisant au dit Leers.

Antoine LEFEBVRE, tant par de Jeanne MEURISSE, sa femme pour un tiers que par achat des cohéritiers de sa dite femme pour les deux autres tiers venant de Jean CARDON et Jeanne LEZY, père et mère grands du côté maternel, icelle MEURISSE pour 11 cens de terre à labour gisant au dit Toufflers, venant de Jean CARDON et Jeanne LEZY, grand-parents maternel de la dite Jeanne acquis de messire Adrien DELANNOY, chevalier, seigneur de Wanès.

Jean RASSON et Jean WACQUET pour 4 cens demi de vieux jardin mis à labour gisant à Toufflers acquis de Jacques ROUZÉ et Marie CARPENTIER, sa mère pris en 7 cens contre les veuve et hoirs Mathieu LEPERS.

- la moitié du dit WACQUET vendu à Marie Christine MONIER, femme de Michel WAYMEL. Aux sus-dits Jacques Albert et Alexandre WAYMEL

Marie Françoise HOUZET, veuve de Mathieu LEPERS et ses enfants tels que (blanc) pour 2 cens et demi de vieux jardin mis à labour acquis par Ledit feu LEPERS par décret au siège de la gouvernance de Lille venant d'Antoine CARPENTIER étant le parfait des dits 7 cens.

Marguerite CAPON par achat de Philippe MEURISSE et Barbe DELESPIERRE, sa femme pour la moitié, Claude, Philippe, Marie, Jeanne et Thérèse MULLIER par relief du trespas de Claude MULLIER, leur père pour l'autre moitié de 4 cens de vieux jardin mis à labour séant au dit Toufflers pris en 12 cens contre les mêmes, dont les autres 8 cens sont tenus de la seigneurie de la Vicairie, haboutant au chemin menant de Lannoy à Tournay.

Helaine DUBAR, fille de feu Michel par relief d'Helaine DUCATTELER, sa mère pour 3 cens de terre à labour gisant au dit Toufflers.

- l'hospital Ste Élisabeth à Roubaix par achat le 08/02/1685.

Marie SCRIECK, veuve de Philippe TRESEL, Madelaine SCRIECK, veuve de Pasquiés DECOTTIGNIES, Jherosme et Paul SCRIECK, fils de feu Jerosme pour 4 cens et tiers de demi cent de vieux jardin venant de feu Jean DENOYELLE, leur oncle qui l'avait acquis par décret au siège de la gouvernance de Lille venant de Noël LELOZ, lequel l'avait acheté de la curation des biens de feu Evrard MATON, gisant à Toufflers.

Philippe DUPRET par relief du trespas de Robert DUPRET, son père 4 cens et tiers de demi cent de vieux jardin mis à labour gisant au dit Toufflers.

- à Jean LEPOUL par achat le 19/06/1685.

Jacques, Simon, Barbe et Catherine LEURIDAN, enfants de feu Jacques pour un quart, Antoine, Jean et Marie Anne LEURIDAN, enfants de feu Pierre pour un autre quart, Adrien BRACQUAVAL, fils de feu Pierre et de Jacqueline LEURIDAN, aussi pour un quart de 10 cens et un tiers de cent de lieu manoir et jardin venant de Lucquette PAYELLE, fille et héritière de feu Jacques, vivante femme de Simon LEURIDAN, mère des dits feus Jacques, Pierre et Jacqueline LEURIDAN, gisant au dit Toufflers.

- le quart des dits enfants de feu Jacques LEURIDAN à Adrien BRACQUAVAL par achat le 18/07/1689. le quart des dits enfants de feu Pierre LEURIDAN au dit Adrien BRACQUAVAL par achat l'an 1693.

Les dits LEURIDAN et BRACQUAVAL pour les trois quarts de 3 cens ou environ de vieux pret mis à labour venant comme dessus, gisant au dit Toufflers.

Les dits LEURIDAN et BRACQUAVAL pour les trois quarts de 2 cens de terre à labour situés au dit Toufflers comme dit.

Jacques, Estienne François et Marie Jeanne DUMORTIER, enfants de François et de défunte Damoiselle Jeanne BRIDOU, par achat de Jacques FATRÉ et Barbe LEURIDAN, sa femme, fille et héritière de la dite Lucquette PAYELLE pour un quart des dits 10 cens et un tiers de lieu manoir et jardin pris contre les sus-dits LEURIDAN et BRACQUAVAL, gisant au dit Toufflers.

Les dits DUMORTIER pour un quart des dits 3 cens ou environ de pret par achat comme dessus gisant au dit Toufflers.

Les dits DUMORTIER par achat comme dit pour un quart des dits 2 cens de terre à labour séant au dit Toufflers.

Jacques, Antoine, Marie, Anne Françoise, Catherine, Élisabeth et Marie Madelaine MATON, par relief du trespas de Jean MATON, leur père qui fut fils et héritier de feu Jacques et de défunte Jeanne PAYELLE, fille de feu Jacques pour 5 cens de vieux pret mis à labour, gisant au dit Toufflers.

Marie Anne, Marie Magdelaine PREVOST, Denis Joseph, Marie Catherine, Jeanne Thérèse et Elisabeth Monique BOLIN, enfants de Simon et de défunte Monique PREVOST, par relief du trespas d'Antoine PREVOST, leur père pour un bonnier de terre à labour en deux pièces tenant ensemble gisant au dit Toufflers, la piedsente du dit Toufflers à Hem passant dessus.

Les dits PREVOST et BOLIN par relief que dessus pour 2 cens de terre séant au dit Toufflers.

Nicolas VANTHIENNEN, l'aisné par achat de Jean DEBOUVINES, fils de feu Philippe pour 11 cens et demi de terre à labour gisant au dit Toufflers, la piedsente menant de Hem au dit Toufflers passant dessus.

Jacques François DENNETIERES, escuyer, seigneur de Montpinchont pour 28 cens de terre à labour vendu ci-devant par monseigneur le Prince d'Orange, seigneur de Lannoy gisant au dit Toufflers.

Ledit seigneur de Monpinchon pour 4 cens de terre vendus comme dessus séant au dit Toufflers.

Josse Alexandre WAYMEL, fils de Josse et de défunte Gillette CARDON, vivante fille et héritière de feus Jean et Jeanne LEZY pour 10 cens de jardin situés à Lys qui est la moitié du jardin dit Delaoustre, haboutant au petit chemin ou ruelle allant du moulin de Lannoy au trieu du Quesnoy.

Pierre BAYART à cause de Marie Catherine WAYMEL, sa femme, fille du dit Josse et d'icelle défunte Gillette CARDON pour 10 cens de jardin situés à Toufflers qui est l'autre moitié du dit jardin dit de Delaoustre.

Ledit BAYART à cause de sa dite femme par relief du trespas de ladite Gillette CARDON, sa mère pour 3 cens de terre à labour séant au dit Toufflers.

Ledit BAYART par sa dite femme et par relief comme dessus pour 4 cens et demi de terre gisant au dit Toufflers.

Ledit Pierre BAYART et Antoine AGACHE à cause de Marye BAYART, sa femme par relief du trespas de Simon BAYART, leur père pour 7 cens et demi de terre à labour gisant à Lys, haboutant au chemin menant de Lannoy à Toufflers.

François HOCEDEZ à cause de Jeanne BAYART, sa femme et Jacques CASTEL à cause d'Anne BAYART, sa femme par relief du trespas du dit Simon BAYART, père d'icelle Jeanne et père-grand de ladite Anne pour 8 cens de terre à labour gisant à Toufflers, haboutant à la piedsente menant du Trieu du Quesnoy au pont Delaoustre.

Les dits HOCEDEZ et CASTEL à cause de leurs dites femmes par relief comme dessus pour 5 cens 34 verges de terre séant au dit Toufflers pris en 10 cens 68 verges contre Catherine VANSUSTREN.

Catherine VANSUSTREN par relief du trespas d'Antoinette FARVACQUES, sa mère, fille de feu Guillebert qu'il a acquis de Messire Charles DEBAUDEQUIRE pour 8 cens de jardin gisant au dit Lys.

- à Antoine AGACHE, fils de feu Antoine, laboureur et Marie BAYART, sa femme, demeurant à Lys par achat.

La dite VANSUSTREN par relief comme dessus pour 5 cens 34 verges de terre à la beur séant au dit Toufflers pris en 10 cens 68 verges contre les dits HOCEDEZ et CASTEL à cause de leurs femmes.

Barbe DELEBECQUE, veuve de Michel DELANNOY par achat des hoirs Jeanne DESREUVAUX, vivante veuve de Pierre DELEBECQUE, fille et héritière de feu Philippe pour un bonnier 4 cens et demi de terre à labour pris en une pièce de 24 cens contre elle même dont les autres 3 cens et demi sont tenus de l'échevinage de Lannoy.

La dite veuve par achat comme dessus pour 10 cens d'héritage situés au dit Lys.

La dite DELEBECQUE par achat comme dit pour 5 cens d'héritage.

Icelle veuve par achat que dessus pour un bonnier de terre situé à Toufflers.

La dite veuve par achat des dits hoirs Jeanne DESREVEAUX pour 3 cens ou environ séant au dit Toufflers joint à son jardin susdit.

La dite veuve Michel DELANNOY, Philippe Joseph et Marie Anne DELANNOY, ses enfants pour 14 cens de terre à labour acquis par Ledit feu Michel DELANNOY des héritiers de feu Blaize PLOUCQUET et Marguerite FREMAUX pris en 2 bonniers contre eux même dont les autres 18 cens sont tenus de l'échevinage de Lannoy.

Antoine AGACHE à cause de Françoise BAISEUR, sa femme par relief du trespas Baltazart BAISEUR, son père qu'il avait acquis de Valentin DESREUVAUX, fils de feu François pour 3 cens de vieux jardin mis à labour gisant à Lys.

Ledit AGACHE à cause de sa dite femme par relief que dessus pour un cent de terre à labour séant au dit Lys acquis par Ledit feu BAISEUR de Jean DILLIES.

Louyse et Marie Angélique DUBON, filles de feu Charles par achat des enfants de feu Jean DEBOUVINES pour 10 cens de vieux jardin mis à labour gisant à Sailly Lez Lannoy.

Jehan DEBUISNES, fils de Jacques, par relief du trespas Anne BRUNIN, sa mère pour 4 cens de jardin situés au dit Sailly.  
- à Philippe BURIE par achat en mai 1695.

Pierre DESPERCHINS et Philippe BURIE, à cause d'Antoinette DESPERCHINS, sa femme pour 4 cens de lieu manoir et jardin gisant au dit Sailly.

Les dits DESPERCHINS et BURIE par sa dite femme pour 5 cens de terre à labour séant au dit Sailly.  
- au dit Philippe BURIE par achat en l'an 1695.

Messire Jean Baptiste DEHAININ, chevalier, seigneur de Callebrecq pour un lieu manoir contenant parmi jardin et terre à labour un bonnier d'héritage situés au dit Sailly et Toufflers.

Ledit seigneur de Callebrecq par achat de Jean DEBOUVINES, fils de feu Philippe pour un bonnier de terre à labour gisant au dit Sailly.

Hilaire DUBOIS à cause de Catherine MULLIER, sa femme par relief du trespas de François MULLIER, son père pour 5 cens de terre à labour séant au dit Sailly, haboutant au chemin menant du Vivier Bohier au grand chemin allant de Lannoy à Willems.  
- à Damoiselle Antoinette FASSE par achat le 13/10/1681.

Philippote, Marie Anne, Jeanne et Michelle MULLIER par relief du trespas Michel MULLIER, leur père, la dite Philippote femme de Baltazart DEPONTHIEU pour 3 cens de pret nommé le Vivier Bohier gisant au dit Sailly.

Madame Marie Gabrielle DELALAING, Comtesse d'Hoostrate, Baronne de Pecq, Dame Doutrewasmes pour 5 bonniers un cent de terre à labour gisant au dit Sailly, haboutant au chemin menant de Lannoy à Willems, l'issue de la cense Doutrewasmes allant vers l'église du dit Sailly passant au travers.

Marguerite DECOTTIGNIES, veuve de Jean DELATTRE, Mouyse, Antoine et Marie DELATTRE, ses enfants par achat fait par Ledit feu Jean de Marie LEZAIRE, fille de feu Jacques pour 9 cens de terre à labour séant au dit Sailly, haboutant au chemin menant au trieu du Loinmortier au trieu Doutrewasmes.

Jean RASSON à cause de Catherine WAYMEL, sa femme pour la moitié, Pierre et Marie DUPRET, enfants de Robert et de Jeanne WAYMEL, pour l'autre moitié, le tout par relief du trespas de Philippe WAYMEL, père des dites Jeanne et Catherine WAYMEL pour 6 cens de terre à labour gisant au dit Sailly.

Isaac CRESPIEN à cause Philippote PLOUCQUET, sa femme, fille de feus Blaize et Margueritte FREMAUX, ses père et mère pour 12 cens de terre à labour gisant à Hem, haboutant au chemin menant du dit Hem à Tournay.

Adrien CASTEL à cause de Philippote MULLIER, sa femme par relief du trespas de Guillebert MULLIER, son frère pour 13 cens de terre à labour séant au dit Hem, haboutant au chemin menant du du château du dit Hem à Lannoy.  
- cette partie est tenue de l'échevinage de Lannoy et non de la seigneurie du Quesnoy.

Ledit CASTEL à cause de sa dite femme par relief du trespas de Robert MULLIER, son père pour 3 cens un quartron de terre gisant au dit Hem, haboutant au chemin qui mène de la place du dit lieu à la Croix de Roubigeux.

Marguerite SOLLIÉ, veuve de Pierre PRESIN par relief du trespas de (blanc), sa mère pour 3 cens de terre gisant au dit Hem.

- Pierre ...MAUX, fils de Jean un cinquième des dits 3 cens par achat le 07/01/1686.

Marie ROUSSEAU, veuve de Pierre DELEPORTE, par relief du trespas d'Estienne ROUSSEAU, son père qui fut fils de feu Jehan pour 4 cens de terre à labour situés au dit à Hem, haboutant au chemin menant de la place du dit lieu vers Roubigeux.

Maximilien VANSTIVORDT à cause d'Eléonore DEBROUCKERE, sa femme par relief du trespas d'Anne LAISNEL, sa femme qui dut fille de Lévin pour 5 cens de terre à labour gisant au dit Hem, haboutant au dit chemin.

- aux héritiers ou donataires d'Anne LAIGNEL, veuve de Daniel CAPPON par achat le 18/12/1682.

Jehan DESREVEAUX par relief du trespas de Jean DESREVEAUX, son père pour 6 cens de terre à labour séant au dit Hem.

Ledit DESREVEAUX par achat de Pierre DESREVEAUX, fils de feu Jaspard pour 3 cens de terre à labour gisant à Lys, haboutant au petit chemin menant de la place du dit lieu à la cense du Coulombier.

Pierre, Philippe, Adrian, Jacques et Marie BRACQUAVAL par relief du trespas de Philippe BRACQUAVAL, leur père pour 3 cens de terre à labour situés au dit Lys.

- la part du dit Adrien vendue au dit Pierre, son frère en l'an 1692. La part de ladite Marie vendue au dit Jacques, son frère en l'an 1695.

Catherine LECOMTE, veuve de Charles DESTOMBES, Jean, Louys, Charles, Marie Catherine et Marie DESTOMBES, ses enfants par achat de Jacques CLARISSE pour 4 cens demi et tiers de demi quartron de terre à labour gisant au dit Lys.

Thomas WAIGNIN par relief du trespas de Jean WAIGNIN, son père pour 4 cens de terre à labour séant au dit Lys, haboutant à la piedsenté menant du vinage de Cohem vers la cense du Coulombier.

Jean NUTTIN par achat de Philippe MULLIER pour un cent de terre, Nicolas, Jeanne, Isabeaux et Marguerite NUTTIN, ses enfants par relief du trespas de Jeanne WAIGNIN, leur mère pour 5 cens faisant ensemble 6 cens de terre à labour gisant à Leers.

- à Jenne MUTTIN, femme de Jean LIAGRE par relief.

Les dits enfants de Jean NUTTIN par relief de leur dite mère pour 4 cens de terre situés à Lys.

- à Isabeaux MUTIN, veuve de Lucq BATAILLE

Ledit Jean NUTTIN par achat de Catherine DUBOIS, fille de feu Nicolas et Catherine WAIGNIN pour la moitié et à ses enfants par relief d'icelle Jeanne WAIGNIN, leur mère pour l'autre moitié de 4 cens de terre à labour situés à Lys.

- à Jean LIAGRE à cause de Jenne NUTIN, sa femme.

Charles, François et Anne Marie LEFEBVRE, enfants de feus Allexandre LEFEBVRE, dit Delattre, vivant escuyer, seigneur Dumortier et de Damoselles Marie Jenne MIROUL par relief des trespas de Jacques MIROUL et Agnès GILLEMAN, leurs père et mère-grands maternels pour 3 cens de vieux jardin mis à labour gisant au dit Lys.

Les dits LEFEBVRE par relief comme dessus pour 4 cens de terre à labour séant au dit Lys.

Les dits LEFEBVRE par achat d'Antoinette LADMERAND, veuve de Antoine LEBRUN, fille de feu Hugues pour 7 cens de terre à labour séant à Leers pris en une pièce de 13 cens 12 verges contre les hoirs Anne MULLIER, veuve d'Antoine PLOUCQUET dont par les vieux cartulaires est dit la dite pièce contenant 14 cens, haboutant au chemin qui mène du trieu du Fresnoy aux bans plaidoyables de la seigneurie de St Aubin.

Claude, Jacques, Antoine et Anne Marie PLOUCQUET, enfants de feu Maximilien, par relief du trespas d'Antoine PLOUCQUET, leur père-grand pour 10 cens de terre à labour gisant à Sailly.

Les dits enfants par relief du trespas d'Anne MULLIER, veuve du dit Antoine PLOUCQUET, leur mère-grande qu'elle a acquis des hoirs d'Hughes LADMERAND pour 6 cens 12 verges de terre situés à Leers pris en 13 cens 12 verges contre les enfants du dit Allexandre LEFEBVRE, haboutant au chemin menant qui mène du trieu du Fresnoy aux bans plaidoyables de la seigneurie de St Aubin

Les dits PLOUCQUET par relief des trespas Antoine PLOUCQUET et Anne MULLIER, leurs père et mère-grands pour 9 cens et demi de terre gisant au dit Leers, les 8 cens venant de Jean DESFRENNES et un cent venant de Catherine CARETTE, femme de Jean BOSSUT.

Claude CRETEAU, docteur en médecine et Thomas CRETEAU, son frère par relief du trespas de Catherine BELIER, leur mère qu'elle fut fille de feu maître Gabriel pour 11 cens 19 verges et demi pris en 19 cens ou environ de terre à labour gisant à Lys.

- au dit Sieur Claude CRETEAU seul.

Les dits CRETEAU par relief comme dessus pour un bonnier de terre et 14 verges séant au dit Lys.

Pierre Paul DONCHE, fils de feu Renauld par relief du trespas de Jeanne DELATTRE, sa mère qui fut fille et héritière de ... (blanc) pour 11 cens de terre à labour acquis par Eléonore RICQ, veuve de François DUHAUT, sa mère-grande des hoirs Philippe DESREVEAUX situés à Lys.

- à Damoiselle Claire DUHOT, femme de Jean Jacques VANLAER, seigneur de Berghendael par achat au dit DONCHE le 26/06/1681.

Ledit DONCHE par relief comme dessus pour 4 cens et demi de pret gisant à Leers, haboutant au rieu coulant des fossés de Lannoy vers le pont d'Espières.

Ledit DONCHE Par relief et venant comme dessus dit pour 3 cens de vieux jardin mis à labour gisant au dit Lys.

Ledit DONCHE par relief comme dessus pour 5 cens de terre à labour séant au dit Lys, haboutant au chemin qui mène de la place du dit lieu au trieu du Fresnoy.

Louys DEBRA par relief des trespas de Jean PREVOST et Marie DELEDICQUE, ses père et mère grands du côté maternel pour 9 cens de terre à labour gisant à Lys.

- à Jean DELERUELLE par achat le 27 février 1683 étant dit contenir 10 cens.

Ledit DEBRA par relief comme dessus pour 7 cens de terre à labour séant au dit Lys.

- au dit DELERUELLE par achat comme dessus.

Ledit DEBRA par relief comme dessus pour 5 cens de terre à labour séant au dit Lys, tenus de la seigneurie de Lannoy.

- à Pasques PETIT, veuve de Baltazart DEMOUVAUX par achat Ledit 27 février 1683.

Guillebert et Josse LEPLAT, fils de feu Gilles pour 12 cens et deux tiers et Jacques BARBIEUX, par achat de Jacques LEPLAT, frère des dits Guillebert et Josse pour 3 cens et un tiers de terre à labour séant au dit Lys dont par les vieux cartulaires est dit un bonnier 13 verges, haboutant au chemin menant de la place de Lys au trieu du Fresnoy.

- à Pierre LEFEBVRE 9 cens et deux tiers de cent par achat de Josse LEPLAT et des enfants de feu Guillebert LEPLAT en l'an 1694.

Antoine LADMERAND par relief du trespas d'Hughes LADMERAND et Anthoinette DUTHOIT, ses père et mère pour 5 cens de lieu manoir et jardin gisant au dit Lys.

Ledit LADMERAND par relief comme dessus pour 10 cens de terre à labour gisant à Leers.

Jean, Eloy, Thomas, Antoine, Pierre, Hughes, Françoise et Cécille DUCASTELER, enfants de feu Jean, par relief du trespas de Marie LADMERAND, leur mère, fille de feu Hughes pour 3 cens et demi de jardin gisant à Lys.

Les dits DUCASTELER par relief de leur dite mère pour 8 cens de terre à labour gisant à Leers, la piedsente menant du trieu du Quesnoy au dit Leers passant dessus.

Les dits DUCASTELER par relief de leurs dits feus père et mère pour 10 cens de terre à labour séant au dit Leers, haboutant à la piedsente menant de la cense Doutrebecque à celle de Horne.

Eux par relief comme dessus pour 13 cens de terre gisant au dit Leers.

Les dits DUCASTELER par relief de leurs dits feus père et mère pour 2 cens un quartron situés au dit Leers.

Charles et François CARETTE, fils de feu Jean et de Péronne LADMERAND par relief du trespas du dit Hughes LADMERAND, leur père-grand maternel pour 3 cens et demi de jardin gisant à Lys.

Antoinette LADMERAND, veuve d'Antoine LEBRUN par relief des dits feus Hughes et Antoinette DUTHOIT, ses père et mère pour 3 cens et demi de jardin gisant au dit Lys.

- à Hughes LEBRUN, son fils. A Antoine LADMERAND par rachat lignager le 28/11/1684. Mémoire que dans cette partie y en a 2 cens tenus de la seigneurie Doutrebecque.

Hughes PARENT, fils de feu Guillebert et Françoise LADMERAND par relief des dits feus Hughes LADMERAND et Antoinette DUTHOIT, ses père et mère-grands pour 3 cens et demi de jardin situés au dit Lys.

- aux enfants de Josse Alexandre PARENT par achat le 27/10/1681.

Hughes, Pierre, Jean, Valentin, Antoinette, Marie Françoise, Marie Anne et Marguerite CLARISSE, enfants de Valentin par relief du trespas d'Anne LADMERAND, leur mère qui fut fille et héritière du dit feu Hughes pour 3 cens et demi de jardin gisant au dit Lys.

- la part de la dite Antoinette vendue au dit Jean le 28/02/1689.

Jean DEBRA, à cause de Michelle GLORIEUX, sa femme par relief de Baltazart GLORIEUX et Catherine DESFRENNES, ses père et mère pour 6 cens de lieu manoir et jardin gisant au dit Lys

Michel LEURIDAN à cause d'Anne COUROUBLE, sa femme, Jean Baptiste, François Joseph, Marie Marguerite, Marie Thérèse et Marie Angélique DUHAUT, enfants de Martin et de défunte Marguerite COUROUBLE, par relief de Michel COUROUBLE, père des dites Anne et Marguerite pour un bonnier 15 petites verges de lieu manoir jardin et terre situés au dit Lys.

Jacques DUJARDIN par achat de Valentin CLARISSE, fils de feu Pierre pour 12 cens de terre à labour gisant au dit Lys pris en 14 cens contre lui même, dont les autres 2 cens sont tenus de la seigneurie Doutrebecque.

Ledit Jacques DUGARDIN, à cause de Marie BOUCHERY, sa femme, Marie et Anne BAYART, filles de feu Simon et d'icelle BOUCHERY, chacun la moitié par achat de Philippe MEURISSE pour demi cent de lieu manoir et jardin gisant à Leers, haboutant au Trieu du Fresnoy.

Valentin LEFEBVRE par achat du dit Valentin CLARISSE pour 8 cens de terre à labour, compris un cent de bosquet gisant à Lys, le sus-dit rieu passant entre la terre à labour et le bosquet.

- la moitié à Jean MULLIER par achat des curateurs aux biens délaissés par Agnès HESPEL, femme du dit Valentin LEFEBVRE, l'autre moitié à Jeanne LEFEBVRE, veuve de Nicolas DELEMARE par partage.

Philippe BAISEUR par relief de Baltazart, son feu père pour 7 cens de terre à labour séant au dit Lys.

- à Jean DELERUE par achat en l'en 1693.

Allard PAYELLE par relief de Jean, son père pour 7 cens de jardin pris en 14 cens contre Josse PAYELLE, son frère, gisant au dit Lys, haboutant au chemin qui mène de pont Dusaucoit au trieu du Fresnoy.

- aux religieux croiseurs de Lannoy par achat l'an 1691.

Ledit Allard par relief comme dessus pour 6 cens de terre à labour séant au dit Lys.

Ledit Allard par relief de son dit père pour 8 cens de terre à labour gisant à Toufflers.

- à Pierre DUGARDIN par achat 30/06/1690.

Josse PAYELLE par relief du dit Jean, son père pour 7 cens de lieu manoir et jardin gisant au dit Lys pris en 14 cens contre Ledit Allard, son frère, haboutant au chemin qui mène de pont Dusaucoit au trieu du Fresnoy.

- à Allard PAYELLE par achat le 02/05/1689. Aux religieux croiseurs de Lannoy par achat l'an 1691.

Ledit Josse PAYELLE par relief comme dessus pour 9 cens un quartron de terre à labour séant à Toufflers, haboutant au dit rieu.

- à Pierre DUGARDIN par achat le 08/03/1688.

Ledit PAYELLE par relief que dit pour 6 cens de terre à labour gisant au dit Toufflers, haboutant au chemin qui mène de pont Dusauchoit à la place du dit Toufflers.

- à maître Jean DESCOURS, prêtre pasteur de Lys par achat le 08/03/1688. Au sieur Antoine LACQUEMAN à cause de sa femme, mère du dit sieur défunt pasteur par partage.

Anne MERLIN, veuve de Jean HERCHART et André HERCHART, fils du dit feu Jean et d'icelle MERLIN par achat des curateurs commis à l'hérédité jacente de feu Pierre MERLIN, père de la dite Anne pour 11 cens et un quartron ou environ de lieu manoir jardin et terre à labour séant à Toufflers, haboutant au petit chemin menant du trieu du Quesnoy au pont Dusauchoit.

- à Mathieu DELATTRE, laboureur à Toufflers par achat en 1710. Doit dire 11 cens demi quartron.

Philippe ROTTY par hoirie de François ROTTY, son père, venant auparavant de Jossine DELAOUSTRE, sa mère pour 9 cens de ou environ de terre à labour gisant à Lys, la piedsente bpassant au travers menant de Cohem à la cense du Coulombier.

Ledit ROTTY par hoirie que dessus pour 5 cens de terre au dit Lys, haboutant à la piedsente allant de Cohem à l'église du dit Lys.

Philippe ROTTY par relief de François, son père pour 5 cens de terre à labour séant à Leers en la cousture de l'Estocquoit.

- à Simonne BRUNET, veuve de Daniel DECOURCHELLES par achat l'an 1694. A Guillaume DEFRENNE par achat en 1696.

Ledit ROTTY par relief que dessus pour 10 cens de terre à labour gisant au dit.

- à la dite veuve Daniel DECOURCHELLES par achat l'an 1694.

Ledit ROTTY pour 8 cens de terre gisant au dit Leers.

Ledit ROTTY et les hoirs Vas DESRUMAUX tels que Michelle DESRUMAUX, femme de Georges DESRUMAUX, Jeanne DESRUMAUX, veuve de Simon BOUVINES, venant de Françoise LADMERAND, leur mère pour 4 cens de terre à labour gisant à Lys.

Charles Emanuel DUMORTIER par relief de Jean, son père pour 18 cens de lieu manoir et jardin séant à Leers, haboutant au chemin menant du trieu du Quesnoy au Cattillon.

Ledit DUMORTIER pour 22 cens de terre à labour gisant au dit Leers, haboutant au dit chemin.

Lui pour 3 cens de pareille terre dont par les vieux cartulaires est dit 3 cens 3 quartrons situés au dit Leers.

Ledit DUMORTIER pour 4 cens 3 quartrons de terre gisant au dit Leers.

Lui pour 7 cens de vieux jardin mis à labour nommé le haut jardin par les vieux briefs étant dit seulement 5 cens.

Lui pour 18 cens de terre à labour gisant que dessus desquels il y en a 11 cens devant seulement la trentième jarbe pour disme, haboutant au dit chemin.

Le sus dit DUMORTIER pour 5 cens de terre à labour gisant au dit Leers.

Lui pour 15 cens de terre séant au dit Leers, haboutant au chemin menant des Billecocqs au Cattillon.

Lui pour la moitié de 16 cens 70 verges de terre à labour ci-devant jardin à prendre par impartis contre Jean CRAUWIN gisant à Toufflers, haboutant au chemin menant de la justice au lieu patibulaire de Lobel.

Ledit DUMORTIER pour la moitié de 5 cens 2 verges de terre à prendre impartis contre Ledit CRAUWIN séant au dit Toufflers, haboutant au chemin menant du dit Toufflers à Néchin.

Toutes les sus-dites parties du dit DUMORTIER viennent par achat des hoirs Eloy STEEN.

Ledit Charles Emanuel DUMORTIER par achat d'Antoine DENNIN pour 15 cens de terre à labour séant à Leers, haboutant au chemin qui mène du trieu du Quesnoy aux Cattillon.

Ledit DUMORTIER par achat du dit DENNIN pour 7 cens de pret séant au dit Leers.

Lui pour 4 cens et tiers de demi cent de vieux jardin mis à labeur gisant à Toufflers.

Ledit DUMORTIER par relief de son dit feu père venant par achat de Maximilien et Robert DUPRET pour un bord de lieu manoir vieux jardin mis à labeur étant dit par les vieux cartulaires contenir 15 cens 14 verges gisant au dit Toufflers.

Lui pour 14 cens de terre à labeur situés ci-comme 10 cens au dit Leers et 4 cens sur Toufflers.

Ledit DUMORTIER pour 8 cens de terre gisant au dit Toufflers.

Lui pour 7 cens et demi de vieux jardin mis à labeur gisant savoir 5 cens et demi à Leers et 2 cens à Toufflers.

Lui pour 6 cens de terre à labeur séant au dit Toufflers.

Ledit DUMORTIER par relief que dessus venant lesdites parties des dits DUPRET pour 3 cens et demi de terre gisant au dit Toufflers, haboutant à la piedsente menant du trieu du Quesnoy à l'église du dit Toufflers.

Lui pour 4 cens 3 quartrons et demi de terre à labeur gisant au dit Toufflers pris en 6 cens et demi contre Pierre DESREVEAUX.

Ledit DUMORTIER par relief de son dit père venant par achat de Françoise BOUVINES, veuve de Mathias DELESPIERE pour 14 cens de terre à labeur situés au dit Toufflers.

Jean CRAUWIN par relief de Marie DUCATTELER, sa mère pour la moitié et Jean DELESCLUZE, à cause de Jacqueline RASSON, sa femme, fille de feu Thomas, par relief de Michelle LECLERCQ, sa mère pour l'autre moitié de 16 cens et demi de terre à labeur gisant à Leers.

Ledit Jean CRAUWIN par relief dessus-dit pour 10 cens de terre à labeur séant à Toufflers.

Ledit CRAUWIN par achat par décret de justice venant d'Anne STEEN, fille de feu Eloy pour la moitié de 16 cens 70 verges de terre à prendre contre Charles Emanuel DUMORTIER gisant au dit Toufflers, haboutant au chemin menant du lieu patibulaire de Lobel vers Leers.

Ledit CRAUWIN par achat que dessus pour la moitié de 5 cens 2 verges de terre à labeur à prendre à prendre contre Ledit DUMORTIER séant au dit Toufflers.

Nicolas DEFFONTAINE à cause de Jeanne CRAUWIN, sa femme, fille de feu Robert par relief du trespas de la dite Marie DUCATTELER, sa mère, vivante fille de feu Nicolas pour 4 cens et demi de terre à labeur gisant à Leers, haboutant au rieu coulant du pont Dusauchoit vers Leers.

- à Adrien François WAYMEL, prévost de Lannoy par achat en 1714.

Ledit DEFFONTAINES à cause de sa dite femme et par relief comme dessus pour 6 cens de terre séant à Toufflers.

- au dit Adrien François WAYMEL, prévost de Lannoy par achat en 1714.

Jean DELEPLANCQUE, fils de feu Jean par achat de Péronne LECLERCQ, veuve de Jaspert MEURISSE pour 11 cens et demi de vieux jardin mis à labeur gisant à Leers.

Lui pour 5 cens de pret séant au dit Leers.

Lui pour 2 cens de pret et plat bois gisant que dessus.

Ledit DELEPLANCQUE par achat comme dit pour 5 cens de terre à labeur gisant au dit Leers.

Dominique Joseph VANDERBEKEN, escuyer, seigneur de Courbes, du Pret, Merlan, Wazieres et par relief de Damoiselle (blanc) SCAPELINCK, sa mère pour 6 bonniers 6 cens ou environ d'héritage en plusieurs parties, le tout gisant à Leers se constituant des pièces suivantes : Ci-comme 10 cens quelques verges moins de jardin, item 5 cens de terre à labeur en la cousture Delestocquoy, item 8 cens dont 6 cens sont à usance de bois et 2 cens de labeur pris en 14 cens 91 verges étant surplus portant 6 cens aussi usance de bois du gros du fief de la dite seigneurie Dupret, item cent et demi de

labeur par ci-devant à usance de pasture et bois, item 6 cens, item 2 cens, item 7 cens 2 verges de terre à labeur, item 6 cens et demi de terre à labeur par ci-devant à usance de bois et pasture, item 8 cens nommé le demi bonnier au Tilloeul, item un bonnier ou environ de pret et labeur ci-devant en deux pièces, item autre bonnier ci-devant en plusieurs pièces, item encore autre bonnier ci-devant en trois pièces.

Ledit sieur VANDERBEKEN par achat de Nicolas RYS, fils de feu Jean et de défunte et Catherine DEBOUVINES, sa mère pour 10 cens ou environ de terre à labeur séant au dit Leers, haboutant au dit rieu coulant de Lannoy au pont Despiere.

Albert DECOURCHELLES par achat de Gilles TRENTESAULX pour 3 cens 16 verges de lieu manoir jardin gisant au dit Leers, haboutant au petit chemin menant de la cense du Prétauvinage dite Deleducasse à la piedsentente allant de Lannoy au dit Leers.

Jean Baptiste JACOB par achat des enfants de feu Nicolas OUDAR, venant de feu Pierre PARENT, leur père-grand du côté maternel pour 7 cens de terre à labeur gisant au dit Leers.

Pierre, Jacques, Simon et Isabeaux CARETTE, enfants de feu Jacques par relief de Jacqueline CARETTE, leur mère pour 8 cens de pret partie mise à labeur gisant au dit Leers.

Josse LEPLAT à cause de Péronne BATAILLE, sa femme par relief de Pierre, son père pour 7 quartrons de vieux pret mis à labeur pris en 9 cens 3 quartrons contre les dits CARETTE gisant au dit Leers.

- à Georges SELIER par achat le 04/12/1682.

Ledit LEPLAT à cause de sa dite femme par relief de Barbe ESCHEVIN, sa mère pour et 3 cens de terre à labeur séant au dit Leers, haboutant au chemin menant de Lille à Audenarde.

- à la veuve Jean ESCHEVIN par achat en l'an 1694.

Margueritte LECLERCQ, veuve d'Antoine LEBLON par relief d'André LECLERCQ, son père pour 4 cens de terre gisant au dit Leers.

Philippe DELESCLUZE pour la moitié, Jacques, Péronne, Jeanne et Marie LEFEBVRE, enfants d'Hughes et de défunte Marie DELESCLUZE, pour l'autre moitié de 7 cens de terre à labeur séant à Leers. Les dits 7 cens échus aux dits Philippe et Marie DELESCLUZE par le trépas de Jeanne DELEPLANCQUE, leur tante maternelle, vivante femme à Jean AGACHE.

- Jean François LEHEMBRE a acheté la moitié des enfants de feu Philippe DELESCLUZE en l'année 1702.

Marie Françoise DELEDORPE par relief de feu Henry, son père qu'il avait acquis des enfants de feu Michel DECOTTIGNIES pour 6 cens de terre à labeur gisant au dit Leers en la cousture Delestocquoy.

Joseph Charles, Philippe, Jean François, François Procope, Marie Françoise et Anne Thérèse LEPIPRE, enfants de Laurent François LEPIPRE, escuyer, seigneur de Bonmarché, par relief de Damoiselle Marie Françoise DECABILLEAU, leur mère pour 5 cens de terre à labeur gisant au dit Leers.

- à Dame Marie Thérèse PAYELLE, veuve de Joseph Charles LEPIPRE une partie par achat en 1695.

Les dits LEPIPRE par relief comme dessus pour 3 cens de terre situés au dit Leers.

Daniel DECOURCHELLES par achat des enfants de feu maître Gilles MONSTREUL et Philippe ROTTY pour 4 cens de terre à labeur gisant au dit Leers en la cousture Delestocquois.

Florent et Jeanne FLORQUIN, et Pierre BOUVINES à cause de Jeanne FLORQUIN, sa femme, fille de feu Robert, par relief d'Antoine FLORQUIN et Jeanne DEFFRENNES, père et mère des dits Florent et Jeanne et feu Robert pour 14 cens de lieu manoir et jardin situés à Leers, haboutant au chemin menant de Leers au Cattillon.

La dite Jeanne FLORQUIN par relief de ses dits feu père et mère pour la moitié et Gilles CASTEL à cause de Marie FLORQUIN, sa femme, fille de feu Antoine pour l'autre moitié d'un bonnier 6 verges de terre à labeur gisant au dit Leers.

- une partie à Thomas DUCASTELET et sa femme, aux enfants de feu Philippe BRACQUAVAL et aux enfants de feu Claude FLORQUIN par achat en 1695.

Ledit Gilles CATEL par relief de Thomas, son père pour 8 cens de terre à labeur gisant au dit Leers.

- à Antoine DOUTRELIGNE et Jenne GEDIN, sa femme par achat le 21/11/1686.

Catherine, Anne, Marie et Michelle DUBAR par relief de feu Antoine, leur père pour 4 cens de terre à labour gisant au dit Leers.

- cette partie ne doit être tenue de cette seigneurie car elle est tenue de la seigneurie Delehauwelle.  
4 cens de terre.

Simon DESPRETS à cause de Marie DELAGACHE, sa femme par relief de Jeanne DELEPLANCQUE, sa tante, veuve de Jean DELAGACHE pour 4 cens de terre à labour gisant au dit Leers.

- à Pierre LECLERCQ, demeurant à Lannoy par achat en l'an 1694.

Gilles DEVERNEY, fils de feu Antoine à cause de Marie BATAILLE, sa femme par relief de Pierre BATAILLE, son père qui fut fils de feu Lucq pour 3 cens de terre à labour gisant au dit Leers, haboutant à la piedsente menant du trieu de Leers vers Lannoy.

Jeanne DEVRENAY par relief de Philippe, son père pour 4 cens de terre à labour séant au dit Leers pris en 7 cens contre Paul BOSSUT, son neveu.

Paul BOSSUT, fils de Philippe et défunte Catherine DEVRENAY, qui fut fille de feu Philippe pour 3 cens de terre à labour gisant au dit Leers pris en 7 cens contre ladite Jeanne DEVRENAY, sa tante.

- à Arnould DEVRENAY par rachat lignager le 24/09/1672. A Maximilien DUQUESNE par achat le 04/04/1690.

Péronne BATAILLE, veuve d'Antoine LEFEBVRE, et ses enfants tels que Antoine, Philippe, Robert, Agnès, Marie, Antoinette Françoise, Jeanne Catherine et Marguerite par achat fait par Ledit feu Antoine d'Adrien DELNEST et Isabeau RIS, sa femme, vivante fille d'Anne DELESPIERE, qu'elle fut fille de feu Josse pour 6 cens de vieux jardin mis à labour situés au dit Leers, haboutant au chemin menant de Lannoy à Audenarde.

Pierre DERACHE à cause de Marie LECLERCQ, sa femme et Mouyse DELATTRE à cause de Gillette LECLERCQ, sa femme par relief de Péronne DECOTTIGNIES, leur mère, vivante femme de Nicolas LECLERCQ et fille de feu Antoine DECOTTIGNIES pour 4 cens de lieu manoir et jardin gisant au dit Leers, haboutant au dit chemin.

Antoine et François MESSEANT par relief de Gilles MESSEANT, leur père qui fut fils de feu Adrian pour 2 cens et demi de lieu manoir et jardin séant au dit Leers, haboutant au chemin menant du Cattillon à la cense de Quevaucamps.

Cornil VRENAY, à cause de Catherine MESSEANT, sa femme par relief de Roland, son père qui fut fils du dit feu Adrian pour demi cent de jardin séant que dessus, haboutant au dit chemin.

Antoinette DESTOMBES, veuve de Philippe MERCHIER, par relief de feu Gilles DESTOMBES, son père pour 2 cens un quarteron de lieu manoir et jardin gisant au dit Leers, haboutant au chemin menant de Wattrelos à Néchin.

Jehan, Gilles et Guillebert DESTOMBES et Anne DESTOMBES, fille de feu Pierre par relief de Jean DESTOMBES, leur père, fils de feu Gilles pour 2 cens 3 quartrons de lieu manoir et jardin gisant au dit Leers, haboutant au dit chemin.

Pierre DEFFRENNES par achat des enfants Ollivier LECLERCQ pour 6 cens de lieu manoir et jardin gisant au dit Leers.

- à Jacqueline PLOUCQUET, femme de Jacques PLATEAU une portion par retrait lignager en l'an 1685. A léger PROUVOST et Chrétienne DELEDORPE, sa femme 3 cens par achat en l'an 1695.

Jeanne RIS, veuve de Chrestien TRUFFAUT par retrait lignager venant de Jacques VISART pour 3 cens de terre à labour gisant au dit Leers.

Jean HOCEDÉ, à cause de Jeanne DESBONNET, sa femme, Noël, Amand, François et Chrestienne DELEDICQUE, enfants de feu Pierre et d'icelle DESBONNET pour un cent de terre à labour gisant au dit Leers.

- à Guillebert TRUFFAUT par achat le 04/06/1696.

La cour de Leers appartenant à l'abbaye d'Hasnon pour 4 bonniers de terre labour séant au dit Leers, haboutant au chemin Espiergard.

Maximilien DUQUESNE à cause de Marie LECLERCQ, sa femme, fille de feu Jean pour 3 cens de terre à labour gisant au dit Leers.

Marie Madelaine DUWAUT, fille de feu Nicolas pour 9 cens de terre à labour pris en 10 cens, l'autre cent étant tenu de

la seigneurie de St Aubin, gisant au dit Leers.

La dite DUWAUT pour 4 cens de terre à labour séant que dessus, haboutant au chemin qui mène de Lannoy à Audenarde.

La dite DUWAUT pour 2 cens de terre à labour séant au dit Leers.

Noël DEBRABANT, fils de feu Jean pour 5 cens de terre à labour gisant.

Ledit DEBRABANT pour 2 cens et demi de terre séant que dessus.

Jean DILLIES à cause de Marie Jeanne DESLIS, sa femme par relief de Jeanne DUQUESNE pour 2 cens et demi de terre à labour gisant au dit Leers.

Antoine LEFEBVRE, fils de feu Gilles et Isabeaux MULLIER, sa femme par achat de Barbe MULLIER pour 6 cens de terre à labour séant au dit Leers, haboutant à la piedsente au vinage de le Braquerie au grand chemin allant de Lille à Audenarde.

- depuis a été trouvé que 4 cens pris des dits 6 cens de terre, doivent deux hoteaux d'avoine et pour les autres 2 cens a été mis deux deniers.

Barbe PLOUCQUET, veuve de Claude FLORQUIN et ses enfants Antoine, Claude, Jean, Ambroise, Jeanne, Anne, Catherine, Barbe Marie et Madelaine FLORQUIN, par achat de Maurice CARETTE pour 13 cens de lieu manoir et jardin séant à Leers.

Les dits enfants par relief de Claude FLORQUIN, leur père pour 5 cens 2 verges de terre à labour gisant que dessus.

Jacques DELERUE par relief de feu Ambroise, son père pour 4 cens et demi de terre à labour gisant au dit Leers.

- à Noël DEBRABANT par achat le 26/06/1690.

Jacques PIPART par achat d'Ambroise DELERUE pour 4 cens et demi de terre à labour séant au dit Leers.

Ledit PIPART à cause d'Hélaine DELERUE, sa femme, par relief de Noël DELERUE, son père pour 6 cens de lieu manoir jardin séant au dit Leers.

Pierre LONCLE, fils de feu Pierre pour 3 cens un quartron, Valentin LONCLE, son frère pour 3 cens et demi, Toussaint GILLEQUIN, fils de Pierre et de défunte Marie LONCLE, leur neveu pour 4 cens 3 quartrons faisant ensemble 11 cens et demi de lieu manoir jardin et terre à labour venant de feu Roland DELERUE, leur père-grand du côté maternel gisant au dit Leers, haboutant au chemin menant de de la cense de la Havrie à Carihem.

Cornil LONCLE, fils du dit feu Pierre par relief du dit Roland DELERUE, son père-grand maternel pour 5 cens de terre à labour gisant au dit Leers, haboutant au chemin menant de Lille à Audenarde.

- à Jean ESCHEVIN par achat l'an 1693.

Jean ESCHEVIN à cause d'Antoinette CORNU, sa femme par relief de Pierre CORNU, son père pour 17 cens et tiers de cent de terre à labour gisant au dit Leers, haboutant au chemin menant de Lille à Audenarde.

Ledit ESCHEVIN à cause de sa dite femme par relief que dessus pour 5 cens de terre séant au dit Leers, haboutant au dit chemin.

Ledit ESCHEVIN par achat de Madelaine ESCHEVIN, sa soeur pour 4 cens de terre à labour gisant au dit Leers, haboutant au même chemin menant de Lille à Audenarde.

Ledit ESCHEVIN pour 7 cens de terre séant que dessus venant de Marie ESCHEVIN, sa soeur.

Lui par achat de Michel DUGARDIN, son neveu pour 2 cens et demi de terre gisant au dit Leers, haboutant au chemin qui mène de Carihem au pont Delebourde, le piedsente entre-deux menant du vinage du Rieu à le Brocquerie.

Lui par achat du dit DUGARDIN pour 4 cens de terre situés au dit Leers, haboutant au dit chemin menant de Lille à Audenarde.

Ledit ESCHEVIN par achat de Jacques LEPLAT et Antoinette BATAILLE, sa femme pour 13 cens de terre séant au dit Leers.

Jacques Martin DEPOLLINCHOVE, conseiller du Roy en son conseil de Tournay par relief de son feu père pour la moitié de 22 cens de terre à labour gisant au dit Leers pris à l'encontre de Jean ESCHEVIN, haboutant au chemin menant de Lille à Audenarde.

Pour pour la moitié de 5 cens gisant et pris comme dessus.

Ledit Sieur DEPOLLINCHOVE pour la moitié de demi bonnier de terre à l'encontre d'Antoine LEFEBVRE, fils de Gilles.

Pierre et Antoine LEFEBVRE, Bartolomé et Antoinette DEROULERS, enfants de Jean et de défunte Marie LEFEBVRE, vivante sœur des dits Pierre et Antoine, par relief de Gilles LEFEBVRE et Blaizette DEBUISNES, leur père et mère pour 4 cens de lieu manoir et jardin séant au dit Leers, haboutant au chemin menant du pont Delebourde à Carihem.

Eux pour 3 cens et demi de terre à labour gisant que dessus.

Les dits LEFEBVRE et DEROULERS par relief que dessus pour 3 cens et demi de terre gisant au dit Leers.

Antoine DELERUE, fils de feu Antoine par achat de Pierre DESPERCHINS pour 11 cent de lieu manoir jardin et terre à labour gisant au dit Leers, haboutant au chemin menant de Lille à Audenarde.

Pierre HAUWEL à cause de Catherine VISART, sa femme pour un cent de terre à labour séant au dit Leers.

Jean DEFFRENNES par relief de Pierre, son père pour 4 cens de terre à labour séant au dit Leers, haboutant à la piedsentente menant de Wattrelos à Carihem.

Ledit DEFFRENNE par relief de Yolente TERRIEN, sa mère pour 7 quartrons de terre gisant que dessus, haboutant au chemin menant de Lannoy à Audenarde.

Pierre et Simon LONCLE par relief de Valentin LONCLE, leur père pour 3 cens et demi de terre à labour séant au dit Leers, haboutant au dit chemin.

Ledit Pierre LONCLE par relief de Marguerite ENGLEBERT, sa mère pour 2 cens de lieu manoir et jardin, haboutant au même chemin.

Ledit Simon LONCLE par achat des hoirs Guilain ENGLEBERT pour 4 cens et un quartron de terre à labour séant que dessus .

Ledit Simon LONCLE pour 7 quartrons de terre gisant au dit Leers, haboutant au sus-dit chemin.

Antoine DOUTRELIGNE par achat des enfants de feu Chrestien ENGLEBERT et Marie GUEDIN pour un cent et deux verges de terre à labour séant que dessus.

Jean BROCCQUART à cause de Catherine CASTEL, sa femme par relief de ses feus père et mère pour 10 cens de lieu manoir jardin et terre à labour gisant au dit Leers, haboutant à la piedsentente menant de de la planche Despiere au trieu de Carihem.

Ledit BROCCQUART à cause de sa dite femme pour 9 cens de terre séant au dit Leers.

Lui par sa dite femme pour 10 cens et demi de terre gisant que dessus, haboutant à la même piedsentente.

Ledit BROCCQUART par achat de Michel, Gilles et Helaine CASTEL pour 2 cens de terre à labour séant au dit Leers, haboutant à la dite piedsentente menant de la dite planche Despiere à Carihem.

Michel CASTEL par relief de Gilles CASTEL, son père pour 3 cens de terre à labour gisant au dit Leers.  
- à Catherine CASTEL, femme de Jean BROCCQUART par retrait lignager le 04/03/1686.

Jean DEBRABANT à cause de Marie Madelaine VISART, sa femme par relief de feu Pierre VISART, son père pour 5 cens de terre à labour séant au dit Leers, haboutant à Lespiere coulant de Grimonpont à Hermonpont.

Ledit DEBRABANT par sa dite femme, Isabeaux et Clémence VISART, sœur d'icelle Marie Madelaine par relief du dit Pierre VISART, leur père pour 7 cens de lieu manoir et jardin situés au dit Leers, haboutant au trieu du Carihem.

Les dites Marie Madelaine, Isabeaux et Clémence VISART par relief de leur dit père pour 3 cens et demi de vieux jardin mis à labour gisant que dessus.

Elles pour 10 cens de terre à labour séant au dit Leers, haboutant à la sus-dite piedsente.

Les dites VISART par relief comme dit pour 3 cens de vieux pret mis à labour gisant au dit Leers, haboutant à la dite piedsente.

Léon ENGLEBERT à cause de Madelaine VISART, sa femme, par relief de Pierre VISART, son père pour 2 cens et demi de jardin gisant au dit Leers, haboutant au dit trieu de Carihem.

- à Jean DEBRABANT et sa femme par achat le 28/07/1681.

Antoine DESTOMBES, fils de feu Jean par relief de Péronne DELESCLUSE, sa mère pour 8 cens de terre à labour en deux pièces dont par les vieux briefs est dit 9 cens gisant au dit Leers, haboutant comme dessus.

Antoine RICQUOY pour 7 cens de lieu manoir et jardin séant à Leers, Ledit héritage échu au dit RICQUOY par le trépas de Pierre, son père, haboutant au grand chemin menant de Lannoy à Audenarde.

Pierre DUGARDIN à cause de Margueritte RICQUOY, sa femme, par relief du dit Pierre RICQUOY, son père pour 2 cens de vieux prêt mis à labour séant à Leers, haboutant à Lespiere coulant de Grimonpont à Hermonpont.

- à Arnould DEVRENAY par achat l'an 1694.

Gilles VRENAY, fils de feu Philippe par achat de Noël DESALOMON pour 2 cens de lieu manoir et jardin gisant au dit Leers.

Ledit VRENAY pour 4 cens de terre à labour séant au dit Leers.

Ledit VRENAY à cause de Philippote MULLIER, sa femme pour 3 cens de terre à labour gisant au dit Leers.

Ledit VRENAY par achat d'Hélaine CASTEL, femme de Jaspert LEPERS pour 8 cens de terre séant que dessus.

Guillaume DEFFRENNES à cause d'Anne PLOUCQUET, sa femme par relief d'Antoine et Anne MULLIER, ses père et mère pour 24 cens de lieu manoir jardin et terre à labour gisant au dit Leers, haboutant au trieu de Carihem.

François DAMIDE, à cause de Péronne PLOUCQUET, sa femme par relief des dits Antoine PLOUCQUET et Anne MULLIER, ses père et mère pour 5 cens de vieux pret mis à labours desquels il y a 10 verges tenus de le Hauwelle acquis par Ledit feu PLOUCQUET de Simon DESFRENNES qu'il avait par retrait à titre de proximité lignager de Pierre et Antoine RICQUOY acquiseurs des curateurs aux biens vacants de feu Jacques CASTELAIN en mars 1650 séant au dit Leers, haboutant à Lespière courante de Grimonpont à Hermonpont.

Emmanuel TRENTESAUX par relief de feu Pierre, son père pour 8 cens de terre à labour gisant que dessus, haboutant à son arrentement du trieu de Carihem.

Philippote LONCLE, veuve de Gilles GUEDIN, Pierre, Catherine et Jeanne GUEDIN, ses enfants pour 11 cens de lieu manoir et jardin gisant au dit Leers, haboutant au trieu de Carihem.

Les dits veuve et enfants pour 6 cens de terre à labour séant que dessus.

Les dits veuve et enfants GUEDIN pour 7 cens et demi de terre gisant au dit Leers, haboutant au chemin menant de Tourcoing à Tournai.

Pierre DUCATTELER, à cause de Noëlle THERY, sa femme par relief de feu Jacques DESBONNET, son oncle maternel pour 3 cens de vieux pret mis à labour séant au dit Leers.

Ledit DUCATTELER par sa dite femme venant du dit DESBONNET pour 6 cens de terre à labour gisant au dit Leers, haboutant au chemin ou ruelle menant de la Croix des Bregers au trieu de Carihem.

Ces deux parties sont tenues de la seigneurie de la Royère parties rayées.

Pierre DELEPLANCQUE par hoirie de feu Pierre, son père pour 4 cens et demi de terre à labour séant au dit Leers, haboutant au rieu coulant des fossés de Lannoy vers le pont d'Espière.

Anne DELAoustRE, veuve de Michel DUBAR, par hoire de feu Jean DELAoustRE, son père pour 15 petites verges d'héritage séant à Lys.

Chrétienne DESREVEAUX, veuve d'Antoine PARENT, par hoirie de Valentin DESREVEAUX, son père venant de Denis ROTTY son aïeul maternel pour 4 cens de terre gisant à Leers, haboutant à la piedsente menant du dit Leers à Lannoy.

Monseigneur le prince de Marrisnes, d'Isenghien, etc pour un vivier sur le trieu du Quesnoy à Toufflers et deux étant sur le trieu du Fresnoy à Lys.

Ledit Prince pour 6 cens de lieu manoir et jardin gisant à Roubaix et 6 cens de terre à labour tenant ensemble, item 20 cens, 10 cens et 2 cens de terre y compris la motte du moulin des Hautchamps en la ville de Lannoy et le chemin appartenant au dit Prince, tout tenant ensemble, séant au dit Roubaix.

Les enfants de feu Jean AGACHE par relief de Margueritte PLOUCQUET, leur mère pour 11 cens de terre à labour situés à Roubaix.

- la moitié à Pierre JONVILLE par achat le 17/06/1690.

Les dits AGACHE par relief de leur dite mère pour 8 cens de terre gisant au dit Roubaix, haboutant au chemin menant de la cense de Maufait à la fosse de le Levrie.

- au dit JONVILLE par achat comme dessus.

Jacques et Mathieu DUFOREST, fils de feu Mathieu, par relief de Jeanne DELESPIERE, leur mère pour 18 cens et demi de terre à labour en deux pièces séant au dit Roubaix.

- le 22/01/1707 Jean MULLIER, meunier des Hauts Champs à Roubaix, acquisateur de 14 cens 21 verges et deux tiers de terre à prendre dans les 18 cens et demi a donné rapport et dénombrement pour ce qui est dit dessus.

Nicolas et Pierre MULLIER, Jacques CARETTE et Michelle MULLIER, sa femme par relief de feu Robert, leur père pour 4 cens de terre à labour séant à Hem.

Jean et Marie GAPAND, frère et sœur, enfants de feu Estienne par hoirie de Jeanne DESREVEAUX, leur mère, qu'elle était héritière de feu Godeffroy DESREVEAUX, son père pour 8 cens de terre à labour séant à Lys.

- la partie de la dite Marie au dit Jean, son frère par achat le 11/02/1688.

Antoine BATTAILLE, fils de feu Jean par hoirie de Chrestienne BATTAILLE, sa tante, vivante femme de Jacques DUGARDIN pour 8 cens de terre à labour gisant à Leers, haboutant au chemin menant du Carihem à Espiargart qui est le chemin allant de Lille à Audenarde.

Mathurin HESPEL par hoirie de Jean HESPEL et Noëlle WAMBECQ, ses père et mère, venant par achat de Jacques LECLERCQ ou ses hoirs pour 3 cens de vieux pret séant au dit Leers, haboutant à l'Espière coulant de Grimonpont à Hermonpont.

L'église de Leers pour 3 cens et demi de terre à labour gisant au dit lieu, haboutant au chemin menant de Lannoy à Carihem.

- Léger LEURIDAN, demeurant à Leers dénommé homme vivant et mourant pour l'église et pauvres du dit lieu.

La dite église pour 8 cens et un quartron de pareille terre séant au dit Leers en la cousture de le Hacquette, la piedsente passant parmi allant du chemin Espiargard à la planche Despière.

Les pauvres de Leers pour 6 cens de terre en trois pièces séant au dit lieu.

Le collège de la compagnie de Jésus en la ville de Lille pour 8 cens de terre à labeur venant de Guillaume HANGOUART séant à Roubaix, haboutant au chemin menant du dit Roubaix à Haut Camps.

- Augustin DELESPAUL, demeurant à Lille dénommé homme vivant et mourant.

Les religieux de l'ordre Ste Croix en la ville de Lannoy pour 12 cens et demi de terre à labeur séant à Toufflers, haboutant au chemin menant Lannoy à Sailly.

Les dits religieux pour 2 cens de terre à labeur gisant à Lys.

La devant dite Marie Madelaine DUWALT pour 6 cens de pret séant à Leers.

Au regard de 8 cens de terre à labeur gisant à Lys, ils ont été réunis et réincorporés au gros de la dite seigneurie du Quesnoy par la cession qu'en ont fait les enfants et héritiers de feu Jacques LEZAIRE en l'an 1656.

Quant à demi cent de lieu manoir et héritage situés au dit Lys, haboutant au trieu du Fresnoy, ci-devant appartenant à Pierre LEFEBVRE, il est aussi réuni et réincorporé au gros d'icelle seigneurie.

Sensuivent les arrentements vieux et nouveaux sur les triez du Fresnoy à Lys, Quesnoy à Toufflers, Carihem à Leers et ailleurs tenus de la dite seigneurie du Quesnoy

Jean FREMIN pour deux tiers par relief de Catherine CAUDRON, sa mère, fille de maître Estienne, Philippe et Marie DUBOIS par relief de Jeanne FREMIN, leur mère, vivante sœur du dit Jean pour l'autre tiers de demi cent de lieu manoir et héritage pris hors du trieu du Fresnoy.

Pierre MEURISSE par relief de Philippe, son père pour 24 petites verges d'héritage arrentées à Pierre et Jacques DELECROIX le 13 décembre 1617 et pour un cent et demi d'héritage arrenté au dit Pierre DELECROIX le 13/11/1632, le tout gisant à Leers.

Jeanne CASTEL, veuve d'Alphonse DECOTTIGNIES, fille de Jean par relief de Jean CASTEL, son père, fils de feu Jean pour 18 petites verges de long et 2 verges de large arrentés sur le trieu du Fresnoy à Lys, ces héritages tenus de l'échevinage de Lannoy.

Jacques DUGARDIN à cause de Marie BOUCHERY, sa femme pour la moitié et Anne BAYART, fille de feu Simon et d'icelle BOUCHERY pour l'autre moitié par achat fait par Ledit feu BAYART de Philippe MEURISSE qu'il avait acquis des veuve et enfants de Mathis DELESPIERE pour 2 cens d'héritage pris hors du Trieu du Fresnoy arrenté au dit DELESPIERE le 26/01/1636.

Michel LEURIDAN à cause d'Anne COUROUBLE, sa femme, Jean Baptiste, François Joseph, Marie Margueritte, Marie Thérèse et Marie Angélique DUWALT, enfants de Martin et de défunte Marguerite COUROUBLE, par relief de Michel COUROUBLE, père des dites Anne et Marguerite pour un cent et demi d'héritage pris hors du dit trieu du Fresnoy, arrenté au dit feu COUROUBLE en l'an 1646. haboutant au dit trieu.

Jean DEBRABANT à cause de Michelle GLORIEUX, sa femme par relief de Baltazart GLORIEUX, son père pour un cent 84 verges d'héritage pris hors du dit trieu arrenté au dit feu GLORIEUX au dit an 1646.

Antoine LADMERAND par relief d'Hughes, son feu père pour 3 cens un quartron d'héritage pris hors du dit trieu du Fresnoy arrenté au dit feu Hughes en l'an 1646.

Les enfants Jean DUCATTELER par relief de Marie LADMERAND, leur mère, fille du dit feu Hughes pour un cent de terre pris hors du dit trieu.

Charles et François CARETTE, enfants de Péronne LADMERAND, fille du dit feu Hughes, par relief d'icelui leur père-grand pour un cent de terre pris hors du dit trieu.

Les enfants de Valentin CLARISSE par relief de défunte Anne LADMERAND, leur mère, fille du dit feu Hughes pur un cent de terre pris hors du dit trieu.

Hugues PARENT, fils de feus Guillebert et Françoise LADMERAND, par relief d'Hugues LADMERAND, son père-grand pour un cent de terre pris hors du trieu du Fresnoy.

- aux enfants de Josse Alexandre PARENT par achat le 27/10/1681.

Antoinette LADMERAND, veuve d'Antoine LEBRUN, par relief du dit feu Hughes LADMERAND, son père pour un cent de terre pris hors du dit trieu.

- à Antoine LADMIRAND par retrait lignager le 28/11/1684.

Adrian CASTEL, par relief de feu Jean, son père pour demi cent d'héritage pris hors du dit trieu du Fresnoy.

Bartolomé DELATTRE par relief de feu Philippe, son père pour demi cent d'héritage sur lequel il y a une maison érigée, arrenté au dit feu Philippe le 15/09/1636 gisant à Toufflers sur le chemin menant du pont Dusauchoit au trieu du Quesnoy.

- à Pierre DUGARDIN par achat en l'an 1691.

Martin FREMAUX et ses enfants qu'il eut de défunte Marguerite DESMILLESCAMPS, sa femme, fille de feu Guillaume pour 3 cens d'héritage sur lesquels il y a une maison bâtie, arrentés au dit feu Guillaume le 15/10/1635 pris dehors du trieu du Quesnoy.

La veuve et enfants de feu Gilles GUEDIN pour un cent de terre arrenté et pris dehors du trieu de Carihem, haboutant au chemin menant de Tourcoing à Tournay.

Emmanuel TRENTESAUX per relief de feu Pierre, son père pour 2 cens 32 verges d'héritage pris dehors du dit trieu de Carihem arrentés au dit feu Pierre le 15/05/1660.

Antoine RICQUOY pour 3 quartrons d'héritage arrenté et pris hors du dit trieu.

Simon LONCLE pour 7 quartrons de terre arrentés et pris dehors du même trieu en deux parties, haboutant au dit chemin.

Ledit Simon LONCLE pour demi cent de terre pris hors du dit trieu à lui arrenté en l'an 1676.

Pierre LONCLE, fils de feu Valentin pour demi cent de terre pris hors du dit trieu à lui arrenté au dit an 1676, haboutant au dit trieu.

Antoine DOUTRELIGNE pour un cent et demi de terre pris hors du dit trieu à lui arrenté en l'an 1676, haboutant au dit trieu.

Pierre VISART pour un cent et un quartron d'héritage pris dehors du même trieu à lui arrenté comme dessus.

Pierre RIS pour demi cent d'héritage pris hors du dit trieu à lui arrenté au dit an 1676.

Jacques TAILLEUR pour 60 verges de terre à lui arrentées comme dessus et pris hors du dit trieu.

Jacques CATTOIRE pour demi cent d'héritage dehors du même trieu de Carihem à lui arrenté en l'an 1679 sur lequel il y a une maison érigée, haboutant au dit trieu.

Au regard d'un cent 3 quartrons d'héritage pris hors du dit trieu du Fresnoy à Lys et arrenté à Jacques LEZAIRE en l'an 1646 sur lesquels il était érigé une maison et autres édifices, le tout est retiré à la table du seigneur.

Clos le dernier jour du mois de juin 1682.

Le 26/02/1685 Jean LONCLE, fils de feu Valentin, demeurant à Estaimpuis a vendu à Simon LONCLE, son frère, demeurant à Leers 2 cens ou environ de terre gisant au dit Leers, tenus de ladite seigneurie du Quesnoy, aboutissant au chemin menant de Lannoy au trieu de Carihem.

## A.M. Roubaix – CC bis 5-29

### Briefs des rentes de la seigneurie Delobel à Néchin de 1578

Jehenne DEGUERMAUPRET, veuve d'Adrien LEBOURGOIS pour 12 cens de jardin manoir par relief du trespas Philippote BRUNIN, sa mère, haboutant au chemin qui maisne du Castillon à Pevelle.

Garin LEMERCHIER par relief du trespas Jan, son père que l'on dit à le Vexte contenant parmi jardin 12 cens ou environ.

Le dit Garin par relief comme dessus pour 14 cens 16 verges demie de jardin.

Jehenne DEBEUVE, veuve de Jan DUTRIEZ par relief du trespas Pierre, son père pour 14 cens 16 verges demie de jardin.

Jehan DELEPLANCQUE par relief du trespas Estienne, son père pour un lieu manoir contenant 26 cens ou environ haboutant au sus-dit chemin de le Vexte.

- à Pierre DELEPLANCQUE, l'aisné la moitié et Quentin DELEPLANCQUE, enfants du dit Jan l'autre moitié par relief l'an 1583.

Le dit Jehan DELEPLANCQUE par achat à Ambroise LOCQUIFIER et Marguerite PLOUCQUET, sa femme pour 8 cens 12 verges pris en 10 cens contre les enfants Anthoine PLOUCQUET, haboutant au dit chemin de le Vexte.

- à Pierre DELEPLANCQ, le josne, fils du dit feu Jan par relief l'an 1583. A Quintin et Nicollas DELEPLANCQ, la moitié, Pierre DELEPLANCQ, l'aisné, l'autre moitié par relief du dit Pierre, leur frère l'an 1587.

Anthoine, Amand, Jan, Jacques, Jennin et Gillette PLOUCQUET pour un cent 3 quartrons moins 2 petites verges donné par relief du trespas Anthoine, leur père, haboutant au dit chemin de le Vexte.

Péronne LEMERCHIER, veuve d'Oste DESFRENES par rataict lignagier de Jehenne LEMERCHIER, femme de Jehan HAIZON pour demi bonnier de jardin, gisant et tenant au chemin de Linbert Ruez.

- à Jan DESFRENES par relief de la dite Péronne, sa mère.

Jehan LEBOURGOIS pour demi bonnier de jardin contenant 4 cens 24 verges demi un tiers et demi tiers de verge par lui acquis à Jehan LEMERCHIER, item un cent 8 verges un tiers et un cent 16 verges demie et demi tiers de verge, la moitié des deux parties à lui appartenant à cause de de Jehenne DELETOMBE, sa femme et l'autre moitié par achat à Marie DELETOMBE le tout demi bonnier.

Jehan PARENT par relief du trespas Franche, son père pour 10 cens demi de jardin et terre à labour.

Le dit Jehan PARENT par achat à Artus PARENT pour un quartron une verge de jardin.

Estienne et Jehan PARENT, frères pour 4 cens 24 verges de terre à labour par relief du trespas Pierre, leur père.

- Artus PARENT a les dits 4 cens 24 verges 3 quartrons et le surplus appartient à Pierre, Bertran et Franchois PARENT.

Pierre, Bertran et Franchois PARENT par relief du trespas Pierre, leur père pour 5 cens un quartron de jardin et terre à labour haboutant à la sus-dite piedsente qui maisne du dit Néchin à Templeuve.

Jehan DUSOLLIER, fils de Jehan par relief du trespas Catherine PREVOST, sa mère pour un bonnier un cent un quartron de lieu manoir, jardin et terre à labour, haboutant au chemin qui maisne du dit Néchin à Toufflers.

Nicollas DEGUAND pour demi bonnier de lieu manoir jardin et terre à labour, les 2 cens de jardin acquis à Jehenne DUSOLLIER et les 6 cens acquis aux hoirs Marie PLOUCQUET, en son temps femme et épouse à Jehan DUSOLLIER.

Jehan GOSSART par achat à Ernoult, Jacques, Jan et Gardine DUSOLLIER pour 3 cens 3 quartrons demi de terre à labour.

Jehan DEFFRESNES, fils de feu Oste par achat à Nicollas DELERUE pour semblable 3 cens 3 quartrons demi de terre à labour.

Jehan DEFFRENNES, fils de feu Thomas par achat à Ernoult, Jacques, Jehan et Gardine DUSOLLIER pour 4 cens de terre à terrage.

Willame BRAIE pour demi cent de terre par lui arrenté du dit Jan DEFFRENNES.

Pierre DELEPLANCQUE par achat à Goddefroy, Jacques, Jehan, Ernoult DUSOLLIER et Louize DUBOIS pour 4 cens de jardin, haboutant au chemin du dit Ubelerne.

Jehan DUCHASTELER par relief du trespas Jan, son père pour le tiers d'un bonnier de terre à labour.

Anthoine, Marie et Gillette DUCHASTELER par relief du trespas Jan, leur père pour 6 cens de pret et bosquet, les 2 cens acquis par Anthonnette DELERUE, leur mère à Rogier DEHAZE.

Eux par relief comme dessus pour 5 cens le tiers d'un cent de terre à labour, haboutant au chemin qui maisne du Maresquiel au Hault Pont.

Bertran DELANNOY pour demi bonnier de terre à labour ci-comme demi tiers par partage à lui fait par Ernoult, son père et le reste par relief Agnès DUCHASTELER, sa mère.

Lui pour 2 cens et demi et un tiers de cent de pret, la moitié par partage et l'autre moitié par relief comme dessus.

Wallery PAULLART à cause de Jehenne DELANNOY aussi pour demi bonnier de terre à labour à savoir demi tiers de bonnier par relief du trespas Ernoult, son père et le reste par relief Agnès DUCHASTELER, sa mère, haboutant au chemin qui maisne du Maresquiel au Hault Pont.

Le dit Wallery à cause de sa dite femme pour 2 cens et demi, un tiers de cent de pret, la moitié par relief du dit Ernoult et l'autre moitié par relief de la dite Agnès DUCHASTELER, ses père et mère.

Michiel LAMPOL à cause de Marie DUBAR, sa femme par relief du trespas Thomas DUBAR et Gillette DUCHASTELER, ses père et mère pour un tiers de bonnier de terre à labour.

Olivier RASSON à cause de Jehenne DUBAR, sa femme par relief des trespas que dessus pour un tiers de bonnier de terre à labour.

Jehan, Jehenne et Péronne DUCHASTELER par relief du trespas Anthoine, leur père pour un tiers de bonnier de terre à labour appelé le Guesguenotte, haboutant au chemin qui maisne du Maresquiel au Hault Pont.

Pierre PLOUVIER à cause Agnès LEHAZE, sa femme pour 10 cens de lieu manoir et jardin appelé le baux du Bois, demi cent par relief du trespas Rogier LEHAZE, son père et le reste par relief Péronne DUCHASTELER, sa mère, haboutant au chemin qui maisne du Maresquiel au Hault Pont.

Lui à cause de sa dite femme par relief comme dessus pour 2 cens de pasture.

Lui par sa dite femme par relief comme dessus pour le tiers d'un bonnier de terre à labour, la piedsente passant parmy allant de l'église du dit Néchin au baux du Bois.

Jacques COULLON à cause d'Isabeau DELERUE, sa femme par relief du trespas Estienne DELERUE, son père pour 4 cens d'héritage.

Lui à cause de sa dite femme par relief comme dessus pour 9 cens en deux pièces de terre à labour.

Catherine LECLERCQ, veuve de Nicollas DELEPLANCQUE par relief du trespas Jan LECLERCQ, son père pour 14 cens 12 verges de terre à labour que l'on dit au Secq Pret, la piedsente passant parmy allant Gongonne à l'église du dit Néchin.

Jehan LECLERCQ, fils du dit Jan par achat aux veuve et hoirs Pierre DELETOMBE venant par ci-devant du dit Jehan, son père pour un bonnier 5 verges de terre à labour, tenant du long à la piedsente qui maisne de l'église au baux du Bois.

Pierre DUCHASTELEZ à cause de Marie LECLERCQ, sa femme par relief du trespas Jan LECLERCQ, son père pour le quart de 14 cens 10 verges de terre à labour, la piedsente passant parmy allant de l'église à le Royère.

Philippe PREVOST à cause de Jehenne LECLERCQ, sa femme par relief que dessus pour semblable quart de 14 cens 10 verges de terre à labour.

Jacques LESAIGE à cause de Marguerite LECLERCQ, sa femme par relief comme dessus pour semblable quart de 14 cens 10 verges de terre à labour, la piedsente passant parmy allant de le Gongonne à l'église du dit Néchin.

Anthoine LECLERCQ par relief comme les précédents pour semblable quart de 14 cens 10 verges, le parfait des dits 14 cens 10 verges

Jehan et Marie DUTRIEZ par relief du trespas Joachin, leur père pour 4 cens de jardin ou environ, haboutant au chemin du Chastillon.

Tous lesquels sus-dits héritages sont tenus de ma dite Dame à cause de sa seigneurie Delobel

Damoiselle Ysabeau BOURGEOIS, veuve de Nicollas DELATTRE et ses enfants à savoir, Bon, Charles, Nicollas, Jehenne et Jacqueline DELATTRE par achat à Jacques BILLECOCQ pour 7 cens de terre à labour dont 2 cens sont à terrage.

Les dits veuve et enfants pour 2 cens un quartron de terre à terrage pris en 4 cens demi par achat fait à Anthonne PLOUCQUET et sa femme.

Les dits Bon, Charles, Jehenne et Jacqueline DELATTRE par relief du trespas du dit Nicollas, leur père pour 4 cens demi de terre venant de Jan LECOCQ pris en 18 cens contre Péronne LEMERCHIER.

Eux par relief comme dessus pour 6 cens de terre dont les 4 cens sont à terrage assez près de la justice de Lobel.

Eux par relief comme dessus pour 10 cens d'héritage en leur jardin.

Eux par relief comme dessus pour 11 cens de jardin.

Eux par relief comme dessus pour 6 cens de terre.

Eux par relief comme dessus pour 20 cens de terre ou environ.

Eux par relief comme dessus pour 13 cens de jardin nommé Laongement.

Eux par relief comme dessus pour 2 cens 7 verges de jardin ou environ, haboutant au chemin du Brucquoy.

Eux par relief comme dessus pour 3 cens demi pris en 10 cens de terre dont les 6 cens demi doivent terrage et herbane.

Eux par relief comme dessus pour 6 cens de terre ou environ dont il y en a un cent à terrage.

Willamme MASUREL par achat à Jacques BILLECOCQ pour 4 cens de jardin dont il y en a 2 cens à terrage.

Garin LEMERCHIER par partage à lui fait par Catherine DEPHALLEMPIN, sa mère pour 9 cens de terre.

Le dit Garin par relief du trespas Jan, son père pour demi bonnier de terre ou environ, haboutant au chemin qui maisne du Castillon au Petit Bourguoy.

Jehan DELEPLANCQUE, fils d'Estienne par achat à Nicollas MENNART et Jehenne DUPRET, sa femme pour 6 cens de terre à labour.

- à Quentin DELEPLANCQUE par relief du dit Jan, son père l'an 1583.

Jehan et Marie DUTRIEZ par relief du trespas Jan, leur père pour 8 cens de lieu manoir et jardin., haboutant du chemin qui maisne du Chastillon vers Lannoy.

Jehan LEBOURGOIS par achat à Jan LEMERCHIER pour 4 cens de terre à labour, haboutant au chemin qui maisne des baux au Maresquiel.

Marie PARENT, veuve de Charles DELESCLUZE par relief du trespas Jan, son père pour 3 cens 3 quartiers de lieu manoir et jardin.

Messire Ferdinand DELABARRE, chevalier, seigneur de Mouscron pour 7 cens de terre ou environ gisant à Lespinette.

Le dit Fernand pour un quartier de terre ou environ enclavé des terres de Pecq qui fut Les Thieubault.

Le dit Fernand pour 3 cens de terre, la maison qui fut LEMERCHIER est assise, gisant auprès le baille de Pecq, haboutant au chemin qui maisne du dit Pecq au Maresquiel.

Franchois DELEBECQUE à cause de Jehenne PREVOST, sa femme par relief du trespas Péronne GOSSART, sa mère pour 2 cens de terre à labour

Meurisse ESCROHART à cause de Marguerite PREVOST, sa femme par relief du trespas Jacques GOSSART, son oncle pour 3 cens demi de jardin pris en 7 cens.

Jehan LEVIGNIER à cause de Jehenne GOSSART, sa femme par relief du trespas Jacques, son frère sur semblable 3 cens demi de jardin.

Le dit Jehan LEVIGNIER à cause de sa dite femme par relief du trespas Jacques GOSSART, son père pour 4 cens demi, haboutant au chemin qui maisne de Néchin à la justice du dit Lobel.

Lui à cause de sa dite femme par relief comme dessus pour 3 cens de terre.

Lui à cause de sa dite femme par relief du trespas comme dessus pour 2 cens demi de jardin.

Gillette LEBRUN, veuve d'Euthère DUCHASTELER pour un lieu manoir contenant parmi jardin, ruielle et fossé 10 cens pris en 15 cens contre Jehenne et Marie TAINTENIER, les 5 cens par relief du trespas Nicollas LEBRUN, son père et les autres 5 cens par achat à Andrieu LEHARDY.

Jehenne et Marie TAINTENIER par relief du trespas Pasquier, leur père pour 5 cens de jardin pris en 15 cens contre la sus-dite Gillette, haboutant au chemin qui maisne du Brucquoy à le Vexte.

Eux par relief comme dessus pour 2 cens de jardin en leur jardin manoir venant de Jan DELATTRE, fils de Josse, haboutant au chemin dessus dit.

Eustasse DOMGNIES, escuier, seigneur de Saulch par relief du trespas Damoiselle Jacqueline DEBERLETTES, sa mère pour 15 cens 13 verges de jardin.

Péronne LEMERCHIER, veuve d'Oste DESFRENNES par relief du trespas Garin, son père pour 2 bonniers de terre ou environ, haboutant au chemin de la justice de Lobel.  
- à Catherine LEMERCHIER par relief. A Yzambart LEZYS par achat Anthoinette LEMERCHIER l'an 91.

Péronne LEMERCHIER, veuve d'Anthoine DELERUE par relief Jan, son père pour 13 cens demi de terre à labour, haboutant au chemin qui maisne de Néchin à Toufflers.

Estienne, Moise, Martin, Anthoine, Marie, Catherine et Jehenne DELERUE par relief du trespas Anthoine DELERUE, leur père pour le jardin Thieubault contenant 10 cens .

Eux par relief comme dessus pour demi bonnier de terre.

Eux par relief comme dessus pour 3 cens de terre à labour.

Lambert BRACQUAVAL par relief du trespas Pierre BRACQUAVAL, son frère pour 4 cens de terre à labour.

Isambart LEZY à cause de Marie CLARISSE, sa femme, auparavant femme à Regnault TAINTENIER et les enfants de la dite Marie à savoir Ysabeau, Marie et Jehenne TAINTENIER pour demi bonnier de terre au front Martel acquis à Joachin et Nicollas DUTRIECH.

Jehan DELEPLANCQUE par relief du trespas Perdigon, son père pour 3 cens de terre à labour.

Lui par achat à Pierre LEMERCHIER pour 6 cens de jardin manoir, haboutant au chemin des baux de Lobel.

Lui par achat à Nicollas DESMASURE et Jehenne BLAUWET, sa femme pour 5 quartrons de jardin ou environ pris en 9 cens, haboutant au chemin qui maisne du dit Néchin à Leers.

Jehan PARENT, fils de Franche par achat à Bernard DESFRENNES pour 4 cens de terre à labour.

Lui par achat à Cornille DECOURCELLES venant de Marie BLONDEL pour un cent de jardin pris en 9 cens contre le dessus dit Jehan DELEPLANCQUE et Thiery DELEPLANCQUE, haboutant au chemin qui maisne des baux de Lobel au Chastillon.  
- à Jan DELEPLANCQ, fils de Nicollas par achat à Philippe VANREUST.

Thiery DELEPLANCQUE par achat à Jan BLAUWET et ses enfants à savoir Jan, Nicollas, Pierre, Rolland, Catherine et Jehenne pour 6 cens 3 quartrons de lieu manoir et jardin, haboutant au chemin qui maisne des baux de Lobel au Chastillon.

Jacques LEMERCHIER, fils de Philippe par relief du trespas Marguerite BRACQUAVAL, sa mère pour 6 cens de jardin.

Lambert DELESCLUZE par achat à Guillebert TRUSFAULT et Magdelaine BRACQUAVAL, sa femme et Jacques LEMERCHIER pour 3 cens de terre gisant emprès le Hamaidde de Pecq.

Jacques COULLON, fils de Pierrart pour 18 cens 10 verges et le huitième d'une verge pris en 20 cens 7 verges de jardin manoir contre Estienne DELESCLUZE à cause de Péronne MOUSCQUE, sa femme et Anthoinette MOUSCQUE, ci-comme les 7 cens demi par achat à Jan DELEPLANCQUE, fils Perdigon et les 11 cens moins la dite huitième de petite verge par relief du trespas du dit Pierart, son père, haboutant au chemin Abelrue.

Estienne DELESCLUZE à cause de Péronne MOUSCQUE, sa femme et Anthoinette MOUSCQUE par relief du trespas Jehenne COULLON, leur mère pour un cent 3 quartrons demi de jardin manoir, haboutant au dit chemin Abelrue.

Maître Allard DE CASSAU, chirurgien à cause d'Anne DELEPLANCQUE, sa femme par relief du trespas Thiery, son père pour 6 cens de terre en le cousture du mollin

Daniel PREVOST, fils de feu Pierre par relief du trespas de son père pour un tiers de bonnier de terre ou environ en le cousture Delattre.

Lui pour 5 cens demi ci-comme la moitié par relief comme dessus et l'autre moitié par achat à Jan BARBIEUR, la piedsentente passant parmy allant de l'église de Néchin au baux du baux.

Lui par achat à Pierre PREVOST, son frère pour 3 cens de terre à labour venant d'Estienne LEBOURGOIS, haboutant au chemin allant de le baille de Pecq au Maresquiel.

Jehan DELERUE et ses enfants à savoir Hughes, Martin, Agnies et Marie pour 11 cens de terre ou environ ci-comme 2 cens demi acquis d'Ollivette DELESPIERRE, 6 cens acquis à Jehenne DELATTRE et les autres 2 cens demi acquis à Pierre DESROUSSEAUX et sa femme, le tout tenant ensemble, haboutant au chemin qui maisne baux à Lobel.

Jehan LECLERCQ, fils d'Anthoine à cause d'Isabeau DUCHASTELER, sa femme par relief du trespas Pierre, son père pour 5 cens demi de terre en le cousture de Guersempretz

Lui par achat à Jan POUILLAIN et Magdelaine MORGEANT, sa femme pour cent et demi de terre pris en 6 cens demi contre Jehenne POUILLAIN.

Lui par achat à Amand et Gilles QUEVALLET et aux hoirs Jehan DEBUE pour un jardin manoir contenant 6 cens 6 verges, haboutant au chemin qui maisne de Néchin à Estaimbourg.

Lui par achat à Gilles DELEPLANCQUE pour 6 cens de terre ou environ de nouveau à jardinet.

Lui par achat au dit Gilles DELEPLANCQUE pour 6 cens 6 verges à présent à jardinet, gisant en le cousture de Guersempretz.

Jehan TAVERNE, fils de Jan par achat à Jan HAGUES et sa femme pour 5 cens de terre à labour pris en 6 cens demi, gisant en le cousture devant Guersempret.

Ollivier PLOUCQUET, fils de Lucq par relief du trespas Jacqueline LEMAISRE, sa mère pour 5 cens de terre ou environ.

Pierre CHOCQUELET à cause d'Anthonnette DELEGRANGE, sa femme pour 3 cens de jardin et terre à labour, haboutant au chemin qui maisne de Néchin à Estaimbourg.

Le lieu manoir des enfants Nicaise GARDIN contenant 14 cens demi.

Nicolas LECLERCQ par relief du trespas Jan, son père pour 3 cens 4 verges de lieu manoir et héritage, haboutant au chemin qui maisne de l'église de Néchin aux baux de Lobel

Jehan BEME pour 5 cens demi 2 verges un quart de verge de lieu manoir et jardin, les 2 cens un quartron par eschangement fait à Clémence CLARETTE, sa belle-sœur et le reste par Marguerite CARETTE, sa femme par relief de Grardine LESOLLIER, sa mère, haboutant au chemin devant dit.

Nicolas BOURGEOIS par achat à Anthoine DELECROIX et Jehenne LECHINE, sa femme pour 3 cens 23 verges demie de lieu manoir et jardin, haboutant au sus-dit chemin.

Jacques CRAUWIN, fils d'Anthoine par relief du trespas Jehenne CARETTE, sa mère pour 2 cens 20 verges un quart de verge de jardin , le parfait des dits 15 cens demi.

Jehenne DUPRET, veuve de Jan DUCASTILLON et ses enfants à savoir Jan, Allard, Adrien et Rolland pour 12 cens de jardin à présent mis à labour acquis à Noël CHASTEL et sa femme, haboutant au chemin qui maisne des baux à Lobel à Leers.

Jehan DUBRUCQUOY pour 9 cens de lieu manoir et jardin, les 5 cens par relief de feue Jehenne BILLECOQ, sa mère et les autres 4 cens par achat à Jacques BILLECOQ, haboutant au chemin qui maisne du Castillon à Toufflers.

Lui par relief comme dessus pour 2 cens un quartron d'héritage pris en 4 cens demi contre les hoirs Nicollas DELATTRE, haboutant au dit chemin.

Anthoine PLOUCQUET par achat à Jacques BILLECOQ pour un cent de jardin pris en 10 cens contre Jehan DUBRUCQUOY, haboutant au sus-dit chemin.

Gilles CHEVALLET par relief du trespas Amand, son frère pour un jardin manoir contenant 4 cens, haboutant au chemin qui maisne du dit Néchin à la Leers.

Willame BRULLOIS à cause de Marie DESFRENNES, sa femme par relief du trespas Pasque PARENT, sa mère pour 5 cens de jardin, haboutant au chemin qui maisne des baux à Lobel au Chastillon.

Lui à cause de sa dite femme par relief Jacquemine DESFRENNES, sa soeur pour 4 cens de terre nouvel à jardinnet, haboutant au dit chemin.

Isabeau ESPIERGART, veuve d'Allard CARETTE et ses enfants à savoir Jan, Pierre, Jacques, Nicollas, Anthonne, Anthonette et Marguerite pour 8 cens de jardin nommé le jardin Hubert acquis à Andrieu LEHARDY, haboutant au chemin qui maisne du Brucquoy à Bracquaval.

Hemance POUILLAIN par relief du trespas Jehan, son père pour 6 cens de jardin manoir.

Jehan PLOUCQUET par achat à Jan POLLET pour 5 cens de jardin manoir.

Jehan, Jehenne et Péronne DUCHASTELER par relief du trespas Anthoine, leur père pour un jardin manoir contenant 10 cens pris en 5 quartiers contre Marie et Jehenne DUBAR.

Michiel LAMPOL à cause de Marie DUBAR, sa femme par relief du trespas Thomas, son père pour 5 cens de terre à labour pris des dits 5 quartiers.

Ollivier RASSON à cause de Jehenne DUBAR, sa femme par relief comme dessus pour semblable 5 cens, le parfait des dits 5 quartiers.

Nicollas DELECAMBE dit Ganthois par relief du trespas Mathias, son frère pour le pret qui Mademoiselle DELAMOTTOIR - à Bertram DELECAMBE dit Ganthois par relief du dit Nicollas, son père l'an 1590.

Messire Maximilien VILLAIN, seigneur du Hem pour 6 cens de terre.

Les pauvres de Néchin pour le tiers de 10 cens de terre à labour.  
- Jehan DELEPLANCQUE, fils de Jan, responsable.

Les dits pauvres pour 35 cens de terre au Grand Camp.

L'hospital du Sépulchre de Roubaix pour 15 cens de terre à terrage gisant derrière le Brucquoy.

L'église de Néchin pour faire avoir 5 hotteaux de bled de sous-rente sur 2 cens de jardin appartenant à Jan LEVIGNIER à cause de Jehenne GOSSART, sa femme.

Le refrottoir Notre Dame à Tournay pour 2 bonniers de terre à labour outre les Plancques de le Wasne dont la piedsenté qui maisne à Tournay passe parmy.

Damoiselle Louise DEMASMIN, veuve de Guillebert DEFIVE par relief du trespas Jehenne BERNARD, sa mère pour 2 bonniers 2 cens de terre à labour ou environ gisant en la paroisse de Bailleul pris en 10 bonniers 10 cens, haboutant au chemin royal allant de Tournay à Courtray.

Jean COTTREL, escuier, seigneur Despaing à cause de Damoiselle Ursele BERNARD, sa femme pour 25 cens et demi de terre à labour pris en 2 bonniers 2 cens contre Catherine et Jehenne BERNARD, enfants de feu Michiel impartis gisant en la dite paroisse de Bailleul, haboutant au sus-dit chemin.

Louys DUBOIS, escuier à cause de Catherine BERNARD, sa femme et Anthoine DELABROIE aussi escuier à cause de Jehenne BERNARD, sa femme pour 8 cens et demi de terre à labour, le parfait des dits 2 bonniers 2 cens à eux appartenant par le relief du trespas Michiel BERNARD, leur père, haboutant au chemin sus-dit.

Nicolas BERNARD par relief du trespas Michiel, son père pour 4 bonniers 4 cens de terre à labour ou environ gisant en la dite paroisse de Bailleul pris en 10 bonniers 10 cens contre les dessus nommés et autres, haboutant au chemin sus-dit.

Jehan CLARISSE par achat Adrien DENOIELLE, escuier pour 2 bonniers 2 cens de terre à labour, le parfait des dits 10 bonniers 10 cens, haboutant au chemin avant-dit.

Damoiselle Anne COLTREL par relief du trespas Nicollas, son père pour 18 cens de terre à labour en deux pièces tenues ensemble pris en 5 bonniers 6 cens gisant en la dite paroisse de Bailleul, haboutant aussi au dit chemin.

Jehan LECOCQ à cause d'Anne FAUCONNIERE, sa femme, Jehenne FAUCONNIERE, veuve d'Adrien LECOCQ, Jan VANDENRYMEN à cause de Damoiselle Hellenne DEHEULLE, sa femme par relief du trespas Damoiselle Marie DUPUICH, leur mère et Damoiselle Anne POTTIER, veuve de Guillaume DEGASTE par relief du trespas Damoiselle Anne DESFARVACQUES, sa mère pour un bonnier 12 cens de terre à labour gisant en la dite paroisse de Bailleul, haboutant au sus-dit chemin.

Gilles DURYS par relief du trespas Josse DERODE, son cousin pour le tiers de 2 bonniers 8 cens de terre à labour pris en deux autres tiers contre Ollivier RASSON par sa femme et Josse DELATTRE aussi par sa femme gisant en la dite paroisse de Bailleul.

Ollivier RASSON à cause de Jehenne DUBAR, sa femme pour la moitié du tiers de 2 bonniers 8 cens de terre à labour pris en reste des dits 2 bonniers 8 cens contre le dit Gilles DURYS et autres, haboutant au sus-dit Grand Chemin.

Jehan DUCHASTELER par relief du trespas Jan, son père pour l'autre moitié du dit tiers, haboutant au sus-dit Grand Chemin.

Josse DELATTRE à cause de Willemine PHLIPOT, sa femme par relief du trespas Simon, son père pour le tiers de 2 bonniers 8 cens gisant en la dite paroisse de Bailleul, haboutant au sus-dit Grand Chemin.

Allard DECASAU à cause d'Ysabeau GRUART, sa femme par relief du trespas Jan, son père pour 4 cens de jardin pris en 6 cens contre Jan et Anthonnette GRUART, ses frère et soeur

Jehan et Anthonnette GRUART par relief comme dessus pour 2 cens le parfait des dits 6 cens, haboutant au chemin qui maisne du Fresnoy à le Leers.

Les dits Jehan et Anthonnette par relief comme dessus pour 2 cens de jardin manoir ou environ.

Sébastien RYS pour 2 cens un quartron 3 verges trois quarts de verge de lieu manoir et jardin, la moitié à cause de Marguerite POUILLAIN, sa femme et l'autre moitié par achat à Marguerite LECLERCQ, haboutant au chemin qui maisne des baux au Chastillon.

Eleazar, Noël et Marie CRAUWIN pour un cent demi 2 verges demie de lieu manoir et jardin pris en 4 cens contre le dit Sébastien RYS à eux échus par relief des trespas Anthonne, leur père et Jacquemine POUILLAIN, leur mère, haboutant au chemin.

Pierre GOMEZ, escuier par relief du trespas Jacqueline CAMBRY, sa mère pour 8 cens un quartron de pret.

Jacques DELECOURT par relief du trespas Amande LEMAISRE, sa mère pour 2 cens 3 quartrons de pret pris en 11 cens contre le sus-dit Pierre GOMER.

Jehan TAVERNE par relief du trespas Marguerite MORGEANT, sa mère pour 22 cens 10 verges de terre à labeur nommé le Camp Baudon.

Anthoine, Marie et Gillette DUCHASTELER par relief du trespas Jan, leur père pour 7 cens de jardin manoir, haboutant au chemin qui maisne du Puich de Lamont au Haultpont.

Anthoinette DELERUE, veuve de Jan DUCHASTELLER par achat à Melchior CARPENTIER pour 3 cens de terre à labeur.

Gérard DUCHAMBGE à cause de Marie DELATTRE, sa femme par relief du trespas Jan, son père pour 8 cens de terre à disme.

Jehan PARENT par relief du trespas Franche, son père pour 4 cens 3 quartrons un quart de verge de lieu manoir et jardin, ci-devant en plusieurs pièces et à présent en une, haboutant au chemin qui maisne des baux au Maresquiel.

Artus PARENT, par relief du trespas Franche, son père pour 2 cens une verge de jardin, haboutant au sus-dit chemin.

Pierre, Bertran et Franchois PARENT par relief comme dessus pour semblable 2 cens une verge de lieu manoir et jardin.

Jehan LECLERCQ par achat aux hoirs Jehan LEPOULTRE et Catherine SALLEMBIER, sa femme pour 3 cens de jardin, haboutant au chemin du Maresquiel.

Allard DELEREUBBE et ses enfants à savoir Jan, Jehenne, Marie et Mariette par achat à Pierre LEPOULTRE et Jehenne DELEHAGUE, sa femme, Oste, Jan, Gilles, Jacques, Agnies et Catherine DELEHAGUE, frères et soeurs pour 2 cens et les dits mineurs par relief du trespas Marguerite DELAHAGUE, leur mère pour demi cent, et Jan et Martin DELEHAGUE, frères un cent deux tiers de mi cent faisant 4 cens, le tout ensemble.

Les enfants Hugues DUCHASTELER à savoir Gilles, Pierre, Evrard, Jehan, Guillebert, Ostelette, Dano et Catherine par relief du trespas du dit Hughes et de Jehenne POLLET, sa femme pour 7 cens 18 verges de lieu manoir et jardin.

Tous lesquels heritaiges declares en ce present chappittre sont tenues de ma dicte Dame a cause de dicte seigneurie de Lobel et luy doibvent le dixiesme denier à la vente don transport ou aultrement, double rente de relief a la mort de lheritier service en court toutesfois que lon en est requis avecq plaidz generaux trois fois par an aux termes accoustumes.

Jehan PARENT par relief du trespas Franche, son père pour un cent 3 quartrons 2 verges un quart de verge de jardin.

Artus PARENT, par relief du trespas Pierre, son père pour 23 verges de jardin.

Jehan, Bertran et Franchois PARENT par relief comme dessus pour semblable 23 verges de jardin.

Jehan LECLERCQ par achat aux hoirs Jehan LEPOULTRE et Catherine SALLEMBIER, sa femme pour 3 cens de lieu manoir et jardin, haboutant au chemin du Maresquiel.

Labbiette de Lille pour un bonnier de terre au Camp à Rozes.

Touttes lesquelles heritaiges susdictes parties dheritaige sont tenues de ma dicte Dame a cause de sa dicte seigneurie de Lobel et luy doibvent pour relief une annees a la mort de lheritier service en court touttesfois que lon en est requis et le dixieme denier a la vente don transport ou aultrement et plaidz generaulx trois fois par an aux termes ordinaires.

Philippe PREVOST par relief du trespas Jacques, son père pour 3 cens de jardin manoir dont il y en a un cent demi à terrage et le reste à disme, haboutant au chemin qui maisne de l'église de Néchin à Toufflers.

Nicolas DEGUAND par achat au dit Philippe PREVOST pour un cent de jardin à terrage, haboutant au dit chemin.

Jehan et Marie DUTRIEZ par relief du trespas Joachin, leur père pour 5 cens demi et demi quartron de terre à labour pris en 12 cens qui précédemment était jardin, haboutant au chemin qui maisne du Chastillon à Peulle.

Guillebert DELECROIX à cause d'Agnies DUCHASTILLON, sa femme pour 6 cens un quartron demi de terre à labour parfait des dits 12 cens, haboutant au sus-dit chemin.

Les enfants Jan DUCHASTILLON à savoir Jan, Allard, Adrien et Rolland par relief pour leur lieu manoir contenant 18 cens ou environ, haboutant au chemin qui maisne des baux de Lobel vers Leers.

Jehan DELEPLANCQUE par relief du trespas Perdigon, son père pour un cent d'héritage enclavé en son jardin.

Bon, Charles, Nicolas, Jehenne et Jacqueline DELATTRE à cause du trespas Nicollas, leur père pour demi bonnier de terre à labour gisant à la Caurette.

Tous lesquels heritaiges icy avant declares sont tenus de ma dicte Dame a cause de sa dicte seigneurie de Lobel et luy doibvent par dessus les dites rente et relief le dixième denier denier a la vente don transport service en court touttesfois que lon en est requis et plaidz generaulx trois fois par an aux termes accoutumes.

Le dessus dit Jehan DELEPLANCQUE par relief comme dessus pour 3 cens de jardin pris en 6 cens contre Jan BARBIEUR par sa femme, haboutant au chemin Daubentruie.

Jehan BARBIEUR à cause de Jehenne DELEPLANCQUE, sa femme par relief comme dessus pour semblable 3 cens, le parfait des dits 6 cens, haboutant au sus-dit chemin.

Touttes lesquelles susdites deux parties sont tenus de Monseigneur de Hem a cause de sa seigneurie quil a dependant de la dite seigneurie de Lobel et doibvent a ma dicte Dame par dessus les dites rentes, plaidz generaulx trois fois par an aux termes accoutumes.

Declaration d'aultres rentes appellees Herbanes deues sur plusieurs fiefs ainsy que la declaration senseult

Messire Maximilien VILLAIN, seigneur de Hem par relief du trespas Adolph pour son fief qu'il a gisant au dit Néchin en plusieurs pièces contenant 9 bonniers 9 cens de terre ou environ.

Nicolas DELECAMBE dict Ganthois, escuier, seigneur de Templeuve par relief du trespas Mathias, son frère pour son fief de MAUSFAIT contenant 11 bonniers 5 cens d'héritage.

Charles DELANNOY, escuier, seigneur du Haultpont pour son fief de Bergues contenant 26 cens de terre à labour ou environ.

Robert DUPRET, esquier, seigneur de Baudimont par relief du trespas Bon, son frère pour son fief du Carnoit contenant parmy lieu manoir jardin bois et terre à labeur 15 bonniers d'héritage.

Messire Fernand DELABARRE, chevalier, seigneur de Mouscron par relief du trespas Anthoine, son père pour son fief de Wasne contenant en grandeur 6 bonnier demi ou environ.

Eustasse DOMGNIES, esquier, seigneur de Gruison par relief du trespas Jacqueline DEBERLETTES, sa mère pour son fief de Sauch contenant en lieu manoir bois chamgles pretz pastures et terre à labeur 13 bonniers et demi ou environ.

Jehan DUPRET par relief du trespas Gilles, son père pour son fief contenant 11 cens de terre à labeur.

Declaration de heritaiges tenus de la dite seigneurie de Lobel lesquelz doibvent terraige et la pluspart herbaut ainsy que la declaration senseult

Damoiselle Ysabeau BOURGOIS, veuve de Nicollas DELATTRE et ses enfants à savoir Bon, Charles, Nicollas, Jehenne et Jacqueline pour 2 cens de jardin pris en 6 cens mis présentement en labeur, haboutant au chemin de Billecocq.

Les dits Bon, Charles, Nicollas, Jehenne et Jacqueline DELATTRE par relief du trespas Nicollas, leur père pour un cent de terre pris en 6 cens venant d'Anthoine DUCHEMIN, haboutant au sus-dit chemin.

Eux par relief comme dessus pour 2 cens un quartron pris en 4 cens demi contre Jehan DUBRUCQUOY, haboutant au chemin dessus-dit.

Eux par relief comme dessus pour un bonnier de terre à labeur, haboutant au sus-dit chemin.

Eux par relief comme dessus pour 7 cens demi de terre à labeur.

Eux par relief comme dessus pour 3 cens de jardin gisant devant la porte de leur cense, haboutant au chemin allant du Brucquoy à Toufflers.

Willame MASUREL par achat à Jacques BILLECOCQ pour 7 cens de terre à labeur pris en 19 cens contre les hoirs Nicollas DELATTRE, haboutant au chemin des Billecocq qui maisne à Toufflers.

Lui par achat au dit Jacques BILLECOCQ pour 2 cens de jardin en son jardin manoir contenant 4 cens, haboutant au dit chemin.

Catherine DEPHALEMPIN, veuve de Jan LEMERCHIER par achat à Jacques BILLECOCQ pour 3 cens un quartron demi de terre à labeur et Garin LEMERCHIER, son fils pour 16 cens demi de terre à labeur faisant ensemble 19 cens 3 quartrons demi, haboutant au chemin qui maisne du Brucquoy à Lys et haboutant au chemin qui maisne du Chastillon à Toufflers.

Marie et Jehenne TAINTENIER par relief du trespas Pasquier, leur père pour 4 cens pris en 7 cens contre les veuve et hoirs Regnault TAINTENIER.

Isambart LEZY à cause de Marie CLARISSE, sa femme auparavant femme à Regnault TAINTENIER et ses enfants à savoir Isabeau, Marie et Jehenne TAINTENIER pour 3 cens de terre, le parfait des dits 7 cens venant de Jan CARPENTIER et Jacquemine LEBRUN, sa femme.

Gillette LEBRUN, veuve d'Euthere DUCHATELER pour 5 cens de terre à labeur à elle échu par relief du trespas Nicollas, son père.

Jehan LEVIGNIER à cause de Jehenne GOSSART, sa femme par relief pour 8 cens et demi de terre à labeur, haboutant au chemin qui maisne du dit Néchin à Toufflers.

Isabeau, Marie et Jehenne TAINTENIER par relief du trespas Regnault, leur père pour 6 cens un quartron de terre à labeur.

Adrien DUPRET par achat à Simonne DELEPLANCQUE pour 4 cens de jardin ou environ.

Gérard DUCHAMBGE à cause de Marie DELATTRE, sa femme par relief du trespas Jan DELATTRE, son père pour 9 cens de terre à labour en deux pièces.

Le dit Gérard à cause de sa dite femme par relief comme dessus pour 4 cens de terre à labour, haboutant au chemin qui maisne du Brucquoy à Bracquaval.

Isabeau ESPIERGART, veuve d'Allard CARETTE et ses enfants à savoir Jan, Pierre, Jacques, Nicollas, Anthoine, Anthonnette et Marguerite pour 8 cens de jardin manoir venant de Jan COLLART.

Le devant nommé Jehan LEVIGNIER à cause de sa dite femme par relief pour 2 cens de terre pris en 6 cens contre Jan DUBRUCQUOY et les hoirs Nicollas DELATTRE, haboutant au chemin qui maisne des Billecocq à la justice du dit Lobel.

Lui à cause de sa dite femme par relief comme dessus pour 3 cens de terre à labour derrière le Brucquoy.

Lui par achat à Catherine DUTRIEZ, femme à Josse DELEMESRE, Jehenne DUTRIEZ, veuve de Jan DELEPLANCQUE, Germain HURT et Adrienne DUTRIEZ, sa femme et Noël THIERY et Jehenne DUTRIEZ, sa femme pour 12 cens et Catherine DUTRIEZ, veuve de Bauduin BRAYE pour 3 cens par relief du trespas Gilles, son frère faisant ensemble 15 cens, haboutant au chemin qui maisne du Chastillon au Petit Brucquoy.

Jehan DUBRUCQUOY par relief du trespas Loys, son père pour 2 cens un quartron de terre à labour pris en 4 cens demi contre les hoirs Nicollas DELATTRE par sa femme, haboutant au chemin des Billecocq.

L'hospital du Sepulchre de Roubaix pour 15 cens de terre à labour, haboutant de deux sens au chemin qui maisne du Chastillon à la justice du dit Lobel.

Tous lesquels heritaige sont tenus de ma dite Dame et luy doibvent terraige par dessus les dites rentes, lequel terraige est tel que tous heritiers fermiers ou detempteurs des dits heritaiges sont tenus de en la moison mectre les advestures des dits heritaiges...

Declarations daultres heritaiges desquels la moitie du terraige appartient a ma dite Dame et laultre moitie au seigneur de Hem.

Philippe LEMERCHIER par achat à Nicollas DELECROIX pour 10 cens et les deux parts d'un cent de terre à labour.

Isambart LEZY à cause de Marie CLARISSE, sa femme auparavant femme à Regnault TANTENIER et ses enfants à savoir Isabeau, Marie et Jehenne TANTENIER pour trois quartiers de terre venant de Loys et Ernoult DUTRIES.

Le dit Isambart à cause de sa dite femme et les dits enfants pour 10 cens de terre venant de Jan CARPENTIER et sa femme, haboutant au chemin de la justice du dit Lobel.

Jehenne et Marie TANTENIER par relief du trespas Pasquier, leur père pour 9 cens de terre à labour, haboutant au chemin qui maisne de Wasne à la justice de Lobel.

Les pauvres de Néchin pour un bonnier de terre à labour en la Haulte Cousture, la piedsente passant parmy allant du mollin du dit Néchin à Toufflers.

Les dits pauvres pour 4 cens demi de terre à labour.

Eustasse DOMGNIES, escuier, seigneur de Sauch par relief du trespas Jacqueline BERLETTES, sa mère pour 3 bonniers 9 cens de terre à labour.

Thiery DELEPLANCQUE par relief du trespas Thiery, son père pour 5 cens de terre à labour.

Le dit Thery par relief comme dessus pour 6 cens de terre à labour.

Les enfants du dit Thery DELEPLANCQUE par relief du trespas Marguerite CASAU, leur mère à savoir Jan, Pierre, Rolland, Catherine et Jehenne pour 4 cens demi de terre à labour, haboutant au chemin allant de l'église du dit Néchin à Toufflers.

Péronne LEMERCHIER, veuve d'Oste DESFRENNES par relief du trespas Garin, son père pour 4 cens demi de terre à labour, haboutant au chemin qui maisne du dit Néchin à la justice de Lobel.  
- à Jan DESFRENES par relief l'an 1590.

Adrien DUPRET par relief du trespas Jehenne DUPRET, sa soeur pour 2 cens et demi de terre à labour pris en 10 cens.

Catherine DUPRET par relief comme dessus pour semblable 2 cens et demi de terre à labour.

Jehan DESFRENNES, fils d'Oste par achat à Jan DESFRENNES, fils de Nicaize pour 5 cens de terre à labour.

Bon, Charles, Nicolas, Jehenne et Jacqueline DELATTRE par relief du trespas Nicollas, leur père pour 14 cens de terre à labour.

Eux par relief comme dessus sur 5 cens et le tiers d'un cent de terre à labour, haboutant au chemin qui maisne de Néchin à Toufflers.

Les enfants Hues DUCHASTELER à savoir Gilles, Pierre, Evrard, Jan, Guilleberde, Ostelette, Dano et Catherine par relief pour 5 cens de terre à labour.

L'église du dit Néchin pour 2 cens de terre à labour, haboutant au chemin qui maisne du dit Néchin à Toufflers.  
- Jan DELEPLANCQUE, fils d'Estienne responsable.

Jacques, Pierre, Marguerite et Jehenne PREVOST par relief du trespas Jan PREVOST, leur frère pour 6 cens de terre à labour.

Jehan DELEPLANCQUE, fils d'Estienne pour 6 cens de terre à labour par lui acquis à Nicolas MONNART et Jehenne DUPRET, sa femme.

Tous lesquels heritaige avant dict sont tenus de ma dite Dame a cause de sa dite seigneurie de Lobel et sy luy appartient la moitié du terraigne quy est tel et a la charge que dessus sur iceulx heritaiges avecq le plain droit de tiergeon tel que dict est et laultre moitié au seigneur de Hem et sy doibvent le dixième denier a la vente don ou transport service en court de ma dite Dame toutesfois que lon en est requis plaidz seigneuriaux trois fois par an aux termes accoutumes...

Declaration daultres heritaiges quy doibvent terraigne lequel terraigne se appartenant en trois sy comme madame un tierch un aultre tierch au seigneur de Hem et le meme tierch au seigneur de Mouscron comme il senseult.

Péronne LEMERCHIER, veuve d'Oste DESFRENNES par ratraict lignagiere de Jehenne LEMERCHIER, femme à Jan HAIZON pour demi bonnier de jardin, haboutant au chemin Dobertrine.  
- à Jan DESFRENES, fils de feu Oste par relief.

Les pauvres de Néchin pour 10 cens de terre à labour à la Sablonnière, haboutant au chemin qui maisne du pont de pierre à la justice du dit Lobel.

Les dits pauvres pour le tiers d'un bonnier de terre à labour, haboutant au chemin qui maisne de Néchin à Toufflers.

Jehan DESFRENNES, fils de Thomas pour 4 cens par achat.

Willame BRAIE pour demi cent.

Jehan DUSOLLIER, fils de Jan par relief pour 4 cens demi de jardin manoir.

Lui par relief comme dessus pour 6 cens de terre à labour, la piedsente passant parmy allant du dit Néchin à Lannoy.

Nicolas DEGUANDT pour 2 cens de jardin, haboutant au dit chemin.

Lui par achat pour 2 cens de terre à labour.

Lui par achat à Philippe PREVOST pour un cent de jardin pris en 4 cens, haboutant au sus-dit chemin.

Philippe PREVOST pour un cent demi de jardin, haboutant au chemin dessus dit.

Pasquier LHOIR par relief du trespas Marguerite PREVOST, sa mère pour 6 cens demi de terre à labour en la coulure de la Sablonnière.

Catherine DUPRET par relief du trespas Quintin, son père pour 6 cens demi de terre à labour.

Pierre DELEPLANCQUE pour 4 cens de jardin, haboutant au chemin qui maisne du dit Néchin à Toufflers.

Barbe DEPONTHIEU, veuve de Paul DILLY par relief du trespas Jan, son père pour 7 cens de jardin manoir, haboutant au sus-dit chemin.

La chapelle Notre Dame du dit Néchin pour 5 quartiers de terre à labour, haboutant au chemin qui maisne de le Vexte au Brucquoy.

La dite chapelle pour 4 cens de terre à labour pris en 10 cens conte la dite chapelle même, la piedsente passant parmy allant Daubertrine au Brucquoy.

La dite chapelle pour 10 cens de terre à labour, haboutant au chemin qui maisne de Pecq vers Toufflers.  
- Jan LECLERCQ, fils de Jan, responsable.

L'église du dit Néchin pour demi bonnier de terre à labour, haboutant au chemin qui maisne du dit Néchin à Toufflers.

La dite église pour 4 cens de terre à labour, haboutant au dit chemin.

Ma dite Dame, Dame de Lobel pour 17 cens de terre à labour et les deux parties en suivantes tenues de la sus-dite seigneurie de Lobel.

Item 2 bonniers 2 cens de terre, haboutant au chemin de le Vexte.

Item 13 cens de terre à labour, haboutant au dit chemin de le Vexte.

Item 9 cens demi de terre à labour gisant à la Caurette.

Item 12 cens de terre à labour, haboutant au chemin Daubertrine.

Tous lesquels heritaiges avant dictz sont tenus de ma dicte Dame a cause de sa dicte seigneurie de Lobel et sy luy appartient ung tierch du terraige et le plain droict du tiergeon tel que dessus, ung aultre tierch au seigneur de Hem et laultre tierch au seigneur de Mouscron sy doibvent iceulx heritaiges le dixieme denier a la vent don ou transport service en court de ma dicte Dame toutesfois que lon en est requis plaidz generaulx trois fois par an aux termes accoustumetz...

Declaration daultres heritaiges tenus du seigneur de Hem a cause de sa seigneurie quil a gisant au dicte Nechin appendant du dit Lobel quy doibvent terraige le quel terraige se profit par moitie sy comme moitie a ma dicte Dame et laultre moitie au dict seigneur de Hem comme il senseult.

Jehan DELEPLANCQUE par achat à Nicollas DELECROIX et Amande LEMERCHIER, sa femme pour 3 cens de jardin.

Guillebert TRUFFAULT à cause de Magdelaine BRACQUAVAL, sa femme par relief du trespas Jacques, son père pour 4 cens de jardin, haboutant au chemin qui maisne des baux au Maresquiel.

Chroflin COULLON et ses enfants à savoir Anthoine, Amand, Hucquino, Gillette, Jacoba et Gveno PLOUCQUET par achat à Martine DELEFEULLONNE pour 4 cens de jardin manoir, haboutant au chemin qui maisne du dit Néchin à Leers.

Fernand DELABARRE, chevalier, seigneur de Mouscron par relief du trespas Anthoine, son père pour un bonnier de terre à labour.

Item pour 6 cens de terre à labour par relief comme dessus.

Item 4 cens de terre à labour par relief comme dessus.

Meurisse ESCROHART à cause de Marguerite PREVOST, sa femme par relief Jacques GOSSART, son oncle pour 3 cens de terre à labour.

Le dit Meurisse à cause de sa dite femme par relief Peronne GOSSART, sa mère pour 5 cens 3 quartrons de terre à labour, et se passe la piedsente parmy allant du mollin au jardin Thieubault.

Anne et Jehenne DUPRET, soeurs, par relief du trespas Marguerite GAUDIN, leur mère pour 11 cens 3 quartrons de terre à labour, la sus-dite piedsente passant parmy.

Michiel LAMPOL à cause de Marie DUBAR, sa femme par relief du trespas Thomas, son père pour 5 cens 3 quartrons demi venant par achat de Saintine GAUDIN.

Jehan, Gilles, Hugues, Catherine, Jehenne et Marie DUPRET, enfants de feu Gilles pour 6 cens de terre à terrage.

Les enfants Thiery DELEPLANCQUE à savoir Jan, Nicollas, Pierre, Rolland, Catherine et Jehenne par relief du trespas Marguerite DECASAU, leur mère pour 4 cens demi de terre à labour, haboutant au chemin qui maisne du dit Néchin à Toufflers.

Cornille DECOURCELLES par achat à Jan DEBOSSUT et Isabeau GOSSART, sa femme pour 4 cens de terre, moitié jardin moitié labour, haboutant au chemin qui maisne des baux au Chastillon.

Le dit Cornille par achat comme dessus pour 3 cens de jardin, haboutant au sus-dit chemin.

Jehan BARBIEUR à cause de Jehenne DELEPLANCQUE, sa femme par relief du trespas Perdigon, son père pour sixième de jardin manoir, haboutant au sus-dit chemin.

Le dit Jan BARBIEUR à cause de sa dite femme et par relief comme dessus pour 7 cens un quartier de terre à labour, haboutant au sus-dit chemin.

Jehan DELEPLANCQUE, fils de Perdigon pour 3 cens de jardin gisant emprès les baux de Lobel, haboutant au chemin qui maisne des dits baux à le Croix.

Jehan LEBOURGEOIS par achat à Marie DELATTRE pour 8 cens de terre à labour emprès les baux du dit Lobel, haboutant au chemin qui maisne du Maresquiel à le Croix.

Le dit Jehan par achat aux hoirs Laurent DEPONTHIEU pour 5 cens de terre à labour.

Gérard DUCHAMBGE à cause de Marie DELATTRE, sa femme par relief du trespas Jan, son père pour 6 cens de terre à labour, haboutant au chemin qui maisne des baux au Chastillon.

Garin LEMERCHIER par relief du trespas Jan, son père pour 7 cens de terre à labour tenus en fief du seigneur de Hem en la cousture de le Caurette.

Jehan LEVIGNIER à cause de Jehenne GOSSART, sa femme par relief pour 11 cens demi de terre à labour pris en 19 cens contre lui même.

Jacques POLLET, fils de feu Jan par relief pour 2 cens demi de terre à labour pris en 4 cens contre Jehan DESFRENNES par sa femme.

Jehan DESFRENNES à cause de Magdelaine POLLET, sa femme par relief comme dessus pour un cent demi de terre à labour, le parfait des dits 4 cens .

Philippe LEMERCHIER par achat à Franchois, Jan, Jacques, Urbin et Rolland DESFRENNES pour demi bonnier de jardin.

Bon, Charles, Nicolas, Jehenne et Jacqueline DELATTRE par relief du trespas Nicollas, leur père pour 31 cens demi de terre à labour en plusieurs pièces tenant ensemble, et haboutant au chemin allant du Brucquoy à Toufflers.

Eux par relief comme dessus pour 6 cens demi de terre à labeur pris en 10 cens, haboutant au chemin qui maisne du Brucquoy à le Vexte.

Ollivier RASSON à cause de Jehenne DUBAR, sa femme pour 6 cens de jardin.

Rogier TERRIN à cause de Marguerite GOSSART, sa femme par relief du trespas Jacques, son frère pour 5 cens 3 quartrons de terre à labeur.

Le dit Rogier à cause de sa dite femme par relief du trespas Jacquemart, son père pour 10 cens de terre à labeur, la piedsente passant parmy allant de l'église du dit Néchin à le Baille de Pecq.

Le dit Rogier à cause de sa dite femme par relief comme dessus pour 6 cens de terre à labeur.

Lui à cause de sa dite femme par relief comme dessus pour 2 cens de terre à labeur terrage au 20ème.

Jacques, Pierre, Marguerite et Jehenne PREVOST par relief du trespas Jan PREVOST, leur frère pour 4 cens de terre à labeur.

Maître Allard DECASAU, chirurgien à cause d'Anne DELEPLANCQUE, sa femme par relief du trespas Thiery, son père pour 4 cens demi de terre à labeur gisant vers le mollin du dit Néchin, et se passe la voie qui maisne du dit mollin au Maresquiel parmy.

Noël BRACQUAVAL par relief du trespas Thomas, son père pour 3 cens de terre à labeur, et la piesente passant parmy allant de l'église du dit Néchin à le Baille de Pecq.

Le dit Noël par relief comme dessus pour un cent pris en 6 cens demi contre Lambert DELESCLUZE et autres.

Le dit Noël par relief comme dessus pour 3 cens demi de terre à labeur pris en 14 cens contre Gilles LECLERCQ et autres.

Le dit Noël par relief comme dessus pour 2 cens un quartron de jardin pris en 6 cens contre le dit Lambert DELESCLUZE et autres, haboutant de deux sens au chemin du Maresquiel.

Lambert DELESCLUZE par achat à Gilles LECLERCQ et Péronne BRACQUAVAL, sa femme pour un cens de jardin.

Le dit Lambert par achat comme dessus pour 2 cens un quartron de jardin pris en 6 cens contre le dit Noël et autres.

Lambert BRACQUAVAL par relief pour un cent demi de jardin pris en 6 cens, haboutant au sus-dit chemin.

Gilles LECLERCQ à cause de Péronne BRACQUAVAL, sa femme par relief Thomas, son père pour 3 cens demi de terre pris en 14 cens contre Noël BRACQUAVAL, haboutant au chemin allant de Néchin à Leers.

Jacques LEMERCHIER par relief du trespas Pierre BRACQUAVAL, son oncle pour 7 cens de terre à labeur, le parfait des dits 14 cens, haboutant au sus-dit chemin.

Les enfants Pierre PARENT à savoir Pierre, Bertrand et Franchois par relief pour 2 cens moins une verge de lieu manoir et jardin.

Bernard BEAUDENT par achat aux hoirs Jan LENOIR pour un quartron une verge de jardin.

Daniel PREVOST par achat à Pierre PREVOST, son frère pour 6 cens de terre.

Le dit Daniel par achat comme dessus pour 6 cens de terre à labeur.

Jehan PARENT par achat à Loys BRACQUAVAL et Pierre LECLERCQ pour un quartron de jardin manoir, haboutant à la piedsente allant de la Mont à le baille de Pecq.

Péronne LEMERCHIER, veuve d'Anthoine DELERUE et ses enfants à savoir Estienne, Moise, Martin, Anthoine, Catherine, Marie et Jehenne DELERUE pour 2 cens de jardin, et haboutant au chemin du Maresquiel.

La dite Péronne par achat Jacques COULLON et sa femme pour 6 cens de terre à labour, et la sus-dite voie passant parmy.

Jacques POLLET, fils de Jan par relief pour demi bonnier de terre à labour, haboutant au chemin qui maisne du dit Néchin à Leers.

Jehan BRACQ par achat à Andrieu CAPPETTE et Marie DELEDORPE, sa femme pour 2 cens 3 quartrons de jardin, haboutant au dit chemin.

Anthoine LEDORPE par relief du trespas Franche, son père pour 2 cens 3 quartrons de jardin, haboutant au sus-dit chemin.

Willame BRULLOIS à cause de Marie DESFRENNES, sa femme par relief du trespas Jacquemine, sa soeur pour demi bonnier de terre, haboutant au chemin qui maisne du dit Néchin à Toufflers.

Le dit Willame à cause de sa dite femme par relief du trespas Pasque PARENT, sa mère pour un cent et le tiers d'un cent de jardin pris en son jardin, haboutant au chemin qui maisne des baux du dit Lobel au Chastillon.

Le dit Willame à cause de sa dite femme par relief comme dessus pour 5 cens demi de terre à labour, la piedsente passant parmy allant de l'église de Néchin au mollin à Bled.

Jehan GOSSART par achat à Jan DEBOYNT et Isabeau GOSSART, sa femme pour 3 cens de terre à labour, haboutant au sus-dit chemin.

L'église de Néchin pour 4 cens de terre à labour.

La dite église pour 10 cens de terre à labour.

Catherine LECLERCQ, veuve de Nicollas DELEPLANCQUE par relief du trespas Jan, son père pour 6 cens de terre à labour, haboutant au sus-dit chemin.

Jehan BEINE à cause de Marguerite CARETTE, sa femme par relief du trespas Gardine LESOLLIER, sa mère pour 3 cens de terre à terrage au 25ème, et la piedsente qui maisne de l'église à Lamont passant parmy.

Daniel PREVOST pour 3 cens de terre à labour pareillement au 25ème pris en 5 cens demi, la piedsente passant parmy allant de l'église à Lamont.

Les pauvres de Néchin pour 11 cens de terre à labour gisant à le Motte de le Casserie, haboutant au chemin qui maisne du dit Néchin à Toufflers.

Tous lesquels heritaiges declares en ce present chappres doyens le dict droict de herbane doibvent trois fois l'an et aux termes ordinaires plaids generaux.

Declaration daultres heritages tenus du dict seigneur de Hem lesquels doibvent herbane ma dicte Dame et non terraige.

Jehan LECLERCQ, fils d'Anthoine par relief du trespas Jenne PLOUCQUET, sa mère pour 2 cens et demi de terre à labour gisant dernes Breselles, la piedsente passant parmi allant de la Roiere à Tournay.

Marie DESMETTRES par achat à Gilles DELEPLANCQUE pour 10 cens de terre à labour.

Jehan LEDORPE à cause de Marie POLLET, sa femme par relief du trespas Jacquemine POLLET, sa soeur pour 2 cens demi de terre à labour et jardin pris en 5 cens contre les enfants Jan POLLET, la piedsente passant parmy allant de le Roiere à Tournay.

Les enfants Jan POLLET par relief du trespas de la dite Jacquemine, leur tante à savoir Gillette, Ysabeau, Péronne et Catherine pour 2 cens demi le parfait des dits 5 cens, la dite piedsente passant parmy.

Simone DELEPLANCQUE par relief du trespas Thiery, son père pour 7 cens de terre à labour.

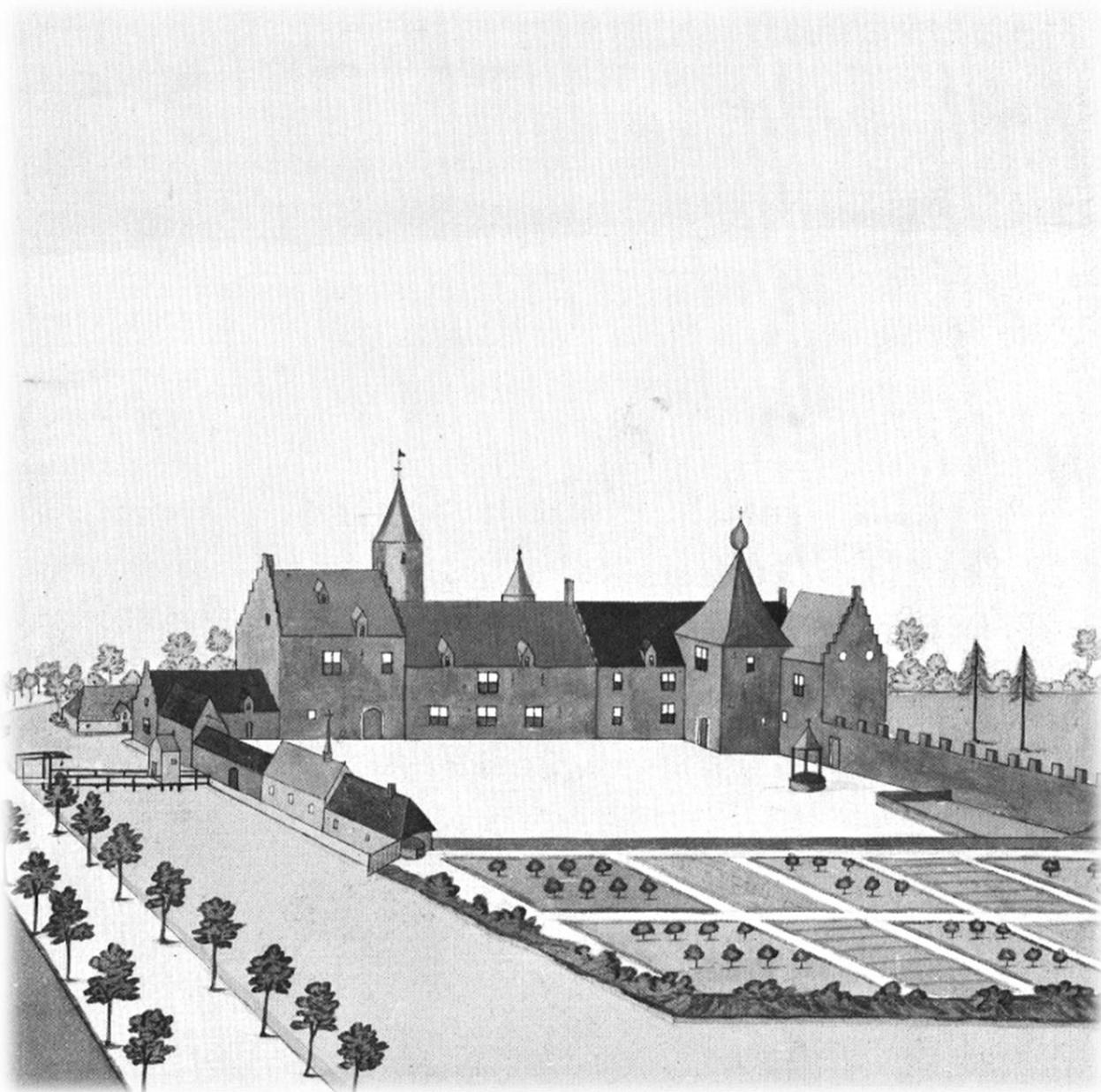
Jehan LAVERNE par relief du trespas Marguerite MORGEANT, sa mère pour 4 cens de terre à labour.

Rogier TERRIN à cause de Marguerite GOSSART, sa femme, par relief du trespas Jacques, son frère pour 9 cens demi de terre à labour.

Jehenne GRUART veuve de Jan LEMERCHIER et Isabeau, sa fille, femme à Pasquier TRIAILLE pour 3 cens demi de terre à labour venant par achat de Simonne DELEPLANQUE.

Tous lesquels heritaiges declarez en ce present chappittre doyant les droicts de herbane doibt trois fois l'an et aux termes ordinaires, plaidz generaux.

Ce fait par Pierre De LANDAS, escuier, bailly, Jehan DELEPLANQUE, fils de feu Estienne, Hugues DEFRESNES, Nicollas LECLERCQ, Isambart LEZIS, Jacques et Jehan DUPRET, Jehan DUCHASTILLON, tous hommes de fief et eschevins de la dite seigneurie de Lobel, et pour rentiers comme aussi sont les dits hommes de fief et eschevins Jehan DELEPLANQUE, fils de feu Perdigon, Jehan et Nicollas BOURGOYS, frères, Jehan DELERUE, Hugues DELERUE, Nicollas DEGAND, Jacques COULLON, laigné, Jehan BENYE, Gilles QUEVALET, Jacques POLLET, Jacques PLOUCQUET, marissal, Thery DELEPLANQUE, Daniel PREVOST et Jehan CORNU le dix septième jour du mois de juillet l'an de grâce mil cinq cent soixante dix huit.



*Wasmes à Toufflers*

## A.M. Roubaix – CC bis 13-09

Chassereau des rentes seigneuriales des terres et seigneuries de Lobel  
à Néchin, Royère, fief Dubois et Quesnoy à Toufflers de 1640/1652

### Lobel

Maître Franchois DELECOURT par achat de Jean QUIERTEMPS à cause de Barbe DEBOUVINNE, sa femme par relief d'Henry DEBOUVINNE, son père sur 2 cens de verge de lieu manoir et jardin.

Lui par sa dite femme comme dessus venant auparavant du dit Henry DEBOUVINNE, son père sur 23 verges de lieu manoir et jardin.

Les hoirs Jean NEVE venant auparavant de Jean MASUREL et Jean QUIERTEMPS sur 4 cens 24 verges de terre à labour.

Eux par relief comme dessus venant auparavant de Jean BROUCQ sur un tiers de bonnier de terre à labour.

Eux encore par relief comme dessus venant auparavant de Jean BRUNEAU et Jean PARENT, fils de Nicolas sur la moitié de 3 cens 3 quartrons de lieu manoir et jardin.

Jean NEVE, fils de Jean par achat de Jean PARENT et de Jean BRUNEAU sur l'autre moitié des dits 3 cens 3 quartrons contre les sus-dits.

Jean FLEURQUIN par achat d'Henry CARETTE et Guilbert DESESPERCINS sur 10 cens 3 quartrons en deux articles de lieu manoir et jardin.

Lui par achat comme dessus sur 4 cens 3 quartrons un quart de verge de lieu manoir et jardin.

Lui par achat comme dessus sur un cent 3 quartrons 2 verges un quart de verge de jardin.

Jacques DEFRESNES venant de François HOSDÉ sur 4 cens une verge un quart de verge de terre à labour pris en un bonnier 5 verges.

Jacques LEZY par achat de Pierre DELANNOY sur 7 cens de jardin.

Maître François DELECOURT, prêtre pasteur du dit Néchin par achat du devant dit Pierre DELANNOY sur 5 cens et les deux tiers d'un cent de pret, sur le tiers d'un bonnier de terre à labour.

Les hoirs Anthoine CARETTE à cause de ... HOSDÉ, leur mère sur 4 cens une verge et le quart d'une verge de terre à labour pris en un bonnier 5 verges.

Maître Adrien DESREVEAU, chirurgien, demeurant à Néchin par achat des hoirs Jean BROUCQ sur la moitié d'un bonnier 5 verges de terre à labour pris contre Jacques DEFRESNES et les hoirs du dit DELERUE ci-dessus.

Agnès PARENT par relief de Jean, son père sur un quartron de lieu manoir et jardin.

Les pauvres de Ste Catherine en Tournay par donation à eux faite par Leurent HEDUIN et ses héritiers sur 6 cens de pret et bosquet et 5 cens le tiers d'un cent de terre à labour.

Les dits pauvres par donation à eux faite comme dessus sur 10 cens de lieu manoir et jardin appelé le bois Dubois, sur 2 cens de pasture et le tiers d'un bonnier de terre à labour.

Philippe PREVOST venant auparavant de Jean LEPREVOST, fils de Philippe sur les deux quarts de 14 cens 10 verges de terre à labour.

Jacques DUCASTELET venant de Pierre DUCASTELET à cause de Marie LECLERCQ, sa femme sur le quart de 14 cens 10 verges.

Anthoine CARETTE et ses enfants venant auparavant de François HOSDÉ sur 2 cens 3 verges et un cent de verge venant des enfants Gilles PLOUCQUET faisant 3 cens 4 verges.

Pierre DELEPLANCQUE, fils de feu Pierre par achat de Josse DELOBEL à cause de sa femme par relief de Garin LEMERCIER, son père sur 14 cens 16 verges de terre à labour et jardin.

Eloy STIEN par achat des hoirs Pierre MERCHIER venant auparavant de Garin LEMERCIER sur 19 cens 3 quartrons et demi de terre à labour.

Jeanne LEMERCIER venant auparavant de Garin LEMERCIER sur 9 cens de terre à labour.

Jacques LECLERCQ, demeurant à Estaimpuis venant auparavant d'Arnould DUSOULIER sur 10 cens de terre à labour en deux articles.

Thomas RASSON à cause de sa femme au lieu de Nicolas DUCASTELET sur 5 cens de terre à labour.

Jean BOURGOIS, demeurant à Lannoy venant auparavant de Nicolas BOURGOIS sur 7 cens de lieu manoir et jardin.

Les hoirs Thomas DUTRIEU à cause d'Anthonnette LECLERCQ, leur mère sur 2 cens et demi de terre à labour.

Jacques DESBONNETZ, demeurant à Estaimpuis sur 5 cens et 3 cens d'héritage, sur 22 cens 10 verges de terre à labour.

Les hoirs Jean BATAILLE à cause d'Heleine DEHAGUE, leur mère venant auparavant d'Estienne DEHAGUE, leur grand-père sur 4 cens de jardin et 4 cens en deux articles de lieu manoir et jardin, et 5 cens de terre à labour.

Les hoirs de Marie ESCROHART, veuve d'Amand DELEMOTTE sur la moitié de 3 cens de jardin pris en 3 cens et demi.

Les hoirs Péronne ESCROHART, veuve de Guillaume DEWERPE venant auparavant de la veuve Meuris LESCROHART sur l'autre moitié des dits 3 cens.

Michel POLLET par relief de Garin, son père venant de Jeanne CROHART, sa mère sur 4 cens pris en 7 cens de jardin.

Les hoirs Piat BARBIEUX au lieu de la veuve Heleuthere DUCHASTELER sur 10 cens de jardin, sur 5 cens de terre, encore 5 cens de terre.

Jacques LEZY par relief d'Izembart, son père sur 12 cens de terre à labour, sur 6 cens et 6 cens de terre à labour terrage.

Lui par achat de Gilles LECLERCQ, fils de feu Jean sur 6 cens de lieu manoir et jardin.

Lui par achat de Philippe DESTOMBES par Jeanne DEBOURGOIS, sa femme sur 3 cens 23 verges et demi de lieu manoir et jardin.

Jean DESCAMPS par relief de Jean, son père à cause de Jacquemine BENIT, sa mère venant auparavant de Jean BENIT sur 5 cens et demi 2 verges un quart de verge de lieu manoir et jardin.

Fleury DESCAMPS par relief de la dite Jacquemine BENIT, sa mère venant auparavant du dit Jean BENIT comme dessus sur 2 cens 20 verges un quart de verge de jardin, sur 3 cens de terre à terrage.

Pierre CRAUWIN à cause de Jeanne DUTRIEU, sa femme venant auparavant d'Anthonnette LECLERCQ sur un cent et 3 cens de jardin.

Les hoirs Garin LEMERCIER sur 6 cens de jardin et héritage.

Les hoirs Jacques LEMERCIER sur 8 cens et 7 cens d'héritage.

Les hoirs Anthoine BRAY venant de Louys NOLF et auparavant de ses frères sur 7 cens 3 quartrons de terre à labour en deux articles.

Les dits hoirs par relief comme dessus et auparavant de Nicolas DEGAND sur un bonnier un cent un quartron de lieu manoir et jardin.

Eux par relief comme dessus venant du dit Nicolas DEGAND sur demi bonnier de lieu manoir et jardin et terre à labour, sur 7 cens et demi de terre à labour à terrage en trois articles.

Les dits hoirs par relief comme dessus sur un cent de jardin à terrage pris en 4 cens contre Philippe PREVOST, sur la moitié de 11 cens 3 quartrons de terre à labour contre Jacques LEZY venant auparavant de David DUBRUIL.

Les hoirs Jean DORPE sur 2 cens et demi de terre à labour.

Les hoirs Jean COULON venant auparavant de Jean DUPONT sur 2 cens et demi de terre à labour.

Jean QUEVALET ou Nicolas, son fils venant auparavant de Simonne DESPLANCQUE sur 7 cens de terre à labour.

Les hoirs Jeanne GRUART, veuve de Jean LEMERCHIER sur 3 cens et demi de terre à labour.

Les hoirs Jean AGACHE venant auparavant de Jean TAVERNE sur 4 cens de terre à labour.

Les hoirs Jean POLLIN venant auparavant de Mahieu POLLIN sur 10 cens de terre à labour.

Les hoirs Anthoine DELEDORPE sur 2 cens 3 quartrons de jardin.

Jean BRACQ par achat sur 2 cens 3 quartrons de jardin

Les hoirs Bernard BEAUDENT sur un quartron de verge de jardin.

Les hoirs Roegier TERIN par Margueritte GOSSART, leur mère sur 5 cens 3 quartrons, 10 cens, 6 cens, 2 cens et sur 9 cens et demi de terre à labour.

Les hoirs Jean POLLET, fils de feu Jean sur 2 cens et demi et demi bonnier de terre à labour.

Les hoirs Jean DEFRESNES venant auparavant de Magdeleine POLLET sur un cent et demi de terre à labour.

Les hoirs Pierre DUPRET, fils de Jean sur 11 cens de terre à labour fief.

Les hoirs Jean DUPRET sur 6 cens de terre à labour.

Le seigneur de la Vichte, escuyer, seigneur du Carnoy sur son fief du dit Carnoy contenant 15 bonniers d'héritage.

Jean DELANNOY, escuyer, seigneur du Haultpont par relief de Louys, son père sur son fief de Bergue contenant 26 cens d'héritage.

Les hoirs Simon LEMERCHIER venant auparavant de Cornille DECOURCHELLES sur 4 cens de terre et jardin et 6 cens de jardin en deux articles.

Eux par relief comme dessus sur 12 cens de lieu manoir et jardin.

Les hoirs Jean DELEREUWE sur 4 cens d'héritage.

Les hoirs Guillaume BRUGELLE sur 4 cens de jardin, sur 2 cens et demi et 2 cens et demi de terre à labour et 6 cens et demi de terre à labour.

Les hoirs Jean DUMORTIER, meusnier du Beloeil sur 14 cens d'héritage qui se dit par l'article du brief le tiers de 2 bonniers 8 cens.

Les hoirs François CARNOY venant auparavant de Nicolas CALUAIR, brasseur à Ramely sur 18 cens d'héritage.

Les hoirs du dit CARNOY, demeurant à Tournay par achat de Jean SAMIN sur un bonnier de terre.

Les hoirs monsieur DE LASSUS sur 12 cens de terre à labeur.

Les hoirs Jean LEPOLTRE à cause d'Isabeau DELECOURT, leur mère sur 2 cens 3 quartrons de pret.

Les hoirs Pierre GOMET, escuyer sur 8 cens un quartron de pret.

Les hoirs Jean DUMORTIER, meusnier du Beloeil sur le tiers de 2 bonniers 8 cens de terre à labeur.

Les hoirs Magdeleine MAHIEU sur un tiers de 2 bonniers 2 cens de terre à labeur.

Les hoirs Florent BERNARD sur deux autres tiers des dits 2 bonniers 2 cens de terre à labeur

Les hoirs Jean COTTREL, escuyer, seigneur Despaing sur 25 cens et demi de terre à labeur.

Les hoirs Louys DUBOIS, escuyer et Anthoine DELABROYE, aussi escuyer sur 8 cens et demi de terre à labeur.

Les hoirs Séraphin CHAMBGE venant auparavant de Nicolas BERNARD, escuyer sur 4 bonniers 4 cens de terre à labeur.

Les hoirs Gilles DURYS sur le tiers de 2 bonniers 8 cens de terre à labeur.

Le réfectoire Notre-Dame en Tournay sur 2 bonniers de terre à labeur.

Les pauvres de Néchin sur le tiers de 10 cens et 35 cens de terre à labeur.

Les dits pauvres sur un bonnier 4 cens et demi de terre à labeur, item sur 10 cens et le tiers d'un bonnier, sur 11 cens de terre à labeur.

L'église de Néchin sur 2 cens de terre à labeur.

Les hoirs Anne DECOURCHELLES, venant de Jacques CARETTE sur demi bonnier de jardin, sur encore 8 cens de jardin.

Les hoirs Philippe LEMERCHIER sur 10 cens, les deux parts d'un cent de terre à labeur, sur 8 cens aussi de jardin.

Jacques LEZY par achat d'Anthoine CARETTE sur un tiers de bonnier de terre à labeur, sur 5 cens et demi d'héritage.

Jacques DECOURCHELLES sur 5 cens de jardin venant de Willame BRUSLOIT, sur le tiers d'un cent de terre.

Les hoirs Eloy DELEREUWE venant auparavant de Jean BRUSLOY, leur oncle sur 4 cens et un cent d'héritage.

Le seigneur de Templeuve sur un pret.

Lui sur son fief de Maufaict contenant 11 bonniers 5 cens d'héritage.

L'abbiette en Lille sur un bonnier de terre à labeur.

Monsieur de GRAINCOURT au lieu du seigneur de Hem pour un fief qui est gisant à Néchin contenant 9 bonniers 9 cens de terre ou environ.

Lui sur 6 cens de terre à labeur.

L'hospital du St Sépulchre de Roubaix sur 15 cens de terre à terrage et 15 cens.

Les hoirs Lambert DELESCLUZE sur 2 cens et 3 cens un quartron en deux articles.

Les hoirs Pierre DELESCLUZE venant auparavant de Lambert BRACAVAL sur 4 cens de terre et 5 cens et demi en deux articles de jardin.

Catherine DELEPLANCQUE, veuve de Willame DESPRETZ sur 6 cens et 4 cens et demi de terre à labeur.

Les hoirs Pasquette LECLERCQ venant auparavant de Catherine DELEPLANCQUE sur 4 cens et demi de terre à labour.

Pierre RAVELENGHIEN par achat de Garin POLLET venant auparavant de la veuve Jacques POLLET sur 3 cens de terre à labour.

Les hoirs Baulduin BRAYE sur 3 cens pris en 15 cens contre Eloy STIEEN.

Eloy STIEEN venant d'Emanuelle STIEEN sur 7 cens et demi de terre à labour en deux articles et 2 cens et demi de jardin.

Lui sur 2 cens, 4 cens, 12 cens, sur 11 cens et demi de terre à labour venant de Jean DELEVAINQUIER.

Les hoirs Bernard LECLERCQ venant auparavant de Marie et Jeanne TARENTENIER sur 4 cens d'héritage.

Jean BATAILLE à cause (blanc) DELEHAGUE, sa femme, venant auparavant de Pierre MATON sur 6 cens de jardin en deux articles, sur encore 3 cens de jardin.

Les hoirs Jacques MASUREL sur 4 cens de jardin 7 cens de terre et 2 cens de jardin.

Jacques DEFRENES et maître Adrien DESREVEAU par achat des hoirs Jean PARENT, fils de Nicolas sur 11 cens de terre à labour, chacun par moitié.

Les hoirs Nicolas BROUDOU à cause de Marie QUEVALET, leur mère sur 4 cens de lieu manoir et jardin.

Nicolas QUEVALET, par relief de Jean QUEVALET, son (blanc) sur 6 cens de lieu manoir et jardin.

Michel POLLET à cause de Michelle CRAUWIN pour la moitié de 2 cens un quartron 3 verges trois quarts de verge et un cent et demi 2 verges et demie et l'autre moitié parfait des dits 3 cens 3 quartrons 6 verges un quart de verge par achat de Jean DUPRET et de Catherine CRAUWIN, sa femme.

Jacques LEZY par achat de Jacques PLOUCQUET sur 6 cens un quartron de terre à labour, sur la moitié de 11 cens 3 quartrons de terre à labour.

Le seigneur de Mouscron sur 14 cens de terre en trois articles sur son fief de Wanne contenant 6 bonniers ou environ, sur un bonnier 10 cens en trois articles.

Pierre DUPRET à cause de Péronne PLOUCQUET, sa femme sur demi bonnier de terre à labour.

Nicolas BARBIEUR par achat de Jacques PLOUCQUET, fils de Jacques sur 2 cens de lieu manoir et jardin à cause de sa femme.

Jean MALER, demeurant à Beloeil venant de Guillaume DUJARDIN sur la moitié de 9 cens de terre prise à l'encontre (blanc), item encore 18 cens de terre à labour.

Le seigneur du Saulch sur 15 cens 13 verges de jardin.

Lui sur le fief de Saulch sur 3 bonniers 9 cens de terre à labour.

Les hoirs Sébastien DUCHANGE et de maître Wallerand MALLET sur 8 cens de terre à labour.

Eux venant comme dessus sur 9 cens de terre à labour.

Eux sur 4 cens de terre à labour, sur 6 cens de terre à labour.

Jacques BONDE et Gilles DUBAR à cause de Catherine BONDE, sa femme par relief d'Adrienne CASAU, leur mère, venant auparavant de Jacques CASAU sur 3 cens pris en 7 cens 18 verges de lieu manoir et jardin dont en a été trouvé par mesure l'an 1641 8 cens.

Les hoirs Charles DESCAMPS, le vieux sur le parfait des dits 7 cens 18 verges, lesquels l'ont fait mesurer comme dessus et en ont trouvé 5 cens d'héritage.

Les hoirs Jean POTTIER venant auparavant de Valentin POTTIER, leur grand-père sur un bonnier 15 cens.

Les hoirs Anthoine POTTIER venant auparavant de Valentin, leur grand-père sur un bonnier 12 cens.

Les hoirs Margueritte POTTIER sur la moitié de 2 bonniers 13 cens et demi à l'encontre des hoirs monseigneur du Haultpont.

Les hoirs monsieur DE BERSÉE, seigneur du Haultpont au lieu de Simon POTTIER sur la moitié de 2 bonniers 13 cens et demi à l'encontre des hoirs Margueritte POTTIER.

Les hoirs Charles GAHIDE, demeurant à (blanc) par Margueritte POTTIER, leur mère, venant auparavant de Valentin POTTIER sur 10 cens d'héritage.

Maître Adrien DESREVEAU, chirurgien sur 3 cens de lieu manoir et jardin venant auparavant de la veuve Jean BROUCQ.

Les hoirs Pierre DELEPLANCQUE venant auparavant de Jean, leur grand-père sur 21 cens deux tiers de cent de lieu manoir et jardin pris en 26 cens ou environ contre Oursette DELEPLANCQUE.

Eux comme dessus sur 6 cens de terre à labour.

Oursette DELEPLANCQUE, fille de feu (blanc), sur 4 cens et le tiers d'un cent de jardin manoir pris des devant-dits 26 cens contre les hoirs Pierre DELEPLANCQUE ci-devant.

Pierre DELEPLANCQUE, fils de feu Pierre par achat de Quintin DEFRESNES sur trois quarts de 8 cens 22 verges d'héritage contre Jean DELEPLANCQUE, fils de feu Nicolas.

Jean DELEPLANCQUE, fils de Nicolas sur l'autre quart des dits 8 cens 22 verges contre Pierre DELEPLANCQUE.

Pierre DELERUE par achat de Marie DELERUE et relief d'Estienne DELERUE, son père sur 13 cens et demi et demi bonnier de terre à labour, sur 3 cens par achat de Pierre BOTTU et sur 6 cens de terre à labour.

Jean DELAGACHE à cause de Jeanne DELERUE, sa femme sur 2 cens de jardin.

Moyse DELERUE sur 10 cens de jardin et 8 cens.

Jean FLEURCQUIN par relief de Noël, son père venant de Gilles FLEURCQUIN sur 4 cens de terre à labour.

Pierre CORNU, lieutenant de Néchin sur 3 cens pris en 6 cens contre les hoirs Garin LEMERCHIER, sur 7 cens un quartron de terre à labour.

Les hoirs Anthoine DELERUE sur 7 cens et 3 cens de terre à labour en deux articles.

Eux sur 5 cens 3 quartrons, sur 6 cens de terre à labour, sur 4 cens de jardin lesquels étaient ci-devant sur Jean PLOUCQUET.

Eux encore venant comme dessus sur 9 cens pris en 10 cens.

- Pierre JONVILLES desrente pour Jan CARETTE.

Les hoirs Thomas RASSON sur 10 cens de terre à labour en deux articles.

- Nicolas LEGRAND desrente.

Eux par relief comme dessus sur la moitié du tiers de 2 bonniers 8 cens de terre à labour.

Eux sur 5 cens 3 quartrons et demi, sur 6 cens de jardin.

Les hoirs Pierre COULON sur 18 cens 10 verges le huitième d'un cent, sur 3 cens de terre, sur 8 cens et demi de terre à labour, sur 6 cens et demi de terre à labour, sur 3 cens de pret pris en 4 cens contre (blanc).

Les hoirs Robert BONENFFANT venant de Jean BOURGOIS sur 12 cens de lieu manoir et jardin.

Jean BOURGOIS sur 8 cens de terre à labour.

Jean PLOUCQUET, fils de Jean au lieu de la veuve et hoirs Anthoine PLOUCQUET sur un cent 3 quartrons 2 verges petites d'héritage.

Item sur 4 cens de jardin.

Pierre RAVELENGHIEN sur 5 cens de lieu manoir et jardin par achat d'Olivier PLOUCQUET, fils de Jean la moitié et l'autre moitié de Jean PLOUCQUET en décembre 1642.

Les hoirs Jean DEFRESNES, fils de feu Otte sur 8 cens de jardin et lieu manoir.

Pierre CORNU, lieutenant de Néchin par relief de Jean CORNU, son père sur trois quartiers de jardin et terre à labour.

Les hoirs maître Gilles MONSTROEUL et Franchois ROSTY sur 8 cens de lieu manoir et jardin.

Eux venant comme dessus sur 4 cens de jardin.

Eux par relief comme dessus sur 5 cens et demi quartron de terre à labour.

Les hoirs Sébastien DUCHANGE au lieu de Bonde DELATTRE sur 7 cens de terre à labour.

Eux sur 2 cens un quartron de terre à terrage.

Eux venant comme dessus sur 4 cens et demi de terre, 6 cens, 10 cens et 11 cens.

Eux encore sur 6 cens, 13 cens de jardin, 2 cens 7 verges, 6 cens et demi et 6 cens de terre à labour.

Eux encore venant comme dessus sur 20 cens de terre à labour.

Eux venant comme dessus sur 2 cens de jardin, un cent de terre, 2 cens un quartron, un bonnier, 7 cens demi et 3 cens de jardin.

Eux encore venant comme dessus sur 14 cens de terre à labour et 5 cens le tiers d'un cent.

Eux encore sur 31 cens et demi de terre et 6 cens et demi.

Jacques LEZY par achat de David DUBRUISLE sur demi bonnier d'héritage, sur 4 cens de terre à labour, sur 2 cens, sur 8 cens et 5 cens de terre à labour.  
- Jan LELEU desrente.

Les hoirs Roland DUCASTILLON venant auparavant de Jean, leur grand-père sur 12 cens de jardin et labour.

Eux par relief comme dessus sur 12 cens de lieu manoir et jardin pris en 18 cens contre Jacques DUCASTILLON.

Les hoirs Jean DELEPLANCQUE, fils de feu Pierre sur 4 cens de lieu manoir et jardin.  
- Jean DELEPLANCQUE par relief.

Eux sur 4 cens de jardin.

Les hoirs Moyse DELERUE sur un quartron et 10 cens de lieu manoir et jardin.

Eux venant comme dessus sur un cent pris en 4 cens contre les hoirs Pierre COULON.

Eux venant comme dessus sur la moitié d'un tiers de bonnier de terre à labour.

Jean DELEPLANCQUE, fils de Nicolas par achat de Michel DELOBEL à cause de sa femme venant auparavant de Garin LEMERCHIER sur 14 cens 16 verges et demie de jardin.

Les hoirs Robert BONENFFANT venant auparavant de Jean, leur grand-père sur 12 cens de jardin et terre à labour.

Les hoirs Izembart LEZY sur 18 cens.

Eux encore sur 3 cens pris en 7 cens.

Eux encore venant comme dessus sur demi bonnier de terre à labour.

Eux encore sur 10 cens de terre à labour.

Jean PLOUCQUET, fils de Jean par achat de la veuve et hoirs Jean DELEPLANCQUE, fils de Thiery sur 2 cens 3 quartrons pris en 6 cens 3 quartrons contre les hoirs à Loy DELEREUWE.

Les hoirs Eloy DELEREUWE venant auparavant de Quintin CAMPENAIRE à cause de Jeanne DELEPLANCQUE, sa femme sur 4 cens parfait des dits 6 cens 3 quartrons contre Jean PLOUCQUET ci-devant.

Pierre CARETTE par achat de Pierre DELEPLANCQUE sur 4 cens et demi de terre à labour.

Philippe (blanc) par achat l'an 1643 de Jacques LECLERCQ et Jacquemine DUSOULIER, sa femme sur 3 cens de lieu manoir et jardin.

Charles DESCAMPS par relief de Jean, son père sur 5 cens pris en 8 cens de jardin.

Gilles DUBARRE à cause de Catherine BONDE, sa femme pour un cent de jardin pris des devant-dits 8 cens.

Jacques BONDE par relief de Jean DESCASAU, son grand-père venant auparavant de Jean DESCAMPS sur 2 cens de jardin pris des dits 8 cens.

Catherine DELEPLANCQUE, veuve de Wuillame DESPRET sur 14 cens 12 verges de terre à labour vulgairement appelé le Secq Pret.

Michiel POLLET par achat de Jean DUPRET en l'an 1639 sur 5 quartrons de terre à labour.

Lui par achat comme dessus sur un cent de jardin.

Salle de Roubaix

Louys DELANNOY sur 5 cens et 13 cens de terre à labour.

Lui sur le tiers de 15 cens et demi de terre à labour.

Jean MATON à cause de sa femme par relief de Willame MASURELLE sur 4 cens pris en 7 cens contre Jean DEWERPE sur 5 cens pris en 12 cens.

Jean DEWERPE au lieu de Magdeleine GARGAT sur 3 cens parfait des dits 7 cens ci-devant contre Ledit MATON.

Les hoirs Guillaume GLORIEUX au lieu des hoirs Godeffroid DESFRESNES sur 7 cens et demi pris en 12 cens et demi.

L'église de Néchin sur 2 cens 16 verges de terre à labour.

Jacques DESFRESNES par achat de Moÿse DELERUE sur 5 cens, le tiers de demi cent et 4 cens, sur un quartier de terre à labour.

David PARFAIT à cause de Péronne DUBRUISLE, sa femme au lieu de Toussaint DUBRUISLE sur un tiers de 15 cens et demi.

Les hoirs Pierre PREVOST sur 4 cens 13 verges de terre à labour, 5 cens et demi, 4 cens de terre, sur 5 cens de terre à labour.

Jacques DESBONNETZ par achat de Jean TAVERNE l'an 1599 sur 6 cens de lieu manoir et jardin.

Louys DELESCLUZE par relief d'Hugues DELESCLUSE, son père sur 12 cens de lieu manoir et jardin.

Gilles DELEBECQUE par relief de Guillaume GLORIEUX sur 9 cens et le tiers d'un cent de terre et jardin.

Jacques DESFRESNES par relief des hoirs Hugues DESFRESNES sur 2 cens de jardin, sur 5 cens de lieu manoir et jardin, sur 7 cens et demi et 2 cens de terre.

La veuve Amand CARETTE sur 15 cens un quartron de terre à labour.

Pierre DUCHASTELET, fils de Nicolas sur 5 cens de jardin appelé le Courtil Gahide.

Les hoirs Josse MATON venant de Marie DUCASTELET sur un cent de terre à labour en deux articles.

Les pauvres de Roubaix sur 10 cens 3 quartrons de terre à labour.

Les hoirs Claude AGACHE au lieu de maître Jean TAVERNE sur 7 cens de lieu manoir et jardin.

Pierre GOMMERRE par relief de Jacquemine DECAMBRAY, sa mère sur 3 bonniers 6 cens de terre à labour.

La chapelle de Néchin sur 2 cens de terre à labour.

Maître François DELECOURT, pasteur de Néchin par achat d'Hugues PLOUCQUET sur 7 cens de lieu manoir et jardin.

Jacques DESFRESNES par achat des enfants Antoine CARETTE et de Hugues DUPRET sur 7 cens et demi de terre à labour.

Les enfants Jean DESFRESNES, fils de feu Thomas sur 5 cens de lieu manoir et jardin.

Cachereau de la Royère comencant l'an 164.

Les hoirs Charles WILLETON sur un bonnier de terre à labour en deux articles.

Les hoirs de la veuve Bettremieulx MEURIS sur 10 cens de terre à labour au lieu de Pierre JONVILLE.

Simon et Pierre JONVILLE par relief de Jean JONVILLE, leur (blanc) venant de Marie ANGLEBERT sur le tiers d'un bonnier de terre à labour.

Les hoirs Pierre DELECROIX à cause de Marie PLOUCQUET, leur mère sur 6 cens de lieu manoir et jardin.

Jacques DESFRESNES à cause de Jacquemine CORNU, sa femme par relief de Jean CORNU, son père sur 4 cens et demi de lieu manoir et jardin.

Lui par relief comme dessus sur 3 cens 15 verges de terre à labour.

Lui par relief comme dessus à cause de la dite Jacquemine CORNU, sa femme sur 6 cens et demi de terre à labour.

Pierre DESBONNETZ à cause de Jeanne CORNU, sa femme par relief de Jean CORNU, son père sur 3 cens et demi de terre à labour.

Pierre CORNU, Lieutenant de Néchin par relief de Jean CORNU, son père sur 6 cens de lieu manoir et jardin.

Lui par relief comme dessus sur 2 cens et demi de terre à labour.

Ledit CORNU par relief comme dessus sur 2 cens et demi et 3 cens de terre à labour.

Jacques PLOUCQUET le jeune par achat de Nicolas DUCASTILLON sur 7 cens 9 verges de lieu manoir et jardin.

Pierre PLOUCQUET par relief de Jacques PLOUCQUET, son père sur 12 cens de lieu manoir et jardin.

Estienne DESPRETZ à cause de (blanc) PLOUCQUET, sa femme par relief du dit Jacques PLOUCQUET, son père sur 5 cens 9 verges de Bosquet.

Jacques DESFRESNES par relief de Jacquemine PLOUCQUET, sa mère sur 3 cens de terre à labour.

Les hoirs Pierre FACHE à cause de Catherine BOCQUILON, leur mère sur 5 cens et demi de terre à labour, sur 6 cens de bosquet venant auparavant de Jean DUPRET.

Louys DELESCLUZE par Florence DELEPLANCQUE, sa femme, venant auparavant de Pierre DELEPLANCQUE sur 4 cens de terre à labour.

Lui venant comme dessus sur 4 cens d'héritage.

Pierre BOURGOIS par achat de Damien BOURGOIS sur un cent et demi de terre à labour.

Lui venant comme dessus sur la moitié de 12 cens de lieu manoir et jardin.

Les hoirs Charles LEMAN par relief de Margueritte LEPERS, leur mère sur 4 cens et demi d'héritage et 2 cens un quartron de jardin.

Philippe BOURGOIS à cause de Péronne AGACHE, sa femme venant auparavant de Magdeleine DELEPLANCQUE, sa mère sur un cent de lieu manoir et jardin pris en 2 cens contre Jean GHOSSART.

Lui sur un cent pris en 6 cens contre ...(blanc)

Jean GHOSSART par relief de Jean, son père venant auparavant de Jacques DESFRESNES sur un cent de lieu manoir et jardin pris en 2 cens contre Philippe BOURGOIS ci-devant à l'autre lez.

Anthoine FLOURENT par échangeement pour 100 ans et un jour de Jacques DEFRESNES sur 3 cens de jardin et lieu manoir.

Jacques POUILLAIN par relief de Mahieu POUILLAIN, son (blanc) sur un tiers de 9 cens de terre à labour, sur le tiers de 4 cens aussi de terre à labour faisant ensemble 13 cens.

Catherine POUILLAIN, veuve de feu Gérard LECOMTE comme dessus sur les deux tiers des dits 9 cens et 4 cens de terre à labour, savoir un tiers par relief du dit Mahieu POUILLAIN et l'autre tiers par achat des enfants Jean POUILLAIN en mai 1644.

Jean FLEURQUIN à cause de Martinne DEFRESNES, sa femme par relief et partage de Jean DESFRESNES, son (blanc) sur 4 cens et demi de terre à labour.

Lui par sa dite femme comme dessus sur un cent et demi de jardin, sur 18 verges pris en demi bonnier.

Les hoirs Anthoine DELEGRANGE venant auparavant de Charles DESFRESNES sur son lieu manoir contenant parmi jardin 3 cens 42 verges.

Michel FAVRELLE par relief de Jean, son père en l'an 1634 sur 2 cens de jardin.

Les hoirs Anthoine MARESCAL venant auparavant des hoirs Jacques DELOZ sur 6 cens pris en 8 cens contre (blanc)

Les hoirs Gilles PARFAICT venant auparavant de Pierre PARFAICT et d'Innocent PARFAICT, leur grand-père sur 4 cens et demi de lieu manoir et jardin.

Eux par relief comme dessus sur 4 cens de lieu manoir et jardin venant du dit Innocent PARFAICT pris en 8 cens 4 verges contre Martin (blanc)

Eux encore par relief comme dessus venant auparavant d'Arnould GONTHIER à cause de Martine PARFAICT, sa femme venant d'Innocent PARFAICT sur 2 cens un quartron de terre à labour.

Les hoirs Laurent EDUVIN venant auparavant des hoirs Jean DEFRESNES sur 4 cens de terre à labour.

Jacques LEPLAT par relief de Louys, son père sur 4 cens de terre à labour pris en 11 cens qui se dt par les vieux briefs les deux tiers d'un bonnier contre (blanc)

Lui par relief comme dessus sur 6 cens et 4 cens et demi d'arrentement aux couronnes d'or.

Jean Nicolas et Magdelaine VISART par relief de Pierre VISART, leur père, venant auparavant d'Otte DELECAMBRE sur 6 cens de couronnes d'or, haboutant à l'héritage des hoirs Estienne BASPAME, à l'héritage des hoirs Anthoine RIS, d'autre bout à l'héritage du dit BAPASME.

Jacques LECLERCQ, demeurant à Estaimpuis sur 7 cens de terre à labour pris en 11 cens contre (blanc)

La veuve et hoirs Gilles DURES par relief de Jean DURES et venant auparavant de Pierre LECOMTE sur 14 cens de terre à labour.

Paul DOULTRELOIGNE, demeurant à Leers par achat de Gilles DELEBECQUE, demeurant au dit lieu sur un cent et demi de terre à labour.

Les hoirs Jean DELEDALLE venant auparavant de Mahieu, leur grand-père demeurant lors à Leers sur 3 cens de jardin et 2 cens et demi de lieu manoir et jardin.

Les hoirs Jacques COULON, demeurant à Néchin venant auparavant de Pierre PARFAIT sur son lieu manoir contenant parmi jardin 6 cens un quartron.  
- à Jacques CARDON.

Les hoirs Thomas RASSON à cause de (blanc), leur mère venant auparavant de Nicolas DUCASTELER sur 2 cens de jardin en deux articles.

Les hoirs Jacques DUPRETZ venant auparavant de Toussaint DUBRUISLE sur demi cent 5 verges pris en un cent 10 verges de lieu manoir et jardin.

Les hoirs Pierre CARETTE et les hoirs Jacques MESSEANT chacun par moitié sur 10 cens de lieu manoir et jardin.

Les hoirs Mathias PREVOST, fils de feu Guillaume sur 3 cens et demi de lieu manoir et jardin pris en 5 cens et demi.

Les hoirs Nicolas LERUSTRE au lieu de Jean HANGLEBERT sur demi cent 5 verges de lieu manoir et jardin pris en un cent 10 verges contre les hoirs Jacques DUPRET.

Jean DEHALLEWIN par achat de Pierre FRANCHOME sur un cent et demi de lieu manoir et jardin pris en 5 cens.

Les hoirs Ambroise DEFRESNES par relief au lieu de Jacques DEFRESNES, fils de Jacques sur 7 cens de lieu manoir et jardin.

Les enfants maître Gilles MONSTROEUL et François ROSTY sur 14 cens de lieu manoir et jardin, sur 2 cens de pret.

Eux par relief comme dessus sur 8 cens en deux articles de terre à labour.

Guilbert DUBARRE par achat de Pierre DEFRESNES et Pierre LEMPAULT à cause de Catherine FLEURQUIN, sa femme chacun par moitié sur 6 cens un quartron de terre à labour.

Les hoirs Josse MATON à cause de (blanc), leur mère venant auparavant d'Olivier DESPRETZ, sur 3 cens de jardin.

Gilles DURES par relief de Jean, son père venant auparavant de Clément DESFRESNES sur 5 cens et 13 cens de terre à labour moins le tiers d'un cent.

Les hoirs d'Estienne JOVENEAU, par sa femme, par relief de Péronne DELERUE, leur mère sur 4 cens et demi de lieu manoir et jardin.

Les pauvres de Néchin sur 17 cens de terre à labour.

Toussaint GHOSART par relief de Jean, son père venant de Marie RICHON, sa mère sur 3 cens de lieu manoir et jardin.

Jeanne DELEDICQUE, veuve d'Adrien DELESPAULT par achat de la veuve Pierre LECOMTE en l'an 1637 sur 4 cens de terre à labour.

Jacques DESBONNETZ, demeurant à Templeuve sur 3 cens 3 verges et demie de terre à labour venant de Noël FLORCQUIN.

Anthoine DUPONT, bail et mari de Catherine FROMONT par relief de Guilbert DUFROMONT sur 5 cens de terre à labour.

Thomas DESFRESNES, charpentier, demeurant à Leers par relief de Jean DESFRESNES, fils de feu Thomas, son père sur 2 cens de terre à labour.

Adrien MESSEAN, demeurant au dit Leers par achat de Guilbert RIFAULT sur 9 cens et demi de terre à labour.

Jean DEWERP par achat de François GAPPAM sur 5 cens de terre à labour.

Les hoirs Thomas RIDON sur 6 cens pris en 7 cens de terre à labour.

Eux venant comme dessus sur 5 cens et le tiers d'un cent d'arrentement aux couronnes d'or.

Guilbert FARVACQ par achat de Barbe RIDON et Jean AUBENNE sur 10 cens et demi d'arrentement aux couronnes d'or.

Anthoine DUPONT par achat de Jean VANESSE en juillet 1639 venant auparavant de Philippe MASURE sur un cent pris des devant-dits 7 cens contre les hoirs Thomas RIDON.

Les hoirs Philippe DUBONNETZ venant auparavant de Noël FLORCQUIN sur 6 cens de terre à labour en deux articles.

Jacques THIERY, demeurant à Leers sur 4 cens de terre à labour venant de Noël FLORCQUIN.

Anthoine PREVOST venant de hoirs Philippe DESREVEAUX sur 10 cens de lieu manoir et jardin.

Lui venant comme dessus sur 3 cens aussi manoir et jardin.

Lui venant comme dessus venant auparavant de Gilles DESFRESNES sur 5 cens de jardin.

La veuve Anthoine FLORCQUIN venant auparavant de Noël FLORCQUIN sur 2 cens et demi de terre à labour.

Mathis DEFRESNES par achat de Jacques D'OULTRELOIGNE et Marie DELERUE, sa femme sur 6 cens 3 quarts pris en 9 cens de terre à labour contre la dite Marie DELERUE et la veuve Jean BASPAME.

Marie DELERUE, venant de Jean DELERUE, son père sur un cent et demi pris des sus-dits 9 cens contre Ledit DESFRESNES et la dite veuve Jean BASPAME.

La dite veuve Jean BASPAME venant de Clément DELERUE sur 3 quarts parfait des dits 9 cens de terre contre les dits Mathis DEFRESNES et Marie DELERUE.

La veuve Anthoine FLORCQUIN sur 7 cens et le tiers d'un cent de terre à labour.

Les hoirs Gabriel DESAINS venant auparavant de Marie SIMON, veuve de Charles DESAINS sur 3 cens 3 verges de terre à labour pris en 6 cens 6 verges contre Nicolas PETIT.

Nicolas PETIT à cause de Marie DESFRESNES, sa femme sur 3 cens 3 verges pris en 6 cens 6 verges de terre à labour contre les hoirs Gabriel DESAINS.

Philippe CASTELAIN et ses enfants sur les deux tiers de demi bonnier de terre à labour.

Eux sur 17 cens de lieu manoir et jardin.

Eux encore sur 14 cens de terre à labour.

Eux encore sur 3 cens de terre à labour pris en 6 cens.

Eux encore sur 4 cens et demi et deux tiers de cent et 4 cens pris en 6 cens, item 12 cens et 6 cens d'héritage aux arrentements de couronnes.

Anthoine FLORCQUIN, fils de Florent par achat de Philippe FLORCQUIN, venant de Noël FLORCQUIN sur 9 cens de terre à labour pris en 18 cens.

Lui sur 3 cens pris en 6 cens de lieu manoir et jardin.

Les hoirs Estienne BAPASME par achat de Jean AUBENNE auparavant, sur 4 cens et demi et le tiers de demi cent de terre à labour.

Eux sur 3 cens de terre à labour ou 4 cens selon qu'est mis par le brief.

Anthoine LEFEBVRE par achat des hoirs Guillaume DUPRET 1643 venant auparavant de Bernard LEPLAT sur 2 cens de terre à labour.

Lui venant comme dessus sur 6 cens une verge et demie de terre à labour.

Pierre LECLERCQ, fils de Philippe sur 4 cens de jardin.

Guillaume BOSSU par relief de Thomas, son père sur 7 cens de terre à labour.

La veuve Jacques DEWERP par achat de Nicolas DESCAMPS, fils de feu Jacques sur 8 cens de lieu manoir et jardin et 5 cens de terre à labour.

Lui sur un quartier de terre à labour.

La veuve Jean DEWERP sur 4 cens pris en 7 cens contre (blanc)

L'église de Leers sur 10 cens de terre à labour.

Anthoine PREVOST venant auparavant des enfants Nicolas BOURGOIS sur un cent et demi de terre à labour pris en 3 cens.

Le sieur Jean DELEVICTE au lieu de Robert DUPRET sur 18 cens 3 quartrons de terre à labour.

Romain RAMERY par achat de Philippe DESREVEAUX sur 13 cens de terre.

Anthoine WAYMEL, demeurant à Lannoy par achat de Roland DUCASTILLON sur 6 cens de terre.

Jean TRENTESAULX, fils de Gilles par achat de Roland DUCASTILLON sur 2 cens de terre.

Pierre TAVERNE au lieu de Jean sur 2 cens de terre.

Maître Philippe DELION par achat de Jan LEPÉ sur un bonnier et demi de terre.

Pierre CAMPENAIRE par relief de Quintin, son père sur la moitié de 3 cens de terre à labour et l'autre moitié des dits 3 cens de terre à labour par achat de Susanne CAMPENAIRE, sa soeur.

Anthoine FLORCQUIN par relief de Florent FLORCQUIN sur 9 cens pris en 18 cens à l'encontre de lui même voye ci-devant.

La veuve Simon LEMERCHIER par achat de Marguerite DESFRESNES, veuve de Cornille DECOURCHELLES, Jacqueline et Jeanne DESCOURCHELLES sur 5 cens de terre à labour.

Les hoirs Louys LEFEBVRE par achat de monsieur BRIDOUL, receveur de Marquette à cause de sa femme, héritière de monsieur DECOUROUBLE sur 12 cens un quartron de lieu manoir et jardin.

les hoirs Jean QUERTEMPS sur un cent et le tiers d'un cent de terre à labour.

Jacques DESFRESNES par relief d'Hugues DESFRENES, son (blanc) sur 4 cens pris en 7 cens.

Jeanne WAYMEL par relief de Pierre, son père, venant auparavant d'Anthoine WAYMEL sur 6 cens de lieu manoir et jardin.

Gilles DESFRESNES par achat de Jean TARENTENIER et de Marie HESPEL, sa femme en mars 1644 sur 9 cens de terre à labour, sur 10 cens aussi terre à labour.

Monsieur DE FROMICOURT à cause de Mademoiselle Constance DELANNOY, sa femme venant auparavant de Madame DE BERTAIGNES, sa tante sur 5 cens et le tiers d'un cent, 10 cens, 2 cens, 5 cens et 3 cens d'héritage.

Jacques DEFRESNES par achat de Guillaume GLORIEUX sur 3 cens de terre à labour.

Pierre VISART par relief d'Allard VISART, son père venant auparavant de Jacques DESFRESNES sur 5 cens de jardin en deux articles.

Anthoine RISSE, demeurant à Estaimpuis venant de Clément RISSE, sur 11 cens d'arrentement aux couronnes d'or.

Valentin LEPLAT par achat de Melchior LIBERT et Anthonnette DELECROIX, sa femme sur 3 cens 3 quartrons de lieu manoir et jardin pris en 5 cens contre Jean DUCASTELER, fils de Nicolas.

Jean DUCASTELER par achat du dit Melchior LIBERT sur 5 quartrons parfait des dits 5 cens.

Simon DEBOUVINNE par relief de Jean, son père sur 8 cens 8 verges de pret.

Lui par relief comme dessus sur 2 cens 16 verges de bosquet et demie.

Anthoine FLORCQUIN, fils de Florent FLORCQUIN sur 2 cens un quartron de bois.

Lui par achat de Pierre PREVOST et Marguerite FLORCQUIN, sa femme sur 3 cens de lieu manoir et jardin pris en 6 cens.

Les hoirs Thomas et Izabeau DECROIX venant de Pierre DECROIX sur un quart de lieu manoir et jardin à l'encontre des hoirs Jean DELAOUTRE.

Les hoirs Jean DELAOUTRE venant auparavant du dit Jean DELAOUTRE, leur (blanc) sur les trois quarts parfaits du dit lieu manoir et jardin.

Michel DEWERPE par achat de Jean DUBAR venant auparavant de Pierre PREVOST sur 3 cens de terre.

Matis DESFRENES par relief de Gabrielle, son père sur 4 cens de terre à labour, sur 2 cens.

La veuve et hoirs Jean DEWERPE venant de Charles NANTEF sur les trois quarts de 3 cens demi 10 verges d'héritage.

Fedricq POUILLAIN par relief de la veuve Guillaume COUVENT sur l'autre quart des dits 3 cens demi 10 verges.

Marie DUPARCQ par relief d'Anthoine LEMERCHIER sur demi bonnier et 9 cens de terre à labour.

Maître Franchois DELECOURT, pasteur de Néchin par achat de Nicolas QUIERTEMPS par relief de Pierre QUIERTEMPS sur 2 cens de terre à labour.

Le seigneur de Lannoy, seigneur du Haultpont sur un demi bonnier d'héritage.

Jean DESFRESNES au lieu de la veuve et hoirs Christophle BROCCUART sur 8 cens et 9 cens de lieu manoir et jardin.

Cachereau de la terre et seigneurie du fief Dubois

Les hoirs Pierre LAMPE par relief de Catherine FLORCQUIN, leur mère venant auparavant de Florent FLORCQUIN sur 17 cens un quartron de lieu manoir et jardin pris en 3 bonniers 11 cens contre (blanc).

Pierre DESBONNETZ à cause de Jeanne CORNU, sa femme par relief de Jean CORNU, son père sur un bonnier pris en 2 bonniers de terre à labour.

Pierre CORNU par relief de Jean CORNU, son père sur 7 cens et demi de terre à labour.

Pierre VISART par relief d'Allard VISART, son père sur 8 cens de terre à labour.

Lui par relief comme dessus venant auparavant de Jean PLOUCQUET sur un cent de terre à labour en arrentement.

Les hoirs Thomas RASSON à cause de (blanc) DUCASTELER, leur mère venant de Nicolas DUCASTELER sur la moitié de 8 cens 3 quartrons pris pris des devant-dits 3 bonniers 11 cens.

Les hoirs Jean DUCASTELER sur l'autre moitié des dits 8 cens 3 quartrons contre les hoirs Thomas RASSON.

Les hoirs Pierre CARETTE venant de (blanc), leur mère sur 13 cens 3 quartrons pris des dits 3 bonniers 11 cens.

Les hoirs Jean LEREUSTRE venant auparavant de Gilles DESFRESNES sur 3 cens et demi de lieu manoir et jardin.

Eux par relief comme dessus sur un cent 80 verges pris en 6 cens contre (blanc).

Les hoirs Pasquier AGACHE sur 3 cens 10 verges de lieu manoir et jardin pris des devant-dits 6 cens.

Les hoirs Jean CAUDRON à cause de Margueritte LEREUSTRE, leur mère sur demi cent 10 verges petites pris des devant-dits 6 cens qui est le parfait.

- à Gilles CAUDRON.

Les hoirs Jean MAZURELLE venant auparavant d'Adrien DELEPLANCQUE sur 6 cens de jardin.

Pierre et Jacques DELEROEUWE, frères, par relief de Jean DELEROEUWE, leur père sur 2 cens et demi 5 verges de lieu manoir et jardin.

Nicolas DELEPLANCQUE par achat de Damyen BOURGOIS sur un bonnier de terre à labour pris en 2 bonniers contre (blanc).

Les hoirs Alard RIS à cause de Jacqueline PLOUCQUET, leur mère sur 4 cens de terre à labour.

Les hoirs d'Estienne DESPRETZ à cause de Marie PLOUCQUET, leur mère sur aussi 4 cens de terre à labour pris en un bonnier contre (blanc).

Michel FAVREL par relief de Jean FAVREL, son frère sur 9 cens et demi de lieu manoir et jardin.

Gilles PARFAICT par relief d'**Innocent PARFAICT**, son père sur 10 cens et demi et 7 verges et demie pris en 12 cens 15 verges contre David, son frère.

David PARFAICT par relief d'Innocent PARFAICT, son père sur 11 cens et demi et 7 verges et demie aussi de terre à labour.

Les hoirs Anthoine JOSEPH sur 3 cens de jardin.

Les hoirs Pierre CARETTE, venant auparavant de (blanc) par ratraict lignagère sur 12 cens pris en 5 quartiers de terre à labour.

Jean LEMAIRE par relief venant de ses frères et soeurs sur 3 cens et demi de jardin.

Lui par relief comme dessus sur un cent de pret.

Josse MATHON à cause de sa femme au lieu d'Olivier DESPRETZ sur 8 cens et demi de terre à labour.

Jacques DESBONNETZ par achat sur un cent demi de terre.

Les enfants de Laurent DESPRETZ par achat sur 4 cens de bosquet.

Le chapitre Notre Dame en Tournay sur 5 quartiers de terre.

Godeffroy DELATTRE sur 2 cens de terre à labour.

Pierre DELEHAGUE sur un quartier de terre lez Brezelles.

Alard RIS et estienne DEPRET venant de Jacques PLOUCQUET sur chacun 4 cens de terre à labour pris en un bonnier contre Pierre CARETTE.

La veuve et hoirs Jacques MESSEAN sur 8 cens un quartron pris en 3 bonniers 11 cens contre Thomas RASSON et Jean DUCASTELER.

Jacques DESFRENNES par relief de Jacquemine PLOUCQUET, veuve d'Estienne DELERUE sur 5 quartiers de terre.

Cachereau des rentes de la terre et seigneurie du Quesnoy à Toufflers.

François ROSTY, demeurant à Lannoy par relief de Josinne DELAOULTRE, sa mère sur 9 cens et les deux parts de demi quartron de terre à labour.

Lui venant comme dessus sur 8 cens de terre, sur 2 cens pris en 4 cens.

Les hoirs maître Gilles MONSTROEUL et François ROSTY venant de Philippe DELEBECQUE et Florence CORNILLE, sa femme et de Jean et Marie DUTRIEU sur 4 cens de terre à labour.

Eux venant comme dessus sur 5 cens et 10 cens de terre à labour.

Les hoirs Gilles DESPRETZ sur 12 cens et 14 cens d'héritage avec aussi un quartron.

Pierre DECARME par achat d'Izabeau DESPRETZ sur 3 cens d'héritage pris en 7 cens.

Jean DESROUSSEAUX par achat au lieu de Louys DESPRETZ sur 4 cens d'héritage parfait des dits 7 cens.

La veuve Robert MULIER par achat de Philippe DESPRETZ sur 3 cens un quartron d'héritage.

Jean DESREVEAUX par achat de Pierre WAININ et Olive DESCARME, sa femme venant de Jeanne DEBOUVINNE sur 3 cens de terre à labour.

Lui par achat de Nicolas DECARME et de Jeanne DESPRETZ, sa femme sur 3 cens un quartron de terre à labour.

Louys PLOUCQUET par achat de Jean et Michel DURIS sur les deux tiers de 8 cens de terre à labour.

Ledit au lieu de Nicolas HESPEL, fils de feu Jean sur un tiers en la moitié de 11 cens et les deux parts d'un cent de terre à labour.

Les hoirs Jean MAZUREL à cause de Louyse CLARISSE, leur mère sur un cent de terre à labour.

Gilles BRUNIN par relief de Jean BRUNIN, son père venant auparavant de Louys RICOUWART sur 3 cens, 2 cens et demi, 4 cens et demi, 4 cens 4 verges, un cent et demi pris en 17 cens et demi et 3 cens.

Les enfants Eloy LECLERCQ sur 4 cens pris en 10 cens au lieu de Nicolas DUCASTELET.

Jean DUCASTELET par achat de François JACO auparavant Nicolas DUCASTELET sur 10 cens.

Anthoine PREVOST par relief de Françoise CASTEL, sa mère sur 9 cens et 2 cens un quartron de terre pris en 10 cens.

Les hoirs Jaspert MEURISSE à cause de Péronne LECLERCQ, leur mère venant auparavant de Jacques MASQUELIER sur 6 cens pris en 12 cens contre Gilles MATHON.

Les dits hoirs par relief comme dessus sur 5 cens 5 verges, 5 cens, 11 cens demi et 2 cens.

Josse SORYS, mari d'Anne ZEGLERS sur 4 cens demi 3 verges et 5 cens de terre.

Les hoirs Gilles MESSEAN sur le tiers de 8 cens de terre.

Guilbert DUBARRE par achat de Pierre DESFRESNES sur 3 cens de terre.

Les hoirs Guillaume MASUREL sur 4 cens de terre.

Jean DUCASTELET par achat au lieu de Pierre DELESCLUZE par sa femme sur 6 cens de terre.

Les hoirs François LECOMTE venant auparavant de Nicolas RICOART sur 11 cens pris en 17 cens et demi de terre.  
- Barbe LECONTE, sa fille par relief 1648.

Jacques PAYE par achat de Guillaume CAUCHETEUR sur 6 cens et demi pris en 13 cens.

Les hoirs Pierre CARETTE sur 5 cens 8 verges pris en 7 cens 3 quartrons.

Eux par relief comme dessus sur 2 cens et demi pris en 7 cens de terre à labour.

Jean VISART pour 3 cens et demi et Pierre VISART pour 2 cens et demi faisant 6 cens de lieu manoir et jardin par relief de (blanc), leur mère l'an 1627.

Les hoirs Jean MATHON sur 4 cens de jardin et 4 cens.

Les hoirs Philippe DEBOUVINES, l'aîné, fils de feu Jean sur un bonnier d'héritage en deux parties.

Les hoirs Jean DEBOUVINES, fils de Philippe, demeurant à Hem venant de Philippe et Gertrud TREZEL sur 10 cens de jardin.

Philippe DEBOUVINES, le jeune par achat d'Anthoine et Pierre TREZELLE, frères sur 11 cens de terre à labour qui se dit par le vieux cachereau 11 cens et demi.

Pierre PARENT par achat de Philippe DEBOUVINES sur la moitié de 6 cens un quartron contre Jean, son frère.

Jaspert CAUCHETEUR par relief de Nicolas CAUCHETEUR, son père sur 12 cens 2 verges et 25 cens 7 verges.

Jean PAYELLE par achat de Jean DELERUE sur 6 cens de terre.

Ledit PAYELLE par achat du dit DELERUE venant auparavant de Lyon DELERUE sur 14 cens de manoir et jardin.

Jeanne DESREVEAU, veuve de Pierre DELEBECQUE venant de Philippe DESREVEAU, son père sur un bonnier 4 cens et demi, sur 3 cens de terre.

Les hoirs Renauld MATHON venant auparavant d'Alexandre MATHON sur 5 cens de terre à labeur.

Philippe MEURISSE par achat de Pierre DESREVEAULX par relief de Philippe, son père, brasseur, demeurant à Lannoy au lieu de Jacques DELECROIX sur 12 petites verges d'arrentement prises sur le trieu du Fresnoy à Lys.

Les hoirs Louys BATAILLE par Catherine CORNU, leur mère sur 5 cens de terre à labeur.

Les hoirs Pierre CLARISSE par relief sur 8 cens pris en 15 cens venant auparavant de Pierre LEBASEUR.

Les hoirs Jacques LEBASEUR sur 7 cens pris des sus-dits 15 cens de terre à labeur.

Pierre LECOUART par achat de Pierre LEBASEUR en l'an 1625 sur 2 cens d'héritage.

Adrien MESSEAN, demeurant à Leers à cause de Marie DECOTTIGNIES, sa femme sur 3 cens de jardin.

Jacques LECLERCQ, demeurant à Estaimpuis par achat de Pierre LEBASEUR au lieu de Jean LECLERCQ, fils d'Otte, demeurant au dit lieu sur 3 cens de pret.

Les enfants Lucq DELATTRE à cause de Jeanne DEFERRET, leur mère sur 2 cens et demi d'héritage.

Les enfants Philippe DELESPIERRE par partage sur 18 cens et le sixième d'un cent.

Les hoirs Georges MULIER à cause de (blanc), leur mère venant auparavant de Michel ESCHEVIN sur 24 cens.

Eux venant comme dessus sur 2 cens les deux parts d'un cent.

Eux encore venant comme dessus sur demi bonnier moins le tiers d'un cent.

Eux encore venant comme dessus sur 8 cens une verge.

Eux encore venant comme dessus sur 2 cens.

Eux encore venant comme dessus sur 2 cens 17 verges.

Les dits venant comme dessus sur 5 cens 2 verges.

Les sus-dits venant comme dessus sur 4 cens.

Les devant-dits venant comme dessus sur 9 cens deux tiers de cent pris en 16 cens deux tiers de cent.

Eux encore venant comme dessus sur 9 cens.

Eux encore venant comme dessus sur le tiers de 10 cens.

Eux encore venant comme dessus sur 9 cens et demi.

Les dits hoirs venant comme dessus sur la moitié de 5 cens et de 16 cens et demi.

Les sus-dits venant comme dessus sur 8 cens.

Toutes lesquelles parties ci-dessus tirées appartenant aux dits hoirs sont chargés par le vieux cachereau.

Jean CASTEL par relief de Claudine ESCHEVIN, sa mère sur 2 cens pris en 24 cens.

Lui venant comme dessus sur 7 cens pris en 16 cens et deux tiers d'un cent.

Lui encore sur 10 cens et demi par achat de Catherine ESCHEVIN, chargés les trois articles par le vieux cachereau.

Les hoirs Jacques DUWAU, brasseur à Tournay venant auparavant de maître Martin WANDVOUDE sur 2 cens, 4 cens, 7 cens, sur 2 cens de terre.

Pierre ESPERCINS par relief de Jean, son père sur 11 cens et demi.

Lui par relief comme dessus sur 2 cens et demi de terre.

Les hoirs Jean ESPERCHIN, demeurant à Sailly par relief de Margheritte DES..., leur mère, savoir Philippe, Jenne ESPERCHIN la moitié de 15 cens et 8 cens d'héritage.

Les hoirs Pierre POLAINCAUVE sur la moitié de 5 cens, 8 cens et 16 cens et demi contre les hoirs Josse MULIER sur 3 cens de terre.

Les hoirs Pierre DESFRESNES sur 2 cens d'héritage.

Les hoirs Hector DESFRESNES sur ...

Claude DELANNOY, seigneur du moulin sur 8 verges et 7 cens 8 verges.

Pasquier DUMOULIN par achat Charles DUPONCHEL et sa femme sur 4 cens et demi de terre.

La veuve Monseigneur DELAFLUTTE, demeurant à (blanc) par achat de Guillame DUCASTILLON sur 7 cens et demi.

Jean HOUVERLAND, seigneur du (blanc) par relief de Jean, son père venant auparavant de Roland DUCASTILLON et Gillette PREVOST, sa femme sur 8 cens 3 verges et demie.

Lui par relief comme dessus venant auparavant du Seigneur de WASNE sur 7 cens de pret.

Les hoirs Jean DEBOUVINES à cause de Marie FLEURCQUIN, leur mère sur 3 cens et demi.

Eux par relief comme dessus sur 7 cens.

Les hoirs Pierre PREVOST à cause de Margueritte FLEURCQUIN, leur mère venant auparavant de Florent FLORCQUIN sur 7 cens 18 verges.

Eux venant comme dessus sur 6 cens.

Jacques DUGARDIN à cause de Christienne BATAILLE, sa femme au lieu d'Anthoine BATAILLE sur demi bonnier de terre à labeur.

Françoise CASTEL, veuve de Jean CARDON par achat des hoirs Guilbert PREVOST et Marie DESTOMBE, sa femme sur 3 cens.

Les hoirs Pierre LECLERCQ, fils de feu Philippe sur 3 cens un quartron et demi, sur 2 cens un quartron pris en 6 cens et un cent de terre.

Pierre PARENT, fils de feu Christophle au lieu de Gilles DESFRESNES sur 3 cens et demi de terre.

Jacques LECLERCQ au lieu de Jean et Daniel DUHAMEL sur 5 cens et demi de pret, sur le tiers de 3 cens 16 verges de terre à labeur et demi cent du pret.

Ledit LECLERCQ et ses enfants à cause de Jacqueline DUSOULIER, sa femme sur 2 cens et demi 4 verges pris en 7 cens 3 quartrons contre les hoirs Pierre CARETTE.

La veuve Anthoine FLORCQUIN par relief de Noël FLORCQUIN sur 3 cens et 5 cens 2 verges de terre à labeur.

La dite veuve Anthoine FLORCQUIN venant comme dessus sur 14 cens et 8 cens 3 verges de terre à labeur.

Les hoirs Jean DELEPLANCQUE venant auparavant de Péronne MULIET, sa femme sur 4 cens et demi.

Valentin DESREVEAUX par relief de François, son père sur 3 cens.

Lui par relief comme dessus et Simon BAYART, Catherine DESREVEAUX, sa femme par achat de Jean Baptiste DESREVEAUX en octobre 1634 chacun par moitié sur 14 cens de terre à labour.

Les hoirs Godeffroy DESREVEAUX sur 8 cens pris en un bonnier de terre.

Les enfants de feu Jean DESREVEAUX sur 8 cens pris en un bonnier.

- Gilbert FARVARCQ par achat des hoirs monseigneur BOISDEQUIN venant auparavant par achat.

Gilles CASTEL par relief d'Otte, son grand-père sur 5 cens en deux articles.

Thomas CASTEL par relief d'Otte, son grand-père sur 8 cens.

Valentin L'ONGLE par relief de Valentin son père sur 3 cens.

Pierre RICOART par relief de la veuve Anthoine RICOART sur 7 cens et demi en deux articles.

Anthoine PLOUCQUET par achat de Jeanne LORTHIOIR, veuve de Jacques BAUDRENGHIEN sur 6 cens de terre à labour.

Lui par achat comme dessus sur 6 cens de terre à labour.

Lui venant comme dessus sur 4 cens de lieu manoir et jardin.

Jolente DUHAMEL, veuve de Jean DEHALLEWIN par achat de Michel ALAVAINNE au lieu de Jean et Margueritte CATTOIRE, enfants de Vincent par Marie DESFRENES, leur mère sur 7 cens de terre.

Valentin DESREVEAUX, demeurant à Lannoy, venant de Denis ROTY sur 4 cens de terre à labour.

Les hoirs Bettremieux DELESCUZE au lieu de Denys ROTY sur 6 cens et demi et 2 cens de terre, sur 6 cens.

Les pères de la société de Jésus en la ville de Lille venant de Guillaume HANGOUART sur demi bonnier de terre.

Nicolas PETIT à cause de Marie DESFRESNES, sa femme par relief de Jean DESFRESNES sur 8 cens 3 verges de terre.

Roland et Margueritte GLORIEUX sur demi cent pris en 4 cens et 4 cens et demi.

Pierre GUEDIN et Pieronne D'OULTRELOIGNE, sa femme au lieu d'Hugues PIPPART sur 11 cens de lieu manoir.

Les hoirs Ghislain et Margueritte ENGLEBERT par relief sur 2 cens 7 verges et sur un cent 3 quartrons et 4 cens.

Louys DESTOMBES par relief de Pierre, son père venant de Jeanne CARETTE, sa mère sur 3 cens et demi pris en 9 cens et demi.

Nicolas TANGRE par achat des enfants Jean DESBARBIEUX sur un cent et demi de pret.

Anthoine DECOTTIGNIES, demeurant à Leers sur 4 cens de lieu manoir et jardin.

Lucq BATAILLE par achat de Jean DENOULLETTE sur 3 cens de terre à labour.

Gilles LEFEBVRE par relief de Pierre, son père sur son lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens et demi.

Lui par relief comme dessus sur un cent et demi de jardin.

Lui par relief comme dessus sur un cent pris en 3 cens et demi contre Pierre ESPERCINS ou Jolente TERIN.

Pierre ESPERCINS ou Jolente TERIN sur 2 cens et demi pris des dits 3 cens et demi.

Eux sur un cent 3 quartrons.

Noël SALOMON, demeurant à Wattrelos par achat des enfants Pierre LORTHIOIR sur 4 cens pris en 9 cens contre (blanc)

Lui par achat au lieu de la veuve Jean TERIN sur 2 cens de lieu manoir et jardin.

Pierre DUJARDIN par relief de Nicolas, son père venant de la veuve Izembart LEZY sur demi cent, le tiers d'un cent et 17 cens.

Les hoirs Bernard ROUSSEL à cause de (blanc), leur mère au lieu de Jean CARDON et du seigneur de Wasnes sur 11 cens.

Eux venant comme dessus sur 4 cens pris en 17 cens et demi de terre à labour.

Eux encore venant comme dessus sur 4 cens et demi.

Eux encore venant comme dessus sur 3 cens d'héritage venant de Gilles GAPPAN.

Eux encore venant comme dessus sur 20 cens de lieu manoir et jardin, lesquelles parties étaient chargées ensemble par l'autre cachereau.

Maître Robert DUBUS, avocat à Lille au lieu de Pierre MIROUL sur 13 cens demi de lieu manoir et jardin.

Les hoirs Philippe WAYMEL sur 6 cens de terre à labour.

Josse HESPEL par relief de Gilles sur 3 cens 10 verges de pret et vinier.

Charles DUBARRE ayant épousé la veuve Hubert BOUSSEMART sur 5 cens 3 quartrons de terre à labour.

Les hoirs Meurisse CARETTE sur 9 cens d'héritage venant de Gilles LECLERCQ ou Gilles GAPAN.

Les hoirs François DESREVEAUX, fils de Pierre, demeurant à Lys par achat des hoirs Gilles GAPAN sur 8 cens de lieu manoir et jardin.

Les hoirs Guillaume DELYS sur 2 cens de terre à labour.

Les hoirs de Pierre et Anthonnette DELERUE par Marie BRUNIN, leur grand-mère.

Les hoirs Olivier et Anthoine DELESCLUZE venant de Pasquette AGACHE, veuve de Paul DELESCLUZE sur 7 cens et demi pris en un bonnier.

Jean LECLERCQ, fils de feu Pierre par achat de Gilles AGACHE sur demi cent pris en 4 cens de jardin.

Les pauvres de Toufflers sur 8 cens de terre.

Damoiselle Anne POTTIER sur 3 cens de jardin.

Les pauvres de Leers sur 6 cens de terre.

- Thomas BATAILLE responsable, Roland DECOTTIGNIES déchargé.

L'église de Leers sur 11 cens 3 quartrons de terre.

- Roland DELERUE responsable.

Jean CASTEL au lieu de Roland CARMON sur 17 verges d'arrentement en longueur et 2 verges en largeur prises sur le Triez du Fresnoy du long de son jardin allant de sa maison vers Leers et bize.

Mathis DELESPIERRE par achat de Gilles LIAGRE, demeurant à Wattrelos au lieu de la veuve Michel LECLERCQ sur demi cent d'héritage à lui arrenté sur le triez du Fresnoy à Lys, haboutant au dit triez du Fresnoy, au bosquet du dit Fresnoy et au grand chemin allant du long venant de Lille à Audenarde.

Philippe FROMONT par achat de Garin FLORIN sur un cent de lieu manoir et jardin.

Les hoirs Vas DESREVEAUX à cause de Françoise LAMERAND, sa femme par relief de François LAMERAND sur 2 cens pris en 4 cens.

Les hoirs Sébastien DUCHANGE venant auparavant de Bon DELATTRE sur 5 cens de lieu manoir et jardin, item sur 6 cens et demi, 15 cens et 2 cens venant de Gérard DUCHANGE.

Michel PLOUCQUET par achat de Margueritte CORDONNIER, femme de Noël MALFAICT sur 14 cens de lieu manoir et jardin, sur 9 cens 5 verges de terre venant par achat des hoirs Gilles GAPPAN.

La veuve Noël DELERUE venant de Roland DELERUE, fils de Jean sur 6 cens de lieu manoir et jardin.

La dite veuve venant comme dessus sur 9 cens et demi d'héritage.

Pierre LONGLE à cause de Magdeleine DELERUE, sa femme sur 5 cens pris en 9 cens de terre à labour.

Lui par sa dite femme comme dessus sur 5 cens 3 verges de lieu manoir et jardin.

Lui à cause de la dite Madeleine DELERUE, sa femme sur 9 cens.

Gilles GUEDIN par achat de (blanc) pour la moitié et l'autre moitié par relief de Pierre, son père sur 3 cens de terre à labour pris en 6 cens contre Jacques FLORCQUIN.

Jacques FLORCQUIN à cause de Margueritte GUEDIN, sa femme sur 3 cens de terre à labour parfait des dits 6 cens.

Christien ENGLEBERT à cause de Marie GUEDIN sur un cent une verge d'héritage.

Michel DECOUROUBLE par achat d'Anthoine ALAVAIN sur 12 cens moins 11 petites verges, sur 4 cens moins 4 verges par achat des hoirs Jean DELEDORPE faisant ensemble un bonnier moins 15 verges.

Jean DELAULTRE sur 15 petites verges d'héritage haboutant au trieu du Frasnnois, à la piedsente menant à Leers et à l'héritage Michel DECOUROUBLE.

Philippe MULIET venant de Jean DEBEAUCARNE sur 10 cens de terre à labour.

Ambroise DELEPLANCQUE à cause de sa femme au lieu de César DELEBECQUE sur 5 cens de terre à labour.

Les hoirs Jacques LEPLAT à cause de Catherine DELEPLANCQUE, leur mère venant auparavant de Péronne MILIET sur un bonnier 13 verges d'héritage.

Les hoirs Pierre CLARISSE venant auparavant de Valentin CLARISSE et de Margueritte MULIET sur 12 cens de terre à labour.

Eux par relief comme dessus venant auparavant des hoirs Philippe DESREVEAUX sur 4 cens et demi et le tiers de demi quartron de terre à labour.

Les hoirs Jean CAUDRON à cause de Françoise CASTEL, leur mère venant auparavant de Jacques PREVOST sur 11 cens de terre à labour.

Eux par relief comme dessus venant auparavant du dit PREVOST sur 3 cens et demi de terre à labour.

Eux encore sur 4 cens un quartron de terre à labour pris en 17 cens.

Eux encore par relief comme dessus sur 5 cens et demi de terre.

Eux encore par relief comme dessus sur 4 cens 4 verges de terre à labour.

Eux encore par relief comme dessus venant de Nicolas CAUCHETEUR sur 4 cens et demi.

Eux encore venant auparavant de Jean DELERUE sur 2 cens.

Les hoirs Nicolas DEBOUVINES à cause de (blanc) sur 6 cens et demi.

Les hoirs Jean HALLET venant de (blanc) sur 4 cens et le tiers d'un cent de terre à labour.

Eux venant comme dessus sur 7 cens de jardin.

Eux encore venant comme dessus sur 6 cens un quartron.

Les hoirs Nicolas DUCASTELET venant de (blanc), demeurant à Néchin sur 10 cens d'héritage.

Anthoine LIAGRE à cause de Marie FLORIN, sa femme par relief de Guillaume FLORIN, son père sur 3 cens un quartron, sur 6 cens et demi.

Marie FLORIN, héritière de Nicolas et Guillaume FLORIN sur 8 cens 15 verges quart et seizième de verge d'héritage.

Les hoirs Jean DUMORTIER venant auparavant de Blaise DELESPIERRE, demeurant à Lys qu'il avait par achat de Gilles GAPPAM sur 2 cens et demi deux tiers d'un cent 3 quartrons pris en 12 cens et demi de jardin.

Simon DEMMILESCAMPS venant auparavant d'Anthoine MILESCAMPS sur 2 cens et demi de terre à labour.

Françoise MILESCAMPS et Jean BRUNIN par achat de Margueritte MILESCAMPS sur 3 cens et demi pris en 7 cens d'héritage.

Hugues LAMERAND par achat de Jean DEHALLEWIN, venant de Pierre DUHAMEL à cause de sa femme sur 4 cens d'héritage.

Ledit LAMERAND au lieu d'Anthoine CARPENTIER à cause de Wilminne DELAUSNOIS, sa femme sur 10 cens.

Lui venant de Louys ESCHEVIN sur demi bonnier.

Ledit LAMERAND venant de la veuve Jean MATHON sur 6 cens, lesquelles trois parties sont chargées ensemble.

Ledit LAMERAND par achat de Roland DESCARMON sur 13 cens de terre à labour.

Ledit LAMERAND par achat d'Adrien LECLERCQ venant auparavant de Gillette WATINNE, veuve de Jean LECLERCQ.

Le sus-dit LAMERAND venant comme dessus sur 7 cens de jardin, lesquels deux articles sont chargés.

Pierre BRACAVAL, demeurant à Lys par achat de (blanc) sur 3 cens.

Michel et François, Josse et Jean MULIET par relief de Philippe MULIET, leur père sur 8 cens et demi pris 17 cens contre (blanc).

Eux par relief comme dessus sur 4 cens de terre à labour.

Eux encore par relief comme dessus sur 2 cens de jardin.

Eux encore par relief comme dessus sur la moitié de 10 cens de terre à labour.

Eux encore par relief comme dessus sur 4 cens un quartron.

Eux encore venant comme dessus et auparavant de Gilles GAPPAM sur 4 cens 4 verges.

Eux encore venant comme dessus sure le vivier Bohier contenant (blanc), lesquels ont déclaré qu'il est tenu de la dite seigneurie et que les devoirs ont été fait au Quesnoy.

Les hoirs Josse DELESPIERRE venant auparavant par achat des hoirs Anthoine BERTAULT sur 6 cens de jardin.

Anthoine DECOTTIGNIES par ratraict au lieu de Roland DECOTTIGNIES sur 4 cens de terre à labeur.

Les enfants Robert CROHIN à cause de .... DUCHASTELET, leur mère par relief de Nicolas DUCASTELET, leur grand-père, venant de Louys ESCHEVIN.

Eux par relief comme dessus venant de Pierre FLATRÉ et Anthoinette CAUCHETEUR, sa femme sur 10 cens de terre.

Simon LEURIDAN par achat de la veuve Guillame FLORIN sur 2 cens de pret pris en 8 cens .

Ledit Simon LEURIDAN à cause de Lucquette PAYELLE, sa femme par relief de Jacques PAYELLE et Jacqueline DELERUE, leur père et mère sur un lieu manoir contenant parmi jardin 10 cens 9 verges.

Jacques MATHON à cause de Jeanne PAYELLE, sa femme par relief du dit Jacques PAYELLE, comme dessus sur 6 cens et demi de terre à labeur pris en 13 cens.

Lui à cause de sa dite femme par relief comme dessus sur 4 cens de pret pris en 8 cens.

Pierre JONVILLE à cause de Marie PAYELLE, sa femme par relief du dit Jacques et de la dite Jacqueline, leur père et mère sur 6 cens et demi de terre à labeur ou environ.

Lui à cause de sa dite femme comme dessus sur 2 cens de pret pris des devant-dits 8 cens.

Jean PAYELLE par relief du dit Jacques PAYELLE, son père sur 6 cens de terre à labeur pris en 8 cens.

Lui par relief comme dessus sur 8 cens 15 verges demi et le huitième d'une verge de jardin.

Anthoine PREVOST par relief de Marie DELEDICQUE, sa mère sur 2 cens et demi de terre à labeur venant de Josse, Anne et Marie DELAOULTRE.

Lui par relief comme dessus venant auparavant de Jean BRUNIN sur 4 cens de lieu manoir et jardin pris en 8 cens.

Lui encore par relief comme dessus venant du dit BRUNIN sur 3 cens.

Lui encore par relief comme dessus venant d'Anthoine PREVOST, fils de feu Guilbert sur un cent 3 quartrons de terre.

Lui encore par relief comme dessus venant auparavant du dit Anthoine PREVOST, fils de feu Guilbert sur 7 cens de terre à labeur.

Lui venant comme dessus et auparavant du sus-dit PREVOST sur 9 cens de terre à labeur.

Lui par relief comme dessus venant auparavant de Nicolas PLOUCQUET, cherurier, demeurant à Tournay sur un bonnier de terre à labeur.

Lui encore venant comme dessus et auparavant de Lucq LEFEBVRE sur 2 cens un quartron pris en 9 cens.

Ledit par relief comme dessus sur 5 cens.

Les hoirs Noël DESPRETZ par relief de Catherine RYS, leur mère sur 10 cens de terre à labeur.

Les enfants Thomas WAININ par relief de Jean WAININ sur demi bonnier de terre à labeur.

Eux par relief comme dessus sur 4 cens de terre à labeur.

La veuve et hoirs Monsieur BELIER, avocat à Tournay par achat de Dame Jeanne DE MONTMORENSSY, veuve du Sieur DE BOUZENGHIEN pour la moitié et des hoirs Charles CAPELIER et autres pour l'autre moitié, pour la moitié de 13 cens et demi et demi quartron de terre à labour.

Eux venant comme dessus sur 6 cens de terre à labour.

Eux encore venant comme dessus sur la moitié de 5 cens de terre à labour.

Eux encore par relief comme dessus sur la moitié de 7 cens et demi de terre à labour.

Les dits veuve et hoirs venant comme dessus sur la moitié d'un quartier 9 verges de terre à labour.

Les devant-dits venant comme dessus et auparavant de maître Jean DENTIER sur la moitié de 2 bonniers 4 cens 9 verges d'héritage.

Les hoirs maître Anthoine DECOUROUBLE venant auparavant de Louys LEHUGIER sur 8 cens.

Eux par relief comme dessus sur 7 cens 2 verges de terre à labour.

Eux encore par relief comme dessus sur 6 cens de terre à labour.

Les dits hoirs par relief comme dessus sur un cent et demi de terre à labour.

Les sus-dits hoirs par relief comme dessus sur 6 cens et demi 3 verges ou environ tant pret que bosquet.

Les devant-dits hoirs par relief comme dessus sur 5 cens de terre à labour.

Les dits hoirs venant comme dessus sur 5 cens et demi de terre à labour.

Eux encore par relief comme dessus sur 6 cens de bois.

Eux par relief comme dessus sur 2 cens 3 verges de terre à labour.

Eux par relief comme dessus sur 5 cens de terre à labour.

Eux encore par relief comme dessus sur 6 cens 3 quartrons de terre à labour.

Eux encore par relief comme dessus sur 9 cens 8 verges de pret et bois.

Eux encore par relief comme dessus sur 7 cens de terre à labour.

Eux encore par relief comme dessus sur 7 cens et demi de terre à labour.

Eux encore par relief comme dessus sur 9 cens de bois et pret, item sur 5 cens de terre à labour.

Les pauvres de la Magdelenne de Tournay sur 15 cens et 4 cens de terre.

Les hoirs Pierre CARETTE venant auparavant de Jacques et Anthoine CARETTE sur 8 cens de pret et bois pris en 9 cens 3 quartrons contre (blanc).

Les hoirs Anne DECOURCHELLES venant de Catherine CARETTE, leur (blanc) sur un cens 3 quartrons de pret et bosquet parfait des dits 9 cens 3 quartrons.

les hoirs et héritiers Olivier DELESCLUSE venant d'Anne RICOART, leur (blanc) sur 2 cens une verge.

Les hoirs Simon DEBOUVINES sur 15 cens de terre à labour.

Eux par relief comme dessus sur 4 cens de terre à labour.

Eux encore par relief comme dessus sur 10 cens de jardin venant auparavant de Philippe Ogueltrud TREZEL.

Eux encore par relief comme dessus sur un quartier de lieu manoir et jardin.

Eux par relief comme dessus sur 4 cens.

Simon BAYART par achat de Mathis DELESPIERRE et de (blanc) DEBOUVINNES, sa femme en l'an 1640 sur 8 cens de terre à labour, sur 7 cens par achat comme dessus.

Les hoirs Jacques MOSNIER venant de Jacques DUSOULIER, leur oncle sur 2 cens et demi, sur 2 cens un quartron venant de Nicolas CAUCHETEUR.

Eux par relief comme dessus sur 15 cens d'héritage, lesquels ne sont renseignés.

Catherine MALFAICT, veuve de Jacques DUSOULLIER, venant de Jacques MALFAICT sur 8 cens et demi et demi quartron, sur 14 cens et demi venant de Margueritte CORDONNIER.

Jacques LEZAIRE par relief de Marie MARISSAL, veuve d'Henry LEZAIRE sur 9 cens de terre à labour.

Les hoirs Noël PLOUCQUET à cause de (blanc) MARISSAL, leur (blanc) sur 10 cens de terre à labour.

Les hoirs Jean CARDON par relief de Françoise CASTEL, leur mère, venant auparavant de Jacques PREVOST sur 11 cens de terre à labour lesquels sont fait ci-devant.

Les hoirs Jaspert LEPERS par relief de Jeanne DESREVEAUX, leur mère sur 4 cens de terre à labour.

Pierre DESREVEAUX, fils de feu (blanc), demeurant à Lannoy sur 3 cens de terre à labour, lesquels 3 cens l'on ne sait bonnement à qui c'est.

Jeanne DESREVEAUX, veuve de Pierre DELEBECQUE par achat sur 3 cens de terre à labour.

Les hoirs Eloy STIEN, fils d'Emanuel sur 16 cens, sur 4 cens, sur 22 cens, sur 10 cens, sur 6 cens 3 quartrons, sur 15 cens, sur 8 cens, sur 5 cens, sur 7 cens et demi, sur 24 cens, sur un cent et demi, sur 5 cens et demi d'héritage.

Les hoirs Maximilien THONNELAIRE sur le tiers d'un bonnier.

Eux par relief comme dessus sur 4 cens pris en 8 cens.

Valentin DUQUESNE par ratraict l'an 1641 de Robert CROHIN venant auparavant de Pasquier DESCARNE sur 3 cens de terre à labour.

Jean DEBRABANT et Anthoine LEFEBVRE, demeurant à Leers par achat des hoirs Nicolas DELEPLANCQUE, demeurant lors à Espierres sur 5 cens et 5 cens de terre à labour, chacun par moitié.

Philippe MULIET par achat de la veuve et hoirs Jean LECLERCQ, demeurant à Warcoing en l'an mil six cent (blanc) sur 12 cens et demi de terre à labour.

Léger RYS par relief de Jean RIS, son (blanc) et Pierre VISART par relief de Marie RYS, sa soeur sur 2 cens pris en 4 cens.

Les hoirs Garin LEMERCHIER à cause d'Ursel LERIS, leur mère sur les autres 2 cens pris des devant-dits 4 cens contre les dits RYS et VISART.

Jean Nicolas et Magdeleine VISART par relief de Pierre VISART, leur père qui l'avait acheté l'an 1640 d'Estienne GAPPAM sur un cent et demi de pret.

Les hoirs Jean FACHE par relief venant de (blanc) sur 5 cens de terre à labour.

Marie MORELLE par relief d'Anthoine MORELLE, son père au lieu de Bernard FACHE.

Les hoirs Liévin LAISNEL par achat des hoirs Jean DELEGRANGE sur 3 cens 17 verges de manoir.

Monsieur DE FROMICOURT à cause de Damoiselle (blanc), sa femme par relief de Madame DELABRETAIGNE, venant de Nicolas FRATRISART, seigneur du Gasignies sur 3 cens de terre.

Les hoirs Gilles DESBONNETZ pour un tiers, les hoirs Jean DELEBECQUE pour un tiers, les hoirs Jean DUQUESNE, mari et bail de Catherine DELEBECQUE pour l'autre tiers de 5 cens de terre à labour.

Les hoirs Jean DESCAMPS à cause de Martine LEVINIER, leur mère sur 8 cens pris en 18 cens de terre à labour contre (blanc).

L'abbaye du Hannon au lieu de la court de Leers sur 4 bonniers de terre.

Les hoirs Jean TRENTESAULCH sur 3 cens 16 verges de terre à labour.

la seigneurie de Lannoy sur 3 bonniers de terre à labour et deux welz savoir celui du Quesnoy et du Frasnoit

Les hoirs Pierre DENTIER, escuyer, Seigneur du Grisfonnerie, venant auparavant de Monsieur de WARNES sur 2 bonniers de terre à labour.

Les hoirs Philippe CASTELAIN à cause de Catherine D'OULTRELOIGNE, leur mère sur 7 cens.

Les hoirs Robert CROHIN à cause de Marie (blanc), leur mère venant de François JACQUO et Margueritte LECLERCQ, sa femme et des hoirs Thomas RASSON à cause de Michelle LECLERCQ, leur mère, venant d'Evrard LECLERCQ sur 16 cens et demi de terre à labour pris en 22 cens contre les hoirs Emanuel STIEN.

Les enfants Marie DUCASTILLON, veuve de Robert CRAUWIN, venant de Nicolas DUCASTILLON au lieu de Jean GHUVISTEM d'achat l'an 1603 sur 4 cens et demi.

Les hoirs Victor LIENART à cause de Jeanne CAUDRON, leur mère, les hoirs Catherine CAUDRON par relief d'Estienne CAUDRON, leur grand-père et Catherine CAUDRON, fille de (blanc) sur chacun un tiers de demi cent d'héritage arrenté sur le trieu du Frasnoit en juin 1609.

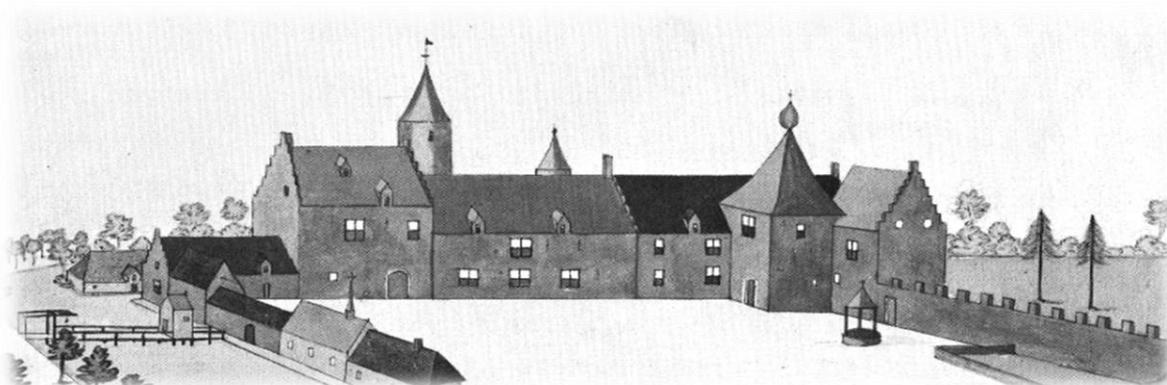
La veuve et hoirs Pierre DECROIX, fils de feu Georges venant auparavant d'Arthus ROUSSEL au lieu de Michel LECLERCQ sur 36 verges petites de lieu manoir et jardin.

la dite veuve et hoirs Pierre DELECROIX sur un cent et demi d'héritage à labour par lui arrenté de son excellence le 13 novembre 1632 faisant un coing et portion du dit trieu du Fresnoit.

Pierre LEFEBVRE par achat de la veuve Pierre DELECROIX en l'an 1638 venant auparavant de Péronne DELECROIX, veuve de Thomas DUCASTILLON sur un quartron et demi de terre à labour sur le trieu du Fresnoy, haboutant au dit trieu.

Gilles GUEDIN sur un cent d'arrentement pris au chemin allant du trieu de Carihem à Leers au long son héritage.

Pierre RICOART sur 3 quartrons d'arrentement pris au chemin allant du trieu du Carihem à Leers du long son héritage.



## A.M. Roubaix – DD bis 1-25

### Comptes de la seigneurie de Roubaix 1589-1601

10/10/1589 : Établissement de tutelle Jacques et Pierre BOURGHOIS du côté paternel, Michiel POLLET et Gilles DELORGE du côté maternel d'Anthoine, Gilles, Guillaume, Margueritte et Marie BOURGHOIS, frères et sœurs, enfants de feu Pierre qu'il a obtenu de Pieronne LEBLANCQ, qui fut sa femme.

10/10/1589 : Piéronne LEBLANCQ, veuve avec enfants de feu Pierre BOURGHOIS, présentement fiancée à Michiel ROUSSEL, fils d'Anthoine fait partage amiable aux dits Anthoine, Gilles, Guillaume, Margueritte et Marie BOURGHOIS, ses enfants de tous les biens a eux succédés et eschus par le trespas du dit Pierre BOURGHOIS.

12/12/1589 : Rente héritière de 6 livres 5 sols au rachat de 100 livres parisis faite par Pierre DUCATELER, fils de feu Nicollas, laboureur, demeurant à Néchin au profit de Laurens DESPRETZ et Toussain DUBRUILLE, ministres et manbours des biens des communs pauvres de Néchin. Sûreté sur 5 cens ou environ de jardin gisant à Néchin et tenus de la salle de Lille.

22/12/1589 : Vente d'un lieu manoir contenant demi quartron ou environ de petit jardinage gisant sur le marché de Roubaix faite par Jehan DUCROCQ, Noël et Adrien DUCROCQ, ses enfants au profit de Charles BOURGHOIS, fils de feu Ollivier, carioteur, demeurant à Roubaix.

02/01/1590 : Partage des biens eschus par le trespas de Jehan FAUVARCQUE fait entre Jehan FAUVARCQUE, fils de feu Jehan, demeurant à Flers, Pierre AZART et Catherine FAUVARCQUE, sa femme, demeurant à Roubaix, les dits FAUVARCQUE, frère et sœur, enfants du dit feu Jehan.

16/01/1590 : Vente d'un lieu manoir contenant demi cent ou environ de jardin gisant et tenu de Roubaix faite par Rolland DUBOIS, Gaspar TIBREGHIEN et Jehenne DUBOIS, sa femme, Philippe BUCQSANG et Marie DUBOIS, sa femme, Isabeau DUBOIS, Pierre ROUSSEL, père et tuteur d'Arthus et Jacques ROUSSEL qu'il a eu de défunte Magdeleine DUBOIS, qui fut sa femme, Pierre DUBOIS et Franchois SELOSSE, tuteurs de Gaspar DUBOIS, le dit Rolland DUBOIS et Gaspar DESPLANCQUES, tuteurs de Marie DESPLANCQUES, fille de feu Willamme et de défunte Pieronne DUBOIS, Pierre DUPIRE et Lion AGACHE, tuteurs de Maximilien et Yolente DUBOIS, enfants de feu Anthoine et de Barbe AUCQUIER, iceux de soubnom DUBOIS, frères et sœurs, enfants de feu Anthoine au profit de Pierre DELEBECQUE, fils de feu Pierre, boullengier et eschopier, demeurant à Roubaix.

10/01/1590 : Vente d'un quart de 20 cens de terre à labour séant à Fives et tenu de la seigneurie de Roubaix faite par Thomas DUPRET, fils de feu Thomas, demeurant à Lille au profit de Jehan, QUENTIN, prêvest des maréchaux de Lille.

23/01/1590 : Rente héritière de 62 sols 6 deniers au rachat de 50 livres parisis faite par Jehenne FAUVARCQUE, veuve de Philippe LEGRAND, demeurant à Roubaix au profit d'Estienne LECLERCQ, Pierre DUHAMEL et Christoffle FLAMENG, ministres et margliseurs de l'église paroissiale de Roubaix. Sûreté sur un lieu manoir contenant parmi jardin 7 cens ou environ d'héritage gisant et tenus du dit Roubaix, haboutant par devant au chemin menant de l'église à Fontenoit.

01/02/1590 : Vente de toutes parts, droits et actions succédés aux comparants par les trespas de Jehan et Marie DILLIES faite par Jehan et Louyse LELEU, frère et sœur, enfants de Pierre et de défunte Jehenne SOYEZ, petit neveu et petite nièce avec Pierre LELEU, leur frère mineur et héritiers avec autres des dits défunts Jehan et Marie DILLIES, leurs oncle et tante au profit d'Estienne RINGOT, laboureur, demeurant à Lille.

06/02/1590 : Relief d'un fief nommé le fief De Le Measure gisant et tenu de Roubaix comprenant en 4 cens de terre à labour fait par Jacques DELERUE, fils de feu Cornille à lui succédé par le trespas de son père.

26/02/1590 : Vente d'un lieu manoir contenant 2 cens de jardin pris en 4 cens demi quartron gisant et tenus de Roubaix faite par Anthoine DEMENIN, fils de feu Jehan et de défunte Marguerite CORNILLE, demeurant à Roubaix au profit de Pierre MATHON, fils de feu Pierre, demeurant à Roubaix.

06/03/1590 : Vente de 8 cens de terre à labour en une pièce gisant et tenus de Roubaix faite par Martin LECLERCQ, fils de feu Philippe, laboureur, demeurant à Roubaix au profit de Marcq LOCQUIFFIER, fils de feu Gilles, ollieur, demeurant à Roubaix.

06/03/1590 : Sûreté de la vente faite le 26/02/1590 de 2 cens de lieu manoir pris en 4 cens demi quartron gisant et tenus de Roubaix faite par Anthoine DEMENIN, fils de feu Cornille, demeurant à Roubaix vers Pierre MATHON, fils de feu Pierre, demeurant à Roubaix.

07/04/1590 : Vente de 10 cens ou environ de terre à labeur séant hors la porte Saint-Sauveur, dismaige d'Hellemmes faite par Margueritte VAILLANT, veuve d'Hughues DUPRET, demeurant à Fives et Gilles et Nicollas DUPRET, frères, enfants de la dite Margueritte VAILLANT et du dit feu Hughues, demeurant à Fives au profit d'Evrard CAMPENAIRE, saieteur, demeurant à Lille.

09/05/1590 : Vente de 321 verges trois quarts et demie de verge d'héritage à usage de jardin gisant à Fives et tenus de la seigneurie de Roubaix faite par Pierre CORDONNIER et Anthonnette DELEPLANCQUE, sa femme, demeurant à Fives au profit de Crespin POULTRAIN, laboureur, demeurant à Lille.

15/05/1590 : Décharge de Tutelle Pierre DECOURCHELLES, tuteur paternel et Nicolas DELETHOMBE, tuteur maternel de Christoffle LECOMTE, fils de Pasquier et de défunte Franchoise DELETHOMBE

15/05/1590 : Rente héritière de 62 sols 6 deniers au rachat de 50 livres parisis faite par Christoffle LECONTE, fils de Pasquier, haultelisseur, demeurant à Lannoy au profit de Pierre DELEBECQUE, fils de feu Pierre, boullengier et eschopier à Roubaix. Sûreté sur un lieu manoir contenant parmi jardin 4 cens ou environ d'héritage gisant et tenu de Roubaix, haboutant par-devant à la rue Pouret.

26/06/1590 : Décharge de tutelle Gilles ROUSSEL et Adrien LESAIGE, seuls tuteurs paternels restant d'Anthoine, Jehenne et Catherine ROUSSEL, frère et sœurs, enfants de défunts Michiel et de Noëlle POLLET, âgé le dit Anthoine de 24 ans, la dite Jehenne de 22 ans et la dite Catherine de 20 ans.

26/06/1590 : Partage des biens eschus par les trespas de Michiel ROUSSEL et Noëlle POLLET fait entre Anthoine, Jehenne et Catherine ROUSSEL, frère et sœurs, enfants des dits feu Michiel et défunte Noëlle POLLET

05/06/1590 : Accord sur la succession de Catherine DUPRET, à son trespas veuve de Jehan DEBUSNES, mère des comparants et 6 cens de lieu manoir et jardin gisant et tenus de Roubaix impartis à l'encontre d'Alizon DUPRET, veuve de Wallerand BONENFFANT, leur tante fait entre Pierre DEBUSNES, fils de Jehan, Piat SELOSSE, mari et bail de Martine DEBUSNES, Jacques DUTHOIT, mari et bail de Marguerite DEBUSNES, d'une part et Lambert VANREUST, mari et bail de Pieronne DEBUSNES et Jehan DELESCLUZE, mari et bail de Susanne DEBUSNES, d'autre part. Les comparants se faisant fort du fils de feu Jacques DEBUSNE, mineur.

05/06/1590 : Vente d'un lieu manoir contenant 6 cens ou environ de jardin gisant et tenu de Roubaix faite par Jehan DEBUSNES, fils de feu Pierre, Lambert VANREUST et Pieronne DEBUSNES, sa femme, Jehan DELESCLUZE et Susanne DEBUSNES, sa femme, demeurant à Roubaix et Alizon DUPRET, veuve de Wallerand BONENFFANT, demeurant à Leers, les dits comparants tant en leur nom que se faisant fort du fils de feu Jacques DEBUSNES, leur neveu au profit de Mahieu PLOUCQUET, demeurant à Roubaix.

22/08/1590 : Vente de 8 cens et demi de terre à labeur en une pièce hors de la porte Saint-Sauveur, dismaige de Fives faite par Michiel DELESAFFRE, Jehan DESALMON, Hubert WAYNIN et Jacqueline CARPENTIER, sa femme, Gilles SALMON, Guillaume DUBOIS et Elaine SALMON, sa femme, tous demeurant à Lille, les dits Michiel et Hubert WAYNIN, procureurs de Jehan DESROUSSEAU et Jehenne SALMON, sa femme, les dits Gilles, Elaine et Jehenne SALMON, enfants et héritiers de feu Bauduin, se faisant fort de Franchois SALMON, leur frère expaisé au profit de Jehan QUENTIN, prévost de la châteltenie de Lille.

22/08/1590 : Vente de tout le fief et seigneurie des Obeaulx gisant à Fretin contenant le gros d'icelui 3 bonniers 10 cens de terre à labeur en plusieurs pièces faite par Pierre LECLERCQ, procureur de messire Jehan DARGENTEAU, chevalier, seigneur du dit lieu Hermalle, Fontaine Levesque et de Noble Dame Marie DEHAMALLE, sa femme au profit de maître Gilles LEBOUCC, licencié es loi, conseillé et avocat à Lille pour lui ou son command, à ce présent Jehan LEBOUCC, fils de Jehan, marchand demeurant à Lille stipulant pour et au nom de maître Gilles, son frère.

03/09/1590 : Établissement de tutelle Jehan DELESCLUZE, du côté paternel, Gilles HOUZET et Franchois DEVRENAY, du côté maternel aux corps et biens de Gilles, Pierre et Jacquemine DELESCLUZE, enfants mineurs de Josse et de défunte Anne HOUZET.

06/10/1590 : Reconnaissance de dette de la somme de 376 livres parisis faite par Loys et Andrieu MATHON, frères, Josse WILLOCQ et Noëlle MATHON, sa femme, demeurant à Roubaix, héritiers avec autres de feu Jehan MATHON, leur oncle, se faisant fort ensemble de Marie Agnies et Anthonnette MATHON, sœurs, enfants de Guillebert et leurs cohéritiers en l'hoirie et succession du dit feu Jehan MATHON, leur oncle au profit de Pieronne SORY, veuve du dit feu Jehan MATHON suivant le contrat de mariage passé le 12/11/1580 par devant Simon CHAVATTE, notaire.

16/10/1590 : Vente de 6 cens 3 quartrons de jardinage qui fut naguère tant à labour que jardin gisant Leers et tenus de madame de Roubaix faite par Guillebert LEBARBIEUR, marchand détaillier de draps, demeurant à Lannoy, Jehan LEBARBIEUR, fils du dit Guillebert, Jacques DELAHAYE et Catherine LEBARBIEUR, sa femme, Charles LECLERCQ et Jehenne LEBARBIEUR, sa femme au profit de Sainte LEROY, veuve de feu Thomas DELATTRE, demeurant à Lille.

16/10/1590 : Vente de 4 cens de terre à labour gisant au tries de Carihem, paroisse de Leers et tenus de Roubaix faite par Martin DELECAMBRE, fils de feu Jehan, laboureur, demeurant Wattrelos au profit de Jacques DELECAMBRE, fils de feu Pierre, demeurant à Wattrelos.

13/11/1590 : Vente de 4 cens et deux tiers ou environ d'héritage, moitié jardinage et moitié terre à labour gisant et tenus de Roubaix faite par Lambert DUPONT, fils de feu Izambart, demeurant à Roubaix au profit de Jehan VANREUST, fils de feu Lambert, demeurant à Roubaix.

13/11/1590 : Vente d'un cent 73 petites verges de terre à labour en une pièce gisant et tenu de Roubaix faite par Lambert DUPONT, fils de feu Izambart, demeurant à Roubaix au profit de Jehan DESTOMBES, fils de feu Jehan, laboureur, demeurant à Roubaix.

21/11/1590 : Rente héritière de 10 livres 11 sols au rachat de 168 livres parisis faite par Jherosme DUTRIEZ, fils de feu Pierre, Oste et Marie LOCQUIFFIER, sa femme, demeurant à Wattrelos au profit de Rolland et Jaspar DUBOIS, Jaspar TIBREGHIEN, mari et bail de Jehenne DUBOIS, Pierre ROUSSEL, père et tuteur d'Arthus et Jacques ROUSSEL qu'il a eu de défunte Magdeleine DUBOIS, Izambard et Jehan LEZY, tuteurs d'Anthonnette LEZY, fille de feu Jacques et de défunte Magdeleine DUBOIS, Gaspart DESPLANCQUES et le dit Rolland DUBOIS aussi tuteurs de Marie DESPLANCQUES, fille de feu Willame et de défunte Pieronne DUBOIS, Philippe BUCSANG et Marie DUBOIS, sa femme, Isabeau DUBOIS, Nicolas AGACHE, Pierre DUPIRE et Jacques DUBOIS, tuteurs de Maximilien et Yolente DUBOIS, enfants de feu Anthoine qu'il a eu de Barbe AUCQUIE, tous de soubnom DUBOIS, frères et sœurs, enfants de feu Anthoine et de défunte Louise SELOSSE. Sûreté sur un lieu manoir contenant parmi jardin 7 cens ou environ d'héritage gisant et tenu de Roubaix.

07/12/1590 : Vente d'un lieu manoir contenant 2 cens de jardin gisant et tenu de Roubaix faite par Jehan MATHON, fils de feu Pierre, demeurant à Zeleghien, pays de Flandre au profit de Loys MATHON, fils de feu Jehan, laboureur, demeurant à Roubaix.

08/01/1591 : Vente de 5 cens de terre à labour pris en 20 cens gisant à Leers et tenus de la Salle de Roubaix faite par Jehan DELECAMBRE, fils de feu Willame, laboureur demeurant à Leers au profit de Gilles CATTOIRE, fils de feu Gilles et Jehenne DELECAMBRE, sa femme.

08/01/1591 : Vente des droits, raisons et actions sur la succession de feu Jehan DELAPORTE, en son vivant escuyer, seigneur de Morselle faite par Philippe HESPEL, fils de feu Philippe et Anne DUHAMEL, sa femme, demeurant à Roubaix, et Noël LEPERS, fils de feu Anthoine, demeurant à Herseaux, le dit Philippe HESPEL tant en son nom que se faisant fort en cette partie des enfants de feu Jehan PRUS et de défunte Marguerite DUHAMEL et de feu Jan DUHAMEL au profit d'Anthoine, Georges et Pierre DELECROIX, demeurant à Roubaix.

23/01/1591 : Vente de 3 cens 3 quartrons de jardinage et tous droits de 5 cens de jardinage et grange étant dessus contre Willame GLORIEUX, à qui le surplus des 5 cens appartiennent, pris en 10 cens contre l'acheteur a qui appartiennent les autres 5 cens avec la maison étant dessus, le tout gisant à Leers et tenus de Carihem faite par Jehan GLORIEUX, fils de feu Ollivier, haultelisseur, demeurant à Lannoy au profit de Charles DUJARDIN, receveur de Roubaix.

05/02/1591 : Vente des droits sur 2 cens un quartron moins de jardinage pris à l'encontre de Pierre, Gilles et Jacquemine DELESCLUZE gisant et tenus de Roubaix faite par Franchois DEVRENAY, fils de feu Pierre et Anne DELESCLUZE, sa femme, demeurant à Roubaix au profit de Gilles HOUZET, fils de feu Rolland.

19/02/1591 : Vente de 8 cens de terre à labour gisant en une pièce à Roubaix et tenus du dit lieu faite par Martin LEFEBVRE, fils de feu Nicollas, présentement demeurant en la ville de Tournay au profit de Pierre DUPIRE, fils de feu Willame, bouchier, demeurant à Roubaix.

05/03/1591 : Vente de 5 quartrons de jardinage pris en 10 cens allencontre de l'acheteur, sur lesquels 10 cens il y a une grange et lieu manoir gisant iceux 10 cens à Leers et tenus de la seigneurie de Carihem faite par Willame GLORIEULX, fils de feu Ollivier, demeurant à Leers au profit de Charles DUJARDIN, receveur de Roubaix.

07/03/1591 : Vente de 24 cens de terre à labour séant en une pièce au dismage d'Hellemmes faite par Gilles et Nicollas DUPRET, frères, enfants de feu Hugues, demeurant le dit Gilles à Lille et le dit Nicollas à Fives au profit de Demoiselle Anthonnette REGNARRE, veuve de Pierre VANHEE, sellière, demeurant à Lille.

15/03/1591 : Rente héritière de 7 sols parisis au rachat de 5 livres 11 sols 3 deniers faite par Pierre DUBOIS, fils de feu Gadrain, demeurant à Roubaix au profit de Josse DELESPAULT, fils de Pierre. Sureté sur un lieu manoir contenant parmi jardin 3 cens 3 quartrons et 18 petites verges d'héritage gisant et tenu de Roubaix. Sûreté sur un lieu manoir contenant parmi jardin 3 cens 3 quartrons et 18 petites verges d'héritage gisant et tenu de Roubaix, haboutant par-devant au chemin menant de l'église à la Fosse au Quesne.

30/03/1591 : Bail de 9 bonniers 14 cens 17 verges de terre à labour gisant en plusieurs pièces à Wattrelos fait par Sieur Gérard BOURGOIS, prêtre chapelain de la chapelle Saint-Jean en l'église paroissiale de Roubaix, par le consentement et ordonnance de haulte et puissante madame Yolente Dame De WERCHIN, princesse Despinoy, Sénéchalle de Haynault par acte donné le 29/11/1590 au profit de Pierre DELESPAULT, marchand, demeurant à Roubaix.

11/03/1591 : Vente d'un lieu manoir contenant parmi jardin 13 cens et le tiers d'un cent d'héritage vulgairement nommé La petite brasserie gisant et tenu de Roubaix faite par Rolland DUBOIS, fils de feu Anthonne, Pierre DUBOIS et Franchois SELOSSE, tuteurs de Gaspar DUBOIS, Isabeau DUBOIS veuve de Jehan MULLIER, Gaspar TIBREGHIEN et Jehenne DUBOIS, sa femme, Philippe BUCQSANG et Marie DUBOIS, sa femme, Izambart et Jehan LEZYS et le dit Rolland DUBOIS tuteurs d'Anthoinette LEZY, fille de feu Jacques et de défunte Magdeleine DUBOIS, Pierre ROUSSEL, père et tuteur d'Arthus et Jacques ROUSSEL qu'il a eu en second lit de la dite Magdeleine DUBOIS, Gaspar DESPLANQUES, Jehan DELEBECQUE et le dit Rolland DUBOIS tuteurs de Marie DESPLANQUES, fille de feu Guillaume et de défunte Pieronne DUBOIS, Pierre DUPIRE, Nicollas AGACHE, tuteurs, et Barbe AUCQUIER, mère et tutrice de Maximilien et Yolente DUBOIS, enfants du dit feu Anthoine qu'il a eu en secondes noces de la dite Barbe AUCQUIER, tous iceux du soubnom DUBOIS enfants du dit feu Anthoine au profit de Josse DELESPAULT, fils de Pierre, marchand, demeurant à Roubaix.

29/03/1591 : Vente d'un lieu manoir contenant parmi jardin 9 cens ou environ d'héritage gisant et tenu de Roubaix faite par Pierre MOUTON et Jacques DEGRIMAUPONT, demeurant à Roubaix, procureurs de Garrin DEGRIMAUPONT, fils de feu Jehan au profit de Jehan MACQUET, fils de feu Oste, manouvrier, demeurant à Roubaix.

25/06/1591 : Établissement de tutelle Anthoine et Jehan ROUSSEL, père et fils, le dit Anthoine grand-père et le dit Jehan oncle du côté paternel, et Guillebert MALFAICT oncle du côté maternel de Pierre et Willame ROUSSEL, frères, enfants mineurs de feu Michiel et de défunte Anthoinette MALFAICT.

02/04/1591 : Donation faite par Jacques LHERNOULT, dit Daniel, fils de feu Gilles et Franchoise NORRY, sa femme, brasseur, demeurant à Roubaix, déclarent que entre autres enfants ils auraient plusieurs filles mariées savoir Barbe LHERNOULT, ayant épousé Pierre LEPERS, Franchoise LHERNOULT, ayant épousé Jehan FAUVARCQUE et Marye LHERNOULT ayant épousé en secondes noces Simon GLAIGON, tous lesquels beaux-fils et gendres de petit et sobre gouvernement, ayant dilapidé tous leurs biens tant ceux qu'ils avaient de leur côté, que ceux qu'il ont eu du côté de leurs femmes au profit de leurs petits-enfants, enfants des dites Franchoise et Marye LHERNOULT. Donation entre-vif à Barbe LHERNOULT, les dits comparants voyant le sobre et mauvais gouvernement du dit Pierre LEPERS avec lequel elle est séparée.

Mémoire qu'il a été vendu par décret au siège de la gouvernance de Lille à Wallerand HEDDEBAUT, marchand, demeurant à Lille tout un lieu manoir en grandeur de 13 cens ou environ d'héritage gisant et tenu de Roubaix comme appartenant à Jehenne DEFFRENNES, veuve de feu Guillebert PROUVOST.

02/04/1591 : Attestation faite par Pierre DELECROIX, fils de feu Guillebert, Pierre DESOBRIS, fils de feu Maillin et Marye DELECROIX, sa femme, Allienore DESOBRIS, veuve de Pierre LEBROU, demeurant le dit Pierre, premier comparant à Roubaix, les dits Pierre DESOBRIS et sa femme à Bondues et la dite Allienore à Croix, qui reconnaissent payer à Georges et Anthoine DELECROIX et Adrien MALFAIT tous salaires de procureurs et mises de justice au procès intenté par les héritiers de feu Seigneur de Morsele contre les seigneurs DANGREAU FRETIN.

15/06/1591 : Rente héritière de 50 sols parisis au rachat de 40 livres parisis faite par Jehan LEBLAN, fils de feu Gadrain, manouvrier et Marguerite PROUVOST, sa femme, demeurant à Roubaix au profit de Philippe DELEBECQUE, Jehan DELESPAULT et Jehan MOUTON, ministres des biens appartenant aux communs pauvres de Roubaix. Somme provenant de la donation faite par Jehenne FREMAULT, veuve de feu Pierre DELEBECQUE aux dits pauvres pour l'entretien d'un obit fondé par elle en l'église de Roubaix, par elle et son dit feu mari et que les dits pauvres seront tenus de célébrer annuellement en la dite église la veille de Noël dont le premier se dira la veille du jour de Noël de l'an 1592 et s'ensuit à perpétuité. Sûreté sur un lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens d'héritage gisant et tenu de Roubaix.

23/04/1591 : Vente d'un lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens un quartron ou environ comprenant les 4 cors et le mollon gisant et tenu de Roubaix faite par Jacqueline CASTELLAIN, veuve de feu Williame PROUVOST, se faisant fort de Jehenne PROUVOST, sa fille, pour le présent religieuse attendrate à l'Hôpital Ste Elisabeth à Roubaix au profit de Guillebert PROUVOST, fils d'Oste, demeurant à Lannoy.

17/12/1591 : Vente d'un lieu manoir contenant parmi jardin 5 cens ou environ d'héritage gisant et tenu de Roubaix faite par Philippe DELEBECQUE, fils de feu Jan, marchand et Marie ROUSSEL, sa femme, demeurant à Roubaix au profit de Marcq BROCCUART, fils de feu Jehan, marchand, demeurant à Roubaix.

03/01/1592 : Vente de 6 cens de terre à labour gisant en la coulure Ribaubve et tenus de la seigneurie de Roubaix pour les dits 6 cens de terre à labour pris en 1 bonnier allencontre d'Anthoine CRAUWIN faite par Gasparde DEFROMONT, veuve d'Anthoine GOUBE, demeurant à Templemars au profit de Claude DESMARESCAULT, fils de feu Gilles, laboureur, demeurant à Hem.

20/01/1592 : Rente héritière de 22 livres 15 sols au rachat de 364 livres parisis faite par Pierre FAUVARCQUE, fils de feu Jehan, boucher, demeurant à Roubaix et Andrieu LECLERCQ, fils de feu Jehan, cordonnier, demeurant à Roubaix au profit de Jehan PROUVOST, fils de feu Guillebert, laboureur, demeurant à Roubaix. Sûreté pour le dit Pierre FAUVARCQUE sur un lieu manoir contenant parmi jardin 19 cens ou environ d'héritage compris portion de labour, le tout tenant ensemble gisant et tenu de Roubaix et au regard d'Andrieu LECLERCQ un lieu manoir contenant parmi portion de jardin un cent ou environ d'héritage.

21/01/1592 : Vente de 3 cens de terre à labour gisant en une pièce à Roubaix et tenus du dit lieu faite par Anthoine ROUSSEL, fils de feu Michiel, marchand et Marie DELETHOMBE, sa femme, demeurant à Roubaix au profit de Marcq BROCCUART, fils de feu Jehan, marchand, demeurant à Roubaix.

03/03/1592 : Rente héritière de 6 livres 5 sols au rachat de 100 livres parisis faite par Jacques MOUCQ, fils de feu Jehan, hautelisseur, demeurant à Roubaix au profit de Jehan POLLET, fils de Jehan, marchand, demeurant à Roubaix. Sûreté sur un lieu manoir comprenant un cent de jardin gisant et tenu de Roubaix.

14/04/1592 : Vente de 6 cens ou environ de terre à labour en une pièce gisant et tenus de Roubaix faite par Jehenne FREMAULT, veuve d'Anthoine DEHALLEWIN au profit de Jacques BAULDOUT, demeurant à Roubaix.

26/04/1592 : Donation annuelle de la somme de 72 livres parisis faite par Jehan PROUVOST, fils de feu Guillebert, laboureur, demeurant à Roubaix au profit de Sœur Catherine de La Chapelle, maîtresse à l'hôpital Saint-Jean Baptiste, dict de le Plancque fondé en la paroisse Ste Catherine à Tournay, pour subvenir à la nourriture, gouverne et entretient d'Anne PROUVOST, sa fille, étant présentement béghine en la maison et religion du dit hôpital considérant que la rente héritière à laquelle il s'est obligé le 25/06/1588 en faveur de Gilles DESBAUDRENGHIEN et Bettremine DUPONT, sa femme est assez petite pour subvenir à la nourriture et entretien de la dite Anne, sa fille. Sûreté sur un lieu manoir contenant parmi jardin 11 cens ou environ d'héritage gisant et tenu de Roubaix, item encore un lieu manoir contenant parmi jardin 10 cens ou environ vulgairement nommé le lieu des casiers séant à Roubaix et tenu de la seigneurie du Busquet avec 24 cens de terre à labour en deux pièces tenant ensembles et au dit lieu manoir et jardin tenus de la dite Busquet.

02/05/1592 : Témoignage fait par Philippe CORNILLE, fils de feu Jacques, laboureur, demeurant à Roubaix qui déclare que le 16ème jour de mars dernier Philippe CASTELLAIN, greffier et clercq paroissial de Croix aurait acquis et acheté de Pierre GONS, procureur d'Anthoine CARLIER et Anne SELOSSE, sa femme le nombre de 4 cens 19 verges et demie de terre à labour gisant et tenus de Croix acquis par la dite Anne SELOSSE et de feu Grand DELADDESSOUBZ, son premier mari.

04/05/1592 : Établissement de tutelle Jacques LEMESRE, oncle du côté paternel et Jehan LORFEBVRE, oncle du côté maternel, tuteurs de Jehan et Philippe LEMESRE, enfants de Cornille qu'il a retenu de défunte Anthonnette CAUCHETEUR, qui fut sa femme.

06/05/1592 : Vente de 3 bonniers 4 cens d'héritage tant jardin que terre à labour en plusieurs pièces gisant à Marquette occupés en cense par Agnies ROUZÉE, veuve de Pierre LAMBERT faite par Martin DELECOURT, Jehan DELERUE et Philippotte DELECOURT, sa femme, le dit Gilles DEJONVILLE et Franchoise DELECOURT, sa femme, Marie DELECOURT, veuve de Jacques HENNOCOQ, demeurant le dit Martin, la veuve de Pierre DELECOURT et DEJONVILLE à Annappes, le dit DELERUE à Derlicque oultre Courtray et la dite veuve HENNOCOQ à Mandé près de Saint-Amand, Martin DESFRESNES, Pierre CARRETTE et Pasque DESFRESNES, sa femme, Evrard LECLERCQ et Anne DESFRESNES, sa femme, Flourent FLORQUIN et Catherine DESFRESNES, sa femme, Oursette DESFRESNES, le dit Gilles DEJONVILLE, procureur d'Agnies LIBERT, veuve de Pierre DELECOURT, sa belle-mère, procuration établie par devant les bailly et échevins de l'échevinage d'Annappes en date du 04 mai 1592, iceux Martin, Philippotte, Franchoise, Marie et défunte Jehenne DELECOURT, frères et sœurs, enfants et héritiers du dit feu Pierre DELECOURT qu'il a eu d'icelle Agnies LIBERT au profit de Jehan LEMAHIEU, fils de feu Toussaint, bourgeois, demeurant à Lille.

12/05/1592 : Partage des biens eschus par le trespas de Rolland HOUZET fait entre Gilles HOUZET, tant en son nom que comme tuteur avec Franchois DEVRENAY de Pierre, Gilles et Jacquemine DELESCLUZE, frères et sœur, enfants de feu Josse et de défunte Agnies HOUZET, Pieronne HOUZET, veuve de Pierre DESSAUVAIGE, Josse CUVELLE et Jacquemine HOUZET, sa femme, Jehan HOUZET, Pierre TIBREGHIEN et Marguerite HOUZET, sa femme, les dits Jehan et Marguerite HOUZET, frère et sœur, enfants de feu Jehan, les dits Jehan, Gilles, Agnies, Pieronne et Jacquemine HOUZET, frères et sœurs, enfants du dit feu Rolland HOUZET.

12/05/1592 : Vente d'un demi quartron de terre à labour pris en 5 cens venant à Toussain DELORTHIOIR gisant à Leers faite par Pierre HAIZON, demeurant en la paroisse de Willems au profit de Nicollas DELEMARRE, fils de feu Hughues, laboureur, demeurant à Wattrelos.

23/06/1592 : Vente d'un lieu manoir contenant parmi jardin 5 quartrons ou environ d'héritage gisant et tenu de Roubaix faite par Jehan DEBOUVINES, fils de feu Jehan, demeurant à Lannoy au profit de Jehan DUGARDIN, fils de feu Pierre, couturier, demeurant à Roubaix.

30/06/1592 : Vente de 8 cens de terre à labour gisant en une pièce à Hellemmes et tenus de terre et seigneurie de Roubaix faite par Pasquier DEROUBAIX, fils de feu Laurens, laboureur, demeurant à Anseghem châtellenie d'Audenarde au profit d'Eloy CORMANT, laboureur, demeurant Hellemmes, châtellenie de Lille.

22/09/1592 : Vente de 2 bonniers 4 cens de terre à labour pris en une pièce qui est le gros du fief d'Orifontaines gisant à la Madeleine et tenus de la terre et seigneurie de Roubaix faite par Jehan LÉBOUCQ, procureur de Dame Louyse DELAFOSSÉ, femme divorcée de messire Robert DELONGHUEVAL, chevalier seigneur Delatour, messire Philippe DEBERGHIES, chevalier seigneur du Plantin, Fourmantel, Rouppy, Nomain et Dame Helaine DELONGHUEVAL, son épouse, procuration en date du 12/09/1592 au profit de Gilles DELAOUTRE et Jehan LECHERF, laboureurs, demeurant à La Madeleine. Bien tenant à l'héritage Jehenne PREVOST, femme du dit DELAOUTRE, paravant veuve de Jehan DEROCQUES.

22/09/1592 : Vente de 29 cens de terre à labour pris en une pièce de 3 bonniers 3 cens qui est le gros du fief d'Orifontaines gisant à la Madeleine et tenus de la terre et seigneurie de Roubaix faite par Jehan LÉBOUCQ, procureur de Dame Louyse DELAFOSSÉ, femme divorcée de messire Robert DELONGHUEVAL, chevalier seigneur Delatour, messire Philippe DEBERGHIES, chevalier seigneur du Plantin, Fourmantel, Rouppy, Nomain et Dame Helaine DELONGHUEVAL, son épouse, procuration en date du 12/09/1592 au profit de Charles MANESSIET et Jehan LÉROULX, marchands, demeurant à Lille.

26/09/1592 : Vente de 20 cens 3 quartrons qui est portion du gros du fief d'Orifontaines gisant à la Madeleine et tenus de la terre et seigneurie de Roubaix faite par Jehan LÉBOUCQ, procureur de Dame Louyse DELAFOSSÉ, femme divorcée de messire Robert DELONGHUEVAL, chevalier seigneur Delatour, messire Philippe DEBERGHIES, chevalier seigneur du Plantin, Fourmantel, Rouppy, Nomain et Dame Helaine DELONGHUEVAL, son épouse, procuration en date du 12/09/1592 au profit de Beltremieu MASUREL, bourgeois et marchand, demeurant à Lille.

07/07/1592 : Partage des biens eschus par le trespas de Pierre DESSAUVAIGES fait entre Pieronne HOUZET, veuve avec enfants du dit Pierre DESSAUVAIGE, demeurant à Roubaix, d'une part et Estienne DESSAUVAGE, oncle et tuteur paternel et Pierre VANDENBEULQ, cousin germain tuteur maternel de Catherine DESSAUVAGE, fille du dit feu Pierre DESSAUVAGE qu'il a eu en premières noces de défunte Jossine LEBRUN, d'autre part.

13/10/1592 : Vente de 4 cens ou environ de terre à labour auxquels il y a encore petites portions de jardin faite par Pierre LEPERS, fils de feu Pierre, laboureur, demeurant à Tourcoing, au profit de Jehan LEPERS, son frère, laboureur, demeurant à Roubaix.

13/10/1592 : Vente d'un lieu manoir contenant parmi jardin 9 cens ou environ d'héritage gisant à Fives et tenu de la seigneurie de Roubaix faite par Pierre CORDONNIER, laboureur demeurant à Fives au profit de Pieronne BOUCHE, jeune fille à marier de feu Simon.

17/10/1592 : Établissement de tutelle Charles et Michiel BOURGHOIS, frères, oncles maternels de Jehan, Nicollas et Catherine LECONTE, frères et sœur, enfants mineurs de Charles et de défunte Jehenne MALFAIT.

27/10/1592 : Vente d'un lieu manoir contenant parmi jardin cent et demi ou environ d'héritage occupé présentement par Jehan POLLET, gisant et tenu de Roubaix faite par Jehan MACQUET, fils de feu Oste, manouvrier, demeurant à Roubaix au profit de Philippe LECONTE, fils de feu Jehan, brasseur, demeurant à Roubaix.

09/12/1592 : Reconnaissance de dette de la somme de 155 livres parisis pour argent prêté faite par Pierre DUBOIS, fils de feu Gadrain, demeurant à Roubaix, reconnaissance de dettes à Pierre LORFEBVRE, fils de feu Chrestien, demeurant à Roubaix.

15/12/1592 : Établissement de tutelle Jehan FARVACQ, fils de feu Michiel, oncle maternel de Marguerite PREVOST, fille d'Anthoine et de défunte Anthonnette FARVACQ. Avec lui Grard FAUVARCQ, son frère.

19/12/1592 : Vente du fief et cense Delerue gisant et tenu de Roubaix contenant parmi lieu manoir avec terre à labour et jardin 4 bonniers 12 cens ou environ en plusieurs pièces tenant ensembles faite par Hubert HOUBELON, fils et héritier avec les entrevenants nommés de feu Pierre, en son temps bourgeois et marchand de la ville de Lille, Jehan MOUTON et le dit Hubert, procureurs de Jehan, Pierre et Nicollas HOUBELON, aussi enfants et héritiers du dit feu Pierre, procuration passée en la ville de Londres le vendredi 22/09/1587, Pierre DURIN et Jacques MOREL, tuteurs d'Anthoine HOUBELON, mineur, aussi fils et héritier du dit feu Pierre au profit de Philippe DELEBECQUE, fils de feu Pierre, marchand, demeurant à Roubaix.

23/12/1592 : Vente de toute telle part, droit, raison et action sur 3 cens ou environ de lieu manoir jardin et héritage pris en 15 cens à l'encontre des hoirs et héritiers Jehan et Marie DILLIES gisant au faubourg Desrigneaux et tenus de la seigneurie de Roubaix faite par Pierre LELEU, fils de Pierre, demeurant à Cherre pays de Haynault au profit d'Estienne RINGOT, laboureur, demeurant au faubourg Desrigneaux à Lille.

25/12/1592 : Louys LECLERCQ, fils de Louys, demeurant à Roubaix, procureur de maître Gilles LEBOUCQ, licencié es loix, demeurant à Lille a fait relief de deux fiefs appartenant au dit LEBOUCQ par lui naguère acquis du seigneur DARGENTEAU et de Dame Marie DEHAMALLE, sa femme, l'un nommé le fief Desobeaux, gisant à Fretin et l'autre fief séant à Templemars.

29/12/1592 : Vente d'un tiers de cent 5 verges de terre à labour gisant à Wattrelos et tenu de la seigneurie de Roubaix faite par Hubert DESREVEAULX, fils de feu Christophle, demeurant à Wattrelos au profit de Jacques DESTRIEZ, fils de Clément, demeurant à Tourcoing.

08/02/1593 : Rente héritière de 6 livres 5 sols au rachat de 100 livres parisis monnaie de Flandres faite par Arnould BOUTTRY, fils de feu Franchois, boullengier et Marguerite PROUVOST, sa femme, demeurant à Roubaix au profit de Philippe LEURIDAN, Jehan VANREUST et Lambert POLLET au nom et comme ministres des communs pauvres de Roubaix, les dits procédant du remboursement fait de Denis DUPIRE, marissal, dont partie avait été donnée pour la réparation de l'homicide commis en la personne de feu Laurens ROUSSEL. Sûreté sur un lieu manoir contenant parmi jardin 3 quartrons ou environ gisant et tenu de Roubaix.

02/03/1593 : Vente d'un lieu manoir avec une petite maisonnette y joindant contenant parmi jardin 3 cens ou environ d'héritage gisant et tenu de Roubaix faite par Pierre FAUVARCQUE, fils de feu Jehan, marchand bouchier, demeurant à Roubaix au profit de Charles DUJARDIN, receveur de Roubaix, dernier surenchérisseur sur la mise à prix faite par Mahieu PLOUCQUET, fils de feu Jehan.

09/03/1593 : Vente d'un fief de 4 cens ou environ de terre à labour en une pièce gisant et tenant de Roubaix faite par Pierre FAUVARCQ, fils de feu Jehan, marchand bouchier, demeurant à Roubaix au profit de Jehan MACQUET, fils de feu Oste, laboureur, demeurant à Roubaix.

16/02/1593 : Vente d'un lieu manoir contenant parmi jardin 80 petites verges ou environ d'héritage gisant et tenu de Roubaix faite par Adrien CUVELLE, fils de feu Pierre, manouvrier, demeurant à Roubaix au profit de Fremay CLAY, demeurant à Tourcoing, dernier surenchérisseur sur la mise à prix faite par Pierre DELESPAULT, fils de Pierre.

03/03/1593 : Vente d'un lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens et demi ou environ d'héritage gisant et tenu de Roubaix faite par Simon CHAVATTE, bourgeois, demeurant à Lille au profit de Pierre DELESPAULT le jeusne, fils de Pierre, marchand, demeurant à Roubaix.

10/03/1593 : Relief du fief terre et seigneurie De Le Corbeille, tenu de la seigneurie de Roubaix et 7 petites verges de la seigneurie du Broeucq faite par Jehan LEPERS, seigneur de Berthelin, capitaine en la ville de Lille et damoiselle Franchoise PETYPAS, sa femme, command de Jehan MOREL, procureur, demeurant à Lille, propriétaire de la seigneurie de la Corbeille.

10/03/1593 : Oste et Mahieu BONTE, père et fils et Marcq LOCQUIFIER, fils de feu Gilles, auxquels serait demeuré par décret au siège de la gouvernance de Lille 24 cens de terre à labour tenus les 18 cens de la seigneurie du Breucq et le reste de la seigneurie Dufresne gisant à Croix.

30/03/1593 : Vente d'un cent et demi ou environ d'héritage avec une maison faite par Noël DESBONNET, fils de feu Guillaume, marchand, demeurant à Tourcoing, Gilles DESBONNET, fils de feu Pierre, laboureur demeurant à Tourcoing au profit de Raphaël MASQUELIN, fils de feu Jehan, marchand, demeurant à Roubaix.

17/04/1593 : Rente héritière de 67 sols 6 deniers au rachat de 50 livres parisis Josse CUVELLE, fils de feu Jehan et Jacquemine HOUZET, sa femme, demeurant à Roubaix au profit de Philippe LEURIDAN, Jehan VANREUST et Lambert POLLET, ministres et pauvrisseurs des communs pauvres de Roubaix.

29/04/1593 : Vente d'un lieu manoir contenant parmi jardin 4 cens ou environ d'héritage gisant et tenus de Roubaix faite par Phlippotte DUPONT, veuve de Philippe DELESCLUZE et Pierre DELESCLUZE, son fils, demeurant à ... au profit de Jehan VANREUST, laboureur, demeurant à Roubaix, dernier surenchérisseur sur la mise à prix faite par Jacques ROUSSEL.

26/04/1593 : Vente 5 quartrons ou environ de jardin gisant et tenus de Roubaix faite par Anthoine DELEBECQUE, fils de feu Jehan, demeurent à Roubaix au profit de Raphaël MASQUELIN, marchand, demeurant à Roubaix.

03/05/1593 : Procuracion établie par Maximilien DEGENENIERES, escuyer, seigneur de Winghehem en faveur de Daniel DESBOUCQUOIS pour faire plainte et saisie des biens meubles et immeubles de Jacques LECOUSTRE, fils de Pierre, son censier pour être satisfait de la somme de 50 livres à cause d'argent prêté.

04/05/1593 : Relief d'un fief tenu de Wasquehal et gisant à Tourcoing, se consistant en une rive et bord de chemin fait par Cristosfle VANREUST, demeurant à Tourcoing à lui succédé et eschu par le trespas de Jehan, son père.

05/05/1593 : Vente de 2 cens demi quartron ou environ de terre à labour gisant à Fives et tenus de la seigneurie de Roubaix faite par Jacques, Marye et Jehenne WILLANT, Adrien LALLIER et Isabeau WILLANT, sa femme, les dits surnommés WILLANT, frères et sœurs, enfants de feu Guy, en son vivant postulant en court laye en la ville de Lille au profit de Mahieu CORDONNIER, fils de feu Henry, laboureur, demeurant à Fives.

09/06/1593 : Rente héritière de 5 livres au rachat de 80 livres parisis faite par Melchior DECRESNES, fils de feu Lambert, demeurant à Roubaix au profit d'Anthoinette MARTIN, fille de feu Pierre, demeurant à Roubaix. Sûreté sur ce qu'il lui pouldra être succédé par le trespas de ses père et mère et grands père et mère, et sur un lieu manoir contenant parmi jardin 7 cens d'héritage gisant à Roubaix et tenu de la seigneurie de Blanches Mailles. Mémoire que la mère d'icelle Anthoinette MARTIN était sœur du dit Melchior, nommée Chrestienne DECRESNES et par le trespas d'icelle lui est eschu une partie du dit lieu manoir que les dits Melchior et Chrestienne DECRESNES ont vendu à Antoine DELECROIX.

30/06/1593 : Échange et permutation d'une maison contenant parmi jardin 2 cens et demi ou environ d'héritage confrontant par devant à la Grande rue fait par Noël DELESPAULT, fils de feu Pierre, caucheteur et drappier, demeurant à Wattrelos, d'une part et d'une maison contenant 2 cens et demi ou environ confrontant aussi par devant la Grande rue fait par Pierre DELESPAULT, fils de Pierre, demeurant à Roubaix, d'autre part, le tout gisant et tenu de Roubaix.

30/06/1593 : Relève de fief faite par Thomas DUTHOIT, fils et héritier avec autres de feu Jehan, marchand estaingnier, bourgeois, demeurant à Lille, fief délaissé par son père qui l'avait acquis de damoiselle Anne DELAHAYE, fille et héritière de feu Guillaume, en son temps escuyer, seigneur de Quicquencourt et Doultrebecq sur 5 bonniers un cent de terre à labour en trois pièces, gisant à Sainghin en Mélantois et tenu de la seigneurie de Roubaix.

06/07/1593 : Vente d'un cent 10 petites verges de terre à labour gisant et tenus de Roubaix faite par Melchior DECRESNE, fils de feu Lambert, demeurant à Roubaix au profit d'Anthoine DELECROIX, fils de feu Oste, carpentier demeurant à Roubaix.

20/07/1593 : Vente 8 cens de terre à labour en deux pièces qui est fief, gisant à Hem et tenus de Roubaix faite par Jehan LECLERCQ, fils de feu Jehan, laboureur, demeurant à Hem au profit de Jehan DELESPIERE, laboureur, demeurant à Hem, pour commande de monseigneur père Guillaume HANGOUART, de la compagnie du nom de Jésus en la ville de Lille.

22/07/1593 : Vente d'un lieu manoir contenant parmi jardin 5 cens demi quartron gisant et tenu de Roubaix, item 10 cens et 4 cens de terre à labour gisant et tenus comme dessus faite par Mahieu CLARISSE, laboureur et Clémence LEPERS, sa femme, demeurant à Lys au profit de Gilles LEPERS, laboureur, demeurant à Roubaix.

04/08/1593 : Vente d'un fief patrimonial succédé au vendeur par le trespas de Martin, son père par partage consistant le dit fief en la sixième part de la dîme de Néchin, tenu du marquisat de Roubaix faite par Pierre DEFOURMANOIR, licencié es droit, seigneur de Locquerye, demeurant à Tournay au profit de Gérard LIEBART, massart de la ville et gîte de Tournay, un fief eschu de feu Martin, son frère. 6 cens sont de la dîme de Néchin. Le dit fief étant en bail de Péronne DUPRIEZ, veuve de Jehan POLLET et Adrien DUCASTILLON, son beau-fils. Gérard LIEBART fait relief du dit fief et commet pour responsable Gilles DEBRABANT, fils de Jehan.

30/08/1593 : Vente de 4 cens de terre à labour en une pièce gisant et tenus de Roubaix faite par Jaspert LEPERS, fils de feu Pierre, laboureur, demeurant à Roubaix au profit de Gilles LEPERS, son frère, laboureur, demeurant à Roubaix.

30/08/1593 : Rente héritière de 87 livres 10 sols au rachat de 1400 livres parisis faite par Gilles LEPERS, fils de feu Pierre, laboureur, demeurant à Roubaix au profit de Jehan DESTOMBES, fils de feu Jehan, laboureur, demeurant à Roubaix. Sûreté sur 18 cens de terre à labour en une pièce, item un bonnier de terre à labour en deux pièces et finalement un lieu manoir contenant parmi jardin 6 cens d'héritage le tout gisant et tenus de Roubaix.

07/09/1593 : Décharge de tutelle faite par Pierre et Noël DELESPAULT, oncles et tuteurs paternels, maître Jacques ROUSSEL, cousin et tuteur maternel de Jehan DELESPAULT, fils de feu Anthoine et de défunte Anthoinette ROUSSEL, âgé de 27 ans.

03/03/1593 : Procuration établie par le sieur Germain LEDRUD, fils de feu maître Paul, demeurant en la ville impériale de Couilloigne en faveur de Jehan BINNART, Noël BRIDOU, Martin CASTELLAIN, Jacques DOUCHET et Pierre CAMBIER.

30/09/1593 : Donation de la somme de 25 livres parisis de rente héritière faite par seigneur messire Lamoral, Comte de Ligne et de Faulcequemberghe, Vicomte de Leyden, Baron de Wassenaer et de Belloel, seigneur Dellegnies, Estambruges, ex et Dame Marye DEMELEUN, son épouse, fille et héritière de feu haulte et puissante dame madame Yolente DE WERCHIN, Princesse Despinoy, ex au profit de l'hospital Ste Élisabeth en leur ville de Roubaix ou son corps est enterré pour la célébration d'un obit chaque an le jour de sa mort le 16/05/1593.

07/12/1593 : Vente d'un lieu manoir contenant parmi jardin 12 cens ou environ d'héritage gisant à Néchin tenus de Roubaix, les quatre corps et le mollon avec faite par Toussain DUBRUISLE, procureur de Loys DEFFRESNES, laboureur, demeurant à Chercq, Jherosme BONNIER et Quintin DUGARDIN, aussi laboureurs, demeurant à Calonne au profit d'Hughues DELESCLUZE, laboureur, demeurant à Néchin.

13/12/1593 : Établissement de tutelle maître Jacques ROUSSEL, oncle paternel, Pasquier FAUVARCQ, bel-oncle aussi paternel, Jehan LORFEBVRE, oncle maternel et Bettremieu DELESCLUZE, bel-oncle maternel de Pierre, Bettremieu, Bernard et Anthonnette ROUSSEL, frères et sœur, enfants de feu Pierre et de Chrestienne LORFEBVRE.

18/01/1594 : Relève et droiture de tout le fief et seigneurie de la Vigne gisant et tenu de Roubaix, contenant 15 bonniers 14 cens 6 verges et les trois parts d'une verge d'héritage fait par Charles DUJARDIN, receveur de Roubaix, y demeurant, procureur de maître Wallerand DUCOUROUBLE, licencié es lois, fils et héritier de feu maître Claude, à son trespas docteur en médecine, demeurant à Lille.

01/03/1594 : Vente d'un lieu manoir contenant 13 cens ou environ de jardin gisant à Roubaix nommé le lieu des Huchons faite par Wallerand HEDDEBAULT, marchand, demeurant à Lille au profit de Margueritte THIBREGHIEN, veuve de feu Liénard ROUSSEL, demeurant à Lille.

18/01/1594 : Vente d'un lieu manoir contenant 5 cens 3 quartrons ou environ de jardin gisant et tenu de Roubaix fait par Jehan HESPEL et Jehenne DELEBECQUE, sa femme, Jehan DESFRENES et Philippote DELEBECQUE, sa femme et Jehan HESPEL et Margueritte DELEBECQUE, sa femme, les dites du soubnom DELEBECQUE, sœurs, enfants de François et de défunte Marye DUQUESNOY au profit de Jehan DESTOMBES, fils de feu Jehan, laboureur, demeurant à Roubaix.

18/01/1594 : Vente de 4 cens de terre à labour gisant et tenus de Roubaix faite par les dits vendeurs au profit d'Anne LEURIDAN, veuve de Jehan DESTOMBES.

26/01/1594 : Vente d'un lieu manoir contenant 13 cens ou environ de jardin gisant à Roubaix nommé le lieu des Huchons, Item 5 cens de terre à labour gisant comme dessus et tenus du Bucquet, item 11 à 15 cens de terre à labour gisant à Croix et tenus de la seigneurie de Favroeulles, item demi bonnier ou environ de terre à labour gisant et tenu comme dessus, item 9 cens ou environ de terre à labour gisant et tenu comme dessus faite par Wallerand HEDDEBAULT, marchand demeurant à Lille au profit de Marguerite THIBREGHIEN, veuve de feu Liénard ROUSSEL, demeurant à Lille, faisant command du dit marché Oste FREMAULT, fils de feu Jehan, laboureur, demeurant à Wasquehal.

09/03/1594 : Vente d'un lieu manoir contenant parmi jardin 24 cens ou environ d'héritage compris pret et terre à labour séant à Fives et tenu de la seigneurie de Roubaix faite par Gilles et Nicollas DUPRET, frères, enfants et héritiers de feu Hughues et de Marguerite VEILLANT, demeurant le dit Gilles à Lille et le dit Nicolas à Fives, tant en leur nom que procureurs de Jehan DUPRET, leur frère et Allard CORDONNIER, fils de feu Allard, aussi leur frère utérin, demeurant à Haubourdin au profit de damoiselle Magdelaine CORMONTAIGNE, dict Turpin, veuve de Mathias LETHEY, demeurant à Lille.

16/03/1594 : Vente d'un lieu manoir contenant parmi jardin 6 cens ou environ d'héritage gisant à Fives et tenu de Roubaix nommé le Blanche Porte faite par damoiselle Catherine DESPLANCO, veuve d'Anthoine DEFLANDRES, demeurant à Lille, tant en son nom que comme procuratrice de Franchois DEGRANTMONT et damoiselle Jehenne DEFLANDRES, sa femme au profit de Jehan DEGHERMONPRET, Roy, Andrieu DUTHOIT et Hughues COCQUET, connétables de la confrérie monseigneur Saint-Sébastien maintenue à Fives.

21/03/1594 : Rente héritière de 6 livres 5 sols au rachat de 150 livres parisis faite par Jacques FLORIN, fils de feu Garrin, demeurant à Roubaix au profit de Jehan VANREUST et Jacques LEZAIRE, ministres des biens et revenus appartenant aux communs pauvres de Roubaix. Sûreté sur un lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens ou environ d'héritage gisant et tenus de Roubaix.

19/04/1594 : Relief fief du Pisre appartenant à Loys De LONGHUEVAL, seigneur Descoinre à lui succédé par le trespas de Franchoise De HERRIN, sa grand-mère fait par Maître Gilles LEOUCQ, bailliy et receveur de la seigneurie du Pisre, par procuration en date du 09/11/1592.

28/04/1594 : Vente d'un lieu manoir contenant parmi jardin avec terre à labour 4 cens et 55 petites verges d'héritage gisant à Marcq en Baroeul près le triez du Plouys et tenu de la seigneurie de Roubaix faite par Pierre DESCAMPS, fils de Michiel, procureur du dit Michiel DESCAMPS, son père, fils de feu Jehan, demeurant à Marcq en Baroeul et de Jehenne SALLEMBIEN, sa femme, au profit de Pierre DUMONT, fils de feu Michiel, demeurant à Marcq en Baroeul.

10/05/1594 : Vente d'un lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens ou environ d'héritage gisant et tenu de Roubaix faite par Gilles HOUZET, fils de feu Rolland, demeurant à Zweveghem, pays de Flandres au profit de Péronne HOUZET, sa sœur, veuve de Pierre DESSAUVAIGE, demeurant à Roubaix.

02/06/1594 : Procuration établie par Lion RIS, fils de feu Jehan, mari et bail de Barbe DEBUSNES, demeurant à Zweveghem, Jehan DEBUSNES demeurant à Halluin, Denis LESCAREU fils de feu Charles et de défunte Jacquemine DEBUSNES, Pierre THIBREGHIEN, fils de feu Jehan et de défunte Martinne DEBUSNES, se faisant forts en cette partie de Jehan et Floris THIBREGHIEN, ses frères, Philippotte THIBREGHIEN, sa sœur aussi comparante, lesquels du soubnom DEBUSNES, frères et sœurs, enfants et héritiers de feu Gadrain en faveur de Jehan DEBUSNES, fils de feu Gadrain demeurant à Baisieux, leur frère et cohéritier dans le cadre de la succession de défunte Catherine DEBUSNES, au jour de son trespas veuve de Pierre DUPRET.

07/07/1594 : Procuration établie par damoiselle Catherine DEVRIENDT, fille de feu Jehan, demeurant à Douai en faveur de Charles DUJARDIN, receveur de Roubaix, son beau-frère, pour la gestion de ses biens.

14/07/1594 : Vente de 8 cens de terre à labour pris en 12 cens nommé le bonnier Dubus gisant à Fache faite par Mathis GILLES, fils de feu Pierre, demeurant à Anvers, Anthoine WATTELIER et Anne GILLES, sa femme, fille de feu Mahieu qui fut fils du dit feu Pierre, icelui Mathis tant en son nom que se faisant fort de Sarra GILLES et de son mari au profit d'Ysabeau LEMOISNE, veuve de Martin DELEBOE, demeurant à Lille.

19/07/1594 : Quittance de la somme de 1000 livres parisis pour le principal rachat de certaines rentes héritières faite par Sœur Jehenne DESWATINNES, maîtresse et Sœur Liévine VANDENBURENT, religieuses de l'hôpital Ste Elisabeth à Roubaix au profit de Martin DELECROIX, marchand, demeurant à Lille.

20/07/1594 : Relief d'un fief se comprenant en un flégard situé en la paroisse de Marquette et tenu de la dite cour et seigneurie de Roubaix fait par Mahieu HAZE, laboureur, demeurant à Wambrechies procureur d'Hughes DEVERLIET, demeurant à Noeuf-Eglise en châtellenie de Bailleul en Flandres, son beau-frère, fief eschu par le trespas d'Anthoine DEVERLIE, son père.

31/08/1594 : Partage des biens délaissés par Jacques DELECAMBRE et damoiselle Anthonnette CRACHIER, ensemble de ceux délaissés par Jehenne BAILLET, dernièrement veuve de maître Baude MUISSART et auparavant de Mahieu CRACHIER, grand-mère maternelle aux comparants fait entre Adrien VREDIERE, marchand, demeurant à Lille, curateur avec Jacques DELECAMBRE, Robert DEFOURMESTREAU et Pierre POUILLE d'Arnould DELECAMBRE, fils de feu Jacques, le dit Adrien VREDIERE tant en cette qualité de curateur que comme procureur des dits Jacques DELECAMBRE, Robert DEFOURMESTREAU et Pierre POUILLE. Les dits Jacques DELECAMBRE, Adrien VREDIERE, damoiselle Marye DELECAMBRE, sa femme en leur nom privé avec Jehan DELECAMBRE, Franchois LEGUILLEBERT, damoiselle Jehenne DELECAMBRE, sa femme, Charles TESSON, père et tuteur de ses enfants qu'il a eu de défunte damoiselle Ysabeau DELECAMBRE, sa femme, Margueritte et Anne DELECAMBRE, les dits de soubnom DELECAMBRE, frères et sœurs, enfants et héritiers des dits feu Jacques et feue damoiselle Anthonnette CRACHIER, sa femme.

19/09/1594 : Vente de 9 cens et un quartron de terre à labour séant en la paroisse de Marcq en Baroeul ou Magdelaine faite par Rolland DEBEAUMAREZ, procureur de damoiselle Margueritte HESPEL, veuve de Jehan DESGROUSILLIER, demeurant à Aire au profit de Jacques EMPIN, naguère maître de lescolle latine de la ville de Lille.

04/10/1594 : Établissement de tutelle Pierre DEHENNION, fils de feu Jehan de ... FREMAULT, fils de feu Pierre et de Pieronne CRUCQUE, en leurs vivants ses père et mère.

14/11/1594 : Vente d'un lieu manoir contenant parmi jardin demi cent ou environ d'héritage gisant et tenu de Roubaix faite par Pierre DEBUSNES, fils de feu Anthoine, marchand de sayette, Martin DELERUE, fils de feu Jehan et Pieronne DEBUSNES, sa femme, laboureur, demeurant à Roubaix au profit de Pierre DELESPAULT, fils de Pierre, marchand, demeurant à Roubaix.

02/12/1594 : Vente de 4 cens ou environ de jardinage gisant et tenus de Roubaix faite par Jehan DESBONNETZ fils de feu Pierre, laboureur, demeurant à Bondues, Jehan et Gilles DESBONNETZ, ses fils demeurant au dit Bondues au profit de Pasquier FAUVARCQUE, fils de feu Jehan, marchand, demeurant à Roubaix. Item le 09/12/1594 Noël et Marye DESBONNETZ, frère et sœur, enfants du dit Jehan se déshéritent.

28/02/1594 : Établissement de tutelle Pierre MULLIER, oncle du côté paternel, Jehan et Loys DESTOMBES, oncles du côté maternel aux corps et biens de Pasquier, Gilles, Jacques, Pieronne, Margueritte et Barbe MULLIER, enfants d'Anthoine qu'il a eu de défunte Jehenne DUQUESNOY, qui fut sa femme.

28/02/1594 : Formoture faite par Anthoine MULLIER, fils de feu Robert, laboureur, demeurant à Roubaix au profit de Pasquier, Gilles, Jacques, Anne, Pieronne, Margueritte et Barbe MULLIER, enfants qu'il a eu de défunte Jehenne DUQUESNOY, qui fut sa femme, à ce acceptant Pierre MULLIER, Jehan et Loys DESTOMBES, tuteurs et Nicollas LECOMTE à présent mari et bail de la dite Anne MULLIER.

31/12/1594 : Vente de 2 cens de terre à labour qui a été escliché par mesure pour le gros du fief d'Orifontaines, tenus en justice viscontière de la seigneurie de Roubaix, séant en la paroisse de la Magdelaine faite par Jehan LBOUCQ, procureur de dame Loyse DELAFOSSE, femme divorcée de messire Robert DELONGHEVAL, chevalier, seigneur de la Thour au profit de Charles MANESSIET, marchand grossier, demeurant à Lille.

31/01/1595 : Vente des droits et actions sur trois parts de quatre eschues aux vendeurs par le trespas de Mahieunette MULLIER, leur tante en un sixième de 7 cens de terre à labour gisant à Leers et tenus du fief de Carihem faite par Jehan, Pasquier et Jehenne MULLIER, frères et sœur, enfants de feu Jehan au profit d'Eloy LEURIDAN, demeurant à Roubaix.

01/02/1595 : Vente d'un cent et demi de jardin ci-devant amassé d'un petit lieu manoir à présent démoli situé et tenu de Roubaix faite par Germain PETITPAS, demeurant à Lille au profit d'Adrien CUVELLE, laboureur, demeurant à Roubaix.

14/02/1595 : Vente de 42 petites verges d'héritage qui est une ruyelle du vinaige des Huchons à Barbieurs gisant et tenues de Roubaix faite par Anthoine PREVOST, fils de feu Guillebert et Catherine LEURIDAN, sa femme, demeurant à Roubaix au profit de Guillebert PROUVOST, fils de feu Jehan, laboureur, demeurant à Roubaix.

01/03/1595 : Attestation faite par Maître Allard HERRENG, docteur en médecine qui a déclaré que Martin DUGARDIN, fils de feu Martin, frère à Damoiselle Jehenne DUGARDIN, à présent femme du dit comparant, aurait renoncé et délaissé par forme de partage au dit comparant et sa femme telles parts, droits et actions sur 2 bonniers 4 cens et 18 cens d'héritage le tout à labour gisant à Ronchin et eschus par le trespas du dit feu Martin DUGARDIN, leur père.

27/12/1592 : Vente d'héritages faite par Lambert VANREUST et Guillaume LHERNOULT commis par la cours curateurs aux dits biens délaissés par feu Pierre ROUSSEL, Anthoine DELATTRE, procureur de Philippe DESTOMBES, Maître Jacques ROUSSEL et Jaspert THIBREGHIEN tuteurs d'Arthus et Jacques ROUSSEL, enfants du dit feu Pierre et de défunte Magdeleine DUBOIS, nommés du dit remonstre que le dit feu Pierre ROUSSEL, père des dits mineurs le 05/12/1590 aurait fait partage amiable aux dits Arthus et Jacques, ses enfants de tous les biens eschus et délaissé par le trespas de la dite Magdeleine DUBOIS. Lors, le dit feu Pierre aurait prévu de payer la somme de 250 livres parisis lors de leur mariage. Pierre ROUSSEL aurait reçu à diverses reprises des deniers appartenant aux mineurs provenant des biens meubles à eux eschus par les trespas d'Anthoine et de Louyse SELOSSE, leurs grand-père et mère et serait terminé au dit Roubaix insolvable et chargé de grand nombre de dettes excédant de beaucoup la valeur de ses biens délaissés. Le tout signifié à Chrestienne LORFEBVRE, veuve du dit feu Pierre ROUSSEL.

16/03/1595 : Vente de 6 cens de terre à labour pris en 18 cens allencontre de Bettremieu MASUREL, gisant à Ronchin et tenus de la seigneurie de Roubaix faite par Jehan DOUCHET, le jeusne, fils de Jehan, naguère receveur des annotations au quartier de Lille, tant en son nom privé qu'au nom et procureur du dit Jehan, son père au profit de Jaspert CASTELLAIN, laboureur, demeurant à Ronchin.

18/03/1595 : Reconnaissance de dette de la somme 220 livres parisis faite par Pierre LORFEBVRE, fils de feu Chrestien, brasseur, demeurant à Roubaix au profit de Maître Jacques ROUSSEL et Jehan LORFEBVRE, tuteurs paternels de Pierre, Bettremieu, Bernard et Anthonnette ROUSSEL, frères et sœur, enfants de feu Pierre qu'il a retenue de Chrestienne LORFEBVRE.

05/04/1595 : Vente de 9 cens de terre à labour pris en une pièce 15 cens allencontre de Jehan DEHARNES gisant au dismage de Ronchin et tenus de la seigneurie de Roubaix faite par Guillaume CHUFFART et Pieronne DURES, sa femme, demeurant à Velzecq, pays de Flandres au profit de Philippe LE MICHIEL et Martin LAUCQUEMAN, laboureurs, demeurant à Ronchin.

04/04/1595 : Procuracion établie par Damoiselle Anastause DUPLOUYCH, veuve avec enfants de feu Hector DECOSTRE, en son vivant escuyer, seigneur Derlicque en faveur de maître Georges NENEGREERE, conseiller, Charles CRAESEME, maître Gilles VAN ZENECOTE, Jehan VAN ESSCHE et Guillaume DE VENDVILLE.

05/04/1595 : Établissement de tutelle Jacques DELESCLUZE, fils de feu Jehan au corps et bien de Michiel DEBUISNE, fils mineur de feu Jacques et de Marguerite LEURIDAN.

05/04/1595 : Vente de 10 cens ou environ de terre à labour gisant en plusieurs pièces en la paroisse de Ronchin faite par Jacques MASQUELIER et Marguerite DEFLANDRES, sa femme, demeurant à ... au profit de Martin DEWARLERE, laboureur, demeurant à Ronchin.

18/04/1595 : Vente d'un bonnier 9 cens et demi de terre à labour en 3 pièces gisant à Dottignies au hameau que l'on dit la Petite Havrye faite par Martin CLARISSE fils de feu Jehan et Marye DELENEST, sa femme, demeurant à Mouscron au profit de Cristoffle FLAMENG, cordonnier, demeurant à Roubaix, faisant command du dit marché Louys ZINER, marchand, demeurant à Tournai.

25/04/1595 : Vente de 17 cens ou environ de terre à labour en deux pièces gisant en la paroisse de Dottignies, tenus de la terre et seigneurie de Roubaix faite par Zegre DE HAZEBROUCQ, fils de feu Jehan, laboureur, demeurant en la paroisse de Dottignies au profit de Jehan DERODE, aussi laboureur, demeurant au dit Dottignies.  
- rachat lignagier effectué par Jehan BOTTU, beau-frère du vendeur ayant épousé Jossine HAZEBROUCK, sa sœur germaine.

25/04/1595 : Vente de 12 cens de terre à labour tenus en fief de la seigneurie de Roubaix, gisant en la paroisse de Hem, la piedsente passant parmy menant de Lempenpont vers Fontaine faite par Adrien DUCHASTEL, escuyer, procureur de messire Guilbert VILLAIN, seigneur de Hem au profit d'Adrien DUCOUROUBLE, laboureur, demeurant à Flers.

25/04/1595 : Vente d'un lieu manoir contenant 5 cens ou environ de jardin gisant et tenu de Roubaix, haboutant par devant au chemin qui maisne du Thilloeul à Fourcquencroix faite par Allard DELECOURT, fils de feu Jehan, manouvrier, demeurant à Roubaix au profit de Jacques LEZAIRE, fils de feu Henry, laboureur, demeurant à Roubaix.

25/04/1595 : Rente héritière de 6 livres 5 sols au rachat de 100 livres parisis faite par Nicollas DELETHOMBE, fils de feu Christophe, hautelisseur, demeurant à Roubaix au profit de Jehan POLLET, fils de feu Jehan, marchand, demeurant à Roubaix. Sûreté sur un lieu manoir contenant parmi jardin 4 cens ou environ d'héritages gisant et tenu du dit Roubaix.

09/05/1595 : Quittance de la somme de 60 livres parisis faite par Gaspard THIBREGHIEN, fils de feu Blaze et Jehenne DUBOIS, sa femme, demeurant à Roubaix au profit de Jehenne LEFEBVRE, veuve de Jacques LCONTE. Somme que devait la dite Jehenne LEFEBVRE à Gaspard TIBREGHIEN, fils mineur du dit Gaspard sous forme d'obligation en date du 20/06/1589.

09/05/1595 : Vente d'un cent ou environ de jardin gisant et tenu de Roubaix, haboutant par devant au chemin qui maisne de l'église du dit Roubaix vers la Fosse au Quesne faite par Pierre DELESCLUZE, fils de feu Philippe, demeurant à Derlicque au profit de Jacques ROUSSEL.

17/05/1595 : Vente d'un lieu manoir contenant 15 cens et demi ou environ de jardin, aussi terre à labour tenant ensemble, gisant en la paroisse de Marquette et tenu tant de la seigneurie du dit Marquette que de Roubaix faite par Pierre WAIGNON, fils de feu Franchois, laboureur, demeurant à Bondues au profit de Toussaint LIBERT, demeurant à Mouvaux.

23/05/1595 : Vente d'un lieu manoir contenant un quartron ou environ de jardin gisant et tenu de Roubaix faite par Anthoine DELECROIX, fils de feu Oste, carpentier, demeurant à Roubaix au profit de Sébastien PICALET, fils de feu Jehan, demeurant à Roubaix.

23/05/1595 : Vente de 3 quartrons de terre à labour gisant à Leers faite par Laurence DECOURCELLES, veuve de Beltremieux DUBAR, demeurant à Leers au profit de Jehenne DECOURCELLES, veuve de Nicollas DELEMARRE, demeurant à...

10/06/1595 : Procuration établie par Pierre DE MALLERY, escuyer en faveur de Jehan DELAHAYE, auquel il donne pouvoir de poursuivre les héritiers de Pierre CARRETTE, au jour de son trespas, son censier de Winnehout à Wattrelos.

20/06/1595 : Vente d'un lieu manoir contenant 3 cens un quartron ou environ de jardin gisant et tenu de Roubaix faite par Jehan DESTOMBES, jeune fils de feu Pierre, Pierre LEPERS et Anthonnette DESTOMBES, sa femme, demeurant à Tourcoing, et le dit Pierre LEPERS et Jehan DESTOMBES, fils de feu Jehan se faisant fort du dit Jehan DESTOMBES, premier comparant au profit de maître Jacques ROUSSEL, fils de feu Gilles, chirurgien, demeurant à Roubaix.

20/06/1595 : Rente héritière de 75 sols au rachat de 60 livres parisis faite par Pierre DELECROIX, fils de Georges et Anthonnette LORFEBVRE, sa femme, demeurant à Roubaix au profit de Jacques FAUVARCQ, fils de feu Jehan, marchand bouchier, demeurant à Roubaix. Sûreté sur les biens meubles Catheulx et héritages présents et advenir.

28/06/1595 : Vente de la moitié d'un lieu manoir contenant 7 cens ou environ de jardin gisant et tenu de Roubaix, haboutant par devant au chemin qui maisne de Fourcquencroix au Thilloeul faite par Jehan FAUVARCQ, marchand bouchier, demeurant à Tourcoing au profit de Grard FAUVARCQUE, son frère, aussi marchand bouchier, demeurant à Willems.

01/07/1595 : Décharge de tutelle faite par Jehan ROUSSEL, oncle et tuteur paternel, et Jacques BAUDOU, oncle et tuteur maternel de Jehenne ROUSSEL, fille de feu Pasquier et de défunte Guillemette BAUDOU, âgée de 23 ans et d'avantage.

01/07/1595 : Vente de 4 cens ou environ de jardinage gisant et tenus du dit Roubaix faite par Jehan ROUSSEL fils de feu Pasquier, Jehenne ROUSSEL aussi fille de feu Pasquier, demeurant à Roubaix au profit de Pierre AZART, fils de Jehan, laboureur, demeurant à Roubaix.

03/07/1595 : Procuration établie par Jehan DEBUISNES, fils de feu Pierre, demeurant à Roubaix, en faveur de Pierre DEBUISNES, Lambert VANREUST, Jehan DELESCLUZE, Piat SELOSSE, Jacques DUTHOIT, Jehan LBOUCQ, Herman PREVOST, Pierre DEHEULST et Robert GILLES.

05/07/1595 : Rente héritière de 6 livres 5 sols au rachat de 100 livres parisis, monnaie de Flandres faite par Jehan AZART fils de feu Jehan et Pierre AZART, son fils, laboureurs, demeurant à Roubaix au profit de Pierre DELEBECQUE, fils de feu Pierre, boullengier et eschoppier, demeurant à Roubaix. Sûreté sur un lieu manoir contenant 2 cens et demi ou environ d'héritage gisant et tenu de Roubaix.

05/07/1595 : Témoignages faits à la requête de Jehan DEFFRENES, censier de Beurepaire à Roubaix sur les édifices fait en icelle cense par le dit DEFFRENES, censier depuis qu'icelle fut brûlée par les gens de guerre du camp, étant devant Tournay en l'an 1581.

Anthoine DELECROIX, carpentier et machon, demeurant à Roubaix, âgé de 40 ans ou environ.

Jois VARSCHURE, fils de feu Godin, carpentier, demeurant à Rollegthem, âgé de 45 ans ou environ.

Jacques DELESCLUZE, fils de feu Jehan, carpentier, demeurant à Roubaix, âgé de 64 ans ou environ.

Martin MARTIN, fils de feu Jehan, machon et placqueur, demeurant à Roubaix, âgé de 67 ans ou environ.

Guillebert LECLERCQ, fils de feu Willame, bosquillon, demeurant à Roubaix, âgé de 80 ans ou environ.

13/07/1595 : Vente de 2 cens et demi ou environ de jardin et terre à labour gisant à Néchin et tenus de la salle de Roubaix faite par Jehan HAIZON et Anne DEFFRESNES, sa femme, demeurant à ... au profit d'Anthoine LEPLAT, tuteur de Michielle DEFFRESNES, jeune fille de feu Jehan pour et au nom de la dite Michielle, sa pupille, présentement âgée d'environ 19 à 20 ans.

18/07/1595 : Vente de tout un fief gisant à Roubaix se comprenant en un rejet, rive et bord de chemin sur le chemin qui maisne du Thilloeul au Pety Quesnoy faite par Anthoine DEMENIN, fils de feu Jehan, manœuvrier, demeurant à Roubaix au profit de Louys LECLERCQ, fils de Louys, marchand, demeurant à Roubaix.

04/09/1595 : Rente héritière de 6 livres 5 sols au rachat de 100 livres parisis faite par Martin LEFEBVRE, fils de feu Nicollae, demeurant à Tournay au profit de Jehan DELESPAULT, fils de Pierre, marchand, demeurant à Roubaix. Sûreté sur 8 cens de terre à labour pris en 16 cens à l'encontre de Jehenne LEFEBVRE, sa sœur gisant en une pièce au dit Roubaix et tenus du dit lieu.

19/09/1595 : Vente de tout un fief gisant et tenu de Roubaix se comprenant en un rejet, rive et bord de chemin sur le chemin Desrousseaulx vers le Vigne faite par maître Jacques ROUSSEL, fils de feu Gilles, chirurgien, demeurant à Roubaix au profit de Jehan DELAHAYE, fils de feu Rolland, greffier de Roubaix.

23/09/1595 : Rente héritière de 4 livres 18 sols au rachat 75 livres parisis faite par Jacques MARTIN, fils de feu Vinchant, peigneur de sayette, demeurant à Roubaix au profit de Jehan DELESCLUZE, fils de Jacques, marchand de laisne, demeurant à Roubaix. Sûreté sur un cent ou environ de jardinage gisant et tenu du dit Roubaix.

23/09/1595 : Vente d'une maison située à Roubaix en la Grande Rue contenant deux tiers d'un cent de jardin appartenant à Philippe DUJARDIN faite par Charles DUJARDIN, bailly de Wasquehal, receveur de Roubaix et Noël THIELT, son oncle maternel, demeurant à Croix, procureurs du dit Philippe DUJARDIN, secrétaire à Monseigneur le comte de Ligne, prince d'Espinoy, frère et neveu des comparants au profit de Jehan DUPONT, fils d'Anthoine, demeurant à Roubaix.

30/09/1595 : Vente d'un lieu manoir contenant 2 cens ou environ de jardin arrentement gisant et tenu du dit Roubaix, haboutant au chemin allant de l'église du dit Roubaix au Ponchel du Pret faite par Louis MATHON, fils de feu Jehan, laboureur, demeurant à Roubaix au profit de Jehan MOUTTON, fils de Pierre, demeurant à Roubaix.

10/10/1595 : Vente d'un lieu manoir contenant demi cent et demi quartron ou environ de jardin gisant et tenu du dit Roubaix, haboutant par devant à la rue Pottier faite par Anthoine FREMAUT, fils de feu Leurens, demeurant à Wasquehal au profit de Pierre DELESPAULT, fils de Pierre, marchand, demeurant à Roubaix.

07/11/1595 : Vente d'un cent ou environ de jardinage gisant et tenu de Roubaix, haboutant au chemin menant de l'église à la Fosse au Quesne fait par Jacques MARTIN, fils de feu Vinchant, pigneur de sayette demeurant à Roubaix au profit de Jehan VANREUST, fils de feu Lambert, laboureur, demeurant à Roubaix, faisant son command Catherine LEURIDAN, sa mère.

24/10/1595 : Vente 13 cens 17 verges ou environ de terre à labeur gisant à Dottignies et tenu de la seigneurie de Roubaix faite par Zègre VANHAZEBROUCQ, demeurant à Dottignies au profit de Loys GUIER, demeurant à Tournay.

13/11/1595 : Vente de 4 cens et demi de jardinage avec un muret étant dessus pris en 6 cens un quartron gisant au visnaige des Blanches mailles et tenus d'icelle seigneurie des Blanches Mailles, haboutant au chemin des dites Blanches Mailles faite par Anthoine DEGRIMAUPONT, fils de Isambart, demeurant à..... au profit du dit Isambart son père.

22/11/1595 : Vente de 8 cens et demi ou environ de terre à labeur en une pièce gisant hors la porte de St Sauveur, dismaige de Fives faite par Jehan QUINTIN, fils de feu Arthus, bourgeois et manant de la ville de Lille au profit de Demoiselle Catherine MARONNIER, veuve de Guillame TAPEGUIEN, demeurant au faubourg St Sauveur du dit Lille.

05/12/1595 : Vente d'un lieu manoir contenant 4 cens 2 verges ou environ de jardin et terre à labeur séant en la paroisse de Fives et tenus de la seigneurie de Roubaix, haboutant au chemin menant de Lille au Virondel faite par Gilles VANHULSE, curateur commis aux biens délaissés vacants par Wallerand DELESAULCH, fils de défunt Pierre, à son trespas bourgeois et argentier de la ville de Lille au profit de Clément DELEFOSE, notaire, demeurant en la ville de Lille.

19/12/1595 : Vente de 2 cens ou environ de jardinage avec une petite maisonnette étant dessus pris en 8 cens à l'encontre de l'acheteur, gisant et tenus de Roubaix, haboutant à la rue Pouret faite par Gaspar DUBOIS, fils de feu Anthoine, demeurant à Roubaix au profit de Gaspart TIBREGHIEN, fils de feu Blaze, demeurant à Roubaix et Jehenne DUBOIS, sa femme.

08/01/1596 : Rente héritière de 18 livres 15 sols au rachat de 300 livres parisis faite par Jehan DUPONT, fils d'Anthoine, manouvrier, demeurant à Roubaix au profit de Philippe DUJARDIN, fils de feu Pierre, secrétaire à monseigneur le Comte de Ligne. Sûreté d'une maison et héritage séants en la Grande Rue menant de l'église au St Sépulchre gisant et tenus du dit Roubaix.

08/01/1596 : Procuration établie par Isabeau GLORIEULX, veuve de Pierre DESROEULX, demeurant à Roubaix en faveur de Jehan VANREUST et Anthoine DELESPAULT, ses beaux fils et gendres.

08/01/1596 : Relève et droicture d'un fief comprenant un rejet, rive et bord de chemin sur le chemin qui mène du Thilloeul au Petit Quesnoy appartenant aux veuve et hoirs Jacques LHERNOULT faite par Ypolite LHERNOULT, fils du dit feu Jacques, au nom de Noël LHERNOULT, son frère à présent expaysé.

26/01/1596 : Vente d'une maison, ouvroir, cuisine et autres édifices contenant demi quartron ou environ d'héritage gisant et tenus du dit Roubaix, haboutant par devant le marchié du dit lieu fait par Jacques DELEDEUSLE, fils de feu Anthoine, marchand toillier, demeurant en la ville de Lille au profit de Noël DESBONNETZ, fils de feu Guillaume, demeurant à Tourcoing.

29/01/1596 : Établissement de tutelle Herculles DELETHOMBE, cousin du côté paternel et Pierre DELANNOY, cousin du côté maternel, tuteurs d'Anthoine, Gaspard et Elaine WAYMEL, frères et sœur, enfants mineurs de Jacques qu'il a eu de défunte Perronne DELANNOY, sa femme.

29/01/1596 : Formoture mobilière faite par Jacques WAYMEL, fils de feu Jehan, demeurant à Roubaix au profit de Jacques, Anthoine, Jaspard et Elenne WAYMEL, ses enfants mineurs qu'il a eu de défunte Pieronne DELANNOY.

30/01/1596 : Rente héritière de 12 livres 10 sols au rachat de 200 livres parisis faite par Nicollas DELETHOMBE, fils de feu Christoffle, haultelisseur demeurant à Roubaix au profit de Pierre DELEBECQUE, fils de feu Pierre, boullengier et eschopier, demeurant à Roubaix. Sûreté un lieu manoir et un autre petit lieu joindant contenant 6 cens ou environ de jardin gisant et tenus du dit Roubaix.

13/02/1596 : Vente d'un lieu manoir contenant un cent 3 quartrons ou environ de jardin gisant à Roubaix et tenu du dit lieu, haboutant à la ruelle menant du Bethizart vers la Croisette du Pret faite par Michiel PICAUVET, fils de feu Nicollas, demeurant à Croix au profit de Jehan ROSSEL, fils d'Anthoine, demeurant à Roubaix.

15/02/1596 : Vente d'un fief gisant et tenu de Roubaix se comprenant en un rejet flégard, rive et bord de chemin séant sur le chemin Desrouseaulx allant de Lhommelet au Bois au moulin Desmazures contenant en longueur environ 200 pieds faite par Gaspard DUBOIS, fils de feu Anthoine, demeurant à Roubaix au profit de Jacques LEZAIRE, fils de feu Henry, laboureur, demeurant à Roubaix.

17/02/1596 : Rente héritière de 200 livres parisis faite par Jehenne FAUVARCQ, veuve de Philippe LEGRAND, demeurant à Roubaix au profit des religieux de l'hôpital Ste Élisabeth de Roubaix. Sûreté sur les meubles de la comparante et sur un lieu manoir contenant 6 cens et demi de jardin gisant et tenus du dit Roubaix, haboutant au chemin menant de l'église du dit Roubaix à la Fosse au Quesne, et encore un petit lieu manoir contenant 3 cens et demi ou environ de jardin gisant au dit Roubaix et tenu de la seigneurie de Blanches Mailles.

17/02/1596 : Reconnaissance de dette de la somme de 326 florins faite par Pierre DUPIRE, fils de feu Willamme, marchand bouchier et Marguerite CRAUWIN, sa femme, demeurant à Roubaix au profit de Jehenne LEFEBVRE, veuve de Jacques LECONTE, demeurant à Roubaix.

01/03/1596 : Vente 8 cens de terre à labour à prendre en 16 cens ou environ allencontre de Jehenne LEFEBVRE, veuve de Jacques LECONTE gisant à Roubaix et tenus de la seigneurie de Saint-Nicolas des Pretz à Tournai faite par Jehan GROUILLON au profit de Jehan DELESPAULT, fils de feu Pierre, marchand, demeurant à Roubaix. Jacques LEFEBVRE, fils de feu Jacques, médiateur du présent marché.

26/03/1596 : Vente de 3 cens ou environ de terre à labour comprenant petite portion de pret, gisant et tenus de Roubaix faite par Anthoine LEZY, fils de feu Anthoine, laboureur demeurant à Quinghien au profit d'Adrien DUCOUROUBLE, laboureur, demeurant à Flers.

02/04/1596 : Reconnaissance de dette d'une partie de la somme de 648 livres parisis faite par Mahieu PLOUCQUET, fils de feu Jehan, demeurant à Roubaix au profit de Jehan GROUILLON, fils de feu Allard, marchand, demeurant à Tourcoing. Somme que le dit GROUILLON a été contraint de fournir en son acquit comme caution d'Estienne GLORIEULX, laboureur, demeurant à Espierres pour semblable somme que lui devait le dit Mahieu PLOUCQUET pour marchandise de veaures de laisne qu'il avait eu du dit Estienne GLORIEULX il y a environ un an et par autre partie la somme de 70 florins à cause d'une année de louage que le dit Mahieu PLOUCQUET doit au dit GROUILLON des maison et héritage qu'il occupe présentement. Sûreté sur différents biens mobiliers, sur 180 livres de laines et partie de biens meubles.

09/04/1596 : Relief d'un fief appelé le fief du Bosquil, gisant en la paroisse de Lambersart fait par Jehan DECAMBRY, escuyer, seigneur de Bauldimont, demeurant à Blandain, fief eschu par le trespas de maître Mause DECAMBRY, qui fut son frère.

22/04/1596 : Vente de 3 cens et demi ou environ de terre à labour pris en une pièce de 14 cens à l'encontre de Jehan, Izambart et Pierre LOCQUIFFIER gisant à Roubaix et tenus de la seigneurie du dit lieu faite par Pierre DELECROIX, fils de Jehan et Michielle LOCQUIFFIER, sa femme, demeurant à Roubaix au profit de Jacques BAULDOULT, demeurant à Roubaix. Bien déshérité le 07/05/1596.

07/05/1596 : Décharge de tutelle faite par Pierre LOCQUIFFIER et Jehan LEFEBVRE, tuteurs paternel et maternel de Jehan LOCQUIFFIER, fils de Hughues et de défunte Catherine DELESPAULT, âgé de 23 ans.

07/05/1596 : Vente de 3 cens et demi ou environ de terre à labour pris en une pièce de 14 cens à l'encontre d'Izambart, Pierre et Michiele LOCQUIFFIER, gisant et tenus de Roubaix faite par Jehan LOCQUIFFIER, fils de Hughues et de défunte Catherine DELESPAULT au profit de Jacques BAULDOULT, demeurant à Roubaix.

04/05/1596 : Procuration établie par Philippe DUJARDIN, secrétaire de Monsieur le comte de Ligne et Guillaume LHERNOULT, mari et bail d'Eleinne DUJARDIN, demeurant à Roubaix en faveur d'Anthoine DELATTRE, Guillaume MASUREL, Robert GILLES, Gilles BRABANT, Rolland et Jehan DELAHAYE.

01/07/1596 : Déclaration faite par Gilles VANHULSE, au nom et comme procureur de Noble Homme Anthoine DENOUELLE, seigneur de Mayoncq et Damoiselle Marie DEMARTIGNY, son épouse qui confesse avoir acheté le nombre de 25 ou 26 cens ou environ d'héritage, tant lieu manoir, jardin, pret que terre labourable séant en la paroisse de Fives lez la ville de Lille et occupés à titre de cense par la veuve d'Anthoine DEHENNION.

18/06/1596 : Vente d'un fief gisant à Hem comprenant un rejet, rive et bord de chemin sur le chemin allant de Maulfait à Lempenpont faite par Guillaume DELECOEUILLERIE, fils de feu Quintin, laboureur, demeurant à Roubaix au profit de Simon BAYART, fils de feu Christoffle, laboureur, demeurant à Hem.

18/06/1596 : Rente héritière de 6 livres 5 sols achat de 100 livres Flandres faite par Pierre DUBOIS, fils de feu Gadrain, demeurant à Roubaix au profit de Gilles LEPERS et Noël LEMAHIEU, ministres et manbours de la table et carité des communs pauvres de Roubaix. Somme due pour le remboursement fait par Adrien DEBEAUCARNE procédant de la donation faite par les hoirs Jehan FAUVARCQ à la charge de 2 obits par an. Sûreté sur un lieu manoir contenant 4 cens ou environ de jardin gisant et tenu du dit Roubaix.

20/09/1596 : Droit de veuve coutumier délivré à Jehenne FLORIN, veuve de Sébastien PICAUVET (inventaire de tous ses biens).

30/09/1596 : Procuration établie par Louys LECLERCQ, fils de Loys, bel-oncle du côté paternel et Jacques SELOSSE, oncle du côté maternel et tuteurs de Pierre et Marie DESBOUVRYES, frère et sœur en minorité d'âge, enfants de Bettremieu et de défunte Anthonnette SELOSSE, en faveur de Guillaume DESBOUVRIES, fils du dit Bettremieu et de la dite Anthonnette SELOSSE, et Mahieu SELOSSE, Jan BOUREL, Hughues DESQUESNES, Pierre DEHEULT, Robert GILLES, Anthoine ROUSSEL, Guillaume MASUREL et Pierre FREMAULT.

08/10/1596 : Formoture mobilière faite par Pierre LECONTE, trippier demeurant à Tourcoing, du côté paternel et Pierre MULLIER, manouvrier demeurant à Roubaix du côté maternel, aussi Jacques LECLERCQ, cordonnier, demeurant à Dottignies, du côté maternel, tuteurs d'Anthoine LECONTE, fils de Nicollas qu'il a eu de présent défunte Anne MULLIER.

11/10/1596 : Adhéritement de certain fief de seigneurie nommé le fief de Engleghem gisant en la paroisse d'Espierres et tenu de la seigneurie de Roubaix fait par Pierre VANHOUTE, demeurant à Hovardrye, procureur de Noble Homme Nicollas DUCAHSTEL, seigneur de la Hovardrye.

21/10/1596 : Procuration établie par Philippe LECLERCQ, Jehen DELORTIOIR, Jacques OUDOIRE, Jehan OULTRELIGNE, Jehan SPRIET, fils de feu Anthoine et Daniel DESBUCQUOIS, tous hommes de fief de la seigneurie Nevele en Estaimpuis au profit de Jehan VANESCQ, Noël WASTEL et maître Piettre VANESPEET.

22/10/1596 : Rente héritière de 25 livres 10 sols au rachat de 400 livres parisis faite par Pierre MOUTON, fils de Josse et Anthonnette DECOTTIGNIES, sa femme, demeurant à Roubaix au profit de Josse MOUTON, son fils, pigneur, demeurant à Tourcoing. Sûreté sur un lieu manoir contenant parmi jardin 6 cens ou environ d'héritage gisant et tenu de Roubaix, item 6 cens de terre à labour en une pièce et 7 cens demi ou environ de terre à labour.

- Le 13/09/1606 Anne DUQUESNOY, veuve avec enfants de Josse MOUTON déclare avoir reçu de Pierre MOUTON la somme de 400 livres parisis pour le capital de la dite rente.

25/10/1596 : Déshéritement d'un fief gisant à Templemars vulgairement appelé le fief d'Argenteau fait par Jehan DELAHAYE, receveur de Roubaix, procureur de maître Gilles LEOUCK, licencié es droix, demeurant à Lille au profit de Robert LECLERCQ, marchand, bourgeois de la ville de Lille.

30/10/1596 : Relief d'un fief gisant à Sainghin en Mélantois et tenu de Roubaix se comprenant en 20 bonniers ou environ d'héritage eschu par le trespas de Florent BERNARD, vivant escuyer, seigneur d'Esquemes fait par Jacques WARESQUIEL, procureur de Claude DELANNOY, escuyer, seigneur du Moullin, Philippe BERNARD, aussi escuyer, seigneur de Baudignies et Charles DEMALDERER, escuyer, seigneur d'Aubermez, tuteurs et curateurs de Gérard, Maximilien et Marie BERNARD, frères et sœur, enfants mineurs du dit feu Florent.

05/11/1596 : Vente de 3 cens ou environ de terre à labeur gisant et tenus de Roubaix faite par Nicollas DELEBERGHUE, haultelisseur demeurant à Dottignies et Anthonnette MATHON, sa femme au profit de Pierre MOUTON, laboureur, demeurant à Roubaix. Ratrahit Lignagier fait au profit de Jehan MOUTON et Marie MATON, sa femme, sœur germaine à la dite Anthonnette.

05/11/1596 : Bail de 2 bonniers 2 cens ou environ de terre à labeur à terrage en une pièce appartenant à Madame la Princesse Despinoy gisant à Néchin fait par Jehan DELAHAYE, receveur de la terre et seigneurie de Lobel à Néchin au profit de Jacques DESOBRIS, fils de feu Jacques, laboureur, demeurant à Néchin.

07/11/1596 : Établissement de tutelle Pierre BONENFFANT, oncle paternel, Martin LECLERCQ, fils de feu Gilles, cousin de Guillebert BONENFFANT, fils mineur de Robert et de défunte Jehenne LECLERCQ.

05/11/1596 : Bail de 10 cens de terre à labeur gisant à Roubaix emprès le mollin du dit lieu fait par Jehan DELAHAYE, receveur de la terre et seigneurie de Lobel à Néchin au profit de Jacques LEZAIRE, censier de Beurewart à Roubaix.

07/11/1596 : Rente héritière de 12 livres 10 sols au rachat de 200 livres parisis faite par Pierre MOUTON, fils de feu Josse, Jehan MOUTON, fils du dit Pierre et Marie MATON, sa femme, laboureurs, demeurant à Roubaix au profit de Josse MOUTON, fils du dit Pierre, marchand, demeurant à Roubaix. Sûreté sur un lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens ou environ d'héritage gisant et tenu de Roubaix, haboutant au grand chemin menant de Roubaix vers Lille, item 3 cens ou environ de terre à labeur gisant et tenus que dessus, item le dit Pierre MOUTON tout un lieu manoir contenant parmi jardin 6 cens ou environ d'héritage gisant et tenu que dessus.

- Le 13/09/1606 Anne DUQUESNOY, veuve avec enfants de Josse MOUTON déclare avoir reçu de Jehan MOUTON, l'un des obligés, la somme de 200 livres parisis pour le capital de la dite rente.

10/12/1596 : Vente de biens faite par Jehan LOCQUIFFIER, fils de feu Adrien, boucher, demeurant à Roubaix pour le règlement d'une dette de 252 livres parisis due à Jehan DELEBECQ, fils de feu Jehan, laboureur, demeurant à Roubaix pour le retard de loyers de la maison occupée par le dit LOCQUIFFIER appartenant au dit Jehan DELEBECQUE et d'argent prêté par ce dernier il y a environ demi an.

17/12/1596 : Rente héritière au capital de 143 livres parisis faite par Pierre FAUVARQUE, fils de feu Jehan, marchand boucher, demeurant à Roubaix et Jehenne LECLERCQ, sa femme au profit de Toussaint ESCHEVIN, fils de feu Percheval, laboureur, demeurant à Leers. Sûreté d'un lieu manoir contenant parmi jardin 18 cens et demi ou environ d'héritage compris 13 cens ou environ de terre à labeur gisant et tenus du dit Roubaix.

17/12/1596 : Procuracion établie par Jacques LEBRUN, Adrien DESREUMAULX, Jacques TRENTESAULCH, Lambert BRACQUAVAL, Andrieu LECLERCQ, cordonnier, Jehenne DECOURCHELLES, veuve de Nicollas LEMARE, Isabeau GLORIEULX, veuve de Guillebert DESROEULX, Anthoine DELECROIX, Eloy LEURIDAN et Catherine GLORIEULX, sa femme, Jehenne TRENTESAULX, veuve de Louys DELEVINCQUIERE, demeurant à Wattrelos en faveur de Maître Jan DEBRABANT, Robert GILLES, Hughues DESQUESNES, Pierre DEHEULST, Charles FROIDURE, Ypolite BRAEM, Pierre VAAS, Pierre DELANNOY, Jan FRANCO, Pierre LEDOULCH, Anthoine DELATTRE et Guillaume MASUREL.

17/12/1596 : Vente d'une lieu manoir contenant parmi jardin et portion de labeur 14 cens d'héritage gisant à Roubaix, haboutant au chemin menant de le raverdie à Hucquet faite par Anthoine LEZY, fils de feu Anthoine, demeurant à Coyghem et Magdeleine LEZY, veuve de Jehan ROMAN, demeurant à Hem au profit d'Adrien DECOUROUBLE, fils de feu Guillebert, demeurant à Flers, un lieu manoir à Roubaix. Vente faite moyennant 6 livres parisis à Jehenne DUBAR, fille de la dite venderesse, pour appliquer à sa volonté.

30/12/1596 : Rente héritière de 6 livres au rachat de 100 livres parisis faite par Jehan ROUSSEL, fils d'Anthoine, demeurant à Roubaix au profit de Jehenne DELEBECQUE, veuve de Josse DELESPAULT, demeurant à Roubaix. Sûreté d'un lieu manoir contenant parmi jardin un cent 3 quartrons ou environ pris en 4 cens ou environ allencontre des enfants Michiel ROUSSEL, gisant et tenus du dit Roubaix, haboutant à la ruyelle menant de Bethizart à la Croisette du Pret et encore un lieu manoir contenant parmi jardin comme dessus un cent 3 quartron ou environ d'héritage gisant et tenus que dessus, haboutant à la dite ruyelle.

16/01/1597 : Relief d'un fief comprenant 12 bonniers 5 cens de terre labourable gisant à Sainghin en Mélantois et tenu de Roubaix fait par Jehan MAS, procureur de Messire Anthoine DEGOUIGNIES, chevalier, seigneur de Vendegyes Beaudignies la Chappelle, ex gouverneur capitaine et prevost de la ville du Quesnoy, aussi gouverneur de la ville de Bruxelles.

24/01/1597 : Relief d'un fief se comprenant en 2 cens d'héritage ci-devant bois nommé le Famil gisant à Wattlelos et tenu du dit lieu fait par Maximilien DELEVAL, escuyer, seigneur de le Hamaide et procureur de Damoiselle Cécile DEWITZ, veuve de Franchois DECROIX, escuyer, seigneur de la Ryandrie, mère et tutrice de Damoiselle Magdeleine et Catherine DECROIX, filles et héritières du dit seigneur de la Ryandrie pour le relief d'un fief de 2 cens à Wattlelos, nommé le Faviel.

24/01/1597 : Relief d'un fief en air tenu de la seigneurie de la Royère se comprenant en certaines portions de bled avec chapons et argent qui se tiennent par aucun héritage fait par Pierre DUPLOUYCH, escuyer, bailli de Wattlelos, procureur de Sieur Piat DUPONT, prêtre chanoine de Saint-Pierre à Lille, fief eschu au dit Piat par le trespas de Pierre DUPONT, son père. Jehan DELAHAYE commis responsable.

28/01/1597 : Établissement de tutelle Lambert VANREUST, bel oncle du côté paternel et Martin DELERUE, oncle du côté maternel, tuteurs de Michiel DEBUISNES, fils de feu Jacques et de Marguerite LEURIDAN.

28/01/1597 : Vente du tiers d'un cent ou environ d'héritage ci-devant jardinage et à présent mis en labour gisant et tenus de Roubaix, haboutant au chemin menant du plaz Desmasures vers Mouscron faite par Jacques DUTRIES, fils de feu Clément, pigneur de sayette, demeurant à Tourcoing au profit d'Anthoine DELESPAULT, fils de Pierre, laboureur, demeurant à Wattlelos, à ce s'obligeant Gilles MOTTE, mosnier des Masures au dit Wattlelos, caution.

11/02/1597 : Procuracy établie par Jehan, Clémens et Josse FAUVARCQ, frères, enfants de feu Jehan, demeurant à Wattlelos, Philippotte FAUVARCQ, fille de feu Jehan et Jehenne DESNOETTES, aussi fille de feu Jehan, demeurant à Roubaix en faveur de Jacques DELETHOMBE, Jehan DENOYELLES, Toussaint NOLLET, Jacques DELANNOY et autres.

11/02/1597 : Procuracy établie par Gonthié DUCOULLOMBIER et Guillaume LHERNOULT, lesquels se faisant forts de Philippe DUJARDIN en faveur d'Anthoine DELATTRE, Guillaume MASUREL, Jacques MOSNIER, Quintin CAILLOAR, Charles MATHON, Michiel REGNART, Pierre DELATTRE, Omar LÉBOUCHIER et Toussaint NOLLET.

18/02/1597 : Vente d'un fief gisant à Roubaix se comprenant en un rejet, flégard et bord de chemin d'environ 50 pieds en longueur que l'on dit à le Croisette du Pret au dit Roubaix faite par Blaze ROUSSEL, fils de feu Pierre, demeurant à Roubaix au profit de Pierre LORFEBVRE, fils de feu Chrestien, lieutenant, demeurant à Roubaix.

03/03/1597 : Vente d'un lieu manoir contenant en grandeur tant jardinage que terre à labour 24 cens et un quartron gisant à Roubaix et tenu tant de la seigneurie du dit Roubaix que de la seigneurie de le Verte faite par Adrien DESREUMAULX, fils de feu Nicollas, laboureur, demeurant à Wattlelos au profit de Jaspert LEPERS, fils de feu Pierre, laboureur, demeurant à Roubaix.

19/03/1597 : Vente d'un lieu manoir contenant parmi jardin et terre à labour 19 cens et demi ou environ d'héritage, tenus ci-comme cent et demi sur quoi est assis le lieu manoir de la prieuré de Fives et le surplus de la seigneurie de Roubaix à prendre allencontre des héritiers de feu Damoiselle Marguerite DUSAULTOIR, à son trespas femme de maître Jehan BOIDIN, chirurgien et par avant veuve de Jehan DEFFONTAINES, procureur de cette ville de Lille faite par Gilles LÉBOUCK, marchand, demeurant à Lille et maître Arnould MIROUL, licencié es loix, curateurs de Jehan LÉBOUCK, père du dit Gilles au profit de Jacques DUSAULTOIR, sayeteur, demeurant à Lille.

26/03/1597 : Vente d'un lieu manoir contenant parmi jardin 7 cens ou environ d'héritage gisant et tenu de Roubaix, haboutant au chemin qui maisne de Fourquencroix au Tilloeul faite par Grad FAUVARCQ, fils de feu Michiel, marchand, demeurant à Willems au profit de Jacques LEZAIRE, fils de feu Henry, laboureur, demeurant à Roubaix.

26/03/1597 : Bail de toute la maison et cense de Fontenoit séante à Roubaix contenant parmi le lieu manoir, jardin et pret 3 bonniers ou environ d'héritage dont il y a 18 à 19 cens de terre mis à usance de pret et terre à labour, et 15 bonniers 9 cens et le tiers d'un cent de terre à labour en quatre pièces chargés de disme fait par Jehan DELAHAYE, receveur de la terre et seigneurie de Roubaix au profit d'Anne LEURIDAN, veuve de Jehan DESTOMBES, demeurant à Roubaix, Louys DESTOMBES, son fils et Gillette HESPEL, sa femme, laboureurs, demeurant présentement à Wattlelos.

31/03/1597 : Procuration établie par Jacquemine DELORGE, veuve de feu Pierre LIBERT, demeurant à Roubaix en faveur de Gilles DELORGE, son frère, Pierre DEHEULST, Anthoine DELATTRE, Omer LELOUCHEUR, Guillaume MASUREL, Jacques MOSNIER pour la vente de la moitié d'un lieu manoir et jardin situés à Wattrelos au profit de Pierre BOET, laboureur, demeurant à Wattrelos.

22/04/1597 : Vente d'une lettre de rente héritière 6 livres 5 sols au rachat de 100 livres parisis faite par Jehan DELERUE, fils de Vaas, pigneur de sayette, demeurant à Roubaix au profit de Jehan VANREUST, fils de feu Lambert, laboureur, demeurant à Roubaix.

05/05/1597 : Vente d'un lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens ou environ d'héritage gisant et tenu de Roubaix, haboutant par devant au chemin menant de l'église au mollin du dit lieu faite par Jacques FLORIN, fils de feu Garrin, demeurant présentement dans les pays de Flandres au profit de Philippe FLORIN, son fils, mosnier, demeurant à Roubaix.

16/05/1597 : Établissement de tutelle Jehan VANREUST, demeurant à Roubaix, du côté paternel et Gilles DEVILERS, oncle du côté maternel de Jehan MACQUET, fils mineur de Jehan.

16/05/1597 : Vente d'une lettre de rente héritière de 60 sols au rachat de 48 livres parisis faite par Jacques WAYMEL et Jacques, père et fils, manouvriers, demeurant à Roubaix au profit de Noël LEMAHIEU, Robert LEZY, Willame POLLET, ministres des biens et revenus appartenant aux communs pauvres de Roubaix.

03/06/1597 : Vente d'un lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens demi 3 grandes verges ou environ d'héritage gisant et tenu de Roubaix, haboutant par devant au chemin menant de l'église à Fourquencroix faite par Jehan et Pierre AZART, père et fils, demeurant à Roubaix au profit de Pierre DELEBECQ, fils de feu Pierre, boullengier et eschopier, demeurant à Roubaix.

03/06/1597 : Vente de 8 cens de terre à labour pris en un bonnier allencontre de Jehan BOTTU, gisant en la paroisse de Dottignies et tenus de la terre et seigneurie de Roubaix, item un cent aussi terre à labour pris en 5 cens allencontre du dit Jehan BOTTU et de Louys ZINER faite par Anthoine DUBUS, fils de feu Jaspar, cuvelier, demeurant à Lannoy, procureur d'Isabeau PLOUVIER, veuve de Jehan LIAGRE et auparavant d'Andrieu HAZEBROUCQ au profit de Jehan LOSFELT, procureur du dit Louys ZINER, marchand, demeurant à Tournay.

01/07/1597 : Procuration établie par Martin GLORIEULX, Anthoine DELESPAULT, Gilles MOTTE, Jehan DUTRIES, Anthonnette DUSOLIER, veuve de Jehan DELADSSOUBZ et Marie DELEPORTE, veuve de Cornille POUCHAIN, demeurant à Wattrelos en faveur de maître Gilles LEBOUQC, licencié ex loix, Herman PREVOST, Pierre DEHEULST, Jan BRABANT, Gilles BRABANT, Robert GILLES, Ypolite BRAEM, Jehan LEFRANCQ et Charles FROIDURE.

15/07/1597 : Vente d'un sixième des droits et actions sur 7 cens ou environ de terre à labour gisant à Leers et tenu de la seigneurie de Carihem faite par Josse LEPERS et Ollive LORFEBVRE, sa femme, Pierre DELECROIX et Anthonnette LORFEBVRE, sa femme, demeurant à Roubaix au profit de Thomas BATTAILLE, demeurant à Roubaix.

29/07/1597 : Rente héritière de 42 sols au rachat de 50 livres parisis faite par Anthoine DEMENIN, fils de feu Adam, manœuvrier, demeurant à Roubaix au profit de Pierre LORFEBVRE, brasseur, demeurant à Roubaix. Sûreté d'un lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens ou environ d'héritage.

30/09/1597 : Vente d'un demi bonnier de terre à labour faisant 8 cens en une pièce gisant hors de la porte St Sauveur à Lille et tenu de la seigneurie de Roubaix faite par Lambert OBRON, saveteur, demeurant à Lille, procureur de Damoiselle Marie MIROUL, veuve de Rogier LEPERS, en son vivant Bourgeois de la ville de Lille, Catherine et Anne LEPERS, ses enfants qu'elle a eu du dit Rogier, demeurant à Lille au profit de Pasquier DELEMOTTE, fils de feu Vinchent et Marguerite CADO, sa femme, demeurant à Lesquipée, paroisse de Wazemmes.

07/10/1597 : Rente héritière de 6 livres 5 sols au rachat de la somme de 100 livres parisis faite par Jehan DELEROEUWE, fils de Vaas, demeurant à Roubaix au profit de Jehan GROUILLON, fils de feu Allard, marchand, demeurant à Tourcoing. Sûreté d'un lieu manoir contenant parmi jardin 6 cens ou environ d'héritage, compris portion de labour et tenu du dit Roubaix.

07/10/1597 : Rente héritière de 4 livres 13 sols 9 deniers au rachat de 75 livres parisis faite par Pierre LAMPE, fils de feu Guillaume et Anthonnette POLLET, sa femme, demeurant à Roubaix au profit de Jehan GROUILLON, marchand, demeurant à Tourcoing. Sûreté d'un lieu manoir contenant parmi jardin un quartron et demi ou environ d'héritage, gisant et tenu de Roubaix.

10/10/1597 : Établissement de tutelle Gilles HESPEL, oncle paternel , Jacques LEPERS, aussi oncle paternel, Jehan HESPEL et Jehan DESFRENNES, oncles du côté maternel d'Isabeau et Marie HESPEL, sœurs, enfants mineures de Jehan et de défunte Marguerite DELEBECQ.

10/10/1597 : Formoture mobilière faite par Jehan HESPEL, fils de feu Philippe, laboureur, demeurant à Roubaix au profit d'Isabeau et Marie HESPEL, ses filles mineures qu'il a eu de défunte Marguerite DELEBECQ, qui fut sa femme, avec l'agrément de Gilles HESPEL, Jacques LEPERS, Jehan HESPEL et Jehan DESFRENNES, tuteurs des dits enfants.

24/10/1597 : Vente de 15 cens ou environ de terre à labour en deux pièces gisant et tenu le tout de Roubaix faite par Jehan DELETOMBE et Anne DESREVEAULX, sa femme, demeurant à Courtray au profit de Jehan LEPERS, laboureur, demeurant à Roubaix.

17/11/1597 : Relief d'un fief se comprenant parmi lieu manoir avec jardin, rejet, pasture, pret et terre à labour 5 bonniers ou environ d'héritage gisant à Wasquehal et tenus de Madame la Comtesse de Ligne de la seigneurie de Wasquehal fait par Henry DEPREUDHOMME, escuyer, seigneur de le Hamette Laoultre, fief eschu par le trespas de Jehan, son père.

17/11/1597 : Décharge de tutelle Anthoine ROUSSEL, Martin DELERUE et Pierre DEBUISNES, tuteurs de Jehan ROUSSEL, fils de feu Willame et de défunte Catherine DEBUISNES, âgé de 25 ans ou environ.

20/11/1597 : Procuration établie par Catherine DELANNOY, veuve de Pierre CASTEL, demeurant à Roubaix en faveur de Noël LHERNOULDT, fils de feu Jacques, dans le cadre de la succession de Pierre DELANNOY, qui fut son frère, terminé puisnaguère en la ville de Welselerre, pays d'Allemagne.

21/11/1597 : Relief d'un fief gisant en la paroisse de Fives et tenu de la terre et seigneurie de Roubaix se comprenant en 3 bonniers 4 cens ou environ d'héritage fait par Jean Baptiste DEFOURMESTRAUX, fils de feu Jehan et de défunte Mathieurette DELIOT, marchand, demeurant en la ville d'Anvers, fief eschu par le trespas de la dite Mathieurette, sa mère.

29/11/1597 : Établissement de tutelle Ypolite LHERNOULT, oncle du côté paternel, Gonthier DUCOULLOMBIER, oncle du côté maternel de Philippe et Franchoise LHERNOULT, frère et sœur, enfants de Guillaume et de défunte Elaine DUJARDIN.

23/12/1597 : Attestation faite par Jehan STRAETE et Jehenne MASUREL, sa femme, Wallerand WILLANT et Anthonnette CORDONNIER, sa femme, laboureurs, demeurant à Marcq en Baroeul qui déclarent qu'en juillet 1586, iceux STRAETE et sa femme ont acheté à Pol, Anthoine et Martin CASTELLAIN, marchands, demeurant à Lille, un demi bonnier de pret gisant à Marcq en Baroeul et tenus de la terre et seigneurie de Roubaix, séant emprès la Maladrie au dit Marcq, haboutant au grand chemin menant de Lille à Menin, et Martin ROUZEE et Wallerand DESAIN lors tuteurs du dit Wallerand WILLANT auraient aussi lors acheté pour le dit Wallerand WILLANT, leur pupille des dits Pol, Anthoine et Martin CASTELLAIN le nombre de 11 cens demi 5 grandes verges de terre à labour compris un cent de pret, gisant au dit Marcq et tenus de la dite seigneurie et que les vendeurs se seraient dès le dit jour deshérité par devant Guillaume CUVILLON, se disant baillly de la terre et seigneurie du Broeucq, lequel en aurait donné l'adhérentement aux dits acheteurs.

00/01/1598 : Vente d'un lieu manoir compris une petite maisonnette y tenant contenant parmi jardin 3 quartrons ou environ d'héritage gisant et tenu de Roubaix, haboutant par devant au chemin menant de l'église du dit Roubaix vers la chapelle St George faite par Jacquemine MIROUL, seule fille et héritière de feu Christoffle, demeurant à Roubaix au profit de Jehan DELAHAYE, fils de feu Rolland, greffier de Roubaix, y demeurant.

- le 01/12/1598, Gonthier DUCOULLOMBIER et Louys LECLERCQ, acheteurs ont déclaré qu'ils faisaient leur command au dit marché de Robert LECLERCQ, fils de feu Adrien, demeurant à Roubaix.

16/01/1598 : Procuration établie par Philippe DUJARDIN, fils de feu Pierre, présentement secrétaire de Monseigneur le comte de Ligne en faveur de Maximilien DELEVAL, escuyer, seigneur de la Hamaide, Jehan DELAHAYE et Noël TIERS, pour accepter en son nom la succession et hoirie eschus par le trespas de Charles DUJARDIN, son frère, à son trespas receveur de Roubaix.

17/01/1598 : Vente de 2 bonniers 6 cens de terre à labour en une pièce gisant au dismage de Sainghin en Mélançois, haboutant au chemin menant du dit Sainghin au Pont à Tresin, occupés en cense par Chistoffle PAYELLE et sa femme, demeurant à Anstaing faite par Pierre DUPONT, procureur de Jehan DEBERTRANGLE, escuyer, seigneur Deswazières et Damoiselle Franchoise DAUSSU, veuve de Jehan DEBERTRANGLE, sa mère au profit de Demoiselle Franchoise MUETTE, veuve de Jehan DELEZENNES et Franchois DELEZENNES, son fils.

20/01/1598 : Décharge de la somme de 145 livres en faveur de Philippe et Franchoise LHERNOULD faite par Guillaume LHERNOULD, fils de feu Jacques, demeurant à Roubaix, d'une part, Hypolite LHERNOULD, oncle et tuteur paternel, Gauthier DUCOULOMBIER, bel-oncle et tuteur maternel des dits Philippe et Franchoise LHERNOULD, enfants du dit Guillaume et de défunte Hélaïne DUGARDIN, d'autre part. Somme due par le partage naguère entre les dits Guillaume et tous les enfants héritiers de la dite défunte Hélaïne DUGARDIN, tant du premier et second mariage passé le 22 décembre dernier par devant Wallerand DESMON, notaire et par le partage fait entre le dit Guillaume et ses cohéritiers du dit feu Jacques et de défunte Franchoise NORRY, et sur l'héritage délaissé de feu Adrien LECLERCQ et lettre de rente aussi délaissée d'icelui Adrien, premier mari de la dite défunte Hélaïne DUGARDIN. Somme que le dit Guillaume LHERNOULD promet de payer à la place de ses enfants au profit de Floris, Robert et Charles LECLERCQ, enfants du premier mariage de la dite Hélaïne DUGARDIN, dont 120 livres à titre de donation à Anne DELESCLUZE.

27/01/1598 : Attestation faite par Guillaume FERRET, fils de Philippe et de Pieronne DUBOIS, sa femme, demeurant à Roubaix qui déclarent que le 23/09/1586 Martin DELESPAULT, Jaspert et Evrard PLOUCQUET, lors tuteurs d'icelle Pieronne DUBOIS ont vendu 8 cens de terre à labour gisant et tenus de Roubaix, tenant à la piedsente passant parmi allant de Lerue Pouret vers Lhommelet au Bois au profit de Jacques ROUSSEL, fils de feu Jehan, demeurant à Roubaix et que la dite Pieronne DUBOIS, depuis leur conjonction, confesse avoir reçu la somme de 200 livres parisis en raison de nécessité de deniers.

16/03/1598 : Rente héritière de 6 livres 5 sols au rachat de 100 livres parisis faite par Franchois DELETHOMBE, fils de Jehan, demeurant à Roubaix au profit de maître Pierre PROUVOST, prêtre curé propriétaire du dit Roubaix. Sûreté sur un lieu manoir contenant parmi jardin un cent 10 verges d'héritage, gisant et tenu de Roubaix, haboutant au chemin menant de l'église à le Fosse au Quesne.

21/03/1598 : A été levé en la seigneurie de Wasquehal tenant le tries des Cretelos, le corps mort de la femme Nicaise DECOTTIGNIES, nommée ... PROUVOST, fille de feu Jehan, trouvée noyé en une fosse devant sa maison.

31/03/1598 : Procuration établie par Jehan CARRETTE, fils de feu Jacques, bailly d'Herseaux, y demeurant en faveur de Pierre TREZELLE, Jehan BOUCHIER. et Lion DEPIENNES, demeurant à Fretin pour la vente par forme de mise à prix de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 5 cens ou environ d'héritage gisant en la paroisse de Capelle en Pévèle.

07/04/1598 : Vente d'un pied d'héritage en carrière à prendre en 10 cens de lieu manoir et jardin en certaine fosse étant au dit jardin gisant à Roubaix et tenu de la seigneurie de Wasquehal faite par Christoffle FLAMENG, fils de feu Mahieu, cordonnier, demeurant à Roubaix au profit de Pierre DUHAMEL, fils de feu Denis, laboureur, demeurant à Roubaix.

21/04/1598 : Vente de 6 cens 3 quartrons ou environ de terre et héritage gisant au triez du Carihem, paroisse de Leers faite par Damoiselle Isabeau DELATTRE, veuve de Nicollas GRAU, demeurant à Lille au profit de Jehan HESPEL, laboureur, demeurant à Leers.

29/04/1598 : Vente d'un cent de terre à labour gisant à Fives et tenu de la seigneurie de Roubaix faite par Jan LEMICHIEL et Michiel MARTIN, curateurs de Jehan CHAVATTE, expatrié, au profit de Thomas MOREL, fils de feu... MOREL, comme command d'Anthoine BECQUART.

04/05/1598 : Vente de 22 cens de terre à labour en une pièce gisant et tenu de Roubaix faite par Pierre MULLIÉ et Louys DESTOMBES, tuteurs paternel et maternel de Pasquier et Gilles MULLIÉ, enfants mineurs de feu Anthoine et de défunte Jehenne DUQUESNOY, Jacques LECLERCQ et Pieronne MULLIÉ, sa femme, Nicollas LECONTE, père et tuteur, Pierre LECONTE, oncle et tuteur paternel, Pierre MULLIÉ et le dit Jacques LECLERCQ oncles et tuteurs maternels d'Anthoine LECONTE, fils mineur du dit Nicollas qu'il a eu de défunte Anne MULLIÉ qui fut sa femme au profit de Josse MOUTON, fils de Pierre, demeurant à Tourcoing.

05/05/1598 : Vente de 9 cens ou environ de jardin gisant et tenus de Roubaix faite par Gilles CARRETTE, fils de Philippe, demeurant à Herseaux et Barbe FAUVARCO, sa femme au profit d'Anthoine DEHALLEWIN, fils de Pierre, demeurant à Roubaix.

08/05/1598 : Relève d'un fief se comprenant en 3 bonniers ou environ de terre à labour en trois pièces gisant à Tourcoing et tenu de la seigneurie de Wasquehal fait par Gérard MUSTELIER, demeurant à Valenciennes, procureur de Jehan HENNUYER, Anthoine FLAMENG et Jehan HENNE, résidant au dit Valenciennes, tuteurs et monbours aux corps et biens de Gobert HENNUYER, fils mineur de Jehan et de Damoiselle Anne DESPRETZ qui fut fille de Gobert DESPRETZ, fief eschu par le trespas du dit Gobert DESPRETZ qui fut son grand-père. Pierre DELEBECQUE, fils de feu Pierre commis responsable.

19/05/1598 : Vente des droits et actions pour un cinquième à prendre en la juste moitié d'un lieu manoir contenant 8 cens 4 verges pris allencontre de Jehan VANREUST et eschus par le trespas de Gillette DESROBIN (lire DESROEULX), mère au vendeur faite par Josse DESBOUVRIES, fils de feu Jan, demeurant à Roubaix au profit de Pasquier MERLEN, fils de feu Anthoine, haultelisseur, demeurant à Lannoy.

- Jherenne DESBOUVRIES, fils de feu Jehan et de défunte Gillette DESROEULX, remontra qu'il a pris connaissance que Josse DESBOUVRIES, son frère germain a vendu la cinquième part en la moitié d'un lieu manoir gisant à Roubaix à Pasquier MERLIN et fait ratraict lignagier de la dite portion.

21/05/1598 : A été levé à la seigneurie de Wasquehal, le corps mort de Philippe TIBREGHIEN, fils de Pasquier, trouvé noyé en la rivière de le Marcq, à l'encontre de la rive à 2 cens du pret appartenant au seigneur de Laoultre et tenus de la seigneurie de Wasquehal.

05/06/1598 : Bail de la cense de Wasquehal contenant en tout 13 bonniers 22 verges d'héritage avec le moulin à eau du dit lieu servant à mouldre bled fait par Jehan DELAHAYE, receveur de Roubaix au profit de Franchoise WAIGNON, veuve de Josse DUCASTEL, demeurant à Wasquehal.

17/06/1598 : Vente du tiers à prendre l'encontre de l'acheteur et de Pierre DECROIX dit Drumez, son frère auquel les deux autres tiers appartient d'un lieu manoir contenant parmi jardin 15 cens un quartron ou environ d'héritage séant en la paroisse de la Magdeleine lez la ville de Lille, item 7 cens et demi de jardin pris en 11 cens allencontre des hoirs Robert DESROUSSEAU, item 6 cens un quartron de terre à labour et d'autres 6 cens un quartron pris en 7 cens de terre à labour où il y a eu une bricquetrie faite par Charles TREZEL, fils de feu Philippe, marchand de draps et demoiselle DECROIX dit Drumez, sa femme, demeurant à Lille au profit de Jacques DECROIX dit Drumez, frère de la dite Anne, hoste du logis du Lion d'or du dit Lille.

17/06/1598 : Vente du tiers à prendre allencontre de l'acheteur et de Charles TRESEL et sa femme auxquels appartiennent les autres deux parties d'un lieu manoir contenant parmi jardin 15 cens un quartron ou environ d'héritage séant en la paroisse de la Magdeleine lez Lille, item 7 cens et demi de jardin pris en 11 cens allencontre des hoirs Robert DESROUSSEAU, item 6 cens un quartron de terre à labour et d'autres 6 cens un quartron pris en 7 cens de terre à labour où il y a eu une bricquetrie faite par Pierre DECROIX dit Drumez, fils de feu Jacques, marchand gressier, demeurant à Lille au profit de Jacques DECROIX dit Drumez, son frère, hoste du logis du Lion d'Or à Lille.

25/06/1598 : Vente d'un lieu manoir contenant demi quartron ou environ d'héritage séant au dit Ploich et tenu de la seigneurie de Roubaix faite par Jehan et Michiel DESCAMPS, frères, enfants et héritiers de feu Guillebert, manouvriers, demeurant le dit Jehan à Marcq lez Courtray et le dit Michiel à Harlebecq au profit de Michiel BEULCART, fils de feu Jan, carlier, demeurant au Plouych, paroisse de Marcq en Baroeul.

03/07/1598 : Adhérément de 4 cens 24 verges et le cinquième de 2 bonniers 2 cens 21 verges d'héritage tenus de la seigneurie de Wasquehal appartenant à Pierre ROUSSEL vendus par décret et demeuré à Pieronne DUCOUROUBLE fait par Maître Jacques ROUSSEL, procureur de la dite Piéronne DUCOUROUBLE, sa mère.

14/07/1598 : Vente d'un lieu manoir contenant parmi jardin 3 cens et demi quartron ou environ d'héritage gisant et tenu de Roubaix faite par Jehan DELETHOMBE, fils de Raphaël, tant en son nom que comme procureur d'Anne DESREVAULX, sa femme, demeurant à Courtray au profit de Gilles LEPERS, fils de feu Pierre, laboureur, demeurant à Roubaix.

30/06/1598 : Relief d'un fief de 4 cens ou environ de jardin gisant à Hem et tenu de la seigneurie de Roubaix fait par Anthoine DELESPIERRE, fils de feu Blaze à lui eschu par le trespas de son dit père et partage avec ses co-héritiers. Jehan DELESPIERRE, frère au dit Anthoine fait relief d'un fief à lui eschu comme dessus se comprenant en 12 cens de terre à labour en plusieurs pièces gisant à Hem et tenus du dit Roubaix.

14/07/1598 : Partage de biens eschus par les trespas d'Anthoine MULLIER et Jehenne DUQUESNOY fait entre Pierre MULLIER, fils de feu Robert et Louys DESTOMBES, tuteurs de Pasquier et Gilles MULLIER, enfants de feu Anthoine et de défunte Jehenne DUQUESNE, Jacques LECLERCQ et Piéronne MULLIER, sa femme, Nicollas LECONTE, père et tuteur, Pierre MULLIER et Pierre LECONTE, tuteurs d'Anthoine LECONTE, fils mineur du dit Nicollas qu'il a eu de défunte Anne MULLIER, les dits MULLIER enfants des dits feu Anthoine et défunte Jehenne DUQUESNOY, sauf le dit Pierre, fils de Robert.

27/07/1598 : A été levé sur la seigneurie de Wasquehal, au Grand Cottignies, le corps de l'enfant Martin LEFEBVRE, âgé de 10 ans ou environ, nommé Pierre LEFEBVRE, trouvé noyé en une fosse au jardin de la veuve Jehan PROUVOST.

29/07/1598 : Échange de parties de fief fait entre Allard DUVINIER, marchand poissonnier, demeurant à Lille et Pierre LORFEBVRE, fils de feu Chrestien, lieutenant et bailli de la terre et seigneurie de Roubaix.

14/11/1598 : Vente de 5 cens ou environ de terre à labour gisant en une pièce à Roubaix faite par Jehan LECONTE, fils de feu Nicollas, carioteur et Chrestienne BRACQUAVAL, sa femme, demeurant à Roubaix au profit de Cornille LEMESRE, carlier demeurant à Roubaix.

04/10/1598 : Bail d'un mollin à vent servant à meuldre bled avec la maison et jardin y appendant, appartenant à Madame Marie DEMEULEN, Comtesse de Ligne, Princesse Despinoy, Dame de Roubaix fait par Jehan DELAHAYE, receveur de Roubaix au profit de Philippe FLORIN, meusnier et Jehenne CAUCHETEUR, sa femme, demeurant à Roubaix.

30/12/1598 : Vente de 4 bonniers 9 cens nommé le fief et cense de Courchelles, gisant et tenu de la ville et marquisat de Roubaix, occupée par Jacques LEPERS faite par Mahieu DELABARGE, bourgeois de la ville de Lille et marchand de buffles au profit de Jehan DELAHAYE, receveur de la terre et marquisat de Roubaix.

12/01/1599 : Vente d'un cent et demi et demi quartron de terre à labour gisant à Leers et tenu de la seigneurie de Carihem faite par Isaacq DECOURCHELLES, fils de feu Bernard, demeurant à Leers au profit de Jehan DECOURCHELLES, son frère, demeurant à Leers.

23/01/1599 : Bail de 9 bonniers 14 cens 17 verges de terre à labour gisant en plusieurs pièces en la paroisse de Watrelos et appartenant à la chapelle St Jean en l'église paroissiale de Roubaix fait par Sire Gérard BOURGOIS, prêtre chapelain de la dite chapelle au profit d'Anthoine et Philippe DELESPAULT, frères, laboureurs, demeurant le dit Anthoine à Watrelos et le dit Philippe à Roubaix.

04/02/1599 : Vente d'un lieu manoir contenant parmi jardin 5 quartrons ou environ d'héritage occupé présentement par Jehan POLLET dit Garlonzet gisant à Roubaix, haboutant par-devant la ruyelle qui maisne de la Fosse au Quesne au tries de Fontenoit faite par Philippe LECONTE, fils de feu Pierre, laboureur, demeurant à Mouvaux au profit de Pasquier FAUVARCQ, marchand, demeurant à Roubaix. Pierre LORFEBVRE, lieutenant de Roubaix command du dit marché. Le 28/12/1599 Philippe DELEBECQUE, fils de feu Pierre, marchand, demeurant à Roubaix ayant droit de 275 livres parisis par transport fait quittance de la dite somme.

09/02/1599 : Vente de 4 petites verges d'héritage pris en un cent ou environ de lieu manoir séant devant le St Sépulcre à Roubaix faite par Michiel LOCQUIFFIER, fils de feu Pierre, demeurant à Roubaix au profit de Pierre DELEBECQUE, fils de feu Pierre, boulanger et eschopier, demeurant à Roubaix.

10/02/1599 : Vente d'un lieu manoir contenant parmi jardin 10 cens d'héritage gisant en la paroisse de Marcq en Baroeul et tenu de la seigneurie de Roubaix faite par Jehan DELEMOURE, boucher, demeurant à Lille et Marie PETIT, sa femme, fille et héritière avec autres de feu Gilles au profit de Venant DUHOT, marchand tasneur, demeurant à Lille.

11/02/1599 : Procuration établie par Jehan DELESPAULT, fils de Pierre, marchand, demeurant à Roubaix en faveur de Pierre DEBEAUSSART, fils de feu Anthoine, afin de poursuivre Chrestien SCHOONENBERGUE, marchand, demeurant à Coullongne à cause de marchandise de filet vendue et livrée.

11/02/1599 : Vente de 2 cens ou environ de terre à labour pris en 4 cens gisant et tenus de Roubaix faite par Jehan DELAHAYE, fils de feu Rolland, receveur de Roubaix au profit de Jacques LEZAIRE, fils de feu Henry, laboureur, demeurant à Roubaix.

09/03/1599 : Accord pour ériger une nouvelle maison au jardin de la confrérie de Saint-Sébastien en Roubaix fait entre Jehan DELAHAYE, Willamme POLLET et Jacques LEURIDAN, connétables de la dite confrérie, d'une part et Anthoine DELECROIX, fils de feu Oste, carpentier, demeurant à Roubaix, d'autre part à Roubaix.

30/04/1599 : Vente de 6 cens de jardin en une pièce gisant à Néchin, haboutant au chemin menant du long de l'église du dit Néchin au triez de le Lerue faite par maître Jehan TAVERNE, fils de feu Jehan, demeurant à Hem au profit de Jacques DESBONNESTE, fils de feu Pierre, laboureur, demeurant à Néchin.

03/05/1599 : Procuration établie par Jehan DESFRENNES, laboureur, demeurant à Roubaix en faveur de Rolland et Franchois DESFRENNES, ses fils, Daniel BADOUL et Jehan DEBRABANT pour recevoir la somme de 900 livres parisis à lui due par Jacques LEMESRE, fils de feu Loys, demeurant à Roubaix pour avoir nourri, entretenu et alimenté le dit Jacques depuis l'âge de 2 ans et demi jusque l'âge de 15 ans.

04/06/1599 : Vente de la juste moitié de 4 cens un quartron ou environ d'héritage à usage de jardin séant à Fives, haboutant au chemin qui maisne de Lille à Lannoy faite par Adrien DELORGE, procureur de Marie BERNISSE, veuve de Guillaume FREMAULT, demeurant à Fives au profit de Jehan FREMAULT, son fils.

07/06/1599 : Rente héritière de 6 livres 5 sols au rachat de 100 livres parisis faite par Melchiotte DESPLANCQUES, veuve d'Oste DELECROIX et Willamme DELECROIX, son fils, demeurant à Roubaix au profit de Jehan DELESPAULT, fils de Pierre, marchand, demeurant à Roubaix. Sûreté sur un lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens ou environ d'héritage gisant et tenu de Roubaix, haboutant au chemin menant de Lhommelet au Bois à Fourcquencroix.

18/06/1599 : Vente de 10 cens de terre à labeur gisant à Hem et tenus de la seigneurie de Roubaix faite par Anthoine CRAUWIN, fils de feu Jehan, demeurant à Dottignies au profit de Simon BAYART, laboureur, demeurant à Hem.

18/06/1599 : Relief d'un fief se comprenant en 12 bonniers de terre à labeur gisant en la paroisse de Sainghin en Mélantois et tenu de la seigneurie de Roubaix fait par Messire Louys DE BEAUFFORT, chevalier, seigneur de Beuleu Warlincourt, Mescatel etc... Gouverneur et Capitaine et Prevost de la ville du Quesnoy et Lieutenant de la compagnie d'hommes d'armes du Comte DE LORLE, mari et bail de Dame Anthonette DE GOIGNIES, fief à elle eschu par le trespas de feu Messire Anthoine DE GOIGNIES, chevalier. Jehan BOUREL, procureur, demeurant à Lille commis responsable.

10/07/1599 : Vente de 3 cens d'héritage à usance de jardin et certain flégard gisant à Marquette pris en 9 cens allencontre de l'acheteur faite par Allard REGNAULD, fils de feu Philippe, espissier et bourgeois, demeurant à Lille, procureur de Loyse DELADALLE, sa femme au profit de Jacques DONDELET, fils de feu Michiel, laboureur, demeurant au hamel de Bercqhem, paroisse de la Madeleine.

19/07/1599 : Vente d'un lieu contenant parmi jardin et terre à labeur 15 cens ou environ d'héritage gisant et tenu de Roubaix faite par Pierre VANBEULQ, laboureur et Piéronne LERNOULD, sa femme, demeurant à Tourcoing au profit de Jacques DEBUISNES, fils de feu Jehan, demeurant à Croix, un lieu manoir à usance de taverne, gisant à Roubaix.

05/08/1599 : Vente d'un lieu manoir contenant 4 cens ou environ de jardin gisant à Roubaix et tenu de la prévôté de Saint-Pierre en Lille, haboutant la piedsente passant parmi allant de la cense de Gorghenier aux Barbieurs faite par Michiel CASTEL, fils de feu Martin et Baulduine LECLERCQ, sa femme, demeurant à Roubaix au profit d'Anthoine SPRY, demeurant à Hellemmes.

25/09/1599 : Vente de 13 cens 2 verges de terre à labeur un une pièce gisant à Dottignies et tenus de la terre et seigneurie de Roubaix faite par Jois BLOMME, fils de feu Andrieu, laboureur, demeurant à Dottignies au profit de Louys ZINER, marchand, demeurant à Tournay et comparant Jehan DELEBARRE, procureur d'icelui ZINER.

28/09/1599 : Vente d'un lieu manoir contenant parmi jardin 3 cens ou environ d'héritage séant au Plouch et tenu de la seigneurie de Roubaix faite par Belthremine DESMILLESCAMPS, veuve d'Anthoine CORNILLE, demeurant à la Magdeleine au profit de Belthremieu DEBAILLEUL, fils de feu Belthremieux, laboureur, demeurant au dit Hamel du Plouch, paroisse de Marcq en Baroeul.

07/10/1599 : Rente héritière de 25 livres au rachat de 400 livres parisis faite par Marguerite WILLOCQ, fille de feu Jacques, demeurant à Roubaix au profit d'Allard DELECOURT, fils de feu..., demeurant à Roubaix. Sûreté sur un lieu manoir contenant parmi jardin 4 cens 8 verges ou environ d'héritage gisant et tenu de Roubaix, haboutant par-devant au chemin menant de l'église à la chapelle St George.

10/10/1599 : Vente de 2 cens de terre à labour en une pièce situés à Ronchin et tenu de la seigneurie de Roubaix, haboutant au chemin menant de Lille à l'église du dit Ronchin faite par Bettremieu LIBERT, marchand brasseur, demeurant à Lille, neveu collatéral et héritier de feu maître Philippe TOURNEMINE, en son vivant docteur en médecine au profit de Jehan DEHARNES, fils de feu Robert, laboureur, demeurant à Ronchin.

04/11/1599 : Rente héritière 8 livres 15 sols de 140 livres parisis en règlement de la vente, livraison et boire de grains faite par Philippe DELAULTRE, hoste et Agnès GARGATTE, sa femme, demeurant à Néchin au profit de Marie DUTRIEU, veuve de Michiel CARDON, demeurant à Estaimbourg. Sûreté d'un lieu manoir contenant parmi jardin un cent ou environ d'héritage gisant en la paroisse de Néchin et tenu de la seigneurie de la salle de Roubaix.

16/11/1599 : Rente héritière de 12 livres 10 sols au rachat de 200 livres parisis faite par Piéronne ROUSSEL, veuve d'Adrien CUVELLE, demeurant à Roubaix au profit de Denis DUHAMEL, Guillebert PROUVOST et Pierre DELANNOY, ministres des biens et revenus appartenant aux communs pauvres de Roubaix. Sûreté sur un lieu manoir avec une autre petite maisonnette contenant parmi jardin 9 cens et demi ou environ d'héritage gisant à Roubaix et tenu de la seigneurie des Blanchés Mailles, haboutant au chemin menant de la cense Delerue à la Croisette Dupret.

16/11/1599 : Vente de 7 cens de terre gisant à Hellemmes et tenus de Roubaix faite par Charles BERNAERDT, bailly et receveur de Fretin et Demoiselle Margriete DUGARDIN, sa femme au profit de Guillame DELMASURE. Franchoise DELECAMBRE, veuve de Germain PETIPAS command du dit marché.

24/11/1599 : Vente 4 cens et demie de terre à labour gisant à Ronchin et tenus de la pare du Broeucq faite par Philippe LEMICHIEL, laboureur, demeurant à Ronchin au profit d'Anthoine LEMICHIEL, laboureur et hoste, demeurant à Ronchin.

02/12/1599 : Vente de 80 petites verges et demie de terre à labour qui font une hape allant jusqu'à un gros hallot pris en une pièce de 3 cens et demi appartenant aux vendeurs gisant et tenus de Roubaix faite par Guillamme FERRET, fils de Philippe et Piéronne DUBOIS, sa femme, demeurant à Roubaix au profit de Jehan DELEBECQUE, fils de Jehan, laboureur, demeurant à Roubaix.

14/12/1599 : Rente héritière de 6 livres 5 sols au rachat de 100 livres parisis faite par Josse LEPERS, fils de feu Anthoine, demeurant à Roubaix au profit de Pierre DELEBECQUE, fils de feu Pierre, boullengier et eschopier, demeurant à Roubaix. Sûreté sur un lieu manoir contenant parmi jardin 3 cens ou environ d'héritage gisant et tenu de Roubaix, haboutant au chemin menant de Fourcquencroix à Lhommelet au Bois.

14/01/1600 : Procuracion établie par Mathieu GONS, fils de feu Adrien, Jehan DEFFRENNES et Gillette RASPAILLE, sa femme, laboueurs, demeurant à Roubaix en faveur de Rolland DEFFRENNES, fils du dit Jehan pour la vente d'une rente héritière de 27 livres 10 sols au rachat de 600 livres parisis au profit de Pierre DELEBECQUE, fils de feu Pierre, boullengier et eschopier, demeurant à Roubaix obligeant les corps, biens et héritages des dits constituants.

24/01/1600 : Vente de 4 cens de terre à labour gisant et tenus de Roubaix faite par Guillamme FERRET et Piéronne DUBOIS, sa femme, demeurant à Roubaix au profit de Jacques ROUSSEL et Jehan DELEBECQUE, le jeusne, laboueurs, demeurant à Roubaix. Comparant Martine DELESPAULT, proche parente des vendeurs comme cousine issue de germain de la dite Piéronne DUBOIS à titre de proximité lignager.

25/01/1600 : Vente de 5 cens de terre à labour pris en une pièce de 10 cens à l'encontre de la veuve Arnoult REGNIER, en son vivant marchand graissier, demeurant en la ville de Lille à laquelle le surplus appartient gisant au dit Faches néanmoins dismage de Ronchin, tenus de la seigneurie de Roubaix, haboutant faite par Pierre WILLEMOT, fils de feu Loys, laboureur, demeurant à Faches au profit de Franchoise CABIT, fille à marier de feu Blaze, demeurant à Lille. 15 livres versés à Jaspert WILLEMOT, médiateur du dit marché et pareille somme à Sainctaine LECLERCQ, femme du vendeur pour en user à sa volonté.

27/01/1600 : Vente d'un lieu manoir contenant parmi jardin 7 cens ou environ d'héritage, les 4 corps et le mollin aussi gisant à Roubaix et tenus du vinaige des Cousteaux et tenus de la seigneurie de Roubaix, haboutant au chemin qui maisne des Cousteaux au pont des Preauls faite par Nicollas ALAVAINNE, fils de feu Michiel, laboureur, demeurant à Ascq et Marguerite DELERUE, sa femme au profit de Marcq BROCCART, fils de feu Jan, demeurant à Roubaix.

08/02/1600 : Vente de 8 cens de terre à labour pris en une pièce de 4 bonniers à l'encontre de Jacques DESTOMBES, Jehenne LEFEBVRE et Pierre LEFEBVRE, étant encore le tout impart, gisant et tenus de Roubaix faite par Philippe DESTOMBES, fils de feu Louis, laboureur, demeurant à Néchin, au profit de Wallerand LEZY, fils de feu Jacques, laboureur, demeurant à Tourcoing.

28/02/1600 : Partage des biens eschus par les trespas de Jehan DESESPRECHINS et Jehenne LEROUGE faite entre Grard et Nicollas DESESPRECHINS, Pierre MATHON et Isabeau DESESPRECHINS, sa femme, Martin LECLERCQ et Piéronne DESESPRECHINS, sa femme, iceux du soubnom DESESPRECHINS, frères et sœurs, enfants des dits feu Jehan et défunte Jehenne LEROUGE.

14/03/1600 : Rente héritière de 12 livres 10 sols au rachat de 250 livres parisis faite par Jehan BRACQUAVAL, fils de feu Jehan et Catherine LECLERCQ, sa femme, demeurant à Roubaix au profit d'Allard DELECOURT, demeurant à Roubaix. Sûreté sur un lieu manoir contenant parmi jardin 7 cens ou environ d'héritage gisant et tenu de Roubaix, haboutant au chemin menant du Thilloeul à Raverdie.

15/03/1600 : Vente de 4 cens de terre pris en 8 cens tant à usance de pret que labeur allencontre de l'acheteur, gisant hors la porte Desrigneaux à Lille faite par Jacques MARIAGE, bourgeois de la ville de Lille au profit de Mahieu MEURISSE, aussi bourgeois, demeurant à Lille.

06/04/1600 : Vente de 2 cens un quartron ou environ de jardinage gisant et tenu de Roubaix, haboutant au chemin menant de l'église au mollin du dit lieu faite par Jehan DESPLANCQUES, fils d'Anthoine, demeurant à Roubaix au profit de Jehenne DELEBECQUE, veuve de Josse DELESPAULT, demeurant à Roubaix. Le 17/04/1600 Anthoine et Jehan DESPLANCQUES, père et fils, haultelisseurs, demeurant à Roubaix se portent garants du marchié.

17/04/1600 : Vente d'un lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens d'héritage pris en 6 cens allencontre du vendeur faite par Anthoine DESPLANCQUES, fils de feu Guillebert, haultelisseur, demeurant à Roubaix au profit de Jehan DESPLANCQUES, son fils, un lieu manoir à Roubaix.

17/04/1600 : Rente héritière de 4 livres au rachat de 64 livres parisis faite par Jehan DESPLANCQUES, fils d'Anthoine, haultelisseur, demeurant à Roubaix au profit de Marcq LOCQUIFFIER, fils de Gilles, olieur, demeurant à Roubaix.  
- le 08/07/1625, Philippe DESPLANCQUES, mari et bail de Piéronne LOCQUIFFIER, fille de feu Marcq, déclare avoir reçu de Jehan LORFEBVRE la somme de 64 livres en rachat de la dite rente.

17/04/1600 : Procuracion établie par Pierre DUPREY, fils de feu Alexandre, estudiant, demeurant par le présent à Douay en faveur de maître Pierre PREVOST, Jan DELAHAYE, Anthoine DELATTRE, Guillame MASUREL, Quintin CALLOART, Charles MATHON, Michiel REGNART et Jehan PARENT.

18/04/1600 : Vente d'un lieu manoir contenant parmi jardin un cent et demi d'héritage ou environ, gisant et tenu de Roubaix, haboutant par-devant le rue Pouret faite par Pierre DUPIRE, fils de feu Willamme et Marguerite CRAUWIN, sa femme, demeurant à Wattrelos au profit de Cornille DELAHAYE, fils de feu Adrien et Catherine DUPIRE, sa femme, demeurant à Roubaix.

27/04/1600 : Procuracion établie par Jehan DESFRENNES, fils de feu Jehan et Gillette RASPAILLE, sa femme, laboureur, demeurant à Roubaix en faveur de Rolland DESFRENNES, leur fils dans le cadre d'une rente héritière de 18 livres 15 sols au rachat de 350 livres parisis et la sûreté sur 6 cens et demi de terre à labeur gisant à Dottignies, tenus de la seigneurie de le Losterie et occupés par Jan HOUTMAN, appartenant à Jan DEFFRENNE, et 5 cens aussi terre à labeur gisant au dit Dottignies, tenus de la seigneurie de Saint-Martin et occupés par Loys LE LOUCHEUR.

02/05/1600 : Vente aux enchères de terres faite par Pierre DUPONT, procureur de Damoiselle Franchoise DAUSSU, veuve de Jan DEBERTRANGLES, en son vivant escuyer, seigneur de la Hallerie et de Jehan DEBERTRANGLES aussi escuyer, seigneur de Wazières, son fils au profit de Jacques DELECHAMBRE, Jehan LEMETTRE, Michiel CAUDRON au nom des enfants Pierre CASTEL, Wallerand MOREL, Simon VERDIERE et Claude MOREL.

02/05/1600 : Vente de 3 bonniers de terre labourable en une pièce gisant sur le dismage de Hellemmes faite par Pierre DUPONT, procureur de Damoiselle Franchoise DAUSSU, veuve de Jan DEBERTRANGLES, en son vivant escuyer, seigneur de la Hallerie et de Jehan DEBERTRANGLES aussi escuyer, seigneur de Wazières, son fils au profit de Jehan LEMETTRE, demeurant à Hellemmes.

02/05/1600 : Vente de 8 cens 11 verges de terre à labeur gisant au dismage de Hellemmes faite par Pierre DUPONT, procureur de Damoiselle Franchoise DAUSSU, veuve de Jan DEBERTRANGLES, en son vivant escuyer, seigneur de la Hallerie et de Jehan DEBERTRANGLES aussi escuyer, seigneur de Wazières, son fils au profit de Jacques DELECAMBRE, marchand, demeurant à Lille.

02/05/1600 : Vente de 14 cens de terre labourable gisant au dismage de Hellemmes faite par Pierre DUPONT, procureur de Damoiselle Franchoise DAUSSU, veuve de Jan DEBERTRANGLES, en son vivant escuyer, seigneur de la Hallerie et de Jehan DEBERTRANGLES aussi escuyer, seigneur de Wazières, son fils au profit de Jacques DELECAMBRE, marchand, demeurant à Lille.

30/05/1600 : Vente d'un lieu manoir contenant parmi petit jardinet demi quartron ou environ d'héritage gisant et tenu de Roubaix, confrontant sur le marchié du dit lieu faite par Allixandre et Noëlle HESPEL, Estienne ROZE époux de Marie HESPEL, Pierre DESRE et Yolente HESPEL, sa femme, iceux du soubnom HESPEL, frère et sœurs, enfants de feu Jehan et de défunte Michielle DESPRETS au profit de Jacques FAUVARQUE, fils de feu Jehan, marchand bouchier, demeurant à Roubaix.

09/06/1600 : Quittance de la somme de 150 livres parisis faite par Jehan et Anthoine LOCQUIFFIER, Jacques MARTIN, ci-devant mari et bail de défunte Isabeau LOCQUIFFIER, Jehan et Gillette MARTIN, frère et sœur, enfants du dit Jacques et de la dite défunte Isabeau, Jacques POLLET et Jehenne LOCQUIFFIER, sa femme, les dits Jan, Anthoine, Isabeau et Jehenne LOCQUIFFIER, frères et sœurs, enfants de feu Gilles LOCQUIFFIER et de défunte Marguerite DERACHE au profit de Pasquier LOCQUIFFIER, pour la vente des droits et actions sur un lieu manoir contenant parmi jardin demi cent ou environ d'héritage gisant et tenu de Roubaix.

16/05/1600 : Procuracion établie par Pierre et Anthoine BATAILLE, frères, enfants de feu Anthoine, Paul, Martin, Gilles et Pierre DELEMARRE, Jacques TRENTESAULX, mari et bail de Jehenne DELEMARRE, Pierre DUJARDIN, mari et bail d'Eleinne DELEMARRE, le dit Martin DELEMARRE avec Jehan LEFEBVRE tuteurs de Martin et Michiel DELEMARRE, frères, enfants mineurs de feu Jehan, les dits du soubnom DELAMARRE, frères et sœurs, enfants et héritiers de feu Nicollas DELAMARRE, au jour de son trespas laboureur, demeurant à Wattrelos en faveur de maître Loys ZENECOTTE.

31/05/1600 : Vente de 2 bonniers 9 cens 5 verges de terre à labour en deux pièces séant en la paroisse de Fives faite par Noble sieur Loys de ST VENANT, escuyer, seigneur de la cessoie, Vielbyez etc...au profit de Jehan MAUVE, cansonier.

31/05/1600 : Vente de 2 cens de terre à usance de pret gisant à marquette et tenus de la seigneurie du Breucq dit de Roubaix faite par Allard FACHON, demeurant à Marquette, procureur de Nicollas, Martin et Franchois FACON, frères, enfants et héritiers de feu Jehan, demeurant les dits Nicollas et Franchois à Aubecq et le dit Martin à La Bassée au profit de Jehan DEBAILLEUL, fils de feu Bettremieu, demeurant à Marquette.

14/06/1600 : Partage des biens eschus par le trespas de Piéronne BACCART fait entre Gilles et Vinchant DESPLANCQUES, frères, enfants et héritiers de feu Anthoine et de la dite défunte Piéronne BACCART.

11/07/1600 : Partage des biens eschus par les trespas d'Anthoine DESPLANCQUES faite entre Jehan, Gilles et Vinchant DESPLANCQUES, frères, enfants et héritiers du dit feu Anthoine, demeurant à Roubaix.

Le dit Anthoine DESPLANCQUES époux en premières noces de Catherine DELESCLUSE dont Jean, époux en secondes noces de Piéronne BACCART dont Gilles et Vinchant et époux en troisièmes noces de Jehenne POLLET.

11/07/1600 : Rente héritière de 6 livres 5 sols au rachat de 100 livres parisis faite par Gilles DESPLANCQUES, fils de feu Anthoine, haultelisseur, demeurant à Roubaix au profit de Marcq LOCQUIFFIER, fils de feu Gilles, demeurant à Roubaix. Sûreté sur un lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens ou environ d'héritage gisant et tenu du dit Roubaix, haboutant au chemin menant de l'église de Roubaix à Fourquencroix.

22/07/1600 : Requête sur la vente d'une lettre de rente héritière de 12 livres 10 sols au rachat de 200 livres parisis obligeant Willamme POLLET, fils de feu Anthoine au profit de Gilles DELORGE faite par Pierre LORFEBVRE, brasseur qui a obtenu profit sur les biens délaissés par le dit Gilles DELORGE. Lettre de rente héritière mise à prix par Catherine POLLET, veuve de Gilles DELORGE à la somme de 200 livres parisis.

09/08/1600 : Reconnaissance de lettres et rentes qui sont hypothèques sur les deux dismes de Lompret et sur les fiefs et cense du Colombier, Lespilliet, de le Croix Despaing et autres parties que les comparants promettent d'acquitter faite par Gilles VANHULSE, procureur de Franchois GRENET, seigneur de Garinez, Destenele et Damoiselle Baulduine DAIRESTEL, son épouse au profit de Jehan DELAFLUETTE, seigneur Ducastel.

26/08/1600 : Établissement tutelle Pierre MASQUELIN, fils de feu Raphaël, oncle paternel, Noël MULLIER, maternel et Noël DELERUE (lire Rolland), bel oncle maternel de Jehan et Pierre MASQUELIN, enfants mineurs de feu Jehan qu'il a eu de Louyse MULLIER, sa femme.

26/08/1600 : Partage des biens eschus par le trespas de Jean MASQUELIN fait par Louyse MULLIER, veuve du dit Jehan MASQUELIN au profit de Jehan et Pierre MASQUELIN, ses enfants qu'elle a retenu du dit feu Jehan, son mari. Partage agréé par Pierre MASQUELIN, oncle et tuteur paternel, Noël MULLIER et Rolland DELERUE, oncles et tuteurs maternels.

19/09/1600 : Vente des droits et actions sur le tiers de 8 cens de lieu manoir et jardinage gisant et tenu de Roubaix, haboutant au chemin menant de Lhommelet au Bois au mollin Desmazures et sur le tiers de 2 cens et demi de terre à labeur pris en une pièce de 5 cens gisant et tenus que dessus faite par Jehan CATTOIRE, fils de feu Jehan, demeurant à Mouvaux au profit de Jehan VANREUST, fils de feu Lambert, laboureur, demeurant à Roubaix. Andrieu CATTOIRE, frère germain du vendeur prends le bien par proximité lignagière.

03/10/1600 : Vente d'un cent de terre à labeur gisant à Leers et tenu de la seigneurie de Carihem faite par Gilles CATTOIRE, fils de feu Gilles, demeurant à Leers au profit de Jehan DECOURCELLES, fils de feu Bernard, demeurant à Leers.

17/10/1600 : Vente d'un cent et demi d'héritage gisant à Roubaix au tries du Huttin et tenu de la seigneurie de Roubaix faite par Anthoine ROUSSEL, fils de feu Cornille, demeurant à Flers au profit de Pierre HAZART, fils de feu Jehan, demeurant à Roubaix.

17/10/1600 : Bail de 20 cens de terre à labeur en une pièce gisant à Roubaix fait par Jehan DELAHAYE, receveur de la terre et seigneurie de Roubaix au profit de Josse WILLOCQ, fils de feu Grard, laboureur, demeurant à Roubaix. Michiel WILLOCQ, son frère, laboureur, demeurant à Roubaix se constitue caution du dit Josse WILLOCQ.

12/09/1600 : Vente de 8 cens de terre à labeur en une pièce gisant et tenus de Roubaix faite par Pierre LEFEBVRE, fils de feu Nicollas, demeurant à Lille au profit de Jaspert DESPLANCQUES, fils de feu Pierre, laboureur, demeurant à Roubaix.

10/10/1600 : Rente héritière de 12 livres 10 sols au rachat de 200 livres parisis faite par Jacques MULLIER, fils de feu Robert et Noëlle DUPIRE, sa femme, demeurant à Roubaix au profit de Valeran CARON, prêtre chapelain de l'hospital Ste Élisabeth à Roubaix, une rente héritière. Sûreté sur un lieu manoir contenant parmi jardin 6 cens ou environ d'héritage gisant et tenus de Roubaix.

11/10/1600 : Vente d'un lieu manoir contenant parmi jardin 3 cens d'héritage gisant à Fives et tenu de la seigneurie du Beucq dit de Roubaix, haboutant au chemin menant du Buisson de Wallescamp à l'église du dit Fives faite par Pierre DUTHOIT, fils et héritier de feu Mahieu, demeurant à Fives au profit de Nicollas NOTTE, laboureur, demeurant à La Magdeleine.

27/10/1600 : Établissement de tutelle Jacques CASTEL, oncle maternel et Oste FLORCQUIN, cousin du côté paternel, Evrard PLOUCQUET et Oste CASTEL, amis du côté maternel, tuteurs d'Anthoine et Piéronne FLAMENG, frère et sœur, enfants mineurs de feu Anthoine qu'il a eu de Michielle DUJARDIN.

31/10/1600 : Procuracion établie par Damoiselle Renée DELADOUBE dite de Noeuflise, dame de Sainghin en Mélantois, Stalle, Anthuille, du Mez pays de France, fille de Messire Bernard, lui vivant chevalier des dits lieux en faveur de Nicollas DE ST AUBIN, Gilles VANHULZE et Jehan HAZIN.

31/10/1600 : Partage des biens eschu par le trespas de Franchoise DELETHOMBE fait entre Christoffle, Franchois, Pierre et Jehan LECONTE, frères, enfants de Pasquier et de la dite défunte Franchoise DELETHOMBE.

31/10/1600 : Vente de certaine maison et jardin appelée Ste Barbe, gisant et tenue de la seigneurie de Roubaix, haboutant au chemin menant de Roubaix à Lille, excepté fort le droit de Jacques DELECROIX, frère de l'acheteur, occupé de la dite maison faite par Jehan DELECROIX, demeurant à Roubaix, procureur de Mathieu DELIGNY au profit de Pierre DELECROIX, boullengier et soyeur daix, demeurant à Roubaix.

14/11/1600 : Rente héritière de 6 livres 5 sols au rachat de 100 livres parisis Catherine MONNET, veuve de Pierre BOURGHOIS et Pierre BOURGHOIS, son fils, demeurant à Roubaix au profit d'Adrienne REGNART, veuve de Jehan POLLET. Sûreté sur les droits et actions d'un lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens ou environ d'héritage gisant et tenu de Roubaix, haboutant par-devant à la Grande Rue menant de l'église à la chapelle St George.

15/11/1600 : Vente de fiefs, terre renteuse, héritage et cense avec leurs appendances et appartenances situés en la paroisse de Flers et de Fives faite par Gilles VANHULZE, procureur de Noble Messire Franchois DECRUIGNARD, chevalier, seigneur de Boucart, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy de France au profit de Franchois DE GRENET, escuyer, seigneur de Garimez Destenele et à Demoiselle Baulduine DARESTEL, son épouse.

23/11/1600 : Décharge de tutelle Maître Jacques ROUSSEL et Philippe DESTOMBES, oncles et tuteurs paternels, Jaspert TIBERGHIEU, tuteur maternel et Oste FLEURCQUIN, beau-frère de Jacques ROUSSEL, fils de feu Pierre et de défunte Magdeleine DUBOIS, leur pupille, âgé de 22 ans.

23/11/1600 : Quittance de la somme de 200 livres parisis faite par Jacques ROUSSEL, fils de feu Pierre et de défunte Magdeleine DUBOIS au profit de maître Jacques ROUSSEL, qui fut son tuteur.

23/11/1600 : Vente d'un fief gisant et tenu de Roubaix se comprenant en un flégart, rive et bord de chemin sur le chemin menant du Hault Fontenoit vers le Macquellerie faite par Jacques ROUSSEL, fils de feu Pierre et de défunte Magdeleine DUBOIS au profit de maître Jacques ROUSSEL, chirurgien, demeurant à Roubaix.

23/11/1600 : Partage de biens échus par le trespas de Magdeleine DUBOIS et d'à présent défunte Arthus ROUSSEL, son fils fait entre Jacques ROUSSEL, fils de feu Pierre et de la dite défunte Magdeleine DUBOIS, Oste FLORCQUIN et Anthonnette LEZY, sa femme, fille de feu Jacques et de la dite Magdeleine DUBOIS.

27/11/1600 : Procuracion établie par Adrien, Pierre et Jehenne DUPLOUYCH, frères et sœurs, enfants et héritiers de feu Adrien, en son vivant escuyer, seigneur de Beaumez, se faisant fort de Damoiselle Anastazie DE ST GENOIS leur mère, présentement débile de sens, en faveur de Bartholemieu..., procureur au grand conseil de Malines pour comparaître en leurs noms contre Jehenne DEGERBODE, veuve de Jehan DE ST GENOIS.

05/12/1600 : Vente d'un lieu manoir contenant parmi jardin 6 cens ou environ d'héritage gisant à Néchin et tenu de la salle de Roubaix, haboutant au tries de le Lerue faite par Jehan CORNU, procureur de maître Jehan TAVERNE, demeurant à Hem au profit de Claude AGACHE, laboureur, demeurant à Néchin.

11/12/1600 : Procuracion établie par Georges HERRENG, prévost Desmareschaulx de la ville de Lille en faveur d'Adrien DESREVEAULX, laboureur, demeurant à Wattrelos pour déshériter d'un cent et demi de terre à labour gisant à Wattrelos et tenu de Francq vendu puisnaguère par le dit comparant à Adrien DELECROIX, laboureur, demeurant à Wattrelos.

11/12/1600 : Rente héritière de 4 livres au rachat de 64 livres parisis faite par Pasquier LOCQUIFFIER, fils de feu Gilles, demeurant à Roubaix au profit de Marcq LOCQUIFFIER, fils de feu Gilles, ollieur demeurant à Roubaix. Sûreté sur un lieu manoir contenant parmi jardin demi cent ou environ d'héritage gisant et tenu de Roubaix, haboutant au chemin menant du Thiloel au Petit Quesnoy. Le 18/07/1639, Maximilien LECOMTE, mari et bail de Magdeleine LOCQUIFFIER, ayant droit par partage reconnaît avoir reçu de Cornille LECLERCQ les principaux deniers avec tout cours et arriérage.

12/12/1600 : Partage des biens eschus par le trespas de Catherine DELESPAULT fait entre Jehan et Pierre LOCQUIFFIER, Pierre DELECROIX et Michiele LOCQUIFFIER, Pierre LOCQUIFFIER et Jehan LEFEBVRE, tuteurs d'Izambart LOCQUIFFIER, les dits de soubnom LOCQUIFFIER, frères et sœurs, enfants d'Hugues et de la dite défunte Catherine DELESPAULT.

12/12/1600 : Rente héritière de 12 livres 10 sols au rachat 200 livres parisis faite par Pierre LOCQUIFFIER, fils d'Hugues, pigneur de sayette, demeurant à Roubaix au profit de Pierre DELESPAULT, fils de Pierre, marchand, demeurant à Roubaix. Sûreté sur un lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens ou environ d'héritage gisant et tenu de Roubaix, haboutant au chemin menant de l'église à Fourquencroix.

14/12/1600 : Vente après autorisation des deux tiers de 21 cens ou environ de terre séant à Hellemmes faite par Jacques et Mahieu LIBERT, tuteurs paternels, Jehan et Pierre LEMOISNE, tuteurs maternels d'Anthoine LIBERT, fils mineur de feu Anthoine qu'il a eu de Marie LEMOISNE au profit de Gabry LEGROU, mosnier, demeurant à Hellemmes. Vente pour règlement des dettes du dit Anthoine LIBERT, mort de maladie contagieuse.

20/12/1600 : Procuracion établie par Nicollas DELETHOMBE, fils de feu Christoffle, demeurant à Roubaix en faveur de Marguerite DESROEULX, sa femme pour vendre 12 cens et demi de terre à labour un une pièce gisant à Flers, tenus et haboutant aux terres de la cense Delebecque.

03/01/1601 : Vente du tiers de 10 cens de terre à labeur en une pièce gisant à Hellemmes faite par Isabeau LIBERT, jeune fille de feu Anthoine, demeurant à Marcq en Baroeul au profit de Jehan LEMESTRE, fils d'Anthoine, laboureur, demeurant à Hellemmes.

15/01/1601 : Vente de 9 cens ou environ de terre à labeur en une pièce gisant et tenus de Roubaix faite par Willamme FERRET, fils de Philippe et Piéronne DUBOIS, sa femme, demeurant à Roubaix au profit de Jehan DELESPAULT, fils de feu Pierre, marchand, demeurant à Roubaix.

06/02/1601 : Vente de 18 cens de terre à labeur en deux pièces séant à Ronchin faite par Simon DE WARLERS, fils de Martin, procureur d'Adrien VANDENHEERDE, escuyer, seigneur de Lespierre au profit d'Estienne HERRENG, marchand détailleur de draps.

14/02/1601 : Vente de la juste moitié des droits et actions sur un lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens et demi d'héritage gisant et tenu de Roubaix, haboutant à la rue Dorée à prendre contre Jehan WACQUET, frère au vendeur faite par Jehan WAUCQUET, fils de feu Jehan, demeurant à Noeuville au profit de Charles DECOTTIGNIES, demeurant à Croix.

14/02/1601 : Jehan WACQUET, fils de feu Willamme, marchand, demeurant à Croix, cousin germain de Jehan WACQUET, fils de feu Jehan, demeurant à Noeuville, enfant de deux frères, fait ratraité à titre de proximité lignagier de la dite juste moitié des droits et actions sur un lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens et demi d'héritage gisant et tenu de Roubaix, haboutant à la rue Dorée.

14/02/1601 : Vente d'un lieu manoir contenant 4 cens un quartron et demi ou environ de jardin gisant et tenu de Roubaix faite par Eloy LEURIDAN, Thomas FLAMENG et Marguerite LEURIDAN, sa femme, Pierre HAUVET et Isabeau LEURIDAN, sa femme, Martin FLEURIN, Guillaume DECOTTIGNIES et Jehenne FLORIN, sa femme, fille de Garrin et de défunte Laurence LEURIDAN, Claude DURIEU et Catherine HAHAU, sa femme, Catherine DUBAR, fille de Jehan et de défunte Anne LEURIDAN, iceux du surnom LEURIDAN, frères et sœurs, enfants de feu Philippe LEURIDAN, se portant forts ensemble de Pierre LEURIDAN au profit de Jacques LEZAIRE, fils de feu Henry, laboureur, demeurant à Roubaix.

27/03/1601 : Rente héritière de 6 livres 5 sols au rachat de 100 livres parisis faite par Jehenne DUPRET, veuve de Nicollas POLLET et Catherine POLLET, jeune fille de feu Nicollas, demeurant à Roubaix au profit de Guillebert PROUVOST et Nicollas LCONTE, ministres des biens et revenus des communs pauvres de Roubaix. Somme procédant de la réparation de l'homicide commis en la personne de Pierre LOCQUIFFIER, jeune fils de Pierre. Sûreté sur un lieu manoir contenant parmi jardin 5 cens ou environ d'héritage dont portion est mis à labeur gisant et tenu de Roubaix, haboutant ai tries de Fontenoit.

30/03/1601 : Rente héritière de 12 livres 10 sols au rachat de 200 livres parisis faite par Philippe LECLERCQ, fils d'Andrieu, demeurant présentement à la paroisse de la Chapelle à Comines au profit de Jehan SEGARD, fils de Jacques, demeurant à Roubaix. Sûreté sur un lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens 2 verges ou environ d'héritage gisant et tenu de Roubaix, haboutant par devant à la Grande Rue qui maisne de l'église du dit Roubaix à la Chapelle St George.

03/04/1601 : Rente héritière de 6 livres 5 sols au rachat de 100 livres parisis faite par Jehan DELECROIX, fils de feu Anthoine, soyeur d'aix, demeurant à Roubaix au profit de Marcq LOCQUIFFIER, fils de feu Gilles, laboureur et ollieur demeurant à Roubaix. Sûreté sur un lieu manoir contenant parmi jardin un cent 16 verges d'héritage gisant et tenu de Roubaix, haboutant au chemin allant de l'église du dit Roubaix au Ponchel du Pret.

13/04/1601 : Vente d'un lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens 2 verges ou environ d'héritage gisant et tenu de Roubaix, haboutant par devant à la Grande Rue qui maisne de l'église du dit Roubaix à la Chapelle St George faite par Estienne LECLERCQ, fils d'Andrieu, cordonnier, demeurant à Roubaix, procureur de Philippe LECLERCQ, son frère et Marie SELOSSE, sa femme, demeurant à La Wostratte, paroisse de Comines au profit de Jehan SEGARD, fils de Jacques, pisneur de sayette, demeurant à Roubaix.

16/04/1601 : Vente d'un lieu manoir contenant parmi jardin 4 cens ou environ d'héritage, gisant et tenu de Roubaix, vulgairement nommé le Blan Lion, haboutant par devant au chemin menant de la chapelle du St Sépulcre à Fourquencroix faite par Estienne DECROENEMBOURG, escuyer, demeurant à Valenciennes au profit de Pierre DELESPAULT, fils de Noël, demeurant à Roubaix.

08/04/1601 : Rente héritière de 6 livres 5 sols au rachat de 100 livres parisis faite par Guillaume FERRET, fils de Philippe et Piéronne DUBOIS, sa femme, demeurant à Roubaix au profit d'Ost FLEURCQUIN, fils de feu Jacques, demeurant à Roubaix. Sûreté sur un lieu manoir contenant parmi jardin 7 cens ou environ d'héritage gisant et tenu de Roubaix, haboutant au chemin menant de l'église à le Fosse au Quesne.

21/04/1601 : Sûreté sur un lieu manoir, jardin, héritage et terre à labeur gisant à Wattrelos appartenant à Adrien DUPLOUYCH faite par Guillaume LHERNOULT, fils de feu Jacques, père et tuteur légitime d'Ypolite LHERNOULT, enfant du dit Guillaume qu'il a eu de défunte Eleinne DUJARDIN, tant en son nom que père et tuteur de ses enfants pour le cours principal de certaines lettres de rente dues par le dit Adrien DUPLOYCH par le trespas de Charles DUJARDIN, au jour de son trespas receveur de Roubaix.

02/05/1601 : Rente héritière de 31 livres 6 sols au rachat de 500 livres parisis faite par Pierre DELESPAULT, fils de Noël, demeurant à Roubaix au profit de Pierre DELESPAULT, fils de Pierre, marchand, demeurant à Roubaix. Sûreté sur un lieu manoir contenant parmi jardin 4 cens ou environ d'héritage gisant et tenu de Roubaix, nommé vulgairement le Blan Lion, haboutant au chemin menant de la chapelle du St Sépulcre à Fourcquencroix.

02/05/1601 : Vente de 30 petites verges de jardinage gisant et tenues de Roubaix, haboutant au chemin menant de Lhommelet au Bois à la Fosse au Quesne faite par Pierre LEMAN, fils de feu Nicollas, demeurant à Roubaix au profit de Chrestienne DELEGATE, veuve de Frevin CLAY, demeurant à Roubaix.

02/05/1601 : Rente héritière de 6 livres 5 sols au rachat de 100 livres parisis faite par Jehan DUGARDIN, fils de feu Pierre, cousturier, demeurant à Roubaix au profit d'Oste FLORCQUIN, fils de feu Jacques, demeurant à Roubaix. Sûreté sur un lieu manoir contenant parmi jardin 5 quartrons ou environ d'héritage gisant et tenu de Roubaix, haboutant par devant à la Grande Rue menant de l'église à la chapelle du St Sépulcre et tout un autre lieu manoir contenant parmi jardin 5 quartrons ou environ d'héritage gisant et tenu de Roubaix, haboutant à la dite Grande Rue.

14/05/1601 : Vente de 20 petites verges de lieu manoir et jardin arrentement prises en 2 cens à l'encontre de l'acheteur, de Jacques ROUSSEL et des veuve et hoirs Gilles ROUSSEL, gisant et tenues de Roubaix, haboutant au chemin menant de Fourcquencroix à Lhommelet au Bois faite par Rémy RYS, fils d'Oste et Marie SCREPIN, sa femme, demeurant à Evregnies au profit de Pierre VANREUST, fils de feu Pasquier, demeurant à Roubaix.

15/05/1601 : Vente d'un demi cent et demi quartron de terre à labeur pris hors 4 cens demi gisant à Leers allencontre de Catherine CATTOIRE, fille de feu Wallerand faite par Willemeine CATTOIRE, veuve de Pierre VANDALLE, demeurant à Roubaix au profit de Jehan DECOURCHELLES, fils de feu Bernard, demeurant à Leers.

26/05/1601 : Vente de 2 cens de jardinage pris en 4 cens où est assise la maison vulgairement nommée le Blan Lion, gisant et tenu de Roubaix, haboutant au chemin menant du St Sépulcre à Fourcquencroix faite par Cornille, Pierre, Jacques et Jehan DELAHAYE, frères, enfants de feu Adrien et de Marguerite FAUVARCQ au profit de Rolland et Jehan DELAHAYE et autres leurs consors.

29/05/1601 : Vente de 7 cens de terre à labeur pris en une pièce de 14 cens allencontre de Jacques BAULDOULT, tenant à 5 cens appartenant à l'acheteur à cause de Barbe DESPLANCQUES, sa femme faite par Izambart et Pierre LOCQUIFFIER, frères, enfants d'Hugues et de défunte Catherine DELESPAULT au profit d'Anthoine DEHALLEWIN, fils de feu Pierre, laboureur, demeurant à Tourcoing.

13/06/1601 : Vente de 6 cens et demi ou environ de terre à labeur en une pièce gisant et tenus de Roubaix faite par Jehan LEPERS, fils de feu Pierre, laboureur, demeurant à Roubaix au profit de Wallerand DESCAMPS, fils de feu Pierre, demeurant à Roubaix.

26/06/1601 : Attestation faite par Jehan LEPERS, fils de Pierre, laboureur, demeurant à Roubaix, qui déclare que le 30/05/1543 Jehan DELEFAUVARQUE et Piéronne DESPASSEZ, sa femme, se sont obligés en une rente héritière de 3 florins 2 patars 6 deniers tournois au rachat de 50 florins au profit de Jehan LEFEBVRE, demeurant à Wattrelos. Depuis quoi serait venu à sa connaissance que la dite lettre de rente serait venue à la charge du dit feu Pierre LEPERS, son père et Marguerite FERRET, sa mère, de quoi icelui comparant voulant user de leur foi vers Otte PAUL, laboureur, demeurant à Estaimpuis, ayant droit par hoirie à cause de Jehenne HESPEL, sa femme, prend seul à sa charge la dite rente et décharge ses cohéritiers.

26/06/1601 : Sûreté de la vente de 7 cens ou environ de terre à labour gisant à Roubaix et tenus de la seigneurie de Croix faite par Jacques DELERUE, fils de feu Cornille, demeurant à Lannoy pour user de bonne foi vers Josse LEPERS, fils de feu Martin, demeurant à Roubaix et lui conduire et garantir le marché.

02/07/1601 : Vente d'un tiers de bonnier de terre à labour gisant à Néchin et tenu de la seigneurie de la Salle de Roubaix, item 4 cens de terre à labour, gisant et tenus comme dessus faite par Jacques PROUVOST, fils de feu Daniel, laboureur, demeurant à Saint-Léger au profit de Mouyse DELERUE, fils de feu Anthoine, mosnier, demeurant à Néchin.

05/07/1601 : Vente de 8 cens ou environ de terre à labour gisant à Hem et tenus de la seigneurie de Roubaix faite par Anthoine CRAUWIN, fils de Jehan, demeurant à Dottignies au profit de Jehan DELESPIERE, fils de feu Blaze, laboureur, demeurant à Hem.

14/07/1601 : Établissement de tutelle Pierre DELESPAULT, fils de feu Pierre et Jehan DELEBECQUE, l'ainé, demeurant à Roubaix, tuteurs de Pierre et Catherine DELESPAULT, enfants de feu Josse qu'il a eu de Jehenne DELEBECQUE, à savoir le dit Pierre DELESPAULT, oncle et tuteur du côté paternel et le dit Jehan DELEBECQUE, grand-père et tuteur du côté maternel.

17/07/1601 : Rente héritière de 6 livres 5 sols au rachat de 100 livres parisis faite par Noël MULLIER, fils de feu Jehan et Jehenne MASQUELIN, sa femme, demeurant à Roubaix au profit de Jaspert TIBREGHIEN, fils de feu Blaze, demeurant à Roubaix. Sûreté sur un lieu manoir contenant parmi jardin un cent ou environ d'héritage gisant et tenu de Roubaix, haboutant au chemin menant de Lhommelet au Bois au mollin Desmazures.

23/07/1601 : Vente du tiers d'un lieu manoir contenant parmi jardin 7 cens et demi d'héritage gisant à Fives et tenu de Roubaix faite par Pasquier COMMIN, marchand, demeurant à Coulogne et Damoiselle Marie DUPONT, femme de Mathis COMMIN et procureur d'icelle au profit de Damoiselle Marguerite RESTEAU, veuve de Jehan DUTHOIT.

24/07/1601 : Bail de 6 cens de terre à labour pris en 22 cens gisant en la paroisse de Luingne, item encore 3 cens de terre à labour, item 4 cens de terre à labour, item encore 3 cens 24 verges de terre à labour, item 4 cens 5 verges de terre à labour gisant que dessus, item encore 3 cens de terre à labour et finalement 4 cens de terre à labour fait par les maîtresse et religieuses de l'hospital Ste Elizabeth en Roubaix au profit de Mahieu BONTE, laboureur, demeurant à Luingne.

17/08/1601 : Rente héritière de 62 sols 6 deniers au rachat de 100 livres parisis faite par Philippe DELAOUSTRE et Annieu GARGATTE, sa femme au profit d'Alixandre PLOUCQUET, brasseur, demeurant à Néchin. Sûreté sur un lieu manoir contenant en grandeur un cent ou environ gisant à Néchin et tenu de la salle de Roubaix.

17/08/1601 : Rente héritière de 7 livres 10 sols au rachat de 120 livres parisis faite par Philippe DELAOUSTRE et Annieu GARGATTE, sa femme au profit de Franchois DUJARDIN, brasseur, demeurant à ... Sûreté sur un lieu manoir contenant en grandeur un cent ou environ de jardin gisant à Néchin et tenu de la salle de Roubaix.

21/08/1601 : Procuration établie par Maximilien DELEVAL, escuyer, seigneur de la Hamaide, Bailly, Jehan DUPRET, Pierre DELEPLANCQUES, Jehan CORNU, Izambart LEZY, Hugues DELERUE, Jehan PLOUCQUET et Jehan DELAOUTRE, hommes de fief et échevins de la seigneurie de Lobel à Néchin en faveur de maître Adrien MASSEAU, maître Laurent DENIEURS, maître Jehan HENNERAL, maître Loys ZENECOTTE, maître Jehan VANHAGUE et de MEYER.

31/08/1601 : Rente héritière de 5 livres 6 sols au rachat de 85 livres parisis faite par Philippe DELAOUSTRE et Annieu GARGATTE, sa femme au profit de Quintin MILLE, brasseur. Sûreté sur un lieu manoir et jardin contenant un cent avec le dit manoir étant dessus gisant à Néchin et tenu de la seigneurie de la salle de Roubaix.

31/08/1601 : Vente d'un fief gisant et tenu de Roubaix se comprenant en 6 cens de terre à labour esclissés en terre renteuse faite par Pierre LEFEBVRE fils de feu Nicollas, bourgeois, demeurant à Lille au profit de Wallerand LEZY, fils de Jacques, demeurant à Tourcoing.

## A.M. Roubaix – II bis 3

### Rapports des terres tenues en coterrie de la seigneurie de Grincourt fournis en (1677-)1682-1684

17/06/1681 : Jacques BRACQUAVAL, demeurant à Néchin, procureur de messire Adrian Ferdinand DELANNOY, marquis de Lannoy du Hautpont, 23 cens un quartron de terre à labour gisant à Néchin éclipsés du gros du fief de Grincourt acquis le 02/01/1630 par messire Jean Baptiste DELANNOY, chevalier, seigneur de Bersée de Jean DELABIE à cause de Margueritte POTTIER, sa femme.

01/09/1681 : Erasme GAHIDE, fils de feu Charles, demeurant à Camphain, 10 cens de terre à labour gisant à Néchin éclipsés du fief de Grincourt à lui échu par le trépas de Margueritte POTTIER, sa mère.

03/12/1680 : Pierre DEFRENNE, fils de feu Jacques, demeurant à Néchin, 15 cens de terre à labour gisant à Néchin éclipsés du fief de Grincourt acquis des exécuteurs testamentaires de feu Jean POTTIER.

30/07/1680 : Pierre POTTIER, demeurant à Tournai, un bonnier de terre à labour gisant à Néchin éclipsés du gros du fief de Grincourt et réduit en terre cottière.

16/12/1680 : Antoine POTTIER, fils de feu Antoine, un bonnier 12 cens de terre à labour gisant à Néchin éclipsés du gros du fief de Grincourt et réduit en terre cottière à lui échu par le trépas du dit Antoine, son père.

09/12/1680 : Antoinette PROUVOST, veuve de Gabriel POLLET, demeurant à Estaimbourg, au nom de Pierre, Michel, Estienne, Jean et Marie Jenne POLET, ses enfants qu'elle a retenu du dit feu Gabriel, son mari, un quart de 9 cens et demi de terre à labour gisant à Néchin appartenant aux dits enfants par le trépas de leur père.

27/03/1681 : Pierre POLLET, demeurant à Néchin, un quart de 9 cens et demi de terre à labour gisant à Néchin, à lui échu par le trépas de Pierre POLET, son père. Fief tenant aux terres de Gillette POLLET, sa sœur.

27/03/1681 : Gillette POLET, veuve d'Antoine DECOTTIGNIES, demeurant à Templeuve, un quart de 9 cens et demi de terre à labour gisant à Néchin, à elle échu par le trépas de Pierre POLLET, son père. Fief tenant aux terres de Pierre POLLET, son frère.

14/06/1680 : Nicolas QUEVALET, demeurant à Néchin au nom de François, Ferdinand, Jean, Marie et Jeanne QUEVALET, ses enfants qu'il a retenu de Marie POLET, sa défunte femme, un quart de 9 cens et demi de terre à labour gisant à Néchin.

27/11/1680 : Antoine PIPART, demeurant à Esquermes, au nom de Marie Anne GAILLET, sa femme, trois quarts de 7 cens de terre à labour gisant à Néchin, échus à sa femme par le trépas de Margueritte QUEVALET, sa mère, qui fut femme de François GAILLET, tenant au quatrième quart appartenant à Nicolas QUEVALET.

27/11/1680 : Ollivier DESPRET, censier de Frequièrre à Froyenne, 5 cens de terre à labour gisant à Néchin derrière Breselles à lui échus par le trépas d'Estienne DESPRET, son père.

13/08/1680 : Pierre ROUSSEL, demeurant à Néchin, un demi cent de lieu manoir gisant à Néchin, la moitié échu par le trépas d'Henry ROUSSEL, son père, l'autre moitié par retrait à titre de proximité lignagière de maître Jean DESREVEAUX qui l'avait acquis de Philippe LECLERCQ et Marie JOSVENEL, sa femme.

03/02/1681 : Abraham MASURE, laboureur, demeurant à Saint-Léger, au nom de Madelaine BRAY, sa femme, 5 cens 3 quartrons de terre à labour gisant à Néchin appartenant à sa dite femme.

30/09/1680 : Pierre TAIZE, fils de feu Pierre, demeurant à Templeuve en Dossemez, 4 cens ou environ de terre à labour gisant à Néchin, venant de Marie POLET, sa mère.

01/07/1680 : Marie LEMERCHIER, veuve de Philippe CARETTE, demeurant à Templeuve en Dossemez, 5 cens et demi de terre à labour situés à Néchin, échus par le trépas de Daniel LEMERCHIER, son père.

30/09/1680 : Bon LEGRAND et Guillaume DELESCLUZE, mari de Marie LEGRAND, demeurant à Néchin, 4 cens de terre à labour gisant à Néchin, échus aux dits Bon et Marie LEGRAND par le trépas de Pierre LEGRAND, leur père.

18/01/1682 : Daniel DECOURCHELLES, demeurant à Néchin, un cent et demi d'héritage séant à Néchin échu à lui et ses cohéritiers par le trépas de Guillaume DECOURCHELLES, son frère.

24/09/1680 : Jean ESCHEVIN, demeurant à Leers, mari d'Antoinette CORNU, 7 cens de terre à labour de trentième pour disme gisant à Néchin, échus à sa dite femme par le trépas de Pierre CORNU, son père.

22/10/1677 : Philippe CARPENTIER, fils de feu François, demeurant à Toufflers, 4 cens et demi de terre à labour gisant à Néchin, échus à Marie MATON, sa femme par le trépas de Pierre CARETTE, son père-grand du côté maternel. Item les deux tiers de demi bonnier de terre à labour, l'un des tiers échu à sa dite femme comme dessus et l'autre acquis par lui et sa dite femme d'Anne LORTHIOIR, veuve d'Antoine BATAILLE, séant comme dessus.

10/11/1681 : Nicolas DECOURCHELLES, fils de feu Jean, demeurant à Bevere proche de Harlebecque, 2 cens et demi de jardin gisant à Néchin, échus par hoirie de défunte Marie DESREVIEAUX, sa mère.

07/03/1682 : Maître Jean BLAUWET, prêtre chapelain de la chapelle Notre-Dame de Néchin, 20 cens de terre à labour, item 4 cens de terre pris en 10 cens contre la dite chapelle et finalement 10 cens de terre, le tout séant à Néchin.

00/00/1680 : Jean, Eloy, Thomas, Antoine, Pierre et Hughes DUCATTELER, Floris DUBAR, mari de Françoise DUCATTELER, Antoine DEHELLEMMES, mari de Cécile DUCATTELER, les dits DUCATTELER, frères et sœurs, enfants de feu Jean, 4 cens et demi de terre à labour gisant à Néchin, échus par le trépas du dit Jean DUCATTELER, leur père qui l'avait pareillement succédé de feu Nicolas DUCATTELER, son père.

31/10/1680 : Eloy DUCATTELER, demeurant à Blandain, au nom d'Anne CARETTE, sa femme et Philipotte HALLEZ, mère et tutrice légitime et au nom de Jean François, Eloy, Pierre, Marie Jeanne et Catherine CARETTE, ses enfants qu'elle a retenu de feu Pierre CARETTE, son mari, 3 cens de terre à labour, fief gisant à Néchin et 8 cens de lieu manoir et jardin séant comme dessus.

28/01/1681 : Pasquier BOURGHOIS, demeurant à Néchin, 5 cens de terre à labour gisant à Néchin, échus par le trépas de Philippe BOURGHOIS, son père qui l'avait acquis des enfants de feu Pierre BARBIEUR.

19/10/1681 : Jeanne PETIPAS, veuve de maître Philippe DESION, demeurant à Lille, 6 cens un quartron et demi gisant à Néchin, acquis des curateurs aux biens vacants de feu François DESION, escuyer, seigneur du Chastillon, son fils.

07/08/1681 : Dame Marie DEGOURLAY, prieure, dame Marie DELAGRANGE et dame Marie Claire WARLOP, receveresses, en ces qualités représentant la communauté du couvent de Notre-Dame dite la neuve abbiette de Lille, un bonnier de terre à labour situé à Néchin et occupé par Antoine DUCASTELEZ

21/10/1677 : Catherine BONTE, veuve de Gilles DUBAR, demeurant à Néchin, un cent de lieu manoir et jardin gisant au vignaige de Saux à Néchin pris en 8 cens contre les enfants Charles DESCAMPS et les enfants Jacques BONTE.

13/10/1680 : Guillaume BONTE, Jacques DELEGRANGE, mari de Marie Jeanne BONTE et Ambroise BEGHIN, père et tuteur de Jean BEGHIN qu'il a retenu de défunte Anne BONTE, sa femme, 2 cens de lieu manoir et jardin gisant à Néchin, à eux échus par le trépas de Jacques BONTE, leur père, pris en 7 cens 18 verges contre les enfants de feu Adrien DESCAMPS qui en ont 4 cens 18 verges et de Catherine BONTE qui en a un cent.

14/06/1680 : Charles DESCAMPS, tavernier, demeurant à Néchin, tant en son nom que pour Charles, Adrien, Ollivier, Jacques, Philipotte et Catherine DESCAMPS, ses frères et sœurs, 4 cens 18 verges de lieu manoir et jardin gisant à Néchin à eux échus par le trépas d'Adrien DESCAMPS, leur père, pris en 7 cens 18 verges contre les dits BONTE qui en ont 2 cens et Catherine BONTE, veuve de Gilles DUBAR qui en a un cent, item 4 cens un quartron et demi de terre à labour chargés de terrage.

03/12/1680 : Marie MASUREL, veuve de Rocq BOURGHOIS, demeurant à Néchin, 4 cens de terre à labour gisant à Néchin, acquis de Jacques et Pierre DELEREUX, frères.

13/10/1677 : Jacques VIGIN, fils de feu Jacques, demeurant à Néchin, mari et bail de Jeanne DESREVEAUX, des lieux manoirs, jardin et terre à labour tenus de la seigneurie Delobel à Néchin, premier 2 cens 23 verges de jardin sur lesquels il y a un manoir à lui acquit par achat de Marie MORTELETTE, laquelle l'avait hérité de maître François DELECOURT, pasteur du dit Néchin, item 6 cens de lieu manoir et jardin appartenant à sa femme du chef de feu Adrien DESREVEAUX, son père par achat qu'il en a fait de Jean BROU.

24/01/1681 : Michel CATTEL et Pierre BOURGHOIS au nom de Ferdinand et Jacques BOURGHOIS, ses enfants qu'il a retenu de défunte Claudine CATTEL, les dits CATTEL, frère et sœur, enfants de feu Gilles et de défunte Antoinette DELEHAGUE, 4 cens de lieu manoir et jardin gisant à Néchin à eux échus par le trépas de la dite Antoinette, leur mère. Item le dit Pierre BOURGHOIS au nom des dits Ferdinand et Jacques BOURGHOIS, ses enfants, 3 cens et demi de terre à labour gisant à Néchin, échus par le trépas de la dite Claudine CATTEL, leur mère.

22/05/1681 : Jacques LEMERRE, fils de feu Jean, demeurant à Néchin, 4 cens de lieu manoir et jardin gisant à Néchin, acquis des enfants et héritiers de feu Jean DESRUMAUX et défunte Isabeau BATAILLE.

22/06/1680 : Jean DUMORTIER, laboureur, demeurant à Ramelies, 2 pièces de 13 cens un tiers de terre labourable gisant à Bailleul.

22/06/1680 : Pierre DUBOIS, procureur au conseil souverain de Tournai, héritier à cause de Catherine DAUDENART, sa femme de Catherine LAMY, veuve de Gérard DAUDENART, un bonnier de terre à labour gisant à Bailleul en Tournais et tenus de la seigneurie Delobel. Item un autre bonnier de pareille terre en deux pièces gisant à Bailleul.

25/01/1681 : Jaspar MALLET, procureur au conseil souverain de Tournai, 31 cens et demi et le tiers de demi cent de terre labourable gisant à Bailleul en Tournais, venant savoir 18 cens de Jenne DUGARDIN, mère du dit MALLET et 13 cens et demi et tiers de demi cent par achat des hoirs Thomas DEWASME.

27/02/1681 : Federicq HANNART, escuyer, seigneur de Beauregard, demeurant à Tournai, un bonnier de terre labourable gisant sur la cousture de Holtain à Bailleul.

27/02/1681 : Catherine Terresse LÉBOUCQ, dit de Carnin, demeurant à Tournai, 10 cens de terre labourable gisant sur la cousture de Holtain à Bailleul.

17/06/1680 : Laurent DELFOSSE, receveur général de messire des états du baillage de Tournai et Tournais, 2 bonniers de terre gisant à Bailleul en une pièce qu'il a acquis en l'an 1673 de Jean Jacques HALLÉ, escuyer, seigneur de Simpery, demoiselle Catherine DEBOUCQUE dit de Carnin, sa compagne, de Charles D'YSENBART et demoiselle Élisabeth DEBOUCQUE dit de Carnin, sa compagne.

01/10/1680 : P.F. DUCHAMBGE, prince Despinoy, marquis de Roubaix ... 4 bonniers 34 verges ou environ de terre à labour gisant à Bailleul et tenus de la terre et seigneurie Delobel à Néchin.

03/03/1681 : Jean Jacques DELABROYE de la Val, seigneur bénéficiaire d'Estaimbourg, Essart, Gondécourt, 5 bonniers de terre à labour gisant à Bailleul.

16/01/1681 : Adrian COUROUBLE, demeurant à Annappes au nom d'Isabeau DELERUE, sa femme, un bonnier de terre à labour gisant à Bailleul, échus à sa femme par le trépas de Pierre DELERUE, son père.

25/01/1681 : Nicolas DELERUE, demeurant à Espierres au nom de Charlotte DELERUE, sa femme, un bonnier de terre à labour gisant à Bailleul, item 13 cens et demi de terre à labour gisant à Néchin, les dites parties échues à sa femme par le trépas de Pierre DELERUE, son père.

24/04/1682 : Messire Antoine DONNÉ, maître de l'office du réfectoire de la cathédrale Notre-Dame de Tournai, 2 bonniers ou environ de terre à labour séant outre les Planches de le Wasne.

10/07/1681 : Pierre DUCATTELER, margliseur de l'église de Néchin, 2 cens de terre à labour gisant à Néchin et tenus de la seigneurie Delobel, item 12 cens de pareille terre à labour séant que dessus, tenus de la dite seigneurie Delobel, item 4 cens de même terre gisant que dessus et tenus de la seigneurie de Grincourt, item 10 cens de terre à labour situés à Néchin, item 14 cens de pareille terre gisant à Néchin et tenus de la seigneurie de Grincourt proche le moulin du dit Néchin.

00/07/1681 : ... FLAMENG, veuve de Venant DUCOULOMBIER, receveuse des biens du Saint-Sépulcre de Roubaix, 15 cens de terre à labour gisant à Néchin derrière le Brucquoy.

10/07/1681 : Philippe LIAGRE, pauvriseur de Néchin, le tiers de 10 cens de terre à labour, item 35 cens de pareille terre gisant assez près de la Sablonnière nommé le Grand Champ, item un bonnier de terre à labour en la Haute Couture, item 4 cens et demi de même terre, item 10 cens de pareille terre à la Sablonnière, item un tiers d'un bonnier et finalement 11 cens de pareille terre tenus de la seigneurie de Grincourt, tous les sus dits héritages situés à Néchin, appartenant aux pauvres du dit lieu.

18/09/1680 : François DELANNOY, chevalier, Comte de Lannoy et du Saint-Empire, etc... un fief nommé Maufait gisant à Néchin acquis en l'an 1650 de Florent DELECAMBE dit Ganthois, escuyer, seigneur de Templeuve consistant au gros d'icelui 11 bonniers 5 cens ou environ d'héritage, item 2 bonniers ou environ de prêt acquis comme dessus.

30/09/1680 : Anne QUIERTAMPS, veuve de Philippe LEPERS et Guillaume LEPERS, demeurant à Néchin, 3 cens et demi de lieu manoir et jardin gisant à Néchin à prendre en 5 cens contre Guillaume DELEBURIE.

20/10/1677 : Guillaume LEPERS, fils de feu Cornil, demeurant à Néchin, un cent 3 quartrons de jardin partie mis en labour pris en 5 cens contre Anne QUIERTAMPS, veuve de Philippe LEPERS à lui échus par le trépas de Pierre RAVELENGHIEN, son oncle.

05/09/1680 : Péronne NUTTIN, veuve de Jacques DECOURCHELLES, demeurant à Néchin tant en son nom privé que pour Adrienne, Catherine, Marie et Michelle DECOURCHELLES, ses enfants qu'elle a retenu du dit Jacques, son feu mari, un quart de 5 cens ou environ de jardin à présent mis en labour gisant à Néchin acquis par le dit Jacques DECOURCHELLES de Nicolas DECOURCHELLES, son neveu, item 3 cens de lieu manoir et jardin gisant à Néchin appartenant à ses dits enfants venant de leur dit feu père qu'il a succédé de feu Jacques DECOURCHELLES, son père et acquis la part de Nicolas DECOURCHELLES, son frère.

05/09/1680 : Catherine DECOURCHELLES, veuve de Pierre LEGRAND, demeurant à Néchin, 2 cens de jardin pris en 7 cens comme est déclaré au rapport de la veuve Jacques DECOURCHELLES.

21/06/1680 : François DELESCLUZE, fils de feu Jacques, demeurant à Néchin, 80 verges de lieu manoir et jardin gisant à Néchin.

22/09/1680 : Marie LEBRUN, veuve avec enfants de Jacques MONIER, vivant greffier de Roubaix, 10 cens de lieu manoir et jardin gisant à Néchin, item 2 cens un quartier d'héritage gisant que dessus, lesquels héritages sont succédés à ses enfants par le trépas du dit Jacques MONNIER, son mari.

04/10/1680 : Henry DUPUIX, demeurant à Néchin, au nom de Jeanne DESCAMPS, sa femme, 7 cens 72 verges et demi de lieu manoir et jardin gisant à Néchin, item 3 cens de terre à labour gisant que dessus.

14/06/1680 : Pierre BRACQUAVAL, laboureur, demeurant à Néchin, 22 cens 10 verges de terre à labour nommé le camp Baudon gisant à Néchin échus en partage à Marie DESBONNET, sa femme venant de Jacques DESBONNET, son père-grand, item 8 cens de terre à labour séant que dessus qu'il a acquis de Catherine LEMESRE, fille de feu Jean.

21/07/1680 : Pierre DUBAR, mari de Jeanne CATTEL, demeurant à Lannoy, 5 cens ou environ de terre à labour gisant à Néchin, appartenant à sa dite femme.

14/06/1680 : Madelaine ESCHEVIN, mère et tutrice de Jean, Estienne, Nicolas, Marie Jeanne, Pasque, Marie Anne et Catherine DELEPLANCQUE, ses enfants qu'elle a retenu de feu Estienne DELEPLANCQUE, son mari, 5 cens de terre à labour gisant à Néchin.

00/00/1681 : Catherine LEMERRE, veuve de Simon HOUZET, demeurant à Orcq, 6 cens de terre à labour gisant à Néchin, a elle échus par les trépas de Jean LEMERRE et Marie CORNU, ses père et mère, tenant à Françoise LEMERRE, femme de Guillebert GAPAND.

14/06/1680 : Ferdinand LEMERRE, fils de feu Jean, laboureur, demeurant à Bailleul, 6 cens 6 verges de lieu manoir et jardin gisant à Néchin, tenant à Marie LEMERRE, sa sœur, veuve de Jean DESCAMPS.

10/07/1681 : Gilles LECOMTE, demeurant à Néchin, un cent de terre à labour gisant à Néchin qu'il a acquis de Jeanne DESPRET, femme de Jean CASTEL.

17/07/1681 : Guillebert GAPPAND, demeurant à Leers, au nom de Françoise LEMERRE, sa femme, 3 cens 22 verges de terre à labour gisant à Néchin à elle échus par les trépas de Jean LEMERRE et Marie CORNU, ses père et mère, tenant aux terres de Marie LEMERRE, sa sœur, veuve de Jean DESCAMPS, de Catherine LEMERRE, aussi sa sœur, veuve de Simon HOUZET et à celles de Ferdinand LEMERRE, son frère.

14/06/1680 : Marie LEMERRE, veuve de Jean DESCAMPS, demeurant à Néchin, 11 cens et demi et 6 verges de lieu manoir jardin et héritage gisant à Néchin tenant à l'héritage de Françoise LEMERRE, sa sœur, femme de Guillebert GAPAND et à Ferdinand LEMERRE, son frère.

26/07/1680 : Maître Jean DESREVEAUX, chirurgien, demeurant à Néchin, la moitié de 11 cens de terre à labour gisant à Néchin, à lui échue par le trépas de maître Adrien DESREVEAUX, son père, item un quartron de jardin gisant à Néchin qu'il a acquis des curateurs commis aux biens délaissés vacants de feu Jacques LEZY et finalement 5 cens de terre à labour séant que dessus à lui appartenant par achat de Jacques DESREVEAUX, son neveu venant du dit feu Adrien.

12/12/1680 : Jacqueline DELERUE, veuve de Jerosme SEPRIE, demeurant à Roubaix, 3 cens de terre à labour, item 5 cens de terre à labour tenant aux héritages de Pierre DELERUE, son frère et finalement 2 cens de jardin le tout gisant à Néchin à elle échus par le trépas de Mouyse DELERUE, son père.

21/10/1677 : Pierre JONVILLE, fils de feu Pierre, tant pour lui qu'en qualité de père et tuteur de Marie Jeanne JONVILLE, sa fille qu'il a retenu de Péronne DELERUE, sa femme, et pour et au nom de Marye DELERUE, fille de feu Bon DELERUE, qui fut fils de feu Mouyse, 5 cens de jardin pris en 10 cens contre Anne DELERUE, fille du dit feu Mouyse, qui serait dit 10 cens un quartron desquels 5 cens en appartient à la dite Marie Jeanne JONVILLE deux cens et demi qui lui sont succédés par sa dite mère tant par achat que par succession, 5 quartrons par achat de Jeanne DELERUE et finalement 5 quartrons à la sus dite Marie DELERUE faisant ensemble 5 cens.

01/07/1680 : Pierre LEGRAND, fils de feu Amand, tant pour lui que pour Philippe et Robert LEGRAND, ses frères, fief de 6 cens de vieux jardin mis en labour gisant à Néchin acquis par eux de Pierre LEMERCHIER, fils de feu Garin.

15/11/1677 : Pierre DESCARNIERES, fils de feu Moysse et de défunte Martine DELEREUX, icelle fille et héritière de feu Eloy, tant pour lui que pour Jacques, Catherine et Florence DESCARNIERES, ses frère et sœurs, 5 quartrons de vieux jardin pris en 6 cens 3 quartrons à l'encontre d'Anthoine et Jeanne DELEMARE.

30/01/1681 : Antoine DELEMARRE et Josse LIAGRE, mari de Jeanne DELEMARRE, demeurant à Lannoy, 2 cens 3 quartrons de lieu manoir et jardin gisant à Néchin, échus aux dits DELEMARRE, frère et sœur, enfants de feu Roger, par le trépas de Yolente DELEREUX, leur mère qui fut fille et héritière de feu Eloy, à prendre en 6 cens 3 quartrons dont Michel LECLERCQ en à 2 cens 3 quartrons et les enfants Mouyse DESCARNIERE 5 quartrons.

20/02/1681 : Michel LECLERCQ, fils de feu Antoine, demeurant à Néchin, 2 cens 3 quartrons de jardin gisant à Néchin, par lui acquis de son dit feu père, venant d'Ollivier PLOUCQUET, fils de feu Jean.

14/06/1680 : Charles DESCAMPS, tavernier, demeurant à Néchin, mari d'Anne DELAHAYE, qui fut veuve avec enfants de Philippe FLORIN, 4 cens de terre à labour gisant à Néchin et 5 cens de terre à labour séant que dessus.

12/06/1680 : Antoine DOUTRELIGNE, laboureur, demeurant à Néchin, 2 cens un quartron de terre à labour gisant à Néchin qu'il a acquis de la maison mortuaire de Jean DESPRETZ.

01/10/1680 : Guillaume DELEBURIE, fils de feu Pierre, demeurant à Tournai, un cent et demi de jardin mis en labour gisant à Néchin, pris en 5 cens contre Guillaume LEPERS et les enfants de feu Philippe LEPERS, item un cent et demi de terre à labour séant que dessus pris en 3 cens contre les dits hoirs CORNU, les dites deux parties acquises par défunte Cécile HOUFFLIN de Jean RIEMELARE et Péronne DEFFRENNES, sa femme le 03/07/1663, item 4 cens de terre à labour aussi vieux jardin gisant à Néchin et tenus de la seigneurie de Grincourt acquis par sa dite mère de Jacques BRACQUAVAL le 01/04/1664, tous lesquels héritages lui sont échus par le trépas de la dite HOUFFLIN, sa mère.

22/05/1680 : Jean LEPLAT, fils de feu Valentin, laboureur, demeurant à Leers, 8 cens ou environ de terre à labour gisant à Néchin qu'il a acquis naguère des enfants et héritiers de défunte Péronne PLOUCQUET.

12/09/1680 : Jacques DUJARDIN, fils de feu Jean tant pour lui qu'en qualité de mari et bail de Catherine LEZY, sa femme, icelle fille et héritière de feu Jacques, premier un lieu manoir à usance de taverne contenant parmi jardin 6 cens succédé à sa dite femme du chef du dit feu Jacques, son père, item 3 cens 23 verges et demi de vieux jardin à présent labour par achat des curateurs commis aux biens délaissés par le trépas de Jacques LEZY, son beau-frère, item 12 cens de terre à labour terrage par achat des curateurs commis aux biens délaissés par le trépas de Jacques LEZY, son beau-père, item 6 cens un quartron de terre à labour aussi terrage succédé à sa dite femme du chef du dit Jacques LEZY, son père, item une autre pièce de 6 cens de terre à labour terrage succédé comme le précédent, item encore une pareille pièce de 6 cens de terre à labour terrage succédé comme le précédent, item 8 cens de terre à labour par achat de Guillaume DUGARDIN, lequel l'avait hérité de Guillaume, son père, venant ci-devant d'Isambart LEZY, item de 8 cens et demi de terre à labour à eux appartenant par achat de Nicolas COUCQUE et Oursette DELEPLANQUE, sa femme. Fait encore rapport de demi cent demi quartron de terre à labour gisant au dit Néchin et tenu de la seigneurie Delobel.

03/10/1681 : Demoiselle Louyse DEBERNIMICOURT, fille et héritière par bénéfice d'inventaire de messire Charles Eustace DEBERNIMICOURT, vivant chevalier viscomte de Thieuloy, un fief gisant à Néchin nommé le fief Desaux, consistant en un lieu manoir jardin bois prêt pasture et terre à labour contenant 12 bonniers et demi d'héritage ou environ, item 15 cens 13 verges de jardin séant à Néchin, item 3 bonniers 9 cens de terre à labour gisant à Néchin dont 2 bonniers 15 cens sont occupés par Pierre DEFFRENNES et finalement 11 cens de terre à labour situés à Néchin et tenus de la seigneurie de Grincourt, lesquelles parties venant de défunte Dame Françoise DOIGNIES, sa mère-grande du côté paternel.

00/00/1680 : Jacques CARETTE, fils de feu Jean, laboureur, demeurant à Néchin, 8 cens de vieux jardin mis en labour gisant au lieu nommé le jardin Huberde et à lui échus par le trépas du dit Jean, son père par partage fait avec ses cohéritiers. Fait encore rapport de 2 cens et demi de jardin à lui échus comme dessus que son dit feu père avait acquis de la curation des biens de feu Nicolas BARBIEUR en l'an 1652 et acquis par icelui BARBIEUR de Jacques PLOUCQUET en l'an 1639.

- depuis par partage fait en mai 1681 à Ferdinand CARETTE.

18/11/1680 : Evrard BARBIEUR, demeurant à Camphin et Jenne BARBIEUR, veuve de Gilles LECLERC, demeurant à Templeuve en Dossemes, 5 cens ou environ de vieux jardin mis en labour gisant à Néchin à eux échus par le trépas de Pierre BARBIEUR, leur père.

27/07/1680 : Antoine SILLEN, demeurant à Roubaix, mari d'Helaine HENNION, 3 cens de terre à labour gisant à Néchin, appartenant à sa dite femme et a elle échu par le trépas de Pierre HENNION, son père.

27/10/1681 : Jacques CARDON, demeurant à Néchin, 3 cens de vieux jardin mis en labour gisant à Néchin qu'il a acquis des enfants des feus Garin POLET et Jossine DELEMOTTE.

13/06/1680 : Paul FLORENT, fils de feu Philippe, laboureur, demeurant à Néchin, 3 cens de lieu manoir et jardin gisant à Néchin, dont il y a un cent et demi de terrage, item 5 cens de terre à labour gisant à Néchin, item 5 cens de terre à labour aussi chargés de terrage, item 4 cens de vieux jardin mis en labour séant que dessus, item 4 cens de lieu manoir et jardin gisant que dessus, item 7 cens de terre à labour gisant que dessus et tenus de la seigneurie de Grincourt et finalement 3 cens de terre à labour gisant que dessus et tenus de la seigneurie de Grincourt.

16/07/1681 : Messire Nicolas DEBASTA, comte de Hulst et de Mouscron, 7 cens ou environ de terre à labour gisant à Lescarrette à Néchin, item 4 cens ou environ de terre à labour séant au dit Néchin, item 3 cens de jardin gisant au dit Néchin proche ma cense de Pecq, item de mon fief De Wasne situé au dit Néchin contenant 6 bonniers et demi ou environ, item un bonnier de terre à labour séant au dit Néchin, item 6 cens de terre à labour gisant au dit Néchin et finalement 4 cens de terre à labour séant que dessus, le tout à lui échu par le trépas de messire Georges DEBASTA, comte de Hulst et de Mouscron, son père.

14/11/1680 : Agnès MARESCAUX, veuve de Jaspert DUTRONCQUOY, demeurant à Baisieux, 3 cens 3 quartrons de lieu manoir et jardin gisant à Néchin à elle échus par le trépas de Florence MARESCAUX, sa sœur, vivante femme de Jean NEVE, le jeune.

04/12/1680 : François ROTY, fils de Philippe, demeurant à Tournai, au nom et en qualité de procureur du dit Philippe, son père, 8 cens de vieux jardin mis en labour gisant à Néchin.

11/10/1677 : Jacques DESCAMPS, fils de feu Pierre, demeurant à Néchin, mari et bail de Marie DUCATILLON, fille de feu Pierre, un lieu manoir contenant parmi jardin la moitié de 18 cens qui est tenu de la seigneurie Delobel au dit Néchin, l'autre moitié appartenant aux enfants de feu Louys DUCATILLON, item la moitié de 12 cens vieux jardin à présent mis en labour à lui appartenant comme le précédent.

13/06/1680 : Philippe DELESCLUZE, demeurant à Néchin, en son prime nom, Hughes LEFEBVRE, demeurant à Lys, père et tuteur de Jacques, Jeanne et Marie qu'il a retenu de Marie DELESCLUZE, sa défunte femme et Toussaint DUBAR, mari et bail de Péronne LEFEBVRE, fille du dit Hughes et d'icelle feu Marie DELESCLUZE, 5 cens ou environ de terre à labour gisant à Néchin, les dits 5 cens de terre échus à Philippe et Marie DELESCLUZE, frère et sœur, par le trépas de Jenne DELEPLANCQUE, vivante femme de Jean DELAGACHE, à prendre en 6 cens contre les enfants de feu Louys DUCATILLON. Font encore rapport de 4 cens et demi de terre à labour chargés de terrage à eux échus par le trépas d'icelle DELEPLANCQUE.

27/06/1680 : Charles Emanuel DUMORTIER, fils de feu Jean, demeurant à Tournai, 2 bonniers 9 cens et demi de terre à labour gisant à Néchin, item 4 cens et demi de terre à labour séant que dessus, lesquels héritages venant par achat des hoirs Eloy STEEN.

17/07/1681 : Jacques et Catherine COUCQUE, enfants de Nicolas et de défunte Oursette DELEPLANCQUE, demeurant à Templeuve en Dossemes, un quart de 9 cens de terre à labour contre Jean DELEPLANCQUE, leur oncle, venant de Jeanne LEMERCHIER, leur mère-grande.

30/09/1681 : Charles DUCHAMBGE, escuyer, seigneur de Bourgies la Sandrie, etc, demeurant à Tournai, 4 cens de jardin tenant à 18 cens d'héritage appartenant à demoiselle Marie DUCHAMBGE, sa sœur, et de nombreux autres fiefs...

05/06/1680 : Marie MORTELECQ, veuve de Thomas ROUSSEL, vivant docteur en médecine, demeurant à Lille, 8 cens ou environ de jardin gisant à Néchin et tenus de la seigneurie des Hoteaux et le quart de 14 cens 10 verges gisant et tenus de la seigneurie Delobel à elle succédés par le trépas de maître François DELECOURT, vivant prêtre et pasteur de Néchin, son oncle.

25/10/1677 : Pierre PROUVOST, fils de feu Philippe et Catherine PROUVOST, frère et sœur, 7 cens 5 verges, moitié de 14 cens 10 verges de terre à labour gisant à Néchin et tenus de la seigneurie Delobel à eux dévolus du chef de leur dit père.

24/01/1681 : Antoine DELESCLUZE, fils de feu Jacques, demeurant à Néchin, un quart de 14 cens 10 verges de terre à labour gisant à Néchin à lui échus par les trépas de Jacques DELESCLUZE et Marie DELAGACHE, ses père et mère. Fait encore rapport de 4 cens et demi de terre à labour gisant à Néchin.

26/06/1680 : Maître Jean DESREVEAUX, chirurgien, demeurant à Néchin, au nom et en qualité de tuteur de Jaspert DESREVEAUX, son neveu, fils de feu maître Adrien DESREVEAUX, la moitié d'un bonnier 5 verges de terre à labour gisant à Néchin appartenant au dit Jaspert DESREVEAUX par le trépas de son père et finalement 3 cens de terre à labour chargés de terrage séant que dessus.

03/12/1680 : Jean BAYART, fils de feu Josse, demeurant à Warcoing, la moitié d'un bonnier et 5 verges de terre à labour gisant à Néchin à lui échus par le trépas de Jenne DEFRENNE, sa mère, fief tenant à Jaspert DESREVEAUX.

13/06/1680 : Philippe DELESCLUZE, fils de feu Louys, demeurant à Néchin, 7 cens 6 verges de terre à labour gisant à Néchin par lui naguère acquis des curateurs commis aux biens délaissés vacants par le trépas de Jean DESPRETZ.

14/06/1680 : Antoine DUCATTELER, laboureur, demeurant à Néchin, mari de Marie Magdelaine DELESCLUZE, fille de feu Jacques et de défunte Marie AGACHE, la moitié de 14 cens 12 verges de terre à labour gisant à Néchin, l'autre moitié des dits 14 cens 12 verges appartenant à Philippe DELESCLUZE.

08/07/1681 : Jean MOTTE, demeurant à Wattrelos, au nom de Jeanne CARETTE, sa femme, pour la moitié et Jacques CARETTE, demeurant à Néchin, tuteur et au nom de Jean et Catherine THIBREGHIEN, enfants de Philippe et de défunte Catherine CARETTE, demeurant à Espierres, pour l'autre moitié de 10 cens de terre à labour gisant à Néchin échus, item 10 cens de lieu manoir et jardin gisant que dessus et finalement 5 cens 3 quartrons de terre à labour situés à Néchin chargés de terrage, tous les dits héritages échus aux dits CARETTE par les trépas de Jean CARETTE et Louyse DELERUE, leur père et mère.

19/11/1681 : Jean et Marye LEVIGNIER, demeurant à Tournai, une maison, jardin et héritage contenant 20 cens ou environ de grand qu'ils ont à Néchin occupés par Jean DEL'ESCLUSE, 3 autres cens de bosquet présentement réduit à labour gisant à Néchin occupés par Nicolas COUCQ tenus de la seigneurie Delobel, item 20 cens de terre à labour chargés de terrage, item 6 cens et demi de terre à labour en la cousture du moulin chargés de terrage, les dites parties dévolues aux dits LEVIGNIER par la mort de Martine COULON, leur cousine germaine.

21/10/1677 : Anne DELERUE, veuve de Rogier JONVILLE et fille de feu Mouyse, 5 cens de lieu manoir et jardin gisant à Néchin au vinaige Dorchis pris en 10 cens qui sont dits être nommés 10 cens un quartron et ce contre les hoirs Bon DELERUE, son frère, item la moitié de 7 cens ou environ d'héritage gisant à Néchin au vinaige Dorchis pris contre Estienne DELERUE, son frère. Fait encore rapport de 3 cens de terre à labour gisant à Néchin à elle échus par le trépas de Mouyse DELERUE, son père.

21/10/1677 : Estienne DELERUE, fils de feu Mouyse, 5 cens de jardin pris en 10 cens contre Pierre DELERUE, son frère, gisant à Néchin, item la moitié de 7 cens ou environ d'héritage gisant à Néchin au vinaige Dorchies pris contre Anne DELERUE, sa sœur. Fait encore rapport de 4 cens de terre à labour gisant à Néchin à lui échus par le trépas de Mouyse DELERUE, son père.

12/10/1680 : Nicolas POLLET, en qualité de receveur de la fondation de la veuve Laurent HEDDEWIN pour les pauvres veuves de Tournai, 10 cens de lieu manoir et jardin nommé le bois Dubois, item 2 cens de pâture mis à labour, item 6 cens de vieux prêt et bosquet à présent mis en labour et finalement 10 cens 2 tiers de cent de terre à labour gisant à Néchin.

22/01/1681 : Baltazart PARENT, fils de feu Nicolas, demeurant à Néchin, un tiers de bonnier de terre à labour gisant à Néchin acquis des hoirs Floris DESCAMPS.

13/06/1680 : Jacques BRAY, fils de feu Pierre, laboureur, demeurant à Néchin, tant en son nom que pour Antoine, Jean Baptiste, Catherine et Marie BRAY, ses frères et sœurs, 38 cens un quartron de lieu manoir, jardin et terre à labour en plusieurs pièces tenant ensemble gisant à Néchin à eux échus par le trépas de leur père. Fait encore rapport de 5 cens 3 quartrons et demi de terre à labour tenus de la seigneurie de Grincourt gisant à Néchin.

24/09/1680 : Pierre DELERUE, fils de Mouise, demeurant à Néchin, tant en son nom qu'en qualité de mari et bail de Jacqueline DUTRONCQUOIS, un lieu manoir contenant 5 cens de jardin gisant à Néchin pris en 10 cens contre Estienne DELERUE, son frère, à lui succédé du chef du dit feu Mouise, son père, item 5 cens et demi de terre à labour gisant à Néchin pris en 11 cens contre maître Jean DESREVEAUX, succédé à sa dite femme du chef de Jacques DESFRENES, son oncle (en marge «doit dire son père grand»), item 3 cens de terre à labour succédé à ma femme du chef du dit DESFRENES pris en 6 cens contre Pierre DUGARDIN, lesquels 3 cens sont à présent réunis et incorporés aux dits 5 cens et demi, item 3 cens 4 verges de jardin mis à labour gisant à Néchin succédé à sa dite femme comme dit, item demi bonnier de terre à labour séant que dessus, les 5 cens échus à sa dite femme et les 3 cens par lui acquis de la curation des biens de feu Jacques LEZY, item 5 cens un quartron de terre à labour partie en jardin gisant que dessus par lui acquis des enfants de feu Antoine NEVE, item 5 cens 3 quartrons et demi de terre à labour gisant à Néchin qu'il a acquis de la dite curation de Jacques LEZY, et finalement 5 cens de terre à labour gisant que dessus à lui échus par le trépas de Mouyse DELERUE, son père.

25/01/1681 : Marie MORTELECT, veuve du seigneur Thomas ROUSSEL, demeurant à Lille, 11 cens ou environ de terre à labour qui font les deux tiers d'un bonnier gisant à Néchin, item 5 cens et deux tiers de cent de pretz séant comme dessus, item demi bonnier de terre à labour gisant que dessus, item 4 cens ou environ de lieu manoir et jardin séant au dit Néchin, item pour 5 cens et demi de terre à labour gisant que dessus, tous lesquels héritages sont échus par le trépas maître François DELECOURT, son oncle du côté maternel, vivant prêtre pasteur du dit Néchin et tenus de la seigneurie Delobel sauf les dits 5 cens et demi derniers déclarés tenus de la seigneurie dite Graincourt. Si fait rapport de 10 cens de terre à labour gisant au dit Néchin et tenus de la seigneurie de Graincourt acquis par Pierre MORTELECT, son frère de Mathias POULAIN en mars 1648.

22/01/1681 : Baltazart, Pierre et Jeanne PARENT, frères et sœur, enfants de feu Nicolas, et Pierre AMAND, fils de feu Jacques et défunte Jeanne PARENT, 3 cens et demi quartron de lieu manoir jardin gisant à Néchin appartenant moitié aux dits PARENT et l'autre moitié au dit AMAND.

13/06/1680 : Jean PARENT, fils de feu Pierre, demeurant à Néchin, demi bonnier de terre à labour gisant à Néchin par lui acquis de François BOURGOIS qui l'avait acheté de Pierre DELANNOY, item 13 cens un quartron et un tiers ou environ de lieu manoir jardin et terre à labour tenant ensemble par lui acquis sicome 10 cens demi et 8 verges un quart de grande de Charles FLORCQUIN, 7 quartrons des enfants de défunte Phlipotte FLEURQUIN et un cent de Noëlle FLORCQUIN, pris en 15 cens et demi et une verge séant que dessus.

11/02/1681 : François LEZY, bailly de Tressin et y demeurant, demi bonnier de jardin gisant à Néchin, item 6 cens de terre à labour séant à Néchin à lui appartenant à titre de proximité lignagière venant de feu Jacques LEZY, son père.

30/09/1680 : Jean DELEPLANQUE, fils de feu Jean, demeurant à Néchin, des lieux manoirs, jardins et terres à labours à lui appartenant séant à Néchin et tenus de la seigneurie Delobel, premier 4 cens ou environ de jardin à lui dévolus du chef du dit feu Jean, son père, item un lieu manoir et jardin contenant 8 cens ou environ à lui appartenant par achat d'Antoine et Marie DEFRENNE, item 7 cens de jardin à présent en labour, chargés de terrage à lui appartenant par achat de Pierre CORNU qui auparavant l'avait acheté des hoirs Jean BOURGOIS, item 7 cens de terre à labour vieux jardin pris en 15 cens contre Helaine HENNION et autres à lui appartenant par achat des curateurs aux biens de Nicolas BARBIEUX, item 10 cens et deux parties d'un cent de terre à labour à lui appartenant par achat de Jacques LEMERCHIER, item 9 cens de terre à labour aussi terrage à lui appartenant par achat d'Oursette DELEPLANQUE, sa sœur, item du tiers de demi bonnier de terre à labour pris contre Philippe CARPENTIER à cause de sa femme qui en à les deux autres tiers, finalement 6 cens de terre à labour qu'il a acquis des curateurs aux biens de feu Jean DESPRET gisant à Néchin. Fait encore rapport de demi bonnier de terre à labour gisant à Néchin acquis des hoirs Garin POLLET et encore rapport d'un fief consistant en 3 cens de terre à labour gisant à Néchin acquis des hoirs Philippe LEMERCHIER.

30/11/1680 : Jacques DEFRENNE, laboureur, demeurant à Néchin, en qualité de mari d'Isabeau DUGARDIN, mère et tutrice de Jacqueline, Jeanne, Marie Jeanne, Marie Anne et Élisabeth CORNU, qu'elle a retenu de feu Pierre CORNU, son premier mari, 12 cens d'héritage, ci-comme 5 cens de jardin et 7 cens de terre à labour gisant à Néchin, item 7 cens de terre à labour chargés de terrage gisant comme dessus, item 8 cens de terre aussi chargés de terrage situés au dit lieu, item 14 cens de terre chargés de terrage comme dessus gisant à Néchin, item 10 cens et demi et tiers de cent séant que dessus et finalement un cent et demi de terre à labour situés à Néchin, à prendre le dit cent et demi en 3 cens contre Guillaume DELEBURIE, tous lesquels héritages sont succédés aux dits enfants par le trépas de Pierre CORNU, leur père et viennent de Pierre CORNU, leur père-grand.

23/12/1680 : Pierre DUGARDIN, censier de Pecq à Néchin, 7 cens de vieux jardin mis en labour par lui acquis de Jacques LEZY, item demi bonnier de terre à labour échus de Jacqueline DELERUE, sa femme, par le trépas de Pierre DELERUE, son père, item 6 cens de terre à labour dont la moitié appartient à sa dite femme par succession de son père et l'autre moitié acquis de Jacques DUGARDIN et Jenne DELERUE, sa femme, item 3 cens 20 verges de vieux jardins mis en labour par lui acquis des hoirs Jenne QUEVALET, item 6 cens de lieu manoir et jardin achetés des hoirs François GAILET et Marguerite QUEVALET, item 10 cens de terre à labour par lui acquis des hoirs de Bertrand POLET et Marie RASSON, item un cent de jardin pris en 4 cens dont les autres 3 cens qu'il a acquis de Bartolomé LECLERCQ et ses enfants sont tenus de la seigneurie de Grincourt, item 19 cens de terre à labour, les sus-dites parties tenues de la seigneurie Delobel, item 11 cens 3 quartrons et demi de terre à labour chargés de terrage, item 10 cens de lieu manoir jardin et héritage de terrage, item 4 cens et demi de terre à labour chargés de terrage, item 18 cens de terre à labour par achat des hoirs François POTTIER, item 20 cens acquis des dits POTTIER, et finalement 23 cens 3 quartrons de terre à labour, le tout gisant à Néchin par lui acquis de Jacques DUGARDIN et sa femme, les dites 3 dernières parties éclipsés du gros du fief de Grincourt.

14/06/1680 : Michel DELEPLANQUE, laboureur, demeurant à Bailleul, un cent 3 quartrons 2 petites verges de vieux jardin mis en labour gisant à Néchin acquis d'Antoine LEPLAT.

16/10/1677 : Nicolas GLORIEUX en qualité de mari et bail de Noëlle BONENFFANT, fille et héritière de feu François BONENFFANT, un lieu manoir contenant 4 cens ou environ de jardin et terre à labour pris en 12 cens contre les enfants Louys DUCASTILLON, item 4 cens 11 verges de terre à labour succédé par sa dite femme comme dessus pris en 8 cens 22 verges contre Daniel DECOURCHELLES et Jean DELEPLANQUE, fils de feu Nicolas.

13/09/1680 : Jacques DESMETTRE tant en son nom que pour Philippe et Michelle DESMETTRE, ses frère et sœur, enfants de feu Philippe et de défunte Jeanne DETHEFFRIES, demeurant à Baisieux, 6 cens et un tiers de cent de terre à labour vieux jardin gisant à Néchin pris en 26 cens contre Thomas WAININ, Jean DELEPLANQUE, Daniel DECOURCHELLES et les enfants Louys DUCATILLON. Le dit héritage venant de défunte Jeanne DEPLANCQUE, femme de Jean DELAGACHE, tante de leur mère.

12/06/1680 : Thomas WAIGNIN, laboureur, demeurant à Néchin, tant en son nom qu'en qualité de mari de Marie Jeanne DELESCLUZE, mère et tutrice légitime de Jean, Marie Magdelaine et Margueritte DUCATILON qu'elle a retenu de Louys DUCATILLON, son feu mari, pour 4 cens de terre à labeur gisant à Néchin acquis par le dit Thomas WAIGNIN de Nicolas GLORIEUX et Noëlle BONENFANT, sa femme, item 8 cens de terre à labeur pris en 26 cens acquis par le dit Louys DUCATILLON et icelle Marie Jeanne DELESCLUZE durant leur conjonction de mariage de Nicolas DUPARCQ et Chretienne BONENFANT, sa femme, un cent de terre à labeur gisant à Néchin appartenant aux dits enfants Louys DUCATILON par hoirie de Jenne DELEPLANCQUE, femme de Jean DELAGACE, item 6 cens de terre à labeur qui est la moitié de 12 cens contre Marie DUCASTILON, femme de Jacques DESCAMPS appartenant aux dits enfants DUCASTILON par le trépas du dit Louys, leur père, item 9 cens de lieu manoir et jardin situés comme dessus appartenant aux dits enfants du chef de leur dit père étant la moitié de 18 cens pris contre la dite femme Jacques DESCAMPS, item 4 cens de terre à labeur chargées de terrage gisant à Néchin appartenant à Marie Jeanne DELESCLUZE et ses dits enfants par achat des hoirs Jenne DESREVEAUX, item un cent et demi de terre à labeur chargés de terrage appartenant aux dits enfants Louys DUCATILLON.

11/06/1680 : Jean DELEPLANCQUE, fils de feu Nicolas, laboureur, demeurant à Néchin, Gilles et Jean DELEPLANCQUE, Pierre RIS, mari d'Oursette DELEPLANCQUE et Antoine LOCQUIFFIER, mari de Magdelaine DELEPLANCQUE, enfants du dit Jean et de défunte Noëlle FLEURQUIN, 14 cens 16 verges et demi de lieu manoir et jardin gisant à Néchin appartenant au dit Jean DELEPLANCQUE par achat de Michel DELOBEL, à cause de Péronne MERCIER, sa femme, item du quart de 8 cens 22 verges d'héritage séant que dessus appartenant au dit Jean DELEPLANCQUE à cause du trépas de Nicolas DELEPLANCQUE, son père. Item 9 cens de terre à labeur séant à Néchin appartenant au dit Jean DELEPLANCQUE et ses enfants dont un quart à Jacques et Catherine COUCQUE, enfants de Nicolas et de défunte Ursule DELEPLANCQUE. Item du tiers de 13 cens de terre à labeur gisant à Néchin appartenant au dit Jean DELEPLANCQUE et ses enfants par achat fait avec Noëlle FLEURQUIN, sa défunte femme et finalement 4 cens moins 7 verges petites d'héritage pris en 5 cens moins les dites 7 verges petites, l'autre cent appartient à Jean PARENT, appartenant les dits héritages aux dits enfants Jean DELEPLANCQUE venant de la dite Noëlle FLEURQUIN, leur défunte mère.

30/11/1680 : Daniel DECOURCHELLES, fils de feu Jacques, demeurant à Néchin, des lieux manoirs, jardins et terre à labeur gisant à Néchin et tenus de la seigneurie Delobel, premier un lieu manoir contenant 14 cens 16 verges et demi, ci-comme 8 cens de jardin et 6 cens 16 verges de terre à labeur par achat des hoirs Pierre DELEPLANCQUE, item 2 cens 5 verges et demi de terre à labeur pris en 8 cens 22 verges contre Jean DELEPLANCQUE, fils de Nicolas et Nicolas GLORIEUX par Noëlle BONENFFANT, sa femme par achat comme dessus, item 5 cens et demi et demi quartron de terre à labeur par achat des hoirs Gilles MONSTROEUL en diverses pièces, item 4 cens de jardin par achat que dessus, item 2 cens et demi, moitié de 5 cens de lieu manoir et jardin échus du chef d'Adrienne BRUSLOIS, sa mère, item 9 cens de vieux jardin en 2 pièces, l'une de 6, l'autre de 3 à présent en labeur par achat d'Antoine LECLERCQ qu'il avait acheté de Jean BATAILLE et Helaine HAGUE, sa femme, lesquels 9 cens sont tenus de la seigneurie de Grincourt, [item 4 cens de jardin sur lequel il y a un lieu manoir par achat de Jacques et Vincent DUBURCQUE et auparavant de maître Franchois DELECOURT, pasteur du dit Néchin - Rayé à cause que ces 4 cens sont tenus de la Salle de Roubaix], item 3 cens et demi de terre à labeur séant au dit Néchin acquis de Philippe DELESCLUZE.

12/08/1680 : Michel WAYMEL, lieutenant de la ville de Lannoy, 6 cens de jardin gisant à Néchin, partie mise en labeur acquis le 04/10/1672 des procureurs d'Anne Florence MONIER à elle échus par le trépas de Pierre CORNU, son père-grand du côté maternel, qui l'avait acquis de Pierre FREMAUX et Pasquette LEMERCHIER, sa femme.

15/11/1677 : Jacques PARFAICT, fils de feu Gilles, demeurant à Néchin, pour et au nom de Jean PARFAICT, son fils héritier d'Isabeau LEMERCHIER, sa défunte femme, icelle fille et héritière de feu Simon, 4 cens de terre à labeur terrage racheté, item 2 cens de terre à labeur aussi terrage racheté pris en 6 cens contre Jean ESCHEVIN, item 6 cens de lieu manoir et jardin pris en 12 cens contre Michiel WAYMEL, lieutenant de Lannoy.

16/10/1677 : Jean PLATEAU, fils de feu Guilbert, demeurant à Néchin, un lieu manoir contenant 3 cens et demi de jardin et terre à labeur gisant à Néchin pris en 12 cens contre les enfants Baltazart BONENFFANT.

08/10/1680 : Jean DROULEZ, fils de feu Lasart, demeurant à Wattrelos, mari de Marguerite BONENFFANT et Franchois BONENFFANT, tous deux enfants de feu Baltazart, 17 cens de lieu manoir et jardin pris en 24 cens en deux pièces de 12 cens venant des hoirs Robert BONENFFANT.

## TABLE DES PERSONNES CITEES

Etablie automatiquement grâce au programme d'Yves Fremat, il peut y avoir des manques  
 Les noms et prénoms ont été normalisés dans cette table. N'hésitez pas à utiliser le moteur de recherche de votre lecteur de pdf.  
 Renvoi aux pages. Lorsqu'une page apparaît plusieurs fois c'est que la personne y apparaît autant de fois.

AGACHE Antoine	228, 283, 283, 283, 284	BAISEUR Marguerite	243
AGACHE Charles	268	BAISEUR Philippe	287
AGACHE Claude	47, 323, 371	BALLEKINS Catherine	119
AGACHE Florent	243	BALQUE Outre	119
AGACHE Françoise	216	BAPAUME Etienne	325, 327
AGACHE Gilbert	51, 127, 127	BAPAUME Jean	326, 326, 326
AGACHE Gilles	335	BARBE François	60, 192, 200, 206, 206, 207, 208, 213, 213, 215, 218
AGACHE Guillaume	50, 83, 126, 127	BARBE Gédéon	213
AGACHE Jean	6, 7, 47, 228, 228, 290, 295, 317	BARBIEUR Evrard	380
AGACHE Jeanne	216	BARBIEUR Gilbert	43, 44, 121, 121, 122
AGACHE Lion	342	BARBIEUR Jacques	286
AGACHE Marguerite	11	BARBIEUR Jean	302, 306, 306, 311, 311
AGACHE Marie	125, 216, 240, 381	BARBIEUR Jeanne	380
AGACHE Marion	77, 77, 77	BARBIEUR Nicolas	319, 380, 383
AGACHE Maroye	99	BARBIEUR Piat	316
AGACHE Michel	6	BARBIEUR Pierre	376, 380
AGACHE Nicolas	345	BARBIGANT Louis	41, 41
AGACHE Pasquette	335	BARBION Jacques	272
AGACHE Pasquier	329	BARBION Lambert	76, 76, 101
AGACHE Péronne	324	BARBION Marie Catherine	272
AGACHE Pierre	216, 221, 228, 276	BARGIBAUT François	158
AGACHE Romain	216	BATAILLE Anne	15
AGACHE Willotin ou Guillaume	84	BATAILLE Antoine	295, 369
AHAIGE Jacques	224	BATAILLE Chrétienne	278, 295, 333
AHAIGE Martin	236	BATAILLE Isabeau	377
ALAVAIN Antoine	145	BATAILLE Jean	15, 16, 95, 96, 140, 208, 295, 316, 319, 384
ALAVAIN Françoise	140	BATAILLE Jeanne	16
ALAVAIN Guillaume	263	BATAILLE Louis	332
ALAVAIN Jean	145	BATAILLE Luc	285, 334
ALAVAIN Michel	10, 10, 10, 11, 144, 145, 334, 367	BATAILLE Marie	15, 229, 291
ALAVAIN Nicolas	10, 10, 11, 11	BATAILLE Péronne	290, 291
ALAVAIN Pierre	10, 145	BATAILLE Pierre	16, 291, 369
ALBRECHT Guillaume	131	BATAILLE Thomas	16, 56, 138, 335, 361
ALBRECHT Jeanne	126, 131	BATAILLE Wallerand	278
ALBRECHT Marie	49, 56, 126, 131	BAUDECHON Denis	226
ALBRECHT Pierre	126	BAUDECHON Jean Baptiste	226
ALOE Marie	89	BAUDOULT Antoine	38
ALOE Pasquier	84, 128	BAUDOULT Arnould	38
AMAND Pierre	382	BAUDOULT Guillemette	17, 355
ANGLEBERT Marie	323	BAUDOULT Isabeau	208
ANSART Martin	243	BAUDOULT Jacques	17, 31, 37, 38, 38, 38, 59, 98, 199, 207, 346, 355, 357, 358, 373
AUBENNE Jean	326, 327	BAUDOULT Jean	38, 115
AULENT Pierre	161	BAUDOULT Jeanne	38
AULENT Wallerand	246	BAUDOULT Pierre	18, 38, 38, 144, 144, 144, 203, 222, 225
AUXHAIZES Guillaume	85	BAUDOULT Rasse	38, 38
AUXHAIZES Jacques	85, 130, 130	BAUDRENGHIEN Jacques	334
AZART Jean	56, 60, 131, 275, 355, 355, 355	BAUDUIN Gilles	153
AZART Jeanne	26, 26, 35	BAUDUIN Nicolas Louis	197
AZART Pierchon ou Pierre	82	BAUDUIN Pierre	138
AZART Pierre	26, 31, 31, 35, 35, 275, 342, 355, 355	BAUET Antoine	6, 6
BACCART Gilles	132	BAUET Antoine Ferdinand	263
BACCART Jean	132	BAUET Jean	231
BACCART Péronne	57, 369, 369, 369	BAUET Jean Baptiste	232
BADOUL Daniel	366	BAYART Anne	287, 296
BAILLET Jean	10, 10, 145	BAYART Catherine	228, 278
BAILLET Jeanne	352		
BAISEUR Balthazar	284		
BAISEUR François	284		

BAYART Christophe	358	BLOMME Antoinette	247, 257
BAYART Jacques	198, 233	BLOMME Guillaume	158
BAYART Jean	6, 6, 8, 89, 90, 90, 136, 138, 167, 190, 227, 228, 278, 381	BLOMME Hippolyte	257
BAYART Jeanne	283	BLOMME Jeanne	41
BAYART Josse	381	BLOMME Josse	41, 41, 41, 117, 366
BAYART Louis	168, 168	BLOMME Louis	237, 237
BAYART Marie	228, 283, 283, 287	BLOMME Marie	41
BAYART Mathieu	198, 233	BLOMME Philippe	41, 158, 239
BAYART Michelle	6, 88, 136	BLONDEL Marie	302
BAYART Pierre	6, 6, 6, 6, 228, 255, 283, 283	BLOSINE Adrien	158
BAYART Simon	6, 6, 62, 88, 90, 90, 90, 90, 136, 283, 283, 296, 334, 340, 358, 366	BOCQUILON Catherine	324
BAYAVAL Jacques	199, 209, 209, 209, 224	BOET Pierre	361
BAYAVAL Philippe	224	BOIDIN Jean	360
BEAUDENT Bernard	312, 317	BOLIN Antoine	25
BEAUSSART Antoinette	221, 221	BOLIN Elisabeth Monique	283
BEAUSSART Catherine	199	BONDE Catherine	319, 322
BECQUART François	38, 38	BONDE Jacques	319, 322
BECQUART Pierre	118	BONDUEL Catherine	144, 213
BEGHIN Ambroise	376	BONENFANT Balthazar	384
BEGHIN Jean	81, 376	BONENFANT Catherine Jeanne	272
BEINE Jean	313	BONENFANT Gilbert	359
BELLIER Catherine	286	BONENFANT Jean	196, 244, 244, 245, 245
BEME Jean	303	BONENFANT Jeanne	245
BENIT Jacquemine	316, 316	BONENFANT Marguerite	384
BENIT Jean	314, 316, 316	BONENFANT Marie	245
BERLETTES Jacqueline	308	BONENFANT Marie Anne	245
BERNARD Antoinette	247	BONENFANT Noëlle	383, 384, 384
BERNARD Catherine	247, 304, 304	BONENFANT Péronne	245
BERNARD Charles	247, 247, 367	BONENFANT Pierchon ou Pierre	86
BERNARD Florent	318, 359	BONENFANT Pierrard ou Pierre	86
BERNARD Jeanne	247, 304, 304, 304	BONENFANT Pierre	15, 95, 131, 132, 132, 359
BERNARD Marie	359	BONENFANT Robert	321, 322
BERNARD Marie Catherine	247	BONENFANT Wallerand	343, 343
BERNARD Maximilien	359	BONNER Louis	7, 8
BERNARD Michel	304	BONNIER Jérôme	350
BERNARD Michelle	161	BONTE Albert	271
BERNARD Nicolas	304, 318	BONTE Anne	376
BERNARD Philippe	359	BONTE Antoine	233
BERNARD Sainte	247	BONTE Antoinette	243, 243, 259
BERNARD Ursule	304	BONTE Catherine	242, 250, 376, 376, 376
BERNISSE Marie	366	BONTE Claude	13
BERTAULT Antoine	338	BONTE Clément	271
BETHZ Catherine	116	BONTE Elisabeth	242
BEUCKELACRE Joachim	239	BONTE François	267
BEUCLET Guillaume	102	BONTE Gaspard	267
BEULCQUART Jean	364	BONTE Gilbert	242
BEUSQUART Marie	269	BONTE Guillaume	376
BILLECOCQ Jacques	300, 300, 303, 303, 307, 307, 307	BONTE Jacques	184, 376, 376
BILLECOCQ Jeanne	303	BONTE Jean	162, 184, 199, 215, 242, 242, 242, 242, 244, 244, 244
BILLET Catherine	253	BONTE Jeanne	162, 172, 184, 184, 242, 242, 243
BILLET Jeanne	253	BONTE Mahieu	162, 162, 162, 167, 167, 184, 184, 184, 349, 374
BILLET Marguerite	253	BONTE Marc	6, 88, 136
BILLET Michelle	253	BONTE Marie	167, 227
BILLET Philippe	253	BONTE Marie Jeanne	376
BINNART Jean	350	BONTE Mathieu	242
BLANCQUART Jean	125	BONTE Mathieu	243
BLANCQUART Louis	48, 105	BONTE Nicolas	184, 184, 184, 184
BLANCQUART Louis	125	BONTE Oste	31, 162, 184, 184, 185, 189, 242, 242, 349
BLAUWET Antoine	238	BONTE Péronne	179, 179, 179, 179, 179, 179, 179, 184, 184, 228, 243
BLAUWET Jean	302, 376	BONTE Pierre	184, 184, 195, 199, 206, 215, 218, 242, 242, 244
BLAUWET Jeanne	228, 302	BONTE Thomas	242
BLAUWET Josse	228		
BLAUWET Pierre	238, 238, 280		
BLOMME André	117, 117, 117, 237, 366		

BONTE Toussaint	268	BOUVINES Luc	278, 278
BOSSUT Guillaume	327	BOUVINES Pierre	290
BOSSUT Jean	286	BOUVINES Robert	209, 209, 212
BOSSUT Marie	267	BOUVINES Simon	288
BOSSUT Oste	4	BOUVRIERS Jean Philippe	269
BOSSUT Paul	291, 291	BOUVRIERS Marie Jeanne	269
BOSSUT Philippe	291	BOUVRIERS Philippe	269
BOTTU Jean	41, 41, 41, 41, 41, 117, 354, 361, 361	BOUZIN Yoan	3
BOTTU Péronne	41	BOYAVAL Jacques	28, 28, 30, 60, 154
BOTTU Pierre	320	BRABANT Gilles	358, 361
BOUCHE Péronne	348	BRABANT Jacques	40
BOUCHER Jean	363	BRABANT Jean	231, 231, 361
BOUCHERY Marie	287, 296	BRACAVAL Adrien	11, 13, 17, 140, 140, 140, 153, 282, 282, 282, 285
BOUCLA Marie	279	BRACAVAL Catherine	217, 217, 217, 217
BOUREL Jean	358, 366	BRACAVAL Chrétienne	9, 365
BOURGEOIS Adrien François	203	BRACAVAL Eustache	56, 154, 154
BOURGEOIS Adrien François	221	BRACAVAL Hélène	208, 217
BOURGEOIS Antoine	58, 68, 152, 152, 342	BRACAVAL Jacques	9, 9, 285, 375, 379
BOURGEOIS Antoinette	192, 195, 195, 197	BRACAVAL Jean	9, 13, 13, 13, 64, 66, 67, 91, 93, 94, 94, 96, 98, 139, 140, 264, 273, 368
BOURGEOIS Charles	48, 50, 150, 155, 155, 155, 155, 267, 342, 348	BRACAVAL Jean Philippe	273
BOURGEOIS Collette	17	BRACAVAL Lambert	301, 312, 318
BOURGEOIS Damien	324, 329	BRACAVAL Louis	312
BOURGEOIS Ferdinand	377, 377	BRACAVAL Madeleine	302, 310
BOURGEOIS François	383	BRACAVAL Marguerite	302
BOURGEOIS Gérard	345, 365	BRACAVAL Marie	9, 9, 13, 13, 13, 168, 273, 285
BOURGEOIS Gilbert	267	BRACAVAL Nicaise	77, 87, 97, 98, 134
BOURGEOIS Gilles	58, 342, 342	BRACAVAL Noël	312, 312
BOURGEOIS Grard	51, 67, 77	BRACAVAL Paul	128, 264
BOURGEOIS Guillaume	19, 82, 86, 342, 342	BRACAVAL Péronne	9, 312, 312
BOURGEOIS Isabeau	300, 307	BRACAVAL Philippe	285, 285, 290
BOURGEOIS Jacques	50, 342, 377, 377	BRACAVAL Pierre	9, 9, 13, 213, 282, 285, 301, 312, 337, 378
BOURGEOIS Jean	166, 178, 186, 197, 316, 321, 321, 383	BRACAVAL Pierre Antoine	273
BOURGEOIS Jeanne	15, 50	BRACQ Jean	313, 317
BOURGEOIS Marguerite	192, 195, 195, 197, 244, 342, 342	BRAEM François	174
BOURGEOIS Marie	244, 244, 342, 342	BRAEM Guillaume	92, 92, 92, 92, 138, 163, 174, 224, 259
BOURGEOIS Mathieu	201, 241	BRAEM Hippolyte	359, 361
BOURGEOIS Melchior	56, 57, 132, 132	BRAEM Marguerite	174
BOURGEOIS Michel	348	BRAEM Régnauld ou Renauld	11, 138, 174
BOURGEOIS Nicolas	303, 314, 316, 327	BRAYE Antoine	316
BOURGEOIS Pasquier	46, 57, 376	BRAYE Baptiste	382
BOURGEOIS Péronne	241, 244	BRAYE Bauduin	308, 319
BOURGEOIS Philippe	84, 267, 324, 324, 376	BRAYE Catherine	382
BOURGEOIS Pierre	19, 19, 19, 50, 50, 56, 58, 100, 127, 133, 147, 167, 175, 175, 201, 324, 342, 342, 342, 370, 377, 377 376	BRAYE François	41, 158, 158, 237, 271
BOURGEOIS Roch	376	BRAYE Guillaume	299, 309
BOURGEOIS Victor	56, 131, 155	BRAYE Jacques	277, 382
BOUSMART Anne	244, 244	BRAYE Jeanne Catherine	237
BOUSMART Antoine	180, 181, 181, 181, 181, 182, 191, 191, 191	BRAYE Madeleine	375
BOUSMART Georges	228	BRAYE Marie	382
BOUSMART Hubert	4, 88, 136, 228, 228, 335	BRAYE Marie Joseph	271
BOUSMART Jacques	161	BRAYE Pierre	277, 382
BOUSMART Jean	161, 162, 175, 177, 177, 177, 178, 178, 178, 178, 228	BREUSE Jean	83, 84, 127
BOUSMART Péronne	248	BRIDOUL Guillaume	225, 229
BOUSSUT Bin	71	BRIDOUL Jacques	280
BOUSSUT Rasse	86	BRIDOUL Jeanne	282
BOUTRY Arnould	51, 51, 153	BRIDOUL Noël	350
BOUTRY Belin	69	BRIET Martin	248
BOUTRY François	348	BRIFAU Anne	267
BOUTRY Simon	65	BRIFAU Pierre	267
BOUVINES Françoise	289	BROCQUART Christophe	329
		BROCQUART Jean	22, 31, 215, 293, 346, 346, 367
		BROCQUART Marc	11, 22, 30, 31, 346, 367

BROCQUART Pierre	57, 154	CARDON Gillette	283, 283, 283
BROU Jean	377	CARDON Guillaume	34, 113
BROUCQ Jean	315, 315, 320	CARDON Jacques	79
BROUDOU Nicolas	319	CARDON Jacques	325, 380
BRUGELLE Guillaume	317	CARDON Jean	79, 277, 282, 282, 333, 335, 340
BRUNEAU Jean	315, 315	CARDON Marguerite	4, 136, 278
BRUNEAU Jeanne	218	CARDON Marie Christine	278
BRUNEL Pierre	281, 281	CARDON Michel	367
BRUNET Simone	288	CARLIER Barbe	167, 247, 247
BRUNIN Adrien	279	CARLIER Georges	167
BRUNIN Anne	284	CARLIER Marie	223, 255
BRUNIN Antoine	122	CARMIER Jean	80
BRUNIN Catherine	278	CARMON Roland	335
BRUNIN François	279	CARNOY François	317
BRUNIN Gilles	279, 331	CARON Wallerand	370
BRUNIN Grard	121	CARPENTIER François	376
BRUNIN Jean	124, 331, 337, 338	CARPENTIER Jacqueline	343
BRUNIN Laurence	277	CARPENTIER Jean	307, 308
BRUNIN Marie	335	CARPENTIER Marie	282
BRUSLOIS Allard	271	CARPENTIER Melchior	305
BRUSLOIS Betreumieux	267	CARPENTIER Philippe	279, 376, 383
BRUSLOIS Gérard	6	CARPENTIER Pierre	279, 280
BRUSLOIS Guillaume	303, 313, 318	CARPREAU Jean	280
BRUSLOIS Jacques	227	CARRE Marguerite	254
BRUSLOIS Jean	231, 318	CARRETTE Amand	323
BRUSLOIS Marguerite	269	CARRETTE Anne	279, 280
BRUSLOIS Marie Anne	271	CARRETTE Annechon	75
BRUSLOIS Marie Jeanne	271	CARRETTE Antoine	46, 203, 315, 323, 339
BRUSLOIS Michel	271	CARRETTE Catherine	43, 270, 280, 286, 339, 376, 381
BUCZAN Philippe	342, 344, 345	CARRETTE Charles	287, 296
BUISINE Jean	111	CARRETTE Charles Balthazar	279
BURIE Philippe	284, 284, 284	CARRETTE Eloy	280, 376
BUSCQUET Martin	33	CARRETTE Etienne	101, 101
CABY Françoise	367	CARRETTE Ferdinand	380
CADO Marguerite	361	CARRETTE François	224, 287, 296
CALLEWART Bruno	271	CARRETTE Gilles	96, 363
CALLEWART Collin	41, 117	CARRETTE Isabeau	290
CALLEWART Jean	271	CARRETTE Jacqueline	290
CALLEWART Jeanne	117	CARRETTE Jacquemart	75, 75
CALLEWART Nicolas	317	CARRETTE Jacques	25, 43, 101, 104, 263, 279, 279, 290, 295, 318, 339, 363, 380
CALLEWART Noël	271	CARRETTE Jacquot	75
CALLEWART Pierre	271	CARRETTE Jean	75, 75, 101, 102, 202, 224, 280, 287, 320, 363, 380
CALLEWART Quentin	360, 368	CARRETTE Jean François	280, 376
CALLEWART Simon	41, 41, 117	CARRETTE Jeanne	134, 303, 334, 381
CAMBIER Pierre	350	CARRETTE Mahieu	75, 102
CAMBRY Jacqueline	82, 124, 305	CARRETTE Marguerite	303, 313
CAMBRY Michel	82	CARRETTE Marie Jeanne	280, 376
CAMBRY Michelle	124	CARRETTE Maurice	292, 335
CAMPENAIRE Louis	130	CARRETTE Péronne	75
CAMPENAIRE Quentin	322	CARRETTE Philippe	201, 201, 363, 375
CAMPENAIRE Susanne	328	CARRETTE Pierre	43, 73, 75, 279, 280, 280, 290, 322, 325, 329, 330, 330, 331, 333, 339, 347, 354, 376, 376, 376
CAMPS Antoine	226	CARRETTE Robert	69, 96, 96
CAMUS Pierre	215	CARRETTE Simon	290
CANLIN Jean	187	CARRETTE Veno	75
CAPART Martin	148, 168	CASAU Jacques	319
CAPELIER Charles	339	CASAU Marguerite	308
CAPELLE Philippe	147	CASIER Adrien	274, 276, 276, 276
CAPON Marguerite	282	CASIER Alix	68
CAPPART Marie	215	CASIER Antoine	90
CAPPART Martin	17	CASIER Collette	274
CAPPETTE Amand	81, 124	CASIER Gilbert	276
CAPPETTE André	313	CASIER Guillaume	68
CAPPON André	99		
CAPPON Daniel	285		
CARDON Antoine	277, 277, 278		
CARDON Antoinette	280		

CASIER Jacques	276	CATHOIRE André	27, 27, 28, 28, 108, 370
CASIER Jean	276	CATHOIRE Arnould	162
CASIER Piat	276	CATHOIRE Béatrice	63, 63, 63, 64
CASTEL Adrien	6, 199, 204, 227, 227, 284, 297	CATHOIRE Catherine	34, 44, 110, 113, 373
CASTEL Amand	8	CATHOIRE Cottin	63
CASTEL Antoine	197, 197, 206, 207, 208, 213, 213, 215, 218	CATHOIRE Gillot	79
CASTEL Antoinette	214, 251	CATHOIRE Gilles	24, 42, 44, 44, 79, 108, 113, 119, 119, 344, 344, 370
CASTEL Balthazar	192, 238, 238	CATHOIRE Gillette	115
CASTEL Barbe	197	CATHOIRE Gillot	72, 72, 73
CASTEL Catherine	237, 238, 242, 242, 293	CATHOIRE Guillaume	129
CASTEL César	252, 255	CATHOIRE Guillemine	373
CASTEL Charles	221	CATHOIRE Jacquemine	27
CASTEL Chrétienne	242	CATHOIRE Jacques	297
CASTEL Dominique	237	CATHOIRE Jean	27, 27, 36, 36, 44, 45, 106, 108, 108, 108, 108, 115, 115, 119, 119, 119, 257, 334, 370, 370
CASTEL Françoise	242, 331, 333, 336, 340	CATHOIRE Jeanne	34, 78, 79, 108, 113, 115
CASTEL Gilles	176, 178, 190, 190, 236, 238, 238, 252, 290, 293, 293, 334	CATHOIRE Louise	44, 119
CASTEL Gratien	242, 242, 247	CATHOIRE Marguerite	334
CASTEL Guillaume	227, 228	CATHOIRE Michel	27, 34, 113
CASTEL Hélène	226, 226, 251, 252, 254, 262, 262, 293	CATHOIRE Noël	27, 31, 31, 106, 143, 147, 212
CASTEL Jacques	160, 180, 256, 260, 283, 370	CATHOIRE Péronne	74, 77, 95
CASTEL Jean	20, 20, 21, 100, 102, 127, 139, 139, 142, 144, 166, 174, 175, 199, 207, 207, 211, 226, 227, 249, 249, 251, 251, 251, 296, 332, 335, 379	CATHOIRE Wallerand	44, 119, 373
CASTEL Jean Dominique	251, 251, 252, 252, 254	CATRY Pierre	178, 190
CASTEL Jeanne	195, 205, 211, 212, 221, 226, 226, 296	CATTEAU Gilles	257
CASTEL Louis	251	CATTEAU Jacques	254
CASTEL Madeleine	242	CATTEAU Mathieu	257
CASTEL Mahieu	165, 170, 170, 174, 174, 174, 174, 179, 182	CATTEL Claudine	377, 377
CASTEL Marguerite	27, 109, 192, 193, 193, 198, 235, 237, 238, 251	CATTEL Françoise	277
CASTEL Marie	226, 226, 238, 251	CATTEL Gilles	290
CASTEL Marie Catherine	192, 251	CATTEL Jean	147
CASTEL Marie Jeanne	249, 251	CATTEL Jeanne	378
CASTEL Martin	64, 84, 91, 92, 97, 165, 193, 248, 260, 366	CATTEL Michel	377
CASTEL Mathieu	197, 208, 242	CAUCHETEUR Antoinette	338
CASTEL Mathis	17, 53, 148, 148, 152, 153	CAUCHETEUR Gaspard	281, 331
CASTEL Michel	10, 10, 64, 293, 293, 366	CAUCHETEUR Guillaume	98, 331
CASTEL Michelle	10, 91	CAUCHETEUR Jean	8, 17, 17, 64, 64, 66, 77, 97, 98, 98
CASTEL Nicolas	155, 195, 214	CAUCHETEUR Jeanne	365
CASTEL Oste	38, 49, 54, 130, 131, 148, 370	CAUCHETEUR Nicolas	331, 337, 340
CASTEL Otteaux	37	CAUCHETEUR Philippotte	17
CASTEL Philippe	20, 20, 20, 166, 187, 187, 215, 243	CAUCHETEUR Pierre	91
CASTEL Piat	159, 175, 175	CAUCHETEUR Robert	281
CASTEL Pierre	8, 10, 10, 37, 38, 39, 39, 39, 39, 39, 39, 49, 49, 54, 130, 137, 148, 155, 158, 158, 158, 195, 195, 215, 238, 242, 242, 243, 255, 260, 362, 368	CAUDRON Alexandre	126
CASTEL Roland	169, 275	CAUDRON André	120
CASTEL Thomas	334	CAUDRON Catherine	157, 230, 296, 341, 341
CASTELAIN Antoine	362	CAUDRON Clémence	50
CASTELAIN Guillaume	33, 33	CAUDRON Daniel	157
CASTELAIN Jacqueline	346	CAUDRON Gilbert	87, 134
CASTELAIN Jacquemart	86, 131	CAUDRON Gilles	329
CASTELAIN Jacques	294	CAUDRON Isabeau	42, 43
CASTELAIN Martin	350, 362, 362	CAUDRON Jean	42, 42, 43, 44, 54, 121, 122, 130, 157, 230, 230, 329, 336
CASTELAIN Paul	362	CAUDRON Jeanne	341
CASTELAIN Philippe	327, 341, 346	CAUDRON Judith	230, 232
		CAUDRON Madeleine	157, 231
		CAUDRON Marie	48, 157, 230
		CAUDRON Michel	22, 23, 368
		CAUDRON Philippotte	43
		CEULLENAIRE Michelle	6
		CHAPELLE Denis	35
		CHAPELLE Jacques	35
		CHASTEL Noël	303
		CHAVATTE Jean	363
		CHAVATTE Simon	49, 126, 344, 349

CHEVALET Gilles	303	CORNILLE Florette	186
CHEVALIER Charles	278	CORNILLE François	49, 55, 85, 126, 132, 272
CHOCQUEL Denis	42	CORNILLE Gilbert	272
CHOCQUELET Pierre	303	CORNILLE Gilles	212
CHOCQUET Antoine	171, 171	CORNILLE Grard	175, 176, 186, 187, 191
CHOCQUET François	164, 171, 171	CORNILLE Guillaume	191
CHUFFART Guillaume	353	CORNILLE Jacquemart	71
CLAIS ou CLAY Firmin	28, 349, 373	CORNILLE Jacquemine	126
CLAPELLE Allard	87	CORNILLE Jacques	19, 71, 71, 71, 100, 101, 101, 126, 186, 255, 272, 346
CLAPETRE Jacques Philippe	273	CORNILLE Jean	272, 275
CLAPETRE Marie	273	CORNILLE Jean Baptiste	272
CLAPETRE Marie Jeanne	273	CORNILLE Jeanne	20, 132, 187, 255
CLARETTE Clémence	303	CORNILLE Léon	166
CLARISSE Antoinette	287	CORNILLE Lion	187
CLARISSE Catherine	270	CORNILLE Marguerite	7, 16, 17, 77, 77, 97, 97, 169, 186, 342
CLARISSE David	259	CORNILLE Marie Françoise	272
CLARISSE Evrad	44	CORNILLE Marie Marguerite	272
CLARISSE François	179	CORNILLE Michelle	20
CLARISSE Hugues	21, 111	CORNILLE Philippe	20, 100, 100, 187, 187, 187, 346
CLARISSE Jacques	50, 151, 252, 285	CORNILLE Pierre	272, 272
CLARISSE Jean	193, 287, 304, 354	CORNILLE Pierre François	272
CLARISSE Josse	21, 50, 50, 111, 111	CORNILLE Robert	187
CLARISSE Louise	331	CORNILLE Roland	274, 276
CLARISSE Mahieu	30, 33, 109, 112, 350	CORNU Catherine	332
CLARISSE Marguerite	44, 122, 287	CORNU Jacquemine	323, 323
CLARISSE Marie	301, 307, 308	CORNU Jean	16, 69, 93, 96, 314, 321, 323, 323, 323, 329, 329, 371, 374
CLARISSE Marie Anne	287	CORNU Jeanne	323, 329
CLARISSE Marie Françoise	287	CORNU Marie	378, 379
CLARISSE Martin	354	CORNU Pierre	292, 320, 321, 323, 329, 376, 383, 383, 383, 383, 384
CLARISSE Pierre	122, 175, 287, 287, 332, 336	CORNUEL Jean	167, 255
CLARISSE Valentin	287, 287, 287, 296, 336	CORSY Samuel	210
CLAUWART Gilles	181	COTTIGNIES Guillaume	157
COCQUEL François	281	COTTREL Jean	304, 318
COCQUEL Françoise	278, 281, 281	COUCQ Catherine	381, 384
COCQUET Hugues	351	COUCQ Jacques	381, 384
COISNE Jacquemine	126	COUCQ Nicolas	380, 382
COLBIN Jean	133	COULON Chroflina	310
COLLART Jean	308	COULON Jacques	299, 302, 325
COLLEN Roger	150	COULON Jean	317
COLLET Gilles	177	COULON Jeanne	302
COLTREL Anne	304	COULON Martine	382
COMMUN Mathis	374	COULON Pierrard ou Pierre	302
COMMUN Pasquier	374	COUROUBLE Adrien	377
CORDONNIER Allard	351, 351	COUROUBLE Anne	244
CORDONNIER Catherine	248, 248, 260	COUROUBLE Henri	244, 244, 244
CORDONNIER François	31, 31, 142, 161, 161, 248, 265	COUROUBLE Jacques	174
CORDONNIER Henri	349	COUROUBLE Jeanne	179, 179
CORDONNIER Jacques	265	COUROUBLE Marguerite	287, 296
CORDONNIER Laurent	218	COUROUBLE Marie	215, 226, 228
CORDONNIER Mahieu	349	COUROUBLE Péronne	51, 52
CORDONNIER Marguerite	336, 340	COURSIEZ Samuel	147
CORDONNIER Marie Jeanne	218	COUSIN François	260
CORDONNIER Martin	228, 265, 265	COUSIN Lucas	18, 18, 99, 143, 144, 144, 208
CORDONNIER Pierre	343, 348	COUVREUR Pierre	242
CORDONNIER Roger	218	CRACHIER Antoinette	352, 352
CORDUAN Françoise	264	CRAESEME Charles	353
CORION François	47	CRAUWIN Antoine	374
CORMAN Arnould	198	CRAUWIN Catherine	55, 60, 319
CORMAN Denis	267	CRAUWIN Eleazar	305
CORMAN Romain	233	CRAUWIN Guillaume	368
CORMONTAIGNE Madeleine	351	CRAUWIN Jacques	303
CORNILLE Antoinette	187	CRAUWIN Jean	4, 6, 6, 288, 289, 289, 366, 374
CORNILLE Barbe Reine	272		
CORNILLE Catherine Jeanne	272		
CORNILLE Charles	178, 178		
CORNILLE Florence	330		

CRAUWIN Jeanne	289	DE FROMICOURT Monsieur	328, 341
CRAUWIN Marguerite	55, 357, 368	DE GOIGNIES Antoine	366
CRAUWIN Marie	305	DE GOIGNIES Antoinette	366
CRAUWIN Michelle	319	DE GRENET François	371
CRAUWIN Noël	305	DE HAZEBROUCQ Jean	354
CRAUWIN Oste	131	DE HENNIION Louise	171
CRAUWIN Pierre	316	DE LESPAULT Jean	28
CRAUWIN Robert	47, 241, 338, 340, 341, 341	DE LOGUENAGHEN Anne Marie	225, 229
CRESPIN Isaac	259, 284	DE LORLE Comte	366
CRETEAU Claude	286, 286	DE MALLERY Jacques	49
CRETEAU Thomas	286	DE MALLERY Pierre	354
CRISTEL Martin	268	DE MARCHENELLES Fleuris	44
CROHART Jeanne	316	DE MARTIGNY Marie	358
CROMBECQUE François	212, 213, 214, 214	DE MASMIN Louise	304
CROMBECQUE Jacques	222	DE MELEUN Marie	350
CROMBECQUE Michel	222	DE MONTMORENCY Jeanne	339
CRUCQUE Péronne	352	DE PETITPAS François	235, 236
CRUDENESRE Betreumieux	84	DE PETITPAS Jean	224
CUPRE Jacques	228, 228	DE PIENNES Lion	363
CUPRE Jeanne	228	DE POLINCHOVE Pierre	333
CUVELLE Adrien	12, 12, 107, 349	DE POLLINCHOVE Jacques Martin	293
CUVELLE Augustin	200	DE PREUDHOMME Henri	362
CUVELLE Claude	53, 129	DE PREUDHOMME Jean	161, 181, 185
CUVELLE François	13, 94	DE PREUDHOMME Thomas Albert	260
CUVELLE Jacques	94	DE SAINT AUBIN Agnès	78
CUVELLE Jean	129, 349	DE SAINT GENOIS Anastasie	371
CUVELLE Jeanne	13, 94, 129	DE SAINT GENOIS Jean	371
CUVELLE Josse	24, 103, 347, 349	DE SAINTE ALDEGONDE DE NOIRE CARME Balthazar	264
CUVELLE Nicolas	270	DE TENREMONDE Louis	225, 229
CUVELLE Pierre	13, 94, 274, 349	DE VENDEVILLE Guillaume	353
CUVELLE Vincenette	13, 94	DE WARENGHIEN Catherine	28, 106
CUVELLIER Gilbert	85	DE WARLERS Simon	372
CUVELLIER Pierre	265, 265, 265	DE WATTEL Jean	276
CUVELLIER Simon	126	DE WERCHIN Yolande	350
DAMBRE François	247	DEBAILLEUL Betreumieux	366, 369
DAMIDE François	294	DEBAILLEUL Jean	369
DAMIENS Martin	229	DEBARGE Clémence	122
DANFROIPRET Le Seigneur	104	DEBARGE Denis	43, 157
DANIEL Jacques	98	DEBARGE Marie	122
DANSET Betreumieux	270	DEBAUDEQUIRE Charles	283
DANSET Catherine	271	DEBAUDIMONT Jacques	83
DANSET Guillaume	270	DEBEAUCARNE Adrien	358
DANSET Jean Baptiste	270	DEBEAUCARNE Jean	30, 31, 72, 109, 110, 336
DANSET Marguerite	270	DEBEAUCARNE Susanne	110, 144
DANSET Marie	270	DEBEAUMARETZ Marie Madeleine Aldegonde	264, 264
DANSET Michel	270	DEBEAUMARETZ Roland	352
DANSET Philippe	270	DEBEAUSSART Antoine	365
DANSET Pierre Martin	270	DEBEAUVOIS Catherine	242
DANVERS Géry	168	DEBEAUVOIS Charles	242
DARESTEL Bauduine	371	DEBEAUVOIS Henri	242
DARGENTEAU Jean	343	DEBEAUVOIS Jacques	163, 163
DASSIN Jean	162, 246	DEBELS François	280
DAUDENARDE Catherine	377	DEBERGHIES Philippe	347, 347
DAUDENARDE Gérard	377	DEBERLETTES Jacqueline	301, 307
DAUSSU Françoise	363, 368, 368, 368, 369	DEBERNIMICOURT Eustache	380
DE BARGIBANT Jean	239	DEBERNIMICOURT Louise	380
DE BARGIBANT Louis	239	DEBETHE Jacques	170
DE BARGIBANT Marc Antoine	239	DEBEUVE Jeanne	298
DE BARGIBANT Marie Barbe	239	DEBISCHOP Pierre	43, 194, 230, 230
DE BASTA Georges	380	DEBLONDEL Antoine	203
DE BASTA Nicolas	380	DEBOSSUT Jean	311
DE BEAUFFORT Louis	366	DEBOUCQUE Catherine	377
DE BERTAUD Antoine	44	DEBOULOGNE Jacques	214, 235
DE BERTRANGLES Jean	363, 363, 368, 368, 368, 368, 368, 368, 368, 369, 369	DEBOURGOIS Jeanne	316
DE CASSAU Allard	302	DEBOUVINES Barbe	315
		DEBOUVINES Catherine	290

DEBOUVINES Henri	315	DECARME Nicolas	330
DEBOUVINES Jean	44, 49, 110, 122, 122, 283, 284, 284, 331, 333, 347, 347	DECARME Pierre	330
DEBOUVINES Jeanne	44, 44, 330	DECASAU Allard	305, 312
DEBOUVINES Nicolas	337	DECASAU Marguerite	311
DEBOUVINES Philippe	31, 283, 284, 331, 331, 331, 331	DECATTELER Jean	232
DEBOUVINES Simon	328, 339	DECATTELER Thomas	232
DEBOUVRIER Josse	214	DECELLES Jean	275
DEBOUVRY Josse	169	DECELLES Pierre	129
DEBOYNT Jean	313	DECOSTENOBLE Thomas	228
DEBRABANT Gilles	350	DECOSTRE Hector	353
DEBRABANT Jean	292, 294, 296, 340, 350, 359, 366	DECOTTIGNIES Alphonse	207, 213, 222, 225, 225
DEBRABANT Jérôme	40, 118	DECOTTIGNIES Antoine	279, 334, 338
DEBRABANT Noël	292, 292	DECOTTIGNIES Antoinette	358
DEBRAS Jacques	255	DECOTTIGNIES Catherine	268
DEBRAS Jean	287	DECOTTIGNIES Charles	244, 372
DEBRAS Louis	286	DECOTTIGNIES François	206, 216, 226, 226, 279
DEBRAYE Pierre	264	DECOTTIGNIES Grardine	122
DEBRESILLES Jacques	73, 78, 108, 112, 115	DECOTTIGNIES Guillaume	44, 44, 44, 44, 44, 44, 231, 372
DEBUE Jean	302	DECOTTIGNIES Jacques	43, 44, 121, 164, 242
DEBUIRE Charles	136	DECOTTIGNIES Jean	44, 44, 44, 121, 296
DEBUISNE Antoine	98, 99, 99, 103, 352	DECOTTIGNIES Jossine	45
DEBUISNE Barbe	352	DECOTTIGNIES Louis	167, 190
DEBUISNE Blasette	293	DECOTTIGNIES Marguerite	267, 284
DEBUISNE Catherine	23, 51, 93, 103, 127, 352, 362	DECOTTIGNIES Marie	231, 332
DEBUISNE Gadrain	352	DECOTTIGNIES Michel	290
DEBUISNE Georges	88	DECOTTIGNIES Pasquier	194, 207, 211, 211, 211, 221, 234, 249, 249, 249, 249, 250, 250, 251, 253, 261, 282
DEBUISNE Gilbert	67	DECOTTIGNIES Péronne	291
DEBUISNE Guillemine	66	DECOTTIGNIES Pierre	279
DEBUISNE Henri	66, 68, 68, 90, 91	DECOTTIGNIES Robert	211, 249
DEBUISNE Hubert	8, 9, 9	DECOTTIGNIES Roland	231, 335, 338
DEBUISNE Isembart	66, 66, 91	DECOURCELLES Antoine	54
DEBUISNE Jacques	7, 8, 16, 284, 343, 343, 360, 366	DECOURCELLES Bernard	120, 121, 122, 370
DEBUISNE Jacqueline	65	DECOURCELLES Catherine	30, 54, 110, 129, 130
DEBUISNE Jean	16, 63, 64, 66, 66, 66, 66, 67, 73, 89, 90, 90, 90, 91, 96, 155, 155, 165, 203, 284, 343, 343, 352, 352, 355, 366	DECOURCELLES Collin	73, 109
DEBUISNE Jeanne	66, 67, 107, 109, 109	DECOURCELLES Cornille	122, 302, 311
DEBUISNE Marc	76, 76, 97, 97	DECOURCELLES Françoise	53, 129
DEBUISNE Marguerite	16, 66, 169, 343	DECOURCELLES Gilles	42, 45, 120, 120
DEBUISNE Marie	215	DECOURCELLES Grardine	42
DEBUISNE Martine	7, 48, 125, 130, 130, 352	DECOURCELLES Isaac	121
DEBUISNE Michel	16, 360	DECOURCELLES Jean	43, 43, 44, 45, 73, 109, 109, 109, 120, 120, 120, 121, 121, 121, 370
DEBUISNE Paul	203	DECOURCELLES Jeanne	43, 45, 120, 328, 354
DEBUISNE Péronne	66, 66, 67, 90, 91, 343, 343	DECOURCELLES Laurence	44, 120, 121, 354
DEBUISNE Philippart	63, 63, 63, 69	DECOURCELLES Mahieu	27
DEBUISNE Pierchon ou Pierre	76	DECOURCELLES Margot	64, 92
DEBUISNE Pierre	8, 54, 66, 66, 82, 89, 89, 90, 90, 98, 99, 125, 130, 130, 343, 343, 352, 355, 362	DECOURCELLES Marguerite	43, 73
DEBUISNE Robert	252	DECOURCELLES Marie	30, 109, 109
DEBUISNE Salomon	59, 135, 185, 185, 185, 203	DECOURCELLES Mathieu	73, 73, 109
DEBUISNE Susanne	16, 343	DECOURCELLES Michel	43, 43, 43
DEBURGUE Vincent	241	DECOURCELLES Olivier	21, 78, 111
DECABILLEAU Marie Françoise	290	DECOURCELLES Pasquier	30, 109
DECALONNE Antoine	249	DECOURCELLES Pierre	30, 30, 53, 87, 109, 110, 127, 129, 129, 130, 130, 130, 130
DECALONNE Jacques	131	DECOURCELLES Roland	121
DECALONNE Jean	166, 188, 212, 249, 249, 250, 250, 250, 251	DECOURCELLE Adrienne	378
DECALONNE Jeanne	249	DECOURCELLE Albert	290
DECALONNE Marguerite	249	DECOURCELLE Anne	318, 339
DECAMBRAY Jacquemine	323	DECOURCELLE Barbe	43, 157
DECAMBRY Jacquemine	47	DECOURCELLE Bernard	365, 373
DECAMBRY Jean	357	DECOURCELLE Catherine	378, 378
DECAMBRY Mause	357	DECOURCELLE Cornille	317, 328
		DECOURCELLE Daniel	241, 288, 288, 290, 383, 383, 384
		DECOURCELLE Guillaume	376
		DECOURCELLE Isaac	365

DECOURCHELLE Jacques	40, 40, 40, 41, 41, 41, 43, 156, 157, 158, 230, 231, 241, 318, 378, 378, 378, 384	DEFRESNES Anne	355
DECOURCHELLE Jean	43, 43, 43, 44, 157, 160, 230, 231, 248, 365, 373, 376	DEFRESNES Antoine	4, 88
DECOURCHELLE Jeanne	43, 157, 231, 359	DEFRESNES Catherine	4, 92
DECOURCHELLE Marguerite	43, 43, 252	DEFRESNES Clément	47, 47, 82, 124
DECOURCHELLE Marie	230, 378	DEFRESNES Collard	81
DECOURCHELLE Mathieu	119	DEFRESNES Etienne	314
DECOURCHELLE Michel	43, 44, 157, 157, 229, 231	DEFRESNES Gilles	120
DECOURCHELLE Michelle	43, 157, 231, 231, 378	DEFRESNES Godefroid	46
DECOURCHELLE Nicolas	232, 376, 378	DEFRESNES Grard	81
DECOURCHELLE Pierre	119, 143, 343	DEFRESNES Gardine	47
DECOURCHELLE Roland	43, 43, 43, 230	DEFRESNES Guillaume	231, 288, 294
DECOUROUBLE Antoine	339	DEFRESNES Hues	47, 81, 82, 123, 123
DECOUROUBLE Catherine	179	DEFRESNES Hugues	314
DECOUROUBLE François	12, 139	DEFRESNES Isabeau	46
DECOUROUBLE Jacques	179, 179	DEFRESNES Jacqueline	240, 240, 240, 240, 240
DECOUROUBLE Louise	179	DEFRESNES Jacques	44, 46, 46, 47, 122, 240, 240, 241, 241, 315, 315, 319, 324, 325, 325, 328, 375, 383
DECOUROUBLE Michel	336, 336	DEFRESNES Jean	4, 4, 4, 45, 81, 81, 81, 81, 81, 81, 88, 92, 96, 119, 123, 229, 230, 293, 298, 299, 317, 321, 325, 355, 367, 368
DECOUROUBLE Péronne	19, 53	DEFRESNES Jeanne	10, 81, 290, 345, 381
DECRESME Augustin	193	DEFRESNES Jossine	43
DECRESME Chrétienne	106, 349	DEFRESNES Louis	350
DECRESME Hugues	215, 218	DEFRESNES Madeleine	4, 124
DECRESME Jeanne	106	DEFRESNES Marguerite	46
DECRESME Lambert	51, 106, 349, 350	DEFRESNES Marie	4, 4, 46, 92, 383
DECRESME Lambin	69	DEFRESNES Martine	324
DECRESME Péronne	106	DEFRESNES Mathis	326, 326
DECRESME Pierre	218	DEFRESNES Michel	46, 123
DECROIST Jacques	166	DEFRESNES Michelle	240, 240, 355
DECROIX Bauduin	182	DEFRESNES Oste	47, 298, 321
DECROIX Charles	258	DEFRESNES Péronne	379
DECROIX Dame	78	DEFRESNES Philippart	81
DECROIX François	360	DEFRESNES Philippe	47, 81, 123
DECROIX Georges	133, 341	DEFRESNES Pierrard ou Pierre	47, 81
DECROIX Isabeau	328	DEFRESNES Pierre	46, 231, 240, 240, 240, 240, 240, 241, 291, 325, 375, 380
DECROIX Jacques	260, 364, 364	DEFRESNES Quentin	320
DECROIX Jean	71, 76, 82, 99, 125	DEFRESNES Robert	4, 88
DECROIX Oste	60, 133	DEFRESNES Roland	367
DECROIX Philippe Charles	165	DEFRESNES Thomas	299
DECROIX Pierre	258, 260, 328, 341, 364, 364	DEFROMONT Gasparde	6, 346
DECROIX Thomas	328	DEFROS Marie Brigitte	255
DECRONENBOURG Etienne	56, 132, 372	DEGAND Nicolas	314, 317, 317
DECRUIGNARD François	371	DEGASTE Guillaume	304
DEDEURWAERDER Simon	40, 118	DEGENENIERES Maximilien	349
DEDONCLE Pierrard ou Pierre	79	DEGHERBODE Jeanne	371
DEDRUA Isembart	126	DEGHIEBRECHIES Madeleine	48, 99, 125
DEDRUART Raphaël	78	DEGHISTEN ou DEGHESTEM Jean	158
DEDRUE Amelberghe	31	DEGOUIGNIES Antoine	360
DEFERRET Gilles	122	DEGOURLAY Marie	376
DEFERRET Gardine	122	DEGRANDMONT François	351
DEFERRET Grégoire	44, 122	DEGRIBOVAL Antoinette Florence	232
DEFERRET Jeanne	44, 44, 122, 332	DEGRIBOVAL Fleuris	232
DEFFERETS Gilles	279	DEGRIMAUPONT Allard	100
DEFFONTAINE Jean	122, 360	DEGRIMAUPONT Antoine	356
DEFFONTAINE Nicolas	289	DEGRIMAUPONT Eloy	19, 100
DEFIVES Gilbert	304	DEGRIMAUPONT Garin	19, 20, 101, 345
DEFLANDRES Marguerite	354	DEGRIMAUPONT Isambart	356
DEFOURMANOIR Pierre	350	DEGRIMAUPONT Jacques	345
DEFOURMENTRAUX Marie	247, 259	DEGRIMAUPONT Marin	100
DEFOURMENTRAUX Paul	243, 259	DEGRIMAUPONT Philippe	179
DEFOURMESTRAUX Jean	362	DEGRIMAUPONT Pierrard ou Pierre	75
DEFOURMESTRAUX Robert	352	DEGRUSON Jean	277
DEFRESNES Adrien	367		
DEFRESNES Agnès	46		
DEFRESNES Ambroise	4, 325		

DEGUAND Nicolas	298, 306, 309	DELAHAYE Jean	50, 111, 145, 354, 355, 358, 359, 359, 360, 360, 362, 362, 364, 365, 365, 366, 368, 370, 373
DEGUERMAUPRET Jean	351	DELAHAYE Le Seigneur	142
DEGUERMAUPRET Jeanne	298	DELAHAYE Odoart	263
DEGUERMAUPRET Michelle	120	DELAHAYE Roland	21, 45, 111, 119, 130, 132, 355, 358, 362, 365, 119
DEHAMALLE Marie	343, 348	DELALAING Marie Gabrielle	284
DEHARNES Jean	353, 367	DELAMONTAGNE Jean	122
DEHARNES Robert	367	DELAMOTTE Adrien	48, 99, 125, 125
DEHAZE Michel	118	DELANDAS Isambart	103, 112
DEHAZE Roger	299	DELANDAS Louise	188
DEHAZEBROUCQ Adrien	117	DELANNEY Jean	77
DEHAZEBROUCQ André	41, 41, 119	DELANNOY Adrien	282
DEHAZEBROUCQ Jean	41, 117, 119, 119	DELANNOY Adrien Ferdinand	375
DEHAZEBROUCQ Jossine	117	DELANNOY Adrienne	244
DEHAZEBROUCQ Zègres	41	DELANNOY Antoine	217, 235
DEHELLEMMES Antoine	376	DELANNOY Bertrand	299
DEHEMBRE Gilles	51	DELANNOY Catherine	362
DEHENNIN Ernest	229	DELANNOY Charles	20, 46, 54, 54, 54, 54, 80, 81, 82, 102, 123, 124, 124, 139, 139, 139, 152, 198, 306
DEHENNIN Jean Baptiste	213, 284	DELANNOY Claude	333, 359
DEHENNIN Seigneur	214, 214, 214	DELANNOY Constance	328
DEHENNION Gillette	28, 29, 29, 34	DELANNOY Ferdinand	241
DEHENNION Jean	171, 352	DELANNOY François	378
DEHENNION Pierre	352	DELANNOY Jacques	360
DEHENNION Roger	161, 161, 161	DELANNOY Jean	14, 97, 98, 98, 98, 133, 317
DEHENNION Vincent	171	DELANNOY Jean Baptiste	375
DEHERIMEZ Jean	104	DELANNOY Jeanne	122, 125, 244, 299
DEHERINNE Michel	169, 235	DELANNOY Josse	278
DEHERUMEZ Charles	104	DELANNOY Jossine	46, 123, 124
DEHEULLE Hélène	304	DELANNOY Louis	46, 46, 123, 124, 198, 206, 206, 213, 241, 241, 244, 244, 322
DEHEULLE Jacques	211, 219, 257, 262, 262	DELANNOY Marguerite	176, 234
DEHEULLE Jeanne	257	DELANNOY Marie	17, 46, 98, 98, 123, 124, 129
DEHEULLE Josse	257	DELANNOY Marie Anne	284
DEHEULLE Marie Catherine	257	DELANNOY Marie Jeanne	244
DEHEULLE Noël	166, 197, 219, 248, 262	DELANNOY Martin	80, 81, 81
DEHEULLE Pierre	82, 248, 248, 248, 257	DELANNOY Michel	19, 19, 223, 255, 283, 284
DEHEULLE Vincent	257, 257	DELANNOY Péronne	11, 17, 98, 357, 357
DEHEULST Pierre	355, 358, 359, 361, 361	DELANNOY Philippe	31, 31, 110, 110, 179, 241
DEHOTTE Olivier	118	DELANNOY Philippe Joseph	284
DEJONVILLE Gilles	347, 347	DELANNOY Pierre	54, 54, 54, 80, 98, 98, 129, 130, 130, 154, 162, 177, 198, 206, 244, 250, 250, 250, 253, 315, 315, 357, 362, 367, 383
DELABARGE Mahieu	31, 31, 142, 146, 365	DELANNOY Robert	46, 123, 124, 190, 190, 250, 250, 250
DELABARRE Ferdinand	301	DELANOTTE François	280
DELABARRE Fernand	307, 310	DELAOUTRE André	265
DELABRETAIGNE Madame	341	DELAOUTRE Anne	295
DELABROYE Antoine	304, 318	DELAOUTRE Catherine	93, 265
DELABROYE Jean Jacques	377	DELAOUTRE Chrétienne	257
DELABY Jean	375	DELAOUTRE Gilles	33, 93, 347
DELACHAPELLE Jacques	113	DELAOUTRE Gardine	119, 119
DELADESSOUS Gaspard	174, 183, 183, 183, 183, 183, 184, 185, 185, 185	DELAOUTRE Jacques	254, 256, 256
DELADESSOUS Jean	361	DELAOUTRE Jean	10, 65, 68, 68, 93, 93, 95, 274, 275, 295, 328, 328, 328, 336, 374
DELADESSOUS Vincent	162	DELAOUTRE Jeanne	93, 256, 257
DELADOUBE Renée	370	DELAOUTRE Jossine	288, 330
DELAFLUTTE Jean	369	DELAOUTRE Lion	93
DELAFLUTTE Monsieur	333	DELAOUTRE Marie	169, 256, 275, 338
DELAFOSSÉ Louise	347, 347, 353	DELAOUTRE Martine	4, 93
DELAGACHE Jean	320, 381, 384	DELAOUTRE Philippe	46, 123, 367, 374, 374, 374
DELAGACHE Marie	291, 381	DELAOUTRE Philippotte	250
DELAGRANGE Marie	376		
DELAHAGUE Marguerite	305		
DELAHAYE Adrien	368		
DELAHAYE Anne	46, 240, 350		
DELAHAYE Antoinette	263		
DELAHAYE Bernard	263		
DELAHAYE Cornille	60, 152, 368		
DELAHAYE Gasette	46		
DELAHAYE Gilbert	344		
DELAHAYE Jacques	344, 373		

DELAOUTRE Piat	93		203, 213, 213, 221
DELAOUTRE Pierre	169, 169	DELEBECQUE François	21, 37, 57, 102, 114, 116, 151, 166, 186, 188, 188, 188, 189, 189, 194, 201, 201, 201, 301
DELAOUTRE Roland	188, 254, 254		
DELAOUTRE Willotin ou Guillaume	10, 68, 68, 95	DELEBECQUE Gatienne	269
DELAPORTE Jean	344	DELEBECQUE Germain	200, 201, 221, 221, 224
DELAPORTE Marie Anne	278	DELEBECQUE Gilbert	101
DELAPORTE Marie Jeanne	278	DELEBECQUE Gilles	28, 29, 30, 109, 116, 238, 323, 325
DELARIVIERE Hernest	170		
DELATTRE Antoine	284, 353, 359, 361, 368	DELEBECQUE Gillette	139
DELATTRE Bartholomé	297	DELEBECQUE Guilbin	72, 74, 74, 108
DELATTRE Bon	300, 306, 307, 309, 311, 336	DELEBECQUE Guillaume	56, 118, 269
DELATTRE Bonde	321	DELEBECQUE Hubert	196
DELATTRE Charles	300, 306, 307, 309, 311	DELEBECQUE Hugues	59, 134, 194, 194, 206, 206, 206
DELATTRE Collard	81	DELEBECQUE Isabeau	211
DELATTRE Gilbert	47	DELEBECQUE Jacquemine	8
DELATTRE Godefroid	330	DELEBECQUE Jacques	34, 49, 53, 56, 108, 113, 150, 152, 194, 198
DELATTRE Guilbin	81		
DELATTRE Isabeau	363	DELEBECQUE Jean	17, 21, 22, 23, 25, 25, 25, 54, 57, 59, 74, 98, 99, 104, 104, 105, 105, 105, 105, 107, 107, 108, 130, 132, 146, 148, 151, 154, 182, 185, 185, 186, 188, 194, 201, 201, 203, 215, 223, 223, 234, 234, 251, 251, 252, 252, 254, 262, 262, 262, 275, 276, 341, 345, 346, 359, 359, 359, 367, 367, 367, 374, 374
DELATTRE Jacqueline	300, 300, 306, 307, 309, 311		
DELATTRE Jacques	8, 16, 31, 95, 96, 137, 218	DELEBECQUE Jean Louis	217, 236
DELATTRE Jean	81, 81, 124, 222, 279, 284, 301, 308	DELEBECQUE Jeanne	17, 17, 20, 22, 32, 35, 37, 59, 59, 102, 102, 114, 115, 130, 140, 140, 141, 153, 188, 188, 202, 212, 212, 212, 213, 217, 217, 235, 235, 236, 351, 359, 368, 374
DELATTRE Jeanne	279, 286, 300, 302, 306, 307, 309, 311		
DELATTRE Josse	301, 304	DELEBECQUE Jenon	82
DELATTRE Luc	332	DELEBECQUE Léger	13, 59
DELATTRE Marie	284, 305, 311, 311	DELEBECQUE Légère	13, 13, 56, 56, 60, 91, 138, 140, 149, 150, 154, 200, 201, 202, 202, 210, 210, 212, 234
DELATTRE Martin	6, 6, 90, 90, 222, 222		
DELATTRE Mathieu	288	DELEBECQUE Lion	75, 102
DELATTRE Moïse	284, 291	DELEBECQUE Louis	262
DELATTRE Nicolas	124, 300, 303, 306, 307, 307, 308, 308, 309, 311	DELEBECQUE Louise	182
DELATTRE Nicolas André	278	DELEBECQUE Marguerite	32, 37, 167, 182, 182, 215, 217, 217, 235, 236, 236, 261, 262, 262, 269, 351, 362, 362
DELATTRE Pierre	360	DELEBECQUE Marguerite Jeanne	272
DELATTRE Thomas	43, 121, 344	DELEBECQUE Marie	36, 36, 36, 56, 165, 188, 192, 193, 201, 204, 204, 210, 210, 221, 237, 251, 261, 269
DELAUDE Jeanne	213	DELEBECQUE Marie Anne	201, 201, 238
DELAUSNOIS Guillemine	337	DELEBECQUE Marie Catherine	203, 207, 234, 234, 235, 236, 261, 262, 263
DELAYENS Guillaume	66, 70, 70, 78		
DELAYENS Jean	70	DELEBECQUE Marie Jeanne	272
DELCOURT François	47	DELEBECQUE Michel	58, 133, 152
DELEAUCOURT Adrien	51	DELEBECQUE Nicolas	21, 171, 182, 209, 215, 226
DELEAUCOURT Catherine	202	DELEBECQUE Pasquier	211
DELEAUCOURT Jean	50, 51, 51, 169, 195	DELEBECQUE Péronne	59, 130, 134, 188, 188, 188
DELEAUCOURT Jeanne	195	DELEBECQUE Philippe	15, 20, 20, 22, 22, 22, 22, 22, 22, 22, 23, 24, 24, 24, 24, 28, 29, 31, 34, 35, 35, 35, 35, 35, 36, 36, 36, 36, 36, 36, 37, 37, 37, 50, 59, 59, 59, 72, 79, 100, 103, 103, 103, 103, 104, 105, 108, 108, 108, 111, 113, 114, 114, 114, 114, 115, 115, 115, 115, 116, 116, 116, 116, 134, 140, 141, 141, 147, 149, 150, 155, 164, 165, 167, 167, 167, 186, 186, 188,
DELEAUCOURT Marie	202		
DELEAUCOURT Philippotte	48		
DELEAUCOURT Pierre	30		
DELEAUCOURT Raphaël	59, 202, 203		
DELEBARRE Jean	41, 41, 366		
DELEBECQUE Agnès	261		
DELEBECQUE Agnès Florence	193		
DELEBECQUE Allard	196		
DELEBECQUE Anne	218, 218		
DELEBECQUE Antoine	22, 30, 35, 108, 108, 109, 113, 349		
DELEBECQUE Barbe	223, 223, 255, 255, 283		
DELEBECQUE Binet	76		
DELEBECQUE Calotte	82		
DELEBECQUE Catherine	54, 59, 134, 188, 188, 188, 192, 200, 202, 204, 221, 261, 341		
DELEBECQUE César	336		
DELEBECQUE Chrétienne	194, 194		
DELEBECQUE Collard	85, 130, 276		
DELEBECQUE Denis	262		
DELEBECQUE Etienne	272		
DELEBECQUE Evrard	20, 21, 53, 61, 102, 144, 144, 155,		

	188, 188, 188, 188, 189, 189, 193, 193, 204, 217, 234, 234, 236, 236, 261, 261, 262, 330, 346, 346, 348, 365	DELECAMBRE Philippe	42, 42, 44, 45, 45, 45, 45, 45, 120, 156, 230
DELEBECQUE Philippot	72	DELECAMBRE Pierre	42, 42, 42, 42, 42, 42, 45, 45, 120, 156, 230, 230, 230, 230, 230, 269, 269
DELEBECQUE Philippotte	14, 21, 32, 35, 37, 140, 148, 153, 188, 214, 235, 351	DELECAMBRE Roland	91
DELEBECQUE Pierre	7, 8, 9, 10, 10, 10, 20, 20, 21, 22, 25, 25, 25, 25, 28, 29, 34, 34, 48, 48, 49, 50, 54, 56, 56, 56, 56, 56, 58, 58, 59, 60, 111, 126, 129, 130, 132, 134, 134, 134, 137, 137, 142, 142, 146, 150, 150, 154, 154, 154, 185, 186, 187, 188, 188, 188, 189, 189, 189, 189, 192, 193, 193, 198, 199, 199, 200, 200, 200, 201, 201, 204, 204, 204, 208, 208, 209, 209, 209, 209, 215, 217, 217, 218, 223, 224, 233, 236, 236, 252, 261, 261, 261, 261, 262, 262, 262, 262, 262, 262, 269, 340, 342, 342, 343, 343, 346, 348, 355, 357, 357, 361, 361, 364, 364, 365, 365, 367, 367, 367, 374	DELECAMBRE Willo ou Guillaume	63
DELEBECQUE Yolande	202, 251	DELECOEUILLERIE Barbe	269
DELEBERGHE Catherine	40	DELECOEUILLERIE Gilles	269
DELEBERGHE Gilbert	116, 117, 117	DELECOEUILLERIE Guillaume	358
DELEBERGHE Guillaume	40	DELECOEUILLERIE Marguerite	270
DELEBERGHE Jacques	117	DELECOEUILLERIE Noël	270
DELEBERGHE Jean	39, 117	DELECOEUILLERIE Quentin	358
DELEBERGHE Nicolas	359	DELECOURT Allard	16
DELEBOE Martin	352	DELECOURT Allard	354
DELEBOURDE Jeanne	243	DELECOURT François	240, 315, 315, 323, 329, 377, 381, 382
DELEBURIE Guillaume	378, 383	DELECOURT Françoise	347
DELEBURIE Pierre	379	DELECOURT Jacques	305
DELECAMBRE Allard	91	DELECOURT Jean	82, 354
DELECAMBRE Anne	352	DELECOURT Jeanne	347
DELECAMBRE Antoine	156, 230	DELECOURT Marie	347
DELECAMBRE Balthazar	230, 230, 230, 230, 230	DELECOURT Martin	347
DELECAMBRE Bertrand	304	DELECOURT Philippotte	347
DELECAMBRE Betreumieux	45, 45, 119, 119, 119, 119, 119, 119, 119, 120, 120, 122	DELECOURT Pierre	347, 347, 347
DELECAMBRE Betty	42	DELECRESME Hugues	206
DELECAMBRE Catherine	45, 89, 119, 120	DELECROIX Adrien	371
DELECAMBRE Chrétienne	122	DELECROIX Anne	222
DELECAMBRE Claude	66	DELECROIX Antoine	11, 19, 23, 24, 28, 28, 28, 56, 58, 58, 58, 58, 70, 96, 96, 106, 106, 106, 107, 108, 133, 137, 139, 303, 345, 354, 355, 359
DELECAMBRE Florent	378	DELECROIX Antoinette	24, 328
DELECAMBRE Gilbert	64, 91	DELECROIX Catherine	222
DELECAMBRE Gilles	45, 120	DELECROIX Daniel	274
DELECAMBRE Guillaume	7, 42, 63, 89, 89, 89, 119, 119, 120, 121, 122, 122, 344	DELECROIX Georges	58, 344, 355
DELECAMBRE Jacques	43, 45, 45, 45, 45, 119, 157, 344, 352, 352, 352, 352, 352, 368, 369	DELECROIX Gilbert	133, 306, 345
DELECAMBRE Jean	42, 45, 89, 119, 119, 119, 120, 120, 344, 344, 352	DELECROIX Guillaume	58, 58, 366
DELECAMBRE Jeanne	42, 119, 156, 229, 230, 230, 232, 344	DELECROIX Jacqueline	264
DELECAMBRE Louis	89, 89, 269	DELECROIX Jacques	332, 370
DELECAMBRE Marguerite	89, 269, 352	DELECROIX Jean	53, 60, 129, 134, 221, 370, 372
DELECAMBRE Marie	7, 42, 89, 230, 230	DELECROIX Joseph	268
DELECAMBRE Marie Anne	269	DELECROIX Josse	267
DELECAMBRE Marie Catherine	269	DELECROIX Marie	24, 222, 222, 222
DELECAMBRE Martin	344	DELECROIX Marie Jeanne	222, 222
DELECAMBRE Michelle	269	DELECROIX Martin	32, 352
DELECAMBRE Nicolas	269, 304, 306	DELECROIX Martine	23
DELECAMBRE Oste	7, 63, 89	DELECROIX Nicolas	24, 58, 89, 222, 222, 308, 310
		DELECROIX Oste	23, 24, 24, 24, 24, 37, 58, 58, 58, 58, 103, 106, 107, 108, 114, 133, 133, 133, 142, 142, 203, 219, 221, 222, 222, 268, 350, 354, 366
		DELECROIX Péronne	222, 341
		DELECROIX Philippe	58, 152
		DELECROIX Pierre	24, 52, 53, 57, 132, 151, 210, 221, 221, 234, 296, 323, 341, 341, 344, 345, 355, 357, 361, 370, 371
		DELEDALLE Jean	325
		DELEDALLE Louise	366
		DELEDEULE Jacques	48, 356
		DELEDICQUE Abraham	256
		DELEDICQUE Adrien	215, 215, 215
		DELEDICQUE Albert	32, 142, 266
		DELEDICQUE Amand	291
		DELEDICQUE Antoine	174
		DELEDICQUE Antoinette	183

DELEDICQUE Chrétienne	291	DELELOS Noël	214, 218, 236
DELEDICQUE François	220, 291	DELELYS Catherine	33, 78, 112
DELEDICQUE Georges	220	DELEMARRE Antoine	379
DELEDICQUE Gilles	171, 171, 248, 256	DELEMARRE Barbe	230
DELEDICQUE Gillette	175, 190, 190, 190, 190	DELEMARRE Hugues	347
DELEDICQUE Hugues	57, 200, 220	DELEMARRE Jean	45, 45
DELEDICQUE Isabeau	180	DELEMARRE Jeanne	369, 379, 379
DELEDICQUE Jean	32, 111, 191, 191, 256	DELEMARRE Marcus	230
DELEDICQUE Jeanne	39, 39, 52, 52, 88, 150, 152, 158, 158, 159, 162, 193, 212, 220, 234, 239, 243, 249, 249, 260, 260, 273, 326	DELEMARRE Martin	45, 45, 45, 369, 369
DELEDICQUE Mahieu	180	DELEMARRE Michel	369
DELEDICQUE Marie	151, 158, 163, 168, 173, 220, 255, 256, 256, 286, 338	DELEMARRE Nicolas	45, 45, 45, 120, 120, 121, 121, 121, 121, 229, 229, 229, 229, 230, 287, 347, 354
DELEDICQUE Marie Anne	220	DELEMARRE Pierre	230, 230, 369
DELEDICQUE Noël	291	DELEMARRE Roger	45, 45, 45, 229
DELEDICQUE Oste	4, 136, 171, 173, 174, 174, 182, 182, 187, 191	DELEMASURE Jacquemine	257
DELEDICQUE Piat	191	DELEMASURE Jacques	223
DELEDICQUE Pierre	9, 16, 56, 56, 57, 57, 60, 88, 91, 91, 97, 131, 132, 132, 136, 138, 139, 145, 150, 154, 154, 154, 171, 200, 200, 200, 200, 200, 206, 215, 220, 234, 234, 256	DELEMASURE Jean	223
DELEDORPE Antoine	317	DELEMASURE Louis	172
DELEDORPE Chrétienne	291	DELEMESRE Josse	308
DELEDORPE Jean	336	DELEMONTAGNE Jean	44
DELEDORPE Marie	313	DELEMONTAGNE Vincent	186, 189
DELEDORPE Marie Françoise	290	DELEMOTTE Bernard	110, 110, 187
DELEFARVARCQ Gilbert	75, 103	DELEMOTTE François	54, 129
DELEFARVARCQ Hacquin	72, 109	DELEMOTTE Georges	169, 169
DELEFARVARCQ Jacques	186	DELEMOTTE Jacqueline	178
DELEFARVARCQ Jean	72, 76, 104, 104, 109, 109, 113, 113, 373	DELEMOTTE Jacquemine	159, 178
DELEFARVARCQ Jeanne	73, 104, 109, 113	DELEMOTTE Jean	177
DELEFARVARCQ Margot	72	DELEMOTTE Jossine	380
DELEFARVARCQ Marguerite	104, 113	DELEMOTTE Lambert	178
DELEFARVARCQ Michel	104, 113	DELEMOTTE Marguerite	177
DELEFEULLONNE Martine	310	DELEMOTTE Martine	177, 178
DELEFORTRIE Catherine	243	DELEMOTTE Nicolas	177
DELEFORTRIE Jean	111, 111, 162, 162, 181, 243	DELEMOTTE Nicolas	177
DELEFORTRIE Marguerite	32	DELEMOTTE Pasquier	361
DELEFORTRIE Marie	243	DELEMOTTE Paul	101, 189
DELEFORTRIE Michelle	243	DELEMOTTE Pierrard ou Pierre	127
DELEFOSSE Clément	356	DELEMOTTE Pierre	132
DELEFOSSE François	249	DELEMOTTE Ruffin	177
DELEFOSSE Jacques	247	DELEMOTTE Vincent	361
DELEFOSSE Nicolas	232	DELEMOURE Jean	365
DELEGATTE Chrétienne	373	DELENESTE Bernard	119
DELEGATTE Gilles	26, 110	DELENESTE Daniel	119, 119
DELEGATTE Jacques	72, 110	DELENESTE Guillaume	119
DELEGATTE Nicolas	72, 110	DELENESTE Isabeau	118
DELEGRANGE Antoine	324	DELENESTE Jean	85, 129
DELEGRANGE Jacques	376	DELENESTE Josse	119
DELEHAGUE Catherine	305	DELENESTE Marie	354
DELEHAGUE Jean	305	DELENESTE Michel	40
DELEHAGUE Martin	305	DELENESTE Michelle	118
DELEHAGUE Pierre	330	DELENESTE Simon	119
DELEHAYE Jean	31, 64, 92	DELEPLACE François	6, 6
DELEHONT Laurent	41	DELEPLANCQUE Ambroise	336
DELEHOUT Catherine	117, 117	DELEPLANCQUE Antoinette	343
DELEHOUT Grard	117	DELEPLANCQUE Arnould	66
DELEHOUT Laurent	117	DELEPLANCQUE Catherine	149, 149, 240, 322, 336, 378
DELEHOUT Marie	117	DELEPLANCQUE Etienne	240, 314, 378
DELELOS Adrien	137	DELEPLANCQUE Florence	324
		DELEPLANCQUE Gilles	302, 302, 313, 384
		DELEPLANCQUE Guillemine	26
		DELEPLANCQUE Jacques	267
		DELEPLANCQUE Jean	21, 56, 59, 80, 142, 147, 154, 155, 240, 289, 289, 298, 298, 300, 302, 302, 302, 304, 304, 306, 306, 308, 309, 309, 310, 311, 314, 320, 320, 321, 321, 322, 322, 381, 383, 383,

	383, 383, 384, 384, 384, 384, 384, 384, 384		320, 379, 383
DELEPLANCQUE Jeanne	106, 147, 290, 291, 306, 311, 322, 384	DELERUE Josse	10, 138, 213, 238
DELEPLANCQUE Madeleine	324, 384	DELERUE Louis	322
DELEPLANCQUE Marie Jeanne	240	DELERUE Madeleine	182, 336, 336
DELEPLANCQUE Michel	383	DELERUE Marc	180, 180
DELEPLANCQUE Nicolas	240, 298, 299, 302, 313, 320, 320, 322, 329, 340, 383, 384, 384, 384	DELERUE Marguerite	9, 9, 10, 367
DELEPLANCQUE Oursette	320, 320, 380, 381	DELERUE Marie	182, 247, 247, 280, 301, 320, 326, 326, 326, 379, 379
DELEPLANCQUE Pasque	240	DELERUE Marie Joseph	269
DELEPLANCQUE Pasquier	146	DELERUE Marie Joseph	270
DELEPLANCQUE Perdigon	311	DELERUE Martin	10, 103, 138, 182, 217, 252, 301, 352, 360, 362
DELEPLANCQUE Pierre	153, 295, 298, 298, 298, 299, 310, 316, 316, 320, 320, 320, 320, 320, 321, 322, 324, 384	DELERUE Martine	379
DELEPLANCQUE Quentin	298, 298, 300	DELERUE Michelle	254
DELEPLANCQUE Simone	314	DELERUE Moïse	46, 301, 320, 321, 322, 374, 379, 382, 382, 382
DELEPLANCQUE Thierry	302, 302, 308, 308, 311, 322	DELERUE Nicolas	298, 377
DELEPLANCQUE Ursule	384	DELERUE Noël	160, 161, 161, 164, 180, 180, 180, 180, 180, 180, 184, 187, 243, 292, 336, 369
DELEPORTE Belin	71	DELERUE Pasquier	190, 191, 214
DELEPORTE Betreumieux	217	DELERUE Péronne	10, 138, 274, 326, 379
DELEPORTE Georges	217, 217	DELERUE Philippotte	191, 271
DELEPORTE Hélène	271	DELERUE Pierre	182, 240, 241, 241, 277, 320, 335, 377, 377, 379, 382, 382, 383
DELEPORTE Jean	275	DELERUE Robert	223
DELEPORTE Marie	361	DELERUE Roland	10, 16, 96, 96, 138, 216, 292, 292, 335, 336, 370
DELEPORTE Pierre	285	DELERUE Thomas	57, 57, 132, 154, 154, 200
DELEREUBBE Allard	305	DELERUE Yolande	379
DELEROYE Jean	148	DELERUELLE Jean	286
DELERUE Allard	185	DELESAFFRE Michel	343
DELERUE Anne	379, 382	DELESALLE Arnould	17, 59, 98
DELERUE Antoine	293, 293, 301, 301, 320, 374	DELESALLE Bruno	225
DELERUE Antoinette	299, 305, 335	DELESALLE Jean	241
DELERUE Betreumieux	161, 180, 180	DELESALLE Martin	225
DELERUE Bon	379, 379	DELESALLE Mathieu	241
DELERUE Catherine	301	DELESALLE Pierre	247
DELERUE Charles	227	DELESAUCH Agnès	264
DELERUE Charlotte	377	DELESAUCH Wallerand	356
DELERUE Chrétienne	182, 182	DELESCLUSE Adrienne	269
DELERUE Clément	326	DELESCLUSE Albert	270, 270
DELERUE Cornille	10, 11, 35, 64, 68, 70, 92, 95, 105, 113, 133, 276, 342, 374	DELESCLUSE Alexandrine	268
DELERUE Eloy	318, 322	DELESCLUSE Anne	24, 103, 344, 363
DELERUE Etienne	46, 299, 301, 382	DELESCLUSE Antoine	133, 241, 335, 381
DELERUE François	34, 161, 164, 180, 185	DELESCLUSE Antoinette	125, 125, 130, 269
DELERUE Françoise	9, 9, 223	DELESCLUSE Betreumieux	334, 350
DELERUE Gilbert	185	DELESCLUSE Catherine	17, 59, 98, 103, 271, 369
DELERUE Gilles	123, 159, 159, 172, 176, 176, 180, 180, 208, 217, 217, 217, 252, 254, 267	DELESCLUSE César	269
DELERUE Gillette	180	DELESCLUSE Chonette	48, 48, 54, 54
DELERUE Guillemette	10, 91	DELESCLUSE Christine	269
DELERUE Hugues	47, 314, 374	DELESCLUSE Etienne	302, 302
DELERUE Jacqueline	184, 185, 247, 338, 379, 383	DELESCLUSE François	378
DELERUE Jacqueline	184	DELESCLUSE Gilbert	269
DELERUE Jacquemart	184	DELESCLUSE Gilles	24, 103, 343, 347
DELERUE Jacquemine	180	DELESCLUSE Guillaume	20, 24, 101, 103, 375
DELERUE Jacques	10, 10, 10, 11, 35, 292, 329, 342, 374	DELESCLUSE Hugues	47
DELERUE Jean	7, 9, 18, 18, 23, 37, 63, 64, 65, 69, 76, 76, 81, 89, 91, 91, 93, 94, 96, 99, 103, 123, 158, 159, 161, 177, 180, 181, 182, 182, 182, 182, 274, 274, 275, 287, 302, 314, 317, 326, 329, 331, 336, 337, 347, 352, 361, 361	DELESCLUSE Isabeau	17, 98
DELERUE Jeanne	123, 161, 180, 216, 216, 223, 301,	DELESCLUSE Jacquemart	74
		DELESCLUSE Jacquemine	24, 103, 343, 347
		DELESCLUSE Jacques	34, 38, 44, 55, 60, 70, 112, 113, 116, 122, 125, 125, 131, 241, 353, 355, 355, 378, 381, 381
		DELESCLUSE Jean	14, 17, 17, 24, 49, 55, 59, 60, 77, 77, 83, 85, 86, 98, 98, 98, 98, 103, 126, 131, 134, 134, 134, 134, 140,

	222, 222, 279, 279, 289, 343, 343, 343, 353, 355, 355, 355, 382	DELESPAUL Etienne	74, 107, 110, 113, 113, 126, 132
DELESCLUSE Jean François	272	DELESPAUL Florence	74
DELESCLUSE Jeanne	44, 64, 278	DELESPAUL François	133
DELESCLUSE Jenon	85	DELESPAUL Gilbert	23, 72, 87, 104, 106, 106
DELESCLUSE Josse	24, 103	DELESPAUL Gilles	29, 107, 147
DELESCLUSE Lambert	302, 312, 312, 312, 318	DELESPAUL Gillette	25, 25, 25, 146, 223
DELESCLUSE Laurence	221	DELESPAUL Guillaume	11, 26, 26, 206
DELESCLUSE Louis	240, 323, 324, 381	DELESPAUL Hacquet	74
DELESCLUSE Marguerite	17, 43, 59, 98, 168	DELESPAUL Hannotte	74
DELESCLUSE Marie	17, 24, 103, 140, 202, 223, 240, 290, 290, 381, 381, 381	DELESPAUL Hélène	192
DELESCLUSE Marie Agnès	269	DELESPAUL Jacquemine	49, 107, 107, 126
DELESCLUSE Marie Catherine	222, 222	DELESPAUL Jacques	10, 18, 18, 21, 27, 28, 28, 28, 28, 28, 28, 29, 29, 33, 34, 34, 35, 39, 39, 39, 39, 39, 41, 54, 58, 61, 99, 102, 106, 110, 131, 134, 143, 144, 144, 144, 147, 147, 147, 154, 154, 155, 158, 158, 162, 193, 199, 200, 201, 203, 209, 209, 212, 212, 212, 213, 213, 213, 217, 222, 222, 225, 225, 233, 234, 238, 243, 260, 269, 271
DELESCLUSE Marie Françoise	271	DELESPAUL Jean	10, 10, 17, 17, 17, 18, 18, 18, 19, 21, 21, 21, 22, 22, 22, 22, 23, 23, 25, 25, 25, 25, 25, 25, 27, 28, 28, 29, 29, 31, 31, 34, 35, 48, 48, 49, 49, 49, 54, 54, 55, 58, 58, 58, 58, 58, 58, 58, 59, 60, 99, 105, 105, 105, 105, 106, 106, 107, 110, 110, 110, 110, 110, 113, 130, 133, 133, 133, 134, 134, 134, 140, 140, 143, 144, 144, 145, 146, 146, 146, 146, 147, 147, 147, 151, 151, 151, 152, 153, 154, 154, 155, 158, 162, 168, 169, 193, 198, 199, 199, 200, 201, 202, 202, 203, 205, 208, 212, 212, 212, 212, 212, 233, 234, 249, 270, 271, 350, 355, 357, 365, 366, 372
DELESCLUSE Marie Gabrielle	269	DELESPAUL Jean Baptiste	54, 193, 198, 205
DELESCLUSE Marie Jeanne	269, 384, 384	DELESPAUL Jeanne	28, 35, 39, 150, 188, 239, 239, 239, 249, 249, 260
DELESCLUSE Marie Joseph	270, 271, 271	DELESPAUL Jennotte	107
DELESCLUSE Marie Madeleine	381	DELESPAUL Josse	17, 17, 18, 20, 35, 59, 98, 99, 134, 140, 140, 140, 144, 153, 202, 212, 212, 345, 345, 359, 368
DELESCLUSE Marie Péronne	270	DELESPAUL Légère	209, 239
DELESCLUSE Mathias	271	DELESPAUL Lonquin	74
DELESCLUSE Michel	48, 277, 278	DELESPAUL Marguerite	133, 239, 260
DELESCLUSE Olivier	120, 335, 339	DELESPAUL Marie	25, 29, 31, 49, 110, 126, 134, 134, 146, 154, 193, 204, 204, 215, 222, 233, 239, 260
DELESCLUSE Paul	103, 335	DELESPAUL Marie Anne	225, 270
DELESCLUSE Péronne	17, 59, 185, 199, 279, 294	DELESPAUL Marie Catherine	208, 212, 212, 212
DELESCLUSE Philippe	24, 24, 58, 103, 107, 126, 131, 133, 240, 290, 290, 349, 354, 381, 381, 381, 381, 384	DELESPAUL Marie Madeleine	206
DELESCLUSE Pierre	24, 24, 24, 95, 103, 103, 115, 115, 142, 221, 269, 269, 271, 318, 331, 343, 344, 347, 349, 354	DELESPAUL Marie Péronne	271
DELESCLUSE Pierre François	272	DELESPAUL Martin	26, 26, 87, 104, 106, 363
DELESCLUSE Pierre Joseph	271	DELESPAUL Martine	367
DELESCLUSE Roland	85, 129	DELESPAUL Michelle	269
DELESCLUSE Rose	17, 59, 98	DELESPAUL Monique	237, 260
DELESCLUSE Simon	131	DELESPAUL Noël	37, 48, 49, 56, 116, 125, 151, 154, 200, 350, 350, 373
DELESCLUSE Vincenette	24, 103	DELESPAUL Pasquier	26, 36, 133, 133
DELESCLUSE Willotin ou Guillaume	74	DELESPAUL Philippe	55, 154, 237, 365
DELESPAUL Adrien	49	DELESPAUL Philippotte	28, 35, 209, 261
DELESPAUL Adrien	51, 51, 51, 52, 54, 127, 128, 129, 151, 151, 194, 195, 195, 195, 196, 196, 198, 204, 204, 254, 260, 261	DELESPAUL Pierrard ou Pierre	72, 107, 107, 107
DELESPAUL Albert	270	DELESPAUL Pierre	10, 11, 16, 16, 17, 18, 18, 19, 23,
DELESPAUL Allard	87, 106		
DELESPAUL Anne	271, 271		
DELESPAUL Anne Marie	271		
DELESPAUL Antoine	25, 28, 29, 34, 34, 48, 59, 153, 202, 209, 209, 209, 210, 210, 220, 223, 223, 234, 239, 249, 254, 256, 256, 257, 350, 356, 361		
DELESPAUL Antoinette	271		
DELESPAUL Augustin	227, 237, 296		
DELESPAUL Barbe	201, 204, 205, 219, 254, 263		
DELESPAUL Baude	107		
DELESPAUL Baudechon	74		
DELESPAUL Betty	133		
DELESPAUL Catherine	18, 28, 31, 35, 35, 55, 57, 60, 60, 110, 132, 147, 196, 199, 199, 201, 205, 205, 209, 209, 210, 254, 261, 271, 358, 371, 371, 373, 374		
DELESPAUL Claire	193, 237, 248, 260, 260, 260, 260, 260		
DELESPAUL Cornille	55, 60		
DELESPAUL Daniel	58, 58, 106, 142, 152, 234, 256		
DELESPAUL Denis	270		
DELESPAUL Dominique	237		

	25, 25, 25, 25, 27, 28, 28, 28, 28,	DELETOMBE Eloy	130
	29, 29, 29, 30, 31, 34, 34, 34, 35,	DELETOMBE François	19, 363
	35, 37, 38, 38, 48, 48, 49, 49, 49,	DELETOMBE Françoise	55, 132, 343, 370, 370
	51, 51, 51, 51, 51, 51, 52, 52, 55,	DELETOMBE Henri	75, 103, 258
	55, 55, 55, 55, 56, 56, 56, 58, 58,	DELETOMBE Jacques	192, 360
	58, 58, 58, 58, 58, 58, 58, 74, 79,	DELETOMBE Jean	57, 76, 99, 99, 129, 130, 192, 362, 364
	107, 107, 107, 107, 107, 107, 108,	DELETOMBE Jeanne	85, 85, 129, 298
	110, 113, 113, 113, 116, 126, 127,	DELETOMBE Mahieu	57
	128, 133, 133, 133, 138, 141, 146,	DELETOMBE Marie	57, 346
	146, 146, 147, 150, 151, 151, 153,	DELETOMBE Nicolas	57, 132, 154, 343, 354, 357, 371
	153, 154, 155, 167, 169, 188, 192,	DELETOMBE Noëlle	103, 115
	193, 193, 194, 194, 194, 194, 194,	DELETOMBE Oste	82
	195, 195, 195, 195, 195, 195, 196,	DELETOMBE Philippe	129, 129
	196, 198, 200, 200, 202, 202, 203,	DELETOMBE Pierrard ou Pierre	69, 75, 107, 115
	204, 204, 212, 215, 215, 235, 236,	DELETOMBE Pierre	76, 123, 299
	236, 239, 248, 248, 248, 249, 261,	DELETOMBE Raphaël	364
	266, 270, 270, 345, 345, 349, 349,	DELETRAMERIE Philippe	181
	349, 350, 350, 350, 350, 352, 352,	DELEUIL Jean	161
	355, 356, 356, 357, 360, 365, 366,	DELEVAL Maximilien	360, 362, 374
	371, 371, 373, 373, 373, 374, 374,	DELEVICTE Jean	327
	374, 374	DELEVINCQUIERE Jean	319
DELESPAUL Pierre Sureté	345	DELEVINCQUIERE Louis	359
DELESPAUL Robert	271	DELEWALLE Outre	39
DELESPAUL Vinot	74	DELEZELLE Jean	161
DELESPIERRE Adrien	183	DELEZENNES François	363
DELESPIERRE Antoine	4, 88, 227, 364	DELEZENNES Jean	363
DELESPIERRE Antoinette	88	DELFOSSÉ Laurent	377
DELESPIERRE Barbe	183, 282	DELIGNY Mathieu	52, 52, 370
DELESPIERRE Bastienne	6, 88, 136	DELINSELLES Toussaint	50, 83, 126
DELESPIERRE Belotine	88	DELIOT Guillaume	26, 142
DELESPIERRE Blaise	4, 4, 4, 4, 6, 62, 63, 63, 88, 89,	DELIOT Mathieuette	362
	111, 337, 364, 374	DELMASURE Guillaume	367
DELESPIERRE Catherine	4	DELOBEL Antoine	194, 206, 206, 215, 218
DELESPIERRE François	162	DELOBEL Betreumieux	10, 92, 138, 169, 276
DELESPIERRE Gilbert	219, 227, 228	DELOBEL Guillaume	11, 276
DELESPIERRE Guillaume	4, 88, 88, 88, 88, 90, 111, 167,	DELOBEL Jean	92
	188, 189	DELOBEL Jeanne	11, 92, 206
DELESPIERRE Hacquin	62	DELOBEL Josse	316
DELESPIERRE Hacquino	62	DELOBEL Marguerite	254
DELESPIERRE Jacqueline	227	DELOBEL Marie	254
DELESPIERRE Jacques	170, 186, 189, 189, 189	DELOBEL Michel	322, 384
DELESPIERRE Jean	4, 4, 4, 4, 6, 6, 64, 88, 136, 170,	DELOBEL Philippot	63
	170, 227, 350, 364, 374	DELOBEL Pierre	22, 23, 28, 101, 103, 141, 149, 170, 206, 278
DELESPIERRE Jeanne	6, 295	DELONGHEVAL Fourmantel	347, 347, 347
DELESPIERRE Josse	4, 4, 4, 44, 45, 136, 136, 157, 227,	DELONGHEVAL Hélène	347, 347, 347
	228, 232, 338	DELONGHEVAL Plantin	347, 347, 347
DELESPIERRE Jossine	4	DELONGHEVAL Robert	347, 347, 347, 353
DELESPIERRE Louise	62, 88, 90	DELONGHEVAL Rouppy	347, 347, 347
DELESPIERRE Marguerite	4	DELORGE Adrien	271, 366
DELESPIERRE Marie	4, 62, 62	DELORGE Gilles	99, 130, 342, 361, 369, 369, 369
DELESPIERRE Mariette	4	DELORGE Jean Baptiste	271
DELESPIERRE Maroye	88	DELORGE Marie Joseph	271
DELESPIERRE Martin	136	DELORTHIOIR Jean	176, 358
DELESPIERRE Mathias	289	DELORTHIOIR Marguerite	91, 274
DELESPIERRE Mathis	296, 340	DELORTHIOIR Nicolas	174
DELESPIERRE Olive	62, 88, 134, 134	DELORTHIOIR Toussaint	121, 121, 347
DELESPIERRE Pasquier	88	DELOS Agnès	212
DELESPIERRE Philippe	227, 332	DELOS Jacques	163, 173, 173, 324
DELESPIERRE Philippotte	247	DELOS Noël	282
DELESPIERRE Sébastienne	227	DELYS Guillaume	335
DELESPIERRE Willo ou Guillaume	62, 62	DELYS Jacquemart	78
DELESTREE Adnechon	80	DELYS Jacques	112
DELESTREE Agnès	123	DEMALDERER Charles	359
DELETOMBE Antoine	57	DEMARCHENELLES Allardin	51, 128
DELETOMBE Catherine	57		
DELETOMBE Christophe	132, 132, 371		

DEMARCHENELLES Antoine	122	DERVEAUX Guillaume	274, 274
DEMELELY Arthus	99	DERVEAUX Hubert	59, 134, 348
DEMENIN Adam	122, 361	DERVEAUX Jacques	8, 17, 18, 19, 31, 49, 52, 98, 99, 126, 379
DEMENIN Antoine	16, 16, 97, 342, 343, 355, 361	DERVEAUX Jean	99, 130, 208, 213, 221, 222, 222, 285, 285, 330, 334, 375, 379, 381, 382
DEMENIN Cornille	343	DERVEAUX Jeanne	31, 110, 137, 137, 150, 171, 172, 174, 208, 208, 222, 271, 283, 283, 295, 340, 340, 377, 384
DEMENIN Eloy	63	DERVEAUX Marie	171, 172, 376
DEMENIN Jean	16, 97, 342, 355	DERVEAUX Noël	130
DEMENIN Marguerite	122	DERVEAUX Philippe	158, 163, 168, 286, 326, 327, 336
DEMEULEN Marie	365	DERVEAUX Pierre	18, 18, 52, 99, 143, 143, 144, 150, 153, 171, 171, 172, 192, 221, 278, 280, 285, 332, 335, 340
DEMILLES CAMPS Simon	337	DERVEAUX Vaast	336
DEMOUVAUX Balthazar	286	DERVEAUX Valentin	172, 172, 284, 295, 334, 334
DENIEURS Laurent	374	DES Marguerite	333
DENNETIERES Jacques François	241, 283	DESAINS Charles	326
DENNETIERES Jean	339	DESAINS Gabriel	326, 327
DENNETIERES Marie Thérèse	241	DESAINS Wallerand	362
DENNETIERES Pierre	341	DESALMON Jean	343
DENOULLETTE Jean	334	DESALOMON Noël	294
DENOYELLES Adrien	304	DESALOUX Lucquette	52, 127, 128
DENOYELLES Jean	282, 360	DESARS Monsieur	73
DENOYELLES Philippe	182, 182	DESBARBIEUR Jean	274, 334
DENYS Josse	275	DESBARBIEUR Jeanne	64, 274
DEPARMENTIER Robert	279	DESBAUDRENGHIEN Gilles	346
DEPEVELE Olivier	69, 96	DESBONNETS Adrien	173
DEPHALEMPIN Catherine	300, 307	DESBONNETS Caline	62
DEPLANCQUE Jeanne	383	DESBONNETS Gaspard	214
DEPOND Jean	117	DESBONNETS Gilles	341, 349, 352
DEPONTHEIU Balthazar	284	DESBONNETS Guillaume	356
DEPONTHEIU Barbe	310	DESBONNETS Isabeau	191
DEPONTHEIU Laurent	311	DESBONNETS Jacques	47, 48, 240, 294, 316, 323, 326, 330, 378
DEQUARMONT Jean	118	DESBONNETS Jean	18, 99, 159, 171, 173, 214, 352, 352
DERACHES Catherine	269	DESBONNETS Jeanne	291
DERACHES Charles	102	DESBONNETS Marie	378
DERACHES Jacques	83, 127	DESBONNETS Maximilien	230, 231, 232
DERACHES Marguerite	369	DESBONNETS Noël	173, 349, 356
DERACHES Pierre	291	DESBONNETS Piat	176, 178
DEREUST Jean	71	DESBONNETS Pierre	190, 190, 190, 190, 323, 329, 349, 366
DERIAUCOURT Pierre	263	DESBONNETS Vincent	171
DERICHEBOURG Madame	78	DESBOUVRY Gérard	197
DERICHEBOURG Madeleine	83	DESBOUVRY Guillaume	358
DEROCQUES Nicolas	168	DESBOUVRY Jean	28, 364, 364
DERODE Jean	354	DESBOUVRY Jeanne	364
DERODE Josse	304	DESBOUVRY Josse	139, 364, 364
DEROSENDALLE Jeanne Louise	246	DESBOUVRY Marie	358
DEROSENDALLE Simon	246	DESBOUVRY Oste	96
DEROUBAIX André	49, 83, 126	DESBOUVRY Pierre	9, 16
DEROUBAIX Antoine	268	DESBRAYELLES Jean	47, 82, 82, 124
DEROUBAIX Caline	80, 80	DESBUCQUOIS Antoine	103, 358
DEROUBAIX Gilles	268	DESBUCQUOIS Daniel	358
DEROUBAIX Jeanne	80	DESBUCQUOIS Jacques	83, 83
DEROUBAIX Laurent	169, 347	DESBUISSSE Jeanne	98
DEROUBAIX Pasquier	180, 181, 183, 183, 185, 347	DESBUISSONS Jacques	170, 247
DEROULERS Antoinette	293	DESBUISSONS Jean	97
DEROULERS Lazard	384	DESCAMPS Adrien	240, 272
DERVEAUX Adrien	33, 315, 319, 320, 377, 379, 381	DESCAMPS Antoine	258
DERVEAUX Anne	27, 27, 31, 49, 105, 109, 110, 126, 221, 222, 362	DESCAMPS Catherine	376
DERVEAUX Antoine	276	DESCAMPS Charles	246, 322, 376, 376, 379
DERVEAUX Catherine	172, 334		
DERVEAUX Chrétienne	295		
DERVEAUX Christophe	348		
DERVEAUX Cottin	84		
DERVEAUX Eloy	132		
DERVEAUX François	158, 172, 183, 278, 284, 335		
DERVEAUX Gaspard	285, 381, 381		
DERVEAUX Gilles	159, 258		
DERVEAUX Godefroid	295, 334		

DESCAMPS Fleuris	316, 382	DEFRESNES Hues	81
DESCAMPS Germaine	132	DEFRESNES Hugues	323
DESCAMPS Isabeau	131	DEFRESNES Isabeau	123, 123
DESCAMPS Jacques	97, 98, 98, 122, 126, 130, 134, 272, 327, 376, 384, 384	DEFRESNES Jacquemine	123, 123, 303
DESCAMPS Jean	11, 55, 66, 69, 98, 98, 110, 110, 110, 110, 112, 112, 131, 134, 316, 322, 341, 364, 379, 379	DEFRESNES Jacques	311, 322, 323, 323, 323, 324, 324, 328, 328, 330, 382
DESCAMPS Jeanne	210, 211, 217, 217, 235, 235, 258, 378	DEFRESNES Jean	64, 69, 81, 81, 82, 88, 119, 119, 124, 126, 127, 286, 298, 309, 309, 309, 309, 311, 311, 311, 323, 324, 326, 329, 334, 351, 362, 362, 366, 368, 368
DESCAMPS Marguerite	104	DEFRESNES Jenotte	81
DESCAMPS Marie	210, 211, 258	DEFRESNES Josse	275
DESCAMPS Mathieu	27, 210	DEFRESNES Louis	223
DESCAMPS Mathieuette	180	DEFRESNES Marguerite	123, 123, 328
DESCAMPS Mathis	29, 30, 109, 109, 110, 143, 144	DEFRESNES Marie	123, 136, 303, 313, 334, 334
DESCAMPS Michel	351, 364	DEFRESNES Martin	347
DESCAMPS Michelle	100	DEFRESNES Mathis	328
DESCAMPS Nicolas	327	DEFRESNES Nicaise	309
DESCAMPS Philippotte	376	DEFRESNES Oste	309
DESCAMPS Pierchon ou Pierre	90, 98	DEFRESNES Oursette	347
DESCAMPS Pierrard ou Pierre	74	DEFRESNES Pasque	347
DESCAMPS Pierre	86, 110, 117, 351, 373, 381	DEFRESNES Pierrard ou Pierre	123
DESCAMPS Simon	258	DEFRESNES Pierre	331, 333
DESCAMPS Wallerand	19, 25, 27, 27, 29, 30, 30, 31, 109, 109, 110, 201, 210, 211, 211, 221, 221, 261, 373	DEFRESNES Roland	82, 311, 368
DESCARME Olive	330	DEFRESNES Simon	294
DESCARMON Roland	337	DEFRESNES Thomas	47, 309, 326, 326
DESCARNE Pasquier	340	DEFRESNES Urbain	311
DESCARNIERES Catherine	379	DESGROUSILLIER Jean	352
DESCARNIERES Florence	379	DESHERRENG Allard	183
DESCARNIERES Jacques	379	DESHERRENG Pierrard ou Pierre	180
DESCARNIERES Moïse	379, 379	DESION François	376
DESCASAU Jean	322	DESION Philippe	376
DESCATS Jacques	60	DESLYS Marie Jeanne	292
DESCONSEILLIE Michel	267	DESMADRIL Pierre	265
DESCOURS Jean	288	DESMAITRES Antoine	205, 205
DESESPERCHIN Gilbert	315	DESMAITRES Jacquemine	89
DESESPERCHIN Isabeau	368	DESMAITRES Jean	22, 23, 149, 205
DESESPERCHIN Jean	368	DESMARESCAUX Catherine	173
DESESPERCHIN Nicolas	16, 16, 368	DESMARESCAUX Claude	6
DESESPERCHIN Pierre	24	DESMARESCAUX Gilles	346
DESESPERCHIN Simon	44	DESMARESCAUX Guillaume	173
DEFONTAINE Angélique	223	DESMARESCAUX Hugues	173
DEFONTAINE Dominique	223, 247	DESMARESCAUX Jacques	173
DEFONTAINE François	223	DESMARESCAUX Jean	6, 88
DEFONTAINE Jean Philippe	270	DESMARESCAUX Jeanne	173
DEFONTAINE Jeanne	223	DESMARESCAUX Simon	173
DEFONTAINE Jérôme	223	DESMAZIERES Guillaume	180
DEFONTAINE Marie Catherine	223	DESMAZURES Le Seigneur	142
DEFONTAINE Michel	270	DESMAZURES Nicolas	302
DEFONTAINE Philippe	45, 157	DESMES Jeanne	133
DEFRESNES Agnès	123, 123	DESMETTRES Guillaume	103
DEFRESNES Amande	81	DESMETTRES Jacques	383
DEFRESNES Anne	347	DESMETTRES Jean	141
DEFRESNES Antoine	136	DESMETTRES Marie	313
DEFRESNES Bernard	80, 123, 302	DESMETTRES Michelle	383
DEFRESNES Catherine	136, 287, 347	DESMETTRES Philippe	383
DEFRESNES Charles	324	DESMILLESCAMPS Betreumieux	366
DEFRESNES Clément	326	DESMILLESCAMPS Marguerite	297
DEFRESNES Eleuter	80	DESMINS Martin	80
DEFRESNES François	311, 366	DESMONS Jean	46, 46
DEFRESNES Gilles	66, 119, 122, 326, 328, 329, 333	DESMONS Martin	46, 46, 123, 123
DEFRESNES Godefroid	123, 322	DESMONS Nicolas	46
DEFRESNES Gardine	82	DESMONS Wallerand	363
DEFRESNES Hector	333	DESMULLIERS Bernard	69, 96, 132, 132, 132
		DESMULLIERS Guillaume	128, 133, 133

DESMULLIERS Jacqueline	275, 275, 275	59, 59, 134, 149, 210, 210, 214, 220, 368
DESMULLIERS Jean	57, 101, 132, 132	
DESMULLIERS Jeanne	58	DESPLANCQUES Pierre
DESMULLIERS Noëlle	132	25, 26, 34, 105, 210, 236, 238, 272, 272, 370
DESMULLIERS Péronne	132	DESPLANCQUES Simone
DESMULLIERS Pierrard ou Pierre	63	317
DESMULLIERS Pierre	30, 58, 133, 133	DESPLANCQUES Vincent
DESMULLIERS Robert	176	57, 59, 369
DESMULLIERS Jean	77	DESPREZ Anne
DESNOETTES Jeanne	360	364
DESNOLLET Jacques	85, 129	DESPREZ Chrétienne
DESNOLLET Marie	270	172, 172
DESOBRY Aliénor	345	DESPREZ Etienne
DESOBRY Antoine	268	324
DESOBRY Antoinette	269	DESPREZ Gilles
DESOBRY Denis	272	330
DESOBRY Françoise	269	DESPREZ Gobert
DESOBRY Gilbert	345	364, 364
DESOBRY Jacques	269, 359, 359	DESPREZ Guillaume
DESOBRY Jean	86, 184, 219, 219, 253	322
DESOBRY Maillin	345	DESPREZ Jacques
DESOBRY Marie	99, 219	171, 171
DESOBRY Marie Madeleine	272	DESPREZ Jean
DESOBRY Pasquier	272	171, 171, 171, 172, 172, 379, 381, 383
DESOBRY Péronne	219	DESPREZ Jeanne
DESOBRY Pierre	345, 345	330
DESPASSEZ Péronne	373	DESPREZ Laurent
DESPELCHIN Catherine	267	330, 342
DESPELCHIN Marie Jeanne	268	DESPREZ Louis
DESPERCHIN Jean	333	330
DESPERCHIN Pierre	333, 284, 293	DESPREZ Michelle
DESPIERRES Baron	232	369
DESPLANCQUES Abraham	25, 26, 27, 27, 27, 27, 30, 105, 105, 109, 109, 113, 143, 144, 201, 238	DESPREZ Noël
DESPLANCQUES Adrien	272	33, 72, 78, 112, 338
DESPLANCQUES Agnès	210	DESPREZ Olivier
DESPLANCQUES Antoine	26, 26, 59, 134, 217, 368, 369	47, 47, 375
DESPLANCQUES Antoinette	235	DESPREZ Péronne
DESPLANCQUES Barbe	32, 36, 36, 37, 37, 37, 373	171
DESPLANCQUES Betty	11, 106	DESPREZ Philippe
DESPLANCQUES Catherine	14, 14, 14, 14, 14, 114, 222, 226, 235, 238, 351	330
DESPLANCQUES César	238	DESPREZ Philippotte
DESPLANCQUES Chrétien	57	171
DESPLANCQUES Cyprien	132	DESPREZ Pierre
DESPLANCQUES Gaspard	25, 26, 26, 27, 30, 34, 105, 105, 105, 109, 109, 112, 113, 149, 219, 220, 223, 238, 344, 345, 370	171, 171
DESPLANCQUES Gilbert	70, 76, 113, 134, 134, 368	DESPREZ Simon
DESPLANCQUES Gilles	57, 57, 132, 369, 369	291
DESPLANCQUES Gillette	210	DESQUESNES Hugues
DESPLANCQUES Guillaume	106, 114, 342, 345	358, 359
DESPLANCQUES Jean	17, 27, 27, 28, 35, 51, 51, 59, 59, 71, 98, 105, 106, 106, 106, 106, 106, 219, 220, 368, 368	DESQUIENS Adrien
DESPLANCQUES Jeanne	27, 27, 210, 210, 210, 220, 272	242
DESPLANCQUES Josse	114, 114	DESQUIENS Oste
DESPLANCQUES Louis Joseph	271	181
DESPLANCQUES Marguerite	27, 210, 220	DESRE Pierre
DESPLANCQUES Marie	30, 210, 210, 210, 342, 344, 345	369
DESPLANCQUES Marie Joseph	271, 272	DESREUX Adrien
DESPLANCQUES Marie Péronne	272	242, 242, 243
DESPLANCQUES Melchiotte	58, 58, 107, 366	DESREUX Betreumieux
DESPLANCQUES Pasquier	38, 38	159, 159, 159, 159, 247, 250, 254
DESPLANCQUES Philippe	13, 14, 14, 27, 27, 27, 27, 30, 34,	DESREUX Cornille
		242
		DESREUX Etienne
		255
		DESREUX Gilbert
		28, 106, 359
		DESREUX Gilles
		190
		DESREUX Gillette
		364
		DESREUX Jean
		202, 202, 213, 242
		DESREUX Marguerite
		371
		DESREUX Marie
		242
		DESREUX Martin
		243
		DESREUX Philippe
		255, 255
		DESREUX Pierre
		37, 115, 356
		DESROBIN Gillette
		364
		DESROUSSEAUX Bernard
		270
		DESROUSSEAUX Jean
		330, 343
		DESROUSSEAUX Marguerite Jeanne
		270
		DESROUSSEAUX Pierre
		33, 33
		DESROUSSEAUX Robert
		364
		DESRUMAUX Adrien
		359
		DESRUMAUX Georges
		288
		DESRUMAUX Jean
		377
		DESRUMAUX Jeanne
		89
		DESRUMAUX Michelle
		288
		DESRUMAUX Nicolas
		360
		DESRUMAUX Vaast
		288
		DESSAUVAGE Anne
		24, 114, 194
		DESSAUVAGE Catherine
		24, 348
		DESSAUVAGE Etienne
		348
		DESSAUVAGE Jean
		24, 24, 142
		DESSAUVAGE Pierre
		24, 24, 24, 37, 103, 103, 347, 348, 348
		DESSAUVAGE Roland
		24
		DESSENERGUE Wallerand
		82
		DESTOMBES Allard
		215
		DESTOMBES Anne
		253, 291

DESTOMBES Antoine	178, 215, 233, 238, 294	DESTRIEUX Jean	210, 221, 221
DESTOMBES Antoinette	19, 60, 190, 233, 291, 354	DESTRIEUX Marie Anne	270
DESTOMBES Balthazar	56, 154	DESTRIEZ Jacques	134, 348
DESTOMBES Caline	74	DESURMONT Gaspard	218
DESTOMBES Catherine	106, 175, 233, 253, 279	DESURMONT Jean	45, 121, 121
DESTOMBES Charles	26, 57, 194, 201, 201, 201, 201, 220, 223, 223, 258, 260, 285, 285	DESURMONT Michelle	214, 214, 214, 214, 235
DESTOMBES Cornille	249, 251, 251, 251	DESURMONT Pierre François	246
DESTOMBES François	253, 264, 264	DESWATINNES Jeanne	352
DESTOMBES Germain	74, 114	DETHEFFRIES Jeanne	383
DESTOMBES Gilbert	291	DETONGRE Jeanne	146
DESTOMBES Gilles	36, 36, 160, 164, 164, 175, 236, 291, 291	DEVANDALLE Jacques	125
DESTOMBES Gillette	177, 271	DEVILLERS Gilles	361
DESTOMBES Jacques	27, 32, 32, 32, 32, 32, 32, 32, 37, 37, 37, 58, 141, 141, 157, 160, 163, 165, 175, 218, 218, 219, 219, 219, 222, 230, 253, 253, 253, 255, 367	DEVILLERS Roland	188
DESTOMBES Jean	19, 23, 23, 28, 31, 32, 35, 35, 36, 36, 36, 36, 36, 36, 37, 37, 37, 37, 37, 37, 60, 60, 74, 74, 103, 106, 114, 114, 115, 115, 115, 115, 116, 116, 167, 167, 175, 175, 175, 176, 187, 190, 209, 222, 222, 222, 223, 239, 249, 253, 253, 253, 253, 260, 285, 291, 291, 294, 344, 344, 350, 350, 351, 351, 351, 352, 353, 354, 354, 354	DEVRENAY Antoine	220, 229, 291
DESTOMBES Jeanne	24, 24, 31, 32, 36, 36, 38, 60, 103, 114, 115, 115, 116, 160, 176, 235, 255	DEVRENAY Arnould	43, 291, 294
DESTOMBES Jérémy	186	DEVRENAY Catherine	291
DESTOMBES Josse	167, 249	DEVRENAY Charles	87, 133
DESTOMBES Légère	279	DEVRENAY François	343, 344, 347
DESTOMBES Louis	23, 24, 28, 28, 35, 36, 36, 37, 37, 37, 37, 37, 60, 164, 175, 175, 175, 176, 178, 187, 187, 223, 285, 334, 352, 353, 365, 367	DEVRENAY Gilbert	86, 126, 132
DESTOMBES Marguerite	27, 106, 106, 160, 247, 253, 253, 255	DEVRENAY Gilles	229
DESTOMBES Marie	32, 165, 285, 333	DEVRENAY Jean	83
DESTOMBES Marie Barbe	223	DEVRENAY Jeanne	291, 291
DESTOMBES Marie Catherine	223	DEVRENAY Josse	84
DESTOMBES Marie Catherine	285	DEVRENAY Laurent	27, 27, 210, 220
DESTOMBES Michelle	167, 177, 177, 253, 253, 253	DEVRENAY Mahieu	126, 132
DESTOMBES Noël	27, 32, 58, 106, 141, 167, 186, 186, 190, 190, 190, 253	DEVRENAY Martine	132
DESTOMBES Péronne	26, 57, 162, 177, 201, 218, 223, 253	DEVRENAY Péronne	131
DESTOMBES Philippe	32, 32, 160, 160, 162, 165, 166, 176, 176, 177, 177, 177, 177, 178, 178, 242, 255, 316, 353, 371	DEVRENAY Pierre	57, 132, 344
DESTOMBES Pierre	19, 19, 19, 23, 23, 24, 24, 24, 24, 24, 28, 28, 35, 35, 35, 36, 36, 36, 36, 36, 37, 37, 37, 60, 60, 100, 114, 141, 162, 165, 165, 166, 166, 175, 175, 178, 178, 190, 190, 215, 219, 245, 245, 249, 253, 255, 257, 264, 291	DEVRIENDT Jean	352
DESTOMBES Robert	365	DEWAES Catherine	182
DESTOMBES Roger	27, 142, 218	DEWALLE Jean	83
DESTOMBES Vincenette	74	DEWALLE Olivier	116, 118, 118
DESTOMBES Yolande	187	DEWALLE Outre	116, 116, 117, 118
DESTRIEUX Guillaume	231	DEWALLE Pasquier	39, 39, 116
DESTRIEUX Henri	231	DEWALLE Philippe	39, 116
		DEWARLERE Martin	354
		DEWASME Thomas	377
		DEWATTRELOS François	260
		DEWATTRELOS Simon	197
		DEWEPPEES Jeanne	46
		DEWERP Guillaume	316
		DEWERP Jacques	327
		DEWERP Jean	46, 322, 322, 326, 327, 328
		DEWERP Marie Chrétienne	241
		DEWERP Marie Jeanne	241
		DEWERP Michel	328
		DEWITZ Cécile	360
		DEWYMBREBECQ Guillaume	118
		DHAILLY Gabriel	263
		DHAILLY Seigneur	263
		DHALLUIN Anne	218, 236, 236, 236
		DHALLUIN Antoine	30, 31, 31, 36, 37, 37, 37, 37, 141, 159, 164, 166, 176, 187, 190, 236, 236
		DHALLUIN Barbe	264
		DHALLUIN Catherine	264
		DHALLUIN Chrétienne	198, 224
		DHALLUIN François	224
		DHALLUIN Georges	37, 38, 236
		DHALLUIN Gilles	164, 264
		DHALLUIN Gillette	37, 38, 38, 218, 219, 235, 236, 237, 252
		DHALLUIN Guillaume	154
		DHALLUIN Jacques	198, 214, 219, 219
		DHALLUIN Jean	42, 48, 150, 219, 219, 253, 253, 325, 334, 337

DHALLUIN Jean François	223	DUBART Jeanne	299, 303, 304, 312, 359
DHALLUIN Josse	14, 198, 214, 224	DUBART Liévin	269
DHALLUIN Lambert	224	DUBART Mahieu	176
DHALLUIN Louis	23, 215, 219, 235, 235, 236	DUBART Marie	299, 303, 303, 311
DHALLUIN Marguerite	224	DUBART Michel	282, 295
DHALLUIN Marie	198, 214, 214, 214, 218, 224, 236, 236, 236	DUBART Nicolas	271
DHALLUIN Péronne	159, 190, 190	DUBART Pierre	18, 146, 224, 269, 378
DHALLUIN Pierre	20, 20, 20, 146, 147, 164, 166, 175, 176, 187, 198, 198, 219, 253, 263, 264, 264, 363, 373	DUBART Roger	238, 238, 238
DHALLUIN Thierry	189	DUBART Thérèse	271
DHALLUIN Yolande	150	DUBART Thomas	299
DHOVERLANDE Baptiste	278	DUBART Toussaint	240, 381
DHOVERLANDE Jean Baptiste	281	DUBOIS Anne Marte	271
DILLIES Anne	269	DUBOIS Anne Prudence	271
DILLIES Jean	269, 284, 292, 342, 342, 348	DUBOIS Antoine	20, 36, 56, 76, 76, 76, 79, 98, 99, 99, 106, 106, 106, 114, 125, 130, 130, 131, 345, 345, 357
DILLIES Marie	342, 342, 348	DUBOIS Bartholomé	245, 245
DILLIES Paul	310	DUBOIS Catherine	285
DILLIES Pierre	163, 163, 173, 190	DUBOIS Gadrain	18, 76, 98, 99, 106, 125, 129, 129, 358
DOIGNIES Eustache	301, 307, 308	DUBOIS Gaspard	55, 55, 130, 342, 344, 345, 356, 357
DOIGNIES Françoise	380	DUBOIS Guillaume	18, 76, 76, 102, 104, 343
DOMESSENT Régnauld ou Renauld	89	DUBOIS Hilaire	284
DONCHE Régnauld ou Renauld	286	DUBOIS Isabeau	20, 106, 222, 342, 344, 345
DONDELET Michel	366	DUBOIS Jacques	54, 76, 269, 344
DONNET Antoine	377	DUBOIS Jean	20, 76, 76, 102, 102, 104, 104, 104, 104, 144, 213, 222, 246, 267, 269, 271
DORIMONT Jennet	105, 112	DUBOIS Jeanne	55, 55, 130, 342, 344, 345
DORMART Marguerite	85	DUBOIS Louis	304, 318
DORPE Jean	317	DUBOIS Louise	299
DOUCHET Jacques	350	DUBOIS Madeleine	55, 130, 342, 344, 344, 345, 345, 353, 353, 371, 371, 371, 371, 371, 371
DOUCHET Jean	353	DUBOIS Marguerite	55
DOUE André	33	DUBOIS Marguerite Jeanne	272
DOUGNY Charles Philippe	232	DUBOIS Marie	55, 130, 246, 270, 271, 342, 344, 345
DOUILLERS Calixte	128	DUBOIS Marie Jeanne	269
DOUTRELIGNE Antoine	293, 297, 379	DUBOIS Mathieu	271
DOUTRELIGNE Catherine	341	DUBOIS Maximilien	342, 344, 345
DOUTRELIGNE Jacques	326	DUBOIS Michel	264
DOUTRELIGNE Jean	241, 273, 273	DUBOIS Nicolas	285
DOUTRELIGNE Jean François	273	DUBOIS Péronne	20, 21, 25, 102, 106, 342, 344, 345, 363, 363, 363, 367, 367, 372, 373
DOUTRELIGNE Paul	325	DUBOIS Philippe	181, 242, 246, 246, 258, 259, 367, 372
DOUTRELIGNE Péronne	334	DUBOIS Pierchon ou Pierre	76, 85
DOUTRELIGNE Vital	273	DUBOIS Pierre	18, 18, 18, 76, 99, 130, 245, 342, 345, 345, 348, 358, 377
DOUTRELINGNE Jean	358	DUBOIS Roland	20, 106, 342, 342, 344, 344, 345, 345, 345
DRUART Isembart	111	DUBOIS Simon	280
DU BERQUIN Etienne	228	DUBOIS Yolande	342, 344, 345
DU CHAMBGE Charles	281, 381	DUBON Marie Angélique	284
DU CHAMBGE Gérard	305, 311, 336	DUBONNET Philippe	326
DU CHAMBGE Grard	47	DUBOSQUEL Nicolas	28, 106, 147
DU CHAMBGE Marie	381	DUBOUSSU Etienne	136
DU CHAMBGE Sébastien	281, 319, 321, 336	DUBRUCQUOY Jean	303, 307, 308
DU CHAMBGE Seigneur	281	DUBRUILLE Adrien	75, 75, 102
DU CHAMBGE Séraphin	318	DUBRUILLE David	317, 321
DUBART Antoine	157, 249	DUBRUILLE Jean	75
DUBART Arthus	44	DUBRUILLE Jeanne	276
DUBART Betreumieux	62, 89, 354	DUBRUILLE Jenotte	75
DUBART Catherine	372		
DUBART Charles	6, 88, 136, 335		
DUBART Chrétienne	44, 157		
DUBART Fleuris	229, 376		
DUBART François	271		
DUBART Gilbert	43, 249, 249, 325, 331		
DUBART Gilles	319, 322, 376, 376		
DUBART Hélène	282		
DUBART Isabeau	44, 157		
DUBART Jacques	122		
DUBART Jean	8, 83, 101, 238, 269, 328, 372		

DUBRUILLE Jossine	75	DUCHASTEL Nicolas	358
DUBRUILLE Maigne	84	DUCHASTELER Agnès	299, 299, 299
DUBRUILLE Marc	75, 75, 82, 125	DUCHASTELER Antoine	299, 305
DUBRUILLE Toussaint	46, 46, 46, 323, 325, 342, 350	DUCHASTELER Eleuthere	316
DUBRUSLE Marc	101	DUCHASTELER Gillette	299, 299, 305
DUBRUSLE Toussaint	123	DUCHASTELER Hues	309
DUBUISSON André	53	DUCHASTELER Hugues	305
DUBURCQUE Vincent	384	DUCHASTELER Jean	299, 299, 303, 304, 305
DUBUS Antoine	48, 125, 361	DUCHASTELER Jeanne	299, 303
DUBUS Arthus	45	DUCHASTELER Marie	47, 299, 305
DUBUS Gaspard	48, 125, 361	DUCHASTELER Nicolas	81, 124, 323
DUBUS Gilbert	162	DUCHASTELER Péronne	299, 299, 303
DUBUS Hugues	48, 125	DUCHASTELER Pierre	47, 124, 299
DUBUS Isabeau	48, 56, 125, 131	DUCOCQ Noël	48
DUBUS Jean	123	DUCOCQ Pierre	48
DUBUS Jeanne	125, 213	DUCOULOMBIER Alexandre	114
DUBUS Jeanne Louise	48	DUCOULOMBIER Antoine	204, 233
DUBUS Louis	44, 122	DUCOULOMBIER Catherine	186
DUBUS Louise	56, 125	DUCOULOMBIER Gauthier	17, 360, 362, 362, 363
DUBUS Melchior	51, 100, 100, 127	DUCOULOMBIER Jean	84
DUBUS Robert	229, 335	DUCOULOMBIER Louis	195
DUBUZ Cornille	81, 81	DUCOULOMBIER Marguerite	186
DUBUZ Hacquin	80	DUCOULOMBIER Marie	186
DUBUZ Jean	81	DUCOULOMBIER Pierre	160, 160, 160
DUCASIER Antoine	8, 90	DUCOULOMBIER Venant	193, 193, 199, 200, 202, 204, 204, 204, 205, 209, 233, 262
DUCASIER Gilles Antoine	90	DUCOUROUBLE Adrien	12
DUCASTEL Antoine	6	DUCOUROUBLE Antoine	136
DUCASTEL Evrard	181	DUCOUROUBLE Catherine	179
DUCASTEL Josse	364	DUCOUROUBLE François	93
DUCASTELER Antoine	286	DUCOUROUBLE Gilbert	161, 161
DUCASTELER Cécile	286	DUCOUROUBLE Louise	179
DUCASTELER Eloy	286	DUCOUROUBLE Péronne	187, 364, 364
DUCASTELER Françoise	286	DUCOUROUBLE Wallerand	351
DUCASTELER Hugues	286	DUCROCQ Adrien	342
DUCASTELER Jean	286, 328, 328, 329	DUCROCQ Jean	111, 125, 342
DUCASTELER Nicolas	325, 328, 329	DUCROCQ Noël	342
DUCASTELER Pierre	286, 342	DUCROCQ Pierre	7, 89, 111, 125
DUCASTELER Thomas	230, 230, 286	DUCROCQUET Adrienne	184
DUCASTELET Antoine	376	DUCROCQUET Guilbin	70, 79, 113
DUCASTELET Jacques	315	DUCROCQUET Jacques	184
DUCASTELET Jean	331, 331	DUCROCQUET Jean	184, 184
DUCASTELET Marie	323	DUCROCQUET Louise	184
DUCASTELET Nicolas	316, 331, 331, 337, 338	DUCROCQUET Philippotte	184
DUCASTELET Pierre	315	DUFALLY Jean	133
DUCASTELET Thomas	290	DUFLOT Agnès	258
DUCASTILLON Adrien	350	DUFOREAU Catherine	166
DUCASTILLON Guillaume	333	DUFOREAU Georges	221
DUCASTILLON Jacques	321	DUFOREAU Gillette	194
DUCASTILLON Jean	230, 230, 232, 303, 306, 314	DUFOREAU Jacques	136, 166, 168, 206, 206, 251
DUCASTILLON Louis	381, 381, 383, 383, 384	DUFOREAU Louis	206, 206, 206, 215
DUCASTILLON Marguerite	384	DUFOREAU Péronne	206, 206, 226
DUCASTILLON Marie	341, 381, 384	DUFOREAU Pierre	166, 194
DUCASTILLON Nicolas	324, 341	DUFOREST Barbe	269
DUCASTILLON Roland	321, 327, 327, 333	DUFOREST Jacques	4, 188, 249, 295
DUCASTILLON Thomas	341	DUFOREST Jean Baptiste	278
DUCATTELER Antoine	376, 381	DUFOREST Louis	249
DUCATTELER Cécile	376	DUFOREST Marguerite Françoise	278
DUCATTELER Eloy	280, 376, 376	DUFOREST Mathieu	295, 295
DUCATTELER Françoise	376	DUFOREST Pierre	34, 35, 35, 36, 165, 188, 33
DUCATTELER Hugues	376	DUFOR Jeanne	118
DUCATTELER Jean	296, 376, 376	DUFROMONT Gasparde	88
DUCATTELER Marie	241, 289	DUFROMONT Gilbert	326
DUCATTELER Nicolas	376	DUGARDIN André	134
DUCATTELER Pierre	294, 376, 377	DUGARDIN Bertrand	101, 187
DUCATTELER Thomas	376	DUGARDIN Charles	101, 134
DUCHASTEL Adrien	354		

DUGARDIN Fleuris	49, 49		236, 237, 287
DUGARDIN Fretin	367	DUJARDIN Jean	194, 194, 380
DUGARDIN Gillette	77, 77, 97	DUJARDIN Lambert	49
DUGARDIN Guillaume	97	DUJARDIN Lamoral	21
DUGARDIN Hélène	50, 363, 363, 363, 363	DUJARDIN Marie	16, 17
DUGARDIN Hugues	49	DUJARDIN Michelle	370
DUGARDIN Jacques	77, 77, 77, 77, 97, 98, 100, 101, 125, 127, 134, 194, 235, 287, 295, 296, 333, 383, 383	DUJARDIN Philippe	16, 16, 21, 21, 43, 43, 44, 45, 91, 139, 145, 156, 170, 204, 204, 232, 356, 356, 356, 358, 360, 362
DUGARDIN Jean	49, 49, 97, 97, 125, 126, 194, 347, 373	DUJARDIN Pierre	21, 151, 335, 356, 362, 369
DUGARDIN Jeanne	97, 97, 353, 377	DUJARDIN Yolande	151
DUGARDIN Marguerite	367	DULEU François	267
DUGARDIN Marie	97	DUMONT Eloy	134
DUGARDIN Martin	353, 353	DUMONT Louis	87, 87
DUGARDIN Michel	292	DUMONT Michel	351
DUGARDIN Nicaise	303	DUMONT Pierre	351
DUGARDIN Nicolas	280	DUMORTIER Charles Emanuel	278, 288, 288, 289, 381
DUGARDIN Péronne	49, 98	DUMORTIER Etienne François	282
DUGARDIN Philippe	9, 17, 43, 111	DUMORTIER Gaspard	251, 279
DUGARDIN Pierre	16, 50, 77, 77, 83, 97, 97, 111, 126, 126, 126, 126, 127, 235, 280, 287, 294, 297, 347, 373, 382, 383	DUMORTIER Jacques	282
DUGARDIN Quentin	350	DUMORTIER Jean	161, 317, 318, 337, 377, 381
DUGARDIN Victor	63	DUMORTIER Jean Baptiste	268
DUGARDIN Willo ou Guillaume	77, 77, 77	DUMORTIER Marie	161
DUGRINCQUIER Jean	43, 43	DUMORTIER Marie Jeanne	282
DUHAMAYLLE Jacques	163	DUMORTIER Nicolas	136
DUHAMEL Anne	344	DUMORTIER Osine	161
DUHAMEL Daniel	333	DUMORTIER Pierre	161
DUHAMEL Denis	57, 57, 57, 132, 132, 154, 200, 200, 201, 203, 207, 363, 367	DUMOULIN Charles	252
DUHAMEL Françoise	219, 219	DUMOULIN Jean	252
DUHAMEL Gilbert	162, 162, 162, 175, 179, 179, 184, 195, 195, 203, 207, 207, 247, 260	DUMOULIN Martin	252, 252, 255, 257
DUHAMEL Jacques	39, 39, 39, 40, 40, 41, 158, 158, 163, 201, 239, 242, 243	DUMOULIN Pasquier	277, 333
DUHAMEL Jean	45, 57, 82, 120, 122, 125, 333, 344	DUPARCQ Nicolas	384
DUHAMEL Marguerite	45, 272, 344	DUPIRE Adrien	368
DUHAMEL Marie	42, 243	DUPIRE Catherine	368
DUHAMEL Michel	253	DUPIRE Denis	7, 15, 15, 89, 348
DUHAMEL Philippe	247, 344	DUPIRE François	15
DUHAMEL Pierre	57, 201, 337, 342, 363	DUPIRE Gilbert	15
DUHAMEL Vaast	194	DUPIRE Guillaume	53, 60, 129, 248, 357, 368
DUHAMEL Yolande	150, 156, 156, 334	DUPIRE Jean	15, 71, 74, 194, 194
DUHOT Claire	286	DUPIRE Liénard	274
DUHOT François	286	DUPIRE Marie	272
DUHOT Jacques	90, 333	DUPIRE Nicolas	49, 151
DUHOT Jean	75, 102	DUPIRE Noëlle	370
DUHOT Marie Angélique	287, 296	DUPIRE Philippe	7, 15, 67, 67, 95, 96, 218, 276
DUHOT Marie Madeleine	296	DUPIRE Pierre	23, 49, 55, 55, 60, 60, 104, 114, 342, 344, 357, 368
DUHOT Thérèse	287	DUPIRE Robert	370
DUHOT Venant	365	DUPIRE Robine	23
DUJARDIN Bertrand	20	DUPLOUICH Adrien	371, 373
DUJARDIN Catherine	54, 194	DUPLOUICH Anastause	353
DUJARDIN Charles	16, 20, 43, 43, 43, 44, 44, 51, 54, 59, 60, 119, 122, 130, 344, 345, 349, 351, 352, 356, 362, 373	DUPLOUICH Jeanne	371
DUJARDIN Claude	21	DUPLOUICH Pierre	360
DUJARDIN Fleuris	48, 50, 150, 151, 192	DUPLOUICH Pierre	371
DUJARDIN François	374	DUPONCHEL Charles	333
DUJARDIN Gilbert	7	DUPONT André	43, 43, 43
DUJARDIN Guillaume	319	DUPONT Antoine	43, 58, 107, 133, 326, 326
DUJARDIN Hélène	373	DUPONT Betreumieux	43
DUJARDIN Jacques	49, 151, 187, 197, 208, 208, 222,	DUPONT Betreumine	102, 103, 346
		DUPONT Betty	114
		DUPONT Chrétienne	270
		DUPONT Daniel	23, 23, 74, 107
		DUPONT Danin	71
		DUPONT Etienne	75, 82, 104, 104
		DUPONT Gilbert	71, 78, 79, 83, 106
		DUPONT Gilles	140
		DUPONT Hippolyte	202, 251

DUPONT Isambart	344, 344	DUQUESNE Pierre	240
DUPONT Jacqueline	203, 211, 235	DUQUESNE Valentin	340
DUPONT Jacquemine	107	DUQUESNOY Anne	358, 359
DUPONT Jacques	25, 71, 107, 128, 243	DUQUESNOY Antoine	20, 105
DUPONT Jean	22, 22, 43, 49, 78, 79, 83, 102, 103, 107, 107, 114, 156, 186, 187, 194, 202, 243, 251, 317, 356, 356	DUQUESNOY Catherine	35, 36, 115, 115, 232
DUPONT Jeanne	22, 27, 35, 103, 106, 106, 114, 114, 186	DUQUESNOY Jeanne	363, 365, 365
DUPONT Josse	22, 35, 103, 186	DUQUESNOY Marie	32, 35, 36, 37, 351
DUPONT Lambert	28, 28, 107, 344	DUQUESNOY Pasquier	24, 35, 36, 36, 36, 36, 79, 80, 103, 104, 114, 115, 115, 116
DUPONT Marguerite	107	DUQUESNOY Pierre	23, 101, 114, 117, 118, 118, 183
DUPONT Marie	22, 35, 103, 186, 251, 374	DUQUESNOY Simon	183
DUPONT Maroye	108	DURETZ Gilles	325
DUPONT Michel	186	DURETZ Jean	184, 264, 325
DUPONT Michelle	107	DURETZ Péronne	353
DUPONT Pasquier	22, 35, 103, 186, 235	DURIEU Bauduine	184
DUPONT Péronne	23, 202	DURIEU Claude	372
DUPONT Philippe	202, 251	DURIEU David	181, 181, 181
DUPONT Philippotte	24, 25, 102, 102, 103, 107, 349	DURIEU Jacquemine	158
DUPONT Piat	360	DURIEU Jacques	41, 181
DUPONT Pierre	23, 45, 107, 122, 122, 255, 363, 368, 368, 369	DURIEU Marie	164, 180, 181, 182, 182
DUPREZ Adrien	309	DURIEU Noël	58, 133, 174, 179, 180, 181, 182, 184
DUPREZ Alexandre	17, 48, 60, 99, 125, 368	DURIEU Philippe	160
DUPREZ Alison	16, 96, 343	DURIEU Pierre	173, 173, 179, 180, 181, 182, 182, 184, 348
DUPREZ Anne	311	DURYS Gilles	304, 304, 318
DUPREZ Bon	96	DUSALTOIR Jacques	360
DUPREZ Catherine	16, 145, 183, 309, 310, 311, 343	DUSALTOIR Marguerite	360
DUPREZ Croisette	190	DUSOLLIER Antoinette	361
DUPREZ Denis	56, 56	DUSOLLIER Arnould	298, 299, 299
DUPREZ Gilles	50, 127, 185, 311, 343, 351	DUSOLLIER Godefroid	299
DUPREZ Guillaume	130, 327	DUSOLLIER Gardine	298, 299
DUPREZ Hugues	46, 311, 323	DUSOLLIER Jacqueline	333
DUPREZ Jacques	104, 314, 325, 325	DUSOLLIER Jacquemine	322
DUPREZ Jean	75, 79, 96, 103, 112, 166, 186, 216, 217, 217, 241, 262, 307, 311, 314, 317, 317, 319, 322, 324, 351, 374	DUSOLLIER Jacques	40, 40, 40, 238, 279, 280, 280, 298, 299, 299, 340, 340
DUPREZ Jean Philippe	251	DUSOLLIER Jean	298, 298, 298, 298, 299, 299, 309, 309
DUPREZ Jeanne	34, 71, 76, 82, 99, 103, 112, 125, 132, 134, 300, 303, 309, 311, 311, 372	DUSOLLIER Jeanne	268
DUPREZ Josse	277	DUSOLLIER Mahieu	62, 48, 125, 192
DUPREZ Lambert	96, 132, 132, 174	DUSOLLIER Pierre	272
DUPREZ Lambin	69, 86, 86	DUTAILLY Jean	58
DUPREZ Marguerite	56, 132	DUTAILLY Pierre	49, 49
DUPREZ Marie	250, 251, 262, 284, 311	DUTHOIT André	351
DUPREZ Maximilien	289	DUTHOIT Antoine	178, 178, 179, 179
DUPREZ Nicolas	159, 188, 343, 351	DUTHOIT Antoinette	286, 287, 287
DUPREZ Noël	277	DUTHOIT Baptiste	232
DUPREZ Philippe	186, 216, 262, 282	DUTHOIT Catherine	232
DUPREZ Pierre	27, 48, 51, 69, 71, 71, 106, 114, 114, 127, 217, 235, 284, 317, 319, 352, 368	DUTHOIT Charles	217
DUPREZ Robert	16, 96, 96, 282, 289, 327	DUTHOIT Damas	217
DUPREZ Thomas	342, 342	DUTHOIT Denis	160, 217
DUPREZ Venant	253	DUTHOIT Frédéric	161, 180
DUPUIS Henri	378	DUTHOIT Hugues	287
DUPUIS Marie	304	DUTHOIT Jacques	231, 343, 355
DUQUESNE Antoine	240	DUTHOIT Jean	44, 182, 182, 232, 374
DUQUESNE Catherine	270	DUTHOIT Marie Péronne	217
DUQUESNE Jean	170, 170, 341	DUTHOIT Michelle	217
DUQUESNE Jeanne	292, 365	DUTHOIT Philippe	33
DUQUESNE Marguerite	240	DUTHOIT Roy	351
DUQUESNE Maximilien	291, 291	DUTHOIT Thomas	350
		DUTRIEU Jean	330
		DUTRIEU Jeanne	316
		DUTRIEU Marie	330, 367
		DUTRIEU Thomas	316
		DUTRIEZ Adrienne	308
		DUTRIEZ Arnould	308

DUTRIEZ Catherine	119, 308	FARVACQUE Antoine	192
DUTRIEZ Jacques	59, 360	FARVACQUE Antoinette	89, 90, 95, 348
DUTRIEZ Jean	186, 298, 300, 300, 306, 361	FARVACQUE Barbe	38, 38, 115
DUTRIEZ Jeanne	308, 308	FARVACQUE Catherine	26, 35, 203, 221
DUTRIEZ Jérôme	344	FARVACQUE Charles	8, 49, 90, 90, 137, 192, 194, 218
DUTRIEZ Marie	300, 300, 306	FARVACQUE Charles Antoine	192
DUTRONCQUOIS Françoise	220	FARVACQUE Elisabeth	263, 263
DUTRONCQUOIS Gaspard	380	FARVACQUE Gilbert	326, 334
DUTRONCQUOIS Jacqueline	241, 382	FARVACQUE Gilles	114
DUTRONCQUOIS Jacques	220	FARVACQUE Grard	94
DUTRONCQUOIS Marie	241	FARVACQUE Isaac	192
DUTRONCQUOIS Marie Claire	220	FARVACQUE Jacques	14, 22, 94, 101, 126, 195
DUTRONCQUOIS Pierre	27, 30, 220, 220, 220	FARVACQUE Jean	14, 14, 21, 21, 26, 32, 58, 61, 69, 94, 102, 104, 104, 155, 203, 204, 348
DUVALLERS Adricq	18	FARVACQUE Jeanne	26, 61
DUVILLERS Adrien	144, 144, 144	FARVACQUE Marguerite	8, 15, 16, 21, 26, 35, 95, 96, 132
DUVILLERS Calixte	52	FARVACQUE Michel	16, 67, 90, 348
DUVINIER Allard	365	FARVACQUE Michelle	38, 95, 96
DYSEMBART Charles	377	FARVACQUE Monique	192
EDUVIN Laurent	325	FARVACQUE Pasquier	21, 25, 32, 38, 38, 103, 104, 115
EMPIN Jacques	352	FARVACQUE Pierre	8, 8, 21, 90, 101, 194
ENGLEBERT Chrétien	293, 336	FASSET Antoinette	284
ENGLEBERT Ghislain	293, 334	FASSET Marie	50
ENGLEBERT Jean	325	FASSET Martin	27, 48, 50, 70, 82, 83, 105, 125, 127
ENGLEBERT Jeanne	217, 235	FATREZ Jacques	282
ENGLEBERT Léon	294	FATREZ Pierre	338
ENGLEBERT Marguerite	293, 334	FAUCCONNIERE Jeanne	304
ENGLEBERT Marie Madeleine	279	FAUVARCQUE Barbe	94, 363
ENGLEBERT Mathias	279, 279	FAUVARCQUE Catherine	14, 198, 214, 342
ENGLEBERT Sébastien	217, 235	FAUVARCQUE Charles	101
ESCHEVIN Barbe	290	FAUVARCQUE Chrétienne	14
ESCHEVIN Catherine	333	FAUVARCQUE Clément	360
ESCHEVIN Claudine	332	FAUVARCQUE François	28, 35
ESCHEVIN Collette	95	FAUVARCQUE Gilles	80, 115, 115, 115
ESCHEVIN Gauthier	68, 95	FAUVARCQUE Grard	68, 348, 355, 360
ESCHEVIN Jean	290, 292, 292, 293, 376, 384	FAUVARCQUE Jacquemine	112
ESCHEVIN Louis	337, 338	FAUVARCQUE Jacques	9, 9, 9, 18, 25, 25, 25, 48, 48, 49, 50, 54, 54, 56, 129, 130, 130, 139, 139, 142, 143, 143, 144, 150, 155, 193, 203, 215, 239, 355, 369
ESCHEVIN Madeleine	292, 378	FAUVARCQUE Jean	26, 32, 39, 56, 58, 66, 66, 68, 68, 68, 75, 75, 76, 76, 77, 94, 94, 94, 98, 101, 101, 101, 102, 102, 102, 102, 111, 111, 111, 111, 115, 126, 132, 133, 203, 209, 215, 239, 342, 342, 345, 349, 349, 352, 355, 355, 358, 359, 360, 360, 369
ESCHEVIN Marie	15, 95, 292	FAUVARCQUE Jeanne	21, 342, 357
ESCHEVIN Michel	332	FAUVARCQUE Josse	360
ESCHEVIN Perceval	359	FAUVARCQUE Marguerite	56, 58, 101, 101, 101, 101, 102, 373
ESCHEVIN Toussaint	359	FAUVARCQUE Michel	14, 28, 35, 63, 64, 66, 66, 66, 68, 89, 90, 94, 94, 360
ESCROHART Betreumieux	10	FAUVARCQUE Michelle	95
ESCROHART Jean	274	FAUVARCQUE Pasquier	18, 21, 50, 127, 155, 166, 187, 350, 352
ESCROHART Marie	316	FAUVARCQUE Péronne	96, 132, 205, 205, 205, 205, 205, 211, 235, 258, 261, 261, 262
ESCROHART Meurisse	301	FAUVARCQUE Philippe	9, 192
ESCROHART Péronne	316	FAUVARCQUE Philippotte	112, 360
ESPERGARD Isabeau	303, 308	FAUVARCQUE Pierre	9, 9, 21, 48, 155, 156, 156, 167, 167, 193, 194, 197, 198, 198, 205, 205, 217, 346, 349, 349, 359
ESPERGARD Jacquemart	80, 81	FAVAR Jean	39
ESPERGARD Jacquemine	123		
ESPERGARD Marguerite	46, 123		
ESPINOY Noël	82		
ESQUINET Jeanne	80		
ESQUINET Piat	80		
ESTOCQUART Huart	86		
ESTOCQUART Péronne	132		
FACHES Jean	340		
FACHES Pierre	324		
FACHON ou FACON Allard	369		
FACON François	369		
FACON Louise	179		
FACON Martin	369		
FACON Nicolas	369		
FACON Philippe	179		
FARIN Zègres	40, 118, 119		
FARVACQUE Anne	199		
FARVACQUE Anne Françoise	203, 220		

FAVREL Jean	329	FLEURCQUIN Gérardine	217
FAVREL Michel	324, 329	FLEURCQUIN Gilles	55, 152, 195, 199, 201, 208, 320
FERANDE Nicolas	247	FLEURCQUIN Gillette	233
FERDINAND François	6, 62, 89, 89	FLEURCQUIN Isabeau	174
FERNANDES François Vaast	136	FLEURCQUIN Jacques	48, 54, 54, 125, 130, 130, 217, 373
FERRET Arnould	122, 122, 122	FLEURCQUIN Jean	315, 320, 324
FERRET Charles	160	FLEURCQUIN Jean Philippe	217
FERRET Chrétienne	175	FLEURCQUIN Jeanne	221, 233, 233
FERRET Gilbert	130	FLEURCQUIN Josse	199
FERRET Gilles	163, 165, 186, 186, 238, 252	FLEURCQUIN Marguerite	333
FERRET Guillaume	175, 175, 186, 187, 187, 197, 363, 367, 367, 373	FLEURCQUIN Marie	333
FERRET Jean	142, 153, 193, 193, 198, 238, 242, 251, 252, 254	FLEURCQUIN Marie Jeanne	221
FERRET Jeanne	152	FLEURCQUIN Michelle	223
FERRET Marguerite	373	FLEURCQUIN Noëlle	384, 384, 384
FERRET Martin	242	FLEURCQUIN Oste	9, 16, 371
FERRET Michelle	122	FLEURCQUIN Philippotte	383
FERRET Noël	181, 183	FLEURCQUIN Pierre	7, 15, 57, 169, 192, 195, 201, 217, 222
FERRET Noëlle	7	FLEURIN ou FLORIN Martin	372
FERRET Philippe	186, 187, 363, 372, 373	FLORCQUIN Anne Françoise	270
FERRET Pierre	177	FLORCQUIN Antoine	326, 326, 327, 328, 328, 333
FIN Arnould	276	FLORCQUIN Antoine Albert	270
FLAMENT Antoine	40, 40, 204, 233, 257, 364	FLORCQUIN Antoinette	163, 174
FLAMENT Barbe	49	FLORCQUIN Barbe Marie	292
FLAMENT Catherine	193, 199, 200, 202, 204, 204, 204, 205, 233	FLORCQUIN Catherine	292, 329
FLAMENT Christophe	40, 40, 40, 41, 41, 41, 42, 42, 49, 49, 54, 116, 116, 117, 118, 118, 118, 118, 125, 126, 151, 163, 186, 186, 188, 188, 189, 189, 189, 189, 189, 189, 189, 189, 239, 254, 342, 354, 363	FLORCQUIN Charles	272, 272, 383
FLAMENT Christophe Gilbert	162	FLORCQUIN Chrétienne	56, 139, 150, 155, 156
FLAMENT Grard	40, 40	FLORCQUIN Claude	292, 292
FLAMENT Hélène	40, 40, 40, 158	FLORCQUIN Daniel	181, 191
FLAMENT Jean	49, 49, 151, 209	FLORCQUIN Florent	290, 327, 328, 328, 328, 329, 333
FLAMENT Jean François	257	FLORCQUIN Gilles	57, 130, 152
FLAMENT Joseph	257	FLORCQUIN Jacques	9, 270, 336, 336, 373
FLAMENT Mahieu	9, 40, 40, 49, 66, 91, 117, 118, 118, 125, 126, 363	FLORCQUIN Jean	163, 174
FLAMENT Marguerite	39, 39, 40, 40, 163, 185, 239, 239	FLORCQUIN Jean Jacques	270
FLAMENT Marie	19, 25, 39, 39, 40, 49, 54, 54, 182, 192, 198, 198, 199, 233, 233, 233, 234, 237, 238, 238, 260	FLORCQUIN Jean Michel	270
FLAMENT Marie Catherine	257	FLORCQUIN Jeanne	290, 290, 290
FLAMENT Mathieu	126	FLORCQUIN Louis	174
FLAMENT Noël	257	FLORCQUIN Louise	163
FLAMENT Oste	166, 166, 260	FLORCQUIN Madeleine	292
FLAMENT Péronne	370	FLORCQUIN Marc Antoine	270
FLAMENT Philippe	55, 60, 154, 166, 166, 166, 189, 189, 189, 189, 257	FLORCQUIN Marguerite	328
FLAMENT Philippotte	158, 239	FLORCQUIN Marie	174, 181
FLAMENT Pierre	10, 17, 17, 17, 34, 40, 40, 49, 49, 49, 49, 55, 56, 56, 59, 98, 134, 138, 140, 140, 145, 151, 153, 154, 154, 155, 193, 199, 199, 200, 202, 204, 204, 204, 209, 262	FLORCQUIN Marie Catherine	271
FLAMENT Pierre Philippe	257	FLORCQUIN Martin	158, 174
FLAMENT Thomas	372	FLORCQUIN Noël	326, 326, 326, 327, 333
FLEURCQUIN Catherine	217, 325	FLORCQUIN Oste	139, 370, 371
FLEURCQUIN Charles	233	FLORCQUIN Philippe	327
FLEURCQUIN Chrétienne	54	FLORCQUIN Pierre	95, 96, 137, 137, 140, 145, 174, 270, 272
FLEURCQUIN Daniel	183	FLORENT Antoine	324
FLEURCQUIN Elisabeth Marguerite	217	FLORENT Paul	239, 240, 279, 380
FLEURCQUIN Evrard	233	FLORENT Philippe	46, 239, 279, 380
		FLORET Jacques	169
		FLORIN Antoine	123
		FLORIN Charles	194, 221, 221
		FLORIN Elisabeth	192
		FLORIN Garin	336, 351, 361
		FLORIN Guillaume	337, 337, 338
		FLORIN Jacques	17, 97, 164, 273, 351, 361
		FLORIN Jean	271, 273
		FLORIN Jean François	270
		FLORIN Jeanne	270, 358, 372
		FLORIN Léon	23
		FLORIN Marguerite	271
		FLORIN Marie	337, 337

FLORIN Marie Jeanne	273	184, 191, 191, 229, 240, 245, 245,
FLORIN Nicolas	221, 337	253, 253, 255, 352, 358, 384, 176
FLORIN Philippe	17, 46, 239, 240, 240, 361, 365, 379	FREMAUX Thomasse 176, 176
FLORIS Vincent	19	FREMAUX Yolande 200
FONTAINE Louis	203, 220, 221, 221	FREMIN Jean 296
FONTEMURE Jacquemart	128	FREMIN Jeanne 296
FONTENIER Jacquemart	84	FROIDURE Charles 359, 361
FOURNIER Péronne	72, 73, 108	FROMONT Catherine 326
FOURNIER Pierre	69, 97	FROMONT Philippe 336
FRANCHOMME Jean	219	FRUIT Anne 228
FRANCHOMME Martin	246	GADENNE Gilles 244
FRANCHOMME Pierre	246, 246, 325	GADENNE Jean 244
FRANCQ Jean	359	GADENNE Jeanne 244, 245
FRATRISART Nicolas	341	GADENNE Marguerite 255, 255, 255
FRELIN Monique	270	GADENNE Marie 244
FREMAUX Antoine	45, 174, 175, 175, 191, 191, 191, 191, 200, 200, 229, 272, 356	GADENNE Martin 244, 244
FREMAUX Antoinette	175, 244, 244	GADENNE Philippe 184, 184, 244, 244, 255
FREMAUX Barbe	243	GADENNE Toussaint 181
FREMAUX Blaise	284	GAHIDE Charles 320, 375
FREMAUX Catherine	185, 243, 252	GAHIDE Erasme 375
FREMAUX Claude	160, 160, 161, 161, 178, 252, 252, 252, 256	GAILLET François 375, 383
FREMAUX Emmanuel Joseph	272	GAILLET Marie Anne 375
FREMAUX Fabien	175	GAPAN François 326
FREMAUX François	183	GAPAN Gilbert 378, 379
FREMAUX Garin	240	GAPAN Gilles 335, 335, 335, 336
FREMAUX Gilles	126, 126, 126, 128, 230, 231, 232	GAPAN Marie 295
FREMAUX Guillaume	366	GARGATTE Agnès 46, 123, 367
FREMAUX Jacquemine	275	GARGATTE Jean 80, 82, 123
FREMAUX Jacques	157, 175, 175, 176, 176, 177, 178, 178, 178, 178, 179, 179, 179, 179, 186, 187, 187, 191, 231, 245, 252, 272	GARGATTE Madeleine 46, 123, 322
FREMAUX Jean	38, 73, 78, 110, 112, 160, 165, 175, 180, 183, 183, 183, 184, 185, 191, 230, 231, 232, 246, 275, 278, 351, 366	GARIN Baudechon 276
FREMAUX Jeanne	37, 59, 134, 188, 255, 275, 346	GAUDIN Marguerite 311
FREMAUX Josse	161, 177	GAUDIN Saintine 311
FREMAUX Jossine	257, 257	GHEQUIERES Barnabé 95, 96, 96
FREMAUX Laurent	19, 53, 55, 101, 174, 191, 191, 356	GHOSSART Jean 324, 324
FREMAUX Louis	165, 167, 175, 175, 183, 183, 184	GHOSSART Toussaint 326
FREMAUX Marguerite	165, 175, 175, 245, 259, 259, 284, 284	GILLEMANN Agnès 285
FREMAUX Marie	112, 163, 167, 173, 179, 179, 179, 179, 179, 183, 183, 183, 183, 184, 190, 245, 245, 256	GILLEQUIN Pierre 292
FREMAUX Martin	38, 51, 128, 148, 160, 160, 161, 161, 177, 177, 177, 179, 245, 252, 252, 252, 253, 297	GILLES Anne 352
FREMAUX Melchior	268	GILLES Pierre 352
FREMAUX Michelle	166, 252	GILLES Robert 355, 358, 358, 359, 361
FREMAUX Noël	175	GILLES Sarah 352
FREMAUX Oste	10, 172, 173, 174, 181, 181, 183, 184, 184, 184, 276, 351	GISDAL Marie Jeanne 268
FREMAUX Pasquier	163, 173, 190	GLAIGON Simon 345
FREMAUX Péronne	183, 183	GLORIEUX Adrien 43, 45, 119
FREMAUX Philippe	183, 200, 272	GLORIEUX Balthazar 44, 45, 157, 157, 157, 231, 287, 296
FREMAUX Philippotte	163, 167, 175, 175, 175, 175, 191, 241, 244, 244	GLORIEUX Catherine 359
FREMAUX Pierre	31, 110, 110, 110, 112, 112, 160, 160, 161, 162, 164, 175, 175, 175, 175, 175, 175, 178, 179, 179, 180,	GLORIEUX Catherine 359
		GLORIEUX Etienne 10, 10, 357
		GLORIEUX Gilles 35, 36, 84, 115, 115, 129
		GLORIEUX Guillaume 43, 47, 119, 240, 322, 323, 328, 344, 345
		GLORIEUX Isabeau 356
		GLORIEUX Jacques 240
		GLORIEUX Jean 43, 43, 45, 119, 119, 120, 120, 122
		GLORIEUX Jeanne 120
		GLORIEUX Marguerite 334
		GLORIEUX Martin 361
		GLORIEUX Michelle 231, 287, 296
		GLORIEUX Nicolas 383
		GLORIEUX Olivier 344
		GLORIEUX Péronne 121
		GLORIEUX Roland 43, 334
		GLORIEUX Valentin 93
		GLORIEUX Wallerand 7
		GLORIEUX Yolande 119

GOBERT Jean	136	HAIZON Paul	121
GODIN Jean	87, 134	HAIZON Pierre	347
GODINET Marguerite	130	HALLET Antoine	278
GOMER Antoine	213	HALLET Catherine	205, 220
GOMER Jean	144	HALLET Etienne	23, 55, 60, 152, 220
GOMER Péronne	144	HALLET Jean	129, 337
GOMER Pierre	124, 305	HALLET Jean Jacques	377
GOMET Marie	241	HALLET Philippotte	376
GOMET Pierre	305, 318, 323	HALLET Pierre	50, 127, 129, 129
GONIER Antoine	18	HANGOUART Guillaume	4, 8, 31, 88, 296, 334, 350
GONS Adrien	367	HANGOUART Philippe	88, 90
GONS Antoine	212, 213, 214, 249, 250	HANGOUART Wallerand	4, 88, 111
GONS Arnould	242	HANNART Frédéric	377
GONS Jacques	242, 242	HANSART Jeanne	243
GONS Jean	213, 242, 250	HAUCQUIER Barbe	342, 344, 345, 345
GONS Jeanne	242	HAUWEL Pierre	293, 372
GONS Mathieu	367	HAZARD Jean	370
GONS Melchior	242	HAZARD Jeanne	147
GONS Philippe	242, 242	HAZARD Pierre	26, 370
GONS Pierre	242, 346	HAZE Mahieu	352
GONTIER Pierrard ou Pierre	85	HAZEBROUCQ Jean	41
GOSSART Isabeau	311, 313	HAZEBROUCQ Jossine	354
GOSSART Jacques	301, 301, 311	HAZEBROUCQ Péronne	117
GOSSART Jean	298, 313	HAZEBROUCQ Zègres	41, 117
GOSSART Jeanne	301, 304, 307, 311	HAZIN Jean	370
GOSSART Marguerite	312, 314, 317	HECQUET Jacques	271
GOSSART Péronne	301, 311	HECQUET Jean	271, 271
GOUBE Antoine	6, 6, 88	HECQUET Jean Baptiste	271
GRANDIN Marie	9	HEDDEBAUT Hubert	52
GRAU Nicolas	363	HEDDEBAUT Marguerite	232
GRENET François	369	HEDDEBAUT Wallerand	10, 11, 91, 345, 351, 351
GRENU Marguerite	218	HEDDEWIN Laurent	315, 382
GRIMONPONT Antoine	228	HELLIN André	268
GRIMONPONT Arnould	271	HELLIN Antoine	121, 121, 122, 122
GRIMONPONT Catherine	271	HELLIN Jacques	37, 148, 236
GRIMONPONT Frédéric	271	HELLIN Jean	222
GRIMONPONT Jean	271	HELLIN Martin	39, 39
GRIMONPONT Jean Gaspard	271	HENNE Jean	364
GRIMONPONT Pierre	270	HENNERAL Jean	374
GRIMONPONT Thérèse	271	HENNION Denis	200
GROILLON Allard	357	HENNION François	270
GROILLON Allard	361	HENNION Gillette	145
GROILLON Jean	55, 60, 361, 362	HENNION Hélène	383
GROILLON Lambert	54, 54	HENNION Marguerite	270
GRUART Antoinette	305, 305	HENNION Pierre	380
GRUART Jean	305	HENNO Gillette	147
GRUART Jeanne	314, 317	HENNO Marie Catherine	267
GUEDIN Catherine	294	HENNOcq Jacques	347
GUEDIN Gilles	294, 297, 336, 341	HENNUYER Gobert	364
GUEDIN Jeanne	294	HENNUYER Jean	364
GUEDIN Marguerite	336	HERCHART André	288
GUEDIN Marie	293, 336	HERCHART Jean	288
GUEDIN Pierre	294, 334	HERICOURS Pierre	163
GUIER Louis	356	HERLAN André	272
GUTIN Marie Marguerite	267	HERLAN Jean	272
GYNEY Louis	41, 41, 42	HERMAN Jacques	268
HACCART Jean	241	HERNOURT Jean	17
HACCART Marie Thérèse	241	HERRENG Allard	353
HACHIN Pierre	20, 147, 166, 211, 251	HERRENG Georges	371
HACHY Jean	20	HERRENG Marc	199, 205, 220
HACQUET Jean	202	HERRIN Françoise	351
HAEGHE Hélène	384	HESPEL Agnès	287
HAEGHE Jean	47, 82, 124	HESPEL Alexandre	369
HAETSSENS Gilles	117	HESPEL Antoinette	263, 263
HAHAU Catherine	372	HESPEL Arthus	196, 196, 220, 221, 254, 254
HAIZON Jean	121, 309, 355	HESPEL Clémence	109

HESPEL Daniel	56, 56, 131	HOUZET Roland	24, 24, 37, 79, 103, 114, 114, 344, 347, 347, 351
HESPEL Gilles	362, 362	HOUZET Simon	378, 379
HESPEL Jacqueline	18, 99	HOUZET Thomas	19, 53
HESPEL Jean	18, 42, 42, 42, 42, 42, 42, 48, 86, 87, 99, 133, 156, 211, 213, 213, 220, 237, 237, 237, 254, 295, 331, 351, 362, 362, 362, 363	HOVERLAND Jean	333
HESPEL Jeanne	120, 373	HOVERLANDE Jean Baptiste	281
HESPEL Josse	335	HOVYNE Antoine	80
HESPEL Marguerite	352	HOVYNE Catherine	75, 99
HESPEL Marie	18, 42, 99, 237, 237, 237, 328, 362, 362	HOVYNE Jean	188
HESPEL Mathurin	295	HOVYNE Michel	277
HESPEL Noëlle	369	HUBERT Jean	10, 97
HESPEL Péronne	18, 18, 99, 237, 237, 237, 237, 238	HUBERT Michel	13, 27, 109
HESPEL Philippe	15, 15, 99, 133, 211, 344, 344, 344, 362	HURT Germain	308
HESPEL Pierre	15, 16, 42, 42, 95, 96, 157, 229, 229	IMBERT Catherine	247
HESPEL Robert	18, 99	IMBERT Marie Catherine	233
HESPEL Yolande	369	IMBERT Martin	233, 233, 233
HOCHEDÉZ François	283, 315	ISAMBART Antoine	167
HOCHEDÉZ Jean	291	ISAMBART Marie	253
HOLLEBECQUE Arthus	195	JACOB Jean Baptiste	238, 238, 238, 290
HOLLEBECQUE Augustin	195	JACOPS Jean	265, 265
HOLLEBECQUE Jacques	195	JACQUO François	331, 341
HOLLEBECQUE Jean Baptiste	195	JONCQUET Pierre	275
HOLLEBECQUE Pierre	155, 155, 195, 195, 196	JONVILLE Jacqueline	223
HOLLIN Marc	118, 118	JONVILLE Jean	323
HONORE Antoine	222, 222	JONVILLE Marie Jeanne	379, 379
HONORE François	272	JONVILLE Pierre	295, 320, 323, 323, 338, 379, 379
HONORE Hélène	272	JONVILLE Roger	382
HONORE Jean	49, 151, 194, 207, 208	JONVILLE Simon	323
HONORE Jean Baptiste	222, 222, 272	JOSEPH Antoine	81, 123, 330
HONORE Marguerite	272	JOSEPH Jacques	85, 130
HONORE Pierre	14, 14, 149, 149, 149, 194, 222	JOSSON Arnould	278, 278
HOUBLON Hubert	348	JOUSSELIN Betreumieux	8
HOUBLON Jean	348	JOVENEL Jean	121, 121, 122
HOUBLON Nicolas	348	JOVENEL Marie	375
HOUBLON Pierre	22, 22, 32, 35, 79, 102, 114, 114, 348	KELLEMAN Pierre	275
HOUFFLIN Cécile	379	KICQUE Allard	269
HOUTMAN Grard	118	KICQUE Jeanne	269
HOUTMAN Jean	368	LACQUEMAN Antoine	213, 288
HOUZET Agnès	347, 347	LAIGNEL Marie	132
HOUZET Anne	103	LALLEE Susanne	262
HOUZET Annette	114	LALLIER Adrien	349
HOUZET Barbe	253	LAMBERT Pierre	347
HOUZET Betreumieux	170, 170	LAMERAND Anne	296
HOUZET Chrétienne	228	LAMERAND Antoine	216, 286, 287, 296, 297
HOUZET Etienne	86, 131	LAMERAND Antoinette	287, 297
HOUZET Gilles	24, 74, 103, 114, 343, 344, 347, 347, 351	LAMERAND Catherine	9
HOUZET Godefroid	129, 130	LAMERAND François	9, 9, 9, 9, 9, 91, 95, 138, 138, 212, 231, 233, 336
HOUZET Jacquemart	275	LAMERAND Françoise	9, 212, 287, 288, 336
HOUZET Jacquemine	24, 103, 114, 347, 349	LAMERAND Gilbert	201, 287
HOUZET Jacques	6, 7, 89, 90, 136	LAMERAND Hugues	9, 138, 157, 230, 287, 297, 337
HOUZET Jean	50, 122, 126, 134, 347, 347	LAMERAND Jean	91, 95
HOUZET Jeanne	6, 228	LAMERAND Jeanne	9, 212, 212, 231
HOUZET Marguerite	253, 347	LAMERAND Marie	212, 212, 286, 296
HOUZET Marie Françoise	282	LAMERAND Michel	138
HOUZET Marie Madeleine	253	LAMERAND Michelle	9
HOUZET Péronne	24, 37, 103, 114, 347, 347, 348	LAMERAND Pasque	185
HOUZET Philippe	128	LAMERAND Péronne	9, 212, 287, 296
HOUZET Pierre	253	LAMERAND Pierre	227
		LAMPE Collin	85
		LAMPE Jean	197, 197
		LAMPE Pierre	38, 329, 362
		LAMPOL Michel	299, 303, 311
		LAMY Catherine	377
		LANCART Charles	268
		LANDAS Pierre	314

LANGE Jean	215	LECLERCQ André	49, 94, 126, 126, 346, 359
LARGENT Simon	77	LECLERCQ Anne Jacqueline	255
LAUCQUEMAN Martin	353	LECLERCQ Antoine	6, 63, 63, 89, 128, 215, 256, 300, 379
LE MICHEL Philippe	353	LECLERCQ Antoinette	256
LEAUCOURT Adrien	51, 150	LECLERCQ Arnould	223
LEAUCOURT Jean	19, 29, 51, 100, 108, 127, 143, 153, 153	LECLERCQ Arthus	254, 254
LEAUCOURT Raphaël	135, 155	LECLERCQ Augustin	269
LEBAET Philippe	84, 127	LECLERCQ Bartholomé	383
LEBAISEUR Jacques	182, 332	LECLERCQ Bauduine	366
LEBAISEUR Pierre	332, 332, 332	LECLERCQ Bernard	124, 319
LEBARBIEUR Catherine	344	LECLERCQ Betreumieux	6, 8, 8, 90, 98, 137, 137, 139
LEBARBIEUR Gilbert	344	LECLERCQ Catherine	8, 11, 13, 13, 13, 62, 94, 98, 168, 217, 223, 235, 299, 313, 368
LEBARBIEUR Jeanne	344	LECLERCQ Cécile	254
LEBLANC Antoine	267	LECLERCQ Charles	22, 24, 28, 49, 50, 50, 50, 102, 103, 105, 114, 125, 142, 151, 151, 151, 192, 193, 193, 194, 194, 198, 199, 208, 217, 217, 221, 224, 225, 235, 251, 251, 261, 344, 363
LEBLANC Antoinette	171, 171, 172, 172	LECLERCQ Charlot	70
LEBLANC Arthus	235, 236	LECLERCQ Chrétienne	90
LEBLANC Gadrain	346	LECLERCQ Christophe	15, 95, 140, 145
LEBLANC Grard	274	LECLERCQ Claude	15, 15, 15, 206, 211, 213, 215
LEBLANC Jacques	36, 141, 141, 236	LECLERCQ Cornille	13, 13, 223, 371
LEBLANC Jean	54, 346	LECLERCQ Eloy	331
LEBLANC Marie	175	LECLERCQ Engrand	11, 26, 26, 26, 106, 106, 142
LEBLANC Marie Jeanne	272	LECLERCQ Etienne	184, 185, 197, 216, 372
LEBLANC Péronne	58, 342, 342	LECLERCQ Evrard	90, 347
LEBLANC Toussaint	11, 92	LECLERCQ Fleuris	17, 17, 17, 53, 53, 59, 59, 151, 153, 196, 363
LEBLOND Judith	267	LECLERCQ Florentin	192, 254, 254
LEBOUCHER Omer	360	LECLERCQ François	224
LEBOUCQ Catherine Thérèse	377	LECLERCQ Gilbert	87, 355
LEBOUCQ Gilles	343, 348, 351, 358, 361	LECLERCQ Gilles	78, 110, 256, 312, 312, 312, 316, 335, 359, 380
LEBOUCQ Jean	343, 347, 347, 347, 353, 355, 360	LECLERCQ Gillette	291
LEBOURGEOIS Antoine	58, 95	LECLERCQ Grard	48, 125
LEBOURGEOIS Collette	98	LECLERCQ Guillaume	93, 207, 355
LEBOURGEOIS Gilles	58	LECLERCQ Jacques	20, 20, 89, 211, 214, 215, 223, 223, 230, 230, 269, 316, 322, 325, 332, 333, 358, 363, 363, 365
LEBOURGEOIS Grard	50, 53, 100, 126, 128	LECLERCQ Jean	6, 8, 8, 8, 9, 9, 9, 9, 12, 13, 13, 13, 13, 14, 15, 15, 15, 15, 15, 31, 39, 52, 53, 53, 63, 63, 65, 66, 87, 90, 90, 90, 90, 90, 90, 98, 99, 99, 119, 120, 124, 128, 138, 168, 179, 179, 179, 193, 194, 197, 204, 208, 212, 212, 214, 215, 218, 221, 254, 254, 256, 261, 299, 299, 299, 302, 305, 306, 310, 310, 313, 316, 332, 335, 337, 340, 346, 350, 368
LEBOURGEOIS Guillaume	58	LECLERCQ Jean Baptiste	256
LEBOURGEOIS Jacques	102, 104, 133	LECLERCQ Jeanne	47, 124, 128, 214, 235, 255, 359, 359
LEBOURGEOIS Jean	50, 127, 132, 298, 300, 311	LECLERCQ Josse	197
LEBOURGEOIS Jeanne	95	LECLERCQ Jossine	179, 179
LEBOURGEOIS Marguerite	58	LECLERCQ Louis	348, 348, 355, 355, 358, 358, 362
LEBOURGEOIS Marie	58	LECLERCQ Marguerite	206, 214, 215, 217, 217, 235, 235, 290, 300, 305, 341
LEBOURGEOIS Pierre	131	LECLERCQ Marie	153, 153, 217, 217, 235, 235, 291, 291, 299, 315
LEBROU Pierre	345	LECLERCQ Marie Bernard	256
LEBRUN Adrien	218	LECLERCQ Marie Elisabeth	256
LEBRUN Antoine	285	LECLERCQ Martin	12, 14, 69, 69, 91, 94, 97, 98, 342, 359, 366, 368
LEBRUN Chrétienne	218		
LEBRUN Gilles	27, 210, 243		
LEBRUN Gillette	301, 307		
LEBRUN Hugues	285, 287		
LEBRUN Jacquemine	307		
LEBRUN Jacques	359		
LEBRUN Jossine	348		
LEBRUN Marie	378		
LEBRUN Nicolas	301		
LECAT Chrétienne	31, 66, 90, 111		
LECAT Jacques	216, 216, 262, 262		
LECAT Jean	14, 253, 262		
LECAT Marie	216, 262		
LECAT Noël	262		
LECHERF Jacques	196		
LECHERF Jean	347		
LECHEVIN Gauthier	67		
LECHINE Jeanne	303		
LECLERCQ Adrien	9, 11, 13, 13, 98, 179, 227, 258, 362, 363		
LECLERCQ Agnès	9		
LECLERCQ Alexandre	46		

LECLERCQ Mathias	52, 53, 196, 254		131, 131, 132, 133, 146, 146, 146,
LECLERCQ Michel	336, 341, 379, 379		148, 151, 152, 152, 152, 152, 157,
LECLERCQ Michelle	53, 129, 289, 341		168, 195, 196, 196, 199, 199, 199,
LECLERCQ Nicaise	6, 8, 90, 98		199, 199, 201, 201, 203, 203, 207,
LECLERCQ Nicolas	76, 279, 291, 303		207, 208, 213, 216, 217, 218, 218,
LECLERCQ Noël	6, 67, 90		218, 222, 225, 234, 234, 234, 234,
LECLERCQ Olivier	4, 62, 63, 89, 291		239, 261, 266, 270, 272, 354, 357,
LECLERCQ Oste	158, 239		357
LECLERCQ Péronne	8, 90, 98, 223, 255, 278, 289, 331	LECOMTE Jean	8, 10, 18, 18, 30, 51, 51, 51, 53,
LECLERCQ Philippart	67		53, 54, 55, 56, 110, 129, 132, 137,
LECLERCQ Philippe	7, 20, 52, 53, 53, 60, 67, 91, 101,		137, 137, 150, 157, 161, 166, 166,
	127, 139, 197, 200, 204, 214, 214,		175, 176, 178, 178, 178, 179, 194,
	235, 254, 254, 327, 333, 358, 372,		195, 197, 197, 197, 203, 203, 207,
	372, 375		207, 207, 207, 211, 212, 212, 213,
LECLERCQ Philippotte	6, 90, 179, 179		217, 221, 222, 225, 225, 225, 225,
LECLERCQ Pierre	31, 43, 53, 53, 53, 53, 66, 90, 98,		228, 234, 234, 234, 234, 235, 235,
	111, 128, 129, 153, 154, 154, 193,		236, 249, 261, 261, 262, 263, 263,
	193, 194, 194, 194, 198, 198, 199,		348, 365, 370
	200, 200, 205, 205, 211, 213, 214,	LECOMTE Jean Baptiste	269, 272
	215, 221, 235, 235, 258, 269, 291,	LECOMTE Jean François	192, 266, 268
	312, 327, 333, 335, 343	LECOMTE Jeanne	18, 265
LECLERCQ Robert	14, 15, 52, 53, 53, 60, 129, 129,	LECOMTE Jennotte	73
	139, 148, 153, 192, 206, 207, 211,	LECOMTE Josse	8, 15, 15, 15, 15, 95, 95, 137, 140,
	213, 214, 217, 217, 222, 235, 251,		144, 208, 212, 212, 221, 233, 233
	362, 363	LECOMTE Louis	250
LECLERCQ Saintine	367	LECOMTE Madeleine	228
LECLERCQ Simon	8	LECOMTE Marguerite	10, 11, 18, 60, 146, 213, 233
LECLERCQ Vincent	128	LECOMTE Marguerite Jeanne	212, 212, 269
LECOCQ Hector	53, 129	LECOMTE Marie	26, 26, 26, 57, 57, 58, 58, 60, 133,
LECOCQ Hélène	53, 129		146, 146, 152, 195, 196, 201, 201,
LECOCQ Jean	300, 304		203, 207, 218, 223, 228, 228, 236,
LECOCQ Jeanne	10, 10, 145, 215		236, 236, 250, 262, 269
LECOCQ Jossine	129	LECOMTE Marie Jeanne	218, 234
LECOCQ Noëlle	277	LECOMTE Marie Joseph	269, 272
LECOCQ Sainte	53	LECOMTE Martin	164, 164, 164, 172, 172, 179, 186,
LECOMTE Adrien	32, 32, 32, 60		243, 245
LECOMTE Agnès	26, 26, 57, 148, 199, 199, 202,	LECOMTE Mathieu	210, 210, 223, 272
	216, 216, 216, 216, 216, 216, 216,	LECOMTE Maximilien	11, 138, 371
	216, 216, 216, 223, 234	LECOMTE Melchior	130
LECOMTE Antoine	36, 36, 55, 60, 152, 152, 208, 218,	LECOMTE Michel	183
	234	LECOMTE Monique	269
LECOMTE Antoinette	269	LECOMTE Nicolas	19, 20, 22, 22, 22, 36, 51, 51, 51,
LECOMTE Arnould	54		55, 60, 61, 61, 77, 77, 77, 99, 100,
LECOMTE Barbe	272, 279, 331		102, 102, 128, 128, 195, 353, 358,
LECOMTE Catherine	18, 26, 31, 146, 211, 223, 223,		363, 365, 372
	223, 258, 258, 258, 261, 285, 348	LECOMTE Noëlle	192
LECOMTE Charles	51, 53, 133	LECOMTE Pasquette	73
LECOMTE Christophe	55, 132, 343, 343	LECOMTE Pasquier	18, 19, 30, 110, 343
LECOMTE Claire	270	LECOMTE Philippe	36, 48, 92, 125, 138, 138, 208,
LECOMTE Clémence	54		212, 212, 270, 348, 365
LECOMTE Fleure	164, 243	LECOMTE Pierrard ou Pierre	109
LECOMTE François	55, 55, 132, 265, 331	LECOMTE Pierre	10, 10, 11, 15, 15, 19, 19, 21, 29,
LECOMTE Françoise	164, 196, 219		36, 55, 55, 60, 60, 60, 60, 95, 96,
LECOMTE Gaspard	35, 199, 206, 207, 207, 207, 207,		99, 99, 99, 100, 100, 100, 108,
	207, 207, 207, 207, 208, 208, 208,		116, 129, 132, 137, 140, 143, 143,
	208, 208, 208, 211, 213, 213, 218,		143, 153, 153, 194, 195, 195, 195,
	249, 249		196, 197, 199, 203, 207, 218, 218,
LECOMTE Gérard	324		225, 233, 234, 234, 235, 261, 263,
LECOMTE Gilles	31		269, 269, 325, 326, 358, 365, 365
LECOMTE Gillette	272	LECOMTE Pierre Joseph	269
LECOMTE Guillaume	102, 131	LECOMTE Rose	18
LECOMTE Jacqueline	32, 60, 239	LECOMTE Thomas	197
LECOMTE Jacques	18, 21, 21, 23, 26, 26, 26, 31, 31,	LECOUSTRE Jacques	44, 44, 82, 349
	32, 51, 55, 55, 55, 55, 55, 55, 57,	LECOUSTRE Pierre	349
	57, 58, 58, 60, 60, 60, 61, 61, 77,	LECOUVREUR Jean	83
	99, 130, 130, 130, 130, 130, 131,	LECOUVREUR Jean	83

LEDORPE Antoine	313	LEGATTE Pierrard ou Pierre	73
LEDORPE Jean	313	LEGRAND Albertine	247, 247
LEDOUX Lambert	108	LEGRAND Amand	379
LEDOUX Pierre	359	LEGRAND Bon	375
LEDRUT Germain	11, 64, 64, 92, 92, 92, 92, 92, 92, 92, 92, 350	LEGRAND Jacques	25, 76, 102, 129
LEDRUT Jeanne	11	LEGRAND Marie	21
LEDRUT Paul	11, 92, 92, 92, 92, 92	LEGRAND Marie	375
LEFEBVRE Adrienne	248, 256, 256	LEGRAND Nicolas	320
LEFEBVRE Alexandre	285, 285	LEGRAND Philippe	21, 61, 102, 342, 357, 379
LEFEBVRE Alison	151	LEGRAND Pierre	378, 379
LEFEBVRE Anne Marie	285	LEGRAND Robert	379
LEFEBVRE Antoine	173, 292, 293, 327, 340	LEGROUX Gabriel	371
LEFEBVRE Antoinette	163, 267	LEGUILLEBERT François	352
LEFEBVRE Catherine	173	LEHACQUIN Pasquier	84, 129
LEFEBVRE Charles	285	LEHARDY André	301, 303
LEFEBVRE Collard	133	LEHAZE Agnès	299
LEFEBVRE Fleuris	184, 184, 184	LEHAZE Cornille	184
LEFEBVRE François	285	LEHAZE Roger	299
LEFEBVRE Françoise	258	LEHEMBRE Jean François	290
LEFEBVRE Gilles	101, 188, 188, 268, 292, 293, 293, 334	LEHUGIER Louis	339
LEFEBVRE Gillette	209	LELEU Jean	321, 342
LEFEBVRE Guillaume	116, 274	LELEU Jeanne	122
LEFEBVRE Hugues	381	LELEU Louise	342
LEFEBVRE Jacques	60, 105, 131, 131, 210, 231, 242, 275, 290, 357	LELEU Pierre	342, 348, 348
LEFEBVRE Jean	18, 27, 27, 27, 32, 34, 49, 58, 58, 79, 99, 101, 105, 105, 105, 106, 107, 107, 108, 112, 113, 126, 131, 132, 132, 133, 134, 134, 159, 159, 186, 194, 210, 211, 211, 235, 238, 239, 254, 357, 369, 371, 373	LELEU Simon Wallerand	278
LEFEBVRE Jean Baptiste	267	LELOUCHEUR Louis	368
LEFEBVRE Jeanne	18, 32, 32, 39, 55, 55, 58, 58, 58, 60, 60, 61, 131, 248, 287, 290, 354, 354, 355, 357, 357, 367	LELOUCHEUR Omer	361
LEFEBVRE Josse	211, 237	LEMAHIEU Arthus	197
LEFEBVRE Louis	328	LEMAHIEU Blasette	34, 35, 35, 149, 149, 154, 199, 207, 207
LEFEBVRE Luc	45, 121, 338	LEMAHIEU Catherine	60, 197, 197, 203
LEFEBVRE Marc	29, 108, 116	LEMAHIEU Charles	11, 12, 26, 26, 27, 29, 30, 31, 34, 35, 38, 55, 57, 60, 149, 199, 202, 207, 208
LEFEBVRE Marguerite	122, 172, 242, 242, 243	LEMAHIEU Elisabeth	202
LEFEBVRE Marie	55, 60, 163, 173, 242, 243, 243, 248, 290, 293	LEMAHIEU François	274, 275
LEFEBVRE Marie Jeanne	256	LEMAHIEU Gaspard	202, 218
LEFEBVRE Martin	18, 23, 99, 105, 106, 160, 162, 173, 173, 186, 247, 254, 355, 365	LEMAHIEU Jacques	60, 197, 203
LEFEBVRE Mathieu	121, 173	LEMAHIEU Jean	19, 53, 53, 116, 143, 143, 143, 143, 153, 169, 197, 197, 197, 197, 207, 235, 347
LEFEBVRE Nicolas	52, 131, 131, 155, 159, 173, 247, 344, 374	LEMAHIEU Jeanne	197
LEFEBVRE Noël	18	LEMAHIEU Jobert	38
LEFEBVRE Noëlle	27, 105	LEMAHIEU Jossine	197, 197
LEFEBVRE Olivier	51, 128, 129	LEMAHIEU Marguerite	197, 197, 202, 252
LEFEBVRE Péronne	31, 240, 290, 381	LEMAHIEU Marie	197, 202, 245, 253, 253
LEFEBVRE Philippe	119, 160, 173	LEMAHIEU Marie Elisabeth	218
LEFEBVRE Pierre	27, 39, 43, 45, 55, 55, 60, 157, 157, 157, 159, 159, 159, 164, 175, 176, 190, 238, 239, 286, 293, 296, 341, 365, 367, 370, 374	LEMAHIEU Marie Jeanne	197
LEFEBVRE Toussaint	176, 177	LEMAHIEU Noël	131, 131, 175, 175, 175, 175, 175, 358, 361
LEFEBVRE Valentin	287	LEMAHIEU Péronne	197, 197, 197
LEFLAMENT Christophe	39	LEMAHIEU Pierre	197, 197
LEFLON Claire Isabeau	277	LEMAHIEU Robert	148, 202, 202, 218
LEFORT Catherine	160	LEMAHIEU Vaast	274, 275
LEFORT Marie Agnès	246	LEMAIRE Amande	305
LEFRANCQ Jean	361	LEMAIRE Catherine	217, 255
		LEMAIRE Cornille	139
		LEMAIRE Ferdinand	240
		LEMAIRE Hélène	217
		LEMAIRE Jacqueline	303
		LEMAIRE Jacques	91, 139, 217, 271
		LEMAIRE Jean	47, 124, 139, 139, 139, 217, 269, 330
		LEMAIRE Jean Baptiste	255
		LEMAIRE Marie Anne	271
		LEMAIRE Péronne	217

LEMAIRE Philippe	247	LEMOUTON Pierre	20, 102, 112, 135, 185, 188
LEMAIRE Pierre	217	LEMPAULT Pierre	325
LEMAIRE Théodore	255	LEMRE Gilles	20
LEMAITRE Catherine	243	LENOIR Jean	86, 312
LEMAITRE Jacques	131	LEPERS André	220
LEMAITRE Jean	368, 368, 372	LEPERS Anne	27
LEMAITRE Marie Madeleine	279	LEPERS Antoine	173, 192, 204, 216, 216, 344, 367
LEMAN Allard	78	LEPERS Antoinette	265
LEMAN Charles	324	LEPERS Catherine Françoise	216
LEMAN Jeanne	28, 28, 30, 78, 154, 224	LEPERS Clémence	30, 33, 109, 112, 350
LEMAN Marc	127	LEPERS Cornille	378
LEMAN Marie	223	LEPERS Daniel	234
LEMAN Marie Jeanne	223	LEPERS Françoise	256, 256
LEMAN Nicolas	373	LEPERS Gaspard	29, 33, 33, 108, 109, 109, 110, 112, 174, 278, 294, 340, 350, 360
LEMAN Noël	85	LEPERS Gilles	27, 27, 29, 30, 30, 33, 34, 34, 34, 38, 109, 109, 112, 112, 113, 113, 116, 116, 116, 350, 350, 350, 358, 364
LEMAN Péronne	34, 34, 34, 223	LEPERS Gillette	12, 26, 29, 30, 34, 38, 57
LEMAN Philippe	55	LEPERS Guillaume	27, 105, 131, 378, 378, 379
LEMAN Pierre	28, 28, 28, 28, 28, 28, 30, 34, 34, 34, 60, 60, 160, 164, 164, 255, 255, 255, 257, 373	LEPERS Isabeau	216
LEMARE Nicolas	359	LEPERS Jacques	18, 18, 24, 26, 26, 26, 26, 27, 27, 29, 30, 30, 31, 31, 31, 33, 35, 38, 57, 104, 104, 110, 146, 148, 148, 149, 152, 168, 192, 199, 199, 200, 202, 204, 216, 216, 219, 223, 234, 236, 237, 362, 362, 365
LEMASLE François	270	LEPERS Jean	11, 12, 26, 26, 26, 26, 26, 27, 27, 27, 29, 29, 30, 30, 30, 31, 34, 35, 35, 38, 38, 38, 38, 57, 94, 116, 133, 173, 200, 200, 200, 216, 265, 276, 348, 349, 362, 373, 373
LEMATHON Gilbert	75	LEPERS Jean Baptiste	216
LEMAY Jean	252, 252	LEPERS Jeanne	29, 36, 38, 108, 108, 114, 116, 116, 116, 173
LEMAY Marc	50	LEPERS Josse	53, 58, 129, 134, 361, 367, 374
LEMAY Pierre	107	LEPERS Louis	11, 29, 29, 29, 30, 33, 87, 190, 217, 219, 219, 219, 219, 250, 252, 256
LEMERCIER Amande	310	LEPERS Louise	174
LEMERCIER Antoinette	301	LEPERS Mahieu	160, 161, 161, 172
LEMERCIER Catherine	301	LEPERS Marguerite	176, 190, 235, 248, 251, 251, 324
LEMERCIER Daniel	375	LEPERS Marie	190, 190, 209, 216, 234, 244, 244, 244, 244, 248, 248, 250, 250, 256, 256
LEMERCIER Garin	298, 300, 307, 311, 316, 316, 316, 316, 320, 340, 379	LEPERS Marie Elisabeth	216, 216
LEMERCIER Jacques	162, 302, 302, 312, 316, 383	LEPERS Martin	176
LEMERCIER Jean	298, 300, 307, 314, 317	LEPERS Martine	181
LEMERCIER Jeanne	298, 309, 316	LEPERS Mathias	235, 237, 251
LEMERCIER Marie	375	LEPERS Mathieu	282, 282
LEMERCIER Pasquette	384	LEPERS Nicolas	245, 251, 251
LEMERCIER Péronne	298, 300, 301, 301, 309, 312	LEPERS Noël	344
LEMERCIER Philippe	302, 308, 311, 318, 383	LEPERS Philippe	378, 378, 379
LEMERCIER Pierre	162, 302, 379	LEPERS Philippotte	173
LEMERCIER Simon	317, 328	LEPERS Pierrard ou Pierre	72, 72
LEMESRE Antoine	57	LEPERS Pierre	11, 24, 27, 27, 29, 30, 30, 30, 30, 30, 31, 31, 33, 35, 36, 38, 38, 72, 72, 74, 78, 78, 79, 104, 108, 109, 109, 109, 109, 110, 110, 110, 110, 112, 112, 112, 112, 114, 116, 116, 133, 160, 171, 176, 178, 190, 190, 190, 190, 190, 190, 200, 216, 217, 235, 236, 236, 236, 237, 237, 242, 242, 242, 248, 248, 248, 252, 252, 254, 254, 280, 345, 345, 348,
LEMESRE Betreumieux	217		
LEMESRE Catherine	9, 139, 378, 378, 379		
LEMESRE Cornille	9, 9, 365		
LEMESRE Ferdinand	378, 379, 379		
LEMESRE Françoise	378, 379, 379		
LEMESRE Hélène	217		
LEMESRE Jacques	9, 366		
LEMESRE Jean	9, 347, 377, 378, 378, 378, 379		
LEMESRE Louis	366		
LEMESRE Marie	379		
LEMESRE Marie	379		
LEMESRE Philippe	347		
LEMICHEL Jean	74, 114, 363		
LEMICHEL Piat	80		
LEMOISNE Marie	371		
LEMOISNE Pierre	371		
LEMONIER Agnès	74		
LEMONIER Marie	53		
LEMOUTON Antoinette	112		
LEMOUTON Guillaume	34, 34, 112		
LEMOUTON Jean	78		
LEMOUTON Josse	19, 185		
LEMOUTON Péronne	112		
LEMOUTON Philippotte	112, 112		

	348, 350, 354, 354, 354, 360, 364, 373, 373, 373	LESOLLIER Grardine	303, 313
LEPERS Roger	361	LETHEY Mathias	351
LEPIPPRE Anne Thérèse	290	LETHIEULT Fleuris	170
LEPIPPRE Joseph Charles	290	LETHIEULT Hugues	170, 170
LEPIPPRE Laurent François	290	LETHIEULT Jean	170, 170
LEPLAT Antoine	179, 179, 182	LETHIEULT Jeanne	170, 170
LEPLAT Bernard	327	LETHIEULT Michel	170
LEPLAT Gilbert	286, 286	LEUDECAT Jeanne	268
LEPLAT Gilles	286	LEURIDAN Adrienne	54, 125, 130
LEPLAT Jacques	286, 325, 336	LEURIDAN Agnès	9, 91, 105
LEPLAT Jean	243, 379	LEURIDAN Anne	24, 35, 36, 115, 175, 372
LEPLAT Jeanne	45	LEURIDAN Barbe	282, 282
LEPLAT Josse	286, 286, 290	LEURIDAN Betreumieux	96, 114
LEPLAT Marie	174	LEURIDAN Catherine	12, 22, 23, 23, 24, 33, 55, 60, 93, 103, 131, 136, 168, 173, 206, 206, 210, 219, 247, 275, 275, 282, 353, 356
LEPLAT Valentin	328, 379	LEURIDAN Eloy	16, 36, 36, 37, 67, 67, 80, 80, 95, 95, 95, 95, 114, 115, 359, 372
LEPOUTRE Antoinette	240	LEURIDAN Françoise	9, 91
LEPOUTRE François	145, 211, 211	LEURIDAN Gilbert	353
LEPOUTRE Gilles	240	LEURIDAN Hélène	9, 91, 93
LEPOUTRE Jean	282, 305, 306, 318	LEURIDAN Jacqueline	247, 282, 282
LEPOUTRE Jeanne	17, 145, 212	LEURIDAN Jacques	4, 9, 12, 88, 136, 168, 168, 168, 270, 275, 282, 282, 282, 366
LEPOUTRE Jonas	211	LEURIDAN Jean	9, 9, 64, 91, 95, 138, 148, 168, 169, 224, 228, 242, 247, 267
LEPOUTRE Marie	240	LEURIDAN Jeanne	15, 140, 168, 227, 247
LEPOUTRE Marie Catherine	240	LEURIDAN Lambert	24, 219, 228
LEPOUTRE Michel	261	LEURIDAN Laurence	372
LEPOUTRE Pierre	305	LEURIDAN Léger	295
LEPREVOST Philippe	315	LEURIDAN Marguerite	9, 15, 91, 209, 212, 247, 360, 372
LERICHE Josse	114, 145	LEURIDAN Marie	15, 16, 96, 140, 247
LEROUGE Anne Marie	269	LEURIDAN Marie Philippine	270
LEROUGE Antoine	254	LEURIDAN Martin	275
LEROUGE Catherine	170	LEURIDAN Michel	287, 296
LEROUGE Jean	232, 232, 233, 254	LEURIDAN Nicolas	277
LEROUGE Jeanne	368, 368	LEURIDAN Péronne	37
LEROUGE Marie Catherine	269	LEURIDAN Philippe	15, 15, 16, 69, 96, 145, 148, 159, 171, 171, 172, 208, 217, 221, 232, 233, 268, 270, 348, 349, 372
LEROUGE Martin	87	LEURIDAN Pierre	9, 12, 14, 15, 17, 64, 64, 66, 66, 66, 91, 91, 93, 145, 145, 148, 208, 209, 232, 247, 275, 275, 275, 275, 276, 282, 282, 372
LEROUGE Pierre	254	LEURIDAN Roland	54, 125
LEROUX Guillaume	153	LEURIDAN Simon	282, 282, 338, 338
LEROUX Jean	33	LEURIDAN Thomas	17, 59, 64, 77, 91, 91, 126, 127, 134
LEROUX Jean	347	LEURIDAN Valentin	210
LEROY Anne	244, 244	LEVA Bon	262
LEROY Antoinette	270	LEVEUGLE Pierre	207, 211, 217, 222, 225, 225
LEROY Arnould	133	LEVIGNIER Jean	301, 301, 304, 307, 308, 311
LEROY François	163, 171, 174	LEVIGNIER Martine	341
LEROY Jacquemine	184	LEYMAN Pierre	55
LEROY Jean	184, 272	LEZAIRE Antoinette	25
LEROY Jean Philippe	272	LEZAIRE Françoise	14, 216, 216, 216, 262, 262, 262, 262
LEROY Jeanne	272	LEZAIRE Gillette	200
LEROY Marie	171	LEZAIRE Henri	354, 360, 365, 372
LEROY Marie Claire	272	LEZAIRE Jacques	8, 13, 13, 14, 16, 31, 31, 137, 137, 192, 223, 223, 284, 296, 297, 340, 351, 354, 357, 359, 360, 365, 372
LEROY Onesifort	272	LEZAIRE Jean	25, 25, 25, 146, 223, 223, 262, 267
LEROY Sainte	43, 121, 344	LEZAIRE Jeanne	94
LERUSTRE Jacquemine	117		
LERUSTRE Jean	329		
LERUSTRE Marguerite	329		
LERUSTRE Nicolas	325		
LESAGE Adrien	343		
LESAGE Jacques	300		
LESAUVAGE André	111		
LESAUVAGE Mahieu	134		
LESAUVAGE Piat	59, 134		
LESAUVAGE Pierrard ou Pierre	115		
LESAUVAGE Pierre	80		
LESCAREU Charles	352		
LESCROHART Jacques	89		
LESCROHART Meurisse	316		
LESCROHART Pierre	332		

LEZAIRE Josse	57, 92, 132, 138, 138, 154, 200, 226	LIAGRE Philippe	378
LEZAIRE Marguerite	222	LIBERT Adrien	228
LEZAIRE Marie	8, 16, 31, 95, 96, 137, 218, 223, 262, 284	LIBERT Adrienne	244
LEZAIRE Marie Anne	223	LIBERT Agnès	347
LEZAIRE Martine	223	LIBERT Antoine	371
LEZAIRE Nantifort	223	LIBERT Antoinette	244
LEZAIRE Pierre	31, 110, 144, 222	LIBERT Barbe	95, 115, 169
LEZY Adrien	7, 9, 17, 18, 23, 36, 89, 137, 141, 147, 193, 198, 199, 199, 199, 205, 254, 261, 261, 262, 262	LIBERT Betreumieux	367
LEZY Agnès	214, 214	LIBERT Daniel	38, 115
LEZY Antoine	12, 93, 95, 357, 357, 359, 359	LIBERT Grard	49, 54, 126, 130, 131
LEZY Antoinette	55, 55, 98, 204, 371	LIBERT Isabeau	372
LEZY Arthus	25, 193, 198, 198, 198, 199, 199, 199, 199, 204, 205, 205, 205, 205, 205, 217, 250, 251, 252, 254, 254, 254, 256, 257, 261, 262, 262, 262, 263	LIBERT Jacques	115, 167
LEZY Catherine	380	LIBERT Jean	56, 244, 244, 244, 244, 244
LEZY Claire	262, 262, 262	LIBERT Mahieu	371
LEZY Claude	7, 7, 8, 10, 90, 93, 137, 169, 216, 226	LIBERT Marguerite	94, 101, 101, 102, 102, 115, 115, 168, 168
LEZY François	383	LIBERT Marie	244
LEZY Françoise	93, 216, 216, 226	LIBERT Marie Anne	244
LEZY Isembart	7, 7, 98, 301, 301, 307, 308, 314, 322, 335, 344, 345, 374	LIBERT Melchior	328, 328
LEZY Jacques	7, 8, 63, 67, 67, 89, 91, 96, 96, 96, 98, 98, 168, 169, 315, 316, 317, 318, 319, 321, 344, 345, 367, 379, 380, 380, 380, 382, 382, 383	LIBERT Pasquier	49, 134
LEZY Jean	7, 22, 22, 22, 23, 61, 98, 102, 102, 137, 152, 203, 209, 262, 262, 262, 344, 345	LIBERT Péronne	134
LEZY Jeanne	7, 7, 10, 98, 203, 209, 214, 223, 278, 282, 282	LIBERT Philippe	243, 244
LEZY Madeleine	359	LIBERT Pierre	15, 59, 115, 135, 168, 168, 361
LEZY Marguerite	193, 205, 205, 205, 258, 258	LIBERT Toussaint	354
LEZY Michel	145	LIEBART Gérard	350, 350
LEZY Monique	211, 211, 221, 236, 249, 249, 261	LIENART Victor	341
LEZY Noëlle	280	LIEVIN Pierre	267
LEZY Philippe	98	LOCQUIFIER Adrien	14, 68, 97, 359
LEZY Robert	7, 7, 7, 10, 16, 32, 89, 95, 95, 96, 98, 137, 138, 211, 249, 361	LOCQUIFIER Ambroise	298
LEZY Wallerand	7, 7, 7, 7, 10, 22, 23, 32, 32, 32, 32, 61, 91, 91, 96, 98, 98, 98, 137, 137, 137, 138, 145, 204, 367	LOCQUIFIER Antoine	13, 94, 94, 95, 194, 221, 222, 369, 384
LHAYRUFFAUT Jean	268	LOCQUIFIER Balthazar	126
LHAZOU Philippe	215	LOCQUIFIER Betty	13
LHERNOULD Barbe	272, 345	LOCQUIFIER Caline	67
LHERNOULD Catherine	7, 9, 91, 275, 275, 275, 275	LOCQUIFIER Chonette	67
LHERNOULD Françoise	137, 345, 345, 362, 363, 363	LOCQUIFIER Chrétienne	97, 97
LHERNOULD Guillaume	50, 53, 53, 353, 360, 363, 373	LOCQUIFIER François	239
LHERNOULD Hippolyte	8, 356, 362, 363	LOCQUIFIER Gilles	9, 11, 11, 11, 11, 11, 13, 87, 92, 92, 92, 92, 94, 94, 94, 94, 94, 134, 138, 148, 342, 349, 368, 369, 369, 371, 371, 372
LHERNOULD Jacques	7, 7, 8, 89, 91, 96, 96, 96, 98, 114, 345, 356, 362, 363, 373	LOCQUIFIER Guillaume	14, 94
LHERNOULD Marie	345	LOCQUIFIER Hugues	107, 192, 192, 358
LHERNOULD Noël	356	LOCQUIFIER Isabeau	13, 369
LHERNOULD Péronne	7, 8, 366	LOCQUIFIER Isambart	31, 57, 110, 132, 357, 373
LHERNOULD Philippe	6, 50, 50, 137, 155, 195, 362, 363, 363	LOCQUIFIER Jacquemine	13, 97
LIAGRE Antoine	337	LOCQUIFIER Jacques	14, 94
LIAGRE Gilles	241	LOCQUIFIER Jean	12, 13, 13, 14, 31, 35, 57, 65, 67, 83, 93, 94, 94, 94, 95, 97, 97, 97, 110, 114, 126, 132, 215, 219, 219, 250, 276, 276, 357, 358, 359, 369, 371
LIAGRE Jean	41, 285, 285, 361	LOCQUIFIER Jeanne	13, 114, 369, 369
LIAGRE Josse	379	LOCQUIFIER Jeannette	67
		LOCQUIFIER Louis	94
		LOCQUIFIER Madeleine	11, 138, 371
		LOCQUIFIER Mahieu	11, 13, 92, 138, 138, 140
		LOCQUIFIER Marc	11, 11, 11, 11, 13, 13, 13, 13, 14, 14, 17, 59, 59, 77, 77, 77, 91, 94, 94, 94, 94, 97, 98, 134, 139, 219, 342, 349, 368, 368, 369, 371, 372
		LOCQUIFIER Margot	67
		LOCQUIFIER Marguerite	14, 15, 94
		LOCQUIFIER Marie	12, 13, 13, 14, 94, 215, 215, 344
		LOCQUIFIER Mathieu	204
		LOCQUIFIER Melchior	139
		LOCQUIFIER Michel	13, 16, 56, 365

LOCQUIFIER Michelle	31, 57, 97, 97, 110, 131, 132, 357, 358, 371	LORNIER Isabeau	275
LOCQUIFIER Nicaise	15	LORTHIOIR Jeanne	334
LOCQUIFIER Nicolas	14, 94, 148	LORTHIOIR Pierre	335
LOCQUIFIER Oste	344	LOSFELD Jean	361
LOCQUIFIER Pasquier	13, 369, 371	LOUAGE Adrien	257, 260
LOCQUIFIER Péronne	13, 13, 13, 14, 14, 14, 59, 59, 192, 219, 368	LOUAGE Pierre	218, 257
LOCQUIFIER Philippe	43, 192, 229	LOUVART Balthazar	104, 114
LOCQUIFIER Pierchon ou Pierre	67	LOUVART Catherine	104
LOCQUIFIER Pierrard ou Pierre	65, 90	LOUVART Jean	104, 104
LOCQUIFIER Pierre	9, 13, 13, 16, 31, 48, 56, 57, 68, 68, 94, 94, 94, 97, 97, 97, 97, 97, 110, 125, 132, 139, 154, 160, 214, 344, 357, 357, 358, 365, 371, 371, 371, 372, 373	LUCQ Jean	254
LOCQUIFIER Thomas	192, 192, 192	MACQUET Adrien	221
LOCQUIFIER Victor	16, 56, 177	MACQUET Catherine	221, 221, 221
LOCQUIFIER Yolande	13	MACQUET Charles	272
LOHIER Antoinette	245	MACQUET Etienne	221, 221
LOHIER Catherine	245	MACQUET Jean	36, 114, 211, 272, 272, 345, 348, 349, 361
LOHIER Jacques	164, 182, 183, 185	MACQUET Marguerite Jeanne	272
LOHIER Nicolas	245	MACQUET Oste	114, 114, 345, 348
LOIRE Pasquier	310	MAES Antoine	181, 181, 181, 182, 182
LOISIER Jacques	174	MAES Chrétien	86
LONCLE Cornille	292	MAES Jean	66, 66, 66, 90, 180, 360
LONCLE Jean	297	MAES Michel	227
LONCLE Marie	292	MAES Oste	243
LONCLE Philippotte	294	MAES Pierrard ou Pierre	86
LONCLE Pierre	292, 293, 293, 297, 336	MAHIEU Catherine	169
LONCLE Simon	293, 293, 293, 297, 297, 297	MAHIEU Charles	11
LONCLE Valentin	292, 293, 297, 297, 334	MAHIEU Jacqueline	147
LONGE Marie Anne	222	MAHIEU Madeleine	318
LONGHELOT Hubert	118	MAHIEU Noël	164
LONGHELOT Jean	116, 118	MAISINE Jeanne	104
LONGHELOT Jeanne	118	MALER Jean	319
LONGHELOT Marie	118	MALFAIT Adrien	24, 345
LONGUEVAL Louis	351	MALFAIT Antoine	238, 238, 238
LONNART Balthazar	23	MALFAIT Antoinette	345
LONNART Jean	23	MALFAIT Catherine	40, 40, 40, 238, 340
LORFEBVRE Agnès Florence	202, 213	MALFAIT Claire	238
LORFEBVRE Antoinette	57, 355	MALFAIT Gabriel	76, 101
LORFEBVRE Barbe	210, 210, 210, 223	MALFAIT Gilbert	345
LORFEBVRE Catherine	210	MALFAIT Jacques	40, 40, 238, 238, 238, 280, 340
LORFEBVRE Charles	145	MALFAIT Jean	84, 91, 128
LORFEBVRE Chrétien	98, 98, 98, 145, 348, 353, 360, 365	MALFAIT Jeanne	348
LORFEBVRE Chrétienne	17, 18, 21, 145, 353	MALFAIT Jeanne Françoise	238, 280
LORFEBVRE Christine	212	MALFAIT Louise	52, 128
LORFEBVRE Florence	202	MALFAIT Marguerite	238, 238
LORFEBVRE Françoise	277	MALFAIT Marie	51
LORFEBVRE Gillette	145	MALFAIT Mathieu	197
LORFEBVRE Hugues	17, 211	MALFAIT Michel	238, 238, 238
LORFEBVRE Jean	17, 17, 18, 36, 57, 57, 59, 69, 86, 86, 98, 132, 132, 134, 145, 146, 155, 208, 236, 347, 350, 353, 368	MALFAIT Michelle	34
LORFEBVRE Jeanne	17, 98, 145	MALFAIT Noël	336
LORFEBVRE Légère	202, 271	MALFAIT Philippe	34, 197, 221, 233, 238, 238
LORFEBVRE Marie	145	MALFAIT Pierre	165, 166, 224, 233, 251, 251, 280
LORFEBVRE Maximilien	11, 13, 14, 14, 14, 14, 14, 14, 17, 59, 98, 134, 134, 140, 140, 140, 149, 149, 205, 208, 210, 13	MALFAIT Simon	34, 112, 141, 221
LORFEBVRE Olive	57, 361	MALLET Gaspard	377
LORFEBVRE Péronne	202, 212	MALLET Wallerand	319
LORFEBVRE Philippe	17, 17	MAMMECHET Agnès	93
LORFEBVRE Pierre	18, 18, 36, 57, 60, 99, 103, 274,	MANESSIET Charles	33, 347, 353
		MANESSIET Meurant	68
		MARCHENELLES Charles	157
		MARCHENELLES Fleuris	157
		MARESCAUX Agnès	380
		MARESCAUX Antoine	324
		MARESCAUX Florence	380
		MARESCAUX Jean	136
		MARESCAUX Marie	136
		MARIAGE Jacques	368

MARISSAL Bon	4, 92	MATHON Evrard	282
MARISSAL Charles	225, 48, 56, 76, 125	MATHON François	112, 265
MARISSAL Georges	32	MATHON Gilbert	15, 77, 78, 84, 100
MARISSAL Gilles	32, 32, 263	MATHON Gilles	331
MARISSAL Jacques	27, 99	MATHON Gard	8, 8, 90, 98
MARISSAL Jean	148, 225	MATHON Guillaume	99
MARISSAL Jeanne	136	MATHON Hélène	77
MARISSAL Marguerite	148	MATHON Jacques	280, 338
MARISSAL Marguerite Elisabeth	263, 263	MATHON Jean	7, 7, 7, 15, 15, 15, 15, 20, 52, 52, 78, 84, 84, 86, 89, 93, 97, 100, 100, 100, 128, 128, 128, 128, 132, 144, 171, 185, 268, 268, 322, 331, 337, 344, 344, 344, 344, 344, 356
MARISSAL Marie	225, 340	MATHON Jeanne	145
MARISSAL Marie Madeleine	263	MATHON Josse	323, 330
MARISSAL Nicolas	263, 263	MATHON Jossine	100, 127
MARISSAL Pierre Gilles	263, 263	MATHON Louis	52, 52, 196, 344, 344, 356
MARLIER Jean	44	MATHON Marguerite	99
MARONNIER Catherine	356	MATHON Marie	240, 279, 359, 359, 376
MARTIN Antoine	106, 270	MATHON Marie Agnès	344
MARTIN Antoinette	28, 28, 106, 106, 349	MATHON Marie Madeleine	282
MARTIN Catherine	270	MATHON Michel	112
MARTIN Chrétienne	173, 173	MATHON Michelle	99
MARTIN Gillette	369	MATHON Noëlle	344
MARTIN Jacques	24, 50, 151, 193, 355, 356, 369	MATHON Péronne	100, 100, 127
MARTIN Jean	24, 24, 24, 24, 48, 50, 103, 150, 193, 267, 355, 369	MATHON Philippe	280
MARTIN Marie Catherine	194	MATHON Pierrard ou Pierre	75
MARTIN Martin	15, 355	MATHON Pierre	16, 16, 53, 97, 130, 196, 319, 342, 342, 343, 359, 368
MARTIN Martine	272	MATHON Prudentienne	224
MARTIN Michel	173, 179, 363	MATHON Régnauld ou Renauld	332
MARTIN Philippe	50, 151, 193	MATHON Ruffin	83
MARTIN Pierre	349	MATHON Wallerand	7, 7, 7, 52, 89, 153, 196, 196, 196, 220, 224, 224
MARTIN Vincent	103, 114, 189, 355, 356	MATHON Willotin ou Guillaume	83, 85
MASQUELIER Antoine	278	MAUVE Jean	369
MASQUELIER Jacques	278, 331, 354, 49	MAUX Jean	285
MASQUELIN Jean	54, 349, 369, 370, 370	MEIGNOT Gillard	122
MASQUELIN Jeanne	30, 374	MEIGNOT Guillaume	122
MASQUELIN Josse	34	MENIN Jean	7
MASQUELIN Marguerite	30, 30, 30	MENNART Nicolas	300
MASQUELIN Marie	34, 34, 221	MERCIER Péronne	384
MASQUELIN Pierre	54, 369, 369, 370, 370	MERCIER Philippe	291
MASQUELIN Raphaël	30, 30, 49, 49, 54, 109, 112, 349, 349, 369	MERCIER Pierre	316
MASSART Madeleine	162, 164, 246	MERLIN Anne	288
MASSE Marie	164	MERLIN François	269
MASSEAU Adrien	374	MERLIN Gilbert	70, 71, 79, 104
MASURE Abraham	375	MERLIN Jacques	269
MASURE Jean	156, 156, 156, 209	MERLIN Jean	15, 15, 70, 70, 71, 79, 79, 95, 114, 145
MASURE Philippe	326	MERLIN Jeanne	68, 70, 78, 99
MASUREL Betreumieux	32, 353	MERLIN Madeleine	70, 79, 113
MASUREL Catherine	46, 239	MERLIN Pasquier	364, 364
MASUREL Cornille	275	MERLIN Pierre	269, 288
MASUREL Gilles	219, 219, 219	MERLIN Toussaint	269
MASUREL Guillaume	46, 46, 46, 80, 123, 123, 300, 307, 322, 331, 358, 359, 360, 361, 368	MESSEAN Adrien	326, 332
MASUREL Jacques	319	MESSEAN Catherine	291
MASUREL Jean	40, 40, 275, 315, 329, 331	MESSEAN François	291
MASUREL Jeanne	362	MESSEAN Gilles	291, 331
MASUREL Lion	178	MESSEAN Jacques	325, 330
MASUREL Marguerite	6, 65, 90	MESSEAN Omer	210, 211, 211, 211, 211
MASUREL Marie	376	MESSEAN Roland	211
MASUREL Péronne	90	MEULENART Jean Baptiste	237, 237
MASUREL Philippe	215, 224	MEULENART Pierre	237
MASUREL Pierrard ou Pierre	65, 65	MEURISSE Adrien	226
MASUREL Pierre	35, 114, 114, 114, 215	MEURISSE Agnès	270
MATHON Albertine	224		
MATHON André	18, 265, 344		
MATHON Antoinette	15, 344, 359		
MATHON Charles	368		

MEURISSE Antoine	170, 226	MONNIER Marie Christine	280, 282
MEURISSE Betreumieux	206, 206, 226, 226, 267, 323	MONNIER Marie Jeanne	236, 280
MEURISSE Catherine	226, 226, 226	MONSTROEUL Gilles	290, 321, 325, 330, 384
MEURISSE Etienne	249, 249	MONTAGNE Jean	274, 274, 274, 274
MEURISSE Evrard	226	MONTAGNE Jeanne	275
MEURISSE Gaspard	226, 233, 289, 331	MONTAGNE Louise	122
MEURISSE Gilbert	270	MONTAGNE Marie Madeleine	272
MEURISSE Gilles	200, 206, 233, 249	MONTAGNE Péronne	274, 274, 274, 274
MEURISSE Jacques	270	MOREAU Simon	123
MEURISSE Jean	200, 200, 226, 226	MOREL Claude	368
MEURISSE Lion	62, 89	MOREL Françoise	194, 194
MEURISSE Mahieu	368	MOREL Jacques	348
MEURISSE Marguerite Jeanne	268	MOREL Jean	349
MEURISSE Marie	226, 226, 270	MOREL Marie	264
MEURISSE Michel	226	MOREL Philippe	86
MEURISSE Michelle	226	MOREL Simon	123
MEURISSE Philippe	282, 287, 296, 332	MOREL Thomas	363
MEURISSE Pierre	226, 296	MOREL Wallerand	368
MEURISSE Pierre François	238	MORGART Anne Théodore	265
MEURISSE Quentin	228	MORGART Jeanne Bénédicte	266
MEURISSE Simon	6	MORGAUT Jean	81
MEURISSE Simone Marie	273	MORGAUT Madeleine	81, 302
MEURISSE Thomas	136, 136	MORGEANT Marguerite	47, 305
MEURISSE Vincent	270	MORNER Hacquin	89
MICQUET Jean	20	MORTELETTE Marie	47, 240, 377, 381, 382
MILIET Péronne	336	MORTELETTE Pierre	382
MILLE Quentin	374	MORTIER Hacquin	62
MILLESCAMPS Françoise	337	MORTIER Paul	8, 137, 214
MILLESCAMPS Marguerite	337	MOTTE Gilles	360, 361
MILLESCAMPS Marie	268	MOTTE Jean	381
MIROUL Allard	67, 91	MOUCQUE Antoinette	302, 302
MIROUL Arnould	36, 360	MOUCQUE Jacques	52, 52, 128, 153, 346
MIROUL Caline	67	MOUCQUE Jean	128, 128, 346
MIROUL Christophe	48, 53, 53, 55, 60, 124, 129	MOUCQUE Jeanne	128
MIROUL Eloy	130	MOUCQUE Marguerite	110
MIROUL Grard	67	MOUCQUE Péronne	302, 302
MIROUL Jacquemine	362	MOUCQUE Ruffin	84, 128
MIROUL Jacques	285	MOULIN Jean	102
MIROUL Jeanne	67, 130	MOUTON Antoinette	197, 219, 233, 262, 262
MIROUL Longnin	85	MOUTON Guillaume	147
MIROUL Margot	67, 95	MOUTON Isabeau	104
MIROUL Marie	36, 141, 236, 361	MOUTON Jean	15, 19, 20, 20, 21, 24, 52, 52, 107, 139, 139, 139, 139, 197, 198, 198, 206, 206, 213, 213, 213, 213, 219, 251, 262, 262, 262, 262, 262, 265, 265, 346, 348, 359, 359, 359
MIROUL Marie Jeanne	285	MOUTON Josse	19, 20, 21, 24, 32, 185, 251, 262, 262, 358, 358, 358, 359, 359, 359, 363
MIROUL Péronne	97	MOUTON Jossine	52, 153, 196, 196
MIROUL Philippe	15, 67, 82, 95, 95, 124	MOUTON Louis	20, 250, 251, 251, 262, 262, 262, 262, 262
MIROUL Pierre	63, 83, 126, 335	MOUTON Marie	165, 185, 251, 262
MOENS Jean Baptiste	266	MOUTON Marie Jeanne	251, 262
MOLLET Antoinette	174	MOUTON Marie Thérèse	251, 262
MONCHEAUX Pierre	32	MOUTON Martin	153
MONGART Henriette Florence	264, 264	MOUTON Péronne	15
MONGART Régine ou Reine	264	MOUTON Pierre	11, 21, 59, 100, 140, 165, 250, 251, 262, 262, 345, 356, 358, 358, 359, 359, 359
MONGEAUT Marguerite	123	MUETTE Françoise	363
MONNART Nicolas	309	MUETTE Martin	33
MONNET Catherine	56, 131, 370	MULLIER Anne	20, 232, 280, 285, 286, 294, 294, 353, 353, 358, 363
MONNET Michelle	131	MULLIER Antoine	20, 24, 101, 105, 106, 106, 106, 273
MONNIER Adrien	280		
MONNIER Alexandre	280		
MONNIER Anne	280		
MONNIER Antoine	280		
MONNIER Antoine Adrien	225		
MONNIER Antoine Floris	203, 281		
MONNIER Charles	280		
MONNIER Fleuris	280		
MONNIER Florence	384		
MONNIER Jacques	21, 280, 340, 360, 378, 378		
MONNIER Jacques Philippe	228		

MULLIER Antoinette	272	NOFLE Jean François	272
MULLIER Barbe	292, 353	NOFLE Joseph	272
MULLIER Betremieux	65, 90	NOFLE Marie Joseph	272
MULLIER Blaise	88, 133	NOLF Guillaume	44
MULLIER Catherine	284	NOLF Louis	316
MULLIER Claude	282	NOLF Paul	118
MULLIER Collard	111	NOLLET Antoinette	185
MULLIER Collin	62	NOLLET Jacques	162, 163, 164, 244
MULLIER François	277, 277, 284, 337	NOLLET Jean	181
MULLIER Georges	332	NOLLET Pierre	41, 158
MULLIER Gilbert	284	NOLLET Toussaint	360, 360
MULLIER Gilles	20, 20, 22, 22, 22, 35, 36, 36, 114, 134, 141, 141, 292, 353, 363, 365	NORY Françoise	345, 363
MULLIER Guillaume	105, 132, 133	NOTTE Nicolas	370
MULLIER Isabeau	280, 292	NUTTIN Isabeau	285
MULLIER Jacques	36, 37, 38, 115, 147, 148, 228, 267, 353, 370	NUTTIN Jean	285, 285, 285
MULLIER Jean	88, 136, 232, 276, 279, 280, 287, 295, 337, 345, 374	NUTTIN Jeanne	285, 285
MULLIER Jeanne	133, 232, 238, 273, 280, 282, 284, 353	NUTTIN Marguerite	285
MULLIER Josse	280, 333, 337	NUTTIN Nicolas	285
MULLIER Louise	370	NUTTIN Péronne	378
MULLIER Luc	62, 88	NYS Jean	210
MULLIER Mahieunette	45, 156	OBRON Lambert	361
MULLIER Marguerite	56, 59, 134, 134, 252, 254, 336, 353	ODOUX Antoine	244
MULLIER Marie	96, 138, 216, 273, 277, 282	OLLENT Pierre	163, 167, 175
MULLIER Marie Anne	273, 284	OUDAR Nicolas	290
MULLIER Marie Jeanne	280	OUDOIRE Jacques	358
MULLIER Martin	164, 273	PARENT Adrien François	272
MULLIER Michel	22, 168, 272, 284, 337	PARENT Agnès	315
MULLIER Michelle	111, 263, 284, 295	PARENT Alexandre	262
MULLIER Nicolas	32, 111, 263, 295	PARENT Arthus	298, 298, 305
MULLIER Noël	30, 30, 369, 370, 374	PARENT Balthazar	382, 382
MULLIER Olive	232, 280, 280, 280, 280	PARENT Bertrand	298, 305, 306
MULLIER Pasquier	114, 141, 203, 211, 235, 235, 252, 353, 353, 363, 365	PARENT Catherine	271
MULLIER Péronne	20, 147, 147, 211, 353, 363, 365	PARENT Christophe	333
MULLIER Philippe	232, 273, 277, 280, 280, 285, 336, 337, 340	PARENT Etienne	298
MULLIER Philippotte	199, 284, 284, 294	PARENT France	302
MULLIER Pierre	20, 28, 53, 147, 152, 198, 203, 211, 211, 212, 218, 219, 235, 235, 237, 272, 295, 352, 353, 363, 363, 365	PARENT François	298, 298, 305, 306
MULLIER Robert	38, 88, 115, 137, 261, 261, 263, 284, 330, 353, 365	PARENT Gilbert	287
MULLIER Roger	232, 280	PARENT Hugues	287
MULLIER Thérèse	282	PARENT Jacques	271
MUSTELIER Gérard	364	PARENT Jean	121, 271, 298, 298, 298, 302, 305, 306, 312, 315, 315, 319, 368, 384
MUTTIN Isabeau	285	PARENT Jean Baptiste	272
MUTTIN Jeanne	285	PARENT Jeanne	382, 382
MUYSSART Baude	352	PARENT Josse	272
MUYSSART Charles	225, 229, 246	PARENT Josse Alexandre	287, 297
MUYSSART Marie	279	PARENT Marguerite	262
NANTEF Charles	45, 328	PARENT Marie	269
NENEGREERE Georges	353	PARENT Marie Barbe	272
NERRINCQ François	246	PARENT Martin	271
NEVE Antoine	122, 382	PARENT Michel	267
NEVE Jean	315, 315, 315	PARENT Nicolas	315, 319, 382
NIEREM Marie	160, 162, 163, 167	PARENT Pasque	303
NIFFLE Guillaume	117	PARENT Pasque	313
NIFFLE Jacques	238	PARENT Pierre	89, 238, 262, 268, 290, 298, 305, 312, 331, 333, 382, 383
NIFFLE Marie	238	PARENT Pierre François	272
NIVES Théodore	267	PARENT Thérèse	272
		PARFAIT Gilles	324, 329, 384
		PARFAIT Innocent	325
		PARFAIT Jacques	384
		PARFAIT Jean	6, 384
		PARFAIT Martine	325
		PARFAIT Pierre	324, 325
		PARISIS Antoine	63, 63, 63, 89, 89, 89, 90, 93, 98
		PARISIS Béatrice	69
		PARISIS Hues	63, 69

PARISIS Jean	53, 63, 84, 129	PICAVET Simon	83, 126, 127
PARISIS Louis	59, 134	PIPART Antoine	375
PARISIS Martin	59, 59, 134, 155, 155	PIPART Catherine	240
PARISIS Pierre	8, 89	PIPART Jacques	292
PATOU André	264	PLANCQUART Philippe	237, 237
PATYN Pierrard ou Pierre	64, 274	PLANCQUE Pierre	52, 52, 128, 196
PAU Antoine	273	PLATEAU Gilbert	384
PAU Pierre	216	PLATEAU Jacques	291
PAUL Catherine	148	PLATEAU Jean	384
PAUL Grigoire	122	PLATEFEBVE Pasquier	258
PAUL Oste	373	PLATEL Jacques	23
PAYE Jacques	331	PLATEL Philippe	174, 181, 181
PAYELLE Allard	287, 287	PLATEL Pierre	6, 227
PAYELLE Christophe	363	PLOUCQUART Jean	158, 158
PAYELLE Jacques	282, 338, 338, 338	PLOUCQUET Amand	298, 310
PAYELLE Jean	331, 338	PLOUCQUET Anne	89, 90
PAYELLE Jeanne	282, 338	PLOUCQUET Anne Marie	285
PAYELLE Josse	280, 287, 287, 287	PLOUCQUET Antoine	285, 285, 294, 298, 298, 303, 310, 321, 334
PAYELLE Lucquette	282, 282, 338	PLOUCQUET Barbe	292
PAYELLE Marie	338	PLOUCQUET Blaise	259, 284
PAYELLE Marie Thérèse	290	PLOUCQUET Bonne	93
PENNEL Denis	255	PLOUCQUET Catherine	47, 124
PENNEL Jean	244, 244	PLOUCQUET Charles	66, 67, 94
PENNEL Mathieu	241	PLOUCQUET Chrétienne	89, 136
PENNEL Péronne	244	PLOUCQUET Christophe	82, 124, 124, 124
PENNEQUIN François	255	PLOUCQUET Claude	285
PERSIN Jean	156	PLOUCQUET Cornille	228, 228
PETIT François	57, 57, 132	PLOUCQUET Evrard	6, 6, 7, 89, 89, 89, 90, 137, 363, 370
PETIT Jean	280	PLOUCQUET Françoise	268
PETIT Mahieu	83	PLOUCQUET Gaspard	363
PETIT Marie	365	PLOUCQUET Gilles	316
PETIT Nicolas	136, 334	PLOUCQUET Gillette	298, 310
PETIT Pasques	286	PLOUCQUET Gveno	310
PETIT Thomas	4	PLOUCQUET Hacquino	310
PETITPAS Auguste	38	PLOUCQUET Hugues	47
PETITPAS Charles	12, 29, 33, 93	PLOUCQUET Jacqueline	46, 123, 291, 310, 329
PETITPAS François	257	PLOUCQUET Jacquemine	324, 330
PETITPAS Françoise	349	PLOUCQUET Jacques	123, 157, 285, 298, 314, 319, 319, 319, 324, 324, 324, 330, 380
PETITPAS Germain	12, 17, 38, 93, 98, 111, 115, 186, 353, 367	PLOUCQUET Jean	49, 82, 93, 124, 125, 125, 298, 303, 321, 321, 321, 321, 322, 322, 322, 329, 349, 374, 379
PETITPAS Guillaume	12, 12, 12, 29, 38, 63, 63, 63, 63, 67, 68, 73, 93, 93, 94, 108, 111, 112, 115	PLOUCQUET Jeanne	313
PETITPAS Hippolyte	63, 68, 93, 139	PLOUCQUET Jennin	298
PETITPAS Isabeau	12, 12, 12, 12, 12	PLOUCQUET Jérôme	228
PETITPAS Jean	29, 33, 73, 78, 108, 108, 111, 112	PLOUCQUET Légère	9, 40, 40, 49, 49, 117, 117, 118
PETITPAS Jeanne	376	PLOUCQUET Louis	6
PETITPAS Josse	186	PLOUCQUET Luc	47, 82, 124, 124, 303
PETITPAS Marie	139	PLOUCQUET Mahieu	16, 357, 357, 357
PHARIN Zègres	118	PLOUCQUET Marguerite	228, 228, 295, 298
PHILIPO Jacques	190	PLOUCQUET Marie	125, 298, 323, 329
PHILIPO Josse	190	PLOUCQUET Marie Françoise	228, 228
PHILIPO Nicole	171	PLOUCQUET Marion	47, 124
PIAT Jacques	240	PLOUCQUET Michel	336
PICAVET Anne	53	PLOUCQUET Nicolas	338
PICAVET Catherine	4, 90, 168	PLOUCQUET Noël	6, 89, 90, 136, 137, 137, 228, 340
PICAVET Guillaume	62	PLOUCQUET Olivier	303
PICAVET Hubert	168, 168, 168, 169	PLOUCQUET Péronne	229, 294, 319
PICAVET Jacquemart	274	PLOUCQUET Philippotte	259, 259, 259, 259, 259, 259, 284
PICAVET Jean	86, 131, 354	PLOUCQUET Pierre	324
PICAVET Jeanne	131	PLOUCQUET Quentin	83, 86
PICAVET Mahieu	185	PLOUVIER Isabeau	41, 41
PICAVET Mathias	129	PLOUVIER Pierre	299
PICAVET Michel	357	PLUCQUIN Lion	274
PICAVET Nicolas	168, 169, 276, 276, 357		
PICAVET Sébastien	56, 354, 358		

POLLARD Wallery	299	POLLET Toussaint	38, 115
POLLET Adrien	115, 115	POLLIN Jean	317
POLLET Agnès	169	POLLIN Mahieu	317
POLLET Allard	80, 115	POLOR Guillaume	19
POLLET Antoine	6, 19, 25, 29, 30, 31, 31, 33, 33, 33, 50, 88, 109, 110, 112, 112, 136, 147, 155, 155, 169, 195, 221, 251, 254, 369	POTTIER Anne	268, 304, 335
POLLET Antoinette	38, 115, 134, 362	POTTIER Antoine	187, 320, 375, 375
POLLET Bertrand	383	POTTIER Catherine	27, 108, 108
POLLET Catherine	37, 75, 213, 372	POTTIER Charles	126
POLLET Chonette	130	POTTIER François	383
POLLET Clément	55, 115	POTTIER Jean	187, 320, 375
POLLET Collard	133	POTTIER Marguerite	320, 320, 320, 375, 375
POLLET Collin	80	POTTIER Marie	187
POLLET Daniel	56, 73, 79, 110, 110, 110, 110, 113, 131	POTTIER Pierre	187, 187, 375
POLLET Etienne	375	POTTIER Simon	320
POLLET François	19, 19, 53	POTTIER Valentin	320
POLLET Gabriel	375	POUCHIN Cornille	361
POLLET Garin	85, 319, 380, 383	POUCHIN Philippe	52, 153
POLLET Gilles	57, 77, 86, 87, 132	POUILLE André	183, 183
POLLET Gillette	196, 244, 245, 375, 375	POUILLE Pierre	352, 352
POLLET Guillaume	50, 51, 51, 52, 114, 147, 160, 160, 160, 193, 196, 216, 252, 361, 362, 366, 369	POUILLE Rémy	224, 224, 224, 224, 259
POLLET Isabeau	33, 369	POULAIN Catherine	324
POLLET Jacquemine	19, 25, 110, 110, 113, 313	POULAIN Gaspard	82
POLLET Jacques	37, 38, 115, 134, 311, 313, 314, 319, 369	POULAIN Hemance	303
POLLET Jean	14, 14, 31, 33, 37, 51, 51, 51, 52, 52, 53, 57, 57, 59, 73, 80, 80, 80, 85, 85, 98, 110, 112, 112, 112, 113, 115, 127, 129, 131, 131, 131, 132, 132, 133, 134, 155, 272, 303, 311, 313, 313, 313, 317, 317, 346, 346, 348, 350, 354, 354, 365, 375	POULAIN Jacquemine	305
POLLET Jeanne	12, 93, 115, 115, 189, 189, 305, 369	POULAIN Jacques	124, 324
POLLET Josse	85, 130, 130	POULAIN Jean	81, 302, 324
POLLET Lambert	18, 224, 348	POULAIN Jeanne	124, 302
POLLET Lambin	86	POULAIN Mahieu	324, 324
POLLET Lambin	132	POULAIN Marguerite	305
POLLET Lambin	134	POULAIN Marie	280, 280
POLLET Lambin	134, 51	POULAIN Mathias	382
POLLET Madeleine	311, 317	POULAIN Mathieu	280
POLLET Marguerite	19, 22, 23, 25, 110, 110, 113, 113, 169, 219	POUTRAIN Crespin	343
POLLET Marie	52, 160, 169, 169, 173, 224, 313, 375, 375	PREVOST Adrienne	274, 275
POLLET Marie Jeanne	375	PREVOST Ambroise	276, 276
POLLET Michel	316, 319, 322, 342	PREVOST Anne	171
POLLET Nicolas	37, 37, 115, 115, 115, 382	PREVOST Antoine	7, 12, 46, 93, 163, 169, 275, 276, 276, 326, 327, 331, 338, 338, 353
POLLET Noëlle	37, 37, 115, 343, 343, 343	PREVOST Catherine	7, 7, 7, 7, 46, 66, 93, 116, 144, 171, 298
POLLET Pasquette	37, 37, 115, 115, 148	PREVOST Chonette	65
POLLET Péronne	38, 80, 99, 113, 115, 115, 131, 189	PREVOST Daniel	80, 81, 81, 81, 123, 124, 302, 312, 313, 314
POLLET Philippe	23, 102, 102, 169, 206, 212, 221, 221, 254	PREVOST François	275
POLLET Philippot	75, 99	PREVOST Gilbert	4, 7, 7, 7, 8, 8, 9, 10, 12, 52, 65, 91, 91, 92, 92, 97, 169, 170, 275, 276, 276, 276, 276, 276, 276, 276, 333, 338, 338, 353
POLLET Piate	85	PREVOST Gilles	66, 68, 94, 275
POLLET Pierchon ou Pierre	80	PREVOST Gillette	333
POLLET Pierre	57, 58, 132, 134, 134, 169, 169, 195, 206, 226, 247, 247, 257, 375, 375, 375	PREVOST Grard	46, 81, 124
POLLET Simon	133	PREVOST Gardine	46
		PREVOST Guillaume	24, 66, 68, 94, 99, 101, 104, 109, 113, 116, 128, 159, 159, 159, 160, 171, 171, 172, 180, 180, 276, 276, 276, 325
		PREVOST Hacquino	116
		PREVOST Herman	361
		PREVOST Jacquemart	65, 69, 69
		PREVOST Jacques	7, 54, 64, 91, 93, 93, 274, 276, 276, 309, 312, 336, 340
		PREVOST Jean	7, 7, 7, 8, 10, 10, 52, 52, 64, 64, 65, 65, 69, 69, 89, 91, 91, 92, 93, 93, 95, 96, 96, 97, 97, 104, 160, 167, 171, 171, 171, 171, 172, 172, 172, 172, 172, 172, 172, 174, 189,

	189, 201, 202, 219, 275, 275, 275, 276, 276, 276, 276, 276, 276, 276, 276, 286, 309, 312	QUIERTAMPS Jean	315, 315, 328
PREVOST Jeanne	11, 64, 65, 92, 92, 93, 104, 171, 275, 276, 301, 309, 312, 347	QUIERTAMPS Nicolas	329
PREVOST Jeannette	65	QUIERTAMPS Pierre	329
PREVOST Josson	65	QUINTIN Arthus	356
PREVOST Marguerite	8, 8, 54, 89, 90, 95, 130, 131, 175, 274, 275, 276, 276, 301, 309, 310, 312, 348	RAISON Antoine	247
PREVOST Marie	171, 276, 276, 276	RAISON Florence	247
PREVOST Martine	10, 92, 276	RAISON Marguerite	247
PREVOST Mathias	325	RAISON Marie Madeleine	247
PREVOST Michelle	46, 46, 124	RAMART France	83
PREVOST Monique	283	RAMART Jean	83
PREVOST Nicaise	69	RAMERY Romain	327
PREVOST Péronne	65, 276, 276, 276	RASPAILLE Gillette	367, 368
PREVOST Philippe	145, 170, 306, 306, 315, 317	RASPAILLE Jean	368
PREVOST Pierre	21, 21, 34, 46, 46, 46, 46, 46, 46, 46, 65, 92, 110, 113, 122, 122, 123, 123, 124, 124, 158, 158, 159, 159, 160, 161, 167, 171, 172, 219, 302, 302, 309, 312, 312, 323, 328, 328, 333, 368	RASSON Jean	282, 284
PREVOST Quentin	275	RASSON Marie	383
PREVOST Toussaint	168	RASSON Olivier	299, 304, 304, 312
PREVOST Urbain	275	RASSON Thomas	316, 320, 325, 329, 329, 330, 341
PROUVOST Adrienne	211	RAVELENGHIEN Pierre	319, 321
PROUVOST Antoinette	375	REBECQ Pierre	89
PROUVOST Catherine	211, 381	REGNART Adrienne	128, 128
PROUVOST Daniel	374	REGNART Antoinette	345
PROUVOST Gilbert	9, 32, 218, 224, 345, 346, 346, 346, 353, 367, 372	REGNART Jean	32
PROUVOST Guillaume	175, 346	REGNART Mahieu	178
PROUVOST Jacques	374	REGNART Marie	32, 111
PROUVOST Jean	130, 196, 204, 204, 205, 218, 223, 250, 253, 254, 254, 254, 255, 256, 263, 264, 346, 346, 353, 363, 365	REGNART Michel	360, 368
PROUVOST Jeanne	346	REGNART Wallerand	111
PROUVOST Jossine	255	REGNIER Arnould	367
PROUVOST Marguerite	346, 348	REMERIES Romain	170
PROUVOST Marie	224, 256, 256, 256	RENARD Jean	78
PROUVOST Martine	224	RENAULD Charles	44
PROUVOST Oste	82	RENAULD Françoise	181, 245
PROUVOST Philippe	8, 381, 381	RENAULD Philippe	181, 366
PROUVOST Pierre	172, 172, 172, 175, 176, 176, 196, 196, 206, 213, 213, 213, 215, 218, 239, 241, 243, 247, 247, 247, 247, 247, 249, 250, 250, 250, 250, 250, 250, 250, 250, 250, 250, 250, 254, 254, 256, 256, 256, 260, 263, 363, 381	RENAULD Pierre	268
PROUVOST Wallerand	211	RESTEAU Marguerite	374
PRUS Jean	344	REUBINS Jean	31
PRUS Marguerite	268	REUSTE Guillaume	195
PRUS Martin	43	REUSTE Marc Antoine	272
QUENTIN Jean	342, 343	REUSTE Philippe	272
QUEVALET Ferdinand	375	RICHON Marie	326
QUEVALET François	375	RICOUART Antoine	334
QUEVALET Gilles	302, 314	RICOUART Louis	331
QUEVALET Jean	317, 319, 375	RICOUART Nicolas	331
QUEVALET Jeanne	375, 383	RICOUART Pierre	334
QUEVALET Marguerite	375, 383	RICQ Eléonore	286
QUEVALET Marie	319, 375	RICQUOY Antoine	294, 294, 297
QUEVALET Nicolas	241, 319, 375, 375	RICQUOY Marguerite	294
QUIERTAMPS Anne	378, 378	RICQUOY Pierre	294, 294
		RIDON Barbe	326
		RIDON Jean	39
		RIDON Thomas	326, 326
		RIEMELARE Jean	379
		RIFAUULT Gilbert	326
		ROBERT Pierre	257
		ROGIER Jean	247
		ROHART Agnès	247
		ROHART Charles	201
		ROHART Florence	247
		ROHART Jacquemine	97
		ROHART Marie	239, 239
		ROHART Mathieu	167
		ROHART Pierre	41, 41, 117
		ROMAN Jean	359
		ROSSEL Jean	357
		ROTTY Denis	334, 334
		ROTTY François	288, 321, 325, 330, 330, 380
		ROTTY Philippe	288, 288, 290, 380

ROUSSEAUX Marie	285		108, 108, 129, 143, 143, 153, 169,
ROUSSEL Adrien	152, 160, 197, 254		184, 184, 195, 195, 196, 220, 242,
ROUSSEL Alix	48		254, 254, 346
ROUSSEL Anne	23, 36, 103	ROUSSEL Marie Michelle	272
ROUSSEL Anne Marie	272	ROUSSEL Maroye	69
ROUSSEL Antoine	22, 23, 28, 31, 37, 37, 84, 102,	ROUSSEL Martin	184, 242
	103, 108, 127, 148, 345, 358, 362,	ROUSSEL Maximilien	272
	370	ROUSSEL Michel	22, 53, 75, 129, 343, 346, 359
ROUSSEL Antoinette	270, 272, 350, 353	ROUSSEL Michelle	102, 103, 103, 111, 111
ROUSSEL Arthur	51, 19, 19, 19, 19, 19, 19, 25, 52,	ROUSSEL Nicolas	144, 144, 207, 211, 213, 217, 225
	55, 130, 147, 150, 166, 187, 188,	ROUSSEL Olive	19, 187
	188, 188, 196, 196, 220, 220, 221,	ROUSSEL Pasquier	31, 33, 73, 111, 129, 355, 355
	265, 371	ROUSSEL Péronne	8, 21, 22, 99, 101, 102, 176, 367
ROUSSEL Bauduine	242	ROUSSEL Philippe	272
ROUSSEL Bernard	335, 353	ROUSSEL Philippot	84
ROUSSEL Betreumieux	8, 152, 353	ROUSSEL Pierre	7, 15, 15, 19, 21, 22, 23, 51, 60,
ROUSSEL Blaise	8, 15, 95, 221, 360		95, 97, 114, 129, 135, 137, 216,
ROUSSEL Catherine	19, 19, 37, 53, 129, 220, 254, 343,		264, 274, 275, 276, 342, 344, 345,
	343		345, 353, 353, 353, 353, 360, 364,
ROUSSEL Chonette	127		371, 371, 371, 371, 375
ROUSSEL Claire	272	ROUSSEL Thomas	47, 240, 381, 382
ROUSSEL Cornille	31, 73, 111, 370	ROUSSEL Wallerand	242
ROUSSEL Engrand	106	ROUVROY Jean	23, 142
ROUSSEL Etienne	254	ROUVROY Michelle	218
ROUSSEL François	25, 220, 254, 265	ROUZE Thomas	151
ROUSSEL Georges	76, 84	ROUZET Agnès	347
ROUSSEL Gilbert	110	ROUZET Jean	195, 196
ROUSSEL Gilles	19, 19, 19, 19, 19, 19, 19, 51, 52,	ROUZET Marie	257, 275
	52, 53, 53, 58, 58, 60, 99, 100,	ROUZET Martin	362
	100, 100, 101, 101, 101, 128, 128,	ROUZET Pierre	274
	129, 129, 133, 152, 166, 186, 187,	ROUZET Thomas	51, 52, 128, 143, 153, 153, 155,
	187, 188, 188, 199, 204, 223, 233,		195
	343, 355, 373	ROZART Charles	155
ROUSSEL Gardin	73	ROZE Etienne	369
ROUSSEL Guillaume	22, 23, 53, 54, 84, 103, 129, 242,	ROZE Simon	118, 118
	272, 275, 345	RUELLE Jeanne	85
ROUSSEL Jacqueline	51	RUELLE Philippotte	130
ROUSSEL Jacquemart	74	RUFFAULT Jean	111
ROUSSEL Jacques	9, 9, 18, 19, 19, 19, 19, 26, 26, 29,	RYS Allard	329, 330
	29, 36, 38, 51, 53, 53, 53, 57, 60,	RYS Antoine	325, 328
	76, 84, 84, 86, 95, 99, 101, 104,	RYS Bernard	120, 121
	106, 128, 129, 129, 129, 129, 133,	RYS Catherine	43, 338
	133, 133, 133, 139, 139, 142, 143,	RYS Clément	328
	143, 187, 188, 195, 205, 217, 242,	RYS Grégoire	121, 121
	272, 272, 275, 279, 342, 344, 345,	RYS Jean	43, 43, 43, 43, 120, 121, 121, 121,
	349, 350, 353, 353, 354, 355, 363,		121, 121, 121, 121, 290, 340, 352
	364, 367, 371, 371, 371, 371, 371,	RYS Jeanne	45, 121, 121, 291
	371, 371, 373	RYS Léger	340
ROUSSEL Jean	12, 15, 16, 19, 23, 23, 31, 51,	RYS Marie	340
	53, 53, 53, 53, 74, 74, 79, 100,	RYS Nicolas	290
	100, 100, 100, 103, 107, 111, 111,	RYS Péronne	120, 120, 121, 121
	116, 127, 129, 137, 142, 143, 143,	RYS Pierrard ou Pierre	120, 120, 121, 121, 121
	143, 152, 153, 153, 162, 169, 184,	RYS Pierre	297, 384
	184, 188, 195, 198, 198, 214, 214,	RYS Rémy	373
	214, 216, 217, 224, 242, 345, 355,	RYS Sainte	43
	355, 359, 362, 363	RYS Sébastien	305, 305
ROUSSEL Jeanne	19, 19, 19, 19, 19, 25, 29, 37, 100,	SABIN Catherine	54
	108, 199, 204, 206, 207, 207, 221,	SABIN Gillard	274
	233, 234, 264, 355, 355	SABIN Pierrard ou Pierre	274
ROUSSEL Laurent	348	SAINT LEGER Philippe	232
ROUSSEL Lienard	351, 351	SALEMBIER Catherine	305, 306
ROUSSEL Marguerite	19, 19, 19, 23, 50, 50, 50, 53, 53,	SALEMBIER Garin	180, 185, 185
	53, 53, 55, 55, 101, 103, 114, 127,	SALEMBIER Isabeau	7
	129, 129, 143, 143, 153, 166, 186,	SALEMBIER Jean	185
	187, 187, 187, 188, 191	SALEMBIER Pierre	163, 185
ROUSSEL Marie	19, 29, 29, 37, 53, 60, 86, 100,	SALMON François	343

SALMON Gilles	343, 343	SELOSSE Lion	10, 137
SALMON H��l��ne	343, 343	SELOSSE Louise	171, 182, 182, 182, 353
SALMON Jeanne	343, 343	SELOSSE Madeleine	171
SALOMON No��l	335	SELOSSE Mahieu	171, 182, 358
SAMAIN Jacques	269	SELOSSE Marguerite	14, 20, 94, 182, 252
SAMAIN Joseph	269	SELOSSE Marie	101, 252, 372
SAMAIN Louis Joseph	269	SELOSSE Martin	101, 167, 182
SANDRART Michelle	118	SELOSSE Michel	34, 105, 105, 112
SAVELON Marie Jeanne	272	SELOSSE P��ronne	171, 181, 185
SCHOONENBERGUE Chr��tien	365	SELOSSE Philippotte	175
SCOMP Josse	193	SELOSSE Piat	343, 355
SCREPIN Marie	373	SELOSSE Pierre	14, 14, 14, 94, 94, 94, 94, 97, 97, 148, 182, 182, 196, 196, 252
SCREVE Chr��tienne	178	SELOSSE Pierre Martin	270
SCRIECK J��r��me	282	SENAVE Maxime	3
SCRIECK Madeleine	282	SERICQ Paul	214
SCRIECK Marie	282	SILLEN Antoine	380
SCRIECK Mathias	224	SIMON Marie	326
SEGARD Aulme	112	SION Pierre	233
SEGARD Barbe	57	SISAIRE Louis	158
SEGARD Bon	270	SIX Pierre	244
SEGARD Catherine	270	SORIS Antoine	131
SEGARD Chr��tienne	33, 56, 112, 132	SORIS Antoinette	95, 224, 233
SEGARD Guillaume	71, 100	SORIS Belo	95
SEGARD Hubert	71	SORIS Catherine	233
SEGARD Jacquemine	187	SORIS Germain	224
SEGARD Jacques	78, 112, 130, 270, 372, 372	SORIS Grad	15, 15, 67, 68, 95
SEGARD Jean	20, 71, 82, 87, 87, 87, 100, 130, 133, 181, 184, 202, 372, 372	SORIS Hacquino	69
SEGARD Jean Baptiste	270	SORIS Jacqueline	224
SEGARD Jean Jacques	270	SORIS Jacquemine	129
SEGARD Jeanne	132	SORIS Jacques	15, 15, 95, 175
SEGARD Marguerite Jeanne	270	SORIS Jean	175, 233, 233
SEGARD Marie	173	SORIS Jeanne	15, 224
SEGARD Marie Fran��oise	270	SORIS Josse	53, 152, 233, 331
SEGARD Olivier	71, 71, 100	SORIS Li��vin	82
SEGARD Pasquier	57	SORIS Madeleine	15, 15, 15, 15
SEGARD P��ronne	181	SORIS Mahieu	175, 175
SEGARD Pierchon ou Pierre	87, 78	SORIS Marie	233
SEGARD Pierre	33, 133, 173	SORIS Marie Marguerite	224
SEGARD Urbain	57, 133	SORIS Martin	7, 49, 83, 91, 98, 126
SEGON Jeanne	12	SORIS Michelle	224, 278
SELLIER Georges	290	SORIS P��ronne	15, 15, 95, 233, 344
SELOSSE Abraham	181	SORIS Philippe	168, 224
SELOSSE Adrien Fran��ois	270	SORIS Pierrard ou Pierre	67, 67, 82
SELOSSE Albert	270	SORIS Policarpe	278
SELOSSE Anne	346, 346	SOYEZ Jeanne	342
SELOSSE Antoine	163, 270	SPRIET Antoine	11, 138, 358
SELOSSE Antoinette	14, 94, 358, 358	SPRIET Antoinette	231, 231, 231
SELOSSE Arthus	185	SPRIET Catherine	231, 231, 231
SELOSSE Blasette	252	SPRIET Dominique	231, 231, 231
SELOSSE Catherine	184, 271	SPRIET Jacqueline	224
SELOSSE Charles	196, 270	SPRIET Jacques	280
SELOSSE Claude	252	SPRIET Jean	231, 231, 231, 231, 358
SELOSSE David	185, 185	SPRIET Jeanne	268, 272
SELOSSE Etienne	252, 252, 257	SPRIET J��r��me	379
SELOSSE Florent	191	SPRIET Louis	43, 45, 157, 157, 157, 231
SELOSSE Fran��ois	342	SPRIET Marie Jeanne	231, 231, 231
SELOSSE G��rard	94	STATE Barbe	200
SELOSSE Gilles	270	STEEN Eloy	288, 289, 381
SELOSSE Isaac	181	STELANDRE Catherine	268
SELOSSE Jacquemine	175	STELANDRE Mathias	40
SELOSSE Jacques	174, 174, 176, 180, 228, 238, 274, 358	STEPPE Bettry	83
SELOSSE Jean	34, 105, 105, 112, 182, 182, 188, 189, 191, 191, 196, 223, 252, 343	STEPPE Guillaume	68
SELOSSE Jeanne	14, 94, 171, 243, 243	STEPPE Hannonette	70
		STEPPE Jeanne	34, 112, 113, 116, 125
		STEPPE Margot	70

STEPPE Péronne	70, 105	TIERCE Denis	245
STIEN Eloy	316, 319, 319, 340	TIERCE Françoise	245, 245, 245, 245
STIEN Emmanuel	341	TIERCE Jacqueline Angélique	245
STRAETE Jean	362	TIERCE Jacques	245
STRAETE Thomas	170	TIERCE Jean	244
SUISSE Nicolas	265	TIERCE Martin	268
TAILLEUR Jacques	297	TIERCE Noël	8, 362
TAINTENIER Isabeau	301, 307, 307, 308	TISTRAN Denis	267
TAINTENIER Jean	328	TONNEL Jean	274
TAINTENIER Jeanne	301, 301, 307, 307, 307, 308, 308, 319	TONNELAERE Maximilien	340
TAINTENIER Marie	301, 301, 301, 307, 307, 307, 308, 308, 319	TOURNEMINE Philippe	367
TAINTENIER Régnauld ou Renauld	301, 307, 307, 308	TOUTLEMONDE Gilles	242
TAINTIGNIES Jacques	279	TOUTLEMONDE Philippe	242
TANGHE Jean	41, 41, 117, 118, 118, 238	TRAMERIES Philippe	161
TANGHE Josse	118	TRENTESAUX Adrien	42
TANGHE Marguerite	118	TRENTESAUX Adrien	156, 156, 231, 231
TANGHE Nicolas	334	TRENTESAUX Charles	220, 241
TANGHE Simon	40, 40, 118	TRENTESAUX Clément	231, 231, 232
TANGHE Thomas	41, 158	TRENTESAUX Emmanuel	294, 297
TAPEGUIEN Guillaume	356	TRENTESAUX François	220
TAVERNE Jean	47, 47, 47, 81, 123, 124, 303, 305, 317, 323, 323, 366, 366, 371	TRENTESAUX Gilles	290, 327
TAVERNE Philippe	244	TRENTESAUX Jacques	230, 231, 232, 359, 369
TAVERNE Pierre	327	TRENTESAUX Jean	27, 27, 42, 210, 220, 220, 241, 327, 341
TERRIN Jean	335	TRENTESAUX Jean Baptiste	220
TERRIN Marie	117	TRENTESAUX Jeanne	359
TERRIN Roger	312, 314, 317	TRENTESAUX Michel	220
TERRIN Yolande	293	TRENTESAUX Pierre	230
TESSON Charles	352	TREZEL Antoine	44, 44
THESSSE Madeleine	267	TREZEL Charles	364, 364
THESSSE Marie	9	TREZEL Gertrude	331
THESSSE Pierre	375	TREZEL Jean	44
THIBAUT Daniel	90	TREZEL Philippe	223, 282, 331, 364
THIBREGHIEN Antoine	68, 104, 269	TREZEL Philippe Ogueltrud	340
THIBREGHIEN Antoinette	186	TREZEL Pierre	11, 44, 44, 210, 223, 331, 363
THIBREGHIEN Blaise	51, 354, 356, 374	TRIAILLE Jean	15, 37
THIBREGHIEN Catherine	167, 189, 190, 190, 381	TRIAILLE Pasquier	314
THIBREGHIEN Fleuris	352	TRISTAN André	253
THIBREGHIEN Gaspard	18, 18, 18, 19, 19, 55, 144, 342, 345, 353, 354, 354, 356, 374	TRUFAULT Chrétien	291
THIBREGHIEN Gilbert	75, 75, 80, 112	TRUFAULT Gilbert	45, 157, 157, 231, 291, 302, 310
THIBREGHIEN Gilles	189	TRUFAULT Jacques	229
THIBREGHIEN Jean	186, 189, 352, 352, 381	TRUFAULT Michel	229
THIBREGHIEN Jeanne	186, 186, 190, 190, 224	TURBEL Pierre	239, 249, 260
THIBREGHIEN Josse	190	TURPIN Alexandre	264
THIBREGHIEN Marguerite	23, 103, 351, 351	USILLE Françoise	242
THIBREGHIEN Marie	189, 190, 190	VAAST Catherine	227
THIBREGHIEN Pasquier	364	VAAST François	227
THIBREGHIEN Péronne	37, 114	VAAST Pierre	359
THIBREGHIEN Philippe	26, 35, 147, 364	VAILLANT Marguerite	343, 343, 351
THIBREGHIEN Philippotte	352	VAN ZENECOTE Gilles	353
THIBREGHIEN Pierre	40, 53, 101, 197, 347, 352	VANACKERE Françoise	249
THIBREGHIEN Susanne	190	VANACKERE Hubert François	264
THIEFFRY Antoine	219	VANBEULCQUE Pierre	366
THIEFFRY Barbe	255	VANDALLE Antoinette	267
THIEFFRY Elisabeth	246	VANDALLE Baptiste	260
THIEFFRY Jacqueline	255	VANDALLE Betreumine	236
THIELT Noël	356	VANDALLE Jean	11, 11, 11, 92, 92, 92, 138, 148, 161, 162, 226, 259
THIERY Jacques	326	VANDALLE Jean Baptiste	226, 259
THIERY Noël	308	VANDALLE Pierre	373
THIERY Noëlle	294	VANDEBEULCQUE Pierre	348
TIERCE Anne	245	VANDECRUX Augustin	221
TIERCE Antoine	255	VANDECRUX Jacqueline	221
TIERCE Catherine	210	VANDECRUX Jeanne	221
		VANDECRUX Marie	221
		VANDECRUX Pierre	207, 221, 221

VANDENBURENT Liévine	352	VANTHIENNE Nicolas	251, 251, 283
VANDENHENDEN Adrien	44	VANTUING Luc	276
VANDEPUTTE Henri	240	VANWELSENERS Jacqueline	280
VANDEPUTTE Jean	194	VARSCHURE Godin	355
VANDERBEKEN Dominique Joseph	289	VASQUEL ou VOSQUEL Betreumieux	267
VANDERZIPPE Philippe	239, 239	VASSEUR Antoine	222
VANDERZIPPE Robert	239, 239	VENDEVILLE Jacques	48
VANEDE Pierre	164	VERDIERE Simon	368
VANESCQ Jean	358	VERGHELLES Jacques	281
VANESPEET Pierre	358	VERSCURE Guillaume	40
VANESSCHE Jean	353	VIENNE Catherine	173
VANESSE Jean	326	VIENNE Jean	24, 36, 103, 114, 115
VANHAGUE Jean	374	VIGIN Jacques	377
VANHAZEBROUCQ Zègres	356	VILLAIN Gilbert	354
VANHEDE André	122	VILLAIN Maximilien	304, 306
VANHEDE Pierre	159	VILLIER Michelle	242
VANHEDE Simone	255	VINCQ Catherine	278
VANHEE Pierre	174, 184, 345	VINCQUIERE Louis	117
VANHOUTE Pierre	358	VINCRE Catherine	244
VANHULSE Gilles	358, 369, 370, 371	VINCRE Nicolas	221, 222
VANLAER Jean Jacques	286	VISART Catherine	293
VANLANOOTE François	280	VISART Clémence	294, 294
VANREUST Adrien	52	VISART Isabeau	294, 294
VANREUST Anne	33, 55, 60	VISART Jacques	291
VANREUST Annette	22, 33, 55	VISART Jean	331
VANREUST Antoine	22, 23, 141, 149, 237	VISART Jean Nicolas	325, 340
VANREUST Betreumieux	176	VISART Madeleine	294, 325, 340
VANREUST Catherine	52, 176, 205	VISART Marie Madeleine	294
VANREUST Christophe	176, 176, 176, 187, 349	VISART Pierre	294, 294, 294, 297, 325, 328, 329, 331, 340, 340
VANREUST Cornille	23, 33, 55	VREDIERE Adrien	352, 352, 352
VANREUST Etienne	150, 192	VRENAY Cornille	291
VANREUST François	51	VRENAY Gilles	294
VANREUST Isabeau	192	VRENAY Philippe	294
VANREUST Isabeau	205	WACQUET Guillaume	372
VANREUST Jacques	23, 23, 24, 28, 141, 149, 205, 205, 205	WACQUET Jean	157, 282, 372, 372, 372
VANREUST Jean	22, 22, 22, 23, 23, 23, 23, 23, 23, 24, 24, 25, 28, 28, 28, 28, 28, 33, 55, 55, 58, 60, 71, 71, 101, 102, 103, 104, 127, 131, 155, 176, 176, 177, 187, 205, 344, 348, 349, 349, 351, 356, 356, 361, 361, 364, 370	WACRENIER Antoine	195
VANREUST Jeanne	58, 58, 152, 176, 192, 221, 221	WAGNIN Anne	212
VANREUST Lambert	22, 23, 24, 24, 33, 33, 48, 48, 48, 51, 52, 55, 60, 78, 102, 104, 106, 106, 107, 107, 107, 112, 125, 131, 150, 150, 192, 192, 192, 343, 343, 353, 355, 356, 360, 361, 370	WAGNIN Catherine	285
VANREUST Madeleine	52	WAGNIN Claire	202, 212
VANREUST Marie	58, 130	WAGNIN François	202
VANREUST Mariette	176	WAGNIN Hubert	343, 343
VANREUST Martine	176	WAGNIN Jean	202, 212, 285, 338
VANREUST Michelle	176	WAGNIN Jeanne	285, 285
VANREUST Nicolas	28, 205	WAGNIN Légère	202, 212
VANREUST Pasquier	55, 58, 133, 145, 155, 373	WAGNIN Marie	202, 212
VANREUST Philippe	192, 302	WAGNIN Maximilien	202, 212
VANREUST Philippotte	189, 190	WAGNIN Michel	343
VANREUST Pierre	15, 48, 48, 51, 58, 58, 77, 100, 127, 127, 150, 150, 186, 343, 373	WAGNIN Nicolas	285
VANREUST Robert	77, 99, 100, 128, 176, 186, 187	WAGNIN Noël	275
VANREUST Vincent	127	WAGNIN Pierre	202, 202, 212, 213, 330
VANSEDE Pierre	164	WAGNIN Pierre François	212
VANSEDE Simone	164	WAGNIN Thomas	285, 338, 383, 384
VANSOMPELE Jean Baptiste	264, 264	WAGNON Charles	275, 275
VANSTIVORDT Maximilien	285	WAGNON François	354
VANSUSTREN Catherine	283, 283	WAGNON Françoise	364
		WAGNON Marie	275, 275
		WAGNON Michel	6, 228
		WAGNON Nicolas	275, 275
		WAGNON Noël	275
		WAGNON Pierre	354
		WALLET Michel	10, 263, 263
		WAMBECQ Noëlle	295
		WAMET Gilbert	275
		WANDVOUDE Martin	333
		WANNELE Jacques	98

WARENGHIEN Jean	72		238, 357, 357, 361
WARESQUEL Charles	142	WAYMEL Jacques Albert	280, 280
WARESQUEL François	265, 265	WAYMEL Jean	357
WARESQUEL Simone	248	WAYMEL Jeanne	238, 284, 328
WARLOP Marie Claire	376	WAYMEL Josse	238, 261, 262, 263, 283
WASTEL Antoinette	172, 173, 177, 181	WAYMEL Josse Alexandre	283
WASTEL Catherine	171, 171, 172	WAYMEL Marie	238, 262
WASTEL Chrétienne	173	WAYMEL Marie Catherine	283
WASTEL Gaspard	174	WAYMEL Michel	233, 279, 280, 282, 384, 384
WASTEL Gilles	174	WAYMEL Michel Pontus	233
WASTEL Jacquemine	171	WAYMEL Péronne	59
WASTEL Jean	159, 160, 160, 172, 172, 172, 172, 176, 176, 176, 176, 176, 176, 179, 183, 184	WAYMEL Philippe	284, 335
WASTEL Jeanne	20	WAYMEL Pierre	238
WASTEL Mahieu	172, 176, 176, 176, 178, 178	WAYMEL Simon	54
WASTEL Marie	172, 172	WELLECOMME Péronne	85
WASTEL Marion	173	WERCHIN Yolande	345
WASTEL Martin	162	WERRIN Guillaume	125, 125
WASTEL Nicolas	159, 159, 173, 176, 176, 176, 176, 176, 176, 180, 183	WIBERT Guillaume	88, 88
WASTEL Noël	358	WILLANT Isabeau	349
WASTEL Philippotte	174, 176, 180	WILLANT Jeanne	349
WASTEL Pierre	163, 165, 165, 172, 173, 173, 174, 176, 176, 178, 178, 181, 181	WILLANT Wallerand	362, 362, 362
WASTEL Vincent	174	WILLEMOT Gaspard	367
WATINNE Gillette	337	WILLEMOT Pierre	367
WATTE Jean	110	WILLETON Charles	323
WATTEL Adrienne	252, 257	WILLOCQ Antoine	96, 107
WATTEL Antoine	258	WILLOCQ Catherine	18
WATTEL Chrétienne	248	WILLOCQ Grard	77, 96, 97, 370
WATTEL Etiennette	252, 257	WILLOCQ Guillaume	69
WATTEL Jean	242, 243, 248, 248, 248, 248, 248	WILLOCQ Jacques	18, 99
WATTEL Jeanne	243	WILLOCQ Josse	16, 16, 16, 16, 17, 139, 370, 370
WATTEL Marguerite	248, 248	WILLOCQ Mahieu	18, 99
WATTEL Marie	242, 246, 246, 248, 258	WILLOCQ Marguerite	18, 366
WATTEL Marie Catherine	268	WILLOCQ Pierre	18, 99, 144
WATTEL Martin	243, 243, 243, 248, 248, 249	YAN Liévin	86, 87, 133
WATTEL Nicolas	248	YAN Rémy	132
WATTEL Pierre	243, 245, 252, 252, 256, 256, 256, 257	ZENECOTTE Louis	369, 374
WATTELIER Antoine	352	ZIVER ou ZINER Louis	41, 41, 41, 354, 361, 361
WATTRELOS Angélique	247		
WATTRELOS Jean	59, 135		
WATTRELOS Marie Catherine	247		
WATTRELOS Martin	247		
WATTRELOS Vincent	135		
WAUCQUET Cornille	186, 187, 187		
WAUCQUET Gilbert	54, 129		
WAUCQUET Gilles	70		
WAUCQUET Hugues	129		
WAUCQUET Jean	54, 70, 83, 85, 372, 372		
WAUCQUET Paul	21, 78, 111		
WAUCQUET Simon	12		
WAUCQUIER Jean	20		
WAYME Grard	276		
WAYMEL Adrien François	289, 289		
WAYMEL Alexandre	280, 280, 280, 282		
WAYMEL Antoine	238, 238, 238, 327, 357		
WAYMEL Catherine	284, 284		
WAYMEL Gaspard	357, 357		
WAYMEL Gillette	238		
WAYMEL Grard	274		
WAYMEL Grégoire	238, 238, 238, 238, 238		
WAYMEL Hélène	357, 357		
WAYMEL Jacques	11, 11, 13, 17, 17, 17, 92, 238,		